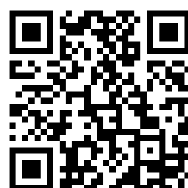
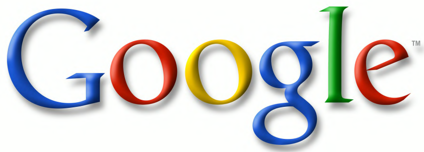
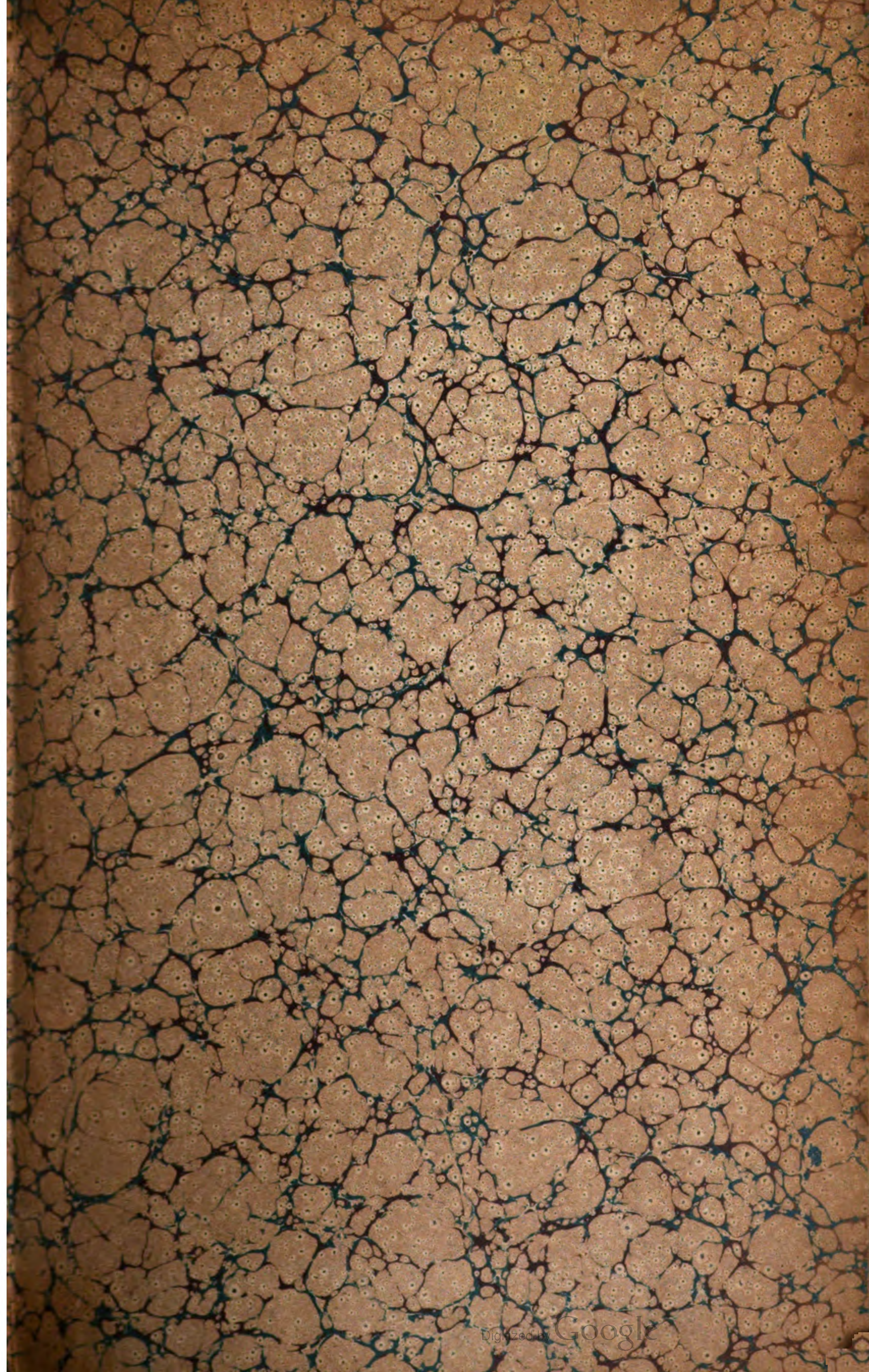






REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

DIXIÈME ANNÉE

37e LIVRAISON

1er JANVIER 1876

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR

25, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 25

1876

LA BIBLE ET L'ÉGYPTOLOGIE

L'EXODE

L'égyptologie a entrepris depuis quelques années, pour employer le mot de Porphyre, « d'ébranler les cieux, de révéler au grand jour les mystères d'Isis, de dévoiler ce qu'il y a de plus secret à Abydos, et d'arrêter la marche du Bari, la nacelle sacrée.» Depuis la campagne du général Bonaparte en Égypte, et surtout depuis le déchiffrement des hiéroglyphes par Champollion, tout ce que l'on a découvert sur le pays, jusque-là si mystérieux, des pharaons, paraît tenir du prodige.

Mais les découvertes égyptiennes n'intéressent pas seulement la curiosité des savants; elles intéressent aussi le théologien et l'exégète. Dès lors que la vallée du Nil devenait l'objet d'études aussi sérieuses et aussi suivies, il était impossible que l'attention ne se portât pas du même coup sur la période de l'histoire sainte qui se confond avec l'histoire égyptienne.

L'Égypte est comme le berceau du peuple d'Israël [1]. Lorsqu'il y entra, il se composait d'une seule famille; le jour où il en sortit, il formait déjà un groupe d'environ trois millions d'hommes. C'est donc sur les bords du Nil qu'il avait grandi, qu'il était pour ainsi dire devenu homme, et capable désormais

[1] « C'est à l'Égypte, dit avec raison M. Chabas, qu'il faut demander des renseignements sur l'événement le plus considérable de l'histoire sainte ; je veux parler de l'Exode, point initial de la formation du peuple hébreu, de la constitution politique de la nation, qui, seule dans le monde, a conservé nette et clairement définie la notion de l'unité de Dieu. » (*Recherches pour servir à l'histoire de la XIX*e *dynastie*, Avertissement, p. VII.)

de se suffire à lui-même. Jusqu'à présent, sauf quelques rares et souvent obscurs lambeaux, échappés aux débris de la littérature antique, nous ne possédions que la Bible pour étudier cette période des origines du peuple élu et sa sortie de la terre d'oppression. Quel jour nouveau allaient jeter sur la Genèse et l'Exode les découvertes de l'archéologie égyptienne? Confirmeraient-elles nos livres saints ou donneraient-elles aux incrédules la joie impie de nous prendre en défaut? Ces questions s'imposaient si naturellement à tous les esprits, qu'elles furent abordées par les savants mêmes qui avaient fait partie de l'expédition du général Bonaparte et qui composèrent le grand ouvrage de la *Description de l'Égypte*, publié par les ordres du gouvernement-français. Le premier volume des *Mémoires sur l'antiquité* contient une *Notice sur le séjour des Hébreux en Égypte et sur leur fuite dans le désert*, par du Boys-Aimé[1].

Depuis lors, tous les égyptologues ont été plus ou moins amenés, par l'objet même de leurs études, à toucher, au moins en passant, aux questions bibliques, et à se prononcer pour ou contre les livres saints, selon leurs idées favorables ou hostiles au Christianisme. Nous ne pouvons songer à énumérer ici tous les écrits où l'on a traité accidentellement des rapports des Israélites avec les Égyptiens; mais il nous faut indiquer au moins les auteurs principaux qui ont étudié expressément cette importante question.

Il y a cinquante ans, la découverte du zodiaque de Dendérah provoqua la publication d'une avalanche de brochures contradictoires, les unes soutenant que la chronologie biblique était définitivement démontrée fausse par ce monument, les autres réfutant ces assertions erronées. On a démontré depuis que ce zodiaque, prétendu si ancien, était de l'époque des Ptolémées et cette déconvenue des incrédules d'alors devrait bien rendre plus réservés leurs successeurs d'aujourd'hui. Mais quelles raisons seront jamais capables de fermer la bouche aux ennemis des livres saints? En 1839, M. Lacour publia à Bordeaux *Æloïm ou les dieux de Moïse*, ouvrage qui

[1] *Description de l'Égypte. Antiquités*, t. I, 1809, p. 291. — Voir aussi *ibid.*, *Recherches sur les sciences et le gouvernement de l'Égypte*, par Fourier, p. 822. *De la géographie comparée de la mer Rouge*, par Rozière, p. 151, etc.

devait ouvrir la série des attaques contre la Bible empruntées à l'Égypte[1]. Pour M. Lacour, la Genèse n'est qu'une exposition symbolique des mystères égyptiens.

On se demande, en vérité, si l'on doit regarder de telles affirmations comme sérieuses. Mais qu'importent ces accusations impies? Il est clair que les découvertes archéologiques faites en Égypte confirment de la manière la plus éclatante la véracité des récits bibliques, et il ne devait point manquer d'écrivains pour en donner les preuves. Dès 1835, Nicolas Wiseman, depuis archevêque de Westminster et cardinal, avait prononcé à Rome ses célèbres *Discours sur les rapports entre la science et la religion révélée*, qui ont été traduits dans toutes les langues de l'Europe[2]. Il montre, par de nombreux et importants exemples, dans ses huitième et neuvième discours, comment les travaux modernes sur l'Égypte expliquent et justifient plusieurs passages importants des livres saints. Après lui, en 1841, un professeur de théologie de Berlin, le docteur Hengstenberg, renommé par ses travaux sur la sainte Écriture et par la lutte courageuse qu'il a vaillamment soutenue, pendant sa longue vie, contre le rationalisme, publia un volume entier exclusivement consacré aux livres de Moïse, étudiés à l'aide des découvertes égyptologiques[3]. Depuis trente-cinq ans, les

[1] *Æloïm ou les dieux de Moïse*, par P. Lacour, de l'Académie des sciences, lettres et arts de Bordeaux, directeur honoraire de l'École de dessin de la même ville, correspondant de l'Institut de France et de l'Académie romaine d'archéologie, à Rome, etc. Ornés de vingt-six dessins lithographiés et d'un tableau synoptique. Bordeaux, 1839, 2 vol. in-8°. Pour lui, le Pentateuque n'est que la doctrine égyptienne des mystères : « Le premier chapitre de la Genèse, dit-il, est le programme de six actes cosmogoniques que l'on jouait devant les initiés dans les mystères d'Égypte (t. I, p. vi)... La scène qui se passe dans le jardin d'Éden, est relative à l'initiation égyptienne, à l'enseignement professé dans les temples et aux obligations imposées au nouvel initié (p. vii).... Moïse met en action dans le Pentateuque un grand nombre de divinités subalternes, bien qu'il ne permette d'adorer que *Jéové*, l'*Adoni*, le maître, le chef suprême, l'*Autos*, le *Lui* qui domine tous ces *Alloï*, tous ces *autres*, dits en hébreu *Aloïm ou Alléim, ceux-ci* (p. vi-vii). » La dernière partie du livre de Lacour est intitulée : « *Adam*, drame allégorique faisant allusion, sous une forme cosmogonique, à l'enseignement professé dans les temples égyptiens au temps de Moïse. » (T. II, p. 163-401.)

[2] Il en existe plusieurs traductions françaises, entre autres par M. de Genoude et par M. Nettement. M. l'abbé Migne a inséré les *Discours sur les rapports entre la science et la religion révélée* dans ses *Démonstrations évangéliques*, t. XV.

[3] *Die Bücher Mose's und Aegypten nebst einer Beilage : Manetho und die Hyksos*. Von E. W. Hengstenberg. Berlin, 1841, in-8°. Non-seulement ce

recherches sur l'Égypte se sont multipliées et la moisson a été abondante. L'œuvre du docteur Hengstenberg a donc vieilli et elle est maintenant à refaire. Cependant, elle n'a pas le seul mérite d'avoir, pour ainsi dire, ouvert la voie aux exégètes; quoique elle soit aujourd'hui incomplète, elle renferme encore une multitude de documents fort précieux.

Un égyptologue, jeune encore, qui malheureusement, malgré son respect pour la Bible, n'a pas su se prémunir suffisamment contre toutes les idées rationalistes qui désolent son pays, a repris sur une plus grande échelle le travail de Hengstenberg, et publié à Leipzig, en 1868, un premier volume sur *l'Égypte et les livres de Moïse* [1]. C'est une mine riche de renseignements, mais le second volume, annoncé pour 1869, n'a pas encore paru. Le premier s'arrête vers le milieu de l'histoire de Joseph. En attendant qu'il ait mis la dernière main à la suite de son ouvrage, l'auteur a donné, en 1872, son voyage *Du pays de Gessen au Sinaï*, où il a touché à toutes les questions intéressantes de l'Exode [2].

L'Angleterre a publié un grand nombre de travaux sur les découvertes égyptologiques, comparées aux données bibliques. Ceux de M. William Osburn et de M. Thornley Smith méritent d'être mentionnés [3].

Les égyptologues français nous fournissent des matériaux intéressants et en grand nombre sur toutes les questions

livre renferme encore des documents précieux, mais il montre aussi par la comparaison qu'on peut faire des objections des rationalistes d'alors avec les objections des rationalistes d'aujourd'hui, comment les découvertes archéologiques ont fait oublier à jamais des difficultés qu'il y a trente ans les ennemis de la révélation croyaient insolubles et qui se sont aujourd'hui changées en preuves de l'authenticité de l'œuvre mosaïque, par exemple ce qui regarde la connaissance de l'écriture chez les anciens, les matières dont ils se servaient pour écrire, etc., p. 86-90; les mœurs des femmes égyptiennes dont la description donnée par la Genèse, XXXIX, semblait suffire à Bohlen et à Tuch pour nier la vérité de l'histoire de Joseph, p. 54, etc.

[1] *Ægypten und die Bücher Mose's, sahcicher Commentar zu der Ægyptischen Stellen in Genesis und Exodus.* Von Doctor Georg Ebers. Leipzig, 1868, in-8°.

[2] *Durch Gosen zum Sinai, aus dem Wanderbuch und der Bibliotek.* Von Dr Georg Ebers, Professor der Universität Leipzig. Mit einer Ansicht des Serbâl und des St Katharinen Klosters am Sinai, zwei Karten und vier Holzschnitten, Leipzig, 1872, in-8°.

[3] W. Osburn, *Ancient Egypt, her testimony to the truth of the Bible, being an interpretation of the Inscriptions and pictures which remain upon her tombs and temples;* illustrated by very numerous engravings and coloured

égypto-hébraïques, mais aucun d'entre eux n'a écrit d'ouvrage spécial, dans le genre de ceux que nous venons de citer. Plusieurs de leurs études particulières mériteraient d'être mentionnées. Contentons-nous d'indiquer ici les *Recherches pour servir à l'histoire de la XIXe dynastie et spécialement à celle des temps de l'Exode*, par notre savant égyptologue de Châlon-sur-Saône, M. Chabas[1].

La plupart des lecteurs français ne connaissent pas ces grands travaux, exécutés soit en France, soit à l'étranger, et qu'il est désormais impossible d'ignorer[2]. Nous voudrions les faire connaître à ceux qui s'intéressent aux grandes questions historiques et religieuses intimement liées avec ces questions d'archéologie et d'épigraphie égyptiennes. Tous les croyants verront avec une joie profonde les vieux témoins du passé, papyrus, monuments de toute sorte, exhumés par la science moderne du fond des tombeaux et des ruines où ils dormaient ensevelis depuis des siècles, déposer avec éclat en faveur de la véracité de Moïse, jeter un jour nouveau sur le récit du Pentateuque, dissiper l'obscurité de plusieurs passages et nous permettre de mieux comprendre des événements qui sont l'histoire de nos propres ancêtres dans la religion.

Nous ne prétendons pas cependant embrasser ici l'étude complète des rapports des Hébreux avec l'Égypte, aux différentes périodes de leur vie nationale: le champ serait trop vaste, et il nous le faut circonscrire. Nous nous occuperons seulement du fait le plus important que l'histoire des Israélites nous offre sur ce sujet, c'est-à-dire de l'Exode, des événements qui préparèrent la délivrance des Hébreux et de la manière dont cette délivrance s'accomplit.

plates. London, Samuel Bagster, 1846, in-8°. — *Israel in Egypt, illustrations of Genesis*. London, 1856, in-12. — Rev. Thornley Smith, *The History of Moses and his Times, viewed in connection with Egyptian Antiquities*. Edinburgh, 2^d édition, in-8°. — Les publications anglaises sur les points de détail sont très-nombreuses.

[1] Châlon-sur-Saône et Paris, 1873, in-4°.

[2] Voir la préface de M. L. Birch, *Records of the Past*, t. II, *Egyptian texts* 1874, p. VII, VIII.

I

Grâce à des circonstances admirablement ménagées par la Providence, qui voulait éloigner les Hébreux de la terre de Chanaan, afin que cette race bénie ne fût pas exposée à se pervertir, Joseph, le fils bien-aimé de Jacob, était devenu en Égypte le premier ministre du Pharaon Apepi et avait attiré dans ce pays son père et toute sa famille[1]. Il avait obtenu pour les siens la terre de Gessen, une des plus fertiles de l'Égypte.

C'est là que les Hébreux grandirent et se multiplièrent, qu'ils échangèrent leurs habitudes nomades contre les habitudes de la vie sédentaire, qu'ils se formèrent aux sciences et aux arts égyptiens. La terre de Gessen fut comme le berceau de leur nationalité. Dieu y fit croître cette plante choisie, avant de la transplanter en Palestine.

Il est donc nécessaire de bien connaître cette terre de Gessen, qui fut longtemps comme une patrie pour les enfants de Jacob, moins à cause de ce long séjour qu'à raison de la lumière que jetteront ces recherches géographiques sur les événements que nous devons étudier. Un des plus grands services qu'a rendus l'égyptologie à l'exégèse biblique, c'est d'avoir dissipé la plupart des doutes qui, jusqu'à présent, planaient sur la situation des lieux mentionnés dans le récit de Moïse.

L'ignorance des vieux commentateurs sur la géographie biblico-égyptienne était et devait être extrême. Réduits aux renseignements vagues des anciens, sur un pays qu'on ne visitait plus depuis longtemps, où les villes, jadis florissantes, dont les noms nous avaient été transmis, n'étaient plus que des ruines sans nom, comment auraient-ils pu faire autre chose que de la géographie hypothétique ? Cornélius à Lapide ne voit aucune difficulté à identifier la ville de Ramessès avec Thèbes, et la terre de Ramessès ou de Gessen avec la Thébaïde,

[1] Sur Joseph en Égypte, voir W. Osburn, *the Monumental History of Egypt*, t. II, p. 85-106, et surtout Thornley Smith, *the History of Joseph viewed in connection with egyptian Antiquities and the Customs of the Times in which he lived*, 5e édition. Londres, 1875, in-12.

au sud de l'Égypte, c'est-à-dire, avec cette contrée si célèbre par ses anachorètes aux premiers siècles de l'ère chrétienne ; il suffit de jeter aujourd'hui les yeux sur une carte de ce pays pour reconnaître au premier coup d'œil combien cette hypothèse est inadmissible [1]. Dom Calmet n'a eu garde de tomber dans une pareille erreur; mais si l'on veut se rendre compte de l'ignorance où étaient encore les plus érudits pendant le XVIIIe siècle, il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte de la Sortie d'Égypte que le docte bénédictin a mise en tête de son commentaire de l'Exode : l'imagination en a fait presque tous les frais; mers, montagnes, villes, y ont des formes et des positions fantastiques. Ne jetons pourtant pas la pierre aux savants d'autrefois, car aujourd'hui encore, nous sommes loin de tout savoir, quoique les fouilles exécutées dans les ruines et le percement de l'isthme de Suez aient révélé bien des secrets. Ces secrets sont d'ailleurs importants et nous avons maintenant à les faire connaître.

L'Écriture ne nous donne aucune indication directe et positive sur l'emplacement du pays de Gessen, mais quelques-unes de ses expressions peuvent nous fournir des données précieuses pour nos recherches géographiques. Il est tout naturel d'abord de supposer que la famille de Jacob, arrivant du pays de Chanaan, a dû s'établir de préférence vers le nord-est de l'Égypte, qui était plus rapproché et moins habité que les autres parties de l'empire des Pharaons. Cette supposition devient une certitude, quand on remarque que la Genèse ne dit nulle part que le père de Joseph ait eu à traverser le Nil pour se rendre à la terre de Gessen. L'Exode ne parle pas non plus de ce passage, qu'elle n'aurait pu omettre, au moment de la sortie des Hébreux d'Égypte. Ce même récit de la sortie d'Égypte nous montre que les enfants d'Israël n'étaient pas éloignés de la mer Rouge, puisqu'ils en atteignirent les bords après seulement quelques marches. Le lieu de leur habitation était donc situé dans le Delta, à l'est de la branche la plus orientale du Nil, la branche pélusiaque, dans cette partie du pays qui était appelée « Tarabia, » ou nome d'Arabie, comme l'attestent les plus anciennes versions, et en particulier les

[1] Cornel. à Lap. in Exod. I,11. Anvers, 1671, p. 341. Cf. édit. Vivès, 1859, t. I, p. 432.

Septante et la traduction copte, organes de la tradition locale. Nous ne croyons pas cependant, comme l'ont fait quelques exégètes, que la terre de Gessen comprît le nome d'Arabie tout entier. On a dit avec raison que le nombre des serviteurs de la famille de Jacob et celui de ses troupeaux devaient être considérables; néanmoins, comme la Genèse nous apprend que la famille elle-même ne se composait que de soixante-dix personnes, on ne saurait admettre que le pharaon leur eût donné une étendue de terrain aussi vaste, renfermant Héliopolis, Matariyeh et Ain-Schems. Peu à peu, à mesure que les Israélites se multiplièrent, ils durent s'avancer dans toutes les directions et se répandre dans toutes les parties habitables des environs, comme un fleuve grossi que son lit ne peut plus contenir et qui déborde sur ses rives. C'est ainsi que le point primitif de leur établissement, d'abord très-circonscrit, s'étendit et se développa. Tout le pays qu'ils habitaient du temps de Moïse portait-il le nom de terre de Gessen? Avaient-ils occupé d'abord toute cette terre ou seulement la partie la plus importante? Ce sont autant de questions auxquelles il est impossible de répondre et que de nouvelles découvertes peuvent seules élucider. Les tentatives faites jusqu'à présent pour délimiter avec précision la terre de Gessen sont prématurées. M. Ebers y a compris Héliopolis, Tanis même, parce qu'on retrouve dans cette ville des traces plus ou moins importantes du passage des Hébreux; mais la conclusion qu'il en tire n'est pas légitime. De ce qu'un grand nombre d'Allemands habitent Paris, pourrait-on en conclure que Paris fait partie de l'Allemagne?

Cependant, quoiqu'il ne soit pas possible de déterminer exactement les limites du pays de Gessen, nous pouvons en retrouver le point principal et, pour ainsi dire, le noyau, dans le nome d'Arabie. La Genèse désigne une fois le pays de Gessen par le nom de terre de Ramessès [1], qu'il portait du temps de

[1] Gen. XLVII, 11. — M. Ebers voit le nom de *Gessen* dans la ville nommée par les auteurs classiques, Φάχουσα, Φαχοῦσσα, Φακόεσσα, Phaguse, Phacusa, Phacusi et aujourd'hui, par les Arabes, Fâqûs. Elle a dû être appelée par les anciens Égyptiens *Qos*, et avec l'article *Pa-qos* ou *Pha-qos*. Champollion a indiqué la forme copte *Kos* et Phakos (*L'Égypte sous les Pharaons*, t. II, p. 76). Phacouse, située au sud-sud-est de Tanis, avait été, d'après Ptolémée, IV, 553, la capitale du nome arabique. Sur la liste des nomes égyptiens, se trouve le nome *Qesem*. V. Dümichen, *Geogr. Inschriften*, *Ægypt. Denkmäler*.

Moïse. Or, d'après ce que nous apprend l'Exode, Ramsès était une ville qui fut construite en partie par les Hébreux eux-mêmes, et elle devait être située à peu près au centre du pays qu'ils habitaient, puisque c'est là qu'ils se rassemblèrent pour quitter l'Égypte. Si donc nous pouvons fixer la position de la ville de Ramsès, nous aurons fixé par là même le point le plus important de la terre de Gessen. Les fouilles faites à l'est du Delta semblent avoir résolu définitivement le problème.

Sur les rives du canal d'eau douce qui traverse aujourd'hui le Ouady Toumilat, à l'est, près de Maschûta, à l'endroit où l'on aperçoit les vestiges d'un ancien canal, on voit encore un immense bloc de granit, représentant en relief, sur sa face antérieure, un pharaon, assis entre le dieu Ra et le dieu Tum. Ce pharaon n'est autre que Ramsès II, dont le nom se lit six fois dans l'inscription gravée sur la face postérieure du bloc[1]. Les ruines au milieu desquelles se trouve ce monument sont des restes de briques, faites du limon du Nil, mélangé avec de la paille, vieux débris du mur d'enceinte de la ville. On rencontre ainsi réunis en cet endroit, comme l'a remarqué le premier le docteur Lepsius, tous les traits caractéristiques de la ville de Ramsès, le portrait de son fondateur et ces briques que façonnèrent les Hébreux assujettis à la corvée.

Il est vrai que naguère encore les environs de Maschûta étaient un pays désolé et non pas un jardin verdoyant, tel que nous est représentée la terre de Gessen, mais c'est parce que le sable brûlant du désert avait envahi ces champs jadis fertiles : du temps des Israélites, l'inondation du Nil y apportait son limon vivifiant, ainsi que le prouvent les vestiges de l'ancien canal qu'on aperçoit encore aujourd'hui. Ce n'est pas seulement la Bible qui nous atteste l'antique fertilité de ces lieux, c'est aussi un papyrus hiératique, conservé actuellement à Londres et qui date du temps du séjour des Hébreux en Égypte. Nous y lisons que le pays de Ramsès était populeux, abondamment arrosé et célèbre par les produits du sol [2].

I, Taf. LXV, 20. Le nome *Qesem* était le vingtième de la basse Égypte. Il doit certainement être cherché dans les environs de Phacouse. C'est le pays de Gessen. Ebers, *Durch Gosen zum Sinai*, p. 503 et suiv. M. Brugsch a adopté la même opinion : *La Sortie des Hébreux d'Égypte, Conférence*, p. 24.

[1] En voir la représentation *Description de l'Égypte. Antiquités*, V, pl. 29, n° 6-8 ; Gardener Wilkinson, *Materia hieroglyphica*, appendix, n° 4.

[2] Ebers, *Durch Gosen zum Sinai*, p. 21.

L'endroit que nous venons de décrire était donc, selon toutes les vraisemblances, le centre du pays de Gessen, de cette contrée où Jacob passa les dernières années de sa vie et où se multiplièrent ses enfants.

Quelle était la vie des Israélites pendant les temps qui précédèrent l'Exode, en ces lieux où la Providence les avait abrités pour les faire croître et grandir ? Il est facile de l'imaginer, en observant ce que nous voyons encore de nos jours dans cet immobile Orient et en étudiant les représentations figurées que nous offrent les monuments pharaoniques.

Un auteur arabe a dit de l'Égypte : « D'abord mer d'eau douce, puis tapis de fleurs, enfin campagne poudreuse. » Voilà bien, en trois mots, le tableau fidèle de ce pays aux trois périodes par lesquelles il passe tous les ans : pendant la durée de l'inondation du Nil, l'eau le couvre tout entier ; quand elle s'est retirée des terres en laissant un limon fertile, la campagne se couvre aussitôt d'une riche végétation et, lorsque enfin le fleuve est très-bas et que l'humidité du sol a été absorbée, tout est brûlé par une chaleur torride. Cependant, même durant cette troisième période, la désolation n'est pas complète dans le Delta et dans la vieille terre de Gessen. L'Orient garde toujours ses magnificences : le ciel, de l'azur le plus pur, est brillant et radieux, l'air est d'une transparence parfaite et les jeux de la lumière peignent tour à tour le paysage de teintes d'or et de nuances roses ou violacées. Les arbres de cette heureuse contrée sont toujours verdoyants ; la plupart fleurissent et portent des fruits plusieurs fois par an ; seuls, le figuier et le mûrier perdent quelque temps leur feuillage pour reverdir en février. Il est vrai que les arbres sont en petit nombre, mais pas un village qui ne soit comme perdu au milieu d'un bosquet de palmiers, qui n'offre à l'œil ravi des acacias, des tamaris, des orangers, des grenadiers, des citronniers, quelque magnifique sycomore, le mimosa aux fleurs jaune d'or ou le bananier aux feuilles gigantesques. Des oiseaux au brillant plumage, l'ibis sacré, le flamant rose et d'autres espèces encore animent les bords du fleuve et les prairies. Le lotus couvre les canaux mêmes et les étangs de son large feuillage et de ses fleurs blanches et bleues, en forme de coupes gracieuses. Quand le Nil est rentré dans son lit, toutes les graines utiles, qu'on s'est hâté de semer dans les champs,

croissent et prospèrent avec une rapidité et une vigueur merveilleuse : froment, orge, épeautre, maïs, fèves, lentilles, pois, lin, chanvre, oignons, échalottes, citrouilles, concombres, melons, papyrus, montent, grandissent, fructifient à l'envi; on se croirait transporté aux jours primitifs de la création, à ce moment où la terre, dans sa première jeunesse, produisait, avec une sorte d'effervescence, les fleurs et les fruits les plus variés. L'Égypte est véritablement, comme l'appelle l'Écriture, un jardin ; c'est un paradis. Partout la vie, partout l'abondance : pendant que la végétation se développe, les insectes bourdonnent, les oiseaux voltigent, les bras du fleuve sont sillonnés de légères barques de papyrus que manœuvrent avec dextérité de vigoureux rameurs ; les norias tournent sans cesse et répandent avec l'eau la fertilité ; les hommes se livrent, dans la campagne, à tous les travaux de la vie pastorale et agricole.

Les villages eux-mêmes sont très-pittoresques dans leur nid de verdure, mais les habitations ne sont pas en harmonie avec l'éclat et la magnificence du paysage. Sans doute, on voit se dresser dans le lointain les immenses pyramides, ces monuments, images de la stabilité et de l'impassibilité, dont les Arabes ont dit : Tout craint le temps, mais le temps craint les pyramides ; dans les villes, on ne rencontre que colonnes et obélisques, chargés de bas-reliefs et d'hiéroglyphes soigneusement gravés ; vastes tombeaux, statues d'albâtre, de granit gris ou rose, véritables chefs-d'œuvre ; temples magnifiques par la richesse et la splendeur de leurs ornements, par leurs éclatantes peintures, par leurs pylones superbes, par leurs longues avenues de sphinx mystérieux ; mais au milieu de toutes les richesses et de toutes les merveilles de l'art, le pauvre peuple des pharaons, le prisonnier de guerre qui a été ramené par le vainqueur du fond de l'Éthiopie ou de la Syrie, et comme eux l'enfant de Jacob, habitent de misérables huttes de terre.

Rien de plus gracieux néanmoins qu'un village égyptien, malgré la pauvreté des habitations. Sur les bords des canaux s'élèvent des digues et des terrassements : ils servent de routes et on y voit cheminer les caravanes, les chameaux et les ânes avec leurs conducteurs. Les femmes, vêtues de leur costume pittoresque, vont par groupes puiser l'eau à la fontaine voisine ; les enfants nus jouent à l'ombre des dattiers. A côté du

canal, un Tell ou monticule s'élève au-dessus de la plaine, à l'abri de l'inondation. Il est entouré de palmiers et de sycomores, et les maisons égyptiennes disparaissent cachées au milieu du feuillage touffu. Ces maisons sont de bien frêles demeures, dignes de ceux qui ne voyaient dans les habitations des vivants que des hôtelleries d'un jour, destinées à abriter un voyageur de passage, en attendant qu'il allât se reposer dans la demeure des morts, dans ces tombeaux qu'ils appelaient « les maisons éternelles [1]. »

Les huttes égyptiennes, de couleur gris foncé, se composent de quatre murs de terre, construits avec le limon déposé par le Nil et qu'on a fait sécher au soleil. Si un seul orage éclate, si la pluie tombe, ces fragiles abris redeviennent de la terre, c'est-à-dire ce qu'ils étaient auparavant. Par bonheur, il pleut rarement en Égypte. Mais, d'ailleurs, qu'importe la fragilité de la hutte? Quand un accident la renverse, les matériaux qui suffisent à l'hirondelle pour bâtir son nid suffisent à l'Égyptien pour bâtir sa demeure; ils sont sous la main, et le dommage est réparé en quelques heures : que de maisons se sont ainsi élevées tour à tour sur les débris les unes des autres, sans qu'on ait même pris la peine de déblayer les constructions anciennes pour édifier les nouvelles !

Ces maisons de terre sont généralement très-rapprochées les unes des autres. D'ordinaire, elles sont partagées en deux parties, et en comportent rarement davantage. Elles ne manquent pas à l'extérieur d'une certaine coquetterie; elles ont même je ne sais quoi de gai, en rapport avec le caractère des habitants, que l'histoire nous montre toujours s'adonnant facilement à la joie et à l'allégresse, trait caractéristique que nous retrouvons chez les Hébreux jusque dans le désert [2]. Quoique la pensée de la mort fût toujours présente à l'Égyptien, elle n'assombrissait pas pour lui la vie présente. Il oubliait jusqu'à la corvée, dans cette maisonnette embellie avec amour, dont quelques poteries émaillées et des coques d'œufs incrustées, formant à peu de frais des guirlandes, des losanges et des spirales, ornent les portes, les fenêtres et les murs. Mais ce qui faisait la plus grande joie de l'habitant de

[1] Diodore de Sicile, I, LI.
[2] Exod. XXXII, 6.

l'Égypte, c'était son *amm*. Pour lui, le foyer si cher aux Latins et aux gens du Nord n'existe pas : l'amm le remplace. Dans ces pays brûlés et d'ailleurs privés de bois de chauffage, on ne fait du feu, à l'aide d'excréments d'animaux desséchés, qu'autant qu'il est nécessaire pour cuire les aliments, et l'âtre y est inconnu. Mais ce qu'est le *home* pour les insulaires de la Grande-Bretagne, l'*amm*, c'est-à-dire l'enclos de verdure qui entoure la hutte de terre et procure à ceux qui l'habitent un peu d'ombrage et de fraîcheur, l'amm l'est pour les riverains du Nil. L'Égyptien, obligé par ses fonctions ou par ses affaires de voyager à l'étranger, regrette son amm, dans les papyrus, comme nous regrettons le foyer absent. Ramsès III se vantait, dans une de ses inscriptions, d'avoir fait « pousser dans le pays tout entier des arbres et des arbrisseaux, et d'avoir permis aux hommes de s'asseoir à leur ombre. » Souvent l'amm renfermait des parterres de fleurs, disposés à l'abri des arbres. C'est ce que les textes monumentaux nomment « les lotus des maisons, » du nom de la fleur *seschni*, espèce de lis qui en faisait le principal ornement. Encore aujourd'hui l'amm subsiste en Égypte et retentit des rires et des chants du fellah [1].

C'était là, à l'ombre bienfaisante de ces arbustes aimés, que les Hébreux s'asseyaient autour de ces pots remplis de viande qu'ils devaient regretter si vivement un jour dans le désert [2] ; c'est là qu'ils mangeaient ces petits oignons d'Égypte qui n'ont pas encore aujourd'hui perdu leur antique réputation, c'est là encore qu'ils se nourrissaient des excellents poissons pêchés dans les bras ou les canaux du Nil. Les monuments figurés nous représentent ces pots de viandes succulentes, ces gras légumes [3] et ces poissons appétissants pour lesquels les indigènes, qui ont peint ces tableaux avec une satisfaction sensuelle visible, ne montraient pas moins de goût que les enfants de Jacob [4].

[1] V. Chabas, *Recherches sur la XIXe dynastie*, p. 68-69, Conf. I. (III). Reg. IV, 25 ; Mich. IV, 4 ; Zach. III, 10.
[2] Num. XI, 5 ; Exod. XVI, 3,
[3] On peut voir au musée égyptien du Louvre, salle civile, armoire E, des légumes, lentilles, etc. et des oignons contemporains des Hébreux, et parfaitement conservés jusqu'à nous dans les tombeaux où ils avaient été déposés.
[4] Combien le regret des Hébreux dans le désert au souvenir des aliments dont ils se nourrissaient en Égypte, est parfaitement dans le goût égyptien, cela

C'est aussi sans doute en jouissant de la fraîcheur de l'amm que les Hébreux se racontaient entre eux l'histoire de leurs pères Abraham, Isaac et Jacob, les promesses merveilleuses que leur avait faites Élohim, l'élévation et la puissance de Joseph, la protection dont Dieu les avait toujours entourés. Ils se disaient combien Dieu les multipliait miraculeusement; ils parlaient de la terre promise, où coulaient le lait et le miel et où étaient ensevelis leurs ancêtres. Ils se communiquaient aussi plus tard, en tremblant, dans leurs moments de répit, les actes d'oppression des Pharaons contre leur race, comme aussi, avec un rayon de joie et d'espoir, les projets libérateurs conçus par Moïse, sous l'inspiration de Dieu.

II

De mauvais jours étaient en effet venus pour les Hébreux. Depuis leur établissement en Égypte, les plus graves événements politiques s'étaient accomplis en ce pays. La dynastie

nous est montré non-seulement par les monuments figurés, mais aussi par les textes. Voici ce que les scribes disent au roi Menephtah I, le pharaon de l'Exode, à l'occasion d'un de ses voyages à la résidence qu'il s'était fait construire dans la basse Égypte : « Que la joie d'Ammon soit dans ton cœur, qu'il t'accorde une heureuse vieillesse, même une vie agréable, jusqu'à ce que tu atteignes l'âge vénérable. Revêts-toi de lin, monte sur ton char.... Des nègres courent devant toi pour faire exécuter ce que tu veux (faire); tu descends vers ta bari de cèdre, garnie de la proue à la poupe; tu arrives à ta belle résidence, celle que tu t'es faite toi-même. Ta bouche se remplit de vin, de hag, de pain et de viande. Des bœufs sont tués, des vins entamés; de doux chants éclatent devant toi. Ton chef parfumeur t'oint de parfum *kami*; ton chef d'arrosage t'apporte des guirlandes de fleurs; ton chef de chasseurs t'apporte du gibier; ton pêcheur apporte des poissons. » Ap. Chabas, *Recherches sur la XIXe dynastie*, p. 118. — Du temps de Rhamsès II, père de Menephtah, le scribe Kaouisar écrit à son maître Bekenphtah, au sujet d'un palais ou d'un temple où était établi le culte du roi : « La demeure du Dieu qui est sous l'autorité de mon maître est en état parfait, entièrement, complétement. Ses offrandes divines entrent devant lui, chaque jour, pour ses vêpres de chaque jour, en pains, bière, taureaux, canards, vin, préparations végétales, encens, légumes frais et toutes espèces de bonnes choses. » Ap. Chabas, *Mélanges égyptologiques*, 3e série, t. II, Correspondance des scribes, p. 126. — M. Chabas a fait aussi (*ib.*, 1re série, p. 54), l'observation suivante : « Il y a un rapprochement fort curieux à faire entre les regrets exprimés par les Hébreux mutinés au désert, au souvenir des poissons qu'ils mangeaient en Égypte et cette circonstance mentionnée par l'inscription d'Ammamat, que deux cents pêcheurs étaient attachés à la colonie industrielle dont faisaient partie les Aperius (ou Hébreux, sous Ramsès III). »

étrangère des Hyksos ou rois pasteurs, qui était de même race qu'eux et qui, régnant dans la basse Égypte du temps de Joseph, leur avait concédé la terre de Gessen, cette dynastie avait été vaincue après plus de trois cent cinquante ans de domination, et les rois indigènes l'avaient expulsée de la vallée du Nil. Pendant une guerre de plus d'un siècle et demi, les princes de Thèbes étaient redescendus progressivement le long du fleuve, et enfin le chef de la XVIII[e] dynastie, Ahmès, s'était emparé de Tanis, la capitale des Hyksos, et avait ceint la couronne de la basse comme de la haute Égypte.

Quel rôle avaient joué les Israélites, au milieu de ces luttes sanglantes? Nous l'ignorons complètement. Nous savons seulement qu'ils ne quittèrent pas le sol hospitalier qui les avait reçus et qui allait devenir maintenant pour eux une terre de servitude. Les rois de la XVIII[e] dynastie paraissent les avoir laissés en paix. Ils tenaient sans doute à les conserver, parce que, comme leurs prédécesseurs et leurs successeurs, ils avaient besoin d'un grand nombre de bras pour exécuter les travaux publics ; peut-être aussi les ménageaient-ils afin de les empêcher de déserter le pays ou de prêter la main aux tribus sémitiques ou chananéennes, ennemis perpétuels des Egyptiens. Quoi qu'il en soit, ces ménagements cessèrent avec l'avénement de la XIX[e] dynastie. Alors, dit l'auteur sacré, s'éleva un roi qui ne connaissait pas Joseph [1].

Les faits que nous venons d'indiquer sommairement nous expliquent comment les nouveaux pharaons ne connaissaient point Joseph, et comment la mémoire du ministre qui avait contribué efficacement à asseoir la domination des usurpateurs dans le Delta ne pouvait être pour eux qu'un objet d'exécration. Mais quel était le roi qui commença la persécution ?

Quoique l'Exode ne le nomme point, elle nous fournit des éléments importants pour le reconnaître dans la série des monarques égyptiens. On peut même dire qu'elle le désigne indirectement, comme nous le verrons tout à l'heure.

Tous les égyptologues, guidés par le synchronisme des époques et par l'ensemble des faits, sont d'accord pour placer la sortie des Hébreux sous la XIX[e] dynastie, mais ils sont divisés sur le nom du roi sous lequel eut lieu ce grand événement.

[1] Exod. I, 8.

Pour quelques-uns, comme M. Maspero, c'est Séti II [1]; pour MM. de Rougé et Chabas, suivis par presque tous les savants de France, d'Angleterre et d'Allemagne, par MM. Lenormant, Sayce, Lepsius, Brugsch, Ebers, etc., c'est Menephtah Ier. La persécution contre les Hébreux avait donc commencé sous le père de ce dernier, sous Ramsès II. En voici la preuve.

Le texte biblique suppose que les faits racontés dans les premiers chapitres de l'Exode se passèrent sous le règne de princes qui jouissaient paisiblement de leur couronne, car s'ils avaient eu à soutenir des guerres défensives, ils n'auraient pu songer à opprimer les Hébreux et à les exciter par là à se joindre aux ennemis. Or les monuments égyptiens nous apprennent que la plus grande partie du règne de Ramsès II s'écoula dans une paix profonde. Pendant les quarante-six dernières années de sa vie, elle ne fut pas un seul instant troublée. Lorsque Séti Ier, le père de Ramsès, était monté sur le trône, l'Égypte jouissait également, depuis plus d'un demi-siècle, du calme le plus complet. Sous Séti Ier, il n'y eut qu'une tentative d'invasion, promptement réprimée par son fils. Les guerres des premières années de Ramsès ne furent que des guerres de conquête, qui augmentèrent sa puissance et lui permirent d'infliger aux Hébreux, comme aux autres captifs qu'il avait emmenés sur les bords du Nil, les traitements les plus cruels. La prospérité matérielle de l'empire fut aussi très-grande sous son fils Menephtah Ier, qui n'eut à soutenir qu'une guerre sérieuse à l'ouest de l'Égypte. Le grand papyrus Harris, récemment découvert, nous apprend qu'il n'en fut pas de même sous leurs successeurs, dont le règne fut troublé par des discordes intestines et par des séditions de toute sorte. C'est donc avant l'avénement de ces derniers que l'Exode s'était accomplie [2].

Une autre considération nous conduit au même résultat. Les événements racontés dans les premiers chapitres du second livre de Moïse ont dû se passer sous le gouvernement d'un roi dont le règne fut très-long. Alors même que la série d'expé-

[1] Maspero, *Histoire des peuples de l'Orient*, p. 259. — M. Auguste Eisenlohr soutient la même opinion, *Der grosse Papyrus Harris*. Leipzig, 1872, in-12, p. 25.

[2] En voir les preuves longuement développées dans M. Chabas, *Recherches sur la XIXe dynastie*, p. 15 et suiv.

riences inhumaines tentées tour à tour par le persécuteur, afin d'empêcher la multiplication des Hébreux, ne l'insinueraient point déjà, l'espace considérable qui s'écoule depuis la fuite de Moïse en Madian jusqu'à la mort du pharaon, — Moïse ne peut retourner en Égypte que quarante ans après, à l'âge de quatre-vingts ans, — suffit pour le prouver. Or un seul règne, parmi ceux de la XIXe dynastie, remplit cette donnée essentielle du problème, c'est celui de Ramsès II.

Il est dit de ce pharaon, dans une inscription du temple d'Abydos, déblayé par M. Mariette, qu'il avait été roi dès le ventre de sa mère et avant sa naissance, parce que son père, Séti Ier, le Séthos des Grecs, n'étant pas de race royale, n'avait été sans doute considéré que comme régent, en attendant que sa femme, fille de son prédécesseur Ramsès Ier, donnât à celui-ci un héritier et que cet héritier fût en âge de gouverner l'Égypte. On lit ailleurs, en effet, que Séti Ier n'avait gouverné que pour son fils Ramsès, avant même que ce dernier eût vu le jour. « Tu étais encore dans ta première enfance, » disent les dieux à Ramsès Mériamoum, « l'aimé d'Ammon, » dans une inscription qui nous a été conservée, « et déjà on ne faisait pas un monument sans toi, on n'exécutait pas un ordre sans ton concours [1]. » Cependant il ne data son règne que du moment où il devint seul maître du pouvoir, après la mort de son père, à l'âge de dix-huit à vingt ans. Peu de rois, non-seulement en Égypte mais ailleurs, ont porté aussi longtemps la couronne : il occupa le trône pendant soixante-sept ans, non compris les années où il fut associé à Séti Ier. Son règne remplit donc les conditions de durée réclamées par l'Exode.

Le caractère de ce prince, tel que nous le révèlent les découvertes archéologiques, est aussi parfaitement ressemblant à celui que nous peint Moïse. Celui-ci nous le représente comme un grand bâtisseur.

Les fouilles exécutées en Égypte nous révèlent en celui que les Grecs avaient déjà rendu si célèbre sous le nom de Sésostris, le plus grand des constructeurs parmi les pharaons [2]. On rencontre sur tous les points des pays où s'étendait sa puissance les traces des édifices qu'il avait élevés. Les deux tem-

[1] Fr. Lenormant, *Manuel d'Histoire de l'Orient*, t. I, p. 404.
[2] V. Maspero, *Hist. anc. des peuples d'Orient*, p. 125-126.

ples magnifiques d'Ibsamboul en Nubie, le Ramesséum de Thèbes, le temple d'Abydos, une partie des temples de Karnak et de Louqsor sont ses œuvres [1]. Il fonda des villes, il creusa des canaux, il orna le Fayoum, Memphis, Tanis, Ramsès, de ses monuments et de ses statues. Mais au prix de quelle tyrannie et de quelle oppression il exécuta tous ces grands travaux! « Ce n'est qu'avec un véritable sentiment d'horreur, dit M. François Lenormant, que l'on peut songer aux milliers de captifs [2] qui durent mourir sous le bâton des gardes-chiourme, ou bien victimes des fatigues excessives et des privations de toute nature, en élevant, en qualité de forçats, les gigantesques constructions auxquelles se plaisait l'insatiable orgueil du monarque égyptien. Dans les monuments du règne de Ramsès, il n'y a pas une pierre, pour ainsi dire, qui n'ait coûté une vie humaine. Puis, quand les guerres d'Asie furent terminées, il fallait toujours des captifs pour les constructions. Alors la chasse à l'homme, dans les malheureuses populations nègres du Soudan, s'organisa sur un pied monstrueux, inconnu aux époques antérieures. Il ne s'agissait plus, comme sous les Thoutmès et les Amenhotep, d'étendre de ce côté les frontières de l'empire égyptien, pour y englober les pays qui fournissaient l'ivoire et la poudre d'or. Le but principal, et pour ainsi dire unique, était de se procurer des esclaves. Presque chaque année, de grandes razzias partaient de la province d'Éthiopie et revenaient traînant après elles des milliers de captifs noirs, de tout âge et de tout sexe, chargés de chaînes... Toutes les tribus étrangères, de race sémitique, que la politique des prédécesseurs de Ramsès avaient attirées dans le Delta pour y coloniser les terres conquises sur les eaux, furent soumises au régime de corvées et de travaux forcés... La population rurale indigène et proprement égyptienne n'en fut même pas à l'abri... Un papyrus du Musée Britannique nous a conservé la correspondance du chef des bibliothécaires de Ramsès, Ameneman, avec

[1] L'obélisque de la place de la Concorde, à Paris, qui a été transporté de Louqsor, est un monument de Ramsès II.

[2] Nous savons par Hérodote, II, 108, et par Diodore de Sicile, I, 56, (qui se trompe cependant en parlant dans ce passage des Babyloniens), que Sésostris ou Ramsès II employa les prisonniers de guerre à la construction des temples, des canaux, des digues, etc. Sur un monument de Thèbes, reproduit par Wilkinson (*Manners and Customs*, t. I, p. 403), sont représentés des captifs Rotennu, avec un scribe qui les inscrit pour les enrôler et les faire travailler

son élève et ami Pentaour, l'auteur du (fameux poëme épique qui célèbre les exploits du jeune Sésostris contre les Khétas). Une de ces lettres décrit, dans les termes suivants, les conditions de la vie des cultivateurs : « Le collecteur des finances arrive au débarcadère du district ; il a avec lui des agents armés de bâtons, des nègres armés de branches de palmier ; tous disent : Donne-nous ton blé, et il n'y a pas moyen de repousser leurs extorsions. Puis le malheureux est saisi, lié et envoyé de force travailler aux corvées des canaux ; sa femme est liée, ses enfants sont dépouillés [1]. »

Tel est le portrait que les monuments égyptiens nous tracent de Ramsès II. Est-il possible qu'il soit plus ressemblant avec celui que l'Exode nous fait du pharaon oppresseur des Hébreux ? Il ne manquait que le nom au-dessous du portrait peint par Moïse. Les égyptologues viennent de l'y écrire.

Mais, s'il fallait encore une autre preuve de l'identification de l'oppresseur des Hébreux avec Ramsès II Mériamoum, nous la trouverions dans l'Exode elle-même. L'auteur sacré, comme nous en avons déjà fait la remarque, quoiqu'il n'ait jamais désigné par son nom propre le persécuteur d'Israël, l'a nommé cependant indirectement : c'est en nous apprenant que pharaon avait fait construire par les enfants de Jacob la ville de Ramsès. Il s'appelait donc Ramsès lui-même, car on ne saurait douter que cette ville n'ait tiré son nom de celui de son fondateur, comme Alexandrie, d'Alexandre, Constantinople, de Constantin, Saint-Pétersbourg, de Pierre le Grand [2]. Il est vrai qu'il

[1] Fr. Lenormant, *Manuel d'Hist. anc. d'Orient*, t. I, p. 423-426.

[2] La justesse de cette observation n'est pas contestée même par les plus ardents adversaires de cette identification, comme Basil H. Cooper, *Of the hier. date of the Exoduis*, p. 25 et seq. Chabas, *Mélanges égyptol.*, 2e série, p. 109. — « La question de l'identité du pharaon de l'Exode avec Ramsès II est à la fin mise hors de chaque doute par l'ordre qu'il donna aux enfants d'Israel de lui bâtir les deux villes Pithom et Ramsès. » H. Brugsch, *Histoire d'Égypte* (en français), p. 156. — « Aucune divinité égyptienne, dit M. Chabas (*Mélanges égypt.*, 2e série, p. 124), ne porte le nom de Ramsès et n'a pu conséquemment fournir d'éléments à celui d'une ville. Quoiqu'on rencontre le nom de Ramsès porté par de simples particuliers,... il n'en faudrait pas conclure que la ville de Ramsès a pu emprunter son nom à un simple particulier. On ne trouverait pas un nom de ville égyptienne qui fût dans ce cas, tandis que de tout temps, les noms et les prénoms royaux se rencontrent en combinaison dans les appellations des cités, des forteresses, des temples, des châteaux, des domaines, des réservoirs, etc. On en peut citer des exemples par centaines, surtout à l'époque de Séti I et des Ramsès. » V. aussi p. 116, 125 et seq.

y a eu plusieurs Ramsès, mais les inscriptions hiéroglyphiques nous apprennent que c'est Ramsès II qui est le fondateur, ou au moins le restauratenr de la ville qu'elles appellent « Pi-Ramessu », c'est-à-dire ville de Ramsès [1], de sorte qu'elles lèvent ainsi tous les doutes qu'on pourrait concevoir et nous permettent d'affirmer d'une manière positive que le pharaon qui opprima les enfants d'Israël est réellement Sésostris [2].

La persécution contre les Hébreux avait-elle commencé du temps de Séti Ier, ou ne commença-t-elle que lorsque Ramsès II fut seul maître du trône? C'est ce que nous ne saurions décider. Ce qui paraît certain, c'est que ce fut du moins ce dernier prince qui la poussa jusqu'à la plus extrême rigueur.

Les enfants de Jacob vivaient tranquilles au milieu du pays de Gessen, menant la vie douce et calme que nous avons déjà décrite, plus Égyptiens en quelque sorte qu'Hébreux. Un grand nombre, comme nous l'apprennent le Pentateuque et les Pro-

[1] C'est après Ramsès I et seulement avec Séti I « que commencent les grandes constructions, les créations de villes et de postes fortifiés entre la basse Égypte et l'Asie. » Chabas, *Mél. égyptol.*, 2e série, p. 128. « Ramsès II, qui eut à soutenir de longues guerres en Asie,... répara, comme son père, Séti I, les places frontières du Delta et probablement en reconstruisit de nouvelles. Ses successeurs immédiats l'imitèrent. L'utilité de ces fortifications permanentes du côté de l'Asie s'était fait sentir de tout temps. » Le fils de Séti embellit, agrandit et, sans doute, rendit plus forte la ville de Ramsès, s'il n'en fut pas le premier fondateur. « Après sa glorieuse campagne de l'an V contre les Khétas, Ramsès II revint à Pa-Ramsès et s'y reposa dans son palais... C'est là aussi qu'il se rendit pour recevoir les envoyés de Khitasar, roi des Khitas, porteurs de la tablette d'argent sur laquelle le traité entre lui et les Khétas avait été inscrit. » Chabas, *Mélanges égyptologiques*, 2e série, p. 130-131.

[2] M. Chabas a observé avec raison que l'opinion que nous venons d'exposer peut très-bien se concilier avec le récit de Manéthon sur l'Exode, que nous a conservé Josèphe, *Contra App.*, l. I, c. IX, en observant toutefois que ce récit est loin d'être exempt d'erreurs. « Cette identification, dit-il, s'accorde au surplus avec le récit un peu confus de Manéthon. L'historien égyptien parle d'un Ramsès, fils aîné et successeur de Séthos, et lui attribue un règne de 66 ans; ensuite il mentionne un Aménophis qui expulsa du territoire égyptien tous les *lépreux* et tous les *immondes*, qu'il força à travailler aux carrières situées à l'orient du Nil. » Séthos est Séti Ier, Ramsès est Ramsès II, Amenophis est Menephtah, les lépreux sont les Israëlites qui ont dû être appelés hiéroglyphiquement, comme les Hyksos, AATU, la peste, les pestiférés, expression métaphorique pour désigner les ennemis du pays. Chabas, *Mélanges égypt.*, 1re série, p. 43-44. Cf. *Recherches sur la XIXe dynastie*, p. 111. — L'identification du persécuteur des Hébreux et de Ramsès est ancienne. On lit dans la *Chronologie sacrée*, à la suite de la *Sainte Bible* de Sacy in-fo, t. III, p. 484, édit. de 1715) : « En 2427, Miamun Ramessès régna en Égypte et c'est ce roi de qui il est dit qu'il n'avait pas connu Joseph et qui ordonna de tuer les enfants mâles des Hébreux. »

phètes, amollis par la prospérité, séduits par les mauvais exemples dont ils étaient témoins, avaient abandonné le vrai Dieu pour pratiquer le culte des polythéistes. Le feu de la persécution était nécessaire pour les purifier et pour les arracher, si l'on peut ainsi dire, aux délices de cette Capoue [1].

Un jour, des bruits alarmants se répandirent dans la terre de Gessen. Le pharaon voulait imposer des corvées extraordinaires aux Hébreux. Et ce n'était pas seulement dans le dessein de leur faire exécuter des travaux publics qu'ils allaient être soumis à toutes sortes de vexations, le gouvernement avait de plus un but caché, celui d'empêcher la trop grande multiplication de cette race étrangère. Ainsi le conseillait la politique égyptienne : « Allons, disaient pharaon et ses conseillers, agissons avec prudence, empêchons ce peuple d'augmenter, de peur que s'il survenait quelque guerre, il ne se joigne à nos ennemis, ne combatte contre nous et ne quitte ce pays [2]. » On imposa donc aux Israélites les plus durs travaux, afin d'en faire périr un grand nombre par l'excès de la fatigue. Il ne devait point être difficile, ce semble, de réaliser ce plan inhumain, car la corvée était fréquemment mortelle en Égypte. En plein dix-neuvième siècle, il y a quelques années à peine, deux cent cinquante mille fellahs ont été employés de force, par le vice-roi d'Égypte, à creuser le canal de Mamoudieh qui relie la ville d'Alexandrie au Nil, à Afteh. La plupart étaient réduits à remuer la terre avec les mains, parce que le gouvernement n'avait fourni en nombre suffisant que des fouets pour les frapper : les pioches, les pelles et les couffes manquaient. Vingt mille de ces malheureux ont succombé à la peine, épuisés par l'excès de travail qui leur était imposé ou par les coups de courbache que leur administraient d'impitoyables surveillants. Les talus qui bordent les rives du canal sont remplis des ossements de ces infortunés et le moindre éboulement les découvre aux yeux du voyageur [3].

[1] Théodoret, dans ses *Questions sur l'Exode*, ch. IV, interrog. XIII, se pose cette question : « Quare Deus Israeliticum populum hæc pati permisit? » Et il répond : « Ut odio prosequerentur non tantum Ægyptios, sed et illorum deos, » etc. Migne, *Patrol. gr.*, t. LXXX, col. 242.

[2] Exod. I, 10.

[3] L. de Laborde, *Comment. géogr. de l'Exode*, p. 17; Edm. Planchut, *le Tour du Monde*, *Revue des Deux-Mondes*, 1er sept. 1871, p. 113. — La corvée a été abolie officiellement en Égypte, mais ce n'est que nominalement, d'après

Des papyrus, à peu près contemporains de l'Exode, nous ont raconté quelques-unes des misères des malheureux condamnés à la corvée. Une inscription de Berscheh décrit ce qu'ont à souffrir les ouvriers obligés de traîner des pierres comme des bêtes de somme. Le chemin pour faire glisser le colosse est très-difficile à établir, mais combien n'est-il pas difficile de remuer la lourde masse. « Je te dis, continue le texte, jusqu'à quel point le bâtisseur de murs extérieurs, la maladie le goûte. En effet, il est dehors, au vent. S'il bâtit à couvert, son sac d'outils est dans les parterres de la maison, hors de son atteinte. Ses deux bras s'usent complètement. Un mélange de toute espèce d'ordures, c'est ce qu'il mange, le pain de ses doigts; il se lave en une seule saison. Ce qui le rend vraiment misérable, c'est un bloc à déplacer qui fait dix coudées sur six, un bloc d'un mois à traîner dans les parterres des maisons [1]. Ayant fait tout ce travail, s'il a du pain, il est donné à sa maison, et lui, il embrasse ses enfants [2]. »

Le gouvernement donnait aux ouvriers les objets nécessaires à la vie, du blé, de la viande, des poissons frais ou conservés, des légumes; mais soit que les provisions fussent insuffisantes ou mal distribuées, ils souffraient de la faim, à tel point que, plus d'une fois, on fut obligé de suspendre les travaux à cause de leur état de faiblesse [3].

Ce qui aggravait encore la corvée, c'était la dureté de ceux qui étaient chargés de la faire exécuter. Moïse nous apprend que dès que le pharaon eut résolu d'opprimer Israël, il choisit

la plupart des voyageurs. « La suppression de la corvée, dit M. Ebers, n'est qu'un mensonge et elle est appliquée au moins sur les domaines du khédive, dans ses sucreries, pour la construction des bâtiments publics et des grandes routes. » (*Durch Gosen zum Sinai*, p. 470-471.) — L'abolition officielle de la corvée a été amenée par le percement de l'isthme de Suez, dont les premiers travaux avaient été exécutés par des ouvriers enrôlés de force. Les protestations que soulevèrent en Europe les violences désormais plus connues du gouvernement égyptien firent recourir au travail libre.

[1] C'est-à-dire, un bloc dont la traction au milieu d'un terrain cultivé exige un mois d'efforts.

[2] Papyrus Sallier II, 6, 1. — Papyrus Anastasi VII, I, 1. Chabas, — *Recherches sur la XIXe dynastie*, p. 144-145. — Cf. Maspero, *du Genre épistolaire chez les Égyptiens*, 1872, p. 53-54.

[3] Chabas, dans Lieblein, *Deux papyrus hiératiques*, p. 24-28; Maspero, *Une enquête judiciaire à Thèbes* dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des insc. et b.-l.*, t. VIII, 1874, p. 277-278. On ne sait pas de combien d'heures se composait la journée de travail, ni si elle était interrompue au milieu du jour pour épargner aux ouvriers l'excès de la chaleur.

pour réaliser ses desseins, des *saré missim,* « des chefs de corvée »[1], dont la sévérité naturelle devait être en rapport avec la mission cruelle qu'ils étaient appelés à remplir. Il est souvent question de ces personnages dans les inscriptions et les papyrus. Ils s'appelaient *madjaïu*, du nom d'une tribu libyenne contre laquelle avaient fait la guerre les anciens pharaons. Les Égyptiens finirent par l'asservir, et leur nom devint plus tard synonyme de gendarme ou d'agent de police. Les madjaïu avaient un commandant, *her madjaïu*, et des inspecteurs ou contrôleurs, *zat,* chargés de surveiller l'emploi des fonds et l'ordre des distributions, de régler l'exécution des travaux ou la livraison des produits fabriqués. Ce sont là sans doute ceux que Moïse désigne sous le nom de *nôgsim.* Ceux qu'il nomme *schôterim* sont les scribes[2], que les papyrus nous montrent commandant les brigades d'ouvriers, leur remettant les rations journalières ou supplémentaires, etc[3]. Un papyrus de Leyde nous fait connaître le nom d'un des chefs de corvée préposés à la surveillance des Hébreux : il s'appelait Ameneman[4].

Les monuments figurés nous représentent ces *nôgsim* et ces *schôterim,* tantôt assis et se contentant de suivre les ouvriers de l'œil, tantôt levant pour frapper le bâton dont ils sont

[1] Exod. I, 11. Plus loin, v, 6, le texte sacré distingue les *nôgsim* et les *schôterim.* « Dans les légendes de Qourna, les surveillants sont nommés *ceux qui donnent la surveillance.* » Chabas, *Mélanges égyptologiques,* 2e série. p. 119-120. « Dans un texte hiératique, copié à Turin par M. Lieblein, cette recommandation est adressée à un surveillant de travaux : *ne néglige pas et ne relâche pas.* » *Ibid.*, p. 122. — Il y a encore aujourd'hui une organisation analogue en Égypte. Dans chaque village, le scheick el beled est chargé de recouvrer les impôts et de faire exécuter les travaux de corvée. Il est bâtonné par le kaimakan, si celui-ci n'est pas content de lui, mais le scheick se venge à son tour sur ses subordonnés. V. Michaud, *Correspond. d'Orient,* t. V, p. 254.

[2] *Schatara,* en arabe, signifie écrire. L'hébreu n'a gardé de cette racine que le nom d'agent, *schôter,* celui qui écrit, celui qui préside. Les scribes étaient très-nombreux en Égypte. On n'a écrit chez aucun peuple ancien comme chez les Égyptiens qui écrivaient au sujet de tout et sur tous les objets.

[3] Lieblein, *Deux papyrus hiératiques.* Christiania, 1868, in-8°; Maspero, *Une enquête judiciaire à Thèbes, Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* t. VIII, p. 277, 278, 279; Brugsch, *Wörterbuch,* p. 630.

[4] Le scribe Kaouisar écrit à Bekenphat qu'il a livré les Hébreux au chef des Madjaiu, Ameneman. *Papyrus hiérat. Leyde,* I, 348, pl. 118, p. VI, a, b; Chabas, *Mélanges égyptologiques,* 2e série. p. 143; Ebers, *Durch Gosen zum Sinai,* p. 520-521.

munis [1]. Aujourd'hui encore, la bastonnade est aussi fréquente que cruelle en Égypte [2]. Elle y a toujours été d'un usage commun. On ne l'épargnait point aux jeunes hommes, on ne l'épargnait point aux scribes, on la prodiguait aux malheureux serfs. A tout propos, on « faisait intervenir le bâton, ce *don du ciel*, comme l'appellent les fellahs, cette *ultima ratio* de tous les peuples orientaux. « Le petit garçon arrive-t-il à faire un homme, écrit un scribe, ses os sont rompus comme ceux d'un âne [3]. » Une peinture de Beni-Hassan représente des ouvriers battus de verges. On les voit étendus à terre, le corps nu; deux hommes leur tiennent fortement les bras; un troisième leur tient les pieds, et le surveillant leur administre lui-même la bastonnade. Ce cruel traitement est aussi infligé à une femme, dans une autre peinture du même endroit [4].

Le texte biblique n'énumère point tous les travaux auxquels furent assujettis les enfants de Jacob — on les employa, dit-il, à toute sorte de travaux qu'on fait aux champs [5]; — il en mentionne cependant quelques-uns en particulier: la construction des villes de Pithom et de Ramsès [6], et la fabrication des briques.

[1] Ce bâton n'est pas en effet le bâton du commandement, souvent représenté dans les monuments et dans les hiéroglyphes, et qui est long; c'est un bâton plus court, destiné à frapper. Ebers, *Durch Gosen zum Sinai*, p. 521.

[2] La bastonnade est une des plaies de l'Orient. Une anecdote racontée par M. Edm. Planchut, le *Tour du Monde*, *Revue des Deux-Mondes*, 1er septembre 1871, p. 121, en nous apprenant ce qui se passe encore de nos jours dans une ville qui appartient aux Anglais, peut nous faire comprendre de quelle manière les malheureux ouvriers hébreux étaient traités par les *nógsim*. » Dans un magasin d'apparence assez propre (à Aden), nous entrons, dit-il, pour faire l'emplette de quelques paquets de cigares... Quand nous sortons, un cypaye, en uniforme de *policeman* vient à nous et s'informe poliment du coût des *sheroots* que nous tenons encore à la main. — Huit roupies, lui dit (mon compagnon) M. Campbell. — Vous êtes volés, reprend flegmatiquement le noir Hindou, et il entre dans la boutique du marchand, le saisit par ses vêtements, l'entraine au dehors et le jetant avec violence sur le trottoir, il lui administre une violente volée de coups de canne... (Le marchand) se releva avec peine, rentra dans sa boutique sans oser proférer une parole de protestation, mais pâle et tremblant de tous ses membres. »

[3] V. Maspero, *du genre épistolaire chez les Égyptiens*, p. 74-75.

[4] Ebers, *Durch Gosen zum Sinai*, Anmerkung 41, p. 521. Cf. Deut. xxv, 2.

[5] Exod. i, 14. — On s'est demandé si les Hébreux avaient été employés à la construction des Pyramides. M. Ebers se prononce pour la négative, *Durch Gosen zum Sinai*, note 10, p. 471.

[6] Ramsès est RAMSS en égyptien et en copte. « L'hébreu, dit M. Chabas, *Mélanges égypt.* 2e série, p. 124, reproduit servilement les hiéroglyphes, même dans le redoublement de l's, R'MSS. »

Deux documents du règne de Ramsès II, dont M. Chabas a donné la traduction [1], prouvent en effet que ce prince occupa les Hébreux à la construction de la ville à laquelle il donna son nom. Ces documents mentionnent une race étrangère, nommée *Aperi*, ou *Aberi* [2]. Cette race était assez nombreuse pour que le pharaon préposât à sa garde un corps de Madjaïu, c'est-à-dire cette force militaire de police dont nous avons déjà parlé et que nous savons avoir été chargée de services analogues, notamment de la garde du quartier des tombeaux à Thèbes.

Ces Aberiu ou Aperiu désignent certainement les Hébreux, par le nom le plus ordinaire qui leur était primitivement donné [3], comme le reconnaissent la plupart des égyptologues. Il était impossible aux scribes égyptiens de transcrire plus exactement en leur langue le nom des Hébreux [4].

Voici les deux documents égyptiens qui confirment d'une manière éclatante la véracité de Moïse. Le scribe Kaouisar rend compte en ces termes à son maître, le scribe Bekenphtah, d'un ordre qui lui avait été donné :

« Pour la satisfaction de mon maître, j'ai obéi au mandat que m'a donné mon maître, en disant: Délivre la nourriture aux soldats, ainsi qu'aux Aperiu qui charrient la pierre pour le grand Bekhen du roi Ramsès Mériamen, ami de la justice, (lesquels sont) confiés au chef des Madjaïu, Ameneman. Je leur donne la nourriture chaque mois, selon les instructions excellentes que m'a données mon maître [5]. »

[1] *Mélanges égyptologiques*, 1re et 2e série.

[2] Le pluriel égyptien prenant la finale *u* (prononcez *ou*), l'hébreu *aberim* est devenu en égyptien, *Aberiu, Aperiu*

[3] Le nom d'*Israélite* n'apparait ni dans la Genèse, ni dans l'Exode, il apparaît pour la première fois Lévit. xxiv, 10. Celui de *Juif* est postérieur au schisme de Roboam. Celui d'*Hébreu* apparaît au contraire dès Gen. xiv, 13. C'est le nom par lequel Pharaon désigne les enfants de Jacob, Ex. i, 16. V. Chabas, *Mélanges égypt.*, les Hébreux en Égypte, 1re série, t. I, p. 46.

[4] Voir les preuves qu'en donne (*ib.*, p. 47-48) M. Chabas, à qui est due la gloire de cette découverte. — M. Eisenlohr (*Transactions of the Society of Biblical Archæology*, t. I, p. 355-384), a contesté l'identification des Aperiu avec les Hébreux. M. Chabas lui a répondu dans ses *Recherches sur la XIXe dynastie*, p. 99. Il a réfuté aussi (*ib.*, p. 101-104), M. Maspero, qui a adopté l'opinion de M. Eisenlohr.

[5] *Papyr. hiérat. Leyde*, I, 348, pl. 6. l. 5. Chabas, *Mélanges Égypt.* t. I, p. 44, 1re série, et 3e série, t. II, p. 125. Ces papyrus ont été trouvés dans les ruines de Memphis. — H. Brugsch, *La sortie des Hébreux d'Égypte*, p. 9 et 41-42.

Le second document est du scribe Keniamen. Il est adressé à son maître le Kadjena Hui de la cour de Ramsès II :

« J'ai obéi, dit-il, au mandat que m'a donné mon maitre, en disant : Donne la nourriture aux soldats, ainsi qu'aux Aperiu qui charrient la pierre pour le soleil du soleil (le temple du soleil de) Ramsès Meriamen, au sud de Memphis [1]. »

D'après le texte sacré, les Hébreux bâtirent à Pharaon *'ârê miskenôt :* c'est par ce nom qu'il qualifie les villes de Pithom et de Ramsès. Le sens de cette expression n'est pas parfaitement sûr. M. Chabas la traduit par *magasins* [2], et M. Ebers adopte son explication [3]. Une peinture de Qourna, à Thèbes, représente, à côté des prisonniers de Thoutmès III, occupés à façonner des briques, d'autres prisonniers travaillant à la construction du magasin du temple d'Ammon. Une curieuse légende copiée par M. Brugsch dans la tombe du scribe Anna, à Qourna, nous apprend que le magasin ou dépendance du temple servait non-seulement de dépôt pour les provisions de toute espèce, mais aussi d'atelier pour la confection des objets nécessaires à l'entretien du temple et des prêtres. « Inspection, dit la légende, inspection de l'écurie des taureaux, des vaches, des veaux et des troupeaux ainsi que des ouvriers du domaine d'Ammon. Placement du lait dans le magasin du domaine d'Ammon. » Une autre inscription de Thoutmès III à Karnak nous fait connaître que, dans le magasin du temple d'Ammon, il y avait des ouvriers occupés à fabriquer cinq espèces d'étoffes [4].

Le magasin du temple d'Ammon devait avoir son analogue à Ramsès et à Pithom. C'est donc à la construction d'édifices de ce genre que furent employés les Hébreux dans ces deux cités [5].

[1] *Papyr. Leyde*, I, 349 ; Chabas, *Mél. égypt.*, 1re série, t. I, p. 49.

[2] Voir ces preuves, *Mélanges égyptologiques*, 2e série, p. 118-119.

[3] Ebers, *Durch Gosen zum Sinai*, Anmerk, 42, p. 521, 522. Il rapproche le mot *miskenôth* du mot égyptien *mesχen* qui désigne le lieu de naissance des dieux ; mais il accepte nonobstant l'explication de M. Chabas.

[4] Brugsch, *Hist. de l'Égypte*, p. 106 ; *Recueil de monuments égyptiens*, I. pl. XXXVI, 2 ; pl. XLIII, 6.

[5] Un passage de II Paralip. XVI, 4, semblable à l'inscription du scribe Anna que nous venons de rapporter, confirme d'une manière frappante, comme l'observe M. Chabas, l'explication qu'il a donnée. A propos des richesses

Les papyrus nous donnent la description de la ville de Ramsès, si intéressante pour nous. Elle paraît avoir été l'habitation de prédilection du Roi qui l'avait appelée de son nom.

« Sa Majesté (Ramsès II), dit un scribe égyptien, s'est bâti une villa, dont le nom est *Pa Ramessu aanacht,* « la ville de Ramsès le très-vaillant. » Elle s'étend entre Zahi (la Palestine) et l'Égypte, toute remplie de provisions délicieuses. Elle est comme la reproduction d'Hermonthis, sa durée est celle de Memphis. Le soleil se lève à son double horizon, et se couche en elle. Tous les hommes quittent leur ville et s'établissent sur son territoire, dont l'occident est la demeure d'Ammon, dont le midi est la demeure de Sutech ; Astarté y est au levant, Uadjit y est au nord. La villa qui s'y trouve est comme le double horizon du ciel. Ramsès Meïamoun, vie, santé, force, y est comme Dieu. Mouth *dans les deux régions* comme interprète, le *Soleil des princes* comme monarque, *les délices de l'Égypte*, l'*ami de Tum*, comme général. Aussi la terre descend-elle vers lui. Le grand prince de Chita envoie un message au prince de Kadi: Si tu es prêt, partons pour l'Égypte, car les paroles du « Dieu (Ramsès II) s'accomplissent. Faisons notre cour à Rausorma, « car il donne les souffles à qui il aime, et toute contrée existe par « lui [1]. »

Un autre morceau, sinon de la même main, au moins du même temps, c'est-à-dire contemporain de Moïse, complète cette description trop brève et trop mythologique. Elle fait revivre, en quelque sorte, sous nos yeux l'antique cité, avec ses jardins, ses canaux et sa population tout entière.

« Le scribe Penbesa, pour charmer son seigneur, le scribe

accumulées par le roi Ézéchias, l'auteur sacré dit : « Il eut des *miskenôth* pour les productions en blé, en vin, et en huile, des écuries pour tout gros bétail, des étables pour les troupeaux. » — Les Septante ont traduit dans l'Exode la locution hébraïque par πόλεις ὀχυρὰς et par περιχώρους, la Vulgate par *urbes tabernaculorum* et *urbes muratas*. M. Ebers explique cette traduction en disant : « Dans les villes plus éloignées, au milieu d'hommes de race étrangère, ces magasins devaient être fortifiés. » *Durch Gosen*, p. 522.

[1] Maspero, *Du style épistolaire chez les Égyptiens*, p. 102. — Ce passage est suivi des réflexions suivantes : « La ville dont il est question dans ce passage n'est que la Ramsès des livres saints à laquelle travaillèrent les Hébreux, Quelque éloignés que soient les événements de l'Exode, on ne peut s'empêcher d'éprouver un sentiment de curiosité et d'étonnement en retrouvant sur des papyrus contemporains de Moïse le nom d'une ville célèbre en Israël. » — Ce passage est aussi traduit, Chabas, *Mélanges égyptologiques*, 2e série, p. 151.

Amen-em-Apt, vie, santé, force! Ceci est envoyé pour faire savoir à mon seigneur, item, pour plaire à mon seigneur. Quand je suis arrivé à Pa-Ramessu-Meri-Amen, je l'ai trouvée en bon état. C'est une ville fort belle et qui n'a point sa pareille dans les fondations de Thèbes..... Silsilis, où la vie est douce : Ses campagnes sont pleines de toutes les choses délicieuses,de nourritures, de provisions, chaque jour. Ses viviers(?) sont pleins de poissons, ses étangs, d'oiseaux aquatiques; ses prés foisonnent d'herbages; la plante *ades* en touffes, la plante *aden-roga,* aussi douce que le miel, croît dans ses champs bien arrosés. Ses greniers sont pleins de blé et d'orge dont les monceaux s'élèvent jusqu'au ciel. Les joncs et les plantes *aaqer* de l'enclos, les fleurs *abu* du jardin fruitier, les fruits de l'aloès, du pin pignon, de la mandragore, les grenades de la pépinière, des vins doux de Kakêmê qu'on verse sur le miel; des poissons Onotis rouges du marais de Rema engraissés de lotus, le mulet tacheté des étangs artificiels; des mulets mêlés à des anguilles (?), des poissons *Chepnen* de l'Euphrate; les poissons *ad* et *cheptpennu* des rigoles d'inondation, le poisson Hanana des canaux excellents d'Aanacht. Pasahor y produit le sel; Pahur y produit le natron. Les galères arrivent au port; les provisions et les richesses abondent en elle chaque jour. Se réjouit quiconque réside en elle, on ne le contrarie point, les petits y sont comme les grands. Allons, célébrons pour elle des fêtes du ciel, ainsi que ses panégyries de commencement de saison, quand viennent la ville de Tmir avec des papyrus, la ville de Psahor avec des roseaux, les produits de la pépinière, les guirlandes des vergers, les oiseaux aquatiques de ses terres inondées. Les riverains de la mer lui apportent en hommage des anguilles et des poissons *adu;* et lui donnent le tribut de leurs marais. Les tenants de Aanachtu sont en vêtements de fête chaque jour, de l'huile parfumée sur leurs têtes, dans des perruques neuves; ils se tiennent à leur porte, leurs mains chargées de bouquets, de rameaux verts de Pa-Hathor, de guirlandes de Pahur, au jour d'entrée de Râ-usor-ma step-en-Ra, le Month dans les deux Égyptes, au matin de la fête de Choiak, et chacun d'eux est comme son voisin pour adresser ses requêtes. Doux breuvages des gens de Aanachtu, leur vin de grenade est comme une flamme, leur liqueur *Khuianana* a le goût des fruits *annu* apprêtés au miel; la bière de *Qadi* du port, les vins des celliers, les huiles douces du fleuve Sagabaï, les guirlandes du jardin fruitier. Les douces favorites du roi Très-Vaillant sont à la porte de Memphis; la joie règne et s'étend sans que rien ne l'arrête, ô Râ-usor-ma step-en-Ra, Mentu dans les deux Egyptes, Ramsès Meiamoun, vie, santé, force, le Dieu[1]. »

[1] Maspero, *Du Genre épistolaire chez les Égyptiens*, p. 103-106; Papyrus Anastasi III, pl. I, pl. III, Cf. Chabas, *Mélanges égypt.*, 2e série, p. 132-134.—La ville de Ramsès, construite en grande partie sous Ramsès II et agrandie par Menephtah Ier, était encore sous Seti II, une place importante. Séti II alla y célébrer en personne le culte d'Ammon-Ra. Menephtah Ier avait fait aussi travailler

La ville de Pithom n'a pas été décrite comme la ville de Ramsès, dans les textes égyptiens jusqu'ici connus ; elle y est cependant également mentionnée, sous le nom de Pa-chtum-n-Zalou ou Zarou, que M. Brugsch interprète « citadelle du peuple étranger des Zarou, ou simplement sous le nom de Pa-(pi)-Tum, « demeure de Tum [1]. » Comme Ramsès, elle était dans l'Ouady-Toumilat, sur les bords de l'ancien canal [2]. Un papyrus hiératique et le grand texte géographique d'Osiris à Denderah nous apprennent qu'elle était située à l'est de l'Égypte ; Hérodote, qui la nomme Patoumos, ajoute qu'elle était près de Bubaste, un peu au-dessus de cette ville, non loin de l'embranchement du canal dans le Nil.

Wilkinson, MM. Lepsius et Ebers placent Pithom à Tell-el-Soliman [3]. Dans les environs, se trouve un petit lac qui a dû être plus grand dans les temps anciens. M. Ebers est porté à y reconnaître le lac dont parle un des papyrus Anastasi, *na barkabuta en Pa Tum*, dans un passage remarquable, où il est dit que des *Schasu* ou Sémites vinrent du pays d'*Atéma* ou de l'Idumée, en Égypte, du temps du roi Menephtah, le pharaon de l'Exode, pour faire paître leurs troupeaux dans des pâturages qui appartenaient à ce prince et qui étaient situés près des étangs de Pithom, appelés du nom sémitique *berêkot*, « étangs, » *Barkabuta*. Nous avons là un fait analogue à l'établissement des Hébreux dans la terre de Gessen, du temps de Joseph [4].

L'Exode nous apprend aussi que les Hébreux furent obligés à faire des briques.

Les détails qui nous sont donnés sur la fabrication des

comme son père aux fortifications de Ramsès, de sorte qu'il est fort vraisemblable que les Hébreux y avaient continué de son temps les travaux commencés sous son prédécesseur. Chabas, *Recherches sur la XIX[e] dynastie*, p. 121, 124, 140. — Quoique M. Maspero voie notre Ramsès dans la description citée, il pourrait bien être en réalité question de Ramsès-Tanis.

[1] Pi-Tom, « la ville du dieu solaire Tom. » Brugsch, *La sortie des Hébreux*, p. 11.

[2] H. Brugsch, *Hist. de l'Égypte*, p. 156.

[3] Papyrus Anastasi VI, pl. IV; Dümichen, *Geograph. Inschrift aeg. Denkm.*, I, Taf. XCVIII; Herodote, II, 158, édit. Didot, p. 124; Ebers, *Durch Gosen zum Sinai*, p. 496, 497.

[4] Si l'identification est vraie, Menephtah aurait pu concéder ces pâturages aux Bédouins pour remplacer les Hébreux fugitifs. M. Chabas, qui a le premier traduit ce passage, ne place pas ces étangs dans le Delta. *Mélanges égyptol.*, 2[e] série, p. 155. Pour lui, Pithom et Etham ne font qu'un, ce qui est inadmissible, d'après M. Ebers, *Durch Gosen*, p. 497.

briques sont parfaitement confirmés par les documents égyptiens. Le travail à la tâche, auquel étaient assujettis les Israélites, est mentionné dans un texte écrit au revers d'un papyrus. Ce texte célèbre la splendeur de la ville de Ramsès, et date, selon toute vraisemblance, du règne de Menephtah Ier. En voici la traduction littérale, d'après M. Chabas : « Compte des maçons : 12 ; en outre, des hommes à mouler la brique dans leurs villes, amenés aux travaux de la maison. *Eux à faire leur nombre de briques journellement ;* non ils sont à se relâcher des travaux dans la maison neuve ; (c'est) ainsi que j'ai obéi au mandat donné par mon maître[1]. » Ce paragraphe formait la dernière partie du rapport d'un surveillant de travaux. Il s'agit vraisemblablement d'un édifice de la ville de Ramsès, dont le reste du papyrus fait une description brillante.

Ces douze maçons et ces hommes habiles à fabriquer les briques, qu'on avait fait venir de leur résidence habituelle pour construire, en les assujettissant à une tâche quotidienne, la maison à laquelle le scribe était attaché, pourraient n'être pas Hébreux, car tous les ouvriers en briques n'étaient pas Hébreux, même vers le temps de l'Exode ; mais, quoi qu'il en soit, ce texte nous montre la parfaite exactitude des détails consignés dans le récit de Moïse[2].

« Une grande partie des constructions de Ramsès II, dit M. Brugsch, furent exécutées en briques, » comme le donne à entendre le récit de Moïse.

« Quoique la plupart de ces édifices n'aient pas duré jusqu'à nos jours, il y en a cependant des restes qui mettent le fait hors de doute[3]. » C'est ainsi qu'on trouve encore à

[1] *Papyrus Anastasi III*, revers de la p. 3. — Chabas, *Mélanges égyptol.*, 2e série, p. 133, et *Recherches sur la XIXe dynastie*, p. 149. — Le texte est transcrit en caractères latins et traduit mot à mot dans H. Brugsch, *Histoire d'Égypte*, p. 174. M. Brugsch l'accompagne (p. 175) de cette réflexion : « Voilà le plus beau commentaire authentique pour le cinquième chapitre de l'Exode.»

[2] Les captifs et les serfs étaient employés non-seulement à façonner des briques, mais à toute espèce de travaux. Voir dans Osburn, *Ancient Egypt*, p. 50, une peinture représentant des captifs coupant des arbres. Cf. Exod., I, 14.

[3] H. Brugsch, *Histoire d'Egypte*, p. 174. Sur l'emploi fréquent des briques en Égypte, voir Champollion, *Lettres d'Égypte*, let. IV, p. 53, édit. 1868 ; Rosellini, *I Monumenti dell' Egitto e della Nubia*, t. II, p. 249 ; Wilkinson, *Manners and customs of the ancient Egyptians*, 1rst ser., t. I, p. 50-51 ; Quatremère de Quincy, *État de l'architecture égyptienne*, p. 64.

Ramsès même les ruines du mur d'enceinte, bâti, comme le dit l'Exode, en briques énormes, mélangées de paille coupée. Le docteur Lepsius les a mesurées, et en a déposé quelques-unes au Musée de Berlin. Elles ont 0,44 centimètres de long, sur 0,24 centimètres de large et 0,12 centimètres d'épaisseur [1].

Tout le détail de la fabrication des briques nous est représenté sur les monuments par des peintures qui sont une véritable illustration du texte biblique. A Thèbes, sur le tombeau de Reschara, officier de la cour de Thoutmès III [2], on voit des étrangers que la couleur distingue des indigènes et qu'une légende dit être « les captifs pris par Sa Majesté pour construire le temple de son père Ammon, » occupés, les uns à extraire la terre avec la bêche, les autres à puiser l'eau ou à pétrir l'argile. Ceux-ci portent le limon non encore façonné, ceux-là façonnent les briques dans des moules de bois. Un prisonnier charge les briques sur ses épaules, un autre les apporte au lieu où l'on construit le temple. Les vêtements des travailleurs, réduits à leur plus simple expression, sont usés et rapiécés. Des Égyptiens, armés de bâtons, les surveillent et leur font exécuter impitoyablement leur tache [3].

Cependant malgré les dures corvées auxquelles ils étaient astreints, les Hébreux se multipliaient de plus en plus, grâce à la protection divine. Le pharaon imagina alors un moyen d'oppression plus cruel et plus révoltant encore. Il ordonna aux deux sages-femmes du pays de Gessen de ne laisser vivre

[1] G. Ebers, *Durch Gosen zum Sinai*, p. 501. — V. la représentation d'une de ces briques, portant le cartouche de Ramsès II dans S. Birch, *Ancient History from the monuments, Egypt*, p. 127.

[2] Cette *illustration*, d'abord reproduite par Wilkinson, a été donnée dans un très-grand nombre de publications. V. H. Brugsch, *Histoire d'Égypte*, in-4°, Leipzig. 1859, p. 106; Smith, *Dictionary of the Bible*, t. I, p. 229; Kitto, *Cyclopedia of Biblical literature*, t. I, p. 390; Gainet, *La Bible sans la Bible*, 2e édit., t. II, pl. 8, etc. La peinture de Thèbes est une confirmation si frappante du récit de l'Exode que Rosellini, qui en a fait la première description, l'a donnée comme représentant les Hébreux, *I monumenti dell' Egitto e della Nubia*, II, 2, p. 254 seq.

[3] « Des surveillants armés de longs bâtons, dit M. Brugsch, font comprendre tout de suite que la paresse et la désobéissance vont trouver leur punition, sans qu'on lise le texte qui accompagne cette scène et dont voici la traduction. Voilà les surveillants, y dit-on, qui parlent ainsi aux travailleurs : le bâton est dans ma main, ne soyez pas paresseux ! » *La sortie des Hébreux d'Égypte*, Conférence, p. 14-15.

aucun des enfants mâles. Elles étaient Égyptiennes et leurs noms de *Schiphra* et de *Pou'ah*, conservés par la reconnaissance des Israélites, sont comparables à ceux de *Schepmau* et de *Poué* des hiéroglyphes. Le premier nom signfie : « la dignité de Mau ; » le second, « la dignité de Ra. » Craignant Dieu et saisies d'horreur, elles refusèrent de devenir les complices de la cruauté du roi, et Jéhovah les récompensa, nous dit le texte sacré, « en leur faisant des maisons [1]. » Moïse se sert ici d'une locution égyptienne, bien connue des égyptologues et qui signifie « s'établir, se mettre en ménage [2]. » Dieu fit donc de Schiphra et de Pou'ah des « maîtresses de maison [3]. » selon la classification hiéroglyphique ordinaire des femmes mariées.

Cependant, plus les moyens employés par Ramsès II pour empêcher l'accroissement du peuple hébreu étaient impuissants, plus ce prince semblait vouloir à tout prix réaliser ses desseins. Il recourut enfin à une mesure de la dernière barbarie : il ordonna de jeter dans le Nil tous les enfants mâles qui naîtraient parmi les descendants de Jacob. On n'a jamais fait grand cas de la vie humaine en Égypte [4]. Néanmoins l'ordre de Ramsès II était si inhumain, que la suite même du récit biblique nous prouve qu'il ne fut pas longtemps exécuté, puisque quatre-vingts ans plus tard, à l'époque de la sortie d'Égypte, les Hébreux en âge de porter les armes étaient au nombre de six cent mille.

[1] Ex. I, 20.

[2] *Inscription d'Ahmès, chef des marins*, ligne 6. *Papyrus Prisse*, VII, 10 ; X, 9 ; XIII, 10, etc. « Gesenius, dit à ce sujet M. Chabas, Gesenius, habituellement si clairvoyant, traduit : *paravit eis opes*. Il s'éloigne de l'idée simple. On trouve ici un nouveau spécimen de ces communautés d'idées et d'expressions qui témoignent d'un commerce intime de longue durée entre les deux races. »

[3] Chabas, *Recherches sur la XIX[e] dynastie*, p. 145-146.

[4] Nous avons vu comment on sacrifiait les hommes par milliers dans la construction des monuments publics. Voici ce qui se passait encore en Égypte, il y a peu d'années, avant l'ouverture du chemin de fer. Sur le canal de Mamoudieh, les bateaux-poste qui le parcouraient pendant la nuit étaient enlevés au galop de quatre chevaux vigoureux : « Malheur au fellah négligent qui, se trouvant sur le canal avec sa barque chargée de grains ou de coton, n'apercevait pas de loin les torches à flammes rougeâtres annonçant l'approche foudroyante du *Royal-India-Mail* ; s'il ne se garait pas à temps, il disparaissait dans les eaux avec son chargement. » Ed. Planchut, *Revue des Deux-Mondes*, 1[er] sept. 1871, p. 103. Sur la cruauté des Égyptiens envers leurs prisonniers, voir Osburn, *Ancient Egypt*, p. 31, et la peinture, p. 32.

Dieu, du reste, qui se plaît à se jouer des calculs des hommes, choisit le moment même où le pharaon faisait exécuter ses barbares décrets avec la plus grande rigueur, pour susciter à son peuple celui qui devait le venger de cette injuste oppression et il se servit des mesures mêmes prises contre les enfants d'Israël pour préparer leur vengeur à remplir sa mission.

Un homme de la tribu de Lévi avait épousé une femme de la même tribu, appelée Jochabed, sa parente. Elle mit au monde un fils d'une merveilleuse beauté et réussit à le cacher pendant trois mois [1]. Mais les Madjaïu faisaient des perquisitions sévères et minutieuses, il était impossible de le dérober plus longtemps à leurs recherches et la malheureuse mère, le cœur brisé, fut obligée de se résoudre à exposer l'enfant. Elle nourrissait cependant au fond de son âme l'espoir que Dieu sauverait cette tendre victime.

Sa foi ne fut point déçue. Elle l'avait fait placer sur les bords du Nil, dans une nacelle de papyrus [2]. La fille du pharaon, étant allée se baigner [3], aperçut la nacelle, se la fit apporter, et, touchée de la beauté de l'enfant, l'adopta comme son fils [4]. Selon la tradition juive, elle s'appelait Thermou-

[1] M. J. Lauth a cru, à tort, d'après la plupart des égyptologues, dans son livre *Moses der Ebräer* (Munich, 1868), que le Mohar dont le papyrus Anastasi I raconte l'histoire est Moïse. Voir *Zeitschrift der deutschen-morgen. Gesellschaft*, 1869, p. 30 et p. 69; 1871, p. 139; M. de Rougé, *Moïse et les Hébreux, Mém. de la Société fr. de numismatique et d'arch.* 4, p. 9; Ebers, *Durch Gosen zum Sinai*, p. 526-526. — Au congrès des orientalistes tenu à Londres en 1874, M. Brugsch a signalé le nom de Moïse dans le nom d'un lieu appelé *Ile de Moïse*, située dans l'Heptanome, sur la rive droite du Nil et désignée dans les itinéraires romains sous le nom de Musæ ou Mouson, mais il ne saurait décider, dit-il, si cette localité doit son nom au législateur juif ou à un Égyptien qui s'appelait comme lui. *Report of the Proceedings of the second international Congress of the Orientalists.* London, 1874, in-4°, p. 28.

[2] Ex. II, 2. Ce n'est qu'en Égypte qu'on se servait de barques de papyrus. Le papyrus était employé aussi à faire des nattes, des corbeilles, des sandales, etc.

[3] M. Fr. Lenormant, décrivant une cuillère qui figurait au musée égyptien de l'Exposition universelle de 1867, à Paris, dit : « Cette élégante cuillère de bois qui représente une jeune fille nubienne, nageant et poussant devant elle à la surface des eaux un bassin de forme ovale, est du temps de Moïse; avec un peu d'imagination, il serait possible de croire qu'elle a reposé sur la toilette de la fille du pharaon. » *L'Égypte*, 1867, p. 36. Cette cuillère prouve du moins l'exactitude des détails de l'Exode. Il est certain, d'ailleurs, que les femmes égyptiennes avaient une liberté de mouvement qui n'existe pas ailleurs en Orient. V. Wilkinson, part. III, p. 389.

[4] Il est aujourd'hui de mode, parmi les rationalistes, de traiter de fable cet épisode de la vie de Moïse, sous prétexte que beaucoup des grands person

this. [1]. Il est remarquable que les monuments égyptiens mentionnent une femme de Ramsès, nommée, avec l'article féminin, *T-mer-en-mut* ou seulement *Tmermut*, « aimée de la déesse Mut. » Elle pouvait très-bien être la sœur de Ramsès en même temps que son épouse [2] et par conséquent la fille du pharaon Séti Ier; car, en Égypte, le mariage d'un prince avec sa sœur était considéré comme l'union la mieux assortie, pour conserver pur le sang divin de la famille royale. Cette coutume qu'on retrouve aussi plus tard en Perse, se perpétua en Égypte jusqu'au temps des Ptolémées.

Une tradition, qui n'a pas d'ailleurs une autorité décisive, place à Memphis la scène de la délivrance de Moïse. Plusieurs savants rejettent aujourd'hui cette tradition. Quelques-uns pensent que Moïse fut exposé à Tanis, sur le bras du Nil qui arrosait cette ville [3]. Il serait possible même qu'il eût été exposé à Ramsès sur le canal dont nous parlent souvent les monuments de l'époque. M. Georges Ebers croit avoir trouvé une notice d'après laquelle, quatre-vingts ans avant l'Exode, l'année même de la naissance de Moïse, le pharaon se serait trouvé à Ramsès [4], mais on peut difficilement arriver à une telle précision pour ces temps si reculés.

Quoi qu'il en soit, l'enfant arraché à la mort reçut le nom de Moïse, c'est-à-dire, selon l'interprétation donnée déjà par Josèphe mais contestée aujourd'hui par les égyptologues, « sauvé des eaux [5]. »

nages de l'histoire ancienne sont de même délivrés merveilleusement de grands dangers à l'époque de leur naissance, comme Sémiramis, Œdipe, Cyrus, Romulus. Mais que peuvent prouver ces comparaisons contre la véracité du récit? Absolument rien. C'est sans doute la Providence qui sauva Moïse de la mort, mais elle n'emploie pas même pour cela un miracle proprement dit, elle se contente pour atteindre son but de combiner un ensemble de circonstances dont chacune est naturelle.

[1] Joseph. *Antiq.* l. II, c. 95. Etienne de Byzance, au mot Ἑρμωνθις, mentionne une ville qui portait le nom de Termonthis.

[2] C'est l'opinion de M. Ebers. *Durch Gosen zum Sinai*, p. 82. V. Maspero, l'*Inscription dédicatoire du temple d'Abydos*, Paris, 1867, p. 29, comment Séti donne à son fils Ramsès des femmes de son harem.

[3] G. Ebers, *Durch Gosen zum Sinai*, p. 78. M. Ebers rejette la tradition de Memphis, parce que Memphis n'était pas dans la terre de Gessen et parce que le Nil, à Memphis, est trop large et trop rapide pour que la sœur de l'enfant pût veiller « de loin » sur le sort de la nacelle de papyrus.

[4] *Ib.* p. 82.

[5] Joseph. *Antiq.* l. II, c. 6, édit. Havercamp, t. I, p. 100. « Aquam Ægyptii vocant *mo*, *yses* vero qui ex aqua eripiuntur. » Cf. Gesenius, *Thesaurus*,

Si Moïse avait été confié à une nourrice égyptienne, dans le palais du pharaon, il aurait reçu une éducation semblable à celle des autres enfants de la Cour, et n'aurait pu remplir la mission que la Providence lui réservait dans l'avenir. Mais Dieu régla toutes choses pour que l'enfant, qui devait apprendre au moment venu les sciences des Égyptiens [1], et acquérir l'influence qui résulterait nécessairement de son rang auprès du prince, suçât avec le lait les vrais principes religieux, l'amour de Dieu et de son peuple. Ce fut sa propre mère, une femme d'intelligence et de cœur autant que de piété, qui devint sa nourrice. Elle lui imprima si profondément dans l'âme le zèle de la vraie religion et le sentiment du patriotisme que rien ne put les en arracher ni les altérer, au milieu même de l'élite de la société égyptienne. Il en donna une preuve éclatante à l'âge de quarante ans : voyant un Israélite maltraité par un Égyptien, il tua l'oppresseur de ses frères.

La crainte de la vengeance de Ramsès l'obligea de fuir dans le désert de Madian : il y passa quarante années. Pendant ce temps, son peuple continua d'être opprimé, mais enfin l'heure de la délivrance arriva. Après ce long séjour de Moïse en Madian, Dieu lui apparut dans le buisson de l'Horeb, qui brûlait miraculeusement sans se consumer, et lui ordonna de retourner en Égypte pour faire sortir ses frères de la maison de la servitude.

III

Le pharaon qui régnait en Égypte lorsque Moïse retourna dans ce pays, était Menephtah Ier. Ramsès était mort après avoir régné près de soixante-dix ans. Dans une longue liste qui se déroule sur les murs du temple de Sebua, il nous a laissé les noms de cent onze de ses enfants. Les douze premiers étaient morts, ce fut son treizième qui lui succéda, Baïenra-Meriamon-Menephtah-Hotep-Hima. Il avait déjà un certain âge, soixante ans peut-être quand il monta sur le trône. Les papyrus [2] nous

p. 824. La plupart des égyptologues croient aujourd'hui que le nom de *Mosche* est le même que le mot égyptien *mes*, *mesu*, qui signifie « enfant. »

[1] « Eruditus est Moyses omni sapientia Ægyptiorum. » *Act.* VII, 22.

[2] Les papyrus datant du règne de Menephtah sont nombreux au British Museum, à Bologne et à Turin. Chabas, *Recherches sur la XIXe dynastie* p. 79-80.

apprennent qu'il résidait habituellement dans la basse Égypte [1], à Memphis [2], à Héliopolis, à Ramsès [3], à Tanis, où aujourd'hui encore on voit plusieurs monuments qui portent son nom [4]. C'est dans cette dernière ville que nous le verrons bientôt, essayant de résister à la volonté de Dieu qui lui est manifestée par Moïse.

Du temps de son grand-père Séti I[er], les tribus libyennes avaient menacé les frontières occidentales de l'Égypte, mais elles avaient été vigoureusement repoussées par son père, Ramsès II, et la terreur que ce grand conquérant leur avait inspirée les avait empêchées de songer à reprendre les armes. Il n'en fut plus de même dès qu'il eut fermé les yeux [5]. Les tribus libyennes se coalisèrent avec les habitants des îles de la mer Méditerranée, Achaïens, Mysiens, Lysiens, peut-être avec quelques Syriens [6], et elles attaquèrent le nord de l'Égypte par eau et par terre. L'effroi fut grand dans la vallée du Nil, cependant l'ennemi fut vaincu et neuf mille trois cent soixante-seize prisonniers, soigneusement énumérés dans l'inscription de Médinet-Habu [7], restèrent entre les mains des vainqueurs. C'est l'événement le plus considérable du règne de Ménephtah dont les manuscrits fassent mention.

[1] On trouve peu de monuments de lui dans la haute Égypte.

[2] Sur les palais que Menephtah possédait à Memphis, voir Chabas, *Mélanges égyptologiques*, série III, t. II, p. 161. Le musée de Boulaq possède sa statue de granit noir trouvée à Karnak. Mariette, *Catalogue*, p. 67. — Une stèle, conservée au musée de Florence, le figure frappant de sa hache d'armes un prisonnier tenu par les cheveux, Orcurti, *Catal. Monumenti reali*, n° 7. — M. Birch donne son portrait d'après une statue, *Ancient History from the monuments, Egypt.*, p. 133.

[3] Sur Menephtah à Ramsès, voir papyrus Anastasi VII et Chabas, *Recherches sur la XIX[e] dynastie*, p. 117.

[4] Chabas, *Études sur l'antiquité historique d'après les sources égyptiennes* 2[e] édit., 1873, p. 187-188. Menephtah a souvent associé à Tanis ses cartouches à ceux de son père Ramsès II sur des sphinx et des statues colossales et substitué son nom à celui du roi pasteur Apepi, qu'il a fait marteler. Mariette, *Catalogue*, n° 869. Voir p. 321, 322, 324. — Sur les monuments élevés à Tanis par Menephtah, voir M. de Rougé, *Notice des Monuments du Musée égyptien du Louvre*, salle du rez-de-chaussée, p. 24.

[5] Cf. Exod. II, 23 : « Post multum vero temporis mortuus est rex Ægypti (Ramses), et ingemiscentes filii Israel propter opera vociferati sunt. »

[6] Chabas, *Recherches sur la XIX[e] dynastie*, p. 94.

[7] *Ib.* p. 91. — Le récit des victoires de Menephtah se lit sur les murs du temple de Karnak. Voir Lepsius, *Denkmäler aus Ægypten*, Abtheilung III, Blatt 199; Brugsch, *Geogr. Inschriften*, II. Taf. XXV; Dümichen, *Histor. Inschriften altägypt. Denkmäler.* Siegesbericht aus Karnak über den Kampf

Si cette guerre ralentit la persécution contre les Hébreux, elle ne dut pas la ralentir longtemps, car la lutte fut de courte durée, mais ce fut sans doute la nécessité de surveiller ces ennemis et de prévenir une nouvelle invasion, comme aussi le besoin de maintenir sous l'obéissance les éléments étrangers de l'empire, fixés au nord-est de l'Égypte, qui déterminèrent le pharaon à résider d'ordinaire à Memphis et surtout à Tanis, où il lui était facile de concentrer son armée et de la lancer sur le désert, à l'orient, par la route qui partait de cette ville [1]. Il est certain que Menephtah chercha à se mettre en garde contre le danger d'une nouvelle invasion, et il est probable que son attention se porta plus que jamais sur la colonie des Hébreux. Nous en avons peut-être une preuve dans une inscription de ce prince à Karnak, qui contient vraisemblablement, d'après M. Chabas, une allusion aux faits de l'Exode. « Ces localités (qu'une lacune dans le texte ne permet point malheureusement de déterminer), ou du moins l'une d'elles, étaient un lieu non cultivé, qu'on avait laissé en prairies de gros bétail à cause des barbares. Cet endroit était infesté dès le temps des ancêtres, alors que les rois de la haute Égypte reposaient dans leurs monuments, au temps où les rois de la basse Égypte, au milieu de leurs villes, étaient environnés de demeures de corruption ; leurs soldats, ils n'avaient pas d'auxiliaires pour leur répondre. »

Ces circonstances, selon M. Chabas, semblent représenter convenablement les complications qui compromettaient la situation de l'Égypte, par suite de l'accroissement des Israélites. Ceux-ci occupaient le territoire le plus exposé au passage de l'ennemi et aux déprédations des hordes de pillards. De tout temps les Sati, les Schasou, les Petti, les Men, l'avaient envahi et dévasté. On ne le cultivait pas, car on n'était pas sûr d'y recueillir la récolte, mais comme il était abondam-

der Ægypter im XIV. Jahrhunderte vor Chr. gegen die Libyer, Taf. I-VI. La traduction de ces textes a été donnée par M. J. Lauth : *Ægyptische Texte aus der Zeit des Pharao Menephtah. Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, 1867. Bd XXI, p. 652 et seq. Sur les noms des insulaires, voir M. de Rougé, *Revue archéologique*, 1867, t. VIII, p. 96. V. Chabas, *Recherches pour servir à l'histoire de la XIX[e] dynastie*, p. 34-35, 84 ; *Études sur l'antiquité historique*, p. 213.

[1] H. Brugsch, *La sortie des Hébreux*. Alexandrie, 1874, p. 20.

ment arrosé, il fournissait d'excellents pâturages sur lesquels les pharaons entretenaient de nombreux troupeaux [1].

Les Hébreux n'étaient pas tout d'abord redoutables, ils ne l'étaient devenus plus tard que par leur nombre. Sans armes, sans lien politique, n'ayant jamais été réunis en corps de nation, ils n'avaient point d'alliance et semblaient à la merci des Égyptiens, à qui, par leur travail, ils rendaient les plus précieux services; mais, comme nous l'avons vu, ils s'étaient tellement propagés, qu'ils semblaient devoir étouffer les Égyptiens sous leur multitude toujours croissante. Alors la politique des pharaons s'était alarmée. Le texte cité plus haut fait allusion à un danger de ce genre. Il signale ironiquement la nonchalance des rois qui, dans la haute Égypte, semblent ne s'occuper que de leur sépulture, et, dans la basse Égypte, demeurent inactifs dans l'intérieur de leurs villes, environnés des « demeures de la corruption. » Puis il ajoute sur le ton de la raillerie : « Leur armée, elle n'avait pas d'auxiliaires pour leur répondre, » c'est-à-dire pour leur résister, caractérisant ainsi la faiblesse de l'organisation militaire de l'Égypte. Si Menephtah critique ses devanciers, c'est qu'il se propose de suivre une conduite tout opposée. Menephtah, comme le dit l'Exode, était d'opinion qu'une guerre survenant, les Hébreux ne manqueraient pas de se joindre à l'ennemi; l'inscription de Karnak nous le montre disposant des moyens de défense dans la partie de l'Égypte que nous savons avoir été l'établissement principal des Israélites [2].

La persécution avait donc sans doute redoublé contre les Hébreux. C'est alors que Moïse arriva de Madian en Égypte pour délivrer son peuple. Il rencontra le roi à Tanis ; la Bible nous l'apprend expressément [3], et nous avons vu plus haut, d'après les monuments égyptiens, que cette ville était en effet un des lieux les plus habituels de sa résidence.

[1] Gen. XLVII, 16.

[2] Chabas, *Études sur l'antiquité historique d'après les sources égyptiennes*, 2e éd., p. 204-205, 189. Il conclut (p. 206, 207), en disant : « Tout concourt donc à faire penser que nous avons enfin sous les yeux quelques lignes d'hiéroglyphes faisant allusion aux événements qui déterminèrent l'Exode. En pareille matière, il est impossible de se montrer tout à fait affirmatif, mais les analogies sont si frappantes qu'elles ne peuvent manquer de faire impression sur les esprits éclairés. »

[3] Psal. LXXVIII (Vulg. LXXVII). 12, 43.

Tanis, que les grands miracles qui allaient s'accomplir dans ses murs devaient rendre à jamais célèbre dans l'histoire sainte; Tanis, la ville des plaies, la capitale favorite de Ramsès II et de Menephtah Ier, était située, à droite, sur le bras du Nil auquel elle donnait son nom. Déjà les rois de la XIIIe dynastie l'avaient embellie avec recherche. Au moment de l'expulsion des Hyksos, Ahmès l'avait démantelée et ses premiers successeurs l'avaient négligée jusqu'au moment où les trois de la XIXe dynastie s'attachèrent à en faire une des plus belles villes d'Égypte [1]. Nous possédons un plan de Tanis gravé grossièrement sur une des murailles du grand temple de Karnak, du temps de Séti Ier, père de Ramsès II. On y voit la ville et le faubourg, placé sur la rive gauche du Nil, unis l'un à l'autre par un pont. Le fleuve est indiqué par des crocodiles et des plantes aquatiques. La mer, également reproduite, est caractérisée dans un coin du dessin par des figures de poissons de mer [2]. Elle conserva longtemps son éclat et sa prospérité. Strabon et Étienne de Byzance l'appelaient encore « Tanis la grande, Tanis la grande ville [3]. » Les ruines imposantes qu'on voit aujourd'hui attestent son antique splendeur. Son temple principal avait des proportions gigantesques. Il en reste onze obélisques, renversés et brisés, qui portent le nom de Ramsès II. Ses innombrables petites maisons, jadis construites avec le limon du Nil, ne sont plus qu'un immense monceau de décombres qui s'étend sur un très-grand espace de terrain [4]. L'ancienne branche tanitique était autrefois si large près de Tanis, que les galères qui avaient traversé la mer jetaient l'ancre au port de la ville. Elle n'est maintenant qu'un canal, le canal de Mûîz, qui, quoique petit, est cependant navigable. Il est souvent sillonné par les barques des pêcheurs, qui font dans le lac Menzaleh de riches captures.

M. Mariette, et plusieurs voyageurs après lui, ont remarqué que ces pêcheurs et les autres habitants indigènes des environs du lac Menzaleh ont un type différent de celui du fellah des

[1] Mariette, *Lettre à M. de Rougé sur les fouilles de Tanis.* — Maspero, *Hist. ancienne des peuples de l'Orient*, p. 129, 209.

[2] H. Brugsch, *Inscrip. géogr.*, t. I, pl. 48; *La sortie des Hébreux d'Égypte*, Conférence. Alexandrie, 1874, p. 20.

[3] Strabo, XVII, p. 802; Stephanus Byzant. sub v. Τάνις.

[4] Ebers, *Durch Gosen zum Sinai*, p. 503.

autres parties de l'Égypte. Par la structure de leurs membres, leur taille, le profil moins fin de leur visage, ils se distinguent du copte, qui habite le reste du pays, et rappellent exactement les figures des sphinx qui représentent les Hyksos : ce sont des Sémites, descendants de ceux qui furent maîtres de ces contrées sous les rois pasteurs et qui furent ensuite les serfs de leurs vainqueurs.

Cependant Moïse, en arrivant en Égypte, avait été témoin de l'affliction de son peuple. La tyrannie sous le poids de laquelle ses frères étaient accablés, les prédisposa à prêter une oreille favorable aux promesses de celui qui venait les délivrer au nom de Dieu; le récit de ce que Jéhovah avait dit à Moïse et les miracles qu'il accomplit en leur présence, achevèrent de les convaincre.

Quand les Hébreux furent décidés à suivre leur libérateur dans le désert, Moïse et son frère Aaron se rendirent à Tanis auprès du roi, afin de demander pour leur peuple la permission de quitter l'Égypte. Menephtah ne devait avoir que quelques années de moins que Moïse ; ils avaient donc passé ensemble une partie de leur vie, à la cour de Ramsès. Cette circonstance dut rendre l'accès du trône plus facile à Moïse. Il n'avait du reste d'autres armes que la puissance de Dieu, et il allait lutter contre l'un des monarques les plus obstinés dont l'histoire fasse mention. Ce ne fut qu'à force de miracles et de grands miracles qu'il obtint enfin ce qu'il demandait : tout le monde sait que les Hébreux ne purent quitter le lieu de leur servitude que lorsque leurs persécuteurs eurent été accablés sous les coups des fléaux qu'on appelle les dix plaies d'Égypte.

Moïse se rendit d'abord auprès de Menephtah pour lui transmettre le message dont Dieu l'avait chargé. Cette première démarche n'aboutit qu'à aggraver le sort des Hébreux. Jusque-là, on leur avait fourni la paille que l'on mêlait aux briques, selon un usage propre à la vallée du Nil, où la pénurie du combustible ne permettait pas aux Égyptiens de les faire cuire; ils devaient se contenter de les faire sécher au soleil. La paille qu'on mélangeait au limon lui donnait une solidité qu'il n'aurait pas eue sans ce mélange, comme on peut le constater encore aujourd'hui par les briques innombrables que l'on trouve dans les ruines de l'ancienne Égypte. Le roi exigea que les Hébreux se procurassent eux-mêmes la paille

nécessaire pour leur travail. Comme il fut impossible au peuple de suffire à cette augmentation de tâche [1], les mauvais traitements contre lui redoublèrent, et de là des murmures contre Moïse et contre son frère Aaron.

Dieu ordonna alors à ses deux serviteurs de se rendre de nouveau auprès du roi. Ils portent cette fois avec eux le bâton miraculeux de l'Horeb. Menephtah ne devait pas en être surpris. Les personnes d'un rang élevé, prêtres et autres, nous sont souvent représentées avec un bâton à la main. On en a conservé un qui est en bois de cerisier. Ordinairement il était en bois d'acacia [2]. Jéhovah allait faire éclater maintenant sa puissance devant Menephtah, qui en demandait des preuves, et lui montrer que ses élus non-seulement n'étaient pas inférieurs aux sages égyptiens, mais étaient au-dessus d'eux. Cependant, comme il ne voulait pas encore frapper l'Égypte, le premier prodige fut, pour ainsi dire, un signe inoffensif.

Aaron changea le bâton de Moïse en serpent sous les yeux du pharaon. Le roi fit alors appeler ses enchanteurs pour lutter contre les envoyés de Jéhovah. La tradition nous a conservé le nom des deux principaux hiérogrammates qui résistèrent à Moïse devant le pharaon. Ils s'appelaient Jannès et Jambrès [3]. Peut-être retrouvera-t-on un jour leur nom dans les documents égyptiens.

Ces *Khartoumim*, comme les appelle le texte biblique, exécutèrent par leur art magique (*lahatim*) [4], un prodige semblable à celui qu'avait produit Aaron, par la vertu divine: ils changèrent leurs baguettes en serpents, mais la verge de Moïse dévora leurs verges.

On a expliqué très-diversement les enchantements des sages du pharaon. La plupart des anciens commentateurs les ont

[1] Dans le papyrus Anastasi IV, 12, un Égyptien se plaint de n'être plus approvisionné, « il n'y a plus d'hommes pour mouler la brique et il n'y a plus de paille dans la localité. » V. Chabas, *Recherches pour servir à l'histoire de la XIXe dynastie*, p. 19.

[2] Voir au Musée égyptien du Louvre, salles du premier étage, des statues représentant des personnages avec ce bâton.

[3] II Tim. III, 8. Voir Rosenmüller, *in Exod.* VII, 11; Winer, *Realwörterbuch*, Euseb. *Præpar. Evang.* V, 10.

[4] Ex. VII, 11. — D'après M. Brugsch, le nom de *Khartoumim* serait précisément le nom égyptien des grands prêtres de Ramsès-Tanis. Léon Cahun, *Revue politique et littéraire*, 17 octobre 1874, p. 369. H. Brugsch, *Report*, p. 28.

considérés comme des illusions ou les ont attribués aux démons [1]. Plusieurs rabbins, Abenesra, Maimonide, Abarbanel, les ont considérés comme des tours de passe-passe. Aujourd'hui on les explique d'ordinaire par l'art de charmer les serpents, connu en Égypte de toute antiquité. Les auteurs anciens ont raconté des choses merveilleuses des Psylles et de leur pouvoir sur ces répugnants reptiles [2]. Les livres saints ont aussi parlé [3] des enchanteurs de serpents. De nos jours, les récits des voyageurs sont remplis de leurs exploits : ils sont assez communs en Égypte, où ils se transmettent leur science de père en fils. A l'aide de certaines conjurations et de certains charmes, où il est difficile de démêler ce qui est charlatanesque de ce qui est sérieux, ils font sortir ces reptiles de leurs repaires [4], ils les manient comme des bêtes tout à fait inoffensives [5] et les dressent même à faire certains tours, comme des animaux savants [6].

Quoique la verge de Moïse eût dévoré les verges des enchanteurs égyptiens, Menephtah ne tint aucun compte de cette première preuve que Jéhovah venait de lui donner de sa puissance. Dieu frappa alors le roi endurci de la première plaie, le changement de l'eau en sang.

Quelle fut la nature de cette plaie? Le Nil offre tous les ans un phénomène singulier qui est ainsi décrit par M. Osburn :

Lorsque le fleuve commence à grossir, « les eaux perdent le peu de limpidité et de fraîcheur qui en faisait hier encore une boisson délicieuse. Elles prennent la teinte verte, gluante et terne de l'eau saumâtre entre les tropiques, sans que filtre au monde ait réussi

[1] Cf. Matt. IX, 34; XII, 24; II Thess., II, 9. — Voir Dom Calmet sur Exode, VII, 11, et sa *Dissertation sur les vrais et les faux miracles*, en tête de son commentaire de l'Exode. Paris, 1717, p. XIV-XXVIII.

[2] Strabon, XVII, p. 814; Pline, *Hist. nat.*, 7, 2; 8, 38; 28, 6; Plutarch. *Cato Utic.* 56; Ælian, *Hist. anim.* 1, 57, 16, 28; Dio Cassius, 51, 14; Aristot. *Mirab.* 151; Solin, Polyh. 27, 41 seq.; Lucan. *Phars.* IX, 890 sq.; Virgil. *Æn.* VII, 753 sq.; Silius Ital. 1, 411; 3, 302; 5, 354; 8, 498; Columell. 10, 367; Cf. Philost. V. Apol. 3, 8.

[3] Psalm. LVIII, 5 seq.; Eccles. x. 11; Jer. VIII, 17.

[4] Brown, *Reisen*, p. 104; von Schubert, *Reise*, t. II, p. 116.

[5] Bruce, *Reisen*, V, p. 210 sq.; Hasselquist, *Reise*, p. 76, 79 sq.

[6] Hengstenberg, *die Bücher Mose's*, p. 97-99. Voir aussi sur les enchanteurs actuels d'Égypte les faits étonnants racontés par Laborde, *Commentaire géographique sur l'Exode*, p. 22-27. — *Les Charmeurs de serpents du Caire*, dans le *Journal officiel*, 14 mars 1874, p. 1983.

jusqu'à ce jour à les séparer de la substance nauséabonde et malsaine qui cause ce changement. Le phénomène du *Nil vert* provient, à ce qu'on dit, de vastes nappes d'eau stagnante que le débordement annuel laisse sur les larges plaines sablonneuses du Darfour, au sud de la Nubie. Il est heureux que ce phénomène dure rarement plus de trois ou quatre jours... Dès lors la rivière augmente rapidement de volume et devient trouble par degrés. Il s'écoule pourtant dix ou douze jours avant l'apparition du dernier et du plus extraordinaire phénomène que présente le Nil. J'essayerai de décrire les premières impressions qu'il me fit éprouver.

« C'était à la fin d'une nuit longue et accablante, à mon juger du moins: au moment où je me levai du sopha sur lequel j'avais tenté vainement de dormir à bord de notre bateau que le calme avait surpris au large de Beni-soüef, ville de la haute Égypte, le soleil montrait tout juste le bord supérieur de son disque au-dessus de la chaîne arabique Je fus surpris de voir qu'à l'instant où ses rayons vinrent frapper l'eau, un reflet d'un rouge profond se produisit sur-le-champ. L'intensité de la teinte ne cessa d'augmenter avec l'intensité de la lumière : avant même que le disque se fût dégagé complétement des collines, le Nil offrait l'aspect d'une rivière de sang. Soupçonnant quelque illusion, je me levai à la hâte, et, me penchant par-dessus le bordage, ce que je vis me confirma dans ma première impression. La masse entière des eaux était opaque, d'un rouge sombre et plus semblable à du sang qu'à toute autre matière avec laquelle j'aurais pu la comparer [1]. En même temps, je m'aperçus que la rivière avait haussé de plusieurs pouces pendant la nuit, et les Arabes vinrent m'expliquer que c'était là le *Nil rouge*. La rougeur et l'opacité de l'eau sont soumises à de constantes variations, tant qu'elle reste dans cette condition extraordinaire. A de certains jours, quand la crue n'a pas dépassé un pouce ou deux, les eaux redeviennent à demi transparentes, sans perdre toutefois cette teinte d'un rouge sombre dont j'ai parlé. Il n'y a point là de mélange nuisible, comme au temps du Nil vert : l'eau n'est jamais plus saine, plus délicieuse, plus rafraîchissante que pendant l'inondation. Il y a des jours où la crue est plus rapide, et, par suite, où la quantité du limon charrié dépasse, dans la haute Égypte, la quantité entraînée par toute autre rivière à moi connue : même, en plus d'une occasion, j'ai pu m'apercevoir que cette masse opposait un obstacle sensible à la rapidité du courant. Un verre d'eau que je pris alors et que je laissai reposer pour un peu de temps, fournit les résultats suivants : la partie supérieure du liquide resta parfaitement opaque et couleur de sang, tandis qu'un précipité de boue noire remplissait environ le quart du verre. Une portion considérable de ce limon est déposée avant que la crue atteigne la

[1] Bunsen, *Bibelwerk*, t. V, p. 128, ne va pas si loin. Il compare la couleur du Nil à celle de l'ocre rouge ou à la couleur de la peau des Égyptiens. Il ajoute que la coloration dure autant que la crue, environ quatre-vingt-dix jours.

moyenne et la basse Égypte, où je n'ai jamais vu l'eau du Nil en cet état [1].

L'inondation du Nil commence ordinairement du 15 au 20 juillet. Elle atteint en octobre son point culminant. De janvier à avril, les eaux baissent de plus en plus, de sorte qu'en mai, elles ne sont que le vingtième de ce qu'elles étaient en octobre.

La cause de la coloration du fleuve au commencement de la crue avait été jusqu'ici complétement inconnue. Les Arabes racontent que la nuit qui précède la croissance du fleuve, il tombe en amont une rosée merveilleuse qu'ils appellent *nokta*. Elle a la vertu de purifier l'air, de faire fermenter les eaux et de produire le phénomène de l'eau rouge, *ma achmar* [2]. Quelques savants attribuent la couleur du Nil à la terre rouge que charrient ses eaux depuis le Sennaar [3]; Ehrenberg, après avoir examiné l'eau au microscope, en a vu la cause dans des infusoires et des plantes cryptogames. Quoi qu'il en soit de la nature de cette cause, il est certain, d'après les récentes études de M. Linant-Bey, qui a fait les recherches les plus sérieuses sur le régime des eaux de l'Égypte, que la coloration du Nil provient d'un de ses affluents.

Le fleuve n'a pas un seul affluent en Égypte. Le premier cours d'eau qu'il reçoit, en remontant son cours, est à deux mille sept cent quatre-vingt-sept kilomètres de la Méditerranée. Non-seulement sur cette longueur les affluents manquent, mais les sources font encore défaut sur mille deux cent deux kilomètres entre Assouan et la mer. L'air est très-sec depuis Thèbes jusqu'à Berber, un peu au nord de l'Atbara. Les orages qui amènent des pluies en Abyssinie proviennent tous de la mer des Indes. Alors les pluies tombent à torrents sur les montagnes; puis, plus tard, à Sennaar; ensuite à Kartoum et enfin jusqu'à l'Atbara. Le Nil bleu est le premier affluent qui grossit, ensuite le Rhahad et le Dender et enfin l'Atbara. Avant la pluie, le Nil bleu est limpide, mais un

[1] Osburn, *The monumental History of Egypt*, London, 1855, t. I, p. 10-12. Nous avons reproduit la traduction de M. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 3-4.
[2] R. Pococke, *Description of the East*, in-f°, t. I, p. 199.
[3] Laborde, *Commentaire géographique de l'Exode*, p. 28.

de ses affluents, qui vient du sud-sud-ouest et se joint à lui au-dessus de Sennaar, à Fazoglo, charrie des eaux rougeâtres qui communiquent cette couleur au Nil bleu [1].

La première plaie d'Égypte ne fut-elle que ce phénomène naturel de la coloration des eaux du Nil, produit par Dieu d'une manière miraculeuse, en un temps où il ne se produisait pas d'ordinaire, ou bien fut-il un changement réel des eaux en sang? Nous croyons que le Nil fut véritablement changé en fleuve de sang. Il n'était certainement pas plus difficile à Dieu de le transformer en vrai sang que d'en colorer les eaux de telle sorte qu'elles eussent l'aspect du sang. Il voulait punir les Égyptiens par ce fleuve même dont ils étaient si fiers, et qu'ils vénéraient comme un Dieu [2]; il voulait surtout leur reprocher le sang innocent des enfants des Hébreux qu'ils avaient si inhumainement noyés et pour lequel ils étaient maintenant châtiés [3]: le châtiment était ainsi plus grand et plus significatif. C'est d'un sang réel que les Pères et les docteurs ont toujours, comme nous, entendu les expressions du texte sacré, et nous ne voyons aucun motif sérieux d'abandonner leur sentiment [4].

[1] Lettre de Linant-Bey à M. Belgrand, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 14 décembre 1874, p. 1358. Cf. *Journal officiel*, 11 décembre 1874, p. 8198-8199.

[2] Plin. VIII, 46; Solinus, c. 35. — Champollion, *Lettres écrites d'Égypte*, édit. 1868, p. 150, décrit une chapelle du Djebel-Selseleh où Ramsès II est représenté offrant un sacrifice au dieu Nil.

[3] « Fluvius ille, mutatus in sanguinem, accusabat de cæde puerorum per eos (Ægyptios) commissa. » Theodoret. *Quæst. in Exod.* cap. VII, interrog. XIX; Migne, *Patrol. gr.*, t. LXXX, col. 246.—Cf. *Apoc.* XVI, 6. — Origène avait déjà dit avant Théodoret: « Aquæ fluminis vertuntur in sanguinem... ut is fluvius cui Hebræorum parvulos crudeli nece tradiderant, auctoribus sceleris poculum sanguinis redderet, et cruorem polluti gurgitis, quem parricidali cæde maculaverant, potandum sentirent. » Homil. IV in Exod. n° 6. Migne, *Patrol. gr.*, t. XII, col. 321.

[4] Les Pères de l'Église qui ont vécu en Égypte, et qui ne pouvaient pas ne pas connaître le phénomène du Nil rouge, ont admis le changement de l'eau en sang, comme les autres saints docteurs. V. Origène, *loc. cit.*, et col. 317, 319, 322. Athanas. Inter dubia, *Synopsis Scripturæ sacræ*, n. 6. *Ib.*, t. XXVIII, col. 297-298, Isaias Abbas, *oratio* XXV, n. XV, *ib.*, t. XL, col. 1184; Cyrill. Alexandr. *Glaphyrorum* in Exod. l. II, n. 4, *ib.*, t. LXIX, col. 477-478; *Comment. in Oseam*, t. I, cap. v, *ib.*, t. LXXI, col. 45-46; *in Joan.* l. IV in VI, 53, où il dit: εἰς τὴν αἵματος φύσιν μετέστη τὸ ὕδωρ, t. LXXIII, col. 576. M. de Laborde, dans son *Commentaire géographique de l'Exode* (p. 28), remarque avec raison que si la première plaie n'avait été que le phénomène du Nil rouge, elle n'aurait produit aucune impression sur les Égyptiens. « La couleur rouge que

Nous devons cependant reconnaître que des apologistes modernes sont d'avis que les termes de Moïse peuvent, à la rigueur, être entendus d'une coloration rouge [1], analogue à celle dont nous avons parlé plus haut, quoique miraculeuse.

Voici en effet ce que dit M. l'abbé Glaire : « Nous pourrions même accorder (aux rationalistes) que les trois premiers prodiges, c'est-à-dire le changement de la verge d'Aaron en serpent, celui des eaux en sang ou en un liquide de couleur sanguine, et enfin la production des grenouilles, prodiges opérés par Moïse et Aaron, n'étaient que des effets purement naturels, comme nous avouerons sans peine que dans toutes les autres plaies, il se trouve des faits qui ne sont point surnaturels en eux-mêmes [2]. »

Nous ne saurions admettre que ces trois premiers prodiges furent des effets purement naturels ; mais concéderait-on aux rationalistes que les eaux du Nil ne furent pas changées en un véritable sang, ils n'y gagneraient rien et le miracle n'en subsiste pas moins.

Ce qui, en effet, n'était assurément pas un fait naturel, auquel on pût s'attendre, c'est que ce changement des eaux se produisit à Tanis, où il n'est pas probable qu'il eût régulièrement lieu, puisque M. Osburn nous apprend qu'on ne l'observe pas aujourd'hui dans le Delta [3]; c'est surtout que, contrairement à ce qui arrive tous les ans, l'eau, ainsi changée, eut toutes les qualités malfaisantes du *Nil vert* au lieu d'avoir les qualités bienfaisantes du *Nil rouge;* c'est qu'elle fit périr les poissons et cessa d'être potable, non-seulement dans le fleuve lui-même et dans les canaux [4], mais jusque dans les étangs et les vases

rend le Nil à l'occasion du débordement, dit-il, n'a jamais excité le moindre étonnement, c'est un phénomène auquel on s'attend comme au retour du débordement. »

[1] Ils allèguent II (IV) Reg. III, 22-23; Joel, III, 4.

[2] Glaire, *Livres saints vengés*, 1re édit., t. I, p. 350 ; 2e édit. 1874, t. II, p. 9-10.

[3] M. Osburn, *Monum. History of Egypt*, t. II, p. 577, admet d'ailleurs le changement de l'eau du Nil en véritable sang. « The appearance of the water, which we have described, » dit-il, « was made to become reality, the river ran clotted blood. »

[4] La division des eaux de l'Égypte, dans ce passage de l'Exode, VII, 19, dénote une connaissance très-exacte du pays : *naharoth* désigne les bras du fleuve ; *yeorim*, les canaux, par le mot même égyptien ; *agoumim*, les étangs; *kol miqvé maïm*, tous les autres amas d'eaux laissées par le Nil, mares, bourbiers, dont se servent les Égyptiens éloignés du fleuve. Cf. Osburn, *ib.*, t. II, p. 577-578.

de pierre placés dans les villes, au carrefour des rues, qui, avec les vases de bois, sont suffisants en temps ordinaire pour clarifier l'eau bourbeuse du fleuve. L'eau du Nil se corrompt souvent avant l'inondation : « Pendant les mois qui précèdent l'inondation, juin, juillet et août, dit le docteur Lambert, l'eau du Nil se réduit et devient si basse dans son lit, qu'elle n'a plus de mouvement et acquiert toutes les qualités des eaux stagnantes : elle s'échauffe dans ce qui lui reste de profondeur, elle devient verdâtre, fétide et se remplit facilement de vers [1]. » Au contraire, d'après le témoignage unanime de tous ceux qui connaissent l'Égypte, l'eau du Nil n'est jamais corrompue quand, dans les commencements de la crue, elle devient rougeâtre ; elle ne cause pas la mort des poissons et peut être bue sans aucun danger. Un changement chimique insolite, que le phénomène du Nil rouge ne suffit point à expliquer, s'était donc produit dans les eaux, quand elles avaient été frappées de la verge de Moïse, un miracle s'était opéré.

Cependant ce miracle, quelque grand qu'il fût, ne toucha point le cœur du pharaon, comme tant d'autres qui devaient le suivre. Dieu envoya alors à l'Égypte une seconde plaie : celle des grenouilles.

Peut-être sous ce nom de grenouille faut-il comprendre aussi un animal plus désagréable et plus repoussant encore : le crapaud, car l'hébreu ne distingue pas l'un de l'autre [2]. Quoi qu'il en soit, les grenouilles sont très-abondantes en Egypte, et, à l'époque de la croissance du Nil, leur nombre est tel, qu'elles empêchent par leurs coassements le sommeil des voyageurs qui ne sont pas habitués à ce bruit étourdissant et d'une monotonie exaspérante. Il est aisé de s'imaginer l'incommodité d'une invasion de grenouilles, pénétrant dans les appartements, couvrant tous les meubles, les tables, les lits, et remplissant tous les vases et les ustensiles du ménage. Dès

[1] Dr Lambert, *Hygiène de l'Égypte*, p. 30-31. Voir aussi Bunsen, *Bibelwerk*, t. V, p. 128.

[2] La grenouille, *tsefardĕ'a*, n'est nommée que trois fois dans l'Ancien Testament, et chaque fois à l'occasion de l'événement qui nous occupe. Elle est mentionnée dans un seul passage du Nouveau Testament, Apoc. XVI, 3. M. Fr. Delitzsch, *Commentar über die Psalmen*, 3e édit. 1874, t. II. p. 46, admet avec raison que *tsefardĕ'a* fut primitivement un nom générique, désignant tout à la fois la grenouille et le crapaud. Seetzen, *Reisen*, t. III, p. 492-95, décrit sous le nom arabe de *tsofd'a* un crapaud, *bufo mosaïcus*.

la plus haute antiquité, les indigènes avaient confié à une déesse, la déesse *Heki* [1], le soin de les délivrer de l'importunité de ces animaux malfaisants. Cette déesse est quelquefois représentée avec une tête de grenouille [2]. On considérait sa mission comme si importante, qu'elle occupait un des premiers rangs dans le panthéon égyptien. Elle passait pour la protectrice des crocodiles, à cause du grand nombre de grenouilles que dévorent ces animaux : sur un cercueil du Louvre, elle est représentée allaitant deux crocodiles. On l'adorait dans un sanctuaire magnifique, dans la ville qu'on appelait, d'après son nom, Buto, à l'embouchure de la branche sébennitique [3].

De même que le dieu Nil avait été humilié dans la première plaie, la déesse Heki fut humiliée dans la seconde : Jéhovah prouva l'impuissance de cette fausse divinité qui ne put défendre ses adorateurs contre l'invasion des grenouilles [4].

Dans cette seconde plaie, Dieu multiplia d'une manière miraculeuse cet instrument de sa colère contre les Égyptiens et il fit éclater son souverain domaine et sa toute-puissance, en faisant apparaître les grenouilles quand Aaron étendit sa main sur les eaux, de même qu'en les faisant disparaître, lorsque, au jour déterminé à l'avance par Menephtah lui-même, Moïse demanda cette grâce au Seigneur.

Le Pharaon, délivré du fléau, endurcit son cœur et refusa d'obéir à la voix de Jéhovah. Il en fut puni par la troisième plaie.

La troisième plaie fut celle des insectes appelés par le texte original *Kinnim*. Les Kinnim sont les moustiques [5], l'un des

[1] D'après M. Osburn, *Monumental History of Egypt*, ce nom viendrait du coassement de la grenouille, βρεκ ἐκ ἐκ εξ en grec, dans Aristophane.

[2] On lit sur la figure d'une déesse ainsi représentée, à Denderah : « Ton « visage est comme celui d'une grenouille, *âbenχ*. » H. Brugsch, *Hieroglyph. Vörterbuch*, t. I, p. 178.

[3] Herodot. II, 155.

[4] Osburn, *Monumental History of Egypt*, t. II, p. 580-581.

[5] Origène, qui était du pays, décrit ainsi l'insecte qui produisit la troisième plaie : « Hoc animal quidem pennis suspenditur per aerem volitans ; sed ita subtile est et minutum, ut oculi visum, nisi acute cernentis, effugiat. Corpus tamen, cum insederit, acerrimo terebrat stimulo. » *Homil. IV in Exod.* Migne, *Patrol. gr.*, t. XII, col. 322. Philon, qui vivait aussi sur les lieux, en fait une description semblable, *Vita Mosis*, lib. I, éd. Paris, 1640, in-f°, p. 618-619. Quelques critiques, comme Bochart, ont entendu par *kinnim*, les poux. Hierozoicon, édit. Rosenmüller, t. III, p. 455. — V. Wood, *Bible animals*, p. 637. — Sir Samuel Baker croit que *kinnim* désigne des « ticks » ou mites, tiques. V. *Niles Tributaries*, p. 122.

fléaux ordinaires de l'Égypte; Hérodote le décrit déjà dans son *Histoire* [1]. C'est surtout lorsque l'air est frais que l'on a à redouter leurs piqûres. Ils persécutent les hommes, les incommodent dans leurs repas, les troublent dans leur sommeil et, en leur suçant le sang, les couvrent de petites pustules très-douloureuses qui peuvent produire la fièvre. C'est surtout vers la fin de l'inondation que les moustiques abondent. Pococke et Maillet disent qu'ils forment quelquefois au Caire de véritables nuages qui obscurcissent le ciel. De toute antiquité, on a été obligé de se servir, dans la vallée du Nil, de moustiquaires pour échapper à leurs morsures pendant la nuit ou de ne dormir que complétement enveloppé dans un manteau [2]. Nous voyons souvent représentés sur les monuments les porteurs d'éventails, chargés de préserver les grands personnages de leurs piqures.

Le caractère miraculeux de la plaie, d'ailleurs fréquente en Égypte, dont Dieu affligea alors ce pays, consista dans la manière dont Moïse la produisit en faisant frapper la poussière par son frère Aaron, armé de sa verge, et aussi sans doute dans l'abondance tout à fait extraordinaire des moustiques. Ils ne sont généralement en grand nombre que sur les bords de la mer; mais, en cette circonstance, toute la poussière de l'Égypte fut changée en moustiques, sous la verge miraculeuse d'Aaron [3]. Les enchanteurs de Menephtah ne purent contrefaire ce dernier prodige, comme ils l'avaient fait pour les précédents; néanmoins le cœur du Roi resta endurci.

On croit généralement que la quatrième plaie fut celle des mouches, quoique le sens précis du mot hébreu *'ârôb* soit difficile à déterminer [4]. Ce mot signifie proprement « mélange, » et nous pouvons l'entendre de toute espèce de mouches, sans distinction d'espèces. Les mouches sont un des fléaux de l'Égypte, et, lorsqu'elles abondent plus qu'à l'ordinaire, elles rendent la vie presque intolérable. « Leurs essaims sont si nombreux, dit M. Wood, que l'étranger mange des mouches,

[1] Hérodote, II, 95.
[2] Voir dans L. de Laborde, *Comment. géogr. de l'Exode* (p. 32), l'intéressante description des incommodités et des souffrances que causent les moustiques et des moyens que l'on est obligé d'employer pour s'en délivrer.
[3] Osburn, *Monumental History of Egypt*, t. II, p. 582.
[4] Exod. VIII, 17. Les Septante traduisent κυνόμυια; Symmaque, πάμμυια.

boit des mouches, respire des mouches [1]. » Mais ce qui les rend surtout insupportables, c'est qu'elles se posent de préférence sur les paupières et au coin de l'œil : l'humidité de cette partie du corps les y attire. Or les ophthalmies sont très-fréquentes en Égypte, et il est aisé de se figurer le supplice que causent à des yeux malades ces ennuyeux insectes. Un des spectacles qui impressionnent le plus péniblement l'Européen sur les bords du Nil, c'est la multitude des enfants dont les yeux sont malades et couverts de mouches.

Une espèce de ces mouches, appelée *Dthehab*, est longue, de couleur grise, et apparaît vers l'époque de l'inondation du Nil ; elle est si pernicieuse, qu'elle peut causer par ses piqûres la mort des chameaux, si l'on néglige de soigner à temps les blessures qu'elle leur a faites. Elle attaque les hommes comme les animaux [2].

Quelque habitués que pussent être les Égyptiens aux incommodités causées par les mouches, les souffrances que leur fit endurer la quatrième plaie furent si grandes, que le pharaon commença à proposer des concessions à Moïse. Il ne voulut point lui accorder cependant tout ce que ce dernier lui demandait, et il en fut puni par une épizootie qui fit périr un très-grand nombre d'animaux [3].

[1] Wood, *Bible animals*, p. 633. — M. Osburn décrit ainsi le moment où Pharaon fut menacé du fléau : « Pharaon allait de nouveau en procession sur les bords du fleuve sacré, lorsqu'une fois encore, les serviteurs de Jéhovah reçurent l'ordre d'aller à sa rencontre. L'occasion de cette pompe religieuse était une fête qui a toujours existé et existe encore en Égypte. L'inondation avait cru suffisamment pour atteindre les digues qui fermaient l'entrée des grands canaux d'irrigation, par lesquels l'eau fertilisante était transportée jusque dans les parties de l'Égypte les plus éloignées du fleuve, ce qui n'arrive que lorsque l'eau s'est élevée assez haut pour que les terres voisines de la rivière soient complétement inondées. C'est aujourd'hui la grande cérémonie de l'année en Égypte. Le pacha, en personne, préside à l'ouverture du grand canal du Caire. Toutes les autorités de l'Égypte l'accompagnent en procession. C'était la plus grande fête de toute l'année dans l'Égypte ancienne comme dans l'Égypte moderne. Elle clôt la série des fêtes dans le calendrier de la tombe de Nahrai à Béni-Hassan. » *Monum. Hist. of Egypt*, t. II, p. 582-583.

[2] Voir aussi la description du terrible *Zimb*, dans Bruce, *Travels*, V, 190.

[3] Pendant l'inondation, les bestiaux avaient beaucoup à souffrir dans l'ancienne Égypte. Pour les nourrir, on était réduit à les conduire dans les champs inondés pour manger les roseaux, les vesces et les autres plantes qui sortaient au-dessus de l'eau. Osburn, *Monum. Hist. of Egypt*, t. II, p. 584. Rien ne nous prouve cependant que c'est en ce moment que Dieu frappa les animaux qui étaient dans les champs, car ils s'y trouvaient aussi après l'inondation.

L'histoire mentionne quelques épidémies de ce genre en Égypte. En 1786, la peste tua un si grand nombre de bœufs, qu'on fut obligé d'employer les buffles à leur place pour les travaux d'irrigation. Le fléau sévit de temps en temps dans le Delta avec une grande violence, et l'on est obligé alors d'aller chercher de nouveaux bœufs en Syrie ou dans les îles de l'Archipel. Mais, quelle que soit la fréquence de la maladie, elle n'est pas régulière et ce n'est que par un miracle évident que Moïse put en annoncer l'apparition. « Il faut savoir, — comme l'a dit avec beaucoup de raison Origène, — que, quoique la plupart des prodiges opérés par Moïse contre l'Égypte ne descendissent point du ciel, ils n'en avaient pas moins manifestement Dieu pour auteur [1]. »

La peste des animaux n'ayant point suffi pour toucher le cœur endurci des Égyptiens, Dieu les frappa eux-mêmes. Ce châtiment dut d'autant plus leur imprimer une terreur salutaire, qu'il n'est pas très-commun dans la vallée du Nil. « Avec les grandes chaleurs et l'humidité qui règne dans certaines villes pendant l'été, — dit le docteur Lambert, médecin des chemins de fer et des télégraphes du gouvernement égyptien, — l'on croirait que l'Égypte est un des pays les plus malsains, surtout, lorsque, par l'inondation du Nil, le pays devient, pendant des mois entiers, un marécage où l'eau croupit pendant trois mois environ ; marécage dont les exhalaisons devraient causer des épidémies graves et des maladies d'infection générale ; mais l'expérience vient nous prouver que les émanations des eaux stagnantes, causes de tant de maladies et si meurtrières dans tout autre pays, ne peuvent avoir cette qualité en Égypte, et la raison en est simple : d'un côté, les courants des vents continus ne trouvant pas le moindre obstacle, pas même une seule montagne pour empêcher leur cours, passent et emportent avec eux toute exhalaison malsaine, tout miasme ; de l'autre, deux contrées immenses, voisines de l'Égypte, embrasées et desséchées par un soleil ardent et privées tout à fait d'eau : l'Afrique et l'Arabie, couvertes de sables toutes les deux et ayant une atmosphère dont la siccité est extrême, aspirent et

[1] 'Εχρῆν εἰδέναι ὅτι καὶ τὰ πολλὰ τῶν ἐπὶ Μωϋσέως κατὰ τῆς Αἰγύπτου τεραστίων, οὐκ ὄντα ἐξ οὐρανοῦ, σαφῶς ἦν τοῦ Θεοῦ. Origen. *Comment. in Matth.*, t. XII ; Migne, *Patrol. gr.*, t. XIII, col. 977.

absorbent continuellement toute humidité, et avec elle toute exhalaison malsaine et miasmatique [1]. »

Il est impossible de déterminer exactement quelle fut la maladie dont Dieu frappa les Égyptiens dans la sixième plaie, et qui atteignit les animaux comme les hommes [2]. Les enchanteurs ne furent pas eux-mêmes épargnés, mais l'obstination de Menephtah n'en demeura pas moins grande.

La septième plaie fut un orage affreux où les éclairs et les tonnerres furent accompagnés d'une grosse grêle qui causa dans les champs de très-grands ravages. Cette grêle effraya d'autant plus les Égyptiens, qu'elle est plus rare dans leur pays. Personne n'en avait jamais vu d'aussi désastreuse, beaucoup sans doute n'en avaient jamais vu. « Pendant un séjour de douze ans (en Égypte), dit le docteur Pruner, il n'est venu à ma connaissance qu'un seul cas de mort produit par la foudre, et c'était encore dans l'île de Rhodes. Il n'est tombé de la grêle que trois fois en été pendant le même intervalle de temps et elle était très-peu abondante [3]. »

Le texte sacré détermine l'époque où eut lieu cet orage : c'est lorsque l'orge monte en épis et le lin en tuyau, c'est-à-dire vers la fin de décembre ou au commencement de janvier. L'orge et le lin furent ainsi détruits par la grêle; les pertes

[1] Dr Lambert, *Hygiène de l'Égypte*, 1873, p. 27-28.

[2] Aaron jeta une poignée de cendres (Exod. IX, 10), pour amener cette plaie. M. Osburn (*Monum. History of Egypt*, t. II, p. 585), se sert de cette circonstance pour déterminer approximativement l'époque de cette plaie : « Une des dernières opérations du cultivateur en Égypte, à la fin de l'inondation, dit-il, est de consumer les broussailles et les herbes qui sont amoncelées dans les endroits les plus élevés et très-soigneusement réduites en cendres. Dans ce but, on y met le feu plusieurs fois. Aujourd'hui les endroits élevés sont généralement sur les bords du fleuve : ils sont souvent tout en feu pendant une longueur de plusieurs milles, de sorte que tout le pays paraît en flammes. Telle a été toujours la coutume de l'Égypte, depuis les temps les plus reculés dont les monuments nous aient conservé le souvenir. Les fêtes de la « grande et de la petite conflagration » apparaissent sur les plus anciens calendriers des tombes de Ghizeh. Nous supposons que cette fête remplissait plusieurs jours... (Le pharaon) et les prêtres étaient sans doute occupés à quelques cérémonies de ces fêtes, lorsqu'Aaron jeta sur eux des poignées des cendres de cette *conflagration*, lesquelles les couvrirent aussitôt d'ulcères qui les empêchèrent d'achever leurs rite. Les cendres, en même temps, emportées comme des nuages sur le pays par les vents étésiens, infligèrent une grave plaie à toute la population. » On peut objecter contre cette explication que le texte fait prendre les cendres dans une fournaise.

[3] Bruner, *Krankheiten des Orients*, p. 36.

furent très-grandes. Néanmoins, quand le fléau fut passé, Menephtah persista dans son endurcissement.

Dieu résolut donc de frapper encore davantage les Égyptiens dans leurs biens et de leur enlever le reste des récoltes que la grêle avait épargnées, en faisant compléter l'œuvre de destruction par les sauterelles.

Les invasions des sauterelles sont un des fléaux les plus terribles qu'aient à redouter de nombreuses populations. Tout le pays qui s'étend du Cap de Bonne-Espérance à la Norwége, de la Chine au Cap-Vert et en particulier de l'Arabie à l'Inde, du Nil et la mer Rouge à la Grèce et au nord de l'Asie Mineure, tout ce pays est exposé à leurs dévastations. On a vu des légions de ces insectes traverser la mer Noire et porter leurs ravages jusqu'en Pologne, franchir la Méditerranée et aller ruiner les plaines de la Lombardie. Mais, malgré ces voyages lointains, on peut assigner comme patrie à la sauterelle le sud de l'ancien monde et plus spécialement la frontière des pays cultivés comme l'Arabie déserte, la Syrie. Les femelles, vers le mois d'octobre, déposent leurs œufs dans des terres sèches et à l'abri du vent; ils sont enveloppés d'une substance gluante qui se durcit sous l'influence de la sécheresse du sol; la chaleur du soleil les fait éclore au printemps, vers le mois de mars ou d'avril. La jeune sauterelle est beaucoup plus petite que notre mouche commune; ses ailes sont roulées sur le dos et ses grandes pattes enfermées dans une gaîne. Mais après une série de quatre transformations successives, qui durent neuf à dix semaines, l'insecte a atteint son complet développement ; ses ailes se déploient, ses pattes se dégagent, sa couleur a cessé d'être brune ou noire pour devenir jaune d'or, verte ou rose couleur de chair, rayée de lignes foncées. La famille des sauterelles compte de nombreuses espèces. Celle qui nous occupe ici doit à ses habitudes le nom scientifique de *locusta migratoria*.

Arrivée ainsi à l'âge adulte, elle marche toujours devant elle, semant partout sa nombreuse postérité et ravageant tout sur son passage [1]. Lorsque les conditions atmosphériques ont été favorables à l'éclosion des sauterelles, elles sont en si grand

[1] Le nom le plus ordinaire qu'on donne à la sauterelle en arabe, *djarad*, signifie *rodens, decorticans*.

nombre, qu'elles méritent bien le nom que leur donnaient les Hébreux, *arbéh*, « les nombreuses, » ou un des noms que leur donnent les Arabes, *danahsah*, qui signifie « celles qui cachent le soleil. »

Elles cachent aussi la terre, quand elles s'y reposent, et la font complétement disparaître sous leurs légions denses et pressées. Le vent est le complice et l'instrument nécessaire des dégâts commis par les sauterelles. Quoiqu'elles aient une puissance de vol considérable et qu'elles soient capables de franchir de grandes distances, elles ne peuvent cependant se diriger à leur gré : instruments aveugles de la Providence [1], elles sont complétement livrées à la merci du vent, dont le souffle les porte au but que Dieu leur a marqué ; quand il se lève brusquement, elles sont agitées comme les flots de la mer, et si une trombe, ce qui n'est point rare dans les contrées où elles abondent, vient à les surprendre, elles sont emportées çà et là par le tourbillon furieux, sans pouvoir réussir à se débarrasser de son inextricable étreinte.

Il faut avoir été soi-même témoin du passage d'une nuée de sauterelles pour se représenter l'espace que peuvent occuper ces légions, qu'on ne peut comparer qu'aux gouttes d'eau ou aux grains de sable de la mer. On dirait que le désert s'est animé et que chaque grain de sable est devenu un être vivant. Leur multitude obscurcit la lumière du soleil et projette une ombre épaisse sur la terre. Cette masse compacte, vue de loin, fait l'effet d'une montagne aérienne qui s'avancerait lentement et sans interruption, sur un front de plusieurs kilomètres d'étendue. Malheur au pays qu'elles traversent, si le vent se calme et laisse aux insectes dévastateurs le temps de se reposer ! Ils tombent plus drus et serrés que des flocons de neige ; le sol est aussitôt complétement couvert comme d'un immense matelas mouvant et grouillant. Les Orientaux les ont souvent comparés à une armée envahissante. Une armée ennemie peut faire plus de mal aux personnes, mais non aux champs et à la campagne. Les sauterelles dévorent tout : l'herbe verte disparaît en un instant ; quand elle est dévorée, c'est le tour des arbres. Elles grimpent par myriades, en mangent toutes les feuilles et rongent jusqu'à l'écorce des

[1] *Pestis iræ deorum*, dit un auteur païen. Pline, *Hist. nat.*, XI, 35.

rameaux. Elles escaladent les murs des maisons qui se rencontrent sur leur passage, en couvrent les ouvertures, pénètrent dans les appartements et attaquent, quand elles ont faim, le bois des portes et des meubles. Leur voracité est telle, qu'on entend à une grande distance le bruit causé par ces milliers de petites mâchoires, dévorant le gazon et le feuillage. Devant elles, le paradis; derrière elles, le désert.

Impossible de prévenir et d'empêcher ces dégâts et ces ruines. L'homme, armé de toutes ses ressources de destruction, est impuissant contre ce petit animal, dont l'union rend la force irrésistible. Une voiture, surprise par cette avalanche, est forcée de s'arrêter; les chevaux, aveuglés et affolés, refusent tout service, ne sachant comment se dérober aux coups multipliés de ces millions d'ennemis, qui se heurtent contre tout ce qu'ils rencontrent. Des régiments entiers de soldats ont tenté en vain d'arrêter leur marche. On creuse des tranchées pour leur servir de tombeau : l'avant-garde les comble de leurs corps morts et le reste de l'armée continue à avancer, On allume des feux sur leur passage : les premières les étouffent sous leur multitude et les autres passent. C'est bien véritablement le fléau de Dieu, que rien ne peut arrêter, si ce n'est Celui qui l'a déchaîné.

Il est si odieux dans les contrées qu'il ravage, que les anciens Manichéens concluaient de son existence l'existence du mauvais principe, en opposition avec le principe du bien, et qu'un écrivain arabe nous a fait de la sauterelle cette description monstrueuse : elle a la tête du cheval, les yeux de l'éléphant, le cou du taureau, les cornes du cerf, la poitrine du lion, le ventre du scorpion, les ailes de l'aigle, les jambes du chameau , les pieds de l'autruche et la queue du serpent.

Enfin, quand les sauterelles sont repues, si elles n'ont pas tout détruit, elles souillent tout ce qui reste, comme les antiques Harpies, de leur bave immonde, qui corrode et brûle tout ce qu'elle touche. Heureux encore si le vent qui les a apportées les emporte enfin plus loin, car elles feraient plus de mal après leur mort qu'elles n'en ont fait pendant leur vie : leurs cadavres, entassés en monceaux, deviendraient un foyer de corruption qui empesterait l'atmosphère et produirait bien-

tôt des maladies contagieuses qui feraient périr les hommes dont les récoltes ont déjà été ravagées [1].

Dieu, qui ne voulait frapper le grand coup contre la personne des Égyptiens que quand ils auraient résisté à tous les autres moyens destinés à les plier à sa volonté, leur épargna ce dernier malheur : un vent d'est avait amené les sauterelles sur le sol de l'Égypte, un vent du nord, soufflant de la mer Méditerranée, les jeta dans la mer Rouge, où elles périrent étouffées ; mais elles avaient déjà exécuté l'œuvre de dévastation que leur avait assignée la Providence : tout ce que la grêle avait épargné était devenu leur proie : le froment, l'épeautre, tous les fruits des arbres, tous les légumes de la terre.

Ce nouveau malheur remplit les Égyptiens de consternation. La grêle leur avait enlevé la première partie de leurs récoltes; ils espéraient au moins sauver la seconde, mais maintenant tout avait péri et la famine s'avançait menaçante. Le désastre était d'autant plus ressenti qu'il était plus rare. De même que la grêle, les dévastations de sauterelles ne sont pas fréquentes en Égypte [2]. Nous apprenons par les monuments [3] et par les récits des voyageurs qu'elles n'y sont pas inouïes, mais aussi qu'elles n'y sont pas communes. Elles sont assez connues pour justifier le récit de l'Exode ; elles ne le sont pas assez pour lui ôter son caractère miraculeux.

Un fléau non moins terrible que celui des sauterelles lui succéda pour châtier les Égyptiens toujours endurcis.

Il souffle dans le nord de l'Afrique un vent d'une extrême violence, qui est la terreur et le fléau des populations. Il porte, selon les pays, des noms différents. En Algérie, on l'appelle le simoun, c'est-à-dire « le poison, » parce que, comme un

[1] V. H. Newman, *Callista, a sketch of the third Century*. London, ch. xv, p. 132-139. — Joel, II, 2-11.

[2] « L'Égypte a à souffrir, comme la Syrie et les autres contrées de l'Asie, du fléau des sauterelles, cependant on ne trouve point de documents qui établissent qu'elles produisent ici des ravages aussi extraordinaires qu'en Syrie et en Arabie. » Norden, *Reisen*, *ap.*, Hengstenberg, p. 122. *Voyage d'Égypte et de Nubie* (en français). Copenhague, 1723 et 1755, deux vol. in-f°.

[3] Dans les *Instructions* au roi Usortesen Ier, attribuées à Amenemhat Ier, les ravages causés par les sauterelles sont mentionnés parmi les fléaux qui peuvent affliger l'Égypte et mis sur la même ligne que les guerres civiles et l'insuffisance du débordement du Nil. « Soit que les sauterelles aient organisé le pillage, » dit-il, etc. Apud Maspero, *Hist. anc. des peuples d'Orient*, p. 101. V. aussi lettre d'Amenemapt : Maspero. *Du Genre épistolaire*, p. 39.

poison véritable, il allume dans le corps une chaleur intense, capable d'amener la mort [1]. Il vient mourir dans le midi de la France, où, sous le nom de mistral, il se rend encore quelquefois redoutable dans la vallée du Rhône. Le siroco d'Italie et le solano d'Espagne ne sont aussi que les contre-coups du simoun africain. En Égypte, les Arabes appellent ce vent le *khamsin*. Le mot khamsin signifie « cinquante. » Il est ainsi nommé parce qu'il souffle pendant une période de cinquante jours, vers l'équinoxe du printemps, entre le mois de mars et le mois de mai [2], à des intervalles divers, tantôt deux, tantôt trois, tantôt quatre jours consécutifs, séparés par un calme plus ou moins long. Dans le désert, il soulève des montagnes de sable et ensevelit quelquefois des caravanes entières. Il engloutit ainsi l'armée envoyée par Cambyse contre les Ammoniens : elle disparut, comme si elle avait été noyée dans les flots de l'Océan, sans qu'on en sût d'autres nouvelles [3].

Les récits des voyageurs, témoins et quelques-uns presque victimes des ravages de ce vent terrible, nous permettent de nous rendre assez bien compte de ce que dut être la neuvième plaie d'Égypte. Les exégètes modernes reconnaissent dans ce fléau l'instrument providentiel dont Dieu se servit miraculeusement pour frapper les Égyptiens, en l'accompagnant de cir-

[1] Voir une belle description du simoun et de ses ravages, Lucien Dubois, *Le Pôle et l'équateur*, p. 228-231.

[2] M. Olivier Ritt, *Histoire de l'isthme de Suez*, 2e édit. 1869, p. 168, dans une lettre datée de Kantara, où est décrit le khamsin pendant qu'il souffle, le 18 février 1860, le fait commencer « vers le 15 février. »

[3] Hérodote, l. III, cap. XXVI, éd. Didot, p. 141. — « En 1838, plus de quarante mille pèlerins musulmans étaient campés dans le désert, près du but de leur voyage, lorsque le khamsin se déchaîna tout à coup; les tentes furent déchirées et jetées au loin, beaucoup de voyageurs furent frappés d'apoplexie et d'autres, déjà fatigués d'une longue route, présentèrent bientôt tous les symptômes cholériques les plus alarmants; ceux qui survécurent précipitèrent leur marche en désordre vers la *Kaaba*, frappés de terreur. » Didot, *L'Univers pittoresque*, *Égypte moderne*, 3e partie, p. 96-98. — Des ouragans analogues existent aussi en Chine où on leur donne le nom caractéristique d' « orages de poussière ». Un prêtre de la Mission, M. Armand David, a décrit une tourmente de ce genre : « Pendant deux ou trois jours, le soleil fut complètement obscurci par la poussière, surtout du côté de Tien-Tsing et de Takou, et cette poussière poussée par un vent impétueux, alla si loin en mer qu'un navire à vapeur se trouva dans la nécessité de suspendre sa marche plus de vingt-quatre heures. » Emile Blanchard, *Les récentes explorations des naturalistes en Chine*. *Revue des Deux-Mondes*, 15 février 1871, p. 723.

constances surnaturelles et en lui donnant une intensité inouïe jusqu'alors [1].

Le khamsin est un vent du sud-ouest. Il souffle les jours où le soleil est le plus ardent. Il s'annonce par une chaleur d'une nature particulière que connaissent très-bien les indigènes et qui commence à les remplir d'effroi. Bientôt un point imperceptible tache au loin l'horizon; il grandit à vue d'œil, et comme un immense voile qui se déploie, il envahit le ciel tout entier. L'air, d'abord tranquille, s'agite; la tempête se déchaîne; quelquefois des tourbillons se forment, et ces cyclones terrestres emportent tout dans leurs cercles gigantesques. Plus souvent, l'ennemi approche sans perturbation sensible dans l'air: on dirait une armée d'esprits qui s'avance silencieusement et ne manifeste sa présence que par ses dévastations. Le ciel aussitôt se rembrunit; l'espace est rempli de poussière; le disque solaire devient rouge comme le sang, puis livide; tout le firmament pâlit et se colore de teintes violacées et bleuâtres. D'épais nuages de sable fin, rouges comme la flamme d'une fournaise, enveloppent toute l'atmosphère et l'embrasent comme un immense incendie. Ils brûlent tout sur leur passage: ils aspirent la séve des arbres, ils boivent l'eau renfermée dans les outres. Lorsque le thermomètre marque au soleil de 55 à 60 degrés, le khamsin élève aussitôt la température de 75 à 80 degrés. Peu à peu les ténèbres deviennent plus épaisses; bientôt tout est sombre, plus sombre que nos plus noires journées d'hiver, obscurcies par les plus épais brouillards; on ne peut rien distinguer à quelques pas devant soi; on ne peut sortir; on ne peut marcher. Mais jusqu'au fond des maisons, impossible d'échapper à cette poussière imperceptible qui pénètre partout, dans les appartements les mieux fermés, dans les vases les mieux couverts [2]. Elle se dépose

[1] Les mots qu'emploient les Septante, Ex. x, 22, σκότος καὶ γνόφος καὶ θύελλα, pour traduire le *hoschek afêlâh* de l'original, sont une allusion manifeste au khamsin. — Origène y fait aussi allusion lorsqu'il dit : (*Series in Matthæum*, n. 134, Migne, *Patr. gr.*, t. XIII, col. 1781) : « Tenebræ palpabiles in Ægyptum factæ fuerunt tribus diebus, non ex solis defectione, sive autem ex eo quod nubes tenebrosæ concurrerunt in unum, sive quod aer illic tunc spissior factus est. » — Philon (*de Vita Mosis*, *Opera*, édit. 1640, p. 621), parle aussi, à l'occasion de cette plaie, de la *tempête* ou du tourbillon, ζάλη.

[2] Les Égyptiens, pour exprimer la subtilité de cette poussière, disent qu'elle peut pénétrer dans un œuf à travers sa coquille. R. Pococke, *A Description of the East*, t. I, p. 195.

sur le visage comme un masque enflammé, elle s'insinue dans les narines et dans la bouche ; chargée de molécules sulfureuses, elle produit dans tout l'organisme une irritation violente, et, atteignant jusqu'aux poumons qu'elle brûle, elle peut en arrêter le mouvement et occasionner la mort. La respiration est courte et pénible, la peau se dessèche et se crispe, la transpiration s'arrête, le sang afflue à la tête et à la poitrine ; on est plongé dans une prostration profonde ; on se sent impuissant et désarmé contre un si terrible ennemi. Le chameau se jette à terre et enfonce le nez dans le sable ; les animaux se cachent ; les hommes s'enveloppent la tête d'un pan de leur manteau, ils abandonnent leurs huttes ou leurs tentes : ils descendent dans les souterrains, dans les puits et dans les tombeaux, où ils sont comme « enchaînés par les ténèbres [1] . » Les rues sont désertes, partout sur la terre et dans l'air, règne un silence profond, comme si la vie avait disparu du monde sous le souffle mortel du khamsin. On est réellement plongé dans une atmosphère ou une mer de sable brûlant, de sorte que les ténèbres qui vous enveloppent sont véritablement des ténèbres palpables [2].

Si tels sont les effets ordinaires du khamsin, que durent-ils être le jour où ce fléau redoutable, déchaîné par la colère divine contre les Égyptiens endurcis, exerça ses ravages avec une violence miraculeuse ? Le récit de l'Exode ne mentionne qu'un petit nombre de circonstances de cette plaie : la manière surnaturelle dont elle commence quand Moïse étend sa main, sur l'ordre de Jéhovah ; l'épaisseur de ces ténèbres palpables, durant trois jours, dans toute l'Égypte ; l'impossibilité des habitants de se reconnaître les uns les autres et de se mouvoir de place ; l'exemption merveilleuse du pays de Gessen, qui continue à jouir de la lumière du jour. L'excès de chaleur qui dut accompagner ces ténèbres est passé sous silence, sans doute parce que l'auteur sacré voulait faire ressortir avant tout le caractère symbolique de ce nouveau châtiment, image frappante de l'aveuglement de Pharaon, de la colère de Dieu contre ce dernier, de sa grâce sur les enfants d'Israël.

La terreur causée par ce fléau à Menephtah, qui s'empressa

[1] Sap. XVII, 2.
[2] Exod. X, 21.

de faire de nouvelles concessions à Moïse, et qui n'aurait point été effrayé par une tempête ordinaire de khamsin, nous montre assez quelle en avait été la rigueur. L'auteur du livre de la Sagesse nous en a décrit plus longuement les horreurs [1] : il nous montre les Égyptiens « captifs des ténèbres [2], » cette image du deuil et de la mort dans leur symbolique; se retirant dans les endroits les plus cachés [3] ; se couchant, comme le font encore aujourd'hui les indigènes, pour échapper au fléau [4], et refusant de voir et de respirer l'air que cependant on ne peut fuir [5]. Il parle aussi du bûcher embrasé dans lequel ils étaient plongés comme des criminels condamnés au feu et qui brûlait de lui-même, en les remplissant d'effroi [6].

Ces coups si nombreux et si violents, frappés par la Providence, n'avaient pu cependant triompher encore de l'endurcissement du pharaon et de ses sujets. Le moment était venu où il fallait triompher de cette résistance opiniâtre : en une seule nuit, Dieu fit mourir tous les premiers-nés d'Égypte, « depuis le premier-né du pharaon, qui était assis sur son trône, jusqu'au premier-né de la captive qui était enfermée en prison,

[1] Sap. xvii, xviii, 1-4.

[2] Sap. xvii, 2, δέσμιοι σκότους.

[3] Sap. xvii, 4, μυχός. La plupart des détails donnés par l'auteur de la *Sagesse* ont fait le tourment des interprètes, avant que l'Égypte fût bien connue. Pourquoi se retirer dans les lieux les plus cachés et les plus ténébreux, où l'on était poursuivi par les spectres, pour fuir les ténèbres ? Nous avons vu plus haut pourquoi.

[4] Sap. xvii, 2, ἔκειντο. Ces exégètes avaient cherché à atténuer cette expression. « Κεῖσθαι, signifie ici, comme souvent dans Homère, être inactif, sans force, » dit W. Grimm. (*Commentar über dar Buch der Weisheit*, p. 346). Il faut prendre le mot « se coucher » à la lettre. Philon avait dit aussi dans la *Vie de Moïse* que les Égyptiens étaient restés couchés pendant les trois jours de ténèbres : Οὐχ ἐξανέστη οὐδεὶς ἐκ τῆς κοίτης αυτοῦ τρεῖς ἡμέρας.

[5] Sap. xvii, 9. Le passage, qui devient si clair après ce qui a été dit plus haut, a été mal compris par la plupart des interprètes. « Voir l'air, dit Dom Calmet. (*in h. l.*), se prend pour jouir de la vie. » Il faut prendre encore ici les mots dans leur sens littéral.

[6] C'est ainsi qu'il nous semble que doit être compris Sap. xvii, 6, αὐτομάτη πυρὰ φόβου πλήρης, selon le sens ordinaire du mot πυρά. Les commentateurs ne pouvant s'imaginer que l'Égypte eût été transformée en une sorte de bûcher ou de fournaise, atténuaient encore le sens de *bûcher* en celui de *feu*. « Πυρά, dit W. Grimm, *Commentar über das Buch der Weisheit*, (p. 348), signifie ordinairement bûcher, mais ici *feu* seulement. » La chaleur du khamsin, dit Volney (*Voyage en Syrie et en Égypte*, I, p. 55), « est portée à un point si excessif, qu'il est difficile de s'en faire une idée sans l'avoir éprouvée, mais on en peut comparer l'impression à celle qu'on reçoit de la bouche d'un four banal quand on en tire le pain. »

et au premier-né des animaux, de sorte qu'il n'y eut pas de maison où il ne se trouvât un mort [1]. » Ce fut la dixième et dernière plaie.

Il est évident qu'il s'agit ici d'un miracle tout à fait extraordinaire, qui ne peut rien avoir d'analogue dans l'histoire d'Égypte. Aucune peste ne peut l'expliquer, quoi qu'aient prétendu certains rationalistes. Nous pouvons seulement rechercher si nous ne rencontrons rien dans les documents indigènes qui puisse confirmer le récit de Moïse. Or voici ce que nous lisons dans M. Chabas : « Nous trouvons sur un monument du Musée de Berlin, décrit par M. Brugsch [2], le souvenir de l'existence d'un fils de Menephtah Ier, qui serait mort avant son père, comme celui de l'Exode [3]. » Ce monument est un colosse d'Usortesen Ier. Il nous apprend que ce fils de Menephtah, qui mourut certainement avant son père, portait le même nom que lui [4].

Le coup qui frappa tous les Égyptiens, à commencer par le pharaon, changea tellement leurs dispositions à l'égard des Hébreux, qu'au lieu de vouloir les retenir encore, ils les pressèrent de quitter le pays. Moïse et les Israélites, sous sa conduite, se hâtèrent donc de prendre le chemin du désert. Nous ne chercherons pas ici en ce moment à les suivre dans leur itinéraire [5]. Nous constaterons seulement que tous les documents égyptiens nous expliquent très-bien pourquoi Moïse ne prit point la voie du pays des Philistins, parce qu'ils avaient, en suivant ce chemin, à redouter la guerre [6] : c'est que Menephtah était allié avec les rois de la Palestine. Nous savons en effet par le registre du papyrus Anastasi III, que l'an III de son règne, Menephtah était en bonnes relations avec les Syriens [7]. Ces rapports amicaux ressortent aussi de tous les

[1] Exod. xii, 29-30.
[2] Brugsch, *Histoire d'Égypte*, p. 175.
[3] Chabas, *Recherches pour servir à l'hist. de la XIXe dynastie*, p. 159.
[4] Ebers, *Durch Gosen zum Sinai*, p. 88-89, 528.
[5] M. Brugsch, au Congrès des Orientalistes tenu à Londres en septembre 1874, a tracé de la marche des Hébreux et de leur passage, non pas à travers la mer Rouge, mais par le lac Menzaleh, un itinéraire qui est de tous points inadmissible. Mais il est nécessaire d'attendre, pour le réfuter, qu'il ait fait connaître en détail les raisons sur lesquelles il prétend appuyer son système.
[6] Exod. xiii, 17.
[7] Chabas, *Recherches sur la XIXe dynastie*, p. 95-97. Le sixième nom mentionné dans ce registre est celui de l'*annekhi* Mesou, fils de Aportekar, de

textes historiques contemporains, qui nous révèlent de nombreux emprunts faits par la langue égyptienne aux langues sémitiques, de remarquables analogies dans l'emploi de certaines expressions, spéciales à chacune de ces langues, et une certaine communauté d'idées dans le domaine de la morale religieuse [1].

Menephtah Ier avait fait creuser des puits dans le désert, sur les voies de communication entre l'Égypte, la Syrie et le Sinaï. Le registre d'Anastasi III nous apprend que des militaires de la garnison, préposés à la garde d'un de ces puits, furent amenés à Tanis pour subir un jugement [2]. Le même pharaon possédait aussi dans le pays d' « Amaor, » c'est-à-dire, des Amorrhéens, dans le voisinage de la rive occidentale de la mer Morte, une ville dans laquelle était un *Khetem*, ou forteresse [3]. Il exerça donc paisiblement son autorité sur les parties de la Syrie où il entretenait des garnisons, en même temps qu'il fut tranquille possesseur de toute l'Egypte.

Moïse avait par conséquent toute sorte de raisons de ne pas se rendre directement et immédiatement en Palestine. Mais il fut poursuivi promptement par Menephtah. Dieu le permit pour s'attacher à jamais son peuple par le plus grand des miracles, en lui donnant de sa puissance et de sa bonté une preuve plus grande encore que toutes celles qu'il lui avait données jusque-là. Le pharaon avait été averti par ses courriers de la marche des Hébreux et de la direction qu'ils prenaient

Gaza (*ib.*, p. 96), « c'est-à-dire un nom parfaitement égyptien mais qu'on a pu employer pour transcrire celui de *Mosché*, Moïse. » (*Ib.*, p. 98.) Selon M. Chabas (*ib.*, p. 105), Apertekar pourrait bien signifier Hébreu de Tekar (Tekar est le nom d'une localité du nord de la Palestine, non mentionnée dans la Bible, mais connue par les documents égyptiens : Chabas, *Voyage d'un Égyptien*, p. 185). « Il est fort possible, conclut M. Chabas (*Recherches*, p. 106), que quelques-uns des porteurs de dépêches, nommés par les documents que nous venons de traduire, fussent des Israélites. »

[1] Chabas, *Recherches sur la XIXe dynastie*, p. 97. —V. p. 57, 69, 72 et 75, 98. *Id.*, *Hebræo-Ægyptiaca*, dans *Transactions of the Society of biblical archeology*, 1872.

[2] On sait que Tanis avait un château fort pouvant naturellement servir de lieu de détention (Chabas, *Recherches sur la XIXe dynastie*, p. 106). C'est là, à Tanis, et sans doute dans ce château fort que Joseph avait été en prison.

[3] Chabas, *Recherches sur la XIXe dynastie*, p. 107. Cf. *id.*, *Études sur l'antiquité historique*, p. 273.

vers la mer Rouge[1]. Dès qu'il eut l'assurance qu'ils voulaient quitter pour toujours l'Égypte, il se hâta de se mettre en marche pour les empêcher de mettre leur dessein à exécution.

La fuite des esclaves était une des grandes préoccupations des Égyptiens, qui employaient toute sorte de moyens, même la magie, pour l'empêcher[2]. Quel dut donc être leur désespoir, en voyant, non pas seulement quelques esclaves, mais tout un peuple, échapper à la servitude?

Menephtah, pour atteindre plus vite les Hébreux fugitifs, ne prit avec lui que ses chariots. Il avait agi de la même manière, quand il avait poursuivi les Libyens, après la victoire qu'il avait remportée sur eux au commencement de son règne. « Alors se mirent les cavaliers qui (étaient) sur les chevaux de Sa Majesté à leur poursuite, » dit l'inscription dans laquelle Menephtah raconte son triomphe[3].

Les monuments ne nous montrent aucun cavalier proprement dit dans l'armée égyptienne, mais ils nous montrent de nombreux soldats combattant sur des chariots et jamais en aussi grand nombre que dans la famille de Menephtah. On élevait les chevaux dans le Delta et dans le pays de Gessen. Nous possédons une stèle d'un grand maître de la cavalerie égyptienne, qui résidait à Tanis[4].

[1] La rapidité des courriers en orient a toujours été extraordinaire. Les fellahs marchent aujourd'hui comme autrefois avec une vitesse incroyable. Actuellement, le service de la poste est fait dans l'intérieur de l'Égypte par des fellahs à pied avec une extrême célérité. Des dromadaires du vice-roi ont parcouru en trois jours la distance qui sépare Port-Saïd de Jérusalem. Méhémet-Ali fit sur son dromadaire dix-sept milles allemands en onze heures, de Suez au Caire, et l'un de ses esclaves, tenant une courroie attachée au dromadaire, fit le même chemin avec lui, à pied. G. Ebers, *Durch Gosen zum Sinai*, p. 528 et 108. Voir sur la vitesse du courrier Palladius, Am. Thierry : *Récits de l'histoire romaine au Ve siècle*. *Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1871, p. 748.

[2] On rencontre plus d'une fois dans les documents égyptiens des plaintes sur ce sujet. Une lettre du scribe Bekenamen à son père, le prophète Ramessou, d'Hermopolis, raconte toutes les démarches qu'il a faites pour recouvrer un esclave syrien fugitif. Chabas, *Mélanges égyptologiques*, 3e série, t. I, p. 231 seq. La première pièce publiée dans la première série de ces *Mélanges*, est un rapport sur l'*Arrestation de six esclaves fugitifs sous le règne de Ramsès II*, p. 5-13. Cf. aussi Letronne, *Journal des Savants*, 1833, *Récompense promise à qui découvrira ou ramènera deux esclaves échappés d'Alexandrie*.

[3] Chabas, *Recherches sur la XIXe dynastie*, p. 157. — « Ce détail, continue M. Chabas, est une preuve de plus ajoutée à tant d'autres, de la parfaite exactitude de la Bible dans le récit des événements. » *Ib.*, p. 157-158.

[4] G. Ebers, *Durch Gosen zum Sinai*, p. 100, 528.

Tout le monde sait combien il en coûta cher à Menephtah pour avoir voulu poursuivre les Hébreux. Ceux-ci traversèrent la mer Rouge, que Dieu ouvrit devant eux et qui forma un mur liquide à leur droite et à leur gauche[1]. Les Égyptiens ayant poussé la fureur jusqu'à les suivre dans le sein de la mer, le Seigneur leur fit expier leur endurcissement et leurs cruautés envers son peuple, en les engloutissant dans les flots.

Le pharaon ne fut cependant pas noyé avec son armée. Le texte sacré ne le dit point, et l'histoire égyptienne suppose le contraire. La huitième année de son règne, il avait déjà désigné pour héritier de son trône son fils Séti II Menephtah, qui lui succéda en effet directement et paisiblement, on ignore en quelle année. Menephtah Ier fut enseveli à Biban-el-Molouk, dans le tombeau qu'il s'était préparé. Les monuments ne nous apprennent absolument rien sur les événements postérieurs à la huitième année de son règne et à sa durée totale. Aucun égyptologue ne s'étonne que les monuments indigènes aient passé sous silence le désastre de la mer Rouge : ils n'enregistraient pas les défaites. On admet généralement que Menephtah a gouverné l'Égypte pendant vingt ans, mais sans qu'on puisse en donner aucune preuve : les diverses listes manéthoniennes sont en désaccord sur ce chiffre[2].

Quoi qu'il en soit, le miracle de la mer Rouge avait affranchi à jamais les Hébreux du joug des pharaons, et ils pouvaient désormais se livrer à tous les transports de l'allégresse, en répétant le cantique de Moïse : « Chantons le Seigneur, car il a fait éclater sa gloire : il a englouti dans la mer le cheval et le cavalier. »

Nous pouvons répéter nous aussi : Chantons le Seigneur, car il a fait éclater sa gloire. Toute cette vieille Égypte des pharaons semble revivre aujourd'hui pour rendre témoignage à son livre sacré. Nous venons d'entendre la déposition de ses monuments en faveur de Moïse. Qui n'admirerait cette confirmation éclatante de la véracité de l'auteur de l'Exode ?

F. GRÉGOIRE.

[1] Exod. XVI, 21 et seq.
[2] Chabas, *Recherches sur la XIXe dynastie*, p. 114.

LA RUSSIE A CONSTANTINOPLE

PREMIÈRES TENTATIVES

DES RUSSES CONTRE L'EMPIRE GREC

865-1116

§ 1er. LES SCANDINAVES A CONSTANTINOPLE AVANT LA FONDATION DE LA RUSSIE.

Les tentatives des Russes sur Constantinople ne datent ni des réformes de Pierre le Grand, ni de l'alliance d'Ivan III avec la dernière des Paléologues, ni même de la chute de l'empire grec et de l'établissement des Turcs en Europe; elles remontent bien plus haut et sont contemporaines des premières origines de la Russie. On peut dire que la prise de Constantinople est la plus ancienne comme la plus chère de toutes les ambitions de la Russie. « N'est-ce pas là, dit un historien russe [1], que la jeune Russie était attirée par je ne sais quelle force irrésistible durant les deux premiers siècles de son existence? N'est-ce pas cette cité reine qui a été le but favori des

[1] Pogodine, La *Période normande de l'histoire russe*, préf. p. I et IV. Moscou, 1859. — Gerebtzoff, *Essai sur l'histoire de la civilisation en Russie*, t. Ier (Paris, Amyot, 1850.) — Storch, *Tableau historique et statistique de l'empire de Russie*, tome Ier (Paris, 1801, 2 vol. in-8). — Rambaud, *l'Empire grec au Xe siècle, Constantin Porphyrogénète*, 4e partie, ch. V, VI (Paris, Franck, 1870). — Nilsson, *Les habitants primitifs de la Scandinavie*, Ire partie (Paris, Reinwald, 1866). — Worsaae, *La colonisation de la Russie et du Nord scandinave et leur plus ancien état de civilisation*, traduit par E. Beauvois. Copenhague, Thiele ; Paris, Klincksieck, 1875.

premiers princes russes et de leurs compagnons d'armes? Oui, ajoute-t-il, Constantinople a été le centre, la *capitale de l'histoire russe* durant les deux premiers siècles. »

C'est vers 862 que les Varègues fondent la Russie; c'est en 865 qu'elle inaugure ses agressions contre Byzance, et elle les renouvelle avec obstination durant plus de deux siècles. De 865 à 1116, sept fois, tant par terre que par mer, les Russes s'élancèrent à la conquête de Constantinople : « Cette Byzance est une ville fatale, » s'écrie un de leurs poëtes en songeant à ces opiniâtres et toujours infructueuses tentatives [1] ; mais il fallut, pour comprimer leur élan, toute la supériorité de la marine grecque, toute la mystérieuse puissance du feu grégeois, tout le génie militaire d'un grand capitaine, et surtout les guerres civiles qui, de la mort de Vladimir Monomaque à l'invasion des Mongols, ne cessèrent de désoler la Russie.

On sait qu'au IX[e] siècle, l'immense territoire de la Russie, de l'Oural au Dniester et à la Baltique, et de l'océan Glacial à la mer Noire, était occupé par des tribus indépendantes appartenant en général aux deux grandes races slave et finnoise. Ces peuplades, sans lien entre elles et formant comme autant de petites républiques, vivaient pour la plupart à l'état sauvage [2] ; quelques-unes cependant avaient déjà fondé des villes d'une réelle importance où le commerce avait fait naître une sorte de luxe et une prospérité barbares. — Au nord, sur le Volkhov et communiquant avec la Baltique par le lac Ladoga et la Néva, c'était la grande ville slave de Novgorod, la reine de ces contrées, principal marché des régions boréales et lien commercial de l'Allemagne du Nord et des pays scandinaves avec les Finnois de la mer Polaire, les tribus du Volga, les riverains de la mer Caspienne et les populations de l'Asie intérieure [3] ; au sud, c'était Kiev, sur le Dniéper,

[1] Lettres de Joukovski au grand-duc Constantin, frère de S. M. le tzar Alexandre II, actuellement régnant. Elles ont été publiées dans les *Archives russes* de M. Barténov. J'en dois la communication à la bienveillance du R. P. Martinov, que je ne saurais assez remercier de m'avoir constamment aidé dans ce travail, de ses conseils, et auquel je dois d'avoir pu achever cette étude.

[2] Schnitzler, *L'Empire des Tzars*, t. II, p. 379 et suiv., et 579.

[3] Schnitzler, *La Russie, la Pologne et la Finlande*, liv. I, ch. II, p. 158 et suiv. — *L'Empire des Tzars*, t. II, p. 377. — Gerebtzoff, *Essai sur l'histoire de la civilisation en Russie*, t. I, ch. I, p. 40 et suiv., 131, 132. — Rafn, *Antiquités russes*, t. I, p. 295. (Copenhague, imprimerie Berling, 1850, 2 vol. in-fol.)

future capitale des grands princes de Russie, mais alors modeste bourgade bâtie en bois sur les coteaux de la rive gauche du fleuve, et dont la fondation semble due à l'influence byzantine[1]. Pour les Finnois, c'étaient les villes, aujourd'hui disparues, de Kholmogory, sur la Dvina du nord, et surtout de Tchardyne sur la Kalva, capitale des Biarmiens, dont la civilisation matérielle, étrangement avancée[2], pourrait bien être un legs et comme un reflet de l'antique civilisation phénicienne[3].

Enfin deux peuples que l'on convient maintenant de rattacher à la famille finnoise[4], les Bulgares et les Khazares, avaient bâti, le premier sur le Volga, le second sur le Don, les villes de Boulgar, dernière étape des caravanes arabes vers le nord[5], et de Sarkel fortifiée par des ingénieurs Grecs et devenue du VIIe au IXe siècle l'une des stations principales de la grande voie mercantile de Grèce en Chine[6].

Vers 862, les Slaves de Novgorod et les tribus finnoises d'alentour furent subjugués par la colonie étrangère et conquérante des Varègues, venue soit de la Lithuanie, soit plutôt de la Suède et des environs d'Upsal[7]. Ces envahisseurs, connus depuis longtemps dans ces pays qu'ils désolaient périodiquement de leurs ravages, étaient appelés par les Finnois riverains de la Baltique Ross, Rodsen, Rouss ou Ruossi; ce nom

[1] Karamsine, *Histoire de l'empire de Russie*, t. I, ch. II, p. 39 à 41.—Schnitzler, *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 450.

[2] Schnitzler, *L'Empire des Tzars*, t. II, p. 577, 579. — *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 594. — Storch, *Tableau historique et statistique de l'empire de Russie*, t. I, p. 108, 109. —Karamsine, t. II, p. 49 et note 23.— *Relation du voyage en Biarmie d'Other, dans la traduction d'Orose, par Alfred le Grand* (publié par Rafn, *Antiquités russes*, t. II, p. 458 et suiv.). Pour les autres bourgades des Finnois, voir Karamsine, t. I, p. 44.

[3] Karamsine, t. I, p. 16, 73 et note 11.— Nilsson, *Les habitants primitifs de la Scandinavie*, 2e partie. *L'âge de bronze*. (Cette partie n'est malheureusement pas encore traduite en langue française).

[4] Schnitzler, *L'Empire des Tzars*, t. II, p. 541.— *Russie, Pologne et Finlande*, p. 595 et suiv.

[5] D'Ohsson, *Des peuples du Caucase*, p. 73, et note 28.— Pariset, *Histoire de la soie*, t. II, p. 329.—Rasmussen, *Des relations et du commerce des Arabes et des Persans avec la Scandinavie, au moyen âge, dans l'Athène de Molbech*. (Copenhague, 1814.) — Worsaae, *La colonisation de la Russie*, page 121.

[6] Constantin Porphyrogénète, *De admin. imper.*, cap. XLII.— D'Ohsson, p. 198, 199. — Pariset, t. II, p. 71, 132.

[7] Schnitzler, *Russie, Pologne et Finlande*, p. 18, 19, 21.— *Empire des Tzars*, III, p. 27. — Conf. Worsaae, *La colonisation de la Russie*, p. 117, 121, 122.

passa à leur nouvelle conquête, qui figure désormais dans l'histoire sous la dénomination de Rossia, Russia ou Ruthenia, c'est-à-dire de Russie[1]. Mais les chroniques scandinaves n'accueillirent point cette appellation étrangère : pour elles la Russie n'est que la colonie nationale, l'extension naturelle de la Suède vers les régions de l'Est, et la Russie figure toujours dans leurs récits sous le titre de Grande Suède, *Svithiod hit Mickla*[2]. C'est ainsi qu'un siècle plus tard, et dans un autre hémisphère, l'Amérique septentrionale, momentanément découverte par les hommes du Nord, recevait d'un naufragé Irlandais le nom de Grande Irlande[3].

Dès leur arrivée, il semble qu'une scission se soit produite parmi les nouveaux venus : les uns voulant se fixer dans le pays et en achever la conquête; les autres, décidés à poursuivre leur marche et à tenter un coup de main sur Constantinople[4]. Les premiers, sous le commandement du chef de l'expédition, le fameux roi de mer Ruryck[5], fondèrent entre la Dwina septentrionale, le golfe de Finlande et le cours supérieur du Dniéper et du Volga, le petit royaume scandinave d'Holmgard avec Novgorod pour capitale. Les seconds, conduits par un chef inférieur nommé Oskold, s'éloignèrent vers Constantinople en longeant le cours du Dniéper et, parvenus

[1] Schnitzler, *L'Empire des Tzars*, t. II, p. 391 à 407; t. III, p. 27. — *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 17, 18. — De Muralt, *Essai de Chronographie byzantine*, t. I, p. 420. — Karamsine, *Histoire de l'empire de Russie*, t. I, p. 53 et 58. — Rafn, *Antiquités russes*, t. I, p. v à ix de l'introduction — — Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, t. II, p. 267. — D'Ohsson, *Des peuples du Caucase*, p. 227. — Storch, *Tableau historique de l'empire de Russie*, t. I, p. 108. — Worsaae, p. 122.

[2] Voir la belle et savante étude de M. le comte Paul Riant, sur les *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre sainte*, p. 30. — Muralt, *Essai de Chronographie byzantine*, t. I, p. 420. — Schnitzler, *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 17 et 18.

[3] Brasseur de Bourbourg, *Histoire des nations civilisées du Mexique*, t. I, p. 19 (Paris, Bertrand, 1857, 4 vol. in-4).

[4] *Et fuerunt apud eos duo homines Askold et Dir... qui cum genere ipsorum Zargradum eundi veniam expetiverunt et per Dnjeprum descenderunt.* (Texte de Nestor cité par Kruse, *Chronicon Varego-Russorum*, p. 305.)

[5] Riant, p. 30. — Schnitzler, *Russie, Pologne et Finlande*, p. 159. — Worsaae, p. 122, 123. Il en est qui nient jusqu'à l'existence même de Rurik, comme chef de la dynastie connue sous son nom. De ce nombre est M. Ilovaiski, adversaire déclaré de l'origine scandinave des Russes. Selon cet historien, les Russes étaient d'origine slave, ils s'appelaient *Polanes*, et habitaient le bassin du Dniéper moyen.

à Kiev, en firent le siége de la principauté de Kœnugard [1]. Mais comment le nom même de Constantinople était-il connu de ces hommes du Nord perdus aux extrémités de l'Europe et du monde habité? d'où leur pouvaient venir sur Byzance, ses richesses, sa situation géographique, sur les routes qui y menaient, ces notions assez exactes pour déterminer une expédition si précoce?

Ces notions devaient provenir d'une triple source:

D'abord des Vénèdes ou Vendes, habitant les côtes de la Baltique de l'Oder à la Vistule, qui, du vi^e au ixe siècle, expédiaient en Scandinavie les blés de l'Europe centrale et trafiquaient avec Constantinople, tant par l'entremise des villes slaves de Novgorod et de Kiev que par celle des Allemands qu'ils rencontraient aux foires de la ville d'Em, et des Arabes dont les monnaies ont été trouvées en grand nombre dans les pays de la Baltique [2].

En second lieu, des habitants de Novgorod, depuis longtemps en relations d'une part avec les Scandinaves, de l'autre, avec Byzance par Kiev et le Dniéper, ainsi que par les Bulgares du Volga [3].

Enfin des récits des Normands revenus dans leur patrie après avoir écumé la Méditerranée, et qui avaient nécessairement ouï vanter dans ces parages les merveilles de Byzance [4].

D'ailleurs, outre les récits des voyageurs et des pirates, les légendes nationales de leur mythologie ne poussaient-elles pas les Scandinaves vers les régions indéfinies du Sud et de l'Est? Là-bas, au dire des Skaldes, à l'orient du Tanaïs, l'homme

[1] Riant, p. 80.

[2] Scherer, *Histoire du Commerce*, t. I, p. 395, 396, 399. — Pariset, *Histoire de la soie*, t. II, p. 316 et 321, et note 3. — Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, t. I, ch. III, p. 62, 63. — Kruse, *Chronicon Varego-Russorum*, p. 162. — Conf. Worsaae, *La colonisation de la Russie*, p. 92, 93, 101, 102, 103, 118, 120.

[3] Scherer, *Hist. du Comm.*, t. I, p. 399. — Gerebtzoff, *Histoire de la civilisation en Russie*, t. I, p. 131, 132. — Nestor nous fournit une preuve implicite de ce commerce: Oleg, vers 883, voulant attirer dans une embuscade le prince de Kiev, Oskold, lui fait dire que des marchands Varègues venant de Novgorod et allant à Constantinople, désiraient le saluer à leur passage. Les caravanes de négociants se rendant de Novgorod à Constantinople étaient donc usitées et fréquentes. — Conf. Worsaae, *La colonisation de la Russie*, p. 117 et 118.

[4] Riant, p. 71 et 96. — Dosy, *Recherches sur les musulmans d'Espagne*, t. II, p. 295 (Leyde, Brill, 1861, 4 vol.); Depping, t. I, ch. IV.

intrépide qui franchirait cette route immense, devait retrouver l'antique patrie des Scandinaves, le berceau de leur race devenu le séjour des dieux, le pays des Ases, la cité lumineuse d'Asgard, et s'asseoir dans le palais d'Odin à l'éternel banquet des héros [1].

Aussi, dès la fin du VIII[e] siècle, soldats de fortune, exilés politiques, marchands aventureux des royaumes du Nord, pirates en quête de butin, pèlerins scandinaves à la recherche du pays des Ases [2], reprenant la voie frayée depuis l'antiquité, d'abord par les Grecs, puis par les émigrations gothiques, et enfin par les caravanes arabes, étaient parvenus à Byzance à travers les épaisses forêts et les marécages de la Russie [3].

L'itinéraire, d'ailleurs, était rigoureusement tracé.

Les Norvégiens franchissant le pays des Finnois qu'ils appelaient du nom générique de Qvènes [4], et les Suédois partis du petit port de Birka sur l'emplacement actuel de Stockholm [5], se rencontraient sur les bords du lac Ladoga à Aldeiuborg [6]; puis, remontant le Volkhov sur des flottilles de petit tonnage, se rendaient ensemble à Novgorod. Là, la voie commerciale se bifurquait.

Un premier itinéraire, le plus fréquenté, remontait la rivière Lowate [7], traversait au moyen d'un Volok (du mot *Volotchiti*, traîner), nom donné encore en Russie aux chemins qui mettent en communication deux cours d'eau navigables [8], les ondulations boisées connues sous le nom de monts Volkhovsky, et rejoignait, non loin de sa source, le cours supérieur du

[1] Riant, p. 16, 17.— Ozanam, *Etudes germaniques*, t. I, p. 24 à 31, 46 à 54.— Nilsson, *Les habitants primitifs de la Scandinavie*, I[re] partie, p. 287 et suivantes.— Conf. Worsaae, p. 89.

[2] Riant, p. 18, 30, 38, 63. — *La colonisation de la Russie et du Nord scandinave*, par J.-J. Worsaae, p. 52.

[3] *Chronicon Varego-Russorum*, p. 135 et 163. — Scherer, *Histoire du commerce*, t. I, p. 353 et 395. — Riant, p. 29, 30, 63. — Rambaud, *L'Empire grec au X[e] siècle*, p. 485.— Adlerbeth, *Disc. sur l'ancien commerce de la Suède avec les pays de l'est de la Baltique* (Mém. Académie royale des belles-lettres de Stockholm, 1789, t. I), cité par Depping, t. I, p. 40 de la 2[e] édition de 1843. Paris, Didier, in-8. — Worsaae, *La colonisation de la Russie*, p. 80, 107, 118.

[4] Nilsson, p. 285.— Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, t. I, ch. III, p. 61 de l'édition de 1816.

[5] Riant, p. 28.

[6] Riant, p. 63, 64.— Schnitzler, *Russie, Pologne et Finlande*, p. 158, 159 et suiv.— *L'Empire des Tzars*, t. I, p. 335; t. II, p. 382.

[7] Schnitzler, *L'Empire des Tzars*, t. I, p. 346 et 507.

[8] *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 566, note 2.

Dniéper qu'il suivait jusqu'à son embouchure dans la mer Noire. Chemin faisant, l'on passait par les villes slaves de Smolensk, de Liubetch, de Kiev, et l'on franchissait, à vingt milles au-dessous de cette ville, les sept cascatelles ou barrages du Dniéper, obstacle alors formidable à la navigation, et qui la suspendent encore aujourd'hui durant plusieurs mois [1]. Échappés à ces dangers, les voyageurs trouvaient des stations de ravitaillement d'abord dans l'île de Saint-Grégoire, probablement Kortitza, puis dans celle de Saint-Ethère ou Eleuthère, située au milieu des lagunes de l'embouchure du Dniéper, comme l'île des Saintes dans le delta du Rhône, et de là entrant dans la mer Noire, par le canal ou branche de Kisime, ils en cotoyaient prudemment la rive occidentale. Du Dniéper à Constantinople, les points principaux de relâche étaient Bielgorod, aujourd'hui Akerman, l'ancienne Tyras, à l'embouchure du Dniester; Kilia, repaire de pirates fondé par un chef normand sur le bras septentrional du Danube, Constantia, aujourd'hui Varna, Ditzina et enfin Mezembria [2].

Cette route, très-fréquentée à partir des croisades, prit en langue norraine le nom d'*Austrvegr*, ou chemin de l'Orient [3]; mais les annales russes ne la connaissent que sous celui de chemin des Varègues, c'est-à-dire des pirates et des aventuriers allant chercher fortune à Constantinople [4].

Un second itinéraire [5], bien moins direct et décrivant un

[1] Schnitzler, *L'Empire des Tzars*, t. I, p. 387 à 393. — D'Ohsson, *Des peuples séparer du Caucase*, d. 229, 246, 247.

[2] Constantin Porphyrogénète, *De administr. imp.* cap. IX. — Conf. Riant, pag. 63 à 67. — Schnitzler, *L'Empire de Tzars*, t. I, p. 381 et 392; t. II, p. 394 et 401; t. IV, p. 262. — Nestor, *Chronique*. Ce passage défiguré dans la traduction Paris, a été rétabli par Schnitzler, *L'Empire des Tzars*, t. II, p. 401 : « Chez les Polianes, il y a un chemin sur lequel on arrive du pays des Varèghes en Grèce, et de la Grèce sur le Dniéper. Au-dessus du Dniéper, il y a une langue de terre jusqu'au Lowath, et en descendant le Lowath, on entre dans le grand lac Ilmen. De ce même lac sort le Volkof qui coule dans le grand lac Néva (Ladoga) et ce lac a un débouché dans la mer des Varèghes. Sur cette mer, on peut aller à Rome, de Rome on arrive sans la quitter à Césaragrad (Constantinople), puis on entre dans la mer du Pont où le Dniéper a son embouchure. »

[3] Riant, p. 63.

[4] Muralt, t. II, appendice, p. 733. — Schnitzler, t. II, p. 399.

[5] Sur cet itinéraire, voir Pariset, *Histoire de la soie*, t. II, chap. III, p. 329, 330, 363. — D'Ohsson, *Des peuples du Caucase*, p. 214 et suiv. 247, 248. — Riant, p. 67 et 124. — Gerebtzoff, pag. 130, 131. — Schnitzler, *L'Empire des Tzars*, t. I, p. 448 à 458.

long circuit, mais nécessité d'abord par la difficulté de navigation du Dniéper, et surtout par le grand commerce établi le long du Volga et du Don par les Bulgares et les Khazares, remontait jusqu'à sa source dans le lac Mstino, la Msta tributaire de l'Ilmen, traversait le plateau de Valdaï, descendait la Tvertza, affluent du Volga, adoptait le cours de ce grand fleuve, s'arrêtait, au confluent de la Kama, dans la ville de Boulgar, entrepôt général du commerce des Bulgares Noirs avec les Biarmiens du golfe d'Arkhangel, les Finnois et les Samoïèdes des deux versants de l'Oural, les Arabes, les hordes Turkes et les Persans [1], et continuait à suivre le fleuve jusqu'à la forteresse de Tsaritsyne. Là l'itinéraire abandonnant le Volga, franchissait, comme de nos jours encore, les faibles collines qui séparent ce fleuve du cours sinueux du Don [2], et arrivait à la ville de Sarkel où s'opérait sa jonction avec la voie commerciale de Grèce en Chine. De Sarkel on arrivait à l'embouchure du Don et aux ports de *Bosphore Cymmérien*, l'ancienne Panticapée, de Phanagorie devenue Tamatarkha, de Théodosie et surtout de Kherson d'où l'on faisait voile pour Constantinople [3].

Étudiées avec une patience attentive, les vieilles chroniques, les légendes des saints, les traditions populaires, les textes obscurs des annalistes nous laissent entrevoir quelques exemples de ces relations primitives entre Constantinople et les pays scandinaves antérieurement à la conquête de la Russie, c'est-à-dire avant l'année 862.

N'étaient-ce pas en effet des Scandinaves, des Suédois arrivés à Constantinople à travers la Russie, que ces Rhos adressés, en 839, par l'empereur grec Théophile à Louis le Débonnaire alors à Ingelheim, avec prière de les faire ramener dans leur pays, et que ce prince, nous disent les *Annales* de Saint-Bertin, voulut garder en otage parce qu'il les reconnut

[1] Kruse, *Chronicon Varego-Russorum*, p. 164. — D'Ohsson, p. 82, 219, 220. — Muralt, t. II, p. 516. — Pariset, p. 329 et suiv. — Scherer, *Hist. du Commerce*, p. 213.

[2] D'Ohsson, *Des peuples du Caucase*, p. 247, 248.

[3] Procope. *De ædificiis*, III, 7. — Pariset, *Histoire de la soie*, t. II, p. 71. — Constantin Pophyrogénète, *De admin. imperio*, cap. 53. *De Thematibus Occidentis*, Thema XII, col. 137. — Rambaud, *L'Empire Grec au X*e *siècle*, p 485 et suiv. — Beulé, *Fouilles et découvertes*, t. II, p. 402 et suiv. (Paris Didier, 1873).

pour des Suédois et que déjà les hommes du Nord commençaient à insulter les côtes de France [1] ?

Et ces pirates dont parlent à la fois le légendaire de saint Georges d'Amastris et celui de saint Étienne de Souroge [2], qui écumèrent la côte européenne et asiatique de la mer Noire jusqu'à l'entrée du Bosphore, mais sans oser encore s'attaquer à Constantinople? ils étaient Russes, nous disent les pieuses légendes, c'est-à-dire étrangers au pays slave et originaires de Scandinavie, et, au moins pour la seconde de ces expéditions, ils venaient de Novgorod ; ils avaient donc suivi l'un des deux itinéraires décrits plus haut, et la date de ces pirateries, fixée par Kruse à l'année 852, est reculée par Muralt jusqu'en 842.

Mais surtout, dès 854, près de dix ans avant l'occupation de la Russie par les Varègues, un passage décisif d'une chronique byzantine nous montre déjà à Constantinople, parmi les soldats de la garde impériale, des Scandinaves venus par la Russie. Ce sont eux qui, sur l'ordre de Michel III, assassinèrent, en 854, le protospathaire Théophane, accusé d'aspirer à la main d'une princesse de la famille impériale [3].

Il ne serait point impossible de multiplier ces exemples : de parler des relations que dut nouer avec Byzance cette colonie gothlandaise émigrée au début du IXe siècle et fixée dans les contrées les plus méridionales de la Russie [4]; de discuter le

[1] *Annales de Saint-Berlin*, année 839 (Duchesne, *Histor. Francorum Scriptores*, t. III, p. 195). — Luitprand, *Antapodoseos*, lib. V, § 15, et lib. I, § 11.

[2] Kruse, *Chronicon Varego-Russorum*, p. 209 à 215. — Muralt, t. I, p. 426. — Mais surtout M. Kunik, dans les Mémoires de l'Académie des sciences, section de la langue russe, t. XXIV, 1re partie, p. 23 et suivantes. On y trouve l'indication des auteurs russes qui ont parlé de deux légendes. Voir aussi l'*Annus Græco-Slavicus* du R. P. Martinov, au 28 novembre et 15 décembre, p. 291 et 308.

[3] Genesius, *Historia de rebus Constantinopolitanis*, Regum liber IV (*Patrol. grecque*, t. CIX, col. 1106) : Τοὺς ἐκ Ταυρικῆς καθ' ἑταιρείαν Σκύθας βασιλεὺς ῥαγδαίῳ προστάγματι διαρώννυσιν ἐπελθεῖν κατ'αὐτοῦ καὶ συντόμως διαχειρίσασθαι. — Le nom de Tauroscythes est avec le nom de Ρῶς, la désignation caractéristique des Russes dans les historiens grecs, voir Léon le Diacre, *Histoire.*, lib. IV § 6... εἰς ουτους Ταυροσκύθας ἐξέπεμψεν, οὓς ἡ κοίνὴ διάλεκτος Ρῶς εἴωθεν ὀνομάζειν » (*Patrol. grecq.* t. CXVII, col. 752). Confér. Jornandès, *De Gothorum origine et rebus gestis*, cap. v. (*Patrol. latine*, tome LXIX.)

[4] Riant, *Expéditions et pélerinages des Scandinaves en Terre sainte*, ch. Ier, p. 64.

texte fameux de Théophane, plaçant dès 744 des vaisseaux russes parmi la marine grecque [1]; de peindre, sur la foi d'un érudit scandinave, les Islandais allant, dès la seconde moitié du XIe siècle, prendre du service dans la garde impériale [2]; d'étudier enfin ces antiques légendes norvégiennes, réminiscence manifeste des splendeurs byzantines, et qui placent leurs héros dans des langes de pourpre, image affaiblie de cette chambre pourpre du palais de Constantinople où naissaient les Porphyrogénètes [3]. Mais nous croyons avoir suffisamment démontré que Byzance, la ville d'or, la cité merveilleuse des Césars, était connue des Scandinaves nombre d'années avant la conquête de la Russie, et que des relations, au moins lointaines et intermittentes, s'étaient déjà établies entre les royaumes du Nord et l'empire grec. Seulement, à partir de la fondation de la Russie, ces rapports changent subitement de caractère : aux voyages isolés et timides, aux caravanes pacifiques et intermittentes, aux pirateries indécises et vagabondes, succèdent tout à coup des expéditions régulières et formidables, des batailles rangées et de fréquentes et sérieuses tentatives de conquête.

§ 2. LE PATRIARCHE PHOTIUS ET LA PREMIÈRE EXPÉDITION DES RUSSES CONTRE CONSTANTINOPLE [4].

865.

Nous avons vu qu'après la conquête de Novgorod, un fort détachement de la colonie victorieuse s'était dirigé vers Byzance

[1] Theophanis *Chronographia*, indictio 6265, col. 901. (*Patrologie grecque*, t. CVIII.) — Conférer Stritter, *Memoriæ populorum circa Pontum Euxinum et Danubium incolentes*, t. II, p. 528 (St-Pétersbourg, 1781).

[2] Eiriksson, *De veterum septentrionalium imprimis Islandorum peregrinationibus* (Leipzig, 1755. in-12). — Sulm, *Histoire du Danemark*, t. II, p. 91, note *a* (Copenhague, 4 vol. in-4, 1776-1782). — Ihre ou Iré, *Dissertatio de peregrinationibus septentrionalium in Græciam*, cité par Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, 1re édition. Sur la défiance avec laquelle il faut consulter les écrivains du Nord, du XVIIIe aux premières années du XIXe siècle; Voy. Riant, p. 12, 13.

[3] Riant, chap. III, p. 167. — Anne Comnène, *Alexiade*, lib. VI, col. 483 (*Patr. grecq.*, t. CXXXI). Luitprand, *Antapodoseos* lib. I, § 6, 7 (*Patrol. latine*, t. CXXXVI).

[4] Sources : — Continuateur de Théophane, lib. IV, § 33 (*Patrologie grecque*, t. CIX, col. 209). — Léon le grammairien, *Chronographia* (*Patrol. grecq.* t. CVIII, col. 1073). — Cedren, *Historiarum compendium* (*Patrol. grec.*

par la route bien connue du Dniéper et que, s'arrêtant à Kiev, sur les coteaux boisés de la rive gauche du fleuve, il avait fait de cette petite ville le siége de la principauté scandinave de Kœnugard. Les nouveaux conquérants en firent aussi le point de départ régulier de toutes les expéditions des Russes contre l'empire grec, et trois ans plus tard, vainqueurs des brigands de l'Ukraine[1] et des bandes de Khozares qui rançonnaient le pays, ils reprirent leur marche vers Constantinople.

Au mois de juin 865, deux cents barques, formées d'un seul tronc d'arbre, descendaient le cours du Dniéper. Chacune était montée par quarante guerriers[2], à la haute stature, aux cheveux roux, tout revêtus de fer, et armés d'épées à deux mains et de ces formidables haches à double tranchant, propres à la fois aux combats de terre et de mer, qui ont toujours été l'arme favorite des pays scandinaves[3]. Leurs chants sonores, célébrant les vieux héros du Nord, ébranlaient au loin les échos de la steppe, réglant la cadence des rames, et leurs vastes boucliers triangulaires, ornés d'emblèmes barbares, étaient suspendus au rebord extérieur des pirogues[4]. — C'étaient le nouveau prince de Kieo, Oskold le Varègue[5], et ses compa-

t. CXXI, col. 1057.)—Zonare, *Annales*, lib. XVI (*Patr. gr.* t. CXXXVI, col. 25). — *Symeonis Magistri annales*, Michaël et Theodora (*Patr. gr.*, t. CIX, col. 736) — *Nicetæ Paphlagonis vita sancti Ignatii C. P. archiep.* (*Patr. gr.*, t. CV, col. 516). — *Georgii monachi vitæ recentiorum imperatorum* (*Patr. gr.*, t. CIX, col. 888). — *Georgii Hamartoli Chronicon*, lib. IV (*Patrol. grec.*, t. CX, col. 1053.)—Constantin Porphyrogénète, *De administrando imperio*, cap. IX. — *Homélies de Photius* dans le tome V, pars prima, des *fragmenta histor. græc. de Muller* (publié par Didot). — Photius, *Epistola XIII*, § 35 (Migne, *Patrol. grecque*, t. CII). — Nestor, *Chronique*, t. I, ch. II, p. 22.

[1] Ibn-Fozlan, cité par Muralt, t. II, p. 533.

[2] Karamsine, *Hist. de Russie*, t. I, note 222.

[3] Codinus, *De officiis*, cap. XV, col. 96, t. CLVII de la *Patrologie grecque*.

[4] Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre sainte*, p. 20, 53, 54. — D'Ohsson, *Les peuples du Caucase*, p. 91. — Léon VI, *Tactique*, constitutio 19 (*Patrol. grecq.*, t. CVII).

[5] Il n'y eut, paraît-il, qu'un seul chef pour cette expédition, comme pour la fondation de la principauté de Kiev. Dir n'aurait été qu'un surnom d'Oskold, c'est ce que M. Kunik a essayé d'établir dans une savante dissertation insérée dans les tomes VI, VII, VIII du *Bulletin* de la classe historico-philologique de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg. Toutefois son opinion n'est pas adoptée par tout le monde. — Sur Oskold, voir le t. II, p. 371. — M. Rambaud, *L'Empire grec au Xe siècle*, p. 373, note 5, admet aussi que l'expédition n'eut qu'un seul chef, mais selon lui Dir serait au contraire le nom propre et Oskold l'épithète.

D'après M. Kunik l'islandais Höskuld (*v*) est la forme primitive du russe Oskold.

gnons qui, frémissant d'espoir et de joie, couraient enfin au pillage de Constantinople.

Les cataractes du Dniéper leur barrent en vain le passage ; instruits par les pilotes slaves du littoral, les Russes se jettent dans les eaux écumantes, font glisser leurs légers navires au-dessus des premiers barrages, puis arrivés à la roche du Pélican, le plus périlleux de ces écueils, ils abordent, traînent leurs canots le long de la rive, tournent le point dangereux et ramènent leurs barques dans le fleuve [1]. Les cavaliers Petchénègues, errant déjà, mais encore en petit nombre sur les plages de la mer Noire [2], fuient devant les Russes ; la vigie avancée de la Grèce contre le monde scythique, Kherson, ignorant leur passage imprévu, garde le silence ; les Bulgares du Danube, irrités de la paix désastreuse que leur avait imposée l'empire en 852, ne préviennent point les Grecs : quand les barques russes apparurent à l'entrée du Bosphore, l'alarme n'avait pas été donnée à Constantinople.

Alors le trône impérial n'était point occupé par un de ces princes valeureux qui surent, comme Jean Zimiscès et Manuel Comnène, relever un instant la fortune déclinante de l'empire grec. Michel, surnommé l'Ivrogne, régnait à Constantinople ; bien qu'il fût déjà le troisième empereur de sa maison, il avait gardé les mœurs grossières de sa vulgaire origine, car l'auteur de sa race, Michel le Bègue, ancien valet d'écurie, élevé au trône comme par une insulte de la fortune au peuple grec, n'avait dû qu'à la fourbe, au vice et au crime sa honteuse élévation. Au moment de l'irruption des Russes, Michel ne se trouvait pas à Constantinople ; jaloux des succès de son oncle Pétrone contre les Arabes de Syrie, il s'était rendu en Asie Mineure pour prendre le commandement de l'armée byzantine. A peine arrivé, une dépêche du préfet de Constantinople le rappelait en toute hâte : les Russes venaient d'apparaître.

Mouillée à l'entrée du Bosphore, du côté de la mer Noire, dans une petite anse, sur la côte d'Asie, au pied du Hierum où les Argonautes avaient jadis élevé un temple à Junon remplacé depuis par un phare et un palais [3], la flottille des pirates

[1] Constantin Porphyrogénète, *De administrando imperio*, cap. IX.

[2] Muralt, p. 415, t. I.

[3] Procope, *De ædificiis*, I, 9.—Continuateur de Théophane, liv. VI, col. 441 (*Patr. gr.*, t. CIX). — Symeonis magistri *Annales*, col. 736, 768, 808 et 809

envoyait de nombreux essaims ravager la campagne jusqu'aux portes de Constantinople. Les palais des empereurs et des nobles byzantins, les villas, les églises semées à profusion sur les rives enchantées du Bosphore [1], et dont l'aspect émerveillait au XIIe siècle les croisés norvégiens [2]; les monastères, les châteaux forts, les maisons de plaisance dispersés dans la vallée du Cydaris et du Barbisès, les gorges boisées des monts Strandja et les îles de la Propontide, deviennent successivement la proie des Russes. L'île de Proconnèse, célèbre par ses carrières de marbre, et à la pointe de laquelle était venue se briser, en 718, toute une escadre sarrasine; les îles des Princes, dont les luxueux monastères servaient de prison aux impératrices en disgrâce, et dans l'un desquels avait été reléguée, par l'usurpateur Nicéphore, cette ambitieuse Irène qui offrit sa main à Charlemagne et rêva d'unir ainsi les deux moitiés du vieil empire romain ; Avesia, Coutalli, Gadaro Calonimi [3], la petite île des Terébinthes où vivait obscurément, dans le monastère qu'il avait fondé, le légitime patriarche de Constantinople, saint Ignace, détrôné par Photius [4], furent tour à tour pillées par les Russes qui incendièrent les palais, mirent à sac les monastères, prirent d'assaut les forteresses, égorgèrent les moines, les habitants et les soldats, et commirent tous les excès dont leurs compatriotes les Normands [5] épouvantaient alors les côtes de France.

Enfin, enhardie parla terreur et l'inaction des Grecs, la flotte russe, gorgée de butin, abandonna son mouillage de Hierum,

(*Patr. gr.* t. CIX). Conf. Cedren, *histor. compendium*, col. 49. — Voir auss sur le Hierum, Théophanis *Chronographia*, col. 884, note 18 *A. M.* 6257 e col. 956, note 14, *A. M.* 6293. — Codinus, *De ædificiis*, col. 600 (*Patrol. grecq.*, t. CLVII). — Anonyme, *Antiquités, de C. P.* lib. III col. 1279 (*Patrol. grecq.*, t. CXXII). Conf. Du Cange, note à l'*Alexiade* d'Anne Comnène, lib. X· col. 769 (*Patrol. grecq.*, t. CXXXI). — Voir aussi Albert Dumont, *Voyage archéologique en Thrace*, p. 49, 55, 56. (Paris, imprim. nation. 1871).

[1] Procope, *De ædificiis*, lib., I, VI, VIII, IV, § 9.— Anonyme, *Antiquités. C. P.* lib. III, col. 1273 et suiv. — Amédée Thierry, *Histoire d'Attila*, t. I, p. 314 et suiv. (Paris, Didier, 1856).

[2] Riant, p. 196. — Conf. *Alberici Aquensis historia hierosolymitana* lib. II, cap. XI (*Patrol. latine*, t. CLXVI).

[3] Theophanis *Chronographia*, A. C. 795 (*Patrol. grecq.*, t. CVIII).

[4] *Univers pittoresque*, t. XXXVIII, îles de la Grèce, § 9, p. 348 à 352 (Paris Firmin Didot, 1853).

[5] *Nicetæ Paphlagonis vita sancti Ignatii* (*Patr. grecq.*, t. CV, col. 516).

[6] Luitprand, *Histor.* lib. V, § 6 et liv. I (*Patr. latine*, t. CXXXVI).

franchit le Bosphore, pénètre dans le port, se range le long des murailles et menace de donner l'assaut.

Dans la ville, l'épouvante était au comble : point d'armée, elle combattait en Asie; point de flotte, elle guerroyait contre les Sarrasins de Crète ; les communications avec l'Europe et l'Asie étaient coupées par les fourrageurs ennemis, et l'empereur lui-même n'était parvenu qu'au prix de mille périls à rentrer seul dans sa capitale à travers les barques russes. La foule au désespoir se précipitait dans les basiliques et implorait à grands cris miséricorde; vainement l'éloquent Photius, le patriarche usurpateur, dont il faut pourtant reconnaître le fier courage et la patriotique énergie, essayait de ranimer ce peuple affolé [1], quand tout à coup un événement, miraculeux selon les Grecs, vint déterminer la déroute subite et la fuite désastreuse des Russes.

On conservait, nous disent les Byzantins, dans l'église de Sainte-Marie-des-Blachernes, fondée en 469 par l'empereur Léon le Grand [2], une relique insigne : la robe de la sainte Vierge, découverte à Jérusalem chez une pieuse juive. C'était, aux yeux de tous, la sauvegarde assurée et comme le palladium de la nouvelle Rome ; et quand un péril suprême venait fondre sur la cité, le merveilleux tissu, retiré de son écrin d'or et promené sur les remparts, était solennellement plongé dans les flots du Bosphore. Aussitôt les vagues s'enflaient, les vents soufflaient avec furie et un ouragan terrible, subitement déchaîné, submergeait la flotte ennemie ou foudroyait les assaillants. Un jour, disait-on, l'empereur Héraclius venait d'entreprendre contre les Perses son immortelle campagne, et le patriarche Cyrus, qui défendait Constantinople, pressé à la fois

[1] Sur le rôle de Photius dans cette circonstance, voir, dans l'*Annuaire* de de l'association pour l'encouragement des études grecques en France, année 1871 (5e année), p. 75 et suiv., l'excellente dissertation de M. Chassang intitulée: *Deux homélies de Photius au sujet de la première expédition des Russes contre Constantinople.* — Voir le texte grec de ces homélies dans le tome V, pars prima, page 162 des *Fragmenta historic. græc. de Muller* (Paris, Firmin Didot). — Voir aussi Schnitzler, tome II, page 393.

[2] Cedren, *Historiarum compend.*, col. 668. — Codinus, *De ædificiis C. Politanis*, col, 576 (tome CLVII, *Patrol. grecq.*) — Glycas, *Annales*, pars IV, col. 493. — Nicéphore Calliste, *Historia Ecclesiast.* lib. XV, cap. 24. (*Patrol. grecque*, tome CXLVII). — Voir la dissertation de Du Cange insérée en note au livre VII de l'*Alexiade* d'Anne Comnène (col. 550, tome CXXXI, *Patrologie grecque*).

par les Perses et les Avares, allait céder à l'assaut combiné des armées alliées. Les Perses, maîtres du port, touchaient déjà le faîte des remparts, et les Avares, incendiant les faubourgs, plantaient leurs échelles du côté de la terre ferme, quand, tout à coup, se précipitant aux Blachernes, le patriarche Cyrus rapporte le victorieux talisman, l'élève dans les airs aux cris de la foule, puis descendant sur la rive de la Corne d'Or, le plonge dans les eaux en maudissant l'ennemi. La tempête éclate : saisis d'un mystérieux effroi, les Perses reculent en roulant dans les flots ; les Avares, criant à la trahison, courent s'enfermer dans leur camp, et le lendemain, les victoires d'Héraclius étaient connues, les armées ennemies s'éloignaient à marches forcées, l'une par la Thrace, l'autre par l'Asie Mineure, laissant à la relique tutélaire l'impérissable honneur d'avoir sauvé Constantinople [1].

Imitant son devancier, Photius alla querir en grande pompe la robe miraculeuse, la promena, suivi de tout le peuple, sur les remparts en vue de la flotte assiégeante, répondant par les beaux chants de la liturgie byzantine aux clameurs forcenées des assaillants, et enfin l'immergea à plusieurs reprises dans les eaux de la Corne d'Or. Aussitôt un effroyable ouragan se déchaîne, chasse du port les barques russes, les emporte, les disperse dans le Bosphore, et en brise un grand nombre. Le reste, épouvanté, fuit vers la mer Noire, et regagne à force de rames les lagunes du Dniéper.

Émù de ce mystérieux désastre, Oskold, de retour à Kiev, envoya à Constantinople demander des missionnaires, et les prédications de ces pionniers inconnus du christianisme en Russie ne semblent pas avoir été infécondes, car six ans après, en 867, nous voyons déjà l'empereur Basile I[er] envoyer au prince de Kiev des présents d'or, d'argent et d'habits de soie, pour le déterminer à conclure une alliance et surtout à recevoir un évêque des mains du patriarche saint Ignace [2].

[1] Anonyme, *de Abarum et Persarum adversus Byzantium incursione sub Heraclio imperatore deque eorum, Deipara intercedente, turpi recessu* (*Patr. grecque*, t. CLXII, col. 1109 et suiv). — Du Cange, note au livre de l'*Alexiade* d'Anne Comnène, col. 554 (*Patrol. grecq.*, t. CXXXI), — Alexis Comnène. perdit cette relique à la bataille de Silistrie contre les Patzinaces en 1088. (Voir Anne Comnène, (*Alexiade*, lib. 557, *Patr. grecq.* t. CXXXI.)

[2] Continuateur de Téophane, lib. IV, § 33 et lib. V, § 97 (*Patr. grecq.* t. CIX). Glycas, *Annales*, pars IV, col. 554 (*Patr. grecq.* t. CLVIII). — Zonare,

Un développement considérable dans les relations commerciales de l'empire grec et de la Russie, suivit aussi cette première tentative sur Byzance [1]. De nombreux marchands de Kiev, de Smolensk et surtout de Novgorod vinrent se fixer à Constantinople, et établirent, sous les portiques du *forum de la Vierge* [2], une exposition perpétuelle des riches produits du Nord : fourrures précieuses, ambre de la Baltique, maroquins de Boulgar, cire, duvet de cygnes, dents de phoques, pierreries sibériennes et minéraux précieux de l'Oural [3].

§ 3. LA LÉGENDE D'OLEG.

906-907 [4].

En 882, Kiev, conquise, après le meurtre d'Oskold, par les princes scandinaves de Novgorod, devient la capitale de toute la Russie, et peu d'années après une nouvelle expédition s'y organise contre Constantinople.

Au dire des annales russes, vers l'année 906, Oleg, tuteur d'Igor, fils de Rurik [5], et meurtrier de cet Oskold qui s'était établi à Kiev, lève contre Byzance une puissante armée formée des contingents de tout le monde scythique, armée bigarrée comme celle d'Attila et rappelant les antiques invasions barbares qui firent crouler le vieil empire romain.

Annales, lib., XVI, col 60. — Kruse, *Chronicon Varego-Russorum*, p. 414. — *Ephræmii chronographi Cæsares*, col. 108 (*Patr. grecq.*, t. CXLIII).

[1] D'après un manuscrit cité par Erben dans sa traduction tchèque de la *Chronique de Nestor* (Prague, 1867), Oskold aurait, deux ans après, en 867, dirigé contre Byzance une deuxième expédition. Voir Rambaud, p. 372, note 3.

[2] Muralt, t. II, p. 506.

[3] D'Ohsson, p. 73, 84, 89, 250, 269. — Scherer, *Histoire du Commerce*, p. 109, t. I. — Riant, p. 23. — Karamsine, t. I, p. 8. — *Ib.* Kordabeh cité par Reinaud, *Introduction à la Géographie d'Aboulféda*, p. 59.

[4] Nestor, *Chronique*. traduction de L. Paris (Paris, 1834-1835), t. I, p. 35, et suiv. — Karamsine, *Histoire de Russie*, p. 161 à 167, et note 190, t. I. — Muralt, *Essai de Chronographie byzantine*, appendice, t. II, p. 742. — Gerebtzoff, *Histoire de la civilisation en Russie*, t. I, p. 52, 53. (Paris, Amyot, 1858). — Lambine, *La campagne d'Oleg contre Byzance est-elle une fable?* (Question posée par M. Ilovaïski). Dans le *Journal du Ministère de l'Instruction publique* (en russe), juillet de 1873, p. 115 et suiv., l'auteur répond négativement, et, à ce propos, il restitue la partie historique du passage du Nestor relatif à cette expédition, en la dégageant de ce qui est purement légendaire. — Ilovaïski, dans les *Archives russes*, avril 1873, p. 654-666.

[5] Mort en 879 (Muralt, t. II, p. 739).

A côté de l'infanterie scandinave qui seule avait pris part à la première expédition, marchaient cette fois les Slaves civilisés de Novgorod, de Smolensk et de Kiev, aux yeux bleus, aux cheveux blonds, armés de lances allemandes et de glaives damasquinés ; les Slaves sauvages des forêts, Drevliens, Radimitches, Tivertses et Khrobates, demi-nus, chaussés de sandales et balançant dans leurs mains des flèches empoisonnées ou le lasso de cuir avec lequel ils enlevaient leurs ennemis ; les Finnois du Lac-Blanc et du haut Volga, au regard farouche, aux cheveux ardents, au teint d'un brun terreux, vêtus de peaux d'ours et portant sur leurs épaules de lourdes massues ; les cavaliers Tchoudes de la Finlande et de l'Esthonie, caracolant sur leurs petits chevaux et essayant le long de la route d'énormes arcs lapons ; les Biarmiens du golfe d'Arkhangel, fiers de leurs anneaux d'or et de leurs sabres turks achetés aux Bulgares ; enfin, attirés par l'espoir du gain, quelques Finnois Qvènes du lac Uléo, véritables géants redoutés pour leur force et leur sombre énergie, et dont les querelles séculaires avec les Scandinaves sont symbolisées dans la mythologie du Nord par les luttes des Géants contre les Ases [1].

Mille navires transportent l'infanterie, la cavalerie l'escorte le long de la rive, et la double armée, cheminant sans entraves, franchit le Bosphore et se montre à l'improviste devant Constantinople. — Rien n'était prêt pour la défense.

L'empereur Léon le Philosophe, plongé dans les calculs astrologiques, étudiait les astres du haut des tours de son palais [2], il demeura sans force contre ce revers de fortune, et ordonna en tremblant de tendre à l'entrée de la Corne d'Or, de la citadelle à la tour de Galata, l'énorme chaîne de fer destinée à barrer l'accès du port [3]. — Deux siècles auparavant, un

[1] Voir sur tous ces détails : Schnitzler, *Empire des Tzars*, t. II, 2e section, ch. I. et suiv. — Muralt, t. II, p. 576 et *passim*. — Karamsine, *Histoire de Russie*, t. I, ch. III, p. 66 à 129, et note 95. — D'Ohsson, *Les peuples du Caucase*, p. 82. — Riant, *Expéditions des Scandinaves en Terre sainte*, p. 107 et *passim*. — Stritter, *Memoriæ populorum circa Pontum Euxinum et Danubium incolentes*, t. II, p. 29 et suiv. (Saint-Pétersbourg, 1781). — Léon VI, *Tactique*, constitutio 18, 19. (*Patrol. grecq.*, t. CVII, col. 945 à 1013). — Nilsson, *Les habitants primitifs de la Scandinavie*, 1re partie, p. 283, 284, 287, 288, 292 et *passim*. (Paris, Reinwald, 1868). — Procope, *De bello gothico*, *passim* et III, 14.

[2] Sur le palais des Empereurs grecs, voir Jules Labarte, *Le palais impérial de Constantinople et ses abords* (Paris, 1861).

[3] Du Cange, *Constantinopolis Christiana*, p. 9, n° VI.

autre Léon, mais digne celui-là de ce nom généreux, avait vu un jour une flotte de dix-huit cents voiles, montée par cent mille Sarrasins, menacer le port de Constantinople ; mais puisant dans sa vaillance des forces inattendues, il avait lui-même fait dénouer la chaîne du port, invitant ainsi par une bravade héroïque l'escadre ennemie à pénétrer dans le golfe où il l'attendait à la tête de ses brûlots.... et la flotte sarrasine avait reculé [1].

Oleg n'essaya point de rompre, avec ses frêles barques, l'obstacle que lui opposait la pusillanimité byzantine ; mais, comme les Normands au siége de Paris, et suivant la méthode scandinave, il fit tirer ses canots sur le rivage, un peu en deçà du port, et ordonna à ses soldats de les porter sur leurs épaules, de l'autre côté du faubourg de Galata, jusque sur la rive intérieure de la Corne d'Or, où ils seraient remis à flot.

Consterné de ce trait d'audace, l'empereur implore la paix et offre de racheter à prix d'or le pillage de sa capitale. Le chef russe exigea, outre la promesse d'un tribut annuel, douze grivnas ou livres d'argent [2], par chacun des quarante soldats de ses mille navires ; mais, comme le chef gaulois, il ne se fit aucun scrupule de peser sur la balance où se versait la rançon de la nouvelle Rome, il doubla le nombre de ses vaisseaux et obtint ainsi une double indemnité [3].

Gorgé de l'or des Grecs, il remonte enfin sur ses navires dont il remplace les voiles par des pièces de soie pourpre, mais à l'heure du départ il voulut imprimer sur Byzance la marque de son passage et de sa victoire, et, en signe de triomphe, il cloua avec son poignard, sur les battants de la Porte d'Or, son bouclier barbare orné de l'image d'un cavalier [4].

Les Russes n'oublieront jamais ce bouclier symbolique fixé sur les portes de Byzance, et cette image décevante les entraînera perpétuellement à la conquête de Constantinople [5].

[1] Theophanis *Chronographia*, A. C. 709, col. 800 (*Patr. grec.*, t. CVIII).

[2] Karamsine, t. I, p. 308, évalue la grivna à une demi-livre d'argent, mais la grivna de Novgorod, qui dut servir de type monétaire pour ce traité, valait une livre.

[3] Muralt, appendice, p. 742, t. II.

[4] Schnitzler, t. III, p. 136. — Gerebtzoff, p. 53.

[5] Lettre de Joukovski au grand-duc Constantin : « Votre rêve du bouclier d'Oleg a une signification poétique ; quant à sa signification pratique, elle est tout simplement un rêve, et je souhaite qu'elle reste toujours telle. Cette

Devons-nous admettre, sur la foi des annalistes russes, la réalité de cette brillante expédition que ne semblent pas connaître les historiens grecs, ou ne faut-il voir, comme le font quelques historiens [1], qu'une patriotique légende, une épopée imaginaire et prophétique destinée à consoler les Russes de leurs échecs perpétuels contre Byzance et à aiguillonner leurs rêves de conquête ? D'abord le silence des Grecs nous est suspect : *Timeo Danaos*, disait le clairvoyant et austère Romain ; les chroniqueurs byzantins passaient volontiers sous silence les échecs trop humiliants subis par l'orgueil national ; en outre, la circonstance caractéristique du portage des vaisseaux, opération familière aux hommes du Nord, nous ferait déjà incliner à admettre, du moins en partie, les succès militaires d'Oleg.

Mais surtout, dégagé de l'élément fabuleux ou plutôt légendaire, le récit de la *Chronique de Nestor* n'offre rien qui ne soit naturel et sensé. Voici, en effet, comment l'envisage et le discute M. Lambine, dans son écrit intitulé : *Est-il vrai que l'expédition d'Oleg soit une fable ?* Il distingue, dans le texte de Nestor, deux récits différents, et quant au contenu et quant à l'époque de conscription. Le premier serait historiquement vrai, le second légendaire et plus récent. L'un et l'autre auraient été cousus ensemble, de manière cependant qu'il n'est pas trop difficile de reconnaître les soudures. M. Lambine propose donc de lire comme il suit :

a « Vers l'année 6415 (907 de l'ère chrétienne), Oleg marcha contre les Grecs.... »

b « Et il arriva à Constantinople ; les Grecs fermèrent le port et se retranchèrent dans la ville. Oleg ordonne alors d'aborder au rivage, et commence les hostilités, massacre les habitants des campagnes environnantes, incendie les églises, et détruit nombre d'édifices, etc., etc., sans parler d'une infinité d'autres

Byzance est une ville fatale. Elle a fait tomber Rome, du jour où elle est devenue le second centre de l'empire, le premier a été écrasé par les Barbares du Nord. Elle est à l'extérieur l'objet de la cupidité des hordes barbares, au dedans le centre du libertinage. Elle attirait aussi nos ancêtres, mais les campagnes d'Oleg et d'Igor n'étaient que de célèbres brigandages. Sviatoslav eut plus de succès, mais il s'est épris du pays conquis, il a oublié la Russie, et l'a ensuite payé bien cher. »

[1] Par exemple, M. Ilovaïski, que nous avons nommé plus haut, et aussi M. Kostomarov, pour lequel l'histoire des Russes ne date que de Vladimir.

supplices que les Russes infligent aux Grecs et qui sont habituels en temps de guerre.....

« Alors les Grecs se mirent à demander la paix. Oleg s'éloigna un peu de la ville et consentit à négocier une paix avec les empereurs grecs, Léon et Alexandre, etc., » etc., jusqu'aux mots : « puis la paix fut ratifiée[1]. »

L'alinéa suivant commençant par les mots : *Alors Oleg dit : préparez des voiles de soie*, etc., et finissant par les mots : *car ses gens étaient des idolâtres et des idiots* (p. 38), doit être regardé comme intercalé plus tard, *ainsi que les deux passages supprimés et remplacés plus haut par des points*, à la suite des alinéas *a* et *b*. Dans les exemplaires manuscrits et les éditions imprimées, ces deux récits se trouvent d'ordinaire mêlés ensemble, et par suite, ils offrent une étrange confusion qui, on l'a vu, n'est au fond qu'apparente. Pour rejeter ces deux récits à la fois, il faudrait rejeter aussi les deux traités conclus en 907 et 911, ainsi que le grave témoignage de la relation anonyme du siége de Kherson, publiée par Hase dans son édition de Léon le Diacre (en note au livre X, § 10), sur lequel nous reviendrons plus loin (Cf. § 8). Ce qui détermine en effet notre conviction, c'est l'existence reconnue d'un double traité conclu, en 907 et en 911, entre Oleg et Léon le Philosophe, et trop favorable au commerce russe pour n'avoir pas été arraché aux Grecs par l'effroi d'une guerre récente et malheureuse [2].

Ainsi, il faut, croyons-nous, admettre qu'Oleg, à la tête d'une coalition de tribus boréales, fit une expédition contre Byzance, et peut-être même, par un hardi coup de main, comme les Bulgares en 712, comme le rebelle Thomas en 822 [3], pénétra jusque dans le port. Mais de là à être maître de Constantinople, il y avait un monde : il fallait donner l'assaut aux superbes remparts, hérissés d'énormes tours [4], et récemment

[1] L. Paris, *Chronique de Nestor*, I, p. 37 et suiv.

[2] Pariset, *Histoire de la soie*, t. II, p. 333 et appendice p. 376. — Karamsine, *Histoire de l'Empire de Russie*, p. 468. — Rambaud, p. 379, note 1.

[3] *Teophanis Chronographia*. A. C. 704 (*Patrol. grec.*, t. CVIII, col. 776). — Continuateur de Théophane, lib. II, col. 73 (*Patrol. grec.*, t. CIX).

[4] Cedren, *Histor. Compend.*, col. 13 (*Patrol. grec.*, t. CXXII). — *Appendice à la Tactique de Léon VI*, cap. LIX (*Patr. grec.*, t. CVII, col. 1116). Continuateur de Théophane, lib. II, col. 73, t. CIX. — *Gunhteri Cisterciensis historiæ captæ a latinis* CP. §§ 15, 17 (*Patrol. lat.*, t. CCXII).

exhaussés par l'empereur Théophile [1], jeter sur les barques un plancher mobile, y dresser des échelles immenses [2], subir les décharges meurtrières des machines et du feu grégeois, enfin lutter corps à corps sur les créneaux contre tout le peuple de Constantinople. Puis, si le siége traînait en longueur, on verrait peut-être accourir les légions d'Asie, aguerries par leurs perpétuels combats contre les Sarrasins, et brûlant d'exterminer les pirates. D'autre part, la présence des Russes au milieu du port ne laissait pas d'être alarmante. Tout commerce était suspendu, la pêche dans le Bosphore impossible, les arrivages de blé interrompus, les vivres du côté de la terre ferme interceptés par des nuées de Khorbates, de Tchoudes, de Krivitches. Constantinople, sauf la garde impériale, ne renfermait pas de troupes régulières et, à tort sans doute, l'empereur comptait peu sur les milices citoyennes des Bleus et des Verts ; l'armée d'Asie, appelée en 892 contre les Bulgares, avait subi une entière défaite [3], et ses débris suffisaient à peine à garder la Cilicie ; un combat naval pouvait à la rigueur être malheureux : n'avait-on pas vu naguère le doge de Venise, Pierre Candiano, surpris sur les côtes de Dalmatie par les innombrables pirogues des Slaves de Narenta, tué sur le pont de sa galère et sa flotte capturée [4] ! Léon préféra traiter : il offrit des étoffes de soie, des vins, des fruits, des épices, quelques bassins de pièces d'or [5], des avantages commerciaux et un tribut annuel qu'il se promettait bien de ne jamais payer, et les Russes, charmés, partirent, étalant partout leur butin et semant sur toutes les côtes le bruit mensonger de la prise de Constantinople. Les chants populaires [6] recueillirent avidement ce séduisant mensonge ; les Grecs, au contraire, se turent, pensant dérober à l'histoire le demi-succès de cette présomptueuse tentative, et par ce silence même, laissèrent le champ libre à la légende.

[1] Codinus, *De ædificiis Constant.* col. 515 (*Patr. grec.*, t. CLVII). — Anonymi, *Antiquit.* C. P. lib. III t. CXXII, (*Patrol. grec.*) col. 1273.

[2] Comme les Sarrasins au siége de Thessalonique en 904 (*Joannis cameniatæ de Excidio Thessalonicæ*, cap. XXXIII, XXXIV (*Patr. grec.*, t. CIX). — Conf. Continuateur de Théophane, lib. II, col. 73.

[3] Continuateur de Théophane, lib. VI, § 10 (*Patr. grec.*, t. CIX).

[4] Lucius, *De regno Croatiæ et Dalmatiæ*, II, 2 (Amstelodami, 1686, in-fol.).

[5] Nestor, *Chronique*, t. I, p. 38.

[6] Karamsine, t. I, note 190.

Le traité d'Oleg avec Léon le Philosophe, véritable code de droit international, commercial et criminel, réglait d'abord les relations diplomatiques des deux pays au point de vue de l'extradition, du droit d'aubaine et de bris et naufrage ; puis la condition des Russes à Constantinople, tant vis-à-vis de la chancellerie impériale qu'à l'égard des citoyens grecs [1]. Nous en étudierons les clauses un peu plus tard, à l'occasion du traité presque identique, mais encore plus complet, conclu en 944 par Igor avec les empereurs romains Lécapène, Étienne et Constantin Porphyrogénète.

§ 4. LA DÉFAITE D'IGOR.

940-941 [2].

A la mort d'Oleg, vers 913, le fils de Rurik, Igor, devint le chef de la colonie scandinave conquérante de la Russie. Cette colonie forte d'environ cent mille hommes en état de porter les armes [3], formait une sorte de caste aristocratique et militaire vivant au milieu des populations indigènes comme les Spartiates parmi les Laconiens, leur abandonnant les soins agricoles et s'adonnant exclusivement à la guerre et au commerce [4].

Durant la plus longue période de son règne, Igor entretint avec le régent de l'empire grec, Romain Lécapène, tuteur de Constantin Porphyrogénète, des relations amicales et lui fournit à diverses reprises de forts contingents de troupes auxiliaires.

[1] Voir ce traité, ainsi que la convention préliminaire de 907, dans Karamsine, t. I, p. 165 à 167. et 168 à 173. — Conférer Pariset, *Histoire de la soie*, t. II, p. 333 à 376.

[2] Continuateur de Théophane, lib. VI, col. 441 (*Patr. grecque*, t. CIX), — Léon le Grammairien, *chronographie*, col. 1157 (*Patr. grecque*, t. CVIII). — Cedren, *historiarum compendium*, col. 49 (*Patr. grecque*, t. CXXII). — Zonare, *Annales* lib. XVI, col. 96 (*Patrol. grecque*, t. CXXXV). — Symeonis Magistri *Annales*, col. 808 et 809 (*Patrol. grecque*, t. CIX). *Georgii monachi vitæ recentiorum imperatorum*, § 50, col. 967, 968. (*Patr. grecque*, t. CIX.) — *Ephræmii chronographi Cæsares*, col. 111. (*Patrol. grecque*, t. CXLIII) — Luitprand, évêque de Crémone, *Antapodosis* lib. V, § 15 (*Patrol. latine*, t. CXXXVI). — Léon le Diacre, *Historiæ*, lib. VI, § 10 ; lib. IX, 2. (*Patrol. grecque*, t. CXVII) — Nestor, *Chronique*, ch. IV, p. 34 et suiv. t. I.

[3] Moukkadesy cité par Muralt, p. 492. — Ibn-Fozlan cité par Muralt, p. 523.

[4] Muralt, p. 523.

Cette modération prolongée nous semble avoir pour cause l'affreux désastre qui frappa la Russie dès la première année du règne d'Igor. Une armée de cinquante mille Russes ayant, en 713, pénétré dans la mer Caspienne, saccagea durant plusieurs mois les côtes de cette mer, mais atteinte dans sa retraite par les populations turkes et arméniennes du Caucase, elle fut taillée en pièces à l'embouchure du Volga et laissa trente mille hommes sur le champ de bataille [1].

En outre, un péril nouveau, plus redoutable que tous les autres, se dressait depuis quelques années pour les Russes sur la route de Constantinople. Vers l'année 910 [2], des hordes innombrables, jusqu'alors peu connues [3], avaient envahi les steppes de la Russie méridionale et couvert de leurs tentes de feutre et de leurs chariots toute la côte de la mer Noire des bouches du Don à celles du Danube. C'étaient les Petchénègues, peuple de race turke [4] qui, chassé par les Ouzes et les Khazares des marais de l'Oural et du Volga, s'était répandu avec une force irrésistible sur tout le littoral du Pont-Euxin, avait rejeté les Hongrois en deçà des Karpathes, les Bulgares de l'autre côté du Danube, les Khazares sur la rive gauche du Don et enlevé aux Russes le cours inférieur du Dniéper. — L'empire grec, surpris d'abord par cette brusque invasion, n'avait pas tardé à s'accommoder de ces nouveaux venus, et à en faire, outre les courtiers de son commerce avec l'Asie occidentale, une arme toujours prête contre les autres barbares; et quand Russes, Hongrois ou Bulgares faisaient craindre une invasion, quelques centaines de pièces d'or versées à propos, déchaînaient contre l'assaillant la terrible cavalerie petchénègue [5]. Parfois, il est vrai, cette sauvage avant-garde se

[1] Massoudi, cité par d'Ohsson, *Des peuples du Caucase*, p. 105 et suiv. et note XXXII.

[2] D'Ohsson, note XXXIV, p. 257, assigne à leurs premières guerres avec les Russes la date de 915. — Karamsine, p. 179, tome I, place leur apparition à l'année 914. — Rambaud, p. 393, note 4, à l'année 899. — Constantin Porphyrogénète, *De admin. imp.* c. XXXVII.

[3] Les Petchénègues avaient déjà fait des courses dans ce pays, mais ne s'y étaient point établis (Muralt, tome I, p. 415, et 475). — Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, t. VII, p. 90 et 302; t. VIII, p. 43 et suiv. — Stritter, *Mémor. popul.* t. III, p. 806 et suiv. — D'Ohsson, p. 254 à 260.

[4] Schnitzler, l'*Empire des Tzars*, t. II, p. 622.

[5] Constantin Porphyrogénète, *De administr. imperio*, cap. II à VIII, XIII, XXXVII, XLII. — D'Ohsson, p. 256.

retournait contre l'empire et, franchissant le Danube, venait à son tour saccager la Thrace ; alors, suivant le caractère du prince ou les périls du moment, des étoffes de soie, de l'or et des vins parfumés achetaient à grands frais le départ des Barbares, ou bien les armées byzantines déployant contre eux les adresses de leur savante tactique, infligeaient aux Petchénègues de sanglantes défaites et les rejetaient, diminués des deux tiers, de l'autre côté du Danube [1].

Au moment de franchir les cascades du Dniéper, sur la route de Constantinople, les Russes voyaient désormais fondre sur eux ces sanguinaires ennemis, couverts de peaux de moutons, coiffés de bonnets de fourrure, montés sur des chevaux agiles, armés de lances, d'arcs et d'énormes cimeterres et qui leur disputaient le passage à l'aller et au retour [2]. C'étaient alors des mêlées effroyables : quand l'infanterie russe avait le temps de débarquer en ordre et de se former en bataille sur le rivage, elle recevait la cavalerie petchénègue sur la pointe de ses lourdes lances, tranchait à grands coups de hache les jarrets des chevaux, les faisait rouler pêle-mêle avec les cavaliers, abattait des rangs entiers et contraignait le reste de la cavalerie ennemie à fuir en désordre jusqu'au fond de la steppe. Mais quand, surpris au milieu du débarquement ou trop faibles en nombre, les Russes se laissaient envelopper par les escadrons petchénègues, ceux-ci, reprenant l'avantage, se ruaient avec furie sur l'infanterie en désordre, culbutaient ses rangs mal assis, la couvraient d'une nuée de flèches, la décimaient à coups de lance ; puis chaque cavalier disparaissait à l'horizon, emportant à l'arçon de sa selle la tête d'un soldat russe.

Voilà les véritables causes de l'inaction persistante d'Igor, trop de motifs en effet le poussaient vers Constantinople : l'exemple d'Oleg, l'amour du pillage inné chez les hommes du Nord, et sa propre avarice qui devait un jour lui coûter la vie, le soin jaloux des Grecs à interdire aux Russes d'hiverner à Constantinople et à prévenir ainsi toutes relations directes entre eux et les marchands d'Allemagne et d'Italie pour se

[1] Les Petchénègues furent détruits par Alexis Comnène à la bataille de Lébune en 1091. (Anne Comnène, *Alexiade*, lib. VIII. (*Patr. grecq.* t. CXXXI, col. 625, 612).

[2] Constantin Porphyrogénète, *De admin. imper.* cap. II, et IX.

réserver les bénéfices de l'entrepôt [1] ; enfin le refus plus que probable du tribut promis à Oleg et que Romain Lécapène, en présence de l'affaiblissement de la Russie, dut se hâter d'oublier.

Igor, avec la prudence cauteleuse et patiente du barbare, attendit vingt-trois ans avant de se mesurer avec l'empire. Durant de longues années, il mit ses soins à réunir le plus grand nombre de bateaux de transport. Chaque printemps, à la fonte des glaces, les grands cours d'eau affluents du Dniéper amenaient dans ce fleuve et de là à Kiev, de nombreux convois de barques, encore dépourvues d'agrès, et conduits par les Slaves des forêts [2]. Igor les achetait sans compter, et les faisait ensuite appareiller dans le port de Kiev par des ouvriers venus des pays du Nord.

Enfin, en 940, il achève ses préparatifs, achète par des présents de fourrures l'alliance toujours douteuse des Petchénègues et met à la voile à la tête d'une flotte que les chroniqueurs portent à dix mille navires, montés par une armée de cinq cent mille hommes, mais qu'une judicieuse critique doit réduire à mille vaisseaux et à quarante mille soldats [3]. Le roi des Bulgares, Pierre, allié de l'empereur Romain Lécapène, dont il avait épousé la petite-fille Marie [4], avertit ce prince de l'approche des Russes, et lorsque la flotte d'Igor se montra dans le Bosphore, les préparatifs s'achevaient pour la recevoir.

Jusqu'ici nous avons vu les Grecs, épouvantés au seul aspect de ces ennemis imprévus, faiblir devant les Russes et n'attendre leur salut que d'un miracle, d'une tempête ou d'une douloureuse rançon ; cette fois, réconciliés avec le danger, ils reprennent cœur et se redressent contre le péril avec la vivace souplesse de leur merveilleux génie. Désormais ils vont lutter pied à pied contre les Russes, avec cette patience invincible, ce courage ingénieux et railleur et ces élans de vigueur suprême qui, chez ce peuple mobile, ont toujours succédé aux heures de désespoir et changé pour lui tant de défaites certaines en victoires inattendues.

[1] Scherer. *Histoire du Commerce*, t. I, p. 214 et suiv. p. 289. (Paris, Capelle, 1857, in-8).
[2] Muralt, p. 522. — Constantin Porphyrogénète, *de administr. imperio*, cap. IX.
[3] Rambaud, p. 374 à 376.
[4] Continuateur de Théophane, lib. VI, § 23, col. 432.

La flotte grecque qui, sur l'avis donné par les Bulgares, s'était rassemblée dans le port de Constantinople, mais réduite à peu de vaisseaux par suite d'une vaste expédition contre les Arabes du Fraxinet [1], met à la voile sous la conduite du Protovestiaire Théophane, et remonte le Bosphore à la rencontre de l'ennemi.

La tactique des Russes était d'assaillir isolément les lourdes galères byzantines, de les entourer de leurs barques, de jeter sur le pont des vaisseaux ennemis une nuée de combattants farouches, couverts d'immenses boucliers et armés de haches énormes et de transformer ainsi le combat naval en une lutte corps à corps et de plain-pied. Redoutant pour sa flotte, composée de vieux vaisseaux radoubés à la hâte, les effets de cette manœuvre et voulant la soustraire à l'abordage meurtrier des pirates, le patrice Théophane se dévoue pour le salut de sa flotte et cherche à attirer sur lui seul tout l'effort de l'ennemi. Il monte sur le plus léger de ses navires, le couvre de ces longs tubes d'airain assez semblables à nos anciennes couleuvrines et qui lançaient ce mortel feu grégeois, terreur des escadres sarrasines, ordonne au reste de ses vaisseaux de le suivre à distance, et s'élance, avec l'intrépidité d'un vieux Romain au-devant de la flottille russe ancrée sur la limite de la mer Noire dans la petite baie du Hierum, au pied du phare qui annonçait à Constantinople les mouvements des Sarrasins d'Asie [2].

Le vaisseau amiral, lancé à force de rames et toutes voiles dehors, rompt de sa proue armée d'acier la première ligne des barques russes, dont plusieurs sombrent sous le choc, et, parvenu au centre de la flotte, décharge à bout portant ses volées redoublées de feu grégeois. Les pirogues russes s'embrasent ; l'incendie gagne de proche en proche ; les soldats atteints par le feu se jettent vainement à la mer où les poursuit l'implacable élément ; les autres galères grecques, témoins de ce succès, accourent se mêler au combat, et la flotte russe, poursuivie par un nuage de feu et réduite de moitié, fuit éperdue vers les côtes de l'Asie Mineure.

A peine à l'abri dans un mouillage solitaire de la côte de

[1] Luitprand, *Antopodosis*, lib. V, §§ 9, 16, 17.

[2] *Theophanis Chronograph.* A. M. 6293, et note 14, col. 956— Continuateur de Théophane, col. 212, lib. IV, § 85 (*Patr. grecq.*, t. CIX). — Cedren, *historiar. compend.* col. 1069 (*Patrol. grecq.*, t. CXXI).

Bithynie [1], les Russes se répandent dans la contrée, pillent, incendient, massacrent. L'armée de Syrie, commandée par le fameux Jean Courcouas, surnommé le nouveau Bélisaire, prévenue par les signaux des forteresses, accourt au-devant d'eux des environs d'Alep, pendant que le stratége Bardas et le patrice Théodore, à la tête des milices de Thrace et de Macédoine, passant le Bosphore, précipitent leur marche le long de la mer Noire, afin de prendre les pirates à revers.

Vaincus par Théodore et Bardas dans un premier combat, les Russes sont décimés par Courcouas dans une série d'engagements, et se réfugient sur leurs pirogues, que vient bloquer la flotte victorieuse du patrice Théophane. Le blocus dura longtemps : les bas-fonds de la côte, où se mouvaient aisément les légers bateaux scandinaves, étaient inaccessibles aux lourds vaisseaux byzantins, et trop profonds cependant pour que les légionnaires qui gardaient la côte pussent tenter l'abordage. — Enfin, profitant d'une nuit orageuse, les barques russes, trompent la surveillance des vigies grecques, glissent sans bruit entre les gros vaisseaux de l'escadre impériale et gagnent la haute mer. Mais atteintes sur les côtes de Thrace par les trirèmes byzantines, elles essuient un suprême désastre, et de cette flotte menaçante qui avait un instant fait trembler Constantinople, dix barques à peine, échappées au feu grégeois, ramènent à l'embouchure du Dniéper Igor et ses derniers compagnons [2].

La mémoire de cette entreprise persista longtemps dans les pays du Nord, et quand les croisades eurent frappé l'imagination des peuples, l'expédition d'Igor contre Byzance se transforma, dans les légendes scandinaves, en un pieux pèlerinage, une évangélisation à main armée d'un Orient fabuleux, et les Sagas célèbrent à l'envi les exploits merveilleux d'Ingwar le voyageur [3].

[1] Cette petite crique est appelée Σγόρα par le Continuateur de Théophane, lib. VI, § 39, col. 441, — et Ρογὰς par Syméon le Logothète (*Symeonis Magistri ac Logothetæ annales*, col. 809 (*Patrol. grec.*, t. CIX).

[2] Léon le Diacre, *Historiæ*, lib. VI, § 10: (*Patrol. grecq.*, t. CXVII.)

[3] Riant, p. 96.— Conf. Worsaae, *La Colonisation en Russie*, p. 123.

§ 5. SECONDE EXPÉDITION D'IGOR ET CONDITION DES RUSSES A CONSTANTINOPLE.

944 [1].

Igor ne put se résoudre à demeurer sous le coup de cet échec, et trois ans après, en 944, il tenta une seconde fois la fortune contre Constantinople. Il fait appel aux anciens compatriotes de sa famille, aux Scandinaves de Suède et de Norwége, enrôle jusqu'en Angleterre les pirates et les aventuriers danois, chassés alors de Northumbrie par le petit-fils d'Alfred le Grand[2], et réunit une deuxième flotte presque aussi considérable que la première. Les vétérans russes, rompus aux luttes contre les Grecs et dont plusieurs avaient combattu sous les enseignes byzantines, accourent de nouveau auprès de leur chef; Novgorod envoie son contingent de troupes mercenaires ; les Tchoudes et les Bulgares fournissent la cavalerie, et les Petchénègues eux-mêmes, gorgés de présents, se laissent entraîner à la suite d'Igor.

Les habitants de Kherson, prévenus par les gérants de leurs pêcheries du bas Dnieper et de leurs salines de la baie de Kinburn [3], donnent l'alarme à Constantinople, sinistre avertissement réitéré bientôt par les Bulgares du Danube; et lorsque la flotte russe vint mouiller à l'embouchure de ce fleuve, à la station de pirates établie dans les lagunes de Kilia [4], elle vit arriver les ambassadeurs de Romain Lécapène, offrant des présents et un tribut. Les chefs russes, les auxiliaires du du Nord, réunis en conseil de guerre, délibérèrent longtemps. Igor insistait pour le pillage de Constantinople; mais la retraite subite des Petchénègues gagnés par l'empereur, la mémoire du dernier échec, l'or étalé par les Grecs et surtout les vins

[1] Nestor, *Chronique*, t. I, ch. IV, p. 56 et suiv. — Karamsine, *Histoire de Russie*, t, I, ch. VI, p. 185 à 192. — Gerebtzoff, *Histoire de la civilisation en Russie*, t. I, p. 55, 56.

[2] Tout ralentissement dans les pillages des pirates du Nord en France, ne Allemagne et en Angleterre, était compensé par une recrudescence d'invasion sur le territoire slave. (Riant, p. 30).— Conf. Worsaae, p. 125.

[3] *Traité d'Igor avec les Grecs*, § 9.— Constantin Porphyrogénète, *De admin. imper.* cap. XLI.

[4] Riant, ch. I, p. 67. — Muralt, tome II, p. 523.

généreux qui devaient payer le départ et dont quelques coupes, gracieusement envoyées par les Byzantins, venaient de temps en temps adoucir les esprits, firent préférer aux périls d'une lutte douteuse, un butin pacifique et actuel. La flotte russe, chargée de présents et triomphante sans combat, remit à la voile pour le Dniéper.

Quelques mois après (944), un traité solennel, conclu entre Igor et les empereurs Romain Lécapène, Étienne et Constantin Porphyrogénète, inscrit en lettres de pourpre sur une feuille de vélin et scellé d'une bulle d'or, restituait aux négociants russes les franchises et les priviléges que leur avait concédés le traité d'Oleg. Mais dans ce nouvel accord perce, au plus haut degré, la défiance et la sourde colère des Grecs contre l'insolence des Russes qui, sous prétexte de négoce pacifique, écumaient les côtes de la mer Noire et de la Propontide, rançonnaient la banlieue de Constantinople et s'associaient aux pirates du Danube ou aux corsaires normands de la Méditerranée.

De minutieuses précautions sont prises par les articles 2 et 3, pour constater l'identité et l'honorabilité des marchands russes. Tout convoi de négociants doit être pourvu d'un passeport collectif délivré par le Grand-Prince et spécifiant le nombre de vaisseaux et d'hommes partis des villes de Russie; chaque marchand doit à son tour être porteur d'un anneau à l'effigie du Grand-Prince : pour les simples marchands, cet anneau est d'argent; pour les ambassadeurs, il est d'or. Ce passeport et ces anneaux devront, le jour même de l'arrivée, être soumis au Questeur de la ville, qui en vérifiera l'authenticité, reconnaîtra les indications du passeport et s'enquerra soigneusement de la durée du séjour que chaque marchand russe se propose de faire à Constantinople [1].

Un quartier spécial est assigné dans Constantinople à la colonie russe : c'est le faubourg de Saint-Mamas, hors des murs, au delà du fossé des Blachernes, au fond de la Corne d'Or, et vis-à-vis le cimetière juif [2]. Là, durant les six mois

[1] Cedren, t. CXXII, col. 25, note 60.

[2] *Convention préliminaire d'Oleg avec Léon le Philosophe*, dans Karamsine, p. 166. — *Traité d'Igor et de Romain Lécapène*, §§ 2, 3. — ΕΚΛΟΓΗ τῶν ΝΟΜΩΝ de Léon l'Isaurien et Constantin Copronyme, titre V, *De quæstore* (*Patrol. grecq.*, t. CXIII, col. 468).

de leur séjour, car ils ne doivent pas hiverner à Constantinople, les Russes seront nourris aux frais du trésor [1], et à leur départ, on leur fournira gratuitement en vivres, bois et agrès, tout ce qui sera nécessaire à leur voyage. En retour, ils ne pourront entrer dans la ville que par une seule porte, celle des Blachernes [2], la mieux fortifiée, par escouade de cinquante hommes et sous la conduite d'un officier de l'empereur, chargé bien moins de les défendre que de les surveiller. A cette condition, ils pourront librement trafiquer dans les marchés publics, acheter et vendre sans payer aucun droit: énorme privilége, si l'on songe à la rapacité du fisc byzantin, qui prélevait alors les deux tiers environ de la valeur des marchandises importées à Constantinople [3]. Toutefois, s'ils font achat d'une pièce de brocart ou de soierie, d'une valeur supérieure à cinquante pièces d'or, ils devront se soumettre à la mesure générale en vertu de laquelle toute pièce d'étoffe de grand prix devait être visée à la douane et estampillée du sceau de l'empereur [4].

Mais dans les rapports entre Grecs et Russes, la grossière loi barbare, estimant tout au poids de l'or, est presque entièrement supplantée par le droit pénal byzantin. Le meurtre ne se rachète plus au prix d'une composition pécuniaire, c'est la peine de mort qui frappera le coupable, au lieu même où le meurtre aura été commis [5]. Toutefois, par une concession

[1] *Traité d'Oleg*, p. 166. — *Traité d'Igor*, § 3. — Du Cange, *Constantinopolis, Christiana*, plan de Constantinople et n° 25, p. 185 (*Lutetia Parisiorum*, 1680). — Codinus, *De ædific. C. Politanis*, col. 597 et 604 (*Patrologie grecque*, t. CLVII).

[2] A Constantinople et dans les villes de l'empire grec, l'empereur avait le monopole exclusif de la vente des denrées. Alberici Aquensis *Historia hierosolymitana*, lib. II, cap. XVI. (*Patrol. latine*, t. CLXVI).
Voir le Continuateur de Théophane, lib. VI, § XI, col. 421.

[3] Bouchaud, *de l'impôt du vingtième sur les successioas et de l'impôt sur les marchandises chez les Romains*, 2e partie, p. 365 à 389 (Paris, 1766, in-8°).

[4] Pariset, *Histoire de la Soie*, t. II, p. 40, 41, 333, 334, 335.

[5] *Traité d'Oleg*, § 3.—Karamsine, I, p. 201. — Cette clause aggravait même la pénalité byzantine, car le meurtre n'était pas toujours et sans distinction puni de mort ('Ἐκλογὴ τῶν Νόμων, tit. 28, §§ 4 à 8 ; — *Novelles*, IX et X de Constantin Porphyrogénète (*Patrol. grecq.*, t. CXIII.) — Voir à ce sujet le savant et très-remarquable ouvrage de M. Albert du Boys, ancien magistrat, intitulé : *Histoire du Droit criminel des peuples européens*, ouvrage qui joint le charme du style à la profondeur de l'érudition et à la supériorité des vues. Nous ne pouvons résister au désir de citer les réflexions que cette clause du traité d'Oleg inspire au savant magistrat : « Ainsi par suite d'une clause de

regrettable à l'humeur emportée des Scandinaves, le droit de vengeance privée prend place dans les relations internationales à côté de la pénalité légale, et les parents de la victime pourront légitimement se faire justice à eux-mêmes et tuer le meurtrier [1].

La composition pécuniaire n'est admise que si le coupable est en fuite, et s'il laisse un certain patrimoine; alors son avoir, sauf les droits de son conjoint, est entièrement dévolu au plus proche parent du mort : à ce prix, le meurtrier peut désormais reparaître librement [2].

S'agit-il de coups ou blessures plus ou moins graves, faites même à l'aide d'une arme, mais n'ayant cependant occasionné qu'une incapacité de travail temporaire, le droit barbare l'emporte, et trois *litres* d'argent indemnisent le blessé [3].

Pour le vol, le vieux droit romain, déjà bien mitigé par l'Édit du prêteur [4], est encore adouci. En vertu de la loi des XII Tables, lorsque le vol était commis la nuit, le propriétaire avait le droit de tuer le voleur, que celui-ci fît ou non résistance [5]; au contraire, le vol avait-il été commis durant le jour, on exigeait, pour reconnaître au propriétaire le droit de mettre à mort le voleur, la circonstance aggravante de la résistance à main armée [6]. Entre Russes et Grecs, les traités abolissent cette distinction : on ne pourra, même en cas de vol nocturne, tuer le voleur que si celui-ci résiste et se défend avec violence [7]. Une fois saisi, le voleur doit seulement être lié, puis conduit devant le *Præfectus vigilum* [8] qui, sans distinguer

réciprocité internationale, on appliquait la peine capitale à l'homicide commis avec préméditation jusque-là considéré comme crime privé. Seulement les Russes garderont leur vieille loi pour la répression des meurtres ou assassinats qu'ils commettent entre eux. Les uns à l'égard des autres, ils ne continuent à protéger leurs vies que par des amendes et des compositions pécuniaires. (*Période barbare et de prépondérance ecclésiastique*, p. 565.)

[1] Du Boys, *loc., cit.*, p. 16, 47 à 53 et 577.

[2] *Traité d'Oleg*, art. 3.

[3] *Ibid.*, art. 4.

[4] *Gaii institutiones*, III, § 189 (Dans *Manuale juris synopticum* de Pellat). — Aulu Gelle, *Nuits attiques*, XI, 18.

[5] Table VIII, § 4. — Albert du Boys, *loc. cit.*, p. 580.

[6] Aulu Gelle, *Nuits attiques*, XI, 18.

[7] *Traité d'Oleg*, § 5.

[8] Sorte de chevalier du guet qui devait parcourir les rues la nuit, armé et suivi de quelques agents, afin de veiller à la sécurité publique, et qui connaissait des délits, tandis que le préfet de la ville connaissait des crimes (Loi 3, proem., §§ 1 et 3. *D. de officio Præfecti Vigilum*, I, 15).

s'il est Russe ou Grec, le condamnera à la restitution immédiate de l'objet soustrait et à une indemnité du double de la valeur de cet objet [1].

Le traité écarte ainsi les distinctions subtiles de la loi romaine entre le vol manifeste puni d'une indemnité du quadruple, et le vol non manifeste, réprimé seulement par une indemnité du double [2]; entre l'*actio furti*, faisant obtenir au propriétaire, soit le quadruple, soit le double du préjudice que lui a causé le vol [3], et l'*actio bonorum vi raptorum* lui faisant allouer des dommages-intérêts du triple de la valeur même de l'objet [4] que le malheureux propriétaire, s'il avait agi par l'*actio furti* [5], devait encore demander par la revendication [6], l'*actio ad exhibendum* [7], ou la *conditio furtiva* [8]. En vertu de l'art. 5 du traité d'Igor, le juge, sans autre forme de procès, condamnera sommairement le voleur à la restitution immédiate de l'objet ou de sa valeur, et à des dommages-intérêts représentant le double du prix de la chose frauduleusement soustraite. Néanmoins cette sentence, plus civile que pénale, n'empêchera point le Russe d'être plus tard condamné par le Grand-Prince à payer à son trésor, du chef de ce vol, une amende en argent, bétail ou fourrures [9], et le Grec, s'il se trouve dans quelqu'une des hypothèses prévues par les lois D. 7 *de extraordinariis criminibus* (XLVII, 11), 1, D. *de furibus balneariis* (XLVII, 17), 1 § 2 et 2 D. *de effractoribus* (XLVII, 18) et par le § 35, titre 28 de l'Ἐκλογὴ τῶν νόμων [10], d'être battu de verges, brûlé vif, ou condamné, soit aux travaux forcés à temps, soit à la déportation temporaire.

Après avoir ainsi réglé, au point de vue pénal, les relations

1 *Traité d'Igor*, § 5.

2 *Justiniani institutiones*, IV, 1, § 3, 5. — Cette distinction paraît implicitement abolie par l'Ἐκλογὴ τῶν νόμων de Léon l'Isaurien et Constantin Copronyme.

3 *Justiniani institut.*, IV, 1, §§ 5, 19.

4 Loi 2, §§ 13 et 23. *D. bonorum vi raptorum* (47, 8).

5 *Justin. Institut.*, IV, 11, proem.

6 Gaius, IV, § 16. — *Justin. Instit.*, IV, 6, § 1.

7 *Justin. Instit.*, IV. 17, § 3. — Lois 9 et 19, *D. ad exhibend.* (X, 4).

8 *Ibid.*, IV, 2, 19. — Gaius, II, § 79. — Loi 7, § 1. *D. de condict. furtiva* (XIII, 1). — Ortolan, *Explication historique des Institutes*, t. II, p. 283, n° 387; t. III, p. 425, n° 1734 et suiv.

9 *Traité d'Igor*, § 5. — Du Boys, p. 582, 583.

10 Vol dans l'intérieur d'une maison. — Vol avec effraction. — Pillage dans la ville.



privées des deux peuples, et prévenu de leur mieux les sanglants conflits qui éclataient trop souvent dans les marchés de Constantinople, les traités posaient les bases et comme les premières assises d'une sorte de droit international, dont les idées libérales et la largour des vues contrastent singulièrement avec le droit public des autres parties de l'Europe à la même époque.

Le droit d'extradition existe dans sa plénitude entre les deux États [1]. Mais l'impitoyable prévoyance des légistes byzantins n'avait eu garde d'omettre l'assimilation complète de l'esclave fugitif au criminel, et l'esclave grec, qui aurait cru trouver la liberté dans les épaisses forêts de la Russie, comme l'esclave russe, se croyant en sûreté dans les rues populeuses de Constantinople, saisi, en vertu des traités, devait être reconduit au maître qui payerait de deux pièces d'or ou d'un présent de fourrures ce détestable service [2]. Nous ignorons quel châtiment attendait en Russie l'esclave fugitif, mais l'esclave ramené au palais de son maître, à Byzance, tombait sous le coup de la loi 3 du code Justinien, *de servis fugitivis* (VI, 1) et expiait sa tentative, soit par le travail des mines, soit le plus souvent par la mutilation d'un pied [3]. Au contraire, si quelque citoyen libre de l'un ou l'autre pays, tombé en captivité par les hasards de la guerre ou de la piraterie, était amené comme esclave sur les marchés de Grèce ou de Russie, il devait être amicalement reconduit dans son pays d'origine, et, pour encourager sur ce point délicat la bonne foi des Russes, le trésor impérial leur promettait en retour une somme de huit ou dix pièces d'or selon la valeur du captif [4].

Le droit d'aubaine, aboli en France par le décret du 6 août 1790, était supprimé : l'héritage du Grec mort en Russie, ou du Russe décédé sur les terres de l'Empire, passait librement à ses héritiers, même étrangers, et le fisc ne pouvait élever aucune prévention sur cette hérédité qui lui échappait [5].

[1] *Traité d'Oleg*, § 10. — *Traité d'Igor*, § 11.

[2] *Ibid.*, § 8. — § 4.

[3] Wallon, *Histoire de l'Esclavage dans l'antiquité*, t. III, p. 26 (Paris, impr. imp. 1857). — De Cacqueray, *l'Esclavage chez les Romains*, ch. I, p. 11 à 14 (Paris, Durand, 1864).

[4] *Traité d'Oleg*, § 7. — *Traité d'Igor*, § 6.

[5] *Traité d'Oleg*, § 9.

Enfin le droit de bris et naufrage, alors en vigueur sur presque tout le littoral européen, disparaît également entre l'empire grec et la Russie. Le navire échoué sur les côtes de l'un ou l'autre pays devait être secouru avec empressement, l'équipage traité en ami, et, si l'on ne pouvait sauver l'esquif, la cargaison, soigneusemeut débarquée, devait être vendue et le prix envoyé à Constantinople ou en Russie, à la première occasion favorable [1].

Comme clause dernière, les traités faisaient promettre aux Russes de ne point envahir le territoire de Kherson, de s'opposer aux incursions des Bulgares en Crimée, et de ne pas hiverner, tant dans les lagunes du Dniéper que dans l'île de Saint-Ethère, où les Khersonésiens avaient établi des pêcheries considérables et qui offraient, pour une expédition contre Byzance, un point de départ encore plus favorable que la ville et le port de Kiev [2].

§ 6. SVIATOSLAV ET ZIMISCÈS. — INVASION DES PROVINCES DANUBIENNES.

969-972.

La bataille d'Arcadiopolis.

La conversion solennelle de la veuve d'Igor, sainte Olga, venue à Constantinople où elle reçut le baptême des mains du patriarche Polyeucte, parut sceller définitivement l'alliance de la Russie et de l'empire grec et remplit les Byzantins d'orgueil et de joie [3]. C'était en effet la première souveraine

[1] *Traité d'Oleg*, § 6. — *Traité d'Igor*, § 8. — Confér. Léon VI, *Novelle* 64. (*Patrol. grec.*, t. CVII.)

[2] *Traité d'Igor*, §§ 7, 9, 10.

[3] R. P. Martinov, *Annus Ecclesiasticus Græco-Slavicus*, dies XI Julii, p. 175. (Bruxellis, Typis Henrici Gœmaere, 1868, in-fol.).

Sources · Nestor, *Chronique*, t. I, ch. v, vi.— Léon le Diacre, *Historiæ*, lib. IV à X (*Patrol. grec.*, t. CXVII).—Cedren, *Historiarum compendium*, t II, col. 61, 105, 114 à 146 (*Patrol. grec.*, t. CXLIII). —Zonare, *Annales*, lib. XVI, XVII (*Patr. grec.*, t. 135). — *Ephræmii Chronographi Cæsares*, col. 115 (*Patr. grec.*, t. 143). — Constantin Porphyrogénète, *de Cæremoniis aulæ Byzantinæ*, lib. II, cap. xv (*Patrol. grec.*, t. CXII).— Glycas, *Annalium*, pars IV, col. 575. (*Patr. grec.*, t. CLVIII). — Karamsine, *Histoire de l'Empire de Russie*, t. I, ch. vii.— Ami-Boué, *la Turquie d'Europe* (Paris, Arthus Bertrand, 4 vol. in-8

barbare que l'on voyait ainsi venir à Constantinople, s'incliner à la fois devant la majesté de l'empire et celle du christianisme et redire en quelque sorte le cri d'admiration de ce vieux chef germain réfugié auprès de Théodose : « Oui, l'empereur est un Dieu sur la terre, et celui qui l'attaque commet un sacrilége [1]. »

Mais comme dans la vie les courts instants de bonheur sont toujours le présage assurés de revers imminents, cet hommage pompeux, rendu par la veuve d'Igor à la suprématie byzantine, allait être suivi du plus formidable et du plus sanglant des assauts livrés par les Russes à Byzance et à l'empire grec.

Olga avait un fils, Sviatoslav, auquel elle avait dû remettre le commandement des forces militaires de la Russie. C'était un rude et entêté guerrier, un fougueux barbare, à l'âme astucieuse et violente, un courage emporté comme un héros des *Niebelungen*, imbu des superstitions du Nord, avide de pillage et toujours prêt à fondre sur les riches et fécondes contrées du Midi [2]. Il vit avec indignation sa mère abandonner les dieux indigènes et s'incliner devant les vainqueurs de son père ; il refusa durement d'embrasser le christianisme et ne rêva qu'une occasion favorable de se jeter à son tour sur Constantinople.

L'imprudence des Grecs et leur artificieuse politique vint elle-même le solliciter.

Depuis le règne de l'empereur Constantin IV Pogonat, en 680, les Bulgares, originaires des bords du Volga [3], s'étaient établis dans la partie septentrionale de la péninsule hellénique [4]. Leur empire, d'abord considérable et qui s'étendait à

— Tchertkov, *Description de la guerre de Sviatoslav contre les Grecs et les Bulgares*, Moscou, 1873. — Bélov, dans le *Journal du Ministère de l'Instruction publique*, décembre 1873, p. 168-1653. Ces deux derniers traitent la question *ex professo*, et plus complétement que tous les autres auteurs russes.

[1] Zosime, IV, 34. — Albert de Broglie, *l'Eglise et l'Empire romain au IVe siècle*, 3e partie, t. I, ch. IV, p. 417 (Didier, 1866, Paris).

[2] Léon le Diacre, *Histor.*, lib. V, § 2 ; — IX, § 8.

[3] De nos jours, M. Ilovaïski les fait venir, des bords du Caucase, et leur assigne une origine slave. Voir dans les *Archives russes*, livraison 7 de 1874, l'article *sur l'origine slave des Bulgares du Danube*.

[4] Schnitzler, *l'Empire des Tzars*, II, p. 493. — D'Ohsson, *des peuples du Caucase*, p. 213, 217 et note 28. — Albert Dumont, *le Balkan et l'Adriatique*, ch. III, p. 139, 140. — Léon le Diacre, *Histor.*, lib. VI, § 8.

l'origine sur les deux rives du bas Danube, des plateaux du Rhodope aux sources de la Theiss, du Pruth et du Dniester, avait été notablement réduit par les invasions des Hongrois et des Petchénègues. A l'époque où nous sommes arrivés, en 967, les Bulgares ne possédaient plus, outre quelques districts montagneux sur les confins de la haute Macédonie et de l'Illyrie méridionale, que l'ancienne Mœsie inférieure, c'est-à-dire le territoire compris entre les Balkans, le Véliki-Balkan, le Danube et la mer Noire, complété, du côté de la Thrace, par une longue bande de terrain, comprenant la vallée supérieure de l'Hèbre, et partant du golfe de Bourgas pour aboutir au mont Tchégla, dans le massif du Rhodope. Leurs capitales étaient Preslava la Grande, l'ancienne Marcianopolis[1], fondée par Trajan, embellie par Constantin, assiégée à deux reprises par les Goths, en 251 et en 377, saccagée au sixième siècle par les Avares, aujourd'hui Eski-Stamboul, sur les pentes septentrionales des Balkans, du côté du Danube, au sud de Schoumla, dans la vallée du Grand-Kamtchik, entre les escarpements du Binar-Dagh et du Kutchuk-Balkan ; puis Dorostol ou Dristra, maintenant Silistrie, la grande forteresse et la métropole du bas Danube, la tête et comme le nœud de tout le système de fortifications destiné à défendre les passages du fleuve, du pont de Trajan et de la tour de Théodora au fossé de la Dobrutcha et à la citadelle de Caput Bovis[2].

L'empire grec, renonçant à l'espoir d'arracher aux Bulgares ce dernier lambeau de leur prospérité déchue, les avait pris à sa solde, convertis au christianisme, et leur payait un tribut

[1] Nicetas Choniates, *Histor. Byzantin.*, lib. I, § 5, *in Isaacium* (*Patr. grec.*, t. CXXXIX.— Jornandès, *de Gothorum origine et rebus gestis*, cap. XVII (*Patrol. lat.*, t. LXIX).—Anne Comnène, *Alexiade*, lib. III (*Patr. grec.*, t. CXXXI, col. 514, 515).— Codinus, *de Origin. C.Politanis*, col. 468 (*Patrol. grec.*, t. CLVII). —Cedren, *Historiar. compend.*, col. 125. — Léon le Diacre, *Histor.*, lib. VIII, § 2.— *Vita Sanctæ Parasceves* (*Bollandistes*, t. VI, Octobre, *in auctario*).— *Vita sancti Johannis Rylensis* (*Bolland.*, Octobre, dies XXII).—Procope, *de ædific.*, IV, 11. — Conf. Schnitzler, t. II, p. 394.— *Dexippi Atheniensis fragmenta, de bello Scythico*, p. 675, t. III, des *Historicorum Græcorum fragmenta* (Paris, Didot, 1849).

[2] Sur ce système de fortifications du Danube et sur Silistrie, voir : Ami-Boué, *la Turquie d'Europe*, t. II, p. 367 et 389. — Procope, *de ædificiis*, IV, 5, 6, 7. 11.— Anne Comnène, *Alexiade*, lib. VII, col. 344, 345.— Cedren, *Historiar. Compend.*, col. 145, 316. — Amédée Thierry, *Histoire d'Attila*, t. I, p. 251, 232, 342 (Paris, Didier, 1856).— *Univers pittoresque, Europe*, t. XXXIX, p. 8, 9, 10, 11, de la 1re partie, et 20, 21 de la 2e partie.

annuel, à la condition de défendre les gués du Danube contre la cavalerie hongroise et petchénèque, et d'être sur cette frontière le boulevard et comme l'avant-garde de l'empire.

Un commerce lucratif s'était même établi entre les Grecs et les Bulgares, que leur situation de riverains du Danube n'avait pas tardé à rendre les intermédiaires obligés de tout le trafic entre Constantinople et les villes de l'Allemagne septentrionale. Les Bulgares achetaient à Byzance et faisaient circuler jusqu'au Rhin et à la mer du Nord, la pourpre, les soieries, les bijoux, les pierres précieuses, les épices et les vins de la Grèce et de l'Orient, et livraient en échange aux Grecs l'argent brut et les chevaux de Bohême, le plomb, le mercure, les draps de la Dalmatie, les armures d'Allemagne, la cire et les fourrures de Russie et le blé qu'ils recevaient de leurs congénères les Bulgares du Volga [1].

L'avarice des deux peuples avait souvent troublé ce fructueux accord, et plusieurs fois des guerres sanglantes avaient amené les Tzars, chefs bulgares, jusqu'aux portes de Byzance; mais, depuis près de quarante années, ces querelles n'existaient plus : un mariage royal avait rapproché les anciens ennemis, et la paix régnait entre Constantinople et les Bulgares qui, de la rive droite du Danube, observaient, pour le compte de l'empire, les manœuvres toujours suspectes des hordes hongroises et petchénègues.

Cependant l'empire grec se prit à regretter cette féconde province de Mœsie, théâtre des victoires de Trajan et de la mort héroïque du dernier des Décius. En 967, le belliqueux Nicéphore Phocas, sous prétexte qu'un parti de Hongrois avait passé le Danube, de connivence avec les Bulgares, refuse à ceux-ci leur solde annuelle, chasse leurs ambassadeurs, et se rend maître, par un hardi coup de main, des forteresses bulgares qui gardaient, contre l'empire, les passages du Rhodope

[1] Heeren, *Essai sur l'influence des Croisades*, p. 313-315, 378 (Paris, 1808).— Pariset, *Histoire de la soie*, t. II, p. 314 à 318, 365.—Karamsine, t. I, p. 319; t. II, p. 23.

[2] D'après les chroniques moldaves, Décébal aurait livré bataille aux Romains dans la Dobrudja (*Univers pittoresque*, t. XXXIX. *Provinces danubiennes*, 2e partie, p. 20).— Voir Champagny, *les Antonins*, t. I, ch. v, pages 278 et suiv. (Paris, Bray, 1863, in-8), et Jornandès, *de Gothorum origine*, § 18 (*Patr. lat.*, t. LXIX.)

et les défilés de l'Hémus [1]. La guerre était déclarée; mais, suivant la politique favorite du Bas-Empire, Nicéphore voulut, pour ménager son armée, occupée d'ailleurs contre les Arabes, détruire les barbares par les barbares et faire conquérir la Bulgarie par les Russes.

Sviatoslav venait alors d'enlever aux Khazars les côtes orientales de la mer d'Azov et de soumettre, jusque dans le Caucase, les vaillantes peuplades des Ossètes et des Tcherkesses [2], Nicéphore lui envoie le fils du préfet de Kherson, Calocyr, Grec ambitieux et perfide, déjà connu des Russes, auprès desquels il avait combattu en Asie Mineure. Il était chargé d'offrir au chef russe des présents et quinze cents livres d'or, à la condition de se jeter sur la Bulgarie, de la conquérir et de la restituer fidèlement à l'empire.

Sviatoslav accepte avec joie, équipe une flottille de canots, prend terre auprès de Kilia, à l'embouchure du Danube, et ravage la Bulgarie durant deux années.

Rappelé subitement par une incursion des Petchénègues qui assiégeaient dans Kiev sa mère Olga, Sviatoslav regagne précipitamment les bords du Dniéper. Le seul bruit de son retour avait fait fuir l'ennemi, et le farouche guerrier, tout bouillant de colère et de regret, propose à ses compagnons de revenir en Bulgarie, de s'y fixer pour jamais et d'abandonner les froides plaines de la Russie pour la vallée fertile et commermerçante du Danube. Le rusé barbare ne dévoilait par là que la moitié de sa pensée : pour lui, la possession de la Bulgarie n'était qu'une étape vers une autre conquête, dont l'espoir enivrait son âme, mais qu'il n'osait encore proposer. Olga s'opposa à ce projet; mais, peu de jours après, sa mort laisse Sviatoslav libre de réaliser ses plans : celui-ci met à la voile avec soixante mille hommes, bat les Bulgares dans les marais du Danube, leur inflige une nouvelle défaite près de Silistrie, les poursuit l'épée dans les reins jusqu'à Preslava, les bat une troisième fois sous les murs de cette capitale, qu'il prend d'assaut. Le roi des Bulgares meurt d'épou-

[1] Sur ces nombreuses forteresses, voir Albert Dumont, *Voyage archéologique en Thrace*, p. 40.
[2] Karamsine, *Histoire de l'Empire de Russie*, t. I. p. 213. — Schnitzler, t. II, p. 658 et 677.

vante, et ses deux fils sont faits prisonniers à Preslava (août 969)[1].

L'empire s'émeut enfin de cette conquête persistante, et Nicéphore somme Sviatoslav de tenir ses promesses et d'abandonner la Bulgarie... Mais il n'était point donné à Nicéphore Phocas d'engager la lutte contre les Russes et de leur arracher la vallée du Danube; peu de temps après (décembre 969), il tombait sous les coups d'un de ses grands officiers, Jean Zimiscès, dont il avait méconnu les services[2]. Celui-ci, tout couvert du sang de son maître, prend d'une main ferme les rênes de l'empire, et, joignant à l'habileté d'un politique consommé les vertus d'un grand capitaine, il rend momentanément à l'empire, grec les beaux jours de la république romaine et de l'empire de Trajan et d'Aurélien.

Zimiscès renouvelle à Sviatoslav la sommation de Nicéphore; le Russe, excité par Calocyr qui aspirait à la pourpre, exige une somme énorme pour prix de son départ : Zimiscès lui rappelle la fin tragique de son père Igor, écartelé vif par les Drevliens que son avarice avait exaspérés. Sviatoslav répond qu'il ne tardera pas à quitter la Bulgarie, mais pour marcher sur Constantinople et rejeter les Grecs en Orient[3].

Sviatoslav dénonçait enfin son ambition secrète : le Danube et sa vallée commerçante, la Bulgarie et son sol tourmenté, ses gorges marécageuses, ses plateaux étagés et ses forêts immenses[4], ne contentaient point son âme avare; il voulait Constantinople et ses trésors, Constantinople sur le Bosphore, avec sa position superbe entre deux grandes mers, avec tous les enchantements de la nature, du luxe et des arts. Mais jusqu'alors il n'avait eu garde d'avouer à ses compagnons le but secret de ses désirs; il eût craint la lassitude, le découragement et la terreur secrète qu'avait laissée dans l'âme des

[1] Léon le Diacre, *Histor.*, lib. V, § 1. — Cedren, col. 116. — Zonare, *Annales*, lib. XVII, col. 136. — Muralt, t. I, p. 547.

[2] Cedren, col. 116. — Léon le Diacre, V, 7, 8.

[3] Léon le Diacre, V, 1; VI, 8, 10. — Cedren, col. 116.

[4] « Patentia nemora, » dit Guillaume de Tyr, *Historia rerum transmarinarum*, lib. II, cap. III, et il ajoute : « majorem habentes in viarum difficultate et veprium armatura quam in propriis viribus resistendi fiduciam. » Cap. IV (*Patrol. lat.*, t. CCI). — Confér. Léon le Diacre, *Histor.*, IV, 5, et VI, 9. — Théophile Lavallée, *Histoire de l'Empire ottoman*, p. 21 (Paris, Garnier, 1855). — Ami-Boué, *la Turquie d'Europe*, t. II, ch. I, § 7, p. 90 à 98.

Russes l'échec retentissant d'Igor, et il n'avait parlé que de la Bulgarie, pays déjà conquis où l'on n'aurait à craindre ni la tactique byzantine, ni le terrible feu grégeois. Maintenant le but était proche, ses compagnons ivres de pillage et de victoires, l'empire ébranlé par une révolution de palais ; il ne restait que l'Hémus à passer, la Thrace à franchir, une bataille à gagner, et l'on serait à Constantinople, au pied de ces murs qu'Oleg avait victorieusement assiégés.

Sviatoslav dispose tout pour cette dernière campagne. Le parti royal, en Bulgarie, soudoyé par les Grecs, machinait un soulèvement ; il en fait égorger les chefs, et le dompte par la terreur. Son armée comptait à peine *soixante mille* combattants [1], et l'empire pouvait lui opposer près de cent vingt mille hommes; il s'allie aux Hongrois et aux Petchénègues, promet à l'aristocratie bulgare le retour au paganisme et le rétablissement de ses priviléges, noue contre les Grecs une vaste coalition du monde barbare et ajoute à son infanterie des hordes innombrables de cavaliers sauvages, armés de lances et d'arcs et dont les Grecs avaient depuis longtemps appris à redouter la féroce valeur [2].

En mars 970, Sviatoslav, poussant en avant-garde la multitude confuse des cavaliers auxiliaires dont il se souciait peu de ménager le sang, franchit les Balkans [3] avec sa redoutable infanterie, et s'avance sur la route de Constantinople, à vingt-cinq lieues de cette capitale, jusqu'à Arcadiopolis, aujourd'hui Lulé-Bourgas, entre Andrinople et Tchorlou, sur le Réma-Zu, affluent torrentiel de l'Erkeneh [4]. Mais là il dut s'arrêter, le beau-frère de Zimiscès, Bardas, surnommé Sclérus, ou le cruel, et le patrice Pierre l'Eunuque, ancien favori de Nicéphore, appuyés sur Arcadiopolis qui couvrait leur aile droite, lui barraient le passage avec douze mille hommes de troupes choisies. Après quelques escarmouches, les Petchénègues et les Hongrois, attirés dans une embuscade au fond des bois, sont d'abord taillés en pièces ; puis Bardas, se jetant avec ses troupes victorieuses sur l'infanterie de Sviatoslav et la

[1] Nestor n'en compte que la moitié.
[2] Léon le Diacre, *Histor.*, lib. VI, § 12.— Cedren, col. 117.
[3] Cedren, col. 117.
[4] Cedren, *Historiar. compend.*, col. 117.— Léon le Diacre, *Histor.*, lib. VI, § 11, 12.— Ami-Boué, *la Turquie d'Europe*, t. II, p. 388.

cavalerie légère des Bulgares, leur livre une sanglante bataille, à la suite de laquelle les Russes, vaincus, abandonnent précipitamment la Thrace, repassent l'Hémus et se concentrent en Bulgarie [1]. Le maître de la milice, Jean Courcouas, chargé de leur reprendre cette province, s'endort dans la mollesse, et les Russes, enhardis par cette inaction, font des courses dans la Thrace et viennent piller jusqu'aux portes d'Andrinople [2].

Le Siége de Silistrie.

Au printemps de l'année 971 ou 972, Zimiscès, jusqu'alors arrêté par la révolte du vieux Bardas Phocas, l'un des meilleurs généraux de l'empire [3], entre lui-même en campagne et se dispose à reconquérir la Bulgarie.

Prévenant les Russes qui pensaient n'être attaqués qu'après les fêtes de Pâques, il s'empare sans coup férir des gorges, si souvent ensanglantées, des Balkans, où les Bulgares avaient en 757 détruit l'armée de Constantin Copronyme, et, en 811, celle de Nicéphore Ier [4]; passe, avec vingt mille fantassins et treize mille chevaux, le col étroit de Dobrol; franchit les gués escarpés du Déli-Kamtchik et du grand Kamtchik, et paraît à l'improviste devant Preslava la Grande, première capitale de la Bulgarie. La garnison, surprise sous les murs de la ville, essuie une défaite sanglante, et deux jours après l'armée grecque, renforcée d'un nouveau corps de troupes et des machines de guerre que lui amenait le magister Jean Courcouas, donne l'assaut. Théodore Mésonyctès monte le premier sur les remparts; la ville est emportée, et le palais royal incendié avec les quelques milliers de Russes qui s'y défendaient [5].

Zimiscès, vainqueur, célèbre à la fois les fêtes de Pâques et sa propre victoire dans la basilique à demi ruinée de Preslava,

[1] *Id. Id.* — Zonare, *Annales*, lib. XVII, col. 136. — Au dire de l'annaliste russe Nestor, Sviatoslav eût au contraire remporté la victoire et se fût avancé jusqu'aux faubourgs de Constantinople. Zimiscès l'eût arrêté par de fallacieuses promesses.

[2] Léon le Diacre, *Histor.*, lib. VII, § 9.

[3] *Id. Ibid.*, lib. VII, § 3. — Cedren, col. 120, 121.

[4] Léon le Diacre, VIII, 2.— Théophane, *Chronograph.*, indict. 6251 et 6303 (col. 868 et 985, *Patr. grecq.*, t. CVIII).

[5] Léon le Diacre, VIII, 4, 6, 7.—Cedren, col. 127.—Zonare, col. 140.—Belov donne le chiffre de 8000 (*Loc. cit.*, p. 179).

à laquelle il donne, pour éterniser sa victoire, le nom de Johannopolis, et le lendemain, abandonnant sa nouvelle conquête, il se porte à marches forcées sur Dristra, aujourd'hui Silistrie, seconde capitale de la Bulgarie, magnifiquement rebâtie par Constantin, et où Sviatoslav avait concentré toutes ses forces [1]. La prise de cette ville entraînait la conquête de toute la province.

Trois cents galères, sous les ordres du Drungaire Léon, vont s'embosser dans le Danube un peu au-dessous de Silistrie, pour intercepter les communications avec Kiev et prévenir la fuite des Russes, dont Zimiscès voulait que la Bulgarie devînt à jamais le tombeau [2]. Mais Sviatoslav ne pensait pas à la fuite; indigné de la chute de Preslava et l'attribuant à la trahison des chefs bulgares, il en fait massacrer trois cents à Silistrie, rassemble ses troupes dans la plaine autour de la ville et se flatte d'écraser les Grecs dans une bataille décisive. Sur terre, il n'avait pas à redouter le feu grégois ni l'éperon d'acier des galères byzantines; sur terre, son inébranlable infanterie couverte de pied en cap de cottes de mailles et de boucliers immenses, armée de lances, de haches à double tranchant et d'épées à deux mains [3], devait repousser victorieusement les charges de la cavalerie impériale, harcelée d'ailleurs sur ses flancs par des nuées de Hongrois et de Petchénègues, renverser sur son passage les cohortes des Immortels et des troupes auxiliaires, et écraser la foule légère des archers et des frondeurs pour lesquels les Russes professaient un profond mépris [4]. S'il avait été vaincu près d'Arcadiopolis, c'est qu'il avait commis la faute de se séparer de ses alliés hongrois et petchénègues, que l'infernale ruse des Grecs l'avait fait tomber dans une série d'embuscades et qu'enfin les Bulgares, incapables de soutenir les charges de la cavalerie byzantine, s'étaient rejetés sur son corps de bataille et y avaient porté le désordre. Mais cette fois il avait massé ses troupes en une énorme phalange, et ramené sur ses ailes toute sa cavalerie; il avait choisi son terrain et en connaissait tous les accidents,

[1] Léon le Diacre, *Histor.*, lib. VIII, § 8.
[2] *Ibid.*, VIII, 1, IX, 2.—Cedren, col. 133.—Zonare, *Annales*, lib. XVII, col. 140.
[3] Sur l'armement des Russes, voir Léon le Diacre, VIII 4, 9, 10. — IX, 1, 2, 6, 8, 10.
[4] Riant, p. 54.

et les Bulgares, s'ils faisaient mine de fuir, devaient être impitoyablement massacrés par les escadrons petchénègues.

Cependant Zimiscès avait franchi les derniers plateaux crayeux du Petit-Balkan et la vallée sauvage du Pravadi, détruit une embuscade russe dans les gorges de l'Erikli, et ses étendards surmontés d'une croix se montraient déjà sur la voie militaire qui menait de Preslava à Silistrie, le long du fleuve Taban par Pliscouba et Dinea [1].

Enfin les deux armées se rencontrent dans la plaine ondulée et marécageuse qui s'étend au pied de Silistrie, du Danube aux premières éminences des Balkans [2].

La cavalerie grecque, répartie en deux corps sur chacune des ailes de l'armée, charge, la lance en arrêt, l'infanterie russe qui, massée en triangle, selon la coutume scandinave, lui oppose une muraille de piques, abat à grand coups de haches chevaux et cavaliers, et répond par des clameurs horribles au son des trompettes byzantines. Un instant ébranlée par les charges réitérées de la cavalerie impériale, elle est soutenue par un détachement conduit par Sviatoslav en personne, et se portant en avant d'un pas cadencé et irrésistible, comme la phalange macédonienne à la bataille de Pydna, elle enfonce successivement les deux corps de la cavalerie grecque. Le centre, où commande Zimiscès, entouré de ses écuyers aux armures d'or, est menacé à son tour; mais ce prince oppose aux Russes le bataillon serré de la garde arménienne jusqu'alors tenue en réserve. A la faveur de ce secours, la cavalerie grecque se reforme et revient à l'ennemi; enfin, après un combat d'un jour entier, les cavaliers petchénègues, décimés par les archers grecs, tournent bride, et l'infanterie russe, dégarnie sur ses flancs, assaillie de toutes parts, lâche pied à son tour et cherche en désordre un refuge dans les murs de Silistrie [3].

Zimiscès bloque la ville, et établit son camp sur une hauteur

[1] Léon le Diacre, *Histor.*, lib. VIII, § 8. — Sur Pliscouba, voir Anne Comnène, *Alexiade*, lib. VII, col. 541. — Codinus, *Origin. CPolitanis*, col. 468. — Cedren, col. 185. — Zonare, lib. XVII, col. 161.

[2] Cedren, col. 325. — Léon le Diacre, VIII, 9. — Ami-Boué, *La Turquie d'Europe*, t. II, p. 316.

[3] Léon le Diacre, VIII, 9, 10. — Cedren, col. 132. — Muralt, t. I, p. 554. Les auteurs russes présentent la chose autrement. D'après eux, la victoire est restée indécise, et la bataille a été suspendue par suite de la nuit tombante.

en pente douce, à peu de distance des murailles et où huit siècles plus tard, en 1773, 1809 et 1829, les Russes établirent eux-mêmes leurs batteries de siège. Redoutant les sorties désespérées de l'armée ennemie, il fortifie son camp à la mode romaine par un fossé quadrangulaire et un terrassement intérieur, surmonté, en guise de palissade, d'une double rangée de piques et de boucliers [1]. Ces précautions sauvèrent l'armée : quatre fois les Russes, s'élançant des murs de Silistrie, vinrent donner l'assaut au camp des Grecs; quatre fois ils furent repoussés. Mais il fallut tourner contre eux les balistes et les catapultes et les écraser sous une grêle de traits; encore furent-ils sur le point de se rendre maîtres des batteries de siége, et tuèrent-ils sur ses pièces le magister Jean Courcouas, chargé de la direction des machines [2].

Après ces divers combats, les Grecs, en dépouillant les morts, reconnurent avec surprise, parmi les cadavres des guerriers russes et revêtus comme eux d'une armure sanglante, les corps glacés de plusieurs femmes, mortes en combattant et serrant de leur main raidie la poignée d'une épée [3]. C'étaient des femmes russes qui, en grand nombre, avaient suivi leurs époux en Bulgarie : comme les héroïnes scandinaves, célébrées par les Scaldes et qui avaient, en 735, pris part à la bataille de Bravalla [4], elles avaient voulu contribuer au gain de ces rudes journées, et étaient tombées auprès de leurs maris, victimes de leur courage, de leur amour, de leur dévouement.

Décimés par la famine, les Russes s'échappent à la faveur d'une nuit orageuse, montent sur leurs canots, tournent la flotte impériale à l'ancre devant le port, rassemblent dans les campagnes des provisions de blé et de millet, détruisent un corps de troupes grecques qui fourrageait sur les bords du Danube, et rentrent dans la ville en triomphe [5]. Mais le blocus se resserre; la disette devient intolérable, et Sviatoslav réunit ses derniers capitaines dans un suprême conseil de guerre : tous sont d'avis de mettre fin à cette lutte désormais sans espoir, soit par la fuite, soit par un traité de paix. Sviatoslav les

[1] Léon le Diacre, *Histor.*, lib. IX, § 1.
[2] *Id. Ibid.*, IX, 1, 2, 5, 6. — Cedren, col. 137.
[3] Cedren, col. 140.
[4] Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, t. I, p. 78.
[5] Cedren, col. 136. — Zonare, lib. XVII, col. 137.

décide à un dernier effort : « Que deviendront la gloire des « Russes et la terreur qu'ils inspiraient aux peuples voisins? « Livrons un dernier combat; je marcherai le premier; si je « tombe, alors pensez à vous. — Nous tomberons avec toi, » répondent les chefs russes [1].

Le lendemain, 7 juin 972, l'armée entière sort de Silistrie; derrière elle les portes de la ville se ferment, par ordre de Sviatoslav, et une dernière mêlée s'engage : elle fut terrible. Sviatoslav, renversé de cheval par le Grec Apémas, ne dut la vie qu'à sa cotte de mailles et à ses gardes, qui percèrent de coups le téméraire champion. Malgré les tourbillons de vent et de poussière qui les frappaient au visage, douze fois les Russes firent plier l'armée byzantine ; douze fois elle revint au combat. Enfin, après un carnage affreux et lorsque la journée semblait perdue, les cataphractaires grecs, tout couverts d'acier et commandés par Zimiscès en personne, enfonçant l'éperon dans le flanc de leurs chevaux et leur lâchant les rênes, comme les chevaliers romains au combat du lac Régille, rompent dans une charge désespérée le triangle de l'infanterie russe, la dispersent, la détruisent et jonchent le champ de bataille de quinze mille cadavres. Un second corps de cavalerie, sous la conduite de Bardas Sclerus, le vainqueur d'Arcadiopolis, se jette entre les Russes et Silistrie, leur coupe la retraite et change la défaite en massacre.

Les Grecs prétendirent que saint Théodore Stratelat, dont on célébrait en ce jour la fête, s'était montré en tête de leurs escadrons et avait décidé la victoire [2].

La campagne était finie. Sviatoslav, acceptant sa défaite avec ce sens pratique et cette résignation fataliste des barbares, envoie demander la paix à l'empereur : les Russes livreront Silistrie, abandonneront la Mœsie, n'envahiront jamais le territoire de Kherson et rendront leurs prisonniers. En retour, les Grecs leurs laisseront libre passage pour revenir dans leurs foyers, ne les poursuivront point sur la mer Noire, leur donneront du blé, les recevront de nouveau parmi les peuples alliés admis à trafiquer à Constantinople [3].

[1] Léon le Diacre, IX, 7. — Cedren, col. 140. — Zonare, col. 141.

[2] Sur cette bataille, voir Léon le Diacre, IX, 8, 9. — Cedren, col. 140 et s. — Zonare, col. 141. — *Ephræmii, chronograph. Cæsares*, col. 115.

[3] Nestor, *Chronique*, t. I, p. 100 et suiv.

Le traité conclu, Sviatoslav, avant d'abandonner cette terre bulgare qu'il avait si longtemps possédée, voulut s'entretenir avec Zimiscès. Une galère, amarrée au milieu du Danube, fut choisie pour théâtre de la conférence: l'empereur, revêtu d'une armure d'or et suivi de nombreux cavaliers étincelants d'or et de pourpre, se rendit le long de la rive au lieu de l'entrevue; Sviatoslav y vint en barque, confondu au milieu de ses gardes, maniant lui-même la rame, selon l'usage des chefs du Nord [1], et distingué seulement par sa tunique blanche. Il était, nous disent les chroniques, de stature peu élevée mais d'une force incomparable, le front chauve, de grands yeux bleus au regard sauvage brillant sous ses épais sourcils, le nez aquilin, de longues moustaches tombant de chaque côté de ses lèvres, et à une oreille une boucle précieuse ornée de deux perles et d'un rubis [2].

A l'issue de la conférence, Sviatoslav et ses bandes décimées reprirent tristement le chemin de la Russie : « Nous saurons « bien retrouver un jour la route de Constantinople, » leur dit ce chef indomptable pour adoucir leurs regrets. Mais Sviatoslav ne devait jamais revenir : arrivé aux barrages du Dniéper, il se vit arrêté par ses alliés de la veille, les Petchénègues, qui ne lui pardonnaient pas d'avoir traité avec les Grecs; il se retrancha sur la rive au milieu des rochers et attendit des secours de Kiev où, avant son départ, il avait établi son fils Jaropolk..... Il attendit en vain; les secours ne parurent pas, et après de longs mois Sviatoslav ayant voulu, avec sa fougue habituelle, forcer le passage, fut tué par les Petchénègues [3]: le crâne du vaillant guerrier, entouré d'un cercle d'or, figura désormais en guise de coupe dans les festins du chef de ces sauvages [4]. Les Grecs se réjouirent de son sort; mais ils oubliaient qu'un siècle et demi auparavant, le crâne d'un empereur grec, tombé sur le champ de bataille, était aussi devenu la coupe favorite d'un roi bulgare [5].

D'ailleurs Zimiscès, bien que vainqueur, avait dû payer de

[1] Riant, p. 53.
[2] Léon le Diacre, IX, 9.
[3] *Id.*, *ibid.*, IX, 12.
[4] Karamsine, *Histoire de l'empire de Russie*, t. I, p. 241.
[5] Cedren, col. 928. — Zonaro, *Annales*, lib. XV, § 15.

quelques pièces d'or le départ des Russes, et ce trésor connu des Petchénègues avait sans doute excité leur convoitise, car sur le théâtre de ce combat funeste où Sviatoslav perdit la vie, non loin du Dniéper, on a retrouvé une urne de bronze, ornée d'une légende grecque et remplie de monnaies byzantines à l'effigie des empereurs Nicéphore Phocas et Zimiscès [1].

§ 7. VLADIMIR LE GRAND ET ANNE DE CONSTANTINOPLE [2].

997-998.

Nous ne parlerons que pour mémoire de l'expédition en Crimée du fils de Sviatoslav, Vladimir le Grand.

Après avoir arraché à ses frères leur part de l'héritage paternel, reculé au nord et à l'est les frontières de la Russie, rempli les pays du Nord du bruit de sa puissance et de ses victoires, Vladimir comprit, avec la clairvoyance du génie, que jamais la Russie païenne n'entrerait dans la grande société des États civilisés, qu'elle demeurerait toujours pour l'Europe chrétienne un pays sauvage, une contrée perdue, hors des bornes du monde policé, objet peut-être de crainte et d'horreur, mais jamais de respect ni d'admiration. Il résolut d'abandonner le culte sanglant des dieux du Nord, et séduit par le rayonnement de Constantinople, la pompe des cérémonies byzantines, les flatteries des missionnaires grecs, il opta tout bas pour la religion chrétienne du rite grec [3]. Mais son orgueil

[1] Muralt, *Essai de Chronologie byzantine*, t. II, p. 758. — Nestor, t. I, p. 102.

[2] Sources : Constantin Porphyrogénète, *De Admin. imp.*, cap. I, VI, XI, XXXVII, XLII, LIII (*Patrol. grec.*, t. CXIII). — *Relation anonyme du siège de Kherson* publiée par M. Hase, et réimprimée par M. l'abbé Migne en note, au livre X, § 10 des *Historiæ* de Léon le Diacre (*Patr. grec.*, t. CXVII). — Nestor, *Chronique*, t. I, ch. VIII. — Karamsine, *Histoire de l'empire de Russie*, t. I, ch. IX (Paris, Belin, 1819). — R P. Martinov, *Annus Ecclesiasticus Græco-Slavicus*, dies XV Julii (Bruxellis, typis Henriri Gœmære, 1868, in-fol.). — Albert du Boys, *Histoire du Droit criminel des peuples européens. Période barbare. Période de prépondérance ecclésiastique*, ch. X (Paris, Durand, 1865). — D'Ohsson, *Des peuples du Caucase*, note 34 (Paris, Firmin Didot, 1828). — Rambaud, *L'Empire grec au Xe siècle*, 5e partie, ch. VI (Paris, Franck, 1870). — Pariset, *Histoire de la soie*, 2e partie, ch. III (Paris, Durand, 1865). — Beulé, *Fouilles et découvertes*, t. II, *Antiquités du Bosphore*, p. 378 à 425 (Paris, Didier, 1873, 2 vol. in-8). — — Gerebtzoff, *Histoire de la civilisation en Russie*, t. I, ch. I (Paris, Amyot, 1858).

[3] Karamsine, *Hist. de l'Empire de Russie*, t. I, n. 214.

barbare ne pouvait implorer en suppliant, ni recevoir comme une grâce les instructions religieuses et l'eau sainte du baptême; il voulut les conquérir.

A la tête de son armée, victorieuse des Bulgares, des Polonais, des Finnois, des Slaves révoltés et des Norvégiens, Vladimir envahit la Crimée, dévaste le pays, ruine les bourgades et les forteresses, prend d'assaut Théodosie, aujourd'hui Caffa, et vient mettre le siége devant la métropole de ces contrées, Kherson [1].

Fondée au IV[e] siècle par des colons d'Héraclée, riche par son commerce avec le Nord et l'Orient, Kherson, au X[e] siècle, était le principal entrepôt du commerce de Byzance avec la Russie, le Caucase et les pays asiatiques [2], et, par un privilége du grand Constantin, ses vaisseaux circulaient librement à travers le Bosphore et débarquaient leurs marchandises sur les quais de Constantinople, sans payer aucun droit [3].

Sur ce promontoire lointain de l'inhospitalière Scythie, Kherson, entourée de hordes bulgares, ouzes, khazares et petchénègues, semblait comme la dernière épave de la civilisation hellénique, mais épave florissante et qui aurait pris racine sur la côte où la tempête l'aurait jetée. Ses monuments, ses temples, ses colonnades, ses remparts, œuvres du vieux génie grec, étaient toujours debout, et quand les villes de l'Attique et du Péloponèse, ruinées par les invasions, n'offraient déjà plus que les tristes débris de leur glorieuse architecture, Kherson s'élevait presque intacte au fond de la mer Noire, aux confins du monde connu, offrant encore une image fidèle des antiques cités grecques aux beaux jours de la liberté et de la prépondérance hellénique dans l'ancien monde [4].

Depuis le règne de l'empereur Théophile, en 833, Kherson,

[1] Léon le Diacre, *Histor.*, X, 10. — *Récit anonyme du siége de Kherson*, inséré en note au liv. X, § 10 de Léon le Diacre, édit. Migne.

[2] Constantin Porphyrogénète, *De Admin. imp.*, cap. VI, 53. — Pariset, *Histoire de la soie*, t. II, ch. III, p. 334. — D'Obsson, *Des peuples du Caucase*, p. 256. — Rambaud, *l'Empire grec au X[e] siècle*, p. 493. — Karamsine, t. I, p. 305. Cf. Jornandès, *de Origine Gothorum et rebus gestis*, cap. V (*Patrol. latin.*, t. LXIX).

[3] Zosime, II, 31. — Albert de Broglie, *L'Eglise et l'Empire romain*, t. II, p. 303. — Constantin Porphyrogénète, *De Admin. imp.*, cap. LIII. — Justinien, *Novelle* 113, cap. II.

[4] Schnitzler, *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 172 et 710, note 1. — Rambaud, p. 494.

auparavant libre république, administrée par un sénat électif et un président appelé Proteuôn, et dont l'état politique se rapprochait assez de celui des villes impériales de l'Allemagne d'autrefois [1], était régie par un stratége ou toparque, envoyé de Constantinople, et chargé de percevoir les impôts, de rendre la justice et de défendre la ville contre les agressions des hordes scythiques [2].

Le stratége d'alors, véritable condottiere, plein d'astuce et de bravoure, mais soucieux avant tout de ses intérêts, fit mine d'abord de défendre la ville, et exécuta, à la tête de sa petite garnison, quelques sorties brillantes, destinées à donner à Vladimir une haute idée de ses talents militaires. Puis, désespérant de lutter avec cent cavaliers et deux cents archers contre les masses formidables de l'armée d'invasion, et surtout contre les sympathies de la population qui ne pardonnait point à l'empire grec l'affreux massacre exécuté dans ses murs, en 711, par ordre du dernier des Héraclides, le sanguinaire Justinien II, il se proposa lui-même aux citoyens pour négocier avec les Russes la reddition de la ville, se transformant ainsi, avec une rare dextérité, de représentant de l'empire, en délégué de la municipalité khersonienne. Il obtint de Vladimir d'excellentes conditions, et surtout n'oublia point de stipuler pour lui-même son maintien dans le gouvernement des deux châteaux forts qui défendaient les abords de la ville [3].

Maître de Kherson, Vladimir fait demander aux empereurs

[1] Hallam, *L'Europe au moyen âge*, t. IV, ch. VIII, p. 32 à 36 (Paris, Ladrange, 1837). — Conf. Constantin Porphyrogénète, cap. XLII, LIII. — Continuateur de Théophane, III, 28 (col. 187, t. CIX, *Patrol. grec.*).

[2] Constantin Porphyrogénète, *De Adm. imp.*, cap. I, XI, XXXVII, XLI, XLII, et LIII. — Continuateur de Théophane, lib. III, col. 137 (*Patrologie grecque*, t. CIX).

[3] Récit anonyme du siége inséré en note du livre X, § 10 des *Historiæ* de Léon le Diacre (Edit. Migne). Ce document, dont l'importance est incontestable, a donné lieu à des commentaires fort divers, soit quant à son auteur, soit quant au peuple barbare et ennemi dont il parle, soit enfin quant au prince puissant dont la protection est invoquée. Cf. M. Kunik, *La note du Toparque de Gothie*, dans les *Mémoires* (russes) de l'Académie de Saint-Petersbourg, t. XXIV, p. 61-147. — Guedeonov, *La question Varègue*, *ibid.*, t. I, append. — Pogôdine, *Ibid.*, t. VI, append. n° 2. — Lambine, *La Russie de Tmoutarakan*, *dans le Journal du Ministère de l'Instruction publique*, janvier 1874. — Ilovaïski, *Les Bulgares et les Russes sur les rives de la mer d'Azov*, *Ibid.*, février 1875, p. 368 et suiv. Nous ne faisons qu'indiquer les principaux auteurs, sans entrer dans l'examen de la question, qui demanderait un travail à part.

Basile II et Constantin VIII, la main de leur sœur Anne, renommée pour sa beauté : à ce prix, il rendra Kherson, embrassera le christianisme et nouera avec l'empire une alliance éternelle; mais, en cas de refus, il marchera sur Constantinople, la mettra à sac et vengera son injure par la ruine de l'empire [1].

Le trouble fut grand à la cour de Byzance. Les filles du sang impérial étaient bien vouées par les cruelles défaillances de la politique byzantine à servir de lien entre l'empire et les princes barbares : déjà plusieurs de ces belles et infortunées exilées étaient allées dans les cours demi-civilisées d'Allemagne, de Bulgarie, de Dalmatie, de Venise, et peut-être de Perse et de Hollande [2], propager l'influence et la politesse byzantines, et conjurer la ruine de l'empire au prix de leur bonheur. On citait même l'exemple d'Héraclius, qui avait payé de la main d'une de ses filles l'alliance alors indispensable du roi juif des Khazares. Leur exil, d'ailleurs, était court...., elles mouraient jeunes.

Mais pour les Grecs, la Russie d'alors était si loin sur l'échelle de la civilisation, si détestée pour son culte sanglant, sa cupidité sans bornes et ses mœurs légendairement féroces, si nouvelle encore, même parmi les principautés barbares, si bas dans la hiérarchie des États reconnus dont les ambassadeurs étaient admis à la table impériale!... D'ailleurs, toute alliance avec ces sauvages n'avait-elle pas été sévèrement proscrite par Constantin Porphyrogénète [3]?... Cependant il fallut céder : Vladimir était trop redoutable. Zimiscès n'était plus là pour refouler une nouvelle invasion, et si Vladimir, marchant sur les traces de son père, envahissait les provinces danubiennes avec son armée victorieuse, l'empire était perdu... La princesse grecque, nourrie jusqu'alors au milieu des splendeurs voilées du gynécée impérial, alla donc à Kherson pour partager la demeure et la vie du farouche héros du Nord [4].

L'histoire se tait sur les douleurs de la triste fiancée ; suivant son usage, elle se borne à enregistrer sèchement le résultat

[1] Karamsine, *Hist. de l'emp. de Russie*, t. I, ch. IX, p. 267.

[2] Voir Du Cange, *Familiæ byzantinæ* (Lutetiæ Parisiorum, 1680, in-fol. Edition du Louvre).

[3] Constantin Porphyrogénète. *De Admin. imp.*, c. XIII.

[4] Karamsine, t. I, ch. IX, p. 268. — Cedren, *Histor. compend.*, col. 212. — Zonare, *Annales*, XVII, 7. — *Ebn-el-Ethir*, cité par d'Ohsson, p. 240.

du drame, sans tenir compte des sentiments des acteurs ni des larmes des victimes; mais un contemporain nous révèle, avec un laconisme significatif, que, peu de jours après cette union, Anne tomba malade, et qu'il fallut un miracle pour l'arracher à la mort [1].

Du moins, ce sacrifice ne demeura pas inutile : un baptême général suivit à Kiev l'arrivée d'Anne et de Vladimir; la nation se convertit en masse et devint chrétienne en un jour [2]. La Russie, jusqu'alors abandonnée, comme tout État païen, au caprice de ses chefs, aux entraînements de leurs passions, aux luttes de la plèbe et du patriciat, aux mobiles convoitises et aux injustices de la foule, prend place dès lors au nombre des États réguliers où la religion chrétienne tempère le despotisme du prince, fléchit l'esprit exclusif de l'aristocratie, et prépare la fusion des classes par la communauté de foi, de devoirs et d'espérances.

La Russie devient ainsi, aux frontières de la civilisation et de la chrétienté, selon la belle expression du pape Innocent VI, *in finibus christianitatis* [3], l'avant-garde de l'Europe contre les invasions des peuples asiatiques, jusqu'au jour funeste et glorieux où elle se jettera au-devant de l'invasion mongole et périra tout entière au champ de bataille de la Kalka [4].

§ 8. NOVGOROD ET CONSTANTINOPLE.

1043.

Une paix de soixante années entre la Grèce et la Russie suivit l'union politique d'Anne et de Vladimir. A la faveur de ce long armistice, la Russie, pénétrée par l'influence et la civilisation byzantines, devient comme une colonie et une

[1] *Vie de Saint Etienne de Souroge*, citée par Muralt, *Essai de Chronographie byzantine*, t. II, p. 570.

[2] Martinov, *Annus Ecclesiastic. Græco-Slavicus*, dies XVI Julii, p. 178.

[3] *Revue des Deux-Mondes*, 1er juillet 1869, t. LXXXII : Une annexion d'autrefois.

[4] Longtemps avant cette défaite, le grand-duché de Russie cessa d'exister pour faire place à des principautés autonomes indépendantes, sans lien entre elles, et par suite de cela si facilement subjuguées par les Mongols, qui leur ôtèrent toute indépendance politique. De provinces de l'empire des Mongols, elles devinrent ensuite provinces du grand-duché de Moscou, y compris la république de Novgorod.

succursale de l'empire grec. Désormais, les fantassins russes forment un élément nécessaire des armées byzantines, et de l'Euphrate au Vulturne combattent et meurent sous les enseignes impériales [1]. A leur tour les empereurs grecs, se familiarisant avec les mœurs du Nord, voulurent attacher à leur personne, à l'imitation du Hird ou cour militaire des princes russes, une garde nouvelle, exclusivement composée de Scandinaves, et qui, fidèle et sans pitié, étrangère aux passions de la foule, serait toujours prête à frapper de sa hache la victime que désignerait un signe du maître. C'est là l'origine de cette fameuse Garde wœringue, dernier soutien de l'empire grec, dont Anne Comnène a célébré l'héroïsme, et qui, du xe au xiie siècle, se recruta uniquement parmi les soldats de fortune de Russie et des pays scandinaves [2].

La Russie devient ainsi, jusqu'aux premières années du xiiie siècle, le trait d'union entre les pays du Nord et la Grèce, et comme le grand chemin des Scandinaves vers l'Orient, de l'Islande à Jérusalem par Constantinople [3]. C'est à travers la Russie que le premier apôtre de l'Islande, Thorvoldr Kodransson, parvient, vers 990, à Byzance et à Jérusalem, avec son compagnon Stefnir Thorgilsson; que le futur roi de Norvége, Harald le Sévère, se rend, en 1033, à la cour de l'empereur Romain Argyre, où il devient chef de la garde wœringue et des corps russes auxiliaires ; par la Russie que

[1] Karamsine, *Hist. de l'Empire de Russie*, t. I, p. 269; t. II, p. 20;—Cedren, *Histor. compend*. col. 197.

Sources : Cedren, *Histor. compendium*, col. 212, 285 à 288 (*Patrol. grecq.*, t. CXXII. — Zonare, *Annales*, lib. XVII, col. 217 et suiv. (*Patrol. grecq.*, t. CXXXV). — Ephræmii Chronographi *Cæsares*, col. 126 (*Patr. grecq.*, t. CXLIII). — Glycas, *Annales* col. 593 (*Patrol. grecq.*. t. CLVIII). — Nestor, *Chronique*, t. I, ch. x, p. 178, 179. — Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre sainte*, chap. ii et iii (Paris, 1865, in-8°).— Karamsine, *Histoire de l'Empire de Russie*, t. II, ch. ii (Paris, Belin, 1819). — Schnitzler, *la Russie, la Pologne et la Finlande*, liv. VII, ch. ii (Paris, Renouard, 1835, in-8°). — Gerebtzoff, *Essai sur l'histoire de la Civilisation en Russie*, t. Ier, ch. iii (Paris, Amyot, 1858).

[2] Le nom de Garde wœringue, de Warangiens, apparaît pour la première fois sous le règne de Romain Argyre (1028-1034); mais dès 933, on trouve des Scandinaves dans la garde impériale (Riant, p. 97 et 103) et dès 854 une chronique byzantine (v. p. 10) nous montre des hommes du Nord dans la garde personnelle des empereurs.

[3] Voir les nombreux exemples cités par Riant, p. 47, 104, 120, 125, 126. — Voir *Acta litteraria Sueciæ*, t. XI, p. 145, 379, 402, — et passage de la *Gula-Saga*, ch. v, cité par Riant, p. 47 et 64.

se précipite, à la fin du XI[e] siècle, le flot retardataire des croisés scandinaves, se hâtant de rejoindre au delà d'Antioche l'armée latine déjà proche de Jérusalem ; et que, plus tard, en 1102, Erik le Bon, roi de Danemark, se dirige aussi vers la Palestine. C'est encore à la Russie que viennent successivement demander asile les exilés politiques, les bannis, les princes déchus des pays scandinaves : déjà, vers 970, Olaf I[er] Tryggvason, de Norvége, dérobé par sa mère Astrid aux meurtriers de son père, avait passé son enfance auprès du belliqueux Sviatoslav [1] ; en 1030, voici son successeur Olaf II le Saint qui, chassé par l'aristocratie païenne, se réfugie à la cour d'Iaroslav le Grand, et lève en Russie une petite armée, à la tête de laquelle il va mourir glorieusement sur le champ de bataille de Stiklastadr ; un siècle après, en 1146, c'est Christine de Norvége, fille de Sigur le Grand, fuyant les fureurs de son mari Erlingr de Stödla, auquel elle a cependant assuré la couronne [2] ; plus tard, enfin, c'est Thorgïls, l'un des quatorze fils du roi de Danemark Svein Astridarson, et dont les aventures en Orient ont peut-être inspiré la mélancolique et romanesque légende de Suénon de Danemark, mis à mort, avec sa fiancée Florine de Bourgogne, par le sultan Kerbogah [3].

La Russie devient également, par sa situation intermédiaire entre la Grèce et la Scandinavie, l'entrepôt général et le grand marché où les contrées du Nord viennent s'approvisionner des marchandises de l'Orient. Kiev et Novgorod, magnifiquement rebâties, offrent comme un abrégé des merveilles de Byzance, et étalent dans leurs bazars, à côté des produits asiatiques venus par la Caspienne et le Volga, l'or, la pourpre, les brocarts, l'orfévrerie et les joyaux de Constantinople [4].

[1] Riant, p. 103, 104, 124, 145, 158, 159, 99 et 100. — Karamsine, t. I[er], note 217, et p. 284. — Rafn, *Antiquités russes*, t. II, p. 22, 24, 58 et *passim*.

[2] Riant, p. 121, 262, 263.

[3] Voir sur la légende de Suénon l'excellente dissertation de M. le comte Paul Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre sainte*, pag. 146 à 152.

[4] Cedren, *Histor. Compend.* col. 284.—Zonare, *Annales*, lib. XVII, col. 24. — Pariset, *Histoire de la Soie*, t. II, ch. III, p. 323 à 337.—Karamsine, t. I, p. 303, et note 219, 226, 227. — Scherer, *Histoire du Commerce*, t. I, p. 213, 214, 399. — Voir les nombreux détails épars dans le recueil intitulé : *Scripta historiæ Islandorum latine reddita, curante societate regia Antiquariorum septentrionalium* (Hafniæ, 1831-1842). Voir notamment, t. IV, p. 124 ; t. VI, p. 314 ; t. X, p. 184, 290, 325.

L'humeur violente des deux peuples finit cependant par troubler ce fructueux accord.

D'abord, en 1024, un Russe de lignée princière, Chrysochir, en scandinave, Gullhland, parent du grand-duc Vladimir, franchit le Bosphore à la tête de vingt vaisseaux montés par huit cents hommes, et jeta l'ancre dans la Corne d'Or, sous prétexte de s'engager à la solde de l'empire. Puis, sommé de déposer les armes aux termes des traités, il refuse, pille les côtes de la Propontide, force l'entrée des Dardanelles, et cingle à travers l'Archipel jusqu'à Lemnos. Là, surpris par le commandant de Samos et le duc de Thessalonique, Nicolas Cabasilas, le Russe est massacré avec tous ses compagnons [1].

La Russie ne chercha pas à tirer vengeance de cette injure : en proie aux discordes civiles, elle était alors disputée entre les fils et les neveux de saint Vladimir, et nulle voix ne s'éleva pour reprocher aux Grecs ce sang impunément versé. Mais, vingt ans après, en 1043, une rixe éclata dans le bazar de Constantinople, entre les Russes et les Grecs ; et l'un des premiers marchands de Novgorod fut frappé dans la mêlée. Aussitôt la superbe république s'émeut et, comme jadis la vieille Rome, demande compte du meurtre de son citoyen [2]. En son nom, le grand-prince de Russie, Iaroslav le Grand, somme l'empereur Constantin Monomaque de racheter à prix d'or le meurtre du sujet russe; mais peu soucieux de voir le débat se terminer à l'amiable, il fixe à un chiffre invraisemblable le taux de l'indemnité. Constantin refuse, et Novgorod, indignée, arme contre Byzance une expédition vengeresse.

L'état politique de cette grande cité lui permettait, en effet, de prendre à ses risques et d'organiser à ses frais cette colossale opération [3].

Formée de cinq villes, reliées entre elles par l'abri collectif d'une enceinte immense, mais ayant chacune sa nationalité distincte, ses remparts, son organisation communale et judi-

[1] Cedren. *Historiar. compend.* col. 212.

[2] Gerebtzoff. *Essai sur l'hist. de la civil. en Russie*, t. I, ch. III, p. 103.

[3] Sur Novgorod à cette époque, voir Schnitzler, *la Russie, la Pologne et la Finlande*, liv. I, ch. II, p. 158 à 176. — Gerebtzoff, t. I, ch. III. — Karamsine, t. I, ch. X; t. II, ch. II; t. III, ch. VII. — Albert du Boys, *Histoire du Droit criminel des peuples européens. Période de la prépondérance ecclésiastique*, ch. X, § 3, p. 593 et suiv.

ciaire, sa milice et ses coutumes, Novgorod, au XI[e] siècle, était bien moins une cité qu'une vaste agglomération, une confédération de villes, rappelant, dans des proportions grandioses, l'Athènes primitive, quand les douze Dèmes de l'Attique, nouvellement concentrées dans son sein, gardaient encore leur caractère et leur indépendance, et surtout la Rome des anciens jours, alors que Latins, Sabins et Etrusques, campés chacun sur une colline, s'observaient d'un œil jaloux.

Soumise de nom aux grands-ducs de Kiev, et leur payant à peine un léger tribut, Novgorod, un instant opprimée par Rurick avait recouvré son autonomie, du jour où Oleg avait transféré à Kiev le séjour des princes russes. Investie de tous les priviléges de la souveraineté, elle formait dans la Russie comme un état spécial, plus riche et plus prospère que tout le reste de l'empire, et décidait elle-même, par le vote absolu de l'assemblée du peuple, toutes les questions intéressant son commerce, sa domination sur les peuples tributaires, ses relations avec les pays voisins, ainsi que le jugement ou l'élection des magistrats municipaux et l'adoption des lois civiles et pénales [1]. A peine daignait-elle choisir, en signe d'union et non point de dépendance, l'un des cadets de la maison régnante qui, moyennant de hauts appointements, se fixait à Novgorod pour faire observer les lois municipales, maintenir l'ordre entre les factions, surveiller les magistrats populaires, et surtout commander les expéditions militaires de la puissante république. Novgorod avait, en effet, son armée personnelle, formée de Scandinaves, de Varègues enrôlés à prix d'or dans toutes les régions de la mer Glaciale; et, à la seule charge d'envoyer, en cas de guerre nationale, son contingent sous les drapeaux des princes de Kiev, elle guerroyait sans contrôle contre les Tchoudes de la Finlande et de l'Esthonie, les Finnois de la Carélie et de la Courlande, les Biarmiens du golfe d'Arkhangel, et étendait sans cesse ses conquêtes vers l'Oural, où l'attiraient les mines d'or et de pierreries exploitées par la tribu sauvage des Ougriens [2].

[1] Albert du Boys, *Histoire du Droit criminel. Période de prépondérance ecclésiastique*, ch. x, § 3.

[2] Schnitzler, *la Russie, la Cologne et la Finlande*, p. 151. — L'*Empire des tzars*, t. II, p. 576, 592. — Karamsine, t. I, p. 599, note 219; t. II,

L'un des fils d'Iaroslav, Vladimir, remplissait alors ce rôle de suffète auprès des républicains de Novgorod ; il dut prendre le commandement de l'entreprise, et fit publier dans toutes les contrées de la mer Polaire, jusqu'en Islande et au Groënland, aux Hébrides et aux Orcades, que Novgorod demandait des soldats contre Byzance [1]. De tous côtés, les aventuriers accoururent ; tous les petits chefs, les Iarls issus des anciens rois, les Lendirmen irrités des progrès de l'autorité royale et trop faibles cependant pour la combattre avec succès, les pirates des îles norvégiennes [2] auxquels les côtes de France et d'Angleterre n'offraient plus assez de chances de butin, les grands seigneurs suédois vaincus par les rois d'Upland, les petits tenanciers mécontents de l'exiguïté de leur tenure, de la lourdeur des impôts, et de l'établissement oppressif du régime féodal, quittant leurs forteresses délabrées et les syrtes brumeuses de l'océan Glacial [3], vinrent avec tout leur clan offrir leur épée à Novgorod. Celle-ci les enrôlait sans compter et leur prodiguait cette belle monnaie d'or, au titre si pur, frappée par les Arabes en Perse et dans le Khorasan, et que de nos jours on a retrouvée en si grande quantité dans les environs du lac Mœlar [4]. Iaroslav ajoute à cette armée un corps d'infanterie commandé par le Voyévode Vychata, et bientôt la flottille russe, forte de plus de vingt mille esquifs, et montée par cent mille Scandinaves, cingle sans déclaration de guerre contre Constantinople. C'était vraiment le pôle Nord, lassé de ses frimas éternels, et se précipitant, comme une avalanche, sur les tièdes et riantes contrées du Midi.

Mais dès le début, les augures furent contraires, et Vladimir,

ch. I, p. 50. — Muralt, *Essai de Chronogr. byzant.*. t. II, p. 627. — Scherer, *Histoire du Commerce*, t. I, p. 109 (Paris, Capelle, 1857, in-8). — Beulé, *Fouilles et Découvertes*, tome II, p. 400.

[1] Cedren, *Historiar. compend.*, col. 274.

[2] Toutes les îles de l'océan Glacial et de l'océan Atlantique jusqu'à la mer d'Irlande appartenaient alors à la Norvége (Riant, p. 265). — Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, t. II, ch. VIII et IX, (Paris, Ponthieu, 1826).

[3] Riant, ch. I, p. 17 et suiv. — Depping, t. I, ch. II ; t. II, ch. VIII et XI.

[4] Kruse, *Chronicon Varego-Russorum*, p. 162. — Muralt, *Essai de Chronogr. byzantine*, t. II, p. 627. — Scherer, *Histoire du Commerce*, t. I, p. 399 et suiv. — Depping, t. II, ch. V, p. 164, 165. — Pariset, *Histoire de la soie*, t. II, ch. III, p. 336, note 3. — Novgorod n'eut de monnaie particulière qu'à partir de 1420 (Schnitzler, *Russie, Pologne et Finlande*, p. 863).

montrant dans cette campagne une irrésolution et une timidité déplorables, se laisse d'abord surprendre près de Varna par le gouverneur du bas Danube, Catacalon; puis, au lieu de franchir le Bosphore d'un seul élan et de pénétrer, comme Oskold et Oleg, comme les amiraux sarrasins, jusque dans le port de Byzance pour donner l'assaut aux remparts, il jette l'ancre à l'entrée du Bosphore, du côté de la mer Noire, au pied de la tour du Hierum, et demeure inactif.

Profitant de ce répit, Constantin essaye de négocier. Vladimir refuse avec insolence, et l'empereur, se préparant à la lutte avec cette résolution tranquille présage à peu près assuré du succès, fait jeter dans les souterrains de la ville le chef de la garde wœringue, Harald de Norvége [1], malgré ses services contre les pirates de l'Archipel, et avec lui ses principaux officiers et tous les Russes établis à Constantinople; puis, montant sur sa galère impériale, peinte de couleur pourpre [2], il se dirige vers l'ennemi, suivi de quelques navires échappés, trois ans auparavant, à l'incendie de la flotte grecque dans le port de Byzance. Le long du rivage, un corps de cavalerie l'accompagne, et en tête de l'escadre marche en avant-garde le maître de la milice, Bazile Théodorocane, avec trois brûlots armés du feu grégeois.

Inquiet de la multitude des canots ennemis, Constantin s'efforce encore d'obtenir la paix. L'insensé Vladimir exige trois livres d'or par chacun de ses soldats, et l'empereur, sans répondre, donne le signal de l'attaque.

Renouvelant la manœuvre du patrice Théophane contre la flotte d'Igor, Basile Théodorocane court avec ses brûlots sur l'escadre ennemie, broie les canots qu'il rencontre dans sa marche, pénètre au centre de la flottille russe et la couvre de feux. Vladimir, éperdu, sans lutter plus longtemps, ordonne la retraite; mais l'orage s'élève et, secouées par les flots, les barques russes sont jetées à la côte ou brisées contre les rochers des îles Cyanées. L'équipage veut gagner la terre; la cavalerie grecque le repousse ou l'égorge [3].

Constantin, vainqueur, revient à Constantinople, laissant

[1] Rafn, *Antiquités russes*, t. II, p. 21, 22, 58.
[2] Constantin Porphyrogénète, *De administr. imper.* cap. LI.
[3] Cedren, col. 285. — Zonare, lib. CVII, col. 217.

deux légions pour garder les côtes ; mais un revers inattendu vint bientôt assombrir la joie de sa victoire. Devancé par vingt-quatre navires de l'escadre impériale, qui tentent de le bloquer sur la côte de Thrace, Vladimir, retrouvant tout à coup dans un beau désespoir l'énergie native des héros scandinaves, dissimule ses barques dans les anfractuosités de la rive, et quand les galères byzantines ont pénétré dans le golfe où elles le savaient réfugié, il démasque ses canots, entoure les vaisseaux grecs, les aborde, couvre le pont d'une nuée de soldats furieux, massacre l'équipage épuisé déjà par le service de la rame, tue de sa main l'amiral grec, et coule les vingt-quatre galères, infligeant ainsi à l'empire, au sein même de sa victoire, un sanglant désastre [1].

Mais cet échec fut vengé : Vladimir ayant dû, tant pour se ravitailler que pour recueillir à son bord les fuyards du premier combat naval dont six mille, sous la conduite de Vychata, avaient échappé à la cavalerie grecque, aborder à l'embouchure du Pravadi dans le golfe de Varna, fut de nouveau surpris par Catacalon, battu et rejeté dans ses navires, laissant huit cents hommes aux mains de l'ennemi. Ces huits cents captifs, dirigés sur Constantinople, eurent la main droite publiquement coupée dans l'hippodrome, aux cris de joie de la populace byzantine, comme toutes les plèbes, aussi féroce dans le succès que lâche dans l'adversité.

Trois ans après, une paix définitive et scellée par le mariage de Vsévolod, fils d'Iaroslav, avec l'une des filles de Constantin Monomaque, mit pour jamais un terme aux tentatives acharnées des Russes contre Byzance.

Nous ne comptons pas, en effet, parmi les tentatives sérieuses des Russes sur Constantinople, la courte et douteuse campagne entreprise par Vladimir Monomaque contre Alexis Comnène, et dans laquelle tout paraît s'être borné à la prise de quelques châteaux forts le long du Danube.

L'héritier de l'empereur romain Diogène, Léon, avait épousé l'une des filles de Vladimir Monomaque ; dépossédé comme son malheureux père, par Michel Parapinace, ce jeune prince voulut du moins, lorsqu'Alexis Comnène eut à son tour

[1] Cedren, col. 285. — Probablement dans le golfe d'Inada ou dans celui de Bourgas.

dépouillé le successeur de Michel, Nicéphore Botoniate, ressaisir quelques parcelles de son héritage et se tailler un apanage sur les frontières de l'empire.

Sans même demander l'aide de son beau-père, il lève quelques troupes, prend d'assaut plusieurs des forteresses qui défendaient les gués du Danube, et s'empare même de Silistrie. Il y trouva la mort : deux Arabes, soudoyés par Comnène, l'assassinèrent dans cette capitale. Alors Vladimir intervient, et tant pour venger le meurtre de son gendre que pour conserver à son petit-fils Basile les conquêtes de son père, il fait occuper par une armée russe les forteresses du Danube. Mais Silistrie était déjà retombée aux mains des Grecs, et Vladimir, pour la réduire, envoie contre elle une seconde armée sous la conduite de son fils Venceslas et de son vieux compagnon d'armes Thomas Ratiborowitch. Le siége échoua, et Vladimir, découragé, se résigna désormais à demeurer en paix avec l'empire.

Cependant, au dire d'autres chroniqueurs, les choses se seraient passées bien autrement : non-seulement les villes du Danube, mais la Bulgarie tout entière et même la Thrace, avec sa capitale Andrinople, auraient été subjuguées par les armées russes, et Comnène, au désespoir, eût envoyé à Kiev, pour implorer la paix, le métropolitain d'Ephèse. Ce prélat, pour fléchir Vladimir, aurait déposé à ses pieds d'inestimables présents : la coupe de sardoine de l'empereur Auguste, une portion notable de la sainte Croix, la couronne d'or, le collier de perles et les ornements impériaux de Constantin Monomaque, l'aïeul de Vladimir. Touché de ces dons sans pareils, le Russe aurait accordé la paix et renoncé à ses conquêtes, et avant son départ, l'envoyé grec, dans la cathédrale de Kiev, en présence des grands, du clergé et du peuple, aurait solennellement posé sur le front de Vladimir le diadème de Constantin, en le proclamant César de Russie [1].

Couronnement symbolique et qui présageait peut-être les futurs destins de la Russie : car ce titre de César, dont Byzance était si jalouse, conféré par Byzance elle-même à Vladimir, ce diadème d'un empereur grec imposé spontanément par un

[1] Soloviev, *Histoire de Russie*, t. II, p. 90. — Karamsino, *Histoire de l'empire de Russie*, t. II, p. 192 et suiv.

envoyé de Constantinople au front d'un prince russe, ne semblaient-ils pas en effet désigner le nouveau César de Russie comme l'héritier à venir des Césars de Byzance? Ne signifiaient-ils pas qu'un jour l'héritage des seconds passerait au premier et qu'à la suite des temps un tzar de Russie viendrait enfin dans Sainte-Sophie, ceindre le diadème abandonné des Auguste et des Constantin, rétablir l'empire grec dans sa splendeur première et replacer l'Orient et l'Occident sous les lois de Constantinople [1] ?

N'est-ce pas là, d'ailleurs, ce que réclament à grands cris tous les Grecs ployés sous le joug musulman? Si jadis, en effet, les Grecs ont maudit les Russes et ne leur ont accordé qu'en pleurant la main d'une fille impériale, leurs sentiments sont changés : pour eux maintenant le tzar de Russie est bien l'héritier véritable, le successeur naturel et le représentant légitime de ces empereurs de Constantinople qui ont laissé dans tout l'Orient chrétien une mémoire impérissable et d'immenses regrets. Sauf les catholiques latins, hélas! de moins en moins nombreux, tout ce qui, en Orient, professe la religion chrétienne, toutes les sectes, tous les schismes, toutes les populations dissidentes d'Arménie, du Liban, d'Asie Mineure, et de Palestine, tournent vers le tzar de Russie un regard d'espérance et d'amour; chacun des progrès de la Russie fait tressaillir leur cœur d'attente et de joie; et du Caucase au Taurus et au Sinaï, du fond de tous ces monastères perpétuellement assaillis par les Arabes ou rançonnés par les Turks, montent des prières incessantes pour la gloire et l'avénement prochain de l'empire orthodoxe de Russie [2].

Et ce n'est pas de nos jours seulement que ces sentiments ont pris naissance: déjà, en 1561, un siècle environ après la chute de l'empire grec, tout le clergé d'Orient, rassemblé à

[1] C'est là le rêve éternel des Grecs. — Voir *Vie de saint Sabas*, par Cyrille de Scythopolis, § 72. Dans Cotellerius, *Monumenta Ecclesiæ Græcæ*, t. III, Paris, 1622.— Rambaud, p. 299 à 301.

[2] En Grèce et en Turquie, la question de l'indépendance de l'Église bulgare vient, il est vrai, de modifier ces sentiments et d'irriter vivement contre la Russie le Patriarche de Constantinople et tout le clergé grec, mais ce n'est là qu'un dissentiment passager, une colère momentanée et qui ne peut altérer la sympathie fondamentale et en quelque sorte obligatoire de l'Église grecque schismatique pour la Russie, sa protectrice naturelle ou plutôt la cause même de son existence.

Constantinople sous la présidence du patriarche Joseph, confirmait solennellement le titre de tsar, au grand-duc de Moscou Ivan IV, le reconnaissait comme issu par les femmes des anciens empereurs grecs et le proclamait leur héritier direct et légitime [1].

Notre tâche est enfin remplie. Avec Vladimir Monomaque cesse en effet toute agression des Russes contre l'empire grec: voici d'abord les luttes sanglantes des héritiers de Vladimir et le sac de Kiev par l'un deux, André Bogolioubsky; voici peu après les Mongols et l'affreux désastre de la Kalka (1223). Déchirée par ce cataclysme, la Russie du XIII[e] siècle va se scinder en trois parties : Novgorod, recouvrant sa vieille indépendance, brillera parmi les villes hanséatiques; le bassin du Dniéper, avec Kiev sa capitale, se réunira à la Pologne; pendant que la région du haut Volga, toujours possédée par des princes issus de Rurick, gardera durant près de trois siècles, et au prix d'un lourd tribut payé aux Mongols, puis aux Tartares, une fragile autonomie.

Peu à peu, cependant, la Moscovie grandira, secouant au XVI[e] siècle le joug des Tartares du Kiptchak, héritiers des Mongols; elle les subjuguera à son tour vers 1534; domptera Novgorod (1478 et 1570); engagera contre la république de Pologne, pour lui reprendre le bassin du Dniéper, une lutte de trois siècles; la conquerra elle-même, et deviendra enfin la Russie actuelle, hier l'effroi de l'Europe, aujourd'hui son espoir contre le vieil empire germanique subitement ressuscité.

ALPHONSE COURET.

[1] Ce document, jusqu'alors inédit, a été publié par le prince Obolenski dans l'ouvrage intitulé : *Charte donnée par le clergé de l'Eglise orientale orthodoxe confirmant le titre de Tsar au grand-duc Jean IV, en 1561*. Moscou, 1850, grand in-4°). C'est au R. P. Martinov que j'on dois la communication.

LA LÉGENDE DE BLONDEL

La légende de Blondel a été accueillie avec une certaine confiance par plusieurs historiens modernes [1]. Cette confiance est-elle méritée? Voilà ce que je me propose d'examiner. J'en conviens, le fait en lui-même n'a pas une grande importance; mais la fidélité attribuée au trouvère artésien excite un intérêt assez grand peut-être pour que des recherches à ce sujet puissent être protégées par un sentiment de curiosité, leur résultat dût-il n'être pas complétement favorable à l'authenticité d'un épisode touchant et fait, par son caractère un peu romanesque, pour plaire à l'imagination.

On se rappelle que, lassé des dissensions qui avaient éclaté entre les chefs chrétiens, désespérant du succès de la croisade, et inquiet des manœuvres auxquelles son absence donnait lieu en Europe, le roi Richard Cœur de Lion se décida, comme l'avait déjà fait Philippe-Auguste, à quitter la Terre sainte. Il s'embarqua à Saint-Jean-d'Acre le 8 octobre 1192. Peu de jours auparavant, sa femme, sa sœur, et la princesse de Chypre avaient fait voile pour la Sicile. Le roi d'Angleterre ne crut pas devoir suivre la même voie, et entra dans le golfe Adriatique, en prenant de grandes précautions pour dépister ses nombreux ennemis.

[1] On trouvera plus loin leurs noms; mais, dès à présent, nous voulons donner une preuve assez curieuse de la confiance accordée à la légende de Blondel. On lisait dernièrement dans un article du *Journal officiel*, p. 7641: « Il a véritablement existé ce Blondel qu'immortalisa Grétry; il a véritablement traversé l'Allemagne en cherchant son maître prisonnier. C'est dans le château de Durrenstein qu'il le trouva. » Venait ensuite la citation *d'un manuscrit de la Sorbonne presque contemporain de l'événement*. Nous aurons à parler de ce manuscrit, et peut-être pensera-t-on que M. E. Gautier a pris un ton trop affirmatif.

Assailli par une terrible tempête, il finit par aborder entre Aquilée et Venise, avec un baron normand, Baudoin de Béthune, ses chapelains, des templiers et quelques serviteurs. Il était lui-même, a-t-on dit, déguisé en templier; suivant d'autres versions, il s'était vêtu comme un pèlerin; suivant d'autres encore, comme un palefrenier, et avait cherché à se rendre méconnaissable en se barbouillant la figure de suie [1]. Richard avait de justes motifs pour prendre tant de précautions. En Palestine, il avait profondément irrité le duc d'Autriche, Léopold. Celui-ci, qui s'était fait admirer par sa valeur à la prise de Ptolémaïs, avait planté sa bannière sur une tour de la ville; par l'ordre du roi d'Angleterre, cette bannière fut arrachée et jetée dans les fossés [2]. Un autre fait plus grave encore était reproché à Richard. Lorsqu'il annonça son intention de quitter la Terre sainte, les chefs des croisés se décidèrent à élire un roi, et leur choix tomba sur Conrad de Montferrat, qui était déjà marquis de Tyr, et pour lequel les sentiments peu favorables du roi anglais étaient d'ailleurs bien connus. Conrad, en apprenant sa subite élection, s'écria en levant les yeux au ciel : « Seigneur, permettez que je sois couronné si vous m'en « trouvez digne; sinon éloignez la couronne du front de votre « serviteur. » Mais Conrad avait fait une alliance impie avec les Sarrasins. Dieu, disent les chroniqueurs, l'avait condamné, et il tomba sous les coups de deux meurtriers qui, en le frappant s'écrièrent; « Tu ne seras plus ni marquis ni roi [3]. » Ces assassins avaient été armés par le Vieux de la Montagne; mais beaucoup de croisés, de croisés français surtout, attribuèrent la mort de Conrad à Richard, et cette accusation inique s'était accréditée en Europe. Or la contrée dans laquelle le prince anglais venait de débarquer était voisine du duché d'Autriche, et avait pour seigneur Meinhard, neveu du marquis de Montferrat [4]. Richard envoya à Meinhard, comte de Goritz, un page chargé de lui rapporter un sauf-conduit au nom de Baudoin de Béthune, revenant de la Palestine. Le page, en sollicitant le sauf-conduit, offrit à Meinhard, de la part de son maître, un magnifique rubis dont la vue inspira des soupçons

[1] Velly, *Hist. de France*, t. III, p, 346.
[2] Michaud, *Hist. des Croisades*, t. II, p. 459.
[3] Michaud, *Hist. des Croisades*, t. II, p. 485.
[4] Raumer, *Geschichte der Hauhenstaufen*, t. II, p. 559.

au seigneur de Goritz. « Ce présent, s'écria celui-ci, est un « cadeau royal. Ton maître doit être le roi Richard; dis-lui « qu'il peut avoir pleine confiance en moi; je ne veux point « le faire arrêter et lui laisse la liberté de continuer sa route. »

Ayant appris qu'il était découvert, Richard acheta des chevaux, et se hâta de partir. Sept des personnes de sa suite furent arrêtées par les ordres de Meinhard, repentant sans doute de sa générosité, et qui dépêcha un messager à son frère, Frédéric de Betesow (14 décembre), pour le prévenir de la présence du roi anglais. Aussitôt Frédéric chargea un chevalier normand qui était à son service, de visiter chaque jour les hôtelleries et de s'assurer de la qualité des voyageurs. Ce gentilhomme découvrit Richard dans la ville de Freisach [1]; mais il ne put se décider à trahir son ancien souverain: il le conjura de prendre la fuite, lui donna son meilleur cheval et se rendit près de Frédéric de Betsow, auquel il assura que l'on avait fait courir de faux bruits, et qu'il ne savait rien du roi d'Angleterre. Celui-ci poursuivit sa route, accompagné seulement d'un ami dévoué, Guillaume de l'Étang, et d'un page, qui savait la langue teutonique. Après avoir voyagé trois jours et trois nuits, ils arrivèrent à Espery [2], dans les environs de Vienne. Le page, chargé de changer des besans contre la monnaie du pays, attira l'attention, et fut arrêté. Interrogé, il se donna pour le valet d'un riche marchand; on lui rendit la liberté, et il se hâta d'aller avertir son maître de ce qui venait de se passer [3]. Richard, pourtant, ne se décida point à continuer son voyage, mais déjà le bruit de son débarquement s'était répandu en Autriche, et le duc Léopold, désireux de se venger, et comptant en outre sur une forte rançon, envoya de tous les côtés à la recherche du prince fugitif. Le page, qui déjà avait été vu avec méfiance, envoyé au marché pour acheter des provisions, inspira de nouveaux soupçons. On s'empara de lui; on le mit à la torture, et il révéla la vérité. On entoura la maison où s'était réfugié le roi. Après une vive résistance, il consentit à rendre son épée, que reçut Léopold en personne.

Voilà quelles furent, selon les historiens les plus dignes de

[1] Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. II, ch. VI, p. 535.
[2] Erdpurg, dans la *Cosmographie* de Munster.
[3] Augustin Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre*, t. IV, p. 64.

foi, les premières aventures de Richard après son débarquement. Le continuateur de la *Chronique de Freisingen*. Othon de Saint-Blaise, et après lui un assez grand nombre d'autres chroniqueurs, ont donné sur l'arrestation de Richard des détails un peu différents, mais dans lesquels on retrouve le joyau révélateur, devenu dans ce récit une magnifique bague. Othon de Saint-Blaise raconte que, dans cette maison où il s'était réfugié près de Vienne, Richard, pour donner le change, était occupé à rôtir un poulet, et que lui-même tournait la broche. Par malheur, il avait gardé à son doigt un superbe anneau; un parent du duc d'Autriche, étant par hasard entré dans cette maison, frappé de la richesse de cette bague, accorda une attention particulière à celui qui la portait, et dans le prétendu cuisinier reconnut le roi anglais, avec lequel il s'était trouvé en Palestine. Dissimulant sa joie, ce personnage se rendit à Vienne et prévint le duc de la présence de Richard. Aussitôt Léopold monta à cheval, et se rendit, suivi de nombreux cavaliers, dans la maison où s'était logé le roi, lequel fut pris dans son exercice de maître queux, conduit à Vienne au milieu des risées et mis sous bonne garde. « Léopold le traitant comme il l'avait bien mérité, » ajoute le chroniqueur, peu favorable au vaillant prince : *Regem frixam carnem manu tenentem captivavit, irrisumque tali opere in civitatem duxit, eumque arctissimæ custodiæ mancipavit, digna compensatione reddens ei quod meruit*[1].

Léopold fit conduire son illustre prisonnier dans une forteresse située sur le Danube, près de Krems, et nommée Durrenstein, ou Thierstein, et autrefois Diernstein[2]. Comme ce serait dans ce château que Blondel — auquel nous arriverons bientôt — aurait réussi à pénétrer, nous ne devons pas craindre d'entrer à ce sujet dans quelques détails.

« Cette forteresse était inexpugnable, elle s'élève sur la crête d'un rocher nu et désolé, entouré de tous côtés d'un précipice béant. Un sombre amas de rocs l'environne à distance et lui donne un formidable aspect. C'est une petite chaîne de montagnes toute hérissée de masses ténébreuses de toutes les hauteurs, de toutes les dimen-

[1] Rerum italicarum, t. VI, *Othonis de Sancto-Blasio chronicon*, p. 894.

[2] Nous devons ces renseignements à M. H. Michelant, qui a visité les deux châteaux où fut enfermé Richard : Durrenstein et Trifels, dont il sera parlé plus loin.

sions, et si heurtées dans leurs formes, si étrangement pittoresques, qu'on croirait volontiers que ce chaos n'est point le produit d'accidents naturels. La route qui y mène commence par un petit sentier étroit et rapide, lequel, après avoir tourné autour d'une masse énorme de rochers, aboutit à un taluş presque à pic. Alors le pied n'est plus sûr et l'on s'engage en plein roc, au milieu de passages terribles, qui le deviennent de plus en plus au fur et à mesure que l'on gravit. Au sommet de la colline s'élève une masse de rochers informes sur laquelle a été bâtie la demeure du gardien du château. Le reste de l'édifice est sur un plan beaucoup plus bas, il semble pencher vers le talus qui descend à la ville. C'est probablement dans une des pièces à l'extrémité qu'était renfermé le royal prisonnier. Quoi qu'il en soit, il ne reste plus que les fondations de cette partie inférieure du bâtiment, et çà et là des fragments de murailles, tout juste assez pour en indiquer les contours. La maison du garde n'est qu'une construction écroulée, dont cependant les ruines permettent encore de juger l'architecture. Il y a là une ou deux arcades mutilées et quelques chapiteaux romans qui surmontaient probablement les piliers d'une chapelle [1]. »

Richard ne demeura pas longtemps dans le château dont les ruines ont été ainsi décrites. L'empereur Henri VI apprit quelle importante capture avait faite le duc d'Autriche. Henri VI n'aimait pas le roi d'Angleterre, il lui reprochait de s'être allié à Tancrède, roi de Sicile, qui refusait de reconnaître les droits de l'empereur sur ses états. Henri VI songeait aussi à la riche rançon qui serait offerte pour un personnage de cette importance, et imagina de réclamer le captif, sous le bizarre prétexte qu'il n'appartenait qu'à un empereur de retenir un roi prisonnier. Léopold fut obligé de céder ; il livra Richard à l'empereur. Au mois d'avril 1193, le roi anglais comparut devant la Diète réunie à Haguenau, et se défendit de toutes les accusations portées contre lui avec une énergie qui fit impression sur ce tribunal. Henri consentit à traiter de la rançon; cependant il n'était pas encore disposé à abandonner sa proie : il fit naître de nouvelles difficultés, et Richard, dans l'espoir de les vaincre, eut recours à un expédient peu digne de lui. Il résigna sa couronne entre les mains de son persécuteur, qui la lui rendit comme s'il se fût agi d'un fief de l'Empire et sous l'obligation d'un payement annuel de cinq cents livres. Henri, cependant, ne se pressait pas de remettre l'illustre captif en

[1] *Magasin pittoresque*, t. XIX, p. 121.

liberté ; les sollicitations, les promesses de Philippe-Auguste le poussaient à retenir Richard; mais les seigneurs allemands qui avaient assisté à la diète de Haguenau et ensuite à celle de Worms où avait encore comparu le roi d'Angleterre, se révoltèrent contre une telle mauvaise foi. Henri, bien contre son gré, se décida donc à délivrer son prisonnier, après avoir reçu de forts à-compte sur la rançon promise, rançon que l'on croit avoir été d'environ soixante-dix mille marcs d'argent, et dont Léopold d'Autriche eut une part telle, suivant quelques chroniqueurs portés aux exagérations, qu'elle lui permit d'acheter le duché de Styrie, le comté de Lintz, de relever les murailles de Vienne et de jeter les fondements d'une nouvelle ville [1].

Rendu enfin à la liberté, vers la fin de janvier 1194 [2], Richard eut hâte de quitter l'Allemagne; il gagna le port d'Anvers où il s'embarqua sur la galiote d'un marchand de Normandie. Il était temps, car Henri VI, regrettant de n'avoir pas tiré de la captivité de Richard tous les avantages qu'elle aurait pu produire, pensait à s'emparer de nouveau du prince anglais.

Il règne une certaine confusion sur les diverses réunions de la diète devant laquelle fut cité Richard, et Mills nous paraît, dans son *Histoire des Croisades*, avoir augmenté le nombre des prisons où ce roi fut enfermé. L'historien anglais cite comme telles, après Durrenstein, un château du Tyrol, Haguenau, Worms et Spire [3]. Richard, dans ses comparutions devant la Diète, put être momentanément détenu dans ces diverses villes; mais il ne semble avoir fait un séjour de quelque durée qu'à Durrenstein, et ensuite, après qu'il eut été livré à Henri VI, qu'au château de Trifels [4], où l'on conservait les joyaux et les insignes de l'Empire, et qui s'élevait dans la Bavière rhénane, au-dessus d'Annveiller, à trois lieues de Landau. C'est dans la première de ces forteresses, à Durrenstein, que le dévoué Blondel parvint, dit-on, à découvrir son maître; mais, à l'exception de trois chroniqueurs dont nous parlerons tout à l'heure, tous les anciens historiens sont muets

[1] *Cosmographie universelle*, t. II, l. III, p. 1499.
[2] Suivant Mills, seulement le 6 février.
[3] *Hist. des Croisades*, traduite par Tiby (Paris, Boulland et Cie, 1825), t. II, p. 325.
[4] Rymer, *Fœdera et acta publica*, t. I, p. 70.

sur cet épisode. Il n'en est rien dit ni par Othon de Saint-Blaise, ni par Bernard le Trésorier, ni par Radulphe, ni par Mathieu Paris, ni dans la *Philippide* [1], ni par Guillaume de Nangis, ni dans la *Chronique de Saint-Aubin*, ni par Sicard, ni par Ricard de Saint-Germain, ni dans les *Chroniques de Flandre*, où il est toutefois question de la captivité de Richard, et qu'il ne faut pas confondre avec les *Anciennes Chroniques de Flandre* dont nous aurons à parler plus loin.

On n'a connu jusqu'ici, outre l'extrait donné par Fauchet et sur lequel nous reviendrons, qu'un document véritablement ancien où il soit question du trouvère artésien; il appartient au manuscrit qui a été publié par M. Louis Paris sous le titre de *Chronique de Rains*, et qui se trouve à la Bibliothèque nationale sous le n° 24430. Dans ce manuscrit, qui semble de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, le chapitre où est raconté l'épisode de Blondel occupe le feuillet 62. Nous allons mettre sous les yeux du lecteur ce chapitre, le

[1] M. Tarbé ayant, dans les *Œuvres de Blondel*, donné les textes de ces diverses chroniques relatifs à la captivité de Richard, nous ne les reproduisons pas ici; mais nous donnons les suivants, qui ont échappé à l'attention de M. Tarbé.

« M. CXCIII. Richardus, rex Angliæ, de transmarinis partibus post multa naufragia rediens, dum per Austriam in patriam suam latenter transire deliberat, a duce Austriæ capitur et imperatori Alemaniæ Henrico traditur, a quo per annum in custodia detentus (tandem). multa pecunia redimitur. » (G. de Nangis, éd. de la Société de l'Histoire de France, t. I, p. 102.)

« M. CXCII. Regressus est rex Anglorum Richardus ab Hierosolymitanis partibus, sed latenter. Unde fortuna ei adversante, Alemannorum insidiis detentus est et imperatori eorum traditus. Biennio vero ibi peracto datis imperatori Alemanniæ cientes mille marcis argenti, regno suo restitutus est. » (*Chron. de Saint-Aubin*, éd. de la Société de l'Histoire de France, p. 48.)

« Anno M. CXCII imperator regem Angliæ peregrino habitu redeuntem a duce Austriæ captum detinuit in custodia eo quod contra eum præsconsisse quædam in regno Siciliæ videretur et necem Conradi Marchionis credebatur nequiter machinatus. Denique ipsum pactione sibi placita relaxavit. » (*Rer. Ital.*, t. VII. *Sicardi episcopi Cremonensis chronicon*, p. 617.)

« Eo anno, rex Angliæ ab Hierosolymis rediens a duce Austriæ retentus et captus est et imperatori traditus. Qui tandem non sine multa pecuniæ interventu, dimissus est. » (*Rer. Ital.*, t. VII, *Ricardi de Saint-Germano chronicon*, p. 974.)

« Quant li rois Richart sut que il estoit là arrivé si ot trop grant doubte pour le duc a qui il avoit meffait, si en fit aller ses gens et s'en vint parmy Losteriche et ala a lostel du duc et avoit trop grant peur il se mist vers la cuisine et la fist-il tant que on lui bailla une brocque, car le queux lui demanda se il vouloit tourner et il ne l'osa refuser. Si en print une et la fu il perchus la ou il tournoit et fu mis en prison... Il fu tenus en prison et y fu ung an. »

(*Chronique de Flandre.* Bibl. nationale, Ms. n° 9222.)

plus ancien témoignage qui existe en faveur du ménestrel artésien.

« COMMENT LI ROIS RICARS FU MIS HORS DE PRISON PAR BLONDIEL LE MENESTREL.

« Des oremais vous dirons del roi Richart que li dus d'Osterriche tenoit en prison, et ne savoit nus nouvieles de lui, fors seulement li dus et ses consaus. Si avint qu'il avoit longuement tenu .I. menestrel, qui nés estoit deviers Artois et avoit a nom Blondiaus. Cieus afferma en soi qu'il querroit son signeur par touttes terres tant qu'il l'auroit trové ou qu'il en auroit novieles. Et se mist en chemin et tant erra l'un jour et l'autre, par laid et par biel, qu'il ot demouré an et demi, n'onques ne pot oïr nouviele del roi. Et tant aventura qu'il entra en Osterriche ensi come aventures le menoit. Et vint droit au castiel où li rois estoit en prison et se hiebergea ciès une vaine feme et li demanda à cui cis castiaux estoit que tant estoit biaus et fors et bien séans. Li ostesse respondi et dist qu'il estoit au dus d'Osterriche. — O biele ostesse, dist Blondiaus, a il ore nul prisonier dedans ? — Ciertes, dist elle, oïl un qui ja estoit bien a .IIII. ans. Mais nous ne poons savoir qui il est ciertainement. Mais on le garde moult soigneusement et bien espérons qu'il est gentius hom et grant sircs. — Et quand Blondiaus entendi ces paroles si fu merveilles liés et li sembla en son cuer qu'il avoit trouvé ce qu'il queroit. Mais ains ne fist semblant al ostesse. La nuit dormi et fu aise et quant il oï la gaite corner le jour si se leva et ala à l'eglise proyer Dieu qu'il li aidast et puis vint au castiel et s'accointa au castelain de laiens et dist qu'il estoit menestreus de vieile et volontiers demouroit avoec lui, s'il lui plaisoit. Li castelains estoit jouenes chevaliers et jolis- et dist qu'il le retenoit volontiers. Adonc fut liés Blondiaus et alla querre sa viele et ses estrumens et tant servi le castelain qu'il fu moult bien de laiens et de toute la maisnie et moult plut ses services. Ensi demeura laiens tout l'iver, onques ne pot savoir qui li prisoniers estoit. Et tant qu'il aloit .I. jour es fiestes de Pasques, par le jardin qui estoit lès la tour et regarda entour savoir se par aventure poroit veoir le prisonier. Ensi comme il estoit en cette pensée li rois regarda et vit Blondiel et pensa coment il se feroit a lui conoistre et li souvint d'une canchon qu'il avoient fait entre eux deux, que nus ne savoit fors que eux deux. Si comencha haut et clerement à canter le premier vier, car il cantoit très bien. Et quant Blondiaus l'oï, si sut certainement que c'estoit ses sires. Si ot à cuer le plus grant joie qu'il ot onques mès à nul jour. Et se parti maintenant dou vergier et entra en sa cambre où il gisoit et prist sa viele et comencha à violer une note et en violant se delitoit de son signeur qu'il avoit trouvé. Ensi demoura Blondiaus deschi à Pentecouste et si bien se couvri que nus ne se pierchut de son affaire. Adont vint Blondiaus au castelain et li dist : — Sire, s'il vous plaist, je me iroie volentiers en mon

pays car lonc tans a que je n'i fui. — Blondiel, biau frère, ce dist li castelains, ce ne ferez vous mie, si vous m'en créés. Mais demorés encore et je vous ferai grant bien. — Ciertes, sire, dist Blondiaus, je ne demouraieen nule manière. Quant li castelains vit qu'il ne le pooit retenir, si li octria le congiez et li douna boine rouchi noeve. A tant se parti Blondiaus dou castelain et ala tant par ses journées qu'il vint en Engleterre et dist as amis le roi et as barons où il avoit le roi trouvé et coment. Quant il orent entendu ces nouvieles si en furent moult liés, car li rois estoit li plus larges chevaliers qui onques cauçast esporon. Et prirent conseil entr'aux qu'il envoieroient en Osterriche au duc pour le roi raiiembre et eslurent .II. chevaliers qui la iroient, des plus vaillans et des plus sages. Et tant alerent par les journées qu'ils vinrent à Osterriche au dus et le trouverent en .I. sien castiel et le saluerent de par les barons d'Engleterre et li dirent : — Sire, il vous mandent et prient que vous prendré lor signor raenchon : et ils vous en donront tant qu'il vous venra en gré. — Li dus lor respondi qu'il s'en conselleroit. Et quant il s'en fut conselliés si dist : — Signor, se vous le volés ravoir, il le vous convient racater de .II. cent mille mars d'esterlins ; et si n'en reprendés plus ma parole, car ce seroit paine pierdue. A tant prirent li message congiet au duc et dirent que ce reporteroient il as barons et puis si en eussent consely. Adont revinrent en Engleterre et dirent çou que li dus lor avoit dit. Et il dirent que ja pour çou ne demouroit. Adont firent envoier au duc. Et li dus delivra le roi. Mais anchois li fist douner boine sureté que jamais il n'en seroit moliesté [1]. »

Ce texte, publié pour la première fois en 1837, était le plus sérieux document qu'on pût alléguer en faveur de l'épisode de Blondel; mais M. Tarbé ne désespérait pas que d'autres découvertes vinssent corroborer le dire de la *Chronique de Reims*. C'est une découverte de ce genre que l'érudition et l'obligeance de M. Henri Michelant m'ont permis de faire dernièrement à la Bibliothèque nationale. Les *Anciennes chroniques de Flandre*, portant le n° 2799, et qu'il ne faut pas confondre avec les *Chroniques de Flandre* n° 9222, forment un magnifique manuscrit sur vélin, de la fin du xv[e] siècle. En l'ouvrant, au feuillet xxiiij, le regard est attiré par une miniature excutée avec beaucoup de soin et représentent l'intérieur et l'extérieur d'un château fort. A l'extérieur se pressent des hommes d'armes. A l'intérieur on aperçoit, auprès d'une cheminée, un per-

[1] *La chronique de Rains*, publiée sur le manuscrit unique de la Bibliothèque du roi, par Louis Paris, archiviste de la ville de Reims. Paris, Techener, 1837, p. 53, 54, 55, 56. — Du manuscrit, f. lxii, verso.

sonnage faisant tourner une broche. Au-dessous de cette miniature on lit ce titre : « Comment le duc d'Austeriche prist le roy d'Angleterre prisonnier et comment il fut trouvé et raenchonné. » L'auteur raconte ensuite qu'au milieu de ses exploits, Richard, apprenant les trames de Philippe-Auguste contre lui, se décida à quitter la Palestine. Il partit accompagné de deux templiers avec lesquels il se confondait par son costume. Il arriva à Négrepont, puis en Autriche, où il s'arrêta dans une ville que l'auteur nomme Brisac, nom dans lequel on peut reconnaître celui de Freisach. Le chapitre continue ainsi :

« Tantost fist on savoir au duc d'Austeriche que pour vray le roi d'Angleterre estoit en la ville. Adont le duc sarma incontinent puis vint au chastel de Brisac en lostel où il estoit, mais il n'y trouva que templiers. Alors vint ung vallet au duc ; si le mena en la cuisine ou il lui enseigna le roy d'Angleterre qui estoit bien pauvrement vestu et tournoit le rost. Atant le duc mist la main sur luy et le fist mener tout hault ou chastel. Si fut le roy Richard longtemps en icelle prison que nulz de ses pays ne savoit que il estoit devenu dont ilz estoient moult desplaisans. Si advint que un sien menestrel natif de Normandie nommé Jehan Blondel bien jouant et chantant sur la rebeke voua que jamais ne finiroit de trachier par le pays si lauroit trouvé. Il s'en ala par mainte terre et plusieurs pays tant que daventure il vint au chastel de Brisac, ou il se logea en la ville chies une bonne dame à laquelle il demanda del affaire du chastel et lui dist que moult voulentiers pentreroit. La dame lui dist que depuis demy an nulz ny povoit entrer pour cause dun prisonnier que len y tenoit moult a destroit. Adonc pensa le menestrel que il avoit trouvé tout ce qu'il queroit. Lendemain se leva bien matin ; si ala entour le chastel en chantant haultement une chanson quil avoit le temps passé chanté devant le roy. Mais incontinent que le roy Richart entendi le premier vers, il respondi tout hault, lui estant dans la tour, le second vers. Lors le menestrel parti de Brisac et retourna dilligeament en Angleterre et dist comment il avoit trouvé le roy Richart dont maint noble homme et aultres furent ioieulx. On envoya incontinent par devers lempereur et le duc d'Austeriche ; si fut sa raenchon accordée à trois cens mille mars destrelin dont lempereur ot cent mille, le duc d'Austeriche cent mille et le roy de France cent mille. »

Ce texte, évidemment moins ancien que celui de la *Chronique de Reims*, ne raconte pas de même que cette dernière, on l'aura remarqué, la manière dont le trouvère se mit en rapport avec Richard. Ici, ce qui d'ailleurs semble plus naturel, c'est Blondel qui chante le premier. On retrouve la même dif-

férence dans la version que Fauchet a rapportée dans le *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise*, mais là il y a dans la narration d'autres particularités qui semblent établir que l'un de ces textes ne peut être la copie de l'autre. Il reste donc encore à découvrir un troisième manuscrit, celui dont Fauchet a donné un extrait que nous croyons devoir reproduire, d'autant plus que, avant la découverte de la *Chronique de Reims*, c'est de ce document qu'émanèrent tous les récits de l'épisode de Blondel.

« J'ay, dit Fauchet, une bonne chronique françoise qui dit que ledict roy Richard ayant eu querelle oultre mer, contre le duc d'Austriche, n'osant passer par l'Allemagne en estant cogneu, et encore moins par la France, pour le doute qu'il avoit de Philippe-Auguste, se déguisa. Mais le duc qui sçavoit sa venue, le fist arrester et enfermer dans un chasteau où il demeura prisonnier sans que l'on sceust de longtemps où il estoit. Or le roy ayant (ainsy que dit cette chronique) nourri un menestrel appelé Blondel, il pensa que ne voyant pas son seigneur, il lui estoit pis et en avoit sa vie à plus grand mesaise. Et si estoit bien nouvelle qu'il estoit party d'oultre mer, mais nuz ne sçavoit en quel pays il estoit arrivé, et pour ce Blondel chercha maintes contrées, sçavoir s'il en pourroit ouyr nouvelles. Si advint, après plusieurs jours passés, il arriva d'aventure en une ville assez près du chastel où son maistre le roy Richard estoit et demanda à son hoste à qui estoit ce chastel. Et l'hoste lui dist qu'il estoit au duc d'Austeriche. Puis demanda s'il y avoit nus prisonniers car toujours se enqueroit secretement où qu'il allast. Et son hoste lui dict qu'il y avoit un prisonnier, mais il ne sçavoit qui il estoit, fors qu'il avoit été plus d'un an. Quand Blondel entendit cela, il fit tant qu'il s'accointa d'aucuns de ceux du chastel comme menestrels s'accointent legèrement, mais il ne peut voir le roy et ne sçavoit si c'estoit il. Si vint un jour endroit une fenestre de la tour ou estoit le roy Richard prisonnier et commença à chanter une chanson en françois que le roy Richard et Blondel avoiént une fois faite ensemble. Quand le roy entendit la chanson il cogneut que c'estoit Blondel. Et quand Blondel ot dict la moitié de la chanson le roy Richard se prit à dire l'aultre moitié et l'acheva. Et ainsi sceust Blondel que c'estoit le roy son maistre. Si s'en retourna en Angleterre et aux barons du pays conta l'aventure [1]. »

Après la publication de Fauchet, de Blondel il ne fut plus question jusqu'au xvii[e] siècle. Il fut tiré de l'oubli par une femme auteur, M[lle] Lhéritier de Villaudon, qui fit du dévouement du loyal ménestrel le sujet d'un livre publié en 1705,

[1] Ed. de 1610, p. 556.

sous ce titre : *La tour ténébreuse, contes anglois tirés d'anciens manuscrits contenant la chronique, les fabliaux et autres poésies de Richard Ier surnommé Cœur de Lion.* Ce volume ne fut nullement traduit de l'anglais, comme le dit la *Biographie universelle* qui, sans plus de raison, qualifie aussi d'anglaise la chronique à laquelle Fauchet a emprunté le fragment rapporté tout à l'heure. Se rappelant sans doute les assertions des vieux romanciers qui, presque tous, prétendaient avoir trouvé dans d'anciens manuscrits les éléments de leurs œuvres ou les avoir traduites de langues étrangères (assertions dont Cervantès s'est amusé en invoquant l'autorité de l'imaginaire Citi Hamet Benengeli), Mlle Lhéritier assure avoir tiré les matériaux de son livre d'un manuscrit portant ce titre : *Chronique et fabliaux de la composition de Richard roi d'Angleterre recueillis tot de nouvel et conjoints ensemblement par le labour de Jehan Sorel l'an 1308.* Il ne semble pas douteux que cette allégation ne soit une innocente supercherie ; mais Mlle Lhéritier, qui avait le goût des anciens textes, des recherches, a très-bien pu connaître, outre l'extrait donné par Fauchet, soit la *Chronique de Reims*, soit les *Anciennes chroniques de Flandre*. La légende de Blondel a, dans le livre de Mlle Lhéritier, servi de cadre à divers contes, à des fabliaux, à des pièces de vers débités par le trouvère, qui finit par faire la conquête, non-seulement du gouverneur du château de Lintz où il a découvert le roi Richard, mais encore de la fille du châtelain. Blondel réussit, profitant du sommeil du gouverneur qu'il a enivré, à lui enlever sa fille et son prisonnier. On voit qu'ici la légende a tourné tout à fait au roman. J'ai dû cependant m'arrêter un instant à un livre qui semble en dehors de la nature de ces recherches, parce qu'à ce livre remonte réellement la grande popularité du trouvère artésien. C'est dans le roman de Mlle Lhéritier que Sedaine a trouvé le sujet de l'opéra qui a valu la célébrité au ménestrel de Richard. Sedaine n'emprunta probablement pas directement sa pièce à la *Tour ténébreuse*, dont la publication devait être déjà de son temps un peu oubliée ; il la tira sans doute de l'analyse qui fut donnée du livre de Mlle Lhéritier dans un recueil alors très-lu, très à la mode : la *Bibliothèque des romans*. C'est en 1776 qu'y parut cette analyse, et c'est le 21 avril 1784, que l'Opéra de *Richard Cœur de Lion* fut représenté pour la première fois. Sedaine ne s'est pas borné à

prendre à la femme auteur la donnée principale de sa pièce; il lui a pris encore toute la romance de Richard :

Une fièvre brûlante.

Sedaine n'a fait, aux vers de Mlle Lhéritier, d'autre changement que de substituer *terrassoit* à *dévoroit :*

Une fièvre brûlante,
Un jour me terrassoit,
Et de mon corps chassoit
Mon âme languissante.
Ma dame approche de mon lit,
Et loin de moi la mort s'enfuit.

A Mlle Lhéritier appartiennent de même les couplets de Blondel :

Dans une tour obscure,
Un roi puissant languit;
Son serviteur gémit
De sa triste aventure.

La chanson à boire qui amène le dénouement de la *Tour ténébreuse*, a le même motif que les couplets devenus si populaires :

Que le sultan Saladin...

et a fourni à Sedaine le refrain :

Mais je pense comme Grégoire,
J'aime mieux boire.

Je demande pardon à mes lecteurs de ces citations frivoles; mais il fallait bien indiquer le véritable point de départ, la cause réelle du succès de la légende de Blondel. C'est vraiment l'opéra de Sedaine, c'est la musique de Grétry surtout qui l'ont mise en vogue; avant cet opéra je ne crois pas que, depuis le livre de Fauchet, il ait été parlé plus d'une fois du trouvère de Richard. Cette mention eut lieu en 1775 dans l'*Histoire des Troubadours* : « Rien de plus singulier, y lit-on, que la manière dont on découvrit le lieu où Richard était emprisonné, s'il faut en croire ce que Fauchet raconte d'après une ancienne chronique. » Vient ensuite un récit abrégé, que l'auteur termine par ces mots : « Vrai ou faux, le trait mérite d'avoir place ici parmi tant d'aventures extraordinaires [1]. »

[1] Tome I, p. 57.

Goldsmith est, à ma connaissance, le premier historien qui ait parlé de Blondel. Il l'a fait d'ailleurs en très-peu de mots : « Il se passa bien du temps avant que les Anglais fussent informés de la captivité de leur belliqueux monarque. Il y avait alors entre les royaumes si peu de facilité de communications, que cette découverte ne fut faite que par un pauvre ménestrel français qui pinçait un jour de la harpe près de la forteresse où était renfermé Richard. Il fut entendu par l'infortuné monarque qui ayant reconnu un air qu'il aimait, prit sa harpe à son tour et répondit au ménestrel sur le même ton. Ce fut cette légère circonstance qui fit découvrir le lieu de sa captivité. »

Warton, cité par M. Tarbé dans les *Œuvres de Blondel* [1], est moins bref; mais son récit, il l'avoue lui-même, ne provient pas d'une source anglaise. Il n'est que le résumé du fragment donné par Fauchet, et n'apporte aucune preuve en faveur de l'authenticité de la légende, dont il atteste seulement la vogue grandissante.

Mills a eu connaissance de la *Chronique de Reims*; mais c'est seulement dans les notes de son *Histoire des Croisades* qu'il a raconté l'épisode romanesque de Durrenstein [2].

Probablement mis sur la voie par l'historien anglais, Michaud est, en France, le premier écrivain considérable qui ait parlé de Blondel : « On ne savait plus en Europe, écrit-il, ce qu'était devenu le roi Richard, lorsqu'un gentilhomme d'Arras, appelé Blondel, alla rechercher les traces de son maître, en parcourant l'Allemagne avec l'habit et la lyre d'un ménestrel. Arrivé devant un château où gémissait, disait-on, un illustre captif, Blondel entendit chanter le premier couplet d'une chanson qu'il avait faite autrefois avec Richard, il se mit à chanter le second couplet. Le prisonnier reconnut Blondel, et le fidèle troubadour revint en Angleterre annoncer qu'il avait découvert la prison du roi Richard. Le duc d'Autriche, effrayé de cette découverte, n'osa plus retenir entre ses mains son redoutable captif, et le livra à l'empereur d'Allemagne; Henri VI, qui avait aussi des griefs à venger, se réjouit d'avoir en son pouvoir le

[1] Les *Œuvres de Blondel du Néele*, publiées par Tarbé. Reims, 1862, 1 vol. in-8, p. 211.
[2] *Hist. des Croisades*, tr. de Tiby, t. II, p. 387.

roi Richard, et le retint dans les fers comme s'il l'eût fait prisonnier sur un champ de bataille [1]. »

On voit que M. Tarbé s'est trompé en avançant que Michaud ne croyait pas à l'histoire du ménestrel ; loin de là, Michaud regarde la découverte que fit Blondel comme la cause qui détermina Léopold à livrer son prisonnier à l'empereur. Michaud, dans son texte, et en cela il nous semble un peu crédule, ne met donc pas l'anecdote en doute; il ne fait, dans une note, de réserves que sur les détails contenus dans ce qu'il appelle « un ouvrage intitulé Blondeau, qui est parmi les manuscrits de Sorbonne, n° 454 de la bibliothèque du roi. » Cet ouvrage, peu exactement désigné, n'est autre que la *Chronique de Reims*.

Admis par Goldsmith, par Warton, par Mills, par Michaud, l'épisode de Blondel ne pouvait pas manquer d'être répété. Il le fut, en Allemagne, par F. de Raumer, dans son *Histoire des Hohenstaufen* [2]. Il le fut aussi par M. Henri Martin, suivant M. Tarbé. Je n'ai pu, toutefois, trouver le nom de Blondel dans la dernière édition de l'*Histoire de France* de cet écrivain, Peut être le reproche d'avoir été, dans certaine circonstance, un peu trop confiant, a-t-il décidé M. Henri Martin à une suppression.

Capefigue, on devait s'y attendre, s'est emparé de la tradition relative à la captivité de Richard [3], il a parlé avec sa légèreté habituelle du manuscrit où elle est contenue. « Tous ces détails, dit-il, se trouvent dans une petite chronique sur le trouvère Blondiau ; elle est à la Bibliothèque du roi, dans les manuscrits. » C'est vague comme indication ; mais je crois que Capefigue ne s'est pas donné la peine de chercher la *Petite Chronique;* je pense qu'il s'est contenté d'arranger le texte fourni par Fauchet, et de profiter de la note de Mills. Tout en prétendant

[1] *Hist. des Croisades*, t. II, p. 530, éd. de 1825. L'épisode de Blondel n'a pu être oublié dans les illustrations de M. G. Doré, préparées pour une nouvelle édition de ce livre.

[2] ... Sich selbst erheiteste er mit Dichten und Singen von Liebes und Spottliedern. Eines Tages antwortete ihm eine bekannte Stimme; es war Blondel sein treuer Sänger, welhem die Unfälle der Reise von ihm getrennt, und der nach langen Irren des Königs Aufenthalt gefunden hatte. Blondel nahm Dienste bei dem Burgvogt und gewann sein Zutrauen, er sprach Richarden und eilte dann nach England, um für dessen Befreiung zu wirken. *Geschichte der Hohenstaufen und ihrer Zeit*, von F. von Raumer. Leipzig, 1841, t. II, p. 560.

[3] *Hist. de Philippe-Auguste*, éd. Charpentier, t. II, p. 266.

analyser le manuscrit, Capefigue y mêle des détails qu'il ne contient pas. Ainsi, il donne la traduction des vers échangés par Blondel et Richard. Or ces vers se trouvent, sans que rien établisse leur authenticité, dans les *Additionnals notes of the history of creusades* [1]; ils sont en provençal, langue familière à Richard [2], puisque c'était son idiome maternel, mais qu'un trouvère de l'Artois ne connaissait probablement guère.

Chateaubriand a parlé deux fois de Blondel. Dans ses *Études historiques*, il ajoute, après avoir rappelé la captivité du roi d'Angleterre : « Ce Richard que Blondel ne délivra pas par une chanson, mais qui chantait lui-même dans sa tour, en langue romane [3]. » Dans ses *Études sur la littérature anglaise*, Chateaubriand dit encore un mot de la légende de Blondel, mais il s'exprime avec moins d'incrédulité : « Guillaume Blondel (qu'il ne faut pas confondre avec Blondel de Nesle) était un des ménestrels de Richard; nous n'avons pas sa chanson fidèle, il n'en est resté que la tradition [4]. » Chateaubriand a dédaigné d'expliquer pourquoi il pensait que le trouvère ne devait pas porter le nom de Nesle. Ajoutons encore à ces détails qu'un livre de peu d'autorité, d'ailleurs, *Les poëtes français depuis le XIIe siècle jusqu'à Malherbe*, par Auguis, admet sans réserve la légende de Blondel, et que la *Biographie universelle* la raconte, mais sans paraître y ajouter une grande confiance.

Cette confiance, encore hésitante chez quelques historiens, et qui n'a pu se produire chez quelques autres, tels que Sismondi et Augustin Thierry, M. L. Paris a pensé que la publi-

[1] *Histoire des croisades*, t. II, p. 388 en note. Mils ne dit pas d'où il tire ces vers, que voici. Le premier couplet aurait été chanté par Blondel, le second par Richard.

Domna vostra beautas,
Et las bellas faisos,
Els bels oils amoros.
Els gens cor ben taillats
Dons sien empresenats
De vostre amor que me liu.

Si bel trop affansia,
Ja dei vos non portrai
Que major honorai,
Sol en vostre deman
Que santra des beisan
Jo cao de vos volrai.

[2] Les vers que Richard paraît avoir composés dans sa captivité sont bien connus :

« Ja nus hom pres non dira sa razon... »

On peut les lire dans le *Recueil* de Raynouard, t. IV, p. 183. On a aussi de cette pièce un texte en langue d'oil. Dans l'*Histoire des Troubadours*, t. Ier, p. 58, elle a été traduite en français.

[3] Tome III, p. 315.

[4] Page 48.

cation de la *Chronique de Reims* devait désormais la rendre complète. Il considère que le passage de cette chronique où l'épisode de Durrenstein est raconté, est un titre décisif qui doit « couper court à tous les doutes nés par le défaut de documents à peu près contemporains. » M. Tarbé a, s'il est possible, renchéri encore sur cette affirmation, dans son édition des poésies de celui qui aurait été le sauveur de Richard.

J'ai apporté moi-même un témoignage de plus en faveur de la légende, en en donnant un autre texte ancien, qui n'avait pas, que je sache, été publié jusqu'à présent. Il me semble néanmoins que toutes les objections ne sont pas renversées, tant s'en faut. Sans doute, un sujet, par ce fait même qu'il a inspiré trois versions assez différentes pour qu'elles ne paraissent pas produites les unes par les autres, acquiert une espèce de consistance ; on est bien obligé de les faire remonter, ces versions, à un point de départ unique; mais, il faut le reconnaître, la tradition primitive, originelle, peut aussi bien être fabuleuse qu'historique. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il existe de nombreuses contradictions entre les assertions des trois chroniqueurs et celles d'historiens qui ont écrit d'après des œuvres plus accréditées. Tandis que, suivant les premiers, on ne savait ce qu'était devenu le roi d'Angleterre, d'après Rapin de Thoyras « la nouvelle de la prison de Richard vola bientôt dans toute l'Europe, et particulièrement en Angleterre, où elle causa une grande consternation [1]. » Lingard, à ce sujet, s'exprime ainsi : « Le secret de sa détention fut révélé par la copie d'une lettre de Henri VI au roi de France. » Richard avait été fait prisonnier le 14 décembre, et cette lettre, donnée par Rymer, est du 28. Enfin le pape fut aussi assez promptement averti de l'événement ; et, vivement sollicité par la reine Eléonore [2], il excommunia le duc Léopold [3] « pour avoir prins un roi prisonnier, afin que les autres ne fussent destournés par de telles entreprises, de voyages outre mer et

[1] *Histoire d'Angleterre*, t. II, p. 275.

[2] Rymer, *Fœdera et acta publica*, t. Ier, p. 70.

[3] C'est donc à tort que Rapin de Thoyras a dit : « Toutes ces instances furent inutiles. Le Pape ne jugea pas à propos de s'intéresser pour un prince malheureux, de peur de déplaire au roi de France qui le sollicitait d'un autre côté pour l'engager à ne se mêler point de cette affaire. » Velly a nié aussi l'intervention du pape, qui a été, au contraire, reconnue par M. Henri Martin dans son *Histoire de France*, t. III, p. 549.

donner secours aux chrétiens qui y estoient[1]. » — « Itaque, dit Othon de Saint-Blaise, pro captivatione peregrini regis Leopoldus dux a summo pontifice excommunicatur ne simili ausu peregrini sancti sepulchri a quoquam impetiti a subventione transmarinæ ecclesiæ deterrerentur[2]. » Othon de Saint-Blaise rapporte aussi que des seigneurs anglais purent venir voir leur roi et lui apporter divers objets : « Ad quem multi suæ terræ majores visendi gratia venerunt et diversas rerum species domino suo obtulerunt[3]. »

En admettant même qu'on n'eût pas su ce qu'était devenu Richard dans les premiers temps de sa captivité, il semblerait peu probable que Blondel eût pu découvrir la forteresse où son maître était détenu. De quelle difficulté n'eût pas été un long voyage dans un pays dont le trouvère devait ignorer la langue ? Comment aussi la présence de ce ménestrel n'eût-elle pas inspiré la méfiance ? Comment Blondel eût-il pu se mettre en rapport avec Richard si, comme le raconte Lingard, le roi « était entouré de gardes qui, l'épée nue, l'accompagnaient le jour, et la nuit veillaient près de son lit ? » Il y a, du reste, dans la *Chronique de Reims* deux erreurs manifestes. La femme à laquelle s'adresse Blondel lui répond qu'il y avait bien *quatre ans* qu'on gardait un prisonnier mystérieux ; or la captivité de Richard tout entière ne dura qu'un peu plus d'un an, de la fin de décembre 1192 à la fin de janvier 1194. Cette même chronique parle des négociations qui eurent lieu entre les seigneurs anglais et le duc d'Autriche. Ces négociations ne purent être entamées qu'avec l'empereur Henri VI. Enfin il faut encore observer que la détention de Richard à Durrenstein ne put se prolonger assez pour que Blondel eût le temps de venir chercher là son seigneur captif, et qu'une fois que le roi d'Angleterre, livré à Henri VI, eut été conduit à Landau et cité devant la Diète, son sort fut trop publiquement connu pour qu'on ait pu avoir la moindre incertitude sur sa résidence. Bien des doutes peuvent s'élever aussi autour du personnage même du ménestrel. M. Tarbé nous dit que Blondel, qui devait s'appeler Blondel de Noyelle plutôt que de Néelle, naquit probablement en Picardie, du côté de l'Artois, non loin de Boulogne ; qu'il

[1] *Cosmographie universelle*, p. 1480.
[2] *Othonis de Sancto Blasio Chronicon*, p. 895.
[3] *Id., idid.*

devait être uni par la fraternité littéraire à Gace Brulé; mais ce sont là des suppositions toutes gratuites, et rien ne prouve que les vers dont M. Tarbé s'est fait l'éditeur puissent être attribués au très-problématique serviteur de Richard. Fauchet, après avoir publié le fragment relatif à la découverte du roi d'Angleterre. ajoute que le manuscrit ne parle plus autrement de ce Blondel, mais dit avoir vu un autre manuscrit contenant des chansons, sous le nom de Blondiau de Nesle. Fauchet ne semble, du reste, pas penser que ces chansons soient du trouvère dont il vient de rappeler l'acte de dévouement; ce sont celles, toutefois, que M. Tarbé a publiées, en en faisant honneur au libérateur de Richard. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans les vingt-neuf pièces attribuées à Blondel, on ne rencontre pas une seule allusion au roi d'Angleterre. Quant au nom de Blondel ou Blondiau, il était trop répandu en France et dans la Grande-Bretagne pour donner lieu à aucune induction.

Je n'ai nullement commencé cet article avec la prétention de démontrer la fausseté de la légende de Blondel. Je trouve que, de notre temps, on a trop abusé du scepticisme historique et des interprétations mythiques. J'aurais voulu trouver la preuve irrécusable de l'authenticité de l'épisode de Durrenstein, car plus que jamais nous devons admirer et rechercher les exemples de fidélité et de dévouement; malheureusement, il me semble que les objections l'emportent de beaucoup sur les présomptions favorables. Mais, s'il en est ainsi, comment donc a pu se former cette tradition intéressante? Voilà ce qu'il serait bien curieux de pouvoir découvrir. Ce n'est pas ce que je prétends faire; néanmoins je demanderai à parler ici d'une analogie qui m'a depuis longtemps frappé.

Le personnage dont l'histoire offre cette ressemblance singulière fut, à la vérité, postérieur au roi Richard, puisque l'on place l'événement que je vais rappeler vers l'an 1270; mais la *Chronique de Reims*, le plus ancien texte où soit conté le dévouement de Blondel, est de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle: il ne serait donc pas impossible que son auteur eût pu apprendre la bizarre aventure arrivée au duc de Lorraine Ferry III, que cette aventure ne lui fût déjà parvenue modifiée par l'imagination populaire. Quoi qu'il en soit, voici

en peu de mots cet épisode, qui lui-même a provoqué bien des doutes dont j'aurai à parler un peu plus tard.

Ferry III, ayant excité le mécontentement de plusieurs seigneurs par les concessions qu'il avait faites aux classes inférieures, ces seigneurs résolurent de faire disparaître leur souverain. Un jour que celui-ci chassait dans la forêt de Haye, près de Nancy, ils s'emparèrent de lui, lui bandèrent les yeux, lui firent faire dans les bois de grands détours, afin de le désorienter, et finirent par le conduire dans le château de Maxéville, appartenant à Adrian ou Androin des Armoises, lequel avait, dit-on, un motif tout particulier pour haïr Ferry : la jalousie; on prétendait que le prince était amoureux de la femme du sire des Armoises.

Le duc était captif depuis un laps de temps sur lequel les vieux historiens ne sont pas d'accord (quelques-uns ont parlé de plusieurs années, mais en admettant la vérité de cette bizarre tradition, la captivité de Ferry ne put être que de quelques mois), quand une violente tempête ayant endommagé la toiture du donjon de Maxéville, il devint indispensable de la faire réparer. Androin des Armoises confia cette besogne à un ardoisier ou couvreur de Nancy, appelé Petit-Jehan. « Pendant qu'il travaillait au haut de cette tour, il commença, par manière de divertissement et pour se recréer et désennuyer en quelque faceon pendant son travail, à chanter une chanson ou rondeau que l'on avoit composée sur la perte et l'absence du bon duc, lequel escoutant cette chanson, fut fort surpris, croyant qu'il estoit bien éloigné de Nancy et que l'on l'avoit conduit et transféré dans quelque lieu secret et fort escarté de la Lorraine [1]. » Ferry, voyant qu'il avait affaire à un ami, réussit à entrer en rapport avec Petit-Jehan ; il y parvint en montrant, suivant une des versions de cet épisode, « un anneau qu'avoit au doigt. » C'est un anneau aussi qui avait fait reconnaître Richard; peut-être n'est-ce pas là un détail indifférent. Le couvreur se hâta d'aller apprendre à la duchesse de Lorraine quelle heureuse découverte il venait de faire. Celle-ci chargea aussitôt un de ses gentilshommes, le sire de Tillon, de se rendre à Maxéville, avec un certain nombre de cavaliers, et de

[1] Duplessis, *Chronique sommaire des ducs de Lorraine et de Bar*, passage cité par M. Beaupré : *De la prison de Ferry III*. Nancy, Grimblot, 1839, p. 6.

délivrer son mari. Le sire de Tillon exécuta cet ordre, et remit son seigneur en liberté. Revenu dans sa capitale, Ferry III songea aux récompenses et aux châtiments. Il anoblit Petit-Jehan, en lui donnant le nom de du Haultoy, « et c'est d'eux, dit Duplessis, que sont sortis les gentilshommes de la famille du Haultoy qui sont aujourd'hui en Lorraine et Barrois. » Mais, d'après une autre version, le fidèle couvreur, ayant inspiré des soupçons au sire des Armoises, fut, à son retour à Maxéville, tué par ce dernier, et ce sont ses descendants auxquels le prince accorda la distinction si bien méritée par l'ardoisier. Quant au sire de Tillon, il ne sollicita que la prérogative, pour lui et pour ses descendants, d'aller, le vendredi saint, à l'adoration de la Croix immédiatement après le duc de Lorraine; ce droit fut encore exercé par l'un de ses rejetons sous Léopold Ier. Comme Petit-Jehan et Tillon avaient été récompensés dans leur race tout entière, des Armoises fut puni dans la sienne : lorsqu'un des membres de cette maison mangeait à la table du duc, sa place était marquée par un couvert retourné, usage qui se maintint jusqu'à la fin du XVIIe siècle. De plus, le perfide Androuin vit raser par moitié la tour où il avait enfermé son seigneur, et ses fiefs furent saisis. Les autres coupables reçurent des punitions proportionnées à la part qu'ils avaient prise à la trahison. Ferry III pardonna à quelques-uns d'entre eux, et se contenta de faire mettre sur leurs châteaux « des enseignes et marques infames, » qu'un des historiens de cette histoire, Duplessis, prétend avoir encore vues sous le règne de Charles IV. D'anciens tableaux, de vieilles tapisseries, perpétuèrent aussi, assure-t-on, le souvenir de cet événement singulier, qui fut rappelé encore par une chanson populaire ayant pour sujet l'entretien de Petit-Jehan et du prince prisonnier :

— Beau recouvreur, mon bel ami,
Quelle chanson chantes-tu ici?
— Beau prisonnier, beau prisonnier,
C'est la chanson de not'bon prince
Qu'y a sept ans qu'il est perdu.
— Beau recouvreur, mon bel ami,
Quelle chose j'entends ici?
— Beau prisonnier, beau prisonnier,
Ce sont les cloches de Nancy.
— Beau recouvreur, mon bel ami,
Apporte-moi encre et papier.

— Beau prisonnier, beau prisonnier,
Pour écrire aux dames de Nancy.
— Beau prisonnier, beau prisonnier,
Je ne puis pas quitter ici.
— Beau recouvreur, mon bel ami,
Cesse ta truelle, porte-le à Nancy.
Tu reporteras encre et papier [1].

Cette bizarre aventure, acceptée comme vraie par d'anciens historiens, par Wasebourg, par Jean d'Auxi, par Charles Estienne, par Jerôme Henning, par Claude Paradin, par Merulas; admise encore comme vraisemblable, au XVIII[e] siècle, par le P. Benoît Picard; corroborée pour ainsi dire par les souvenirs de diverse nature dont je viens de parler, fut traitée de fable par le savant D. Calmet dans son *Histoire de Lorraine*, et pendant bien des années demeura sous le coup de cet arrêt. De nos jours, une très-intéressante brochure fut écrite sur ce sujet par M. Beaupré, qui sembla avoir prouvé le vérité de la captivité de Ferry III [2]. Aussi dans son *Histoire de Lorraine*, M. Digot accueillit-il cet épisode comme ayant de réels caractères d'authenticité; mais cette tradition étrange venait à peine de recevoir cette importante sanction, qu'elle fut de nouveau très-vivement contestée [3]. S'appuyant sur un texte dont la publication avait paru à M. Beaupré devoir enlever tous les doutes, parce qu'il offrait le plus ancien récit de l'aventure de Ferry III, M. de Saint-Vincent a cherché à prouver que l'incrédulité de D. Calmet était parfaitement fondée. Ce texte, publié pour la première fois en 1785, par Mory d'Elvange, est un fragment d'un ouvrage intitulé : *Mémorial des grands gestes et faits en la Province de Lorraine*, et ayant pour auteur Louis d'Haraucourt, évêque de Verdun. Né vers le commencement du XV[e] siècle, moins de cent ans après la mort de Ferry III; petit-fils d'un écuyer de ce prince, Louis

[1] *Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine*, t. IV, 2[e] partie. *Poésies populaires*, p. 459. Il est inutile de faire remarquer que cette chanson ne peut être celle que chanta Petit-Jehan sur la disparition du duc. Elle met seulement en scène l'épisode de la reconnaissance. Ce morceau offre peut-être comme un souvenir du dialogue de la bru et de la belle-mère dans la belle ballade *Le roi Renaud*. L'indication des sept ans depuis lesquels le prince est disparu est sans nulle valeur historique. Le nombre *sept*, comme le nombre *trois*, se montre sans motif dans la poésie populaire.

[2] *De la prison du duc Ferry III*, par Beaupré, p. 10 et suiv.

[3] *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1866, p. LXXII.

d'Haraucourt semblait être parfaitement en situation de savoir à quoi s'en tenir sur la captivité du duc, et l'on peut s'étonner que M. de Saint-Vincent ait cherché les preuves de la fausseté de la célèbre légende justement dans le texte qui semblait le mieux confirmer la tradition.

A l'époque du duc Ferry III, suivant M. de Saint-Vincent, les Tillon n'habitaient pas la Lorraine, — est-ce suffisamment prouvé [1] ? — pas plus que les des Armoises — allégation déjà présentée par D. Calmet et à laquelle M. Beaupré paraît avoir bien répondu. — Petit-Jehan ne fut pas anobli, parce que les premiers anoblissements furent en Lorraine très-postérieurs à l'année 1270; il ne put devenir la tige de la famille du Haultoy, parce que cette famille est une branche de la maison de Luxembourg. — Elle en a du moins la prétention. — Au reste il pourrait très-bien se faire que ce nom de du Haultoy eût suffi pour que, sans motif réel, on ait voulu rattacher ceux qui le portaient à Petit-Jehan. Dans ce fait même, il n'y aurait qu'une nouvelle preuve de l'intérêt qu'excitait la captivité du duc Ferry, de la persistance de cette légende. Disons en passant que cette famille du Haultoy était très-bien posée en Lorraine, et qu'un de ses membres fut le compagnon de voyage de Montaigne.

[1] Nous croyons intéressant de reproduire ici la narration de Louis d'Haraucourt. « Pour ce que li duc Ferry avoit grandement envie de guerroyer et voulut à tout meshuy mettre empeschement ez privilèges qua certains de la noblesse des siens estats avoyent en prétention et dont n'usoient en bons et loyaulx hommes, mais bien comme leur duisoit et à leur interest dont pouvre peuple moult eut de souffrance, li dicts de la noblesse parfirent menées sourdes et brigues, à telle fins que traversassent privilèges et franchises qu'avoit Monseignor donné et gratifié certains lieux, firent complotz, et fut que certain jour qu'ez passe temps de chasse, dans les bois qui sont par dessus li ville qu'a nom Laxou, qu'est tout proche de Nancy, li Duc tant resta en plaisir qu'il fut prins par la nuict. Porquoy certain Audrian des Ermoises qu'avoit jollie femme à luy, qu'on disoit avoir privautez et doulces accointances au bon plaisir du Duc qu'estoit moult gentil prince.. .. Et fut le duc Ferry prins et appréhendé à corps, en certain destour, par gens armez, que couvrirent son chief en tant que ne vist goutte et fut grandement par longues allées et venues proumené et finablement mis en la tour du chastel de Maxéville, qu'est du fief du dict Andouin, et ne sceut li duc en quelles mains estoit, ni siens serviteurs qu'estoit devenu.

« Un certain jour qu'avoit grandement faict bize et grosse boulée, fut partie du toict en la susdite tour enlevée et mise en desapoint par li vent et fut force que certain qu'on nommoit Petit-Jehan et qui n'avoit qu'ung œil, montit sur ladicte couverture et chantoit chansonnement qu'avoit on faict en complainte, et disoit que li Duc estoit allé quérir en lieu qu'on ne sçavoit, place à guer-

Nous venons d'exposer sur quels points M. de Saint-Vincent s'appuie pour attaquer l'authenticité de la captivité de Ferry III. Mais à quoi rattacher la prérogative accordée aux Tillon, et dont l'un d'eux prétendait encore jouir sous Léopold Ier? Comment expliquer cette insulte faite, jusqu'au XVIIe siècle, à une race illustre comme celle des Des Armoises? Comment expliquer encore la mention accordée par tant d'historiens à un événement complétement fabuleux, la longue durée d'une tradition sans fondement, ces marques d'infamie qu'au XVIIe siècle on voyait encore à divers châteaux, ces tableaux, ces antiques tapisseries dans lesquels on croyait retrouver un souvenir de la détention du prince, ce chant populaire mettant en dialogue une des situations les plus intéressantes de cet épisode singulier?... M. de Saint-Vincent ne nie pas la vérité de cet épisode, mais il le transpose. D'après lui, Louis d'Haraucourt a considérablement antidaté une aventure très-réelle: ce n'est pas le duc Ferry III, au XIIIe siècle; c'est le duc Jean II au XVe siècle qui en a été le héros ou plutôt la victime; avec cette interprétation, M. de Saint-Vincent comprend le rôle donné au sire de Tillon et au sire des Armoises, car deux personnages, portant ces noms, étaient en effet les contemporains de Jean II. Mais, dans quel but Louis d'Haraucourt aurait-il commis une si bizarre interpolation? Si,

royer ou fille tout gentille que fust à son poinct, n'en estant oncques à sa guise dans ses estats. Et fut ouï, li chansonnement, di Duc que li pourparla et baillit anneau qu'avoit au doigt et li promit grand prix et fit commandement qu'allast trouver sa dame et li baillist. Qu'ayaut fait le couvreur Jehan, fut la dame Marguerite bien esbahie, et ne perdit temps li sire de Tillon qu'estoit sien gentilhomme et print quelque dix cavaliers qu'estoient gens à maint et loyaulx hommes et chevaulchèrent en grande haste audict Maxéville que n'est loing de Nancy, et fust li duc Ferry sorti di tour, que fust rasée à la mointance et le fief d'Andrian apprins et tombé par félonie, dont advint grand honneur et amitiance au sire de Tillon, que demanda qu'à tousiours mais, pour souvenance de ce que en premier avoit porté secours à Monseignor, li et sa lignée, tant que seroit en légitime procreation et engendrée de son chief, avinssent droict et puissance aller en premier avant tous aultres, exceptant li seignor Duc, à l'adorement di seignor Dieu e jour que bons et loyaulx chrestiens festoient sa mort, ce que feust accordé. » (*De la prison du duc Ferry III*, p. 38 et suiv.)

Je ne crois pas que l'authenticité de ce passage ait jamais été contestée. Il me semble, cependant, que certaines tournures de phrases, que certaines expressions, pourraient faire naître des doutes. On peut, à la vérité, penser que des erreurs de lecture ou des fautes du copiste ont pu défigurer en quelques endroits le texte de L. d'Haraucourt; mais l'examen attentif de ce texte ne manquerait pas de quelque intérêt.

en effet, l'aventure prêtée à Ferry III arriva à Jean II, il serait bien singulier qu'on n'en découvrît point de trace dans les historiens de ce prince; et s'ils se turent par des motifs de prudence ou pour ne pas rappeler un événement désagréable à leur souverain, cette captivité ne fit-elle pas trop de sensation pour qu'en changeant une date et un nom, l'évêque chroniqueur pût croire dépister la curiosité et échapper au mécontentement du duc? Il faudrait admettre aussi que, du récit transposé par Louis d'Haraucourt, de ce récit longtemps oublié et unique, puisqu'il aurait été de l'invention de l'évêque de Verdun, se répandit la tradition dont tant d'écrivains ont parlé avec des détails souvent différents.

J'ai résumé très-rapidement et la brochure de M. Beaupré et le mémoire de M. de Saint-Vincent; je renvoie à l'une et à l'autre le lecteur désireux de connaître tout ce qui a été dit pour et contre la captivité de Ferry III. Il ne pouvait entrer dans mes projets d'examiner plus longuement et de discuter plus à fond la valeur des arguments présentés. Je devais me borner à peu près à indiquer une ressemblance entre deux situations intéressantes. Je puis avouer cependant que plusieurs des objections de M. de Saint-Vincent ont un peu ébranlé la confiance que m'avaient inspirée M. Beaupré et ensuite M. Digot. Cependant, la fausseté de la légende de Ferry III est-elle assez complétement démontrée pour qu'il soit défendu d'y chercher certaines influences capables d'avoir agi sur celle de Richard Cœur de Lion? Peut-être est-il encore permis de tenter de relier ces deux traditions. Cela semblera-t-il trop audacieux à ceux que des études spéciales ont amenés à savoir avec quelle promptitude se modifient, chez le peuple, les récits de faits extraordinaires? Certes un événement comme la captivité du duc Ferry dut vivement frapper les imaginations; la nouvelle dut s'en répandre rapidement de divers côtés. Ne put-elle point, par une de ces transformations si fréquentes dans les transmissions légendaires, quitter un nom moins connu pour un plus célèbre, et, perdant une partie de ses détails primitifs, passer du duc Ferry au roi Richard? Je n'avance que très-timidement de pareilles suppositions; mais s'il faut y renoncer, je pense qu'en tous cas il existe assez d'analogie entre la légende de Petit-Jehan et celle

de Blondel pour que l'on puisse, au moins, les montrer comme de curieux pendants qui, si l'un n'a pas inspiré l'autre, et si l'un n'a pas plus que l'autre de fondement dans la réalité, pourraient tous deux remonter à une origine commune, à une autre légende plus antique.

COMTE DE PUYMAIGRE.

LE 16 OCTOBRE 1793

I

Il y avait deux mois déjà que Marie-Antoinette avait été transférée du Temple à la Conciergerie, et la haine de ses ennemis n'avait pu encore dresser contre elle un acte d'accusation. Vainement Hébert, dans son impatience de voir « raccourcir la louve autrichienne, » s'écriait-il : « L'on cherche midi à quatorze heures pour juger la tigresse d'Autriche, et l'on demande des pièces pour la condamner, tandis que, si on lui rendait justice, elle devrait être hachée comme chair à pâté ; » vainement l'imagination atroce des pourvoyeurs habituels de la guillotine se mettait-elle en campagne, cherchant des prétextes et inventant des crimes. L'œuvre de Héron, revue et corrigée par Marat, était si absurde, que Le Comité de sûreté générale lui-même renonçait à s'en servir. Le 3 octobre, Billaud-Varennes montait à la tribune : « La femme Capet, dit-il, n'est pas punie... Je demande que la Convention décrète expressément que le tribunal révolutionnaire s'occupera immédiatement du procès et du jugement de la femme Capet. » Le décret fut rendu ; mais deux jours après, le 5 octobre, Fouquier-Tinville se plaignait qu'en le lui transmettant, on ne lui eût transmis en même temps « aucune pièce relative à Marie-Antoinette. » Le tribunal ne savait que faire, et Fouquier avait des scrupules. Le Comité de salut public lui ouvrit les Archives nationales, lui fit communiquer le dossier du procès de Louis XVI ; peine inutile : on n'y trouva rien. A bout de ressources, Pache, Chaumette et Hébert se transportèrent au Temple le mardi 7 octobre, torturèrent

par d'infâmes questions Madame Élisabeth et Madame Royale[1]; ils ne purent tirer de leurs réponses aucune dénonciation contre la Reine. Mais, plus heureux la veille avec le Dauphin, ils avaient arraché à l'innocence d'un pauvre enfant de huit ans, gorgé d'eau-de-vie et terrorisé par les brutalités de Simon, une odieuse calomnie contre sa mère.

Fouquier-Tinville pouvait désormais poser les bases de son « œuvre d'enfer; » son imagination et la haine populaire feraient le reste.

Le 12 octobre, à six heures du soir, Marie-Antoinette fut appelée au Palais de justice, dans la grande salle d'audience. Vêtue d'une misérable robe noire, qu'elle avait raccommodée de ses mains dans sa prison, elle alla s'asseoir en face de l'accusateur public, sur une banquette, entre deux gendarmes. La salle était sombre, comme si les juges sentaient que les ténèbres conviennent mieux aux grands crimes. Deux maigres bougies, placées sur une table devant le greffier Fabricius, projetaient seules une lueur insuffisante, et la Reine ne pouvait distinguer, dans l'ombre où ils se cachaient, les puissants du jour qui venaient assister, avec une curiosité fiévreuse et méchante, à l'agonie de la veuve du dernier roi de France.

Le président Herman commence l'interrogatoire :

D. — « Quelle était votre demeure au moment de votre arresta-« tion ?

R. — « Je n'ai point été arrêtée ; on est venu me prendre à l'As-« semblée nationale pour me conduire au Temple. »

Herman passe en revue tout l'édifice laborieusement élevé par Fouquier, tous les griefs des révolutionnaires contre la femme qui seule avait tenu tête à la révolution : les prétendus millions envoyés à son frère, les relations avec les princes, le soi-disant comité autrichien, le *veto* opposé aux décrets contre les émigrés et contre les prêtres, les complots contre le peuple.

[1] « Chaumette m'interrogea ensuite sur mille vilaines choses dont on accusait ma mère. Je répondis avec vérité que cela n'était pas, mais une fausse calomnie. Ils insistèrent beaucoup, mais je me tins toujours sur la négative, qui était la vérité. » *Relation de la captivité de la Famille royale au Temple*, par Madame la duchesse d'Angoulême.

D. — « C'est vous qui avez appris à Louis Capet cet art d'une « profonde dissimulation, avec laquelle il a trompé trop longtemps « le peuple français, qui ne se doutait pas qu'on pût porter à un « tel point la scélératesse et la perfidie ?

R. — « Oui le peuple a été trompé ; il l'a été cruellement, mais « ce n'est ni par mon mari, ni par moi. »

On arrive à la fuite de Varennes :

D. — « Vous avez été l'instigatrice principale de la trahison de « Louis Capet ; c'est par vos conseils et peut-être par vos persé- « cutions, qu'il a voulu fuir la France, pour se mettre à la tête « des furieux qui voulaient déchirer leur patrie ?

R. — « Mon époux n'avait jamais voulu fuir la France ; je l'ai « suivi partout, mais s'il avait voulu sortir de son pays, j'aurais « employé tous les moyens pour l'en dissuader ; mais ce n'était pas « son intention. »

On presse la Reine de questions ; on la torture sur ce sujet, comme on l'avait déjà torturée, lors de *l'affaire de l'œillet* [1]. Comme au 4 septembre, elle répond avec un sang-froid et une présence d'esprit qui ne se démentent pas, et qui confondent Herman.

D. — « Vous n'avez jamais cessé un moment de vouloir détruire « la liberté, vous vouliez régner à quelque prix que ce fût, et remon- « ter au trône sur les cadavres des patriotes ?

R. — « Nous n'avions pas besoin de remonter sur le trône, puis- « que nous y étions ; nous n'avons jamais désiré que le bonheur de « la France, qu'elle fût heureuse, mais *qu'elle le soit*, nous serons « toujours contents.

..... D. — « Quel intérêt mettez-vous aux armes de la Répu- « blique ?

R. — « Le bonheur de la France est celui que je désire par-dessus « tout.

D. — « Vous regrettez sans doute que votre fils ait perdu un « trône sur lequel il eût pu monter, si le peuple, enfin éclairé sur ses « droits, n'eût pas brisé ce trône ?

R. — « Je ne regretterai rien pour mon fils, quand mon pays sera « heureux. »

Herman revient sur le banquet des gardes du corps, les journées d'octobre, les relations de la Reine, au Temple et à la

[1] *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, par Émile Campardon, archiviste aux Archives de l'Empire. Paris, Jules Gay, 1864, p. 3 et 4. Affaire de l'œillet, interrogatoire de la reine.

Conciergerie, avec les administrateurs de police et les officiers municipaux, le complot de l'œillet, épiant les réponses de l'auguste accusée, cherchant à en faire sortir quelque chose qui puisse étayer le monstrueux et fragile échafaudage de Fouquier, la guettant, pour ainsi dire, dans cette pénombre, comme le tigre guette sa proie... La Reine lui répond avec une rare aisance et une dignité simple, sans morgue et sans faiblesse; dans cet enchevêtrement de questions embrouillées et confondues à dessein, elle démêle les piéges; elle déjoue les ruses de ses persécuteurs, et, avec un tact étonnant, elle sait à la fois se défendre et ne compromettre personne.

Herman, vaincu dans cette lutte, lui nomme d'office deux défenseurs, Tronçon-Ducoudray et Chauveau-Lagarde, et donne l'ordre de la reconduire à la Conciergerie.

II

La Reine rentra dans son cachot. C'était une pièce humide et froide, connue sous le nom de chambre du conseil, parce qu'avant la Révolution, les magistrats du parlement y venaient à certains jours, écouter les réclamations des prisonniers. Elle avait été meublée jadis avec un certain luxe. De vieux débris d'un papier fleurdelisé, reste d'un temps plus heureux, qui, dans ces jours de deuil, semblaient une suprême ironie de la fortune, pendaient encore sur les murs, verdis par le salpêtre. Une cloison de planches, au milieu de laquelle s'ouvrait une large baie, divisait cette pièce en deux parties égales. Dans la première se tenaient les deux gendarmes, chargés de la surveillance de la prisonnière, et séparés d'elle seulement par un paravent de quatre pieds de haut, qui fermait l'ouverture de la cloison, masquant un peu la vue, mais n'interceptant ni les propos grossiers, ni la fumée de tabac [1]. La seconde, à laquelle on n'arrivait qu'en passant par la première, était la dernière demeure de la Reine de France. Une fenêtre donnant sur la cour des femmes, et solidement fermée par une grille

[1] Depuis l'affaire de l'œillet, les gendarmes avaient été retirés de cette pièce et renvoyés par le concierge Bault, successeur de Richard, à la porte extérieure (*Récit exact*, par la veuve Bault). Mais, après le 12 octobre, on y replaça un officier de gendarmerie (*Notes sur le procès de Marie-Antoinette*, par Chauveau-Lagarde).

de fer, l'éclairait au dehors; au dedans, un pavé de briques sur champ la défendait de l'humidité du sol. Pour tout mobilier, un lit de bois, placé en face de la fenêtre, une petite table de chêne et deux chaises de paille; mais l'humanité du concierge Richard et plus tard celle de Bault, mettait du moins sur ce mauvais grabat des matelas bien propres et du linge bien blanc. Les femmes de la halle, fidèles à l'infortune, envoyaient à « leur » Reine les plus beaux légumes et les volailles les plus grasses, et, jusqu'au complot de Rougeville, la compassion de certains gendarmes lui apportait parfois des fleurs, œillets, tubéreuses ou juliennes [1].

C'est dans ce misérable réduit que la Reine avait déjà passé soixante-douze longues journées, n'ayant d'autre distraction que la vue des prisonniers qui se promenaient dans la cour des femmes, ou la lecture de quelques livres, « ceux qui contenaient le récit des aventures les plus épouvantables; » n'ayant d'autre société que celle des gendarmes qui la gardaient, du concierge et de sa fille qui la servaient [2], et des administrateurs de police qui venaient parfois la visiter et s'assurer qu'il n'y avait pour elle nulle possibilité d'évasion. C'est là aussi que, le 13 octobre au soir [3], elle eut avec ses défenseurs, mandés à la hâte, une première entrevue. La veille, Fouquier-Tinville avait déposé au greffe du tribunal révolutionnaire l'acte d'accusation qu'il avait réussi à dresser. La Reine en prit connaissance avec une dédaigneuse fermeté, et se contenta de faire froidement diverses observations, sans s'inquiéter de la présence du gendarme qui pouvait l'entendre. Plus ému qu'elle, et effrayé du volumineux et informe amas de pièces qui formait le dossier, Chauveau-Lagarde la pria de réclamer un délai indispensable pour l'examen de ces pièces. « A qui faut-il s'adresser? » demanda-t-elle. — « A la Convention nationale, » murmura à mi-voix le défenseur. » — « Non! » reprit-elle vivement, « jamais! » Sa fierté de Reine et sa dignité de veuve se refusaient à reconnaître l'autorité des assassins de son mari.

1 Interrogatoire de la femme Harel. — *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, p. 15.

2 *Récit exact*, par la dame Bault.

3 Chauveau-Lagarde, dans ses *Notes sur le procès de la Reine*, dit qu'on est venu l'avertir à la campagne le *quatorze octobre*. C'est évidemment une erreur. Le procès de la reine ayant commencé dès le 14 au matin, ses défenseurs ont dû être avertis la veille.

Chauveau-Lagarde insista, fit valoir les intérêts de la mémoire de Louis XVI, ceux de ses enfants, ceux mêmes de ses beaux-frères, et, dit-il, « à ces mots de sœur, d'épouse et de mère, la nature l'emporta sur la souveraine, et la Reine, sans proférer une seule parole, mais laissant échapper un soupir, prit la plume et écrivit à l'Assemblée en notre nom, deux mots pleins de noblesse et de dignité, par lesquels, en effet, elle se plaignait de ce qu'on ne nous avait pas laissé le temps d'examiner les pièces du procès et réclamant pour nous les délais nécessaires [1]. »

La demande, transmise à l'accusateur public, demeura inutile : le lendemain 14 octobre, à huit heures du matin, les débats commençaient.

III

Les juges et les jurés sont à leur poste. Les juges, ce sont Herman, président; Coffinhal, l'âme damnée de Robespierre, son séide le plus énergique; Deliége; Maire; Donzé-Verteuil.

Les jurés, ce sont : l'ex-marquis Antonelle; Renaudin, l'un des plus atroces parmi cette bande d'hommes atroces ou lâches [2]; Fiévé, Besnard, Thoumin, Desboisseaux, Baron, Sambat, Devèze, le chirurgien Souberbielle, qui veut se récuser, et auquel le président impose silence par ces paroles : « Si « quelqu'un avait à te récuser, ce serait l'accusation; car tu as « donné des soins à l'accusée et tu aurais pu être touché de « la grandeur de son infortune [3]; » le limonadier Chrétien; le musicien Lumière; l'imprimeur Nicolas; le perruquier Ganney; le menuisier Trinchard, joyeux d'avoir à juger « la « bête féroche qui a dévoré une grande partie de la Répu- « blique [4]. »

La Reine est introduite; par un reste de coquetterie féminine, suivant Mercier, ou plutôt par un impérissable sentiment

[1] *Notes sur le procès de Marie-Antoinette*, par Chauveau-Lagarde. Paris, 1816.

[2] Voir sur Renaudin une anecdote épouvantable dans les *Révélations de Senart*, p. 245.

[3] *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, p. 98.

[4] Lettre de Trinchard à son frère. — *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, p. 99.

de dignité, elle a donné plus de soins à sa pauvre toilette de veuve : ses cheveux, blanchis par les angoisses des journées d'octobre, sont arrangés avec plus d'art; elle a ajouté à son bonnet de linon ordinaire, deux barbes volantes, et sous ces barbes, ajusté un crêpe noir. Elle se tient là, majestueuse et fière, devant ces hommes qui se disent ses juges et qui ne sont que ses bourreaux. Interpellée par le président, elle déclare se nommer : *Marie-Antoinette d'Autriche, âgée d'environ trente-huit ans, veuve du roi de France, se trouvant, lors de son arrestation, dans le lieu des séances de l'Assemblée nationale.*

La salle est comble. Plusieurs membres du Comité de sûreté générale : Vadier, Amar, Vouland, Moïse Bayle, sont assis à côté de l'accusateur public, surveillant les jurés et l'auditoire, encourageant les hésitants, soutenant les faibles, épiant l'agonie de leur victime [1]. Les tricoteuses aussi sont à leur poste; depuis l'institution du tribunal révolutionnaire, elles n'ont point eu encore une pareille bonne fortune, et elles viennent s'abreuver des souffrances de celle qui fut une reine et une reine adorée. Il y a pour les âmes basses une jouissance dans l'insulte et la jouissance grandit avec le rang de l'insulté.

Herman recommande aux jurés la fermeté et l'impartialité ! Puis, s'adressant à l'accusée, il l'engage à être attentif (*sic*) à ce qu'elle va entendre. On fait l'appel des témoins et le greffier Fabricius donne lecture de l'acte d'accusation :

« Antoine-Quentin Fouquier-Tinville, accusateur public près le tribunal criminel révolutionnaire...

« Expose... qu'examen fait de toutes les pièces transmises à l'accusateur public, il en résulte qu'à l'instar des Messaline, Brunehaut, Frédégonde et Médicis, que l'on qualifiait autrefois de reines de France, et dont les noms à jamais odieux, ne s'effaceront pas des fastes de l'histoire, Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet, a été, depuis son séjour en France, le fléau et la sangsue des Français; qu'avant l'heureuse révolution qui a rendu au peuple français la souveraineté, elle avait des rapports politiques avec l'homme qualifié roi de Bohême et de Hongrie ; que ces rapports étaient contraires aux intérêts de la France ; que non contente, de concert avec les frères de Louis Capet et l'infâme et exécrable Calonne, lors ministre des finances, d'avoir dilapidé d'une manière effroyable les finances de la France (fruit des sueurs du peuple), pour satisfaire à des plaisirs désordonnés et payer les agents de ses intrigues crimi-

[1] *Révélations* de Senart, p. 247.

nelles, il est notoire qu'elle a fait passer à différentes époques à l'empereur des millions, qui lui ont servi et servent encore à soutenir la guerre contre la république, et que c'est par ces dilapidations excessives qu'elle est parvenue à épuiser le trésor national. »

Fouquier énumère ensuite tous les griefs déjà accumulés par Herman dans le premier interrogatoire. Il accuse la reine d'avoir ménagé, entre les officiers des gardes du corps et ceux du régiment de Flandre, « un repas qui avait dégénéré en une véritable orgie, ainsi qu'elle le désirait [1] ; » d'avoir amené les convives « à chanter, dans l'épanchement de l'ivresse, des chansons exprimant le plus entier dévouement pour le trône et l'aversion la plus caractérisée pour le peuple, à arborer la cocarde blanche et à fouler aux pieds la cocarde nationale ; »

D'avoir, « par ses agents, occasionné dans Paris et aux environs, les premiers jours d'octobre 1789, une disette qui a donné lieu à une nouvelle insurrection, à la suite de laquelle une foule innombrable de citoyens et de citoyennes se sont portés à Versailles, le 5 du même mois ; »

« D'avoir tenu, dans son palais, des conciliabules, où a été décidée, avec La Fayette et Bailly, la fuite de Varennes ; » D'avoir elle-même « tout ménagé et tout préparé pour effectuer cette évasion, ainsi qu'elle en est convenue elle-même dans son interrogatoire [2] ; » D'avoir « voulu l'horrible massacre qui a eu lieu le 17 juillet 1791, des plus zélés patriotes qui se sont trouvés au champ de Mars ; » D'avoir « imaginé de faire discuter, dans ces conciliabules ténébreux qualifiés depuis longtemps avec raison de *Cabinet Autrichien*, contre (*sic*) les lois qui étaient portées par l'Assemblée législative [3] ; » D'avoir ainsi décidé Louis Capet à opposer son *veto* aux fameux et salutaires décrets rendus par l'Assemblée législative contre

[1] Nous nous permettrons de renvoyer, pour ce repas des gardes du corps, à l'article intitulé : *Les journées des 5 et 6 octobre* (t. XIV, p. 544), article reproduit dans la *Collection de brochures populaires sur la Révolution* publiée sous les auspices de la Société Bibliographique (grand in-18 de 36 p.). On y verra comment Fouquier travestit les faits, suivant l'intérêt de ses passions et de ses haines.

[2] Elle y avait dit tout le contraire.

[3] Nous reproduisons textuellement l'acte d'accusation, nous n'avons pas à défendre le style de Fouquier. On sait aussi que le *comité autrichien* n'a jamais existé que dans l'imagination des révolutionnaires.

les ci-devant princes, frères de Louis Capet, et les émigrés, et contre cette horde de prêtres réfractaires et fanatiques, répandus dans toute la France; *veto* qui a été une des principales causes des maux qu'a éprouvés la France. »

Il expose encore;

« Que c'est la veuve Capet qui faisait nommer les ministres pervers, aux places, dans les armées et dans les bureaux, des hommes connus de la nation entière pour des conspirateurs contre la liberté; que c'est par ses manœuvres et celles de ses agents, aussi adroits que perfides, qu'elle est parvenue à composer la nouvelle garde de Louis Capet d'anciens officiers qui avaient quitté leur corps, lors du serment exigé, de prêtres réfractaires et d'étrangers et enfin de tous les hommes réprouvés pour la plupart de la nation et dignes de servir dans l'armée de Coblentz, où un très-grand nombre est en effet passé depuis leur licenciement.

... « Que la veuve Capet a médité et combiné avec ses perfides agents l'horrible conspiration qui a éclaté dans la journée du 10 août [1], laquelle n'a échoué que par les efforts courageux et incroyables des patriotes; qu'à cette fin elle a réuni dans son habitation, aux Tuileries, jusque dans les souterrains, les Suisses, qui, aux termes des décrets, ne devaient plus composer la garde de Louis Capet, qu'elle les a entretenus dans un état d'ivresse, depuis le 9 jusqu'au 10 au matin, jour convenu pour l'exécution de cette horrible conspiration; qu'elle a réuni également, et dans le même dessein, dès le 9, une foule de ces êtres qualifiés de *chevaliers du poignard*, qui avaient figuré déjà, dans le même lieu, le 28 février 1791, et depuis, à l'époque du 20 juin 1792.

« Que la veuve Capet, craignant sans doute que cette conspiration n'eût pas tout l'effet qu'elle s'en était promise (*sic*), a été dans la soirée du 9 août, vers les neuf heures et demie du soir, dans la salle où les Suisses ou autres, à elle dévoués, travaillaient à des cartouches; qu'en même temps qu'elle les encourageait à hâter la confection de ces cartouches, pour les exciter de plus en plus, elle a pris des cartouches et a mordu les balles; (les expressions me manquent pour rendre un trait aussi atroce)..... » Qu'on ne peut douter « qu'il n'ait été convenu, dans le conciliabule qui a eu lieu toute la nuit, qu'il fallait tirer sur le peuple, et que Louis Capet et Marie-Antoinette, qui était la grande directrice de cette conspiration, n'ait elle-même donné l'ordre de tirer.

« Que dans tous les temps, c'est la veuve Capet, qui, par cette influence qu'elle avait acquise sur l'esprit de Louis Capet, lui avait insinué cet art profond et dangereux de dissimuler et d'agir, et promettre par des actes publics, le contraire de ce qu'il pensait et tramait conjointement avec elle dans les ténèbres, pour détruire

[1] Voir, pour la vérité sur le 10 août, la brochure de M. de Cadoudal, *le 10 août*, dans la *Collection des brochure populaires sur la Révolution.*

cette liberté, si chère aux Français, et qu'ils sauront conserver, et recouvrer ce qu'ils appelaient la plénitude des prérogatives royales. »

Ainsi, ce que l'accusation reprochait à Marie-Antoinette, c'était ce que Mirabeau avait si bien deviné et dit, c'était d'avoir été le seul *homme* que le Roi eût eu près de lui, dans ces jours de crise. Là était le secret de la haine dont les chefs de la Révolution n'avaient cessé de la poursuivre, de cette haine qui s'était traduite tant de fois par les plus odieuses attaques, par les plus immondes pamphlets, par des tentatives même d'assassinat, jusque-là déjouées, mais qui allaient enfin aboutir à l'assassinat juridique du 16 octobre.

Fouquier relevait ensuite, mais à la fin de son réquisitoire, en quelques phrases rapides, et comme si lui-même en avait eu honte, l'infâme calomnie qui n'avait pu naître que dans l'imagination dévergondée du père Duchesne, et il résumait toute son œuvre en trois chefs principaux. La reine était accusée :

1° D'avoir méchamment et à dessein, de concert avec les frères de Louis Capet et l'infâme ex-ministre Calonne, dilapidé d'une manière effroyable les finances de la France et d'avoir fait passer des sommes incalculables à l'empereur et d'avoir épuisé ainsi le trésor national ;

2° D'avoir, tant par elle que par ses agents contre-révolutionnaires, entretenu des intelligences et des correspondances avec les ennemis de la Républiqne, d'avoir informé et fait informer ces mêmes ennemis des plans d'attaque et de campagne, convenus et arrêtés dans le Conseil ;

3° D'avoir, par ses intrigues et manœuvres et par celles de ses agents, tramé des conspirations et des complots contre la sûreté intérieure et extérieure de la France, et d'avoir, à cet effet, allumé la guerre civile dans divers points de la République, et armé les citoyens les uns contre les autres et d'avoir, par ce moyen, fait couler le sang d'un nombre incalculable de citoyens.

Voilà l'accusation ; mais où sont les preuves ? Quelles pièces Fouquier a-t-il produites à l'appui de ses dires ?

Les pièces, on n'a pas même laissé aux défenseurs le temps de les vérifier. Les preuves, il n'y en a pas. Ce sera aux témoins à les fournir.

La Reine a écouté en silence la longue lecture du greffier ; elle n'a laissé paraître aucun signe d'émotion. A peine lorsque Fouquier a repris la calomnie d'Hébert, un imperceptible mouvement de dédain a-t il plissé sa lèvre ; mais sa contenance est restée calme et assurée. Le reste du temps, elle a laissé ses doigts errer insoucieusement sur la barre du fauteuil où elle est assise, comme sur un forte-piano [1].

IV

L'audition des témoins commence. Le premier introduit, c'est Lecointre de Versailles ; Lecointre qui jadis se proclamait « un des sujets les plus fidèles [2] » du Roi et de la Reine, aujourd'hui et depuis quatre ans un de leurs ennemis les plus acharnés ; Lecointre, l'un de ceux sur lesquels pèse le plus lourdement la responsabilité des journées d'octobre 1789. C'est sur ces journées qu'il est appelé à s'expliquer. Il renouvelle toutes les diatribes qu'il a jadis inspirées au journal de Gorsas, il s'étudie à charger la Reine. La Reine ne répond que par des dénégations nettes et précises aux allégations de Lecointre et aux questions du président.

L'adjudant général Lapierre et le canonnier Roussillon déposent, le premier sur la fuite de Varennes, le second sur la journée du 10 août. Roussillon a vu, prétend-il, lors du pillage des Tuileries, des bouteilles sous le lit de l'accusée, preuve évidente qu'elle avait fait boire les Suisses pour les enivrer. Ici encore la Reine n'oppose que de fières dénégations aux insinuations de cet aboyeur subalterne. Il semble d'ailleurs que, dans les dépositions des témoins, on cherche moins des preuves contre elle, qui est perdue d'avance, que des griefs contre certains personnages qu'on veut perdre, contre La Fayette, Bailly, Pétion, ou des administrateurs de police,

[1] *Moniteur* du 27 octobre 1793.

[2] Dans une adresse au Roi en date du 9 novembre 1789, adresse imprimée par Grangé, rue de la Parcheminerie, et conservée aux Archives nationales, Armoire de fer, carton 13. Lecointre commence ainsi : « Sire, un de vos sujets les plus fidèles vient avec confiance déposer aux pieds de Votre Majesté l'hommage de son respect. » Et il termine en demandant à prouver que les habitants de Versailles, dont il fait partie, sont « incapables de déplaire au meilleur des rois. »

tels que Michonis, Marino, Jobert, etc. L'accusation n'avance pas, quand on introduit Hébert.

Hébert raconte des choses vagues : il a trouvé dans un livre de l'accusée des signes contre-révolutionnaires, un cœur percé d'une flèche ; il soupçonne Toulan de s'être découvert devant les membres de l'ex-famille royale. Puis ce misérable, qui a toutes les impudeurs et toutes les bassesses, cet homme, qui a vécu comme un infâme et qui mourra comme un lâche, reprend dans le détail l'immonde calomnie qui a fourni à Fouquier le dernier paragraphe de son acte d'accusation. Chose étrange ! l'auditoire reste silencieux ; les applaudissements sur lesquels Hébert a compté lui manquent ; les tricoteuses ont-elles donc plus de pudeur que lui ? Le président lui-même, dans les questions qu'il pose à l'accusée, semble oublier la déclaration du substitut du procureur de la commune. Il l'interroge sur Michonis, sur l'affaire de l'œillet, et il laisse dans l'ombre, par un reste de vergogne peut-être, les récits odieux du père Duchesne.

Mais il se rencontre un homme qui a plus d'impudeur encore et de lâcheté qu'Hébert. Un juré — pourquoi n'a-t-on pas imprimé son nom ? A-t-il eu honte plus tard ? ou l'éditeur du *Bulletin du tribunal révolutionnaire* a-t-il rougi pour lui ? — un juré anonyme interpelle Herman.

« Citoyen président, dit-il, je vous invite à vouloir bien observer
« à l'accusée qu'elle n'a pas répondu sur le fait dont a parlé le
« citoyen Hébert, à l'égard de ce qui s'est passé entre elle et son
« fils. »

Cet homme doit être content ; son infamie est couronnée de succès. La Reine, jusqu'ici, n'a opposé qu'un front d'airain et un cœur impassible aux allégations des témoins comme aux déclamations de l'accusateur public. A la question du juré, son front rougit et son cœur s'émeut ; elle se soulève à moitié sur son fauteuil, et, d'un geste indigné, d'une voix vibrante :

« Si je n'ai pas répondu, dit-elle, c'est que la nature se refuse à
« répondre à une pareille inculpation faite à une mère ! »

Et jetant un regard sur l'auditoire :

« J'EN APPELLE, continue-t-elle, A TOUTES CELLES QUI PEUVENT SE
« TROUVER ICI ! »

Devant ce cri sublime du cœur d'une mère, je ne sais quel courant magnétique passe dans l'assistance ; les tricoteuses se sentent remuées malgré elles ; peu s'en faut qu'elles n'applaudissent, comme elles ont applaudi au 6 octobre. On entend des cris déchirants ; des femmes, dit-on, sont emportées évanouies, et le tribunal en est réduit à menacer les perturbateurs de l'ordre [1]. Les juges pâlissent et balbutient; Hébert frémit et baisse la tête: le cri de la Reine l'a frappé à mort [2].

Pour couper court aux impressions des tribunes, trop favorables à l'accusée au gré des juges, on reprend l'audition des témoins. Mais le notaire Silly essaye en vain de réveiller les haines, en déposant sur la fuite du 21 juin 1791. L'attention n'est plus là; il faut donner à l'émotion des assistants le temps de se calmer, et, à trois heures, l'audience est suspendue.

Tant de douloureuses secousses n'ont point abattu la Reine ; sa conscience la soutient : « Vois-tu comme elle est fière ! » murmure une femme en la voyant quitter la salle d'un pas assuré. La Reine entend ce mot; elle s'en émeut ; elle a peur d'avoir mis trop de dignité dans ses réponses. Puis, se tournant vers ses défenseurs, elle leur demande ce qu'ils pensent des déclarations des témoins, et sur l'assurance qu'ils lui donnent qu'il ne résulte encore rien de positif des débats. « Je ne crains que Manuel, » dit-elle.

A cinq heures, l'audience est reprise. Les dépositions continuent; mais, comme le matin, pas un fait positif, pas une articulation appuyée sur des preuves ; des récriminations, des insinuations vagues, des suppositions.

Terrasson a vu l'accusée, au retour de Varennes, jeter sur les gardes nationaux « le coup d'œil le plus vindicatif. » Reine Millot, « fille domestique, » a entendu dire, en 1788, au ci-devant duc de Coigny, que Marie-Antoinette avait fait passer

[1] Madame Simon Viennot, *Marie-Antoinette devant le XIXe siècle*. Paris, Augé, 1838, t. II, p. 351. Renseignement communiqué par les frères Humbert, témoins oculaires.

[2] Un juré du tribunal révolutionnaire, Vilate, a raconté dans son livre sur les *Causes du 9 thermidor*, que le soir même du supplice de la reine, Robespierre, dînant avec Saint-Just et Barère, aurait manifesté un très-vif mécontentement contre « cet imbécile d'Hébert, » dont la déposition avait donné à la Reine, « à son dernier moment, ce triomphe d'intérêt public. » Robespierre aurait dès lors pris la résolution de se défaire d'un complice aussi compromettant.

à son frère au moins vingt millions, comme s'il était vraisemblable que M. de Coigny, dont elle ne sait pas même le titre puisqu'elle le qualifie de comte, eût été faire des confidences de ce genre à une servante de bas étage. Elle sait encore qu'un jour la Reine avait sur elle deux pistolets pour tuer le duc d'Orléans et que le Roi a dû la mettre quinze jours aux arrêts dans sa chambre. Comment le sait-elle? Elle ne le dit pas. Labenette, le rédacteur du *Journal du diable*, l'émule de Marat, déclare que la Reine a envoyé trois hommes pour l'assassiner. Et, en dehors de ces affirmations ridicules ou odieuses, pas une preuve, rien, absolument rien.

Manuel lui-même, le seul témoin que la Reine semble redouter, Manuel ne l'accuse pas. Il se contente de protester qu'il n'a jamais eu de relations avec la cour ni avec la femme du ci-devant Roi. Et, à vrai dire, dans ce procès, Manuel, comme Bailly qui lui succède, tous deux exemples mémorables de l'inconstance des enthousiasmes populaires, Manuel est plutôt accusé que témoin. En vain fait-on comparaître toute une nouvelle série; en vain relève-t-on l'affaire de l'œillet; en vain Dufresne, Gilbert, les Richard, la femme Harel sont-ils pressés de questions sur la visite de Rougeville à la Conciergerie. Rien encore. A onze heures du soir, la séance est levée : juges, jurés et témoins ont besoin de repos.

La Reine, accablée de fatigue, torturée par ce long interrogatoire, épuisée de chaleur, d'indignation, de dédain, la Reine a soif : elle demande à boire. Les huissiers sont absents ; dans cette foule, où chacun, dix ans auparavant, eût brigué l'honneur d'aller lui chercher un verre d'eau et le lui eût présenté à genoux, nul n'a le courage de lui rendre un service que réclame la plus simple humanité. Seul, l'officier de gendarmerie qui l'accompagne, de Busne, ose se dévouer; il lui donne à boire[1]. La reine se sent défaillir; sa vue se trouble; en retournant à son cachot, elle se trouve presque mal : « Je n'y vois plus, murmure-t-elle, je n'en peux plus, je ne saurais marcher. » Respectueux et ému de compassion, de Busne lui offre son bras et l'aide à descendre les trois marches glissantes qui conduisent à sa chambre. Le lendemain matin, de Busne, suspect

[1] Chauveau-Lagarde. *Notes sur le procès de Marie-Antoinette.*

d'humanité, et convaincu de pitié contre-révolutionnaire, est jeté en prison à son tour [1].

Le 15, à neuf heures du matin, l'audience est reprise ; c'est le dernier jour de cette horrible agonie ; le lendemain, ce sera le jour de la mort.

Le premier témoin qui paraît, c'est le vainqueur des Antilles, d'Estaing, « matelot et soldat, » comme il s'intitule ; d'Estaing, qui a l'intelligence et la valeur militaires, mais auquel manque un sens, le sens du respect de soi-même et des autres. D'Estaing commence par dire qu'il a à se plaindre de l'accusée, qui l'a empêché d'être maréchal de France ; mais il n'apporte aucune charge contre elle, et sa déposition est un hommage rendu au grand cœur de la Reine : « Si les Parisiens viennent « ici pour m'assassiner, » lui a-t-il entendu dire le 5 octobre, « c'est aux pieds de mon mari que je le serai, mais je ne « fuirai pas. »

A d'Estaing succèdent les deux la Tour du Pin, ses anciens compagnons d'armes, bientôt ses compagnons d'échafaud, — tous trois seront guillotinés le 28 avril 1794, — ses égaux en grade, ses supérieurs en grandeur morale. Pas plus que celle de d'Estaing, leurs dépositions ne chargent la Reine. L'ancien ministre de la Guerre la salue avec le même respect que jadis dans les galeries de Versailles. On lui demande s'il connaît l'accusée. « Ah ! oui, répond-il, en s'inclinant, j'ai l'honneur de connaître Madame. » Accusé comme elle, il se défend et la défend avec une aisance et un courage qui déconcertent les juges : on cherchait des accusateurs ; on ne trouve que des apologistes.

Et pourtant la passion d'Herman est ingénieuse à harceler Marie-Antoinette. On revient sans cesse sur les anciens griefs allégués contre elle ; on met à nu toute sa vie ; on ramasse dans les pamphlets des courtisans et dans ceux des démagogues les vieilles calomnies enfantées par les haines d'antichambre et les haines de la rue : les dépenses de Trianon, le procès du collier, la nomination de ministres liberticides, les prétendus millions envoyés à l'empereur.

D. — Où avez-vous pris l'argent avec lequel vous avez fait

[1] Montjoie, *Histoire de Marie-Antoinette*, Paris, 1797, p. 512. — *Exposé*, par de Busne, *ibid.*, p. 534.

« construire et meubler le Petit Trianon, dans lequel vous donniez « des fêtes, dont vous étiez toujours la déesse ?

R. — « C'était un fonds que l'on avait destiné à cet effet.

D. — « Il fallait que ce fonds fût *conséquent*, car le Petit Trianon « doit avoir coûté des sommes immenses ?

R. — « Il est possible que le Petit Trianon ait coûté des sommes « immenses, peut-être plus que je ne l'aurais désiré ; on avait été « entraîné dans les dépenses peu à peu ; du reste je désire plus que « personne que l'on soit instruit de ce qui s'y est passé [1].

D. — « N'est-ce pas au Petit Trianon que vous avez connu pour « la première fois la femme Lamotte ?

R. — « Je ne l'ai jamais vue.

D. — « N'a-t-elle pas été votre victime dans l'affaire du fameux « collier ?

R. — « Elle n'a pas pu l'être puisque je ne la connaissais pas.

D. — « Vous persistez donc à nier que vous l'ayez connue ?

R. — « Mon plan n'est pas la dénégation ; c'est la vérité que j'ai « dite et que je persisterai à dire.

D. — « N'avez-vous pas forcé les ministres des finances de vous « délivrer des fonds, et, sur ce que quelques-uns d'entre eux s'y « sont refusés, ne les avez-vous pas menacés de votre indigna- « tion ?

R. — « Jamais !

D. — « N'avez-vous pas sollicité Vergennes à faire passer six « millions au roi de Bohême et de Hongrie ?

R. — « Non. »

On ouvre un paquet, scellé du cachet de la Commune, et renfermant les objets trouvés sur la Reine, le 2 août, au moment où elle a été écrouée à la Conciergerie. Il y a là des portefeuilles, des portraits, des cheveux. L'accusation n'y pourrait-elle découvrir quelque pièce de conviction contre l'accusée ? Ne seraient-ce point, par hasard, des insignes contre-révolutionnaires ? et ce portefeuille de maroquin rouge, ou ce livret de moire verte n'auraient-ils pas reçu la confidence de quelque complot contre la liberté ? Non ; ces portraits sont ceux de la princesse de Lamballe et de deux amies d'enfance, les « Dames de Mecklembourg et des Hesse. » Ce portefeuille ne contient que l'adresse du médecin de la Reine, ou des femmes chargées de son linge. Ces cheveux, ce sont ceux de son mari et de ses enfants. Gages d'amitiés, souvenirs du

[1] Soulavie lui-même, toujours mal disposé pour la Reine, assure qu'en 1788, les dépenses de Trianon ne dépassaient pas 72,000 livres par an. — *Mémoires historiques et politiques*, t. VI.

cœur, reliques touchantes dont la cruauté des bourreaux n'a pas même voulu laisser la consolation suprême à une veuve et à une mère[1] !

A défaut d'accusateurs parmi les serviteurs de l'ancien régime et de l'ancienne cour, ou parmi les hommes de 89, va-t-on au moins en trouver chez les serviteurs de la Révolution, chez les hommes de 93, chez les séides de Robespierre et d'Hébert ? Les voici qui défilent devant le tribunal. Voici Simon, le « gouverneur du fils Capet. » Voici Mathey, le concierge de la tour du Temple. Ont-ils quelque chose de sérieux à alléguer ? Contre les administrateurs de police, des accusations vagues, des propos insignifiants, des hypothèses; contre la Reine, rien.

En voici un cependant, un espion de police, Tisset, l'auteur d'un recueil infâme, le *Compte rendu aux sans-culottes de la République française par très-haute, très-puissante et très-expéditive Dame Guillotine* qui, plus heureux et plus habile que les autres, arrive, les mains pleines de faits. Tisset a découvert chez le trésorier de la liste civile, Septeuil, de nombreuses notes de payements faits à Favras, Bouillé et autres conspirateurs. Il a vu, il a tenu dans ses mains, *deux* bons de quatre-vingt mille livres, signés *Antoinette*. Ces bons ont été déposés à la Commission des Vingt-quatre, qui depuis a été dissoute.

Et voici le ci-devant secrétaire de la Commission des Vingt-quatre, Garnerin, qui déclare avoir vu *le* bon de quatre-vingt mille livres, signé *Antoinette*, au profit de la ci-devant

[1] Voici la liste exacte des objets saisis sur la Reine le 2 août, telle qu'elle résulte du procès-verbal d'audience : — « Un petit livret couvert de moire verte, contenant huit feuillets, dont quatre gommés, sur le premier desquels sont écrites au crayon les adresses suivantes : Bréguet, quai de l'Horloge du Palais, n° 65; Madame Salantin, chez Madame Lapassade, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 14; Mademoiselle Vion, rue Saint-Nicaise, chez Mademoiselle Augié, n° 22; Madame Chaumette, rue de Bourgogne, faubourg Saint-Germain, n° 44; Brunier, rue Saint-Avoye, hôtel Caumartin n° 90; — Plus un petit portefeuille de maroquin rouge; une servante de maroquin vert avec un nécessaire à charnière d'acier; Une petite boîte à flacon de chagrin, contenant deux portraits de femme sous verre; une autre petite boîte pareille, dans laquelle est un portrait de femme, qu'elle a déclaré être la Lamballe; plus un rouleau de vingt-cinq louis simples en or; une petite boîte d'ivoire contenant miroir et quelques papiers sur lesquels il n'y avait rien d'écrit; ainsi que quelques petits paquets renfermant des cheveux, que l'accusé (*sic*) a déclaré être de son époux et de ses enfants. »

Polignac. Ce bon, comme les autres pièces, a été remis à Valazé, membre de la Commission. Garnerin en sait même plus long; il sait que la cour a fait faire des accaparements pour « procurer un surhaussement dans le prix des denrées, « et par là dégoûter le peuple de la révolution et de la liberté.» La Reine, interpellée, déclare n'avoir aucune connaissance de ces accaparements; mais elle interroge à son tour; elle demande de quelle date sont ces deux bons qui, pour Garnerin, se réduisent déjà à un seul; et Tisset, troublé, répond que l'un d'eux est du 10 août 1793, comme si, ce jour-là, pendant l'attaque des Tuileries, ou dans la loge du *Logographe*, la Reine avait pu envoyer un bon de quatre-vingt mille livres à Septeuil. L'accusation tombe sous le ridicule, et Valazé lui porte le dernier coup, en transformant le bon de quatre-vingt mille livres en une quittance de quinze ou vingt mille livres, dont il ne se rappelle plus le destinataire. Et cette quittance même, on ne la produit pas.

C'est sur cet échec de l'accusation qu'à trois heures de l'après-midi, l'audience est suspendue. La Reine n'est pas reconduite dans son cachot; on lui apporte un potage qu'elle prend à la hâte: elle a besoin de force pour cette dernière et mortelle séance qui ne finira que bien avant dans la nuit.

A cinq heures, le tribunal rentre dans la salle. Cette fois, ce sont les officiers municipaux et les administrateurs de police, Lebœuf, Jobert, Moelle, Vincent, Bugnot, Dangé, Michonis, etc., qui sont appelés à déposer; mais ces hommes, qui, pour la plupart, se sont conduits envers la captive avec une déférence et un dévouement que plusieurs payeront de leur vie, ces hommes n'ont rien à alléguer contre elle. Brunier, médecin des enfants de France, et qui a été mandé plusieurs fois au Temple, pour leur donner des soins, n'a rien à dire non plus. On lui reproche de ne s'être approché des enfants de l'accusée qu'avec toutes les bassesses de l'ancien régime. « C'était bienséance et non bassesse, » répond courageusement Brunier.

Didier-Jourdeuil déclare avoir vu une lettre adressée par l'accusée au commandant des Suisses, le comte d'Affry, dans laquelle elle lui disait: « Peut-on compter sur vos Suisses? Feront-ils bonne contenance, quand il en sera temps? »

Mais cette lettre, Marie-Antoinette la nie, et Jourdeuil ne peut la représenter.

De cette séance, comme de celles qui l'ont précédée, que reste-t-il donc ? La ridicule déposition de Michel Gointre, qui soupçonne la Reine d'avoir fondé une fabrique de faux assignats à Passy, ou l'absurde question d'Herman qui lui demande si elle n'a pas conçu le projet de réunir la Lorraine à l'Autriche. Mais d'allégations sérieuses, pas une seule ; de pièces authentiques, pas une seule ; de bases pour l'œuvre monstrueuse de l'accusateur public, pas une seule. « La Reine, a dit éloquemment un de ses historiens, ne consentit à se justifier que pour justifier les autres, et, dans ces longs débats, pas une parole ne lui échappa qui pût mettre un dévouement en péril ou la conscience des juges en repos [1]. »

La liste des témoins est épuisée, les angoisses de l'interrogatoire sont finies. Le président demande à la Reine si elle n'a rien à ajouter à sa défense.

« Hier, » répond-elle simplement, devançant et coulant en bronze, en quelque sorte, le jugement de l'histoire ; « hier, je « ne connaissais pas les témoins ; j'ignorais ce qu'ils allaient « déposer contre moi. Eh bien ! personne n'a articulé contre « moi un fait positif. Je finis en observant que je n'étais que « la femme de Louis XVI, et qu'il fallait bien que je me con- « formasse à ses volontés. »

Herman déclare les débats terminés, et Fouquier-Tinville prend la parole. On n'attend pas de nous que nous analysions ce long réquisitoire, qui n'est que la reproduction de l'acte d'accusation que l'on connaît. Il y a un point cependant sur lequel Fouquier n'ose pas revenir : c'est la déposition d'Hébert.

Les défenseurs se lèvent. A minuit, le président les a prévenus que les débats allaient être clos et qu'ils avaient *un quart d'heure* pour se préparer. Chauveau-Lagarde parle le premier : il s'est chargé de répondre à l'accusation d'intelligences avec les ennemis de l'extérieur, tandis que son collègue défendra la reine contre l'accusation d'intelligences avec les ennemis de l'intérieur. « Je ne suis dans cette affaire, » dit-il, « embarrassé que d'une seule chose : ce n'est pas de trou-

[1] *Histoire de Marie-Antoinette*, par Edmond et Jules de Goncourt, p. 402.

« ver des réponses, c'est de trouver des objections [1]. » Et les deux avocats, « avec autant de zèle que d'éloquence, » dit le *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, « réduisent à néant l'échafaudage laborieux élevé par Fouquier. »

Quand ils ont fini, Herman résume les débats, ou plutôt il prononce un nouveau et violent réquisitoire, destiné à montrer aux jurés quelle est la besogne que l'on attend d'eux : « C'est le peuple français, dit-il, qui accuse Marie-Antoinette, » et retraçant en quelques mots haineux la vie publique de l'accusée, rappelant les événements politiques qui se sont succédé depuis cinq années, évoquant les « mânes de nos « frères, égorgés par suite des machinations infernales de cette « moderne Médicis, » il pose les quatre questions suivantes :

« 1° Est-il constant qu'il ait existé des manœuvres et intelligences avec les puissances étrangères et autres ennemis extérieurs de la République, lesdites manœuvres et intelligences tendant à leur fournir des secours en argent, à leur donner l'entrée du territoire français et à y faciliter les progrès de leurs armes ?

« 2° Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis Capet, est-elle convaincue d'avoir coopéré à ces manœuvres et d'avoir eu ces intelligences ?

« 3° Est-il constant qu'il a existé un complot et conspiration tendant à allumer la guerre civile dans l'intérieur de la République, en armant les citoyens les uns contre les autres ?

« 4° Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis Capet, est-elle convaincue d'avoir participé à ce complot et conspiration ? »

Les jurés se retirent dans la chambre des délibérations, et l'accusée est emmenée. Au bout d'une heure environ, les jurés rentrent, et, à l'unanimité, répondent affirmativement sur toutes les questions.

Par une dernière hypocrisie, Herman exhorte l'assistance à s'interdire toute marque d'approbation, et, faisant ramener la Reine, il lui donne lecture de la déclaration du jury.

Fouquier prend la parole, et, conformément à l'article 1er de la 1re section du titre Ier de la IIe partie du Code pénal, requiert contre l'accusée la peine de mort.

Le président demande à la Reine si elle a quelque réclamation à faire sur l'application de la loi. La Reine secoue la tête sans dire un mot.

[1] Montjoie, *Histoire de Marie-Antoinette*, p. 508.

Le président consulte ses collègues; le tribunal opine à haute voix, et Herman déclare que Marie-Antoinette de Lorraine d'Autriche, veuve de Louis Capet, est condamnée à la peine de mort.

La Reine reste impassible. Pas une contraction sur son visage; pas une larme dans ses yeux. Brisée de fatigue, épuisée par la perte de son sang, affaiblie par le manque de nourriture, — elle n'a presque rien pris depuis douze heures, — son incomparable énergie la soutient. Au milieu de cette foule hostile, de cette tourbe sans nom qui grouille autour d'elle, jouissant de ses angoisses et se repaissant du spectacle de tant de grandeur déchue; dans son pauvre habit de veuve; à la lueur indécise de ces quinquets fumeux qui éclairent à peine l'obscurité de la salle, mais dominant toutes ces bassesses et toutes ces haines par la hauteur de son courage et rayonnant de la majesté de son infortune, elle est cent fois plus reine que dans les splendeurs de Versailles, au milieu de courtisans idôlâtres, à la clarté étincelante de mille lustres. Elle ne dit pas un mot; elle ne fait pas un geste : sereine et fière, elle quitte la salle d'audience, et rentre à la Conciergerie, où les gendarmes la conduisent dans le cabinet des condamnés à mort.

V

Il est quatre heures et demie du matin; dans quelques heures le bourreau viendra réclamer sa victime. La Reine demande de l'encre: avant de mourir, elle a besoin d'épancher son âme et d'envoyer à ses enfants et à sa belle-sœur ses dernières pensées avec ses dernières larmes. C'est à Madame Élisabeth qu'elle écrit :

« Ce 16 octobre, à 4 1/2 du matin.

« C'est à vous, ma sœur, que j'écris pour la dernière fois. Je viens d'être condamnée, non pas à une mort honteuse, — elle ne l'est que pour les criminels, — mais à aller rejoindre votre frère. Comme lui innocente, j'espère montrer la même fermeté que lui dans ses derniers moments. Je suis calme, comme on l'est quand la conscience ne reproche rien. J'ai un profond regret d'abandonner mes enfants. Vous savez que je n'existais que pour eux, et vous, ma bonne et tendre sœur, vous qui avez, par votre amitié, tout sacrifié pour être avec nous, dans quelle position je vous laisse!

« J'ai appris, par le plaidoyer même du procès, que ma fille était séparée de vous ; hélas ! la pauvre enfant, je n'ose pas lui écrire [1], elle ne recevrait pas ma lettre ; je ne sais pas même si celle-ci vous parviendra. Recevez pour eux deux ma bénédiction ; j'espère qu'un jour, lorsqu'ils seront plus grands, ils pourront se réunir avec vous et jouir en entier de vos tendres soins. Qu'ils pensent tous deux à ce que je n'ai cessé de leur inspirer, que les principes et l'exécution exacte de ses devoirs sont la première base de la vie, que leur amitié et leur confiance mutuelle en fera le bonheur. Que ma fille sente qu'à l'âge qu'elle a, elle doit toujours aider son frère, par les conseils que l'expérience qu'elle aura de plus que lui et son amitié pourront lui inspirer. Que mon fils, à son tour, rende à sa sœur tous les soins, les services que l'amitié peut inspirer. Qu'ils sentent enfin tous deux que, dans quelque position où ils pourront se trouver, ils ne seront vraiment heureux que par leur union. Qu'ils prennent exemple de nous : combien, dans nos malheurs, notre amitié nous a donné de consolation, et, dans le bonheur, on jouit doublement quand on peut le partager avec un ami, et où en trouver de plus tendre, et de plus uni que dans sa famille ? Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père, que je lui répète expressément : qu'il ne cherche jamais à venger notre mort !

« J'ai à vous parler d'une chose bien pénible à mon cœur. Je sais combien cet enfant doit vous avoir fait de la peine. Pardonnez-lui, ma chère sœur ; pensez, à l'âge qu'il a, combien il est facile de faire dire à un enfant ce qu'on veut, et même ce qu'il ne comprend pas. Un jour viendra, j'espère, où il ne sentira que mieux tout le prix de vos bontés et de vos tendresses pour tous deux.

« Il me reste à vous confier encore mes dernières pensées. J'aurais voulu les écrire dès le commencement du procès, mais, outre qu'on ne me laissait pas écrire, la marche a été si rapide que je n'en aurais réellement pas eu le temps.

« Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine, dans celle de mes pères, dans celle où j'ai été élevée et que j'ai toujours professée. N'ayant aucune consolation spirituelle à attendre, ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres de cette religion, — et même le lieu où je suis les exposerait trop, s'ils y entraient une fois, — je demande sincèrement pardon à Dieu de toutes les fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe ; j'espère que, dans sa bonté, il voudra bien recevoir mes derniers vœux, ainsi que ceux que je fais depuis longtemps pour qu'il veuille bien

[1] A la fin d'un exemplaire de l'*Histoire de Marie-Antoinette* par Montjoie, acheté par nous à la vente de M. de Beauchesne, se trouve une note manuscrite de M. de Monmerqué ainsi conçue : « Il y avait une autre lettre de la Reine, adressée à *Madame*, que Louis XVIII lui a remise et que vraisemblablement on connaîtra un jour. » Nous ne savons sur quoi se basait cette opinion de M. de Monmerqué, mais elle nous semble complétement réfutée par les termes mêmes de la lettre de la Reine à Madame Élisabeth.

recevoir mon âme dans sa miséricorde et sa bonté. Je demande pardon à tous ceux que je connais et à vous, ma sœur, en particulier, de toutes les peines que, sans le vouloir, j'aurais pu leur causer. Je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait. Je dis adieu à mes tantes et à tous mes frères et sœurs. J'avais des amis ; l'idée d'en être séparée pour jamais, et leurs peines, sont un des plus grands regrets que j'emporte en mourant ; qu'ils sachent du moins que jusqu'à mes derniers moments j'ai pensé à eux.

» Adieu, ma bonne et tendre sœur ; puisse cette lettre vous arriver ! Pensez toujours à moi ; je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que ces pauvres et chers enfants. Mon Dieu ! qu'il est déchirant de les quitter pour toujours ! Adieu ! adieu ! Je ne vais plus m'occuper que de mes devoirs spirituels. Comme je ne suis pas libre dans mes actions, on m'amènera peut-être un prêtre ; mais je proteste ici que je ne lui dirai pas un mot et que je le traiterai comme un être absolument étranger. »

La Reine a pleuré en écrivant cette lettre. Elle a pleuré, non pas sur elle-même, mais sur ses enfants. Elle a pleuré, en songeant aux mains indignes entre lesquelles elle laisse son fils, à ce qu'on lui a déjà fait dire et faire, à ce que peut-être on lui fera dire et faire encore. Mais il ne faut pas que ces pensées l'amollissent ; elle a besoin de tout son courage et de toutes ses forces pour mourir. Elle refoule ses larmes, donne la lettre au concierge Bault, et se met à genoux, répandant devant Dieu son âme tout entière [1]. Elle se relève, mange à la hâte une aile de poulet et un petit pain [2] ; et, brisée par tant d'émotions, se jette sur son lit, enveloppe ses pieds dans une couverture, et s'endort [3].

A six heures, on la réveille : « Voilà », lui dit-on, « un curé de « Paris, qui demande si vous voulez vous confesser. » — « Un « curé de Paris », murmure-t-elle ; « il n'y en a guère. » Le prêtre s'avance ; il est vêtu en laïque [4] ; c'est un abbé Girard, curé constitutionnel de la paroisse de Saint-Landry, dans la Cité. La Reine le remercie ; mais, fidèle à l'engagement qu'elle a pris dans sa dernière lettre, elle refuse de se servir du ministère d'un schismatique. Ce ministère, d'ailleurs, elle

[1] *Récit de Madame la duchesse d'Angoulême.*
[2] *Six journées passées au Temple*, par Mœlle.
[3] *Histoire de Marie-Antoinette*, par Montjoie.
[4] *Moniteur* du 27 octobre 1793.

n'en a pas besoin. Dieu lui a fait la grâce de lui envoyer quelques jours auparavant un prêtre fidèle [1].

La Reine a froid : l'atmosphère déjà fraîche des premières nuits d'automne, les brouillards du fleuve, l'humidité de la prison, glacent son sang dans ses veines. Sur le conseil de l'abbé Girard, elle place un oreiller sur ses pieds et s'absorbe dans ses pensées.

A sept heures, un nouveau personnage entre dans la prison ; c'est le dernier acteur de ce lugubre drame : c'est le bourreau. « Vous venez de bonne heure, Monsieur, » lui dit Marie-Antoinette, « ne pourriez-vous pas retarder ? » — « Non, Madame, « j'ai ordre de venir. » La Reine coupe elle-même ses cheveux, et Samson procède rapidement à la fatale toilette [2]. Puis on attend. Que se passa-t-il alors, entre ces trois êtres renfermés dans l'enceinte de cet obscur cabinet, entre ce prêtre, ce bourreau, cette femme ? L'histoire ne le dit pas. Mais cette femme, déjà elle n'est plus là : elle s'est envolée avec sa pensée par delà les murs épais de sa prison. Elle est dans tous les lieux où s'est écoulée sa vie, une vie si pleine d'éclat et si pleine d'amertume ; elle est à Schœnbrun, près de sa mère ;

[1] Dans un travail sur la *Communion de Marie-Antoinette à la Conciergerie*, publié dans la *Revue* (livraison du 1er janvier 1870, t. VIII, p. 170), nous espérons avoir démontré qu'un prêtre insermenté, l'abbé Magnin, mort curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, put s'introduire dans le cachot de la Reine, à la Conciergerie, la confesser et la communier. A la liste donnée par nous alors des personnes qui eurent des relations avec la Reine pendant sa captivité, et pénétrèrent même à la Conciergerie, nous pouvons ajouter encore Montjoie, qui, dans une lettre inédite, adressée en 1816 au *Journal des Débats*, affirme être entré dans la prison de Marie-Antoinette, *en octobre 1793*, et avoir eu même avec elle une assez longue conversation.

[2] Nous passons à dessein sous silence une scène dramatique et poignante, racontée par Rosalie Lamorlière, dans les *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la Reine de France* : la Reine ne pouvant, même à cet instant suprême, obtenir du gendarme qui la garde, la permission de changer de linge hors de sa vue. Le récit de Rosalie Lamorlière a pour auteur ou tout au moins pour rédacteur, Lafont d'Aussonne, qui nous est justement suspect. Nous avons dit ailleurs pourquoi. D'ailleurs, quand ce récit serait vrai dans quelques parties, il est certainement faux dans tout ce qui touche aux derniers moments de la Reine. Rosalie Lamorlière n'a pu assister cette malheureuse princesse dans cette lugubre matinée du 16 octobre, attendu que, depuis que Bault avait remplacé Richard comme concierge, c'est-à-dire depuis le 11 septembre, nulle autre femme que la fille de Bault ne fut chargée du service de Marie-Antoinette. — Voir à ce sujet *Récit exact* par la dame Bault. — En outre, la Reine ne fut pas ramenée ce jour-là dans son cachot, mais dans le cabinet des condamnés à mort.

elle est à Trianon, près de ses amies; elle est surtout au Temple, près de sa fille, près de son fils, que torture Simon; elle est au ciel, près de son mari, qu'elle va revoir. Et quand le prêtre lui dit : « Votre mort va expier... » — « Ah ! des fautes, » reprend-elle vivement, « mais pas un crime[1] ! »

VI

Dès cinq heures du matin, le rappel a été battu dans les quarante-huit sections de Paris. A sept heures, toute la force armée est sur pied; des canons ont été rangés aux extrémités des ponts, places et carrefours, depuis le Palais jusqu'à la place de la Révolution. A dix heures, de nombreuses patrouilles circulent dans les rues. La foule se presse aux portes de la Conciergerie, impatiente et houleuse; deux à trois cent mille personnes sont là [2], injuriant leur victime et attendant leur proie.

A onze heures, un mouvement se fait. La porte de la prison s'ouvre: la Reine paraît, majestueuse et fière comme à Versailles; vêtue d'un déshabillé de piqué blanc [3]; chaussée de souliers de prunelle noire avec des talons à la Saint-Huberty; un fichu de mousseline blanche autour de son cou; sur la tête un bonnet de linon, sans barbes — elle n'a pu obtenir d'aller tête nue à l'échafaud; — les coudes retirés en arrière par une grosse ficelle, dont le bourreau tient l'extrémité; les cheveux blancs coupés au ras du bonnet; le teint pâle, un peu rouge aux pommettes; les yeux injectés de sang; les cils immobiles et raidis [4]. Autour d'elle des gendarmes, près d'elle le curé de Saint-Landry. « Voulez-vous que je vous accom-« pagne? » lui a dit le prêtre constitutionnel. « Comme vous « voudrez, » a répondu insoucieusement la Reine [5].

Trente mille hommes forment la haie, depuis la Conciergerie

[1] *Histoire de Marie-Antoinette*, par Montjoie, p. 514.
[2] *Le Père Duchesne*, n° 299.
[3] *Moniteur* du 27 octobre 1793.
[4] Récit d'un témoin oculaire, le vicomte Charles Desfossés, cité par M. de Beauchesne dans son admirable *Histoire de Louis XVII*. Le vicomte Desfossés termine sa description par ces mots : « Ce portrait fut tracé en rentrant chez moi. »
[5] Prud'homme, *Révolutions de Paris*.

jusqu'à la place de la Révolution. Cet appareil militaire, cette crainte d'une évasion possible, quoique bien peu probable, d'un complot pour enlever la condamnée pendant le trajet[1], cette foule qui roule comme les vagues, c'est le suprême et involontaire hommage rendu à la grandeur de Marie-Antoinette; car on n'a pas même pour cette majesté déchue les derniers égards qu'on a eus pour son mari. La voiture qui l'attend, acculée à quelques pieds de la porte, ce n'est point un carrosse comme pour Louis XVI, c'est l'ignoble charrette des condamnés vulgaires, avec ses roues pleines de boue, une planche pour banquette, sans paille ni foin sur le plancher; pour la traîner, un grossier cheval blanc; pour la conduire, un homme en blouse, à figure sévère et sinistre. La Reine ne peut retenir un mouvement de surprise, à la vue de cet étrange véhicule; mais elle ne tarde pas à maîtriser cette émotion passagère.

Au marchepied, placé derrière la charrette, on ajoute une petite échelle assez large, de quatre ou cinq échelons. Samson offre la main à la condamnée pour l'aider à franchir les degrés; la Reine refuse d'un geste, et monte seule, sans appui. Elle se place sur la banquette, le dos tourné au cheval; le prêtre s'assied près d'elle: « Voici, Madame, » lui dit-il, « l'instant de « vous armer de courage. » — « Du courage? » reprend-elle vivement; « il y a si longtemps que j'en fais l'apprentissage, « qu'il n'est pas à croire que j'en manque aujourd'hui[2]. » Le bourreau et son aide sont debout, derrière la Reine, le tricorne à la main, appuyés aux parois de la charrette, et mettant « un soin visible à laisser flotter à leur gré les cordes » dont ils tiennent les extrémités.

Un pâle soleil d'automne éclaire cette scène. La charrette s'ébranle; les gendarmes ont peine à lui frayer un passage au milieu de cette masse compacte de sans-culottes et de tricoteuses qui vont bien gagner leur journée. Un silence étrange règne dans cette foule; mais, à l'entrée de la rue Saint-Honoré,

[1] Il ne se produisit aucune tentative de ce genre, mais il y eut des dévouements qui s'offrirent comme otages pour la royale victime. On conserve aux Archives nationales (Section judiciaire, armoire de fer, carton 17, n° 179), la lettre d'un comte de Linange qui, le 15 octobre, propose à la Convention d'aller à Vienne négocier la paix avec l'Empereur sur la base de la mise en liberté de la Reine.

[2] Montjoie, *Histoire de Marie-Antoinette*, p. 515.

les clameurs commencent. Des lazzis grossiers, des plaisanteries sinistres, des injures infâmes, des cris de mort, sortent, comme des émanations malfaisantes, des profondeurs de cette populace en délire, et se croisent avec des cris de « Vive la République! A bas la Tyrannie [1] ! » Quelques misérables battent des mains [2] ; le comédien Grammont, à cheval, caracole autour de la charrette, donnant le signal des outrages. Impassible et sereine, « sans abattement ni fierté [3], » la Reine plane au-dessus de cette tourbe, semblable à ces grands arbres du nouveau monde qui s'élèvent du sein de marais fangeux où grouillent et sifflent de hideux reptiles. Son regard se promène sur cette foule haineuse, presque sans la voir, et ses oreilles sont frappées de ces bruits sans les entendre. A peine si, de temps à autre, quelque insulte plus odieuse que les autres réussit à parvenir jusqu'à elle et à ramener un instant sur la terre cette pensée qui monte obstinément vers le ciel.

Personne aux fenêtres ; il ne faut rien au-dessus du niveau brutal de la rue [4]. Toute sympathie doit se taire ; la haine seule a droit de se montrer. Quelques spectateurs pourtant, dit-on, s'évanouissent de douleur [5].

En face du Palais-Royal, un éclair rapide illumine les yeux de Marie-Antoinette : elle a lu l'inscription qui annonce la confiscation des biens du duc d'Orléans.

La charrette s'avance avec lenteur. « Il faut », a dit un journaliste, « que la Reine boive longtemps la mort [6] ! » Devant Saint-Roch, le cortége s'arrête ; c'est une des stations que l'acharnement ingénieux des bourreaux a ménagées à la victime sur le long chemin de son Calvaire. Sur le perron de l'église est entassée la fine fleur des furies révolutionnaires, le bataillon de la citoyenne Lacombe. Grammont se dresse sur ses étriers, et, brandissant son sabre : « La voilà, l'infâme Antoinette ! « crie-t-il; » elle est f...., mes amis ! » C'est le signal ; un long murmure s'élève de cette foule ; les vociférations, les imprécations, les injures, viennent se fondre en

[1] *Moniteur* du 27 octobre 1793.
[2] Prud'homme, *Révolutions de Paris*.
[3] *Moniteur* du 27 octobre 1793.
[4] *Rougyff, ou le Franc en vedette*, n° 35.
[5] Montjoie, *Histoire de Marie-Antoinette*, p. 516.
[6] Audouin, *Journal universel*, n° 1423.

un immense hurlement de haine et d'insulte. Quelle jouissance pour ces femmes, pour ces *lécheuses de guillotine*, comme les appelait énergiquement la Commune, si elles pouvaient saisir sur le visage de la victime un tressaillement ou dans ses yeux une larme ! Mais cette volupté de bête féroce ne leur est pas donnée : sous le coup de l'outrage, la Reine demeure impassible ; elle ne voit rien, elle n'entend rien.

Cent pas plus loin, en face des Jacobins, il semble qu'elle veuille déchiffrer l'inscription qui surmonte l'arcade du passage [1]. Elle se penche vers le prêtre constitutionnel, et paraît l'interroger pour la première fois. Pour toute réponse, le prêtre élève un petit christ d'ivoire, et la Reine rentre dans son silence, et sa sérénité.

A midi, le funèbre cortège arrive sur la place de la Révolution. Par une dernière et sanglante ironie, l'échafaud est dressé près du pont tournant, au pied de la statue de la Liberté. La Reine jette un long regard sur ces Tuileries où elle est entrée pour la première fois le 8 juin 1773, radieuse Dauphine, saluée par les acclamations enthousiastes du peuple de Paris ; d'où elle est sortie le 10 août 1792, aux cris de rage de ce même peuple si cruellement mobile ; sur ces grands arbres à l'ombre desquels son fils a joué tant de fois, et dont les feuilles, jaunies par le soleil d'automne, tombent à terre, image de tant de grandeurs déchues ; sur ce palais, où elle a vécu trois mortelles années, depuis les journées d'octobre 1789, et en face duquel elle va mourir. Sous le poids de ces souvenirs et de ces pensées, sa tête s'incline et son visage pâlit. La mère fléchit un moment, oppressée par d'insondables douleurs ; mais aussitôt la souveraine se redresse, descend de la charrette « avec légèreté et promptitude, » et « quoique ses mains soient toujours liées, » gravit, sans aide, les degrés de l'échafaud, « avec un air plus calme et plus tranquille encore qu'en sortant de la prison [2]. »

En montant l'escalier, elle met par mégarde son pied sur celui du bourreau ; Samson laisse échapper un cri de douleur. La Reine se retourne : « Monsieur, » lui dit-elle, avec une

[1] Cette inscription était ainsi conçue : *Atelier d'armes républicaines pour foudroyer les tyrans.*

[2] *Le Magicien républicain*, par Rouy, cité par Dauban. *La démagogie à Paris en 1793*, p. 461.

liberté d'esprit et une dignité inouïes dans un pareil moment, « Monsieur, je vous demande pardon ! » Puis elle lève les yeux au ciel et murmure une dernière prière.

Quatre minutes après [1], le couperet national avait accompli son œuvre. L'exécuteur montrait longuement au peuple cette tête sanglante, dont un mouvement convulsif agitait les paupières, et dont un vif incarnat teignait encore les joues. *Vive la République!* répondait le peuple. Il était midi et quart.

Tout était fini : la fille des Césars était allée rejoindre au ciel le fils de saint Louis. La foule s'écoulait, silencieuse et comme consternée, en proie à ce saisissement involontaire qui oppresse les consciences même les plus endurcies, après l'accomplissement d'un grand crime.

Cependant, de cette foule haineuse et assouvie, un homme sortait, se glissait sous la guillotine, et recueillait sur son mouchoir le sang qui dégouttait des planches humides de de l'échafaud [2].

Ce sang de la victime, l'histoire l'a recueilli, comme le gendarme Maingot. Elle l'a recueilli, pour en marquer au front, d'un stigmate indélébile, les assassins de Marie-Antoinette. « Le premier crime de la Révolution, dit Chateaubriand, fut la mort du Roi, mais le plus affreux fut la mort de la Reine [3]. » Et Napoléon a dit de son côté : « La mort de la Reine fut un crime pire que le régicide [4]. » Crime purement gratuit, puisqu'il n'y avait « aucun prétexte à alléguer comme excuse ; » crime éminemment impolitique, puisqu'il frappait « une princesse étrangère, le plus sacré des otages; » crime souverainement lâche, puisque la victime était une femme, « qui n'avait eu que des honneurs sans pouvoir ; » de toutes façons, crime fatal, dont les conséquences ont dépassé peut-être la limite de la vie de ceux qui l'ont exécuté ou permis.

Il y a une éternelle justice pour les nations, comme pour les individus et pour les dynasties. Toutes les générations d'un

[1] *Le Magicien républicain*, par Rouy, cité par Dauban, *La démagogie à Paris en 1793*, p. 461.

[2] Cet homme était un ancien gendarme nommé Maingot ; il fut arrêté. Voir sur l'instruction de cette affaire Maingot, le beau et consciencieux livre de M. Campardon, *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, bien souvent déjà cité par nous.

[3] Discours à la chambre des Pairs, séance du jeudi 22 février 1816.

[4] *Mémoires d'un ministre du Trésor public*, t. III, p. 123.

peuple sont solidaires dans le mal, comme dans le bien, et les fils, même innocents, ont bien souvent payé les fautes de leurs pères [1]. Qui pourrait dire que nous ne portons pas, aujourd'hui encore, le poids des crimes de 93? Qui sait si, au milieu de nos malheurs publics, de nos dissensions intestines, de nos constants et inutiles efforts pour fonder en France un régime à la fois sagement libéral et résolûment conservateur, l'œil d'un grand philosophe, visant plus haut et perçant plus loin que les historiens vulgaires, n'apercevrait pas, parmi les causes premières de tant de mécomptes et de cette impuissance en apparence inexplicable, quelques gouttes du sang qui a coulé, le 16 octobre 1793, sur la place de la Révolution, et qui, en rejaillissant sur la statue de la Liberté, l'a peut-être défigurée à jamais?

MAXIME DE LA ROCHETERIE.

[1] *Delicta majorum immeritus lues*, disait déjà Horace.

BRANTOME HISTORIEN

Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, publiées d'après les manuscrits, avec variantes et fragments inédits, pour la Société de l'Histoire de France, par LUDOVIC LALANNE. Paris, Veuve J. Renouard, 1864-1875, 10 vol. in-8°.

Il y a plus de dix ans, M. de Montalembert demandait à la Société de l'Histoire de France une édition nouvelle et définitive de Brantôme. De même qu'il admirait dans les légendes monastiques la fleur exquise du génie chrétien, l'illustre écrivain regardait nos Mémoires comme la manifestation la plus l'originale de l'esprit français. Il lisait et relisait avec passion Saint-Simon, et on sait en quels termes chaleureux il a témoigné de son enthousiasme pour lui; néanmoins il désirait que les nombreuses erreurs, de fait et de jugement, du noble duc fussent perpétuellement dénoncées à ses lecteurs. « Il faut, disait-il, qu'un commentaire courant, au bas de chaque page, réponde aux besoins de tout homme qui veut savoir le vrai des choses, et qui n'a pas le temps d'aller vérifier chacune des assertions du terrible historien. Il faut le mettre en présence des auteurs contemporains, des correspondances officielles, du récit des auteurs ou des témoins de toutes ces scènes, dont il ne doit pas avoir le monopole. Il faut que sans cesse on rappelle à ses admirateurs qu'il n'est pas le seul qui ait vu et qui ait parlé. On n'a certes pas besoin de citer tout ce qui le contredit, mais il faut au moins avertir, indiquer, mettre sur la voie [1]. »

Ce qu'il avait inutilement réclamé pour Saint-Simon, il l'obtint pour Brantôme. Est-ce à dire qu'il accordât à ce Gascon d'humeur loquace et d'imagination licencieuse le génie qu'il reconnaissait sans hésiter dans Saint-Simon? Non sans doute.

[1] La nouvelle édition de Saint-Simon, *Correspondant* du 25 janvier 1857.

Brantôme n'est point à comparer, ni pour le coup d'œil hardi et pénétrant, ni pour la vigueur du style, au grand peintre de la cour de Louis XIV, mais comme lui il a mêlé à l'expression de ses souvenirs celle de ses déceptions et de ses rancunes; il réfléchit dans ses récits variés tout un siècle, et quel siècle! Celui qui commence à Charles-Quint et finit à Henri IV, le siècle des Médicis et des Guises, de la Renaissance et de la Réforme! Voilà pourquoi M. de Montalembert estimait insuffisantes et incomplètes les éditions de cet écrivain; il en réclamait une nouvelle où l'on pût, en connaissance de cause, apprécier le génie particulier de Brantôme, ses moyens d'information, ses qualités historiques et littéraires.

Son vœu fut exaucé. L'érudit désigné par lui comme capable de mener à bonne fin cette tâche, M. Ludovic Lalanne, fut choisi; et son œuvre, qui touche à sa fin [1], montre qu'il a vraiment été l'exécuteur testamentaire rêvé par Brantôme. « Je veux, avait écrit le vaniteux Gascon, et en charge expressément mes héritiers, héritières, de faire imprimer mes livres, que j'ay faits et composez de mon esprit et invention,.... tous très-bien corrigez avec une grande peine et un long temps.... Je veux que la dite impression en soit en belle et grande lettre, et grand volume, pour mieux paroistre, et avec privilége du Roy, qui l'octroyera facilement, ou sans privilége s'il se peut faire. Aussi prendre garde que l'imprimeur n'entreprenne n'y suppose autre nom que le mien, comme cela se fait, autrement je serois frustré de ma peine, et de la gloire qui m'est due. »

Le voici enfin, après deux siècles et demi, imprimé « en belle et grande lettre, et grand volume, » et à défaut du privilége royal, ses récits paraissent sous le patronage d'une société dont les éditions ont le privilége de faire oublier celles qui les ont précédées. M. Lalanne a consacré à Brantôme toutes les ressources de son érudition variée et pénétrante, en ce qui concerne l'ancienne France et l'ancienne société française. Il a soumis d'abord le texte à une révision attentive, en s'aidant des manuscrits autographes déposés à la Bibliothèque nationale.

[1] Huit volumes de l'édition nouvelle ont paru. Le neuvième et le dixième contiendront la fin du recueil des *Dames*, les opuscules, l'index général et les tables. Quand nous aurons à citer ces derniers ouvrages, nous nous servirons de l'édition Monmerqué, en ajoutant l'indication *Ed. M.*, à l'indication du volume et de la page.

Brantôme aurait certainement lieu d'être satisfait des scrupules avec lesquels on a recueilli le moindre mot tombé de sa plume : il est d'autres soins qu'il eût trouvés sans nul doute excessifs et indiscrets. L'éditeur a en effet recherché et retrouvé une à une les sources auxquelles il avait puisé pour rafraîchir sa mémoire ; il a en particulier constaté les emprunts plus ou moins déguisés faits par Brantôme aux auteurs espagnols ou italiens. Enfin il a donné par surcroît de précieuses indications bibliographiques sur les principaux personnages qui figurent dans ces recueils ; il a rétabli les noms altérés, ajouté des sommaires analytiques et un index détaillé, chose indispensable pour un écrivain qui a remué toute l'histoire, publique ou privée, d'un siècle tragique s'il en fut jamais. Il est facile, désormais, en s'appuyant sur ses intelligentes recherches, d'apprécier à sa mesure l'autorité d'un écrivain lu trop légèrement par les uns, jugé trop dédaigneusement par les autres.

I

Les œuvres de Brantôme comprennent : les *Vies des grands capitaines estrangers ;* les *Vies des grands capitaines françois ;* le *Discours sur les couronnels de l'infanterie de France ;* le *Discours sur les duels ;* les *Rodomontades espaignoles ;* les *Serments et jurements espaignols ; M. de La Noue ;* les *Vies des dames illustres;* les *Vies des dames galantes;* les *Opuscules divers.*

Les Vies d'Henri III, d'Henri IV et de plusieurs autres capitaines, un second livre sur les duels, un écrit sur les stratagèmes militaires, sont perdus, ou n'ont jamais été écrits [1].

C'est la chronique guerrière, mondaine, scandaleuse du XVI[e] siècle qui se déroule dans ces recueils, et, comme ses prédécesseurs du moyen âge, l'auteur a *vécu* ce qu'il raconte. Par ce côté, il est le moderne qui se rapproche le plus de Joinville et de Froissart. Sa vie fournit donc des données essentielles pour la détermination de sa valeur historique. Le suivre dans ses pérégrinations, dans sa vie oisive et aventureuse, c'est remonter jusque vers les sources cachées auxquelles il a puisé, et qui ont formé peu à peu le courant large et un peu troublé de son récit. Les principaux traits

[1] Tomes II, p. 241 ; — V, 26, 145 ; — VI, 500.

de sa biographie ont été esquissés par lui dans une épitaphe qu'il avait pris soin de composer; les détails en sont épars dans son œuvre, où il les a jetés sans prétention, traçant çà et là son portrait, au hasard de la plume, en quelque coin de ses esquisses hâtives.

Pierre de Bourdeille, plus tard abbé commendataire de Brantôme, naquit vers 1540, et mourut le 15 juillet 1614 [1]. Il était issu d'une des plus anciennes familles du Périgord. Enfant, il vit à son déclin la grande génération de politiques et de capitaines qui avait pris part aux guerres d'Italie, à la lutte entre François Ier et Charles-Quint. Il avait environ sept ans à la mort du premier de ces princes, quinze ans lors de l'abdication du second. Il était dans la fleur de sa jeunesse au début des guerres de religion; il vit le règne réparateur d'Henri IV, et, s'il eût vécu six mois de plus, il eût pu entendre de loin, dans les derniers états généraux de la monarchie, la voix naissante de Richelieu. Personne n'a donc été mieux placé, par sa naissance et sa mort, pour assister aux tragédies du XVIe siècle, et pour en peindre les personnages.

Il était le troisième fils de François, vicomte de Bourdeille, et d'Anne de Vivonne de La Châtaigneraie. Un de ses grands-oncles, cardinal et archevêque de Tours, avait été sous Louis XI un personnage important dans l'État et dans l'Église. Son aïeul maternel avait exercé les fonctions ou porté les titres de gouverneur d'un des fils de François Ier et de sénéchal du Poitou, et un de ses oncles fut, au début du règne d'Henri II, la victime d'un duel célèbre. Quant à son père, sur la vie duquel il a laissé un curieux fragment, il le montre d'abord page d'Anne de Bretagne, puis se distinguant sur les champs de bataille de l'Italie et y servant à côté des plus illustres capitaines. Sa mère était attachée comme dame de corps à la spirituelle sœur de François Ier, Marguerite de Navarre. Ainsi, par sa famille, par les relations de son entourage, le jeune Bourdeille fut de bonne heure à même de connaître les hommes et les évènements qui faisaient alors du bruit sur la scène du monde.

[1] La date de sa naissance n'est pas connue d'une manière certaine. Les anciennes biographies la fixent à 1527. Ce qu'il dit de son enfance et de sa jeunesse, à divers endroits de ses œuvres (t. II, p. 241, 331; t. IV, p. 348; t. VII, p. 379; t. V, p. 379. *Ed. M.*), conduit à préférer comme plus probable la date de 1540.

Ses premières années s'écoulèrent à la petite cour de Navarre. Il vint ensuite faire ses études à Paris d'abord, puis à Poitiers. Selon ses propres aveux, il fut loin de recueillir la science sur les bancs de l'école; tout au plus y gagna-t-il une certaine teinture des lettres antiques et le goût des choses de l'esprit. Il apprit un peu de latin, mais le grec lui resta toujours aussi étranger que « le haut allemand [1]. » Les essais de traduction de Lucain, les citations assez fréquentes d'auteurs anciens qu'il s'est permises depuis, ne doivent pas donner le change sur son érudition. Il goûta sans doute davantage les gais propos qu'il avait entendus autour de la *Marguerite des Marguerites ;* l'*Heptaméron,* quoi qu'il en dise, lui restera plus familier et plus cher que Plutarque et Tite-Live.

S'il n'entra pas dans l'Église, l'étudiant de Poitiers fut de bonne heure pourvu de plusieurs bénéfices. Dès 1556, Henri II lui donna en commende l'abbaye de Brantôme, pour récompenser les services militaires d'un de ses frères, tué au siége d'Hesdin. Pierre de Bourdeille n'en resta pas moins aussi peu ecclésiastique que les *petits-collets* du XVIII[e] siècle; il toucha régulièrement et fit impitoyablement rentrer les revenus de son abbaye et de plusieurs autres biens de même nature, se laissa qualifier de *révérend père en Dieu*, et se contenta d'être un homme d'épée et de cour dans sa jeunesse, un homme de plume sur ses vieux jours.

En 1557, l'abbé de Brantôme part pour le Piémont, cette « escolle de la noblesse et jeunesse de la France [2], » et il y sert, avec une foule d'autres, sous les ordres d'un vaillant général, le maréchal de Brissac. Il y reste trois ans, et en bon gentilhomme qu'il est, « qui est né à tout quand il veut [3], » il mêle les distractions de la vie facile à l'apprentissage des armes. Un jour, près de Gênes, blessé au visage et pendant quelque temps à demi-aveugle, il gémit de ne pouvoir admirer la beauté d'une dame italienne qui le soigne, autant qu'il reconnaît sa charité. Un autre jour, il prend sa part des réceptions pompeuses offertes par les Napolitains au grand prieur de Guise, général des galères de France. Il visite tour à tour les grandes villes de la Péninsule, invité volontaire à ces fêtes

[1] T. II, p. 242.
[2] T. VI, p. 153.
[3] T. VI, p. 212.

perpétuelles de la Renaissance qui captivaient l'esprit et les sens, et qui parfois les corrompaient. Il s'arrête, en curieux autant qu'en pèlerin, à Notre-Dame de Lorette; il visite les champs de bataille où son père, où tant de braves soldats de sa nation ont combattu. Palais, galeries de tableaux, lieux de plaisir, il donne en passant un regard à tout. Il prête l'oreille aux contes scandaleux qui se débitent autour de lui, et aussi aux récits plus ou moins passionnés des historiens, aux chants des poëtes.

Ainsi rompu à la double existence du courtisan et du soldat, Brantôme rentra en France en 1560, au moment où la guerre civile allait se déchaîner sur sa patrie. Désormais, il partagea sa vie entre la tente et l'antichambre des grands; observateur aussi superficiel qu'indiscret, affrontant ici les arquebusades, là les calomnies, jusqu'à ce que, mutilé dans son corps, aigri dans son âme, il se relègue pour toujours sur ses terres, et écrive, avec une liberté à la fois étourdie et audacieuse, l'oraison funèbre du monde où il a vécu.

Il s'attacha dès lors aux princes lorrains, non point par ferveur religieuse ou par conviction politique, mais parce qu'il les voyait au pouvoir et en mesure de le conduire avec eux là où il souhaitait arriver. Ses liens de famille ou ses relations d'amitié avec les chefs des divers partis le garantissaient suffisamment contre les caprices de la fortune et les révolutions de cour. Familier de la reine mère qu'il accompagnera parfois dans ses voyages, parent ou allié du maréchal de Matignon, de Sansac, de Burie, de Bussy d'Amboise, de l'amiral de Coligny, ami de Monluc et de Biron, successivement gentilhomme des ducs d'Anjou et d'Alençon, il sut ne jamais trop pencher ni se compromettre d'aucun côté, et des absences opportunes l'éloignèrent plus d'une fois du théâtre des grands événements, de l'arène où il fallait jouer sa réputation et sa vie.

Il vit cependant de près ce drame de la conjuration d'Amboise, où tant d'acteurs immortels, Catherine de Médicis et Marie Stuart, Guise et Condé, le cardinal de Lorraine et le chancelier de l'Hospital comparurent. L'année suivante, nouvel incident favorable à sa curiosité, il est de ceux qui reconduisent en Écosse la veuve de François II, et monté sur la même galère qu'elle, il entend et il recueille ses adieux plaintifs à sa patrie d'adoption. A son retour, il trouve l'occasion, toujours

à la suite du grand prieur de Guise, de visiter Londres et d'entrevoir en passant la cour d'Élisabeth.

Rentré en France, il tomba au milieu de la guerre civile, et mit naturellement son épée au service du Roi et des princes lorrains. Témoin des siéges de Bourges et de Rouen, de la bataille de Dreux, il ne se tint point en repos après la conclusion de la paix. Soit qu'il fût dépité d'être resté en France un combattant obscur, soit plutôt qu'il voulût donner carrière à son humeur inquiète et belliqueuse, « estant du naturel des tabourineurs, qui ayment mieux la maison d'autruy que la leur [1], » il partit pour l'Espagne. Après avoir assisté comme volontaire à la prise de Penon de Velez sur les côtes d'Afrique, il revint dans sa patrie par Lisbonne et Madrid. A son passage en Portugal, le roi don Sébastien lui conféra l'ordre du Christ; à Madrid, la reine Elisabeth de Valois l'accueillit comme un compatriote, l'accabla de questions sur la cour du Louvre, et le combla d'attentions délicates. « Elle me fist présenter par le duc d'Albe au roy d'Hespaigne.... Elle me présenta à dom Carlos, l'estant venue veoir en sa chambre, ensemble à la princesse, et à dom Jouan. Je fus deux jours sans l'aler veoir, à cause d'un reume de dentz que j'avois gaigné sur la mer. Elle demanda à Ribérac, fille, ou j'estois, et si j'estois mallade; et ayant sceu mon mal, elle m'envoya son apoticcaire, qui m'apporta d'un'herbe très-singulière pour ce mal.... Je me veante que je fus le premier qui portay à la reyne sa mère l'envie qu'elle avoit de venir en France, et la veoir, dont elle m'en fist très-bonne chère alors et despuis; car c'estoit sa bonne fille, qu'elle aymoit par dessus toutes [2]. »

Il est à regretter que Brantôme ne nous ait pas transmis ses impressions de voyageur à travers le royaume de Philippe II, et que la joie d'être guéri d'une rage de dents par l'apothicaire de la reine lui ait fait oublier plus d'un intéressant spectacle : car nous savons qu'il vit débarquer à la fois sur les quais de Séville des soldats de l'armée des Indes réduits à la mendicité et les trésors amenés par le galion, qu'il visita l'Escurial en construction, ainsi que le monastère de Yuste, encore tout plein du souvenir de Charles-Quint [3]. De même, lorsqu'il

[1] T. V, p. 395.
[2] T. VIII, p. 12-13.
[3] T. I, p. 25, 49; t. III p. 125; t. VII, p. 57.

assista quelques mois plus tard à l'entrevue de Bayonne, il fut tout yeux pour admirer la magnificence déployée à l'envi par les deux cours de France et d'Espagne, et il négligea de prêter l'oreille aux graves paroles qui s'échangèrent, dit-on, entre les politiques des deux nations.

C'est là son défaut ordinaire. Voyager et se battre, médire et se vanter au repos, telle est pour lui la vie. « Il n'y avoit (en France), a-t-il écrit, coste ny ville de mer que je ne sceusse, despuis la Picardie jusques à Bayonne, et du Languedoc jusqu'à Grace en Provance, fors la Bretaigne, que je n'ay jamais guières veu [1]. » Non content de son excursion en Espagne, il alla un peu plus tard à Malte, faillit passer en Hongrie, et faire ainsi, l'épée à la main, le tour de l'Europe.

En 1565, Soliman met le siége devant Malte, et de tout l'Occident, d'ardents volontaires partent au secours de la citadelle chrétienne. Brantôme était parmi eux, et il évalue le nombre de ses compagnons à trois cents gentilshommes et plus de huit cents soldats. « Ce fut une trouppe, pour estre petite, aussi belle, aussi bonne, et si leste et aussi bien armée que jamais sortit de France pour aller contre les infidelles : aussi par tous les lieux d'Italie où nous passions, nous tenoient en ceste estime et nous admiroient estrangement... [2] » Ils traversèrent la Péninsule comme en triomphe, au milieu des fêtes, jusqu'à Syracuse, où les galères de la religion vinrent les prendre. Quand ils entrèrent dans le port de Malte, le siége était levé, et ils ne purent qu'assister à la procession d'actions de grâces qui suivit la retraite de l'ennemi. Brantôme eut là, en face de l'héroïque grand maître La Valette et de ses compagnons, comme un accès de ferveur chevaleresque et chrétienne. Son ami Strozzi l'empêcha à grand'peine de s'enrôler dans la milice de Saint-Jean ; il y réussit cependant en lui faisant entrevoir comme prochaine, à la cour de France, la faveur efficace du Roi ou une brillante alliance.

Brantôme le crut : il s'en revint pourtant pas à pas, à travers cette Italie dont il ne s'arrachait que malgré lui. A Rome, il se fit présenter à l'audience du pape. Il s'arrêta également à Milan, pour y prendre des leçons d'armes d'un tireur célèbre ;

[1] T. V, p. 209.
[2] T. V, p. 407.

à Turin, pour y saluer encore une fille de France, une amie de sa mère, Marguerite, duchesse de Savoie. Il était à Venise, prêt à passer sur le Danube, pour y guerroyer contre les Turcs, quand la mort de Soliman changea ses projets; et il reprit, non sans regrets, le chemin de sa patrie.

Avec un tempérament militaire tel que le sien — il y a en lui comme un Monluc léger et souriant, — Brantôme songeait tristement à ses compagnons d'armes de Penon de Velez et de Malte, quand il apprit que les bandes du duc d'Albe défilaient le long de la frontière de France, se rendant aux Pays-Bas. Il courut exprès en poste jusqu'en Lorraine pour les voir au passage ; sans l'explosion de la seconde guerre civile, il partait avec eux. Il revint pour faire son devoir, à la tête d'une compagnie de gens de pied, sur le champ de bataille de Saint-Denis. Après la paix, Péronne lui fut assignée pour garnison, et il sut, lorsque les troubles recommencèrent, conserver cette place au Roi. Les huguenots le croyaient, non sans raison, mécontent de la cour; ils firent tenter sa fidélité par un des leurs, son ami Téligny. « Je fis responce que j'aymerois mieux mourir de cent mortz que de faire un si lasche et vilain party à mon Roy que de luy trahir une ville qu'il m'avoit donné en garde et garnison [1]. » Il ne tiendra pas toujours, pour son honneur, un semblable langage.

Nous le retrouvons un an plus tard, retiré dans son abbaye, où il est venu rétablir sa santé ébranlée, et y goûtant la satisfaction de faire respecter ses terres — des terres d'église — par l'armée huguenote. Il y eut échange de bons procédés entre l'amiral de Coligny et le prince de Béarn, d'une part, le très-profane abbé de Brantôme, de l'autre. On le voit, notre historien, malgré son titre ecclésiastique, n'était guère de ceux qui aspirent au martyre, et quoique compatriote de Monluc, il aimait mieux bien héberger ceux qu'il n'aurait eu ni le courage ni le pouvoir de faire pendre.

On l'avertit sur ces entrefaites qu'une grande flotte chrétienne allait prendre la mer sous les ordres de don Juan d'Autriche, et courir sus aux Ottomans ; il l'eût rejointe, si Strozzi ne l'eût encore distrait de ce dessein. Strozzi méditait de son côté une expédition maritime en Amérique ; et Dieu

[1] T. IV, p. 128.

sait, s'il eût emmené Brantôme avec lui, quelle riche matière pour ses récits le chroniqueur gascon y eût puisée ! Ces beaux projets avortèrent, et les vaisseaux de Strozzi restèrent à l'ancre dans le port de Brouage, pendant que la tragédie de la Saint-Barthélemy se jouait à Paris et que la guerre recommençait. Brantôme, qui avait accompagné son ami à Brouage, le suivit au siége de La Rochelle, et y accomplit durant sept mois, si on l'en croit, des merveilles. Dans les tranchées, où à diverses reprises il faillit périr, et où il fut blessé d'un éclat de pierre ; dans la ville même, où il pénétra comme parlementaire sur la brèche, où il sauva la vie à Strozzi, partout on le voit, ou du moins partout il se place au premier rang dans ses récits.

Brantôme était revenu à la cour, quand Charles IX mourut. Il fut des cinq gentilshommes qui suivirent le cercueil royal jusqu'à Saint-Denis, et montra cette fois que sa nature de courtisan n'empêchait pas chez lui la reconnaissance.

Henri III le traita d'abord bien, le chargea d'une mission diplomatique auprès de La Noue, lui donna par brevet la nomination à l'évêché de Périgueux, en un mot favorisa de diverses manières son ancien gentilhomme; une grâce refusée les sépara pour toujours. A la mort de son frère André, Brantôme espérait obtenir pour l'aîné de ses neveux la survivance de la charge de sénéchal du Périgord : un autre parent, qu'il n'aimait pas, fut préféré. « Sur ce, je maugrée le ciel, je mauditz ma fortune, je déteste la grâce du Roy, je mesprise en haussant le bec, aucuns maraux qui estoient pleins de fortune et biensfaictz du Roy, qui ne les méritoient nullement comme moy. J'avois par cas à la saincture pendue la clef dorée de la chambre du Roy; je l'en destache, je la prendz et la jette du gué des Augustins où j'estois, dans la rivière en bas. Je n'entre plus dans la chambre du Roy, je l'abhorre, et jure encore de n'y entrer jamais; mais je pratique pourtant tousjours la court, allant à la chambre de la Reyne, qui me faisoit cet honneur de m'aymer, de ses filles, des dames, des princesses et des princes et seigneurs mes bons amis [1]. »

Il lui était facile, en effet, de proclamer son dépit, quand il lui restait pour appuis la reine de Navarre, Marguerite de Valois, et l'héritier de la couronne, le duc d'Alençon, dont il

[1] T. V, p. 208.

était chambellan depuis 1579. Non qu'il fût du parti des *politiques*, car l'intérêt personnel était le seul mobile de sa conduite, Malgré ses vieilles relations avec les Guises, il refusa également d'entrer dans la Ligue : bien mieux, il songea à faire en définitive sa fortune aux dépens de sa patrie, et à se mettre pour toujours au service de l'Espagne. Ici il faut encore citer l'irascible courtisan, et les aveux expiatoires qu'il a faits depuis : « J'avois si bien joué mon jeu que j'avois descouvert une demy douzaine des villes de ces costes (de France), fort prenables par des endroicts très-facilles que je sçavois et que je sçay bien encores, et pensois servir en ces occasions si bien le roi d'Hespaigne, que je ne croyois pas moins tirer de mes services que de très-grandes récompenses de luy. » Il eût demandé d'abord un congé au Roi : « Mais tant y a, s'il me l'eust refusée, je m'en fusse allé, ni plus ni moins qu'un vallet qui se fasche avec un maistre... Possible que, si je fusse venu au bout de mes attentes et propositions, j'eusse faict plus de mal à ma patrie que jamais n'a faict rénégat d'Alger à la sienne. Dont j'en fusse été maudit à perpétuité, possible, de Dieu et des hommes. Dieu faict tout pour le mieux, par quoy en soit loué [1]. »

La difficulté qu'il éprouva à vendre ses biens, une chute qui le rendit infirme durant quatre ans, lui épargnèrent la honte d'une trahison. Il quitta la cour, et passa le reste de sa vie au fond de son château de Richemond, le dos tourné à ces générations nouvelles qui grandissaient sous le gouvernement tutélaire et pacificateur d'Henri IV. Il était devenu sur ses vieux jours ce que Sully devint lui-même au temps de Louis XIII, un débris suranné et importun du passé ; tout en accordant ses éloges au chef de la maison de Bourbon, il croyait voir partout autour de lui la décadence, et dans l'armée, et dans la société. « La France, disait-il, qui l'a veue d'austresfois, mais non ce qu'el'est maintenant, a esté un pays incomparable en tout [2]. » Ce fut donc pour lui comme une suprême consolation de repasser ses souvenirs, pendant les loisirs qui lui laissaient la gestion des affaires de sa belle-sœur ou ses procès avec les religieux de Brantôme. Il n'avait

[1] T. V, p. 210-211.
[2] T. V, p. 296.

jamais songé jusque-là, en noble digne de ce nom, à devenir auteur; désormais la maladie le condamnait à l'oisiveté, et par conséquent aux « écritures, » comme la disgrâce et l'oubli des hommes y condamnaient Jean de Tavanes. Il débuta — tant son imagination était pleine encore des tristes images de la corruption de la cour — par écrire ses *Dames galantes*, dédiées à son protecteur le duc d'Alençon; puis il se mit à passer en revue les illustres personnages qu'il avait entrevus ou dont il avait entendu parler dans sa jeunesse. Cette tâche l'occupa environ vingt années, car on rencontre dans ses recueils telle page écrite en 1584, et la dédicace définitive à la reine Marguerite est datée du « dernier de mars 1604. » Après une première rédaction, qui malheureusement ne nous a été conservée qu'en partie, il revit, retoucha, amplifia ses récits, augmenta certaines biographies, en ajouta d'autres. Mataud, son secrétaire à gages, transcrivait[1].

Non content de confier au papier ses souvenirs et les confidences qu'il avait reçues, il puisa dans sa bibliothèque, collection qu'il estimait assez pour vouloir qu'elle fût conservée intacte après sa mort. Son vœu, que je sache, n'a point été exaucé; il serait en tout cas facile, ses œuvres à la main, de refaire le catalogue de ses livres. Passons sur les poëtes, les conteurs, les romanciers dont les citations émaillent ses récits: qu'il nous suffise de constater qu'il avait au moins parcouru les compositions historiques de son siècle et des âges précédents. Parmi les écrivains du moyen âge, il nomme les chroniqueurs Froissart, Monstrelet, Olivier de la Marche, et enfin les biographes de Louis XI, Commines et Jean de Troyes. Il a mis aussi à contribution, pour le commencement du XVI[e] siècle, d'abord ces précieux auteurs de Mémoires qui se nomment Guillaume et Martin du Bellay, le *Loyal serviteur*, « un aussi beau livre qu'on sçauroit voir », puis ces nombreux historiens plus cicéroniens que doués d'esprit critique, le « grand et docte » Paul-Emile, Robert Gaguin avec sa *Mer des Chroniques*, Belleforest, Bouchet, Paradin. En face de ses contemporains, c'est

[1] M. Lalanne a adopté, bien entendu, la seconde rédaction, mais sans omettre les variantes curieuses que fournissait la première, et confrontant partout où il l'a pu les textes représentés par les Mss. de la Bibl. nat. 6694 et 3262. Pour le *Discours sur les duels* et les *Rodomontades*, dont il n'existe aucun manuscrit connu, il a dû suivre le texte de l'édition de 1740.

également un éclectique ; il s'appuie avec la même confiance sur les *Commentaires* de Monluc et sur Du Haillan et Du Tillet. Aux Français il joint les étrangers, quelques Espagnols peu nombreux, entre autres Vallès, auteur d'une vie de Pescaire, sorte d'encyclopédie militaire du temps. Enfin les Italiens ont mis à sa disposition non-seulement leurs meilleurs écrivains, comme Machiavel, Guichardin et Paul Jove, mais divers autres moins connus et par cela même d'autant mieux appréciés par lui, tels que les auteurs de la *Chronique de Bergame* et de l'*Histoire de Naples*.

L'œuvre de Brantôme, si elle ne s'appuyait que sur de semblables autorités, serait en somme une compilation assez vulgaire ; ce qui en rehausse le prix, c'est que l'auteur a eu sous les yeux un grand nombre de relations contemporaines, d'écrits de circonstance qu'il copie textuellement ou à peu près. Ce point, entrevu par l'avant-dernier éditeur, M. Monmerqué, a été complétement mis en lumière par M. Lalanne. Beaucoup de ces brochures, aujourd'hui presque introuvables, fondues dans la narration diffuse de Brantôme, la relèvent par leur tour piquant et naïf. C'est ainsi que notre auteur a lu certaines apologies de la politique française contre les prétentions de Charles-Quint ; qu'il a consulté les documents espagnols sur le siége de Sienne, afin de les confronter avec Monluc ; qu'il a mis à contribution, pour décrire la bataille de Lépante, deux relations composées au lendemain de l'événement. Sur le siége de Rhodes, sur les affaires de l'Orient, il n'a pas non plus ignoré les publications en vogue. Enfin les archives de sa maison lui ont fourni plusieurs documents précieux, comme une dizaine de lettres de Louis XI, et encore, s'il n'en a pas copié un plus grand nombre, c'est qu'il a eu peur du scandale, nous verrons plus loin ce que ce dernier mot signifie dans sa bouche.

Curieux comme il était, et, dans sa retraite, n'ayant plus que des moyens fort restreints de satisfaire sa curiosité, il ne négligeait les documents d'aucune sorte. Chansons populaires, épigrammes, épitaphes des grands, tout lui était bon. Il était heureux de dire qu'il avait vu, soit en gravure, soit en tableau, la reproduction de tel événement raconté par lui, ou le portrait du héros dont il esquissait à son tour l'image.

Il y a peu de chose à dire des derniers jours de Brantôme.

Son testament, comme tout ce qu'il a écrit, est une pièce diffuse où se croisent les anecdotes, les récriminations, les vanteries. Il ne doute pas qu'on ne l'accuse de prolixité; il se console toutefois par la pensée qu'il a vu des testaments aussi longs que le sien, et qu'il a pris pour modèle celui du chancelier de l'Hospital, et il conclut en ces termes, significatifs pour l'étude de son talent et de son caractère : « J'ay le cœur grand... J'ay eu de l'ambition; je la veux encore monstrer après ma mort. Aussi que je n'ai voulu me confier mes volontez, et dire à ces petits notaires qui, la pluspart du temps, ne sçavent dire ny représenter nos intentions et vouloirs... Je fais donc fin selon mon vouloir et contentement, et y eusse mis et adjousté de beaux et gentils exemples, pour mieux adoucir le tout; mais c'est assez. »

Brantôme avait chargé une de ses nièces de faire imprimer ses ouvrages; celle-ci recula devant le scandale, mais laissa prendre des copies qui circulèrent. Le premier, Le Laboureur, dans ses additions aux *Mémoires de Castelnau*, en publia des extraits (1659). La première édition ne se fit pas attendre; elle parut en 1665-1666, mais très-incomplète, car on n'y trouve, sans parler de passages importants rétablis depuis, ni le *Discours sur les duels*, qui ne parut qu'en 1722, ni les *Rodomontades*, qui ne virent le jour qu'en 1740. « De la façon que je l'emploie, disait Le Laboureur, il sert beaucoup à l'intelligence de l'histoire; il la brouillerait autrement, et même on y verrait des choses qui pourraient nuire à son estime, et qu'il est besoin de supprimer. » Aujourd'hui qu'il est complet, voyons s'il peut encore rendre des services, et sous quelles réserves la quantité énorme de faits qu'il a recueillis peut servir à l'histoire définitive du XVIe siècle.

II

Quand on lit avec attention Brantôme, on ne trouve guère de page où ne se rencontre une des assertions suivantes : « J'ai lu..., j'ai ouï dire..., j'ai vu... » Ce raffiné, ce hâbleur imite les naïfs historiens des époques primitives qui, sur chaque fait, prennent soin de citer leurs autorités, afin d'inspirer plus de confiance. Chacune des trois affirmations de notre auteur, incessamment répétée, provoque dans l'esprit du lecteur

les questions suivantes : A-t-il lu avec critique? A-t-il écouté avec discernement? A-t-il vu en observateur, ou seulement d'une façon superficielle, par le hasard des circonstances?

Certes, ses lectures sont variées et nombreuses, empruntées à trois grandes littératures, l'espagnole, l'italienne, la française. Ici et là, il a consulté ce qu'il appelle les *histoires*, par opposition aux récits qu'il a entendu faire et qu'il répète. Or les deux reproches qu'il a encourus dans son travail pour s'assimiler les assertions d'autrui, sont ceux-ci : la légèreté toujours, et çà et là une apparence de mauvaise foi.

Il est léger : c'est un Gascon, et un Gascon qui serait bien fâché de ne pas l'être, car il voit dans ses compatriotes le type idéal de l'homme de guerre. En cette qualité, il n'omet jamais ce qui le concerne, et il est sujet à des distractions continuelles quand il s'agit des autres. Les erreurs de détail lui échappent sans cesse; il les laisse tomber sans prendre garde à ces minuties, par exemple lorsque, parlant de l'*Armada*, il suppose qu'elle devait délivrer (et non venger) Marie Stuart. Si sa mémoire est ainsi distraite, pourquoi sa plume ne le serait-elle pas? Aussi les citations qu'il hasarde, tant courtes soient-elles, doivent-elles être toujours vérifiées et presque toutes rectifiées. Il aime à rappeler certains passages des anciens; mais dès le premier volume, il est facile de voir qu'il a cité inexactement Tite-Live, Plutarque, Lucain, Suétone. Pour les modernes, les contemporains, même absence de scrupules ou même inattention. Attribuer à certain opuscule du temps certains faits contenus dans un autre sur le même sujet; fondre d'autorité deux épitaphes en une seule; défigurer les noms; intercaler, dans le feu de la narration, des phrases de sa façon au milieu d'un texte étranger qu'il allonge ou raccourcit à sa fantaisie, ce sont là pour lui jeux d'historien. Je ne parle pas des passages où il s'agit d'énumérations de personnes, de descriptions de cérémonies; il dérobe alors sans se gêner à autrui des pages entières.

Ce qui est plus grave que de semblables étourderies, c'est que, non content de se tromper fréquemment, parfois il essaye d'induire en erreur ceux qui le lisent, non certes par mauvaise foi, mais par vanité. Voyez, par exemple, comment il a procédé dans ses vies des principaux capitaines espagnols. Il voudrait bien faire croire qu'il connaît à fond la littérature castil-

lane [1] ; à chaque instant nous rencontrons ces formules : « J'ai lu, j'ai appris dans un livre espagnol... Les Espagnols ont écrit, » etc. Or M. Lalanne a parfaitement établi que ces lignes sont toutes d'adroites périphrases destinées à cacher les emprunts innombrables faits à un volume unique, *l'Histoire du marquis de Pescaire*, par Vallès. Le rusé Gascon espérait pouvoir dissimuler ses plagiats, en laissant Vallès sous le voile de l'anonyme; quand, au contraire, il a à citer un auteur français ou traduit en français, il le nomme volontiers.

Il en est de même pour ses sources italiennes. Nulle part Brantôme n'a jugé à propos de prévenir qu'il ne cite ses deux auteurs favoris, Paul Jove et Colenuccio, que d'après la traduction de Denis Sauvage. Cette précaution n'eût pas été inutile, vu la façon cavalière dont il les tronque ou les amplifie. Colenuccio n'est même jamais nommé; son livre est un de ces manuels commodes que Brantôme dissimule sous le titre vague d'*Histoire de Naples*, et dont il use sans scrupule. Non content de cacher ses larcins, il essaye de donner le change ; c'est ainsi qu'il déclare copier une harangue dans la *Chronique de Bergame*, dont il n'a certainement jamais vu ni l'original latin, ni la traduction italienne ; il se sert simplement d'une version française arrangée, qu'on trouve dans les *Chroniques d'Anjou* de Bourdigné. Bien mieux, il arrange à son tour Bourdigné, de telle sorte que la pensée de l'auteur ne nous arrive qu'après un troisième ou quatrième remaniement. Enfin, quelquefois, il se tait sur les sources où il a puisé; et, quand il veut faire l'érudit, il se garde bien d'avouer que sa science est de seconde main ; par exemple, dans sa dissertation sur la loi salique, il allègue bravement Ammien Marcellin, Grégoire de Tours et Claude de Seyssel, qu'il n'a jamais lus, et dont Du Haillan lui a fourni les textes.

Cette part faite à la critique, gardons-nous d'assimiler Brantôme à un Paul Jove; en effet, même lorsqu'il s'appuie sur des autorités écrites, il essaye parfois de faire œuvre de critique.

[1] Il a aimé à dire, comme Monluc, que c'est un avantage de savoir parler plusieurs langues (t. I, p. 33) ; qu'à un certain moment de sa vie il s'exprimait aussi facilement en espagnol qu'en français (t. I, p. 105). Il n'en est pas moins vrai qu'il avait fini par ne plus connaître qu'imparfaitement une langue apprise par l'usage, témoin les citations incorrectes des *Rodomontades*.

Il a l'idée de l'impartialité historique ; car, d'une part, il accuse Boyvin du Villars d'avoir trop vanté le maréchal de Brissac, et d'autre part, il n'accueille pas toujours sans réserve les assertions des pamphlets coutemporains. Il ose critiquer jusqu'à un historiographe royal, sous le couvert d'autrui, il est vrai : « Je ne le dis pas de moy, mais de la bouche de M. le cardinal de Lorraine [1]. » Ce Paul Jove même, dont il fait un si fréquent usage, lui a été dénoncé comme un insulteur d'Anne de Montmorency, au moins dans l'édition latine de ses œuvres. Brantôme n'a pas le moyen de vérifier l'accusation ; il la repousse néanmoins, et, sous le coup de l'indignation, il juge son auteur favori comme il le mérite, « une langue et une plume venimeuses. » Ailleurs, il fait encore preuve de discernement, qnand, se trouvant en présence de deux assertions de Paul Jove et de du Bellay, il se range à l'autorité de ce dernier. Une autre fois, c'est ce même du Bellay qui est contredit verbalement devant lui par « une dame grande de la court, qu'y a demeuré toute sa vie. » Grave autorité certes pour Brantôme ; aussi se borne-t-il à exposer le débat, et pour ne pas se compromettre en le tranchant, il s'en délivre lestement par ces paroles : « Je m'en rapporte à la vérité, en estant le moindre de mes soucis [2]. »

Ce serait du reste envisager Brantôme par un de ses petits côtés, que d'insister sur son inexpérience critique et sur ses mauvaises habitudes relativement aux textes d'autrui. Où il est précieux, incomparable, c'est comme écho complaisant, fidèle, de tous les bruits et de toutes les anecdotes qui ont couru de son temps. Il aime les *histoires*, et il y renvoie quand il le faut ; néanmoins il préfère l'inédit, ce qui n'a encore passé que de bouche en bouche ; ainsi, à propos du comte d'Enghien, il s'arrête au moment de décrire le combat de Cérisoles : « De discourir de ceste bataille, ce seroit une honte à moy, puisque M. de Montluc, qui estoit des plus advants aux périls, l'a si bien descrite [3]. »

A lui donc de conter ce qu'il a ouï conter jadis. Sur Charles-Quint, il avait interrogé de vieux capitaines espagnols, des

[1] T. III, p. 283.
[2] T. III, p. 152.
[3] T. III, p. 216. Cf. t. I, p. 30.

gentilshommes français, et jusqu'à un morte-paye jadis témoin du passage de l'empereur en Poitou ; sur Henri II, il avait questionné son écuyer ; sur le prince d'Orange, un gentilhomme de Delft ; sur Ferdinand Ier, un ancien ambassadeur en Allemagne ; et ainsi de suite. Tous les témoins lui étaient bons, les « vieux registres de cour » et les vieux soldats ; celui-ci lui était dépeint par son intendant, celui-là par sa maîtresse. Les ambassadeurs se laissaient aller à lui parler du pays où ils avaient vécu ; les chevaliers de Malte satisfaisaient sa curiosité sur le siége de leur ville, et un petit secrétaire de l'ambassade espagnole lui répétait les exploits de Lépante. A Gaëte, près du tombeau de Bourbon, il fit causer sur le sac de Rome un ancien trompette de l'armée impériale ; à Novare, il saisit au passage un maître de poste âgé de quatre-vingt-dix ans, « sain vieillard et de bonne mémoire, » et il l'entreprit sur les Français du temps de Louis XII. « Je ne faillis pas de l'entretenir tout un soir à soupper et encor le lendemain matin à disner [1]. » Il apprit sans doute beaucoup de Monluc, qu'il aimait à entendre discourir des armes et de la guerre.

Telles sont, entre mille, les autorités qu'il allègue ; d'autres fois il se borne à indiquer la condition de son témoin, sans prononcer son nom. Il y a dans la manière dont il présente ses garants une foule de nuances qui permettent de mesurer exactement la confiance qu'on doit avoir en son dire. En voici quelques-unes. Au lieu de « j'ai ouï conter, » il s'exprime ainsi : « Il me semble avoir ouï dire », s'il ne veut pas trop insister sur ce qu'il avance ; dans le cas contraire, il se portera garant de l'honnêteté de son interlocuteur [2]. Ailleurs, il ajoute à son expression favorite : « Je ne sçay s'il est vray, aussi ne le veux-je affirmer. » Ou encore : « J'ai ouï raconter à un grand personnage ancien, qui le tenoit de son père. » Il a ses doutes sur ce qu'on lui transmet, et hésite à croire ce qu'un grand prince (il n'ose nommer Henri IV) lui a raconté sur la mort de Tavanes, parce que ces deux personnages ne s'aimaient guère. Quand deux bruits contradictoires sont parvenus jusqu'à lui, il sait distinguer où est « la plus saine voix, » toujours sans se

[1] T. III, p. 5.

[2] Ainsi, quand il affirme que le pape saint Pie V se montra fort affligé de la Saint-Barthélemy, il cite en témoignage un « homme d'honneur qui pour lors estoit à Rome, et qui en scavoit des secrets (t. IV, p. 306). »

porter garant de rien. Enfin, il se fait répéter à l'occasion les récits qu'on lui a confiés. « Ce que j'escris est plain de verité; de ce que j'ay veu, je l'asseure; de ce que j'ay sceu et apris d'autruy, s'on m'a trompé je n'en puis mais. Si tiens-je pourtant beaucoup de choses de personnages et de livres très-véritables et dignes de foy [1]. »

Ces quelques paroles résument sa méthode; mais il importe d'ajouter que le sans-gêne avec lequel il usait des livres doit un peu nous mettre en garde contre l'exactitude avec laquelle il affirme reproduire les propos d'autrui. Aussi ne faudrait-il guère se fier à son assertion que si elle était confirmée par quelque document contemporain; car Brantôme a trop souvent donné lieu de croire qu'il était étourdi ou crédule, et un jour il a osé écrire: « Si ce conte est vray ou invanté, je ne m'en metz trop en peine; mais il peut faire rire [2]. »

Il est une autre catégorie de faits sur lesquels il n'est guère moins abondant, et auxquels nous sommes moins disposés à ajouter créance : ce sont ceux concernant l'époque qui l'a immédiatement précédé, c'est-à-dire la première moitié du xvi[e] siècle. Il est ici un peu enclin à accepter sans réflexion ce qu'on lui raconte, et son seul regret est de n'avoir pas présent à la mémoire tout ce qu'il a entendu. Il reproduit évidemment alors, et du ton le plus sérieux, les contes dont on a bercé son enfance; son père, son aïeule la sénéchale du Lude, sont devenus ses principales autorités. Que sera-ce, s'il remonte encore plus haut dans le passé, aux temps d'Anne de Bretagne et de Louis XI? « Je proteste bien, dira-t-il alors, n'avoir parlé qu'en la vérité, pour l'avoir apprise et d'aucuns livres, comme j'ay dict, et de madame la séneschalle ma grand'mère, et de madame de Dampierre ma tante..., qui entra à la court il y a cent ans [3]. » Néanmoins, ce n'est pas uniquement avec des *on-dit* qu'on fait l'histoire, et quand Brantôme rapporte que Louis XI a été entendu par son fou s'accusant devant Dieu d'avoir empoisonné son frère, comme ce fait ne se trouve nulle part ailleurs, nous le rejetons. Nous savons pourtant comment la tradition de ce fait s'est longtemps maintenue :

[1] Dédicace de la première rédaction de Brantôme. t. I, p. 7.
[2] T. V, p. 193.
[3] T. VII, p. 331.

« Il y a plus de cinquante ans que moy, estant fort petit, m'en allant au collége à Paris, j'ouys faire ce conte à un vieux chanoine de là, qui avoit près de quatre-vingts ans ; et depuis, ce conte est allé de l'un à l'autre, par succession de chanoine en chanoine, comme depuis me l'ont confirmé de ceste mort [1]. »

C'est surtout au lendemain des événements que la tâche de l'historien est difficile ; écrivant encore sous l'empire de l'opinion vulgaire, il n'est plus cependant sous l'impression directe, toute vive, des faits qu'il expose, et pour peu qu'il cède à la tradition, il est complice involontaire, mais actif, dans la formation de la légende. Ce phénomène est commun aux époques dites barbares et aux époques civilisées. Ainsi, vers 880, un moine inconnu de Saint-Gall entreprend la vie de Charlemagne, mort soixante-dix ans auparavant ; il a pour garant de son récit un moine contemporain de Louis le Pieux et un vieux compagnon d'armes de l'empereur ; et cependant, malgré quelques traits précieux à recueillir, quelle image plus fausse, à la fois puérile et gigantesque, que celle qu'il nous a laissée du grand homme ! Au XVIIIe siècle, voici Voltaire qui, se souvenant des impressions et des conversations de sa jeunesse, compose le *Siècle de Louis XIV*. C'est un critique éclairé, perspicace, quand la passion ne l'aveugle pas, c'est un chercheur, et de plus il a dit : « Ceux qui écrivent une ou deux générations après doivent user de la plus grande circonspection, écarter le frivole, réduire l'exagéré, et combattre la satire. » Belles maximes assurément, que Brantôme en particulier eût pu méditer avec profit ! Mais Voltaire lui-même n'a pu se dérober aux bruits qui couraient de son temps sur le grand siècle, surtout dans ses *Particularités et Anecdotes*. Là il fait pour la cour de Louis XIV ce que Brantôme a fait pour la cour de Charles IX. Il récolte les détails pittoresques, les menus scandales, et les présente le plus souvent à l'abri d'une autorité quelconque : « C'était une anecdote très-connue à la cour... Un vieux médecin de la Bastille a dit... J'ai entendu conter à feu M. de Caumartin.... Ce fait m'a été conté par M. le cardinal de Fleury, etc. » Combien d'anecdotes, — celle entre autres qui montre le jeune roi entrant en habit de chasse au Parlement, — ont été détruites par une critique minutieuse en

[1] T. II, p. 331-332.

apparence, soucieuse du moins de porter dans les moindres recoins la lumière ! De même quand on aura fini de dépouiller l'immense dossier du XVI[e] siècle, alors seulement Brantôme pourra être pesé ligne par ligne. Il doit nous suffire jusqu'à présent d'avoir saisi ses méthodes d'information et la mesure du contrôle qu'il a fait subir à ce qu'il a recueilli [1].

Il est des cas, encore assez nombreux, où Brantôme a été un témoin oculaire ; il a bien soin alors de le constater. « Je m'en vays faire un conte dont il me souvient fort bien, car j'y estois [2]. » S'il n'a point vu, tout au moins était-il près du théâtre des événements. « J'estois lors à la court, et sceus le lendemain ce conte de bon lieu. » Dans ces cas-là, quoique Gascon, il faut le croire.

Il est seulement fâcheux qu'un conteur tel que lui n'ait point su choisir entre les hommes qui passaient sous ses yeux ; que sa curiosité se soit arrêtée à la surface des choses ; que sur ce brillant théâtre de la cour où tout personnage avait une attitude et toute physionomie un masque, il n'ait vu que les décors, les costumes, les changements à vue. Comme Froissart, il est attiré par ce qui reluit ou ce qui amuse. Les sobriquets, les toilettes, les processions, les tournois, il n'entame aucun de ces sujets sans l'épuiser. Ce qui le frappe tout d'abord en Charles-Quint, c'est le calembour par à peu près que certains Français se sont permis sur le grand empereur (Charles d'*Autriche — qui triche*). Les gravures et les relations du temps lui fournissent ample matière pour décrire les pompes militaires ou religieuses auxquelles il n'a pu assister. Il ne songe pas à rappeler quelles manœuvres, à Mühlberg, ont valu la victoire au duc d'Albe ; il s'extasie en revanche sur le long panache de plumes blanches porté ce jour-là par ce

[1] Pour montrer jusqu'où le goût pour la tradition orale entraîne Voltaire, il suffit de le citer, relativement aux coups d'arquebuse que Charles IX aurait tirés sur les huguenots dans la nuit du 24 août 1572. Après s'être couvert de l'autorité de Brantôme, Voltaire ajoute : « Plusieurs personnes ont entendu conter à M. le maréchal de Tessé que, dans son enfance, il avait vu un gentilhomme âgé de plus de cent ans, qui avait été fort jeune dans les gardes de Charles IX. Il interrogea ce vieillard sur la Saint-Barthélemy et lui demanda s'il était vrai que le roi eût tiré sur les huguenots : « C'était moi, monsieur, répondit le vieillard, qui chargeais son arquebuse. » (Notes du chant II de la *Henriade.*) C'est bien là le pendant du conte sur Louis XI, que Brantôme enfant a recueilli d'un vieux chanoine.

[2] T. I, p. 171. — « Je vis tout cela... j'y estois. » (T. V, 344.) Cf. t. II, p. 89

général. Et lui-même, quand il assistait, en 1560, à la tragédie d'Amboise, en cet instant solennel entre tous, que considérait Brantôme? Un tournoi entre le grand-prieur de Guise et M. de Nemours, où le premier était habillé « fort gentiment en femme égyptienne,» et le second « en femme bourgeoise de ville; » suivent les détails burlesques de leur costume. Quand la cour de Charles IX tremblait à la pensée des huguenots, Brantôme se pâmait d'aise devant les bons tours de Brusquet, le fou du Roi, à qui il préparait sa petite biographie.

Veut-on un exemple frappant de l'esprit superficiel du facétieux chroniqueur? Il a jugé à propos d'entamer une longue dissertation pour prouver que les ambassadeurs de robe courte, c'est-à-dire laïques, doivent être préférés aux gens d'église, et entre autres exemples à l'appui de son opinion, il en rapporte un singulier. Charles-Quint, vainqueur des Ottomans, est venu à Rome, et là, dans l'enivrement de ses succès, en plein consistoire, a menacé le Roi de France. Si François Ier eût eu comme représentant dans cette assemblée, au lieu de l'évêque de Rennes, quelque « valeureux gentilhomme de main et de bonne espée et bravasche, » Brantôme est persuadé que l'empereur eût mis un frein à sa langue; car l'ambassadeur de France eût pu lui répondre, « quelquesfois mettant la main sur le pommeau de l'espée, quelquesfois au costé pour faire semblant de prendre sa dague, quelquesfois faire une desmarche brave, quelquesfois tenir une posture altière, maintenant son bonnet enfoncé, maintenant haussé avec sa plume, ores au costé, ores au devant, ores en arrière, maintenant laisser pencher à demy sa cape, comme qui vouldroit l'entortiller à l'entour du bras et tirer l'espée. » Or, au lieu de cela, qu'a pu faire l'évêque de Rennes? « Avec les doigts r'abiller son bonnet carré, racoustrer et estendre bien avec ses deux mains sarrées et les pouces estendus sa cornette de taffetas, retrousser sa grand'robbe de velours ou de satin sur les costez : tout cela ne pouvoit donner la moindre terreur du monde, ny à penser à rien de peur dans l'âme. Si bien que j'ay ouy dire qu'en ce faict il alla beaucoup de l'honneur de nostre Roy. » Après cette démonstration puérile, la diplomatie des gens d'église, fussent-ils des Du Perron ou des Richelieu, est jugée à ses yeux.

Je voudrais bien faire honneur à Brantôme de quelques observations d'une nature plus sérieuse, d'un caractère plus

profond; mais on le sait, à l'inverse de Jean de Tavanes, le frivole Gascon aime mieux raconter que disserter, et quand il disserte, il s'ingénie à ne pas assumer la responsabilité de ses opinions. On s'est demandé autour de lui quel était le légitime suzerain du Roi de France, le pape ou l'empereur ; il se garde bien de formuler sa réponse, tout en se déclarant capable de faire sur la question un petit traité selon sa fantaisie. A deux reprises il soulève un débat sur la moralité de l'alliance de François Ier avec les Turcs, et s'il invoque les arguments d'un La Noue, ailleurs il a déjà donné son avis, sans s'abriter sous l'autorité de personne [1].

J'aime mieux le louer de certaines remarques, peu importantes en somme, mais qui révèlent au moins en lui quelque flair historique, de précieuses qualités qu'il n'a point eu le courage de développer. Il a apprécié à leur valeur et peint avec une finesse spirituelle ces merveilleux ambassadeurs vénitiens dont les relations, publiées de nos jours, les rendent utiles à l'histoire autant qu'ils l'ont été jadis à leur patrie. Il a constaté l'insolence des gens de guerre en Espagne, menaçante dès le règne de Philippe II. Il a remarqué combien, depuis la découverte du nouveau monde, la richesse a augmenté en Europe, et, avec la richesse, le luxe. Il a vu, non sans amertume, les Français échouer misérablement en Floride, pendant que les Espagnols faisaient au Pérou de si merveilleuses conquêtes. Tout cela, il est vrai, sans remonter aux causes, sans prévoir les résultats ; mais autant vaudrait reprocher à Froissart de n'avoir pas compris Charles V et de n'avoir pas plaint la France malheureuse. Des esprits de cette nature racontent comme le poëte chante, et, puisqu'ils se bornent à vouloir charmer, le mieux est de se laisser faire, et de ne point chercher en eux un Tacite ou un Commines. Ils ont semé les bons contes, les anecdotes curieuses sur leur route, ne demandant à l'histoire qu'une chose, de recueillir ceux qu'elle jugerait dignes d'elle.

[1] T. II, p. 32; t. V, p. 39-69. Cf. *Commentaires de Monluc*, liv. I.

III

Nous connaissons désormais la valeur intellectuelle de Brantôme : voyons maintenant sa valeur morale. Quelles sont ses idées religieuses et politiques ? Quelle appréciation a-t-il laissée des mœurs de son époque ?

Il est catholique de nom, mais on peut voir dans son testament comment ce rancuneux gentilhomme entendait la charité chrétienne et le pardon des injures. Il voit la religion comme il voit la cour, par son extérieur, par le côté mondain, théâtral pour ainsi dire. Il est ravi d'apprendre que, dans une procession, sous François Ier, on a vu vingt-deux cardinaux faire partie du cortége, et maintenant en France il n'y en a plus qu'un ! Sa conclusion implicite est que l'Église du temps de saint François de Sales ne vaut pas l'Église du temps de Du Prat. Cet argument lui a tenu du reste si fort à cœur, qu'il a rassemblé sur sa liste certains prélats qui n'étaient pas nommés, alors que les autres n'existaient déjà plus.

On pense donc bien qu'il n'a pas su pénétrer dans les causes des guerres de religion. A propos du concordat de 1516, il a tracé un tableau des abus, et mis à contribution « notre bon père Rabelais » avec le même sérieux qu'ailleurs « Monseigneur saint Hierosme ; » il a fait sa petite pointe contre la donation de Constantin, non point pour jouer au prédicant et au réformateur, mais pour arriver à nous parler de lui. Il se trouve bien mieux à sa place dans une abbaye que des moines oisifs ; au moins il y occupe son temps, quand ce ne serait qu'à médire du prochain et à intenter des procès à ceux qui l'entourent. Ses charges sont grandes, et néanmoins comme il a tenu les bâtiments en bon état ! Comme il a su se faire respecter des huguenots ! Et « allez-moi donc trouver et songer si un gros et gras abbé de moyne eût peu faire ce tour d'escrime[1] ! »

Cette apologie éhontée de la commende nous explique pourquoi il ne fut pas de la Ligue, malgré son attachement pour les Guises ; il eut peur, en cas de triomphe du parti, de voir

[1] T. III, p. 115.

le clergé revendiquer son abbaye. Une fois bien renté de la main du roi, il ne comprenait plus pourquoi tant de séditions ; de là ses tirades contre les *communeros* d'Espagne et la Ligue. La conduite du duc d'Albe aux Pays-Bas et des Espagnols envers les Indiens d'Amérique n'avait rien qui le choquât, qui lui arrachât un cri d'étonnement ou de colère. N'était-il pas, du reste, à moitié Espagnol? Joignez à cela une horreur profonde pour la Saint-Barthélemy, une pitié publiquement manifestée pour les « gens de bien » victimes de ce massacre. C'est l'allié de La Noue et de Coligny, mais c'est aussi le bon citoyen qui a ainsi jugé la mort de l'amiral : « Mort malheureuse la puis-je bien appeller pour toute la France, veu les maux qui despuis s'en sont ensuivys et s'ensuivront encor; car que pouvoit le Roy souhaiter davantage et de meilleur, que se deffaire de telle façon d'un si puissant ennemy, puisque dans son âme il le tenoit tel, bien qu'il luy monstrast beau semblant. Il s'en alloit de son royaume et luy emmenoit vingt mill' hommes de ses partisans, et Dieu sçait, des meilleurs; et luy alloit conquester tout un pays aussi grand qu'un royaume.... Voylà ce que le Roy luy devoit accorder.... et purger son réaume de gens qu'il n'aymoit pas, sans se souiller les mains d'un très ord massacre [1]. »

L'abbé de Brantôme était donc en religion un politique, mesurant ses croyances à celles de ses maîtres et du monde où il vivait. Il blâmait le cardinal de Châtillon d'avoir embrassé la Réforme, « d'autant qu'il en perdit sa fortune à la cour, » et beaucoup partageaient son opinion. Est-ce que Monluc, ce type de l'inquisiteur en armure, n'écrivait pas alors en parlant d'une conversion au calvinisme : « Ce que je ne ferois jamais, *si mon Roi premièrement n'en change* [2]. » Brantôme et lui ont eu beaucoup d'héritiers et d'imitateurs que Saint-Simon a connus, qui encombraient la chapelle de Versailles le jour où Louis XIV venait au salut, et qui se gardaient bien d'y paraître quand la tribune royale était vide.

Les idées religieuses de Brantôme font pressentir ce qu'il pensait, en ces temps troublés, de la fidélité au Roi et à la Patrie. Sa véritable, sa seule patrie était la cour des Valois, et son horizon

[1] T. IV, p. 298-299. Cf. t. I, p. 345.
[2] Monluc, Éd. de la Soc. de l'Histoire de France, t. IV, p. 237.

ne dépassait pas l'escalier du Louvre, le cabinet du Roi ou l'appartement des filles d'honneur ; pourtant il jetait parfois les yeux ailleurs, et il eût facilement, il l'avoue, cherché à Naples, à Malte, à Madrid, des idoles à adorer, s'il y eût trouvé son intérêt. Autour de lui, qui n'en faisait autant ? Chacun prenait au gré de ses passions et de ses convoitises l'écharpe rouge ou blanche. Brantôme, complice naïf des faiblesses de son temps, et cent fois témoin de trahisons et de défections inattendues, était naturellement très-indulgent pour un crime aussi commun, qu'il avait failli lui-même commettre. Il savait où est la voie droite et le devoir; cependant, quand il se demande envers qui l'on est tenu davantage, ou sa patrie ou son bienfaiteur, il plaide, à grand renfort de citations érudites, les circonstances atténuantes en faveur de ceux qui ont porté les armes contre leur pays; il les excuse par l'ingratitude des rois à leur égard. *Omne solum forti patria est*, dit-il avec Ovide, et il conclut par cet aveu qui peut nous paraître cynique, mais qui, de son temps, était un lieu commun: « C'est aussy une vraie follie d'avoir ces sottes scrupules, que d'ètre ainsy du tout fidelle au service du Roy et si attaché qu'on le préfère à tout autre[1]. »

On comprend dès lors son jugement sur le connétable de Bourbon ; il ne voit en lui que l'homme de guerre, le général sous qui son père a combattu; il l'appelle « très-glorieux, » et quand le célèbre transfuge tombe sous les murs de Rome, ce n'est pas à lui que l'auteur applique l'épithète de *traître*, mais à la fortune qui l'a frappé. Il fait pis, il le compare au vainqueur sans tache de Ravenne, à Gaston de Foix !

Malgré cette faiblesse, Brantôme est profondément patriote, en ce sens qu'il a à cœur la gloire de la France, qu'il est fier de ses victoires, de ses conquêtes, de son prestige extérieur. Il l'a soutenue contre les Espagnols à la table du grand maître de Malte. Il ne dissimule pas les excès dont ses compatriotes se sont rendus coupables en pays ennemi; aussi ne veut-il pas en revanche que les historiens italiens affichent leur partialité contre les *barbares*. Il n'en est que plus heureux de constater les regrets que nous avons laissés en Piémont pour notre libéralité et notre galanterie: ces regrets, il les a trouvés

[1] T. VII, p. 247.— Cette digression est encadrée dans le *Discours sur La Noue*.

jusque dans la bouche de son cordonnier de Turin, qui, le rencontrant à son retour de Malte, lui a dit « la larme à l'œil, avecqu'un grand souspir : « Hélas ! Monsieur, les François n'y « sont plus; l'argent de France ne vient plus à nous... » J'ay bien opinion, ajoute Brantôme, qu'en foy et conscience si on demandoit aux Piémontois s'ilz voudroient estre encores soubz la domination françoise, et qu'il ne fust qu'à de crier *vive le Roy et la France,* ilz l'auroient tost faict [1]. »

Il y a évidemment en Brantôme une tendresse secrète pour l'Espagne : le spectacle de sa grandeur militaire l'éblouit, de même que le prestige des victoires anglaises inclinait Froissart du côté d'Edouard III. En revanche, toujours comme Froissart, il a peu de tendresse pour les Allemands ; après avoir rappelé la campagne d'Henri II sur le Rhin, à la sollicitation des princes de l'Empire : « Et par ainsy, voyla ceste nation en repos... qui luy a mal rendu despuis à l'endroict des roys ses enfans, contre lesquels, despuis vingt-cinq ans, s'est armée si impétueusement et de gayetté de cœur, que vous eussiez dict qu'elle n'eust jamais reçeu plaisir aucun de la France, tant ces bons Allemands se sont pleu à la piller et ruiner : lesquelz, quand ils demandoient auparavant secours au Roy Henry, proposoient pour leurs principalles raisons, qu'eux et les François estoient germains et frères, et que pour ce se debvoient ayder et maintenir les uns les autres. Quels germains et quels frères [2] ! »

C'est un vrai chant de victoire qu'il entonne, — est-ce du Paul Jove ou du Brantôme ? il n'importe — quand il peint le jeune Charles VIII descendant des Alpes, et entrant dans la capitale du monde chrétien. « Le voylà donc entré dans Rome, etc.... Allez moy trouver jamais Roy de France qui ayt faict de ces coups, fors que Charlemagne ! » Ailleurs, c'est la tristesse qui le prend, au spectacle des plaines où ses compatriotes ont versé leur sang, et alors l'émotion donne comme un tour poétique à sa pensée et à son expression : « Hélas ! j'ay veu ces lieux-là derniers, et mesmes le Garillan ; et c'estoit sur le tard, à soleil couchant, que les ombres et les mânes commancent à se paroistre comme fantosmes plustost qu'aux autres

[1] T. VI, p. 156.
[2] T. III, p. 268.

heures du jour, où il me sembloit que ces âmes généreuses de nos braves François là mortz s'eslevoient sur la terre et me parloient[1]. »

Ailleurs, quelle page plus profondément sentie que celle où sont dépeints les adieux de Marie Stuart à la France! Celui qui l'a écrite n'était certainement pas un indifférent aux douleurs qu'il a si vivement exprimées. Il avait rencontré et il rencontra depuis à Ferrare, à Turin, à Madrid, d'autres princesses, de vraies filles de France par le cœur comme par le sang, qui avaient, dans leur patrie d'adoption, la nostalgie du Louvre. Élisabeth, reine d'Espagne, était restée bonne Française à l'ombre des palais de Philippe II, et elle s'était gardée, remarque Brantôme, d'imiter Germaine de Foix, qui avait oublié son pays auprès de Ferdinand le Catholique. « Aussi y a-t-il différence entre la maison de Foix et celle de France : non que je ne veuille dire la maison de Foix grande et très-noble, mais la maison de France, quoy[2]! » De même Renée, duchesse de Ferrare, Marguerite, duchesse de Savoie, n'aimaient rien tant que ceux de leur nation, et Brantôme a célébré avec enthousiasme leur affabilité, leur charité pour leurs compatriotes errants ou malheureux.

Enfin c'est le plus pur sentiment national qui l'inspire, quand, racontant le bon accueil qu'il reçut un jour du pape avec ses compagnons d'armes, il ajoute: « Voylà, nobles François, comme vous estes estimez par tout le monde, parmy lequel la Renommée vous a pourmenez dans son chariot despuis que vous estes en estre..... Il faut doncques, François, que vous entreteniez ceste belle réputation, et l'alliez employer ailleurs que dans vostre patrie les uns contre les autres[3]. » De telles pensées, de tels regrets poursuivaient alors une foule de Français que la guerre civile avait tournés les uns contre les autres; Guise et Coligny les firent entendre l'un et l'autre, et le vieux courtisan en exhale ici le dernier et inutile écho.

Quelle a été maintenant la morale, publique ou privée, de Brantôme? Il a été à même d'appliquer l'une et l'autre dans ses jugements, qu'il parle des hommes de guerre, des

[1] T. I, p. 133-134.
[2] T. VIII, p. 10.
[3] T. V, p. 411-412.

diplomates ou des dames, en un mot de l'entourage des princes.

C'est avant tout un courtisan ; il l'est encore jusque dans sa retraite. Il a jadis flatté ou médit suivant ses satisfactions d'amour-propre, son ressentiment ou son intérêt, et il reste enclin à mesurer la grandeur d'un homme au bien que cet homme lui a fait. Aussi se souvient-il ordinairement, lorsqu'il parle de quelqu'un, des relations qu'il a eues avec lui, et le caractère de ces relations lui dicte son jugement. Il traite bien en général les grands de ce monde, ceux dont on peut attendre quelque chose, tout en maugréant, sans nommer personne, sur leur ingratitude. Il appelle grand François Ier, parce qu'il a entendu vanter sa générosité ; il ne soupçonne pas les scandales donnés par ce prince, attendu que le scandale pour lui ne vient jamais du maître lorsqu'il prêche d'exemple le vice, mais du serviteur lorsqu'il déplaît on désobéit. François Ier a répandu le goût du luxe autour de lui ; Brantôme l'en loue. Henri III, en sa présence, a tonné contre le luxe; et Brantôme s'incline encore.

Il ne faut que l'en estimer davantage, s'il flétrit la politique alors en honneur, à laquelle Machiavel a donné son nom. Autant il blâme le « bon rompu » Louis XI, « qui jouoyt de sa conscience et de sa foy comme d'un pelote [1], » autant il honore Henri IV pour sa loyauté, et voudrait voir François Ier exempt de tout reproche à cet égard. Il flétrit la maxime *Qui nescit dissimulare nescit regnare*, d'après un prédicateur du temps ; de même, d'après un « grand homme de justice » (l'Hospital sans doute), les concussions auxquelles se livrent souvent les hommes publics, mais d'une façon timide, glissant un peu sur la question, et ajoutant par exemple : « Il s'en feroit là-dessus un beau discours, que je laisse à gens plus capables en cela que moy [2]. »

Le tort fréquent de Brantôme, on le voit, quand il émet une opinion tant soit peu originale et hardie pour son temps, est de n'être qu'un écho. Je ne l'en louerai que davantage d'avoir admiré avec sincérité et bien mis en relief plusieurs figures

[1] T. I, p. 118. Cette expression de *bon rompu* est inséparable pour lui du nom de Louis XI. Ainsi Froissart, quand il parle de Charles V, ne manque jamais d'ajouter *sage et subtil*.
[2] T. III, p. 50.

militaires de son temps. Il fait on ne peut mieux connaître un personnage quand il l'a connu lui-même. Ainsi il entonne sur un ton presque lyrique la biographie du grand duc de Guise, dont l'éloge reviendra presque à chaque page de ses recueils. Personne n'a jamais mieux parlé de Metz et de l'immortel siège; on sent qu'il rend une impression encore toute vive, qu'il a encore devant les yeux le héros qu'il a aimé [1].

Ainsi encore, il a bien recomposé d'après ses souvenirs la dure et martiale figure d'Anne de Montmorency, héros de sept batailles, « grand rabroueur des personnes » et grand pendeur de huguenots. Il énumère avec un malin plaisir ses boutades contre les gens de robe, célèbre son jugement, sa mémoire, sa vaillance, entremêlant le tout de traits caractéristiques, s'écartant à chaque instant de son sujet, et ne pouvant le quitter. Il est fier d'avoir trouvé dans le trésor de sa maison une lettre de ce grand homme, qu'il transcrit. Il le présente à merveille, murmurant ses terribles patenôtres, dont les *Gloria Patri* étaient: « Allez-moi prendre un tel; attachez cestuy là à un arbre, etc. » Plus loin, le voilà apparaissant à cheval sur le champ de bataille de Dreux, quand chacun le croyait hors d'état de combattre. « M. de Guize lui vint à l'audevant luy donner le bon jour et demander comment c'est qu'il se portoit. Il luy respondit tout armé, fors la teste: « Bien, Monsieur, voylà « la vraye médecine qui m'a guéry, qu'est la bataille qui se pré- « sente et se prépare pour l'honneur de Dieu et de nostre Roy. » « Belles parolles certes d'un valeureux capitaine, que suivit l'effet [2], » ajoute avec raison l'historien. Plus loin encore, après avoir raconté avec émotion sa fin glorieuse: « Qu'on m'aille feuilletter par toutes les histoires du monde; on ne trouvera jamais une telle vaillance, un tel aage et une telle mort, meslées ensemble en une seule personne. »

La biographie de Montmorency est coupée en deux par une digression non moins éloquente sur le chancelier de l'Hospital, « le plus sçavant, le plus digne et le plus universel qui fut jamais en France. » Brantôme introduit ainsi ce grand magistrat, seul parmi les gens de robe, au milieu des illustres serviteurs de la couronne. Il a écrit sur lui des lignes classiques pour ainsi

[1] Voir surtout la belle page qui commence ainsi : « Qui considérera la grand force qu'y mena ce grand empereur, » etc. (t. IV, p. 188.)
[2] T. III, p. 298-299.

dire : « C'estoit un autre censeur Caton celuy-là, etc., » et il semble encore sous le coup de l'impression profonde qu'il ressentit, quand le hasard le fit un jour asseoir à Moulins à la table du chancelier et jouir de sa conversation. Il croit bon de copier son testament, et de montrer ainsi peint par lui-même « le plus grand personnage de sa robe qui fut ny qui sera jamais. »

Quand on découvre de pareilles pages dans Brantôme, il faut les admirer franchement, ne pas songer à ce qui les précède et pourra les suivre, car l'esprit de l'écrivain est, comme son âme, une cire molle qui reçoit aussi facilement les empreintes du vice et celles de la vertu. Il loue avec sincérité et même avec élévation la piété de ses personnages ; puis, le naturel l'emportant, il parlera presque sur le même ton d'une superstition ridicule, ainsi qu'on peut le voir dans le récit de la mort de Trivulce.

Même confusion volontaire en ce qui regarde le courage. Il admire les combats singuliers autant que les batailles, et son *Discours sur les duels* est un traité en règle sur la matière. L'antiquité et le moyen âge, les chroniqueurs et les théologiens sont appelés successivement en témoignage. Aux ordonnances des rois il oppose les *jugements de Dieu*, aux canons de l'Église le combat de David et de Goliath ! Après cet argument sans réplique, il poursuit à tort et à travers sa revue des duels célèbres, depuis les Horaces et les Curiaces jusqu'à La Châtaigneraie. Que les Turcs se moquent de cette coutume, « nous autres chrestiens nous sommes plus qu'eux, car nous nous sçavons battre en combats singulliers et généraux, et sçavons très-bien faire et l'un et l'autre ; en quoy sommes doublement à louer [1]. » A vrai dire, si Brantôme s'était élevé au-dessus de son temps à cet égard, il ne nous en aurait pas transmis une image aussi fidèle. Excusons donc l'homme ; l'historien y a gagné. Le duel n'était-il pas, en dépit de lois impuissantes, une institution passée dans les mœurs et ayant force de loi à la cour et dans la société ? Brantôme, homme de cour autant que soldat, la respectait. Que ne respectait-il pas dans ce monde dont il a immortalisé jusqu'à la profonde et raffinée corruption !

[1] T. VI, p. 399.

« Peu sert en France, a écrit Tavanes, de sçavoir les batailles et assauts, qui ne sçait la cour et les dames. » Brantôme s'est donc occupé, la première fois qu'il a écrit, des dames. En louant François I[er] de les avoir introduites à la cour, il a bien saisi le sens de la révolution qui s'accomplissait. Il l'a même fait remonter plus haut, à Anne de Bretagne; et c'est en s'armant de certaines de ses paroles que Rœderer a pu écrire son paradoxal *Mémoire sur la société polie*. Mener de front la vertu, l'esprit et le plaisir, tel était l'idéal difficile à atteindre; on confondit bientôt tout. L'équilibre que Marguerite de Navarre avait maintenu à grand'peine, se rompit, et le gai, mais honnête entourage de cette reine fit place au profane escadron des filles d'honneur, comme l'*Heptaméron* aux *Dames galantes*.

Brantôme, qui ne s'inquiétait que des apparences, et à qui même le scandale à huis clos ne déplaisait pas, célèbre sur tous les tons les belles complices de la corruption princière. Ne les voyait-il pas aux processions « comme à celles de la Feste-Dieu, à celles des Rameaux, portans leurs palmes et rameaux d'une si bonne grâce, et le jour de la Chandelleur portant de mesmes leurs flambeaux ?... Il faisoit beau voir aussi quand la Reyne alloit par pays en sa litière.., vous eussiez veu quarante à cinquante dames ou damoiselles la suivre, montées sur de belles hacquenées tant bien harnechées, et elles se tenant à cheval de si bonne grâce... leurs chapeaux tant bien garnis de plumes, ce qui enrichissoit encor la grâce, si que ces plumes volletantes en l'air représentoient à demander amour ou guerre [1]. » Que cet éclat cache une grande licence de mœurs, il ne s'en effraye pas, car le vice sous la soie ou la pourpre lui semble absous. Qu'importe que Jeanne de Naples ait laissé un renom d'impudicité? « C'est le vice le moins blasmable à une Reyne, grande princesse et belle, qui soit poinct, et si est le moindre si qu'elle puisse avoir [2]. » Pour une autre Jeanne de Naples, qui avait l'habitude de tuer ses maris, il plaide les circonstances atténuantes, et croit découvrir la raison de l'indulgence du pape pour la coupable : « Telle beauté méritoit bien... une absolution et pénitence légière et aysée à porter. » C'est bien l'homme qui croit excuser les anecdotes les plus

[1] T. VII, p. 399.
[2] T. VIII, p. 193.

scabreuses en disant que ce « ne sont point contes menus de villes ni de villages, mais viennent de hauts et bons lieux; et si ne sont de viles et basses personnes, ne m'estant voulu mesler que de coucher les grands et hauts subjects [1]. »

Ce critérium de la morale de Brantôme une fois connu, on s'étonne moins de l'entendre appeler « honnestes » celles dont il étale les plus honteux déportements [2]. Sans doute il prend le mot d'*honnête* au sens que lui donne un autre grand historien de scandales, Bussy : l'honnête homme est l'homme poli et qui sait vivre. Il n'est dès lors point embarrassé pour appeler la cour de Charles IX « un vray paradis du monde et escolle de toute honnesteté, de vertu, l'ornement de la France. »

Tout le recueil des *Dames galantes* proteste contre ces deux lignes. Nous ne voulons pas même feuilleter ce dernier livre, fruit d'une imagination pervertie, cours de débauche digne de l'Arétin. Brantôme a pris soin de se mettre ici en dehors des historiens, en couvrant du voile de l'anonyme ses tristes héroïnes : « En ne nommant rien, je ne pense rien scandaliser aussi. » Il croit que les nudités qu'il étale n'ont pas à rougir, parce qu'elles portent un masque au visage. S'il est discret de ce côté, il se venge par l'obscénité des anecdotes et la crudité des expressions. La conversation, il est vrai, était alors aussi libre à l'égard des bienséances que l'écriture à l'égard de l'orthographe. Notre siècle plus réservé, au moins en apparence, préfère imiter les Byzantins, et proteste avec Justinien contre « des termes indignes de la chasteté de notre époque [3]. » Néanmoins, en laissant de côté les expressions employées, quelle excuse trouver à Brantôme pour avoir recueilli ces vilenies et les avoir étiquetées et étalées une à une, comme les turpitudes d'un musée secret ? Aussi bien, l'auteur attendait non pas les plaintes, mais les remerciements des « honnestes dames » auxquelles il s'adressait, parce qu'il n'avait pas voulu les offenser en leur faisant d'autres contes « bien plus saugreneux et meilleurs [4]. »

Laissons donc ce livre, où quelques pages gracieuses ne

[1] T. VII, p. 205, *Ed. M.*

[2] Une de ses cousines a eu les bonnes grâces de François Ier. Il s'en vante et ajoute : « C'était une très-sage et vertueuse fille. » T. III, p. 176.

[3] Préambule des *Institutes*.

[4] T. VII, p. 205. *Ed. M.*

rachètent pas l'ignominie du reste, et voyons si, même dans les *Dames illustres*, le sens moral n'a pas trop souvent fait défaut à Brantôme. En général, il a su garder ici une certaine réserve ; ses biographies, d'Anne de Bretagne, d'Élisabeth et Renée de France, d'Isabelle d'Autriche, de Marguerite de Navarre, de Louise de Vaudémont sont à peu près irréprochables. Il est regrettable (et ceci donne la mesure de son tact) qu'ayant à parler de Jeanne de France, une sainte, il jette entre quelques lignes d'éloges, sincères assurément, les anecdotes les moins édifiantes et les plus étrangères à son sujet. Pour Catherine de Médicis, il est sans doute flatteur; mais en somme, là où il la loue, il se montre à son insu parfaitement d'accord avec ces ambassadeurs vénitiens dont la sagacité et l'impartialité sont universellement reconnues [1].

Entre toutes ces biographies, les plus achevées qu'il ait produites, il en est deux où il se révèle tout entier, soit avec son talent, soit avec son caractère : ce sont celles de Marie Stuart et de Marguerite de Valois.

Pour la première partie du portrait de Marie Stuart, Brantôme se fie à ses propres souvenirs ; il a encore présente à la pensée son éclatante beauté, et les vers qu'elle composait. Il se souvient surtout de son retour en Écosse, et pour le dépeindre, ce médisant a trouvé des accents d'une simplicité émue et pénétrante ; il a écrit deux ou trois pages qui vivront autant que la langue française. Séparé d'elle, il n'a point voulu ignorer ses destinées ; il a interrogé un Écossais, un intendant de sa maison ; il a lu une des apologies écrites en sa faveur. Nous le remercierions encore davantage d'avoir ainsi servi à son insu la vérité, si nous ne savions qu'il a agi plus par zèle de bon serviteur que par scrupule d'historien. Enfin, avant de raconter sa mort, il a consulté deux de ses filles d'honneur et une relation contemporaine, qu'il se borne à peu près à copier. Pourquoi faut-il qu'une pensée cynique traverse son imagination à la vue des restes de la reine martyre, et souille son récit ? C'est la marque, la triste marque de l'ouvrier sur son œuvre. Quoi qu'il en soit, il a créé, avec Ronsard, Schiller et Walter Scott, la légende de cette reine qui eût

[1] *Relations des Ambassadeurs vénitiens* (*Collection des documents inédits*), t. II, p. 107-109, 155-157.

pu dire de ses biographes le mot que le poëte allemand a mis dans sa bouche : « J'ai été bien haïe, mais aussi bien aimée [1]. »

Son *Discours sur Marguerite de Valois* est, dans un autre genre, un chef-d'œuvre. Marguerite est l'héroïne idéale de Brantôme, parmi celles qu'il a « portraictes » de son crayon indiscret. Il était en bonnes relations avec elle, car elle écrivit ses mémoires pour venir en aide à ses souvenirs; et se préoccupant peu sans doute de fournir quelques épisodes nouveaux au recueil des *Dames galantes*, elle pécha plus d'une fois par omission. Brantôme n'a pas oublié l'exemple, et il omet à son tour ce que la malignité publique lui a appris sur la dernière des Valois. Il ne voit en elle que ses qualités extérieures, son incomparable beauté, la grâce de sa danse; il décrit ses toilettes, et même, l'indiscret! ses perruques. Il loue ensuite sa belle âme, sa haute et grave éloquence, la finesse et l'agrément de ses reparties, l'art délicat de ses lettres. « Il n'y a nul qui, les voyans, ne se mocque du pauvre Cicéron avec les siennes familières. » Il entame un plaidoyer en règle, avec un grand étalage d'érudition, pour prouver que la loi salique devrait être abolie en sa faveur, et, comme un prédicateur à la fin d'un panégyrique : « Vivez, princesse, vivez en despit de la fortune! Vous ne serez jamais autre qu'immortelle, et en la terre et au ciel, où voz belles vertuz vous porteront sur leurs testes [2]. »

C'est en pensant à son recueil des *Dames* que Chateaubriand l'a appelé un « raconteur cynique, qui moulait les vices des grands comme on prend l'empreinte du visage des morts. » Il ne serait que juste de lui appliquer le mot de La Bruyère sur Rabelais : « Où il est mauvais, il passe bien loin au delà du pire, c'est le charme de la canaille. » A condition pourtant que, dans les *Dames illustres*, il méritera çà et là qu'on lui applique la phrase qui précède : « Où il est bon, il va jusqu'à l'exquis et à l'excellent [3]. »

[1] Schiller, *Marie Stuart*, acte V, scène VI.
[2] T. VIII, p. 85.
[3] Chateaubriand, *Études historiques*, *Préface*.— La Bruyère, *Caractères de quelques ouvrages de l'esprit*.

IV

Dirons-nous un mot de son mérite littéraire? C'est affaire aux grammairiens de rechercher son vocabulaire, les tours particuliers de son style, les négligences et les vivacités de son langage, les locutions périgourdines ou espagnoles qu'il laisse échapper, sa part d'originalité dans l'expression, même à côté de Monluc et de Montaigne. Constatons du moins qu'il avait l'esprit vaste, plus encombré que meublé, et cette accumulation de souvenirs a eu sur ses procédés de composition une fâcheuse influence.

Brantôme était lettré, autant qu'un mondain pouvait l'être, et il était fier de cette supériorité, pour lui-même et pour sa caste : « Les gentilhommes françois du temps passé abhorroient les lettres bien fort... C'estoient des rêveries qu'on s'estoit mis parmi la noblesse de ce temps là ; car je voudrois bien sçavoir si les lettres firent si grand mal à Cæsar, à ce grand Alphonce, roi de Naples; de noz temps, à M. de Langey, de Salvoizon, à feu M. l'Admiral, et à tant d'autres que je dirois en nombre infiny [1]. » Par ce qu'il dit dans les vies de François Ier et d'Henri II, comme par les citations qu'il sème en courant à travers ses récits, on voit qu'il n'avait pas en vain fréquenté Ronsard, et qu'il connaissait, au moins de nom, tous les écrivains de la Renaissance française.

Sachons-lui gré de cette condescendance, car, au fond, comme beaucoup de gentilshommes, il éprouvait je ne sais quelle répugnance instinctive à écrire, et s'il ne dit pas : « Au diable les écritures, » comme Monluc, il croit de bon ton de donner au diable les imprimeurs. C'est pourquoi il juge bon de rassurer contre ses prétentions littéraires le public choisi qui le lira ; et, se comparant aux grands artistes : « Ilz ont les deux choses, dit-il, la belle matière et l'art, et moy je n'ay que la matière [2]. » Un peu plus loin, il dénoncera l' « imbécillité » de sa plume; plume alerte, et qu'on aimerait à voir courir sur le papier, si elle n'usait et abusait de la plus banale des

[1] T. III, p. 48.
[2] T. I, p. 10.

figures, la répétition. L'auteur le sait, et a jugé utile de s'excuser, en rejetant sur sa mémoire la faute de ses négligences.

Un tour plus dangereux que lui joue sa mémoire, c'est d'éveiller en lui, à propos d'un fait, le souvenir d'un autre fait souvent très-différent, et le tort de Brantôme est alors de suivre, en écrivant, sa pensée : il laisse tomber pêle-mêle de sa plume négligente les dissertations et les récits, les noms des anciens et ceux des modernes. Il y a, croirait-on, un certain art au début de ses *Grands capitaines estrangers*, dans cette conversation entre Charles-Quint et Coligny, où passent rapidement les principaux hommes de guerre du siècle, et où est rappelée éloquemment à la fin, par la bouche de l'empereur, la vanité de la gloire humaine. Mais, dans cette biographie même, l'auteur va de digressions en digressions, des perles à Fernand Cortez, de Cortez à Ferdinand le Catholique, de Ferdinand à Amédée VIII, à André Vesale; et il en sera toujours de même. Un illustre capitaine provoque le souvenir d'un second, et l'écrivain, si la fantaisie lui en prend, ne tarde pas à se débarrasser du premier par une transition aussi brusque que possible : « C'est assez parler... J'en parlerai, possible, ailleurs. » Et il enfile, sans autre préambule, un chemin nouveau, heureux d'aller de détail en détail, ne se souciant pas plus de la logique des faits que de la morale. « En matière d'escrire, il faut prendre les traictz de la plume, soit au bond, soit à la volée, ainsy qu'ilz viennent, sans en perdre l'occasion, car elle ne se recouvre quand on veut [1]. » Quelquefois plus scrupuleux, il se borne à encadrer dans la vie d'un capitaine quelque longue causerie sur un sujet qui lui plaît; il interrompt la vie de Tavanes pour disserter sur l'ordre de Saint-Michel; la vie de François de Guise, pour parler des reîtres; la vie de Strozzi, pour raconter les folies de Brusquet.

Telle est l'œuvre de Brantôme. Elle le place, comme écrivain, au-dessous de Montaigne et de Monluc, dans cette pha-

[1] T. VII, p. 265. — « J'ai faict ce discours, par forme de digression, estant venu à propos, et que possible il ne m'en fut pas souvenu ailleurs. (t. I, p. 173). » — « Je fais fin à ceste digression, que j'ay plus estendue que je ne pensois; mais, comme disent les bons compagnons de table, un morceau ramaine l'autre; aussi une parolle m'a ramené l'autre, et sans y penser (t. III. p. 104). »

lange d'esprits originaux que fit surgir dans la France du Midi l'ère de la Renaissance. Comme historien, elle le range entre les auteurs de Mémoires et les chroniqueurs proprement dits. A l'exemple des premiers, il fait à sa manière son apologie, car derrière ses héros il montre fréquemment sa tête curieuse, et substitue même, d'une façon imprévue et inopportune, son image à la leur. C'est encore mieux un successeur des chroniqueurs, par sa nature souple et fantasque, son humeur vagabonde, son esprit effleurant tout, je voudrais pouvoir dire par sa bonhomie et sa naïve horreur pour le vice. Malheureusement, il a donné le ton à Tallemant des Réaux et à Bussy.

Que faisait ce dernier dans le château où il était relégué, sinon donner à son esprit chagrin et à son imagination corrompue la même récréation que Brantôme ? Tout en écrivant l'*Histoire amoureuse des Gaules*, il aménageait son salon des hommes de guerre, collection de portraits militaires commençant à Du Guesclin et finissant par sa propre image ; il élevait sa Tour dorée, où les *Dames illustres*, comme sa cousine de Sévigné, pouvaient s'étonner de rencontrer les *Dames galantes*, les d'Olonne et les Montglat. De même Brantôme, cinquante ans auparavant, s'était ouvert une immense galerie, remplie de tableaux de diverses grandeurs, d'esquisses plus ou moins ressemblantes, quelques-unes remarquables à cause d'un heureux coup de crayon, d'un trait habilement jeté, intéressantes en tout cas comme faisant partie d'une vaste collection ; rien n'y manque, pas même le musée secret.

C'est là ce qui rend Brantôme condamnable aux yeux de la morale, utile sous certaines réserves à l'histoire. Il a été souvent ébloui, souvent trompé, n'hésitant pas du reste à recueillir une anecdote hasardée qu'il avait attrapée au vol, parce qu'il préférait un bon conte à une vérité utile. Sa conscience a réfléchi comme un miroir impassible tout ce qu'il y a eu d'honorable et de honteux autour de lui. « Les grandes mémoires, a dit avec esprit Mme Necker, qui retiennent tout indifféremment, sont des maîtresses d'auberge et non des maîtresses de maison. » C'est ici l'auberge où il faut passer, dès qu'on aborde le seizième siècle ; les personnages de cette époque, qui n'ont eu pour se peindre, ni le temps, ni le talent

nécessaires, Brantôme les produit; les faits qu'on a oubliés, qu'on a voulu cacher avec raison, il les exhume, il les dévoile effrontément. A cette époque, si riche en documents de toute sorte, il a une place unique, et il n'est possible de toucher à aucun des grands noms ou des grands événements dont il a été le contemporain, sans avoir recours à lui. Ce seul fait suffit, sinon à sa gloire, du moins à la durée et à la popularité de ses ouvrages.

L. Pingaud.

MÉLANGES

I

FRANÇOIS Ier ET CHARLES-QUINT [1]

Nulle rivalité de deux souverains n'eut des proportions plus étendues, des péripéties plus émouvantes que l'antagonisme de François Ier et de Charles-Quint. Cette rivalité fut implacable, et ne finit qu'avec leur règne ; les plus sérieux intérêts de l'Europe y furent engagés.

C'était l'aurore du XVIe siècle, si fertile en événements. La chrétienté tout entière pouvait devenir la proie de l'islamisme. L'île de Rhodes allait succomber, malgré l'épée vaillante des Hospitaliers ; la Hongrie, par la prise de Belgrade, était à la veille de s'ouvrir aux barbares ; que deviendraient l'Italie, l'Allemagne, la France même sous le coup de ces invasions? En même temps, Luther levait le drapeau de la révolte, et menaçait de faire sombrer, en Germanie, non-seulement le catholicisme, mais tout le Saint-Empire, dans un prochain cataclysme. Quand donc la paix entre les princes fut-elle plus désirable, pour faire face à d'imminents périls ? Et pourtant la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Angleterre et l'Italie furent précipitées, par des ambitions inexorables, dans un long ouragan de guerres. Le Turc et l'hérétique n'eurent qu'à s'en réjouir.

A ce moment, la France était prospère. La féodalité tracassière avait été vaincue ; Charles VII et Louis XI, par des améliorations incessantes, avaient pu réorganiser les forces militaires. L'artillerie surtout venait de faire les plus remarquables progrès. Et toutefois, une lutte sérieuse ne pouvait s'engager sans qu'il fallût enrôler des aven-

[1] *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, par M. MIGNET. Tomes I et II. Paris, Didier, 1875, 2 vol. in-8° de 552 et 503 p.

turiers français en grand nombre, des Suisses, des Italiens, des lansquenets, et payer chèrement ces recrues. N'était-ce pas un puissant motif pour s'épargner des frais de campagnes lointaines que l'intérêt public ne commandait pas, alors surtout que ces campagnes pouvaient appeler l'ennemi sur le sol de la patrie, et susciter des complications à l'intérieur ?

L'Angleterre, à cette époque, sortait à peine des catastrophes de la guerre des Deux-Roses ; il y avait même encore un représentant de la *Rose blanche* vaincue. Les Tudor inauguraient déjà le despotisme qui devait humilier la forte race anglo-saxonne. Henri VIII n'affichait pas encore les passions tyranniques et irréligieuses qui ont flétri sa mémoire ; néanmoins, astucieux et avare, il gardait la pensée de faire valoir à la première occasion, sans s'imposer trop de sacrifices, ses prétendus droits à la couronne de France.

L'Allemagne, en même temps, était déchirée par les rébellions du protestantisme naissant. Trop peu attentif à ce danger extrême, Charles-Quint ne songeait qu'aux agrandissements de sa Maison ; il voulait reconquérir le duché de Bourgogne et amener l'Italie presque entière sous sa domination.

L'Italie, à cette heure, était morcelée en nombreux États ; il y en avait cinq principaux : le duché de Milan, la république aristocratique de Venise, la république démocratique de Florence, le domaine territorial du Saint-Siége, et le royaume de Naples au pouvoir des princes de la Maison d'Aragon. La politique astucieuse et quelquefois cruelle du xve siècle prévalait toujours au delà des Alpes. Les jalousies, les dissensions nourries par l'égoïsme des intrigues, offraient aux ambitions extérieures une proie facile. Au-dessus de ces convoitises planait une idée commune de patriotisme : l'Italie, dans les grandes conjonctures, affirmait avec force sa haine de l'étranger ; la papauté surtout entretenait dans les âmes le feu sacré, l'amour d'une noble indépendance. Alexandre VI, Jules II, Léon X, Adrien VI, Clément VII, ne faillirent pas à cette belle tâche. Leurs contradictions apparentes, les va-et-vient de leurs alliances, de leur conduite politique, s'expliquent, presque toujours, par les immenses difficultés d'une situation constamment variable vis-à-vis des souverains qu'ils avaient tour à tour, suivant les circonstances, à ménager ou à repousser. La papauté ne cherchait pas la lutte, elle la subissait. Conclure la paix générale des princes chrétiens dans le double but d'arracher l'Europe à l'islamisme et à la révolution religieuse ; sauvegarder l'autonomie italienne, et par elle les possessions du Saint-Siége, plus nécessaires que jamais, en ces jours troublés, au libre exercice de la suprématie spirituelle, telle était sa mission, et l'histoire atteste qu'elle sut la comprendre. Par malheur, la papauté eut souvent pour antagonistes, rarement pour alliés, les rivaux qui se disputaient la Péninsule. Charles-Quint, politique avant tout, froide-

ment tenace et profondément dissimulé, n'abandonnait rien à la mauvaise fortune de ce qu'il espérait lui enlever, et ne s'exaltait pas par la prospérité jusqu'à braver avec folie les chances désastreuses de l'avenir. Reprendre le duché de Bourgogne, réunir sous sa main le duché de Milan et le royaume de Naples, se constituer ainsi le régulateur sans rival des destinées de l'Italie, et avoir même la cour de Rome sous le joug, voilà le rêve persistant de sa vie. François Ier, de son côté, s'obstinait follement à faire réussir son droit au royaume de Naples, droit qu'il tenait de Charles III, légataire du roi René qui avait laissé cet héritage à la France ; il réclamait avec une égale obstination le duché de Milan, comme l'avait fait son oncle Charles d'Orléans, fils de Valentine Visconti. Très-chevaleresque, sachant plaire et entraîner par sa parole et sa vaillance, il n'avait pas l'esprit de suite dans les affaires. Livré aux plaisirs, il gaspillait dans les frivolités coupables des sommes nécessaires au bien public. Aux sérieux calculs de son adversaire, il n'opposait que la fougue de ses vues et la témérité de ses actes ; sa nature séduisante et sa brillante valeur faisaient contraste avec la rigidité, le sang-froid et la diplomatie savante du puissant empereur.

Il est temps de les mettre en scène, d'exposer le cadre où se meuvent les événements.

Charles VIII avait perdu le royaume de Naples aussi rapidement qu'il l'avait conquis. Louis XII, à la suite de vicissitudes militaires, s'était vu contraint par la défaite de Novare à délaisser le Milanais. François Ier, à peine monté sur le trône, reprend en sous-œuvre les tentatives de son devancier. En l'année 1515, il ressaisit le Milanais en battant les Suisses à Marignan, et il force Léon X de lui céder Parme et Plaisance, feudataires du Saint-Siége. De là, peut-être, le concordat de cette même année, exigé par les circonstances, où le pape ne cède rien de ses essentielles prérogatives. Maximilien, empereur d'Allemagne, veut reconquérir le duché, mais le connétable de Bourbon, alors fidèle, le défend de sa bonne épée ; des alliances avec l'archiduc Charles qui sera bientôt Charles-Quint, avec Henri VIII, avec Maximilien, découragé, conservent le Milanais à la France. Magnifique début qui cachait de longs désastres! François Ier s'enivre des succès de son règne naissant ; il regarde au delà du Rhin ; il veut être empereur. Ici commence et se poursuit, avec des phases diverses, le duel sans trêve de deux diplomates également acharnés à l'emporter de haute lutte par la double profusion de l'or et des promesses. C'est d'abord Maximilien qui agit puissamment sur les sept électeurs ; après sa mort, Charles, déjà roi de Castille et d'Aragon par la volonté des Cortès, communique à cet antagonisme d'ambitions une vivacité nouvelle ; l'Allemagne est un marché et un camp. Malgré l'opposition de Léon X, qui voit dans François Ier le bouclier vivant de l'Europe contre le protestantism et le Coran, Charles est élu empereur à Francfort.

De cette rivalité électorale naît la guerre. Charles veut le duché de Bourgogne et ses annexes. François Ier réclame la restitution du royaume de Navarre à Henri d'Albret, et 100,000 ducats annuellement dus sur le royaume de Naples. Aussitôt il recherche l'alliance du cauteleux Henri VIII qui, au Camp du Drap-d'Or, lui promet fallacieusement ses secours. Plein de confiance, François Ier commence l'attaque dans les Pays-Bas et la province du Luxembourg ; il la continue par une invasion dans le Nord, où il aurait pu sous Valenciennes accabler son ennemi ; en Espagne avec l'amiral Bonnivet, plus téméraire qu'avisé ; en Italie avec l'inhabile Lautrec, qui laisse envahir le Milanais par les forces combinées de l'empereur et du pape. Ainsi le duché est perdu, et l'insuccès de la France réunit contre elle l'empereur, le roi d'Angleterre, les États pontificaux. Sur ces entrefaites, Léon X meurt. Adrien VI, ancien précepteur de Charles-Quint, et alors régent d'Espagne, lui succède. C'est inutilement que Lautrec essaye d'enlever le Milanais à Prosper Colonna, l'éminent général des Impériaux ; il essuie à Bicocca une défaite suprême, qui est le signal d'une coalition. Venise, Adrien, Charles et Henri sont ligués contre la France ; les Anglais l'envahissent au nord et à l'ouest, les Impériaux au delà des Pyrénées. Le péril grandit et devient immense. Pour comble d'infortune, le connétable de Bourbon, dont François Ier a blessé maladroitement l'orgueil et peut-être violé les droits, trahit son souverain et son pays. *Rare figure de traître*, il échappe à la molle vigilance du roi, conclut à Montbrison une alliance scélérate avec Charles, et va porter à la confédération ennemie son expérience militaire, l'autorité de son nom, la grande influence de ses richesses : on le voit en Italie à la tête d'une armée, pendant que le sol français est foulé en Picardie par les Anglo-Flamands, du côté de Bayonne par les Espagnols. Heureusement, les places du Nord sont bien fortifiées et couvrent Paris ; la lenteur des fédérés, mutuellement jaloux et mal pourvus d'argent et de vivres, achève, grâce encore à la fidélité française, que la plus dangereuse des trahisons n'a pas ébranlée, la délivrance du territoire et le salut du royaume.

Mais hélas ! notre fortune en Italie baisse toujours. L'incapable Bonnivet, à qui d'abord la supériorité du nombre a donné quelques avantages, rencontre, après la mort de Colonna, Charles de Bourbon, devenu au delà des monts lieutenant général des troupes de l'Empire. Dans sa détresse, il recule vers les Alpes. Le brave et intelligent Bayard meurt en héros. Encore une fois le Milanais est perdu, encore une fois les étrangers s'apprêtent à se jeter sur la France pour la dépecer. C'est là le conseil pressant du transfuge. Que son pays soit envahi tout de suite, au nord et au midi, voilà son vœu le plus cher. En ce qui le concerne, il ira prendre Marseille, s'emparer de la Provence et l'annexer à ses états du centre où il régnait plus que le roi.

Illusions de la félonie! L'indomptable bravoure des Marseillais, secondée par Renzo da Ceri, le condamne à lever le siége. Les Impériaux, mal soutenus par la défiance et l'avarice de Henri VIII, se retirent; la France est de nouveau préservée; clergé, noblesse et tiers état; villes et campagnes ont fait un vivant rempart à la monarchie.

Rassuré bien à tort sur l'intérieur du pays, François Ier revient en Italie; il paye de sa personne et assiége Pavie. Mais dupe d'un stratagème ennemi, victime d'une folle ardeur, il livre une sanglante bataille où le Souverain n'est plus qu'un chevalier sans peur, sinon sans reproche. Aussi le sort des armes punit son imprudence. Le voici vaincu, prisonnier, enfermé en Espagne dans l'Alcazar. Il est d'abord comme anéanti, soumis à son vainqueur jusqu'à la prostration; mais il se relève par une fière adresse à ses sujets. Pendant de longs jours, il reste ferme dans sa dignité de roi malheureux; il refuse noblement de céder la Bourgogne; il aimerait mieux mourir prisonnier.

L'orgueilleux Charles-Quint ne sait pas respecter une si haute infortune. Non-seulement le duché de Bourgogne et ses dépendances, non-seulement le duché de Milan et le royaume de Naples lui seront irrévocablement acquis; mais le roi de France sera son suivant et son servant dans ses guerres contre Luther et le Turc; mais Charles de Bourbon, le félon implacable, ressaisira ces États, en y joignant la Provence, et il fortifiera cette situation par une grande position matrimoniale. En entendant ces choses, l'âme si française du royal captif se soulève d'indignation. Surviennent des négociations nombreuses. Marguerite, sœur de François Ier, et Louise de Savoie, sa mère, régente des plus habiles, s'interposent. Enfin, accablé d'ennui, craignant que le royaume, privé de sa présence, ne s'affaisse dans un désordre qui permettrait à ses ennemis de tout oser, le roi abandonne la Bourgogne et l'Italie, et promet de restituer à l'ex-connétable les biens dont une sentence du parlement l'a privé. S'il ne peut obtenir des états la cession de la Bourgogne, il reviendra se constituer captif; en attendant, le Dauphin de France et son autre fils seront détenus en otage. Il jure tout cela sur sa foi de chevalier, la main sur l'Évangile, avec l'arrière-pensée fixe de refuser, sitôt qu'il sera libre, la concession qu'il fait de guerre lasse, sous la pression d'une injuste violence.

Cependant le désastre de Pavie et ses suites ont ranimé l'Italie. Jules de Médicis, devenu pape sous le nom de Clément VII, a formé une ligue pour la défense des libertés de tous. Quand le roi de France, devenu libre, désavoue le traité de Madrid, cette ligue agit, mais maladroitement et faiblement, sous la conduite du duc d'Urbin. Alors quels excès lamentables! Charles de Bourbon précipite les Espagnols et les lansquenets luthériens, affamés de pillage, sur la cité reine; pendant huit jours le sac de Rome s'opère avec des horreurs sauvages auparavant inconnues. François Ier, en dépit de ses promesses, avait laissé la

ligue s'effondrer ; de là toutes les scènes de désolation. Ces effroyables excès rapprochent enfin l'Angleterre et la France ; des propositions de paix pour la délivrance du pape et des otages détenus à Madrid, ainsi que pour le payement des sommes dues à Henri VIII, sont faites à Charles-Quint ; il les repousse. Une autre guerre, précédée d'un défi en champ clos, est déclarée. Comme toujours, Henri VIII est inactif ; Clément VII ne veut pas rentrer dans la ligue qui l'a si mal servi ; et de nouveau les revers de la France se multiplient sur cette terre qui dévore ses armées. La fausse tactique de Lautrec, la retraite de l'éminent marin André Doria que François Ier n'a pas su retenir, la paix de Clément VII avec l'empereur, amènent le triomphe complet de Charles-Quint en Italie, et son couronnement à Bologne. Par suite, le traité de Cambrai pacifie momentanément les deux lutteurs. La France perd la seigneurie de Gênes et le duché de Milan ; elle abdique toute prétention sur le royaume de Naples ; mais du moins, après une si large effusion de sang pour de chimériques agrandissements, elle garde le duché de Bourgogne ; trop heureuse, si elle n'avait pas dû découvrir sa frontière du Nord par l'abandon de plusieurs villes et de la suzeraineté sur la Flandre et l'Artois.

Il nous fallait ce coup d'œil rapide pour faire saisir la haute importance du travail de M. Mignet. Ce travail, malgré tant d'écrits antérieurs, a une incontestable originalité. Nous ne sommes qu'à la première étape de la route qu'il faut parcourir, et déjà les aspects sont rajeunis ; ce long épisode de notre histoire nous apparaît dans une pleine lumière. C'est que le terrain est fouillé, si je puis ainsi dire, jusqu'au *tuf*. En explorant toutes les sources, M. Mignet a restitué tout son intérêt, tous ses enseignements à la lutte si dramatique à la fois et si vaine d'un grand roi et d'un grand empereur. Ce n'est pas là du placage ; les documents sont admirablement fondus, et l'érudition est immense. Le consciencieux historien a savamment exploré une foule de manuscrits, les archives du ministère des Affaires étrangères, les archives royales et impériales de Vienne, celles de Bruxelles, d'Italie et d'Espagne, les *State-papers* et beaucoup d'autres sources d'Angleterre ; il a trouvé des séries innombrables de dépêches ; il a consulté les écrivains de l'époque, et de préférence ceux qui étaient acteurs sur la scène si mouvementée des événements ; en un mot, l'enquête est complète et aussi précise que méthodique. Toutefois, cette abondance d'informations n'alourdit jamais le texte ; il garde sa prestesse, et le courant des récits est toujours clair. L'annotation elle-même n'est pas chargée outre mesure ; elle reste sobre, quoique très-riche ; elle éclaire le lecteur, sans le fatiguer ni l'éblouir.

Quant à la manière, elle n'est ni systématique ni exclusivement descriptive. M. Mignet n'écrit pas uniquement *ad narrandum* ou *ad*

probandum. Soit qu'il étudie les intrigues des partis, le caractère et les menées des princes, les roueries de la diplomatie ou les péripéties des champs de bataille, il n'oublie jamais de placer les faits sous le rayon plus ou moins éclatant des causes. Les faits, à leur tour, se développent selon leur importance, et les hommes, non moins que les choses, ont constamment le relief et presque toujours la physionomie qui leur est propre.

Ainsi, en diplomatie, nous voyons surgir, dans le camp des Impériaux, Gatterina, l'irréconciliable adversaire de la France : Praët, l'ambassadeur de Charles ; Beaurain, son entremetteur, et bien d'autres; dans le camp royal, le chancelier du Prat, Chabot le Brion, le premier président de Sèvres, l'archevêque d'Embrun, Louise de Savoie, Marguerite de Valois, etc. Comme les diplomates, les gens de guerre ont le rang que leur assigne, quelque part qu'ils soient, la lâcheté ou la bravoure, l'ineptie ou la capacité.

Tout cela se déroule avec aisance. Ni déclamation, ni passion, mais un calme animé d'une douce chaleur ; au besoin la vivacité qui sied aux incidents dramatiques, la peinture saisissante des situations et des caractères, et c'est pourquoi l'intérêt grandit par les progrès de la lutte. Le second volume est singulièrement attachant ; il s'ouvre après le siége de Pavie et se ferme sur le traité de Cambrai, halte fugitive entre les orages de la veille et ceux du lendemain. Ajoutons que M. Mignet, depuis l'Introduction où il résume les guerres d'Italie sous Charles VIII et Louis XII jusqu'aux dernières lignes où il expose le traité de paix, ne se méprend jamais sur le grand rôle qui incombait à la France en ces jours tourmentés ; il réprouve l'extravagance ruineuse de ces campagnes d'outre-monts qui faisaient oublier de couvrir au nord nos frontières pour le maintien ou le légitime agrandissement du territoire ; toujours un vif sentiment de la grandeur nationale rehausse le mérite historique et littéraire de son livre.

On voit que notre part d'éloges est grande ; elle est même insuffisante, nous le craignons ; l'admiration motivée du lecteur y suppléera. Qu'on nous permette maintenant de formuler des réserves que l'impartiale intégrité de l'illustre écrivain ne saurait mal accueillir.

M Mignet, nous semble-t-il, n'apprécie pas avec assez de force, en face du torrent de l'islamisme et des ravages de Luther, la nécessité d'une paix durable qui eût préservé l'Europe. Il lui manque, malgré les plus honorables intentions, quelque chose de ce *mens divinior* qui ouvre à l'histoire les horizons supérieurs. En définitive, s'il agissait de savoir, dans la première moitié du XVIe siècle, où pencheraient les destinées de deux empires, il y avait une question plus haute, celle qui consistait à protéger la civilisation chrétienne à l'Orient et à l'Occident.

Ce n'est pas tout. Sous l'influence de certains préjugés, M. Mignet n'est pas tendre pour les papes, et il est loin de malmener l'hérésiar-

que allemand et ses œuvres. C'est excéder beaucoup que de regretter l'abandon officiel de la schismatique Pragmatique Sanction [1]. Pourquoi blâmer sévèrement le concordat de 1515? Léon X ne put s'en défendre; il n'est pas vrai, d'ailleurs, que cette transaction ait livré sans mesure le clergé français à l'omnipotence du souverain pontificat et de la royauté; on le vit assez pendant la Ligue et aux jours terribles de la révolution. Ulric de Hutten et Franz de Sickingen, si hostiles à la paix et à l'unité religieuse, l'un par sa plume de pamphlétaire, l'autre par ses bandes, méritaient une énergique réprobation [2]. Et Luther, à quoi bon le caresser par cette phrase : « Prêchée avec une conviction ardente, accueillie avec une ferveur enthousiaste (l'enthousiasme des passions émancipées), cette réforme (elle ne réformait rien et déformait tout) qui *semblait* ramener le christianisme à ses fondements évangéliques (elle les y arrachait visiblement), qui donnait au culte plus de simplicité (ou plutôt une sécheresse désolante en harmonie avec des négations subversives), qui soumettait jusqu'à un certain point les choses de la foi à l'assentiment de la raison (elle établissait au contraire l'indépendance absolue de la raison, et supprimait la foi), qui répondait par l'examen (le libre examen) à l'attente fièvreuse des esprits (dévoyés) et par la ferveur de la croyance (c'est-à-dire par le dérèglement des esprits) aux besoins des âmes (qui n'étaient que leurs mauvais instincts), s'était propagée (par les erreurs de la politique et la contagion des vices) avec une rapidité extraordinaire [3]. »

C'est avec ces préoccupations que M. Mignet explique la tenue des conclaves. Assurément, il a raison quand il y fait toucher du doigt les intrigues égoïstes des cours; mais, en regard des chocs d'ambitions, Dieu était là, qui veillait sur l'Église et faisait converger vers ses desseins les trames intéressées des potentats. Et de fait, n'en déplaise au très-honorable historien, les papes de cette époque ne firent pas une laide figure. Soyons justes : M. Mignet ne refuse pas de voir en eux, même dans Alexandre VI, qu'il appelle avec exagération le *plus corrompu des hommes*, un vrai patriotisme italien, un sincère désir de réconcilier la France et l'Empire, de les unir fortement contre les disciples de Mahomet et ceux de Luther. Cependant, il n'est aucun d'eux qu'il ne marque d'une note malveillante. Jules II est durement traité [4]. Léon X est jugé inconstant et intéressé, équivoque, avec des *mœurs* peu pontificales, faux par ambition, rusé et insoucieux [5]. Adrien est un brave homme. C'est un théologien, — faible recommandation pour M. Mignet, — un pontife pieux, austère ; à la bonne heure ! Il a encore le

[1] T. II, p. 103.
[2] *Ibid.*, p. 130.
[3] *Ibid.*, pp. 220 et 221.
[4] T. I, pp. 37, 39 *et passim*.
[5] *Ibid.*, pp. 53 *et passim*.

mérite de vouloir, sans le pouvoir, réformer les abus; en revanche, quelle faiblesse, quelle timidité, quelle incapacité dans le maniement de la chose publique [1]! aussi va-t-il de Charles-Quint à François Ier, sans aucune intelligence des situations. Enfin le dernier des pontifes, Clément VII, est artificieux. Après son alliance avec Charles-Quint, il l'abandonne; et puis il ne sait pas protéger Rome contre les Impériaux. Il est peureux et inconsidéré; il songe plus aux intérêts de sa famille qu'à ceux du Saint-Siége, etc., etc.

Ce sont là des qualifications que l'histoire n'admet pas. Les papes, dans cette crise, qui les plongeait, quel que fût le vainqueur, dans les plus vives perplexités, ont pu faire des fautes de gouvernement ou d'alliances; mais, en résumé, qu'est-ce que l'Europe, qu'est-ce que l'Italie seraient devenues sans eux? Jules II eut le grand tort d'être guerrier; toutefois, il revendiquait, à l'encontre des tyrans et des usurpateurs, les légitimes possessions du souverain pontificat. Il ne *s'annexait pas*, comme on dit ici, il reprenait la suzeraineté de Parme et de Plaisance; il enlevait la Romagne à ses oppresseurs; sa popularité italienne lui valait des ovations, et s'il combattit Louis XII, c'est que les troupes du Roi avaient violé le territoire pontifical. Léon X avait soutenu avec un énergique dévouement la candidature de François Ier en Allemagne, et néanmoins, après la bataille de Marignan, il se vit enlever Parme et Plaisance. Telle fut la cause qui refroidit, d'abord, ses sympathies pour François Ier; un peu plus tard, ce fut pour soutenir les droits du Saint-Siége sur ces villes, qu'il abandonna l'alliance française. Sa conduite, dans ses rapports avec les deux rivaux, ne manqua ni de résolution ni de grandeur; quant à ses mœurs pontificales, elles furent régulières, malgré le faste de sa cour. Après lui, le saint pape Adrien demanda aux belligérants, pour le bien commun, une trêve qui maintenait provisoirement l'état territorial. C'était l'heure où Sélim, père de Soliman, menaçait l'Occident; François Ier, nonobstant l'imminence du danger, refusa cette trêve. Au surplus Adrien, moins étranger qu'on ne le suppose à la sage direction de son gouvernement, vit toujours les choses au point de vue supérieur des intérêts chrétiens. N'était-ce pas son devoir? Du reste, en ne séparant jamais sa cause du bien commun de l'Italie, il prouva, comme ses prédécesseurs, la sincérité de son patriotisme.

En ce qui regarde Clément VII, la justification nous semble facile. Il fut dévoué, suivant les vues traditionnelles de ses devanciers, à la défense de la civilisation par l'alliance des puissants. Lui aussi, s'inspirant des desseins de Léon X et d'Adrien, négocia une trêve, quand François Ier assiégeait Pavie; les refus de Charles-Quint le tournèrent vers la France. On ne peut lui contester ni l'intelligence ni

[1] Pages 463, 464.

un louable zèle. S'il laissa les bandes de l'ex-connétable se jeter sur Rome, ce ne fut pas sa faute, mais celle de la Ligue. La cité pontificale n'était pas d'ailleurs désarmée. Charles de Bourbon ne s'en empara qu'à la faveur d'un épais brouillard, en payant de sa vie sa criminelle invasion. Faible et délaissé, que pouvait Clément VII contre les Impériaux ?

Ainsi ses malheurs ne furent pas le châtiment de ses torts.

Dans cette rude épreuve, il montra le courage d'une bonne conscience, servie par une activité fatalement impuissante. A la fin, il vit l'Italie ployer le genou devant l'empereur. Lui-même n'hésita pas à ceindre de la couronne de fer le front d'un vainqueur plus sage. Et ce n'était point de sa part courtisanerie et bassesse. Charles-Quint lui faisait des restitutions importantes. En quittant la lice, il pouvait se rendre le glorieux témoignage d'avoir obtenu, pour la justice, des réparations et des garanties.

Une dernière réflexion.

M. Mignet reconnaît que la défection d'un grand seigneur, que nos désastres en Italie, que la captivité du souverain n'ont suscité aucune révolte. Mais il oublie de faire hommage d'une paix intérieure si profonde, à l'intime union séculaire de la monarchie et du pays. Assurément, on se plaignait de ces guerres insensées qui épuisaient sur une terre étrangère le trésor et le sang de la France ; on s'alarmait des dépenses excessives de la cour ; et néanmoins, aux jours du malheur, tous les cœurs s'unissaient, tous les concours se ralliaient autour du trône, au cri de *Vive le Roi!* Jamais la nation ne désespéra de ses destins tant qu'elle eut pour palladium sa vieille royauté. Quand elle la perdit, elle entra dans la voie douloureuse où elle devait mener les funérailles de sa grandeur et de sa liberté.

GEORGES GANDY.

II

UNE NOUVELLE HISTOIRE DES PERSÉCUTIONS[1]

Une époque aussi peu étudiée qu'elle est restée célèbre dans la mémoire des hommes, l'âge des persécutions subies par l'Église naissante, vient de fournir à M. Aubé la matière d'un attachant travail. Familiarisé dès longtemps par de premières recherches avec le tableau que son savoir vient dérouler sous nos yeux, l'auteur de la *Vie de saint Justin, philosophe et martyr*, nous présente aujourd'hui l'histoire des persécutions jusqu'à la fin des Antonins. Là ne doit pas s'arrêter, à coup sûr, l'étude à laquelle il s'attache; bien des gloires et bien des souffrances lui resteront à raconter, jusqu'au jour où l'avénement de Constantin vint clore une ère de sang et de ruines ; mais la part du sujet qu'il aborde est de toutes la plus difficile; la rareté de témoignages directs et précis sur les poursuites d'alors, y multiplient les points de doute et nous devons lui savoir gré d'avoir tenté une pareille tâche. Origène, Tertullien, Minucius Félix, saint Cyprien, Lactance, tous ceux enfin qui feront la lumière sur les temps postérieurs à Marc. Aurèle, n'apportent ici qu'un trop faible secours. Sauf les lettres officielles des Églises sur les saints égorgés à Lyon et sur la mort de saint Polycarpe, les récits de la passion des martyrs ne peuvent fournir à l'historien que des documents indécis. C'est surtout par les témoins grecs des premiers combats du christianisme, Athénagore, Tatien, Lucien de Samosate, saint Justin, saint Clément, Méliton, que M. Aubé éclaire sa marche. La véritable physionomie de l'époque à laquelle il s'attache ne se laisse saisir que par qui la juge avec l'esprit critique et en sait rétablir les traits; c'est une période souvent confuse, où les questions se pressent , parfois insolubles si le témoignage de monuments ingénieusement recherchés et exhumés ne vient pas chasser les ténèbres. C'est là aujourd'hui une source vive pour la reconstitution de l'histoire ecclésiastique, et le savant romain qui

[1] *Histoire des persécutions de l'Église jusqu'à la fin des Antonins*, par B. Aubé, professeur de philosophie au Lycée Fontanes. Paris, Didier, 1875, in-8° de xi et 470 pages.

La *Revue* se réserve de revenir sur l'écrit de M. Aubé, et d'accentuer quelques-unes des réserves dont il est l'objet de la part de notre éminent collaborateur. (*Note de la Direction.*)

l'a trouvée, mise en œuvre avec tant d'éclat, est et restera longtemps le guide et le modèle à suivre dans ces recherches.

Ce n'est pas à dire que l'étude des marbres, des basiliques enfouies, des hypogées et des peintures renferme les seuls documents utiles à rechercher aujourd'hui pour la connaissance des premiers siècles chrétiens, et que la critique doive se taire partout où des monuments nouveaux ne pourront être produits. Bien des enseignements, et à coup sûr des plus inattendus, reposent inaperçus dans les vieux textes sur lesquels nous avons tous pâli ; la lecture n'en est jamais sans profit, et personne mieux que M. Aubé ne saurait nous en donner la preuve. Placé à un point de vue souvent bien différent du sien, je lui dois et lui rends cette justice ; mais, qu'il me permette de le lui dire, M. Aubé est sur plus d'un point disciple de l'école du doute qu'inaugura chez nous le XVIIIe siècle, et qui se présenta alors avec plus de traits brillants que de qualités solides. Ces qualités ne font pas défaut au savant professeur, car il sait tous les procédés de la critique moderne, et son érudition est vaste ; mais son esprit le porte au doute, et parfois trop facilement peut-être. Assez longtemps l'on s'est appliqué à montrer uniquement ce qu'il fallait rejeter dans les traditions relatives aux origines du christianisme : ce qu'il faut accepter et retenir, voilà ce qui me semble digne d'être en même temps recherché par la science, mieux armée aujourd'hui qu'elle ne l'était jadis. Personne plus que M. Aubé n'est habile à montrer l'infirmité, l'inanité de certaines légendes trop légèrement produites ; sa dialectique en renverse du premier souffle le léger échafaudage : mais est-il bien certain de marcher toujours, dans ses appréciations, d'un pas plus assuré que ceux dont il veut faire évanouir le rêve?

Alors qu'il s'agit des temps primitifs où l'auteur se renferme, les Actes des martyrs et les récits des vieux hagiographes ne sont en général, je le repète, que d'un faible secours pour l'historien. Quoique plus d'un des traits qu'ils renferme puisse se justifier par la confrontation de documents contemporains, le maniement, la mise en œuvre de ces textes veut un contrôle sévère et des précautions infinies. Mais, entre une prudente défiance et leur rejet absolu, la différence est grande, et je pourrais citer tels Actes qui, tenus pour un objet de risée dans d'amusants écrits du siècle dernier, n'en sont pas moins signalés aujourd'hui, par une critique mieux éclairée, comme confirmés par les découvertes nouvelles, ou comme donnant sur les cultes païens des renseignements d'une haute valeur.

Je n'oserais, pour ma part, avancer avec M. Aubé (p. 347 et 457) que les Actes de sainte Félicité et de ses fils ont pu être l'œuvre de quelque bel esprit, entreprenant « de dresser un pendant au récit biblique de la mère et des sept fils du Livre des Machabées. » Il y a là, je le crains, exagération dans la mesure de la critique. Les étran-

getés que paraît présenter la narration d'un fait n'infirment pas la vérité du fond, surtout en semblable matière, et comme je l'ai montré ailleurs, à l'occasion d'une intéressante lecture faite par le savant professeur devant l'Académie des inscriptions, le souvenir de sainte Félicité et de ses sept fils est de ceux que des documents antiques et, si l'on peut le dire, officiels, confirment le plus explicitement; le témoignagne d'une fresque contemporaine des persécutions, celui des marbres antiques, des évêques, des souverains pontifes, depuis Damase jusqu'à Grégoire le Grand, montre la vénération des fidèles pour ce groupe des saintes victimes [1].

A côté de l'expression de doutes tels que celui dont je viens de parler, il est dans l'ouvrage de M. Aubé des affirmations devant lesquelles je ressens quelque étonnement; et puisqu'il a bien voulu me donner lui-même toute liberté pour apprécier ici un livre dont l'utilité et le mérite ne sont à aucun degré contestables, j'appellerai son attention sur une assertion grave, qui déjà écrite et soutenue par des savants considérables, me paraît pourtant n'être qu'imparfaitement fondée.

Il s'agit de la fin de Domitien, tombé, comme on le sait, sous le poignard, et en même temps des poursuites exercées, par son ordre, contre les chrétiens. « La persécution, écrit M. Aubé, eut lieu tout à fait à la fin du règne. Les historiens paraissent même insinuer qu'elle fut la cause de la chute du tyran. Lactance déclare que le prince fut puni par le ciel aussitôt qu'il commença à faire la guerre à Dieu et à son peuple saint. Et Suétone, après avoir rapporté la condamnation de Clemens, ajoute, en parlant de Domitien : « Ce dernier trait de « cruauté hâta sa perte. » Est-il téméraire de dire que l'historien établit ici une connexion entre la mort de Clemens et le complot qui se forma contre Domitien et le précipita du trône ? Et Juvénal ne donne-t-il pas la même indication dans les deux derniers vers de sa quatrième satire, où il parle, il est vrai, non du consul, mais des artisans de Rome ? « Il périt, dit-il, lorsque les savetiers commencèrent à « avoir peur. Il avait impunément versé le sang des Lamia; l'effusion « d'un sang vil le perdit. »

« Par esprit de vengeance ou de représailles et pour prévenir le développement et les progrès d'une cruauté qui s'essayait, comme parle Tertullien, les affranchis et les clients de Clemens formèrent une conspiration et tuèrent Domitien. On sait que c'est un intendant de Domitilla, Stephanus, qui fut l'âme et le bras du complot.

« Et quoi ! dira-t-on, des chrétiens qui doivent, selon les préceptes du Maître, bénir leurs persécuteurs, et quand on les frappe sur une joue, présenter l'autre, trempèrent dans un guet-apens, organisèrent et consommèrent un assassinat ! On aime, en général, à se

[1] *Compte rendu des séances de l'Académie des inscriptions*, 1875, p. 138.

représenter les chrétiens de l'âge primitif comme de timides brebis tendant la gorge à leurs bourreaux, se laissant égorger sans se plaindre et répondant aux coups par des actions de grâces. On se plaît à supposer que dans le milieu chrétien ne pouvaient germer que des sentiments d'abnégation plus qu'humains. La haine et le désir de la vengeance coulent cependant à flots pressés dans cette hymne qu'on appelle l'*Apocalypse*. Au temps de Domitien, les fidèles, sortis pour la plupart des classes pauvres et sans culture, avaient sans doute ces passions vives qui agitent toutes les multitudes, font les héros et les fanatiques, poussent aux actions d'éclat et aux crimes. Et Domitien n'était-il pas un tyran, un bourreau? En débarrasser le monde, n'était-ce pas prévenir et devancer la justice de Dieu? Quel miracle qu'il ne se fût pas trouvé au sein des masses chrétiennes un groupe pour concevoir et exécuter ce qu'on appelait sans doute l'arrêt de la vengeance divine [1]. »

Exposée avec tout le talent que sait montrer M. Aubé, la thèse qu'il soutient séduit au premier abord, et l'autorité qui s'attache aux écrits du savant professeur me fait un devoir de rechercher si son jugement peut être ici accepté comme incontestable. J'hésiterais à l'admettre comme tel, et pour montrer combien peu doit être chargée d'un régicide la mémoire de ceux auxquels les prophètes, l'Apocalypse même ordonnaient la patience, en leur montrant prochain le châtiment d'en haut [2], je rappellerai d'abord comment se noua la conspiration.

Un enfant, introduit près de l'empereur, trouve dans sa chambre une note écrite; il l'emporte en se jouant. L'impératrice, qui le rencontre, prend le papier, et le lit : c'est une liste de proscription. Le nom de Domitia y figure, avec ceux des préfets du prétoire, du chambellan Posthumius et de bien d'autres encore. Les proscrits se réunissent, et cherchent un homme pour frapper le tyran. On le trouve; c'est un *Procurator* de Domitilla, nommé Stephanus. Ce qui le pousse en avant, lui et Clodius, l'un de ses compagnons, Suétone et Aurélius Victor nous le disent en termes précis : tous deux étaient poursuivis pour malversation, et le second n'attendait plus que le supplice [3].

Ainsi, les principaux conjurés s'unissent pour sauver leur tête; leurs agents frappent l'empereur pour se soustraire à de terribles châtiments. Des chrétiens et de leur vengeance, je ne vois rien paraître, et l'on peut déjà, il me semble, les tenir absous du forfait.

Reste le mot de Juvénal sur les *Cerdones*, et les poursuites qui, dirigées contre eux, furent suivies, dit-il, de la mort du tyran. Ici le poëte ne parle qu'à demi-mot, et ce qui reste obscur pour nous, ne devait point, selon toute apparence, l'être pour ses lecteurs. Chacun, si nous en

[1] Pages 183-185.
[2] *Soph.*, III, 8: *Apoc.* VI, 10, 11.
[3] Suet. XVII; Aurel. Vict., *Epit.* XXIII.,

devons juger par son laconisme même, savait sans doute alors et sans qu'on eût besoin de s'y étendre, ce qu'étaient ces *Cerdones*, gens de la plèbe infime qu'il ne nomme qu'en passant. Or, s'il eut été notoire que ce nom désignât les chrétiens, recrutés surtout, nous disent les Pères, dans les classes inférieures, comment Tertullien s'adressant, non point à la foule ignorante, mais aux magistrats de l'empire, et ailleurs à un proconsul, comment Tertullien eût-il osé, eût-il pu dire en parlant des assassins des princes : « D'où sont sortis les Cassius, les Niger, les Albinus, ceux qui forcent le palais à main armée, plus audacieux encore que ne le furent *les Sigerius et les Parthenius?* Ils étaient Romains, si je ne me trompe, c'est-à-dire qu'ils n'étaient pas chrétiens[1]. » Sigerius, Parthenius sont de ceux-là mêmes qui firent tuer Domitien[2], et si des chrétiens avaient été mêlés à leur œuvre de sang, Tertullien n'eût pu les nommer sans appeler une réponse écrasante.

Il me serait facile de rappeler, par des textes nombreux, ce que furent sous le glaive les disciples du doux maître; pour cette démonstration, les preuves abondent, précises, indiscutables. Acceptons les chrétiens tels qu'on les vit dans l'âge héroïque de l'Église, doux et patients devant les supplices, tels enfin que, quelques pages plus loin, M. Aubé les dépeint lui-même :

« Pendant les deux premiers siècles, dit-il, méprisés, conspués, maltraités, au ban de l'opinion et de la loi, et souvent frappés de mort, on les vit partout patients et résignés, parlant moins de la terre que du ciel, et pleins de confiance en un maître qui ne trompe pas et qui sait réparer l'injustice[3]. » Tel fut, on n'en saurait douter, l'esprit des premiers fidèles, ces « pacifiques conjurés, » comme le dit excellemment l'auteur[4], dont le sang coula seul en ces temps d'abnégation et de sacrifice.

Pour qui veut étudier par le détail l'histoire des persécutions, il est encore plus d'un point sur lequel il me semble difficile de tomber d'accord avec M. Aubé. Je n'en veux citer ici qu'un seul, et parce qu'il importe à l'exacte connaissance du caractère des poursuites que le savant écrivain s'applique à étudier.

« Le crime de sacrilége, dit-il, est défini de telle sorte par la loi romaine qu'on ne voit pas de quelle manière on aurait pu en accuser les chrétiens. La sacrilége, en effet, n'est pas, selon les jurisconsultes romains, celui qui ne croit pas aux dieux de l'État, ou en parle légèrement, ou les nie et les blasphème, — sagement on pensait que c'était aux dieux seuls qu'il appartient de venger leurs injures. —

[1] *Apol.*, XXXV; *Ad Scapul.*, II; Cf. *Ad nat.*, I, 35.
[2] Dio Cassius, LXVII, 15.
[3] Pages 402, 403.
[4] Page 405.

C'est celui qui se rend coupable de vol, de pillage, dans les édifices consacrés au culte [1]. »

Tel n'est pas le seul sens attaché à ce mot par les anciens : les articles *Sacrilegium*, *Sacrilegus* de Forcellini, en donnent pleinement la preuve. C'est sur la foi d'Ovide, de Sénèque, de Florus et d'autres encore que les lexicographes ont reconnu au mot *Sacrilegus* le sens de *sacrorum violator*, *impius*, *scelestus*. En ce qui touche la question spéciale de son application faite aux fidèles, je rappellerai que Tertullien l'atteste, en même temps que, sur un point, il en explique la raison d'être : *Sacrilegi et majestatis rei convenimur*, dit-il; et plus loin : *In sacrilegium convenimur non celebrando vobiscum solemnia Cæsaris* [2]. Pour me renfermer dans les temps antérieurs au triomphe de l'Église, je noterai encore que la sentence rendue contre saint Cyprien, d'après des Actes dont l'authenticité ne saurait être révoquée en doute, porte les mots : *Diu sacrilega mente vixisti* [3].

Je ne veux pas insister ici sur quelques autres propositions qui me paraissent insuffisamment fondées, taches légères qui disparaissent devant le mérite de l'ensemble du travail; ne fût-ce que par son talent à grouper, à discuter les textes, en nous introduisant avec méthode dans une étude d'un abord difficile, M. Aubé aura déjà rendu à l'histoire de l'Église primitive un service important. S'il incline parfois vers les conclusions d'une école vieillie de cent ans et peu accoutumée à compter dans son sein un homme aussi solidement préparé, M. Aubé n'en subit pas moins l'émotion qu'inspirent à tous les cœurs, la pureté, le courage de ceux qui fondèrent, au prix de leur sang, le monde nouveau, et dans aucune partie de son livre il ne leur refuse son admiration, j'ai presque dit sa reconnaissance : « C'est, dit-il, l'honneur du Christianisme d'avoir été une pacifique conspiration contre un ordre de choses mauvais et caduc; d'avoir, devant la force, revendiqué victorieusement le droit de la conscience, appris au monde l'inviolabilité du for intérieur, entrepris d'épurer les mœurs, et de donner aux éternels besoins de l'âme humaine, un meilleur, plus pur et plus solide aliment [4]. »

C'est là un jugement qui honore l'écrivain, et devant lequel disparaissent les points de détail, les sujets de controverse que chacun de nous peut apercevoir sous un aspect différent, mais qui ne sauraient

[1] Pages 190.
[2] *Apolog.*, X, XXXV, cf. II et XII.
[3] Ruinart, *Acta sincera*, éd. de 1713, p. 217. Dans sa version du chapitre consacré par Eusèbe au martyre de saint Polycarpe, Rufin rend l'acclamation des païens : αἶρε τοὺς ἀθεόυς par *Tolle sacrilegos* (lib. IV, c. XIV).
[4] Page 405.

diminuer pour aucun l'admiration due aux soldats de la plus noble lutte qu'ait jamais engagée l'humanité.

EDMOND LE BLANT.

III

TROIS LETTRES INÉDITES

DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

On n'a plus rien à dire sur saint François de Sales, depuis que feu le vénérable curé de Saint-Sulpice, l'abbé Hamon, complétant admirablement les travaux de ses devanciers, a publié le récit non moins exact qu'attachant de la vie de celui que l'on a surnommé le plus aimable de tous les saints[1]. Mais, s'il est impossible d'ajouter le moindre renseignement à tous les renseignements qui ont été minutieusement réunis par le pieux biographe, il reste à trouver encore quelques-unes de ces pages que l'auteur de l'*Introduction à la vie dévote* écrivait d'une plume si facile et si charmante, et ce serait bien mériter à la fois des admirateurs du grand évêque de Genève et des amis de notre vieille langue, que de rechercher avec sollicitude tout ce qui manque aux diverses éditions de sa correspondance. Pour moi, je me réjouis de pouvoir joindre à ce trésor trois lettres pleines de cette grâce naïve et de cette ineffable bonté qui distinguent les écrits de saint François de Sales, ces écrits où, selon l'expression de M. l'abbé Hamon, « se pein si délicieusement sa belle âme [2]. »

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

[1] *Vie de saint François de Sales, évêque et prince de Genève, d'après les manuscrits et les auteurs contemporains*, par M. le curé de Saint-Sulpice. 3e édition, corrigée, augmentée, etc. (Paris, F. Lecoffre, 1858, 2 vol. in-8o).

[2] Sur le mérite littéraire des œuvres de saint François de Sales, on consultera avec fruit la récente thèse de M. l'abbé H. Sauvage : *Saint François de Sales, prédicateur* (Paris, 1875, in-8o). Nul n'a oublié la spirituelle appréciation du style de l'auteur du *Traité de l'amour de Dieu*, par M. Sainte-Beuve (*Port-Royal*, t. I, p. 237-239).

I[1]

A MADAME LA DUCHESSE DE MERCŒUR ET PENTHIÈVRES, DUCHESSE DE MARTIGUES[2].

MADAME,

Le sieur de Manigod, qui est fort bon et honneste gentilhomme, m'a conjuré de l'assister de mon intercession auprès de Vostre Grandeur, pour obtenir une grace qu'il en desire. C'est, Madame, qu'il vous playse commander à Pensabin de ne point vouloir exiger de luy, ni le charger d'interestz et accessoires, pour les sommes qu'il doit à V. E. sinon à la mesme mesure et quantité que Sa Grandeur en veut retirer, affin que non seulement l'un, mais l'autre aussi participe à sa charité et libéralité et que l'un des débiteurs use à l'endroit de l'autre de la débonnaireté et gratification qu'il a obtenue de son seigneur et créancier, selon l'Évangile. Et je sçai bien, Madame, combien moy-mesme je devrois rechercher des intercessions pour impetrer pardon, et du retardement du payement de Therens et d'avoir tant attendu à faire les actions de graces que je doy à V. E. pour la douceur dont elle use en mon endroit pour ce regard. Mais je ne puis implorer à cette intention que la mesme bonté que le sieur de Manigod me fait implorer pour luy, et à laquelle j'auray plus ample recours à la fin de tout le payement, que je ne verray jamais si tost achevé que je souhaitte.

Cependant je prieray sans cesse Nostre Seigneur qu'il multiplie ses célestes faveurs sur vostre personne,

Madame, et sur celle de Madame vostre mère[3] et de madamoiselle[4], puisque je suis

Très humble et très obéissant serviteur de V. E.

FRANÇOIS E. DE GENÈVE.

Aneci le XV avril 1606.

[1] Bibliothèque nationale, f. fr. 17,362, f° 110. Lettre autographe.

[2] Marie de Luxembourg, fille de Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre, vicomte de Martigues, avait été mariée, en juillet 1579, à Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, mort le 19 février 1602. Elle mourut en septembre 1623. On avait déjà quelques lettres de saint François de Sales à la duchesse de Mercœur. J'en citerai notamment une, de mai 1602, où il lui annonce que, selon son désir, il fera imprimer l'oraison funèbre du duc de Mercœur, par lui prononcée dans l'église de Notre-Dame de Paris. (*Lettres de saint François de Sales*, Paris, Blaise, 1817, in-8°, t. I, p. 79.)

[3] La mère de Marie de Luxembourg était Marie de Beaucaire, fille de Jean, seigneur de Puyguillon, sénéchal de Poitou, morte en 1613.

[4] Françoise de Lorraine, duchesse de Mercœur, princesse de Martigues, née en 1592, fut mariée en juillet 1609 à César, duc de Vendôme, et mourut en septembre 1669.

II [1]

Au roi de France [2].

Sire,

La congrégation des Cœlestins, agitée maintenant en France de quelque contention, espère que la venue de son Abbé général, qui est de plus commis expressement par nostre Saint Père le Pape, calmera et accoysera [3] aysement leur petite mer, mais surtout si l'œil de Vostre Majesté en favorise le dessein. C'est de quoy, Sire, vostre justice et piété est suppliée très humblement par cette troupe de très fidéles sujetz et très dévotz orateurs, que Vostre Majesté a en cet ordre tousjours jusques à présent de grande édification et mesme sous vostre coronne royale, laquelle les a aussi tousjours gratifiés de sa speciale protection ; et puisque il a desiré que j'adjoustasse ma très humble recommandation à leur demande, je le fay, Sire, avec toute reverence, quoy que je me sente très indigne d'approcher le trône de Vostre Majesté, parce que la renommée de vostre debonaireté et devotion me promet autant d'accès auprès de vostre esprit royal, que ma bassesse me donne de juste sujet de respect et de vénération.

Playse à la souveraine miséricorde de Dieu de vous bénir, Sire, d'une très longue, très heureuse et très sainte royauté, souhait continuel que je fay pour

Vostre Majesté,

Comme estant

Son très humble et très obéissant orateur et serviteur

François, évesque de Genève.

Annessi le xxxi juillet 1618.

[1] *Ibid.*, p. 111.

[2] Voir une autre lettre de saint François de Sales à Louis XIII, dans l'édition déjà citée (t. II, p. 131) : il y remercie le roi de France d'une gratification de 300 écus qu'il avait donnés pour la réparation de quelques églises du bailliage de Gex.

[3] *Accoiser* est un vieux mot qui signifiait calmer, apaiser, rendre *coi* Bossuet en a souvent fait un heureux emploi, et il est grand dommage que nous ne l'ayons pas conservé.

III [1]

A Monsieur le duc de Bellegarde, pair et grand escuyer de France, gouverneur de Bourgoigne [2].

Monsieur mon Filz,

La mesme solemnité de ces grans jours de Noel, qui m'oste presque l'esperance de vous voir, me donne l'asseurance de vous faire cette importunité, pour ce pauvre homme que la charité m'oblige d'affectionner et le bon exemple qu'il a donné de sa foy et de sa probité, tandis qu'il a séjourné dans le baillaige de Gex, où il a neantmoins des persécutions, dans son innocence. Il explique son indigence en sa requeste, laquelle, si vous ne treuvés pas convenable d'exaucer, il en présente un' autre, Monsieur mon Filz. C'est qu'il playse à vostre bonté de luy donner une place ès gardes du sel, ou en Forès d'où il est, ou ailleurs sous vostre authorité. Ces œuvres de pitié sont de sayson en ces jours dédiez à l'honneur de la souveraine miséricorde que le filz de Dieu a exercée en sa naissance pour nostre salut que je supplie très humblement de vous estre à jamais favorable,

Monsieur, selon le souhait continuel de mon cœur qui suis

Votre très humble et très obéissant serviteur,

François E. de Genève.

Ce soir veille de Noël 1622 [3].

[1] Bibliothèque nationale, *Mélanges Clairambault*, vol. 1062, f° 76. Lettre autographe.

[2] Roger de Saint-Lary et de Termes, duc de Bellegarde, était depuis longtemps honoré de l'affection de saint François de Sales. Dans le recueil intitulé : *Nouvelles Lettres inédites de saint François de Sales, dédiées à S. M. la reine de Sardaigne*, publiées par le chevalier P. L. Datta, archiviste aux Archives de la cour de Turin (Paris, Blaise, 2 vol. in-8°, t. II, p. 88), on trouve une lettre écrite, le 10 novembre 1612, à ce personnage, et où l'évêque de Genève entretient le gouverneur de Bourgogne de l'entière exécution de l'Édit de Nantes au pays de Gex.

[3] Cette touchante prière en faveur d'un homme malheureux peut être considérée comme une des dernières bonnes actions de saint François de Sales, comme le digne couronnement d'une vie qui fut toute de charité et de dévouement. Quatre jours plus tard, le 28 décembre, saint François de Sales rendait le dernier soupir. Remarquons, à ce sujet, que l'on a donné à sa mort la fausse date du 28 *novembre*, dans la *Nouvelle Biographie générale* (t. XVIII, 1857, col. 487), et aussi dans le *Dictionnaire historique de la France*, de M. Lud. Lalanne (1872).

IV

LES PUBLICATIONS

DE LA

COMMISSION D'HISTOIRE DE TOSCANE [1]

Nous sommes en retard pour parler, comme nous l'aurions souhaité, d'une grande publication faite à Florence par la Commission pour les Études sur l'histoire nationale de la Toscane, de l'Ombrie et des Marches. Nous avons déjà signalé l'apparition d'un premier ouvrage, mais il convient d'y revenir et de s'y arrêter un peu plus. Cinq volumes sont maintenant publiés. Les trois premiers contiennent les instructions données par les magistrats de Florence à Rinald, de la famille des Albizzi, pour traiter les affaires qui lui sont confiées. Le quatrième volume comprend les chroniques racontant les événements dont la ville et le territoire de Fermo ont été le théâtre. Le cinquième est consacré à des chroniques sur l'histoire de Viterbe.

Les instructions ou commissions données par les magistrats de Florence à Rinald Albizzi, ainsi que les rapports et dépêches adressés par celui-ci aux magistrats, sont en général des chefs-d'œuvre de précision et d'entente des affaires. Il y a là toute une diplomatie.

Analyser ces pièces n'est pas possible : il y a plus de quatorze cents documents, publiés *in extenso*, sans compter un grand nombre d'autres, cités ou analysés. Ce n'est pas un livre, ce sont des matériaux pour écrire un livre ; mais celui qui aura lu ces instructions ou commissions et ces rapports, connaîtra parfaitement l'esprit qui animait Florence, le but qu'elle poursuivait, les intérêts qui, en Italie, se mêlaient aux passions pour agiter les esprits, pendant la période qui s'étend de 1399 à 1438.

Rinald Albizzi a été mêlé à toutes les affaires. Si Florence est en guerre avec le comte de Battifolle, Albizzi est envoyé pour hâter la construction d'une forteresse; si le roi Ladislas, disputant à la maison d'Anjou le royaume de Naples, envoie à Florence Jean Orsini pour lui notifier la victoire qu'il vient de remporter sur son rival, Albizzi est chargé d'aller à sa rencontre; si la ville d'Assise demande le retrait

[1] *Documenti di storia Italiana*, publicati a cura della R. Deputazione sugli studi di storia patria per le provincie di Toscana, dell'Umbria e delle Marche. Florence, 1867-1875, 5 vol. in-4°.

de certaines prohibitions, assez communes en ces temps, faites aux citoyens d'Assise de ne remplir aucune charge à Florence, Albizzi, nommé capitaine d'Assise, reçoit l'ordre de laisser présager aux prieurs de cette ville une heureuse solution. On le voit ensuite se rendre auprès des Malatesta pour obtenir le passage, par le port de Rimini, des marchandises de Florence dont le duc de Milan empêchait la circulation. Nommé podestat de Citta di Castello, Albizzi va, au nom de la commune, rendre hommage au nouveau légat pontifical, recteur de la Province. La rivalité entre les Ubaldini et les Castellani vient-elle à troubler tout le centre de l'Italie, Albizzi est envoyé par Florence à Citta di Castello, à Pérouse, au comte d'Urbin, au seigneur de Fabriano, et parvient à imposer un compromis général. La guerre éclate-t-elle de nouveau entre Florence et Pise, c'est Albizzi que sa patrie choisit pour aller auprès du pape à Rome, et du roi Ladislas à Naples, pour les prier de ne pas soutenir les Pisans. C'est lui qui va régler les limites du territoire, lors de la discussion entre Florence et Le Meingre de Boucicaut, gouverneur de Sarzane au nom du roi de France ; c'est lui encore qui va concerter l'accord entre le pape Jean XXIII et la reine Jeanne. Lors de ce triple schisme où l'on vit deux ou trois papes reconnus chacun par divers pays de la chrétienté, Albizzi se rend à Rimini, où était Grégoire XII, afin de chercher à le reconcilier avec Jean XXIII. Lorsqu'enfin Martin V est nommé pape, Albizzi est choisi pour l'accompagner à Pavie, à Milan, à Mantoue, et il devient le chargé d'affaires du Souverain Pontife et de Florence auprès de Jeanne II et d'Alphonse d'Aragon, qui luttaient contre Louis d'Anjou. Lorsque Visconti menace la Romagne, Albizzi va à Bologne conclure une ligue avec le légat pontifical, afin d'empêcher l'invasion du duc de Milan. Ce sont les mêmes intérêts qu'il va défendre à Venise, en cherchant à maintenir l'alliance de cette Reine de l'Adriatique avec Florence, pour s'opposer à Visconti. Mais Visconti, méprisant cette alliance et ces ligues, envahit la Romagne; alors Albizzi va exciter le pape à repousser l'invasion, et il se rend auprès de Malatesta, capitaine de l'armée de Florence, pour l'assister en qualité de commissaire. Lorsque le souverain Pontife veut amener la paix entre Florence et Milan, grâce à la médiation de Venise, Albizzi s'occupe de conclure une ligue entre le pape, Venise et Florence, en même temps qu'il aide l'empereur Sigismond à s'entremettre pour négocier entre les deux rivaux une paix que le cardinal Albergati parvient enfin à signer, le 30 décembre 1426.

On voit par tous ces documents le grand état que tenait Florence entre toutes les cités de l'Italie : on peut apprécier le rôle important joué par les capitaines d'aventures, comme on disait alors, et au moyen de quelles intrigues et de quelles violences s'est déployée l'ambition de Visconti dans l'Italie septentrionale.

Un appendice général, sans compter divers appendices particulier

insérés dans le corps des volumes, termine cette publication. Il y a là encore plusieurs documents intéressants. C'est d'abord un fragment de discussion entre Albizzi et un médecin, sur la question de savoir si les sciences naturelles sont opposées à la foi chrétienne, en d'autres termes si la raison est opposée à la foi ; nous trouvons ensuite la déclaration faite par Rinaldo Albizzi aux officiers chargés de la surveillance du cadastre : c'est un compte de ses biens et de sa fortune mobilière et immobilière, avec son actif et son passif. Puis voici une nouvelle compilation, faite en 1420, du statut du parti guelfe, dont le texte le plus ancien jusqu'ici, celui de 1335, a été publié par Bonaini. Rien n'est plus beau que cette déclaration initiale que « la très-glorieuse réunion des Guelfes soutient en religion l'Église romaine et en politique la liberté. » — « Les Gibelins au contraire, continue le statut, ennemis de l'Église et oublieux de la liberté, ont voulu soumettre l'Italie aux tyrans et aux barbares. Aussi la faction gibeline est en notre temps anéantie, et le parti guelfe triomphe et règne. » Deux lettres de Rinaldo Albizzi et un bref du pape Eugène IV, nommant Albizzi sénateur de Rome, terminent cet ouvrage si riche en renseignements, qu'une excellente table des matières vient aider à retrouver. Cette belle publication fait le plus grand honneur à son savant éditeur, notre ancien collaborateur M. César Guasti.

Le volume consacré à l'histoire de Fermo comprend la chronique d'Antonio di Nicolo, notaire et chancelier de la cité, qui s'étend de 1340, et surtout de 1379, à 1447 ; puis la chronique de J.P-. Montani, qui va de 1445 à 1517, avec une continuation jusqu'en 1556 (p. 180-194) ; enfin une chronique anonyme de 1445 à 1557 (p. 195-279). Le texte a été établi et annoté par le chevalier Gaëtan de Minicis. M. Marc Tabarrini a ajouté un sommaire chronologique de tous les documents, antérieurs au XVIe siècle, conservés dans les archives de la ville de Fermo. C'est un recueil très-important pour l'histoire des institutions civiles et politiques de la commune, de la condition des personnes, de la procédure, des relations des comtés ruraux avec la municipalité. Dans des notes, on a indiqué de nombreux documents, imprimés ou inédits, qui forment un ensemble plein d'intérêt.

Le volume consacré à Viterbe est dû aux soins de M. Ignace Ciampi. On y trouve une chronique de Niccola della Tuccia (p. 1-273), importante surtout pour l'histoire du XIVe et du XVe siècle ; elle s'arrête en 1468, et a pour appendices, d'abord une chronique de Giovanni di Juggo comprenant les trois années 1475 à 1477 (p. 411-423), ensuite des notes écrites par divers membres de la maison des Sacchi, de 1476 à 1572 (p. 423-449). M. Ciampi a joint à la chronique de Niccola della Tuccia des notes nombreuses (p. 273-411), et le statut de Viterbe de 1251 (p. 449-601), si important pour l'histoire de l'administration et du droit ; ce statut contient en effet, dans ses quatre parties : *officia*, *pars*

civilium, *extraordinaria*, *maleficia*, une sorte de code administratif, de code civil, rural et criminel, où sont consignés les renseignements les plus détaillés sur les charges de podestat, de juges, baillis, camériers, notaires, et sur les lois et les usages du pays.

Ces deux volumes sur Fermo et sur Viterbe, précieux pour l'histoire de l'Italie centrale, offrent de nombreux renseignements où, à travers un langage souvent hostile, on peut apprécier toutefois la nature et les vicissitudes du pouvoir temporel des papes dans ces siècles tourmentés. Aussi, l'éditeur des Chroniques de Viterbe, justement tenté par cette abondance de renseignements, nous fait part de son dessein d'écrire une monographie du pouvoir temporel. On ne peut qu'applaudir, car malgré les travaux publiés jusqu'ici [1], il reste encore beaucoup à apprendre à ce sujet. On pourra donc, grâce à ces documents, compléter la liste des Recteurs des provinces du Patrimoine et de la Marche d'Ancône, nommés par les souverains Pontifes ; on verra fonctionner tout le personnel de l'administration financière ayant à sa tête le trésorier, et de l'administration judiciaire ayant à sa tête le juge général, agissant tous deux sous les ordres du Recteur pontifical ; on reconnaîtra clairement qu'il y avait, dans les États de l'Église, des terres tenues immédiatement et des terres tenues médiatement, conservant les unes et les autres une administration communale presque indépendante avec son Podestat, son conseil particulier, de quarante-huit Anciens, comme à Viterbe, qui possédait aussi un Conseil général de deux cents Conservateurs ; on apprendra mieux, s'il est possible, que les révolutions de l'État sont des luttes de communes, et que les troubles de la cité sont occasionnés par des factions rivales, des ambitions avides de se satisfaire au détriment de la justice : malheureusement le pape ne peut toujours les maîtriser, *perche era pouero*, comme dit une des chroniques de Viterbe ; enfin on constatera une fois de plus que ce gouvernement des Papes, depuis dix siècles toujours reconnu et aussi toujours combattu, a duré malgré les coups qui conspiraient sa ruine. Phénomène digne assurément d'arrêter les esprits ! Arnaud de Brescia donne son programme : « Que le pape règle les affaires ecclésiastiques, sans s'immiscer dans les soins temporels d'un État. » Philippe le Bel et son publiciste Dubois trouvent qu'il vaudrait mieux que le pape donnât ses États à bail perpétuel à quelque prince, moyennant une pension annuelle, qui lui permît de prétendre à la gloire unique de pardonner, de prêcher et de vaquer à l'oraison. Louis de Bavière et les Fraticelles assurent que la papauté, en prenant un pouvoir temporel, a changé, sans utilité, sa véritable condition. Ladislas annonce qu'il ne

[1] Le cardinal Mathieu : *Pouvoir temporel du Pape*, 1 vol. in-8. — Henri de L'Epinois : *Le Gouvernement des Papes et les Révolutions dans les États de l'Église*, 1 vol. in-8.

veut laisser au pape que le Vatican et son jardin... Sous des noms divers, c'est donc toujours la même idée qui se produit. Attaqué chaque jour depuis des siècles, toujours menacé, souvent anéanti, le pouvoir des papes s'est retrouvé au lendemain de chaque défaite plus honoré et plus respecté. Sont-ce là seulement les vulgaires retours de la fortune? ou dans cette succession de chutes et de triomphes, ne découvrira-t-on point quelque chose de mystérieux, de nécessaire, de providentiel? Le savant éditeur des Chroniques de Viterbe saura-t-il le reconnaître et le présenter, comme la réponse formelle de l'histoire, à nos oublieux contemporains? Je voudrais l'espérer; je n'ose le promettre: car je l'ai entendu dire que « les papes ne pouvant dominer seuls s'appuyaient sur un tyran quelconque; » je l'ai vu applaudir à « la critique qui a délivré l'histoire des ténèbres de la superstition aristocratique. » A ces mots, j'ai reconnu la passion. On peut le dire, et dégager ici une grande leçon, que le trouble des temps peut rendre opportune.

Au XVIII° siècle, pendant qu'en France les philosophes riaient de la religion du Christ, l'Italie produisait une foule d'érudits du premier ordre, dévoués à l'Église aussi bien qu'à la science, comme Fontani, Georgi, Ughelli, Muratori, Marini et tant d'autres. Aujourd'hui, l'esprit antichrétien de notre XVIII° siècle s'est emparé d'un grand nombre d'écrivains italiens; ils trouvent bon de parler le langage de Voltaire, sans s'apercevoir que l'histoire a montré combien ce langage était antihistorique, à tel point qu'actuellement, parmi nous, aucun savant n'oserait se le permettre. La passion empêche les Italiens de le reconnaître. Comment ne comprennent-ils pas que ce langage superficiel contraste avec leur science réelle? Puissent les érudits de cette noble terre d'Italie, si courageux dans les labeurs de l'esprit, reconnaître, avec la justesse de ces observations, la sincérité qui les dicte! Puissent-ils bien se persuader qu'une passion politique mal comprise les égare, que la science demande un air plus pur, plus libre, et n'a jamais de plus fécond auxiliaire que la Religion!

Nous terminerons sur ces réflexions, qui se sont présentées à nous en étudiant les cinq volumes publiés par la Commission pour les études nationales, œuvres de science, où les pièces inédites sont mises en lumière avec un zèle et un soin admirables, mais où parfois on retrouve un écho de ces tristes déclamations dont les doctes éditeurs sont si dignes de reconnaître l'injustice et la puérilité. C'est autour de l'*Archivio storico italiano* qu'il y a trente ans, les savants italiens se sont réunis et que, dans cette association, se sont développées les idées irréligieuses qui ont obscurci tant de nobles intelligences; c'est dans le sein des Commissions d'histoire que ces mêmes savants, ou leurs héritiers, éclairés aujourd'hui, devraient parler toujours un langage digne de l'histoire et de la vérité. HENRI DE L'ÉPINOIS.

COURRIER ANGLAIS

Les documents sur l'histoire d'Écosse abondent, tous plus intéressants les uns que les autres, et je m'empresse de les faire connaître aux lecteurs de la *Revue*, en ajoutant, par forme de préface, qu'ils méritaient un compte rendu beaucoup plus détaillé. Voici d'abord les volumes V et VI de la grande collection des historiens originaux ; le premier [1] comprend la biographie de saint Ninian et celle de saint Kentigern, écrites par des auteurs du XIIe siècle ; dans le même, on trouve la vie de saint Colomban, fondateur du monastère de Hy, et un des personnages les plus distingués de son temps. C'est saint Ailred de Rievaux qui nous raconte la carrière édifiante de saint Ninian; le manuscrit original de son ouvrage se trouve à la bibliothèque Bodléienne à Oxford, mais il en existe au *British Museum* une copie que le docteur Forbes a collationnée avec soin. Quoique le récit de saint Ailred ne soit guère qu'une amplification du texte de Bède le Vénérable, il méritait les honneurs de la réimpression, parce que saint Ninian peut être regardé comme le véritable fondateur de l'église d'Écosse. Saint Kentigern était l'ami intime de saint Colomban dont je parlerai tout à l'heure; sa vie a été écrite par Jocelin, moine de l'abbaye de Furness, et aussi par un écrivain anonyme dont l'ouvrage, très-mutilé, fait partie des collections du *British Museum*. Jocelin ne saurait passer pour un lettré; mais son travail est d'une importance capitale au point de vue historique, car il nous donne, sur les obscures annales du petit royaume de Strathclyde, des détails qu'on ne trouve pas ailleurs.

— L'auteur de la biographie de saint Colomban est Adamnan [2], lui-même abbé du monastère de Hy; et tout en nous racontant les travaux, les fondations pieuses et les vertus du saint, il a laissé, sur l'histoire ecclésiastique de l'Irlande et de l'Ecosse, des particularités

[1] *The Historians of Scotland*. Vol. V. — *Lives of S. Ninian and S. Kentigern, compiled in the Twelfth Century*. Edited from the best MSS by A. P. Forbes, D. C. L., Bishop of Brechin. Edinburgh, Edmonston and Douglas, 1875, in-8.

[2] *The Historians of Scotland*. Vol. VI. *Life of St. Columba, Founder of Hy*. Written by Adamnam, Abbot of that Monastery. Edited by William Reeves. D. D. Edinburgh, Edmonston and Douglas, 1875, in-8.

que le docteur Reeves a mises en œuvre avec beaucoup de talent et de savoir. Un des chapitres principaux de ce sixième volume est celui où l'écrivain donne la liste complète de tous les abbés du monastère de Hy, depuis saint Colomban (536) jusqu'à Giollacrist (1202). On remarquera aussi une excellente notice sur l'île de Hy et sur les monuments historiques qui s'y trouvent encore, des notes, des pièces justificatives, et un index complet. Il est à désirer que la série des chroniqueurs écossais du moyen âge se continue avec le même soin, et qu'elle reçoive du public studieux l'accueil qu'elle mérite.

— Les archives de la ville d'Edimbourg ne manquent pas d'intérêt [1], s'il est permis d'en juger d'après les extraits publiés dans un curieux volume récemment mis en vente; mais il est amusant d'observer combien les affaires locales, les règlements de police, les questions d'octroi l'emportaient en priorité sur ceux des bourgeois d'*Auld Reekie*, sur les démêlés entre les catholiques et les protestants, les intrigues ourdies contre la reine Marie, et les desseins perfides d'Élisabeth sa rivale. Par l'histoire des mœurs et des institutions sociales, ces fragments forment une étude pleine d'attraits; et d'ailleurs les mesures ordonnées par les magistrats afin de protéger les abords de la ville, multiplier les revues des troupes, faire des achats de mousquets, d'artillerie, etc., montrent suffisamment combien on redoutait une invasion combinée des Anglais et des Français, leurs fidèles alliés.

— Les *protestations* ou remontrances de la Chambre des Lords [2], depuis le règne de Charles Ier jusqu'à nos jours, forment un recueil dont je n'ai pas besoin de faire ressortir la valeur; il y eut une époque où l'opinion publique n'avait pas d'autre moyen de se manifester, et même après que les journaux se furent multipliés en Angleterre aussi bien qu'en France, les remontrances en question ne perdirent rien de leur gravité. Il est des circonstances où les minorités ne réussissent pas à se faire entendre, et où la corruption parvient à étouffer l'expression du mécontentement universel; c'est ce qui est arrivé plus d'une fois en Angleterre, malgré toutes les garanties que semble offrir le régime de la monarchie constitutionnelle, et alors on s'adresse naturellement aux Lords, puisque la Chambre des communes a pu être parfois peuplée d'agents du ministère, prêts à voter toutes les mesures que la cour jugerait à propos d'introduire. Le cabinet de Lord North, sous le règne de Georges III, eut à subir l'épreuve de protestations sévères, formulées par les Lords, et on retrouve, dans le recueil dont je parle ici, les traces de ces débats si justement célèbres. Quelque opinion que l'on

[1] *Extracts from the Records of the Burgh of Edinburgh*, A. D. 1557-1571, Edimburgh, printed for the Scottish Burg Records Society, in-8.

[2] *A Complete Collection of the Protests of the Lords, with Historical Introductions.* Edited from the Journals of the Lords, by James Thorold Rogers. Oxford, Clarendon Press, 3 vol. in-8.

puisse avoir des vues particulières de M. Thorold Rogers, et de l'interprétation qn'il donne à plusieurs des documents imprimés dans ces trois volumes, il n'en est pas moins certain que la publication de ces documents eux-mêmes est un vrai service rendu aux études historiques, et les syndics de la *Clarendon press* n'ont pas sanctionné d'ouvrage plus utile, plus indispensable, pour parler sans exagération. Notes, index, commentaire explicatif, tout est à souhait.

— Un journaliste a donné à M. Hertslet le surnom de « Rymer moderne[1]; » et certes aucun éloge n'est mieux mérité. Jetez les yeux sur ces trois énormes volumes, et vous verrez tout de suite les ressources mises à la disposition de ceux qui, comme diplomates, ou simplement comme amateurs, s'occupent de la politique contemporaine. Bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères, et ayant par conséquent toutes les facilités possibles pour mener à fin une tâche fort ingrate, M. Hertslet nous donne ici la traduction anglaise de quatre cent cinquante traités et autres pièces du même genre, signées depuis 1614 par les puissances européennes; chaque document est accompagné d'une carte, et complété par des notes très-substantielles et très-claires. Mais ce n'est pas tout; la nécessité d'expliquer certaines allusions et de jeter du jour dans divers problèmes historiques a décidé M. Hertslet à insérer, sous forme d'appendice, des extraits de plus de quatre-vingts traités remontant jusqu'à l'année 1841; un index alphabétique, placé à la fin du troisième volume, ne laisse rien à désirer. Si nous étions disposés à critiquer un travail aussi précieux, notre seule et unique objection porterait sur le titre de l'ouvrage, lequel nous semble très-mal choisi; mais c'est là une vétille qui ne mérite pas qu'on s'y arrête.

— Les Anglais ont toujours eu un talent particulier pour les biographies, et sans compter les ouvrages devenus classiques en ce genre, par exemple la vie de Nelson par Southey, on peut trouver, en remontant jusqu'au XVI[e] siècle, d'excellents mémoires, souvent d'une grande valeur littéraire, toujours fort intéressants comme souvenirs historiques et photographies exactes des mœurs, que les historiens proprement dits ne sauraient nous faire connaître. Entre ces curiosités autobiographiques, les moins remarquables ne sont pas celles dont nous sommes redevables aux dames, ainsi les mémoires de Mistriss Kutchinson, la correspondance de Lady Russell, la vie de Mistriss Godolplin. J'ai aujourd'hui à citer deux volumes de même nature, et pour commencer je dirai quelques mots de Mistriss Thornton, qui se présente devant

[1] *The Map of Europe by Treaty, showing the various Political and Territorial Changes which have taken place since the General Peace of* 1814. With numerous Maps and Notes. By Edward HERTSLET, C. B. London, Butterworths. 1875, 3 vol. in-8.

le public sous le patronage de la *Surtees Society*[1]. Le journal de sa vie est une espèce de tableau de genre naïvement touché, intéressant comme étude de mœurs, mais où l'on voit passer aussi de temps en temps un reflet des grandes scènes qui se jouaient, soit au palais de Whitehall, soit à la chambre des communes. Quand on parle des mémoires du règne de Charles II, on songe naturellement au chevalier de Gramont, et à la chronique scandaleuse; mais il ne faut pas oublier que le siècle de Pepys fut aussi celui de John Evelyn; et Alice Thornton n'était pas, j'aime à le croire, une rare exception au milieu de la corruption presque universelle. Les réflexions de cette dame sur la mort de l'infortuné Charles Ier, méritent d'être signalées, car elles prouvent que les sentiments de loyauté envers le monarque dont tant d'Anglais firent preuve, résultaient d'une conviction sincère, et non pas d'un enthousiasme factice, développé longtemps après la catastrophe, et quand une couleur légendaire entourait l'échafaud.

— Lady Halkett[2], comme Mistriss Thornton, vivait au XVIIe siècle; royaliste déterminée, et bien résolue à ne jamais accepter l'autorité de Cromwell, elle eut à souffrir les conséquences de son attachement aux principes dans lesquels elle avait été élevée, et son autobiographie, de même que celle dont je viens de parler, nous montre d'une manière frappante ce que les républicains entendaient par liberté. Les gentilshommes connus pour appartenir au parti *cavalier* n'avaient pas le droit de porter l'épée; personne ne pouvait célébrer le service divin suivant le rituel anglican, et la persécution frappait indistinctement tous ceux qui ne faisaient pas profession ouverte de calvinisme. Faut-il s'étonner qu'un régime puritain ait été suivi par un dévergondage presque général, et que l'hypocrisie ait abouti à l'immoralité ? Je ne saurais trop recommander la lecture attentive des deux ouvrages édités par les sociétés Camden et Surtees; l'autobiographie de Lady Halkett est malheureusement tirée à petit nombre, de même que le journal d'Alice Thornton, et par conséquent, hors d'Angleterre, on aura de la difficulté à se les procurer.

— Les lettres de la fameuse duchesse de Marlborough[3] qui ont été imprimées, se rapportent toutes à la politique du temps, et on les connaît si bien qu'il est inutile d'y revenir. Celles dont j'ai à m'occuper ici sont d'une nature entièrement différente; elles traitent de détails

[1] *The Autobiography of Mrs Alice Thornton, of East Newton, co. York.* Publié par la Surtees Society. in-4.

[2] *The Autobiography of Anne Lady Halkett.* Edited by John Gough Nichols, F. S. A. Publié par la Camden Society, in-4.

[3] *Letters of Sarah Duchess of Marlborough.* Now first published from the Original Manuscripts at Madresfield Court. With an Introduction. London Murray, 1875, in-8.

privés, d'affaires personnelles, et les événements publics, le gouvernement et les questions administratives n'y paraissent que sous forme d'allusions. C'est à lord Beauchamp que nous devons ce recueil; il est édité avec soin, et précédé d'une bonne introduction historique. Les lettres sont classées en trois sections, dont la première, comprenant vingt-deux pièces, se termine à l'année 1710, et correspond à l'époque précédant la querelle de la duchesse avec la reine, et la chute du ministère Whig. La deuxième série commence en 1712 et s'étend jusqu'en 1714. Marlborough et sa femme se trouvaient alors dans les Pays-Bas, où ils avaient été reçus avec une pompe et un enthousiasme impossibles à décrire. C'est dans cette partie de la correspondance qu'il faut chercher les nouvelles politiques ; elles y sont quelquefois très-curieuses, et la duchesse ne se fait pas faute de protester contre l'administration Tory qui, dit-elle, fait les affaires de Louis XIV, et ramènera infailliblement le prince de Galles (fils de Jacques II). Lorsque les lettres touchaient le moins du monde aux questions d'État, il était nécessaire d'avoir recours aux chiffres, car on ne se gênait guère à cette époque pour briser les cachets ; aussi la duchesse prenait-elle les plus grandes précautions, tout en disant qu'elle ne se souciait aucunement de ce que le ministère pouvait savoir sur son compte ; elle avait traversé le Pas de Calais, et ses ennemis étaient dans l'impossibilité de l'envoyer à la potence. La troisième catégorie des lettres comprend quatre années (1721-1725) ; elle n'offre qu'un intérêt secondaire, car elle traite exclusivement de détails personnels et de difficultés d'argent.

— M. Ewald avait été employé par le garde des archives à dresser le catalogue des documents relatifs aux règnes de George I[er] et George II; en arrivant à l'année 1745, son attention se fixa sur l'épisode de la bataille de Culloden, et cet intérêt qui entoure la cause des Stuarts le détermina à écrire l'histoire du prince Charles-Edouard, en mettant à contribution non-seulement les ressources du dépôt des archives, mais les pièces justificatives, dépêches et renseignements de toute nature qui existent ailleurs. Avant la publication des deux volumes de M. Ewald, les soi-disant biographies du *jeune Prétendant* ne manquaient pas ; mais, comme elles étaient rédigées au point de vue romanesque, et souvent comme œuvre de parti, elles ne méritaient en général aucune confiance. De plus, les auteurs de ces travaux avaient négligé de frapper à la porte du *Record-Office*, où ils auraient pu s'enquérir de la vérité. Lord Stanlope est le seul écrivain moderne qui ait tiré profit des *Stuart papers*, soit pour son *Histoire d'Angleterre*, soit pour le curieux in-quarto qu'il fit paraître, il y a plusieurs années déjà, dans

[1] *The Life and Times of the Prince Charles Stuart, Count of Albany, commonly called the Young Pretender*. From the State Papers and other Sources. By Alex. Charles EWALD, F. S. A. London, Chapman and Hall, 1875, 2 vol. in-8.

les publications du *Roxburghe club*. Quant aux deux volumes de M. Ewald, je ne puis que les recommander au lecteur ; ils sont bien écrits, composés sur les documents les plus authentiques, imprimés ou manuscrits, et remplissent une lacune qui existait depuis trop longtemps.

— Le premier volume de la vie du doyen Swift [1], par M. Forster, vient de paraître, et je ne veux pas laisser passer un aussi excellent ouvrage sans en dire au moins quelques mots ; d'ailleurs Swift était un homme politique tout autant qu'un poëte et un romancier ; son *Gulliver* est un ouvrage d'histoire, et ces pamphlets mordants qu'il produisait si facilement lui donnent droit à une place dans toute revue qui s'occupe de questions historiques. N'est-ce pas sir James Mackintosh qui dit un jour qu'on aurait dû faire du doyen de Saint-Patrice un secrétaire d'État au lieu d'Addison ? M. Forster a épuisé toutes les sources pour écrire la vie de son héros, et il a eu la tâche ingrate d'examiner, de critiquer et de réfuter les calomnies et les mensonges accumulés autour de la mémoire de Swift. On sait l'acharnement avec lequel il fut poursuivi par ses adversaires Whigs ; il en résulte que chaque détail, ou à peu près, de sa biographie, a besoin d'être contrôlé et corrigé. Le premier volume du bel ouvrage de M. Forster s'arrête au mois de février 1710-11 ; Swift avait alors quarante-quatre ans, et venait de donner à Harley une leçon de désintéressement qui lui fit beaucoup d'honneur. Il était pauvre, le ministre le savait ; et un jour, après dîner, il lui glissa dans la main un billet de banque de cinquante livres sterling, pour reconnaître les services qu'il avait rendus au gouvernement en collaborant au journal l'*Examiner*. Swift, indigné, obligea Harlay à lui faire des excuses : « Si nous laissons ces ministres, » ajouta-t-il, « prendre des libertés avec nous, il n'y aura pas moyen de les gouverner. » L'histoire de Stella est parfaitement éclaircie dans ce volume ; celle de Vanessa viendra plus tard.

— Le docteur Hook, récemment mort doyen de la cathédrale de Chichester, était un des membres les plus distingnés de l'Église anglicane, et son *Histoire des archevêques de Cantorbéry* [2] que j'ai eu plusieurs fois l'occasion de signaler dans mon *Courrier*, est un travail estimable, que l'on ne saurait consulter sans fruit. L'auteur avait eu le temps de terminer la série des prélats jusqu'à Laud ; il ne comptait pas pousser plus loin, et il faudra un écrivain exceptionnellement judicieux et impartial pour reprendre la succession là où le doyen Hook l'a laissée. Détesté par les Puritains comme quasi-catholique, haï par

[1] *The Life of Jonathan Swift*. By John Forster, t. I. London, Murray, 1875, in-8.

[2] *Lives of the Archbishops of Canterbury*. By Walter Farquhar Hook, D. D., Dean of Chichester. Vol. XI. (Vol. VI. New Series.) *Reformation Period. Lives of Archbishop Laud and Archbishop Juxon*. London, Bentley, 1875, in-8.

les catholiques en sa qualité de schismatique, Laud eut à souffrir les conséquences d'une position très-fausse; les révolutionnaires l'envoyèrent à l'échafaud. Notre biographe ne nous donne pas beaucoup de détails nouveaux sur Laud et sur Juxon ; mais il raconte avec clarté, fait un usage admirable des documents consultés par lui, et nous intéresse, tout en nous instruisant.

— Grâce au ciel, il s'est donc trouvé un journaliste anglais assez osé pour dire en propres termes que M. Froude écrit l'histoire sans se donner la peine de vérifier ses assertions, et qu'il calomnie de propos délibéré. Du reste, si l'on veut se convaincre du peu de valeur qu'ont ses ouvrages, il n'y a rien de mieux à faire que de lire les deux volumes [1] publiés par le Père Morris ; on y verra ce qu'il faut penser de la reine Élisabeth et de la liberté dont on jouissait en Angleterre au XVI[e] siècle. Les documents réunis ici par un ecclésiastique instruit et scrupuleusement consciencieux, démontrent que l'histoire de la Grande-Bretagne, au temps de la Réforme, est à récrire d'un bout à l'autre ; et si, comme le dit le Père Morris, il reste encore à faire paraître une masse de pièces du genre de celles qu'il a éditées, M. Froude et ses admirateurs auront matière à réflexion. Dans sa terreur des jésuites, M. Froude voudrait nous donner à entendre que du temps de la reine Élisabeth, ils abondaient en Angleterre, tandis que Parsons et Campion étaient les seuls membres de la Société qui s'y trouvassent alors. Quelques-unes des autobiographies imprimées par les soins du Père Morris sont vraiment admirables sous tous les rapports ; et, d'un autre côté, la déposition de l'infâme Antoine Tyrell montre jusqu'où allait ce système d'espionnage pratiqué par les agents de *Queen Bess* contre ceux qui avaient le malheur de ne pas partager ses opinions religieuses.

— Sans passer précisément au déluge, comme l'avocat dans *les Plaideurs*, nous allons nous enfoncer pour quelques instants dans l'histoire ancienne. M. George Smith a publié un volume [2], qui est de la plus haute valeur ; c'est un recueil de dates et de noms propres qui forme pour ainsi dire le canevas des annales du royaume d'Assyrie. L'auteur rend pleine justice aux travaux de sir Rawlinson, de MM. Oppert, Lepsius, etc., et il nous donne, en colonnes parallèles, leurs divers systèmes de chronologie, les comparant avec celui qu'il adopte lui-même. La liste des éponymes assyriens est un document d'une authenticité incontestable, et par conséquent on a le droit de

[1] *The Troubles of our Catholic Forefathers related by Themselves*. Edited by John Morris, S. J. First and Second Series. London, Burns and Oates, 1875, 2 vol. in-8.

[2] *The Assyrian Eponym Canon*. By George Smith. London, Bagster and Sons, 1875, in-8.

s'en servir pour vérifier l'exactitude des dates fournies, soit par Ptolémée, soit dans les livres historiques de l'Ancien Testament. Ajoutons que la chronologie assyrienne s'accorde d'une manière remarquable avec celle de la Bible, et qu'elle est fixée de manière à ne laisser aucun doute.

— L'intéressant recueil de *Records of the Past* [1] en est au cinquième volume ; parlons d'abord du tome IV, dont la publication a eu lieu depuis la dernière livraison de notre *Revue*. Il s'agit exclusivement ici des affaires de l'Égypte, et je remarque particulièrement la traduction que M. Goodwin nous donne d'un traité de paix conclu entre Ramsès II et les peuplades voisines. C'est une pièce curieuse, parce qu'elle montre le caractère des relations internationales à une époque fort reculée, et le soin religieux avec lequel les conditions des traités étaient observées. Le monument de Rosette paraît encore dans ce volume, traduit par M. Birch, ainsi que divers fragments qu'il serait trop long d'analyser.

C'est à M. George Smith que nous sommes redevables de la presque totalité du tome V, consacré à l'Assyrie et à la Chaldée. Notons surtout le morceau d'introduction; c'est le récit de l'enfance de Sargine Ier, monarque qui régnait dans la Babylonie du Sud, quinze siècles au moins avant l'ère chrétienne; on y trouve des points de ressemblance fort curieux avec l'histoire de Moïse, de Romulus, de Bacchus. Le cylindre de Tiglatt-Pileser, déjà traduit en 1867, on se le rappelle, par sir H. Rawlinson, MM. Hinks, Oppert et Talbot, nous est donné ensuite; puis vient une traduction revue et corrigée de l'inscription de Shalmanasar II, publiée pour la première fois en 1850 par sir H. Rawlinson. Somme toute, ces deux nouveaux volumes continuent avec succès une excellente suite de textes indispensables pour l'étude de l'histoire ancienne.

— Je terminerai par deux mots sur un récent ouvrage du général Cunningham [2]. Ce savant, chargé de faire un relevé complet et détaillé des trésors archéologiques de l'Inde britannique, a déjà publié cinq livraisons de son rapport ; la dernière, accompagnée de tables explicatives et de planches faites d'après des photographies, reproduit des spécimens d'architecture et de sculpture d'autant plus curieux qu'on y trouve des traces évidentes de l'art grec. Les faits et les renseignements de toute nature abondent dans ce livre, dont le seul défaut est d'être écrit d'un style un peu trop sec.

GUSTAVE MASSON.

[1] *Records of the Past.* Vols IV et V. London, Bagster and Sons, 1875, 2 vol. in-12.

[2] *Report for the Year 1872-73 on the Archeological Survey of India.* By General CUNNINGHAM, C. S. I. Calcutta, imprimerie du Gouvernement, 1875, 1 vol. petit in-f°.

COURRIER DU NORD

Le plus beau monument de l'ancienne poésie norraine est, incontestablement, le recueil des chants mythiques et héroïques, formé par Sæmund le Savant. Aussi, ces précieux poëmes, qui ont été déjà maintes fois édités, traduits, commentés, sont-ils toujours l'objet d'inépuisables études de mythologie, de philologie, d'esthétique, d'histoire. C'est qu'après avoir été, dès le moyen âge, le répertoire classique auquel les scaldes empruntaient leurs métaphores, ces légendes sont encore aujourd'hui la source la plus abondante pour la connaissance de l'antiquité scandinave. Elles ne concernent pourtant pas uniquement les peuples septentrionaux, car elles renferment des notions positives sur la religion que l'on suppose avoir été commune à tous les peuples germaniques; bien plus, elles contiennent des traditions qui, pour n'avoir pas été transcrites par nos écrivains nationaux des temps mérovingiens, n'en ont pas moins pris naissance chez nos ancêtres d'outre-Rhin, comme nous avons cherché à le démontrer dans l'*Histoire légendaire des Francs et des Burgondes* (Paris, 1867, gr. in-8°). Et lors même que l'on prendrait pour des fictions les hauts faits qu'elles attribuent aux Francs Sigmund, Sigurd, Helgé, Hundingsbané et aux enfants de Giûké (Gibica), roi des Burgondes, les chants héroïques de l'Edda mériteraient encore d'être étudiés chez nous avec une pieuse attention, car aucun autre document français ou étranger ne parle avec autant de sympathie des anciens Francs et Burgondes. « Heureux, dit l'Atlamâl (§§ 105), qui pourra, à l'avenir, engendrer une race douée de courage comme celle de Giûké, dont la renommée vivra désormais dans chaque pays où elle parviendra ! » Ces éloges contrastent avec les outrages que le même chant prodigue au puissant Atlé, roi des Saxons. On sent que le poëte a voulu exalter nos ancêtres aux dépens des Allemands. Cette sorte de partialité, bien justifiée d'ailleurs, dont il y a d'autres traces dans l'ancienne Edda, tient vraisemblablement à l'origine franque ou burgonde de la légende suivie par les scaldes eddaïques.

Quoi qu'il en soit, il est fort singulier qne le corps enseignant, dans notre pays, n'accorde pas la plus minime attention à un recueil dont

la dernière moitié, presque entière, célèbre les hauts faits de nos aïeux. Si l'ancienne Edda a été traduite dans notre langue, non pas d'après l'original norrain, mais d'après des traductions suédoises ou allemandes, une fois par Mlle du Puget, l'autre par un polygraphe belge, M. de Laveleye, le texte n'a jamais été publié intégralement en France : M. Bergman, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg, n'en ayant édité que quelques pièces mythiques. La présente édition de M. Svend Grundtvig [1] peut donc être recommandée à ceux de nos compatriotes qui auront à cœur de faire plus que les savants officiels; elle est brève, d'un prix peu élevé, très-soignée, faite avec la même critique qui distingue les grands travaux philologiques de M. Sv. Grundtvig.

Dans l'avant-propos de la première édition, qui aurait dû être reproduit presque intégralement dans la seconde, le savant éditeur nous explique la méthode qu'il a suivie : il a pris pour base de son texte les manuscrits sur parchemin, mais il y a introduit des variantes, soit conjecturales, soit empruntées aux manuscrits sur papier. Toutes les fois que ces modifications ne sont pas purement orthographiques, il les a signalées, soit par des parenthèses, soit par un changement de caractère, et il en a rendu compte dans des remarques placées à la fin du volume, remarques beaucoup plus nombreuses et plus nourries dans la seconde édition. Comme l'orthographe diffère dans les divers manuscrits, où d'ailleurs les abréviations surabondent, M. Grundtvig a dû adopter l'orthographe normale. Ce procédé, toujours justifiable, l'est d'autant plus dans cette circonstance que la présente édition est destinée à l'enseignement, et que ce n'est pas le *fac-simile* d'un ou de plusieurs manuscrits. De plus, l'éditeur a divisé les strophes et les vers, que les manuscrits écrivent comme de la prose, l'un à la suite de l'autre, sans séparation et même sans aucune ponctuation. Cette division est nécessairement arbitraire, du moins pour quelques petits mots, qui peuvent tout à la fois être placés à la fin d'un vers ou au commencement du suivant : l'ancienne poésie norraine étant fondée, non sur le rhythme et la rime, mais sur la mesure et l'allitération. Aussi M. Grundtvig a-t-il parfois modifié, dans sa seconde édition, les divisions de la première, et, même postérieurement, à l'occasion d'un mémoire du docteur Karl Hildebrand, sur *La division des vers dans les chants edduïques* [2], il a publié de nouvelles rectifications, quelques-unes d'après le savant allemand, les autres d'après ses propres recherches [3].

[1] *Sæmundar Edda hins fròdha. Den ældre Edda.* 2e édition, remaniée. Copenhague, Librairie Gyldendal, 1874, x-259 p. in-8.

[2] *Die Verstheilung in den Eddaliedern.* Halle, 1873.

[3] Dans *Nordisk Tidskrift for filologi og pædagogik*, nouv. série, t. I, 1874 p. 182-188.

— Des âges préhistoriques, nous passons tout de suite aux temps éclairés des lumières de l'histoire, si faibles à la vérité qu'on pourrait les appeler des lueurs, suffisantes cependant pour guider l'érudition à travers les règnes agités des Knytlings. C'est une branche de cette puissante dynastie qui fait le sujet de l'ouvrage dont nous avons à nous occuper. L'histoire du *Danemark sous Svend Estridsen et ses fils* [1], par M. J.-G.-F. Ræder, est beaucoup plus compréhensive que ne l'indique le titre; car elle ne s'arrête pas en 1134, à la mort de Niels, le dernier des cinq fils de Svend qui aient occupé le trône ; elle embrasse en outre le règne d'Erik Emun, son petit-fils, et ceux d'Erik Lam, de Svend Grathe et de Knud V, c'est-à-dire de tous ses arrière-petits-fils de souche masculine, à l'exception de Valdémar I[er], qui a donné son nom à une nouvelle ère, et de deux prétendants malheureux : Olaf et Buris. —Ces dix règnes doivent particulièrement attirer l'attention des peuples qui n'ont pas l'avantage d'être gouvernés par des rois héréditaires, se succédant par ordre de primogéniture en vertu d'une constitution fidèlement observée : ils montrent ce qu'un puissant pays peut devenir dans des guerres de succession qui le ruinent à l'intérieur et l'affaiblissent vis-à-vis de l'étranger. Ce n'est pas que le Danemark d'alors méconnût entièrement le principe de l'hérédité monarchique ; car si la royauté était élective, c'était seulement entre les plus proches parents du défunt roi; et pourtant, même avec cette atténuation, le principe électif fut une source de calamités pour le Danemark. Sur les dix rois en question, cinq périrent de mort violente : l'un, Knud le Saint, massacré dans une sédition (1086) ; un autre, Niels, tué (1134) par les bourgeois de Slesvig, en représailles de ce qu'il avait pris part au meurtre de Knud Lavard, président de leur *gilde* (confrérie) ; un troisième, Erik Emun, assassiné (1137) par un de ses sujets ; un quatrième, Knud V, perdit la vie (1157) dans une embûche dressée par Svend Grathe, son compétiteur ; ce dernier, enfin, périt dans une bataille (1157) ; Erik Lam abdiqua en 1146, pour se retirer dans un monastère ; quatre de ces rois seulement : Svend Estridsen, Harald Hein, Olaf la famine et Erik le Bon, moururent sur le trône et d'une mort paisible.

Ces faits indiquent déjà combien le Danemark fut troublé pendant les cent dix ans (1147-1157) dont traite le présent ouvrage. Les guerres de succession remplissent le tiers de cet espace de temps ; aussi le même peuple dont les ancêtres avaient conquis l'Angleterre ne put-il garder ce précieux héritage, et loin de conserver l'empire des mers septentrionales, il avait peine à défendre ses propres côtes contre les incursions des Vendes.

[1] *Danmark under Svend Es ridsen og hans sænner*. Copenhague, Hagerup, 617 p. in-8.

Bien que cette période soit peu glorieuse pour le Danemark, elle est pourtant marquée par quelques événements qui intéressent l'histoire universelle : comme les tentatives répétées pour reprendre l'Angleterre, non plus aux rois anglo-saxons, mais à des adversaires plus redoutables, les ducs de Normandie ; la canonisation de saint Knud (1101), quinze ans après sa mort ; l'érection d'un archevêché à Lund dans la province de Scanie, en 1103, pour les trois royaumes scandinaves, dont le clergé fut ainsi émancipé de la hiérarchie allemande.

M. Ræder a laissé aux érudits la recherche des faits nouveaux, mais il est parfaitement au courant de leurs travaux, et sans nous rendre compte des motifs pour lesquels il a adopté telle opinion et rejeté telle autre, sans entrer dans des discussions critiques, il choisit avec goût les faits qui doivent composer son récit ; les relie par des transitions naturelles et les conte dans un style simple et facile, qui fournit une lecture agréable et instructive. S'adressant surtout aux gens du monde, il avait d'abord négligé de citer ses sources; mais il a été pris d'un scrupule bien justifié, et a publié après coup un appendice (p. 579-617)[1], où il renvoie, presque page par page, à tous les recueils et mémoires qu'il a consultés, ce qui facilite beaucoup les recherches à ceux qui veulent approfondir certains points.

— Un autre écrivain, qui porte le même nom, mais avec un prénom différent, M. Oscar Ræder a publié sur les *Nations allemandes et septentrionales*[2], un nouveau volume dans le genre historico-philosophique qui fait sa spécialité. Bien qu'il passe en revue les principaux événements de l'histoire d'Allemagne et des pays scandinaves au moyen âge, il ne se préoccupe pourtant ni des faits ni des dates ; il n'entre pas dans l'examen critique des uns ou des autres ; il les accepte tels que les présentent les historiens les plus autorisés, mais il s'efforce de les ranger sous certaines catégories, de les ramener à un principe dominant, qu'il essaye de déterminer pour chaque époque. Dans cette recherche des lois historiques, il regarde aussi souvent avec les yeux du voyant qu'avec ceux de l'érudit. On le suit volontiers dans ses remarques ingénieuses, mais il devient beaucoup moins accessible au commun des lecteurs, lorsqu'il entreprend d'exposer, dans sa conclusion, les résultats de son examen ; car il emploie des formules algébriques qui ne sont aucunement de mise dans une science qui, comme l'histoire, repose, non pas sur des idées concrètes, mais sur des faits extrêmement complexes, et où les passions humaines ne jouent pas un moins grand rôle que l'influence du temps et la fatalité, ou pour mieux dire l'action de la Providence.

[1] *Kilber og Henvisninger m. m. til Danmark under Svend Estridsen og hans sønner.*

[2] *De Tydske og Nordiske Nationer, et historisk-philosophisk Førsøg.* Copenague, Hagerup, xv-392 p. in-8.

— Si M. O. Ræder met de la philosophie dans l'histoire, Schems-ed-din Abou-Abdallah Mohammed de Damas, dont la cosmographie vient d'être traduite en français par un savant orientaliste danois, ne se fait pas faute d'entremêler la théologie à la description du monde. « L'univers pour lui est, dit son traducteur, une chaîne unie et continue des manifestations de l'omnipotence du Créateur. Au bout de cette chaîne et occupant la place la plus sublime, se trouve l'homme auquel tout est assujetti, et qui, en raison de sa perfectibilité, tend à s'élever au degré supérieur des anges et de là à l'union éternelle avec Dieu. » Son récit est animé par un souffle de spiritualisme, mais qui n'est pas de longue haleine : au milieu de considérations vraiment élevées, l'auteur laisse percer des préoccupations sensualistes qui sont trop communes chez les Orientaux ; il cherche avec curiosité les propriétés aphrodisiaques des végétaux et des minéraux, et il y revient en beaucoup de passages, par exemple à propos d'une eau de Jouvence qui fait croître une belle chevelure noire, mais qui frappe d'impuissance celui qui en boit (p. 151). Ce mélange des choses les plus disparates est d'ailleurs le caractère général de l'ouvrage de Schems-ed-din. Ce n'est pas une géographie proprement dite, non plus qu'une vraie cosmographie, mais bien plutôt une histoire naturelle dans le genre de celle de Pline, où il y a place pour la description de toutes les curiosités de la terre, y compris l'homme et ses œuvres.

Ne le blâmons pas de s'être donné tant de latitude ; le titre qu'il a choisi pour son ouvrage : *Nokhbet ed-dahr fi adjaib-il-birr ou al-bahr* (Ce qu'il y a de plus remarquable dans les temps, en fait de merveilles de la terre et de la mer), indique qu'il ne se proposait pas d'écrire une géographie dans le sens actuel de ce mot. Il commence par une brève exposition cosmographique, passe presque aussitôt à l'histoire naturelle et à la géographie physique, arrive lentement à la géographie politique et historique, donne ensuite quelques notions ethnographiques très-curieuses et termine par des pages éloquentes sur la nature et la mission de l'homme. Dans ses descriptions, il s'attache surtout, comme c'est naturel, aux pays et aux peuples musulmans ; il connaît peu les États chrétiens, et l'on serait surpris qu'il parlât avec une certaine compétence des principales fêtes chrétiennes, si l'on ne réfléchissait qu'il naquit (1256), vécut et mourut (1337) en Syrie, peu de temps après la fin des Croisades. Il remplissait les fonctions d'iman du village de Raboué, dans les environs de Damas, d'où son surnom de *Dimaschki* (damascène). Contemporain d'Aboulféda, il n'a pas, comme celui-ci, multiplié les données de la géographie mathématique, les jugeant sans doute superflues, parce qu'il a, dit-il, ajouté à son ouvrage, « une carte géographique coloriée et disposée d'après la longitude et la latitude des divers lieux du monde habité, afin qu'elle serve à éclaircir, d'une manière plus palpable, tout ce qui a été mentionné dans la description,

qui de même en prouvera l'exactitude. Tout ce qui est colorié en bleu indique les parties de la mer, grandes ou petites, étroites ou larges ; d'une nuance un peu différente sont marquées les montagnes et les îles ; en vert, les lacs et les fleuves, soit grands ou petits, soit étroits ou larges ; en amarante, rouge ou jaune-grisâtre, ou blanc, les montagnes et les collines qui en outre sont marquées à l'encre avec des lignes perpendiculaires. Toutes les lignes tracées sur la carte, d'Orient en Occident, indiquent les limites des sept climats, de la partie la plus reculée vers le Nord et de celle située au delà de l'Equateur. Tout ce qui imite sur la carte une construction ou un bâtiment indique un mur, une tour, une ville; ou un temple remarquable sur la terre (p. xv de la trad.). » Il est dommage que cette carte manque actuellement dans tous les manuscrits. Schems-ed-din ne s'étend guère sur la statistique ; en revanche, son livre abonde en détails pittoresques, en anecdotes, en légendes qui peignent la crédulité des Musulmans du moyen âge. C'est surtout en parlant des pays peu connus qu'il se donne libre carrière ; il les peuple d'êtres fantastiques, de quadrupèdes féroces, de serpents venimeux, d'insectes horribles, de plantes vénéneuses ; on ne comprendrait pas comment l'homme peut vivre au milieu de ces redoutables ennemis, si l'antidote ne se trouvait à côté du poison ; il y a des panacées inattendues, des remèdes merveilleux. Tout n'est peut-être pas faux dans les étranges descriptions que donne l'auteur. En parlant de Maridin, la capitale du Diarbekr, il dit : « Elle contient maintenant un château bâti dans l'eau ; quand le roi y veut séjourner, il le fait submerger. Ce château a des fenêtres, des salons et des portes vitrées, transparentes, d'où l'on voit les poissons, sans que rien soit mouillé. On entre dans ce château en bateau, et l'on y reste pendant les chaleurs les plus fortes de l'été, après quoi on en détourne les eaux et il reste inhabité. » S'il s'agit ici d'un immense *aquarium*, on peut avouer qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil et que les nôtres sont des jouets d'enfant en comparaison des gigantesques travaux des anciens.

On peut juger par ces extraits et cette analyse, que le curieux ouvrage de Dimaschki méritait bien d'être mis à la portée des orientalistes. C'est M. A.-F. Mehren, professeur de langues sémitiques à l'Université de Copenhague, bien connu en France par ses études sur la géographie orientale, qui s'est chargé de vulgariser le *Nokhbet-ed-dahr*. Après s'en être servi pour la description de la Palestine et de la Péninsule Ibérique; après avoir édité le texte aux frais de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg (1866), et avoir donné des fragments de la traduction dans les *Nouvelles Annales des voyages* de Maltebrun, 6e série, 6e année, 1860, il vient de publier la traduction complète[1].

[1] *Manuel de la Cosmographie du moyen âge, traduit de l'arabe : Nokhbet ed-dahr fi adjaib-il-birr wal bahr, et accompagné d'éclaircissements.* Copenhague, Reitzel; Paris, E. Leroux, 1874, xx-444 p. in-8.

Remercions-le d'avoir préféré, pour ce travail, notre langue à toutes celles qu'il avait à sa disposition : le danois, le latin, l'allemand. En adoptant le français, il a sans doute voulu donner un pendant aux traductions de Masoudi, d'Edrisi, d'Aboulféda, d'Ibn-Batouta, d'Abdallatif, d'Al-Bekri, de Scheikh el-Tidjani, etc., etc., qui ont enrichi notre littérature de la série la plus nombreuse, quoique bien incomplète encore, de géographes et de voyageurs arabes. Espérons que M. Mehren ne s'en tiendra pas là, et qu'il continuera à se montrer le digne émule des Sacy, des Reinaud, des Defrémery.

— Il y a loin du moyen âge, et surtout du moyen âge musulman, à la cour des derniers Wasa, si élégante et si distinguée, mais aussi par trop corrompue, où nous transporte une intéressante monographie de M. Frédéric Bajer, député au Parlement danois. *Mademoiselle Rudenschœld*[1], qui fait le sujet de cet opuscule, est un exemple des conséquences funestes qu'entraîne une aveugle passion. Fille du comte Karl Rudenschœld, qui avait été membre du Conseil royal, la jeune Madeleine-Charlotte fut introduite à la Cour dès l'âge de quatorze ans (1779), et placée comme demoiselle d'honneur auprès de la princesse Sophie-Albertine, sœur du roi. Bien douée de corps et d'esprit, elle ne tarda pas à charmer tous les cœurs. Plusieurs partis avantageux se présentèrent, et elle les éconduisit tous. Au nombre de ces prétendants était le comte Axel de Fersen, célèbre depuis par sa participation à la guerre de l'indépendance américaine, son dévouement à la famille royale pendant la Révolution française, et sa mort tragique. Le duc Frédéric, frère du roi, offrit même de l'épouser morganatiquement ; mais elle était éprise du baron G.-M. Armfelt, favori de Gustave III, et elle poussa si loin le dévouement envers lui, qu'elle le décida à épouser une personne de haute noblesse patronnée par le roi. Son tort fut de ne pas rompre alors toute relation avec cet ambitieux égoïste, qui abusa de l'affection de Mlle Rudenschœld pour faire d'elle l'instrument de ses intrigues politiques. Il voulait, avec l'aide de la Russie, dépouiller de la régence le duc Charles de Sudermanie (plus tard Charles XIII), qui gouvernait la Suède pendant la minorité de son neveu Gustave IV. Mais la conspiration fut découverte en décembre 1793, et le Régent traita Mlle Rudenschœld avec une sévérité d'autant plus suspecte qu'elle avait dédaigné ses galanteries. Elle fut jetée dans un cachot, et subit un long procès, à la suite duquel elle fut condamnée à mort. Cette peine fut commuée en celle de la prison perpétuelle, précédée de l'exposition au pilori. La compassion que la foule témoigna à la malheureuse, et les sympathies qu'elle avait conservées à la cour, firent rougir ses persécuteurs ; on lui accorda quelque adoucissement dans sa prison. Quand

[1] *Fœrken Rudenschœld. Tidsbillede fra Gustav III s. og Hertug Karls Hof.* Copenhague, O. Prieme, 71 p. in-8.

elle mit son mobilier en vente, les acheteurs se disputèrent ses effets et ses parures comme des reliques ; des jeunes gens se cotisèrent pour payer ses dettes ; la duchesse régente portait avec ostentation un anneau qu'elle avait demandé comme souvenir à la pauvre prisonnière. Tant il est vrai que la grâce atténue les fautes aux yeux du vulgaire, et que les châtiments disproportionnés vont contre leur but, en entourant le coupable de l'auréole du martyre ! Sous la pression de l'opinion publique, le Régent, dont les rigueurs étaient attribuées à des motifs peu avouables, fit offrir une pension à la victime des rancunes de son entourage, et lui assigna pour résidence un domaine de l'île de Gottland, où elle était prisonnière sur parole. Peu après, Gustave IV, parvenu à sa majorité, lui accorda la liberté pleine et entière. Elle reparut à Stockholm ; mais maintenant qu'elle n'était plus persécutée, elle ne rencontrait que l'indifférence. Armfelt lui-même, pour lequel elle avait tant souffert, affecta de ne pas la reconnaître. Elle vint en France, vécut dans l'intimité de Mme de Staël, puis elle retourna dans sa patrie où, dépouillée de ces charmes qui avaient fait sa gloire et ses malheurs, elle vécut obscurément jusqu'à sa mort, arrivée le 3 mars 1823. Telle est la vie que M. Bajer retrace, dans une narration attrayante, qui a tout l'intérêt d'un roman, en même temps que la vérité de l'histoire basée sur des documents judiciaires et les mémoires de plusieurs contemporains.

— Les mémoires sont au nombre des branches de la littérature que les Suédois, sans doute à cause de leurs relations avec la France, ont cultivées avec le plus de succès, et que les Danois, au contraire, ont presque entièrement négligées, du moins, dans les siècles passés. Il en a été naturellement de même pour la Norvége, tant que ce pays a été l'appendice du Danemark ; mais, depuis qu'il se gouverne par lui-même, bien qu'étroitement uni à la Suède, il a suivi l'exemple de son nouvel allié, inconsciemment sans doute, non par esprit d'imitation, mais par la force des choses ; car il est logique que ceux qui ont joué un rôle important tiennent à en conserver le souvenir à la postérité. Le réveil de la vie intellectuelle en Norvége, depuis le commencement de ce siècle, a déterminé des membres éminents de l'Assemblée nationale comme J. Aal, des hommes d'Etat comme P.-Ch. Holst et J.-H. Vogt, des ecclésiastiques distingués comme l'évêque Cl. Pavels, des missionnaires dévoués cemme Stockfleth, à écrire leurs mémoires. Ces autobiographies, sans être l'histoire, en sont pourtant la condition essentielle : elles permettent de lui donner la vie, le mouvement, la couleur ; sans elles, l'histoire, composée de purs documents officiels, ne serait qu'un squelette, solide peut-être, mais inerte. Ces mémoires fourniront à qui saura les mettre en œuvre, les éléments d'une histoire contemporaine de la Norvége qui n'aura rien à envier, pour l'ampleur et le charme du récit, aux magnifiques sagas royales du moyen âge.

Paul Christian Holst, dont la *Société historique norvégienne* publie

les *Mémoires posthumes sur sa vie et son temps*[1], était né le 21 janvier 1776, au presbytère de Rœken, où son grand-père et son père s'étaient succédé comme pasteurs. Après avoir successivement étudié sans vocation la théologie et le droit, il fut admis comme surnuméraire dans la section norvégienne du ministère des Finances à Copenhague (1800); il eut un avancement assez rapide, devint chef de bureau en 1806, et la même année retourna en Norvége, comme *foged* (percepteur et commissaire du gouvernement) à Christiania. Nommé *amtmand* (bailli ou préfet) d'Akershuus, en 1813, il fut élu membre du *Storthing* (assemblée nationale), en 1814, et mêlé en ces deux qualités aux grands événements dont la Norvége fut alors le théâtre. Dans ces troubles, il gagna le poste de secrétaire du Conseil des ministres, fut chargé à diverses reprises (1817-1821), de négocier avec le Danemark le partage de la communauté, bien obérée, qui venait d'être rompue entre ce royaume et la Norvége; il s'acquitta de cette délicate mission à la satisfaction du gouvernement et de ses compatriotes, devint à son tour membre du Conseil (1822) et fut successivement chargé du ministère de la justice (1825) et de celui des cultes (1837), prit sa retraite en 1848 et mourut en 1863. Les diverses positions qu'il occupa lui fournirent l'occasion de voir de près bien des choses intéressantes et peu connues; il a donc bien fait d'occuper ses loisirs à mettre par écrit ses souvenirs personnels. S'étant mis à ce travail dès 1849, il y ajouta postérieurement de curieuses annotations. On peut regretter qu'il ait écrit de mémoire, n'ayant pas tenu de journal, ni même pris de notes dans le cours de sa longue carrière; aussi avoue-t-il ses incertitudes au sujet de bien des faits dont il a à parler. Cette naïve bonhomie est un indice de sa bonne foi, qui ressort d'ailleurs de tous ses récits. Il ne se glorifie pas des services qu'il a rendus ni des honneurs qu'il a obtenus. Il dit, par exemple, à propos d'un traité de commerce qu'il eut à négocier avec le ministre des Affaires étrangères de Suède et Norvége, en 1827, que son rôle se borna à signer et à mettre de la poudre. L'apparat qui séduit les ambitieux et fait l'admiration de la foule, le laisse très-froid. Il représente comme assez fastidieuses la besogne administrative et même les fonctions de ministre. Il ne dissimule pas la situation difficile que la mauvaise humeur et la défiance du roi Charles XIV Jean faisaient souvent à ses conseillers norvégiens. Cette absence de toute prétention donne un grand poids aux récits de Holst. On le lit, d'ailleurs, volontiers, et l'autre moitié de ses mémoires sera la bienvenue, avec le portrait et les documents inédits qui doivent l'accompagner.

— La même Société qui a entrepris cette publication, avait donné

[1] *Statsraad Paul Christian Holsts efterladte Optegnelser om sit Liv og sin Samtid udgivne af det norske historiske Forening.* 1re Livraison, Christiania, Malling. 1875, 192 p. in-8.

auparavant les principales poésies profanes de Peter Dass[1] qui, au bout de deux siècles, est encore aussi populaire chez les marins norvégiens que le Tasse peut l'avoir été chez les gondoliers de Venise. On ne chante pas seulement ses vers; on le regarde lui-même comme un grand magicien, et il existe à cet égard une foule de traditions, ayant leur source dans l'admiration que le peuple professe pour les œuvres et la personne de son poëte favori. Ce n'est pourtant pas que Dass soit un grand écrivain; mais, ayant passé presque toute sa vie au milieu des paysans et des matelots, il a su parler leur langage et se faire comprendre d'eux, en dépeignant avec une saisissante vérité leurs labeurs, leurs espérances, la nature qu'ils ont sous les yeux, ou bien en mettant en vers faciles à retenir nombre d'épisodes de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui sont les livres de prédilection du peuple norvégien.

Petter Dass naquit en 1647, à Nord-Herrœ, où son aïeul maternel était *foged* (percepteur) du district de Helgeland, le plus méridional de l'*amt* ou bailliage de Nordland. Ayant perdu son père dès l'âge de sept ans, et sans fortune, il eut peine à faire ses études; après avoir passé deux ans à l'Université de Copenhague, il dut les interrompre pour devenir précepteur des enfants d'un ecclésiastique de Helgleand, dont il épousa plus tard la belle-fille. Nommé vicaire du desservant de l'annexe de Nesne (pastorat de Alstahaug), il occupa sept ans cette modeste position, ne gagnant que sa vie et douze pièces d'argent, avec un morceau de cuir pour faire des chaussures. Comme il le dit lui-même, il avait bien du pain, mais pas de beurre. En 1681, il devint à son tour desservant de Nesne; puis, en 1689, il fut nommé pasteur de Alstahaug, la meilleure cure du diocèse de Throndhjem. Sa vaste paroisse se composant de plusieurs îles et d'une grande étendue de côtes, il dut se pourvoir de plusieurs yachts, et il ne s'en servit pas uniquement pour se rendre assidûment où l'appelait son ministère sacré, mais à l'exemple de beaucoup de prêtres du Nordland, il fit le commerce et gagna beaucoup d'argent, de sorte qu'il put acheter le domaine royal de Vefsen, qui passait pour le plus beau de toute la Norvége septentrionale. Ayant sous ses ordres deux ou trois desservants qui tenaient eux-mêmes des chapelains, il se trouvait à la tête de toute une société d'ecclésiastiques dont l'un, son beau-frère Steen Wirthmand, était aussi poëte. Il eut aussi des relations littéraires, et même une discussion théologique sur l'athéisme, avec son voisin, Pierre Bredal, pasteur de Bronoe, à qui il adressa de nombreuses épîtres en danois et même en latin. Il échangea aussi des lettres versifiées avec Ole Nysted, qui passa quelque temps

[1] Sous le titre de *Trompette du Nordland, avec des chansons et des poésies* (Petter Dass's Norlands Trompet samt Viser og Rim, udgivne for der norske historiske Forening af A. E. Erichsen). Christiania, Malling, 1873-1874, LXXXVIII-388 p. in-8.

chez Pierre Bredal, et avec Dorothée Engebretsdatter, femme du pasteur de Bergen, que ses contemporains appelaient hyperboliquement la muse du Nord. On voit par cette brève esquisse que P. Dass avait eu des commencements difficiles, suivis de nombreuses années de prospérité; mais les dernières furent affligées par de cruelles maladies, et il mourut en août 1708, à l'âge de soixante-un ans. P. Dass n'a pas écrit dans un des dialectes populaires de la Norvége; il s'est servi de la langue littéraire alors commune au Danemark et à la Norvége, en y introduisant nombre de locutions et de tournures norvégiennes. Ses poésies sont extrêmement nombreuses; une liste manuscrite, qui se trouve à la Bibliothèque royale de Copenhague, contient cent vingt-sept numéros, rien que pour les chansons et les poésies détachées ou de circonstance. Il est vrai que vingt-quatre seulement de ces poésies nous sont parvenues, et ce n'est pas ce qu'il y a de meilleur dans le bagage littéraire de P. Dass; les épithalames, les allégories, sont même extrêmement médiocres; les épitaphes et les oraisons funèbres en vers valent un peu mieux; mais ce sont les poëmes descriptifs : la *Trompette du Nordland* et la *Chanson de la Vallée*, ainsi que les poëmes religieux qui ont fondé et maintenu jusqu'à nos jours la réputation de l'auteur.

La *Trompette du Nordland* est une sorte de géographie en vers de la province de ce nom, telle qu'elle s'étendait à la fin du XVIIe siècle, comprenant les cantons de Helgeland, Salten, Lofoden, Vesteraalen, Senjen et Tromsœ; l'auteur débute par une préface, un discours au lecteur, une introduction; puis il décrit la position du Nordland, le climat, les oiseaux, les poissons, la nature du pays, l'agriculture, les foires, les indigènes, enfin il passe en revue les divers cantons, l'un après l'autre. Malgré cette tendance didactique, et bien que l'auteur ne connût à fond que le Helgeland, où il était né et où il passa la plus grande partie de sa vie, il s'était fait renseigner si exactement sur les autres localités de la province, il les dépeignit avec tant de vérité, de de bonhomie et de charme, qu'on le lit encore avec plaisir. Ce poëme, qui n'a vu le jour que trente-deux ans après la mort de l'auteur, a été bien des fois réimprimé depuis, et la présente édition est la neuvième. Le diligent éditeur, M. A. E. Eriksen, s'est efforcé de restituer dans toute sa pureté le texte corrompu de ses prédécesseurs; il a d'ailleurs reproduit en note toutes les variantes. De plus, il a placé en tête du volume une excellente biographie, pour laquelle il s'est servi, non-seulement des renseignements recueillis par Albert Dass, vice-préteur du Nordland et petit-fils de Petter, mais aussi de deux poëmes autobiographiques de ce dernier et de nombreuses allusions contenues dans ses œuvres. Il a aussi fait lithographier un portrait conservé dans l'église de Melhus, et que l'on croit être celui de P. Dass.

Les poëmes religieux de Dass ont eu non moins de succès que ses poëmes descriptifs, mais le texte en est également fort corrompu, et

ils sont devenus très-rares; aussi M. Erichsen se proposait-il de les publier en deux autres volumes qui feront suite au présent, bien que ce ne soit plus aux frais de la *Société historique norvégienne*. Il est à souhaiter qu'il mène à bonne fin cette utile entreprise et complète ainsi le recueil des principales œuvres de Dass.

— Nous arrivons à la Suède; elle ne sera représentée dans cette revue que par des ouvrages archéologiques, mais qui, à eux seuls, suffiraient à nous donner une idée passablement nette des antiquités de la Suède. Jetons d'abord un coup d'œil sur le *Musée historique de l'État*[1]. Son conservateur, M. Oscar Montelius, a été chargé par l'Académie royale des belles-lettres, d'histoire et d'archéologie, qui en a la haute direction depuis 1786, d'en donner une *brève description pour servir de guide aux visiteurs*. Cette collection, commencée dès 1666, ne s'accrut que lentement; avant 1846, elle ne remplissait que quatre petites chambres; mais celles-ci étant insuffisantes, il fallut la transporter dans un local plus spacieux qui, moins de vingt ans après, était à son tour devenu trop étroit; on l'installa alors (1865) dans les vastes salles du Musée National, où le manque d'espace se fait aussi sentir; de sorte que l'on n'a pu faire deux divisions des trouvailles qui représentent le commencement et le milieu de l'âge de fer; elles sont donc réunies sous le titre commun d'ancien âge de fer. Le plan adopté pour les deux premiers âges est beaucoup plus logique; les objets trouvés isolément, ou de provenance inconnue, sont groupés avec leurs analogues; ceux qui font partie d'une même fouille, surtout lorsque celle-ci a été faite sous la direction d'un homme compétent, n'ont pas été séparés; il y a mieux, on a groupé par province les diverses trouvailles ou même les objets isolés que l'on sait provenir d'une même contrée; de façon qu'il est possible de se rendre compte des différences qui peuvent avoir existé, dès les temps les plus reculés, entre les diverses parties de la Suède. Le Musée national ne se borne pas à recueillir les objets des trois âges antérieurs au Christianisme; une de ses salles est consacrée au moyen âge, et dans l'église qui lui est adjointe, sont installés les pierres tumulaires, les fonts baptismaux, les stalles, les autels, le mobilier religieux des temps catholiques. Les objets plus récents et même contemporains ne sont pas non plus exclus de cette collection, quand ils se rattachent à des personnages historiques, ou sont remarquables à quelque titre que ce soit. On peut juger par ce bref exposé que le Musée national tend à représenter le plus complétement possible le passé de la Suède. Les pages que lui consacre M. Montelius n'ont pas pour but de décrire les objets, puisque le visiteur les a sous les yeux, mais bien plutôt d'en faire la nomenclature

[1] *Statens historiska Museum, kort Beskrifning till vaegledning fœr de besœkande*. 2e édition, Stockholm, Impr. de I. Hæggstroem, 1874, 90 pages in-8.

et surtout de relater les circonstances dans lesquelles ils ont été trouvés. Bien que le lecteur intelligent puisse en tirer bon parti, il aurait besoin, pour se renseigner plus amplement, de recourir aux mémoires nombreux, mais parfois très-rares, que cite M. Montelius, si celui-ci n'y avait pourvu par une série d'ouvrages d'ensemble, comme : *le Passé de la Suède* et *la Suède préhistorique*, ou de monographies, comme : *l'Age de bronze dans la Suède septentrionale et moyenne*, *les Antiquités du Bohuslœn* et les *Fibules ovales*.

— Dans le *Passé de la Suède* [1], M. Montelius a entrepris d'exposer les résultats des études archéologiques, déjà anciennes, en Suède, puisqu'elles remontent, pour certaines parties du moins, pour l'interprétation des inscriptions runiques, jusqu'à l'année 1599. Dans une notice sur l'histoire de l'archéologie en Suède, servant d'introduction, l'auteur jette un rapide coup d'œil sur les travaux de J. Buræus, à la fin du XVIe siècle, d'Olaus et d'André Celsius, Burman, G. Wallin, Engestrœm, K. Stobæus, Gœranson, Bjœrner, Lagerbring, Wessman, Brocman, Hilfeling, P. Tham, au XVIIe siècle. La plupart de ces antiquaires s'étaient occupés presque exclusivement des runes, des tertres ou des pierres levées; c'est seulement dans notre siècle que l'on a étudié toutes les branches de l'archéologie, et notamment celles qui avaient été presque entièrement négligées jusqu'alors : les armes, les outils, les parures, les bractéates, les monnaies, les rites funéraires, la détermination des époques. Les publications de Sjœborg, M. Bruzelius, Hallenberg, J. H. Schrœder, Wallmann, Bexel, Ahlqvist, ainsi que les relations manuscrites de Ekdahl, sont encore consultées avec fruit; mais ce sont surtout les écrits de Brunius, N. G. Bruzelius, G. Brusewitz, Djurklou, Düben, des deux Hildebrand, A. E. Holmberg, Hyltén-Cavallius, A. Kurck, Lignell, Liljegrén, Lindfors, C. J. Ljungstroem, Nilsson, Mandelgrén, Montclius, Rææf, Retzius, des deux Sæve, de Stolpe Strâle, Tornberg, H. Werner, C. F. Wiberg ; des Danois Worsaae, V. Boye et Wimmer, du Norvégien S. Bugge, de l'Anglais Stephens, qui nous donnent les notions les plus solides sur les temps préhistoriques de la Suède. Aussi une brève analyse ou même simplement la liste de leurs ouvrages aurait-elle été utile pour les amateurs de bibliographie archéologique. M. Montelius s'est dispensé de nous donner l'une et l'autre ; en revanche, il cite, dans le cours de son exposé, les publications auxquelles il a fait des emprunts. Fondant dans un contexte serré les notions tirées des travaux de ses prédécesseurs et celles qu'il a acquises dans ses fouilles et la pratique des musées, il nous donne, dans son premier fascicule, le seul que nous ayons sous les yeux, un

1 *Sveriges forntid, foersœk till framstællning af den svenska fornforskningens resultat.* Texte, 1er fasc. Age de pierre. Stockholm, P. A. Norstedt et fils, 1874, 162 p. in-8 avec 133 fig.

tableau complet de l'âge de pierre en Suède. Il le subdivise en deux périodes : la plus récente et la plus ancienne. Pour la première, il se borne à passer en revue les trouvailles des pays voisins ; car jusqu'ici, rien ne prouve que les aborigènes de la Suède aient été contemporains du mammouth. M. Montelius admet que le pays a pu être habité dès le temps des *kœjkkenmoeddings*, mais c'est une simple conjecture, appuyée non sur la présence de ces tas de débris culinaires, mais seulement sur une similitude de formes entre quelques silex grossièrement taillés de la Suède et ceux que fournissent les *kœjkkenmoeddings* du Danemark. Mais, dans l'âge de la pierre polie, les traces de l'industrie humaine deviennent très-nombreuses en Suède et extrêmement remarquables. Pour cette seconde subdivision, l'auteur cherche encore dans les pays étrangers des notions sur la taille du silex, la manière de percer et d'emmancher les haches. Il traite ensuite des habitations, des vêtements, des outils, des parures, des armes, des animaux domestiques, des tombeaux, de leur structure, de leurs formes, des rites funéraires. L'archéologie suédoise offre encore bien des lacunes ; l'auteur les remplit par des emprunts faits aux autres pays scandinaves et même parfois aux cinq parties du monde, surtout aux peuples sauvages. Ces recherches, qui témoignent de l'érudition variée et étendue de M. Montelius, forment bien la moitié de la présente livraison ; elles ont pour but de mettre les lecteurs suédois au courant des découvertes de l'archéologie comparative. C'est fort bien, puisque tel est le but et le plan de cette œuvre; mais nous croyons pouvoir formuler un *desideratum* au nom des archéologues étrangers. Il nous semble qu'il eût été utile de multiplier les détails sur les fouilles, les sépultures, les objets trouvés, et de ne pas les réduire strictement à ce qui pouvait entrer dans une narration suivie ; en un mot, nous réclamons une abondante collection de matériaux ; personne n'est mieux que M. Montelius à même d'en publier; sa position officielle lui donnant accès aux trésors et aux archives du Musée national, il a recueilli une foule de notions qui sont encore ignorées du public ; espérons donc qu'il donnera satisfaction aux chercheurs dans les appendices qu'il annonce, et souhaitons que ces documents ressemblent à ceux que fournit un autre mémoire du même écrivain, dont nous allons parler.

— Il s'agit de l'*Age de bronze dans la Suède septentrionale et moeynne*[1]. C'est un répertoire topographique de toutes les trouvailles de l'âge de bronze qui ont été faites dans le *Svearike* ou Suède propre, comprenant la Dalécarlie, l'Upland, le Vestmanland, le Sœdermanland, le Nerike et le Vermland. Le Gœtarike, c'est-à-dire tout le sud du

[1] *Bronsålderen i norra och mellersta Sverige*. Stockholm., impr. de I. Hæggstrœm, 1871-1873, 261 p. in-8, extrait du t. III de *Antiquarisk Tidskrift fœr Sverige*.

royaume, n'est pas compris dans cette revue ; quant au Norrland, ou partie septentrionale, il n'y figure que pour un celt et un glaive, découverts dans une de ses provinces, le Medelpad. Aussi l'auteur en est-il à se demander si la population de l'âge de bronze s'est avancée au delà du 62° de latitude septentrionale. Il se prononce pour l'affirmative, en raison de ce que des objets plus anciens, datant de l'âge de pierre, ont été découverts bien plus loin vers le Nord, jusque dans la Vestrobothnie. Pour lever tous les doutes à cet égard, il cite une curieuse trouvaille faite, sous le 65° de latitude septentrionale, à Bjurselet, paroisse de Skelefte. En creusant un puits, à 300 m environ de la rivière Byske-elf, on découvrit, à la profondeur de deux pieds sous le sol, non moins de soixante-dix larges ciseaux de silex non poli, disposés en cercle de 1 mètre de diamètre, la pointe tournée en bas. Le nombre de ces outils, le soin avec lequel on les avait arrangés, prouvent qu'ils n'ont pas été perdus, mais bien enfouis à dessein. Des circonstances analogues ont été observées dans d'autres fouilles, par exemple à Rysswik, paroisse de Urshult, dans la partie méridionale du Smâland, où quinze grandes haches de silex, parfaitement travaillées, étaient couchées en forme de demi-cercle, les pointes tournées vers l'Est ; et près de Bro, paroisse de Gellersta, en Nerike, où cinq belles et grandes haches de silex poli, de 0m 27 à 0m 36 de longueur, étaient couchées en ligne sur la rive du lac Mo-Sjoe [1]. Nous indiquons à dessein la nature de ces objets, leurs dimensions et leur disposition, afin que l'on puisse juger en quoi ils ressemblent aux silex trouvés à Volgu, près Digoin (Saône-et-Loire), et en quoi ils en diffèrent. A 320 mètres environ de l'Arroux, en amont des bâtiments de la ferme de Volgu, on a découvert, en 1874, à un mètre seulement au-dessous de la surface du sol, quatorze haches de silex, dont quatre avaient été brisées dans les travaux de terrassement ; leur longueur variait de 0m 232 à 0m 350, et leur largeur de 0m 060 à 0m 88. Elles étaient placées côte à côte, sur leur tranche, non sur leur plat, mais légèrement inclinées, et formaient un paquet si serré qu'il n'y avait pas plus de un millimètre de limon entre deux lames contiguës [2]. Les rapprochements que nous venons de faire ont été rendus faciles par le soin qu'a pris M. Montelius de donner des descriptions fort circonstanciées et accompagnées de la figure des objets les plus intéressants, qu'il compare en outre avec leurs analogues de tous les pays. A la fin de chaque section concernant une province, il fait la nomenclature de toutes les armes de pierre qui y ont été trouvées parce qu'il admet que la plupart d'entre elles ont continué à servir pen-

[1] Cfr. le présent ouvrage, p. 182, 255, 364 ; — *Sveriges Forntid*, p. 149.

[2] Voy. *Les silex de Volgu (Saône-et-Loire), Rapport à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône*, par F. Chabas. Châlon, J. Dejussieu, 1874, 24 p. in-4° avec 1 carte et 3 pl. lithog.

dant l'âge de bronze. Il serait à désirer que l'auteur fît le même travail pour la Gœtarike, et nous donnât ainsi un tableau complet de l'âge de bronze en Suède. Il a précédemment publié d'excellents matériaux pour l'étude de l'âge de fer en Scandinavie [1]. En attendant qu'il les refonde dans la continuation du *Passé de la Suède*, on peut consulter le résumé qu'il a fait de ce grand ouvrage dans la vie en Suède au temps du paganisme [2]. L'introduction historique y est supprimée, ainsi que les citations et toutes les descriptions qui ne rentraient pas dans le cadre d'un discours suivi. Pour la dernière période, l'auteur ne se contente pas des notions tirées de l'archéologie, il fait de nombreux emprunts aux Eddas, aux Sagas et même à Adam de Brême, qui est qualifié d'évêque dans la traduction (p. 154), tandis qu'il était seulement chanoine.

— Le Bohuslæn, ancienne dépendance de la Norvége, est, parmi les provinces de la Suède actuelle, une des plus remarquables par ses *figures gravées sur rochers* (hællristnings), ses tombeaux, ses *bautastènes* (pierres levées) et le nombre des antiquités qu'on y recueille ; aussi a-t-elle attiré l'attention de plusieurs archéologues : Hilfeling, A. E. Holmberg, Brusewitz, Aberg, et enfin M. Montelius, qui a donné la première partie d'un travail sur les *antiquités Bohuslandaises des temps païens* [3], travail conçu d'après un excellent plan et propre à satisfaire toutes les classes de lecteurs : pour les croyants, pour ceux qui aiment la science toute faite, il y a, en tête, la partie synthétique, rapide résumé de tout ce que l'on sait des antiquités du Bohuslæn ; pour les chercheurs au contraire, pour ceux qui aiment à se rendre compte, il y a la partie analytique où les trouvailles sont décrites une à une, par ordre topographique, avec indication de la collection où elles se trouvent et du numéro qu'elles portent,

— S'il est utile de grouper les objets par âge, par localité, il ne l'est pas moins de les comparer avec leurs analogues. C'est ce que notre auteur a fait dans un mémoire *sur les fibules ovales* [4]. D'un tableau

[1] *Remains from the iron Age of Scandinavia*, I, II. Stockholm, impr. Hæggstrœm. 1869, 66-22-6 p. in-4 avec 8 planches lithographiées par C. F. Lindbergs.

[2] *Om lifvet i Sverige under Hednatiden*. Stockholm, Norstedt et fils. 1873, 114 p. in-18 avec 95 figures gravées sur bois; traduit en français par J. H. Kramer, sous le titre de : *La Suède préhistorique*, 172 p. in-8, avec 132 fig.

[3] *Bohuslaenska fornsaker från hednatiden*, Liv. I, Stockholm, Norstedt et fils, 1874, 76 p. in-8, avec 77 fig. Extrait de *Bidrag till kænnedom om Goeteborgs och Bohuslæns fornminnen och historia* (Documents pour l'étude des antiquités et de l'histoire de Gothembourg et du Bohuslæn).

[4] *Om de ovala spænnbucklorna*. Stockholm, impr. Hæggstroem, 1874, 18 p. in-8, extrait de *Kongl. Witterhets historie och antiquitets akademiens månadsblad fær år 1873*, p. 177-194 (Revue mensuelle de l'Académie royale des belles-lettres, d'histoire et d'archéologie, pour 1873).

dressé par préfectures, il résulte que l'on en a recueilli quatre cent douze en Suède et quatre cents en Norvége; le Danemark n'en a fourni que trente-huit, dont huit pour l'île de Bornholm. Un fait, accidentel ou non, qui nous frappe d'abord, c'est que nulle part on n'en a a trouvé autant à proportion que dans l'île d'Œland et dans l'Upland, en Suède; au nord et à l'est du golfe de Christiania, en Norvége; et dans l'île de Bornholm, en Danemark, c'est-à-dire dans quelques-unes des contrées les plus accessibles aux *vikings* (corsaires), et comme elles datent du temps de ces derniers, c'est-à-dire de la fin du paganisme, il est à supposer que c'est eux qui s'en servaient et qui les ont portées dans les autres pays où elles sont assez rares. Mais c'est une question encore très-obscure sur laquelle l'auteur promet de revenir.

— Terminons par la Finlande. Naguère ce grand-duché, n'ayant pas d'organe pour les études archéologiques, restait en arrière des nations voisines, depuis quelque temps pourvues à cet égard; ce n'est pas qu'elle manquât d'antiquaires : Jac. Fellman, Nordenskjold, Hallstrœm, Geitlin, Holmberg, J. R. Aspelin, Y. Koskinen, etc., etc., avaient écrit de bons mémoires sur diversp oints d'archéologie finlandaise; mais ces travaux, publiés à part ou disséminés dans des recueils nationaux ou étrangers [1], n'étaient pas faciles à réunir. Maintenant la Finlande a, comme les autres États, une société savante pour recueillir ses antiquités et veiller à leur conservation, et un recueil pour les décrire et les expliquer. Avant de se constituer, elle a fait appel au public dans un prospectus indiquant son but et l'objet de ses études [2], et le 1er octobre 1870, elle fut fondée sous le titre de *Société des anciens souvenirs de la Finlande* [3], titre imité de ceux des Sociétés archéologiques de la Norvége et de la Suède, et qui d'ailleurs est parfaitement juste; car la Société n'étudie pas seulement les monuments et les objets antiques; elle recueille aussi les chants, les traditions, les airs populaires, les documents écrits. Dès 1871, elle fit explorer la province de Finlande propre avec le groupe d'Aland, par un comité composé de M. N. M. Mandelgrén, artiste suédois bien connu en France par ses belles publications, et de MM. Westling, Edelfelt, R. Fabritius et K. Ahlberg, chargés de dessiner les objets d'art; de MM. E. Nervander et E. Aspelin, pour en donner la description, et de M. J. Collander,

[1] Annales de la Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague; Mémoires de la Société des Sciences de Finlande; Documents pour l'étude de la nature, de l'ethnographie et de la statistique de la Finlande; *Suomi*, organe de la Société de littérature finnoise de Helsingfors; les Archives historiques de la même Société; les revues comme *Mehilæinen*, *Kirjallinen Kuukauslehti*; Mémoires internationaux d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques.

[2] *Wiitlauksia Suomen Muinaismuisto-yhliæn tarkoituksesta ja vaikutusalasta.* Helsingfors, 1871, 43 p. in-8.

[3] *Finska fornminnes-fœreningen*, en suédois; *Suomen Muinaismuisto-yhtiæ* en finnois.

pour fouiller les archives. Ce comité visita trente-trois localités, depuis le milieu de juin jusqu'à la fin d'août, et il rapporta de son voyage trois cent cinquante dessins, plans et vues de presque toutes les églises inspectées par lui ; esquisses et calques de tableaux d'autel et de peintures murales, figures d'ornements, d'outils, etc.

La Société, présidée par M. Z. Topelius, compte quatre cent cinquante membres dont la cotisation est pour les hommes de cinq markka (marcs ou francs) ; pour les femmes, de trois marcs, la première année, et deux marcs pour tous, les années suivantes. Outre ces ressources, elle a reçu cent roubles (quatre cents francs) du supérieur du monastère gréco-russe de Valamo, fondé en 992, dans une île du Ladoga, par des moines du Mont-Athos, à charge de lui communiquer les renseignements qu'elle découvrirait sur l'histoire du monastère ; mille marcs de l'Université de Helsingfors, et huit cent cinquante marcs de divers particuliers, pour l'exploration dont on vient de parler, enfin mille marcs du trésor public pour recueillir des antiquités et en publier le dessin.

En 1874, elle organisa une exposition d'anciennes peintures et sculptures, et d'objets d'art servant au culte ou à la vie privée. Cette exposition, pourtant, ne donnait qu'une idée incomplète des travaux de la Société ; car le moyen âge seul y était représenté, à l'exclusion des objets des âges de pierre, de bronze et de fer, des médailles et des manuscrits réunis par la Société.

Son premier volume de Mémoires [1] contient, outre le rapport sur sa fondation, les statuts et la liste des donateurs, dix mémoires, dont quatre en finnois, et six en suédois, les deux idiomes étant conjointement en usage dans le grand-duché. Notons aussi que le français est adopté, comme en Danemark, pour les communications qui sont de nature à intéresser particulièrement les lecteurs étrangers, et c'est en notre langue que sont écrites les explications des planches et figures contenues dans le texte (p. 91-98). Il nous reste à indiquer brièvement le contenu de ces mémoires : Dans ses *Recherches archéologiques sur les contrées habitées par la race finnoise* (p. 9-32), M. J.-R. Aspelin a consigné quelques résultats de ses voyages en Russie, qu'il a décrits dans des lettres publiées par la *Revue mensuelle de littérature* (Kirjallinen Kuukauslehti) ; les six tertres qu'il fouilla à Biejetsi, dans le gouvernement de Tver, renfermaient tous, à l'exception d'un seul, plusieurs squelettes, près desquels étaient déposés des couteaux et des pointes de lances en fer ; des anneaux, des fibules, des boucles d'oreille et des chaînettes en bronze, des perles, des pointes de silex, qui

[1] *Suomen muinoeismuisto-yhtiæn aikakauskirja* (écrit périodique de la Société des anciens souvenirs de la Finlande). Helsingfors, I, 1874, 99 p. gr. in-8 avec 5 pl. lithog. et 19 grav. sur bois, insérées dans le texte.

étaient sans doute des pierres à feu, car ces trouvailles appartiennent certainement à l'âge de fer. Les chaînettes sont d'une forme que l'on ne retrouve qu'en Livonie, en Esthonie et en Finlande, d'où l'auteur conclut que ces tombeaux appartenaient aux Vesses, peuple finnois, que l'historien Nestor signale dans ces contrées. — M. Aspelin fouilla deux autres tertres situés près de Grand-Timerevo, dans le gouvernement de Jaroslav; l'un contenait deux squelettes, une hache de fer avec tête formant marteau, un couteau et deux clous en fer ; le second, qui présentait des traces de crémation, renfermait une lame de cognée, des fragments d'un ceinturon, un mors, des restes d'une selle, le tout en fer ; deux petites pointes de bronze, et des tessons d'un vase de terre. Le contenu de ces sépultures différait trop de celui des tombeaux finnois pour que M. Aspelin ait cru avoir retrouvé des restes des Mériens autrefois établis dans cette contrée, d'autant plus que divers savants attribuent aux Tatares les autres tertres du gouvernement de Jaroslaf.

Dans un autre article (p. 38-43), il revient sur *les formes des chaînettes provenant des trouvailles d'antiquités finnoises de l'âge de fer ;* il s'exagère peut-être un peu l'importance de ces formes, en en tirant d'importantes conclusions ethnographiques ; car les modes changent, sous l'influence du commerce et de l'industrie, sans que la nationalité soit sensiblement altérée. — M. A. O. Freudenthal a écrit trois mémoires en suédois sur des antiqnités de la province de Nyland. 1° *sur une épée de bronze trouvée dans la paroisse de Wichtis ;* elle est d'une forme assez ordinaire, et aux analogues que cite l'auteur nous pouvons ajouter une épée de Vestra-Valby dans l'Upland (Montelius, *Bronsålderen*, p. 204 avec fig.) ; une échancrure que l'on remarque dans la lame, est couverte d'une belle patine verte, ce qui indique qu'elle date de l'antiquité ; d'après une analyse faite par M. Jernstrœm, l'alliage du métal est de 93,10 0/0 de cuivre, 5,45 d'étain, et 1,10 de nickel ; 2° dans un *coup d'œil sur les monuments archéologiques du Nyland oriental*, (p. 65-70), M. Freudenthal décrit diverses classes d'antiquités : les *jættekast* (pierres amoncelées par les géants) et les *ryssugn* (fours des Russes), qui paraissent être des tombeaux ; les retranchements en terre ; les polyandres entourés d'un cercle de pierre ; les labyrinthes, enfin, 3° une croix de fer, autrefois placée sur le toit de l'église de Pernå, et portant une inscription russe en lettres slavones qui signifie : le roi de gloire, Jésus-Christ, est vainqueur. — M. W. Lagus a donné la liste de *quarante-quatre trouvailles de monnaies faites en Finlande* de 1871 à 1873 (p. 44-49) ; toutes appartiennent au moyen âge ou aux temps modernes ; les plus anciennes sont des médailles coufiques ou anglo-saxonnes.

M. O. Donner fait très-ingénieusement de l'archéologie avec de la linguistique ; en étudiant divers mots finnois qui se rapportent aux

funérailles, au culte et à l'agriculture (p. 50-53), il prouve que les anciens Finnois brûlaient les cadavres, les offrandes aux dieux et la surface des champs à ensemencer. — C'est aussi à la philologie que M. D. E. D. Europæus veut arracher le secret du passé; dans ses *Notions sur les anciens tertres finnois de l'Ingrie, du sud-ouest du gouvernement d'Olonets, et du district de Tikhvina dans le gouvernement de Novogorod* (p. 54-57), il détermine au moyen des noms de lieux les contrées anciennement occupées par les Finnois, remarque que les tertres y sont allongés, peu élevés et ne renferment qu'un cadavre chacun ; tandis que plus au sud, dans l'intérieur de la Russie, les tertres sont plus considérables et contiennent un plus grand nombre de sépultures ; il en conclut que si les petits tertres oblongs sont semblables à ceux de la Finlande, ils doivent renfermer les restes des anciens Finnois. — Dans un rapport sur une *trouvaille de l'âge de fer à Laihia en 1873* (p.58-64), M. K. E. F. Ignatius, après avoir passé en revue celles qui ont été faites précédemment dans cette paroisse, en 1725, vers 1780, en 1816 et en 1849, décrit les objets exhumés d'un tumulus de pierres, savoir : des fragments de glaive, à un et deux tranchants, et de deux couteaux, des pointes de javelots, deux ombons de boucliers, deux celts ou ciseaux, une pointe de pique; le tout en fer. — Le dernier mémoire concerne le remarquable *Sarcophage de saint Henri dans l'église de Nousis* (p. 73-84, avec 3 pl.). Ce saint évêque ayant été martyrisé vers 1158, ses restes furent transportés dans l'église de Nousis, qui passe pour être la plus ancienne de la Finlande, puis en 1300, dans la cathédrale d'Abo, et soixante-dix ans plus tard, un de ses successeurs lui fit élever un cénotaphe, dans l'église où ses reliques avaient été originairement déposées ; enfin dans la première moitié du XVe siècle, ce monument fut orné de plaques d'airain qui représentent, de la façon la plus pittoresque, les principaux épisodes de la vie et de la mort du saint, ainsi que quelques-uns de ses miracles. Les dessins faits sous l'habile direction de M. Mandelgrén mériteraient d'être publiés à une plus grande échelle et d'être répandus à l'étranger ; ils feraient honneur à la Société des Antiquaires de Finlande.

— Dans ses *Esquisses de l'antiquité de Savo et de Savonlinna* [1], M. Yrjœ Koskinen a laissé l'érudition de côté et s'est borné à traiter son sujet dans un style harmonieux et poétique ; l'occasion à laquelle a été écrit cet opuscule explique la forme adoptée par l'auteur : il s'agissait de célébrer le quatrième centenaire de la fondation de l'*Olofsborg* (château de Saint-Olaf) ; la circonstance n'exigeait donc pas un de ces savants ouvrages qui sont de la spécialité de M. Koskinen, mais plutôt un discours commémoratif des principaux événements dont cette forte-

[1] *Savo ja Savonlinna, ulukuvia muinaisuudesta*. Helsingfors, Impr. de la Soc. de littérature finnoise. 1875, 48 p. in-8.

resse et ses dépendances ont été le théâtre. Pour plusieurs chapitres, il n'avait d'ailleurs qu'à résumer ce qu'il avait dit dans la *Guerre des Gourdins* et la biographie de J.-M. Sprengtporten. Le nom de Savo est mentionné pour la première fois dans le traité de paix conclu entre les Russes et les Suédois, en 1323; il s'appliquait alors à un des trois districts de la Karélie qui échurent à la Suède, mais plus tard, avec l'addition du mot *maa* (terre), il désigua toute la province de Savolax (Savonmaa). En 1475, Erik Axelsson Thot bâtit, dans un îlot du Haapasalmi, une forteresse qui prit le nom de Nyslot (Châteauneuf) et d'Olofsborg, parce qu'elle était placée sous le patronage de saint Olaf, roi de Norvége. A la fin du XVIe siècle, elle fut impliquée dans la guerre des Gourdins. Lorsque le gouvernement de Keksholm eut été cédé par la Russie à la Suède, après la paix de Stolbova (1617), Nyslot cessa d'être place frontière et jouit d'une paix profonde pendant près de cent ans, jusqu'en 1710, où les Russes s'emparèrent de Wiborg, la clef de la Finlande; les guerres recommencèrent et le château de saint Olaf, qui se trouvait de nouveau aux avant-postes, y prit une part considérable. A la suite de l'annexion de la Finlande à l'empire de Russie, comme grand-duché autonome, Nyslot cessa d'être compté au nombre des places de guerre; on la désarma et on en fit une prison. Pour comble de malheur, l'Olofsborg fut deux fois incendié (1868 et 1869) avant d'avoir atteint son quatrième centenaire.

E. Beauvois.

COURRIER ITALIEN

L'historien piémontais de Victor-Amédée II et de Charles-Emmanuel III, Dominique Carutti, vient de publier le premier des six volumes qu'il promet sur l'*Histoire de la diplomatie de la cour de Savoie* [1]. Son intention est de raconter dans cet ouvrage quelles furent les relations politiques des princes de Savoie à partir de la fin du xv[e] siècle. Une telle tâche lui est rendue plus facile par les travaux récemment édités de plusieurs de ses compatriotes : Cibrario, Sclopis, Peyron, Ricotti, Bianchi, Claretta. Le nouveau livre débute par une longue introduction historique sur les causes qui empêchèrent, en Italie, la constitution d'une monarchie forte et durable ; un sujet semblable a été presque simultanément traité par un écrivain toscan et, pour lui, est devenu une exposition de l'histoire générale de l'Italie [2]. Dans ses deux premiers livres, Carutti donne le récit de la résistance des princes de Savoie à la France et à l'Espagne, depuis la fatale année 1494 jusqu'à l'avénement d'Emmanuel-Philibert, triste période d'une grande et malheureuse lutte. C'est au troisième livre qu'apparaissent les premières traces de négociations ayant réellement un caractère diplomatique ; c'est là qu'il est parlé de la sage administration de Philibert et des audacieuses entreprises de Charles-Emmanuel III. Philibert, dans sa jeunesse, se montre un remarquable guerrier. A vingt-cinq ans, il a plus d'autorité, plus de prestige que les plus vieux capitaines de Charles-Quint sous lequel il combat. Des troubles religieux menacent les États de Philibert ; mais il réussit par sa prudence à prévenir le mal. Il n'a point de repos jusqu'à ce qu'il voie s'éloigner les derniers restes des troupes espagnoles, après une occupation qui avait duré trente ans, de 1536 à 1574. Il obtient que le Génevois et le Chablais fassent retour à la Savoie, et montre non moins d'habileté dans le gou-

[1] *Storia della Diplomazia della Corte di Savoja, scritta da* Domenico Carutti, vol. I, 1° periodo, 1494-1601. Torino, Fratelli Bocca, 1875, in-8 di pag 364.

[2] *Sulla Indipendenza d'Italia. Discorso storico* di O. N. T. Firenze, Le Monnier, 1875, in-16° di pag. 120.

vernement intérieur de sa principauté que dans les relations extérieures qui le rendent digne d'être considéré comme un prudent négociateur et un diplomate consommé. Enfin il mourut en 1580, « après avoir délivré, armé, fortifié son pays, après avoir tiré les esprits d'une longue léthargie causée par les revers et la domination étrangère, après avoir réveillé l'amour de la patrie et le culte de la monarchie. » Charles-Emmanuel III régna 50 ans, et 20 ans fit la guerre. Il eut des desseins démesurés, des désirs de gloire et d'agrandissement et une imagination sans frein, avec lesquels la dextérité mobile des desseins et la profondeur des combinaisons offrent de singuliers contrastes. Le traité de Lyon l'obligea à céder une partie de son territoire, à alourdir les charges du peuple et ne laissa pas tout à fait intacte sa réputation de loyauté. Il s'annexa le marquisat de Saluces et d'autres terres auxquelles ni lui ni ses aïeux n'avaient renoncé, mais il fut forcé de reconnaître que sa puissance n'était pas telle qu'il pût essayer de repasser les cimes du Mont-Cenis. — Carutti raconte toutes ces négociations, tous ces événements : attentif aux circonstances essentielles, il passe légèrement sur celles d'un intérêt moindre, et supprime souvent des détails qui ne font que causer un encombrement sans profit. « J'ai écrit, dit-il, avec une intention droite et un grand amour pour cette contrée qui a beaucoup souffert, et fait bien des efforts pour demeurer un État libre. J'ai cherché la vérité avec impartialité, je l'exprime franchement, sincèrement, n'aimant ni par caractère ni par raisonnement que l'on transporte dans l'étude du passé les affections et les rancunes du temps présent. » Une pareille déclaration faite par un homme tel que Carutti, suffit pour assurer le succès du livre qui se termine par un document inédit et par une table alphabétique indiquant les noms des personnes et les choses les plus importantes que contient le volume.

— Si Carutti a recherché en vain une monarchie forte et durable dans son introduction, si l'anonyme de Florence s'est occupé de la connexion des faits propres à assurer, historiquement parlant, l'indépendance de l'Italie, M. Tullo Massarani a tenté de suivre l'idée italienne à travers les âges [1]. Il veut prouver dans un volume nouvellement publié, que cette idée est antérieure même au nom italien et qu'elle s'est révélée quand « un peuple peu nombreux, encore sans renommée, sut s'élever à la dignité de nation ; la main qui mit en fuite le chef gaulois, étreignit pour la première fois les destins de la patrie italienne. » Rapidement, en cinq chapitres, l'auteur arrive à la génération actuelle. Selon lui, les vérités proclamées par la révolution de France eurent la plus heureuse influence sur l'Italie où elles trouvèrent comme une pierre d'attente dans la tradition de ce pays. Ce livre est ingénieux,

[1] *Studi di politica e di storia* di Tullo Massarani. Firenze, Le Monnier, 1875, in-16°.

mais l'effort pour chercher un fil qui n'est pas toujours visible, qui se rompt plus d'une fois est trop apparent. D'autres écrits complètent le volume : les *Prodromes de la liberté moderne*, *l'extension italienne en Orient*, *les peuples de la Roumanie*. Une étude géographique et historique est, sous ce titre, donnée à ces peuples dont la langue, les traditions populaires, l'état intellectuel, l'avenir ont été l'objet des observations et des recherches de l'auteur.

— On sait que le professeur Samuel Romanin a publié une histoire de Venise qui est le plus complet travail synthétique inspiré par cette grande république. Il est le fruit de minutieuses et patientes recherches, de discussions, d'analyses, d'investigations les plus érudites provoquées par des chartes, des diplômes, des documents divers. Après un pareil labeur et, comme pour se reposer d'une besogne aussi ardue, le savant professeur dicta, de 1858 à 1860, aux élèves de l'Athénée vénitien des leçons sur l'histoire de leur patrie. Ce sont ces leçons qui aujourd'hui sont publiées en deux volumes [1]. Depuis le temps où ce cours fut fait, cette histoire a été, du reste, et aujourd'hui est encore le sujet d'œuvres intéressantes qui rappellent les noms de Cecchetti, de Stefani, de Fulin, de Matschey et d'autres écrivains que l'*Archivio veneto* a su grouper. Le grand mérite de Romanin, c'est d'avoir été l'un des premiers à comprendre que presque tout était à faire pour l'histoire de sa patrie, et de s'être jeté seul au milieu des grandes difficultés qu'offrait un pareil travail. Le premier, il pensa à rendre populaires, dans ses leçons, les découvertes qu'il avait faites dans son œuvre capitale, il sut leur donner une forme nette, intéressante, dramatique souvent, et montrer à quel point il connaît les moindres particularités de la matière qu'il traite. Le premier volume se compose de vingt-quatre leçons, depuis les origines des Vénitiens jusqu'à la fin de la république. Il trouve là l'occasion de faire d'utiles remarques : « Point de peuple vraiment grand sans le travail industriel et le travail intellectuel, sans l'amour de la patrie, sans la forte éducation des enfants. » Le second volume qui part de Bianca Capello, va jusqu'à Francesco Morosini et à Angelo Emo, le dernier héros de la République, le dernier défenseur de la grandeur maritime de Venise. Sans faire étalage d'érudition, tM. Romanin met en relief les lois, les mœurs, le commerce, l'industrie, la peinture, l'architecture, la littérature, la civilisation, la vie intime et publique des Vénitiens, sans même oublier les réjouissances, les fêtes qui ont déjà eu une historienne distinguée dans la personne de Mme Renier Michiel.

— Avant que je quitte Venise, que l'on me permette de rappeler deux autres publications qui la concernent. Elles ont été inspirées par un

[1] *Lezioni di Storia veneta* di SAMUELE ROMANIN, volumi due. Firenze, Le Monnier, 1875.

homme qui lui fut cher, par Manin. « La vie politique de Manin, dit dans un récent volume le professeur Errera [1], commença le 22 mars 1848, quand il fut élu président de la République, mais les actes et les idées qui préparèrent cette proclamation sont remarquables et méritent d'être étudiés, si l'on veut connaître les origines de la Révolution. Elle apparaît avec toutes ses belles et honnêtes manifestations, quand on étudie la vie de cet homme qui, par son nom, ses études, ses vertus semblait prédestiné à rendre au peuple de Venise une liberté perdue depuis un demi-siècle. Ce qui forme l'originalité de cette vie, c'est la tranquillité, la sévérité avec laquelle elle se développe au milieu des études et des affections de la famille, se tenant à l'écart des conspirations, des sectes et des intrigues. Ce fut là peut-être une situation unique qui n'a pas encore été méditée, et qui a un caractère tout particulier dans l'histoire de l'Italie. » C'est ainsi que M. Errera débute, dans une introduction relative aux premières années de Manin. Dans douze chapitres qui suivent, l'auteur s'occupe de la République à partir du 22 mars 1848, de la délivrance des provinces, des relations entre Venise et la Lombardie, de leur fusion, de ses conséquences, des rapports de Venise et du gouvernement piémontais, du triumvirat, des négociations diplomatiques avec différents États, notamment avec la France et l'Angleterre, de l'assemblée des députés, de la guerre, des finances, de l'attitude de la ville durant le bombardement et enfin de l'exil de Manin. A ces récits sont jointes deux pages de documents presque tous inédits. La manière d'écrire de l'auteur est animée, et l'on cherchera moins dans sa narration la gravité historique qu'une foule de détails qui jettent une grande clarté sur l'histoire récente de cette partie de l'Italie. M. Errera a des obligations à divers auteurs italiens ou étrangers, parmi les français, à M. Planat de la Faye et à M. Henri Martin ; parmi les Italiens, à M. Fulin (voir mon *courrier* du 1er juillet). Au reste, le général Georges Manin, fils de Daniel, écrivait le 2 septembre, à la *Gazette de Venise*, que l'on aurait tort de croire qu'il tînt pour exact et complet tout ce qui se trouvait dans le livre d'Errera.

— Sur le même sujet on réimprimait, il y a peu, un livre de M. Radaelli, l'*Histoire du siége de Venise dans les années de 1848-49* [2]. Dans ce livre, l'auteur a eu tort de reproduire, d'après des traductions françaises, des documents qui ont été écrits en italien et qui se trouvent au musée civique de Venise.

— L'histoire de l'Italie de 1846 à 1853 a été racontée, en quatre gros

[1] *Daniele Manin e Venezia* (1804-1853). *Narrazione del prof.* ALBERTO ERRERA *di Venezia.* Firenze, Le Monnier, 1875, in-16° di pag. VI-324.

[2] *Storia dell'assedio di Venezia negli anni 1848-49 di* CARLO-ALBERTO RADAELLI 2a ediz. riveduta dell'autore, Venezia. Antonelli, 1875. in-8° di XV-551 p.

volumes, par M. F. Ranalli[1], professeur à l'Université de Pise. La continuation en a paru, il y a quelque temps, en un volume, et a pour point de départ 1859. D'aussi grands événements que ceux que nous avons vus depuis cette époque réclameraient un plus ample récit, mais la difficulté de connaître tous les faits avec certitude, la difficulté non moins grande qu'il y a à peindre des personnages encore existants, ont déterminé l'auteur à se montrer bref. « J'ai voulu, dit-il, moins composer une histoire que noter tout ce que peut enseigner une histoire pleine de tant de péripéties extraordinaires. » Cet ouvrage se compose de huit livres. Le premier est consacré à la situation de l'Italie avant la déclaration de la guerre de 1859, le second à la délivrance de l'Italie en 1861, le troisième à la conduite que l'on aurait dû tenir après la chute des anciens gouvernements, le quatrième à la translation du gouvernement à Florence, jusqu'à la guerre de 1866, le cinquième à cette guerre elle-même, le sixième aux réformes qu'il y avait à faire, le septième de l'administration de l'Italie jusqu'à la lutte de la France et de la Prusse en 1870. Dans son dernier livre, l'auteur s'occupe de Rome, devenue capitale. Le point le plus saillant de ce livre est que « quatre occasions se sont offertes à l'Italie pour qu'elle pût s'organiser convenablement et qu'on les a laissées échapper. » L'auteur trouve dans sa conscience le témoignage qu'il a raconté les faits sincèrement, « et avec un esprit exempt non-seulement de haine ou d'envie, mais même de tout esprit de parti. »

— Deux soulèvements populaires ont eu, récemment, leurs historiens. L'année 1773, le peuple de Palerme se souleva contre son vice-roi Fogliani, événement assez commun en Sicile, car depuis le xe siècle jusqu'aux dernières années du xviiie, on n'y compte pas moins de vingt-trois révoltes ou révolutions. Un vif mécontentement contre le mauvais gouvernement du vice-roi précéda de quelque temps cette sédition; les vexations exercées par les employés des gabelles, les abus, les malversations de divers fonctionnaires, l'accrurent rapidement. Le vice-roi Fogliani d'Aragone se trouva enveloppé dans ce tourbillon qu'il ne put conjurer. Le prince de Cassaro ayant été élu préteur, c'est-à-dire syndic de la cité, tomba malade et mourut; le peuple en éprouva une très-grande douleur; sa perte apparut comme un malheur public, on prétendit qu'elle avait été causée par l'ignorance ou la malveillance d'un médecin que le vice-roi avait envoyé au syndic. Ce fut là la cause qui détermina l'émeute, où retentit le cri de : Dehors Frogliani et vive le roi! Fogliani méritait certes des reproches, mais n'était pas indigne de compassion. Après une administration de dix-huit ans, exercée au milieu des récriminations du peuple, qui ne lui arracha pas même un

[1] *L'Italia dopo il 1859. Continuazione delle Storie Italiane* di Ferdinando Ranalli. Firenze, Le Monnier, 1875, in-16° di pag. xiii-364.

cheveu, il quitta Palerme et la Sicile ; mais plus tard, en 1775, il ne laissa pas de se défendre et de se faire défendre dans un opuscule écrit en français et imprimé à Aja. Un fait à remarquer et qui caractérise le peuple sicilien, c'est que, pendant que ce peuple criait contre le vice-roi, il acclamait le roi qui était loin, tant l'idée monarchique a pénétré jusqu'à la moelle la population sicilienne ; au milieu même du tumulte, c'est encore à signaler, il n'y eut rien qui dénotât la soif du sang ou le désir de l'or, ce fut un sentiment mal entendu mais sincère. Cette sédition a été racontée plusieurs fois ; mais l'œuvre la plus détaillée, la plus vivante qu'elle ait inspirée, est celle du marquis Emmanuel de Villabianca, dont j'ai parlé dans mon *courrier* du 1er avril. Sa relation paraît en ce moment dans la *Bibliothèque historique et littéraire de la Sicile*, dont elle occupe une grande partie du tome XX. Point n'est besoin de parler de la manière du marquis : quand on a lu un de ses livres, on les connaît tous. Il amasse tous les documeuts qu'il peut trouver, puis laisse courir sa plume. Son récit des événements de 1773, dont il fut témoin oculaire, est extrêmement curieux ; j'engage ceux qui pourront le faire, à le lire ; ils y trouveront non-seulement du plaisir, mais une réelle utilité ; c'est un tableau de l'état de la Sicile au siècle dernier. Le volume eût été plus intéressant encore, si son éditeur, M. di Mazzo, y eût joint un petit poëme sicilien, composé sur cette sédition, et qui se trouve parmi les manuscrits de Villabianca à la Bibliothèque nationale de Palerme.

— Ce sont des faits mal connus, ou ignorés, même des hommes du royaume de Naples qui passent pour instruits, que ceux qui se passèrent dans les Abruzzes en 1814 ; bien que circonscrits dans un petit espace, ils ont leur place dans l'histoire [1]. Il s'agit d'une conjuration des Carbonari qui avait pour but de renverser le gouvernement de Murat, alors à Bologne, de déclarer sa déchéance et de proclamer la république. Le projet ne put recevoir une entière exécution parce que Florestan Pepe arriva dans la province à la tête de troupes royales et fit de nombreuses arrestations. La terreur se répandit dans la population qui, dans un changement de gouvernement, avait entrevu une amélioration matérielle. Les membres des gouvernements provisoires de Penne et de Saint-Angelo ne purent s'échapper et furent traduits devant une cour martiale qui prononça cinq condamnations à mort : il n'y eut toutefois que trois exécutions, deux des prisonniers prirent la fuite. L'un était le médecin Michel Angelo Castagna, qui vécut jusqu'en 1863. C'est son fils, l'avocat Nicolas Castagna, qui après beaucoup de recherches et s'aidant des renseignements de témoins oculaires, raconte aujourd'hui, avec le calme de l'his-

[1] *Diari della Città di Palermo dal secolo XVI al XIX per cura* di Gioacchin *Di Marzo.* Vol. XV. Palermo, Luigi Pedone-Lauriel, 1875. in-8° di pag. 357.

torien et l'élégance de l'écrivain, ce sombre épisode[1]. Il a voulu que le souvenir en fût gardé; il a voulu aussi que l'on ne dénaturât pas le caractère de cette conspiration qui fut non pas inspirée par un dévouement aux Bourbons, mais toute républicaine.

— J'ai annoncé, il y a deux ans, la première partie d'un livre de l'abbé Castronovo sur Erice[2], appelée aujourd'hui San-Giuliano, et située près de Trapani. La seconde partie de ce livre vient de paraître. Erice remonte fort loin et son origine semble avoir donné lieu à plus d'une fable. On a dit que cette ville avait été fondée par Cham, par les Troyens, par les Elimiens. L'abbé Castronovo suit son histoire sous les Carthaginois, puis sous les Romains. Sous la république romaine Erice eut à souffrir les exactions de Verrès, sous les musulmans elle ne donua pas signe de vie, elle disparut pour ainsi dire pendant deux cent quarante-trois ans, mais il est de nouveau question d'elle en 1077, alors le Normand Roger en chassa les Sarrasins, la baptisa du nom de San-Giuliano et y construisit trois églises. Au temps de Guillaume le Bon, un voyageur arabe trouva la ville considérable, mais sous les princes Souabes elle commença à décliner, par suite de la domination étrangère. Après les Vêpres siciliennes elle nomma elle-même des magistrats. Sous Frédéric d'Aragona les Ericiens firent des prodiges de valeur et il faut voir comme l'auteur s'enthousiasme à ces glorieux souvenirs. Depuis 1544, Erice n'eut plus qu'une existence obscure. Lors de la révolte de Messine, elle montra toutefois une inébranlable fidélité. Aujourd'hui elle apparaît comme une localité industrieuse, mais qui va se dépeuplant. Son histoire se confond avec celle de toute l'île et Castranovo voulant relier les faits qui la peuvent concerner et obligé de rechercher en dehors d'elle un fil conducteur et de raconter des événements dont les uns peuvent sembler tout à fait en dehors de son sujet dont les autres sont d'une trop petite importance pour mériter d'être conservés. L'auteur raconte, discute, mais n'a pas la prétention d'avoir fait une histoire proprement dite, il montre dans chaque page et surtout dans sa conclusion cet amour de la patrie, d'autant plus grand que le lieu qui l'inspire est plus petit.

— La situation présente et le passé de Palerme ont été peints par l'historien La Lumia, dans un livre récemment publié pour le congrès des savants tenu dans cette ville [3]. Palerme n'est pas toute la Sicile, mais l'histoire de Palerme est l'histoire de l'île dont pendant tant de siè-

[1] *Della sallevazione d'Abruzzo nell'anno 1814. Memorie storiche, di* NICOLA CASTAGNA. Aquila, Vecchioni, tipografo, 1875, in-16° di pag. 175.

[2] *Erice, oggi Monte S. Giuliano in Sicilia. Memorie storiche del* P. M. F. GIUSEPPE CASTRONOVO *dei PP. Predicatori ericino. Parte II: notizie storico civili.* Palermo, tip. Vinzi-Puleo, 1875, in-16° di pag. 431.

[3] *Palermo, il suo passato, il suo presente, i suoi monumenti.* Palermo, Luigi Pedone-Lauriel, 1875, in-16° di pag. 217.

cles elle fut la capitale. Des peuples anciens et modernes se succédèrent sans que Palerme perdît jamais cette vitalité qui est propre aux grands centres. Dès l'antiquité, elle était déjà une cité célèbre, et quoiqu'elle ne pût être comparée à l'immense Syracuse et à Agraga, elle avait un rôle commercial, industriel et militaire fort important. Aujourd'hui elle semble à l'auteur se remettre de la secousse morale et matérielle qu'elle a éprouvée en devenant une province. La Lumia tout à la fois reconnaît les désavantages et les avantages produits par cette situation. Les récits des faits relatifs au passé qui occupe le premier livre ont une étroite liaison avec la description des monuments dont le troisième est composé. Dans tout l'ouvrage, l'auteur s'est efforcé d'offrir dans un volume restreint les renseignements les mieux admis par la critique la plus scrupuleuse.

— J'arrive à présent à des travaux historiques spéciaux, et je commence par le livre [1] que le professeur Angelo de Gubernatis a publié sur les *voyages faits dans les Indes par des Italiens*. Écrit à la demande de l'ex-ministre Correnti, représentant de l'Italie au congrès géographique de Paris, ce travail lui est dédié et l'auteur dans la dédicace s'excuse d'avoir fait moins une histoire que le squelette d'une histoire qu'il compte entreprendre un jour. Ce n'est vraiment pas une petite entreprise que de donner le récit de nos voyageurs dans les Indes orientales, des notices géographiques et historiques sur cette contrée, sur le commerce des Italiens, sur la langue sanscrite, sur les usages des peuples décrits par ces voyageurs. Quand on considère combien le sujet est vaste, on peut bien qualifier de grande une pareille tâche.

L'auteur nous dit modestement quel a été son but. « J'ai rassemblé et réuni, dit-il, des choses en partie oubliées, j'ai enlevé la rouille de quelques objets antiques, j'ai rendu nos contemporains et nos collaborateurs dans l'étude de l'Inde quelques anciens commerçants..... Qui sait si la lecture de ces pages ne déterminera pas quelque autre Italien à faire dans ce pays de nouvelles recherches qui seront récompensées par de nouvelles découvertes ? » Il est certain que les recherches amoncelées dans cet ouvrage pourront offrir de grands éléments à ceux qui voudront étudier ce vaste sujet. Dans les *appendices* qui terminent le livre, on remarquera d'importants documents faits pour éclairer diverses parties de l'ouvrage. L'auteur a mis non-seulement à contribution les imprimés, mais dans les archives et les bibliothèques a découvert bien des relations qui gisaient dans l'oubli.

— La députation ministérielle instituée près de la Société géogra-

[1] *Storia dei viaggiatori italiani nelle Indie orientali compilata da* ANGELO DE GUBERNATIS. *Con estratti di alcune relazioni di viaggio a stampa ed alcuni documenti inediti*, ecc. In Livorno, coi tipi di Francesco Vigo, edit., 1875, in-16° di pag. VIII-400.

phique italienne a publié un volume destiné à aider à l'étude de la Géographie et écrit en vue du congrès. Il contient, outre une notice préliminaire [1], une biographie des voyageurs italiens et la bibliographie de leurs œuvres par Pietro Amat di San Filippo. Ce travail n'est ni complet, ni exempt d'erreurs ; on y remarque quelques études sur les Mappemondes et les Cartes maritimes du moyen âge et des siècles des grandes découvertes, mappemondes et cartes exécutées par des Italiens et trouvées dans nos principales bibliothèques. A ce volume est joint un atlas spécial, présenté au congrès parisien.

— Je ne parlerais pas de la seconde édition de l'*Histoire des universités du Piémont*, par le professeur Vallauri [2], si diverses circonstances fâcheuses n'avaient empêché que la première fût aussi connue qu'elle méritait de l'être. Ce livre a coûté bien des peines à son auteur qui, pour les temps antérieurs au siècle dernier, ne trouvait partout que des ténèbres, et n'eut quelques indications que grâce au comte Prosper Balbo, le père de l'historien César. L'œuvre est divisée en trois livres : c'est une histoire non-seulement de l'origine et du progrès de l'instruction publique, mais des lettres, des sciences et des arts dans les diverses villes subalpines, c'est même, on peut le dire, l'histoire de la civilisation prémontaise.

— Sur l'autorité des généalogistes les plus accrédités, et sur des documents publiés et inédits, le comte Berardo Candida Gonzaga [3] offre à ceux qui cultivent la science héraldique une espèce de nobiliaire des provinces méridionales de l'Italie. Le premier volume traite de l'origine de diverses familles, des hommes qui les ont illustrées, de leurs fiefs, de leurs titres, de leurs alliances, et enfin de leurs blasons. L'ordre des noms est alphabétique. Sous chaque nom est donnée l'indication des auteurs qui se sont occupés de la généalogie. Les inexactitudes ne manquent pas dans ce livre, et les renseignements sont parfois présentés d'une manière trop vague pour être utiles. C'est une œuvre faite de seconde main, plutôt qu'originale; la partie relative à Naples offre cependant ce que l'on ne trouverait pas toujours dans d'autres généalogistes. En tête de cette publication, est un dictionnaire héraldique dû au baron G. Galuppi.

— J'ai parlé dans la *Revue* du 1er octobre 1873 du *Codex Cavensis*, dont les P. P. Benedettini Morcaldi, Schiani, de Stefano et Gaetano d'Aragona avaient commencé la publication. Le second volume

[1] *Studj bibliografici e biografici sulla storia della Geografia in Italia*, ecc Roma, tip. Elzeviriana, 1875, in-8º di pag. XVI-I-507.

[2] *Storia delle università degli studi del Piemonte* di TOMMASO VALLAURI. Torino, Stamperia Reale di G. B. Paravia, 1875, in-8º di pag. XXIV-553.

[3] *Memorie delle famiglie nobili delle province meridionali d'Italia raccolte dal Cte* BERARDO CANDIDA GONZAGA, vol. I. Napoli, Stabilimento tipografico De Angelis, MDCCCLXXV, in-4º di pag. 236.

vient de paraître; il contient deux cent quarante-huit titres, diplômes, etc., un index contenant les noms de lieux, de provinces, facilite toutes les recherches. Cette importante publication est ornée de *fac-simile* de chromolithographies, et l'on y trouve la description minutieuse de tous les plus antiques et plus précieux parchemins des archives de la Badia, de la Santa-Trinita, de la Cava, des Tireni. L'intérêt de cet ouvrage pour l'histoire de droit public, de l'économie publique, des mœurs méridionales est très-grand, il ne l'est pas moins au point de vue des études philologiques. Les *fac-simile* des divers documents de la période lombarde de Normandie, la reproduction de sceaux, d'anciennes inscriptions grecques, latines, sarrasines, donnent aussi une haute valeur paléographique à cet ouvrage qui continuera à être publié d'année en année, formera huit volumes et sera complété par un glossaire de la basse latinité contenant les mots omis par Du Cange.

— Le nom de Bramantino a été porté par sept personnes sur lesquelles on avait très-peu de détails. De Pagave (1732-1805) réussit à découvrir que Bartolomeo Suardi, fils d'Alberto, avait demeuré à Milan de 1513 à 1525, avait été élève de Bramante, vivait encore en 1536 et dut mourir environ à l'âge de quatre-vingts ans. Cet artiste, surnommé Bramantino, a laissé une œuvre qui ne passera pas inaperçue; je veux parler de ses études sur les ruines de Rome. Il y reproduisit quatre-vingt-treize autels, temples, monuments antiques divers. Une planche chromolithographique reproduit ce travail, tellement que l'on croit avoir l'original sous les yeux. On n'a pas, du reste, seulement la copie du manuscrit; on peut tirer grand profit d'une préface dans laquelle M. Mongeri [2] s'occupe, objet par objet, de tous ces débris de l'antiquité. Une telle œuvre est d'une réelle importance, tant pour l'architecte que pour l'archéologue.

— Ne pouvant cette fois m'occuper de livres encore en cours de publication, et qui portent sur leurs titres les noms de Cantù, de Vannuci, del Leva, dell'Anelli, je les renvoie à mes prochains Courriers. Je finirai en indiquant, mais brièvement, certains travaux biographiques. *Principium a Jove*, à tout seigneur tout honneur: parlons d'abord de Michel Ange, dont au mois de septembre le centenaire a été célébré

[1] *Codex diplomaticus Cavensis, nunc primum in lucem editus curantibus DD.* M. MORCALDI, M. SCHIANI, S. DE STEFANO O. S. B. *Accedit appendix qua precipua bibliotecq. Ms. membranacea describuntur per D.* BERNARDUM CAIETANO DE ARAGONIA. O. S. B. — Tom. II. Neapoli, excudebat Petrus Piazzi, MDCCCLXXV.

[2] *Le Rovinedi Roma al principio del sec. XVI. Studi del* BRAMANTINO (*Bartolomeo Suardi*).*Da un Ms. dell' Ambrosiana di 80 tavele fotogrolitografate da Angelo* DELLA CROCE *con prefazione e noted,* GIUSEPPE MONGERI. Ediz. di 200 exemplari numerati. Ulrico, Hoepli libr. edit. Milano, 1875.

à Florence. Aurelio Gotti, par sa position de directeur de la Galerie de Florence, a pu mieux que tout autre entretenir en commerce familier avec le puissant artiste. Il a réuni sur lui une foule de détails et a voulu associer les nombreux admirateurs drre Buonaoti à ses découvertes. Ainsi sont nés deux volumes qui, avec les lettres de Michel-Ange, publiés par Milanese, forment le plus beau monument élevé à la mémoire de ce grand homme [1]. Le premier volume contient la vie de l'artiste ; elle occupe vingt chapitres où ont été réunis tous les renseignements imaginables, et qui sont écrits simplement, élégamment. « La grandeur de Buonarroti, dit Gotti, apparaît mieux dans ce qu'il a fait ou écrit que dans tout ce que pourrait dire son biographe. Toutes les fois que j'ai pu lui prendre ses propres paroles ou emprunter le langage de ses contemporains, je l'ai fait avec empressement. »

Gotti n'avait dès lors pas besoin de mettre à contribution les livres inspirés par Michel-Ange, et n'a guère fait d'exception que pour ceux de Condivi et de Vasari. Gotti avait beaucoup moins à s'occuper d'esthétique que de la vie même de son héros qui, à elle seule, est tout un enseignement pour l'art. Le deuxième volume, vaste appendice du premier, est un trésor de documents de diverse nature, qu'on lit avec le plus vif intérêt : correspondance de Michel-Ange, ses relations, sa fuite de Florence, son retour, l'inventaire de ses effets, ses projets, ses dépenses ; que l'on suppose enfin tout ce qu'on peut imaginer de possible dans la vie d'un artiste qui, à quatre-vingt-dix ans, avait passé par tous les accidents, toutes les phases, toutes les conditions, qui avait vécu entre les grands et le peuple, à côté des artistes et des souverains pontifes, attaqué, respecté, grand dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. L'œuvre est terminée par un catalogue, je ne dirai pas complet, mais suffisamment riche des œuvres d'art de Michel-Ange qui existent, soit en Italie, soit au dehors; par un portrait du grand homme, des gravures, des *fac-simile*, vingt-quatre pages de musique composée de son temps sur trois de ses madrigaux, etc., etc.

— Giovani de Castro a donné une biographie du poëte Fulvio Testi [2] et une étude sur son temps. Le caractère de ce poëte finit par s'altérer singulièrement : l'énergie devint chez lui de l'amertume, sa haine se tourna contre tout et contre tous, et les plus puissants protecteurs lui semblèrent seuls dignes d'égards. « Il arrive à la tombe désillusionné et épuisé, et le mépris que lui inspiraient les autres et sa propre personne, rend plus affreux ses derniers jours. » Le

[1] *Vita di Michelangelo Buonarroti narrata con l'aiuto di nuovi documenti da* Aurelio Gotti. Vol. I (di pag. XIII-380); vol. II (di pag. 295). Firenze, tipografia della Gazetta d'Italia, 12 sett. 1875.

[2] *Fulvio Testi e le Corti italiane nella prima metà del sec. XVII con documenti inediti. Studio di* G. de Castro. Milano, Battezzati, 1875, in-16° di pag. 268.

XVII[e] siècle fut peu propre à la poésie, parce qu'il manquait de foi, de passions, de sentiments profonds, de grands caractères; il était prêt à transiger sur tout. Dans d'autres temps, peut-être, Testi eût été un tout autre homme, et comme poëte eût pu s'élever plus haut. Cette étude historico-critique dépasse deux cents pages; les archives de Modène ont fourni les documents sur lesquels elle a été écrite.

— Le plus longue, la plus complète biographie de Dall'Ongaro est celle que le professeur de Gubernatis a jointe à la correspondance de cet écrivain[1]. Dall'Ongaro y est étudié dans ses premières années, dans ses sentiments religieux, comme professeur, comme poëte lyrique, comme romancier, comme auteur dramatique, dans sa patrie, dans son exil, dans son intérieur. Deux cent trente-huit lettres, écrites par Dall'Ongaro ou à lui adressées, jettent une vive clarté sur cette étude.

— Un travail de même nature, mais inspiré par d'autres principes religieux, politiques et littéraires, est celui qu'un prêtre piémontais, Lauza, a publié sur Tommaseo[2]. Le docte et pieux Dalmate y apparaît comme écrivain, citoyen, mari, père et croyant. Chose curieuse ! Dall'Ongaro, qui commença par suivre Tommaseo, arriva aux antipodes de son vieil ami : ses pensées, ses actes furent complétement opposés à ceux de Tommaseo; mais l'un et l'autre ne cessèrent de porter le plus vif amour à l'Italie, à laquelle ils se consacrèrent tout entiers. Tous deux moururent pauvres, tous deux républicains : le premier, Tommaseo, fédéraliste; le second rêvant pour l'Italie une seule république.

— *Mes Mémoires*,[3] du célèbre compositeur Pacini, l'auteur de *Saffo*, racontent les triomphes du *maestro*, le bien et le mal, mais plutôt le bien. Le compositeur se montre un écrivain aimable, trop aimable même, car il prodigue sa bienveillance à tout le monde. Ces trente chapitres sont suivis d'une belle lettre de Rossini. Plus sérieux, plus importants sont les souvenirs de Maurizio Bufalini dictés par lui-même[4]; ils sont tout à la fois un grave enseignement pour la jeunesse, et une histoire de la médecine en Italie au XIX[e] siècle. Bufalini est comme le centre de tous les savants de son époque, et son dernier livre est un très-précieux document. Quelle différence entre ces deux

[1] *Francesco Dall'Ongaro e il suo Epistolario scelto, Ricordi e spogi* di ANG. DE GUBERNATIS. Firenze, tipogr. dell'associazione, 1875, in-8° di pag. 400.

[2] *Di Niccolo Tommaseo, Esempi e Ricordi alla gioventù*, per G. LANZA. Torino, 1875, in-16° di pag. 215.

[3] *Le mie memorie artististe (edite et inedite). Autobiografia del maestro cav. Giov. Pacini, riscontrata sugli autografi e publicata da* F. MAGNANI. Firenze, Le Monnier, 1875, in-16° di pag. XIX-325.

[4] *Ricordi di Maurizio Bufalini sulla vita e sulle opere proprie, publicati dall avv.* FILIPPO MARIOTTI. Firenze Le Monnier, 1875, in-16° di pag. XIV-398.

autobiographies ! Là un artiste, ici un érudit ; là on ne s'occupe que de triomphes, d'applaudissements, d'ambition, de petites vanités qu'on ne prend nullement la peine de dissimuler ; ici le savant, vieilli sur ses livres, ne recherche que la vérité ; il s'inquiète peu du succès, il est calme, posé, avare de compliments. Là est le roman, ici l'histoire. Quelle différence entre ces deux hommes !

Palerme, 23 novembre.

G. Pitrè.

COURRIER POLONAIS

La section d'histoire et de philologie de l'Académie des sciences de Cracovie poursuit ses savantes publications. Ce sont ses travaux philologiques que nous examinerons d'abord, en signalant deux études d'un grand mérite : la première, du docteur Lucien Malinowski, sur un manuscrit polonais du xv[e] siècle, intitulé : *Les prières de Venceslas*[1], découvert par feu le comte Alexandre Przezdzieckĭ dans la bibliothèque de Pesth ; la seconde, du docteur Jean Karlowicz, *sur la langue lithuanienne*[2]. M. Malinowski, connu par ses travaux sur les dialectes slaves en Silésie, publiés en allemand, soumet à une étude approfondie le nouveau manuscrit, reproduit par lui en entier, avec un soin minutieux; il compare les psaumes qui s'y trouvent compris avec ceux des plus anciens psautiers polonais imprimés jusqu'à ce jour, et, procédant dans son analyse d'une manière tout à fait scientifique, il pose les premiers jalons d'une histoire du développement de la langue polonaise, qui n'a pas encore été écrite. Le docteur Karlowicz réfute, l'une après l'autre, les hypothèses des écrivains polonais sur la langue lithuanienne; il passe en revue les travaux des savants allemands sur ce sujet, et en rendant justice surtout aux investigations de Schleicher et du professeur Kurschat, il trace le tableau de ce qui reste à faire dans ce champ si peu défriché. Quant à lui-même, il pense que, dans la famille des langues *arya*, le lithuanien, qui se rapproche du slave beaucoup plus que de l'allemand, devrait être classé dans le groupe slavo-germain, avec lequel il a le plus de similitude. Le letton, d'après Karlowicz, serait non pas un dialecte du lithuanien, mais une langue à part, beaucoup plus moderne que celle des Lithuaniens proprement dits. Les recherches philologiques et linguistiques de l'auteur sont suivies d'une bibliographie contenant deux cent huit imprimés et quinze manuscrits, traitant de la langue lithuanienne, l'une des plus anciennes que l'on con-

[1] *Modlitwy Waclawa, zabytek jezyka polskiego z wieku XV, odkryty i skopiowany przez s. p. Hr. Aleks. Przezdzieckiego, wydal i objasnil Lucyan* Malinowski.

[2] *O jezyku litewskim, napisal Jan Karlowicz.*

naisse en Europe, et que parle encore une population agricole, de deux millions à peu près, habitant la Prusse orientale, quelques districts du royaume actuel de Pologne, la goubernie de Kovno, et une partie de celles de Vilna, Grodno, Minsk, Vitebsk, et de la Courlande.

— Le travail du docteur Malinowski est suivi, dans les *Mémoires* de l'Académie, d'une étude très-détaillée et des plus intéressantes de M. Auguste Bielowski, sur le poëte polonais Siméon Simonowicz [1]. Né à Léopol, dans une famille bourgeoise, au milieu du XVIe siècle, Simonowicz fit ses études à l'Académie de Cracovie, et se concilia par ses talents et sa droiture, l'amitié des personnes les plus influentes en Pologne, et surtout celle du célèbre Jean Zamoyski, grand chancelier et connétable du royaume. Etienne Bathory le couronna pour ses poésies latines ; Sigismond III le récompensa en l'anoblissant, et il fut inscrit sur les registres de la noblesse sous le nom de Siméon Simonowicz (c'est-à-dire fils de Siméon) Bendonski. Une couronne de laurier entoura dans ses armoiries les trois lances des Zamoyski placées au-dessus de son nouvel écusson, et le nom même qu'il adopta rappelait Bendzin (en latin *Bendonia*), lieu où fut conclue par le hetman polonais la célèbre convention avec l'archiduc Maximilien, prétendant à la couronne de Pologne, qu'il venait de faire prisonnier. Le cardinal Hippolyte Aldobrandini, alors nonce apostolique en Pologne, qui avait pris part à ces négociations, et connaissait personnellement le poëte, étant devenu pape sous le nom de Clément VIII, voulut lui donner également une preuve du prix qu'il attachait à ses œuvres, et il décerna le titre de poëte lauréat au savant polonais, qui signait toujours ses poésies latines du nom de *Simonides*, sous lequel il fut connu de son temps en Europe. Les personnes chargées par le Saint-Père de remettre au poëte ce titre honorifique et quelques présents de Sa Sainteté, furent étonnées de le trouver à la campagne, dans une maison rustique, ressemblant à celles des paysans cultivateurs ; mais, en admirant l'exquise propreté de la demeure, elles ajoutaient, dans leur rapport à Rome, que non-seulement les philosophes, mais les dieux eux-mêmes pourraient habiter cette charmante retraite. Le travail de M. Bielowski abonde en traits de ce genre. Simonides fut employé par Zamoyski à organiser l'académie que le chancelier fondait dans sa ville de Zamosc, et le grand homme le chargea encore avant de mourir, de l'éducation de son fils unique Thomas, tâche dont le savant poëte s'acquitta avec un dévouement exemplaire. L'étude du savant historien est enrichie de la correspondance de Simonides avec Zamoyski et son fils, et de différents documents relatifs aux événements de sa vie : ce sont autant de pièces justificatives qui ajoutent de nouveaux traits à la peinture de cette époque et qui donnent une importance scientifique à

[1] *Szymon Szymonowic.*

cette publication, que M. Bielowski a fait suivre de quelques poésies inédites de Simonowicz en latin et surtout en polonais, d'une suavité exquise et d'une beauté d'expression remarquable. En appréciant la valeur littéraire de ces idylles polonaises, leur éditeur remarque, avec raison, que ces petits chefs-d'œuvre respirent un sentiment de nationalité si développé, qu'on serait porté à les attribuer à notre époque.

— Nous trouvons encore, dans les trois nouveaux volumes de dissertations et comptes rendus des séances de l'Académie, les poésies inédites d'un autre poëte polonais, André Morsztyn, commentées par M. Ladislas Seredynski [1]. Morsztyn n'était pas étranger à la France ; au contraire, il était presque à la tête du parti français en Pologne, sous le règne de Jean Sobieski ; investi de l'une des premières dignités du pays, celle de grand trésorier, il n'hésitait pas, par amour pour la France et pour Louis XIV, à contrecarrer la politique de son roi et à livrer même des secrets d'Etat à l'ambassadeur français, ce qui le força à s'expatrier et à se fixer définitivement en France ; mais il maniait admirablement sa langue natale, et c'est lui qui fit connaître en Pologne Corneille, dont il traduisit et fit représenter sur la scène les tragédies. — La fille de Morsztyn, mariée au prince Casimir Czartoryski, fut la mère des fameux princes Michel et Auguste Czartoryski, et la grand'mère du dernier roi de Pologne, Stanislas-Auguste ; il est donc intéressant, sous beaucoup de rapports, de connaître tout ce qui nous reste de lui.

— Les volumes dont nous parlons abondent en matériaux historiques. Nous y trouvons : les recherches laborieuses du comte Casimir Stadnicki sur les fils du célèbre grand-duc de Lithuanie, Guédymine [2], refondues à neuf et considérablement augmentées, ce dont tous les historiens de la Lithuanie et de la Ruthénie lui seront reconnaissants ; les *Ortiles de Magdebourg*, manuscrit connu sous le nom du *Code de Pilsen* [3], reproduit en entier dans son antique allemand, par le docteur Wislocki, enrichi de commentaires et d'explications. Un autre manuscrit du temps, conservé à la bibliothèque de l'Institut Ossolinski à Léopol, rend compte des conférences tenues à Posen, en 1510, entre les délégués du roi Sigismond Ier et ceux de Frédéric de Saxe, grand maître de l'Ordre teutonique ; il complète les données sur ce moment de l'histoire, rassemblées par MM. Schütz et Pole et insérées dans la célèbre publication allemande qui porte le titre de : *Scriptores rerum prussicarum*. Ce nouveau document, imprimé en entier, éclairci et commenté par le judicieux historien, M. Xavier Liske [4], jette un nouveau jour sur des sujets de controverse entre écrivains allemands et

[1] *Andrzeja Morsztyna niewydane poezye.*
[2] *Synowie Gedymina- Wydanie poprawne.*
[3] *Kodex pilznienski Ortylow magdeburgskich.*
[4] *Zjazd w Poznaniu 1510 roku.*

polonais, et vient juste à propos au moment où l'histoire de l'ancienne Prusse polonaise occupe les esprits. — M. Antoine Malecki nous retrace dans son beau langage et avec la lucidité qu'on lui connaît, un moment intéressant de l'histoire de l'Académie de Cracovie [1], quand ce corps auguste, sommé par le roi Casimir Jagellon, dans quatre audiences publiques, par-devant les sénateurs et tout l'épiscopat rassemblé, de reconnaître l'autorité du pape Nicolas V, ne se laissa pas ébranler dans sa fidélité aux décisions du concile de Bâle et à Félix V, que ce concile envisageait alors comme chef suprême de l'Église. L'Académie, abandonne épar les autres universités, qui tout en lui prodiguant des éloges, se rallièrent à l'opinion contraire, sut maintenir cette attitude, qui était pour elle un cas de conscience, jusqu'au moment où la mansuétude et le génie du grand pontife parvinrent à gagner tous les esprits; et les Pères, jadis rassemblés à Bâle, l'informèrent de Lausanne, où ils continuèrent leurs travaux, que Félix V se démettait de son pouvoir en faveur de Nicolas V, et que le concile se dissolvait, en prêtant à ce pontife une complète et volontaire obédience. L'académie, alors, ne tarda plus un instant à suivre cet exemple.

Il nous reste encore, pour être exacts, à mentionner les dissertations des Docteurs Burzynski, Zollet Zielonacki, concernant des questions de jurisprudence, et enfin, dans les *Mémoires* de l'Académie, auxquels nous revenons encore une fois pour en finir, la deuxième et dernière partie du travail du comte Maurice Dzieduszycki, sur l'histoire de l'Église catholique en Suède [2]. L'auteur dépeint sous de vives couleurs la tyrannie du roi Eric XIV, qui finit par une folie sanguinaire ; il s'arrête avec amour sur Catherine de Jagellon, sœur de saint Casimir, la femme forte de l'Évangile,qui partagea volontairement la captivité de son mari, le prince Jean, jeté en prison par le roi son frère, éleva dans des sentiments vraiment catholiques son fils Sigismond, et, montée sur le trône, ne se départit jamais de sa fidélité à l'Église, exerçant autour d'elle une influence bienfaisante. Il rend compte des efforts du roi Jean qui, gagné au catholicisme, s'employa pendant quelque temps à lui rendre ses droits en Suède, mais caractère indécis et pusillanime, chercha des termes moyens et finit par l'abandonner. Son fils Sigismond, l'un des princes les plus fermement catholiques de son temps, qui préférait perdre un royaume que changer de religion,et gouverna la Pologne pendant cinquante-trois ans, ne put maintenir sur sa tête la couronne de son père ; elle passa à son oncle, Charles IX, ennemi acharné de l'Église,qui, en Suède, consomma sa ruine. A partir de là, l'auteur devient plus bref ; il esquisse à grands traits les campagnes de Gustave-Adolphe, dont il réduit la mémoire à sa juste valeur ; il consacre quelques

[1] *Karta z dziejow uniwersytetu Krakowskiego.*
[2] *Rys dziejow Kosciola Katolickiego w Szwecyi.*

pages émues à sa fille Christine, l'une des femmes les plus étonnantes parmi celles qui ont porté le sceptre. Caractère fortement trempé, esprit large et fécond, versée dans les sceinces et les controverses de son temps, enthousiaste de la virginité, elle abdique à l'âge de vingt-huit ans en faveur de son neveu Charles X, afin de pouvoir embrasser le catholicisme, et dépose son sceptre et sa couronne aux pieds de Notre-Dame de Lorette, disant au pape Alexandre VII qu'elle préférait le titre de fille fidèle de l'Église, au plus brillant trône du monde. En elle s'éteignit la branche cadette protestante des Waza ; l'aînée, qui resta toujours catholique, eut le même sort ; son dernier rejeton, Jean Casimir, roi de Pologne, abdiquant à son tour, quatorze ans plus tard, pour terminer ses jours à l'abbaye de Saint-Germain. La Suède, placée en quelque sorte à la tête du protestantisme par le père de la reine Christine, trouva dans ses successeurs, Charles X et Charles XII, des guerriers intrépides mais fantasques, qui lui prêtèrent une gloire éphémère et la précipitèrent dans l'abîme. Epuisée, elle perdit non-seulement toutes ses conquêtes, mais encore une partie de ses plus anciennes provinces, et tout son prestige en Europe. L'auteur passe en revue cette terrible épopée, et, fidèle à son but, il finit en reproduisant les lois élaborées en faveur des catholiques de Suède, par Gustave III, à la fin du siècle dernier, et en retraçant l'état actuel de l'Église dans ce pays.

— Outre les volumes que nous venons de mentionner, l'Académie a publié encore un ouvrage de M. Antoine Walewski sur l'interrègne qui suivit la mort de Jean III Sobieski[1]. L'historien de Jean Casimir était amené par ses recherches antérieures à s'occuper de cette époque; il avait déjà rencontré beaucoup de personnages qni figurent dans son nouveau récit; il connaissait les *partis qui divisaient le pays*, et les mobiles de la politique des diverses puissances; il avait récolté dans les archives de Vienne et de Berlin beaucoup de documents inédits ; il était donc à même de donner un tableau exact et des plus instructifs. L'ouvrage, dont nous n'avons que le premier volume, abonde en faits nouveaux ; l'auteur s'attache surtout à prouver que les institutions vicieuses de la Pologne n'étaient pas la cause principale de sa décadence, mais que la rivalité séculaire de la France et de l'Autriche y était pour beaucoup. « L'histoire, dit-il, n'est point une science de faits, car alors elle ne serait que de la chronologie ou du roman ; elle est en même temps, et avant tout, la science des principes et des idées, qui constituent pour ainsi dire l'âme de l'histoire, tandis que les faits n'en font que le corps. » Mais, sortant de ces prémisses, il lui arrive de glisser sur cette pente, et de se laisser emporter par une idée à lui, qu'il applique à des faits cherchés au loin ; et alors son récit devient,

[1] *Bezkrolewie po skonie Jana III*, I[er] volume. Cracovie, 1875. XLIV 375. 24 et VII p. in-8.

non narratio sed probatio, ce qui laisse souvent bien des doutes dans l'esprit du lecteur, et prête une teinte fantaisiste à un travail plein de mérite d'ailleurs, et digne, grâce surtout aux nouveaux documents qu'il apporte, d'être consulté par tous les historiens de ce temps.

— Le comte Ladislas Krasinski, propriétaire d'un majorat en Pologne, autorisé par le gouvernement à y annexer et à rendre publique à Varsovie, une bibliothèque léguée à cette condition à sa famille, par feu M. Swidzinski, qui employa toute une longue vie à la rassembler, entreprit de publier successivement les matériaux historiques que contiennent les manuscrits de cette riche collection. M. Ladislas Chomentowski, chargé de la publication, s'en acquitta avec un zèle et un soin admirables. Dans l'espace de quatre ans, on vit paraître, sous le titre de *Bibliothèque du majorat Krasinski* [1], quatre gros *in-quarto*, dont le premier contenait: *Les procès-verbaux des séances de la diète polonaise de 1565* [2], entièrement inédits, et les suivants : *Les actes du vice-chancelier François Krasinskide, 1569-1573* [3]. Le vice-chancelier, chargé par le roi Sigismond-Auguste de plusieurs ambassades, employé à la diète de Lublin (qui accomplit l'union définitive de la Lithuanie et de la Pologne en 1569) à en rédiger toutes les décisions et presque tous les actes, nommé à l'évêché de Cracovie, fut l'un des personnages les plus influents de son époque en Pologne, et les documents officiels émanés de lui ont une valeur exceptionnelle pour l'histoire de son temps. Sa *correspondance et les actes de ses ambassades* [4] forment le cinquième volume de cette précieuse publication. On en est redevable au docteur Ignace Janicki, qui non-seulement a coordonné toutes les pièces et les a complétées dans les archives de Vienne, mais qui y ajouta beaucoup de notes et d'éclaircissements précieux. Le travail de ces deux érudits mérite tous les éloges sous le rapport du soin et de l'exactitude : tables, notes et éclaircissements, rien ne manque à l'édition, qui est également irréprochable sous le rapport typographique ; elle est même ornée de portraits, dont l'un (celui du roi Sigismond-Auguste) est dû au crayon du célèbre peintre polonais, M. Mateyko. Il était à craindre que la publication ne fût interrompue à la mort du comte Krasinki, enlevé trop tôt au pays et à la science, presque au moment où il publiait un travail remarquable sur *la diplomatie en Pologne à la fin du XVIe siècle* [5], travail qui faisait beaucoup augurer de son auteur dans

[1] *Biblioteka ordynacyi Krasinskich.*
[2] *Dyaryusz sejmu Piotrkowskiego, 1565 r. poprzedzony Kronika* 1559-1562. Varsovie, XXIII, 324 et VI p. in-4, maj. 1868.
[3] *Akta podkanclerskie Franciszka Krasinskiego.* 1560-1573. Varsovie, 365 et XVI ; VI, 410 et XX ; 506, XXV, et 33 p. in-4 maj. 1869-71.
[4] *Akta poselskie i korespondencye Franciszka Krasinskiego.* 1558-1576. Cracovie, 1872. 366 et VIII p in-4, major.
[5] *Przyczynek do historyi dyplomacyi w Polsce.* 1566-1572. Cracovie, 1872, 77 pages, in-4 majori.

l'avenir. Les personnes qui s'intéressent aux études historiques apprendront, nous l'espérons, avec plaisir, que la publication poursuit son cours; grâce aux soins de l'infatigable M. Chomentowski, elle vient d'être enrichie d'un sixième *in-quarto*, contenant les papiers de Jean-Charles Chodkiewicz [1], l'un des plus grands capitaines de la Pologne. Ces correspondances embrassent la vie publique et privée du hetman et fournissent des détails du plus grand intérêt pour l'histoire des mœurs et de la civilisation en Pologne, au XVIIe siècle.

— M. Joseph Kraszewski, avec cette facilité de travail qui le distingue, a trouvé moyen, au milieu de publications de tout genre qu'il poursuit, de terminer son troisième et dernier volume sur *la Pologne au temps des partages* [2]. Le récit, interrompu, au deuxième volume, à la date de la constitution du 3 mai 1791, embrasse dans celui-ci la campagne de 1792, le drame lugubre de la diète de Grodno et le second partage, l'insurrection de Kosciuszko, en 1794, et le dernier démembrement du pays; enfin, le séjour du roi Stanislas-Auguste à Grodno, son abdication, l'avénement au trône de Russie de l'empereur Paul, la mort du roi à Saint-Pétersbourg. Un coup d'œil sur l'état de toutes les provinces polonaises sous le gouvernement des trois puissances copartageantes, en 1798 et en 1799, et un aperçu sur les espérances que la nation malheureuse attachait aux efforts des légions polonaises formées en Italie, sous les auspices de la France, termine ce travail qui, nous le répétons, est destiné à remplacer beaucoup de livres. L'auteur s'est attaché à rassembler tous les témoignages contemporains et à utiliser tous les documents, tant connus qu'inédits, qu'il a pu se procurer sur ces terribles événements, et son talent de narrateur est universellement reconnu.

— Le poëte polonais, Bohdan Zaleski, remplissant un pieux devoir envers un ami défunt, qui a voulu rester anonyme, a publié un travail historique sur le XIIIe siècle en Pologne, comprenant le règne de *Boleslas le Pudique et de son successeur, Léchek le Noir* [3]. Ce n'est qu'un fragment d'un vaste ouvrage, qui devait embrasser toute l'histoire de Pologne, et l'auteur n'a pas eu le temps d'y mettre la dernière main; toutefois, le point de vue éminemment catholique auquel il s'est placé, le soin tout particulier qu'il met à retracer l'influence de l'Église, l'époque même qu'embrasse le récit, signalée par les terribles incursions des Tartares et la fameuse bataille de Lignitz, et en même temps féconde entre toutes, en bienheureux et en saints suscités par

[1] *Korespondencya Jana Karola Chodkiewicza.* Varsovie, 1875. 193 pages in-4 majori.

[2] *Polska w czasie trzech rozbiorow (1772-1799) Studya do historyi ducha i obyczaju.* 3e volume. Posen, 1875, v et 689 pages in-8.

[3] *Boleslaw Wstydliwy i Leszek Czarny. Odlamek dziejow Lechii.* Paris, 1875. VIII et 394 p. in-8.

Dieu en Pologne, tout cela attirera sur le volume l'attention des esprits sérieux.

— Au moment où l'histoire de l'Église grecque-unie occupe beaucoup d'esprits, et où des écrivains orthodoxes en Russie s'efforcent de la représenter comme persécutée dans l'ancienne Pologne, on ne peut que se réjouir de chaque nouveau document qui vient éclaircir le débat ; c'est avec un sentiment pareil que nous pouvons annoncer le livre de M. Isidore Szaraniewicz, sur *les bénéfices de l'Église uniate et les possessions territoriales de son clergé dans l'ancienne Pologne* [1], nouvellement publié à Léopol. C'est un travail d'érudition consciencieuse, dont la suite et le développement successif nous sont promis par l'auteur. Son témoignage aura d'autant plus de poids que M. Szaraniewicz, Ruthène d'origine, et appartenant à l'Église uniate, ne saurait être soupçonné de partialité ni d'entraînements politiques, dès qu'il parle en faveur du passé.

— Il nous resterait à parler de plusieurs Revues polonaises, et surtout de celle de Léopol, intitulée : *Guide scientifique et littéraire* [2], consacrée principalement aux travaux historiques. Le savant académicien Malecki y publie une série d'études sur la Pologne au moyen âge, et il se trouve entouré de tout un groupe de jeunes érudits, qui témoignent du développement que prennent les études historiques dans le pays ; nous le remettons à un autre article, et nous terminerons, en indiquant à nos lecteurs le dernier travail de M. Charles Estreicher, membre de l'Académie des sciences de Cracovie, sur la *Bibliographie polonaise des XVe et XVIe siècles* [3]. C'est un catalogue détaillé de sept mille deux cents imprimés polonais (de 1450 à 1600), disposé avec tout le soin et toute l'exactitude que l'infatigable érudit apporte à ses travaux, inappréciables pour tous ceux qui ont fait de l'histoire et de la littérature polonaise le sujet de leurs études.

BRONISLAS ZALESKI.

[1] *Rzut oka na beneficya Kosciola ruskiego za Rzpltej polskiej pod wzgledem historyi przedewszystkiem o stosunku duchowienstwa ruskiego to Galicyi, do ziemi w tym okreise.* Léopol, 1875, in-8.

[2] *Przewodnik naukowy i literacki.*

[3] *Bibliografia polska XV i XVI stolecia.* Cracovie, 1875, xvi et 226 pages in-8 majori.

CORRESPONDANCE

LETTRE AU DIRECTEUR DE LA *REVUE*

Monthey (Valais), 16 décembre 1875.

Voulez-vous me permettre, mon cher ami, de répondre quelques mots à la lettre que M. de Wailly a adressée à la *Revue*, au sujet de mon travail sur la IVe Croisade ?

Je ne pouvais trouver de témoignage plus précieux en faveur de la thèse que j'ai cherché à soutenir, que celui de l'éminent académicien, reconnaissant *qu'elle est parfaitement conciliable avec les récits de Villehardouin*. Mais je dois me défendre contre l'accusation *d'avoir attaqué, de parti pris*, l'autorité du maréchal de Champagne. L'œuvre du grand chroniqueur restera toujours, en tant que *narration militaire*, la source la plus importante de l'histoire de la IVe croisade, de même qu'après les travaux de M. de Wailly, elle occupera sans conteste l'une des premières places parmi les monuments de notre ancienne littérature. En doit-il être de même des *appréciations* politiques de l'écrivain champenois ? J'avoue que, pour le point particulier que j'avais à étudier, j'ai trouvé souvent ces appréciations en désaccord avec les affirmations d'Innocent III : j'ai dû naturellement chercher de quel côté se trouvait la vérité, et j'ai toujours cru la rencontrer — ainsi qu'il était permis de s'y attendre — plutôt dans une correspondance officielle écrite au cours des événements, que dans un récit élaboré à loisir, plusieurs années après les faits accomplis. En cas de contradiction flagrante entre deux autorités aussi considérables, j'ai donc toujours été contraint d'opter pour Innocent III contre Villehardouin; et il m'a été malheureusement impossible de délivrer à ce dernier (pas plus qu'à Ernoul, à Günther, ou à l'un quelconque des autres historiens de la IVe croisade) un brevet perpétuel d'infaillibilité.

Quant au traité du 14 mai 1202, dont j'ai *incidemment* abordé la discussion, je ne demanderais pas mieux que d'abandonner l'opinion que j'ai soutenue à son sujet. Il ne serait pourtant pas impossible

que l'épithète d'arbitraire dont use M. de Wailly à l'endroit de ma correction (*madij* pour *martij*) dût être appliquée, tout simplement, à la lecture même des premiers éditeurs des traités égyptiens. En ce cas, les dates respectives (14 mai 1202 et 17 mai 1217) des deux groupes que forment ces pactes, devraient être considérées comme acquises à l'histoire. Le premier groupe, où le doge de Venise est qualifié de *capitaneus totius exercitus christianorum* (p. 185), et où un sauf-conduit général est accordé aux pèlerins pacifiques que les Vénitiens conduisaient aux lieux saints (p. 187), supposerait *explicitement* qu'Henri Dandolo, chef d'une armée chrétienne, ne tentera aucune agression contre l'Égypte, et *implicitement* que les concessions commerciales, consenties par le Sultan, sont le prix de cette trahison. Le second groupe, au contraire, ne considérerait en aucune façon Venise comme compromise dans une expédition *déjà préparée* contre l'Égypte, et n'engagerait que la neutralité *future* de la république. Or, c'est ce que viennent confirmer les faits subséquents : car Venise ne fit jamais partie belligérante dans la Ve croisade, et si André de Hongrie s'embarqua à Spalatro, sur des vaisseaux de transport vénitiens, pour se rendre, *non en Égypte*, mais en Chypre, il ne put noliser qu'un si petit nombre de ces vaisseaux, qu'il dut prendre le reste à Ancône et à Zara (Thomas de Spalatro, témoin oculaire, p. 335). Malek Adel n'aurait donc eu à reprocher au gouvernement de Saint-Marc, que le fait d'avoir fermé les yeux sur une nolisation toute privée : mais, au XIIIe siècle, on ignorait encore les *casus belli* de ce genre.

Veuillez, mon cher ami, agréer, etc.

COMTE RIANT.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : Académie française. — Académie des inscriptions et belles-lettres. — Académie des sciences morales et politiques. — Sociétés savantes. — Cours officiels et Cours libres. — Revue de la Presse. — Publications récentes ou en préparation. — Un tableau du temps de Jeanne d'Arc. — Nécrologie : l'abbé Migne.

Le jeudi 11 novembre a eu lieu la séance publique annuelle de l'Académie française. M. Camille Doucet a donné lecture du rapport de M. Patin, secrétaire perpétuel, sur les concours de l'année 1875. Le grand prix Gobert a été décerné à l'*Histoire du règne de Louis XIV* de M. Casimir Gaillardin. L'auteur, dit M. le Secrétaire perpétuel, « tout en suivant dans ses développements divers, dans sa complexité, le mouvement d'un grand siècle, a retracé particulièrement ce qu'a dû la France à l'action personnelle du souverain par qui s'est poursuivie avec tant d'énergie, d'habileté, d'éclat, et longtemps d'heureuse fortune, l'œuvre de Henri IV, de Richelieu, de Mazarin. C'est précisément aux premières prospérités, à la marche ascendante du règne que font assister les quatre volumes soumis à l'Académie et qu'elle a lus, comme le public, avec un juste intérêt. Deux autres doivent suivre, dans lesquels, selon l'heureuse expression d'un habile historien, rapporteur cette année de notre commission des concours historiques, dans lesquels l'auteur doit « descendre, avec Louis XIV, la pente opposée, le revers de l'âge et de la fortune... » Un des principaux mérites de M. Gaillardin, c'est une connaissance personnelle et très-étendue, un emploi judicieux, équitable, libre jusqu'à la hardiesse, de tous ces témoignages. Par eux, sur les hommes, sur les choses il sait le mal comme le bien, et il le dit de même, sans que puissent lui imposer le rang, la gloire, le charme même, avec une austère franchise, et non, parfois, sans quelque rudesse. Si sévères que soient ses arrêts, on ne peut se défendre d'y souscrire. » Toutefois M. le Secrétaire perpétuel a exprimé, au nom de l'Académie, cette opinion que M. Gaillardin « avait passé la mesure à l'égard des jansénistes... Était-il en droit de les représenter comme des conspirateurs en révolte permanente contre l'autorité et spirituelle et temporelle ? » Il l'était pleinement, selon nous, et nous nous permettrons, contrairement à

l'avis de l'illustre compagnie, de féliciter très-vivement M. Gaillardin d'avoir rompu avec cette banalité d'admiration qui porte aux nues depuis deux siècles l'une des sectes les plus dangereuses qu'ait enfantées l'Esprit du mal, une secte aussi pernicieuse pour la France que pour l'Église, et dont la détestable influence, non encore tout à fait détruite, a exercé tant de ravages dans les esprits et daus les cœurs, depuis la publication de l'*Augustinus*, qui en fut le principe, jusqu'à la constitution civile du clergé qui fut le chef-d'œuvre et le triomphe, heureusement éphémère, des disciples d'Arnauld et du diacre Paris. Nous remercions M. Gaillardin d'avoir enfin remis à leur vraie place les hommes et les choses dans la grande discussion religieuse du XVIIe siècle, et sans méconnaître le talent déployé pour la défense d'une mauvaise cause, d'avoir donné raison à ceux qui ont eu raison et tort à ceux qui ont eu tort. Le second prix Gobert a été maintenu au *Henri IV* de M. de Lescure.

Nos lecteurs nous sauront gré, sans aucun doute, de placer sous leurs yeux le passage du rapport où sont donnés les motifs du jugement par lequel l'Académie a décerné le prix Guizot à notre cher et savant ami Léon Gautier. « Son choix, dit M. Patin, s'est fixé, après un mûr examen, sur l'œuvre de tous points considérable qu'un savant professeur de l'École des chartes, M. Léon Gautier, a consacrée spécialement à la *Chanson de Roland*. Le sujet était digne d'un tel effort. Il s'agissait d'un monument de grande valeur, représentant, avec supériorité, toute une époque littéraire, toute cette littérature épique qui s'est produite avec tant de fécondité dans la France du moyen âge, et, par la France, dans l'Europe entière. Par ces épopées sans nombre, mais surtout par ce qui en est le plus remarquable comme le plus ancien spécimen, la *Chanson de Roland*, a été donné d'avance un éclatant démenti à l'arrêt, trop souvent répété, de l'auteur de la *Henriade*, que les Français n'ont pas la tête épique. Ils l'ont eue assurément, et plus que tous les autres peuples modernes, au temps où l'épopée était possible, naturelle, nécessaire même, où elle était comme appelée par l'état de la civilisation. La *Chanson de Roland* a, depuis quarante ans, fort occupé nos critiques, et nos critiques de toute sorte : car elle n'est pas seulement un objet de curiosité savante ; elle intéresse à un haut degré le goût littéraire, par des caractères analogues à ceux qui distinguent les poëmes homériques ; à cet égard, elle a obtenu le suffrage des juges les plus délicats, d'un Vitet, d'un Saint-Marc-Girardin, d'un Villemain. De là bien des éditions déjà, bien des traductions en langage plus moderne, bien des commentaires. M Léon Gautier a pensé toutefois qu'il y avait quelque chose à ajouter pour en compléter l'étude, en faciliter, en répandre la connaissance, et il en a fait le sujet du grand et beau travail, qu'a cru devoir, entre tous, distinguer l'Académie. Il était des mieux préparé par son remarquable livre sur les *Épopées françaises*, auquel une autre

académie, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a, durant plusieurs années de suite, attribué d'abord le second prix Gobert, et à la fin le premier. M. Léon Gautier nous a donné ce que nous étions en droit d'attendre de lui. Nous lui devons, après d'autres éditeurs sans doute, d'autres interprètes dont il serait injuste de ne pas tenir, comme il le fait lui-même, grand compte, un texte de la *Chanson de Roland*, habilement reconstitué, selon les procédés sévères, et avec les savantes ressources de la critique moderne, fidèlement autant qu'élégamment traduit, commenté enfin très-amplement sous des formes diverses : c'est d'abord tout un volume de notes philologiques, géographiques, archéologiques, on pourrait ajouter biographiques, car tous les personnages du poëme, héros eux-mêmes, pour la plupart, d'autres chansons de gestes du cycle carlovingien, y ont chacun leur notice, dans de rapides analyses de ces antiques épopées ; c'est ensuite, pour ce qui concerne particulièrement la langue, un glossaire qui, venant en aide à la traduction, permet d'aborder le texte avec facilité et avec confiance, c'est enfin, et surtout, dans une introduction de grande étendue, qui est à elle seule un livre, l'histoire du monument lui-même, de ses origines lorsque se forme la légende qui en a fourni le sujet, de ses transformations, de ses vicissitudes, à travers les âges, jusqu'à ces restitutions de la critique contemporaine, poursuivies et, on peut le croire, achevées par l'auteur. Grâce à quelques-uns de ses devanciers, mais grâce surtout à lui, le chef-d'œuvre épique du XIe siècle, connu et apprécié pendant longtemps des seuls érudits, des littérateurs curieux, est entré pour ainsi dire dans le domaine public. Ou peut l'étudier dans les écoles ; les gens du monde peuvent le lire ; et, il y a quelques mois, il s'est trouvé au Théâtre-Français un auditoire tout préparé pour reconnaître et applaudir, dans la *Fille de Roland*, sa lointaine et légitime postérité. La première attribution qu'il nous est donné de faire du prix institué par M. Guizot, se trouve par une heureuse fortune être un hommage indirect à la mémoire du fondateur. Ce texte précieux, matière de tant d'estimables œuvres, et, en dernier lieu, de celle que nous croyons devoir récompenser, c'est M. Guizot qui, en 1833, pendant son premier ministère, a donné à M. Francisque Michel, la mission de l'aller copier à Oxford et de le publier, c'est à lui que le doivent la France et l'Europe lettrée. Si, au gré de nos vœux, sa vie s'était assez prolongée pour qu'il pût présider lui-même à la première application de ses dispositions généreuses, nous ne doutons pas qu'il n'eût lui-même proposé à notre choix l'habile interprète de la *Chanson de Roland*. Juge de M. Léon Gautier, pendant plusieurs années, dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il a toujours porté un vif intérêt à ses travaux, et il a plus récemment témoigné de l'estime qu'il en faisait, lorsque dans son dernier ouvrage, si malheureusement interrompu, rappelant le désastre de Roncevaux, d'après l'histoire

d'abord, puis d'après la légende, et citant même quelques strophes du vieux poëme, il en a emprunté la traduction au livre de M. Léon Gautier. Ce noble prix Guizot qu'il a le premier l'honneur d'obtenir, M. Léon Gautier a le droit de penser qu'il le reçoit de M. Guizot lui-même. »

Le prix Thérouanne a été décerné à M. Fustel de Coulanges pour le premier volume de son *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*. Deux médailles, dont la valeur a été détachée de la somme affectée au prix, ont été accordées, l'une à M. Charles Yriarte, pour son ouvrage intitulé : *Vie d'un patricien de Venise au XVIe siècle;* l'autre à M. Petit de Julleville pour son *Histoire de la Grèce sous la domination romaine*. Le prix Bordin a été attribué à un livre sur lequel la *Revue* a dû faire et renouvelle de très-sérieuses réserves : *Voltaire et la Société francaise au XVIIIe siècle*, par M. Gustave Desnoiresterres. Sur la fondation de M. Marcelin Guérin, trois récompenses ont été accordées, la principale à M. Loudun pour son livre intitulé *les Précurseurs de la Révolution*, jugement qui fait grand honneur à l'Académie, et les deux autres, l'une à M. Ferdinand Delaunay, pour ses ouvrages intitulés : *Philon d'Alexandrie, écrits historiques, influence, luttes et persécutions des Juifs dans le monde romain, — Moines et Sibylles dans l'antiquité judéo-grecque ;* l'autre à M. Albert du Boys, pour son *Histoire du droit criminel de la France, depuis le XVIe jusqu'au XIXe siècle, comparé avec celui de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Angleterre*. Le prix Halphen a été décerné à M. H. Tivier, pour son *Histoire de la littérature dramatique en France depuis ses origines jusqu'au Cid*. Sur la fondation Montyon, nous citerons les récompenses accordées à M. Gaston Feugère pour son *Etude sur la vie et les ouvrages d'Érasme*, et à M. Merlet, pour son recueil intitulé : *Origines de la littérature française du IXe au XVIIe siècle.* Nous ne saurions trop regretter ni, à parler franchement, trop blâmer la décision de l'Académie sur le livre si remarquable de M. Charles de Ribbe : *Les Familles et la Société en France avant la Révolution, d'après les documents originaux*. « Ce livre, dit M. le Secrétaire perpétuel, est certainement utile aux mœurs par les beaux exemples de sagesse et de vertu qu'il a dérobés à l'oubli et mis en lumière, par la conviction honnête et chaleureuse qui partout l'anime; il s'est fait beaucoup lire et peut se recommander de bien illustres suffrages. » Qui ne croirait que l'Académie va couronner un écrivain dont elle sait si bien apprécier le talent et le cœur? Pas du tout, elle le couvre de fleurs, et puis l'élimine. Elle cède à un mouvement de fausse honte et elle craint de blesser les préjugés modernes, comme elle l'avoue ainsi par la bouche de M. Patin : « Il s'y trouve malheureusement, sur les différences qu'on peut remarquer, au point de vue de la morale, entre les temps anciens et les temps nouveaux, sur les principes mêmes de notre ordre social actuel, sur tout l'ensemble de

la civilisation moderne, des opinions que l'Académie a jugées excessives, et dont elle n'a pas cru devoir accepter, par l'attribution d'une de ses récompenses, la solidarité. » Mais comment l'illustre Compagnie ne voit-elle pas que c'est elle qui est excessive quand elle érige en dogme l'adoration du temps présent? Comment oublie-t-elle qu'elle a maintes fois récompensé des ouvrages qui, si elle en était solidaire, feraient sur sa conscience un poids bien lourd? Nous espérons que M. de Ribbe lui fournira quelque occasion, qu'elle saura saisir, de se montrer moins peureuse [1]. Nous espérons aussi qu'elle tiendra la promesse qu'elle a, pour ainsi dire, faite à l'auteur d'un remarquable ouvrage sur *le chancelier Pierre Séguier*, M. René Kerviler. Nous n'hésitons pas d'ailleurs à reconnaître et à louer hautement les progrès qu'a faits cette année l'Académie dans la voie des jugements sains et solides. Elle a visiblement avancé tout à la fois du côté de la vérité doctrinale et vers une science plus exacte, mieux informée, destinée à fortifier le goût et l'esprit français et à les rajeunir aux sources fécondes des antiquités nationales. Il est bon de constater que cette double amélioration s'est faite en même temps, et que les idées religieuses et l'érudition critique ont à la fois profité des dispositions que paraît manifester l'Académie française. Puisse-t-elle suivre cette double tendance! Pour ce qui est de l'érudition, nous regardons comme un heureux présage la fondation Archon Despeyrouses, grâce à laquelle l'illustre compagnie pourra décerner, à partir de 1877, un prix annuel de philologie française. Il ne faut pas toutefois souhaiter qu'elle oublie ce qu'elle a surtout mission de maintenir, de susciter parmi nous, ce qu'elle a le droit et le devoir de distinguer dans les travaux d'érudition comme dans les œuvres purement littéraires, l'expression de vérités générales dans un langage tendant à la perfection, le souci de l'observation et de l'utilité morales, et la culture du goût, qui peut trouver à s'exercer jusque dans l'exposition, appuyée de preuves, des découvertes de la science. L'érudition pure est du domaine de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Cette académie a tenu, le vendredi 5 novembre, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Alfred Maury, qui a prononcé un discours principalement destiné, selon l'usage, à promulguer officiellement les décisions de la docte Compagnie sur ses concours [2], et à faire connaître les sujets qu'elle propose aux érudits qui aspirent à telle ou telle de ses récompenses. Le programme du prix ordinaire pour 1878 est ainsi conçu : « Traiter un point quelconque touchant l'histoire de la civilisation sous le Khalifat. » Voici le sujet du prix Bordin pour la même

[1] L'occasion est proche. M. de Ribbe va publier un ouvrage sur la vie domestique de nos pères.
[2] Voir nos précédentes livraisons.

année : « A quelle époque, sous quelles influences, et par qui les *Grandes chroniques de France* ont-elles été commencées? A quelles sources les éléments en ont-ils été puisés? Quelles en ont été les rédactions successives? » Après le discours de M. Maury, M. Wallon, secrétaire perpétuel, a lu une intéressante notice, où l'éloge est semé de quelques grains d'ironie, sur la vie et les travaux de M. Stanislas Julien. M. Léon Renier a fait ensuite une lecture sur une inscription antique relative à l'historien Velleius Paterculus. Parmi les lectures et communications faites à l'Académie dans ses séances ordinaires, nous mentionnerons un travail de M. Thurot sur les historiens de la première croisade, qui doit faire partie de la préface du quatrième volume des *Historiens occidentaux* dans la collection des *Historiens des croisades* publiée par l'Académie (17 et 24 septembre, 1er octobre). — Dans la séance du 1er octobre, M. de Longpérier a communiqué une nouvelle à lui transmise par M Ch. Roessler, du Havre. Il s'agit de la découverte faite, dans l'ancienne église abbatiale de Fécamp, du sarcophage de Guillaume de Ros, troisième abbé de Fécamp, mort en 1107. M. Delisle a fait connaître une découverte analogue. On a trouvé au Mont-Saint-Michel les tombes de deux abbés de cet illustre monastère, Robert de Thorigny, dont M. Delisle a naguère publié la *Chronique* pour la Société de l'histoire de Normandie, et son successeur Martin. Ces tombes ont conservé leurs épitaphes. — Les 8 et 22 octobre, M. Le Blant a fait une lecture sur *les règles du martyre* dans l'ancienne Église, et il a plus particulièrement traité de Polyeucte et du zèle téméraire. Selon l'éminent académicien, la conduite attribuée à Polyeucte par le récit qu'a suivi Corneille, n'a pu être approuvée que par une exception aux règles ordinaires, qui interdisaient aux chrétiens de chercher la persécution et de renverser les idoles. — Dans les séances du 25 octobre et du 12 novembre, M. N. de Wailly a lu un mémoire sur la langue de Reims au XIIIe siècle, conçu de la même façon et traité avec la même exactitude que son mémoire sur la langue de Joinville qui servit, pour ainsi dire, de fondement à cette belle restitution du texte original de l'historien de saint Louis, qui est l'un des chefs-d'œuvre de la critique en ce siècle. Le nouveau mémoire est comme le préliminaire de l'édition que prépare M. de Wailly, de l'un des plus curieux monuments de la littérature historique au XIIIe siècle, la *Chronique* dite *de Reims*, abondante en traditions populaires et en anecdotes précieuses pour l'histoire des mœurs. Dans la séance où M. de Wailly a terminé cette lecture, M. Le Blant a fait passer sous les yeux des membres de l'Académie les photographies de trois fragments du tombeau de saint Martin de Tours, récemment retrouvés. Ces photographies lui ont été adressées par M. l'abbé Chevalier, président de la Société archéologique de la Touraine.

Parmi les lectures faites à l'Académie des sciences morales et politi-

ques, nous signalerons, le 2 octobre, un mémoire de M. Ed. Sayous, sur les relations de la France avec les princes de la Transylvanie pendant la guerre de Trente ans, d'après les documents publiés par l'Académie hongroise, et les manuscrits de la collection Godefroy. — Le 16 octobre, M. Rodolphe Dareste a lu un mémoire fort intéressant intitulé : *Extraits de la correspondance inédite de François Hotman.* « Le jurisconsulte protestant François Hotman a joué, dans les guerres de religion du XVI[e] siècle, un rôle important. Un recueil de la correspondance qu'il entretint pendant plus de quarante ans avec les principaux chefs du protestantisme en France, en Allemagne et en Suisse, a paru en Hollande au commencement du XVIII[e] siècle, mais ce recueil est très-incomplet. Un grand nombre de lettres, restées éparses dans les archives et les bibliothèques, n'ont pas été publiées et méritaient de l'être. En même temps qu'elles nous révèlent, dit M. R. Dareste [1], une des existences les plus agitées du XVI[e] siècle, et font revivre à nos yeux la figure du jurisconsulte huguenot, elles fournissent quelques aperçus nouveaux qui peuvent servir à l'histoire générale. » Hotman fut mêlé à toutes les manœuvres de son parti, et il prit une part active aux négociations des chefs huguenots avec les princes protestants d'Allemagne. Il résulte des documents qu'il ne se fût fait aucun scrupule de leur livrer Metz. On lit ce curieux passage dans une lettre adressée par lui à l'Électeur palatin : « Le prince de Condé donnera aux Allemands la ville de Paris à piller. Il y a là de quoi en attirer un grand nombre. Vous ne sauriez croire combien d'hommes pieux ont été tués dans cette Babylone. Je ne pense pas qu'il y reste trois chrétiens... » L'Électeur palatin communiqua cette lettre au duc de Wurtemberg, et obtint un certain nombre de reîtres qu'il conduisit en France. « On vient de voir à quel prix, dit M. Dareste, et quel genre de séduction il avait fallu exercer. Que les reîtres fussent attirés en France par l'appât du pillage et qu'ils convoitassent Paris comme une proie à dévorer, il n'y a pas lieu d'en être surpris ; mais ce qui étonne et afflige, c'est de voir les chefs du parti protestant conclure ce honteux marché avec des mercenaires étrangers, promettre à Élisabeth de lui rendre Calais, lui livrer Le Havre en attendant, et conduire eux-mêmes les reîtres au sac de Paris, la moderne Babylone. » — Dans les séances des 13 et 27 novembre, M. Fustel de Coulanges a donné lecture d'un mémoire sur les *Institutions politiques au temps de Charlemagne.* Nous constatons avec plaisir la place qu'occupent dans les séances de l'Académie des sciences morales les travaux sur diverses époques de l'histoire de France.

La Société qui s'est donné pour mission spéciale de mettre au jour les documents relatifs à cette histoire, devra bientôt procéder au choix

[1] *Journal officiel,* mercredi 20 octobre 1875.

d'un nouvel éditeur pour la collection des *Lettres de Louis XI*, en remplacement de M. Léopold Pannier, qu'une mort prématurée a enlevé à la science, qu'elle a privée d'un esprit fin, exact et judicieux, dont la *Revue* avait naguère annoncé les débuts, et dont elle appréciait les qualités, quoique ses idées ne fussent pas les nôtres. Il est question, pour le remplacer, d'un jeune érudit sur le point de terminer ses études à l'École des Chartes, et qui semble bien préparé à soutenir dignement le fardeau du travail qu'il s'agit de mener à bien. La *Revue* verrait avec plaisir que le choix du Conseil de la Société de l'Histoire de France se fixât sur lui. Cette même société vient de mettre au jour le premier volume de l'édition préparée par M. Paul Meyer, du Poëme de la guerre contre les Albigeois.

Aux publications projetées par la Société des anciens textes français et annoncées déjà ici, il faut ajouter un poëme d'aventures en vers monorimes, *Brun de la Montagne*, et deux chansons de gestes : *Raoul de Cambrai* et *Acquin*. *Raoul de Cambrai* peut être compté au nombre des poëmes historiques. Le texte qui nous en est parvenu paraît être le remaniement d'une chanson contemporaine des événements dont elle avait pour objet de perpétuer la mémoire, et qui se sont accomplis au x[e] siècle. M. Leglay en a donné une première édition. — M. Tuetey doit publier, sous les auspices de la Société de l'Histoire de Paris, le *Journal parisien des règnes de Charles VI et de Charles VII*. Les six dernières feuilles du *Plan de Paris* par Truschet et Hoyau vont être distribuées aux souscripteurs. Dans le volume de *Mémoires* en préparation, outre divers travaux déjà signalés par nous, figureront une *Ordonnance inédite de Philippe le Bel sur les métiers de Paris*, et un mémoire de M. J. Lair sur *la seigneurie de Bures*. — La Société pour la publication des textes relatifs à l'histoire et à la géographie de l'Orient latin se propose de donner une édition de la *Prise d'Alexandrie* par Guillaume de Machaut. M. de Mas-Latrie en sera l'éditeur. Un savant suisse, M. Tobler, doit faire pour elle une publication intitulée : *Les Pèlerinages latins antérieurs aux croisades*. Enfin, au moment où nous écrivons, sont corrigées les épreuves d'une reproduction photogravée, dans le format in-folio, d'un incunable unique : *Prologus arminensis in mappam Terre sancte*. — La Société de l'École des Chartes a décidé qu'elle mettrait au jour une série de documents paléographiques en photogravure.

Le mouvement que, dans notre dernière *chronique*, nous signalions en province vers les études historiques, et que nous ne saurions trop louer, trop encourager, vient de s'affirmer encore par la fondation d'une nouvelle société provinciale dont le plan nous paraît aussi bien conçu que l'objet en est excellent. La Société historique et archéologique du Maine, qui s'est récemment constituée au Mans, et qui embrassera dans le cercle de ses études tout le territoire compris dans

les deux départements actuels de la Sarthe et de la Mayenne, se propose de remettre sous les yeux des générations présentes le glorieux passé de sa province par la publication d'un recueil périodique. A ce premier moyen de créer dans le Maine un centre intellectuel, de former des érudits et de leur procurer des lecteurs, elle en ajoute un second. Elle exige de tous ses membres qu'ils souscrivent pour un exemplaire au moins aux livres qui sont publiés sous son patronage, ce qui constitue une véritable association coopérative de travail et de lecture, de production et de consommation historiques. On a tellement perdu en France (particulièrement les gens du monde) l'habitude d'acheter et de lire les ouvrages sérieux, que cette façon ingénieuse de la réveiller par une sorte d'obligation que chacun s'impose à soi-même, doit être signalée ici et fait honneur à l'esprit pratique de ceux qui ont rédigé les statuts de la société nouvelle. Grâce à l'obligeance de l'un de ses fondateurs, de l'un de ses vice-présidents, dont les facultés administratives, l'esprit d'organisation et d'ordre ne lui seront pas moins utiles que l'érudition acquise à l'École des Chartes, étendue et fortifiée par une lecture assidue, par une attention et une perspicacité toujours en éveil, grâce à mon vieil ami, notre excellent collaborateur, M. Arthur Bertrand, je suis en mesure de donner à nos lecteurs la liste des travaux qui paraîtront dans les premières livraisons de la *Revue historique et archéologique du Maine*. La première livraison contiendra : 1° *La Bataille de la Brossinière*, épisode des guerres des Anglais dans le Maine (septembre 1423) par M. Le Fizelier.; 2° *L'église et la paroisse de Souvigné-sur-Même*, par M. l'abbé Robert Charles, étude historique et archéologique, avec planches ; 3° *Relation des souffrances endurées par les prêtres déportés pour la foi dans la rade de Rochefort durant les années 1793 et 1794*, lettre inédite de Simon Guilloreau au docteur Pierre Hesmivy d'Auribeau, publiée avec notes et introduction par le R. P. Dom Paul Piolin, prieur de l'abbaye de Solesmes ; 4° *Généalogie de la famille Gaucher*, document où sont reproduites, dans un langage à la fois naïf et élevé, les mœurs simples et austères d'une famille de magistrats au commencement du XVIIe siècle, publié par M. de Chauvigny ; 5° *Une occupation du château du Lude au XIVe siècle*, par M. Siméon Luce. Le numéro contiendra en outre des lettres historiques inédites, une chronique et une bibliographie du Maine pour l'année 1875. Paraîtront dans les numéros suivants : *Le Prieuré de Saint-Célestin*, par M. le vicomte Samuel Menjot d'Elbenne ; *Les Cordeliers de Précigny*, par M. l'abbé Ledru ; *L'Ancienne abbaye de Perseigne*, par M. Fleury ; *Les Mersenne et l'hospice de Mansigné*, par M. l'abbé Persigan, chanoine du Mans ; *Le Tombeau de Langey du Bellay* dans la cathédrale du Mans ; *Recherches sur le lieu d'origine et la généalogie de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou*, par M. G. Dubois ; *Étude sur les monuments mégalithiques du bas*

Maine, par M. J. Le Fizelier; *Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine*, publiés et annotés par M. Arthur Bertrand ; *Document inédit sur les marchés du Mans*, publié par M. Lecoy de La Marche ; *La Jeunesse de Jean Chouan*, d'après des documents inédits, par M. Duchemin, archiviste du département de la Mayenne ; *Documents sur le mouvement insurrectionnel du 15 août 1792 dans le département de la Mayenne*, publiés par le même; *La Pierre tombale de Connerré*, par M. le vicomte Menjot d'Elbenne; *Les Prisonniers de Rocroy, à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans* (1643), par M. Brindeau ; *État complet du fief de la province du Maine sous Louis XIV*, par M. E. Hucher ; *Necrologium Sancti Juliani Cenomanensis*, publié par M. l'abbé G. Esnault; *Relation de la prise de la ville du Mans par les Chouans, en 1799*, publiée par le R. P. Dom Piolin ; *Étude sur le maréchal Urbain de Laval-Bois-Dauphin*, par M. l'abbé A. Ledru ; *Nécrologe du chapitre royal du Gué-de-Maulny au Mans*, par M. J. Denais; *Recherches sur l'école de charité de Nouans*, par M. L. Brière ; *Mémoires inédits de Messire J.-B. Le Prince d'Ardenay* (1737-1819), publiés par M. l'abbé G. Esnault; *Notes pour servir à l'histoire de l'abbaye d'Étival en Charnie* (ordre de Saint-Benoît), par M. l'abbé Ledru. La *Revue des questions historiques* souhaite bonne chance et plein succès à sa sœur cadette du Maine. — La Société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, que nous avons déjà signalée à nos lecteurs, se propose de publier, entre autres choses, dans ses prochains volumes, le *Mémoire* rédigé en 1699 par l'intendant Bégon, ainsi que des lettres et papiers de cet administrateur habile, qni fut aussi un homme de goût, un collectionneur [1]. Elle compte publier aussi les débris subsistants des archives de l'ancien prieuré de Sainte-Eutrope, près de Saintes.

Le mouvement des études historiques s'étend donc de jour en jour davantage par le moyen des sociétés savantes ; il faut qu'il s'accroisse encore, que la méthode sévère qui, en le réglant, lui donnera la force et la durée se répande partout au moyen de l'enseignement. Les Universités catholiques sont appelées en cela, comme en tout le reste, à remplir une mission bien haute, et elles n'y failliront pas. Mais laissons-leur le temps de naître et de grandir. Les choses stables doivent être faites avec lenteur, avec poids et mesure, et le temps ne respecte que les œuvres auxquelles il a mis la main. L'École des Chartes, qui est en France la grande école d'histoire et une véritable Faculté des antiquités nationales auxquelles un doctorat devrait être attaché, l'École des Chartes a rouvert le mardi 16 novembre ses cours que suivent avec assiduité trois excellentes séries d'élèves. — A l'École pratique des hautes

[1] M. Georges Duplessis a publié la partie de la correspondance de Bégon intéressant les artistes et les curieux sous ce titre : *Un curieux du XVIIe siècle, Michel Bégon, intendant de la Rochelle*. Paris, A. Aubry, 1874, petit in-8.

Études nous mentionnerons les cours ou conférences suivantes : M. Monod : *Étude des sources latines de l'histoire de France*. M. Thévenin : *Antiquités germaniques, commentaire de la* Germania *de Tacite* (1re année). *Institutions Carolingiennes* (2e année). *Examen critique de l'édition des Capitulaires qui fait partie des* Monumenta Germaniæ historica *de Pertz* (3e année). M. Giry : *Étude des origines et du développement des institutions municipales en Normandie au moyen âge* (cours complémentaire). On annonce aussi l'ouverture ultérieure de la conférence suivante : M. Roy : *Étude des sources françaises de l'histoire de France*. On sait qu'un certain nombre de professeurs à l'École pratique des hautes Études ne sont pas favorables aux idées qui nous sont chères.

Nous mentionnerons, à l'École libre des sciences politiques, le cours de M. A. Sorel : *Histoire diplomatique de l'Europe de 1830 à 1873 ;* celui de M. Pigeonneau : *Histoire succincte des traités de paix depuis la paix de Westphalie jusqu'en 1815*, et celui de M Boutmy : *Histoire des constitutions de l'Europe depuis 1789* (France, Angleterre, États-Unis.) — Nous relevons sur la liste des cours professés en ce moment au Collége de France les cours suivants : M. de Rozière, suppléant M. Laboulaye dans la chaire d'histoire des législations comparées, expose l'*histoire du droit de propriété et des lois agraires chez les Romains, depuis la mort des Gracques ;* M. Alfred Maury (histoire et morale) traite alternativement dans les deux cours qu'il fait par semaine de l'*histoire des institutions politiques et administratives de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles* et de l'*histoire de l'Italie aux XVe et XVIe siècles ;* M. Léon Renier (épigraphie et antiquités romaines) expose les *éléments de l'épigraphie romaine* et traite *des magistratures et des fonctions publiques de l'empire romain ;* M. J. Oppert (philologie et archéologie assyriennes) explique *le poëme assyrien du déluge ;* M. Gaston Boisier (poésie latine) étudie *la poésie latine à l'époque chrétienne ;* M. Gaston Paris (langue et littérature françaises du moyen âge) étudie *les plus anciens textes de la langue française ;* M. Anatole Feugère (langue et littérature françaises modernes) traite *des Mémoires au XVIIe siècle*, et en particulier *des Mémoires relatifs à la Fronde*. — A la Sorbonne, la chaire d'histoire moderne dont M. Wallon est titulaire continue d'être occupée par M. Lacroix, qui traite de l'*histoire diplomatique et militaire du règne de Louis XIV depuis le traité de Ryswick jusqu'en 1715*. — On peut considérer comme historique le sujet choisi par M. Saint-René Taillandier, professeur d'éloquence française, qui traite de *la littérature française pendant la Révolution*, et aussi, eu égard à l'influence sociale qu'eurent les lettres dans le siècle qui prépara et qui fit cette révolution, le sujet choisi par M. Lenient, professeur de poésie française, qui étudie *la poésie française au XVIIIe siècle*. — M. Auguste Himly, professeur de géographie, expose *la géographie physique, historique et politique des États*

européens de l'Est et du Nord. — M. Geffroy, professeur d'histoire ancienne, devait traiter *de la constitution et de la société romaine au temps des empereurs Flaviens et Antonins*, mais la chaire sera occupée cette année par M. Fustel de Coulanges : M. Geffroy vient en effet d'être nommé directeur de l'École archéologiqne de Rome, dont l'organisation et les travaux ont été réglés par un décret du 20 novembre [1].

Au moment où nous écrivons ces lignes, la Faculté des lettres de l'Université catholique de Paris vient de publier la liste de ses cours, dont l'ouverture a été fixée au mardi 15 décembre. Voici cette liste : *Philosophie :* M. Antonin Rondelet traite *des applications de la morale à la société.* Le R. P. Bayonne traite *de l'anthropologie, ou de la connaissance de l'homme selon la science, la raison et la foi.* — *Histoire :* M. l'abbé Danglard traite de *l'introduction à l'histoire générale* et il expose *l'histoire de l'Orient jusqu'à l'époque d'Alexandre.* — *Sciences géographiques :* M. l'abbé Durand traite de *la géographie physique et historique de l'Asie.* — *Littérature grecque :* M. Huit traite de *la critique littéraire chez les Grecs ;* il commente les auteurs grecs du programme de la licence ès lettres. — *Littérature latine :* M. Maignen traite de *la prose latine au siècle de Trajan* et spécialement des *lettres de Pline ;* il explique les auteurs latins du programme de la licence ès lettres. — *Littérature française :* M. l'abbé Demimuid traite *de Fénelon et de son temps ;* il commente les auteurs français compris dans le programme de la licence ès lettres. Ce n'est là qu'un commencement, mais de bon augure pour l'avenir.

La presse française proprement dite, les journaux de Paris ou de la province pourraient aisément suppléer, en ce qui est de la vulgarisation et même de l'accroissement des sciences historiques, aux lacunes regrettables de notre haut enseignement. Elle ne le fait pas assez, préférant donner la plus grande partie, sinon la totalité de la publicité dont elle dispose, en dehors de la politique, à nombre de niaiseries et de banalités. Parmi les articles, ayant un intérêt historique, publiés dans

[1] L'École française archéologique de Rome a pour objet : 1° la préparation pratique des membres de l'École d'Athènes aux travaux qu'ils doivent faire en Grèce et en Orient ; 2° l'étude érudite des monuments et des bibliothèques de l'Italie ; 3° les collations et les recherches qui lui sont demandées par l'Institut, par les comités du ministère et par divers savants, autorisés par le Directeur de l'École. Elle est une mission permanente en Italie. Elle se compose : 1° des membres de première année de l'Ecole d'Athènes ; 2° de membres propres à l'École de Rome. Les membres propres à l'École de Rome sont au nombre de six. Les places sont attribuées, soit à des candidats présentés par l'École normale supérieure, par l'École des Chartes et par la section d'histoire et de philologie de l'École pratique des hautes Études, soit à des docteurs reçus avec distinction, ou à des jeunes gens signalés par leurs travaux. Nous voyons avec plaisir que le souhait exprimé naguère par la *Revue*, au sujet de la place que les anciens élèves de l'École des Chartes devaient, selon elle, occuper dans l'institution nouvelle, a été rempli.

ces derniers temps par les journaux, nous mentionnerons, dans le *Journal officiel* [1], un article de M. E. de Barthélemy sur *Loret et sa gazette*. La gazette rimée de Loret, qui va de 1650 à 1665, est pour cette période un document historique d'une assez grande importance. MM. Ravenel et Jeannet en avaient commencé en 1857, dans la Bibliothèque elzévirienne, une réimpression que vient de reprendre M. Ch. Livet. M. E. de Barthélemy a aussi publié, dans le même journal[2], un article sur *Un bourgeois du XVIIe siècle, Oudard Coquault*. La bibliothèque municipale de Reims possède le manuscrit autographe des *Mémoires*, ou, si l'on veut, du *Journal* de ce bourgeois. Ce document va de l'année 1649 jusqu'à l'année 1668. L'Académie de Reims en a confié l'impression à M. Loriquet, bibliothécaire de la ville. Nous mentionnerons encore dans le *Journal officiel* [3] deux articles de M. Émile Chédieu. L'un a pour sujet *Un épisode de la ville du Mans* pendant les guerres de religion; l'autre est consacré à une princesse anglaise, *Lady Arabella Stuart*, de qui Henri IV, après la déclaration de nullité de son mariage avec Marguerite de France, fille de Henri II, et quand il songeait à trouver une nouvelle épouse, et en délibérait avec Sully, aurait dit à celui-ci : « Je ne refuserais pas non plus la princesse Reibelle d'Angleterre si, comme on publie que cette couronne lui appartient, elle en avait été seulement déclarée présomptive héritière ; mais il ne faut pas plus s'attendre à l'un qu'à l'autre. » — M. Armand Dubarry a publié dans le *Journal des Débats* [4] deux articles sur *L'Élection des papes*. Les faits nombreux qui sont rassemblés dans ce travail lui donnent un certain intérêt, mais il faudrait, bien entendu, les contrôler. L'esprit est ce qui malheureusement prévaut dans les *Débats* en toute question touchant au catholicisme, avec un ton d'ironie, un persiflage plus ou moins voltairien, et tout à fait ridicule. M. Armand Dubarry prétend que dans les premiers siècles de l'Église : « l'Assemblée des fidèles était souveraine. » C'est une illusion parlementaire et libérale, une théorie protestante. Une étude moins superficielle des antiquités catholiques en désabuserait M. Dubarry. De même, s'il avait mieux étudié le moyen âge et considéré les grandes figures des Sylvestre, des Calixte, des Grégoire, des Innocent, des Boniface, il ne dirait pas que « la période la plus triste de la papauté s'ouvrit » alors. Il saurait distinguer dans le moyen âge les temps, les hommes, les circonstances, et il aurait vu sortir de cette étude sérieuse des faits, comme résultat d'ensemble, dont a déjà témoigné la science, même protestante, la glorification de la Papauté. Les rédacteurs et les amis du *Journal des Débats* ne lisent pas assez la *Revue*.

[1] 1er octobre.
[2] 7 novembre.
[3] 11 et 24 novembre.
[4] 6 et 7 novembre.

Sans vanité, cette lecture leur serait profitable. M. Caro, par exemple, s'il en était coutumier, ne serait pas exposé à traiter de l'origine et de l'auteur de l'*Imitation*[1], sans tenir aucun compte des mémoires, si justement remarqués, de M. Arthur Loth. Nous ne voulous pas comparer au *Journal des Débats* le *Progrès de la Marne;* mais on peut voir dans une mésaventure arrivée à cet organe du radicalisme champenois la suite du même défaut. N'est-ce pas lui faire honneur, trop d'honneur peut-être, que de supposer que s'il avait lu le travail publié par notre savant collaborateur, M. Anatole de Barthélemy, sur *le droit du seigneur*, dans la première livraison de la *Revue*, il aurait évité de s'attirer par ses allégations, aussi fausses que scandaleuses, les rigueurs administratives.

Au point de vue des sciences historiques, le *Monde* se distingue entre les journaux par l'excellent *Courrier* mensuel *de l'érudition* de notre cher et savant ami, Léon Gautier. Nous avons puisé dans le dernier article publié sous ce titre[2] d'utiles renseignements pour cette chronique. Nous y prenons encore les lignes suivantes consacrées, aux grandes publications de Victor Palmé : « Le tome XIII, qui vient de paraître, de la réimpression du *Gallia*... contient les trois provinces de Cambrai, de Cologne et d'Embrun... D'un autre côté, M. Palmé n'a pas renoncé à cette édition du *De re diplomatica* qu'il prépare depuis si longtemps. Le chef-d'œuvre de Mabillon sera scrupuleusement reproduit, page par page et ligne par ligne. Deux perfectionnements seulement, mais importants et nécessaires, seront apportés à cette réimpression, qni est attendue par toute l'Europe savante : tous les *fac-simile* vont être entièrement refaits par le procédé Dujardin et seront véritablement splendides ; puis, des additions, en langue française, renfermeront tout un cours nouveau de paléographie et de diplomatique. Une table très-détaillée accompagnera cette œuvre admirable du prince de nos bénédictins, qui, comme on le voit, sera en même temps respectée et rajeunie. » — La même librairie a mis récemment au jour une table détaillée des *Bollandistes*, complément indispensable de cette grande collection. — L'administration des Archives a publié le tome III de l'*Inventaire du Trésor des Chartes* par M. Joseph de Laborde. — On achève d'imprimer pour la maison Hachette une *Histoire de Bertrand du Guesclin* par M. Siméon Luce. L'auteur s'est décidé à écrire sous cette forme l'ouvrage que nous avions naguère annoncé sous ce titre : *La France après la bataille de Poitiers*. C'est l'histoire non pas seulement d'un héros illustre et populaire, mais du roi si sage qui l'a mis en œuvre. C'est l'histoire d'une de ces *restau-*

[1] Dans une préface à une édition nouvelle de la version donnée au XVIIe siècle par Michel de Marillac. Cette préface a été en partie reproduite dans le *Journal des Débats* du 15 novembre.
[2] 26 novembre.

rations dont, à plusieurs reprises, après ses désastres, la France a dû le bienfait à sa dynastie nationale. Nous espérons, nous avons tout lieu de croire, d'après ce que nous avons ouï dire, que l'auteur aura compris et mis en lumière cette admirable action de la Royauté traditionnelle. — A la même librairie vient de paraître le premier volume d'un ouvrage, depuis longtemps annoncé, de M. Taine. Ce volume est intitulé : *Les Origines de la France contemporaine ; l'ancien régime.* — Le *Charlemagne* de M. Alphonse Vétault, illustré d'après les monuments originaux, paraîtra prochainement à la librairie Mame, dont la collection de biographies nationales doit s'enrichir bientôt de plusieurs ouvrages en préparation, parmi lesquels nous citerons une *Marie-Antoinette* de notre excellent ami et collaborateur Jules-Marie Richard. Un autre de nos collaborateurs, M. de La Rocheterie, prépare sur le même sujet un travail plus étendu, que sa connaissance approfondie de l'époque où vécut la royale victime fait attendre avec impatience. — Dans le courant du mois de février prochain, la librairie Didier publiera un ouvrage de M. l'abbé Verlaque : *Histoire du cardinal de Fleury, sa vie, son administration.* — La maison Firmin-Didot met en vente, au moment où nous écrivons ces lignes, l'édition, qu'elle préparait depuis une année, de la *Jeanne d'Arc* de M. Wallon. Cette édition sera certainement considérée comme un des chefs-d'œuvre de la librairie française. C'est un magnifique hommage à la libératrice de la patrie, à l'envoyée de Dieu pour le salut de la France. Le volume est du format in-4°. On trouve en tête un bref du Saint-Père, adressé récemment à M. Wallon, et où Pie IX, en décernant à l'auteur et à son ouvrage les plus précieux éloges, prononce sur Jeanne d'Arc et sa mission, sur ses angoisses et son supplice, de hautes et graves paroles, pleines d'applications morales, d'une sagesse, d'une sérénité, d'une majesté merveilleuse, et où il semble qu'on voie s'unir, dans la bouche du vicaire de Jésus-Christ, du successeur de Pierre, l'onction apostolique à la grandeur romaine. Le texte de l'histoire (celui des éditions Hachette, un peu abrégé çà et là, et d'où l'on a retranché les notes) est suivi de six *Éclaircissements* dans l'ordre suivant : I. *Armes et vêtements militaires*, par G. Demay ; II. *Notice explicative de la carte du royaume de France pendant la mission de Jeanne d'Arc*, abrégé du travail publié par M. Auguste Longnon dans la dernière livraison de la *Revue*, à laquelle il faut recourir pour un commentaire complet de la belle carte dressée par notre savant collaborateur et qui n'est pas l'un des moindres ornements de l'édition nouvelle ; III. *La famille de Jeanne d'Arc, son anoblissement, sa descendance*, par M. E. de Bouteiller ; IV. *Jeanne d'Arc dans les lettres* (poésie, théâtre) ; V. *Jeanne d'Arc dans la musique*, par M. Gustave Chouquet ; VI. *Iconographie de Jeanne d'Arc*, par M. Claudius Lavergne Le volume se termine par une table analytique des matières

et une table des figures. Ces figures, c'est-à-dire l'illustration du volume, due tout entière, ainsi que le déclare M. Wallon dans sa préface, au zèle chrétien et patriotique, comme au goût véritablement artistique de M. D. Dumoulin, ces figures, dis-je, constituent un véritable musée de Jeanne d'Arc. Ce musée, qui comprend quatorze chromolithographies et deux cents gravures, a un double caractère. A l'histoire, à l'archéologie se rapportent la représentation de tous les lieux illustrés par le passage de la Pucelle, de tout le théâtre de sa mission, de tout ce qui a conservé quelque trace de sa vie et de sa mort, et le *fac-simile* de ses principales lettres et de divers documents relatifs à son histoire, mais c'est à l'art que se rattache la reproduction des plus belles œuvres (travaux, statues, bas reliefs) consacrées à la Pucelle depuis le xve siècle jusqu'à nos jours.

A la première catégorie plutôt qu'à la seconde appartient la reproduction d'un tableau curieux, récemment découvert et qui, selon plusieurs savants, combattus il est vrai par d'autres savants, offrirait une représentation de la Pucelle, faite de son vivant. Ce monument doit être l'objet d'une discussion à la Société des antiquaires de France, qui a nommé une commission pour l'examiner. Nous reproduisons, comme nous l'avons promis à nos lecteurs dans notre dernière chronique, la notice détaillée donnée par le *Polybiblion* [1] : « Il y a une trentaine d'années, M. Auvray, expert et marchand de tableaux bien connu, dont le magasin est sous le péristyle du Palais-Royal, acheta à Orléans, d'une personne qui vit encore, un petit tableau fort sale, fort noir, qu'il paya un très-bas prix et oublia dans son grenier au milieu de débris de toutes sortes. Il y a quelques mois, un ami de M. Auvray était en quête de vieilles peintures pour compléter un ameublement ancien. M. Auvray se rappela tout à coup le tableau acheté jadis, et le retrouva — il est sur bois — en deux morceaux. Il se mit à le nettoyer, et vit apparaître successivement, d'abord dans la partie supérieure de la peinture, et ensuite au bas, le nom de *Jeanne d'Arc*. Bientôt ce fut la bonne Lorraine elle-même qui se dégagea de la croûte noirâtre. Elle est debout, à la gauche d'une Vierge, qui occupe le milieu du tableau, et qui, à sa droite, a saint Michel Jeanne d'Arc est vêtue d'un hoqueton rouge, sur la ceinture dorée duquel on peut lire encore son nom Sa main gauche s'appuie sur un bouclier portant les armoiries que lui donna Charles VII ; sa main droite tient la bannière bien connue. Elle porte un heaume, derrière lequel paraît s'arrondir une auréole, mais ce pourrait bien être un lambrequin ou *volet*. La figure de la Pucelle est restée assez obscure ; cependant on distingue parfaitement bien un nez droit et bien formé et une bouche indiquant la fermeté ; l'œil semble loucher. Ce tableau si curieux a été examiné

[1] Livraison d'août.

par les hommes les plus compétents... Un des érudits consultés à propos de cette découverte, pense que cette œuvre pourrait être celle d'un peintre écossais, Power, qui peignit l'étendard de la Pucelle. Cette peinture semble être un *ex-voto* destiné à rappeler la délivrance d'Orléans. Peut-être y aurait-il sur sa date une induction à tirer des armoiries qu'on y voit; elles furent accordées à Jeanne le 3 juin 1429. Le tableau ne peut donc être antérieur à cette époque. »

En terminant cette chronique, nous payerons un juste tribut de regrets à la mémoire de l'abbé Migne. Nul de nos lecteurs n'ignore l'œuvre colossale qu'avait entreprise et en grande partie menée à bien ce prêtre courageux, ce digne et vaillant serviteur de Jésus-Christ; nul n'ignore la catastrophe qui soudain vint fondre sur elle. Les ateliers catholiques de Montrouge furent la proie des flammes. Celui qui les avait créés, et qui vient de mourir, a consacré toute une vie de labeurs immenses à une œuvre de vulgarisation catholique et scientifique. Il appartient à la *Revue* de l'honorer, elle qui s'est proposé pour objet principal d'appeler, par le moyen des études historiques, les croyants aux joies de la science, les savants aux félicités de la foi.

MARIUS SEPET.

P.-S. M. Ulysse Robert, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, s'occupe de donner un supplément d'abord, puis une continuation à l'*Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*. Il a déjà réuni les matériaux de plus de deux cent cinquante notices nouvelles. Il nous prie d'annoncer qu'il serait obligé aux personnes qui voudraient bien lui transmettre, sur le sujet dont il s'occupe, les renseignements qu'elles auraient pu ou pourraient recueillir dans les bibliothèques ou archives provinciales, durant le cours de leurs recherches sur d'autres matières. Il serait désireux surtout de connaître ceux des travaux des Bénédictins que Dom Tassin a omis, c'est-à-dire le titre exact de ces ouvrages, les noms et prénoms de leurs auteurs.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

I. PÉRIODIQUES ANGLAIS.

Il a été question un instant de fonder en Angleterre un *magazine* historique ; j'en ai entendu parler, et pourquoi hésiterais-je à dire que l'idée d'une publication de ce genre avait été suggérée par le succès de notre *Revue?* Malheureusement, ce projet est resté à l'état de projet, et, pour cette spécialité de littérature érudite et sérieuse, le Royaume-Uni consent à se laisser distancer, non pas seulement par la France, mais par l'Allemagne, la Russie et l'Italie. Je le regrette infiniment ; il y aurait, de l'autre côté du détroit, de quoi défrayer une revue, et la patrie des Camden, des Drydale, des Sir Thomas Duffus Hardy, ne devrait pas rester en arrière.

Je suis, cependant, pour m'acquitter de cette partie de ma tâche, réduit à énumérer ici, soit des articles plutôt littéraires qu'historiques, expression souvent éloquente, trop souvent injuste de l'esprit révolutionnaire, soit de véritables feuilletons sans la moindre valeur, écrits dans le style de M. Capefigue, pleins de fautes, et destinés à allécher le public par des tableaux à sensation.

Les *Mémoires de Saint-Simon* forment le sujet d'un des principaux essais publiés par la *Quarterly Review* [1]; l'auteur de ce travail apprécie avec beaucoup de talent notre grand Rubens littéraire, et il cite un nombre d'extraits suffisants pour mettre en goût ceux qui n'ont pas encore parcouru la galerie d'un bout à l'autre ; seulement, il fait ses réserves dans plus d'un endroit, et ne veut pas reconnaître chez Saint-Simon un émule heureux de Molière et de Tacite. J'aime à espérer que la majorité des lecteurs anglais peut lire les *Mémoires* dans le texte original, et non pas dans la traduction inexacte et tronquée publiée il y a déjà quelques années par je ne sais plus quel éditeur de Londres.

Je viens de citer Molière ; la *Revue d'Édimbourg* consacre un de ses récents articles [2] à un compte rendu des éditions nouvellement mises

[1] Livraison d'octobre 1875.
[2] *Ibid.*

au jour de l'auteur du *Tartufe*. Il y avait là matière suffisante pour une analyse détaillée et curieuse ; car, si l'on a le droit de regretter la décadence de l'art français contemporain, on ne saurait voir sans une vive satisfaction les éditions de nos écrivains classiques se multiplier dans tous les formats possibles, avec ou sans notes, illustrations et commentaires. Molière a été plusieurs fois traduit en anglais ; M. Van Laun, professeur au collége de Cheltenham, s'y est récemment exercé, et le second volume de sa traduction vient de paraître ; les notes et les préfaces, les annexes du livre, si je puis m'exprimer ainsi, ne prêtent pas à la critique : quant à la traduction, c'est autre chose, ainsi que la *Saturday Review* le fait très-bien comprendre dans un récent article [1].

Le *Fraser's magazine* a consacré deux des travaux de sa livraison d'octobre à des questions de philosophie et de religion. Un nègre authentique, principal du collége de Liberia dans l'Afrique orientale, reprend et développe la thèse soutenue par M. Bosworth Smith [2] dans : *Antiquités germaniques, commentaire de la* Germania *de Tacite ;* il s'érige en champion du Mahométisme, et voudrait nous prouver que le Coran est à peu près au niveau de la Bible comme agent de civilisation et d'amélioration morale. Personne ne songe à nier le service rendu par Mahomet en maintenant contre l'idolâtrie le principe de l'unité de Dieu ; personne ne se refuse à voir en lui une des grandes figures historiques du moyen âge ; mais cela ne suffit pas au journaliste du *Fraser* et à M. Bosworth Smith ; ces messieurs ne veulent en aucune façon admettre que le Christianisme doive se substituer à l'Islamisme ; selon eux chacune des deux religions a ses avantages et doit apporter à l'œuvre de régénération les éléments qui lui sont propres. Le second article du *Fraser* traite de la survivance du Paganisme, et nous donne un tableau assez intéressant d'un des côtés de la Renaissance du XVIe siècle. Les lettrés italiens et grecs, les admirateurs enthousiastes de Platon y figurent, et l'auteur de cette esquisse historique, passant aux temps modernes, nous montre même certains rêveurs du XIXe siècle songeant avec un sérieux imperturbable à réhabiliter ces dieux de l'Olympe et à rouvrir les portes de l'antique Panthéon. Taylor était un de ces originaux : Taylor, le traducteur de Proclus, et qui se ruina pour interpréter les mystères de la Gnose devant le public anglais. — La même livraison du *Fraser* contient un article sur le journal du comédien La Grange.

La *Dublin Review* s'occupe des deux ouvrages de M. Guen et du professeur Ranke [3], et les critique à fond ; on pouvait s'y attendre. Chose singulière ! Ce n'est pas seulement une revue catholique qui

[1] Livraison du 6 novembre 1875.
[2] Dans un ouvrage intitulé : *Mohammed und Mohammedanism.*
[3] Livraison d'octobre 1875.

prend à partie M. Green ; c'est le *Fraser*, magazine essentiellement libéral, et qui, vu ses antécédents, aurait dû lui être sympathique. Il faut voir le curieux relevé des bévues du nouvel historien, fait par un maître d'école irlandais ! C'est un catalogue qui n'en finit pas, et où de véritables énormités paraissent presqu'à chaque ligne. La *Dublin Review* s'attache surtout, comme on devait bien le penser, à l'esprit du volume, et en dévoile le caractère ultra-radical ; un autre journaliste prouvait naguère que M. Green déchire la Constitution anglaise, et ouvre à deux battants la carrière aux coryphées de la Révolution. M. Ranke est un historien plus sérieux, mais il écrit au point de vue protestant, et aboutit à des conclusions que la *Dublin Review* n'accepte pas. Enfin citons un très-bon article du même recueil sur le nouveau poëme de M. Tennyson : *Marie Tudor*. M. Victor Hugo avait tout à fait échoué en essayant de donner de l'intérêt à cette princesse ; le poëte lauréat n'a pas mieux réussi, quoiqu'il ait jeté la controverse religieuse dans son ouvrage, afin de le revêtir d'un caractère dramatique.

L'éditeur de la *Fortnightly Review* [1] continue son travail sur Diderot, dont il donne un portrait singulièrement flatté. Si jamais homme a poussé à la dissolution sociale, c'est bien le collaborateur de d'Alembert ; la France d'aujourd'hui est en grande partie son ouvrage, et il n'y a certes pas là de quoi se réjouir ! Or voilà le triste, le repoussant modèle qu'un Anglais propose à ses compatriotes, et ceux qui ne connaîtraient Diderot que d'après M. Morley, ne se douteraient guère de tout ce qu'il y a dans le bagage philosophique et littéraire de l'auteur de la *Lettre sur les Aveugles*. La même livraison de la *Fortnightly* a une introduction de M. Tyndall sur le « matérialisme et ses adversaires. » On sait que l'an dernier, à la réunion de l'Association britannique pour l'avancement des sciences, M. Tyndall, en sa qualité de président, fit un discours d'ouverture qui sembla à tous les esprits raisonnables une profession de foi matérialiste. L'introduction dont je parle ici, destinée à une nouvelle édition du discours de M. Tyndall, est à l'avenant.

La *Fortnightly Review* vogue franchement dans les eaux de l'incrédulité : la *Contemporary Review* est un recueil essentiellement éclectique, où toutes les opinions sont représentées ; M. Gladstone y coudoie le cardinal Manning ; M. Harrison, le positiviste, y rencontre le professeur Lightfoot. Ce dernier, un des plus savants théologiens de l'Église anglicane, a entrepris une réfutation en règle de l'indigeste compilation intitulée *supranatural religion* [1], lancée il y a environ un an, sous le voile de l'anonyme, par un rationaliste décidé. En essayant de ruiner l'autorité de la religion chrétienne, le controversiste s'était imprudemment avancé sur le terrain de l'histoire ecclésiastique, et il avait, chose plus imprudente encore, voulu accuser

[1] Livraisons d'octobre et de novembre 1875.

d'erreur des savants dont l'érudition a un caractère d'exactitude proverbial. M. Lightfoot est entré en lice [1], et la suite d'articles qu'il a publiés dans la *Contemporary Review* mérite une attention particulière, non-seulement comme réfutation péremptoire d'un mauvais livre, mais comme jetant le plus grand jour sur l'histoire des premiers siècles de l'Église. Quant au travail du cardinal Manning dont je parlais il y a un instant, il est destiné à prouver que le catholicisme ne saurait empêcher un Anglais d'être un bon citoyen, et que la grande Charte dont le parti libéral se réclame est une œuvre foncièrement catholique.

La *British Quarterly Review* s'occupe de [2] Casaubon à propos du livre de M. Pattison; l'article est bien fait, et donne un tableau assez animé du monde littéraire au XVIe siècle; les rapports de l'illustre savant avec Jacques Ier, son séjour en Angleterre, et ses opinions religieuses sur les points auxquels le *reviewer* s'arrête surtout. Trop attaché à la notion d'église pour contenter le Protestantisme rigide de l'école de Genève, inconséquent et illogique aux yeux du Catholicisme, Casaubon, de même que l'archevêque Laud, est une figure historique avec laquelle les dissidents anglais n'ont qu'une médiocre sympathie.

Le *Macmillan magazine* ne néglige pas la France [3]; il y a quelques mois on voyait dans une des livraisons de ce journal trois charmants petits poëmes de M. Sully-Prudhomme; aujourd'hui c'est l'histoire du Théâtre français au XVIIe siècle que M. Trollope passe en revue. Après avoir lu cet article, il faut jeter un coup d'œil sur celui que le *Temple Bar* consacre a Corneille [4], et l'on aura ainsi un tableau de notre littérature dramatique mis au point de vue d'outre-Manche.

Jules Janin et Lauzun, Vadé et Madame de la Rochejacquelin, avec Richelieu brodant sur le tout : — tels sont quelques-uns des personnages que nous voyons défiler dans la lanterne magique de *Temple Bar* pour l'année courante. L'article sur la guerre de la Vendée est un des meilleurs de la série [5]; ce n'est qu'une esquisse, mais bien enlevée, et rendant justice aux héros qui se groupaient autour de « Monsieur Henri. » L'auteur fait remarquer la différence profonde qui sépare l'insurrection royaliste de tous les soulèvements populaires dont l'histoire a conservé le souvenir; les paysans du Bocage et du Poitou prenaient les armes, non pas pour secouer le joug du despotisme, mais pour la défense de la religion et du trône, et pour revendiquer la meilleure des libertés. Jamais Rome et la Grèce ne donnèrent des preuves d'un tel héroïsme, et même la mort du chevalier Bayard est moins touchante que le dévouement des

[1] *Fortnightly Review*, livraisons de janvier-juin 1875.
[2] Livraison d'octobre 1875.
[3] Livraison de novembre 1875.
[4] Livraison de décembre 1875.
[5] Livraison de janvier 1875.

martyrs de la Vendée. Voilà ce que dit un journaliste anglais ; c'est un témoignage à enregistrer.

Mirabeau a occupé une importante place dans le *Temple Bar magazine ;* son biographe anonyme retrace l'épisode des amours du tribun avec Mme de Nehra, l'épisode le plus attrayant, peut-être, d'une vie orageuse et déchirée par toutes les passions [1]. Il est certain que la publication des mémoires de Mme de Nehra nous donne de Mirabeau l'idée la plus triste ; et on conçoit que M. Lucas de Montigny ait eu beaucoup de répugnance à les mettre sous les yeux des lecteurs. La personne généreuse dont ils nous retracent les souvenirs abandonna tout pour Mirabeau ; elle résolut de lui tenir lieu des amis, de la famille, des relations qui lui manquaient, et son ambition suprême fut de le débarrasser des soucis qui l'empêchaient de se consacrer exclusivement à la politique. On sait comment Mme de Nehra se vit récompensée par Mirabeau, qui sacrifia à l'intrigante Mme Lejay une amie fidèle et désintéressée.

Le *Temple Bar* ne néglige pas la politique contemporaine, et si nous osions nous aventurer sur ce terrain brûlant, nous aimerions à citer quelques-unes des remarques du critique anglais [2]; non pas qu'elles soient toujours neuves ou justes, mais de temps en temps on rencontre un aperçu exact, et un trait frappé avec justesse. Il vaut mieux cependant passer outre, et je terminerai mon compte rendu des périodiques anglais par un article de vaudeville [3] ; c'est de Jean Vadé qu'il s'agit. Le succès inouï de la *Fille de madame Angot* a remis le genre poissard à la mode ; et nos voisins britanniques, naguère peu familiers avec Molière et Regnard eux-mêmes, sont en train d'apprendre le langage de la Courtille ; c'est un progrès comme un autre. Notre *reviewer* nous montre la gaudriole datant du moyen âge, se faisant jour pendant le ministère du cardinal Mazarin, et s'installant à Paris sous les traits de Vadé, d'Armand Gouffé, de Désaugiers et de Béranger. Il y a quelque légère exagération à mettre les *Femmes savantes*, voire le *Bourgeois Gentilhomme*, dans la catégorie des gaudrioles ; mais le journaliste n'y regarde pas de si près, et du reste son esquisse de la société française du XVIIIe siècle, telle qu'on pouvait la rencontrer dans les salons de l'hôtel de Château-Renaud, est fort amusante. Caylus, Duclos, Moncrif, Carle Vanloo, Boucher, Piron et Latour, sont les principaux personnages de ce feuilleton.

Il faut espérer que la *Revue historique* dont j'ai parlé plus haut, et qui, il y a environ un an, paraissait véritablement sur le point d'être publiée, ne restera pas toujours à l'état de projet. Il ne manque certes

[1] Livraison de février 1875.
[2] Livraison de janvier 1875.
[3] Livraison de février 1875.

pas en Angleterre de documents à expliquer, de problèmes à résoudre ; les écrivains compétents abondent, et avec la collaboration d'auteurs tels que MM. Stubbs, Freemann, Hardy et Bright, un habile éditeur n'aurait aucune difficulté à enrichir la littérature périodique anglaise d'un recueil intéressant et savant, réservé à l'élucidation de questions d'histoire.

GUSTAVE MASSON.

II. PÉRIODIQUES ALLEMANDS.

Le nombre des travaux historiques contenus dans les publications périodiques est tel, que pour mettre le lecteur au courant de ces richesses, il nous faut remonter au moins une fois encore à l'année 1874. Parmi les recueils relatifs à l'histoire particulière de chaque contrée, citons les *Archives historiques de Saxe* [1]. Le douzième volume s'ouvre par une attrayante étude tirée de l'histoire nationale de Saxe. La figure de Heinrich-Anton de Zeschau y est retracée par le conseiller de Witzleben. Mort le 17 mars 1870 à l'âge de quatre-vingt-deux ans, cet homme d'Etat passa près de soixante ans au service de la maison royale de Saxe ; ayant obtenu sa retraite du roi Jean, il reçut de son souverain l'honorable témoignage d'avoir été, dans toutes les occasions, un ami et un conseiller fidèle et sympathique, qui avait su mériter sa confiance la plus intime. Avec lui disparut le dernier de ceux qui ont eu le mérite de fonder le royaume constitutionnel de Saxe. La part que prit Zeschau à l'établissement du Zollverein et à ce qu'on appelait en 1849 l'alliance des trois rois, conclue entre la Prusse, la Saxe et le Hanovre, est considérée par M. de Witzleben comme une partie du plan de réforme financière de la Saxe. Un fait qui, d'après M. de Witzleben, est doublement significatif en nos temps de matérialisme, c'est que, tant que Zeschau resta au ministère des finances, il n'eut en sa possession aucun titre public.

— M. Gustav Droysen, déjà connu par différents travaux historiques, étudie les campagnes des Saxons pendant leur alliance avec la Suède : c'est un développement de son livre sur Gustave-Adolphe, le plus connu de ses ouvrages. Son travail va de l'origine de l'alliance suédo-saxonne, que l'électeur Jean Georg s'était vu obligé d'accepter après avoir fait tous ses efforts pour la repousser, jusqu'à la bataille de Lutzen et à la mort de Gustave-Adolphe. Il se plaint de n'avoir pas en-

[1] *Archiv für die sächsische Geschichte*, herausgegeben von Dr Karl von Weber, Geheimerrath. Director des Hauptstaatsarchivs in Dresden XII Band. Verlag von Bernhard Tauchnitz. Leipzig. 1874. VI et 442 p. 8.

core tous les documents, ce qui ne permet pas d'établir avec certitude les états de service des Saxons ; toutefois il croit pouvoir affirmer que leur concours fut sans importance. En voici, selon lui, les raisons : « Ni le feld-maréchal Arnim, dit-il dans un langage qui montre assez l'esprit de l'auteur, ni l'armée saxonne ne combattirent à la bataille de Lutzen, cette bataille dans laquelle Gustave-Adolphe acheta de sa vie la liberté de la Saxe, et qui empêcha Wallenstein de réduire la Saxe sous le joug de l'empereur. » Il nous semble que cette expression *Joug de l'empereur* est un glaive à deux tranchants. — Un travail plus étendu attire ensuite l'attention. Le titre seul excite la curiosité : c'est *la Folle année d'Erfurt et ses suites*, *1509-1523*, par le docteur C. A. H. Burkhardt, conseiller aux archives. Ce nom bizarre désigne, depuis une époque inconnue, des troubles qui éclatérent à Erfurt à la suite d'embarras financiers, et dont Mayence et la Saxe profitèrent pour s'immiscer dans les affaires intérieures de la cité. Le récit de M. Burkardt est tiré des archives.

— Voici un nouveau recueil, *Alsatia* [1], fondé par Aug. Streber, qui nous promet de nouveaux documents sur l'histoire du pays, du droit, des mœurs, sur les légendes, la langue et la littérature : voyons ce qu'il a déjà tenu. M. Albert Courvoisier nous apprend comment le célèbre Dom Calmet, sous-prieur de l'abbaye de Munster, abbé de Senones (1672-1757), se rattache à l'Alsace. Il y a peu de temps, dans la petite ville de Senones, presque sur la frontière d'Alsace et de Lorraine, fut élevé à la mémoire du savant bénédictin un monument solennellement consacré le 26 octobre 1873. Déjà étudiant à l'abbaye de Munster dans le Gregorienthal, sous-prieur de cette même abbaye en 1704, ses recherches sur les documents historiques de l'abbaye de Munster, recherches qui n'ont pas été imprimées, sa chronologie des ducs de Lorraine, ont fait de lui une des plus grandes autorités pour l'histoire d'Alsace. — Sur l'origine du monastère et de la ville de Munster dans le Gregorienthal, M. Julius Rathgeber publie des recherches d'après lesquelles des moines d'Irlande construisirent, en 660, un monastère (*monasterium*, *moutiers*, *munster*) selon la règle de saint Benoît ; il y joint six documents sur les droits et libertés de la maison de Dieu, empruntés au *Livre rouge ;* on nomme ainsi une collection qui contient les copies d'actes importants du XII[e] au XVII[e] siècle. — Nous rencontrons ensuite des travaux et des notices moins étendus, toujours relatifs au passé de l'Alsace, mais dont il serait impossible de donner aux lecteurs de la *Revue* un compte rendu spécial : aussi ne nous arrêterons-nous pas aux détails donnés sur plusieurs chroniques,

[1] *Alsatia. Neue Beiträge zur elsässischen Landes-Rechts-u. Sittengeschichte, Sage, Sprache und Litteratur.* 1873-1874. Herausgegeben von August STREBER Colmar, Verlag von E. Barth, 1875, 481 p. 8.

à la courte *Chronique de Colmar*, *1205-1400*, écrite en allemand, aux extraits de la *Chronique d'Ensisheim*, *1471-1527*, d'un grand prix pour l'histoire des mœurs et les origines du mouvement luthérien. Mais nous dirons un mot du dernier article : *Strasbourg au XVIe siècle, 1500-1591*, par le docteur Rudolf Reuss. M. Reuss, bibliothécaire de la ville de Strasbourg, a eu l'heureuse pensée de publier, sous forme de tableaux successifs des différentes époques, ce qui nous reste des anciens documents sur l'histoire de Strasbourg. Le présent article retrace le caractère général de l'ancienne ville libre de l'empire au XVIe siècle. L'auteur a puisé dans la *Chronique de la famille Imlin*, chronique alsacienne dont les auteurs sont inconnus, mais qui date en grande partie du XVIe siècle, et fut écrite par des hommes auxquels les troubles de cette époque n'avaient pas permis de prendre sérieusement connaissance des chronographes antérieurs. Toutefois, ce qu'ils nous rapportent de la vie intérieure de Strasbourg au temps de la Réforme n'en est pas moins important, car Strasbourg a joué par lui-même un grand rôle dans ce mouvement. C'est avec une douloureuse émotion qu'on en voit se dérouler les premières scènes : prêtres désertant leurs postes, se mariant et embrassant ainsi la nouveauté religieuse ; magistrats portant la main sur la religion, et prenant, pour introduire la Réforme, les mesures les plus violentes.

— L'Alsace touche au pays dont l'histoire fait l'objet d'un périodique publié à Fribourg en Brisgau, la *Revue de la Société d'histoire, d'antiquités et d'ethnographie de Fribourg* [1]. Contentons-nous d'un simple coup d'œil sur le troisième volume dont le contenu plairait peu aux lecteurs de la *Revue*. M. E. Martin donne à ses lecteurs : 1° Les *Passions* jouées à Fribourg au XVIe siècle ; 2° une esquisse historique sur la destruction de Brisach par les Français en 1793. M. le docteur Glatz ajoute à ses travaux sur la célèbre maison des comtes de Lupfen un *Sommaire* qui contient, en trois cent soixante-sept numéros, l'histoire de la première maison comtale des Lupfen, landgraves de Sthulingen, de 1380 à 1458 ; c'est en même temps une source de documents pour l'histoire de l'empereur Sigismond.

— Il existe à Fribourg un second recueil, plutôt consacré à l'histoire ecclésiastique qu'à l'histoire profane, les *Archives diocésaines de Fribourg* [2]. Fondé depuis peu d'années, il a déjà rendu de nombreux

[1] *Zeitschrift der Geselleschaft für Beforderung der Geschichts-Alterthums und Volkskunde von Freiburg, dem Breisgau und den angrenzenden Landschaften*. III Band 1873-74. Freiburgi. Breisgau, F. J. Schenble. 449 S. 4°.

[2] *Freiburger diocesan-Archiv, Organ des kirchlich-historischen Vereines fur Geschichte, Allerthumskunde und Christliche Kunst der Erzdiocese Freiburg, mit Berücksichtigung der angrenzenden Bisthümer*. Freiburg i. Br., Herder'sche Verlagshandlung VIII Band, 1874, XIV u. 378 S. 8.—IX Band. 1875., XIV u. 380 S. 8.

services à l'histoire de l'ancien diocèse de Constance, dont a hérité l'archidiocèse de Fribourg, et à celle du pays environnant. C'est ce qu'on peut constater dans le huitième volume, paru en 1874. Mentionnons, comme d'une grande importance, la publication de deux ouvrages anciens : *la Chronique de l'évêché de Constance*, par Christophe Schultheiss, et une *Légende* en allemand intermédiaire (*in mittelhochdeutscher Sprache*). Le premier morceau, publié avec des éclaircissements de J. Marmor, comprend la chronique des évêques de Constance jusqu'en 1574 ; c'est l'œuvre de Christophe Schultheiss, qui travailla beaucoup à l'histoire de sa ville natale et mourut en 1584, après avoir été huit fois bourgmestre. Le second morceau n'est autre que la vie de saint Dominique écrite au commencement du XIVe siècle en dialecte *alemanique* ; M. le professeur docteur König l'a publiée avec les éclaircissements nécessaires. Reste deux travaux auxquels il faut nous arrêter davantage. C'est d'abord *l'Ancien monastère de Saint-Blaise dans la Forêt-Noire et son académie des sciences*, par le docteur Joseph Bader, conseiller aux archives de Carlsruhe, travail inspiré par la reconnaissance ; M. Bader qui a été élevé à l'école historique de saint Blaise, lui consacre aujourd'hui un souvenir. Ce monastère, après une existence de près de mille ans, fut rattaché à Bade, fermé en 1806, converti en filature, et détruit par un incendie en 1874. L'humble origine du monastère, ses accroissements, ses nombreuses vicissitudes, son influence civilisatrice sur le pays environnant, le soin qu'on y mettait à cultiver les sciences : tels sont les points éclaircis par l'auteur. Dès sa fondation, Saint-Blaise a donné de grands soins à la culture intellectuelle ; mais il y jeta son éclat le plus grand à partir de 1734, époque où l'influence de la congrégation parisienne de Saint-Maur s'étendit jusqu'au Schwarzwald. Des noms tels que Gerbert, Hergott et Neugart n'y sont pas isolés. Nous sommes étonnés du nombre des savants et des ouvrages sortis de Saint-Blaise et honorés du témoignage de M. Bader. — Le célèbre professeur d'histoire ecclésiastique, docteur Jean Alzog, publie une étude curieuse intitulée : *Les Manuels de Piété* (*Plenarien, Handpostillen*) *allemands au XVe et au commencement du XVIe siècle, document pour servir à l'histoire de l'instruction religieuse du peuple à cette époque, particulièrement dans l'Allemagne méridionale*. Ces manuels, dont le nom allemand *Plenarien* n'est pas encore suffisamment éclairci dans cette acception, contiennent les épîtres et évangiles de l'année ecclésiastique, avec une instruction (*Postille*) sur les évangiles des dimanches et des fêtes. Les éditions les plus récentes contiennent en outre la traduction allemande des parties de la messe lues à haute voix ou chantées. Le peuple pouvait ainsi pénétrer l'esprit des saints mystères et trouver dans les passages de l'Ecriture qui se récitent pendant la messe un sujet d'édification. M. Alzog a voulu montrer le contenu de ces manuels, en faire connaître les per-

fectionnements successifs, et en indiquer toutes les éditions allemandes qui peuvent se rencontrer. Il n'a pas entièrement atteint ce dernier but. Il n'a compté que vingt-six éditions en haut allemand; or des recherches personnelles me permettent de dire qu'il en existe plus de quarante. Toutefois, M. Alzog a eu le mérite de reprendre ce genre de recherches, et d'en faire sentir l'importance pour la réhabilitation de l'époque qui précède la Réforme. Les bibliophiles et les bibliographes se sont déjà donné beaucoup de mal pour rassembler les livres qui ont paru depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'en 1500 et plus, les décrire avec exactitude et en estimer le prix; mais on a négligé ce qu'ils contiennent et ce qu'ils valent au point de vue scientifique, et l'on n'a pas su en tirer, du moins à ma connaissance, tous les renseignements qu'ils peuvent offrir sur le degré d'instruction et le mouvement intellectuel de cette époque.

Dans le tome IX des *Archives*, paru en 1875, M. le curé-doyen Wendelin Haid termine un travail commencé au tome VIIe, sur les évêques suffragants de Constance de 1550 à 1813, époque à laquelle le dernier évêque suffragant de Constance donna sa démission. En 1827, ce diocèse, après une glorieuse existence de treize cents ans, fut en grande partie englobé dans l'archidiocèse actuel de Fribourg.— C'est un intérêt purement local qui a inspiré la très-curieuse recherche de M. le curé de Sambeth sur le nom et l'étendue du *Linzgau* (*pagus Linzgawia*) sur la rive septentrionale du lac de Constance. Les articles suivants ont une portée plus générale, parce qu'ils ont trait à la Réforme, ce mouvement gros d'orageuses conséquences, qui, de tout temps et surtout de nos jours, a éveillé l'attention des amis de l'histoire. C'est d'abord le docteur Glatz, déjà cité, qui publie des documents sur la vie de Hugo de Landenberg, évêque de Constance. Son but est de défendre les évêques allemands du commencement du XVIe siècle contre le reproche d'incapacité et de manque de conscience. Parmi les prélats qui, à cette époque, ornaient les siéges d'Allemagne et mettaient tous leurs efforts à combattre la révolte contre l'Eglise, il faut compter Hugo de Hohenlandenberg, évêque de Constance en 1496 jusqu'en 1532. Il fit beaucoup pour l'instruction et les mœurs, et s'opposa énergiquement à la Réforme que favorisait la magistrature. Ce n'est pas l'évêque, ce sont de misérables clercs qui en ont hâté le triomphe. — Un morceau instructif au sujet de la Réforme, c'est une étude sur son introduction à Biberach. La première partie, *Notes du Prêtre séculier Henri de Plummern sur son temps*, par A. Schilling, chapelain de Biberach, a pour épigraphe les phrases suivantes : « A peu d'exceptions près, ce sont les villes impériales d'Allemagne, de plus en plus hostiles au clergé depuis le XIIIe siècle, qui ont tendu la main à la Réforme. Elles embrassèrent en masse la nouveauté religieuse avec une passion devant laquelle dut se taire la voix du droit et de la

justice. » Ces phrases ont pour commentaire les notes laissées par Henri de Plummern. Prêtre consciencieux, profondément attaché à son église, il dut quitter sa ville natale de Biberach quand le conseil de la ville interdit en 1531 la célébration de la messe, et écrivit ce dont il avait été témoin de 1523 à 1544. La seconde partie, *Extraits des Annales Biberacenses de l'Obervogt Henri-Ernest de Plummern*, par le docteur L. Baumann, contient : 1° l'histoire du couvent de femmes cloîtrées de Biberach pendant la Réforme, 1531-1547, et 2° l'histoire du couvent des Cisterciennes de Heggbach, 1546 1552. Ces récits, écrits par les religieuses, rassemblés et publiés par l'obervogt Henri Ernest de Plummern, ne donnent aucun renseignement nouveau pour l'histoire ; mais ils peuvent être opposés plus souvent qu'on ne le fait aux récits du parti contraire, et contiennent la preuve que la Réforme doit plus à la contrainte qu'à la persuasion. Ils font voir en outre qu'à l'époque de Luther la vie des cloîtres n'était pas si dégénérée qu'on le répète : autrement les religieuses de Heggbach, celles de Biberach, et tant d'autres n'auraient pas opposé aux efforts des Réformateurs une telle résistance.

— A la science historique se rattache étroitement la numismatique. Outre qu'elle nous instruit des développements d'un art spécial, elle complète nos connaissances sur les souverains, sur leurs titres, sur les relations des villes et des communes, sur la vie commerciale des peuples. C'est à l'intelligence de cette utilité que nous devons une *Revue de numismatique* [1], publiée par le docteur Affred Sallet, en grande partie aux frais du gouvernement prussien. Les deux premiers volumes, imprimés et illustrés avec soin, contiennent de nombreux articles sur l'antiquité et le moyen âge jusqu'au XVI[e] siècle. Nous ne pouvons nous arrêter aux recherches sur les découvertes numismatiques, et au parti qu'en tirent M. Th. Mommsen pour la chronologie du denier romain, et M. Dannènberg pour les monnaies des maisons impériales de Saxe et de Franconie. Il y a un intérêt plus général dans le travail de M. A. de Rauch sur le titre et la valeur métallique des monnaies d'argent grecques et romaines d'après la monnaie prnssienne. Pour obtenir des résultats positifs, il a fait fondre trente-six monnaies grecques et quatre-vingt-quinze monnaies consulaires. D'après ces expériences, les deniers, sous Auguste et Tibère, vaudraient presque six *groschen* les empereurs qui suivent cinq, et à partir d'Antonin le Pieux quatre seulement. Pour calculer en monnaie prussienne la somme d'argent que les anciens auteurs expriment en sesterces, il faut retenir que le sesterce de la république vaut exactement un gros et demi ; ainsi

[1] *Zeitschrift für Numismatik*. Herausgegeben von D[r] Alfred von Sallet. I Band Berlin, Weidmann'sche Buchhandlung, 1874, VII u. 402 S. 8, u. 9 Tafeln. II Band 1875, V 387 S, 9 Tafeln.

quatre sesterces égalent le denier ou six *silbergroschen*. Cent sesterces valent jusqu'au temps de Tibère cinq thalers; plus tard, ils n'en valent que quatre [1]. — Dans une étude sur le souverain pontificat des empereurs, M. Th. Mommsen apprécie les monnaies comme moyen de déterminer l'époque à laquelle chaque empereur reçut le titre de *Pontifex maximus*. Partant de cette idée que le titre de *Pontifex maximus*, exprimant la plus haute dignité, est toujours rapportée en premier lieu, il en conclut que quand la mention en fait défaut, c'est un signe qu'à l'époque où la monnaie fut frappée, l'empereur ne le possédait pas encore. Car il faut reconnaître que ce n'est pas seulement Auguste, mais encore les empereurs des deux premières dynasties qui reçurent le souverain pontificat séparément, selon les règles, et non avec les autres pouvoirs. Le même savant, dans le second volume de la *Revue*, reprend une question controversée dans laquelle il s'écarte de M. Waddington [2]. Il s'agit de savoir de quel droit certaines monnaies d'Asie et d'Afrique, pendant une période assez courte furent frappées à l'image des proconsuls de ces provinces. M. Mommsen y cherche un nouveau fondement à son système, d'après lequel Auguste, pour assurer l'avenir de sa dynastie, aurait fait de 748 à 750 des concessions extraordinaires au Sénat. Mais M. L. Miller, d'accord avec Waddington sur les points essentiels, combat dans le même volume les arguments de Mommsen, et reprend un système déjà connu, d'après lequel ce seraient les villes qui, pour rendre hommage aux proconsuls et s'attirer leur bienveillance, mettaient leurs figures sur les monnaies qu'elles faisaient frapper.

— Un dominicain, frère Henri Suso Denifle, de Gratz, a formé le dessein de faire des recherches et d'apporter des éclaircissements sur la mystique allemande. Les preuves de sa sagacité et de son érudition se trouvent dans plusieurs articles du soixante-quinzième volume des célèbres *Feuilles historico-politiques* [3]. Il commence par une étude sur *l'Ami de Dieu de l'Oberland et Nicolas de Bâle*, dans laquelle il se déclare contre le docteur Carl Schmidt de Strasbourg. L'Ami de Dieu de l'Oberland était ce pieux laïque, — son nom est inconnu, — qui fut en rapport intime avec le célèbre Tauler, et eut une influence plus ou moins grande sur tous les *amis de Dieu*, nombreux alors près du Rhin, en Souabe, en Bavière, et parmi lesquels se trouvaient des hommes comme Henri Seuse, Kulman, Merswin, et d'autres. Nicolas de Bâle, au contraire, comme Jean Nider l'appelle, était un hérétique *Bégard*, qui après avoir séduit un grand nombre d'âmes, finit ses jours sur le

[1] 1 gros de Prusse = 12 c. 1/2; 1 thaler de Prusse = 3 fr. 75. Ainsi, 1 denier = environ 75 c. sous Tibère, et 50 c. sous Antonin. 100 sesterces sous Tibère = 18 fr. 75. (*Note du traducteur*. — J. A. DE BERNON.)

[2] *Mélanges de numismatique*, t. II, p. 133.

[3] *Historisch-politische Blätter fur das Katholische Deutschland*. Herausgegeben von Edmund Jœrg Franz Binder. 75 Band. München, 1875.

bûcher avec quelques compagnons peu de temps avant le concile de Pise. Or Carl Schmidt a soutenu que l'Ami de Dieu de l'Oberland est le même que Nicolas de Bâle. Dans cette hypothèse, les *amis de Dieu* auraient eu des rapports étroits avec un hérétique condamné par l'Église, cet hérétique aurait eu parmi eux la première situation, et l'on serait en droit de chercher dans leurs écrits des phrases hétérodoxes. C'est ce qu'a fait Schmidt avec surabondance. Les efforts d'un grand nombre de protestants pour trouver dans les mystiques allemands les précurseurs de la Réforme, l'ont amené à détourner la doctrine de l'Ami de Dieu, et à y découvrir les principales erreurs des Bégards : la liberté de l'esprit, c'est-à-dire un état de perfection dans lequel les commandements n'obligent plus ; puis, la négation de la distinction entre les laïques et les prêtres, le quiétisme, le mépris des bonnes œuvres. Pour ruiner ces affirmations, le P. Denifle montre que le grand Ami de Dieu de l'Oberland vivait encore en 1420, c'est-à-dire plus de dix ans après le supplice de Nicolas de Bâle, que sa doctrine n'est ni hérétique, ni bégarde, mais franchement catholique, et qu'elle contredit les propositions de Martin de Mayence, disciple de Nicolas de Bâle : ainsi est réfutée la thèse du docteur Schmidt.

Dans les cahiers suivants, le P. Denifle poursuit ses études sous le titre d'*Histoire de la mystique allemande*, à l'occasion de l'*Histoire de la mystique allemande au Moyen Age d'après les sources* par Wilhelm Preger. C'est un plaisir de voir comme le P. Denifle renverse l'arrogante prétention qu'a eue Préger d'offrir dans son ouvrage une base aux recherches futures, et met en lumière les misérables procédés des autres protestants. Misérables sont et doivent être leurs procédés, car ils ne comprennent pas cette matière, et ne se donnent pas la peine de la comprendre. L'ouvrage de Preger montre d'abord que le temps n'est pas encore arrivé d'écrire une histoire de la mystique allemande, parce que les ouvrages des mystiques sont en trop petit nombre et trop mal édités, ensuite que Preger n'est pas l'homme qui doit l'écrire. Beaucoup de mystiques lui sont inconnus ; de ceux qu'il connaît il a négligé les ouvrages les plus importants ; sur les ouvrages qu'il a mis à contribution, il a commis une foule de méprises : en cette matière, son ignorance des principes de la scolastique et de la mystique, ainsi que son point de vue nationaliste, le rendent incorrigible. Ses malentendus n'ont pas épargné maître Eckard lui-même, son héros. C'est une œuvre de tendance, écrite dans le goût de ce temps, où l'on souffleta de tant de façons la vérité.

— Dans les *Archives de droit ecclésiastique catholique*[1], citons le *Pœni-*

[1] *Archiv für Katolisches Kirchenrecht mit besonderer Rücksicht auf das Vatikanische Concil sowie auf Deutschland, OEsterreich und die Schweiz*. Herausgegeben von Dr Friedr. H. Vering, 1775. 33 Band.

tentiale Romanum, avec une introduction littéraire et historique, par Hermann-Joseph Schmitz « D[r] Theol. » Le contenu des livres pénitentiaux doit fixer l'attention de l'historien. En général, les matières sont divisées en trois parties : la première, *Ordo* ou *Rituale*, prescrit les cérémonies pour la réconciliation du pécheur ; la seconde donne au prêtre des avis pour la direction des pénitents ; la troisième rapporte les pénitences que les synodes ont établies pour les cas particuliers. Comme on le voit ici, la première partie contient les règles de l'antiquité pour l'administration du sacrement de pénitence, la seconde les origines de notre théologie morale ; la troisième est une précieuse source de droit canon, grâce à laquelle nous pouvons jeter un coup d'œil sur la civilisation païenne qui s'en va et sur la vie religieuse des peuples conquis au Christianisme. L'intérêt qui s'attache à ce genre d'ouvrages augmente encore lorsqu'il s'agit du *Pœnitentiale Romanum*, car il appartient à cette église qui a exercé sur l'organisation de toutes les églises une influence si décisive. Aussi sommes-nous heureux que dans l'examen des bibliothèques d'Italie, M. Schmitz se soit arrêté à celui-là, et nous ait donné le résultat de ses recherches. Il paraît que le *Pœnitentiale* n'est pas un livre unique, toujours semblable à lui-même, mais que c'est une collection de livres qui trouvaient leur emploi dans les églises de Rome. M. Schmitz croit avoir trouvé un de ces livres dans le *Codex manuscr.* E. 15 de la *Bibliotheca Vaticellana*. Le Codex contient, outre un manuel complet, l'*ordo ad dandam pœnitentiam*, les *capitula canonum*, et enfin la *Missa super pœnitentem* : il est écrit lettres onciales du XI[e] siècle. La disposition des matières et les gloses indiquent que ce *Pœnitentiale* était en usage. L'*oratio* de la messe de saint Damase nous apprend qu'il appartenait à l'église que le Pape fit construire en l'honneur de saint Laurent, dans laquelle il fut enterré, et qui prit le nom de *San Lorenzo in Damaso*. Ce *Pœnitentiale* est le très-proche parent du *Pœnitentiale Merseburgense* édité par Wasserschleben, et du *Pœnitentiale Romanum* que Halitgar a publié. Enfin, à propos des livres pénitentiaux que Wasserschleben nomme les *Pénitentiaux de Franconie se rattachant à celui de saint Colomban*, M. Schmitz ne nie pas ce rapport, mais il soutient que la patrie véritable de tout ce groupe est Rome, et que c'est de Rome qu'ils se sont répandus en Franconie. L'époque où ce *Pœnitentiale Romanum* était en usage se fixe au X[e] ou au XI[e] siècle, quoique les règles qu'il contient remontent au VIII[e]. A la suite de l'introduction, le texte du *Pœnitentiale* est reproduit en vingt-six pages.

— Il serait injuste de terminer cette revue sans dire un mot de la célèbre *Revue historique* [1] de Sybel. Dans la première partie de l'an-

[1] *Historische Zeitschrift*. Herausgegeben von Heinrich von Sybel. 17. Jahrgang. 33 Band. München, Oldenbourg, 1875.

née 1875, M. le professeur Carl de Noorden, qui vient de passer de Tubingen à Bonn, publie sur l'Espagne contemporaine un article où il met à contribution l'ouvrage en trois volumes de Hermann Baumgarten, *Histoire d'Espagùe depuis la Révolution française jusqu'à nos jours*, afin de résoudre cette question : comment l'Espagne, après tant de secousses, n'a-t-elle pu se rajeunir et arriver à une forme de gouvernement représentatif? Nous avons l'habitude d'admirer chez M. de Noorden. l'art de l'exposition et l'impartialité des jugements, alors même qu'il reste étranger au point de vue chrétien : c'est aussi ce que nous pouvons, en général, reconnaître dans le présent travail. La réponse que l'auteur donne à la question qu'il s'est posée, est que l'Espagne n'a pas vraiment renoncé aux formes du moyen âge pour embrasser le système représentatif de l'état moderne. Les idées régénératrices de la Réforme en Allemagne n'ont pas trouvé accès en Espagne. Qnand l'Allemagne voyait s'accomplir dans l'Église une révolution, en Espagne, l'Eglise cléricale s'enfonçait de plus en plus dans le régime du moyen âge. Les efforts des rois d'Espagne de la maison de Habsbourg pour établir, à leur profit, la monarchie universelle, aboutirent à une guerre générale entre la réaction catholique romaine et les transformations que la Réforme allemande accomplit dans l'État, la société, les mœurs, la pensée, la constitution et le droit des peuples occidentaux. Le libéralisme, dans ces derniers temps, a pu déchirer l'Espagne, mais non y établir rien de durable, et son fanatisme constitutionnel est le plus cruel ennemi de ce pays. Avant de prendre part aux affaires de l'Etat, le peuple doit recevoir une éducation : ce sera l'œuvre d'une monarchie absolue éclairée et fidèle à son devoir.

— Ludwig Geiger s'est fait connaître par un écrit sur *Francesco Petrarca*, le père des humanités. Des études suivies lui ont donné des nouveaux ouvrages relatifs à l'époque, une connaissance dont il nous fait part. Il examine tous les livres relatifs à ce grand mouvement qui prit naissance en Italie et s'étendait de là dans le reste de l'Europe. « Dernièrement en France, dit-il, personne n'anrait pu nous faire l'histoire des développements de l'esprit français, nous en montrer les progrès sous la vivifiante action de l'antiquité classique. On n'y trouve pas les travaux préparatoires indispensables, les biographies de ceux qui furent à la tête du mouvement, tels que *Faustus Andrelinus*, le récit de leurs rapports avec François I[er], l'histoire de l'Université de Paris.

— Le second cahier s'ouvre par une composition de M. Philippson : *Henri IV de France et la succession de Juliers*. Le dessein de Henri IV ne fut pas, comme le rapporte Sully, de former dans l'Europe chrétienne une république fédérative de quinze États en équilibre : dans les dernières années de sa vie, il songeait à qui assurer cette vaste succession du Rhin inférieur, à un catholique, à un lutherien ou à un calviniste, à l'empereur, à l'électeur de Brandebourg, à l'électeur de

Saxe, ou à un prince palatin. Dans ses recberches, outre les publications les plus récentes, M. Philippson a mis à profit de nombreux manuscrits.

— La fête du six-centième anniversaire de la mort de saint Thomas d'Aquin a éveillé l'attention sur ce grand docteur. Aussi la *Revue historique* s'occupe-t-elle de lui et veut-elle retracer son influence jusqu'à nos jours. Elle se montre hostile au thomisme : « Un abîme, dit-elle, sépare notre époque de l'époque de saint Thomas. Vouloir les relier serait impossible, ce serait insensé. Cependant Pie IX veut que ce qui était la sagesse en 1274 le soit encore six siècles après. » C'est la haine qui respire dans le dernier morceau : *Le Pape Alexandre VI et sa fille Lucrezia Borgia*, par Moritz Brosch, lequel a broché son travail d'après Ferdinand Gregorovius. Rien de plus caractéristique que le jugement qu'il donne de son auteur. « Le nom seul de l'écrivain nous est garant de la science et de l'art qu'il a répandus dans son ouvrage, quoique dans certains passages il s'égare en voulant décharger une personnalité décriée. » M. Brosch ne s'égare jamais sur ce terrain-là. Une fois seulement, à propos du meurtre de Juan duc de Gandia par son frère, César Borgia, il laisse échapper un *Que sais-je ?* D'ailleurs, il fait son possible pour salir Alexandre VI et ses enfants, ainsi que le pape Pie II. Quand il ne peut charger Lucrèce suffisamment, il cherche du moins à dépouiller son caractère de toute noblesse, et finit par la juger ainsi : « On peut effacer le nom de cette femme de la statistique criminelle de la Renaissance italienne; mais, privée de sa triste renommée, elle retombe dans l'insignifiance. » Nous verrons si le goût du scandale laissera désormais cette figure insignifiante reposer dans l'oubli. Mais que certaines personnes décriées aient le droit d'être réhabilitées, c'est ce que montrent les violentes sorties du sieur Brosch contre un parti qu'il traite d'*ennemis de l'empire*.

BONIFAZ MAIER.

III. PÉRIODIQUES ESPAGNOLS.

Il a été parlé déjà, dans le *Courrier espagnol*, de quelques-unes des Revues qui paraissent au delà des Pyrénées ; nous croyons cependant devoir revenir avec plus de détails sur plusieurs travaux de nature historique, publiés dans les revues espagnoles. Il y aurait une fâcheuse omission dans un plus long silence à l'égard de ces périodiques qui contiennent souvent des articles dont la connaissance peut intéresser nos lecteurs. Dans l'année qui achève de s'écouler, le nombre de ces

articles a même été trop considérable pour que nous puissions nous arrêter à chacun d'eux, ou nous étendre, autant que nous le voudrions, sur ceux dont nous désirons faire mention. — La législation touche d'assez près à l'histoire, surtout quand elle est représentée par les *Siete Partidas* pleines de tant de renseignements sur l'ancienne Espagne, pour que nous indiquions une étude que don Fernan Herran a consacrée au grand code d'Alphonse X [1]. L'auteur s'attache à démontrer que cette immense et si curieuse collection de lois, apparut d'une manière inopportune et fut plus nuisible qu'utile. Les *Siete Partidas*, il faut en convenir, n'eurent pas le résultat qu'espérait Alphonse le Savant, puisque les lois qu'elles renferment, se heurtant à des priviléges locaux, ne purent être mises en vigueur. Ce fut seulement soixante ans après la mort du docte prince qu'elles commencèrent à faire autorité, mais nous pensions que depuis, leurs décisions avaient fait la base de la jurisprudence espagnole, et qu'elles avaient eu une remarquable action dans les colonies de la Péninsule. Est-ce que par l'incorporation de la Floride et de la Louisiane aux États-Unis, le code d'Alphonse X n'est pas resté, dans certains cas, en vigueur dans une partie de l'Amérique ? L'article de M. Herran offre cette observation juste peut-être : Alphonse X ambitionnant la couronne impériale, ne voulait pas s'adresser seulement à ses sujets d'Espagne, c'est là ce qui expliquerait pourquoi un très-grand nombre de ses lois ont pu paraître en désacord avec d'antiques usages et n'eurent pas l'autorité du *Fuero Juago* et du *Fuero Real*. A propos du Fuero Juago, M. Herran nous semble commettre une erreur. Il peint les Goths, lors de leur invasion en Espagne, comme un peuple barbare. Il n'en était rien. Depuis longtemps, ils étaient en rapport avec Rome, ils avaient été ses alliés, ils lui avaient donné un de ses empereurs, Maximin, ils trouvèrent dans l'Espagne latinisée une civilisation qu'ils connaissaient, qui était la leur. — Les coutumes espagnoles ont été l'objet de diverses études qui peuvent avec profit s'ajouter à ce qui a été dit des *Partidas*. C'est ainsi que M. Jose Casalen a écrit un curieux article sur ce que Fernand le Catholique, dans son décret du 21 avril 1486, appelait les *Malos Usos* [2]. L'auteur amené à parler de l'un des prétendus droits du seigneur, trouve impossible de croire à la réalité de ce droit odieux, il pense que peut-être il a pu exister quelquefois comme abus mais jamais comme coutume légale. — *Les Costumbres de Flix* [3], données par un érudit catalan, M. José de Puigari, méritent aussi d'être signalées ; elles offrent de curieuses ordonnances de police rurale et d'administration. Enfin, dans cet ordre de travaux, nous citerons encore une étude plus générale, un examen historico-critique des lois romaines.

[1] *Revista de España*, n° 175, p. 33.
[2] *Revista historica Latina*, t. III, p. 125.
[3] Page 109.

On a de nos jours cherché à nier l'influence bienfaisante que le christianisme a exercée sur le sort des femmes. M. Romero de Castillo y Peraso termine son travail par des considérations fort justes sur cette influence, et montre que le christianisme a réellemeut créé la famille telle qu'elle existe aujourd'hui.

L'antiquité a inspiré à l'un des rédacteurs de la *Revista de España*, une série d'articles souvent curieux sur les mœurs des premiers siècles de l'empire romain[1], mais ce sont surtout les questions contemporaines ou presque contemporaines, qui ont été traitées dans ce recueil. L'Allemagne a préoccupé plusieurs des écrivains qui lui prêtent leur concours. M. Patrizio de la Escosura s'est occupé de la question religieuse en Prusse[2]. Tout en reconnaissant que les lois faites contre l'Eglise ne pourraient être défendues si on les jugeait dans des conditions normales, il donne raison à M. de Bismark et voit dans ces *lois de guerre* une *juste* réponse au *Syllabus*. D'autres articles, ceux-là de Don Juan Fastenrah, accusent plus vivement encore l'admiration pour l'Allemagne. Sous le titre de *Walhalla*[3], on y glorifie avec emphase tous les grands hommes d'au delà du Rhin. Cela n'est pas précisément de l'histoire — c'est peut-être souvent de la fiction, — mais enfin il n'est pas inutile que l'on sache en France où vont certaines sympathies méridionales.

La guerre contre les Carlistes[4], une étude sur la monarchie de 1830[5], un article sur le cabinet anglais[6]; sous le titre d'un *Conclave célèbre* une apologie de Clément XIV[7] ; sous celui de *Jugement historique analytique du règne de Ferdinand III*, une vive critique de ce règne : tels sont, dans la *Revista de España*, les plus importants travaux historiques inspirés par les temps modernes. Il faut y ajouter encore des notes sur le Maroc[8]. L'auteur arrive à cette conclusion : « Porter des éléments d'organisation et d'unité politique au peuple marocain, aider le caractère chevaleresque de l'Arabe à se manifester dans la vie collective, ce serait transformer la religion de Mahomet, créer une société nouvelle, et à la fois accomplir une sainte et noble mission. » Mais l'auteur reconnaît que de pareils projets demandent d'autres temps que les nôtres où les nations les plus civilisées ne songent qu'à leur profit particulier et ne voient dans les luttes les plus sanglantes et les plus désastreuses qu'un moyen d'exiger d'énormes indemnités.

Cette réflexion nous reporte au temps où le Cid appelait faire la

[1] *Revista de España*, nos 167, 168, 177, 178.
[2] No 163.
[3] No 163.
[4] No 173
[5] No 163.
[6] No 167.
[7] No 169-170.
[8] No 180.

guerre *gagner son pain*, et nous conduit à une notice sur les Rodrigo Gomez, notice non encore terminée, mais qui promet d'être intéressante comme tableau des mœurs de la noblesse galicienne au XIIIe siècle. C'est dans la *Revista de la Universidad* de Madrid [1] que Don Jose Valla Amil y Castro a commencé cette étude. Le même recueil relève une erreur échappée à F. Wolf [2], dans un article publié à Leipzig en 1862. Wolf a parlé d'un concile de Hermedas, où il avait été question du Cid. Or le document que citait le savant allemand est apocryphe, et a été admis à tort par Ramiro y Tejada dans sa *Collection des conciles d'Espagne*. Cette supercherie avait déjà été reconnue en 1795.

— L'année dernière, dans la *Revista historica latina* [3], M. de Bofarull avait recherché quel était le lieu de la naissance du célèbre Arnaud de Villeneuve. Dans le même recueil, le savant don Manuel Mila y Fontanals réclame le docte personnage que se sont disputé l'Italie et la France comme un de ses compatriotes [4]. Il tire son principal argument d'une œuvre provençale, le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Carpentras*, mais il ne sait où choisir le lieu de naissance d'Arnaud, parmi les dix-sept ou dix-huit Villeneuve que possède la Catalogne. Il finit par croire cependant qu'il naquit à Vilanova de Cubeles, aujourd'hui Villanova y Geltru. Don José R. de Lucano vient à la rescousse pour confirmer l'opinion de Milà [5] : il cite un manuscrit de la bibliothèque nationale de Madrid, la traduction d'un traité d'Avicenne où Arnaud est tour à tour nommé *Arnaldus de Barcheionne* et *Arnoldus de Villanova*. Dans cet article, l'auteur semble considérer Alphonse X comme l'auteur de l'ouvrage *El libro dol Tresoro*, opinion qui a été abandonnée, le rhythme des vers qui se trouvent dans cet ouvrage indiquant une date plus récente. Nous remarquerons encore que c'est à tort que M. de Lucano donne à Enrique de Villena le titre de marquis.

— Des localités diverses ont fourni au même recueil [6] le sujet de recherches qui peuvent éclairer beaucoup de points de l'ancienne géographie de l'Espagne. Comme études relatives aux siècles passés, nous devons indiquer aussi un travail de D. F. Codera y Zaid, sur les titres honorifiques et les noms propres rappelés par les monnaies arabes [7]. Nous devons ajouter que la *Revista de Filosofia y literatura* de Séville [8] a commencé la publication de la *Chronique du Moine de Silos*, chronique

[1] Tome V, nos 3 et 4.
[2] Tome V, no 5.
[3] Tome I, p. 1.
[4] Tome II, p. 14.
[5] Tome II, p. 161.
[6] Tome II, p. 76, 137, 163.
[7] *Revista de la Universidad*, t. V, no 5.
[8] *Revista de Filosofia literatura y ciencias*, t. VI, p. 371.

remontant au XIII[e] siècle. L'auteur de cette chronique a parlé le premier des amours du roi Rodrigue et de la Cava, fille du comte Julien.

H. BOUDET.

IV. PÉRIODIQUES RUSSES.

L'ouvrage par lequel se terminait la revue précédente de la presse périodique nous a ramené aux origines mêmes de la Russie, à l'époque de Rurik, contemporain des saints Cyrille et Méthode. Il s'agissait de la *Lutte des Slaves contre les Allemands*, étude historique de M. Nébosklonov, professeur à Kazan, à laquelle manquait alors le dernier chapitre. Dans ce chapitre [1], l'auteur parle de la Pologne et de sa formation politique, laquelle était déjà fort avancée sous Mieczislas, et florissante sous Boleslas le Vaillant. Ce fut aussi l'époque de l'établissement et de l'organisation hiérarchique de l'Église de Pologne, qui sont dus en grande partie à saint Adalbert ou Voïcech, archevêque de Gniezen et martyr. L'auteur, d'accord en cela avec quelques rares historiens, prétend que primitivement la religion y était venue de l'Orient, et, par conséquent, sous la forme de l'orthodoxie byzantine. S'il entend par l'*orthodoxie* orientale le rite grec, son opinion n'a rien qui répugne; il en serait autrement, si, outre le rite, il y comprenait aussi l'enseignement doctrinal de Photius. La manière dont il parle du martyre de saint Adalbert est bien plus sujette à la critique. Il interprète le texte des biographes latins par trop librement, et en tire des conclusions que ce texte ne contient pas. Sauf ces réserves, le tableau de la Pologne sous Boleslas Khrabry a de l'ampleur et du mouvement.

— Dans le *Messager de l'Europe* [2], M. Pypine, académicien, a commencé un travail sur la littérature russe dans ses rapports avec la littérature des autres peuples Jusqu'à présent, nous n'avons que trois articles, dont le premier, sur l'étude historique comparée de la littérature, sert d'introduction à ceux qui doivent suivre ; le second traite de la période ancienne, notamment du rôle important que joue le double élément de race et de nationalité; le troisième s'occupe de *byzantins*. Le point de vue où se place le savant auteur a, outre le mérite incontestable de la nouveauté, celui de montrer l'inconsistance des vieilles théories inspirées par un patriotisme mal entendu et tendant à faire de la nation moscovite « une race choisie, » une représentante exclusive de la civilisation chrétienne, ou bien à opposer au monde gréco-slave le monde

[1] *Mémoires savants de l'Université de Kazan*, 1874, n° 3 (mai-juin), p. 325-392. Ces articles ont paru depuis en volume séparé.

[2] Octobre, novembre et décembre.

germano-roman, comme ayant l'un et l'autre deux civilisations distinctes et incompatibles. Il suffit d'énoncer ces systèmes pour en montrer la bizarrerie et les juger. Malgré cela, ils sont loin d'être abandonnés, et M. Pypine a eu la très-heureuse idée de leur opposer le point de vue européen, en tirant les lettres russes de l'isolement auquel on les vouait jusqu'ici, par suite de je ne sais quel effroi que l'Occident inspirait aux prôneurs de la *sainte Russie*. — Il nous avait déjà donné, il y a quelques années, une *Histoire des littératures slaves*, où les mêmes principes étaient traduits en faits et trouvaient dans l'histoire leur justification. A ne juger que par les premières esquisses, le travail de M. Pypine promet d'être fort intéressant.

— Ce serait le lieu de parler de la remarquable étude biographique sur le baron Sigismond Herbestein, par Zamyslovski [1]; mais le célèbre diplomate étant déjà assez connu, nous n'insisterons pas davantage.

— Le *Messager de l'Europe* a publié les résultats des recherches faites par M. Georges Tolstoï dans les bibliothèques de Londres et d'Oxford, et relatives aux premières relations des Anglais avec la Russie au XVIe siècle. Comme il en a été question ailleurs [2], et que les documents ont déjà paru en livre séparé, il est superflu d'y revenir.

— A l'époque même où les fils d'Albion pénétraient en Moscovie dans des vues purement matérielles et mercantiles, les fils de Loyola faisaient leur apparition en Lithuanie, pour y travailler au salut des âmes et au rétablissement de l'Eglise, gravement menacée par l'hérésie. Les *Jésuites en Lithuanie*, tel est le titre d'un récit fort étendu [3] de l'établissement des Pères de la Compagnie de Jésus dans le grand-duché, en 1569, et des soixante-trois premières années de leur apostolat, c'est-à-dire jusqu'à la mort du roi Sigismond III (1632). Sous une modération apparente et au milieu d'éloges accordés à l'Ordre, l'auteur laisse trop percer les préventions anticatholiques, et son intention de rendre la Compagnie responsable des malheurs qui sont arrivés dans la suite à la République de Pologne. Le faux y est mêlé au vrai dans une mesure assez copieuse; on est surpris de trouver, à côté de développements très-exacts, des assertions notoirement fausses, des erreurs banales et des calomnies surannées, empruntées à des sources suspectes. Il serait trop long et trop fastidieux de relever toutes ces bévues, ne fût-ce que les plus considérables. Deux ou trois suffiront pour en donner une idée. Ainsi, en parlant de l'autorité du supérieur général de l'Ordre, l'auteur dit que les Jésuites songèrent, dès le XVIe siècle, à renverser le pouvoir papal et à le confier entièrement au général [4]! Là-dessus, ajoute-t-il, il existe des témoignages positifs, mais

[1] *La Russie ancienne et moderne*, nos 9, 10 et 12.
[2] Voir la livraison d'octobre, *courrier russe*.
[3] Il occupe quatre livraisons du *Messager russe*, juillet à octobre.
[4] Livraison de septembre, p. 44.

il se garde bien de les produire. Venant ensuite à parler de la Compagnie, l'auteur partage les jésuites en profès et en coadjuteurs. Par ces derniers, il entend des adeptes secrets de l'Ordre, parmi lesquels il compte même des femmes. Quelques lignes plus bas, il distingue, parmi ces *adeptes secrets*, des coadjuteurs *secrets* et ceux qui ne le sont pas, en mettant parmi les premiers le roi Sigismond III, les Bobola, les Radzivil, les évêques Protasievicz, Woyna, Wolowicz, les princesses Anne Ostrozska et Sophie Sloucka, voire même Pociey, archevêque grec-uni, Kouncevicz (saint Josaphat) et Smotritski[1]. C'est textuel.

Jacques Clément était également jésuite[2]. L'histoire de l'union des Ruthènes accomplie en 1596 et à laquelle la Compagnie a tant contribué, fourmille d'inexactitudes. Ce qui frappe le plus, en lisant ce récit, moitié sérieux, moitié futile, c'est le contraste qui existe entre les jésuites, tels qu'ils sont représentés par l'écrivain russe, et les résultats merveilleux qu'ils ont obtenus dans le pays dans l'intervalle d'un demi-siècle, résultats que l'auteur est loin de méconnaître. M. Slivov (c'est le nom de cet auteur) semble ne pas connaître le récent travail de Dom Guépin sur saint Josaphat, mais il ignore certainement l'Institut de la Compagnie de Jésus dont il a entrepris de faire l'histoire en Lithuanie.

— C'est du temps de Sigismond III (1586-1632) que vivait le prince Skopine-Schouiski, parent du tsar Basile Schouiski, et un des noms les plus populaires en Russie. L'existence à la fois si brillante et si courte de ce héros fait le sujet d'une belle monographie, écrite par M. Ikonnikov, professeur d'histoire russe à l'Université de Kiev. Son travail est partagé en trois chapitres. — Après avoir exposé la généalogie des Skopine-Schouiski et montré le poste qu'ils occupèrent sous Ivan IV, Théodor son fils, et Boris Godounov, l'auteur s'arrête aux gestes de Skopine sous le règne de Schouiski. A cette occasion, il raconte l'histoire de Tatistchev, administrateur (*voïevoda*) de Novgorod, que l'indignation générale provoquée par les abus poussa dans le camp du faux Démétrius, contre lequel il avait été d'abord le premier à protester. Les exploits militaires de Skopine contre les Polonais, la prise de Smolensk qui en fut le couronnement, tout présageait la fin prochaine des troubles politiques et lui frayait le chemin de la couronne, lorsqu'il tomba victime d'une intrigue des boyards, ayant à leur tête Démétrius-Schouiski, frère du tsar, et son plus proche héritier. M. Ikonnikov fixe la date de sa mort, à l'aide des sources indigènes et étrangères, et quant à la fin de Skopine-Schouiski, il la déclare violente et en nomme les principaux auteurs, le prince Démétrius et sa femme, qui avaient réussi à faire goûter leur dessein au tsar lui-même, Basile Schouiski, oncle de la malheureuse victime.

Ce travail, lu d'abord dans une réunion générale de la Société histo-

[1] Livraison de septembre, p. 48.
[2] Octobre, p. 591, note.

rique de Nestor dont M. Ikonnikov est actuellement président, a été ensuite imprimé dans la Revue de M. Schoubinski, *la Russie ancienne et moderne* (n°s 5, 6 et 7).

— Dans la même Revue (n°s 9 à 12), on lit avec un vif intérêt l'écrit posthume de Khmyrov, intitulé : *le Tsar Alexis Michaïlovitch et son temps* (1629-1676). C'est un tableau fort bien étudié des mœurs russes, portant l'empreinte locale. Le caractère du tsar Alexis est retracé avec habileté; nulle part cependant sa physionomie morale ne paraît avec autant de réalité que dans ses lettres intimes, celle entre autres où il raconte la mort du patriarche de Moscou, Joseph, au futur successeur de celui-ci, le célèbre Nicon, alors encore son ami de cœur. Une autre pièce de haute curiosité, c'est une *réprimande officielle* adressée par le tsar à l'économe d'un couvent, inculpé d'ivrognerie et de plusieurs méfaits.

Siméon de Polotsk comptait parmi les illustrations du temps. Il était moine et précepteur des enfants du tsar Alexis, Théodore et Sophie, qui ont successivement gouverné la Russie, le premier comme autocrate (1676-1682), la seconde en qualité de régente, jusqu'à 1689, année de sa chute. Représentant de l'école de Kiev, Siméon de Polotsk importa à la Cour de Moscou les idées de l'Europe occidentale et contribua beaucoup, par ses talents et sa position auprès du tsarévitch, à les propager dans la société moscovite. M. Maïkov l'étudie surtout au point de vue de cette influence, qu'il trouve consignée dans les nombreux ouvrages de Siméon, écrits en prose et en vers (*Ib.* n°s 9 et 12).

— Pour compléter cette esquisse historique et littéraire de Siméon de Polotsk, il faut absolument recourir au travail que M. Lubimov a publié dans le *Journal du ministère de l'instruction publique* [1], sous le titre : *Lutte entre le mouvement grand-russien et petit-russien à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe.*

— Nous arrivons ici à l'époque des réformes, au 89 de l'histoire russe : car c'est en 1689 que Pierre Ier commença à régner. La Russie subit alors l'influence occidentale, qui lui arrivait à la fois par le double courant des idées catholiques et protestantes, et qui provoqua nécessairement une résistance de la part des ultra-orthodoxes.

Les histoires ordinaires parlent peu de ces influences et des luttes qu'elles faisaient naître. C'était la lutte de la civilisation européenne contre l'orthodoxie byzantine, de l'ordre nouveau des choses contre leur ancien état. Le mouvement catholique venait surtout de l'Ukraine; Kiev, avec son académie, organisée sur le modèle des écoles de la Compagnie de Jésus, en était le principal foyer, et Siméon de Polotsk, avec Sylvestre Medvédiev, en étaient les représentants. Ils trouvèrent dans le patriarche Joachim et dans Epiphane Slavinetski, savant moine, des adversaires déclarés.

[1] Livraisons de juillet et d'août.

Au fond, *la lutte entre les deux mouvements* représentés par les écoles de Kiev et de Moscou se réduit, dans le travail de M. Lubimov, à la controverse théologique sur le moment de la transsubstantiation au sacrifice de la Messe. L'auteur y distingue trois phases et, pour ainsi dire, trois actes, suivant les personnages qui paraissent sur la scène. D'abord, c'est Siméon d'une part et Epiphane Slavinetski ; ensuite ce sont leurs disciples, Sylvestre et Euthyme, auxquels il faut joindre les frères Likhoudes, Grecs d'origine ; ils sont remplacés à leur tour, d'un côté, par Gabriel Dometski, de l'autre, par Damascène.

Les faits sont présentés par l'auteur dans un sens constamment favorable à l'orthodoxie russe, quoique la thèse que soutenaient ses représentants soit notoirement fausse et insoutenable. Il en est un qui nous paraît trop en désaccord avec la vérité pour être passé sous silence. En parlant de la protection que la princesse Sophie et le prince Basile Galitzine accordaient au catholicisme et aux jésuites, l'auteur dit « qu'un de ces pères eut même l'intention de succéder à Joachim sur le siége patriarcal de Moscou [1]. » Et dans une note placée au bas, il l'appelle Michel Jacopovitch, en citant le document *sur l'expulsion des jésuites de Moscou en 1689*, publié par le P. Gagarin dans les *Études religieuses*[2] Or, dans ce document, il n'est question ni du jésuite Jacopovitch qui n'existait point, ni d'un jésuite quelconque qui eût l'intention de se faire patriarche : il s'agit de Silvestre Medvédiev, dont il a été parlé plus haut, et à qui cette intention était attribuée par le bruit populaire.

—L'époque de Pierre Ier a été particulièrement favorisée par la presse périodique. Outre le travail de M. Lubimov, nous citerons celui de M. Vostokov sur le *saint Synode*, l'étude très-étendue de M. Brückner sur Posochkov, un autre morceau du même professeur relatif aux *Mémoires de Vockerodt*, une biographie du prince Menchikov, par Esipov, à quoi il faut ajouter la *Première éducation de Pierre Ier*, par M. Astrov [3], et les *Relations de la Russie avec le Monténégro* du temps de Pierre, etc., etc. *Le très saint synode sous l'empereur Pierre Ier* [4] offre un intérêt assez mince; le sujet est trop délicat pour que les écrivains russes puissent le traiter en toute franchise. Aussi l'auteur glisse-t-il sur les questions de première importance, en s'étendant longuement sur les points secondaires. Tout en signalant les lacunes du fameux *Règlement ecclésiastique*, il n'a rien à dire sur la formule du serment que les membres du synode devaient prêter au souverain comme à leur juge suprême. Il se borne à renvoyer ses lecteurs à la lettre de l'archiprêtre

[1] P. 75.
[2] T. I, p. 413-415.
[3] *Archives russes*, nos 8, 9 et 10.
[4] *Journal du ministre de l'Instruction publique*, juillet et août.

Vasiliev à Monseigneur l'évêque de Nantes, et semble ignorer le remarquable travail du P. Tondini intitulé : *le Règlement ecclésiastique de Pierre le Grand*[1]. Il est vrai que cet ouvrage est défendu par la censure officielle, comme le sont la plupart des écrits franchement catholiques. Sans avouer que Pierre Ier s'est constitué chef de l'Église russe, l'auteur produit au moins l'opinion contraire des autres écrivains, par exemple celle de M. Tchistovitch, disant que « l'Église et le clergé furent placés dans la dépendance juridique de l'État en tout ce qui concerne leurs affaires et intérêts, excepté les dogmes et les canons[2]. » Le sens de ce passage est plus clair que ne le dit M. Vostokov, qui le déclare inintelligible. On aurait pu même n'excepter que les dogmes seuls, car les canons de l'Église ont reçu une forte atteinte par la promulgation du *Règlement* de Pierre Ier et surtout par l'institution du collége ecclésiastique, ainsi qu'on appelait le Synode.

Cet établissement, d'origine protestante, fut créé en 1721, trois ans avant la mort du grand réformateur ; mais l'idée en remonte à 1700, année de la mort du patriarche Adrien, qui n'eut pas de remplaçant. Telle est l'opinion reçue généralement, et que l'auteur essaye en vain d'ébranler ; les raisons qu'il apporte en faveur de son opinion, d'après laquelle la détermination d'établir un Synode permanent ne daterait que de 1718, année de réformes radicales, ne me paraissent pas convaincantes. Si, avant 1718, Pierre a usé de réserve, cela ne prouve point que le Synode n'entrait pas dans son plan général de réformes ; la création du *Saint Concile*, espèce de synode provisoire, prouverait plutôt le contraire. La fin tragique du tsarévitch Alexis, adversaire des réformes de son père, et la mort de Charles XII, arrivées en 1718, brisèrent les entraves qui jusque-là avaient empêché Pierre d'agir au gré de sa volonté.

Les réformes de ce monarque suscitèrent au sein de la nation une vive opposition : les révoltes des Stréltsy, le raskol, le tsarévitch Alexis en sont la preuve. Les historiens du pays s'occupent fort peu de cette opposition, laissant la place aux événements politiques et aux principaux personnages ayant leur souverain à leur tête. On parlait du marteau, en négligeant l'enclume ; bien que Pierre Ier, selon le mot de Frédéric II, travaillât sur la nation « comme de l'eau forte sur le fer. »

L'opinion publique d'alors se manifestait surtout dans les cachots de la *Chancellerie secrète*. Voilà pourquoi les écrits de Posochkov sont si intéressants, et même si importants pour l'étude de l'époque de Pierre Ier. Fils d'un paysan et autodidacte, Posochkov partageait d'abord les idées du parti d'opposition, plus tard il devint partisan déclaré des réformes. Dans la monographie consacrée à ce publiciste populaire[3],

[1] Paris, librairie de la Société Bibliographique, 1874, un vol. in-8°.
[2] *Théophane Procopovitch*, p. 72.
[3] *Journal du Ministère de l'Instruction publique*, septembre et octobre.

M. Brückner l'étudie sous toutes ses faces. Après avoir donné la bibliographie des œuvres de Posochkov, il raconte sa vie, où les péripéties ne manquent pas ; puis il analyse ses écrits, en faisant connaître les appréciations de l'écrivain autodidacte sur les questions sociales les plus variées, sur la religion et l'agriculture, sur la politique et le commerce, sur les tribunaux et la police, etc. Selon M. Brückner, Posochkov naquit vers 1665, et mourut en prison, le 1er février 1726. « victime de son zèle pour le bien public, que les contemporains n'ont point compris et que la postérité a voué à l'oubli au point de traiter de mythe son existence même. » Ainsi s'exprime feu Pogodine, son historien et son panégyriste, à qui revient l'honneur d'avoir découvert et édité les principaux écrits de Posochkov.

— Un autre appréciateur de l'époque de Pierre Ier, Vockerodt, secrétaire de l'ambassade prussienne à Pétersbourg, a laissé une relation qui fut mise au jour en 1872, par M. Hermann, professeur de Marbourg et auteur d'une *Histoire de l'empire russe*. Le compte rendu qu'en fit M. Brückner, dans le *Journal du ministère de l'instruction publique* (janvier 1874), attira à son auteur une verte semonce de la part de M. Hermann dans l'écrit ayant pour titre : *Vockerodt et M. Brückner, professeur d'histoire russe à Dorpat* [1]. Celui-ci a répliqué. Sa *Note* [2] a cela de remarquable, que M. Brückner révoque en doute la paternité même attribuée au diplomate prussien ; selon lui, l'écrit qni porte le nom de Vockerodt n'est qu'un travail littéraire, une compilation faite à l'aide du *supplément* placé à la suite des *Mémoires de Manstein*. Il montre que, sur soixante pages du supplément, quinze se lisent dans Vockerodt ; que le chapître VIII, chez celui-ci, reproduit presque identiquement le texte du supplément ; il en conclut que la source de l'un et de l'autre texte est la même, et penche à croire que c'est Manstein qui s'est servi du manuscrit de Vockerodt, lequel écrivait en 1737, tandis que Manstein n'a quitté la Russie qu'en 1744. Ces considérations ont pu échapper au savant éditeur de Vockerodt, mais elles n'ôtent rien à la valeur intrinsèque des appréciations sur la Russie consignées dans la *Relation* qu'on attribue, à tort ou à raison, à Vockerodt. Probablement, la *note* de M. Brückner ne restera pas sans réplique.

— Dans la biographie de Menchikov [3], nous lisons (p 208) une lettre adressée par ce prince au métropolitain non-uni de Kiev, et dans laquelle il l'exhorte à travailler à l'extermination de la *maudite* union. Ce curieux document, daté du 10 août 1709, quelques semaines après la bataille de Poltava, montre le sort qui, dès ce temps-là,

[1] *Vockerodt und der professor der russischen Geschichte zu Dorpat A. Brückner*. Leipzig, 1875.

[2] *Note relative à Vockerodt*, dans le nº 11 de la *Russie ancienne et moderne*.

[3] *Archives russes*, nos 9 et 10.

était réservé dans la politique des tsars à l'Église catholique du rite grec, et que les successeurs de Pierre n'ont jamais perdu de vue. — Les *Relations avec le Monténégro*[1] prouvent à leur tour que la tactique suivie aujourd'hui par le cabinet de Saint-Pétersbourg dans la question d'Orient, et qui consiste à patronner de toutes les manières les populations slaves de la Turquie, remonte également au règne de Pierre.

— Il faut mentionner encore une étude critique de M. Vitberg, sur la lettre apocryphe attribuée à Pierre et adressée au Sénat, des bords du Pruth, en date du 10 juillet 1711[2], Cette lettre parle de la situation désespérée où Pierre Ier s'était vu réduit pendant la guerre de la Turquie ; Pierre Ier y enjoint au Sénat de n'exécuter aucun de ses ordres, et de choisir, en cas de mort, celui que l'on jugerait le plus digne de lui succéder sur le trône. Bien que cette lettre soit insérée dans la Collection complète des Lois, elle n'y figure qu'en note, parce qu'on n'en a jamais pu découvrir l'original. M. Vitberg se prononce contre l'authenticité du document, en s'appuyant sur l'ensemble des faits historiques plus encore que sur l'absence de l'original.

— Les règnes d'Anne et d'Elisabeth ont cette fois-ci fourni à peine quelques travaux, parmi lesquels nous nommerons celui de M. Karnovitch, intitulé : *Candidature de Maurice de Saxe à la couronne de Courlande, et intervention de la politique russe*[3]. — Les archives du prince Vorontsov, formant huit volumes, contiennent déjà, sur l'époque d'Élisabeth, un nombre fort respectable de documents les plus variés. Quant à l'époque de Catherine II, le récent jubilé qu'on a célébré en son honneur a inspiré toute une littérature. Cependant, il y a toujours à glaner dans ce vaste champ, même après des publications déjà faites. Nous mentionnerons, par exemple, la dernière partie de la biographie du prince Potemkine (1739-1791)[4], où l'auteur anonyme raconte la fin de cet homme si puissant au milieu d'un champ solitaire! On a prétendu que sa mort fut violente : les uns le disaient empoisonné par Zoubov, d'autres prétendaient qu'il succomba à la blessure reçue dans un duel avec Roumiantsov. L'auteur rejette l'une et l'autre opinions. Il rapporte ensuite les jugements de divers auteurs sur ce personnage, dont un écrivain français, Lavergne, a retracé le portrait avec un rare succès dans la vie du feld-maréchal Souvorov[5].

— La même *Revue* de M. Semevski[6] a publié de nouvelles lettres et billets autographes de Catherine II, pour servir de continuation et de supplément à la biographie de Potemkine. Parmi les lettres de cette

[1] *Archives russes*, n° 11.
[2] La *Russie ancienne et moderne*, n° 11.
[3] *Ibid.*, nos 9 et 10.
[4] *Antiquité russe*, octobre.
[5] Page 104.
[6] Livraison de novembre.

impératrice à Voltaire, il en est une en date des 11-22 août 1765, dont le *post-scriptum* ne se trouve nulle part ailleurs que dans l'édition Beuchot [1]. Ce passage concerne le malheureux évêque de Rostov, Arsène, et la *Revue* de Semevski en reproduit le texte en entier [2]. Rien ne fait mieux connaître le faux libéralisme de l'amie de Voltaire, que sa conduite envers le défenseur des droits de l'Église et le peu de sincérité qu'elle mettait dans les messages destinés à la presse européenne autant qu'à Voltaire.

— A la même époque appartient la *Relation ou journal d'un officier français au service de la Confédération de Pologne, pris par les Russes et relégué en Sibérie* [3]. L'auteur de cet ouvrage, Thesby de Belcour, séjourna à Moscou, à son retour de la Sibérie, pendant l'hiver de 1773. C'est dans le temps où la révolte de Pougatchev prenait dans les provinces orientales des proportions de plus en plus menaçantes, et commençait déjà à agiter les esprits au sein même de l'ancienne capitale. Belcour a prêté l'oreille à ces rumeurs et en a consigné les souvenirs dans son journal, lequel d'ailleurs n'est pas une nouveauté pour le public français. — Autrement importants sont les rapports que Simoline, ambassadeur russe à Paris, adressait au comte Osterman, vice-chancelier, sur les premières éruptions de la Révolution française (1789) [4]. Ces précieux documents sont conservés aux Archives du ministère des Affaires étrangères à Moscou.

— Les écrits relatifs au XIX[e] siècle sont assez nombreux et parfois d'une étendue considérable. Obligé de nous restreindre, nous mentionnerons les plus importants d'entre eux, en donnant la première place au travail de M. A. Popov sur *Moscou en 1812*[5], lequel occupe plusieurs livraisons des *Archives russes* et n'est pas encore terminé. Ce travail intéresse le public français autant que les Russes. Malgré son étendue, il n'offre que des chapitres détachés d'une grande monographie sur le comte Rostopchin, dont tout le monde connaît le nom. — Outre le travail de M. Popov, il y a, sur le même personnage, dans le recueil de M. Barténev, plusieurs autres documents, parmi lesquels nous citerons ses lettres et sa note sur les martinistes de Moscou. Une autre étude se rapportant à la campagne de 1812 a été publiée dans le *Journal du ministère de l'Instruction publique* et l'auteur s'appelle aussi Popov. Elle contient l'histoire des relations de la Russie avec les autres puissances de l'Europe à la veille de la guerre de 1812. Les rapports avec la France font le sujet des premiers chapitres. L'auteur s'est servi de documents jusqu'alors inédits.

1 T. XLII, p. 411.
2 *Antiquité russe*, p. 587.
3 Amsterdam, 1776.
4 *Archives russes*, n° 8.
5 Amsterdam, 1776.

— Tout à l'heure, il a été question des martinistes. Le martinisme était une forme de mouvement religieux provoqué par les excès du voltairianisme, qu'avait importé en Russie le règne de Catherine II. Dans ces derniers temps, on s'est beaucoup occupé de ce mysticisme, et M. Galakhov a publié sur la littérature mystique du temps d'Alexandre Ier, une longue étude où l'on trouve aussi plusieurs données historiques [1]. Bientôt, cependant, le mysticisme a suscité dans le clergé indigène de vaillants et rudes adversaires, parmi lesquels l'archimandrite Photius figure en premier lieu. La biographie de cet homme considérable qui a exercé, par son ascétisme austère, une influence sur de grands personnages, a été aussi racontée pour la première fois dans l'*Antiquité russe* de Semevski [2].

— Je passe à dessein sur plusieurs autres articles destinés à faire mieux connaître, soit les figures peu attrayantes d'Araktcheiev ou de Magnitski, amis de l'archimandrite Photius, soit certains épisodes d'histoire militaire du dernier règne, pour appeler l'attention du lecteur sur l'intéressante étude de M. Dragomanov, professeur à l'Université de Kiev, ayant pour titre: *Le mouvement néo-celtique et provençal en France* [3]. Elle peut servir de pendant à celle de M. Pypine dont j'ai parlé au commencement de cet aperçu. Son intérêt vient surtout de l'analogie qui existe entre ce double mouvement littéraire et le mouvement ukrainophile, autour duquel on a fait tant de bruit, et qu'on est allé jusqu'à accuser de tendances séparatistes. Si quelqu'un s'avisait en France d'inculper de séparatisme politique, par exemple, le mouvement de la littérature provençale, certainement il deviendrait la risée de tout le monde. En Russie, on prend le mouvement ukrainophile plus au sérieux, et M. Dragomanov en sait quelque chose par sa propre expérience. Quoi qu'il en soit, son étude résume fort bien et fort à propos les travaux de la littérature bretonne et provençale. Il la termine par ces paroles du poëte Brizeux : « Il est peu logique, quand tous les vieux monuments avec tant de soin sont conservés, de détruire une antiquité vivante [3]. »

Je suis bien aise de pouvoir annoncer, en terminant, que les *Bulletins de l'Université de Kiev* ont commencé à publier un aperçu rétrospectif des ouvrages historiques publiés en Russie et à l'étranger. Cette tâche a été confiée à M. Ikonnikov, professeur d'histoire russe à ladite Université, et actuellement président de la Société historique de Nestor. On ne peut qu'applaudir à un pareil choix.

J. MARTINOV.

[1] *Journal du Ministère de l'Instruction publique*, livr. de novembre.

[2] *Antiquité russe*, livraison de juillet et d'août, art. de M. E. Karnovitch. Cette excellente Revue ayant perdu son rédacteur en chef, Basile Semevski, la direction a passé au frère du défunt, M. Michel Semevski.

[3] *Messager de l'Europe*, mois d'août et de septembre.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La langue primitive de la Chaldée et les idiomes touraniens. *Etude de philologie et d'histoire, suivie d'un Glossaire accadien*, par François LENORMANT, professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale. Paris, Maisonneuve, 1875, grand in-8° de VIII et 456 pages.

Les principes de comparaison de l'accadien et des langues touraniennes. *Réponse à une critique* (de M. de Ujfalvy) par LE MÊME. Paris, Ernest Leroux, 1875, in-8° de 24 pages.

Il s'est élevé, il y a près de deux ans, un grand débat scientifique entre les orientalistes: il ne s'agit de rien moins que de l'existence d'une langue, affirmée par les uns et niée par les autres. Le problème n'est pas seulement linguistique, il est aussi historique et ethnographique, et a par là même une grande importance, car il touche aux origines de la civilisation ; de sa solution dépend la réponse à cette grave question : l'antique civilisation de la Chaldée est-elle d'origine sémitique ou d'origine touranienne?

Lorsque M. Oppert commença à déchiffrer les inscriptions cunéiformes, il fut frappé, on le comprendra sans peine, du rôle étrange que jouent certains caractères dans l'écriture assyrienne : tantôt ils ont une valeur phonétique, et tantôt ils ont une valeur idéographique; ainsi, les deux coins suivis d'un clou vertical ont ordinairement la valeur phonétique syllabique *ut* ou *par*, mais ils ont aussi, dans divers cas, la valeur idéographique de *samsu*, « soleil, » et *yumu*, « jour. » M. Oppert conclut assez naturellement de ce phénomène philologique, de prime abord si bizarre, que les caractères cunéiformes n'étaient pas d'origine assyrienne et que le son qu'ils représentaient devait exprimer, dans la langue des inventeurs de cette écriture, l'idée signifiée par la valeur idéographique de l'assyrien ; en d'autres termes, que le signe *at*, par exemple, qu'il faut lire *abu*, « père, » en assyrien, quand il est idéogramme, appartenait primitivement à une langue où *at* signifie réellement « père. » En effet *at* a ce sens de père dans plusieurs idiomes touraniens. Cette langue, qu'avait devinée M. Oppert, et comme lui sir H. Rawlinson, en Angleterre, on en a constaté depuis l'existence par une foule de monuments bilingues de la bibliothèque d'Assurbanipal, découverte par M. Layard à Ninive. Un grand nombre de tablettes de cette bibliothèque sont grammaticales et lexicographiques: elles contiennent des textes écrits en cette langue inconnue, avec une traduction assyrienne, Nous l'appelons une langue, parce que tous les assyriologues, sans exception, sont d'accord pour reconnaître une véritable langue et une langue agglutinante dans cet idiome, appelé *sumérien* par M. Oppert, *accadien* par M. Lenormant. Celui-ci en a même publié la grammaire qui

est complétement différente, surtout par la syntaxe, de la grammaire assyrienne. Néanmoins un orientaliste, connu par ses explorations scientifiques en Arabie et par ses savantes études homyariques et libyques, mais qui n'est pas assyriologue, a nié, non-seulement le caractère touranien mais aussi l'existence de l'accadien, comme M. Renan avait nié, il y a quelques années, le caractère sémitique de l'assyrien. Pour M. Halévy, ce prétendu idiome touranien n'est qu'une écriture, une sorte de cryptographie exprimant idéographiquement l'assyrien, comme la colonne correspondante des tablettes soi-disant bilingues l'exprime phonétiquement; l'écriture cunéiforme est d'invention sémitique; les Touraniens n'ont jamais habité la Mésopotamie. Tel est le résumé de ses *Observations critiques sur les prétendus Touraniens de la Babylonie*, publiées dans le *Journal asiatique* de juin 1874.

Le but du nouvel ouvrage de M. François Lenormant, la *Langue primitive de la Chaldée*, a pour objet de répondre aux objections de M. Halévy et d'établir : 1° qu'il existe réellement une langue particulière et non pas seulement un mode particulier d'écriture idéographique dans les textes où les assyriologues ont cru trouver avec raison l'idiome des inventeurs de l'écriture cunéiforme; 2° que cette langue appartient à la famille touranienne (en restreignant toutefois cette famille plus que ne l'a fait M. Max Müller); 3° que l'antique peuple touranien de la Chaldée a laissé des vestiges de son existence dans la nomenclature géographique de cette contrée et dans les traditions sacrées et profanes. L'auteur prouve ces trois thèses avec une surabondance de preuves propre à satisfaire les plus exigeants. Les recherches immenses auxquelles il a dû se livrer ont quelque chose d'effrayant; l'énumération des principales langues touraniennes dont il lui a fallu compulser les grammaires et les dictionnaires en donnera quelque idée : finnois, vêpse, esthonien, vote, livonien, lapon, votiaque, zyriainien, mordvine, tchérémisse, vogoul, ostiaque, maggyar, ostiaco-samoyède, yourak, kamassien, taugi, oude, ouigour, tchouvache, yakoute, turc oriental, osmanli, koibale, mongol, bouriate, sokpa, nyertschinsk, mandchou, coréen, japonais, etc. Il s'est glissé, c'était inévitable, quelques méprises et quelques erreurs de détail dans un travail qui semble au-dessus des forces d'un seul homme, et il n'est pas surprenant qu'on en ait relevé un certain nombre; mais ces inexactitudes partielles n'ébranlent pas la solidité de l'édifice élevé par M. Lenormant. Quelques-unes de ses affirmations sont plus ou moins contestables, mais le fond de son livre est tout à fait irréfutable, et les arguments décisifs, pour quiconque a un peu fréquenté les études assyriennes. Ainsi l'assurent avec raison M. Friedrich Delitzsch, en Allemagne, et, en Angleterre, sir Henry Rawlinson et M. Sayce.

Nous regrettons de ne pouvoir résumer ici une argumentation qui repose sur une multitude de faits minutieux, rebelles à l'analyse; mais il nous faut du moins indiquer quelques points de la troisième partie qui touchent à l'histoire sainte ou à l'histoire générale. Il résulte de l'existence de la langue accadienne en Chaldée que la Chaldée a été habitée par une race non sémitique. Le souvenir des deux races, sémitique et non sémitique, qui peuplèrent le bassin inférieur de l'Euphrate et du Tigre, s'est conservé dans la locution, si fréquente dans les anciens monuments indigènes : « Les Soumirs et les Accads;

roi des Soumirs et des Accads, » locution qui implique une dualité ethnique plutôt qu'une désignation géographique. M. Lenormant établit que, quoique Abraham fût sémite, les Chaldéens étaient accadiens et par conséquent touraniens. Accadiens signifie « montagnards,» et rappelle un peuple originaire d'un pays de montagnes Lorsque Daniel raconte (I, 4,) qu'on lui fit apprendre, ainsi qu'à ses compagnons, la langue des Chaldéens, cela signifie qu'on lui fit apprendre l'accadien. Les noms des dix rois antédiluviens de Bérose, et, en particulier, le nom du Noé babylonien, Xisuthrus, ou, selon la véritable orthographe accadienne, Xasis-atra, sont accadiens, ainsi que les désignations géographiques Accad, Diglatò (le Tigre), probablement « le fleuve; » Urku (Erech, Orchoé), « la ville éternelle; » Borsippa, « l'autel brisé, » etc.; les noms de dignité, dont plusieurs nous sont connus par la Bible, *turtanu* (tartan), « chef puissant, » commandant en chef de l'aile droite de l'armée, le premier personnage de l'État après le roi, titre dans lequel nous rencontrons, comme dans plusieurs autres vocables, le radical *tur*, qui insinue à lui seul que l'accadien est une langue *touranienne;* rab-*sak*, « grand chef, » grand maître de l'état-major, chargé spécialement de sommer les places avant qu'on en commençât le siége; *dubsar*, « scribe; » *sakkanaukku*, « vicaire; » *patesi*, « lieutenant, » *emga*, « glorieux auguste, » le *mage* des Hébreux et des Grecs. Quelques noms divins accadiens se sont aussi glissés dans la religion sémitique de la Babylonie, *mardouk*, « le disque ou l'éclat du soleil; » *tammuz*, « le dieu-rejeton; » *turtak*, « le fils ou le chef de l'augure. » Les monuments figurés nous ont conservé, comme la langue, le type de deux races en Chaldée. M. Lenormant les a reproduits en héliogravure. «L'un a la taille élancée, l'autre trapue; l'un est très-notablement dolichocéphale, l'autre offre une tête globuleuse; enfin l'un présente de la manière la plus caractérisée le profil arqué des populations sémitiques, avec son nez aquilin, tandis que l'autre se distingue par des pommettes saillantes et un nez fortement creusé à sa base. »

Le chapitre XIV de la Genèse, qui raconte l'invasion du roi d'Élam et de ses confédérés en Palestine, ainsi que leur défaite par Abraham, est un chapitre de l'histoire accadienne et les études accadiennes éclairent d'un jour nouveau le récit de Moïse. — Pourquoi faut-il qu'à ce propos M. Lenormant traite l'histoire de la tour de Babel de légendaire? — Chodorlahomor devait s'appeler dans la langue originale *Kudur-Lagameri*, « adoration du dieu Lagomor; » c'était un des successeurs, si ce n'est le successeur immédiat, de Kudur-Mabug, connu par les monuments cunéiformes. Le roi de Sennaar, Amraphel, est *Amar-pal*, « le cycle ou la splendeur de l'armée, » roi de Sumer. Tidal ou Turgal, comme ont lu les Septante, est *Tur-gal*, « le grand chef » de Gutium (Goïm). Enfin Erioch, roi d'Ellassar, est *Eri-aku*, « serviteur du dieu Lune, » roi de Larsa, celui peut-être dont il est question dans les monuments épigraphiques et qui fut établi par son père, Kudur-Mabug, roi vassal à Larsa.

M. Oppert a réfuté de son côté, dans le *Journal asiatique* (mai-juin 1875, *Etudes sumériennes*), les assertions de M. Halévy. Ce dernier a publié une réplique, *La prétendue langue d'accad est-elle touranienne?* (Paris, E. Leroux). Il n'ose plus y soutenir que l'accadien n'est pas une langue. C'est un coup d'épée dans l'eau : la cause est jugée, le débat devrait être clos. F. G.

Histoire de saint Pierre, prince des Apôtres et premier pape, par M. l'abbé Janvier, doyen du chapitre de l'église métropolitaine de Tours. Tours, A. Mame, 1875, in-8.

On peut s'étonner que, depuis dix-huit siècles, aucun écrivain n'ait songé à écrire une vie sérieusement étudiée de l'apôtre saint Pierre, cet homme admirable de qui découlent toutes les prérogatives de la papauté. M. l'abbé Janvier, déjà connu par une vie intéressante de la B. Jeanne de Maillé, a essayé bravement de combler cette lacune, et l'on doit dire qu'il y a réussi, au delà même de ce qu'on pouvait attendre de sa plume exercée.

L'auteur, avec un soin scrupuleux, a recueilli non-seulement tous les faits évangéliques qui avaient quelque rapport avec saint Pierre, mais tout ce que les Actes des Apôtres et les traditions les plus autorisées nous ont conservé de sa vie et de ses travaux apostoliques.

Encore que je ne sois nullement partisan des monographies divisées en *livres* et *chapitres*, ce qui sent toujours trop l'école et la scolastique, néanmoins je ne puis m'empêcher d'apprécier la justesse des quatre grandes divisions que M. l'abbé Janvier a introduites dans son ouvrage : Saint Pierre *disciple, apôtre, évêque de Rome* et *martyr*, voilà bien, en peu de mots, les aspects successifs sous lesquels nous apparaît la grande figure du prince des Apôtres. — Si le livre de M. le doyen de l'église métropolitaine de Tours était destiné aux érudits, il serait peut-être nécessaire de faire certaines réserves sur quelques documents de seconde main dont il s'est trop souvent servi ; mais telle n'a pas été, je le sais, le but qu'il s'est proposé. Disons cependant qu'il a été bien inspiré en s'appuyant plus d'une fois sur la savante monographie de sainte Cécile par Dom Guéranger.

Somme toute, cette *Histoire de saint Pierre* est une œuvre solide, bien étudiée, bien écrite, et qui est appelée à produire un grand bien.

Dom Fr. Chamard,
bénédictin.

—

Le pape Sixte V ne serait-il pas Français? *Petit problème historique*, par M. Védrine, ancien curé d'Arnac-la-Poste. Clermont-Ferrand, 1875, in-8° de 14 pages.

Où est né Sixte V? Les historiens le font naître dans la Marche. Mais quelle Marche? C'est la Marche d'Ancône, disent-ils ; ce pourrait bien être la Marche limousine, dit M. Védrine. Ce qui est certain, c'est que l'église d'Arnac-la-Poste possédait avant 1789 un calice en or pur, où étaient incrustées des pierres précieuses, et qui était orné d'armes pontificales (lesquelles? la notice ne le dit pas). Sous son pied était inscrit : « Donné à l'église d'Arnac par le porcher de la Jarissade. » Or, la Jarissade est un hameau, voisin d'Arnac, et ce porcher ne serait autre que Sixte V. On le connaît sous le nom de Peretti, qui serait la forme italienne du mot Peret, nom porté par une famille d'Arnac, que l'on trouve anciennement dans les registres de l'état civil. La brochure de M. Védrine est, on le voit, intéressante et de nature à appeler des explications. H. de L'E.

—

La Guerre de Metz en 1324, *poëme du XIVe siècle*, publié par E. de Bouteiller, ancien député de Metz, suivi d'études critiques sur le texte, par F. Bonnardot, ancien élève pensionnaire de l'École des Chartes, et précédé d'une préface, par Léon Gautier. Paris, Firmin-Didot, 1875, in-8° de xxv-509 pages.

Bâtie sur l'emplacement de Divodurum, capitale des Mediomatrices,

que les Huns avaient brûlée en 451, Metz fut sous les Mérovingiens la capitale du royaum d'Austrasie. Après le démembrement de l'empire de Charlemagne, elle fut la capitale du royaume de Lorraine, que se disputèrent longtemps les rois de Germanie et les Carolingiens de France. En 980, le roi Lothaire céda Metz avec la Lorraine à l'empereur Othon II. Mais le pouvoir des empereurs ne tarda pas à devenir purement nominal dans la cité messine, qui fut gouvernée par ses évêques d'abord, puis par une oligarchie bourgeoise : les *Paraiges*. Metz, en 1324, était depuis longtemps déjà une république indépendante, qui, en cas de guerre, ne contribuait aucunement, malgré son nom de ville impériale, à la défense de l'Empire, et que l'Empire aussi ne se chargeait point de défendre.

Cette indépendance fut mise en péril par la guerre que commencèrent, cette année-là, contre la cité, quatre princes voisins ligués ensemble : Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg; Baudoin, archevêque de Trèves; Ferry IV, duc de Lorraine, et Edouard Ier, comte de Bar. Le récit détaillé des incidents de la lutte, poursuivie jusqu'au 30 mai 1325, et suivie d'une guerre civile, fait l'objet d'un très-intéressant et très-utile travail de M. de Bouteiller, qui sert d'introduction au poëme publié dans le beau volume que vient de mettre au jour la librairie Didot. Ce poëme est une *chanson* historique en deux cent quatre-vingt-seize couplets, destinée à célébrer les exploits des Messins durant la guerre : curieux monument, non moins précieux pour l'histoire littéraire que pour l'histoire des institutions et des mœurs municipales au moyen âge. Le texte est accompagné d'une traduction, placée en regard, et qui l'explique vers par vers. Il est suivi de *notes et remarques* où M. de Bouteiller montre, comme dans son *introduction*, une connaissance approfondie, un intelligent amour des antiquités messines. Plusieurs petites pièces de poésie, les unes satiriques, les autres pieuses, se rattachant à la guerre de 1324, forment un appendice naturel à la grande chanson. Quelques pages sont consacrées à l'énumération des pièces diplomatiques relatives à cette guerre, et déjà publiées, avec l'indication des ouvrages et des dépôts qui les renferment. Deux pièces, l'*offre faite au roi de France de participer à la guerre* (octobre 1324) et le *traité de paix entre les seigneurs confédérés et la ville de Metz* (mars 1326), celle-ci jusqu'à présent inédite, sont publiées *in extenso*.

Là se termine la partie du volume qu'on peut appeler historique, et commence la partie philologique et grammaticale, œuvre de M. F. Bonnardot. L'*Étude critique du texte* de la *chanson* et des *poésies diverses* comprend : *la leçon* ou liste raisonnée des variantes auxquelles M. Bonnardot, qui disposait de trois manuscrits, a préféré la leçon qu'on lit dans le texte imprimé du grand poëme, dont l'établissement est l'œuvre de sa critique ; la *grammaire* et le *glossaire* : précieuse contribution à l'histoire de notre langue et de l'un de ses dialectes les plus intéressants, que M. Bonnardot possède à fond : le français de Metz, car Metz n'a jamais parlé que français. Quatre index : onomastique, topographique, chronologique, iconographique terminent ce beau volume, précédé d'une instructive et vivante préface de M. Léon Gautier, et enrichi, outre une carte du pays messin au XIVe siècle, d'une illustration archéologique empruntée aux manuscrits, aux monuments du temps et du pays auxquels l'ouvrage se rapporte : têtes de pages, culs-de-lampe, lettres ornées, *facsimile*. Cette illustration fait une

œuvre d'art de ce livre d'histoire et de philologie, qui ne laisse guère à désirer dans son ensemble qu'un peu moins d'indulgence patriotique de la part de M. de Bouteiller pour les torts des gouvernants de sa cité, dans leurs rapports soit avec leurs voisins, soit surtout avec l'Église, et peut-être un peu plus de hardiesse de la part de M. Bonnardot, dans la restitution des formes originales, altérées par les copistes, du texte de la chanson. Le volume est dédié « à la Ville de Metz. » M. S.

—

Œuvres de Froissart, *publiées avec les variantes des divers manuscrits*, par M. le baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie de Belgique, etc. *Chroniques*, t. XVI. Table analytique des noms historiques CL-IVR. Bruxelles, Math. Closson, 1875, gr. in-8 de 583 p.

Nous approchons du terme de cette grande publication, dont la *Revue* a parlé à diverses reprises, et sur laquelle elle ne tardera pas à revenir, dans une étude approfondie sur Froissart, sur ses *Chroniques*, et sur les éditions publiées de nos jours par MM. Kervyn de Lettenhove et Siméon Luce. Voici le second volume de la *Table des noms historiques*, qui forme un complément extrêmement précieux de la publication; car, jusqu'à présent, on n'avait point de table de Froissart. Et, nous le répétons à propos de ce second volume, ce n'est point seulement une table, mais un répertoire d'indications biographiques sur la plupart des personnages, que nous donne le savant éditeur. Il y a même parfois des documents inédits fort étendus, reproduits *in extenso* (voir en particulier au mot Flandre la liste des chevaliers et écuyers de la « bataille de Mgr Loys, comte de Flandres », p. 212 à 247). Nous ne pouvons entrer dans le détail ; mais tous les travailleurs sauront un gré infini au savant éditeur du nouveau service qu'il rend à la science par ces volumes complémentaires, si bien remplis. G. de B.

—

Histoire du sentiment national en France, *pendant la guerre de Cent ans*, par Georges Guibal, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1875, in-8° de 532 pages.

M. Guibal a fait un livre intéressant, plein de recherches, écrit avec talent ; mais ce livre est déparé par deux défauts graves : l'auteur sacrifie trop à l'actualité, et par là il a imprimé à son œuvre un cachet de circonstance toujours regrettable pour un travail historique ; l'auteur transporte dans le passé des préoccupations et des opinions modernes, et par là il nous montre qu'il n'a pas bien compris les temps dont il parle. C'est ainsi qu'il écrit : « Les enseignements qui se dégagent de cette page douloureuse et ensanglantée de nos annales peuvent aider le patriotisme à reprendre, dans notre vie politique, la place qu'ont envahie ou plutôt usurpée des préoccupations de parti, coupables d'un égoïsme mesquin ou ingrat (p. 6). » Il applaudit (p. 559) à « ce grand travail d'analyse, de critique et d'épreuve » que le XVIIIe siècle fit subir à toutes les doctrines, et à la chute du prestige de la royauté, qui avait été longtemps « comme le symbole de la France et l'expression vivante de la patrie. » En déracinant cette idée, « 1789 mit dans l'esprit et le cœur des Français une conception et un amour de la patrie plus larges, plus dignes, plus virils, plus hautement spiritualistes ; nous avons appris et nous apprendrons de plus en plus à l'aimer en elle et pour elle. » Et le livre se termine par un hommage au « grand citoyen, » à l'illustre homme d'État (M. Thiers) que l'esprit de parti

voudrait en vain rabaisser, et dont la reconnaissance nationale et populaire a déjà inscrit le nom à côté des noms les plus grands et les plus purs de notre histoire. » Ajoutons que, dans son *avant-propos*, l'auteur semble vouloir réagir contre la tendance actuelle à faire prédominer l'érudition dans les études historiques et qu'il se demande si, avec ses exagérations, cette tendance n'offrirait pas quelque danger, car, dit-il, elle pourrait « porter atteinte à l'austère dignité de l'histoire et restreindre son utilité féconde. »

L'idée mère du livre de M. Guibal, c'est que le sentiment national en France est né des malheurs de l'invasion anglaise, et que « l'idée nationale s'est dégagée et affermie dans la mesure même où l'idéal chevaleresque allait s'obscurcissant et perdant de son empire. » De là, pour la France, les « commencements de la vie moderne, » qui ont été en même temps signalés par « l'apparition des problèmes politiques et sociaux dont nous poursuivons encore la solution. » — « De là, dans le cœur et dans la conscience du pays, la lutte de deux tendances opposées, contraires, ennemies: l'une le pousse à s'unir en face de l'étranger; l'autre le met aux prises avec lui-même, en provoquant des agitations et des haines dont l'explosion coïncide, dans notre patrie, avec les premières manifestations sérieuses du sentiment national. »

Quoi qu'il en soit de cette donnée, essentiellement fausse, arrivons maintenant à l'exposé historique qui, bien qu'entremêlé d'erreurs de détail, n'est pas sans valeur. M. Guibal a remonté aux sources et ses récits ont de la chaleur. Il prend la France au début de la guerre de Cent ans, et raconte tour à tour les luttes avec l'Anglais et les divisions intestines qui ruinèrent la France sous le roi Jean et sous Charles VI. Son premier livre est intitulé : *Jean le Bon, Etienne Marcel, Charles V*; le second : *Charles VI*; le troisième, *Jeanne Darc* (*sic*). On devine sans peine comment l'auteur apprécie Etienne Marcel; quant à Jeanne d'Arc, il lui fait une place à part, et c'est une vie complète qu'il intercale dans son livre. Naturellement, Charles VII est laissé dans l'ombre, et c'est par grâce qu'on veut bien reconnaître qu'il n'a point été complétement étranger au grand travail de rénovation qui s'opéra sous son règne : « Nature complexe, écrit l'auteur, qui repousse la sympathie et à laquelle on ne peut rendre justice qu'en se faisant presque violence à soi-même. »

Tel est ce livre, qui aurait pu être un livre historique d'une valeur sérieuse, si l'auteur s'était placé uniquement en présence des faits, sans mêler à ses récits des préoccupations étrangères qui le font tomber dans des erreurs graves et l'empêchent d'arriver à une juste appréciation des choses. G. de B.

—

Jeanne d'Arc, par H. Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, etc. Ouvrage qui a obtenu de l'Académie française le grand prix Gobert. Troisième édition. Paris, Hachette, 1875, 2 vol. in-12 de 456 et 450 p.

M. Wallon n'est point de ceux qui usent et qui abusent du « revu, corrigé et considérablement augmenté; » et pourtant cette troisième édition, qui a paru sans bruit, dans un format plus commode que les deux précédentes pour la masse des lecteurs, se distingue par des changements assez importants, des améliorations réelles. Ajoutons que la quatrième, qui vient de paraître, à la librairie Didot, dans des conditions de luxe admirables et avec d'intéressants compléments, ne saurait dispenser de la précédente,

laquelle contient tout l'appareil d'érudition qu'on a dû écarter de l'édition illustrée.

Un mot de la physionomie particulière de la troisième édition. Et d'abord les notes, que M. Wallon reléguait le plus souvent à la fin de chaque volume, se trouvent ici au bas du texte ; nous n'avons plus dans les *appendices* que les dissertations un peu plus étendues, qui sont bien ici à leur place. En second lieu, l'auteur a soigneusement tenu compte des travaux parus depuis sa deuxième édition, et il a profité des découvertes récentes de l'érudition. Enfin nous trouvons dans les *appendices* une foule de dissertations nouvelles, telles que les suivantes : *Ressources financières de Charles VII au commencement de son règne ; l'Investissement d'Orléans, Entrée de Jeanne d'Arc avec un convoi de vivres dans Orléans. Entrée du second convoi, Forces engagées dans l'attaque et la défense, Frais du siége, Frais divers à l'occasion du sacre, La fausse Pucelle*, etc.

G. DE B.

Étude sur Jeanne d'Arc *et les principaux systèmes qui contestent son inspiration surnaturelle et son orthodoxie*, par le comte DE BOURBON-LIGNIÈRES. Paris, librairie de la Société bibliographique, 1875, in-8° de v-337 p.

Cet écrit est le fruit de longues méditations et d'un examen historique très-approfondi. Il est de ceux qui ne peuvent manquer d'être accueillis avec faveur au moment où s'ouvre le procès de l'héroïque Pucelle ; il apporte, sur une foule de points obscurs ou dénaturés par nos adversaires, une lumière décisive.

Le savant et consciencieux auteur examine d'abord les différents systèmes mis en avant pour expliquer d'une manière naturelle les faits relatifs à Jeanne. Aurait-elle été l'instrument de la cour, des politiques et des capitaines ? Son génie supérieur, ses merveilleux dons pouvaient-ils suffire à la guider à travers tant de difficultés extraordinaires et à lui faire atteindre le but? A-t-elle eu pour auxiliaire, soit l'enthousiame, soit l'exaltation ? Que penser de ceux qui attribuent les succès de Jeanne et ses visions à des causes pathologiques? Peut-on soutenir sérieusement le système de l'hallucination psychologique? L'explication donnée par M. H. Martin, qui voit dans Jeanne une incarnation du messie de la France, est-elle sérieuse? Quel est le vrai caractère des perceptions intimes de la Pucelle et quelles sont les explications naturelles qu'on donne de ces phénomènes ? Autant de questions que l'auteur examine et résout dans une première partie. Aucun des systèmes étudiés, conclut-il, ne peut éclaircir le mystère qui enveloppe la Pucelle et son œuvre : « c'est donc plus haut que la terre, en dehors de l'humanité, qu'il faut chercher le principe de l'inspiration qui nous a sauvés ;» et cette partie se termine par un aperçu des causes qui ont pu attirer à la France cette faveur de la miséricorde divine.

Dans une seconde partie, M. de Bourbon-Lignières discute toutes les attaques dirigées contre l'orthodoxie de la Pucelle, — car il s'est trouvé de nos jours des écrivains assez peu soucieux de la mémoire de Jeanne pour renouveler contre elle les accusations de ses juges et pour l'attaquer dans ce qu'elle avait de plus cher et de plus sacré. C'est donc la gloire même de la Pucelle que l'auteur vient défendre, en soutenant la réalité et la sincérité de son orthodoxie contre les historiens rationalistes. Cette partie n'est pas traitée avec moins de supériorité que la première; nous y constatons le plus heureux emploi des textes et une démonstration victo-

rieuse que le procès de réhabilitation a été ce qu'il devait être, contrairement aux assertions de certains historiens qui voudraient y voir une œuvre intéressée et tronquée.

Dans un appendice, l'auteur passe en revue les précurseurs et imitateurs de la Pucelle, se livre à un examen sommaire des causes de l'opposition faite à Jeanne, étudie enfin le miracle et les apparitions au point de vue de la philosophie et de l'histoire.

On voit combien ces pages sont remplies et combien de questions importantes y sont abordées. M. de Bourbon-Lignières y fait preuve de rares qualités de penseur et d'historien; son style a de l'ampleur, de la netteté, de la chaleur : un tel début fait bien augurer pour l'avenir, et promet à la cause de la vérité un vaillant et habile champion de plus.

Nous signalerons à l'auteur quelques petites erreurs faciles à rectifier. Il cite (p. 12) la *Chronique* d'Alain Chartier; veut-il parler de celle de Jean Chartier ou de celle du héraut Berry, attribuée parfois à Alain Chartier? La tentative des Cauchois n'eut pas lieu, comme il le dit (p. 19) en suivant Th. Basin, l'année qui suivit la mort de Jeanne. Il est regrettable que l'imprimeur n'ait point apporté plus de soin à la correction typographique; mais ce sont là des taches de détail, qui disparaîtront facilement dans une nouvelle édition : celle-ci tirée à petit nombre, sera promptement épuisée. G. de B.

Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu, 1625-1629, par M. l'abbé M. Houssaye, du clergé de Paris. Paris, Plon, 1875, in-8 de 604 p.

M. l'abbé Houssaye a terminé l'œuvre laborieuse et méritoire qu'il poursuivait depuis longtemps : le monument qu'il élevait au cardinal de Bérulle est désormais achevé. L'auteur est trop modeste pour dire avec Horace : *exegi monumentum;* mais les amis des patientes recherches, les admirateurs de la grande renaissance religieuse du xvii[e] siècle, les disciples de l'homme illustre qui en fut un puissant promoteur, applaudiront à ces longs, énergiques et fructueux efforts, que la publication d'un troisième et dernier volume couronne aujourd'hui.

M. l'abbé Houssaye nous avait d'abord montré dans Bérulle le directeur d'âmes et le mystique, introduisant en France le Carmel de sainte Thérèse; il nous avait ensuite dépeint en lui le réformateur du clergé et le fondateur de l'Oratoire. Dans le troisième volume, le fondateur de l'Oratoire reparaît encore, et, à vrai dire, il était difficile de scinder le P. de Bérulle; les différents emplois qu'il a remplis trouvent, dans la pensée qui inspirait tous ses actes et qui les amenait tous au même but, une forte et indissoluble unité. C'est ainsi qu'un chapitre du troisième volume, suspendant le récit des événements politiques auxquels Bérulle fut mêlé, nous entretient des *études à l'Oratoire.* Certes, nous ne nous plaindrons pas d'un tel épisode! On aime à pénétrer par la pensée dans ces collèges, nombreux et florissants dès l'origine, où l'étude de l'antiquité, si chère à Bérulle et à ses premiers compagnons, ne faisait négliger ni l'étude de la langue française ni celle de l'histoire; on entre d'un pas discret et en quelque sorte furtif dans les cellules où Berthault, Lecointre, Gibieuf, Morin, Cabassut, se livraient à leurs solides travaux de patristique, de théologie, d'histoire, de droit canon. Thomassin paraîtra aussi, théologien, au génie élevé, à l'érudition vaste, à la brillante imagination, à la latinité opulente, voire même redondante. Sa pensée

flotte parfois sans doute sous les amples vêtements qui l'enveloppent; de Thomassin on pourrait dire, comme Joubert l'a dit de Platon : *il sort de lui une vapeur lumineuse : il ne faut pas s'en nourrir, mais il faut la respirer;* qu'importe si, à travers cette *vapeur lumineuse*, les réalités éternelles nous sont plus visibles et si *cette vapeur lumineuse* emporte avec elle nos âmes dans l'infini!

C'est l'histoire politique surtout, c'est l'histoire du rôle joué par Bérulle dans les affaires publiques, qui remplit le troisième volume de M. Houssaye. Ces affaires publiques, le fondateur de l'Oratoire les considérait au point de vue surnaturel; sa politique était essentiellement chrétienne, et j'ajouterai qu'elle n'était pas moins française pour cela. On sacrifie souvent, je le sais, Bérulle à Richelieu, et, sans doute, nul ne prétend égaler au génie de celui-ci la très-réelle et et très-pratique intelligence de celui-là. Richelieu ne s'est pas, d'ailleurs, fait faute de livrer aux risées de ses trop crédules lecteurs l'homme désintéressé dont les vigoureux conseils et les habiles services l'avaient souvent aidé. Lors du siége de La Rochelle, par exemple, les deux cardinaux marchèrent de conserve, et Bérulle releva plus d'une fois le courage et l'espérance de Richelieu. Tous deux poursuivaient alors le même but. En d'autres rencontres, ils se séparèrent : Bérulle n'était pas dupe de l'Espagne; il savait quels intérêts égoïstes servait d'ordinaire cette politique qui aimait à revêtir les apparences du plus sévère catholicisme; mais d'autre part, pouvait-il approuver ces alliances protestantes qui allaient livrer l'Allemagne catholique aux dévastations de Gustave-Adolphe, et faire de la France très-chrétienne le champion et le complice de l'hérésie? De plus, Bérulle s'affligeait de voir Louis XIII isolé de sa famille par un ministre tout-puissant et soupçonneux; il ne se faisait guère d'illusions, je pense, sur Marie de Médicis et sur Gaston d'Orléans; mais il eût voulu rétablir un peu d'union dans la maison royale, et sur ce point encore, il contrecarrait les vues de Richelieu. En fait, Richelieu a eu le dernier mot; mais ce *dernier mot*, prononcé par les évènements, était-il le mot de la raison et de la justice?

J'ai hâte de laisser la partie politique de la vie de Bérulle; là n'est pas sa principale gloire. Sa gloire est plus haute, et elle ne lui sera point ravie. Maître ou devancier des Condren, des Vincent de Paule, des Olier, des Eudes, Bérulle semble avoir eu la mission de renouveler dans le clergé français, et par là dans le peuple chrétien, la connaissance et l'amour du Verbe incarné. Raviver la piété envers Jésus-Christ, rappeler à l'enseignement de ses mystères et de ses grandeurs la chaire où trop souvent, comme disait un serviteur de M. Olier, *on prêchait sur l'histoire romaine*, c'était enlever d'avance à l'hérésie janséniste une de ses plus sûres et de ses plus périlleuses ressources. De cette connaissance, de cet amour du Verbe fait chair, naissait dans l'âme de Bérulle l'amour de l'Église qui est l'œuvre de Jésus-Christ, et du Siége apostolique, qui porte cette œuvre. La piété du cardinal était donc profondément catholique, et l'un de ses historiens a pu dire, avec un dépit dont s'honore la mémoire de Bérulle, *qu'il n'était pas dégagé des préjugés ultramontains.* Ses héritiers, faisons-en l'humble aveu, amoindrirent le glorieux patrimoine que leur père leur avait laissé; ils n'eurent pas toujours du Saint-Siége une idée assez forte; ils n'entrèrent pas assez profondément dans la vie de l'Église. La responsabilité de ces erreurs et de ces

fautes ne doit pas rejaillir sur le fondateur de l'Oratoire, dont l'influence fut bienfaisante, dont la renommée demeure illustre.

AUGUSTIN LARGENT,
prêtre de l'Oratoire.

Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'Histoire de France pendant le XVIIIe siècle. Nouvelle série, avec introductions, notices et notes, par M. DE LESCURE. *Mémoires sur les Journées révolutionnaires et les Coups d'État de 1789 à 1799.* Paris, Didot, 1875, 2 vol. gr. in-18 de L-415 et 361 p. (tomes XXIX et XXX de la collection).

La maison Didot reprend la collection publiée par feu M. Barrière et elle a chargé M. de Lescure de la poursuivre. Les deux nouveaux volumes que nous annonçons sont composés de morceaux choisis sur les journées révolutionnaires. Voici d'abord la *Chronique de cinquante jours*, par Rœderer, en ce qui se rapporte aux journées du 20 juin et du 10 août 1792 (t. I, p. 3-94); les *Mémoires de Fievée* (p. 97-213); les *Causes secrètes de la Révolution du 9 au 10 thermidor*, par Vilate (p. 215-288); des fragments des *Mémoires de Barras* sur le 9 thermidor, publiés pour la première fois par M. Arsène Houssaye dans la *Revue du XIXe siècle* (p. 289-316); le *Précis historique des événements qui se sont passés dans la soirée du 9 thermidor*, par Meda, avec une notice préliminaire sur Meda, et des pièces justificatives (p. 317-345); enfin le *Journal d'un déporté non jugé* de Barbé-Marbois (p. 343-414). — Voici ensuite la *Relation* du coup d'État du 18 fructidor, par l'adjudant général Ramel, (t. II, p. 3-31); les *Mémoires de Gohier*, sur les préliminaires et les journées du 18 brumaire (p. 35-121); la *Révolution de brumaire*, par Lucien Bonaparte, prince de Canino (p. 125-195); les *Souvenirs du sénateur comte Lecouteulx de Canteleu* (1796-1800) sur le général Bonaparte, communiqués par son petit-fils et publiés ici pour la première fois, avec une notice biographique (p. 199-229); les *Souvenirs d'un sexagénaire*, par Artault, relatifs au 18 brumaire (p. 233-267).

M. de Lescure a fait précéder ces morceaux historiques d'une longue introduction, qui n'est pas purement bibliographique; il y examine en effet certains problèmes historiques, tels que le suicide de Robespierre et les intelligences de Barras avec le parti royaliste. En faisant avec Rœderer le compte des *journées révolutionnaires* — « cette suite de faits imprévus, brutaux, décisifs, en dehors des règles, en dehors du droit; ces brusques cahots, ces haltes subites dans le sang ou dans la boue du char de la Terreur, gravissant de catastrophe en catastrophe la pente fatale pour retomber ensuite dans l'abîme des stérilités de la violence, » — il arrive au chiffre de dix-sept. On s'étonnera peut-être que la collection qu'il présente au public en ait laissé dans l'ombre un grand nombre; mais le 14 juillet, les 5 et 6 octobre, les massacres de septembre, ont été éliminés comme « trop connus pour donner matière à quelque révélation écrite ou à quelque jugement nécessaire; » d'ailleurs, dans les précédents volumes de la collection, se trouvent des textes relatifs à ces épisodes de la Révolution. Le 20 juin et le 10 août ne seront représentés que par Rœderer; puis l'éditeur, tirant « bien vite le voile sur le sanglant paroxysme de la Terreur, pour arriver à son agonie en thermidor, » passe aux journées qui marquent le déclin de la période révolutionnaire. Mais pourquoi cette absence de documents sur la journée du 13 vendémiaire, aussi bien que sur celles du 12 germinal et du 1er prai-

rial? N'oublions pas que l'ouvrage est intitulé : *Mémoires sur les journées révolutionnaires et les coups d'état de* 1789 *à* 1799. De deux choses l'une : ou il fallait ne point donner aux tomes XXIX et XXX de la *Bibliothèque des Mémoires* un titre général. mais simplement celui des fragments qu'ils contiennent (comme pour les précédents volumes) ; ou il fallait faire leur part à toutes les *journées*, et ne rien omettre d'intéressant dans ce répertoire de textes. Je sais que M. de Lescure a été au-devant de ce reproche, en donnant, dans son appendice, quelques *Relations* ou fragments de Mémoires relatifs à des événements qui ne rentraient pas complétement et directement dans son cadre, tout en s'y rapportant par plus d'un point : c'est ainsi que nous trouvons là un fragment des *Souvenirs de Dulaure* sur les journées des 31 mai et 2 juin 1793, et sur la proscription des Girondins (t. II, p. 277-305) ; quelques pages du comte Lanjuinais sur les mêmes journées (p. 309-321); *le 13 vendémiaire* par Lacretelle (p. 325-344) — pourquoi ceci est-il rejeté à l'appendice?—enfin des *notes sur le séjour de Collot d'Herbois et de Billaut-Varennes à la Guyanne* (p. 345-55). Mais encore une fois, nous regrettons dans ces deux volumes, quelque intéressants qu'ils soient, l'absence de plan et de méthode, et des lacunes qu'il aurait été facile à l'habile éditeur de combler.

G. DE B.

—

Vieux papiers et vieux souvenirs, 1788. — Les lettres de mon grand-père, 1789-1795. Valenciennes, imp. de G. Giard et A. Seulin, 1875, in-18 jésus de VIII-173 p. (N'est pas dans le commerce.)

Voici un volume qui vient s'ajouter au dossier déjà si considérable de la Révolution à l'histoire de tous ces monstres qu'on essaye encore de représenter comme des héros ou des bienfaiteurs de l'humanité. Ces papiers de famille nous introduisent dans les villes de Saint-Pol et de Valenciennes, en compagnie d'une famille qui y occupait les principales charges de la magistrature et de l'administration, celle des Thellier. L'auteur anonyme débute par un tablean de Saint-Pol en 1788, présente les principaux membres de sa famille, puis cède la parole à son grand-père, S.-B. Bernard-Thellier, de Poncherville, qui raconte sa vie tourmentée pendant la Terreur. Il avait d'abord suivi le courant qui emportait tout le monde vers les réformes; mais quand il vit qu'il ne s'agissait plus que de révolution, résolu de demeurer fidèle à Dieu et au Roi, il résista avec une rare énergie, et montra une admirable fermeté de caractère qu'il devait sans doute tant à ses traditions de famille qu'à la vigoureuse éducation qu'il avait reçue. Nous voyons figurer, dans son récit, Robespierre, contre lequel il lutta pour les élections des États généraux ; Lebon, Merlin, Herman, futur président du tribunal qui condamna la reine. Il réussit à échapper à toutes les poursuites dont il fut l'objet; incarcéré, il s'évade, et il évite à la fois les balles et la guillotine. Mais treize membres de sa famille furent atteints! Nous citerons, parmi les détails historiques les plus propres à intéresser, les débuts de la Révolution à Saint-Pol, l'occupation de Valenciennes par les Autrichiens et tous les détails de mœurs sur les familles parlementaires de province qui ne semblaient point partager la frivolité de leur siècle.

R. DE ST-M.

—

Les Mémoires de mon oncle. 1787-1794. — Un paysan de l'ancien régime. — Un bachelier de Sorbonne, par Ch. d'Héricault. Nouvelle édition revue et augmentée. Paris, Didier, 1875, in-12 de 350 pages.

M. Ch. d'Héricault est un des écrivains de nos jours qui connaissent le mieux l'histoire de la Révolution et des années qui l'ont précédée. Il en sait non-seulement les grandes lignes, mais les plus minutieux détails, les anecdotes inédites, la chronique secrète de Paris et de la province, les discussions des Comités comme les bulletins des armées; il en a étudié la phraséologie; au besoin, il en parle le langage et en redit les chansons populaires. On l'a bien vu dans son émouvant roman de *Thermidor*, publié par le *Correspondant*, et dans sa savante étude sur la chute de Robespierre, publiée par la *Revue*. Il en donne aujourd'hui une nouvelle preuve dans les *Mémoires de mon oncle*. C'est l'histoire d'un brave et vieux curé de campagne, que les soucis du monde n'atteignent pas dans son presbytère du Boulonnais, que pourtant le bruit de la prise de la Bastille et des premiers actes de la Révolution, vient troubler dans sa quiétude, jusqu'à ce que le régime de 93, succédant aux espérances de 89, espérances que le bon curé ne partage pas sans restriction, mais qu'il salue cependant comme « un souffle de charité, de générosité et d'enthousiasme » — vienne le chasser de sa cure et mettre sa tête à prix. Il se cache quelque temps, puis se décide à fuir; mais en voulant aller seul gagner la barque qui doit l'emmener en Angleterre, il disparaît, sans que ses amis puissent apprendre ce qu'il est devenu.

Il y a dans les 150 pages des *Mémoires de mon oncle*, de très-curieux détails sur la vie des habitants de la campagne pendant les dernières années de l'ancien régime et les premières années de la Révolution; c'est un très-attachant tableau des diverses classes de la société qui y demeuraient, de leurs usages, de leurs idées et de leurs passions; les caractères, quoique simplement esquissés pour la plupart, sont très-finement et très-exactement tracés. Nous savons bien des histoires de ces temps qui ont la prétention d'être véridiques et qui le sont beaucoup moins que ce petit roman.

Deux courtes nouvelles, *Un paysan de l'ancien régime* et *Un bachelier de Sorbonne* complètent ce volume et en varient le charme et l'intérêt.

M. de la Rocheterie.

Camille Desmoulins; Lucile Desmoulins; *Étude sur les Dantonistes, d'après des documents nouveaux et inédits*, par Jules Claretie. Paris, E. Plon. 1875, in-8° cav. de 492 p. avec portrait.

M. Jules Claretie est un Dantoniste passionné. Dans l'admiration enthousiaste qu'il éprouve, il ne sépare pas tout ce groupe d'hommes qui, avec Camille Desmoulins, et selon le programme de celui-ci, s'était donné « le peuple à faire. » « Si nous parvenons à établir, après tant de douleurs et de crises, écrit-il quelque part, la paix sociale dans ce pays si cruellement tourmenté, c'est à eux que nous le devrons. » Ils « sacrifièrent à la patrie leur mémoire et leur existence. » et « ont mérité d'être lavés devant l'histoire de toutes les accusations accumulées comme à plaisir sur leur mémoire. » Danton était un « grand révolutionnaire, » mais un « grand cœur; » « une sympathie irrésistible entraîne même les ennemis vers lui; sa pitié attire; c'est la pitié vaste et mâle. » Hérault de Séchelles, Westermann, Philippeaux, Fabre d'Églantine

passent successivement sous nos yeux, dans des portraits très-flattés; et plus loin, retrouvant dans « la promiscuité affreuse du supplice » tous les Dantonistes, l'auteur recommence son dithyrambe, et célèbre « l'éloquence et le patriotisme avec Danton, l'esprit et l'ironie avec Desmoulins, la bravoure militaire avec Westermann, la probité avec Philippeaux, l'élégance et la foi profonde avec Hérault, l'art et le talent avec d'Eglantine. » — Il ne faudrait pas croire pourtant que M. Claretie ferme les yeux sur les torts de ses héros. Non : « leur œuvre farouche, dit-il, a des pages qu'il faudrait arracher... Ils furent plutôt révolutionnaires que républicains, et il est temps que la République devienne gouvernement et cesse d'être Révolution. » Celui qui, aux yeux de Robespierre lui-même, était « un composé bizarre de vérités et de mensonges, de politique et de chimères, » est blâmé plus d'une fois par son biographe; ainsi, l'auteur eût voulu que Lucile eût enseigné à Camille, « avec la modération et la fermeté, une certaine netteté d'attitude plus proche de la dignité. » Mais, au fond, il excuse Camille, il excuse Danton, il excuse les plus violents d'entre les révolutionnaires; il écrit (p. 337) : « Danton a déjà, devant la mort, comme une conception nette de la *moralité même* de cette sanglante révolution où s'entre-déchiraient « les frères ennemis. » Il pense que *chacun fut utile à son heure*, MÊME LES PLUS FAROUCHES, Marat avec son caractère volcanisé, Robespierre, tenace et ferme, etc. »

Nous devons noter une autre originalité du livre de M. Claretie; l'auteur laisse courir sa plume sans lui imposer le moindre frein. Ainsi, il écrira à propos de Danton : « Deux fois ce mâle éprouvera pour la femme choisie un amour puissant et presque fauve (p. 210). » On croirait même qu'il ne se relit pas, car, quelque part, il place le 29 décembre *dans l'avent* et raconte la démarche faite par Camille afin d'obtenir, pour son mariage « une dispense de l'avent (p. 149). »

Est-ce à dire que cette œuvre passionnée et primesautière soit dénuée de valeur historique? Loin de là, nous y trouvons beaucoup de recherches, des renseignements intéressants, des documents inédits. La touchante figure de Lucile se détache sur le fond sombre du récit; elle excite la sympathie et la pitié, et l'auteur l'a peinte d'un pinceau habile et délicat. Le livre se termine par des fragments inédits de Camille Desmoulins, pour le talent duquel le biographe professe une admiration exagérée; de curieuses notes de Topino-Lebrun, juré au tribunal révolutionnaire, et diverses pièces inédites. Fr. DE F.

—

Archives révolutionnaires du département de la Creuse 1789-1794, par Louis DUVAL, archiviste du département de la Creuse. Guéret, chez l'auteur, 1875, petit in-8° de 392 pages, tiré à 200 exemplaires numérotés.

Dans un livre intitulé : *Archives révolutionnaires*, qui ne devrait guère donner que des documents ou des analyses de documents, peut-être eût-il été sage de refaire les trois premiers chapitres. Ces trois chapitres sont, en effet, des œuvres de circonstance, et l'impression du moment s'y fait trop sentir. L'auteur poursuivait, je le sais, un noble but : raviver, en 1870, le patriotisme par l'exemple; et pour cela, il invoquait « le souvenir des grandes choses accomplies par nos pères en 92, 93, 94 pour la défense du territoire et le maintien de l'indépendance nationale. » De là, de singulières illusions, que l'événement a

cruellement démenties, et qui ne laissent pas de faire douter un peu de la perspicacité de M. Duval ; de là aussi un enthousiasme lyrique pour « nos pères de 92, 93 et 94, » pères charmants, en effet, s'ils n'avaient pas tant pillé, massacré, noyé, mitraillé leurs enfants.

La suite du volume, tout aussi abondante en faits, est plus sérieusement traitée. Non que l'écrivain ait rien perdu de son admiration pour les hommes de 93, même après avoir vu leurs descendants à l'œuvre ; loin de là, il est convaincu du désintéressement de Danton, de la douceur et du manque d'ambition de Robespierre, ce grand patriote calomnié ; mais il cite au moins les faits, avec scrupule et sans déclamations. La Révolution se signala, dans la Creuse comme partout, par le pillage. A quoi servirait donc une Révolution si on ne pouvait un peu voler les riches et assassiner ses ennemis ? Des paysans se révoltent ; on brûle, on incarcère ; c'est la jacquerie. Mais, légalement, la Creuse est le département qui a peut-être le moins souffert de l'échafaud, et où le sang a le moins coulé. Quelle différence avec l'Allier, dont les victimes s'élèvent à plus de cent soixante ! Mais la persécution contre le clergé y a été aussi violente, quoique moins sanglante. M. Duval a fort bien raconté, sous ce titre *Prêtres constitutionnels et réfractaires*, les divers épisodes de cette longue passion des victimes de la foi et les saturnales féroces des persécuteurs. Il voit, et avec raison, dans la constitution civile du clergé, la grande, la principale cause de l'avortement de 89. Mais est-ce que la révolution — je ne dis pas une révolution — ne s'attaque pas d'abord au clergé, tout en promettant bien haut sa protection à la religion ? La persécution des idées religieuses est une des conséquences du programme même de la Révolution. M. Duval, je n'ai pas besoin de le dire, réprouve hautement ces violences ; à l'exemple de son maître Louis Blanc, il anathématise la Terreur, tout en gardant un certain faible pour chacun des Terroristes. On consultera avec fruit les *Archives révolutionnaires de la Creuse* qui fait suite aux *Cahiers de la Marche*. En laissant ses idées à l'auteur, on lui prendra ses documents, qui sont nombreux et importants. L. AUDIAT.

—

Épisodes de la Terreur. Tribunal révolutionnaire d'Orange, par V. DE BAUMEFORT. Avignon, Seguin aîné, 1875, in-8° de 408 p.

L'auteur de cet ouvrage a voulu avant tout faire « un livre de bonne foi. » C'est aux documents du temps soigneusement réunis, c'est aux traditions locales, recueillies de tous côtés, qu'il a demandé la lumière sur une époque néfaste et encore imparfaitement connue. Il ne faut pas lui demander l'art de la composition, un plan méthodique, une exposition suivie et complète. Nous avons là les matériaux d'un livre, plutôt qu'un livre définitif. Mais que de détails curieux et instructifs ! Comme on pénètre dans le fonctionnement de cet odieux tribunal dont Merlin (de Douai) disait que la création était un crime ! Comme on voit bien à l'œuvre ces bourreaux dont les hideuses figures revivent à nos yeux ! Nous pénétrons dans les sept prisons d'Orange, et des témoins oculaires nous racontent les scènes d'horreur auxquelles ils assistaient : nous suivons les victimes devant la commission révolutionnaire et jusqu'à l'échafaud, où mille traits de courage et de foi viennent consoler nos regards. Le côté anecdotique n'est point négligé ; mais ici nous eussions voulu

que l'auteur sortit moins de son sujet et des renseignements locaux qui font l'originalité de son livre, d'autant que les sources dont il se sert pourraient parfois avoir besoin de contrôle. — Plus de la moitié de l'ouvrage est consacrée aux notes et pièces justificatives : ce n'est pas la partie la moins intéressante, car l'auteur a réuni là un grand nombre de textes qui forment un répertoire des plus riches et des plus curieux. L. C.

—

Documents pour servir à l'histoire de la Révolution. *Notes de Topino-Lebrun, juré au tribunal révolutionnaire de Paris, sur le procès de Danton et de Fouquier-Tinville*, publiées par J. F. Chardoillet. Paris, Bauder, 1875, in-8 de 32 p.

Ces notes de Topino-Lebrun ne sont point inédites: une grande partie ont déjà été publiées en 1865 et 1872 par le docteur Robinet, dans des articles sur le *Procès des Dantoniens* et *Danton*, *mémoire sur sa vie privée.* Plus récemment, M. Jules Claretie, dans son ouvrage sur Camille Desmoulins, s'est servi des notes de Topino-Lebrun et les a reproduites parmi les pièces justificatives. Mais elles n'avaient point encore été imprimées séparément, et à ce titre, la publication de M. Chardoillet a son utilité, d'autant plus que l'original a été brûlé dans l'incendie de la Préfecture de police. Nous n'attachons pas cependant une importance exagérée à ce manuscrit du juré du tribunal révolutionnaire. Nous ne croyons pas que ce soit, comme le dit M. Chardoillet, une « révélation de premier ordre. » Mais il est certain toutefois que ces notes, dans leur forme décousue et pittoresque, donnent, sur l'attitude et le langage des accusés, des détails que ne donnaient pas ou donnaient mal les pièces officielles. Tout historien de la Révolution ou du Tribunal révolutionnaire devra donc s'y reporter, pour la physionomie authentique du procès des Dantoniens. M. de la R.

—

Stofflet, ou la Vendée, par Edmond Stofflet. Ouvrage enrichi d'une grande carte spéciale. Paris, Plon, 1875, gr. in-18 de 440 pages.

Qui ne connait les grandes guerres de géants de la Vendée ? Qui n'en sait par cœur les héroïques détails, et cependant qui n'aime à les relire encore ? Cette histoire, si souvent écrite, M. Edmond Stofflet vient de la raconter de nouveau, et il a trouvé moyen de rajeunir son sujet, d'abord en s'appuyant sur des documents peu connus, mémoires inédits ou souvenirs locaux, ensuite en l'envisageant à un point de vue spécial, à celui de son illustre parent. *Stofflet et la Vendée*, tel est le titre de ce livre, et le titre est bien choisi; car Stofflet et la Vendée sont inséparables l'un de l'autre. Comme les noms de La Rochejacquelein, de Lescure, de Bonchamp, de Charette, de Cathelineau, le nom du garde-chasse Stofflet rayonne d'un admirable éclat dans cette merveilleuse épopée qui s'appelle la guerre de Vendée. Il a assisté à presque toutes les grandes batailles, soit comme divisionnaire, soit comme major général, soit plus tard, après la mort d'Henri de La Rochejacquelein, comme général en chef, et partout son impétueuse bravoure a mis les bleus en déroute, ou, quand il y avait un échec, assuré la retraite des *brigands* ; le premier à l'avant-garde, le dernier à l'arrière-garde, tel a été son poste à l'armée. Cette vaillante audace de Stofflet était connue ; ce qui l'était moins, et ce que M. Edmond Stofflet met parfaitement en lumière, c'est l'influence prépondérante de l'ancien garde-chasse sur les paysans du Bocage et surtout ce que nous appellerions ses talents administratifs. Retiré dans la forêt de Maulevrier, après la

déroute de la grande armée vendéenne, Stofflet pourvoit aux besoins de ceux qui l'entourent, non-seulement des soldats, ses intrépides *chasseurs*, mais des femmes, des enfants, des vieillards. Avec rien, peut-on dire, il crée tout : arsenaux, fonderie, hôpitaux, boulangeries, lieux de refuges, car il fallait tout à cette infortunée population, chassée de chez elle par l'incendie de ses maisons, la destruction de ses récoltes et les violences infâmes des colonnes républicaines. Malheureusement aussi, c'est à ce moment qu'éclatent parmi les chefs vendéens les plus déplorables divisions. Il semble que l'épreuve, qui devrait réunir les hommes, aigrisse les caractères. Ce ne sont que plaintes et récriminations entre les divers généraux, entre Stofflet et Charette surtout, malgré l'accord factice du traité de Jallais. Qui eut tort dans cette querelle ? Les faits cités et commentés par M. Edmond Stofflet semblent mettre les torts du côté de Charette dont l'esprit dominateur se serait mal accommode de traiter d'égal à égal avec l'ancien garde-chasse du comte de Maulevrier. Quoi qu'il en soit, ce qui n'est que trop certain, c'est que ces misérables désunions ont tué la Vendée, et que Charette et Stofflet en ont été les premières victimes. Ce qui est non moins certain, c'est que, si Stofflet a commis des fautes, la responsabilité en doit peser tout entière sur l'homme dont l'influence néfaste présidait à ses conseils pendant les dernières années, l'ambitieux curé de Saint-Laud. M Edmond Stofflet va plus loin; il accuse nettement l'abbé Bernier d'avoir trahi à la Saugrenière le dernier survivant des chefs de la grande armée, lorsque les instructions insensées de l'*Agence royale* de Paris lui eurent remis les armes à la main, et de l'avoir ainsi livré aux balles républicaines. La tradition, dit-il, en est constante dans le pays. Sans nous prononcer sur une accusation aussi grave, nous louerons du moins l'auteur d'avoir débarrassé la mémoire de son glorieux ancêtre d'une foule de préjugés et de préventions qui en ternissaient l'éclat, notamment des reproches de basse jalousie contre la noblesse : rien n'est moins vrai, et M. Stofflet le prouve péremptoirement. Nous le louerons plus encore peut-être d'avoir porté dans ce livre un grand esprit de modératiou et de sagesse, et d'avoir toujours rendu pleine justice à ses adversaires, à quelque parti qu'ils appartiennent.

M. DE LA ROCHETERIE.

Les Vendéens dans la Sarthe, par M. Henri CHARDON. Le Mans, Monnoyer, 1869-1875. 3 vol. in-24.

Depuis que ce livre a été annoncé dans la *Revue* (t. XI, p. 694), l'auteur l'a complété par la publication d'une troisième partie. Exécuté sérieusement, et à la suite de nombreuses recherches, l'ouvrage présente une quantité considérable de documents nouveaux, mis en œuvre pour la première fois. On voit que M. Chardon connaît les sources et qu'il sait les utiliser. Son travail offre, sur ce fragment de l'histoire des guerres de l'Ouest, de précieux et abondants renseignements. En remontant aux débuts du soulèvement de la Vendée, M. Chardon raconte quels effets cette résistance produisit dans le département de la Sarthe; puis, abordant plus directement la suite des opérations militaires, il prend les Vendéens dès leur arrivée dans la contrée, les accompagne dans leur marche, décrit la situation du territoire envahi par eux, la conduite des fonctionnaires et l'attitude des populations. Tout l'intérêt du livre se rapporte surtout aux incidents qui marquèrent la prise de la ville du Mans par les Ven-

déens, et la défaite sanglante qu'ils essuyèrent au lendemain de leur victoire. Il faut lire ces pages lugubres, vrai martyrologe d'un peuple combattant et mourant pour sa foi politique et religieuse. Que de récits navrants ! Que de détails horribles ! Quiconque les a lus ne peut se défendre d'une poignante et inexprimable émotion. Cette impression, disons-le, résulte bien plus des textes reproduits que des pensées personnelles de l'auteur. Certainement, M. Chardon n'est pas hostile aux Vendéens; mais il est d'une extrême réserve dans l'expression des sympathies qu'ils lui inspirent. S'il loue les royalistes, il se croit obligé d'accorder aux républicains une part égale de louanges. On doit regretter qu'il n'ait voulu que raconter les faits, sans remonter aux causes, et sans rendre un hommage plus marqué aux principes qui provoquèrent le mouvement catholique et royaliste de la Vendée. G. E.

—

Notes pour l'histoire du diocèse de Die, à propos du Gallia Christiana, continuation de M. Hauréau, membre de l'Institut, par J. Brun-Durand, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, membre de plusieurs sociétés savantes. Valence, 1875, gr. in-8 de 91 p., avec une carte de l'ancien diocèse de Die.

Il y a six ans, quand parurent les deux premières livraisons du *Gallia Christiana*, *provincia Viennensis*, M. Brun-Durand publia une brochure intitulée : *Lettre sur l'histoire ecclésiastique du Dauphiné* (Lyon, 1869, in-8), où, selon les expressions de l'auteur (p. 3), « étaient relevées les erreurs et comblées les lacunes de la partie de ce travail afférente aux anciens diocèses de Vienne et de Valence, ou plutôt à la partie de ces diocèses actuellement comprise dans le département de la Drôme. » Cet opuscule, continue M. Brun-Durand, « a eu l'inestimable fortune d'être favorablement accueilli, non-seulement des lecteurs habituels de semblables travaux, mais encore de l'honorable et savant académicien que je prenais à partie, et qui, affirmant une fois de plus la noblesse de ses sentiments et l'élévation de son caractère, en même temps que son amour désintéressé de la science historique, a poussé la délicatesse et la gracieuseté jusqu'à me remercier de l'avoir corrigé et repris. »

Encouragé par ce succès, M. Brun-Durand examine aujourd'hui la troisième et dernière livraison de ce tome XVI du *Gallia*, ou mieux la partie de cette livraison concernant le diocèse de Die. L'érudit dauphinois observe tout d'abord que cette partie de l'œuvre de M. Hauréau est sensiblement incomplète. Laissons-lui la parole un moment (p. 4) : « En dehors de regrettables confusions de noms et de lieux, témoignant d'une manière irréfragable qu'en de semblables travaux, la plus grande érudition et le savoir le plus étendu ne peuvent se passer d'une connaissance précise des localités, — le nombre des rectifications à faire est grand, et celui des additions considérable. Ainsi, quatre noms doivent être ajoutés et deux retranchés de la liste des évêques, dont dix voient la durée de leur épiscopat modifiée par de nouveaux documents. Après les évêques, doivent être placés les *prévôts*, importants dignitaires supprimés vers la fin du XII[e] siècle, et dont il n'est pas question dans le *Gallia*, cet ouvrage ne parlant que des *Doyens*, à la liste desquels nous ajoutons sept noms, modifiant en outre plusieurs dates. » M. Brun-Durand a encore considérablement accru les notices concernant les *Vetera Diensis ecclesiæ monasteria*, et pour ce qui regarde les deux seuls

monastères existants en 1790, Léoncel et Valcroissant, il ajoute vingt-huit noms sur quarante-quatre à la liste des abbés du second. De même, perfectionnant la carte de l'ancienne province ecclésiastique de Vienne, il ramène au diocèse de Die, le Drac, qui, dans l'esquisse géographique de M. Hauréau, en avait été éloigné de quarante kilomètres au moins, et il détourne, en revanche, de Léoncel, la Drôme, que son devancier en avait infiniment trop rapprochée.

Somme toute, un nouveau résumé de l'histoire du diocèse de Die était indispensable. M. Brun-Durand nous donne ce résumé avec une telle exactitude que son étude, quoi qu'on fasse, ne pourra guère être améliorée, même par les savants religieux qui, sous l'habile et féconde direction du R. P. Dom Piolin, achèvent le magnifique monument du *Gallia Christiana*, et je n'hésite pas à mettre les *Notes pour l'histoire du diocèse de Die*, presque toutes tirées de documents originaux conservés aux Archives de la Drôme, au nombre des meilleurs morceaux de critique qui nous soient venus de ce Dauphiné où, comme on l'a souvent remarqué, soit ici, soit ailleurs, on travaille tant et si bien.

T. de L.

—

Monographie du Couvent des Dominicains de Saint-Maximin, par M. L. Rostan, correspondant du Ministère de l'Instruction publique. Draguignan, impr. Latil, 1873, in-8 de 316 pages.

Ce livre est, à tous les points de vue, une excellente monographie : l'auteur a eu la bonne fortune, trop rare aujourd'hui, d'avoir entre les mains les Archives presque intégralement conservées du couvent dont il écrit l'histoire. C'est là une mine précieuse dont M. Rostan, habitué à compulser les documents originaux, a su tirer le meilleur parti. La monographie du couvent de Saint-Maximin est une œuvre complète et définitive, dont le plan a été bien conçu et bien exécuté, et dont tous les détails ont été traités avec cette précision et cette sûreté qui sont les marques certaines d'une solide érudition. La chronologie des prieurs de Saint-Maximin forme un chapitre spécial placé en tête du volume; une première partie est ensuite consacrée à l'histoire générale du couvent aux différentes époques; l'organisation intérieure, l'histoire des propriétés du couvent, l'évaluation de ses revenus font l'objet d'une seconde partie. Un titre spécial est consacré à la descriptiom archéologique des bâtiments et de l'église, dont un plan excellent rend l'intelligence facile. De nombreuses pièces justificatives forment le complément de cette monographie, irréprochable pour le fond. La forme laisse peut-être davantage à désirer, et le style, bref et concis, présente parfois un peu de sécheresse et d'aridité. C'est là sans doute un léger défaut dans un ouvrage d'histoire sérieuse : mais l'auteur aurait pu sans grande difficulté montrer davantage que l'érudition n'est pas l'ennemie née de la littérature, et qu'il est possible de rendre attrayante pour tous la lecture d'une monographie, sans que ceux qui aiment l'histoire pour elle-même aient rien à y perdre. En faisant cette légère réserve, nous applaudissons à la décision qui a valu au présent livre la médaille d'or du concours archéologique de Toulon.

G. Bourbon.

—

Études historiques sur la ville de Bayonne, par Jules Balasque, avec la collaboration d'E. Dulaurens, archiviste de la ville. T. III, Bayonne, Lasserre. 1875, in-8° de vi-622 p.

Dans un récent opuscule : *Une douzaine de documents inédits relatifs à*

l'histoire de Bayonne (Auch, 1875), parlant de la mort prématurée de M. Balasque, je disais : « Ce serait une consolation pour moi d'apprendre que ses précieux manuscrits seront complétés et publiés par son digne collaborateur.» Mon vœu était exaucé au moment même où je le formulais. Voici comment M. Dulaurens nous présente le volume qu'il vient d'éditer : « M. Jules Balasque est mort (mars 1872) avant d'avoir terminé ses *Etudes historiques sur la ville de Bayonne*, qu'il voulait continuer jusqu'à la fin de la domination anglaise en Guyenne, c'est-à-dire jusqu'à la prise de Bayonne par les Français en 1451. Il n'avait écrit que la moitié de ce troisième volume ; mais il laissait en outre, en nombre assez considérable, des pièces annotées de sa main. Je cède au désir de quelques amis de l'auteur qui regrettaient que l'œuvre de toute sa vie restât ainsi inachevée et je publie, à la suite des six chapitres déjà rédigés, la plupart de ces documents qui m'ont paru offrir de l'intérêt pour l'histoire de notre ville pendant les xive et xve siècles. C'est à dater de 1356 que j'entreprends cette publication sous forme de résumé chronologique, en réclamant toute l'indulgence du lecteur. »

M. Dulaurens n'a pas besoin de l'indulgence que réclame sa modestie : il a rempli ses devoirs d'éditeur et d'auteur avec un zèle digne de tout éloge. C'est ce que proclameront tous ceux qui liront attentivement ce volume où, à la suite du fidèle récit (en onze chapitres) de tous les événements arrivés à Bayonne depuis l'an 1303 jusqu'au 21 août 1451, on trouvera une série de pièces justificatives, au nombre de vingt-six, tirées des archives de la ville, et très-importantes pour la plupart. Parmi ces pièces, presque toutes écrites en langue provençale et toutes reproduites le plus exactement possible, je citerai le traité conclu par Gui Ferrier, sénéchal de Gascogne, et Johan de Pinuilh, seigneur de Juli Castro, sénéchal de Pampelune, pour l'extradition des malfaiteurs (1308) ; deux traités de paix entre les hommes de Bayonne et de Biarritz, d'une part, et ceux de quelques villes voisines, d'autre part (1311 et 1328) ; une lettre (en latin) de Raoul Basset de Drayton, sénéchal d'Aquitaine (1323) ; un traité de paix (également en latin) entre la ville de Bayonne et Arnaud Guillaume de Gramont (1328) ; l'arbitrage de Bernard d'Albret entre la ville de Bayonne et les habitants du pays de Labourd (1344) ; l'ordre des corporations religieuses et ouvrières à la procession de la Fête-Dieu (fin du xvie siècle) ; lettre du roi d'Angleterre Henri V demandant que Bayonne lui envoie des vivres (1415) ; enfin la liste des maires de Bayonne sous la domination anglaise, de 1204 à 1451.

T. de L.

Histoire administrative des anciens hôpitaux de Nantes, par Léon Maitre, membre de la Société de l'École des Chartes, officier d'académie, archiviste de la Loire-Inférieure, publiée d'après des documents originaux avec le concours de la Société académique de la Loire-Inférieure. Nantes, veuve C. Mellinet, 1875, in-8° de 390 pages.

Ancien élève de l'École des Chartes, M. Léon Maitre dépouille avec une ardeur infatigable et classe avec sagacité les archives départementales qui sont confiées à ses soins, pour en tirer d'excellents morceaux d'histoire provinciale. Les écoles et les hôpitaux ont surtout le privilège d'attirer plus spécialement son érudite attention. Il avait présenté pour thèse de sortie de l'École des Chartes une étude très complète sur les *Écoles Épiscopales et monastiques de*

l'Occident du VIIe au XIVe siècle. Étant archiviste du département de la Mayenne, il composa une *Histoire des hôpitaux de Laval*, et depuis que les archives du département de la Loire-Inférieure lui ont été remises, il nous a déjà donné un intéressant mémoire sur les *Écoles primaires du comté nantais*. Voici maintenant une *Histoire des hôpitaux de Nantes*, qui sera sans doute bientôt complétée par une histoire de l'assistance publique dans tout le département. Or le diocèse de Nantes, aujourd'hui si riche en institutions de bienfaisance, n'était pas moins bien doté avant la Révolution. Dès le temps des croisades, la charité avait pourvu à l'isolement des lépreux, qui menaçaient de répandre partout la contagion de leur mal affreux, en fondant des refuges dans toutes les paroisses de quelque importance; et, stimulés par les généreux exemples du clergé régulier et séculier qui chaque jour distribuait d'abondantes aumônes à la porte des églises et des monastères, les grands seigneurs entretenaient près de leur donjon des aumôneries pour les passants comme pour les plus misérables de leurs vassaux. Il y avait à Oudon l'aumônerie des sires de Malestroit; à Ancenis celle du baron Geoffroy établie dès le XIIIe siècle; au Loroux celle de la dame de Goulaine; à Savenay, celle de Saint-Armel...., refuges bâtis sur toutes les routes aboutissant à la cité ducale. A Nantes, on ne comptait pas moins de trois maisons de charité en dehors de l'enceinte dès le XIVe siècle et deux à l'intérieur de la ville : puis vint, au XVIe siècle, la fondation des grands hôpitaux de la Belle-Croix et du Sanitat, complétée au XVIIIe siècle par l'hospice des Incurables et par un orphelinat.

Quoique l'étude de l'histoire de ces divers établissements présente surtout un intérêt local, il ne faut pas se dissimuler qu'une foule de questions abordées par M. Léon Maître touchent à l'histoire même de la France. Le savant archiviste est amené, par la rencontre de documents authentiques, à rectifier bien des points qui paraissaient généralement admis dans la succession de nos institutions religieuses : c'est ainsi qu'il a reconnu à Nantes l'existence de la participation à la gestion d'établissements hospitaliers par des laïques bien *avant* le XVIe siècle, et qu'il établit ce fait général que les premières maisons de charité qui se sont fondées au moyen âge ont été construites, non pas dans l'intérieur des villes, mais hors de leur enceinte, dans l'un des faubourgs : on peut au moins l'affirmer d'une manière certaine pour toutes les villes de l'Ouest. Tout cela est appuyé sur des pièces officielles, choisies avec soin, et dont les extraits judicieux excitent beaucoup l'intérêt de la lecture. Nous signalerons surtout à l'attention la discussion de la querelle jadis soulevée à l'occasion de la fondation du Sanitat, et la réfutation de l'erreur accréditée qui en attribuait la création aux suites du voyage de François Ier et de sa cour à Nantes, en 1532. Le mal de Naples y datait malheureusement de la fin du XVe siècle.

Les règlements administratifs des anciens hôpitaux sont étudiés avec beaucoup de soin par M. Maître, et là encore on rencontre bien des traits qui appartiennent à l'histoire générale. D'intrépides archéologues, qui connaissent à fond les moindres masures du vieux Nantes, nous ont assuré qu'il pouvait y avoir quelques inexactitudes dans les limites attribuées au Sanitat lors de sa création ; mais c'est le seul reproche que nous ayons entendu faire à l'œuvre consciencieuse du laborieux archiviste de la Loire-Inférieure, et il faut être

méticuleux à l'excès pour lui en faire un crime. René Kerviler.

—

L'antique et royale cité de Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne), par M. l'abbé A. Pougeois, curé-doyen de Moret. Paris, J. Pougeois, 1875, petit in-8 de 230 pages.

Ce livre est certainement moins sérieux que ne le ferait supposer son titre : le lecteur y chercherait en vain l'indication des sources sur lesquelles repose l'histoire de Moret, ce qui conduit tout naturellement à penser que la compilation manuscrite de M. Paul de Wint, citée par M. l'abbé Pougeois, dans sa préface, est à peu près la seule à laquelle il ait eu recours. Quelques notes auraient, sans beaucoup surcharger le texte, complétement éclairci ce point important, et le livre y aurait gagné sans que le lecteur y perdît. Ce défaut, assez grave dans un ouvrage historique, a pourtant une excuse. M. l'abbé Pougeois ne prétend pas offrir au lecteur un livre scientifique, mais un simple aperçu historique, destiné aux touristes et aux voyageurs plutôt qu'aux savants. En l'envisageant à ce point de vue, on ne peut refuser à *l'antique et royale cité de Moret* certaines qualités. Le style est original, empreint d'une verve qui va parfois jusqu'à la hardiesse. Les digressions et les réflexions humoristiques y sont assez nombreuses, et le chapitre consacré à l'histoire du sucre d'orge des religieuses de Moret est égal en longueur à celui qui raconte les destinées de Moret sous saint Louis, Philippe IV et Charles V. C'est avec un sérieux qui ne manque pas de charme que M. l'abbé Pougeois rapporte comment un heureux industriel vit *renaître sous ses doigts, avec tout son éclat, avec toute sa saveur, l'antique sucre d'orge.* A côté de ces détails, d'un intérêt purement local, le lecteur trouvera de nombreux souvenirs historiques du passage et des bienfaits des souverains à l'égard de Moret, des descriptions de monuments et des citations empruntées à des documents originaux dont la provenance n'est généralement pas indiquée, mais qui prouvent du moins que l'auteur a voulu traiter consciencieusement son sujet. Toutefois, le ton général du livre justifie cette conclusion qu'il a été écrit plutôt pour satisfaire la curiosité du touriste que les exigences de l'historien sérieux. G. Bourbon.

—

Notice historique sur le canton de Châtillon-sur-Marne, par D. Albert Noel, bénédictin de la Congrégation de France. Reims, 1875, Matot-Braine, in-8 de 104 p.

Cette brochure, extraite de l'Almanach-annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, contient un ensemble de notions curieuses sur l'histoire des dix-neuf communes qui forment le doyenné actuel et le canton de Châtillon-sur-Marne. Je crois que le R. P. Noël s'est attaché à recueillir dans les ouvrages imprimés tout ce qui se rattachait à son sujet; il est certain cependant que, dans les archives, il aurait certainement trouvé des matériaux inédits qui auraient encore augmenté l'intérêt de sa publication. Ses lecteurs regretteront aussi qu'il n'ait pas cru devoir faire une table des noms d'hommes cités par lui. Nous considérons la *Notice historique sur le canton de Châtillon-sur-Marne*, comme le premier essai d'un travail qui peut devenir très-important pour l'histoire de la Champagne. Le R. P. Noël paraît s'intéresser tout particuliérement à ce pays ; il peut donc faire un ouvrage complet, avec ce zèle et ce soin que l'on apporte toujours à chercher le passé des localités qui rappellent des souvenirs personnels. A. de B.

Histoire de l'abbaye d'Auchy-les-Moines, par Adolphe DE CARDEVACQUE. Arras, Sueur-Charruey, 1875, in-8° de 255 pages.

Fondée vers le commencement du VIIIe siècle, l'abbaye d'Auchy est aujourd'hui complétement détruite : la Révolution a passé par là. Quelques années avant la tourmente, Dom Béthencourt préparait l'impression d'un cartulaire de son monastère; un premier volume avait paru (in-4° de 416 pages, sans titre), comprenant deux cent cinquante-deux pièces antérieures au XIVe siècle, et la vie de saint Sylvin, patron de l'abbaye. Ce volume, tiré seulement à vingt-cinq exemplaires, a presque la rareté d'un manuscrit. Les archives du Pas-de-Calais renferment un certain nombre de registres, chartes, pièces diverses, et un cartulaire contenant des actes de 1079 à 1388. Ces documents ont été la principale source du travail de M. de Cardevacque. Aussi son livre se recommande-t-il par une grande exactitude, si on laisse de côté des fautes d'impression qui se sont glissées dans plusieurs dates, et, par la même cause sans doute, Thierry II substitué à Thierry III. Il a donné une grande place au procès soutenu par l'abbaye d'Auchy contre celle de Saint-Bertin, pour l'élection de l'abbé d'Auchy, procès qui dura des siècles, toujours perdu par les moines de Saint-Sylvin, si ce n'est à la veille de la Révolution où, peut-être sous l'influence des idées du temps, ils obtiennent un jugement favorable à leurs prétentions. M. de Cardevacque ne doute point du bon droit des moines d'Auchy, et donne plusieurs textes qu'ils citaient en leur faveur; il est fâcheux qu'il n'ait point reproduit les principaux arguments de leurs adversaires, qui eurent pour eux saint Louis, Charles-Quint et plusieurs papes.

M. de Cardevacque a joint à son récit soixante-cinq pièces justificatives très-intéressantes, une table des noms de lieux précieuse pour l'étude de l'histoire locale, une planche curieuse donnant une vue d'ensemble de l'abbaye au milieu du XVIIIe siècle, et de nombreuses notes au bas des pages. Ce volume rendra d'utiles services à l'histoire des ordres religieux, qui est bien celle de la civilisation, et à l'histoire de nos provinces : c'est toujours une œuvre digne d'un écrivain sérieux que de consacrer son érudition à l'étude de ces abbayes qui furent des foyers de piété, de science et de charité. J.-M. R.

Nouvelles preuves de l'histoire de Chypre, *sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, par M. L. DE MAS-LATRIE. 1re et 2e livraison. Paris, Baur et Detaille, 1873 et 1874. In-8 de 140 p. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*).

M. L. de Mas-Latrie, qui a porté ses investigations avec une heureuse persévérance sur l'histoire de l'île de Chypre, vient de publier de nouveaux documents qui lui sont parvenus au cours de ses recherches. Le public des érudits lui en saura gré; nous retenons surtout la promesse de les utiliser dans la continuation de son *Histoire de l'île de Chypre*, que nous voudrions ne pas trop attendre. Les documents réunis dans ce petit volume sont en français, en italien et en latin. Ils proviennent de sources très-diverses : des archives de Venise, des archives du Vatican, des archives nationales de Pavie, de Pise, de Turin, des bibliothèques de Venise, de Florence, de Pavie, de Munich. Ils vont de l'année 1286 à l'année 1523, et se rapportent aux faits les plus variés. Les uns sont relatifs à Pierre Davila, connétable de Chypre, d'autres aux enfants du dernier roi de Chypre, d'autres aux relations commerciales,

d'autres aux princes de la maison de Lusignan et aux dignitaires de la couronne, à des faits d'armes, à des traités, à des ambassades et des négociations, etc., etc. Tout en remerciant le savant auteur de sa publication, nous lui reprochons de débuter par le mot attribué à Vertot : mon siége est fait. R. S.

—

History of Mary Stuart, queen of Scots. Translated from the original and unpublished Ms. of professor PETIT, by Charles DE FLANDRE, F. S. A. Scot., professor of french language and literature in Edinburgh. London, Longmans, Green and Co, 1874, 2 vol. petit in-4° de 349 et 284 p., cartonnés.

La *Revue* ne pouvait manquer de souhaiter la bienvenue à cette *Histoire de Marie Stuart*, écrite par un professeur français, avec le soin consciencieux et la patiente érudition qu'exige un pareil sujet, et traduite en anglais par un professeur écossais sur le manuscrit original et inédit. Si nous ajoutons qu'elle se présente dans des conditions exceptionnelles de luxe typographique, et accompagnée de deux portraits dont l'un est la reproduction, autorisée par la reine Victoria, d'une miniature attribuée à Janet qui se trouve à Windsor Castle; dont l'autre est gravé d'après une pièce de monnaie de 1562, nous aurons donné une idée du vif intérêt qu'offre cette publication et de l'attrait tout particulier qu'elle présente à la fois aux amateurs de bons et beaux livres et aux amis de l'infortunée reine d'Ecosse.

C'est, en effet, une réhabilitation, et une réhabilitation complète de Marie Stuart qu'a entreprise le professeur Petit, après un labeur persévérant de plus de dix années ; et nous ne craignons pas de dire que, par l'étendue des recherches, le talent de l'exposition, la sobriété du récit, son travail est de nature à satisfaire le lecteur le plus difficile et à former la conviction dans son esprit. Pourquoi seulement ce format de luxe, ce prix si élevé (près de 80 francs), cette langue étrangère, pour un livre écrit par un Français et qui s'adresse avant tout à des Français ? — car Marie Stuart est *nôtre*, et nous avons bien le droit de la revendiquer à la fois comme catholique et comme reine de France. — Nous espérons que M. Petit nous donnera bientôt, — et dans des conditions facilitant une vulgarisation très-nécessaire, — une édition française de son beau livre qui, en la dégageant de l'appareil scientifique, pourrait tenir en un seul volume et combler une lacune regrettable de notre littérature.

Nons avons dit qu'une des qualités de l'ouvrage était la sobriété du récit : le professeur Petit a rejeté dans un appendice (t. II, p. 137-259) tout ce qui est discussion. Là, il examine à fond toutes les accusations contre Marie Stuart : son amour pour Riccio, sa complicité dans le meurtre de Darnley, ses lettres à Bothwell, sa connivence avec le meurtrier de son mari, sa complicité dans la conspiration de Babington, et il en fait justice de la manière la plus péremptoire, en s'appuyant sur les documents originaux. C'est comme un second livre ajouté au premier, et qui augmente encore le mérite de l'œuvre historique que nous recommandons à la plus sérieuse attention de nos lecteurs. Ajoutons que l'auteur a été honoré d'un bref de Notre Saint-Père le Pape.

G. DE B.

—

Histoire du royaume des Pays-Bas depuis 1814 jusqu'en 1830, *précédée d'un coup d'œil sur les révolutions religieuses du XVIe et du XVIIe siècle, et suivie d'un essai sur l'histoire du royaume de Belgique depuis la révolution de 1830 jusqu'au traité de 1839*, par le baron DE GERLACHE, 4e édition, avec une notice biographique de l'auteur, par M. THONISSEN, professeur à l'Université catholique de Louvain. Bruxelles, Gæmœre, 1875, 3 vol. in-8° de CXIX-412, 477 et 489 p.

Comme la plupart des hommes politiques belges appartenant au parti catholique, le baron de Gerlache se plut à associer l'étude des lettres et de l'histoire aux labeurs de la politique. Mêlé à tous les événements qui amenèrent la constitution de sa patrie en état indépendant, et y tenant l'un des premiers rôles, il était tout préparé à retracer l'histoire de cette période curieuse qui portait le germe des destinées futures de la Belgique : il l'a écrite de main de maître. Son biographe, M. Thonissen, a justement vu en lui « le type du savant chrétien, » et « l'une des plus grandes figures de la Belgique moderne. »

Trois volumes, qui sont autant de parties distinctes, composent son histoire des Pays-Bas de 1814 à 1830. Le premier est à coup sûr le plus remarquable. Sous le titre modeste d'*Introduction à l'histoire de Belgique*, M. de Gerlache esquisse à grands traits l'histoire des pays qui devaient former ce royaume, depuis les temps les plus anciens du moyen âge jusqu'à 1814. Mais, sur ce sol qui vit se heurter tant de peuples, passer tant de révolutions politiques et religieuses, croître, s'épanouir et tomber ces communes flamandes si fières de leurs franchises, l'Europe apparaît à chaque instant, et l'histoire prend les plus vastes proportions. M. de Gerlache ne les lui a pas refusées. Son livre est une histoire philosophique de l'Europe chrétienne dans ses rapports avec les Pays-Bas, envisagée surtout au point de vue des luttes religieuses du XVIe et du XVIIIe siècle : à l'érudition qui en est la base, se mêle une sûreté de jugement et une hauteur de vues qui lui assignent une place d'honneur parmi les œuvres modernes, non loin de Bonald et de J. de Maistre.

Peut-être seulement trouverons-nous trop légèrement motivés quelques jugements portés contre la France. Nous avons malheureusement à l'étranger la réputation que la Révolution nous a faite; mais tous les Français ne sont point des révolutionnaires, et si les écrivains de ce parti sont les plus bruyants, ils ne passent point auprès des érudits pour être des historiens sérieux. M. de Gerlache a parfois commis cette erreur d'admettre comme l'opinion commune des Français ce qui n'est que le fait d'une école. Il y aurait quelques réserves à faire sur les reproches adressés à plusieurs rois de France pour leurs alliances avec les protestants contre les princes catholiques d'Espagne et d'Autriche. Je ne prétends pas que nos rois aient toujours bien agi, mais encore faut-il tenir compte des nécessités où ils se trouvaient pour maintenir dans son intégrité le royaume qu'ils avaient reçu de leurs pères et dont ils devaient compte à Dieu. Mais je me plais à reconnaître l'impartialité avec laquelle M. de Gerlache, s'élevant au-dessus des autres préjugés, rend justice aux Espagnols dont la domination, rude parfois et si souvent impopulaire, parvint du moins à sauver de la Réforme les Pays-Bas.

Le second volume est l'histoire détaillée depuis les dernières années de Napoléon Ier jusqu'en 1832, suivie d'études sur plusieurs questions importantes, jusqu'en 1839 (Loi sur l'enseignement, Fondation de l'Université de Louvain, etc.).

Le tome III contient des « notes, discours et pièces justificatives, » et une table générale des matières.

J.-M. RICHARD.

Djemschid et Quetzalcohuatl, par M. DE CHARENCEY. Alençon, E. de Broise, 1874, in-8 de 66 p.

De la symbolique des points de l'espace chez les Indous, par le même. Paris, E. Leroux, in-8 de 16 p. (Extrait de la *Revue de Philologie et d'Ethnographie*).

Les animaux de la vision d'Ezéchiel et la symbolique chaldéenne, par le même. Caen, 1875, in-8 de 26 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Caen*).

Dans le premier de ces opuscules, le plus étendu de beaucoup, M. de Charencey poursuit la série d'études sur les traditions religieuses et historiques du nouveau monde, comparées à celles de l'Ancien, qu'il a déjà entamées dans ses *Mythes de Votan et d'Ymos*, travaux dont j'ai rendu compte ici même. Celui-ci offrait un progrès incontestable sur le précédent, au point de vue de la critique historique; mais je crains, je l'avoue, que ce progrès ne se soit pas continué en passant de la seconde étude à la troisième. Il ne faut pas se lasser de le dire au savant écrivain : le péril toujours redoutable de ces comparaisons, c'est d'étendre à l'ensemble d'un récit les ressemblances réelles que présentent tels ou tels détails, et aussi d'attribuer à une transmission de mythe une similitude de données qui peut tout aussi bien s'expliquer par l'identité de nature psychologique entre les hommes de tous les pays.

Ici, d'ailleurs, il y a plus, M. de Charencey prend le mythe de Djemschid tel qu'il le trouve dans le Schah-Nameh de Firdouçy, composition de l'époque musulmane, certainement formée de traditions iraniennes, mais bien éloignée du point de départ. Dans le chant vraiment antique dont on a fait le deuxième chapitre du Vendidad, ce mythe est assez simple et ne présente pas, ce me semble, toutes les ressemblances de détail avec le mythe du roi Toltèque qui ont frappé M. de Charencey.

C'est donc beaucoup moins comme résultat obtenu que comme élément considérable d'un résultat à poursuivre, qu'il faut considérer ce travail. C'est l'étude curieuse du mythe de Quetzalcohuatl qu'il faut y chercher, d'autant plus que l'auteur est loin de se borner, dans ses essais de comparaison, aux récits dans lesquels il croit trouver des ressemblances avec le mythe iranien : il en signale aussi plusieurs avec celui de Bacchus et avec l'histoire de Noé.

Il serait téméraire de nier que certains traits, appartenant à quelqu'un de ces récits, aient été transportés en Amérique. Mais des traits isolés appartenant à diverses narrations, défigurées elles-mêmes et fondues dans une tradition commune avec un nombre bien supérieur d'éléments tout à fait étrangers, doivent laisser dans l'esprit du critique de nombreuses incertitudes. C'est uniquement de l'ensemble des récits, de la ressemblance constatée dans le *tissu des faits*, qu'il est possible de trouver matière à une affirmation ou même à une probabilité touchant la transmission d'un peuple à l'autre, surtout quand il s'agit de peuples fort éloignés et appartenant à des races différentes.

Aussi n'hésité-je pas à placer bien au-dessus de ce travail les quelques pages du même auteur sur la Symbolique des points de l'espace chez les Indous. Non, sans doute que toutes ses assertions soient également satisfaisantes; mais l'intérêt en est considérable. Ces recherches sont bien plus précises et même plus étendues que ne le ferait supposer le titre;

l'auteur donne ici plus qu'il ne promet.

En effet, après avoir signalé avec beaucoup de soin les êtres mythologiques qui, à différentes époques de la mythologie indienne, ont été désignés comme présidant aux points cardinaux ou intermédiaires de l'horizon, il désigne les couleurs symboliques attribuées soit au dieu lui-même, soit au point astronomique chez les Indous et chez les Chaldéens, et il établit ainsi des rapprochements très-frappants entre ces symboles chez l'un et l'autre peuple. Ce n'est qu'une iindicaton, sans doute; mais elle peut appeler une attention féconde en résultats, soit sur des relations antiques entre ces deux races, soit sur une action commune de traditions Kouschites sur toutes les deux. M. d'Eckstein, on le sait, attachait une très-grande importance à retrouver, dans les mythes indiens, des traces d'une mythologie antérieure à l'arrivée des Aryas dans l'Inde, et il me paraît difficile de nier un mélange de doctrines chamitiques et sémitiques dans la religion de Babylone.

Quant aux animaux de la vision d'Ezéchiel, j'oserai dire que l'auteur s'engage dans une voie à la fois dangereuse et sans issue, lorsqu'il admet que des symboles païens ont fourni les éléments d'une vision surnaturelle et divine. Je sais que cette idée, il ne l'a pas conçue ou acceptée le premier, même parmi les écrivains catholiques; mais la logique ne l'autorise point, car cette hypothèse dérive manifestement, quoique indirectement, de la négation du surnaturel. Du reste, l'idée qui a fourni le premier titre de cette brochure ne correspond qu'à la moindre partie du contexte. Le reste contient une étude intéressante sur le classement des Dieux et des Génies chez les Chaldéens et les Iraniens, classement sur lequel je ne suis pas compétent pour me prononcer d'une manière absolue, mais qui peut, tout au moins, fournir matière à des développements critiques d'une importance réelle. Rien ne doit être négligé dans l'étude si récente et déjà si vaste des antiquités de la Babylonie, de l'Assyrie et de l'Iran.

F. Robiou.

La découverte du nouveau monde par les Irlandais et les premières traces du Christianisme en Amérique, *avant l'an 1000*, par E. Beauvois. Nancy, 1875, in-8° de 53 pages, avec une carte.

Ce travail, extrait du recueil publié par le congrès international des Américanistes, constitue, à coup sûr, le mémoire le plus intéressant de tout le volume. Si parfois l'on a taxé l'auteur d'un peu de hardiesse dans ses déductions, il nous semble difficile, aujourd'hui, de ne point accepter complétement, et sans réserve, sa manière de voir. Les Sagas nous parlent d'un pays, nommé *Hvitramannaland* (terre des hommes blancs) et situé de l'autre côté de l'Atlantique.

La première fois que les navigateurs islandais pénètrent dans ces régions, ils y rencontrent une population chrétienne, adonnée à l'équitation et à l'élève du bétail, relativement civilisée et connaissant l'usage des métaux. Enfin, ce qui est bien significatif, ce peuple étrange parlait un idiome dans lequel les hommes du Nord crurent reconnaître de l'Irlandais. En un mot, les habitants du Hvitramannaland étaient infiniment supérieurs, à tous égards, aux *Skrælingars* ou indigènes du Nord de l'Amérique, que les relations scandinaves dépeignent domme des Troglodytes, faisant usage d'instruments de pierre, ne possédant point d'animaux domestiques et livrés au paganisme. Du reste, en s'aidant du texte des

Sagas, on parvient à établir une corrélation entre le *Hvitramannaland* et une partie du Canada actuel, tandis qne la *grande Irlande* doit répondre au Nord de cette même région ; le *Helluland it Mikla* ou *grand Helluland* au Labrador; le petit *Helluland* à Terre-Neuve. Enfin, dans le *Vinland*, l'on reconnaîtra forcément une partie de la côte des États-Unis. Ajoutons que les premiers missionnaires français signalèrent certaines réminiscences chrétiennes chez les tribus de la Gaspésie. L'on a même retrouvé dans ces parages quelques débris d'édifices qui n'ont pas dû être construits par des Peaux-Rouges. Maintenant, d'où avait pu venir cette race de civilisateurs mytérieux. C'est ici que M. Beauvois fait preuve d'une sagacité allant jusqu'à la divination. D'après les données scandinaves, il signale l'existence d'une population de *Pappars*, venue d'Irlande, pour s'établir dans les archipels du nord de l'Ecosse. Sans cesse tourmentés par les incursions des pirates du Nord, ces hommes vont chercher un asile jusqu'en Islande, où les premiers découvreurs norvégiens signalèrent des vestiges de leur présence. Ces *Pappars* étaient d'ordinaire vêtus de blanc, ce qui nous rappelle le nom de *Hvitramannaland*. Leur qualification technique, qui signifiait « prêtre, » leur fut sans doute donnée, non parce qu'ils étaient tous engagés dans les ordres sacrés, mais parce qu'ils formaient de petites *réductions* dirigées par des moines, et analogues aux *réductions* du Paraguay. Maintenant, des navigateurs assez habiles pour franchir l'espace qui sépare les Orcades de l'Islande ne devaient pas être fort embarassés pour passer de là en Amérique. Ces terres nouvelles leur offraient un asile assuré contre les violences et les dévastations des pirates du Nord.

Il nous semble seulement que M. Beauvois va un peu loin, en s'étayant de la relation des frères Zéni, pour établir l'existence de la colonie irlandaise du Canada jusque vers l'an 1400. De graves inexactitudes ont été signalées dans le récit des voyageurs vénitiens, et on ne saurait accepter leur témoignage sans bien des réserves. Suivant toute probabilité, les chrétiens du *Hvitramannaland* durent disparaître vers la fin du XIIe siècle, à la suite de cette grande invasion de tribus de Peaux-Rouges (Algonkins, Hurons et Tuscaroras) qui exterminèrent les Skrœllingars ou Esquimaux du nord des États-Unis. Nous ne saurions non plus partager l'avis de l'auteur en ce qui concerne l'identification du *Thulé* des anciens avec l'Islande. Malte-Brun semble avoir démontré, par d'assez bonnes raisons, que la découverte de Pythéas devait faire partie de la côte norvégienne.

Quoi qu'il en soit, ces quelques critiques ne nous empêchent point de rendre une justice méritée au travail de M. Beauvois. Il a fait une véritable découverte archéologique, aussi propre à flatter l'amour-propre national de nos frères, les Celtes d'Irlande, qu'à attirer l'attention du public savant d'Europe et d'Amérique.

H. DE CHARENCEY.

Le Canarien, *livre de la conquête et conversion des Canaries* (1402-1422), par Jean DE BÉTHENCOURT. Publié d'après le manuscrit original, avec introduction et notes, par Gabriel GRAVIER. Rouen, Lanctin, 1874, in-8 de LXXXIII-258 pages. (Publication de la Société de l'Histoire de Normandie.)

La chronique de Jean de Béthencourt, composée par deux de ses chapelains, Pierre Bontier et Jean Le Verrier, n'a jamais été un livre aussi populaire ni même aussi connu qu'il

méritait de l'être. L'édition donnée par Bergeron, en 1630, était jusqu'à ces dernières années restée unique, et les exemplaires en devenaient presque introuvables. On doit donc se féliciter de la résolution prise par la Société de l'Histoire de Normandie, d'en donner une édition nouvelle, ainsi que du soin scrupuleux et du dévouement éclairé avec lequel M. Gravier l'a exécutée. La nouvelle édition, plus exacte et plus complète que celle de Bergeron, a été faite sur le manuscrit original, resté, par un phénomène bien rare, entre les mains des descendants directs et représentants actuels du conquérant des Canaries, Madame de Mont-Ruffet et MM. de la Quesnerie, ses neveux, qui se sont empressés d'apporter à cette intéressante publication un concours digne d'éloges.

C'est vraiment un type curieux et original que celui de ce chevalier normand qui semble faire revivre, vers le déclin du moyen âge, quelques-uns des traits des compagnons de Guillaume le Conquérant, ou même de ceux de Rollon. Il quitte un jour son castel du pays de Caux où il faisait aux braconniers du voisinage une guerre par trop acharnée, sa jeune épouse dont il était pourtant un peu jaloux, la cour de France où il jouissait d'une considération unie d'ailleurs à une parfaite indifférence pour ses projets; il réunit une troupe d'aventuriers normands ou gascons, et entreprend la conquête de cet archipel éloigné et peu fréquenté, à peine connu des anciens, et sur lequel la plupart de ses contemporains ne possédaient que les plus vagues notions. Jean de Béthencourt ne manquait sans doute pas à cet égard de renseignements précis: plusieurs navires normands avaient déjà visité ces parages; il avait de plus de proches parents fixés en Espagne, et qui avaient pu lui fournir d'utiles indications. L'entreprise était, d'ailleurs, loin d'être aussi fantastique que l'on pourrait le croire. Dès le XIIIe siècle, une expédition génoise, guidée par un marin normand, Lancelot Maloisel, avait tenté de s'établir dans une des îles Canaries, qui a toujours porté depuis le nom de Lancerote. Depuis cet essai de colonisation avorté, l'archipel avait été bien des fois visité par des navires européens, quoique toujours, hélas! dans un but de piraterie odieuse. Les indigènes de ces îles, peuple intéressant dont l'extermination la plus complète a anéanti jusqu'aux derniers vestiges, formaient une race belle, forte, intelligente, pleine de bravoure et d'énergie, mais étrangère à toute habitude de la guerre, à l'usage des armes les plus rudimentaires. Débarquer sur leurs côtes, se saisir par tromperie ou par violence d'un certain nombre d'insulaires et les vendre comme esclaves dans les ports d'armement, c'était là un genre d'entreprises auquel se livraient volontiers certains écumeurs de mer espagnols ou portugais. Dès le début du XVe siècle, sauf Ténériffe et Gran-Canarie, qui par leur importance offraient moins de facilités à des descentes de ce genre, ces îles, dites fortunées, se trouvaient ainsi réduites à quelques centaines d'habitants. Ce fut donc sans difficulté que Béthencourt, avec une poignée de compagnons, fonda son premier établissement à Lancerote; il sut même d'abord acquérir l'amitié des habitants. Il avait bien plus à redouter les coupables visées de quelques-uns des siens, ainsi que les incursions des pirates espagnols. Contre ce double danger, il ne vit d'autre ressource que de se rendre à la cour de Castille, de s'en reconnaître le vassal, et d'obtenir à ce prix des secours efficaces, avec la reconnaissance du titre ambitieux de roi des Canaries qu'il s'était attribué. Mais, en son absence,

ses compagnons avaient déjà adopté, à l'égard des indigènes, le même système d'atrocités qu'ils voyaient pratiquer par les pirates; et de là naquit une guerre acharnée, mais inégale, qui devait se terminer par l'anéantissement de la population primitive. Béthencourt, le moins cruel de ceux qui trempèrent dans cette œuvre d'iniquité, porte cependant à cet égard une large part de responsabilité. Trois ans après son arrivée, il se voyait déjà maître de plusieurs de ces îles, et une colonisation, où l'élément espagnol dominait largement, avait fait de notables progrès. Béthencourt voulut alors revoir son pays natal; mais, à peine de retour dans son manoir de Normandie, il y trouva un ennemi plus redoutable qu'aucun de ceux qu'il avait combattus : ce fut le démon de la jalousie. Prenant son propre frère pour objet de sa haine, il s'empressa de dépouiller sa famille du fruit de ses travaux, vendit à la cour de Castille sa conquête africaine, dissipa sa fortune, et mourut dans l'obscurité.

M. Gravier a enrichi cette édition d'une intéressante introduction et de notes nombreuses, ainsi que d'une carte extraite d'un recueil manuscrit de la fin du XIVe siècle. Il établit surabondamment ce fait trop ignoré qu'une partie des côtes occidentales d'Afrique était connue dès cette époque. On n'en enseigne pas moins tous les jours que le cap Bojador, si voisin de l'archipel Canarie, ne fut doublé qu'en 1438 par les Portugais, fait de navigation auquel on donne un rang presque égal aux plus grandes découvertes de ce siècle. Il n'est plus cependant permis de douter que les côtes de la Sénégambie n'aient été visitées par des navires européens longtemps avant cette date. Mais peut-être M. Gravier va-t-il trop loin en admettant des récits suivant lesquels des marins dieppois auraient visité et même fréquenté plusieurs ports de la Guinée dès le XIVe siècle. Ce sont là des assertions qui mériteraient des preuves plus fortes que l'autorité d'écrivains de l'avant-dernier siècle. Quoi qu'il en soit, M. Gravier a mis en lumière plusieurs documents intéressants. Il a aussi extrait des archives publiques et des collections particulières, une série de pièces authentiques sur Jean de Béthencourt et sa famille, et donné par là encore plus de valeur à son excellente édition de la chronique originale des deux chapelains cauchois.

L. DE N.

Du droit de marque ou droit de représailles au moyen âge, suivi de pièces justificatives, par M. René DE MAS-LATRIE, ancien auditeur au Conseil d'Etat. Nouvelle édition. Paris, Baur, 1875, in-8 de 123 p.

M. René de Mas-Latrie donne une nouvelle édition, revue et augmentée, de son intéressant travail sur le droit de marque au moyen âge (qui a été le sujet de sa thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste paléographe), publié déjà dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* et honoré d'une mention honorable au concours des Antiquités nationales en 1867. Son étude ne s'étend pas au delà des bornes de la Méditerranée, quoiqu'on y trouve cependant quelques faits concernant l'Angleterre. Elle se recommande par sa clarté, sa précision, la netteté de ses conclusions, toutes basées sur des faits et des documents que le lecteur a toute facilité de contrôler dans le riche appendice (p. 57-123) qui en est le premier complément

« Le droit de représailles est le droit concédé à un particulier, par l'autorité souveraine dont il est le sujet, de reprendre, même par la force, son bien ou l'équivalent de son bien

sur un étranger ou les concitoyens de cet étranger, lorsqu'il n'a pas pu obtenir justice par la voie judiciaire du pays de son adversaire. » Il est d'origine germanique et trouve son principe dans la solidarité admise entre les membres d'une même famille. Ce droit ouvrait les portes aux plus grands abus ; aussi n'a-t-on pas hésité à charger le moyen âge de tous les méfaits dont il aurait pu être l'occasion, s'il eût été abandonné à l'arbitraire des personnes intéressées. Mais il n'en est rien. M. de Mas-Latrie prouve, et c'est le point capital de son mémoire, que son exercice était, dès le XIIe siècle, réglementé par une procédure longue et sérieuse, qui sauvegardait les intérêts de chacun ; procédure variant suivant les pays, mais inspirée par le même esprit de justice et d'humanité. Le premier document cité est de 1253 et provient de l'Aragon. Il fallait notamment que la partie lésée s'adressât d'abord au gouvernement de son adversaire, et ce n'était qu'après un refus de réparation que l'autorité souveraine, directement ou par délégation, concédait des lettres de représailles dont on ne pouvait user qu'après certains délais et avec certaines formalités. L'Église condamna ce droit, et cependant nous voyons ses ministres en user quelquefois. Il y avait des sauf-conduits pour garantir certaines personnes contre les représailles, ainsi les commerçants se rendant à une foire ; des contre-marques pour prévenir les effets de lettres de représailles injustement ou légèrement concédées ; la confiscation par l'autorité pour réparer le tort occasionné. On trouve aussi, particulièrement à Narbonne et à Montpellier, des assurances mutuelles contre le fait des représailles. Dès 1216, on constate une tentative de la République de Florence pour les réprimer, mais sans succès. Au commencement du XVe siècle, Venise fut plus heureuse dans une tentative analogue. Depuis, la répugnance à recourir aux représailles n'a fait qu'augmenter ; le droit n'a jamais été aboli, mais il est tombé en désuétude. Le traité d'Utrecht (1713) est le dernier document diplomatique qui en fasse mention.

R. DE ST-M.

—

Mélanges d'archéologie et d'histoire, par P. CHARLES ROBERT, membre de l'Institut. Paris, Dumoulin, 1875, in-8 de 162 pages, avec gravures intercalées.

C'est une excellente idée que réalise M. l'intendant général Robert en réunissant des mémoires et dissertations éparpillés dans différents recueils, et, par conséquent, difficiles souvent à retrouver. Ce fascicule contient des pages intéressantes sur l'épigraphie, l'histoire, la numismatique du moyen âge et l'archéologie proprement dite. Nous signalerons la dissertation sur deux nouveaux cachets d'oculistes romains ; la note sur l'emplacement des armées romaines pendant la période impériale ; l'étude des médailles commémoratives des événements militaires accomplis sous Henri II. Cette étude numismatique sert de fond à un excellent mémoire historique, la description de monnaies inédites et de jetons de Bar, de Metz et de Toul.

Les moindres travaux de M. Robert sont traités avec une érudition et une critique qui font de chacun un tout complet ; ajoutons que l'auteur sait leur donner une forme littéraire que beaucoup de savants négligent trop souvent.

A. DE B.

—

Études sur l'architecture religieuse dans l'Agenais, du Xe au XVIe siècle, par G. Tholin, archiviste du département de Lot-et-Garonne. Paris, Didron, 1874, in-8 de 364 p. et 33 pl.

A plusieurs reprises déjà, nous avons exprimé le regret que l'excellent cours d'archéologie du moyen âge, professé par M. Jules Quicherat à l'École des Chartes, ne fût pas vulgarisé. Heureusement que plusieurs de ses élèves, en profitant des leçons entendues par eux, et en les appliquant à leurs études personnelles, peuvent faire attendre avec patience une publication que le savant directeur ne manquera pas de donner. C'est ce que vient de faire M. Tholin, préludant ainsi au *Répertoire archéologique du département de Lot-et-Garonne*, dont il s'occupe activement.

Son étude sur l'architecture réligieuse de l'Agenais est une statistique méthodique de toutes les églises et chapelles de cette partie de la France, du xe au xvie siècle; en préférant un classement basé sur l'analogie des plans à un ordre chronologique, M. Tholin a réussi à faire un véritable traité, qui sera utilement consulté par les archéologues et par les architectes.

L'ouvrage est divisé en deux parties principales : l'une consacrée à la période romane, l'autre à la période gothique. Chacune de ses grandes divisions comprend un certain nombre de chapitres consacrés chacun à un groupe de monuments qui présentait des caractères généraux d'analogie.

Dans l'appendice, on trouve un catalogue raisonné des sépultures anciennes de l'Agenais : un recueil de documents relatifs à la construction et à la restauration de la cathédrale d'Agen; une note curieuse dans laquelle l'auteur croit avoir retrouvé dans les substructions de la ville gallo-romaine de Baptiste (commune de Moncrabeau), un oratoire et un baptistère qui seraient les plus antiques monuments chrétiens de l'Agenais; enfin des réflexions très-justes qui ne sauraient être trop divulguées, sur la prudence et le soin avec lequel on doit restaurer les édifices anciens. M. Tholin soutient là une thèse excellente, contre certains architectes qui, sous prétexte de restaurer les monuments, les reconstruisent à nouveau, suivant leurs idées personnelles, et font ainsi un art roman ou gothique de convention, véritable pastiche qui dénature le plan et l'ornementation primitives.

Si j'ai une critique à faire à M. Tholin, c'est au sujet de la note, très-succincte du reste, qu'il donne sur l'étude des vocables des églises pour aider à préciser l'époque de leur fondation. Je crois comme lui que l'étude des vocables est d'une grande utilité pour établir à quelle époque une église ancienne remonte; mais il me semble qu'il s'attache trop à rechercher dans ces vocables des souvenirs du paganisme. La substitution de saint Pierre à Jupiter, de la Sainte Vierge à Diane ne me paraît pas un fait prouvé ni original. A. de B.

Guide de l'art chrétien; *études d'esthétique et d'iconographie*, par le comte de Grimouard de Saint-Laurent. Paris, Didron; Poitiers, H. Oudin, 1872-1875, 6 vol. in-8.

M. le comte de Grimouard de Saint-Laurent vient d'achever une œuvre magistrale, digne d'être appréciée par tous les hommes soucieux de la *science iconographique*. Je dis la science iconographique, car, grâce aux magnifiques travaux de M. le commandeur de Rossi, l'iconographie chrétienne est devenue une science et un auxiliaire puissant du dogme et de la synthèse catholiques. Parfaitement au courant de ces découver-

tes précieuses, M. de Saint-Laurent les a judicieusement mises à profit.

Le plan de son ouvrage lui en faisait d'ailleurs un devoir. Ce plan, largement conçu, dessiné à grands traits, mais avec d'innombrables preuves à l'appui, contient les origines et les développements de l'*Art chrétien*. Or c'est manifestement dans les catacombes qu'il faut aller étudier les premières ébauches de ce magnifique tableau. On peut dire que M. de Saint-Laurent s'est constamment tenu à la hauteur de sa tâche. Dans ces six volumes, il montre une érudition artistique qui prouve un grand talent d'observation critique. Ayant à apprécier, dans son application pratique, l'*Art chrétien* depuis dix-huit siècles, il choisit avec un tact exquis les exemples les plus dignes du sujet qu'il veut démontrer.

Le premier volume débute par d'utiles notions préliminaires sur le culte des saintes images, sur le beau, l'invention, la composition, l'expression, le dessin, le nu, les figures accessoires, le clair obscur, et le coloris. Puis, dans trois *études* intéressantes, sont énumérés les signes distinctifs au moyen desquels les peintres chrétiens ont exprimé l'idée de sainteté dans les personnages dont ils donnaient la représentation. Après ces observations générales, M. de Saint-Laurent aborde son sujet. C'est Dieu d'abord, le Christ ensuite, dans ses différents mystères ; puis la Vierge Marie, les Anges et la nature considérés dans leurs formes générales. Viennent enfin les applications pratiques de la création, de la chute et de la réparation dans ses dernières conséquences.

Il ne m'appartient pas de juger l'œuvre de M. de Saint-Laurent au point du mérite et de la perfection des dessins; d'autres l'ont fait. Mon but a été de l'apprécier au point de vue de *l'Art chrétien*, en ce qui touche l'archéologie et le symbolisme. Sous ce rapport, l'auteur a rendu un véritable service à la science sacrée, et tous les hommes de goût doivent former le vœu que les idées émises en cet ouvrage soient connues, étudiées et mises en pratique par tous les artistes chrétiens.

Dom François Chamard,
bénédictin.

Victor Palmé.

Le Mans. — Typographie Ed. Monnoyer, place des Jacobins.

LES PREMIERS

SUCCESSEURS DE SAINT PIERRE

L'étude des plus anciens monuments de l'histoire ecclésiastique démontre que, dès le début du v[e] siècle, cinq opinions différentes s'étaient produites au sujet de l'ordre et du nombre des premiers successeurs de saint Pierre. Je les réunis dans le tableau suivant, afin que le lecteur puisse les comparer avec plus de facilité.

Première opinion : 1, saint Pierre ; 2, saint Lin ; 3, saint Clet ou Anaclet ; 4, saint Clément ; 5, saint Évariste.

Deuxième opinion : 1, saint Pierre ; 2, saint Lin ; 3, saint Clément ; 4, saint Clet ; 5, saint Évariste.

Troisième opinion : 1, saint Pierre ; 2, saint Lin ; 3, saint Clet ; 4, saint Anaclet ; 5, saint Clément ; 6, saint Évariste.

Quatrième opinion : 1, saint Pierre ; 2, saint Lin ; 3, saint Clément ; 4, saint Clet ; 5, saint Anaclet ; 6 saint Évariste.

Cinquième opinion : 1, saint Pierre ; 2, saint Lin ; 3, saint Clet ; 4, saint Clément ; 5, saint Anaclet ; 6, saint Évariste.

Ces cinq opinions ne sont pas les seules que l'on soit en droit de distinguer ; car, dès l'an 400 et auparavant, on regardait saint Lin et même saint Clet comme de simples coadjuteurs de saint Pierre, morts avant lui, et par conséquent introduits d'une manière subreptice dans la liste des papes [1].

[1] Rufin d'Aquilée († 410) professe cette doctrine. S. Épiphane la soutient dans ce qu'elle a de sensé. M[gr] Héfélé l'a reprise purement et simplement, *Pat. apost. opera*, éd. 2[e], XXXVI.

Les modernes ont encore accru la confusion, les uns en admettant que saint Clet donna sa démission du souverain pontificat pour le reprendre ensuite sous le nom d'Anaclet [1], les autres en attribuant une démarche à peu près semblable au pape saint Clément [2].

Cette question n'intéresse en aucune façon la foi ou la discipline ecclésiastique. Cependant l'incertitude qui l'environne attriste les cœurs catholiques, décourage les hommes droits que le malheur de la naissance ou le vice de l'éducation tiennent séparés de nous, et porte bien des personnes à croire plus profondes encore qu'elles ne sont les ombres qui enveloppent les commencements du christianisme.

Y a-t-il moyen d'arriver à une solution ? Beaucoup de savants ne le croient point, et se persuadent qu'après tant d'efforts dépensés pour faire prévaloir l'une ou l'autre opinion, le problème demeurera éternellement insoluble.

J'avais longtemps moi-même partagé cet avis. Mais, en étudiant de plus près les documents, j'ai été frappé d'une de ces considérations que leur simplicité même dérobe quelquefois pendant longtemps à tous les regards. Il m'a semblé que là était le véritable nœud de la question, et j'espère faire partager ma conviction à tous ceux qui liront ces pages.

Pour procéder avec ordre, je rapporterai d'abord tous les textes que les sept premiers siècles nous ont laissés sur l'ordre et la succession des premiers Papes [3]; j'étudierai ensuite la pièce qui me paraît avoir enfanté l'erreur; enfin je tirerai la conclusion.

I

La plus ancienne liste qui nous ait été conservée est celle de saint Irénée, et ce document mérite d'autant plus de fixer

[1] Papebrock, *De Cleto et Anacleto*. Propyl., mai. *Pars prior*, p. 217-220.

[2] Cette opinion s'est produite naguère encore dans un bel ouvrage d'un grand défenseur de l'Église, enlevé récemment. Cf. Blanchini, *Lib. pontif.*, Migne, *Patr. lat.*, t. CXXVII, col. 1063-1067, 1122-1125.

[3] Je m'arrête à l'an 700, parce que les travaux postérieurs à cette date ne peuvent plus être considérés, quant à notre question, comme originaux ou comme reproduisant des originaux perdus. D'ailleurs, je me réserve le droit de faire les exceptions qui me paraîtront utiles.

l'attention, que ce grand évêque en avait puisé les éléments à Rome même, où il s'arrêta probablement, quand il vint d'Asie dans les Gaules, et où il se rendit certainement comme député des Églises de Lyon et de Vienne, lors des troubles excités par le Montanisme.

« Voulant donc fonder et organiser l'Église, les bienheureux apôtres confièrent à Lin la fonction de l'épiscopat pour la gouverner. C'est ce Lin dont saint Paul fait mention dans les Épîtres à Timothée. Anenclet lui succéda, et après lui, au troisième rang après les apôtres, l'épiscopat vint à Clément, lequel avait aussi vu les apôtres et conféré avec eux, ayant encore devant les yeux leur prédication et leur tradition toutes récentes : et en cela il n'était pas seul, car il en restait encore à cette époque plusieurs instruits par les apôtres eux-mêmes... A ce Clément succéda Évariste, à Évariste Alexandre; puis le sixième après les apôtres fut Sixte, et après lui Télesphore qui souffrit aussi un très-glorieux martyre. Ensuite Hygin, puis Pius et après lui Anicet, à qui Soter ayant succédé, maintenant Eleuthère, douzième depuis les apôtres [1]... »

Par ordre de date, le second monument est le début du catalogue connu dans la science sous les noms de *Catalogue de Libère, Chronique de saint Damase, Catalogue de Boucher*. On l'appelle *Catalogue de Libère* parce que ses trois fragments furent recueillis et mis bout à bout du vivant de ce pape (en 354) ; *Chronique de saint Damase* parce qu'on lui en attribue la compilation et la correction ; enfin *Catalogue de Boucher* du nom de ce docte jésuite qui, le premier, en 1634, publia cette pièce avec plusieurs autres non moins précieuses. Les savants s'accordent à regarder cet opuscule si court comme composé de trois parties distinctes. Henschenius et Papebrock avaient déjà reconnu cette vérité, et de nos jours elle est adoptée par les Bénédictins de Solesmes, par M. de Rossi, par le R. P. Victor de Buck, et par bien d'autres [2]. La première de ces parties s'arrête au pape Urbain (223-230). Je n'en rapporte rien ici, parce que l'étude minutieuse de cet opuscule doit faire à peu près tout l'objet du présent travail. Il me suffira de

[1] S. Irénée, *Adv. Hæres.* l. III, c. III, n° 3. Mig., *Patr. gr.*, t. VII, col. 849, 850. 851. *Origines de l'Église romaine*, par les membres de la communauté de Solesmes, pp. 47-48. Je renverrai souvent à cet ouvrage, parce qu'il renferme à peu près tous les matériaux de ma dissertation.

[2] Mig., *Patr. lat.*, t. XIII, col. 447-450. *Orig. de l'Église romaine*, pp. 109-113, 120-121. *Études*, 3e série, t. VI, 1865, pp. 338 et 339. L'histoire du *Catalogue de Libère* est racontée dans les *Origines de l'Église romaine*, pp. 100-146.

dire que d'après l'auteur de ce catalogue (saint Hippolyte ou autre) les premiers papes se sont succédé dans l'ordre suivant : 1, saint Pierre (30-55) ; 2, saint Lin (56-67) ; 3, saint Clément (68-76) ; 4, saint Clet (77-83) ; 5, saint Anaclet (84-55) ; 6, saint Évariste.

En troisième lieu se présente un passage du poëme contre Marcion, ouvrage de la fin du III[e] siècle :

« Sur cette chaire où Pierre s'était assis, la grande Rome voulut que Lin siégeât le premier. Après lui Clet prit soin du troupeau. Anaclet lui succéda et Clément le suivit, personnage bien connu des hommes apostoliques. Évariste à sa suite dicta la loi sans reproche[1]... »

L'auteur de ce poëme a vécu assez longtemps après l'époque de Marcion, car il place l'arrivée de ce sectaire à Rome sous saint Anicet (154 à 168), tandis qu'il y vint immédiatement après la mort de saint Hygin, vers 143 [2]. D'un autre côté, il est antérieur au IV[e] siècle, puisque Sévère, diacre de saint Marcellin (296-308), lui empruntait un vers [3]. Mais, quoi qu'il en soit, il est fort probable que sa liste est empruntée à la première partie du *Catalogue de Libère ;* car avec ce catalogue il affirme que l'auteur du *Pasteur* est le frère du pape Pie I[er], et il lance cette affirmation au milieu de son énumération des pontifes, où elle est assez déplacée.

L'illustre archéologue J. B. de Rossi a remarqué que le Martyrologe dit de saint Jérôme, renferme, au 23 décembre, un double catalogue des papes remontant l'un et l'autre à une haute antiquité. Voici ce document, avec les corrections proposées par M. de Rossi lui-même.

« Evaristi, Victoris, Sixti, (Petri) apo (stoli), Lini, Egeni (Hygin), Eleutheri, Urbani, Corneli, Trajani (ou Atriani), Evaristi, Metelli (Marcel), Victoris, Ticiani (Eutychien), Cleti, Siriani (Etienne), Baselini, Niceti (Anicet), Flaviani (Fabien), Felicis, Pulli, Anencleti, Sopatri, Saturnini-Eufrosini, Castulæ-Calesii (Callixte), Euticiani (Eutychien), Petri apostoli, Lini, Telii, Sixti, item Sixti, Solani, Eutaristuli (Evariste), Tili, Basillinii, Zephirini, Calliti (Callixte), Corneli. »

[1] *Adversus Marcion.*, l. III, c. IX. Mig., *Patr. lat.*, t. II, col. 1077. *Origines*, p. 153.
[2] Migne, t. II, col. 1078.
[3] De Rossi, *Bullet. d'archéol. chrét.*, 1867, mai et juin, éd. franc., p, 35.

Le premier des catalogues, le moins incomplet, s'arrête à saint Marcel (en supposant que Métellus ait été écrit pour Marcellus) et donne pour les successeurs de saint Pierre, saint Lin, saint Clet, saint Anaclet... Le deuxième s'arrête à saint Corneille, et ne mentionne ni saint Clet, ni saint Anaclet [1].

Mais il faut avouer que cette preuve en faveur de la distinction de saint Clet et de saint Anaclet est bien faible. Car le document précédent renferme des noms sans suite, estropiés, répétés au hasard. Il a été visiblement interpolé à une époque inconnue, comme le prouve sans réplique l'insertion du nom féminin Castula. La première liste, à moins qu'on n'y supprime assez arbitrairement les trois premiers noms, et qu'on ne tienne pas compte des deux derniers, renferme deux fois saint Évariste, deux fois saint Eutychien, deux fois saint Victor. Pourquoi ne renfermerait-elle pas deux fois saint Clet sous les deux formes de son nom ? Nous nous trouvons ici en présence de deux listes ; qui peut nous dire si ces deux listes ont été copiées bout à bout ? si elles n'ont pas été mêlées, et si par suite Clet n'appartient pas à l'une, Anaclet à l'autre ? Chacune de ces remarques suffit pour démontrer que ce document est de bien mince valeur dans la question. On ne s'étonnera donc pas si nous n'en tenons aucun compte, malgré le profond respect que nous professons pour celui qui l'a mis au jour.

Le savant et peu orthodoxe Eusèbe de Césarée nous a laissé les éléments d'un double catalogue. Voici celui qu'on tire de son *Histoire ecclésiastique* :

« Après le martyre de Pierre et de Paul, Lin reçut le premier l'épiscopat de l'Église romaine. La deuxième année du règne de Titus, Lin, évêque de l'Église romaine, après l'avoir administrée douze ans, en abandonna le gouvernement à Anaclet. La douzième année de Domitien, Anaclet, au bout de douze ans d'épiscopat, laissa

[1] Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 114. Voici comment Florentini lisait le même passage (*Vetustius martyrologium*, 2e part., p. 1044) : « Romæ natalis sanctorum Egeni, Eleutheri, Urbani, Corneli, Trajani, Evaristi, Metelli, Victoris, Ticiani, Cleti, Siriani, Basilini, Niceti, Flaviani, Felicis, Pullii, Ancleti, Sopatri, Saturnini, Eufrosini, Castulæ et aliorum DCC. similiter et Calisti, Euticiani et sociorum ejus. Simul Petri, Apollinis, Thelii, Xisti, item Xisti, Solani, Eucaristilli, Basillini, Zeferini, Galliti, Cornelii. » Ce sont les mêmes noms dans le même ordre, sauf, en tête, l'omission des cinq premiers, et vers la fin, celui de Tilus. A en juger par le texte de Florentini, il y aurait ici la réunion de trois Catalogues distincts. Le premier contient Clet et Anaclet, mais aussi Castula et autres noms venus on ne sait d'où.

Clément pour successeur. Clément sortit de cette vie la troisième année de l'empereur Trajan, livrant le pontificat à Évariste. Il avait procuré la prédication de l'Évangile pendant neuf ans entiers[1]. «

Le second catalogue est extrait de la chronique du même auteur; mais nous n'avons plus le texte original de cet ouvrage, et il ne nous est parvenu que par des copies ou des traductions qui souvent ne concordent pas.

Toutes les copies, cependant, toutes les traductions s'accordent entre elles et concordent avec l'*Histoire ecclésiastique* du même auteur en ce qui touche l'ordre des successeurs de saint Pierre. Elles n'en diffèrent que par le nombre des années assignées à chaque pontificat ; les variantes peuvent être attribuées à des erreurs de copistes ou à des corrections plus ou moins téméraires. Quoi qu'il en soit, voici la version de saint Jérôme, la plus ancienne de toutes:

« Après Pierre, Lin gouverna le premier l'Église romaine pendant onze ans. Clet fut établi le second évêque de Rome pour douze ans. Le troisième évêque de l'Église de Rome fut Clément, neuf ans. Evariste, quatrième évêque, gouverna neuf ans. »

Cette version ne diffère de l'*Histoire ecclésiastique* que sur le nombre des années attribuées à saint Lin. Encore l'erreur *onze* pour *douze* est-elle une de celles qui échappaient le plus facilement aux transcripteurs[2].

A la fin du IVe siècle, et au commencement du Ve, les documents deviennent plus nombreux, et quelques-uns méritent une attention toute spéciale. Citons d'abord un extrait de saint Optat de Milève, réédité deux fois par son auteur, en 379 et vers 384.

« Ainsi donc sur la chaire unique qui est la première par ses prérogatives, siégea le premier saint Pierre, auquel succéda Lin; à

[1] Eusèb., *Hist. ecclés.*, l. III, 2, 13, 15, 34. Migne, *Patr. gr.*, t. XX, col. 216, 248, 249, 285 et 286.

[2] S. Jérom., Migne, t. VIII, *Patr. lat.*, t. XXVII, col. 590, 598, 602, 606. Ces mentions sont inscrites sous les Olympiades 211, 214, 217, 219, aux années de J.-C. 70, 82, 94 et 102. — Les indications sont les mêmes dans la version arménienne avec cette différence que S. Lin règne douze ans, et que les années de J.-C. sont 66, 79, 91 et 100. Migne, *Patr. gr.*, t. XIX, col. 543, 548, 549 et 552. L'Armenien donne VIII ans à S. Anaclet, mais par une faute évidente. Le texte d'Aucher contient plus d'erreurs palpables que celui de Maï.

Lin succéda Clément, à Clément Anaclet; Anaclet fut remplacé par Évariste [1]. »

Ce catalogue n'a pas été dressé avec grand soin. Aussi pensons-nous que son autorité est bien moindre que celle du suivant. Les assertions de saint Épiphane méritent en effet une attention toute particulière; car ce grand évêque avait des perplexités relativement à la succession des papes, et s'était livré pour cette raison à des études spéciales sur cet objet: Il fit le voyage de Rome, et se distingua entre tous les évêques de son temps par son dévouement au Saint-Siége. Je traduis le paragraphe presque tout entier.

« Une certaine Marcelline, de la secte des Carpocratiens, nous arriva : du temps d'Anicet, évêque de Rome, elle ébranla beaucoup de fidèles; je parle de cet Anicet qui succéda à Pie et aux autres pontifes. Car à Rome les premiers de tous, Pierre et Paul, furent également apôtres et évêques. Puis Lin, ensuite Clet, après lui Clément contemporain des apôtres Pierre et Paul dont Paul fait mention dans sa lettre aux Romains (Philippiens). Qu'on ne s'étonne pas si d'autres avant lui succédèrent aux apôtres dans la dignité pontificale, bien qu'il fût leur contemporain et qu'il vécût en même temps qu'eux. Fut-il de leur vivant consacré évêque par l'imposition des mains de saint Pierre et, refusant le fardeau, s'abstint-il de toute administration?..... Ou plutôt, après les apôtres, ne fut-il pas sacré par l'évêque Clet? On ne le sait pas bien..... Il a pu se faire que Clément ait été d'abord sacré et qu'il ait refusé (s'il refusa, ce que je conjecture sans l'affirmer). Dans ce cas, quand furent morts Lin et Clet, qui furent évêques chacun pendant douze ans après le martyre de Pierre et de Paul, arrivé la douzième année de Néron, on aura sans doute obligé Clément à subir le pontificat. Mais de quelque manière que la chose se soit passée, voici la succession des pontifes romains : Pierre et Paul, Lin et Clet, Clément, Évariste, Alexandre, Xyste, Télesphore, Évariste [2], Hygin, Pie, Anaclet, celui dont je parlais, peu auparavant. Et que personne ne s'étonne si je fais cette énumération avec tant de soin [3]..... »

Peu de temps après, en 392, saint Jérôme, dont l'érudition étonnait saint Augustin, après avoir longtemps habité Rome,

[1] S. Optat, l. II, c. III. Migne, *Patr. lat.*, t. II, col. 948.

[2] Nom ajouté par une erreur de copiste.

[3] Epiph. *Hæres.* 27, n° 6, Migne, *Patr. gr.*, t. XLI, col. 372 et 373. Dans l'Hérésie 41° (col. 691 C), S. Epiphane dit encore : « Cerdo Hygini papæ temporibus fuit qui in apostolorum Jacobi et Petri Paulique successione *nonum* locum tenebat. »

après y avoir servi de secrétaire au pape saint Damase, n'hésitait pas à écrire :

« Clément, quatrième évêque de Rome après saint Pierre, car Lin fut le second; Anaclet fut le troisième, bien que beaucoup de Latins pensent que Clément a été le second après saint Pierre[1]. »

Saint Jérôme n'a pas poussé sa liste plus loin; mais l'emploi du nom d'Anaclet en rend la signification indubitable. Il serait insensé de supposer qu'il ignorât le catalogue dressé par le pape saint Damase, et il a dû avoir des raisons bien sérieuses pour le contredire aussi positivement.

Saint Augustin, vers 405, répétait et probablement copiait la liste de saint Optat :

« A Pierre succéda Lin; à Lin Clément; à Clément Anaclet; à Anaclet Évariste[2]. »

Rufin, qui vivait à la même époque, affirmait lui aussi que « Lin et Clet avaient été évêques de Rome avant Clément. » Plusieurs manuscrits portent Lin et Anaclet au lieu de Lin et Clet[3].

Vers le milieu du même siècle, saint Léon[4] faisait peindre sur les murs de l'église de Saint-Paul les portraits des pontifes ses prédécesseurs, et sous leurs images il gravait des inscriptions, dont voici les premières.

« Pierre siégea vingt-cinq ans deux mois sept jours; Lin, onze ans trois mois douze jours. (Pour saint Clet l'image et l'inscription ont disparu.) Clément, neuf ans deux mois dix jours; Anaclet, douze ans dix mois sept jours[5]..... »

A la fin du v[e] siècle, le sacramentaire de saint Gélase, d'accord avec celui de saint Grégoire le Grand et tous les autres sacramentaires romains, nomme au canon de la messe les

[1] S. Jérome, *De Viris illustribus*, c. xv. Migne. *Patr. lat.*, t. XXIII, col 631.

[2] S. August. Epl. 53. *Ad Generosum*, n° 2. Migne, *Patr. lat.*, t. XXXIII, col. 196.

[3] Rufin. *In Recognit. lib.*, præf. Migne, *Patr. gr.*, t. I, col. 1207, 1208.

[4] A moins que ce ne soit S. Symmaque (498-514). comme le veut M. Lipsius dans un ouvrage que je n'ai pu consulter, mais auquel je ne me sens nullement porté à donner confiance.

[5] Migne, *Patr. lat.*, t. CXXVII, col. 282-312. *Orig. de l'Église rom.*, pp. 180-181.

trois premiers successeurs de saint Pierre : saint Lin, saint Clet et saint Clément, et l'on n'a aucune raison de supposer qu'il ne les ait pas écrits dans l'ordre de leur succession [1]. Le missel des Francs était conforme aux missels romains, sauf la substitution significative du nom d'Anaclet à celui de Clet, et la vieille litanie romaine imprimée par Muratori reproduit les mêmes noms et dans le même ordre [2].

Mabillon attribue à la même époque un catalogue de l'antique abbaye de Corbie, où on lisait :

« Pierre siégea vingt ans deux mois trois jours; Lin, onze ans cinq mois douze jours; Clet, douze ans un mois deux jours; Clément, huit ans dix mois un jour; Évariste [3]..... »

Ce catalogue s'arrête à saint Hormisdas (514-528) dans sa première rédaction, et commence par une pièce contemporaine de saint Sylvestre. Il a été composé sur les documents grecs, comme le prouve la substitution du mot Osius au mot Pius.

Le VIe siècle est plus pauvre en documents. Je ne parlerai pas ici du catalogue de Félix IV, parce que j'aurai occasion d'y revenir plus tard, ainsi que sur une autre version du même catalogue faite en l'an 685.

Un manuscrit du Vatican, publié par Schelstrate, s'accorde avec presque toutes les autres pièces romaines pour nommer, comme successeurs de saint Pierre, Lin, Clet, Clément, Anaclet, Évariste. Le dernier des pontifes nommés est saint Grégoire le Grand, mort en 604 [4].

[1] *Sacram. gelas.*, l. III. Migne, *Patr. lat.*, t. LXXIV, col. 1196 B. *Sacram. greg.*, t. LXXVIII, col. 26 B. Dans les églises où l'on ne disait pas la messe romaine, on nommait le pape vivant, mais au *Memento* des vivants, quand on lisait les dyptiques. — Quelques auteurs pensent que l'ordre des noms Lin, Clet, Clément, indique l'ordre des décès, mais que cet ordre n'est pas celui des pontificats, parce que saint Clément, envoyé en exil, se démit du souverain pontificat, et survécut à son successeur. Les auteurs de cette hypothèse, sans fondement dans toute l'antiquité ecclésiastique, ne l'ont imaginée que pour concilier les assertions inconciliables des Catalogues de Libère et de l'historien Eusèbe.

[2] *Missale francor.*, Migne, *Patr. lat.*, t. LXXII, col. 33, B. Cf. 453, D, Muratori, *Liturgia romana vetus*, I, 75. On peut encore consulter les monuments liturgiques rassemblés dans le tome CXXXVIIIe de la *Patr. lat.* de Migne : plusieurs ne sont pas sans portée pour ma thèse.

[3] Mabillon, *Vetera analecta*, éd. 1723, p. 218.

[4] Schelstrate, *Antiq. eccl.*, t. I, p. 595.

Les Bollandistes avaient publié un catalogue plus ancien, puisque la liste s'arrêtait à Vigile, et qui était conforme à celui de Schelstrate [1]. Mais en revanche, Montfaucon en a donné un troisième, du même siècle, qui ne nomme pas saint Anaclet [2].

Enfin le siècle suivant nous présente d'abord un catalogue latin de la bibliothèque d'Oxford. En voici le début :

« Pierre siégea vingt-cinq ans deux mois deux jours; Lin, onze ans trois mois dix-sept jours; Clet, douze ans un mois dix-neuf jours; Clément, neuf ans deux mois dix jours; Evariste [3]..... »

Mabillon en a trouvé un second dans un manuscrit de Corbie, nº 630.

« Lin siégea douze ans cinq mois douze jours; Clet, huit ans deux mois cinq jours; Clément, six ans un mois quatorze jours; Évariste [4]..... »

Ce catalogue s'arrête à Conon (686), les deux noms suivants ayant été ajoutés après coup.

Lipsius cite une chronique syriaque, que je rapporte, bien que la date en demeure incertaine, et qu'elle soit peut-être postérieure à l'an 700.

« Pierre, vingt-cinq ans; Lin, douze ans; Clément, neuf ans; Evariste [5]..... »

Pour terminer cette énumération, dont je demande pardon à nos lecteurs, il me reste à dire un mot de deux martyrologes des plus anciens.

Le *Petit romain* nomme, au 26 novembre, saint Lin; au 26 avril, saint Anaclet, pape et martyr; au 23 novembre, saint Clément, évêque; mais il se garde bien, d'indiquer, au 13 juillet, ni Clet, ni Anaclet [6].

[1] *Propyl.*, mai, p. 75.
[2] *Proleg. ad opera S. Athan.*, *Patr. gr.*, t. XXV, p. 184.
[3] Dodwell, *Origines de l'Ég. rom.*, p. IX.
[4] Mabill., *Veter anal.*, p. 219.
[5] J'emprunte cette citation à un travail authographié du R. P. de Smedt. Il m'a été très-utile en toutes manières, et en particulier pour compléter le Catalogue des monuments. Le public, je l'espère, jouira bientôt de cette dissertation et de beaucoup d'autres analogues.
[6] 26 avril. Migne, *Patr. lat.*, t. CXXIII, col. 155.

Celui de Bède, dans sa rédaction primitive, ne renferme pas la fête de saint Lin. Mais, au 26 avril, il nomme saint Anaclet, et, malgré l'assertion contraire de Baronius, il est muet, le 13 juillet, soit sur saint Clet, soit sur saint Anaclet [1].

Je ne parle pas des autres martyrologes, parce qu'ils sont, ou muets, comme celui de saint Jérôme, ou postérieurs à l'époque dans laquelle je veux me circonscrire. Et qu'on se garde bien d'attribuer mon silence à une prudente réserve; car le savant P. Sollier, bollandiste, n'a pas craint d'avancer que si la question devait se décider par les martyrologes, l'identité de saint Clet et de saint Anaclet serait bien près d'être reconnue [2], et, dans tout l'article consacré à saint Anaclet, il ne semble pas éloigné d'avouer qu'il est d'office le défenseur d'une mauvaise cause.

Enfin, il me reste à citer deux textes qui, sans contenir de catalogue pontifical, ont cependant une valeur sérieuse dans la question.

Les actes de saint Alexandre lui donnent le cinquième rang après saint Pierre, tandis qu'ils devraient dire le sixième ou le septième, si saint Anaclet est distinct de saint Clet, le sixième en ne comprenant pas saint Pierre, le septième en le comprenant. On m'objectera que les actes ont été remaniés : je ne le conteste pas absolument. Mais, de l'aveu de tous les critiques sérieux, ils contiennent un fond ancien, et la mention du rang attribué à saint Alexandre fait partie de ce fond; car à l'époque où les actes ont été modifiés, la distinction entre saint Clet et

[1] Bède, 26 avr. Ed. Boll. Migne, *Patr. lat.*, t. XCIV, col. 889, B.

[2] *Acta Sanct.*, 13 juill., t. XXVIII, p. 480, A. B. Du reste, voici les textes des Martyrologes. Florus († ap. 850) dit : « Clet, le 3e après S. Pierre. Il gouverna l'Église douze ans, et souffrit le martyre au temps de Vespasien et de Titus. » Migne, *Patr. lat.*, t. XCIV, col. 889, B. Raban Maur († 856) au 29 avril. « A Rome, le martyre de S. Clet, pape, le 3e après S. Pierre, » 11 juin. « A Rome, S. Anaclet, pape. » Migne, *Patr. lat.*, t. CX, col. 1142, A. 1150, B. — Wandalbert de Prüm († 842). 26 avr. « Le 6 des calendes de mai rappelle les combats du pontife Clet. » Migne, *Patr. lat.*, t. CXXI, col. 597, A. Adon (875), 26 avr. « A Rome, la Nativité de S. Anaclet... le 2e après S. Pierre, » 12 juin. « S. Clet, pape. » Migne, *Patr. lat.*, t. CXXIII, col. 252, A. 302, B. Usuard († ap. 875), 26 avr. « A Rome, la Nativité du B. Anaclet, pape, le 2e après l'apôtre S. Pierre... » Migne, *Patr. lat.*, t. CXXIII, col. 973. Notker († 912), 26 avril. « A Rome, la Nativité de S. Anaclet, pape. » 13 juillet. « A Rome, S. Clet, pape, » Migne, *Patr. lat.*, t. CXXXI, col. 1071, B. 1119, B. Ajoutons au hasard le Martyrologe de S. Maurice de Brusson, dans la vallée d'Aoste (*Monum. Patriæ script.*, t. III, col. 571). 26 avr., *Ancheti martyris.* Je ferai remarquer qu'Usuard n'a pas suivi le sentiment d'Adon, son modèle ordinaire.

saint Anaclet était communément admise, et par conséquent la tendance aurait été bien plutôt de changer le 5 en 6 que de faire la mutation contraire [1].

L'auteur du livre contre l'hérésie d'Artémon (et cet auteur est, selon l'opinion commune, Caïus, prêtre romain du commencement du IIIe siècle) assigne à saint Victor le treizième rang après saint Pierre, ce qui exclut de même saint Anaclet [2].

En résumé, si l'on a suivi patiemment tous les textes que je viens d'énumérer, on n'aura pas de peine à reconnaître qu'il en faut tirer les conclusions suivantes :

Le débat ne porte sérieusement que sur deux points : Saint Clet est-il distinct de saint Anaclet ? Saint Clément a-t-il succédé immédiatement à saint Pierre, ou bien n'est-il que son troisième remplaçant ?

Sur le premier des deux points en litige, les documents se partagent en deux classes : les documents romains et les documents étrangers. Les premiers, inspirés pour la plupart, d'une manière évidente, par le *Catalogue de Libère*, font de saint Clet et de saint Anaclet deux papes distincts. Les autres n'admettent qu'un seul pape, auquel ils donnent, tantôt le nom de saint Clet, tantôt celui de saint Anaclet.

Quant au rang occupé par saint Clément, les documents sont presque unanimes, et la difficulté vient plutôt de l'interprétation des pièces que de leur teneur absolue.

Baronius et bien d'autres après lui, acceptent ces conclusions. Mais, en particulier, sur la distinction de saint Clet et de saint Anaclet, ils soutiennent que, relativement à une question romaine, il faut donner la préférence aux documents romains. Cette idée paraît très-naturelle. Mais, d'abord, est-on bien en droit de regarder comme une tradition romaine celle qui a contre elle les actes du pape saint Alexandre, le témoignage du prêtre romain Caïus, les affirmations vraiment romaines

[1] *Acta Sanct.*, c. I n° 2. *Bolland.*, t. XII, p. 371, D. En admettant que la mort de S. Alexandre ait été décrétée par Trajan mourant, et que le trépas de ce prince ait suspendu l'exécution de la sentence, une partie des objections de Tillemont (*Mém.*, t. II, pp. 590 et suiv.) se transformerait en preuves. Cf. Champagny. *Les Antonins*, t. I, p. 368. Eugène IV, dans son décret *Ad Armenos*, appelle S. Alexandre « Papa quintus a B. Petro. » Hardouin, *Concil.*, t. IX, col. 439, B.

[2] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. XXVIII, Migne, *Patr. gr.*, t. XX, col. 512, B, C.

de saint Irénée, de saint Épiphane et de saint Jérôme? Ensuite, cette unanimité des documents qui ne se sont pas inspirés du *Catalogue de Libère*, mérite aussi qu'on la prenne en considération, et je ne puis affirmer que cette unanimité se prolonge bien au delà de l'an 700, où j'ai arrêté la série de mes citations.

Mais il est un moyen bien plus simple d'apprécier cette prétendue tradition romaine : c'est d'en examiner avec soin le premier anneau et les développements successifs. Ce sera l'objet du paragraphe suivant.

II

Je vais d'abord traduire en entier la première partie du *Catalogue de Libère*. Le lecteur ne pourrait apprécier la valeur de mes observations sans avoir le texte complet sous les yeux [1].

« Sous l'empire de Tibère César, Notre Seigneur Jésus-Christ endura sa passion le 8 des calendes d'avril, les deux Géminus étant consuls, et après son ascension le bienheureux Pierre géra l'épiscopat. A partir de ce moment, nous allons donner la succession des évêques, leur nom, le nombre des années de leur pontificat, le synchronisme des empereurs.

« Pierre, vingt-cinq ans un mois un jour. Il gouverna du temps de Tibère César, de Caius, de Tibère Claude et de Néron, depuis le consulat de Minutius (ou Vinicius) et Longin (30) jusqu'à celui de Néron et de Vérus (55). Il souffrit avec Paul le 3 des calendes de juillet, sous les consuls ci-dessus désignés et l'empire de Néron.

« Lin, douze ans quatre mois douze jours. Il gouverna du temps de Néron depuis le consulat de Saturnin et de Scipion (56) jusqu'à celui de Capiton et de Rufus (67).

« Clément, neuf ans onze mois douze jours. Il siégea du temps de Galba et de Vespasien, depuis le consulat de Tracalus et d'Italicus (68) jusqu'à celui de Vespasien VI et de Titus (76).

« Clet, six ans deux mois dix jours. Il siégea du temps de Vespasien, de Titus et au commencement de Domitien depuis le consulat de Vespasien VIII et Domitien V (77) jusqu'à Domitien VII et Rufus (83).

« Anaclet douze ans dix mois trois jours. Il siégea du temps de

[1] Je traduis sur l'édition de Mommsen, dont j'emprunte le texte au P. de Smedt.

Domitien, depuis le consulat de Domitien X et Sabinus (84) jusqu'à Domitien XVII et Clément (95).

« Evariste, treize ans sept mois deux jours. Il siégea à la fin de Domitien, sous Nerva, et Trajan depuis le consulat de Valens et Vérus (96) jusqu'à celui de Gallus et Bradua (108).

« Alexandre, sept ans deux mois un jour. Il gouverna du temps de Trajan depuis le consulat de Palma et Tullus (109) jusqu'à celui de Vélianus et Vétus (116).

« Sixte, dix ans trois mois vingt et un jours. Il gouverna du temps d'Adrien, depuis le consulat de Niger et d'Apronius (117) jusqu'à celui de Vérus III et d'Ambibulus (126).

« Télesphore, onze ans trois mois trois jours. Il siégea au temps d'Antonin Macrin depuis le consulat de Titien et Gallican (127) jusqu'à celui de César et d'Albinus (137).

« Hygin, douze ans trois mois six jours. Il gouverna du temps de Vérus et Marc, depuis le consulat de Magnus et Camerinus (138) jusqu'à celui d'Orfitus et Priscus (149).

« Anicet..... Il gouverna au temps de Sévère et de Marc, depuis le consulat de Gallican et Vétus (150) jusqu'à celui de Præsens et Rufinus (153).

« Pie, vingt ans quatre mois vingt et un jours. Il gouverna du temps d'Antonin le Pieux, depuis le consulat de Clarus et Sévère (146) jusqu'à celui des deux Augustes (161). Sous son pontificat, son frère Ermas écrivit un livre dans lequel sont contenus les préceptes que lui donna un ange apparu en habit de pasteur.

« Sotère, neuf ans six mois vingt et un jours. Il gouverna du temps de Sévère, depuis le consulat de Rusticus et d'Aquileius (162) jusqu'à celui de Cethegus et Clarus (170).

« Eleuthère, quinze ans trois mois deux jours. Il gouverna du temps d'Antonin et de Commode, depuis le consulat de Vérus et d'Hérennianus (171) jusqu'à celui de Paternus et Bradua (185).

« Victor, neuf ans deux mois dix jours. Il gouverna du temps de César, depuis le consulat de Commode II et Glabrion (186) jusqu'à celui de Latheranus et Rufin (197).

« Zyphirin..... Il gouverna du temps de Sévère et d'Antonin, depuis le consulat de Saturnin et Gallus (198) jusqu'à celui de Præsens et d'Ertricatus (217).

« Calixte, cinq ans deux mois dix jours. Il gouverna du temps de Macrin et d'Eliogabale, depuis le consulat d'Antonin et d'Adventus (218) jusqu'à celui d'Antonin III et d'Alexandre (222).

« Urbain, huit ans onze mois douze jours. Il gouverna au temps d'Alexandre, depuis le consulat de Maxime et d'Elien (223) jusqu'à celui d'Agricola et Clémentin (230).

« Pontien, cinq ans deux mois sept jours. Il gouverna du temps d'Alexandre, depuis le consulat de Pompeianus et Peliguianus (231). »

Ici s'arrête le texte que nous devons étudier.

A première vue, le lecteur s'aperçoit que, pour le rédacteur de ce catalogue, les papes se sont succédé d'une façon tout à fait régulière, sans que le pontificat de l'un empiète sur celui de l'autre. Il ne connaissait donc pas ces pontifes coadjuteurs à la création desquels on a voulu cependant le faire coopérer. Il ne fait qu'une seule exception, pour Pie Ier, dont le règne, commencé en 146, finit en 161, bien que celui de saint Anicet s'étende des années 150 à 153. Encore cette exception se rencontre-t-elle dans un passage où les fautes abondent, sans qu'il soit possible d'assigner celles qu'il faut mettre sur le compte des copistes et celles dont la responsabilité appartient à l'auteur.

On voit également, et du premier coup d'œil, que notre auteur place invariablement le début de chaque pontificat sous les consuls qui ont suivi la mort du pape précédent. Cependant ces deux événements appartiennent toujours à la même année, à moins qu'un pontife ne meure vers la fin de décembre, ou qu'après lui l'interrègne ne soit assez long. Mais cette bizarrerie n'a pas entraîné d'erreurs sur la durée des pontificats; car il est facile de s'assurer que le calcul de cette durée s'applique presque toujours à la date réelle du début, et non à la date fictive [1].

Ces deux remarques, la seconde surtout, vont nous permettre d'établir avec certitude la véritable leçon de notre texte, dans un endroit où les éditeurs sont en discordance, et dans trois autres où les manuscrits présentent une lacune.

Le manuscrit de Boucher plaçait la mort de saint Pierre sous le consulat de Nerva et de Vérus, consulat qui n'existait pas. Le père Henschenius a corrigé le texte et substitué Vestinus à Vérus. Nerva et Vestinus désignent l'année 65. Cette correction est-elle admissible ? D'abord, elle est contraire au manuscrit de Schelstrate, qui porte en toutes lettres Néron et Vétus (55). Ensuite, comme la durée du pontificat de saint Pierre est certainement de vingt-cinq ans, il suffit de compter vingt-cinq consulats à partir de celui de Vinicius et Longin pour retrouver celui de sa mort, et l'on retombera ainsi dans

[1] Cette remarque a été faite par Smith dans ses notes sur Bède. Migne, *Patr. lat.*, t. XCIV, col. 974 D.

le consulat de Néron et Vétus. Enfin, d'après la coutume de notre auteur, il est facile de déterminer en quelle année il a dû placer la mort de saint Pierre : puisqu'il inscrit le début de son successeur, saint Lin, sous le consulat de Saturnin et Scipion (56), il est sûr qu'il a inscrit le martyre de l'apôtre sous le consulat précédent, c'est-à-dire en 55. Cette triple preuve démontre, d'une manière péremptoire, que, pour notre auteur, saint Pierre est mort avec saint Paul, en l'an 55, sous le consulat de Néron et de Vétus.

Passons aux lacunes. Dans le manuscrit de Boucher, nous lisons : « Hygin, douze ans trois mois six jours. Il gouverna au temps de Vérus depuis le consulat de Gallican et Vétus (150), jusqu'à celui de Prœsens et de Ruffinus (153). » Les nombres, on le voit, ne concordent nullement. De plus, puisque saint Télesphore a subi le martyre sous le consulat de César et de Balbinus (137), il est certain que notre auteur a dû inscrire le début d'Hygin sous celui de Magnus et de Camérinus. Ensuite, si à 137 on ajoute 12, on trouve 149, et l'on arrive au consulat d'Orfitus et de Priscus (149), qui précède immédiatement celui de Gallicanus et de Vétus (150). Or consultons le catalogue de Félix IV : nous y lirons précisément que le pontificat d'Hygin a commencé sous le consulat de Magnus et de Camérinus, et qu'il s'est terminé sous celui d'Orfitus. Ce catalogue de Félix IV nous a donc conservé le texte qui faisait défaut au nôtre.

Une étude semblable nous conduirait à prouver que la seconde lacune peut être comblée, avec le même bonheur, à l'aide du catalogue de Félix IV. Mais, pour la troisième, relative au pontificat de saint Victor, en rétablissant son début sous le consulat de Commode et Glabrion (186) qui suit celui de Paternus et Bradua (185), et sa mort sous celui de Latéranus et de Rufin (197), qui précèdent Saturnin et Gallus (198), on aura le regret d'arriver à un résultat qui ne peut s'accorder avec les neuf années assignées à son pontificat. Le texte est donc, en cet endroit, entaché d'une erreur due probablement au copiste qui aura écrit IX pour XI, ou même XII.

Le texte, tel que nous l'avons donné plus haut, renferme-t-il d'autres fautes ? On est bien forcé d'en convenir. Car la durée assignée au pontificat de saint Pie I[er] (vingt ans), ne s'accorde nullement avec les limites qu'on lui prescrit (145 et 161).

Ensuite comment expliquer l'enchevêtrement de ce pontificat avec celui de saint Anicet (145 à 151 et 149 à 153) ? Enfin qui nous donnera la clef du synchronisme entre les papes Télesphore, Hygin, Pie, Anicet... et les empereurs Antonin, Macrin, (lisez *Aurelius Marcus*), Vérus et Marcus, Sévérus et Marcus, Antonin le Pieux ?... Toutes ces fautes ne sont pas probablement le fait du copiste. Mais comment distinguer celles qui viennent de lui et celles qu'il faut mettre au compte de son modèle? En additionnant les durées des pontificats, on a trouvé que la somme de ces durées, même sans tenir aucun compte des interrègnes, surpasse les deux cents ans écoulés depuis le consulat de Vinicius et Longin (30), jusqu'à l'avénement de Pontien, sous Agricola et Clémentin (230) ; et l'on a cru voir dans cette remarque l'origine des fautes qui affectent le pontificat de saint Pie Ier et de saint Anicet. L'auteur, dit-on, s'apercevant de son erreur sans pouvoir la corriger, a mieux aimé la faire retomber tout entière sur un pape un peu plus ancien que de la laisser subsister à une époque connue et contemporaine, où elle serait devenue trop manifeste. Sans grands efforts on trouverait plusieurs remarques à l'appui de cette conjecture : mais, quoi qu'on fasse, on ne sortira jamais sur ce point des limites de la conjecture, car le nombre des années de saint Anicet, de saint Pie, de saint Victor et de saint Zéphyrin reste nécessairement problématique. Laissons donc ces questions peu utiles et d'ailleurs insolubles. Abordons l'étude intrinsèque de notre catalogue.

Au moment où son auteur vivait, on connaissait la succession des souverains pontifes et la durée de leur pontificat, car un chroniqueur contemporain annonçait qu'il allait donner les noms des évêques de Rome et le nombre des années de leurs règnes [1]. Mais il est évident qu'on n'avait pas conservé le synchronisme des papes et des empereurs, encore moins celui des papes et des consuls. Il se trompe sur l'époque de la mort de Notre-Seigneur qu'il place en l'an 29 de l'ère chrétienne,

[1] « Nomina episcoporum Romæ et quotquot annis præfuit. » Migne, *Patr. lat.*, t. III, col. 600. La mutilation du manuscrit nous a privés de ce Catalogue. Quelques auteurs ont pensé que c'est tout simplement la pièce qui nous occupe. S. Hégésippe avait, peu d'années auparavant, exécuté un travail analogue. (Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. IV, c. xxii. Migne, *Patr. gr.*, t. XX, col. 377, D. Cf. *Orig. de l'Église rom.*, p. 56.)

sous le consulat des deux Géminus. Cette erreur venait d'être mise en circulation à la fin du II[e] siècle, ou au début du III[e], par Clément d'Alexandrie [1] et par Tertullien [2]. Le premier avait faussement interprété un passage de l'Ancien Testament, et, complétant cette donnée par un calcul incompréhensible, il avait conclu que Notre-Seigneur mourut en l'an 29. Tertullien, après une page qui ne fait honneur ni à ses connaissances historiques, ni à son habileté en mathématique, précisa la conclusion de Clément en y ajoutant la note consulaire des deux Géminus. Notre auteur accepta ce point de départ, et s'en servit pour déterminer par le calcul sous quels consuls devaient se placer le début et la fin de chaque pontificat. Car, sans parler des preuves qui ressortiront de tout ce que nous allons dire, si le chroniqueur du III[e] siècle avait trouvé dans ses documents les notes consulaires, il n'aurait pas déplacé d'un consulat l'avénement de tous ou de presque tous les papes, et n'aurait pas si mal combiné le temps des pontificats de saint Pie I[er] et de saint Anicet.

Il voulut donc suppléer à ce qui manquait jusque-là. Peut-être fut-il poussé à cette entreprise par les rapports officiels qui s'établirent à cette époque entre le pouvoir civil et l'Église catholique, reconnue sous le nom d'*Ecclesia fratrum*. Quoi qu'il en soit, sa tentative ne fut pas heureuse. Réduit à calculer sous quel consulat devait se placer chaque avénement, il ne prit pas même la précaution de bien fixer son point de départ [3].

[1] Du texte d'Isaïe : « Dieu m'a envoyé pour prêcher l'année agréable au Seigneur » (c. LXI, v. 1-2), répété par S. Luc (IV, 19), Clément concluait que la prédication de N.-S. avait duré un an seulement. De là, et du texte bien connu de S. Luc (III, 1), il inférait que N.-S. est mort l'an 15 de Tibère ; tandis que son raisonnement aurait dû le déterminer pour l'an 16 tout au moins. Il ajoute au même endroit que la Passion eut lieu quarante-deux ans et trois mois avant la prise de Jérusalem (70) : si l'on acceptait cette donnée, il faudrait la placer en l'an 28, et 14 de Tibère. (Strom., l. I, c. XXI. Migne, *Patr. gr.*, t. VIII, c. 885).

En général, quand on raisonne sur les époques anciennes, on a tort de se raidir contre un fait : c'est que beaucoup d'écrivains ecclésiastiques, comme leurs contemporains, étaient en arithmétique d'une ignorance qui nous étonne. Le vice de leur numération écrite faisait que les opérations les plus simples pour nous, se trouvaient en réalité pénibles pour eux et demandaient une aptitude spéciale.

[2] Tertul., *Adv. Judæos*, c. VIII, Migne, *Patr. lat.*, t. II, 616, B. Dans ce chapitre, l'Évangile n'est pas plus respecté que l'histoire. Tertullien y affirme que J.-C. souffrit à l'âge d'environ trente ans, tandis qu'il fut baptisé à cet âge.

[3] Car je regarde comme certain que J.-C. mourut en l'an 33 et non en l'an 29 :

Cette erreur n'aurait pas tiré à conséquence, s'il ne l'avait immédiatement fait suivre d'une autre qui n'en découlait pas cependant. Ne tenant nul compte du séjour de saint Pierre à Jérusalem, de son passage sur le siége d'Antioche, il plaça en l'an 30 le début des vingt-cinq ans de son pontificat à Rome. Il se trompa donc de douze années entières sur ce début [1]. La même erreur de douze ans se reproduit nécessairement pour l'époque de la mort de l'apôtre, que le chroniqueur place en 55, au lieu de la mettre en 67. Ce n'est pas tout. Dans une série de dates enchaînées comme celles d'un catalogue de souverains, une bévue de ce genre ne saurait être isolée. Elle se retrouve plus ou moins complète dans les dates suivantes, jusqu'à ce qu'enfin l'on ait compensé, par des erreurs nouvelles, l'erreur initiale. Voilà la vérité bien simple dont on n'a pas songé à tenir compte jusqu'ici dans la question qui nous occupe, et telle est, si je ne me trompe, l'origine de toutes les difficultés sur le nombre des premiers papes. Nous allons le faire toucher du doigt.

Saint Lin occupe, de 56 à 67, des années qui appartiennent toutes à saint Pierre. Vient ensuite, pour notre auteur, le pontificat de saint Clément qui, avec ses neuf ans onze mois douze jours, nous mène jusqu'à l'an 77. Mais, après lui, que faire? Se contenter de reprendre saint Clet, puis saint Évariste, puis les successeurs de celui-ci? Cela ne corrige pas l'erreur primitive de douze ans, et cette erreur n'est déjà plus tolérable au temps de saint Alexandre. Chacun sait, en effet, que le martyre de ce pape fut à peu près contemporain de la mort de Trajan (117). Il fallait donc trouver le moyen de rétablir le synchronisme avant d'en arriver là. Or, de l'an 77 où notre auteur plaçait la mort de saint Clément, jusqu'à l'an 116 où il plaçait un peu hâtivement celle de saint Alexandre, l'intervalle est de trente-neuf ans. Selon lui les règnes de saint Évariste et de saint Alexandre embrassaient vingt ans neuf mois et trois

« Anno autem quinto decimo Tiberii Cæsari. » (Luc. III, 1.) Cette quinzième année de Tibère, qui marque le commencement de la prédication de S. Jean-Baptiste, s'étend du 19 août 28 au 19 août 29, quoi qu'en disent encore quelques savants interprètes.

[1] La date de la mort de S. Pierre est à peu près certaine. Du reste, quand on la placerait en l'an 66 ou même en l'an 65, année au delà de laquelle on ne peut remonter, la remarque qui fait la base de tout ce travail subsisterait encore.

jours, sans compter l'interrègne. Restait donc environ dix-huit ans dont il fallait assigner l'emploi. C'était beaucoup trop pour un seul pontificat, surtout quand les listes pontificales lui assignaient une durée de douze ans.

Me trouvera-t-on bien téméraire si j'émets la conjecture que le chroniqueur, placé dans cette extrémité, a dédoublé un pape; que, rencontrant sous sa plume un pontife appelé *Anencletus* par les Grecs ses compatriotes, et *Cletus* chez les Latins, il en a fait deux personnages distincts, en attribuant à l'un des deux les années dont il ne savait que faire?

J'ose dire qu'il y a ici plus qu'une conjecture. Corrigeons en effet l'erreur *certaine* que notre auteur a commise sur saint Pierre, et, d'après ses propres données, replaçons les papes aux années qu'ils auraient occupées dans son catalogue sans sa distraction initiale. Saint Pierre meurt en 67, sous le consulat de Capiton II et de Rufus. Avec la manière de compter de notre anonyme, le pontificat de saint Lin doit commencer en 68, sous le consulat de Trachalus et d'Italicus, pour finir en 79, sous celui de Vespasien IX et Titus VII. Celui de saint Clément arrive en 80 avec les consuls Titus VIII et Domitien VII. Ce pape meurt en 89, sous Fabius II et Atratinus. L'avénement de saint Clet se place en 90, sous le consulat de Domitien XV et de Nerva II. Sa fin, en lui attribuant six ans seulement au lieu de douze, coïncide avec les derniers jours de l'année 95 ou même avec les premiers de 96. Elle rejoint donc le point juste où notre auteur place l'avénement de saint Évariste [1]. Donc, en dehors de toute hypothèse, nous pouvons affirmer que le chroniqueur anonyme du IIIe siècle aurait été singulièrement embarrassé de son Anaclet, s'il n'avait commis sur saint Pierre une erreur impardonnable. Ne suis-je pas en droit de conclure que l'invention de ce souverain pontife a eu pour cause principale le besoin de combler le vide créé par cette erreur? J'aime à penser qu'on ne me disputera pas ce droit; et j'espère aussi qu'on attachera moins d'importance à une tradition d'une origine si suspecte.

Je n'examine pas si cette tradition mérite réellement le nom

[1] On pourrait m'objecter que l'anonyme place au moins deux ans trop tôt la mort de S. Alexandre, et qu'il allonge de quatre ans le pontificat de S. Évariste : mais les deux erreurs réunies sont la compensation exacte de celle qu'il commet sur les années de S. Clet (6 au lieu de 12).

de romaine. Le nom fait peu au fond des choses. Cependant, dans mon for intérieur, je répugne singulièrement à regarder comme romain cet homme si peu habitué aux liturgies romaines, qu'il déplaçait arbitrairement l'ordre des noms récités chaque jour dans le canon de la messe, la prière la plus solennelle de l'Église, et qui remplaçait la série saint Lin, saint Clet, saint Clément, par saint Lin, saint Clément, saint Clet !

III

Suivons maintenant l'histoire des modifications apportées au catalogue précédent. Nous y trouverons, si je ne m'abuse, une éclatante confirmation de ce que je viens d'établir.

Ce catalogue renfermait deux fautes trop grossières pour ne point frapper les yeux les moins exercés. On les corrigea donc, mais d'une manière très-incomplète. C'est ce qui en laissa subsister les conséquences, et a fini par les rendre en quelque sorte sacrées et incurables.

Et d'abord, la détermination des années de saint Pierre était si choquante, qu'elle fut bientôt abandonnée. L'histoire et la tradition placent sa mort vers la fin du règne de Néron. Impossible donc de la laisser en 55, c'est-à-dire au début de ce même règne. On prit un parti fort simple, celui de supprimer les notes consulaires dont l'absurdité était trop manifeste, sans les remplacer par aucune indication [1]. Il en résultait un vague fâcheux pour l'époque de saint Pierre. Mais enfin il n'y avait là que demi-mal. Le grand inconvénient d'une correction aussi insuffisante fut qu'on ne sentit pas le besoin de reviser toute la liste de l'anonyme. Par suite, les erreurs dans lesquelles l'avait fait tomber son faux point de départ subsistèrent : le pontificat de saint Anaclet demeurera toujours aussi indispensable pour remplir le vide de douze ans que l'on n'avait pas comblé. Mais celui de saint Lin devint très-pré-

[1] Le Catalogue de Félix IV et le *Liber pontificalis*, tout en supprimant les notes consulaires, ont conservé la phrase : « Il fut au temps de Tibère César, de Caïus, de Tibère Claude et de Néron. » Cette désignation de l'époque de S. Pierre, vraie si on l'étend à tout son pontificat, et d'ailleurs moins précise que la précédente, en était par là même moins choquante pour des hommes d'ailleurs peu délicats en chronologie.

caire. On s'aperçut bientôt que ses années coïncidaient avec celles du pontificat de saint Pierre. De là grand embarras : les critiques, pour s'en tirer, imaginèrent d'en faire un coadjuteur de l'apôtre. On trouva même le moyen de lui conserver un vrai pontificat, mais bien court, en rognant un peu sur les années de son prédécesseur. Rufin d'Aquilée, qu'un esprit faux et un cœur sans droiture prédisposaient à devenir le patron de toutes les erreurs; exagéra celle-ci, et soutint que, non-seulement saint Lin, mais encore saint Clet avaient gouverné l'Église sous saint Pierre, d'où il suivrait qu'ils n'ont pas un droit réel au titre de souverain Pontife [1]. Comment disposait-il sa chronologie? C'est une question indiscrète, comme elle le serait sans doute à l'égard de l'illustre prélat qui le suit en ce point. Mais, bien que cette exagération fasse suite à la précédente et qu'elle lui doive en partie son existence, il n'est pas juste de la faire retomber sur notre chroniqueur. Car Rufin ne l'a adoptée qu'en se fondant sur une pièce apocryphe. D'ailleurs, et je l'ai déjà fait remarquer, l'anonyme du IIIe siècle n'a jamais songé à tous ces évêques coadjuteurs, puisqu'il a bien soin de ne placer l'avénement d'un pape qu'après la mort de son prédécesseur. Aussi faut-il ne pas l'avoir examiné sérieusement pour oser appuyer de son autorité des explications si visiblement contraires à ses paroles et à sa pensée [2].

La seconde correction faite à notre chronique porte sur la succession des souverains Pontifes. L'idée que saint Clément avait succédé à saint Lin et à saint Clet, ne put céder devant les indications consulaires contradictoires. Dans les peintures de saint Léon, l'ordre fut rétabli. Il le fut également dans le

[1] « Quelques-uns demandent comment Clément, dans sa lettre à Jacques, a pu dire que Pierre lui avait laissé la chaire de la doctrine, puisque Lin et Clet furent, avant S. Clément, évêques dans la ville de Rome. Voici la réponse qu'on nous a transmise. Lin et Clet furent à la vérité évêques dans Rome, mais du vivant de S. Pierre; les uns remplissaient les fonctions de l'épiscopat, l'autre vaquait au ministère apostolique... » *Procem. relag.* Migne, *Patr. gr.*, t. I, col. 1208. Ce passage a du moins le mérite de prouver combien était certain l'ordre des successeurs de S. Pierre : S. Lin, S. Clet, S. Clément.

[2] Je ne nie pas du tout que S. Pierre se soit fait aider dans les soins de sa charge et remplacer durant ses longs voyages par des hommes honorés du caractère épiscopal. Mais je nie absolument que notre anonyme ait tenu compte de ces faits dans sa chronologie pontificale. S. Épiphane, lui aussi, admettait que S. Pierre avait laissé des évêques à Rome pour gouverner l'Église en son absence, et cependant il affirme de la manière la plus expresse que S. Lin et S. Clet ont régné chacun douze ans après le martyre de S. Pierre.

catalogue de Félix IV, mais d'une façon très-bizarre : on remit saint Clément à sa place, tout en maintenant les notes chronologiques qui auraient dû l'en exclure, si ces notes eussent été vraies. Preuve, sinon du respect qu'on portait à notre chronique, au moins de la fidélité avec laquelle on transcrivait même les erreurs; preuve surtout de la force des traditions romaines. La même remarque s'applique, ou à peu près, au *Liber pontificalis* [1].

Cependant cette correction, si utile qu'elle fût en elle-même, ne laissa pas de produire une conséquence fâcheuse. En replaçant saint Clément à son vrai lieu dans la série des papes, on acheva de rendre à peu près incurable le mal fait par l'intrusion de saint Anaclet. Si les deux noms de Clet et d'Anaclet se fussent trouvés accolés, leur ressemblance, jointe à l'impossibilité de placer deux pontificats dans les années dont on disposait, aurait sans doute conduit à se demander si saint Clet et saint Anaclet ne seraient pas, par hasard, un seul et même personnage sous deux appellations différentes. La question une fois posée, on aurait eu bien des chances de revenir à la vérité. Mais comment aller rejoindre saint Clet et saint Anaclet en passant par saint Clément? Pendant des siècles, la pensée n'en vint même pas; et, pour qu'elle se présentât à l'esprit, il fallut toucher au doigt l'impossibilité chronologique de l'interposition de saint Anaclet entre saint Clément et saint Évariste. Encore le respect pour la tradition, et la crainte d'enlever au ciel un de ses habitants, firent-ils reculer bien des critiques, et les amenèrent-ils à torturer la chronologie pour lui créer une place que les plus avisés ont faite aussi petite que possible.

Le catalogue de Félix IV (526-530) acheva de rendre impossible le retour à la vérité, en fournissant sur la vie de saint Clet et de saint Anaclet, des circonstances non-seulement différentes, mais, en apparence du moins, inconciliables. Pour mettre le lecteur à même de bien apprécier cette nouvelle difficulté, je traduis les textes :

« Clet, Romain de nation, du Vicus Patricius, eut pour père Emilien. Il siégea douze ans un mois six jours. Il vécut du temps des empereurs Vespasien, Titus et Domitien, depuis le consulat de

[1] Le *Liber pontificalis* reproduit les notes consulaires, mais avec deux fautes : « a consulatu *Trajani* et Italici usque ad Vespasianum IX et Titum. »

Vespasien VII et Domitien V (76) jusqu'à celui de Domitien IX et Rufus (83). Il fut couronné du martyre. Sur l'ordre de saint Pierre il ordonna vingt-cinq prêtres dans la ville de Rome au mois de décembre et fut inhumé près du corps de saint Pierre, le 6 des calendes de mai (26 avril).

« Anaclet, Grec de nation, d'Athènes, eut pour père Antiochus. Il siégea douze ans dix mois trois jours. Il vécut du temps de Domitien, depuis le consulat de Domitien X et Sabinus (84) jusqu'à celui de Domitien XVII et Clément (95). Il construisit la mémoire de saint Pierre. Ordonné prêtre par saint Pierre, il prépara un lieu pour la sépulture des évêques. Il y fut placé lui-même. En deux ordinations, au mois de décembre, il ordonna cinq prêtres, trois diacres et sept évêques pour divers lieux. Le siége vaqua quinze jours[1]. »

La divergence, on le voit, est considérable, et je n'essayerai pas d'en atténuer la valeur en attaquant la bonne foi de celui qui a compilé le catalogue du VIe siècle. Au contraire, cette bonne foi est visiblement au-dessus de tout soupçon, et elle éclate à chaque page de son travail. Les notions reproduites ci-dessus sont donc, sans aucun doute, tirées de sources antérieures à Félix IV.

Mais, chez un compilateur, la bonne foi n'est pas tout. La critique lui est grandement nécessaire, et l'on doit avouer qu'elle a totalement fait défaut à notre auteur[2]. Pour s'en convaincre, il suffirait des extraits précédents. Le pontificat de saint Clet dure douze ans un mois et six jours, et il commence après le 24 septembre 75, pour se terminer le 26 avril 83. Qui n'admirerait un si beau calcul? De plus que signifie cette phrase : « D'après l'ordre de saint Pierre, il ordonna, durant le mois de décembre, vingt-cinq prêtres pour la ville de Rome? » Il y a ici une confusion plus que probable entre la répartition de Rome en vingt-cinq titres ou paroisses et les ordinations de décembre. On y pourrait encore soupçonner une certaine contradiction avec la Vie de saint Clément, qui partage les quatorze quartiers de Rome en sept régions, avec celle de saint Denys, pape du IIIe siècle, « qui répartit entre les prêtres les églises et les cimetières » et plus évidemment encore avec la notice de saint

[1] *Orig. de l'Église rom.*, pp. 213, 214.

[2] Le Catalogue de Libère, celui de Félix IV et le *Liber pontificalis* sont des monuments très-précieux; mais l'ivraie y est parfois mêlée au bon grain, et il faut apporter beaucoup de prudence et d'attention pour ne pas les confondre.

Marcel, qui, d'après le *Liber pontificalis*, « constitua dans la ville de Rome *vingt-cinq titres* comme autant de diocèses[1]... »

Et, remarquons-le, les notices que nous avons traduites ne sont pas celles où le défaut de critique se fasse sentir de la manière la plus choquante. Dans l'article consacré à saint Pierre, nous apprenons que l'apôtre arriva à Rome sous Néron, quoiqu'il y fût déjà sous Tibère, sous Caligula et sous Claude, qu'il y régna vingt-cinq ans depuis son arrivée jusqu'à sa mort sous le même tyran dont la domination fut de quatorze ans seulement. La biographie de saint Clément nous affirme d'une part qu'il mourut sous le consulat de Vespasien IX et Titus (79), et de l'autre qu'il mourut la troisième année de Trajan (100). Que n'aurais-je pas à dire, si je voulais descendre jusqu'à la vie de saint Marcellin, empruntée à une pièce absurde, les actes du concile de Sinuesse, méprisable invention des Donatistes, ou encore à celles de Libère et du problématique Félix II ? Mais ce travail m'entraînerait trop loin, et je crois m'être déjà mis en droit de conclure que nous nous trouvons en présence d'un texte dont nous ignorons la valeur, puisque nous en ignorons l'origine, et qu'il nous arrive par une plume dénuée de discernement historique.

Mais nous pouvons pousser plus avant. En comparant nos deux notices à leurs voisines, nous nous apercevons que chacune d'elles est incomplète, que l'une renferme les éléments essentiels dont l'autre est dépourvue, de telle sorte qu'elles apparaissent comme les deux fragments d'une biographie arbitrairement divisée. Pour faire sentir la portée de cette observation, je vais reconstituer une biographie complète et unique, en employant sans aucune répétition et presque sans suppression les deux notices précédentes.

« Anaclet, Grec de nation, d'Athènes, eut pour père Antiochus. Il siégea douze ans six mois vingt-trois jours. Il vécut du temps de Titus et de Domitien, depuis le consulat de Titus VIII et de Domitien VII jusqu'à celui de Domitien XVI et de Saturnin II. Ordonné prêtre par saint Pierre, il construisit un lieu pour la sépulture des évêques, et il y fut enseveli lui-même. Il éleva la mémoire de saint Pierre. D'après les ordres de l'apôtre il distribua la ville de Rome entre vingt-cinq prêtres. Au mois de décembre, en deux ordina-

[1] D'après le Catalogue de Félix IV, S. Urbain fit faire vingt-cinq patènes d'argent. Ce nombre précis semble en rapport avec le nombre des titres. L'érection de ceux-ci aurait donc précédé S. Denys.

tions, il ordonna cinq prêtres, trois diacres, sept évêques pour divers lieux. Il fut couronné du martyre et enseveli auprès du corps de saint Pierre au Vatican, le 6 des calendes de mai. L'épiscopat cessa quinze jours. »

On le voit, outre les notes consulaires de l'anonyme du IIIe siècle, je n'ai eu à supprimer qu'une seule ligne : « Clet, Romain de nation, du Vicus Patricus, eut pour père Emilien. » Cette ligne soulève sans doute une sérieuse difficulté. Mais enfin, ne sait-on pas que, l'existence d'un personnage une fois admise, il est comme impossible que des conjectures, des erreurs enfantées par la ressemblance des noms, et d'autres causes semblables ne finissent par lui donner une histoire de plus d'une ligne? Prenons pour exemple Gersen, personnage imaginaire, auquel on a si gratuitement attribué l'*Imitation de Jésus-Christ*. De cet homme, fils d'une faute d'orthographe, comme on l'a dit plaisamment, ne connaît-on pas la patrie, la famille, la jeunesse? Ne sait-on pas qu'il a été maître des novices, puis abbé, etc.? Et ceux qui nous ont appris toutes ces belles choses sont des hommes graves et de bonne foi [1]. Je ne dirai rien des aventures aussi véritables qu'édifiantes de la papesse Jeanne, ni des gestes du pape Cyriaque, ni des indications chronologiques que nous possédons sur le pape Donus II [2]. Pour en revenir à notre malencontreuse ligne, je ferai observer qu'il a été très-facile de transformer un hôte, un patron, un père nourricier en un père naturel, tout comme on a transformé sainte Pétronille, fille spirituelle de saint Pierre en une fille selon la chair. On a encore supposé, et peut-être avec plus de bonheur, qu'Antiochus, père d'Anaclet, étant venu à Rome avec son fils en bas âge, changea son propre nom en celui d'Émilien et le nom de son fils en celui de Clet. Le chroniqueur aura qualifié celui-ci Romain, du même droit qu'il fait de saint Pierre un citoyen d'Antioche.

Achevons l'histoire curieuse des amplifications apportées au texte de la chronique du IIIe siècle. Ce récit nous montrera comment se complètent peu à peu les biographies une fois commencées. On ne tarda pas à remplir les deux vides les plus

[1] Voyez entre autres Rohrbacher, *Hist. de l'Église*, t. XVIII, p. 479 et suiv. Je ne parle pas d'articles plus récents, bien que je les aie lus avec attention.
[2] Sur Donus II, voir Jaffé. *Regesta summ. pontif.*, p. 331, 332. Du mot *Domnus* on a fait le nom d'un Pape.

choquants de saint Clet et de saint Anaclet. Une nouvelle édition du Catalogue de Félix IV fut faite à la fin du VII[e] siècle, du temps de Conon, et l'on y mit ce qui manquait dans l'édition précédente, le jour de la mort de saint Anaclet aux ides de juillet [1]. La dernière édition de ces catalogues, le *Liber pontificalis*, n'eut plus qu'à donner la durée de la vacance du Saint-Siége après saint Clet, vingt jours, et dès lors les deux notices eurent peu de chose à envier à leurs voisines [2].

IV

Résumons ce qui concerne le premier des points controversés, la distinction des papes saint Clet et saint Anaclet.

Avant l'année 700, cette distinction est niée :

1° Par les actes de saint Alexandre, pièce très-certainement ancienne, et que l'on ne peut regarder comme interpolée relativement au point qui nous occupe; 2° par saint Irénée, qui avait puisé ses renseignements à Rome même; 3° par l'auteur du livre contre l'hérésie d'Artemon, Caïus, dit-on, prêtre romain ; 4° par Eusèbe de Césarée, autorité suspecte quand il s'agit de la foi, mais grave dans les questions scientifiques, car il était savant et possédait toutes les facilités possibles pour être bien renseigné; 5° par saint Optat et saint Augustin ; 6° par saint Epiphane, qui avait étudié la question d'une manière spéciale, et dont l'affirmation est très-catégorique ; 7° par saint Jérôme dont le sentiment n'est aucunement douteux, et qui lui aussi savait que le point était controversé ; 8° par les deux très-anciens Catalogues de Corbie ; 9° par le Catalogue d'Oxford et celui de Montfaucon ; 10° par les Martyrologes de Bède et le *Petit-Romain* qui nomment saint Anaclet, le 26 avril, tandis qu'ils auraient dû nommer saint Clet, s'ils avaient connu la distinction.

A tous ces témoignages, qu'oppose-t-on ?

1° Le Catalogue du III[e] siècle ; 2° le poëme contre Marcion ; 3° les peintures de saint Léon le Grand ; 4° le Catalogue de Félix IV, édition considérablement augmentée du catalogue de

[1] Migne, *Patr. lat.*, t. CXXVIII, col. 1406, B.
[2] T. CXXVII, col. 1059.

Libère, sans qu'on puisse savoir la valeur des additions faites au VIe siècle; 5° le Catalogue qui s'arrête au pape Vigile; 6° un catalogue du Vatican transcrit en 1483, sur un manuscrit plus ancien : on attribue l'original au commencement du VIIe siècle, parce que le dernier pape nommé est saint Grégoire le Grand; 7° une nouvelle édition du Catalogue de Félix IV, faite en 685, — c'est-à-dire des autorités toutes anonymes : la première d'entre elles est certainement médiocre, et les autres dépendent à peu près complétement de la première.

Si l'on hésitait entre ces deux séries d'autorités, si l'on croyait pouvoir les mettre en balance, il resterait encore un moyen de trancher la question, *la chronologie*. Car, j'ose le dire, sans se mettre en contradiction avec tous les catalogues, il est impossible de dresser une chronologie des premiers papes en admettant la distinction de saint Clet et de saint Anaclet. On ferait une belle liste de ceux qui l'ont tenté, depuis Baronius jusqu'à nos jours, et qui n'y ont pas réussi.

Encore est-il utile de rappeler que toutes les tentatives faites pour défendre l'insertion du nom de saint Anaclet, ont eu pour point de départ l'abandon plus ou moins complet des documents sur lesquels cette insertion s'appuie, et toujours l'oubli de la faute énorme qui signale le premier et le principal de ces documents, l'erreur de douze ans sur les annales de saint Pierre.

Reste à tirer les conclusions sur le rang qu'il faut assigner à saint Clément. Notre anonyme a changé l'ordre de la liste récitée au canon de la messe, et, au lieu de dire, avec ce canon, avec saint Irénée : saint Lin, saint Clet, saint Clément, il écrit : saint Lin, saint Clément, saint Clet, preuve à mon sens irréfragable que cet auteur n'était pas Romain. Mais à quoi attribuer son erreur ? Fut-elle purement accidentelle ? Il est permis de le supposer. Cependant, on pourrait avec plus de vraisemblance attribuer cette transposition à l'influence de certaines pièces apocryphes qui circulaient alors en Orient. Rufin d'Aquilée nous a conservé une prétendue lettre de saint Clément à saint Jacques dont le but est d'apprendre à cet apôtre, mort en 62, comment, sur la désignation de saint Pierre lui-même, Clément vient, en 67, ou plus tard, de monter le second au trône pontifical. Cette pièce, avec l'ignorance de Rufin prouve la tendance de certains Orientaux à rapprocher saint Clément de saint

Pierre. Cependant, comme elle exclut saint Lin du second rang, elle ne peut expliquer complétement la série de notre auteur, Pierre, Lin, Clément. Nous retrouvons cette série telle quelle dans les *Constitutions apostoliques*, recueil dont la rédaction définitive est postérieure à l'an 230, mais dont bien des fragments remontent plus haut que cette date : « Pour l'Église de Rome, disent les Constitutions, Lin fils de Claudia, fut ordonné le premier par Paul. Moi Pierre, je sacrai Clément après la mort de Lin [1]. » Est-ce dans cet endroit, est-ce dans quelque autre pareil, que notre auteur a puisé son opinion sur la place de saint Clément ? il serait impossible de le dire. Mais, cela ne me paraît pas douteux, elle lui vint directement ou indirectement des hérétiques judaïsants qui accréditaient leurs erreurs en les attribuant à saint Clément, et qui cherchaient à grandir son autorité en faisant de lui le compagnon inséparable et le successeur immédiat de saint Pierre. Cette tendance a produit toute une littérature apocryphe dont il nous reste encore de curieux débris [2].

Ce que je viens de dire n'est pas exempt de conjecture, et par suite n'est pas à l'abri de toute contradiction. Mais ce qui suit est parfaitement certain, incontestable et incontesté.

Avant l'an 700, les seules autorités qui ne mettent pas saint Clément au troisième rang après saint Pierre, sont le catalogue du IIIe siècle, précédé d'un petit nombre d'apocryphes, le poëme contre Marcion, Tertullien peut-être [3], et sûrement saint Optat de Milève et saint Augustin. Pour l'opinion contraire, nous comptons le canon de la messe, et toute la liturgie romaine avec la liturgie franque, saint Irénée, Eusèbe de Césarée, saint Épiphane, saint Jérôme, le Catalogue de saint Léon le Grand, celui de Félix IV, le *Liber pontificalis*, tous les catalogues des pontifes romains, avec une multitude d'autorités secondaires ou de seconde main.

Aussi, de ce côté, le procès semble t-il jugé. Mais, après quelques auteurs, protestants ou autres, Mgr Héfélé l'a repris

[1] *Constitut. apost.*, l. VII, c. XLVII. Migne, *Patr. gr.*, t. I, col. 1052, 1053.

[2] Les *Récognitions*, les *Homélies Clémentines* et l'*Epitome de gestis S. Petri*.

[3] Au chap. XXXII du livre des *Prescriptions* (Migne, *Patr. lat.*, t. II, col. 45, A.), Tertullien dit ces simples mots : « L'Église romaine présente Clément ordonné par S. Pierre. » Cela exclut-il S. Lin et S. Clet ?

d'une autre manière. Nous avons de saint Clément une lettre parfaitement authentique, adressée à l'Église de Corinthe, où les fidèles s'étaient arrogé le droit de déposer des prêtres. Or, d'après le savant évêque allemand, cette lettre a été écrite fort peu de temps après la mort de saint Pierre. Donc le pontificat de saint Clément ne doit pas être reculé jusqu'à la fin du premier siècle, comme on le prétend. Pour le réfuter, je n'aurai pas la peine de trouver des réponses, parce qu'il n'a guère pris celle de fournir les objections. Les deux seules qui aient une apparence de valeur étaient déjà usées il y a près d'un siècle, quand Lumper écrivait.

Voici la première. — Saint Clément, au chapitre v^e^, dit : « Passons maintenant à ceux qui tout récemment sont devenus les athlètes de la foi, » saint Pierre et saint Paul. De l'an 67, date de leur martyre, à l'an 96 à 97 où nous croyons que la lettre a été écrite, il y a vingt-neuf ou trente ans. Un si long intervalle s'accorde-t-il avec le mot *tout récemment ?* Nos devanciers ont fait remarquer que, pour donner à cette objection un semblant de valeur, il faut avoir soin de bien isoler le texte cité. Dans tout ce passage il est question des tristes effets de l'envie : comme exemples, saint Clément rappelle le meurtre d'Abel, les persécutions d'Ésaü contre Jacob..., et il termine par la persécution de Saül contre David. On avouera que, relativement à ces faits antiques, le martyre de saint Pierre et de saint Paul pouvait être appelé récent, même après trente ans. D'ailleurs, le sens vrai du mot *récent* est fixé par le contexte : « Mais laissons les exemples anciens. Venons à des athlètes tout voisins de nous. Proposons les exemples généreux de notre génération. » Le mot génération s'applique très-bien à un intervalle d'une trentaine d'années, fort mal à un espace d'un an ou deux[1].

Passons à la seconde objection. Le chapitre XLIe prouve que la lettre fut écrite avant la ruine de Jérusalem. « On n'offre point partout des sacrifices, on ne les offre qu'à Jérusalem, et là encore ce n'est que dans le parvis du temple et sur l'autel, après que le Souverain Pontife et les autres

[1] *Patrum apostolic. opera*, 3e éd. Tub., 1847. Proleg., p. XXXV et XXXVI. Migne, *Patr. gr.*, t. I, col. 195, 196. Lumper, *ibid.*, col. 135-137. Mgr Héfélé cite (col. 185, 186) un texte qu'il attribue à la chronique de S. Damase : c'est sûrement une distraction. S. Clément, *ibid.*, col. 217.

prêtres ont scrupuleusement examiné l'offrande. » En suivant la pensée de Lumper, je répondrai : cet argument aura de la valeur quand il sera démontré que l'usage des figures de rhétorique était interdit à saint Clément, et Mgr Héfélé est obligé d'en convenir. Avec le même argument on prouverait que Josèphe écrivit ses *Antiquités Judaïques* avant la ruine de Jérusalem, quoiqu'on sache positivement le contraire [1].

De plus, saint Clément fait ici une comparaison. Laissons ses expressions ; occupons-nous seulement de son raisonnement qui est bien simple : il n'est pas plus permis aux chrétiens de changer l'ordre des oblations et des offices, qu'il n'était permis aux juifs d'offrir des sacrifices hors du temple de Jérusalem. Cette démonstration ne conserve-t-elle pas toute sa force même après la ruine de la ville ? Et le contexte prouve bien clairement qu'il ne faut pas prendre les expressions à la rigueur. Car il ajoute : Pour ceux qui ne se soumettent pas à la loi judaïque, on les punit de mort. A qui persuadera-t-on que les prescriptions mosaïques ne fussent pas tombées en désuétude en 68 ou 69, même avant la destruction du temple ?

Enfin, pour les deux autres preuves, je me contenterai de les apporter sans y répondre, me souvenant de l'adage : ce que l'on affirme sans preuves, on le nie sans preuves. La persécution décrite par saint Clément fut tellement violente, que l'on doit y reconnaître la persécution de Néron et non pas celle de Domitien. Et, si saint Clément avait écrit après la persécution de Domitien, il aurait parlé du martyre de saint Jean, de ceux de Flavius Clemens et de Flavia Domitilla.

Lumper a allégué, en faveur de son opinion et contre l'opinion opposée, des arguments qui me paraissent un peu plus sérieux. Dans l'hypothèse de Mgr Héfélé, on est obligé de supposer que les troubles de l'Église de Corinthe sont arrivés sous le pontificat de saint Pierre, qu'on a écrit sur ce sujet à l'Apôtre et que saint Clément a répondu après la mort de son maître, toutes suppositions démenties par le texte de la lettre

[1] *Ibid.*, col. 239. Mgr Héfélé répond qu'il n'y a pas de parité entre le texte de Josèphe et celui de S. Clément. « Si le temple eût été détruit, les Corinthiens auraient pu répondre : Par la destruction du temple de Jérusalem, Dieu lui-même a prouvé que l'ordre invoqué par vous lui déplaisait. » Mgr Héfélé ne fait pas honneur aux Corinthiens en les supposant capables de donner une si frivole réponse.

et par les affirmations de saint Irénée [1]. Puis, comment placer en 68, ou à peu près, une lettre où l'on reproche aux Corinthiens de chasser des prêtres constitués par les apôtres ou après eux par d'autres hommes excellents, des prêtres qui pendant longtemps ont recueilli de tous un témoignage éclatant?... Dans le chapitre XLVII[e], saint Clément appelle *antique* l'Église des Corinthiens, désigne comme remontant *au commencement de l'Évangile*, soit leurs premières discordes du vivant de saint Paul, soit la lettre écrite par l'apôtre en 53, c'est-à-dire vingt ans après Jésus-Christ et seulement quinze avant l'époque assignée par M[gr] Héfélé à l'écrit de saint Clément, quarante-trois ans au contraire avant celle que nous marquons. Le lecteur peut décider dans laquelle des deux hypothèses les expressions *antiques et au commencement de l'Évangile* sont le plus naturelles [2].

Enfin, le sentiment de saint Irénée sur l'époque de saint Clément ne peut être révoqué en doute : « Après Anaclet, au troisième rang après les Apôtres, l'épiscopat vint à Clément, lequel avait aussi vu les apôtres et conféré avec eux, ayant encore devant les yeux leur prédication et leur tradition toutes récentes ; et en cela il n'était pas seul, car il en restait encore à cette époque plusieurs instruits par les apôtres eux-mêmes... »

De bonne foi les paroles de saint Irénée auraient-elles le sens commun si saint Clément fût devenu pape en 69, au lendemain de la mort de saint Pierre ? Ne sont-elles pas au contraire d'une justesse remarquable, s'il est monté sur le Saint-Siége en 90 seulement ?

Du reste, j'aurais tort de m'appesantir plus longtemps sur ce point, qui est jugé. Remarquons seulement que la date de cette

[1] S. Clément commence sa lettre en s'excusant de n'avoir pas répondu plus tôt aux demandes des Corinthiens (col. 205). Cette excuse aurait été inutile si le martyre de S. Pierre fût arrivé dans l'intervalle. S. Irén., *loc. cit.*, ou Eusèb., *Hist. eccl.*, l. V, c. VI. Migne, *Patr. gr.*, t. XX, col. 445, B.

[2] M[gr] Héfélé (col. 305,308) fait remarquer que S. Paul (Philip., IV, 15) se sert de la même expression *au commencement de l'Évangile*, pour rappeler des faits assez récents ; il ajoute que le mot ἀρχαῖος peut avoir le sens de primitif et non celui d'antique. La question ne roule pas sur les sens possibles, mais sur le sens naturel et probable. Dans le texte de S. Paul, le seul sens admissible est celui-ci : Au commencement de la prédication en Grèce. Rien n'oblige de supposer un sous-entendu analogue dans le texte de S. Clément, et d'ailleurs la justesse de notre remarque subsisterait encore quand même S. Clément aurait voulu dire : Au commencement de la prédication chez vous.

lettre constitue un argument très-fort, non-seulement pour l'ordre que nous adoptons dans la série des papes, mais encore contre l'intrusion d'un pape entre saint Clément et saint Évariste, et terminons en résumant nos conclusions.

1° Saint Clet et saint Anaclet ne sont qu'un seul et même pape. Leur distinction remonte au IIIe siècle et dut son origine à une faute grossière commise par un auteur inconnu sur les années de saint Pierre ;

2° Saint Clément est, dans le sens rigoureux du mot, le troisième successeur de saint Pierre, dont il occupa la chaire de l'an 90 à l'an 100 de l'ère chrétienne.

H. COLOMBIER, S. J.

L'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

LES STATIONS DU MONT-DOL ET DE THENAY

L'archéologie préhistorique n'a pas encore obtenu le droit de cité dans le monde savant. Néanmoins les écrits des hommes qu'elle a passionnés et qu'elle préoccupe formeraient déjà une bibliothèque volumineuse. Tous ces écrits, à coup sûr, ne méritent pas d'être discutés ; la plupart méritent seulement d'être mentionnés sans discussion, dans une revue générale destinée à les classer. Mais il importe, ce me semble, d'examiner périodiquement si ces écrits mettent quelque chose en lumière, et d'indiquer ce qu'ils laissent dans l'ombre.

Ce travail d'analyse et de critique serait le complément des recherches que j'ai faites ici sur *l'âge de notre espèce*. En le commençant aujourd'hui, je discuterai d'abord, à mon point de vue, les résultats des fouilles exécutées au Mont-Dol (Ille-et-Vilaine), en 1872 et 1873, par M. Sirodot, doyen de la Faculté des sciences de Rennes.

L'histoire de ces fouilles et l'exposition de leurs résultats ont été résumées par M. Sirodot, dans une *Conférence* faite, le 17 mai 1873, devant la *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, et publiée parmi les *Mémoires* de cette société.

I

M. Sirodot a recueilli au Mont-Dol les débris de plus de cinquante mammouths. Plus des trois quarts de ces animaux devaient être jeunes quand ils ont péri, et dix n'avaient pas encore dépassé le premier âge. M. Sirodot pense que des troupeaux de mammouths vivaient en liberté dans le voisinage. Les éléphants actuels de l'Inde et de l'Afrique recherchent les contrées basses et marécageuses, où croissent les hautes herbes. Ces conditions sont réalisées au pied du Mont-Dol. La température était peut-être beaucoup plus basse qu'elle ne l'est aujourd'hui en Bretagne ; les animaux vêtus d'une fourrure comme celle du mammouth [1], vivent exclusivement dans les pays froids. Mais le climat de nos contrées était jadis bien plus froid qu'il ne l'est maintenant.

Les glaces du Nord qui ont conservé jusqu'au XIX[e] siècle la chair et les téguments des mammouths sibériens, recélaient aussi une espèce éteinte de rhinocéros à narines cloisonnées. Ce rhinocéros, dont les débris accompagnent ordinairement ceux du mammouth, a été retrouvé au Mont-Dol. M. Sirodot a reconnu de plus les restes de huit ou neuf représentants du *Bos primigenius*, de neuf ou dix rennes, d'un grand cerf, d'une quarantaine de chevaux, d'une marmotte, d'un grand lion, de trois ou quatre loups, etc.

De l'examen des espèces animales comprises dans ce gisement, M. Sirodot tire cette conclusion : L'époque à laquelle on doit le faire remonter est caractérisée, de la façon la plus nette, par le mammouth, le rhinocéros à narines cloisonnées, le *Bos primigenius*, le grand cerf et le lion des cavernes. Cette époque est, dans la période quaternaire, la première, celle du mammouth [2]. »

Cette conclusion n'implique aucun système de chronologie précise. M. Sirodot le reconnaît expressément : « Dans la période du mammouth, dit-il [3], il y a eu un commencement,

[1] Est-il sûr que les mammouths du Mont-Dol fussent munis de cette fourrure? M. Sirodot n'en indique aucun vestige.
[2] Pages 29, 30.
[3] Page 42.

un milieu et une fin, trois points dont *les distances, dans le temps, sont encore* COMPLÉTEMENT INDÉTERMINÉES. *Je n'ai jamais songé à leur assigner des limites.* » — Ces paroles me suffisent. Elles résument brièvement l'une des thèses que j'ai développées ici [1].

Les périodes paléontologiques des temps quaternaires peuvent être un moyen commode de classer des fossiles dont les dates sont inconnues; mais ce classement hypothétique, qui peut servir indéfiniment, faute de mieux, produit des illusions funestes quand on lui attribue une valeur chronologique, générale et absolue, qui lui manque totalement.

« Les paléontologistes sont parfaitement d'accord, dit M. Sirodot [2], pour reconnaître l'extinction du *Bos primigenius* à l'époque où se sont dessinés les grands traits qui servent de limites à la faune actuelle. »

Les *traits* PRIMITIFS *de la faune actuelle se dessinèrent*, d'une façon invisible, dans la nuit des temps préhistoriques; et plusieurs ont disparu successivement depuis l'ère chrétienne, même dans des temps très-modernes.

Dès le début des formations quaternaires, on voit apparaître deux espèces de bœufs sauvages, l'aurochs [3] et le bison. Selon quelques paléontologistes, non-seulement ces deux espèces ont été contemporaines du mammouth, mais elles parurent avant lui. De l'âge quaternaire elles ont passé dans l'âge actuel; l'extinction de l'aurochs est moderne, et le bison existe encore.

Quand César arriva dans la Séquanie et toucha les bords du monde germanique, il constata l'existence de l'aurochs dans la forêt hercyniennne, c'est-à-dire dans le grand massif

[1] Voir la *Revue* d'octobre 1874, t. XVI, p. 499-503.

[2] Page 27.

[3] L'aurochs a aussi reçu les noms de *Bos priscus*, de *Bos primigenius*. C'est l'*Urus* de César, de Pline, de Solin, le *Bubalus* des chroniqueurs mérovingiens. Ses restes ont été souvent exhumés des grottes, des dépôts de sables, du fond des rivières et des habitations lacustres de la Suisse. En Alsace, il a été trouvé dans le calcaire de Rixheim, dans les glaises marneuses de Hangenbieten et d'Achenheim. La carrière de marbre de Wackenbach a fourni une corne d'aurochs. La taille de l'aurochs prise au garrot atteignait en hauteur jusqu'à six pieds et demi, et en longueur douze pieds. Ses cornes divergentes s'étendaient à environ un mètre de longueur; on cite même des exemplaires qui auraient atteint jusqu'à quatre pieds. (V. Ch. Gérard, *Faune historique de l'Alsace*, p. 389 et suiv.)

forestier qui touchait à ses cantonnements militaires au nord comme à l'orient [1].

Sous les Mérovingiens, les Vosges étaient encore remplies d'aurochs; mais ces animaux étant devenus rares, dans la France intérieure, dès le temps de Clovis, la chasse en était exclusivement réservée au roi. Au VI[e] siècle, Venantius Fortunatus classe l'aurochs parmi les bêtes sauvages que les nobles franks se plaisaient à chasser dans les Vosges. Grégoire de Tours mentionne un acte de cruauté qui montre combien les rois mérovingiens étaient jaloux du droit qu'ils s'étaient attribué de chasser seuls l'Aurochs.

Sous les Carolingiens, les aurochs étaient plus rares qu'ils ne l'avaient été sous les rois de la première race. Toutefois, plusieurs de nos historiens mentionnent l'aurochs parmi les animaux que les princes carolingiens chassaient encore dans les Vosges. Les *Niebelungen* peignent également un de leurs héros tuant plusieurs aurochs. La fin de l'espèce se consomma probablement vers le X[e] siècle en Alsace et en Lorraine. Au XIII[e] siècle, Othon de Brunswick donnait aux chevaliers de l'ordre Teutonique des aurochs et des bisons sur ses domaines; à la même époque, l'aurochs et le bison existaient encore en Bohême et en Carinthie. On tua jusqu'au XVII[e] siècle les deux espèces d'animaux dans les chasses de la Poméranie. Au XVI[e] siècle, les forêts de la Lithuanie étaient peuplées d'aurochs et de bisons. Jusqu'à sa destruction finale,

[1] « Ces animaux, qui portent le nom d'*Urus*, ont, dit-il, une taille *peu inférieure à celle des éléphants*, et ressemblent au taureau par l'aspect, les formes et la couleur. *Rapides à la course et doués d'une grande force*, ils n'épargnent ni les hommes, ni les animaux qu'ils rencontrent. *Les Germains les prennent et les tuent au moyen de fosses habilement disposées*. Les jeunes gens s'endurcissent à la fatigue en s'exerçant à ce genre de chasse; et ceux qui ont tué le plus d'*Urus* montrent, en témoignage du fait, les cornes de ces animaux dans les bourgades, ce qui leur attire une grande considération. On ne peut, même quand on les a pris jeunes, ni les habituer à l'homme, ni les adoucir. L'ampleur, la forme et la couleur de leurs cornes diffèrent beaucoup de celles de nos bœufs. » (*De bello gallico*, lib. VI, c. XXVIII.) — Un siècle plus tard, Sénèque, après avoir parlé du bison à dos velu, signale l'aurochs aux larges cornes. Pline distingue, parmi les bœufs féroces, les bisons à crinières et les *Urus*, dont le caractère distinctif était la force redoutable et la vélocité. Solin connaissait aussi les aurochs et les séparait spécifiquement des bisons. Le grammairien Honoratus Servius, qui commenta Virgile au commencement du V[e] siècle, paraît encore mieux informé sur ces animaux, et dit *qu'on en trouve dans les Pyrénées*. (Ch. Gérard, *Faune historique de l'Alsace*.)

au XVIIIe siècle, l'aurochs a vécu avec le bison dans la forêt de Bialowicza [1].

Le grand ours des cavernes paraît avoir été, avec l'aurochs, le plus ancien des animaux quaternaires. Néanmoins, des naturalistes, tels que Zimmermann, admettent qu'à l'époque romaine il pouvait être un gibier de grande chasse pour les Germains [2].

Il y a deux mille ans, le renne vivait encore dans nos contrées. César l'a décrit parmi les animaux qui habitaient, de son temps, la forêt hercynienne; Buffon, Cuvier, Geoffroy-Saint-Hilaire, d'Orbigny l'ont reconnu. Geoffroy-Saint-Hilaire croit même que ce conquérant n'a parlé du renne qu'après l'avoir vu: « Sa description concise porte, dit-il [3], jusque dans ses erreurs l'empreinte d'une observation directe et profonde. »

Rien ne justifie l'opinion suivant laquelle le renne n'a pu vivre dans nos contrées que durant la période glaciaire. De nos jours même, on le trouve dans les gouvernements russes de Nowogorod, de Twer et d'Orenbourg; il prospère au milieu des populations animales des latitudes moyennes [4]. Pourquoi donc suppose-t-on qu'il ne pouvait plus habiter les Gaules quelques siècles avant notre ère? Admettons que la race appropriée aux régions glaciales ne pourrait pas aujourd'hui s'acclimater facilement dans notre pays. Mais la race qui jadis a vécu dans les Gaules, pouvait être indigène et primitivement distincte des races polaires.

Le renne a survécu, dans nos contrées, au mammouth et au rhinocéros; mais rien ne prouve que l'extinction du mammouth et du rhinocéros soit aussi ancienne qu'on l'a supposé. L'auteur de l'article *Éléphants,* dans le *Dictionnaire*

[1] Ch. Gérard, *La Faune historique de l'Alsace*, p. 383-403. — Sur l'extinction graduelle du bison en Europe, voyez M. Gérard, p. 374-379.

[2] V. Ch. Gérard, *ibid.*, p. 96-98.

[3] *Hist. naturelle des Mammifères*, VII, art. *Rennes*. — Pline a décrit le renne sous le nom du *Tarandus*. S'il le place en Scythie, c'est que la masse de l'espèce était déjà concentrée à l'extrémité du monde germanique. On reconnaît pareillement des rennes dans les cerfs apprivoisés, dont Élien fait mention, et que certaines tribus scythiques montaient comme des chevaux.

[4] *Haupt, Geograph. Mittheilungen*, an. 1867, p. 207. — Sans avoir été répandu dans les Gaules d'une manière générale et constante, le renne a pu s'y répandre à diverses époques, dans des mesures variables et sous des influences que nous ne connaissons pas.

d'histoire naturelle publié par M. Ch. d'Orbigny, n'a pas craint de dire que l'existence actuelle du mammouth, dans quelques parties inexplorées des régions polaires, n'était nullement improbable.

Quoi qu'il en soit, au temps d'Homère et même plus tard, le mammouth et le rhinocéros pouvaient être encore nombreux dans les pays voisins du Mont-Dol [1]. Il se peut que nos ancêtres fissent une guerre incessante à ces animaux, en même temps qu'à l'*Urus* et au cheval sauvage. Des armes de silex leur suffisaient pour triompher dans cette guerre [2], où l'adresse et la ruse importaient plus que la force.

Pour prendre les éléphants, les Nègres se contentent des piéges les plus simples : ils creusent, sur le passage de ces animaux, des fosses couvertes, assez profondes pour qu'ils ne puissent en sortir lorsqu'ils y sont tombés. Un arc suffit aux Lapons pour tuer les rennes sauvages : « ils décochent leurs flèches avec tant de roideur que, malgré la prodigieuse épaisseur du poil et la fermeté du cuir, il n'en faut souvent qu'une pour tuer la bête. » Avec un javelot armé d'un os pointu, les Groënlandais transpercent d'outre en outre la tête d'un eider, espèce de canard, à une distance assez grande et presque aussi sûrement que nos chasseurs pourraient le faire avec la balle de leurs fusils.

Les habitants primitifs de la Germanie et des Gaules pouvaient, de la même manière, crever les yeux du mammouth, et triompher ainsi facilement de ces animaux gigantesques [3].

[1] L'éléphant fréquentait autrefois la Mauritanie Tingitane et les forêts voisines de l'Atlas ; les Carthaginois l'avaient domestiqué et s'en servaient à la guerre. Maintenant il ne se rencontre plus dans l'ouest du continent africain, au-dessus de la latitude du Sénégal... Au temps de Thothmès III, il vivait en troupes nombreuses aux environs de Ninive. Il avait disparu de cette région au temps de Seleucus Nicator. — Voyez les *Études* de M. Chabas *sur l'antiquité historique et les monum. réputés préhistoriques*, p. 568-576.

[2] Les Égyptiens, qui employaient fort bien les métaux, employaient aussi des flèches garnies de silex pointus ou tranchants, pour la chasse du bœuf sauvage. La force pénétrante des pointes de silex n'est pas douteuse. M. Lartet en a trouvé une engagée dans une vertèbre de renne qu'elle avait percée de part en part, après avoir traversé le corps de l'animal. M. Nilson en a trouvé sur le squelette d'un aurochs et dans des crânes de cerfs. Il a signalé aussi un crâne humain transpercé d'un dard fait d'un andouiller d'élan. Voyez les *Études* de M. Chabas *sur l'antiquité historique et les monuments réputés préhistoriques*, p. 383-385.

[3] Voyez Buffon, *Hist. nat. des Mammifères ; l'éléphant, l'élan et le renne.* — S. Nilson, *Les habitants primitifs de la Scandinavie*, 1 vol. in-8, p. 69-70. —

J'admets donc facilement les conjectures de M. Sirodot sur les circonstances où des ossements d'espèces éteintes furent agglomérés au Mont-Dol, avec un grand nombre de silex taillés [1]. « Par leur position, dit-il, les ossements et les silex doivent être considérés comme étant de même date; or, si les silex sont contemporains du mammouth, l'homme qui les a taillés l'est au même degré... Des ossements calcinés et des cendres confirment l'idée de la participation de l'homme à l'accumulation des objets dont ce gisement est si riche. »

Un ancien maître de M. Sirodot, « géologue éminent, inclinerait à croire que deux causes ont contribué à l'accumulation de ces objets. Il reconnaît, dans les silex, la preuve irrécusable d'un atelier primitif, où ces outils furent fabriqués; mais les ossements, surtout ceux des grandes espèces éteintes, n'auraient-ils pas pu être rassemblés par la cause qui a rempli les *brèches osseuses* et la plupart *des cavernes à ossements*, par les *courants?* » M. Sirodot ne le croit pas: suivant lui, les phénomènes de transport n'ont contribué, ni de près, ni de loin, à l'agglomération des débris trouvés dans ce gisement; cette agglomération est antérieure au dépôt du sédiment argi-

Pour tuer les élans, les sauvages de l'Amérique septentrionale n'ont besoin que d'un dard, dont le bout est un os pointu comme une épée. (Voyez Buffon, *l'Élan.*)

[1] Voyez sa *Conférence*, p. 33, 34, 35. « Des rognons primitifs intacts, ou réduits à la partie centrale qu'on appelle le *nucleus*, ont dû être apportés; car il n'en existe pas de pareils en Bretagne; et la région la plus rapprochée, où ils font partie des productions naturelles, est la Normandie. Des silex qui ont subi des retailles, leur sont associés; ils ont pris, sous le choc du percuteur, des formes très-variées, mais se rapportant toutes au type connu sous le nom de *type du Moustier*... Une quinzaine de pièces sont remarquables par la finesse de l'exécution. — Ces silex taillés sont : des couteaux' des hachettes, des pointes de flèches, des râcloirs, des forets. Quelques-uns sont inachevés, les retailles n'ont encore réalisé que la moitié du contour. Cent vingt-cinq pièces au moins accusent un travail si évident qu'il n'est pas possible de le révoquer en doute. Sur ce nombre, trois seulement atteignent une certaine taille; les autres sont petites. Il me paraît certain que la forme première de l'éclat a dirigé l'artiste; car, après avoir classé ces armes, ou ces outils, en couteaux, hachettes, pointes de flèches, râcloirs, etc., on ne trouverait pas, dans chaque série, deux pièces présentant exactement la même forme et les mêmes dimensions. Deux ou trois hachettes extrêmement plates me paraissent s'éloigner beaucoup des formes connues. Je me permettrai de demander à M. de Mortillet snr quelle considération il se fonde pour faire des silex du *type du Moustier* une époque postérieure à celle du type de Saint-Acheul. A Mont-Dol, le type du Moustier est reproduit avec le plus remarquable degré de pureté; l'époque n'est pas contestable; c'est *l'époque du mammouth* (p. 30, 31). »

leux dans lequel ces débris ont été découverts ; elle est due exclusivement à l'homme, dont la présence est rendue manifeste par le feu et les silex taillés [1].

Je m'abstiens de prendre parti dans ce débat, qui dépasse les limites de ma compétence ; mais j'admettrais facilement l'opinion de M. Sirodot. Son *Mémoire* me persuade qu'il a réellement découvert une *station préhistorique*, jadis fréquentée par des nomades, dont les habitudes ressemblaient probablement à celles des Lapons chasseurs de rennes, ou des Gaulois et des Germains passionnés pour la chasse de l'*Urus* et de l'ours. A cette époque *indéterminée*, le mammouth, le rhinocéros, le *Bos primigenius* et le renne vivaient, en troupes plus ou moins nombreuses, dans le voisinage du Mont-Dol.— Je ne vois en tout cela aucune invraisemblance. Je crois seulement que, dans le brouillard des *temps préhistoriques*, on est réduit à des tâtonnements sans fin, quand on veut fixer des dates, ou classer des espèces *congénères* dont l'histoire est inconnue.

II

M. Sirodot reconnaît que « l'époque de la station préhistorique du Mont-Dol est encore indéterminée *chronologiquement*[2]. »

Mais « tout calcul approximatif » ne lui paraît pas « inaccessible à l'esprit humain ; » il croit « entrevoir la possibilité d'établir ce calcul sur une double base : — « Les débris du mammouth, dit-il [3], se rencontrent dans les couches les plus profondes des vallées actuelles, dans ces couches qu'on désigne sous le nom de *bas niveaux*. L'évaluation du temps nécessaire au remplissage n'est pas impossible dans les grandes vallées parcourues par des fleuves *dont le régime est régulier*. — L'époque glaciaire a sa place marquée dans les phénomènes astronomiques *dont la périodicité peut toujours être calculée*. L'époque du mammouth me paraît avoir plus d'un point de

[1] Pages 39 et suiv.
[2] Pages 42 et 47.
[3] Page 47.

contact avec l'époque glaciaire. La connaissance de l'une entraînera celle de l'autre [1]. »

Ces deux bases de calcul sont-elles solides? Je ne le crois pas. Voici pourquoi.

La régularité du régime d'un fleuve *dans le temps présent* ne prouve pas sa *perpétuelle régularité dans les temps préhistoriques*. Or tout calcul chronologique, même approximatif, supposerait logiquement cette *régularité* PERPÉTUELLE, qui, loin d'être prouvée, est extrêmement invraisemblable.

Comme le dit M. Sirodot, « il y a eu dans la période du mammouth, *un commencement*, un *milieu* et une *fin*; et les distances de ces trois points dans le temps sont complétement indéterminées [2]. » Si les couches les plus profondes des vallées actuelles ont été formées au commencement de la période du mammouth, les débris de ce grand pachyderme ont pu naturellement être ensevelis à ces *bas niveaux*. Mais notre espèce put être créée vers *le milieu* de cette période, dont la longueur est indéterminée; et la station du Mont-Dol peut être de la fin.

N'y a-t-il pas eu aussi, dans la période *glaciaire* un *commencement*, un *milieu* et une *fin ?* Comment mesurer ces trois phases ? Comment calculer leurs coïncidences avec les phases de la période du mammouth? L'homme et le mammouth n'ont-ils pas pu coexister à la *fin* de ces périodes, sans avoir coexisté au *commencement ?*

Les opinions des géologues sur les phénomènes glaciaires des temps préhistoriques sont très-discordantes. Rien ne prouve que ces phénomènes aient eu des causes *périodiques*, connues et calculables, *simultanées et générales*. Suivant M. D'Omalius d'Halloy [3], « des différences locales et temporaires

[1] Page 47. M. Sirodot déclare néanmoins qu'il n'a découvert, dans le voisinage du Mont-Dol, ni apparences de moraines, ni blocs erratiques (p. 39-40).

[2] Page 42.

[3] *Abrégé de Géologie*, pp. 479-482 de la 7e édition. « Les lignes isothermes, c'est-à-dire d'égale chaleur, sont loin d'être parallèles aux latitudes; et *il y a quelquefois des écarts de plus de trente degrés entre* ces lignes... Parmi ces écarts, l'un des plus prononcés est celui que présentent les températures de la Scandinavie et de la Sibérie. On attribue, entre autres causes, la température relativement élevée de la Scandinavie, au courant du *Gulfstream*, qui amène sur ses côtes les eaux chaudes du golfe du Mexique, et la température relativement basse de la Sibérie à sa position continentale, ainsi qu'aux hautes montagnes qui interceptent la communication des vents et des vapeurs venant du midi. Si nous supposons une époque où les eaux des tropiques n'étaient pas

de température en plus ou en moins peuvent s'expliquer très-bien, sans recourir à des changements dans la marche générale de la température du globe terrestre..... Il y a eu des glaciers dans des lieux où il n'en existe plus, et certains glaciers ont été plus étendus qu'ils ne sont maintenant ; mais on n'a pas besoin, pour expliquer ces faits, d'étendre une calotte de glace jusqu'au milieu de l'Europe ; les seules variations des lignes isothermes peuvent en rendre raison, surtout si l'on admet, avec Charpentier, que c'est plutôt une température humide qu'un très-grand froid qui produit le développement des glaciers... Si l'abaissement des montagnes a réellement lieu, ce qui nous paraît très-probable, il donnerait également un moyen très-simple de concevoir le développement des glaciers, puisque, plus les montagnes sont élevées sous une même latitude, plus il s'y accumule de neiges perpétuelles. »

La notion de la période glaciaire devient plus obscure et plus incertaine d'année en année ; un *glacialiste* enthousiaste, M. Ch. Martins, en a fait naguère l'aveu mélancolique [1] : « Les nombreuses questions que soulève ce problème sont loin d'être résolues définitivement ; elles ne le seront même jamais entièrement..... Les climats les plus favorables à l'extension de glaciers sont incontestablement les climats très-froids ;... mais ces fleuves de glace peuvent prendre un accroissement considérable, si le climat, sans être très-froid, est très-neigeux en hiver et peu chaud en été. C'est un climat de ce genre qui règne à la Nouvelle-Zélande. Les montagnes y sont chargées de glaciers qui descendent jusqu'à cinq cents mètres seulement au-dessus de la mer, entourés à leur extrémité inférieure de fougères en arbres, avec des végétaux qui ne supportent pas les hivers de la Provence ou de la Lombardie. Aussi un géologue distingué, M. Henri Lecoq, soutenait déjà en 1847 qu'un climat humide et neigeux en hiver, avec ciel couvert en été, favorise plus efficacement la réparation hiber-

dirigées le long des côtes de Norvége, mais où il y en avait qui traversaient l'emplacement actuel de la Sibérie ; il y aurait, pour ces deux contrées, des différences prodigieuses de température avec ce qui a lieu aujourd'hui. Or une semblable supposition répugne d'autant moins à notre imagination, que les Andes et l'Himalaya sont classées parmi les chaînes les plus récentes, et que la mer Caspienne, ainsi que celle d'Aral, paraissent être les restes d'un vaste amas d'eau qui n'est séparé de l'Océan que depuis très-peu de temps. » (*Ibid.*)

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1875, p. 838-861.

nale et la progression estivale des glaciers qu'un climat très-froid et très-sec pendant toute l'année. Le nord de la Sibérie en est un exemple; il y tombe peu de neige en hiver; et ce pays si froid est dépourvu de glaciers. Ainsi on comprend qu'à une certaine époque géologique, le climat du nord de l'Italie fût analogue à celui de la Nouvelle-Zélande.

« Les phénomènes glaciaires sont compliqués et difficiles. L'observation attentive, suivie de l'analyse la plus sagace, suffisent à peine à les débrouiller..... En présence des progrès que la géographie glaciaire a faits dans ces dernières années, on pourrait penser que les causes de l'ancienne extension des glaciers sont mieux connues qu'elles ne l'étaient, il y a huit ans. Il n'en est rien. *La question n'a pas fait un pas ; loin de là, elle se complique au lieu de se simplifier. On en est à se demander quel est le climat le plus favorable à l'extension des glaciers*..... ON EST OBLIGÉ DE RENONCER A L'IDÉE D'UNE CAUSE UNIQUE ET GÉNÉRALE DE L'EXTENSION DES GLACIERS...... Que penser, que dire en présence de ces contradictions? *se taire et attendre. L'étude des sciences d'observation est une école de patience et de réserve*[1]. »

D'ailleurs M. Sirodot déclare qu'il n'a découvert, dans le voisinage du Mont-Dol, ni apparences de moraines, ni blocs erratiques; les phénomènes glaciaires n'avaient donc pas un caractère bien significatif en Bretagne, à l'époque où les anciens chasseurs de mammouths, de rennes et d'*Urus*, laissaient les débris de leurs festins à leur station du Mont-Dol.

Le climat nécessaire à la vie du mammouth et du rhinocéros est aussi trop peu connu pour servir de base à des calculs dignes de confiance. L'*Urus*, qui vivait avec eux, dans le voisinage du Mont-Dol et dans toute l'Europe septentrionale, n'est complétement détruit que depuis un siècle environ. La destruction beaucoup plus rapide du mammouth et du rhinocéros eut peut-être pour causes principales leur moindre fécondité, leur caractère timide, leur défaut d'agilité et d'instincts défensifs. Les espèces les plus massives et les plus lourdes sont naturellement les moins vivaces et les plus incapables de lutter contre l'homme.

[1] *Ibid.*, p. 850, 855, 861. On ne saurait mieux dire; la raison de M. Ch. Martins lui a inspiré ces paroles judicieuses. Par malheur, son imagination lui a fait souvent oublier et violer les sages maximes qu'il proclamait de temps en temps.

L'histoire des espèces animales détruites par l'homme dans les temps historiques les plus récents et les mieux connus, a été résumée par MM. E. Blanchard, Radau et Ch. Gérard; mais on a trop peu remarqué les enseignements qu'elle renferme. Je citerai seulement deux faits propres à faire comprendre la rapidité avec laquelle nos ancêtres préhistoriques ont pu détruire de grands animaux que les phénomènes glaciaires et diluviens n'avaient pas détruits.

« En 1741, le zoologiste Steller, qui accompagnait le capitaine Behring dans son second voyage, découvrit sur la côte de l'île de Behring des troupes nombreuses d'un lamantin de taille colossale. Cet animal, qui reçut le nom de *rhytine de Steller*, se recommandait aux chasseurs par sa chair d'un goût agréable et par sa graisse abondante : chaque individu adulte pesait environ quatre tonneaux. *Vingt-sept ans après sa découverte, on tuait la dernière rhytine*. Un fragment de crâne conservé dans le Musée de Saint-Pétersbourg est tout ce qui reste aujourd'hui de cet utile animal. Aucun autre vestige n'en a été retrouvé, malgré toutes les primes offertes aux chasseurs de phoques et aux baleiniers qui hantent ces parages. Sans la description que Steller en a laissée, nous n'aurions même pas connu l'existence d'une espèce encore vivante au siècle dernier [1]. »

Le second exemple que je citerai est celui du dronte.

Le dronte fut découvert en 1598, dans l'intérieur de l'île Maurice, par des marins hollandais. C'était un oiseau massif, impropre au vol, se traînant pesamment sur deux pieds très-courts, semblables à deux gros piliers. Sa tête plantée sur un cou épais et court, était en partie nue et coiffée d'un bourrelet de duvet noir [2]. Il était plus gros qu'un cygne et pesait environ cinquante livres. La faim poussa les matelots hollandais à tuer un grand nombre de ces animaux stupides, qui se laissaient assommer sans résistance. La chair du dronte avait un goût rebutant et une odeur désagréable; il devint l'objet de persécutions répétées; et neuf ans après avoir été découverts, ces animaux avaient péri en nombre

[1] M. Radau, *Revue des Deux-Mondes*, 1866, t. LXIV, p. 221, 222.

[2] On peut en voir une description plus détaillée dans l'article déjà cité de M. Radau, p. 211 et suiv.

énorme; ils furent totalement exterminés en moins d'un siècle. En 1638, on montrait encore en Angleterre un dronte vivant. Sa peau empaillée fut longtemps conservée dans un musée; mais, en 1775, les administrateurs de cet établissement firent réformer tous les animaux endommagés, et le dronte était de ce nombre. On ne sauva de la destruction que la tête et l'une des pattes. Ces débris sont aujourd'hui conservés à Oxford. Une autre patte de dronte a été donnée au Musée britannique; un crâne a été retrouvé en 1842 à Copenhague; le Musée de Prague possède un bec du même oiseau; enfin il existe à Londres, à Vienne, à Berlin et à La Haye des peintures du dronte dues à des artistes hollandais. Au commencement de notre siècle, Bory de Saint-Vincent fit des recherches sur les lieux où le dronte avait passé son existence; il ne trouva pas même dans les traditions populaires un souvenir de ce type effacé. En 1847, deux naturalistes anglais, MM. Strickland et Melville, réunirent dans un volume accompagné de gravures tout ce qu'on savait sur l'histoire de cet oiseau perdu. En 1865, on a enfin découvert, dans un marais de l'île Maurice, des ossements de dronte suffisants pour reconstituer plusieurs fois le squelette de cet animal.

En résumé, nos ancêtres gaulois ont pu fort bien, vers le temps d'Homère, chasser le mammouth, le rhinocéros et le renne, dans la région du Mont-Dol; des armes de silex leur suffisaient pour cette chasse moins périlleuse que celle de l'*Urus;* M. Sirodot a pu retrouver les débris de leurs festins mêlés aux silex taillés par eux; l'extermination du mammouth, *dans cette contrée*, put être aussi rapide que celle de la rhytine et du dronte, ou consommée vers l'époque d'Alexandre.

La station préhistorique du Mont-Dol ne sort donc point des limites probables de l'histoire humaine. Il en est autrement, ce semble, de la station problématique dont je vais parler.

III

En 1867, au Congrès de Paris, M. l'abbé Bourgeois signala, « non sans y avoir longuement et mûrement réfléchi, un fait bien étrange : » il dit qu'il avait « trouvé des débris

de l'industrie humaine dans le terrain tertiaire miocène, à la base du calcaire de Beauce. Parmi les savants qui examinèrent les pièces qu'il avait apportées, quelques-uns (entre autres M. Worsaæ) partagèrent sa conviction et reconnurent le travail de l'homme; d'autres le nièrent, et enfin le groupe le plus nombreux resta dans la neutralité[1]. »

« Bon nombre d'hommes compétents vinrent de France, d'Angleterre et de Danemark, pour étudier sérieusement un fait dont ils comprenaient toute la gravité. Plusieurs s'en allèrent complétement convaincus, et trois d'entre eux, MM. de Mortillet, Valdemar-Schmidt, Raulin, exprimèrent leur opinion devant la Société géologique de France[2]. »

En 1872, au Congrès de Bruxelles, M. l'abbé Bourgeois demanda « une commission d'hommes compétents, dont l'opinion réglerait celle de ceux qui ne peuvent pas juger par eux-mêmes. J'entends, ajouta-t il, par des hommes *compétents*, non pas des académiciens, non pas même des archéologues qui ont recueilli de belles haches polies, ou de jolies flèches barbelées, mais des hommes qui ont ramassé les silex taillés par milliers, qui les ont étudiés sous toutes les formes, à tous les états, depuis le travail le plus brut jusqu'à l'art le plus délicat[3]. » — D'après cette définition, je me sens incompétent, et même je renonce à devenir jamais *compétent*. Au lieu de « ramasser les silex taillés par milliers, » au lieu de les « étudier sous toutes les formes, à tous les états, depuis le travail le plus brut jusqu'à l'art le plus délicat, » j'aime mieux réfléchir sur les rapports des sciences profanes avec la science sacrée, objet spécial de mes études.

Après avoir indiqué franchement les conditions qui lui sem-

[1] J'emprunte les paroles de M. l'abbé Bourgeois insérées dans le *Compte rendu du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques* (Bruxelles, 1872), p. 81 du tirage à part.

[2] *Ibid.*, p. 82.

[3] *Ibid.* Pour faire sentir « la nécessité des connaissances expérimentales dans une question de ce genre, » M. Bourgeois usait d'une comparaison : « Donnez, disait-il, un livre à un homme qui ne sait pas lire, il n'aperçoit que du noir sur du blanc, et la véritable forme des caractères lui échappe. Qu'il s'exerce pendant longtemps, et il finira par distinguer les caractères avec une promptitude merveilleuse. Tel est le phénomène que j'ai constaté chez moi. J'ai commencé par douter, et peu à peu je suis arrivé à une conviction profonde. » (*Ibid.*) — Je n'ai jamais mis en doute ni la conviction sincère de M. Bourgeois, ni même la vérité *possible* de son opinion.

blaient nécessaires pour être bon juge de sa découverte, M. Bourgeois désigna les membres de l'assemblée qui remplissaient, à son avis, ces conditions très-peu communes : c'étaient MM. Worsaæ, Steenstrup, Engelhardt, Valdémar-Schmidt, Dupont, Franck, Capellini, Desor, de Quatrefages, de Vibraye, Cartailhac, Hamy, de Mortillet, l'abbé Delaunay, Franchet, etc.

En demandant que *sa conviction personnelle* fût *contrôlée* par une commission compétente, M. Bourgeois exposa brièvement *la composition géologique du sol* dans la commune de Thenay, où il avait découvert les silex qu'il s'agissait d'examiner [1].

« Je crois, dit-il en terminant cette exposition, pouvoir en garantir l'exactitude; car il ne s'agit pas d'une localité visitée en courant, comme il arrive trop souvent, mais du théâtre

[1] Deux coupes figurées par lui et déjà présentées au Congrès de Paris, mettaient devant les yeux de ses auditeurs la série des couches superposées au terrain crétacé. J'extrais de son exposition les renseignements qui me paraissent les plus importants et les plus faciles à comprendre. — En suivant la série des couches de bas en haut, à partir du calcaire de Beauce inclusivement, M. Bourgeois a trouvé une première faune comprenant plusieurs espèces éteintes, deux carnassiers du genre *Amphicyon*, un tapir, une sorte de rhinocéros sans corne (l'*Acérotherium*). Cette faune se distingue de la faune suivante par l'absence du mastodonte et du *Dinotherium*. Vient ensuite un dépôt fluvial, connu sous le nom de *Sables de l'Orléanais*. « Il serait trop long, disait M. Bourgeois, d'énumérer toutes les espèces que j'y ai recueillies pendant plus de trente années de recherches; je citerai seulement les principales, savoir : *Un singe anthropomorphe, de la famille des gibbons* (*Hylobates antiquus*), *l'espèce la plus ancienne parmi les quadrumanes*; le chien gigantesque de Cuvier (*Amphycyon giganteus*);... un paresseux colossal, deux espèces de *Dinotherium*;... trois espèces de mastodonte qui, avec les *Dinotheriums*, ouvrent l'ère des grands proboscidiens, sept espèces de rhinocéros;... l'*Anchiterium*, qui tient du cheval et du *Paléotherium*, etc..... Tous ces animaux vivaient sous un climat très-chaud, comme l'attestent les palmiers, dont nous rencontrons fréquemment les débris. Les *Sables de l'Orléanais* sont recouverts par un dépôt marin, bien connu sous le nom de *Faluns de Touraine*... Les mammifères terrestres des faluns appartiennent à la formation précédente, et ne sont là qu'en vertu d'un remaniement... Dans quelques localités, la mer des faluns a complétement détruit les sables de l'Orléanais, et alors ses dépôts sont en contact immédiat avec le calcaire de Beauce... Le pliocène manque dans la contrée. Des faluns nous passons de suite aux dépôts quaternaires du plateau qui domine les petites vallées. Ces couches de sable limoneux n'ont jamais fourni aucun fossile caractéristique; mais non loin de là, à Vallières, j'ai recueilli, dans une brèche osseuse, l'hyène et le grand chat des cavernes, le rhinocéros à narines cloisonnées, le grand cerf, le renne, enfin toute la faune de cette époque. »

ordinaire de mes études les plus assidues pendant l'espace de vingt-deux ans [1]. »

Même parmi les observateurs qui se sont dévoués à l'étude persévérante d'une seule localité, il en est certainement bien peu qui puissent offrir une garantie égale à celle que présentait M. Bourgeois. Aussi je ne sache pas que personne ait contesté l'exactitude de ses descriptions.

En parlant brièvement des terrains de Thenay [2], j'ai dit à tort, ce me semble, que M. d'Archiac les rapportait au *quaternaire* inférieur. Quoi qu'il en soit, lorsqu'il s'agit du classement des terrains et des fossiles étudiés par M. Bourgeois plus facilement et plus longuement que par tout autre géologue, la compétence de mon savant confrère me paraît non-seulement égale, mais supérieure à celle de M. d'Archiac. La phrase que je retire, ne pouvait donc, à mon avis, porter aucune atteinte à l'autorité scientifique de M. Bourgeois.

Sur ces problèmes ambigus, les juges les plus instruits peuvent professer avec conviction des idées contraires. J'en trouve les preuves dans le manuel si justement estimé de D'Omalius d'Halloy : — « Le groupe pliocène, y est-il dit, a tant de rapports avec le groupe quaternaire qu'il reste beaucoup d'incertitude sur la ligne de démarcation [3]. » — « Les dépôts que l'on désigne maintenant par l'épithète de quaternaires, se distinguent difficilement des terrains modernes et des terrains tertiaires [4]. » — « S'il est assez facile de reconnaître des distinctions entre les divers systèmes qui composent un massif tertiaire, *il est très-difficile d'établir le parallélisme des systèmes qui existent dans des contrées plus ou moins éloignées;* de

[1] *Compte rendu du Congrès internat. d'Anthr. et d'Arch. préhist.* de 1872, p. 83-86.

[2] *Revue des questions historiques*, octobre 1874, p. 196. — La confusion momentanée de deux souvenirs m'a, je crois, induit sur ce point dans une erreur involontaire. Après avoir adopté l'opinion qui classe le dépôt de Saint-Prest dans la formation *tertiaire supérieure*, M. d'Archiac fut conduit par un nouvel examen à penser que les fossiles trouvés dans ce dépôt peuvent représenter seulement une faune *quaternaire*, analogue à celle de Norfolk. J'en retrouve la preuve dans le long *Rapport* de ce savant *sur les progrès de la Paléontologie* (1867), p. 477, 478. Mais, à la page 296, M. d'Archiac réservait son jugement sur les terrains et les fossiles de Pontlevoy, de Thenay, etc. Je ne retrouve plus rien dans ma mémoire, ni dans mes notes, sur l'histoire de ses opinions depuis 1867.

[3] *Abrégé de Géologie*, 7e édition, p. 204.

[4] *Ibid.*, p. 228, 229.

sorte que les géologues ne sont pas toujours d'accord à ce sujet[1]. »

J'ai dit expressément[2] que « le terrain de Thenay, où M. Bourgeois croit avoir trouvé des silex taillés, *renferme sans doute les éléments d'un terrain tertiaire;* » j'ai donc reconnu qu'il mérite, *à ce point de vue,* d'être classé parmi les terrains tertiaires.

Pour constater les remaniements qu'il a subis, je n'ai pas fait autre chose que de citer les paroles de mon savant confrère, et je n'en ai déduit aucune conséquence opposée à sa thèse stratigraphique.

L'ancienneté de notre espèce était le seul objet de mes recherches. M. Bourgeois n'a émis aucune opinion sur ce problème *chronologique.*

La composition et la superposition des terrains, des flores et des faunes éteintes, lui ont fourni les éléments d'une chronologie *relative* et *locale.* Mais une chronologie *relative* et *locale,* dont les mesures d'ailleurs sont inconnues, ne saurait avoir pour conséquence logique une chronologie absolue, générale et d'une longueur déterminée. De ce que les terrains appelés *tertiaires* par M. Bourgeois, méritent ce nom, au double point de vue des éléments qui les composent et de l'ordre suivant lequel ils sont superposés, il ne s'ensuit pas qu'ils ont été formés aux époques très-anciennes qu'on appelle *tertiaires* dans les esquisses *générales* de l'*histoire du globe.* Toutes les *synthèses générales* de la chronologie terrestre sont, *en grande partie*, problématiques et provisoires; les périodes qu'on y présente comme successives, ont pu se prolonger, en maint endroit, les unes à côté des autres, comme les périodes archéologiques *de la pierre* et *du bronze* se sont prolongées parallèlement jusqu'à nos jours. Les noms de ces périodes, employés dans des sens très-divers, très-ambigus et très-ondoyants, produisent des illusions, des malentendus et des disputes interminables, non-seulement parmi les hommes dénués d'instruction, mais parmi les savants plus avides d'apprendre que de bien expliquer ce qu'ils apprennent.

On dit (pour de bonnes raisons) que l'Australie est encore à

[1] *Abrégé de Géologie*, 7e édit., p. 239.
[2] Voir la *Revue*, octobre 1874, p. 496.

l'époque *tertiaire*. On peut dire aussi, pour des raisons analogues, que le Spitzberg, l'Islande, le Groënland, la Nouvelle-Zélande, sont dans des phases diverses de la période glaciaire. Ces paroles elliptiques peuvent être expliquées en des sens vrais, ou du moins vraisemblables. Mais elles sont un exemple des difficultés produites, dans les sciences naturelles, par l'extrême complexité des choses et la multiplicité des points de vue souvent hypothétiques et provisoires, où l'on peut se placer en les étudiant.

Les terrains tertiaires et quaternaires de *nos* contrées se formèrent dans la nuit de *nos* temps *préhistoriques;* or il n'y a pas deux mille ans que l'aurore de l'histoire a commencé pour nos ancêtres; et, même depuis deux mille ans, il s'en faut bien que nous ayons une histoire suivie du régime des eaux et des variations climatériques dans l'Europe septentrionale et centrale.

Vers le dixième siècle avant notre ère, les populations grecques les plus éclairées ignoraient l'existence des terres qui sont au nord, au nord-est et au nord-ouest du golfe Adriatique; elles ignoraient également l'existence de toutes les terres qui sont au nord et à l'est de la mer Noire. Dans la géographie homérique, une grande mer était mise à la place de tout le nord de l'Asie et de toute l'Europe, à l'exception de la Grèce, de l'Épire et de la Thrace, formant ensemble une île, et à l'exception du midi de l'Italie transformée en une autre île [1]. — Homère n'avait aucune notion de la différence des climats suivant les latitudes; les grands froids des contrées septentrionales lui étaient inconnus, et ils le furent longtemps encore après lui. Les montagnes de la Thrace étaient consi-

[1] Voyez le Mémoire de M. Th.-H. Martin sur la *Cosmographie grecque à l'époque d'Homère et d'Hésiode*, t. XXVIII des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* — « D'après de savantes observations de M. Moreau de Jonnès, la mer joignait jadis Sébastopol à Saint-Pétersbourg, et couvrait les steppes de la Russie. Les anciens ont connu cette mer qu'ils nomment l'Océan scythique, et qui a disparu par suite de soulèvements analogues à ceux qui ont comblé en partie la Baltique. En réduisant à cinquante centimètres par siècle la marche de ces soulèvements, il ne faut que trois mille ans pour revenir au niveau de l'océan scythique. Ici l'observation directe confirme les traditions. » (Moreau de Jonnès, *Géographie préhistorique de l'Europe.*) J'emprunte ce renseignement aux doctes *Études* de M. Chabas *sur l'antiquité historique et les monuments réputés préhistoriques*, p. 554, 555 de la 2e édition, 1873.

dérées comme le point de départ des vents froids du nord; et, par delà ces montagnes, on plaçait plus au nord le doux climat des hyperboréens[1] ! — Cela donne à réfléchir.

Les *lignes isothermes* étaient-elles partout ce qu'elles sont maintenant? — Comment aujourd'hui pourrait-on dire, avec certitude, quel était alors le régime des eaux dans la vallée de la Loire, et dans le voisinage du Mont-Dol? Où trouverait-on des renseignements sur l'histoire de nos contrées à cette époque ?

Suivant MM. Humphreys et Abbot, il s'est écoulé seulement quatre mille quatre cents ans depuis que le Mississipi a son embouchure actuelle; la majeure partie des masses sédimentaires qui descendent aujourd'hui jusqu'au golfe du Mexique, s'entassait précédemment, au-dessus du confluent de l'Ohio, dans un grand lac, où se rendaient le Missouri, l'Illinois et le Mississipi supérieur. Les révolutions locales qui donnèrent aux bassins de la Loire, de la Seine, etc., leurs formes actuelles, furent peut-être contemporaines de la révolution pareillement locale, dont ces savants américains ont observé les traces et calculé la date probable[2].

Si l'on admet cette hypothèse, les marques d'un travail humain que M. Bourgeois a cru découvrir dans le terrain miocène de Thenay, s'expliqueront peut-être, sans qu'il soit besoin d'attribuer à l'homme un âge invraisemblable.

Quoi qu'il en soit, l'âge des terrains tertiaires de Thenay n'a été jusqu'ici, à ma connaissance, l'objet spécial d'aucun calcul précis, d'aucune discussion serrée. Les débats se sont concentrés et prolongés indéfiniment sur les caractères et sur l'origine des silex considérés comme des preuves d'un travail

[1] M. Martin, *ibid.*; voyez le *Mémoire* du même savant *sur la Cosmographie populaire des Grecs après l'époque d'Homère et d'Hésiode.*

[2] M. Belgrand, qui a fait l'étude la plus complète du bassin de la Seine, pense que « l'énorme courant » auquel il attribue « le relief actuel » de ce bassin, a eu « probablement *très-peu de durée.* » Il juge que ce phénomène eut lieu « après le dépôt des terrains miocènes; » mais il s'abstient de toute conjecture touchant sa date précise. — Pour moi, je dirai seulement avec M. Chabas: « En ce qui concerne la durée de la période glaciaire et de la période alluviale, il ne nous appartient pas de proposer des solutions; nous attendrons celles que donneront les savants spéciaux, *lorsqu'ils seront d'accord sur la date probable de ces phénomènes*, *sur leur durée*, *sur leur universalité*; et nous nous inclinerons lorsqu'ils auront prononcé leur verdict, en le justifiant par des preuves sérieuses. » (*Études sur l'antiquité*, etc., p. 553 de la 2e édit.)

humain à l'époque miocène. C'est l'histoire de ces débats que je vais résumer maintenant.

IV

M. Bourgeois avait recueilli ses premiers silex aux *affleurements* des couches. De là vinrent les premiers doutes : ces silex ne s'étaient-ils pas introduits dans la marne longtemps après sa formation, depuis les dénudations actuelles du sol ? N'y avait-il pas eu des remaniements sur ces points *d'affleurement* [1] ?

Pour dissiper ces doutes, M. Bourgeois fit creuser toujours plus avant, et trouva des silex semblables aux premiers. Aucune trace de perturbation ou de remaniement ne se manifestait. « L'objection allait donc en s'affaiblissant de jour en jour, mais pourtant n'était pas détruite complétement. Pour la réduire à néant, M. Bourgeois eut l'idée de percer un puits à une certaine distance sur le plateau, en un point où le terrain n'avait subi aucun dérangement. » Arrivés aux lits de marne, les ouvriers rapportèrent des silex pareils à ceux qu'ils avaient rapportés de leurs fouilles dans les affleurements [2].

Les doutes se concentrèrent dès lors sur un autre question : « Les silex sont-ils réellement taillés ? »

« Au congrès d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques de 1867, après examen des silex produits par M. Bourgeois, les partisans de la taille intentionnelle étaient certainement en minorité [3]. » M. le Dr Hamy, qui croit à ces silex taillés, disait en 1870 : « Bien des archéologues et des naturalistes, sans parti pris contre l'homme miocène, se refusèrent à reconnaître des instruments dans ces grossiers éclats ; et l'un de ces derniers, auquel l'anthropologie préhistorique a de grandes obligations, M. le professeur Hébert, a plusieurs fois déclaré en public que des communications de cet ordre étaient de nature à déconsidérer la science. Acceptées par MM. Worsaæ, de Vibraye,

[1] M. de Mortillet, *Revue scientifique* du 6 septembre 1873, p. 233, 234. — « *L'affleurement* est la portion apparente, à la surface du sol, d'un *banc*, d'un *amas*, ou d'un *filon*, dont les autres parties sont cachées plus ou moins profondément sous d'autres masses minérales. » (Constant Prévost.)

[2] M. de Mortillet, *ibidem*.

[3] M. de Mortillet, *ibidem*.

de Mortillet, V. Schmidt, Roujou ; repoussées par MM. Nilsson, Hébert, etc., les pierres de M. Bourgeois sont généralement mal accueillies dans les assemblées savantes [1]. »

Pour m'en tenir aux témoins les plus favorables, je citerai encore M. de Mortillet : « Depuis 1867, bien des géologues se sont ralliés à l'opinion de M. l'abbé Bourgeois, soit après avoir étudié sa collection à Pontlevoy, soit après avoir vu les échantillons qu'il a bien voulu donner au Musée de Saint-Germain. Néanmoins il reste encore bon nombre de dissidents [2]. »

« Convaincu de la vérité de sa découverte, M. Bourgeois soumit, comme je l'ai dit, une série d'échantillons, en 1872, au Congrès d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques à Bruxelles. Une commission de quinze membres fut nommée ; et *après examen des pièces, les avis restèrent partagés.* Les membres de la commission se divisèrent en trois groupes. Le plus petit nombre (deux) resta indécis, et ne voulut pas se prononcer. Parmi les autres, *cinq nièrent tout travail humain dans les échantillons présentés ;* le plus grand nombre (neuf sur quinze) reconnut un travail intentionnel, au moins sur certains échantillons. Le problème restait donc à peu près ce qu'il était précédemment [3]. »

Sans se décourager, M. Bourgeois fit continuer les fouilles dont les résultats étaient ainsi contestés ; et, suivant M. de Mortillet, « sa persévérance fut couronnée de succès. Les nouvelles fouilles lui ont procuré, entre autres, deux pièces bien plus probantes que les précédentes... La plus curieuse est une espèce de pointe de lance, ou plutôt de scie ovale, dont tout le pourtour présente de nombreuses retailles très-régulièrement faites. La seconde a la forme bien connue des grattoirs, forme déjà rencontrée plusieurs fois dans le gisement tertiaire de Thenay ; seulement, ce nouveau grattoir est beaucoup plus grand et plus net que les autres. Sur une face qui a environ trois centimètres de longueur, on y voit des retailles fort régulières, serrées, sans interruption, toutes dans le même sens. Ce sont autant de caractères d'une taille intentionnelle... Comment comprendre la formation de ce

[1] *Précis de Paléontologie humaine*, p. 48.
[2] *Revue scientifique*, septembre 1873.
[3] M. de Mortillet, *ibid.*

grattoir, si ce n'est par l'intervention d'une volonté réfléchie [1] ? »

Pour convaincre un archéologue tel que M. Chabas, il faudrait des preuves moins contestables. Dans la deuxième édition de ses *Études sur l'antiquité* [2], je lis, entre autres choses : « Lorsque l'on sait que le terrain de la surface est une alluvion quaternaire remplie de silex taillés, n'est-il pas prudent d'admettre qu'un forage a pu descendre à trois ou quatre mètres de profondeur quelques-uns de ces objets ? Ce qu'il faut rencontrer pour être convaincu de la réalité des silex tertiaires intentionnellement taillés, c'est une série un peu constante d'outils bien déterminés à l'usage de l'homme. Or rien de cela ne se voit dans ceux dont parle M. l'abbé Bourgeois ; c'est le résultat négatif auquel on arrive en examinant ses collections, et même en regardant les deux planches d'objets de choix qu'il a publiées. Un seul genre d'outils s'y reproduit nombre de fois : ce sont des fragments de silex irrégulièrement plats, de forme grossièrement triangulaire ou arrondie, portant à une de leurs extrémités une pointe très-courte, qui paraît avoir été ménagée au moyen de légères retouches dont on distingue les marques.... S'ils ont eu un emploi, ce n'a pu être que pour piquer ou percer; mais que pouvait-on percer avec des pointes si courtes que la plupart ne suffiraient pas à traverser un cuir ?.... Il ne faut pas se laisser séduire par ces apparences ; le choc accidentel, la friction, ou même le simple roulement, peuvent les produire sur les arêtes vives des silex. Des éclats croûteux de pyromaque m'ont présenté sur leur pourtour irrégulier, et souvent dans des courbes formant cavité, *des dents d'une finesse et d'une régularité remarquables. Or ces dents* qu'il est impossible, vu leur situation, de mettre en contact avec aucun objet, *ne peuvent en aucune manière provenir d'un travail intentionnel.....* Il est probable que la nature nous livre une grande variété d'éclats susceptibles d'être, à première vue, attribués au travail de l'homme..... En définitive, la question de l'homme tertiaire est encore à l'étude. »

Plus récemment (1875), M. Chabas a de nouveau motivé

[1] M. de Mortillet, *ibid.*
[2] Pages 562 et suiv.

ses doutes, dans sa *Réponse à M. de Mortillet* [1] : — « Lorsqu'on parle de flèches, de couteaux, de haches, etc., en calcaire taillé à éclats, je crois, dit-il, qu'on est le jouet d'une pure illusion ; j'ai vu recueillir à Chassey et à Auxey des éclats de calcaire simulant des formes intentionnelles ; j'en ai rencontré en plus grand nombre sur les berges de la Saône, au milieu de la pierraille provenant du déchargement de bateaux de pierre mureuse ; des couteaux à deux et trois enlevages longitudinaux n'ont pas d'autre origine que le choc de deux moellons tombés l'un sur l'autre. — L'un des types les plus fréquents dont ait parlé M. Bourgeois, consiste en rognons irréguliers terminés en pointe courte, mais aiguë ; de petits éclats semblent avoir été enlevés de chaque côté de la pointe... Je puis placer à côté, au moins comme singularité d'éclatement par choc accidentel, un assez grand nombre de nodules *ubériformes*, tous munis d'un mamelon, et *produisant parfaitement l'apparence* d'un travail d'art [2]... Ces singuliers éclats proviennent des silex de la craie... D'autres éclats simulent des grattoirs ; cette dernière forme se produit toutes les fois que le plan d'éclatement coupe une surface arrondie, ce qui doit arriver fréquemment dans les nodules caverneux de Thenay. Les pointes et les couteaux accidentels ne sont pas rares, mais il en est autrement de l'apparence du travail en retouche. Je n'en ai trouvé qu'un seul spécimen près de Volgu, dans les silex cassés pour l'entretien de la route ; il consiste en un petit bloc de silex à base large et terminé en carène tranchante, ayant à droite et à gauche des encoches très-sensibles, *qui se suivent et alternent régulièrement*. J'ai recueilli des instruments de silex absolument semblables dans les stations archéologiques de Charbonnières, de Germolles et de Rully... Pour les personnes qui ne peuvent aller à Thenay, il y a au Musée de Saint-Germain un excellent moyen d'étudier les silex de cette localité... Il s'agit d'un grand meuble à tiroirs où l'on a déposé les résultats d'une fouille à fond faite au milieu du banc des

[1] Voir *Les études préhistoriques et la libre pensée devant la science*, réponse à M. G. de Mortillet, par M. Chabas, correspondant de l'Institut, etc., in-8°, p. 38 et suiv.

[2] M. Chabas donne ici, comme moyen de comparaison, la pièce la plus remarquable dont M. Bourgeois ait publié le dessin, puis trois nodules ubériformes accidentellement formés. Voyez p. 39.

silex, objet de tant de controverses. Le savant distingué qui a eu l'obligeance de les soumettre à mon examen, m'a fait remarquer l'enchaînement de la série depuis le nodule brut, informe, jusqu'à ceux qui semblent présenter des traces de travail humain... Ce sont des collections de ce genre que je recommande comme élément d'étude. Celle-ci n'est pas exposée dans les salles du Musée. — Vous ne me contredirez pas, vous qui parlez au nom de la méthode expérimentale, lorsque je prétends qu'il est indispensable d'attendre des observations nouvelles et plus concluantes, en ce qui concerne l'homme ou l'anthropoïde tertiaire[1]. »

Les motifs de réserve ainsi formulés par l'éminent égyptologue de Châlon-sur-Saône ne sont pas seuls. En pareil cas, un bon nombre d'esprits sont tenus en suspens par une question dont l'examen n'est pas possible pour eux : plusieurs savants justement illustres, et qui avaient montré une rare pénétration dans des études difficiles, ont été induits en erreur par des hommes ignorants, mais adroits et rusés, qui feignaient de partager leur zèle pour les recherches scientifiques, et fabriquaient une multitude de pièces apocryphes, afin d'obtenir des récompenses imméritées. Les études d'archéologie préhistorique ont ainsi provoqué le développement d'une industrie frauduleuse, qui multiplie indéfiniment les silex taillés de toutes les formes désirées par les collectionneurs. Il en résulte des doutes malaisés à éclaircir d'une manière appréciable à distance. Mais il y a ici une raison de juger que le savant et loyal directeur de Pontlevoy n'a pas été trompé par ses ouvriers : si les silex collectionnés par lui eussent été taillés frauduleusement au XIXe siècle, les preuves d'un *travail intentionnel* n'y seraient pas contestables comme elles le sont.

Il est juste aussi de reconnaître que tous les visiteurs compétents de Pontlevoy et de Thenay ne sont pas aussi incrédules que M. Chabas. J'en ai nommé plusieurs qui, successivement, ont adhéré aux thèses de M. Bourgeois. M. Contejean, professeur de géologie à la Faculté de Poitiers, s'est déclaré convaincu de ces thèses, dans un traité de géologie qu'il a publié en 1874. M. Engelhardt, qui avait longtemps

[1] *Ibidem*, p. 38-41.

conservé des doutes, s'est pareillement déclaré convaincu par un examen récent qu'il a fait à Pontlevoy.

D'autres, qui sont allés aussi à Pontlevoy sans opinion déterminée, ont soigneusement examiné tous les silex recueillis par M. Bourgeois, sans arriver à aucune conclusion affirmative ou négative.

Pour mon compte, je dois redire aujourd'hui ce que je disais en 1873, dans le *Correspondant :* « Parmi les hommes qui s'occupent de ces choses sans pouvoir vérifier les faits par eux-mêmes, je suis de ceux qui suspendent leur jugement, parce qu'ils ne voient de raisons suffisantes ni pour croire, ni pour contester. »

L'origine, l'âge, l'histoire de ces silex et de leurs semblables sont pour moi des problèmes insolubles; et peu m'importe la solution qu'on voudra leur donner.

Je nie absolument qu'on en puisse jamais conclure l'ancienneté de notre espèce.

V

Quand des espèces extérieurement semblables à beaucoup d'égards, vivent sous nos yeux, nous pouvons les étudier à loisir, dans toutes les phases de leur vie. Après avoir observé leurs formes apparentes, leurs habitudes, nous pouvons disséquer minutieusement leur organes internes et toutes les parties molles que la mort dissout rapidement; nous pouvons les soumettre à des expériences physiologiques aussi nombreuses, aussi variées que nous le voulons; et tout cela parfois est nécessaire pour éclairer les discussions interminables des naturalistes sur les espèces *affines*.

Mais ces moyens de discernement et de classement manquent presque tous, quand il s'agit d'espèces fossiles représentées seulement par quelques débris, ou quelques œuvres insignifiantes.

Au *Congrès anthropologique* de 1867, on s'abstint de discuter « les caractères distinctifs des espèces de même genre éteintes et vivantes; » on s'abstint pareillement de discuter « la transformation des espèces; on s'aperçut bien vite que les éléments précis de comparaison manquaient; » — la « discussion montra

que la paléontologie comparée est loin d'avoir atteint dans les détails le degré de précision désirable [1]. »

Comme l'a dit M. de Quatrefages [2], « la paléontologie ne nous révèle que des formes. Par suite, elle ne permet de voir que le côté morphologique des problèmes complexes posés par l'existence et l'origine des espèces. En outre, ces formes sont forcément incomplètes, car le polypier, la coquille, le squelette, ont perdu les parties molles qu'ils protégaient, ou qui les enveloppaient. Si des analogies plus ou moins exactes permettent parfois de concevoir approximativement ce qu'étaient les animaux perdus, toujours est-il qu'en réalité nous ne les connaissons pas. Même à ne tenir compte que de la forme, bien des éléments d'appréciation sont perdus pour nous... Par-dessus tout, dans les animaux, dans les plantes, il y a autre chose à considérer que la matière modelée par la vie. Il faut tenir compte de la vie elle-même, ou mieux de sa manifestation. A côté de la morphologie et de l'anatomie vient se placer la physiologie, et, s'il est un phénomène essentiellement physiologique, essentiellement vital, c'est celui de la reproduction, de la filiation des êtres. »

L'étude des espèces vivantes démontre la nécessité d'une extrême circonspection, dans le classement des fossiles. Cuvier n'a jamais pu trouver un caractère ostéologique qui distinguât l'âne du cheval. Pourtant, l'âne et le cheval sont deux espèces distinctes [3]. On distingue à première vue un âne d'un cheval, un zèbre de tous les deux et d'une hémione. Mais « ces espèces se ressemblent tellement par le squelette, qu'on ne saurait les déterminer d'après les caractères ostéologiques. Si elles venaient à être ensevelies ensemble, les paléontologistes futurs n'en feraient qu'une [4]. »

« Entre les formes du chien et celle du chacal, dit M. Flourens, je ne vois aucune différence essentielle, ni à l'extérieur, ni dans le squelette. La forme de la pupille est la même, l'instinct est le même ; tous les deux se creusent des terriers (j'entends

[1] *De la place de l'homme dans la nature*, par Huxley, traduction suivie d'une *Analyse des travaux anthropologiques du Congrès de 1867*, 1 vol. in-8°, 1868 (p. 332, 333), par le Dr Dally.

[2] *Ch. Darwin et ses précurseurs français*, p. 197-198.

[3] M. Flourens, *Ontologie naturelle*, p. 13.

[4] M. de Quatrefages, *Ch. Darwin et ses précurseurs français*, p. 192, 193.

le chien à l'état de nature). Il faut chercher plus profondément la différence qui sépare ces animaux ; elle est, si je puis ainsi dire, *psychique:* le chien est éminemment perfectible ; il a une intelligence qui se modèle, qui se gradue sur celle de son maître. Le chacal ne nous offre rien de semblable [1]. » De plus, le croisement du chien et du chacal n'a qu'une fécondité bornée[2]; ce sont deux espèces *physiologiquement distinctes*, comme elles sont *psychiquement distinctes*. Mais, à l'état fossile, il n'y aurait aucun moyen de les distinguer.

« Il y a des espèces très-voisines dont le croisement n'a pas même une fécondité bornée. Je cite pour exemple le chien et le renard. Dans le squelette de ces deux animaux, il n'y a aucune différence ; le crâne, et particulièrement les dents, sont les mêmes. Quel est donc le caractère qui les distingue et les sépare?... Ce caractère se trouve dans la forme de la pupille : le le chien a une pupille circulaire ; dans le renard, la pupille est en fente verticale. Le renard est un animal *nocturne*, et le chien un animal *diurne* [3]. » Cette différence se lie à des différences *psychiques* très-frappantes et bien connues.

Mais des *différences anatomiques* comme celles de la pupille, — les *différences physiologiques* qui se révèlent par la stérilité des croisements, ou par les limites de leur fécondité, — les *différences psychiques* manifestes dans la vie des espèces qui nous entourent, sont-elles observables dans les débris des espèces éteintes ?

Parmi les animaux vivants, quelques-uns font des choses plus difficiles que des couteaux ou des grattoirs de silex ; et qui donc a prouvé qu'aucun de leurs travaux n'est *intentionnel ?* Plusieurs ont des instincts presque incroyables.

Si le castor n'était connu que par son squelette, qui jamais soupçonnerait les merveilles qu'il sait faire ? Le squelette du rossignol révélerait-il son instinct musical ? Les squelettes du chardonneret, de l'hirondelle, du baya, du sylvia sutoria, donneraient-ils l'idée de l'art qu'ils déploient dans la construction de leurs nids ? Le singulier poisson qu'on nomme l'*archer*, l'araignée mygale, le nécrophore, le xylocope, les

[1] Flourens, *Ontologie naturelle*, p. 33, 34.
[2] M. Flourens n'a pu obtenir aucun produit au delà de la quatrième génération.
[3] Flourens, *Ontologie naturelle*, p. 30, 31.

fourmis, les guêpes, les abeilles, les thermites, le moineau républicain, les pigeons voyageurs, etc., fourniraient-ils, par leurs débris fossiles, les moyens de faire une histoire probable des industries merveilleuses dont ils offrent l'étonnant spectacle[1] ?

Évidemment non ! Comment donc la logique des sciences naturelles pourrait-elle permettre d'attribuer, sans discussion, à des membres de notre espèce le travail problématique des silex tertiaires ?

Quand même on eût découvert, à la base, du calcaire de Beauce, un squelette entier semblable au nôtre, il ne serait pas scientifiquement prouvé que notre espèce existait déjà aux temps miocènes. Mais on n'a pas même trouvé cette preuve insuffisante. M. Bourgeois a trouvé seulement des silex qu'il croit taillés aux temps miocènes, puis les restes fossiles « d'un singe anthropomorphe de la famille des gibbons (*Hylobates antiquus*, l'espèce la plus ancienne parmi les quadrumanes), et bon nombre d'autres espèces disparues dans la nuit des temps préhistoriques.

Mais pourquoi attribuer à une espèce vivante, dont on n'a découvert aucun reste, des silex ensevelis avec tant d'espèces éteintes ?

S'il y avait, aux temps miocènes, une espèce capable de se faire des instruments pareils à ceux des sauvages de l'espèce humaine, s'ensuit-il qu'elle possédât, comme nos frères les plus dégradés, des aptitudes industrielles, scientifiques, morales et religieuses, susceptibles d'un développement indéfini ?

Comment savoir si les travailleurs inconnus de ces temps inconnus travaillaient d'une manière purement instinctive, ou d'une manière intelligente et libre à quelque degré ?

L'analogie des instincts n'est pas une preuve d'identité spécifique, pas plus que l'analogie des formes organiques et des fonctions biologiques. Entre les espèces végétales et animales les plus clairement séparées, entre les animaux et l'homme, on découvre des analogies nombreuses. Mais les

[1] Voyez le *Cours élémentaire de zoologie*, de M. Milne-Edwards, 8e édit., de la page 231 à la page 255. — Si nous n'avions de l'éléphant que ses os, ses dents et ses défenses, pourrions-nous y trouver l'indication démonstrative de ce qu'il fait avec sa trompe?

analogies peuvent toujours se multiplier et se développer, sans arriver jamais à l'identité, comme deux lignes parallèles, si rapprochées qu'elles soient, peuvent se prolonger à l'infini, sans se confondre jamais.

L'industrie nécessaire aux besoins d'une vie brutale suffirait à un homme-brute; mais l'homme créé à l'image de Dieu, pour connaître Dieu, l'aimer, le servir et lui être uni éternellement, comme un fils à son père, l'homme *adamique*, le seul homme réel que nous connaissions, se distingue à d'autres signes. Il méconnaît trop souvent la grandeur de sa nature, son origine et sa fin sublimes; mais il ne peut pas les changer, et nous en retrouvons les vestiges dans les tribus sauvages les plus dégradées.

M. Bourgeois n'a jamais déterminé scientifiquement l'*espèce*, ni le *genre*, ni même le *règne*, auquel appartenaient les ouvriers inconnus qu'on décore du grand nom d'*hommes* tertiaires. Il n'a pas entrepris cette tâche impossible; aucun naturaliste ne saurait l'entreprendre, car les données à examiner sont à jamais perdues.

Pour casser des silex et se procurer ainsi des instruments propres à couper, à scier, à gratter ou à piquer, ces ouvriers inconnus n'auraient pas eu besoin, ce me semble, de facultés bien supérieures à celles que possèdent, dans la période actuelle, les castors et certains oiseaux, dont les nids sont des œuvres d'art. Ces *hommes* prétendus pouvaient être seulement des animaux très-industrieux. S'ils avaient un squelette pareil à celui de l'homme, avec une âme bestiale, ils venaient naturellement au terme de la série mystérieuse des *types prophétiques* signalés par Agassiz, dans ses belles études sur les espèces éteintes.

Des facultés intellectuelles capables d'un développement indéfini, un langage qui rende possible le développement de l'esprit et la transmission héréditaire de toutes les notions acquises, les idées suprasensibles nécessaires pour la vie morale et religieuse, le discernement du devoir et du droit, du mérite et du démérite, le libre arbitre, le sentiment de la responsabilité, la croyance à une autre vie où nous serons récompensés ou châtiés de notre conduite dans la vie présente, la foi à des êtres invisibles supérieurs aux êtres visibles, l'idée de Dieu enfin, voilà les traits caractéristiques qui distin-

guent notre espèce, et séparent le *règne humain du règne animal*.

VI

Supposez qu'on trouvât sur quelques points de l'Afrique, de l'Amérique ou de l'Océanie, une tribu sauvage, ou plusieurs tribus matériellement pareilles aux habitants de la Terre de Feu, aux Tasmaniens, aux Hottentots, aux Lapons, aux Esquimaux; supposez que ces tribus eussent assez d'intelligence ou d'instinct pour se faire des armes et des instruments semblables aux instruments et aux armes des sauvages les plus grossiers, mais qu'elles n'eussent aucun langage analogue à nos langues, qu'elles fussent incapables de comprendre nos idiomes et de recevoir l'éducation morale et religieuse dont les sauvages les plus dégradés de notre espèce sont encore susceptibles. Supposez, en outre, que le croisement de ces *anthropomorphes* avec nos races humaines n'eût pas plus de fécondité que le croisement de l'âne et du cheval, du chien et du loup, du chien et du chacal, du chien et du renard [1]. Tous les naturalistes diraient sans hésiter : Ces *anthropomorphes* diffèrent moins de nous que l'orang, le chimpanzé et le gorille; mais, évidemment, ils ne sont pas de notre *espèce;* les différences physiologiques et psychologiques qui les séparent de nos frères les plus dégradés, défendent de les classer parmi les *races* de *l'espèce* humaine. La *morphologie* toute seule laisserait la question douteuse; mais la *morphologie* ne suffit point pour discerner les *espèces congénères* séparées par des différences internes, impalpables et invisibles.

L'hypothèse que je viens d'énoncer n'a point été réalisée dans le monde actuel. Les sauvages les plus dégradés ont des langues qui les distinguent des animaux et facilitent plus ou moins leur développement intellectuel [2]. Ils sont susceptibles

[1] M. Flourens a soigneusement étudié et résumé, dans son *Ontologie naturelle*, les enseignements de l'expérience sur les résultats de ces croisements entre des espèces *congénères* essentiellement distinctes.

[2] Un philologue profond, William de Humboldt, a dit : « Non-seulement « l'homme est l'homme, parce qu'il parle, mais, pour inventer le langage, il a « fallu qu'il fût déjà homme. » D'autres animaux peuvent être capables de

d'éducation et de progrès; la fécondité de leurs unions avec toutes les races humaines est indéfinie. L'expérience physiologique, la psychologie et la philologie comparées, l'expérience morale et religieuse de nos missions catholiques concourent à prouver péremptoirement qu'ils sont bien de notre espèce.

Mais n'y a-t il jamais eu, dans les âges antérieurs à la création d'Adam, dans la période miocène, par exemple, aucune espèce animale plus rapprochée du type humain que le gorille, le chimpanzé, l'orang-outang, et néanmoins incapable du développement intellectuel, moral et religieux dont toutes les races de notre espèce sont susceptibles? — Nous n'avons, je crois, aucune raison suffisante pour trancher dogmatiquement *à priori* ce problème mystérieux, qui dépasse la portée de toutes les sciences *exactes et positives.*

Ce ne seront pas du moins des anthropologistes, des paléontologistes, tels que MM. Broca, Hamy, de Mortillet, G. Pouchet, etc., qui pourront logiquement, de par leur science, nier *à priori* cette hypothèse, comme chimérique et impossible.

M. Hamy croit à la réalité de l'homme *pliocène* et de l'homme *miocène;* mais il doute que l'homme tertiaire fût de notre espèce, et qu'il se soit *perpétué :* « *L'homme des âges miocènes s'est-il perpétué? A-t-il au contraire été remplacé, dans nos contrées, par quelqu'autre type humain?* S'est-il accommodé aux conditions nouvelles que lui faisaient les milieux transformés; ou bien a-t-il émigré vers le sud, avec les anthropomorphes et les autres animaux tropicaux qui vivaient avec lui, à Thenay ou ailleurs? *A toutes ces questions nous ne pouvons répondre que par l'aveu d'une complète ignorance*[1]. » Cet aveu d'une *complète ignorance* mérite que nous en gardions un fidèle souvenir, pour l'employer dans l'occasion.

Quelques pages après cet aveu, M. Hamy professait ainsi

proférer des sons plus articulés et aussi variés que les cris des Hottentots; mais jamais la voix ne permettra à l'intelligence de la brute de créer un langage. » (Lyell, l'*Ancienneté de l'homme,* p. 515.) On peut voir, à ce sujet, une brillante leçon de Max Müller dans la *Revue des cours littéraires* du 11 octobre 1873.

[1] *Paléontologie humaine,* p. 62.

les théories *polygénistes* de son premier maître, M. Broca : « La doctrine de la pluralité des espèces humaines possède des arguments solides [1]. »

S'il s'agit ici de *plusieurs espèces humaines actuellement coexistantes,* cette hypothèse, loin de *posséder des arguments solides*, ne peut pas même se justifier par des arguments vraisemblables. L'un des maîtres de M. Hamy, M. de Quatrefages, l'a solidement prouvé [2].

S'il s'agit d'une pluralité *successive* d'espèces humaines disparues dans la nuit des temps antérieurs à la période actuelle, cette hypothèse ne me semble pas prouvée; mais elle me semble irréfutable et inoffensive.

M. Hamy avait eu d'abord la prudence de dire seulement : « Le genre *homo*, composé comme bien d'autres, d'espèces éteintes, tertiaires ou quaternaires, et d'espèces actuellement vivantes, ne présenterait rien *d'exceptionnel* [3]. » — Soit ! mais cela ne prouve pas que cette hypothèse a été réalisée. Il est au contraire évident que l'espèce humaine actuellement existante (c'est-à-dire la seule espèce humaine que nous connaissions) a des caractères *exceptionnels,* des facultés et des destinées *exceptionnelles.*

Au XVII[e] siècle, un rêveur subtil, Lapeyrère, conjectura que les Gentils (c'est-à-dire la portion la plus nombreuse de l'espèce humaine) étaient *préadamites,* et que les Hébreux descendaient seuls d'Adam [4]. Ces conjectures paradoxales étaient inconciliables avec les textes sacrés les plus clairs, avec la tradition

[1] *Paléontologie humaine*, p. 73. — M. Broca disait, en 1867, au Congrès d'Anthropologie : « Le Darwinisme est une hypothèse séduisante à certains égards; mais la démonstration expérimentale lui manque. Jusqu'au jour où cette démonstration sera donnée, *je reste polygéniste;* car je n'ai pu saisir aucune preuve de la transformation d'une race humaine en une autre race; et, à plus forte raison, d'une espèce animale en une autre espèce. » (Voyez la traduction des *Essais* de Huxley *sur la place de l'homme dans la nature,* par le D[r] Dally, p. 348, 349.) — Mais M. Broca est entraîné par son parti dans le cortège de M. Darwin, dont le triomphe n'est pas encore près de finir. M. G. Pouchet est darwiniste enthousiaste, sans cesser d'être polygéniste.

[2] Voyez son livre sur l'*Unité de l'espèce humaine*, 1861, et son *Rapport sur les progrès de l'Anthropologie*, 1867.

[3] *Paléontologie humaine*, p. 41.

[4] Voir *Systema theologicum ex præadamitarum hypothesi*, Pars prima, 1655. — Lapeyrère ne publia pas la seconde partie de son système. Cf. Perrone, *Prælectiones theologicæ, de hominis creatione*, t. I, col. 698 et suiv. de l'édition Migne.

hébraïque, avec la foi unanime et constante de l'Église catholique, avec les principes fondamentaux du dogme chrétien et de la morale chrétienne. Elles furent solidement réfutées même par des protestants habitués à une extrême indépendance; et leur auteur eut la sagesse de renoncer à les défendre. Il fit mieux encore : né dans le protestantisme, il se convertit au catholicisme. Mais, de nos jours, ses paradoxes ont été rajeunis en Amérique par l'école polygéniste de MM. Nott, Gliddon et Agassiz. On a prétendu les justifier par des textes bibliques et par les sciences naturelles ; mais le Dr Th. Smyth les a réfutés de nouveau, à tous les points de vue, dans un volume qui mérite d'être connu en Europe et mis à profit, même après les écrits de MM. Godron, de Quatrefages, etc., sur l'unité des races humaines [1].

M. Boucher de Perthes et M. de Mortillet ont émis deux hypothèses, qu'on peut confondre, à première vue, avec les idées mal connues de Lapeyrère. Mais ces hypothèses n'ont, *logiquement*, aucune conséquence hétérodoxe, et peuvent être expliquées d'une manière inoffensive.

M. Boucher de Perthes croyait avoir découvert les instruments, et même quelques ossements d'une espèce humaine anéantie par un grand déluge bien antérieur au déluge de Noé, et même à la création de notre espèce : « Ces hommes, disait-il, n'ont plus leurs héritiers sur la terre ; nous n'en sommes point les fils..... Ils ont appartenu à des temps en dehors de toutes les traditions et de tous les souvenirs. Le chaos, puis le néant, les séparent de la création actuelle [2]. » — Évidemment cette hypothèse ne contredit en rien l'unité originaire des races humaines actuellement existantes, ni les enseignements révélés sur la création, l'histoire et les destinées de notre espèce. Le livre de M. l'abbé Fabre d'Envieu

[1] *The unity of the human races proved to be the doctrine of Scripture, Reason and Science, with a Review of the present position and theory of professor Agassiz.* By the Rev. Thomas Smyth, DD., member of the American Association for the advancement of science. New-York, 1850, 1 vol. in-12. — L'unité originaire des races humaines existantes n'a pas cessé d'être niée; mais la plupart des *polygénistes* s'efforcent maintenant d'adapter leurs conjectures aux théories transformistes.

[2] *Antiquités celtiques*, t. Ier, p. 243. Voir aussi la note 38. M. de Quatrefages a signalé ces textes peu connus.

sur *les Origines de la terre et de l'homme* [1] est, ce me semble, un commentaire savant et subtil de cette théorie, que je n'adopte aucunement, mais dans laquelle je ne vois aucun danger.

En 1873, au Congrès de Lyon, M. de Mortillet concluait ainsi un rapport sur les découvertes de M. l'abbé Bourgeois : — « D'après les lois de la paléontologie, L'HOMME ACTUEL NE DEVAIT PAS EXISTER A L'ÉPOQUE DU CALCAIRE DE BEAUCE..... Depuis le dépôt des marnes à silex taillés de Thenay, *la faune mammalogique s'est renouvelée complétement au moins trois fois.* Les différences entre les mammifères des calcaires de Beauce et les mammifères actuels ne sont pas seulement suffisantes pour caractériser des *espèces* distinctes ; elles ont paru assez importantes aux zoologistes pour leur faire créer des *genres* spéciaux. *Les mammifères du niveau des calcaires de Beauce, du niveau des marnes à silex de Thenay, à peu près sans exception, appartiennent à des genres éteints,* genres très-voisins de nos genres actuels, servant de transition dans la série animale, mais pourtant genres parfaitement distincts..... Si (comme tout le fait présumer) les silex de Thenay portent des traces d'une taille intentionnelle, *ils sont l'œuvre, non pas de l'homme actuel*, *mais* d'une autre espèce d'homme, *probablement d'un genre* PRÉCURSEUR DE L'HOMME [2]. »

Dans l'état actuel de nos connaissances, je ne vois pas de motifs suffisants pour adopter cette conclusion ; mais je ne trouve ni dans ma raison, ni dans les règles de ma foi religieuse, rien qui m'oblige de la nier *à priori.* L'idée de ces *précurseurs* mystérieux du règne humain peut être chimérique, mais elle n'a rien d'hétérodoxe. Elle peut être arbitrairement encadrée dans des théories matérialistes, athées, polygénistes, qui la compromettent ; mais elle peut être dégagée de tout mélange funeste, de tout voisinage dangereux.

[1] *Les origines de la terre et de l'homme, d'après la Bible et d'après la science*, 1 vol. in-8°, 1873.

[2] *Revue scientifique*, n° du 6 septembre 1873, p. 234. — Le paléontologiste le plus savant et le plus réservé que je connaisse, pense que cette hypothèse peut fort bien être vraie, sans être prouvée ou démontrable. Habitué, depuis quarante ans, à découvrir des espèces invraisemblables, qui ont certainement existé jadis, il croit, à juste titre, que nous ne devons pas rejeter une hypothèse, parce que, de prime abord, elle nous paraît étrange et chimérique.

Quelques semaines après que M. de Mortillet eut émis cette hypothèse au Congrès de Lyon, je déclarai, dans le *Correspondant*, qu'elle me semblait acceptable, et qu'elle nous suffisait pour renverser d'un coup les *chronologies préhistoriques*, arbitrairement opposées à ce qu'on appelle, d'une manière trompeuse, la *chronologie biblique*. Cette déclaration paraît avoir changé les idées de M. de Mortillet : il ne parle plus des *précurseurs de l'homme*, mais seulement de l'*homme tertiaire*, de *l'homme quaternaire*, et des périodes incommensurables durant lesquelles *cet* homme a *dû* se développer lentement, pour devenir ce qu'il est aujourd'hui !...

Ce changement de langage ne saurait être pour nous un motif de renoncer à l'hypothèse ainsi délaissée. Cette hypothèse ne me paraît ni démontrée, ni même démontrable ; mais *elle peut être vraie*, sans être prouvée, sans être vérifiable, sans être vraisemblable. Or il suffit qu'elle puisse être vraie, pour qu'on doive en tenir compte, dans les théories sur l'origine et l'ancienneté de notre espèce.

C'est ce que n'ont jamais fait ni M. Lyell, ni ses disciples, qui confondent habituellement en une même espèce imaginaire, toujours changeante, des espèces essentiellement séparées, bien qu'analogues dans des mesures extrêmement diverses.

Mais, ce qu'ils n'ont pas fait, nous devons le faire ; et cela suffit pour renverser leurs théories conjecturales sur l'histoire primitive et l'ancienneté de notre espèce.

H. DE VALROGER,
de l'Oratoire.

LES BÉNÉDICTINS FRANÇAIS

AVANT 1789

D'APRÈS LES PAPIERS INÉDITS DE LA COMMISSION DES RÉGULIERS

Chaque année voit paraître plusieurs volumes consacrés à l'histoire d'un certain nombre de nos couvents dépouillés et détruits par la Révolution, et, sur tous les points de la France, se préparent ainsi les éléments d'une *Gallia monastica* que les générations à venir tiendront sans doute à honneur de poursuivre et d'achever. Ces diverses monographies se terminent invariablement par le récit des actes arbitraires que la royauté se permettait contre les ordres religieux, et par l'énumération des abus nés des empiétements séculiers sur le domaine ecclésiastique ; mais le lecteur est en même temps consolé par la peinture des bienfaits incalculables que, malgré les jalousies laïques et les servitudes gallicanes, les instituts réguliers répandaient encore, à la veille de leur destruction, sur toutes les classes de la société française. Un jour viendra où il sera facile de résumer en un tableau complet et définitif le bien et le mal qu'aurait pu discerner alors dans nos couvents la justice la plus sévère et la plus impartiale. Nous

voulons seulement consigner ici quelques traits qui serviront aux futurs historiens des moines français, et qui leur paraîtront sans doute d'autant plus précieux, qu'ils sont exclusivement empruntés à des ennemis. On a lu déjà [1] ce que la Commission des Réguliers nous apprend sur les couvents d'hommes qui suivaient la règle de saint François d'Assise. Nous allons demander aujourd'hui à cette Commission royale ce qu'elle reprochait aux Bénédictins et les motifs de son acharnement contre eux. Leur institut, étant le plus riche, avait excité d'ardentes convoitises : leur grand nombre, leurs possessions territoriales, leurs services, tous les souvenirs de leur histoire les mettaient, plus fréquemment que d'autres ordres, en rapport avec le pouvoir royal ; et c'est chez eux que ce pouvoir avait multiplié ses usurpations avec le plus de persévérance et de cupidité. On ne devra donc ni s'étonner ni se scandaliser si, dans cette dernière partie du XVIII[e] siècle, un certain nombre de leurs maisons abritent des fils dégénérés de saint Benoît, devenus trop semblables à leurs détracteurs. On verra d'ailleurs que, jusqu'au dernier jour, l'institut du grand patriarche des moines d'Occident a formé de saintes âmes, et que, si la Révolution en avait laissé le temps et la liberté, il pouvait encore, *volente Deo*, enfanter des réformateurs comme saint Benoît d'Aniane, saint Odon et saint Bernard. Enfin on reconnaîtra que, si la vérité oblige à confesser des abus, il n'y en eut aucun qui pût justifier ou excuser le crime commis par l'Assemblée constituante, lorsqu'elle fit taire ces voix qui, sans interruption depuis dix siècles, priaient Dieu pour le roi et pour la France, et déchaîna contre le nouveau régime ces anathèmes terribles sous la sanction desquels les fondateurs des monastères avaient placé la perpétuité de leurs bienfaits !

En 1766, lorsque la Commission des Réguliers fut constituée par Louis XV, les ordres et congrégations d'hommes, relevant

[1] V. dans la *Revue* du 1[er] juillet 1875, l'article intitulé : *Les Monastères franciscains et la Commission des Réguliers.* — J'ai dit, dans cet article, qu'il y avait 393 Prémontrés français en 1790. Ce chiffre est celui des Prémontrés de la Commune Observance : il faut y ajouter 350 Prémontrés de la Réforme, ce qui fait un total de 743.

de la règle de saint Benoît, comprenaient, en France, 691 monastères et 6,434 religieux qui se répartissaient ainsi :

	Maisons.	Religieux.		Maisons.	Religieux.
Anciens Bénédictins	70	773	Congrégation des Exempts	11	68
Ordre de Cluny	88	671	Bénédictins Anglais	3	80
Ordre de Cîteaux	227	1,873	Congrégation des Guillelmites	2	21
Congrégation des Feuillants	24	162	— de Fontevrault	1	76
— de Saint-Maur	191	1,917	— des Camaldules	6	18
— de Saint-Vanne	49	610	— des Célestins	19	165 [1]

I. ANCIENS BÉNÉDICTINS.

Cette dénomination s'étendait à soixante-dix maisons placées sous la juridiction immédiate du pape ou de l'évêque diocésain, et non réunies en congrégation. Elles étaient répandues dans vingt-cinq diocèses, et la plupart dataient des premiers temps de l'institut bénédictin et de la monarchie française. Il suffit, pour donner une idée de leur antiquité, de leurs services et de leur gloire, de citer Anchin, Marchiennes et Saint-Vaast, au diocèse d'Arras ; Saint-Bertin et Ham, au diocèse de Saint-Omer ; Saint-Amand en Flandre, Câteau-Cambrésis, Saint-Crépin, Haspres, Haumont, Liesse, Marville et Saint-Sépulcre, au diocèse de Cambrai ; Savigny, près Lyon ; Ebersheim-Munster, près Strasbourg ; Rieupeyroux, au diocèse de Rodez, et Canigou, en celui de Perpignan. Un grand nombre de ces abbayes et de ces prieurés étaient en commende ; et pendant que les commendataires prenaient une part chaque jour plus grande de leurs revenus, les menses conventuelles diminuaient et les moines devenaient moins nombreux. Quand le Saint-Siége refusait la commende, le roi se faisait attribuer par un arrêt du Conseil la nomination des supérieurs réguliers, et imposait aux monastères d'énormes pensions qui les dépeuplaient bientôt. Puis la Commission des Réguliers, armée de l'édit de 1768, faisait prononcer leur suppression, parce qu'ils ne renfermaient plus assez de religieux !

Ainsi la célèbre abbaye de Saint-Bertin était encore en règle ; mais elle payait soixante-dix mille livres de pension au cardinal de Choiseul, et vingt mille livres à divers parasites. Les autres

[1] Bibl. nat., Ms. fr. 13857.

charges étant de quarante-cinq à cinquante mille livres, les moines n'avaient pour vivre que le surplus des revenus, et ils étaient encore cinquante en 1774 [1].

L'abbé de Saint-Vaast, Dom Briois, répondait, le 25 octobre 1766, à la Commission :

« ... Je suis supérieur régulier de l'abbaye de Saint-Vaast, en vertu d'un brevet de nomination de S. M... Elle est ordinairement composée de quatre-vingts religieux résidant tant en cette ville que dans le collége académique de Saint-Vaast, à Douai... Il y a dix-sept ans, monseigneur, que le roi, me nommant à cette abbaye, m'en a confié le régime, et j'ai la satisfaction de pouvoir assurer V. G. que je n'y ai découvert non plus que dans notre ordre aucune sorte d'abus. Je dois même cette justice à mes religieux en particulier qu'ils ne m'ont jamais rien laissé à désirer pour l'assiduité et l'exactitude à remplir tous les devoirs de l'état monastique dont ils font profession. Je le dis sans craindre d'être désavoué par qui que ce soit [2]. »

Après la mort de Dom Briois, son abbaye tomba définitivement en commende, et, en 1780, Louis XVI en gratifia le cardinal de Rohan !

Dom Cassiodore de Monchaux, prieur de Saint-Amand en Flandre, écrivait aux commissaires le 4 décembre 1766 :

« ..... Mgr le cardinal d'York en est abbé commendataire depuis 1755. Par un traité à vie fait avec S. E., nous lui payons annuellement 80,000 livres. En outre, nous sommes obligés d'acquitter toutes les charges ; le tout ensemble fait une somme insupportable, à laquelle néanmoins il a fallu nous soumettre pour ne point voir les biens de notre abbaye exposés à l'avidité et à la mauvaise administration des amodiateurs que l'archevêché de Cambrai a malheureusement éprouvées et que l'abbaye d'Anchin éprouve encore... Le nombre des religieux qui était autrefois plus considérable, et que les commendes successives ont fait diminuer, n'est présentement que de quarante-quatre religieux profès et deux candidats... Pour ce qui est des abus, je n'en connais point d'autres que ceux qui, à l'occasion de la commende, se sont introduits particulièrement dans l'administration du temporel..., sur lesquels abus je n'oserai m'expliquer davantage sans ordre exprès, de crainte de déplaire en faisant trop connaître la vérité. Si l'on en demande le remède, je dirai, ce qui est reconnu de tout le monde, *qu'il n'y en a point d'autre que de remettre et laisser les abbayes de nos provinces*

[1] Archives nat., O 527. — Réponse de Dom Pelet, prieur de Saint-Bertin, à la circulaire de l'archevêque de Toulouse, 22 septembre 1766.
[2] Archives nat., O 527.

en règle... Du reste, monseigneur, je puis assurer V. G. que l'abbaye de Saint-Amand s'est toujours maintenue depuis plus de deux siècles dans la stricte observance; que toute l'attention de mes religieux est de se porter avec zèle à remplir tous leurs devoirs dont le principal est de chanter la nuit les louanges du Seigneur. Je tâche moi-même, sans me flatter, de leur en donner l'exemple, d'entretenir la paix et l'union qui règne et qui doit toujours régner entre eux, la soumission et la dépendance qu'ils doivent aux supérieurs; en un mot, nous travaillons tous unanimement à opérer notre salut dans l'état que nous avons embrassé, à édifier le public, à contribuer à son bien et même au bien de l'État autant qu'il dépend de nous, enfin à conserver l'honneur et la réputation que l'abbaye de Saint-Amand s'est acquise depuis longtemps et dont elle se fait gloire, d'être une des maisons les plus religieuses et les plus régulières des Pays-Bas [1] et en même temps des plus soumises aux ordres du roi [2]. »

Le prieuré de Perrecy, au diocèse d'Autun, avait pour commendataire l'abbé d'Irval, conseiller clerc au Parlement, et ne comptait que quatre religieux. En 1770, un arrêt du Conseil, sollicité par la Commission, plaça ses biens sous séquestre, vu le petit nombre des moines, « jusqu'à ce qu'il fût pris des mesures ultérieures. » L'abbé d'Irval et les religieux, dessaisis en même temps de l'administration du temporel, se plaignirent séparément qu'on ne leur tînt pas un compte exact des revenus. Qui devait protéger le monastère? L'évêque d'Autun, qui était son supérieur; ce fut lui au contraire qui consomma sa ruine. Voici ce qu'il écrivait, en 1775, à l'archevêque de Toulouse [3] :

« ... Dans les visites que je viens de faire, je me suis fait rendre compte des revenus des religieux de Perrecy; ils permettent que la pension des Pères soit portée à 1,200 livres, et celle d'un frère qui y est, à 500 livres. Là dessus, je ne ferai pas la moindre objection : je trouve juste de les bien traiter, et les jouissances actuelles ne me sont rien. Mais il est indispensable de laisser subsister l'économat, et, vu la disposition des esprits, je suis sûr que, pour peu que ces Pères eussent de liberté, ils en abuseraient d'une façon irréparable. Je vous supplie en conséquence d'être inaccessible à aucun autre arrangement qu'à l'augmentation de pension. J'ai d'autant plus de droit à vous demander cette grâce que *c'est sur Perrecy que je*

[1] Saint-Amand était sur le territoire français, mais dépendait du diocèse de Tournai.
[2] Archiv. nat., O 528.
[3] *Ibid.*, O 528.

compte pour finir un établissement que j'ai commencé par vos conseils, et qui fait déjà dans mon diocèse un effet très-sensible et très-heureux. »

En 1777, il trouve que l'économe désigné en 1770 est trop favorable aux moines; il en fait nommer un autre par un nouvel arrêt du Conseil, et voici comment il triomphe des derniers efforts de ces infortunés Bénédictins. Il écrit à l'archevêque de Toulouse :

« Autun, 27 mai 1777.

« Permettez, monseigneur, que je vous fixe encore sur l'affaire de Perrecy. Elle commence à prendre une bonne forme, mais pour en assurer le succès, j'ai besoin de votre secours. *J'ai fait faire la procédure*, et me suis bien trouvé d'avoir *choisi un commissaire* qui eût de l'expérience; car, sans ses soins, l'intrigue et la fureur de Dom Hilarion en auraient rendu la conclusion impossible. Ce religieux a tenté tous les moyens : il a voulu soulever les habitants, sa communauté [1], prendre de famine ceux que j'y avais envoyés; enfin, après avoir refusé à l'abbé de Velle l'entrée de la maison priorale qu'il avait choisie pour prétoire, il s'était fait fort d'empêcher l'inventaire du mobilier, des titres et des papiers. Heureusement, prévoyant son humeur, *nous nous étions munis d'un ordre du roi*, auquel il a bien fallu qu'il cédât. »

On n'avait rien à reprocher aux religieux de Perrecy, si ce n'est de résister à leur destruction !

Des plaintes fort vives, mais dont la sincérité est au moins très-douteuse, étaient formées contre les six ou sept moines de Notre-Dame d'Arles en Vallespir, diocèse de Perpignan. L'abbé commendataire, M. de Roger de Cauxac de Caux, évêque coadjuteur d'Aire, livra ses religieux à l'archevêque de Toulouse, auquel il écrivait en ces termes :

« 8 septembre 1782.

« Plusieurs religieux m'ont demandé mon secours pour sortir de l'état dans lequel ils vivent. Ils ne sont plus que six dont un très-vieux, et un autre imbécile : ceux qui restent ne sont pas d'accord... Quant à moi, je crois cette suppression utile et nécessaire *par le peu de bien que ces moines ont jamais produit et par le mal qu'ils font aujourd'hui.* »

[1] Ils étaient quatre, D. Hilarion compris!

D'autres pièces nous apprennent quel cas il faut faire de ces accusations intéressées. Un second délateur, qui se dit témoin oculaire, avoue que cette abbaye était *autrefois célèbre par sa sainteté*, et que c'est seulement *aujourd'hui* qu'elle est signalée comme *remarquable par son relâchement*. Encore ce relâchement ne devait pas être bien sensible, puisqu'il n'en est rien dit dans un mémoire adressé par le curé du lieu, peu de temps auparavant, le 18 octobre 1777, à l'archevêque de Toulouse. M. Deloris, curé de Saint-Sauveur d'Arles, a deviné le but poursuivi par la Commission, et, prévoyant l'extinction de l'abbaye, il demande que ses biens soient affectés à la création d'un ou de deux vicariats. S'il y avait scandale, il serait le premier à se plaindre, pour obtenir plus vite une suppression si profitable à sa cure. Mais au contraire il vante le secours qu'il trouve dans ces religieux pour le service spirituel de sa paroisse, auquel il ne peut suffire, et pour le soulagement des pauvres de la ville : « ... Jusqu'ici, dit-il, les aumônes qu'on fait dans le monastère ont presque nourri ces pauvres ; mais, après la destruction des Bénédictins, qui sera chargé de ce soin charitable [1] ? »

Pourquoi prendre la peine de réformer et de repeupler des maisons en décadence ? Si les vocations se multipliaient, il faudrait peut-être réduire les menses abbatiales, et par suite, une des branches les plus importantes des revenus royaux. Il est bien plus simple d'éteindre un reste de vie, et de colorer l'attentat en unissant les menses conventuelles à des établissements ecclésiastiques. Ainsi M. de Broglie, évêque d'Angoulême, écrit à Brienne que l'abbaye de Saint-Amant de Boixe ne compte plus que deux moines, dont l'un, chargé d'années, peut à peine se traîner quelquefois à l'église ; qu'un troisième est venu, il y a longtemps, prendre possession d'une de ces places, mais que les autres n'ont pas voulu le recevoir, et qu'il n'a jamais résidé. Le 17 juin 1774, le même évêque rend un décret, bientôt approuvé par des lettres patentes du roi, qui supprime ce monastère et unit les biens des religieux au séminaire du diocèse et à la cure du lieu : ce qui n'empêchera pas le roi de perpétuer la mense abbatiale, de

[1] Archiv. nat., O 527.

trois mille livres de revenus, au profit d'abbés commendataires de Saint-Amant de Boixe jusqu'en 1790 [1] !

Il en sera de même de l'abbaye de Saramon [2], au diocèse d'Auch : elle a six religieux, « la plupart, dit-on sans preuve, mauvais sujets et dont quelques-uns par une conduite indécente et scandaleuse se sont attiré l'animadversion de la cour et ont essuyé des lettres de cachet. » L'archevêque d'Auch, autorisé par un simple brevet du roi, unit la mense conventuelle à son séminaire. Les religieux réclament. Un arrêt du Conseil prescrit la visite du couvent par l'archevêque lui-même, et, en cas d'empêchement, par l'évêque de Lombez. « Dans cette visite faite par M. de Lombez, le 23 novembre 1767, ce prélat insère dans son procès-verbal plusieurs dépositions tant des religieux que de différents particuliers qui démontrent toute l'impossibilité de la conservation du monastère, et dont quelques-unes annoncent les accusations les plus graves contre la vie licencieuse de ces religieux. » En conséquence, le premier brevet du roi est confirmé par un second en 1769. Les moines se pourvoient au parlement de Toulouse qui désapprouve les procédures suivies contre eux ; mais la Commission des Réguliers prend la défense des brevets du roi, met le parlement aux prises avec le chancelier, et propose elle-même un projet de lettres patentes qui autorisent l'union réclamée par l'archevêque d'Auch. La commende de l'abbaye éteinte n'en subsistera pas moins, et, en 1771, elle sera donnée à M. de Vicques, l'un des grands vicaires de cet évêque de Lombez qui a fait la visite de 1767 ! Qu'y a-t-il de vrai dans les accusations portées contre les religieux ? Parmi les pièces émanées de ceux qui se sont enrichis de leurs dépouilles, je n'ai rencontré aucun témoignage digne de foi qui les condamne : ils ont été frappés et déshonorés par de puissants ennemis, mais non jugés.

Ce n'est pas ainsi que procède l'Église quand elle est libre. « A quelque degré que le relâchement ait été porté, quelque profonde, quelque générale que fût la plaie des monastères, jamais elle n'a désespéré de les ramener à l'intégrité et à la ferveur de leur première origine..... Mais qu'on parcoure tous

[1] Archiv. nat., O 525 à 528.
[2] *Ibid.*, et Bibl. nat., Ms. fr. 13848.

les monuments de la tradition, et qu'on nous montre, si l'on peut, un seul décret de l'Église qui tende à renverser les monastères, ou qui cherche dans la ruine de ces saints établissements le remède aux désordres que la suite des siècles y aurait introduits ! Ce moyen absurde et désespéré, pire que le mal auquel on prétend le faire servir de remède, ne s'offrit jamais à l'esprit de l'Église..... Si les religieux, disent les conciles, ont perdu l'esprit de leur état, il faut les y rappeler, les obliger à vivre d'une manière qui réponde à la sainteté de leur profession. Si, dans quelque monastère, leur dépravation est consommée et incurable, s'ils joignent au relâchement et à la licence l'indocilité et l'endurcissement, il faut leur substituer d'autres religieux plus édifiants. Mais à Dieu ne plaise qu'on détruise jamais les monastères à cause des mauvais sujets qui les déshonorent, ou qu'on livre à des mains et à des usages profanes des lieux consacrés au culte du Seigneur[1] ! »

L'abbaye de Moreuil, au diocèse d'Amiens, avait trois religieux seulement, parce qu'elle avait été mise en commende, en 1760, au profit de M. d'Inguimbert, vicaire général de ce même diocèse. Quand la Commission des Réguliers fut entrée en fonctions, l'abbé commendataire sollicita la suppression de cette maison, sachant que la mense abbatiale lui serait réservée, ou qu'un autre bénéfice lui serait donné en échange; mais heureusement l'abbaye fut défendue par les populations, principalement par la duchesse d'Elbeuf, sur les terres de laquelle elle était établie, et qui prit à sa charge la dépense de six moines. Des lettres patentes du 5 avril 1773 autorisèrent cette dérogation à l'édit de 1768. Depuis cette époque, le commendataire s'acharna plus que jamais à la ruine de ses religieux, et il en vint à de tels excès que la Commission elle-même dut les protéger. Ces faits sont attestés par les pièces les plus authentiques, et d'abord par un mémoire de M. d'Inguimbert aux commissaires, du 20 novembre 1767. Il y avoue que l'abbaye a été mise en commende *par un bienfait du roi envers le suppliant;* puis, sans rien préciser ni prouver, il se déchaîne contre les moines, parle de troubles et de divisions, de procès qu'il est obligé de leur faire, se plaint aussi du fermier, et

[1] *Apologie de l'état religieux*, parag. 20e et 32e.

enfin invoque les *saints canons !* La cause des religieux est exposée avec simplicité et noblesse dans un mémoire confirmé par les autres pièces des Archives et même par un rapport de Brienne[1] :

« *Mémoire pour l'abbaye de Moreuil, octobre 1767*... Les religieux ont toujours été soumis aux évêques d'Amiens, et celui qui actuellement occupe saintement ce siége, est charmé de la paix, de l'union, de l'exactitude avec laquelle cette maison chante tous les offices divins, même les jours ouvriers, et partage ses revenus avec les pauvres du lieu... Déjà les malheureux ont vu diminuer considérablement leur ressource lorsqu'il y a quelques années on fit de l'abbaye de Moreuil un bénéfice commendataire. Les aumônes des religieux cessèrent (faute de pouvoir) d'être si abondantes; mais, le cœur y étant toujours, la charité n'en devint que plus industrieuse pour entrer dans les besoins du fermier et des autres malheureux...On gênerait donc, on affligerait en tous genres le peuple très-nombreux de deux paroisses, de Moreuil et de Morisel, et le voisinage qui ne l'est pas moins, si on supprimait l'abbaye de Moreuil. Les religieux ne sont plus, il est vrai, qu'au nombre de deux prêtres et un profès qui est au séminaire d'Amiens pour prendre les ordres. Mais quelle est la seule raison de cette diminution? Ce n'est que parce que M. l'abbé d'Inguimbert, leur premier abbé commendataire, a voulu envahir leur tiers avec les deux siens, que les religieux ont été obligés de se défendre en prenant des arrêts contre sa prétention; que *deux novices qui étaient chez eux ont été effrayés de ses chicanes*, et de ce qu'il travaillait en tout, disait-on, à les faire supprimer, transplanter à l'autre bout du royaume, ce qui est bien capable de dégoûter de jeunes gens. Qu'on assure l'existence et le maintien des religieux de Moreuil, ils auront des sujets dans peu, d'autant qu'ils ont gagné au Parlement tous les procès que M. d'Inguimbert leur avait faits, et avec l'applaudissement du public, parce qu'ils sont considérés et aimés de tout le pays. Les religieux de Moreuil ne jouissent que de deux mille livres pour leur tiers, et ils ont en outre des jardins, basse cour, colombier dont on sait tirer des secours à la campagne. Aussi, sans dettes, accommodant leur maison, secourant tous les pauvres qu'ils connaissent, ils ont pu soutenir les chicanes d'un abbé que tout le pays connaît avec eux,.. »

Le 3 mai 1779, Brienne faisait à ses collègues le rapport suivant sur la même maison :

« La maison de Moreuil, Anciens Bénédictins, diocèse d'Amiens, est sous la juridiction de l'ordinaire. Réduite à quatre religieux, lors de l'édit de 1768, il fut accordé des lettres patentes, de l'avis de

[1] Arch. nat., O 525.

feu M. l'évêque d'Amiens, par lesquelles la conventualité fut autorisée au nombre de six au moins. Ces lettres patentes, qui sont du 5 avril 1773, ont été enregistrées au mois d'août suivant. Depuis ce temps la conventualité requise par ces lettres s'est complétée ; mais elle n'a pu excéder le nombre de six religieux, la mense conventuelle n'ayant pas plus de trois mille livres de revenu, et c'est Mme la duchesse d'Elbeuf, dans la terre de laquelle cette maison est établie, qui fournit annuellement au déficit de ce revenu. M. l'abbé d'Inguimbert, titulaire de l'abbaye de Moreuil, a été, avant les lettres patentes, l'un des plus empressés à solliciter la suppression de cette maison d'après les principes établis dans l'édit de 1768. Depuis les lettres patentes, il accueille et protége les religieux transfuges et porteurs de bénévoles, au point qu'il en a déjà donné quatre à des religieux de Cluny et même de Saint-Maur... Mme la duchesse d'Elbeuf, qui s'intéresse à ce monastère à titre de fondatrice et de dame du lieu, désirerait trouver des moyens assez victorieux pour écarter tous ces bénévoles, qui feraient de cette maison la *retraite des mauvais sujets* des autres ordres, tandis qu'elle a eu pour objet de la rendre un lieu d'édification et de piété... »

Et le rapporteur propose divers moyens de résister à l'abbé d'Inguimbert ; mais l'intervention des commissaires ne paraît pas avoir été empressée ni efficace ; car, postérieurement à ce rapport, le prieur leur dénonçait encore les coupables manœuvres de l'abbé :

DOM CHOMEZ, PRIEUR DE MOREUIL, A L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE.

« A Moreuil, le 26 mai 1779.

« ... Cette multitude de brefs de translation est assurément bien capable, monseigneur, de nous alarmer et de nous faire craindre de voir notre maison n'être plus qu'un refuge d'apostats qui nous tracasseront et dégoûteront de leur état les jeunes gens qui s'y sont attachés depuis quelques années dans l'espoir de jouir d'une tranquillité dont ils se trouveront privés. Nos craintes ne se bornent point à ce seul objet et vous jugerez, monseigneur, par la lettre ci-jointe que m'écrit notre procureur à l'officialité d'Amiens des sentiments de M. notre abbé. Je sais d'ailleurs le projet qu'il a conçu de donner la démission de son abbaye pour, avec l'agrément du roi, y faire nommer un des transférés qui nous persécutent, lequel, en échange, résignera à M. notre abbé un bénéfice dont il est pourvu. Si pareil projet pouvait jamais se réaliser, vous sentez que tout ce que vous avez bien voulu faire, ainsi que Mme la duchesse d'Elbeuf, pour conserver notre maison et la maintenir dans le bon ordre où elle a toujours été, deviendrait illusoire, et une troupe de transférés et d'apostats la renverserait de fond en comble. »

Le crédit de la duchesse sauva pour quelques années l'abbaye de Moreuil ; mais ces monastères isolés n'avaient pas tous un protecteur charitable et puissant. La Commission réussit à faire supprimer trente-huit maisons sur les soixante-dix que possédaient les Anciens Bénédictins, et elle croyait se justifier en s'exprimant ainsi dans les *observations* qui accompagnent le tableau présenté à Louis XV [1] : « Les maisons non exemptes, à la réserve de celles de Flandre [2], sont tombées dans un tel désordre que le plus grand nombre doit être détruit. Les ordres et congrégations se sont mieux conservés. »

Et le président de la Commission disait aussi, dans son premier rapport à Louis XVI [3] : « La Commission aurait voulu porter le même secours à tous les ordres ; mais tous ses efforts ont été inutiles : 1° vis-à-vis trente-huit maisons isolées, *soumises à la juridiction des évêques et dont ils ont demandé et jugé la suppression nécessaire*, etc. »

On sait les plaintes des gallicans contre les exemptions, et les voilà forcés d'avouer que ce sont les monastères soumis immédiatement au Saint-Siége qui sont les plus réguliers ! Quel usage les évêques font-ils donc de leur juridiction ? Ils tiennent eux-mêmes en commende un grand nombre d'abbayes et de prieurés ; quand ils n'y apportent pas personnellement le désordre, ils l'y laissent pénétrer. Sans force pour opérer une réforme, ils préfèrent concourir à une suppression dont ils espèrent que l'Église recueillera quelque avantage, puisque la Commission transfère généralement à des établissements diocésains les biens des religieux dispersés. Mais un temps viendra bientôt où les évêques eux-mêmes seront dépossédés par *la Nation,* qui affectera aussi leurs dépouilles aux frais du culte et à l'entretien du clergé, jusqu'à ce que le clergé, le culte et la religion soient à leur tour supprimés et abolis !

[1] Bibl. nat., Ms. fr. 13857.

[2] C'est-à-dire des grands monastères de Saint-Bertin, Saint-Amand, Saint-Vaast, etc., qui, tout dévorés par la commende qu'ils étaient, présentaient encore une masse trop imposante pour ne pas résister à un premier assaut.

[3] Bibl. nat., Ms. fr. 13856.

II. ORDRE DE CLUNY.

Cet ordre se divisait en deux Observances : l'Ancienne, qui comptait deux cent quatre-vingt-seize religieux, répartis entre sept provinces, et l'Étroite, professée par trois cent soixante-quinze religieux. Sa splendeur s'était évanouie depuis l'invasion de la commende. L'abbaye chef de l'ordre avait alors pour titulaire Dominique de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, qui parvint plus tard au cardinalat. C'était un prélat charitable, attaché à ses devoirs, et qui avait montré quelque énergie dans l'Assemblée du clergé de 1765; mais il suffisait à peine à l'administration de son immense diocèse, et il avait peu de temps à donner aux quatre-vingt-huit maisons dont se composaient les deux Observances réunies. Par égard pour sa personne, Brienne et ses collègues n'envoyèrent pas de commissaires au Chapitre qui fut convoqué à Cluny pour délibérer sur l'édit de 1768 ; mais, ce qui était plus injurieux peut-être pour son caractère épiscopal, ils le chargèrent de porter lui-même les ordres royaux et d'en assurer l'exécution :

LETTRE DE LA COMMISSION A L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN, ABBÉ DE CLUNY.

« Avril 1768.

« Les justes égards que vous méritez, monsieur [1], ayant déterminé S. M. à ne pas envoyer de commissaire au Chapitre que vous allez tenir à Cluny, nous croyons nécessaire de vous adresser quelques instructions sur les opérations qui peuvent se présenter, afin qu'il vous soit facile de vous conformer aux intentions de S. M., et en même temps de procurer, dans les circonstances présentes, le bien de l'ordre dont vous êtes le chef. L'édit du mois dernier renferme deux dispositions principales. La première concerne la rédaction des constitutions ordonnée par l'article 5 de cet édit... Les rédacteurs des deux Observances doivent travailler ensemble au régime commun. Le régime et la discipline particulière de chacune peuvent être rédigés en particulier ; mais l'*intention de S. M. est que l'un et l'autre travail se fasse à Paris sous vos yeux ;* sans cette précaution, monsieur, *S. M. nommerait un commissaire pour présider à*

[1] Arch. nat., O 526. — Le rédacteur avait écrit d'abord *Monseigneur* ; il y substitue le *Monsieur* pour bien marquer qu'il parle au nom du roi.

cette rédaction pour laquelle il sera nécessaire que vous indiquiez le temps auquel elle doit avoir lieu. Tel est, monsieur, l'esprit de la délibération *qui doit être prise* sur ce premier article. Le second est l'exécution de l'article 7 touchant le rétablissement de la conventualité. Deux partis se présentent pour y procéder, l'un de renoncer à recevoir des sujets dans les maisons où il n'y a pas neuf religieux; l'autre, de compléter ce nombre dans certaines maisons par la réunion d'autres moins importantes. Nous supposons, monsieur, que l'ordre de Cluny préférera ce second parti comme le plus favorable et le plus avantageux[1]... »

Je n'ai retrouvé qu'une faible partie des pièces réunies par Brienne sur l'ordre de Cluny; à peine y compte-t-on trois ou quatre plaintes : 1° des officiers municipaux de Lons-le-Saunier, qui supplient la Commission d'obtenir que le roi, en vertu de *son souverain domaine* sur le temporel des bénéfices, fasse rendre à leur ville *la belle et vaste maison que ces religieux ont fait bâtir sur son terrain.* Ils n'offrent même pas de tenir compte de la valeur de cette maison, ce qui est peu honnête ; aussi peut-on douter que les quatre ou cinq Clunistes de Lons-le-Saunier soient coupables, comme le veulent les officiers municipaux, de ne s'étudier qu'à satisfaire leur ambition et leur avidité. La Commission ne paraît pas avoir donné suite à cette dénonciation. — 2° De deux anonymes contre la maison de Morteau. Ces inconnus pourraient bien être des officiers municipaux aussi suspects que ceux de Lons-le-Saunier ; car leurs mémoires nous apprennent que, si cette paroisse a quelques revenus pour ses pauvres malades, elle n'a pas de maison pour les loger ; qu'elle a école latine et française, maîtres et maîtresses d'écoles, par conséquent bien des loyers à payer ; qu'elle fourmille d'enfants abandonnés, de passants ou de gens qui s'y retirent à cause du voisinage de la Suisse ; et *qu'il ne faudrait qu'une maison à tous ces usages, telle est celle que les Bénédictins évacueraient :* elle peut suffire à toutes ces différentes utilités... — 3° De l'archevêque de Cambrai contre les prieurés de Nanteuil-le-Haudouin, et de Reuil, au diocèse de Meaux, qu'il accuse d'être *très-relâchés.* Cela est-il exact ? L'archevêque était commendataire de l'un de ces prieurés, celui de Reuil,

[1] L'ordre de Cluny préférerait un troisième parti, qui serait de lui laisser la liberté de se gouverner et de se réformer, d'être réformé et gouverné par l'Église.

dont il demandait la réunion à celui de Nanteuil, sous le prétexte que les religieux y *seraient mieux surveillés*. Ils l'auraient été mieux encore, si la commende avait été supprimée, et le monastère replacé sous la direction d'un supérieur régulier. — 4° De l'abbé Canal, curé de Mezin, au diocèse de Condom, contre les Clunistes de sa paroisse. Cet ecclésiastique compare *sa misérable portion congrue* et ses pauvres *novales* à ce qu'il appelle l'opulence des trois ou quatre Clunistes de l'Ancienne Observance qui occupent à côté de lui l'église de Saint-Jean-de-Mezin. Il prétend que ce sont des usurpateurs, et dit que *son cœur se fend* de ne pouvoir soulager lui-même les malheureux qui l'implorent; mais il n'allègue même pas que les Clunistes de son voisinage vivent irrégulièrement ou qu'ils ne fassent pas un emploi charitable de leurs revenus.

Un membre de la Commission des Réguliers a récapitulé en quelques mots les observations faites par les évêques sur vingt-trois de ces monastères [1] : je ne sais si son résumé est exact, n'ayant retrouvé aucun des rapports épiscopaux; on peut être sûr du moins qu'il n'a dissimulé ni affaibli les reproches faits aux religieux. Voici ces notices :

« *Saintes*. — Assez dissipés et peu réguliers.

« *Montierneuf* (Poitiers). — Il est à désirer que l'on conserve cette abbaye, et même que l'on augmente le nombre des religieux.

« *Longues* (Bayeux) [2]. — La conventualité est très-mal observée : il n'y a exercice pour le noviciat, ni étude, quoiqu'ils fassent faire des vœux.

« *Sézanne* (Troyes). — On vient d'y réunir le prieuré de Gaye. Il y a six religieux qui font l'office assez régulièrement.

« *Saint-Séverien* (Nevers). — La vie commune n'y a pas lieu.

« *Montaut* (Auch). — Les religieux sont assez réguliers dans leur conduite.

« *Saint-Mont* (Auch). — Les offices se font assez régulièrement. Les fonctions curiales se font dans une chapelle de l'église par un curé séculier.

« *Tonget* (Lombez). — Le bien du diocèse exigerait la suppression de ce monastère. Les religieux ne sont pas édifiants.

« *Lezat* (Rieux). — Ils n'ont pas toujours édifié le public; aujourd'hui ils sont plus tranquilles.

« *Charlieu* (Mâcon). — Cette communauté a besoin d'une réforme

[1] Arch. nat., O 526.

[2] C'est par erreur que Longues figure sur cette liste : c'était un monastère d'Anciens Bénédictins.

prompte et entière. On n'y observe point la régularité. La maison du prieur est une assemblée de jeu.

« *Chamaillères* (Le Puy). — La vie des religieux est au moins très-inutile.

« *Le Monestier* (Le Puy). — L'office s'y fait très-régulièrement.

« *Langogne* (Mende). — Il n'y a de régulier dans ses mœurs que le prieur claustral qui n'a pas assez de force pour faire observer la règle.

« *Sainte-Euménie* (Mende). — Leur conduite n'est ni régulière ni édifiante. Le curé du lieu a tous les jours à s'en plaindre. Ils sont d'ailleurs très-inutiles.

« *Sévézac* (Rodez). — On n'y observe aucune régularité. Quoiqu'ils aient repris la vie commune on pourrait leur reprocher de grands excès qui en font désirer la suppression.

« *Ganagobie* (Sisteron). — La régularité s'y observe et les mœurs s'y sont très-bien conservées.

« *Lérins* (Grasse).— Il n'y a que quatre moines qui y résident. Les autres religieux sont dispersés : il en coûterait beaucoup pour y mettre la réforme.

« *Saint-Esprit* (Uzès). — La règle ne s'y observe plus. Il serait plus utile de les séculariser.

« *Tornac* (Alais). — Les religieux n'habitent plus les lieux réguliers qui sont tombés (ruinés par les religionnaires). Ils ne paraissent dans le diocèse que pour prendre possession.

« *Valensolles* (Riez).—Il n'y a aucune forme extérieure de monastère. On pourrait le supprimer. Leur église est celle de la paroisse, ce qui fait naître souvent des discussions avec le curé.

« *Sauzet* (Valence). — Ils sont assez réguliers. Les habitants mêmes s'en louent.

« *La Voûte* (Saint-Flour). — Très-édifiants, très-réguliers, fort utiles et fort respectés.

« *Saint-Lezer* (Tarbes). — Une conventualité de dix religieux y ferait observer la régularité. »

Qu'on n'oublie pas, en lisant les jugements défavorables aux moines, que ceux-ci n'ont pas été entendus dans leur défense, et que les évêques, presque tous commendataires, étaient à la fois juges et parties. Quoi qu'il en soit de ces notes, on voit que l'irrégularité, quand elle existait, était facile à corriger, et que l'Église, affranchie de ses entraves, eût bientôt triomphé des abus. Aussi, malgré leur mauvais vouloir, les commissaires se montrèrent assez respectueux envers l'ordre de Cluny ; ils ne demandèrent la suppression que de neuf monastères sur quatre-vingt-huit, et c'est seulement en 1788 [1] qu'un

[1] Picot, *Mémoires*, t. V, p. 196 ; 3e édit.

arrêt du Conseil défendit à d'autres maisons du même ordre de recevoir des novices.

III. ORDRE DE CITEAUX.

Ce grand ordre embrassait alors, en France, deux cent vingt-huit monastères rangés sous les cinq filiations de Cîteaux, La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimont, et dix-huit cent soixante-treize religieux. Une des pièces de la Commission des Réguliers porte la remarque suivante, de la main de Brienne :

« Cette affaire de Cîteaux sera une des plus difficiles que la Commission ait à traiter, tant à raison de l'importance de l'ordre, de l'étendue des objets, et de leur liaison avec des principes de politique, que de l'animosité des parties, de leur ignorance même, de l'opiniâtreté particulière de l'abbé de Cîteaux, et surtout des différentes protections que les uns et les autres se sont conciliées. Ce ne sont pas les affaires qui sont difficiles, mais les hommes. »

Le gouvernement de l'ordre se partageait entre l'abbé de Cîteaux, général, et les quatre abbés de La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimont que l'on appelait les Quatre premiers Pères. Malheureusement des différends s'étaient élevés entre eux sur les limites de leurs attributions, et, plus malheureusement encore, ils plaidaient sur ces différends devant les tribunaux séculiers. Des arrêts du parlement de Dijon et du Grand Conseil avaient été rendus, qui mettaient l'ordre à la merci du pouvoir laïque. Mais un intérêt politique obligeait le roi de France à ne pas trop abuser de son autorité sur les membres français de l'ordre, parce que les abbés étrangers se seraient abstenus de venir au Chapitre et auraient sans doute formé une congrégation séparée, ce qui eût enlevé à la France une prérogative et un moyen d'influence. D'un autre côté, la Commission craignait que ces abbés étrangers n'assistassent en trop grand nombre au Chapitre général. C'est ce que Brienne expliquait ainsi à ses collègues :

« ... Si le définitoire est le seul tribunal qui doive définir, on peut craindre que les abbés étrangers, toujours en plus petit nombre dans le définitoire, ne se déterminent à ne plus venir au Chapitre, et à se séparer de leur général, ce que S. M. a toujours voulu éloigner. Si au contraire le Chapitre est un tribunal distinct et supé-

rieur au définitoire, il est à craindre que ces mêmes abbés étrangers qui y sont en plus grand nombre ne soient les maîtres des définitions, et n'en forment de contraires aux maximes et aux usages du royaume, et cette crainte semble justifiée par les actes mêmes du dernier Chapitre[1]... »

Brienne omet de dire que c'était la faute du roi si les abbés français n'étaient pas plus nombreux au Chapitre de Cîteaux. Les abbés réguliers y avaient seuls entrée, et la commende avait pris chez nous une telle extension, que cet ordre ne comptait plus alors qu'une quarantaine d'abbayes en règle : c'est ce que rappelle expressément le mémoire d'un des légistes attachés à la Commission : « Au Chapitre général, dit-il, sont appelés non-seulement les abbés réguliers de France qui sont en très-petit nombre depuis l'introduction des commendes, mais encore les abbés réguliers des pays étrangers qui sont en très-grand nombre[2]. »

Les commissaires n'en sont pas moins prêts à braver tous les obstacles, et à régenter les trois Observances qui se partagent les Cisterciens :

« Nous appelons, dit le même mémoire, monastères de Très Étroite Observance ceux de la Trappe, Septfonds et Beaupré près Lunéville. Dans ces trois monastères, non seulement on fait maigre toute l'année, mais on s'y abstient de poisson, on y observe silence perpétuel, travail des mains, jeûnes extraordinaires et autres austérités qui y forment une discipline particulière. Nous observons en passant que, l'abbaye de Beaupré près Lunéville *ayant été récemment mise en commende,* les religieux de cette réforme doivent être dans la suite en plus petit nombre, et que, tout au contraire, les religieux de Septfonds seront en plus grand nombre parce que les biens de l'ordre du Val-des-Choux leur sont nouvellement unis. Les Observances de Cîteaux, que nous appelons Commune et Étroite, ne diffèrent qu'en ce que l'Étroite a renouvelé l'abstinence perpétuelle du gras à laquelle tout l'ordre était originairement soumis, au lieu que, dans la Commune, on a profité des dispenses que les Papes ont accordées pour faire gras trois fois la semaine. La règle de saint Benoît, la Carte de charité, les us et coutumes de Cîteaux pendant les trois premiers siècles de son existence, et les décrets des Chapitres généraux postérieurs forment le corps des lois de l'ordre; mais il y faut joindre les constitutions apostoliques et *les arrêts des tribunaux de France* qui ont prononcé sur les questions qui se sont élevées entre les Cisterciens. »

[1] Arch. nat., O 535.
[2] *Ibid.*, O 535.

L'Abbé et les Quatre premiers Pères furent mis en demeure de produire leurs titres : c'est ainsi qu'avaient commencé les procédures contre les Jésuites. Puis le Chapitre général convoqué à Cîteaux s'ouvrit au mois de mai 1768, en présence des deux commissaires du roi, M. de Roquelaure, évêque de Senlis, et M. Amelot de Chaillou, intendant de Bourgogne, sous la présidence de Dom Trouvé, abbé de Cîteaux, qui avait autour de lui vingt-neuf abbés français, dix-huit abbés étrangers, six prieurs, et les deux secrétaires appelés *notarii ad pedes*.

Cette vénérable assemblée fut traitée sans respect par les commissaires du roi, qui lurent d'abord deux arrêts du Conseil lui prescrivant ce qu'elle avait à faire. Le roi voulait qu'avant toute délibération, chacun de ses membres répondît par écrit à cent questions posées par lui sur le régime de l'ordre. Les réponses non signées furent lues en chapitre. Le roi devait prendre seul connaissance de billets cachetés qui portaient avec la signature une marque répétée sur le manuscrit des réponses, et déclarer ensuite sa décision. Les commissaires multiplièrent les injonctions au nom du prince. L'abbé de Cîteaux s'efforça de sauver les droits et la dignité de l'ordre, en évitant que ces abus de pouvoir fussent constatés par écrit ; mais l'évêque de Senlis ne lui permit pas de se soustraire à cette humiliation, et voici ce qui se passa dans la séance du 13 mai :

« Après la lecture de cet arrêt, nous avons demandé les registres du Chapitre pour l'y faire inscrire. M. l'abbé de Cîteaux nous a répondu que les registres de la tenue du présent Chapitre n'étaient point encore commencés, qu'ils ne pouvaient l'être qu'après la nomination du secrétaire ou notaire du Chapitre, et que cette nomination, qui aurait dû être faite par lui, abbé de Cîteaux, à la première séance du Chapitre, avait été suspendue jusqu'à présent, attendu que toutes les séances avaient été employées par nous à faire connaître et à exécuter les différents objets de notre commission. Nous avons représenté à M. l'abbé de Cîteaux qu'il devait au moins y avoir un procès-verbal de tout ce qui s'était passé depuis l'ouverture du présent Chapitre. M. l'abbé de Cîteaux nous a répondu qu'il en a fait prendre et garder des notes qu'il remettra au notaire, et d'après lesquelles ce notaire commencera la rédaction de son registre ou procès-verbal. Sur ces réponses, pour nous conformer en ce qui dépendait de nous aux dispositions de l'arrêt du Conseil, nous l'avons fait dicter à haute voix par le sieur Robinet à l'un des secrétaires ou notaires *ad pedes* de M. l'abbé de Cîteaux. Nous avons enjoint à M. l'abbé de Cîteaux de faire commencer au

plus tôt le registre ou procès-verbal de la tenue du présent Chapitre, de ne pas manquer d'y faire inscrire ledit arrêt et de nous en justifier. M. l'abbé de Cîteaux nous a promis de s'y conformer. Nous lui avons ensuite déclaré que nous le chargions personnellement de veiller à l'exécution dudit arrêt et de nous rendre compte tous les jours à l'issue de chaque séance des objets qui auront été mis en délibération et du résultat du Chapitre sur chaque objet... »

« Et le mardi 24 mai, nous, évêque de Senlis, étant rendu à Versailles, avons été admis à une audience particulière du roi, dans le cabinet intérieur de son appartement, où étant seul avec S. M., après lui avoir rendu compte de la commission dont il nous a honoré, nous lui avons remis le paquet contenant les cinquante-quatre billets cachetés, qu'il a pris la peine d'ouvrir lui-même, et nous les ayant rendus, il nous a ordonné de les remettre à M. le comte de Saint-Florentin ainsi que les cinquante-quatre avis sur les questions proposées et les autres pièces, etc... »

La Commission des Réguliers rencontra parmi les Cisterciens d'habiles défenseurs de l'état religieux. Nous avons remarqué en premier lieu un mémoire dont l'auteur, se plaçant au point de vue de la secte des économistes, réfutait les sophismes qui, en attaquant la propriété monastique, menaçaient toute espèce de propriété :

« ..... Après avoir consulté non-seulement les lois, mais encore les usages et les faits relatifs à l'ordre de Cîteaux, on voit que ceux qui le composent doivent, quoique religieux, être toujours regardés comme citoyens ; on trouve qu'ils n'avaient fui du monde que le danger des mauvais exemples, mais qu'ils n'avaient jamais prétendu secouer le joug des devoirs que les lois sociales imposent à l'homme social ; on trouve qu'ils s'étaient toujours ressouvenus qu'ils étaient hommes, et hommes attachés par la naissance à un tel pays, dont ils devaient conséquemment suivre les lois politiques et embrasser les intérêts..... »

« ..... Qu'ont donné les fondateurs ? Une étendue de terrain quelconque, où rien n'était fait, ou tout était à faire, où la nature n'offrait qu'un aspect agreste et sauvage, où rien enfin de ce qui sert aux besoins de première nécessité ne croissait. D'où il suit que, quelque étendu que fût l'espace, le don était peu de chose en soi, puisqu'à proprement parler, ce don était plutôt une charge qu'un bienfait, *onus non munus*. On a attribué néanmoins ces donations à la piété de nos pères ; mais ne pourrait-on pas également en faire honneur à leur prévoyance et à leur politique ? La France était, pour ainsi dire, une forêt ; elle était divisée en une infinité de petites souverainetés dont les maîtres étaient intéressés à augmenter le nombre des cultivateurs, pour augmenter celui de leurs sujets. Le soin

qu'ils voyaient que se donnaient les moines pour défricher partout où on leur permettait de former un établissement, pouvait déterminer les seigneurs, dont les guerres générales ou particulières absorbaient les revenus, à donner ces terrains incultes à des gens capables de les mettre en valeur. Ils n'étaient point assez bornés, quelle que fût l'ignorance d'alors, pour ne pas sentir que l'abondance que les religieux cherchaient à se procurer refluerait indubitablement sur leurs vassaux ; de sorte qu'en leur donnant des friches, ils ne faisaient autre chose que changer des repaires d'animaux malfaisants en habitations humaines, et substituer à des bêtes fauves ou féroces des hommes qui pouvaient devenir très-utiles. La question se réduit à examiner s'ils le sont devenus ; or les changements aussi rapides que prodigieux, que les moines cultivateurs ont faits ou occasionnés dans et alentour de leurs domaines, étonnent tout œil observateur et leur acquièrent incontestablement ce nouveau titre de propriété qui appartient à tout citoyen qui défriche et met en valeur ce qui ne l'était pas avant lui. Qu'étaient les premières habitations de ces religieux ? Des déserts, des marécages, des roches arides. Que sont actuellement les environs de leurs abbayes ? Des terres à blé, des prairies, des vignobles, etc. Donc l'état politique y a gagné, parce qu'il est de fait que partout où l'on met en valeur un arpent de terre de plus, il peut y vivre un homme de plus. De cet esprit de cultivation, il est résulté une chose singulière ; mais, quoique contradictoire en apparence, elle n'en est pas moins vraie, c'est que, bien que les moines soient perdus pour la société à cause de leur vœu de célibat, partout où les moines se sont établis, l'État a gagné de nouveaux sujets et la population s'est accrue..... »

« Il est bon, a dit l'oracle de la législation (*Esprit des lois*, liv. XXIV, chap. XII), que les pénitences soient jointes avec l'idée du travail, non avec l'idée de l'oisiveté ; avec l'idée du bien, non avec l'idée de l'extraordinaire ; avec l'idée de la frugalité, non avec l'idée de l'avarice. Or ceux d'entre les moines qui sont astreints par leur règle à partager leur temps entre les soins champêtres et la prière, s'ils s'acquittent du premier de ces deux devoirs, ils ne peuvent être regardés comme un fardeau inutile à la terre ; car il n'y a que les hommes oisifs qui le soient. Sur quoi, il faut bien se garder de se faire une fausse idée de l'oisiveté. Communément on appelle oisif un homme qui ne travaille pas ; mais si cet homme dépense, il n'est pas inutile à l'État ; car l'oisiveté politique est celle qui ne rend à la société ni travail ni richesses. D'où il suit que tout propriétaire d'une étendue de terrain quelconque qu'il entretient ou qu'il fait entretenir en valeur, est un citoyen utile à la société dans les deux cas, puisqu'il lui rend et travail et richesses. Mais si ce citoyen, non content de perpétuer une valeur déjà existante, en crée une qui n'existait pas ; si du sol inculte il fait une terre fertile, alors la société lui doit non-seulement la protection que tous ses membres s'en promettent, mais encore une reconnaissance particulière. Ce citoyen acquiert pour lors un nouveau

droit de propriété parce que ses travaux ont consacré la sanction légale en vertu de laquelle il possédait déjà. Ne voilà pourtant ce citoyen considéré que comme créateur; mais si, de plus, il est conservateur, s'il est lui-même le cultivateur de son domaine, ou si son domaine est cultivé sous ses yeux, s'il y réside constamment, il mérite une plus grande reconnaissance de la société parce qu'en ce cas il est de fait qu'il reverse sur elle une plus grande quantité de biens... Il résulte du vœu de stabilité que, l'ordre de Cîteaux n'ayant aucune propriété générale, mais ses biens consistant en des propriétés distinctes, il ne paraît pas possible d'attaquer cette propriété attachée à chaque maison et à ceux qui se sont associés, sans toucher aux droits sacrés d'un propriétaire dans le lieu de sa propriété..... »

Mais, à côté de ces apologistes qui réfutaient victorieusement les objections de l'école philosophique, d'autres Cisterciens s'en tenaient à la tradition catholique, et parlaient un langage éternellement vrai. Les passages suivants sont tirés d'un mémoire de Dom Chambon, abbé de la Trappe, que le Chapitre de Cîteaux avait chargé, avec plusieurs autres, de préparer les nouvelles constitutions, conformément aux ordres du roi :

« ... L'abbé de la Trappe n'est point de l'avis des autres rédacteurs qui ne pensent qu'à appliquer les jeunes profès à l'étude de la langue latine, ou de la philosophie et de la théologie, au lieu de leur apprendre avant toutes choses à être religieux. L'année du noviciat suffit à peine pour les mettre au fait de l'office, des usages et des cérémonies propres à l'ordre dans lequel ils se proposent de se consacrer à Dieu. Il faut cependant les instruire encore des principales vérités de la religion, que les jeunes gens qui quittent le monde savent pour l'ordinaire très-imparfaitement. Or si, dès le moment qu'ils ont fait profession, on les occupe des moyens nécessaires pour avancer dans les sciences, quand sera-ce qu'ils acquerront la connaissance essentielle de leurs devoirs spirituels en qualité de religieux ? Quand sera-ce qu'ils graveront profondément dans leurs âmes, où le bien n'a fait encore que des impressions superficielles, l'amour de l'obéissance et de l'humilité, l'esprit de pénitence, de retraite et de silence, le goût de la prière, de la méditation et surtout de cette piété tendre et solide qui fait les saints?... Il estime ce plan d'études scolastiques réglées et solennelles un appareil illusoire et vain par rapport aux moines : 1° parce qu'une étude de cette espèce occasionne le relâchement dans les cloîtres ; 2° parce qu'elle y introduit des exemptions et des commodités extraordinaires contre la règle ; 3° parce qu'elle est tantôt un motif d'ambition, et tantôt un voile dont se couvre l'oisiveté et la paresse ; 4° parce qu'elle est le tombeau de la piété

5° enfin parce qu'elle produit souvent la sécheresse dans les cœurs et l'orgueil dans les esprits.

«.... Quant au reproche d'inutilité, prétendre le prévenir par le moyen de l'étude est une erreur. Jésus-Christ a fait naître, a placé les moines dans son Église pour y être les successeurs des martyrs, pour y devenir les témoins irréprochables de notre sainte religion par la grandeur de leur pénitence et la rigueur de leurs austérités, les anges tutélaires du monde par la ferveur de leurs prières et de leurs sacrifices, les médiateurs de la paix et de la réconciliation entre Dieu et les hommes par leur crédit et leur entremise, les modèles du genre humain par la sainteté de leur vie. Que les religieux dirigent de nos jours leurs mœurs, leurs œuvres, et leur conduite à ces diverses fins de leur état et de leur vocation, ils seront honorés comme autrefois ; que les Cisterciens en particulier rentrent dans la voie de leurs saints fondateurs, le public, en les voyant travailler, se souviendra avec reconnaissance qu'il doit à leurs pères le défrichement d'une partie du royaume ; qu'ils courent généralement dans le chemin de la perfection, les puissances et les gens du monde eux-mêmes, admirant leurs vertus, imploreront encore leur assistance et leur intercession, les Souverains Pontifes pour obtenir la ruine des hérésies et la propagation de la foi, les prélats la sanctification de leurs diocèses, les rois la gloire et la prospérité de leurs empires, les peuples la cessation des fléaux que fait tomber sur eux la colère divine. Ce sera par de pareils services que les moines, sans sortir de la simplicité de leur profession, seront vraiment utiles à l'État. Il n'a pas besoin de doctes écrits, mais de bons exemples. Il fourmille de savants, et il a peu de saints [1]. »

Ces citations donnent une idée des moyens généraux de défense que les Cisterciens opposaient à leurs adversaires. Les religieux particulièrement attaqués entraient dans le détail des faits et ne laissaient sans réponse aucune des calomnies de leurs accusateurs. Voici, par exemple, le mémoire rédigé pour l'abbaye du Lieu-Croissant ou des Trois-Rois, au diocèse de Besançon :

« .... Il semble que l'ordre de Cîteaux doit moins craindre qu'aucun autre d'éprouver des changements préjudiciables à ses constitutions et à son régime, par la suppression ou réunion d'une partie des maisons qui composent cet ordre. Ces monastères, presque tous en commende, répandus dans les campagnes, loin d'être à charge au public, sont notoirement la ressource des cultivateurs, l'asile des pauvres, et les temples de l'hospitalité. S'il est dans cet ordre une maison à laquelle ces considérations puissent mériter quelque faveur, c'est celle des Trois-Rois.

[1] Arch. nat., O 535.

« Elle est située dans la partie septentrionale de la Franche-Comté, à une distance assez considérable de toute autre maison de l'ordre, entre deux branches de route, à un quart d'heure de distance, servant de passage aux troupes qui traversent les duché et comté de Bourgogne pour aller en Alsace. Cette position met l'abbaye à portée de donner avec satisfaction l'hospitalité journalière à l'officier et des secours aux soldats. Au centre de six villages, dont le plus éloigné n'est pas à trois quarts d'heure de distance, et dans lesquels il ne se trouve aucun seigneur ou particulier assez aisé pour faire des aumônes, la maison des Trois-Rois y supplée nécessairement et sans relâche. Y étant survenue il y a quelques années une maladie épidémique considérable, cette abbaye fit connaître de quelle utilité elle était par les secours qu'elle procura à plus de deux cents malades par les remèdes et bouillons qu'elle fournit et distribua avec empressement. Les médecins et chirurgiens envoyés sur les lieux par M. l'Intendant pourraient certifier ce fait, s'il était nécessaire, de même que les communautés qui ont reçu les soulagements; aussi le bruit public d'une suppression ou d'un changement quelconque a jeté l'alarme parmi les laboureurs du voisinage et les pauvres du canton.

« Il n'est, à plus de trois lieues de distance de l'abbaye, qu'un seul seigneur qui réside dans sa terre, aucune noblesse, nulle maison religieuse, Chapitre ou établissement public qui puisse donner des secours aux malheureux, de l'emploi aux gens de la campagne dans les temps morts, et des encouragements aux cultivateurs. Le grenier de la maison des Trois-Rois, dont les revenus modiques consistent presque tous en grains, est la ressource du peuple des environs. Les abbés et religieux n'expriment ici que la vérité la plus notoire, et ce qu'une longue expérience leur a fait connaître, singulièrement dans l'année dernière. Les campagnes voisines ayant été dévastées par une grêle considérable, la maison des Trois-Rois vida son grenier avec l'attention de ne distribuer de grains que par mesure, pour éviter le monopole trop ordinaire dans les temps de cherté. Les moissons ayant été retardées par de grandes pluies survenues à la veille de la récolte, le laboureur manquant de pain quitta sa charrue pour venir le demander à l'abbaye. Les religieux se firent un devoir de distribuer jusqu'à la dernière mesure des grains de provision pour leur subsistance, et se trouvèrent enfin dans la même nécessité que les laboureurs de faire battre le grain récolté la veille pour leur propre nourriture.

« Telle est en un mot la position locale de l'abbaye des Trois-Rois qu'elle soutient et anime l'agriculture, qu'elle encourage par des secours et des dépenses journalières les travaux de la campagne, et que ses revenus modiques, mais sagement économisés, vivifient les environs, au décuple peut-être de ce que ferait un seigneur résidant dans sa terre avec les mêmes revenus. Cette maison est donc incontestablement utile à l'État. De plus cette abbaye a fondé quatre villages qui sont Senargent, Geney, Étrape et la Pretière,

et a tiré même des colons de l'étranger pour les former par des avantages qu'elle leur a faits.

« Les lieux claustraux et l'église sont construits à neuf. L'office s'y fait avec exactitude et décence : la maison est composée de sept religieux.

« A part les avantages temporels que tire le public de l'abbaye des Trois-Rois, sa situation la met encore à portée d'être utile dans l'ordre de la religion par les secours spirituels qu'elle fournit aux habitants des campagnes voisines. Les villages de Mancenans, Appenans, Étrape, Geney et la Rue de l'Isle, épars autour de l'abbaye, ne composent qu'une seule paroisse, et n'ont qu'un même pasteur. Une grande partie des habitants de ces lieux assistent aux offices divins les dimanches et fêtes célébrées par les religieux, et en seraient privés, pris égard au trop grand éloignement de l'église paroissiale, si la maison était réunie.

« Ces considérations qui portent sur des faits dont les abbé, prieur et religieux des Trois-Rois offrent la vérification la plus complète, font espérer de la justice de Nos Seigneurs les commissaires que la maison des Trois-Rois sera conservée dans son état actuel, un changement quelconque ne pouvant être que préjudiciable au bien public.

« DE JOUFFROY, *abbé du Lieu-Croissant,*

« F. LABOREY, *prieur de l'abbaye des Trois-Rois* [1]. »

Un grand nombre de commendataires défendirent les moines de leurs abbayes et de leurs prieurés : la plupart, on doit le croire, par amour de la justice et de la religion, et quelques-uns peut-être par calcul. Il était à craindre que l'on n'en vînt à discuter et à supprimer les commendes aussi bien que les menses conventuelles. La royauté elle-même eût perdu un patronage immense, si elle avait permis la destruction de toute propriété monastique. Des intérêts considérables étaient liés au sort des maisons cisterciennes. La Commission des Réguliers ne réussit qu'à y jeter le trouble et l'inquiétude : elle arrêta par ses menaces les nouvelles vocations, fomenta les divisions, et favorisa l'indiscipline de quelques mauvais moines en paralysant l'autorité des supérieurs. Les instructions rédigées par elle pour deux de ses membres, députés au Chapitre général de 1771, annoncent ses dispositions hostiles et le dépit que lui causait son impuissance contre un ordre aussi respecté. Après avoir fait enregistrer l'arrêt du Conseil qui ordonnait la convocation du Chapitre, les commissaires devaient témoigner

[1] Arch. nat., O 535.

le mécontentement excité chez le roi par les règles que la précédente assemblée avait proposées, et en critiquer presque tous les articles. L'amant de Mme du Barry était rigoriste. Il ne supportait pas certaines mitigations tolérées pour le chant des offices, l'usage de la laine ou de la toile *juxta morem*, les bonnets de nuit, les rideaux, les matelas et les draps, les cellules au dortoir pour les officiers, les chambres à feu, la pension de sept cents livres pour les novices, les permissions d'habiter *extra loca regularia*, le soin des malades, l'autorisation d'aller aux eaux, « manière tenant plutôt au luxe qu'à la charité. » Louis XV n'admettait pas qu'une règle religieuse ne parlât pas *des lois civiles en même temps que de celles de l'Église*. Si le Chapitre n'établit pas partout la conventualité prescrite par l'article 7 de l'édit, on appliquera l'article 11. S'il ne veut pas délibérer, le roi défendra de recevoir des novices. L'Abbé général et les Quatre Pères remettront aux commissaires tous les états demandés, sinon le roi les fera dresser par ses délégués. Le roi défend aux abbés *in partibus* de prendre part au Chapitre; ceux qui y sont venus devront se retirer. Le roi *blâme extrêmement* le faste de certains abbés qui se réunissent à Dijon pour arriver tous en pompe à Cîteaux. Les commissaires s'informeront des plaintes portées tant contre l'Abbé général que contre quelques-uns des Quatre Pères qui sont accusés d'exiger, sans délibération du Chapitre, des contributions de certains monastères, etc., etc.

La Commission n'obtint la suppression d'aucun monastère cistercien, mais elle prépara merveilleusement, pour cet ordre comme pour les autres, l'œuvre de la Révolution.

IV. CONGRÉGATION DES FEUILLANTS.

C'était une branche détachée de Cîteaux au XVIe siècle. La réforme due à Jean de la Barrière s'observait encore, en 1765, dans vingt-quatre monastères occupés par cent soixante-deux religieux. Brienne crut qu'il aurait facilement raison de ce petit nombre; mais, grâce à la forte organisation qu'ils tenaient des Cisterciens, les Feuillants trompèrent les desseins des commissaires qui ne purent détruire aucune de leurs maisons. Brienne lui-même fut contraint de rendre hommage à leur

régularité. Aucune plainte n'était formée contre eux ; ils ne fournissaient pas le moindre prétexte au pouvoir civil de se mêler de leurs affaires intérieures, et on ne peut s'expliquer que par la haine contre l'institut monastique la conduite de la Commission envers les Feuillants et son parti pris de les anéantir :

« A ne considérer, disait Brienne dans son rapport du 26 mars 1770, que la faiblesse de cette congrégation, on serait assez tenté, en ne consultant que son propre intérêt, de la réunir à l'ordre de Cîteaux dont elle est émanée, et en effet, quelle consistance et quelle durée peut se promettre une congrégation aussi peu nombreuse, dont les monastères sont si éloignés, où les sujets sont si rares, et peut-elle espérer de se maintenir, tandis que les grands ordres sentent eux-mêmes leur affaiblissement ? Mais, d'un autre côté, l'idée seule de réunion révolterait les esprits accoutumés aux supériorités particulières, au régime doux des congrégations. Les religieux Feuillants craindraient le despotisme des supérieurs de Cîteaux. L'eau ne remonte pas à sa source, et les réformes se réunissent difficilement avec les ordres qu'elles ont abandonnés. D'ailleurs les Feuillants sont peu nombreux, mais assez édifiants. Ils ne sont pas plus instruits que les Bernardins, mais ils sont plus réguliers : leur vie est austère. Si la pratique de la réforme est un peu affaiblie, la loi est encore en vigueur, et, sous ce point vue, ce ne serait pas faire le bien que de réunir de bons religieux à ceux qui n'en ont que le nom, à moins, ce qu'on ne peut espérer, que ceux-ci n'en voulussent prendre les mœurs et la discipline. La réunion des Feuillants étant impossible, il faut donc songer à les maintenir tels qu'ils sont; s'ils n'ont pas de longs jours à espérer, il faut au moins qu'ils continuent à passer des jours édifiants et tranquilles, et les deux moyens les plus propres pour y parvenir sont ceux qui sont indiqués par l'édit du mois de mars 1768, la révision des constitutions et le rétablissement de la conventualité. »

Brienne examine la règle et les statuts, et, bien entendu, il en critique amèrement le fond et la forme : il exige une nouvelle rédaction. Quant à la conventualité, l'archevêque de Toulouse triomphe d'un article des anciens statuts qui, au début de la réforme, recommandait de n'avoir pas moins de douze ou treize religieux dans les nouveaux couvents. Mais c'était une prescription d'ordre intérieur, et dont personne, en dehors de l'Église et de la congrégation, n'avait à s'occuper. Elle était fort sage à l'époque où elle avait été adoptée ; car elle avait pour but de prévenir les fondations téméraires; mais elle n'impliquait assurément pas la suppression des maisons où le nombre

originaire ne serait plus complet. Sans parler des commendes, les plus saints monastères sont exposés à des vicissitudes. La mort, la diminution des revenus, les pertes, les dettes, même sans mauvaise gestion, les besoins d'autres couvents, la nécessité d'évangéliser d'autres pays, peuvent porter les supérieurs à distraire les sujets d'une maison pour les envoyer ailleurs. Le relâchement peut diminuer pour un temps le nombre des vocations ; mais une nouvelle réforme s'introduira, des circonstances plus favorables rempliront de nouveau le couvent, et la religion, le diocèse, les paroisses et l'État même retrouveront les avantages qu'ils tiraient des monastères dans les meilleurs temps. C'est d'ailleurs à l'Église seule de prononcer. Une fois la fondation faite, il y a des droits acquis, et la volonté des fondateurs doit être respectée. Brienne et la Commission violaient à la fois la liberté de l'Église et le droit de propriété. « Réduite à dix-huit monastères, dit hypocritement Brienne, la congrégation n'en sera que plus florissante ; mais le choix des monastères à détruire est peut-être plus indifférent dans cette congrégation que dans toute autre. Les Feuillants ne rendent pas de grands services ; ils n'ont pas de grandes richesses ; la destruction de leurs maisons ne sera pas fort sensible. »

Malgré ces instructions, et malgré leur zèle, les deux commissaires du roi, qui étaient M. Phélypeaux d'Herbault, archevêque de Bourges, membre de la Commission des Réguliers, et l'abbé Marchand, son premier vicaire général, échouèrent complétement au Chapitre. Ils voulurent d'abord désorganiser le régime de la congrégation en exigeant l'abrogation du statut qui permettait la réélection des supérieurs après six ans d'exercice. Le Chapitre leur répondit, à l'unanimité, qu'il voulait s'en tenir à l'ancienne loi. L'archevêque de Bourges blâmait lui-même cet ordre de Brienne, auquel il écrivit :

« Il est très-certain qu'on ne pourra amener le Chapitre à consentir à une sexennalité rigoureuse, et ils ne plieront que *sous le poids d'une autorité qui commande d'une manière absolue*. On peut dire en faveur de l'opinion du Chapitre que, l'élection de ces officiers se faisant par tous les capitulants, le choix ne tombera que sur ceux qui auront mérité la confiance du corps ; *qu'un changement de cette espèce pourra occasionner du trouble et de la fermentation dans un ordre qui vit en paix*, et qu'enfin le petit nombre de sujets dont cette congrégation est composée rend cette dérogation à nos principes moins dangereuse. »

La même unanimité se manifesta dans le Chapitre quand la conventualité fut mise en délibération :

« Après avoir, disent les commissaires dans leur procès-verbal, essayé en vain d'inspirer au définitoire des sentiments plus conformes au bien général de la congrégation, nous avons demandé que tout le Chapitre fût rassemblé, et, tous les religieux capitulants étant entrés, nous avons fait faire en leur présence une nouvelle lecture des articles 7, 8, 10 et 11 de l'édit du mois de mars 1768... Chaque capitulant a successivement opiné que, plein de respect et de soumission pour toutes les volontés du roi, il serait toujours disposé à lui obéir ; mais que, quant au rétablissement de la conventualité, il croyait ne pouvoir ni ne devoir prendre aucunes mesures ou délibérations, attendu qu'une conventualité de neuf religieux dans les différentes maisons entraînerait nécessairement la désertion ou l'abandon de quelques maisons de l'ordre, et que, toutes étant spécialement chargées de fondations, il croyait ne pouvoir consentir à aucun changement en ce genre, et cet avis ayant été successivement et unanimement adopté, il a été conclu qu'il ne serait pris aucunes mesures ou délibérations relativement à l'exécution de l'article 7 de l'édit [1]. »

Brienne fut irrité de cet échec : l'exemple des Feuillants pouvait être suivi par d'autres ordres, et l'œuvre de la Commission était en péril. Le 6 août 1770, il fit à ses collègues un rapport violent sur le Chapitre, et proposa des mesures si tyranniques, que la Commission les repoussa :

« Avant le Chapitre général des Feuillants, dit-il, nous avions cru connaître suffisamment la loi de cette congrégation, et, dans le compte que nous avons eu l'honneur de vous rendre, nous n'avons point hésité à vous assurer que l'institut primitif y était encore assez en vigueur pour ne demander qu'une rédaction plus claire et plus méthodique, avec quelques changements peu considérables ; mais la tenue de ce Chapitre nous a tiré de l'erreur où nous étions, et nous venons vous proposer les moyens qui seuls peuvent remédier aux abus que les supérieurs ont affecté de nous dissimuler, en supprimant dans les pièces qu'ils ont remises à la Commission celles qui pouvaient les indiquer ou les faire pressentir.... Tel est le résultat du Chapitre général des Feuillants contre lequel réclame l'édit de mars 1768, et dont il est important d'arrêter les effets, *tant pour le bien de cette congrégation elle-même*, *que pour l'exemple qui est dû aux autres ordres, qui semblent déjà s'accuser de s'être trop facilement soumis à la loi*, *et cherchent des moyens indirects de s'y soustraire*. Pour parvenir à obliger les Feuillants à l'exécution de l'édit, il nous paraît essentiel de faire assembler un nouveau

[1] Bibl. nat., Ms. fr. 13849.

Chapitre général, et, en attendant, de leur faire défense d'envoyer de nouveaux sujets dans les maisons qui n'ont pas le nombre prescrit..... Pour régler le temps et la marche de ce nouveau Chapitre sur ce plan, nous vous proposons *un projet d'arrêt du Conseil* qui, à ce que nous présumons, renferme toutes les dispositions qui peuvent assurer le succès que nous nous promettons de ce nouveau Chapitre, et nous avons tout lieu d'espérer beaucoup de l'impression qu'il fera sur les ordres qui n'ont pas encore satisfait à l'édit de mars 1768. »

On ne peut rien imaginer de plus oppressif que ce projet d'arrêt. Brienne demande que les députés au Chapitre extraordinaire soient tenus d'y apporter tous mémoires généraux et particuliers qui leur seront donnés, tant par leurs communautés que par les différents religieux qui les composent, et notamment pour la rédaction d'un nouveau code de constitutions conformément au premier institut. Jusqu'au rétablissement de la conventualité sur le pied de l'édit de 1768, il sera défendu aux supérieurs d'envoyer de nouveaux sujets dans les maisons qui n'ont pas en ce moment le chiffre fixé par cet édit, notamment à Rouen, Soissons, Amiens, Blérencourt, Notre-Dame-d'Ouville, Tulle, Toulouse, Aix, Chatillon-sur-Seine et Notre-Dame de Fontaine-lez-Dijon ; et, les évêques pourront, dès que la conventualité cessera d'y avoir lieu par la mort des religieux actuels, procéder canoniquement à leur suppression, et en appliquer les revenus à tels établissements ecclésiastiques qu'ils jugeront convenable.

Mais ces propositions de Brienne, trop passionnées et trop violentes pour le temps, furent écartées. Les Feuillants ne furent pas forcés de tenir un Chapitre extraordinaire. Leur Chapitre triennal de 1773 persista dans les décisions prises par celui de 1770, et nous avons un rapport postérieur de Brienne, se plaignant encore de cette congrégation, et sollicitant des mesures de rigueur. Il ne paraît pourtant pas qu'il ait réussi à faire supprimer un seul de ses monastères.

V. CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR.

Cette congrégation partagée en six provinces, France, Normandie, Bretagne, Bourgogne, Chezal-Benoît et Gascogne, comptait dix-neuf cent dix-sept religieux, répandus dans cent quatre-vingt-onze maisons. L'abbaye de Saint-Germain-des-

Prés, à Paris, qui en était le chef-lieu, avait encore un grand nombre de moines, et parmi eux plusieurs de ceux qui ont le plus contribué à la renommée littéraire de l'ordre. Elle avait donné un grand scandale dans l'année qui précéda l'établissement de la Commission des Réguliers. Le 15 juin 1765, vingt-huit de ses religieux présentèrent au roi une requête par laquelle ils sollicitaient une sécularisation presque complète. Les amis de la religion furent indignés; ses ennemis trouvèrent la démarche prématurée et dangereuse pour le succès de leurs desseins. La requête des vingt-huit fut rejetée et blâmée; mais les cœurs ne furent pas changés, et cette démarche n'avait été que le signe des divisions profondes qui désolaient la congrégation: le jansénisme surtout y faisait d'effrayants ravages depuis trente ans. Le Chapitre général de Saint-Maur tint sa première séance à Saint-Germain-des-Prés, le 28 septembre 1766, en présence de deux commissaires du roi, les conseillers d'État Joly de Fleury et Bourgeois de Boynes. Le 13 octobre, par leur ordre, les définiteurs délibérèrent sur l'exécution d'un arrêt du Conseil du 6 juillet précédent qui, préludant à l'édit de 1768, ordonnait à la congrégation de porter à dix religieux au moins la conventualité de tous les monastères. Dom Cailhava, président du définitoire, ouvrit la discussion en faisant observer que les suppressions et réunions imposées par le roi exigeraient des procédures longues et difficiles devant les tribunaux séculiers, et qu'il serait préférable de faire donner les pouvoirs suffisants aux évêques par une bulle pontificale. Il était sans doute canonique et habile de demander que l'affaire fût portée à Rome; mais les paroles de l'orateur manquaient d'énergie. Le prieur de Sauve, qui parla ensuite, montra résolûment que les mesures projetées n'étaient rien moins qu'un commencement de spoliation des communautés religieuses et de l'Église. Il constata qu'en fait le roi pouvait tout; que, s'il persistait dans sa volonté, les ordres monastiques seraient vaincus, mais qu'alors c'était la ruine de leur liberté et de leur propriété. Après avoir prouvé que l'union de deux abbayes indépendantes est une véritable aliénation de celle qu'on supprime, et que d'ailleurs, dans la pratique, cette opération ne produira pas les résultats financiers qu'on en attend, il poursuit ainsi [1]:

[1] Arch. nat., O 529.

« Les monastères de la congrégation ne sont pas solidaires les uns pour les autres; on ne peut donc, selon les règles de la justice, dépouiller un de ces monastères de ses fonds, pour les réunir à un autre qui n'y a aucun droit. Les dispositions des fondateurs ne sont pas moins sacrées que les dernières volontés d'un testateur. Elles sont d'autant plus respectables qu'elles n'ont pour objet que l'intérêt de la religion et de l'État. C'est pour la prospérité de l'un et de l'autre qu'on célèbre l'office divin dans les monastères et qu'on y offre le saint sacrifice ; ils ont été fondés pour servir d'asile à l'innocence, de décharge aux familles nombreuses, et d'une ressource toujours assurée pour les pauvres. On ne peut donc les supprimer sans contredire les intentions des fondateurs et sans encourir les malédictions et les anathèmes énoncés dans leurs chartes contre ceux qui entreprendraient de détruire ces monuments de piété. Les monastères sont des lieux consacrés à Dieu, et, à ce titre, selon les canonistes, ils doivent toujours subsister : *quæ sunt Deo dicata, perpetuo manent.* Ces lieux et leurs domaines sont nécessaires à l'Être souverain, dès qu'il a un culte dans le royaume. Ce serait se prêter sans y penser aux vues de ceux qui se proposent de détruire la religion chrétienne, quede diminuer le nombre des lieux consacrés au culte du Très-Haut et destinés à servir de retraite à ses ministres. Nous n'ignorons pas que le roi peut supprimer nos monastères, et nous reconnaissons avec plaisir qu'il est notre souverain et notre maître. S'il exige des tributs, je dirai avec saint Ambroise que nous les payons avec exactitude : *si tributum petit imperator, non negamus.* Nos personnes et nos domaines ne sont pas exempts des charges de l'État : *agri Ecclesiæ solvunt tributum.* S'il demande nos fonds, il a le pouvoir de s'en mettre en possession, nous ne le contestons pas : *si agros desiderat, potestatem habet vindicandorum; nemo nostrûm interveniet.* Enfin, s'il juge à propos de supprimer nos petits monastères, nous ne refusons pas de les abandonner, parce que notre religion nous apprend à ne pas résister aux puissances : *non nego ;* mais nous ne donnons point ; *non dono,* parce qu'il n'est pas en notre pouvoir de donner ce qui ne nous appartient pas. Si la diminution des monastères entre dans le plan du gouvernement politique, nous sentons la nécessité d'y consentir; mais qu'on souffre du moins que ce consentement ne soit que passif de notre part, et qu'on ne nous oblige pas à livrer nous-mêmes les patrimoines de nos pères et à renverser de nos propres mains des édifices auxquels la congrégation a donné une nouvelle existence, et dont la reconstruction a occasionné une bonne partie des dettes qu'elle a contractées. Nous ne dissimulons pas que la somme totale des religieux dont elle est composée ne suffit pas pour mettre un nombre compétent dans chaque monastère ; mais est-ce après la dévastation d'une ville ou d'une province consumée par la peste ou parla guerre, qu'on doit juger de sa population ? Tel est l'état actuel de la congrégation : désolée depuis quatre ans par des troubles et une guerre civile, elle n'a pu remplacer les sujets qu'elle a perdus. Accordez-lui autant de temps

pour se rétablir, elle se remettra bientôt avec le même succès que la congrégation de Saint-Vanne, qui, en 1743, s'était trouvée dans une pénurie encore plus grande..... Si plusieurs de nos monastères ne sont pas nombreux, ce n'est pas notre faute, mais l'effet de l'établissement des commendes..... »

Un troisième religieux, Dom Jehors, proposa des remontrances au roi sur le danger de ces innovations, sur la nécessité d'appeler les fondateurs ou leurs représentants, les abbés, etc.. Les deux conseillers d'État interrompirent une délibération qui menaçait de ne pas répondre à leur attente, et *sommèrent*, comme dit le procès-verbal de Joly de Fleury, les définiteurs de représenter les états des monastères et des religieux. On obéit, et les visiteurs furent alors introduits un à un dans la salle du définitoire, pour rendre compte de la situation des provinces : mais plusieurs firent entendre des protestations conformes à celles du prieur de Sauve. Dom Lebel, visiteur de Gascogne, déclara qu'il ne se présentait que pour obéir au roi, mais sans prétendre délibérer sur le projet, *ce qu'il ne croirait pas pouvoir faire en conscience*. Dom Desmares, visiteur de Normandie, protesta qu'il *ne pouvait ni ne devait consentir à un projet qui lui paraissait tendre à tromper les intentions des fondateurs et à priver les peuples qui avoisinent les monastères des secours spirituels et temporels qu'ils sont à portée d'y trouver*.

Les commissaires du roi reprirent bientôt l'avantage en forçant le définitoire de clore la discussion générale pour aborder les questions qu'il devait soumettre au chapitre. On arriva bientôt à ces points qui partageaient depuis longtemps les esprits. Le résultat était inévitable. On ne s'entendit pas sur le vestiaire! Donnerait-on en argent à chaque moine de quoi s'habiller? Qui fixerait la somme? Donnerait-on les vêtements en nature? Le définitoire ne put prendre un parti, et il fut décidé, à la pluralité des suffrages, que S. M. serait suppliée *d'y pourvoir*. La même division se produisit dans l'assemblée générale. Deux décisions peu précises furent adoptées sur le vestiaire par 17 voix contre 16, et par 18 contre 15, et elles parurent si peu efficaces, que les capitulants votèrent, 18 contre 15, que, si ces moyens ne suffisaient pas, *ils s'en rapportaient avec la plus grande soumission à tout ce qu'il plairait au roi d'ordonner*. Et Joly de Fleury consigne dans

son procès-verbal que, le lendemain, un des quinze lui a représenté qu'en n'adoptant pas l'avis des dix-huit, « ils n'avaient pas prétendu refuser de s'en rapporter à S. M. sur cet article comme sur tous les autres, et qu'au contraire c'était de la sagesse de S. M. qu'ils attendaient le remède aux maux de la congrégation, ce qui a été approuvé par les quatorze autres: nous leur en avons donné acte. »

Les deux conseillers d'État firent nommer six rédacteurs des constitutions, et après que le Chapitre eut demandé, sans espoir de succès, à être dispensé de l'exécution de l'arrêt, il finit par dresser lui-même, avec des réserves de forme, une liste de monastères à réunir ou à supprimer. La destruction n'était pas consommée, et les commissaires n'avaient fait que préparer le travail définitif qui fut accompli par l'archevêque de Toulouse. On a encore les nombreux rapports de Brienne, qui précédèrent et suivirent le Chapitre général de 1769, qu'il dirigea comme délégué du roi. Son plan fut d'une extrême simplicité: témoigner un vif désir de rendre à la congrégation son premier lustre et son ancienne ferveur, n'apporter aucune modification sensible à ses règles, mais la représenter comme incapable de les observer, comme plus divisée qu'elle ne l'était réellement, et obtenir le plus tôt possible l'extinction d'un certain nombre de communautés. Il savait que la seule ingérence du pouvoir royal fomenterait cette discorde dont il paraissait gémir, et que des suppressions partielles, en décourageant les nouvelles vocations, entraîneraient la destruction totale dans un court délai. Son rapport du 29 janvier 1769 révèle dès la première page les sentiments dont il est animé [1] :

« ..... Tout semble s'être réuni pour augmenter le mal, les anciens abus perpétués et de nouveaux scandales survenus semblent l'avoir porté à son comble. Un procureur de Saint-Michel-en-Lherm vient d'enlever une fille et, en emportant une somme considérable, de se réfugier avec elle dans les pays étrangers. Un prieur de Conches, après avoir excité une scène scandaleuse, a abandonné son monastère; deux autres sont renfermés, par les ordres du roi, à Saint-Lazare et à Charenton, pour leur inconduite et leur indécence. Si les mêmes scandales ne règnent pas partout, on ne peut pas non plus nommer un couvent où la discipline soit observée. L'abstinence n'est plus connue, l'office de la nuit est abandonné... A Saint-Germain-des-Prés, de cinquante religieux, à

[1] Bibl. nat., Ms. fr. 13846.

peine dix assistent à matines, et il semble que ceux qui aiment le relâchement et ceux qui s'y opposent aient également concouru à rendre le désordre général et public, les uns dans la vue de le rendre excusable et pour faire croire qu'il est sans remède, les autres dans le dessein de le rendre plus évident et pour se concilier l'appui du prince et de l'autorité... Nous craignons que leurs accusations réciproques ne soient également fondées et légitimes. Nous craignons que réellement on n'en veuille au régime que pour se soustraire à la règle, et qu'on ne paraisse maintenir la règle que pour soutenir le régime. Des jansénistes qui se parent de la régularité pour accréditer leur parti; des constitutionnaires qui affectent la soumission à la bulle pour se dispenser des observances; ici, des religieux entièrement déchus de l'esprit de leur état et cherchant à s'en affranchir; là, des supérieurs ambitieux uniquement jaloux de l'autorité et des richesses; un petit nombre d'honnêtes gens, mais négligents et sans ferveur; encore un plus petit nombre de saints religieux, mais abandonnés et sans crédit, telle est la position actuelle de la congrégation de Saint-Maur..... Nous pouvons répondre qu'il y aura au prochain Chapitre des constitutions qui détruiront le principe d'anarchie; que la congrégation de Saint-Maur aura des lois, et même que ces lois seront aussi bonnes qu'il est possible lorsqu'il s'agit de rappeler un corps à ses anciennes règles et non de lui en donner de nouvelles. Mais l'exécution suivra-t-elle ces lois? Leur perfection même ne sera-t-elle pas un obstacle à leur observation?... Vous contenterez-vous d'avoir donné des lois à la congrégation de Saint-Maur, sans vous embarrasser des suites? Mais ce sera rendre son état pire qu'auparavant. A chaque instant ne s'élèvera-t-il pas des altercations dans le régime? Quelque claires que soient des lois, de combien de litiges ne sont-elles pas susceptibles, et, si l'esprit de division n'est pas éteint, combien n'a-t-il pas de moyens pour reparaître? Quand on parviendrait à fixer le régime, serait-il également aisé de soumettre aux observances? Nulle loi ne les a abrogées; elles sont le premier vœu de tous les religieux de Saint-Maur, et cependant elles sont enfreintes de toutes parts. Parce qu'elles seront inscrites dans un nouveau code, seront-elles plus respectables? Et si, après une seconde proclamation, s'il est permis de parler ainsi, elles sont encore négligées, que deviendra l'édifice qu'on aura voulu réparer? Pour assurer l'observance des lois, vous prêterez-vous à quelque relâchement sur les articles qui ne sont point exécutés? Mais, d'une part, le roi s'est expliqué sur ces articles; d'une autre, est-ce à la Commission à proposer des relâchements, et quelles contradictions n'éprouverait-on pas des religieux fervents qui aiment la règle, et de ceux qui affectent de l'aimer?. .. »

La conclusion de ces beaux raisonnements n'est-elle pas la destruction d'un ordre incorrigible? C'est bien ainsi que l'entend Brienne, mais la Commission n'y aura pas contribué!

« ... Proposerez-vous, ajoute-t-il, *avec quelques religieux de la congrégation de Saint-Maur*, de la restreindre à un plus petit nombre de maisons composées d'un assez grand nombre de religieux pour maintenir la régularité? Il est vrai que la congrégation de Saint-Maur *s'énerve par son étendue*[1]; mais quelles difficultés n'éprouve-t-elle pas au rétablissement de la conventualité? L'amour des supériorités fera conserver les maisons. *En exécutant l'édit*, *on sera accusé de détruire*, *et la Commission s'attirera des reproches qu'elle est bien éloignée de mériter.* »

Les prétendus sauveurs de la congrégation de Saint-Maur commencèrent par l'enlacer dans les liens de la servitude gallicane. Les membres du Chapitre général devant être élus par les diètes provinciales, la Commission prépara une lettre qui fut signée par le comte de Saint-Florentin, ministre, et envoyée à Rome au général de la congrégation, pour le presser de recommander aux diètes les choix les plus agréables au roi. Des commissaires royaux assistèrent à ces diètes pour s'assurer de leur obéissance. Cinq évêques et un conseiller d'État se partagèrent ces fonctions. Brienne, qui avait rédigé la lettre au général, dressa les listes des religieux à exclure ou à nommer, prépara les instructions pour les délégués, et se fit envoyer lui-même à la diète de France. Les évêques de Mirepoix, de Saint-Omer et de Sèez, et l'archevêque de Bourges furent délégués à celles de Gascogne, Bourgogne, Bretagne et Chezal-Benoît, et M. de Crosne à celle de Normandie. Ils emportaient tous des lettres de cachet et des ordres qui leur permettaient de réprimer sur-le-champ toute opposition, et ils ne laissèrent élire que les députés dont Brienne se croyait sûr. Son rapport, du 28 février 1769[2], nous apprend quelles difficultés il avait à vaincre. On sait que l'édit de 1768 exigeait neuf religieux par monastère. La congrégation entière comptant cent quatre-vingt-onze couvents et dix-neuf cent dix-sept religieux, il était aisé, à l'aide de déplacements, de compléter partout le nombre voulu. La lettre de cette loi tyrannique, préparée par la Commission elle-même, ne suffisait pas à Brienne, et voici comment il l'interpréta :

[1] C'est le même qui disait des Feuillants : « Quelle consistance et quelle durée peut se promettre une congrégation *aussi peu nombreuse?* » Voir plus haut.

[2] Bibl. nat., Ms. fr. 13846.

« Ce qui doit être observé avant tout, c'est que pour ce rétablissement de neuf religieux et dans la vue de conserver plus de maisons, *il ne faut pas que la congrégation se croie en droit de rendre désertes ces maisons qui font sa force et sa gloire.* Nous réclamons dans la province de France pour les monastères de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Denis, de Corbie, de Saint-Remi de Reims, de Saint-Nicaise et de Faron. La première ne paraît pas devoir comprendre moins de cinquante religieux : un plus grand nombre avait été déterminé par les derniers Chapitres[1] ; le régime y est compris et les religieux qui desservent l'abbaye de Chelles font partie de la communauté. Nous désirerions que, de ces cinquante religieux, il y en eût au moins vingt-cinq qui fussent capables de rétablir l'office et la pratique des observances. Saint-Denis, dont Argenteuil fait partie, ne peut comprendre moins de quarante-huit religieux. Saint-Remi, dont Saint-Marcoul sera pareillement dépendant, moins de vingt-huit. Saint-Faron, à raison de Saint-Fiacre, moins de dix-huit. Saint-Nicaise moins de dix-sept, et Corbie moins de trente..... »

Et il détermine ainsi pour un très-grand nombre d'abbayes, dans toutes les provinces, les chiffres les plus arbitraires que ne justifie aucune loi canonique ni même civile.

« Ce qui serait, dit-il encore, le plus utile à la congrégation de Saint-Maur, ce serait de se réunir en un moindre nombre de maisons, de mettre dans chacune beaucoup de religieux, et cela seul suffirait pour rétablir la règle et assurer le choix des supérieurs. Mais elle se refusera toujours à un parti aussi raisonnable : *il ne nous reste donc qu'à empêcher qu'elle n'abuse de la facilité qu'on lui donne*, et si on doit tolérer que quelques maisons soient réduites à une conventualité qui les dégrade, il faut au moins en sauver quelques-unes de cette avidité aveugle qui ne sait pas faire de sacrifices dans le moment où ils sont peut-être le plus nécessaires... Nous réclamons encore pour les maisons de noviciat et les maisons d'étude... Enfin, nous réclamons pour les colléges que possède la congrégation... »

Si les diètes et le Chapitre ne se soumettent pas, voici ce que la Commission leur réserve :

« MM. les Commissaires doivent leur déclarer au nom de S. M. qu'au moyen de ces suppressions la congrégation de Saint-Maur conservera les revenus de ces différents monastères, ainsi que S. M. *a eu la bonté* de le promettre au Chapitre de Saint-Germain-des-Prés. Cependant, comme il faut tout prévoir et que les dispositions

[1] Les Chapitres étaient une autorité légitime qui réglait cet objet suivant les temps, les personnes et les lieux.

les plus simples peuvent rencontrer des difficultés, MM. les Commissaires doivent, *à ce qu'il semble*, faire remarquer à la congrégation que *le roi ne force point les religieux de Saint-Maur à des réunions ; mais que, voulant que son édit soit exécuté, il leur déclare que, s'ils ne préfèrent pas ce parti, il leur sera défendu de remplacer les religieux qui sont actuellement dans les monastères où il y a moins de neuf religieux.* De sorte que, ces religieux venant à se retirer ou à décéder, le monastère entier sera perdu pour la congrégation, et l'évêque diocésain chargé d'y pourvoir... »

Et les instructions que Brienne rédigea au nom du roi, pour lui-même et pour ses collègues, portent les mots suivants :

« Le sieur archevêque de Toulouse fera entendre à la diète que le *salut de la congrégation* est attaché au succès du prochain Chapitre, ainsi qu'il est dit dans la lettre écrite de la part de S. M. par M. le comte de Saint-Florentin au général de la congrégation, dont le sieur archevêque de Toulouse pourra, s'il le juge à propos, ordonner de nouveau la lecture et rappeler les dispositions. »

Ces longues instructions sont toutes terminées par le plein pouvoir suivant :

« Le roi est persuadé que N..., n'aura besoin à la diète que d'user des voies de conciliation et de persuasion. S. M. lui donne aussi pouvoir de prolonger ou d'abréger la diète, ainsi qu'il le jugera nécessaire, de faire sortir de ladite diète et même de l'abbaye de... ceux qui en troubleraient la tranquillité, et généralement de faire tout ce qui lui paraîtra convenable pour l'exécution des intentions de S. M., conformément à ce qui est contenu dans les présentes instructions. »

Le 20 avril suivant, Brienne rendit compte de ce qui s'était passé aux diètes. Son rapport, qui nous fait pénétrer dans l'intérieur même de la congrégation, nous permet de constater qu'elle offrait encore un grand nombre de moines pieux, exacts, dévoués à leur ordre et à l'Église, et que les communautés religieuses n'avaient pas besoin du pouvoir laïque pour se perpétuer et se réformer. Malheureusement, parmi les moines les plus réguliers plusieurs n'étaient que trop disposés à subir le joug royal, et Brienne les recherchait pour en faire, à leur insu, les instruments de ses desseins. Il termine son rapport en recommandant aux commissaires du roi d'entretenir la division entre les partisans des austérités primitives et ceux des mitigations postérieures :

« Il est à présumer, dit-il, que le Chapitre se trouvera composé, au moins en plus grande partie, de gens réguliers qui, par leur

amour pour la règle, forceront au silence ceux qui ne seraient pas portés à l'observer. Le principal point de vue de MM. les Commissaires *sera de conserver entre les deux partis de l'émulation*, et d'en profiter pour maintenir la règle, et corriger le régime en ce qu'il a de défectueux [1]. »

Les commissaires ne manquèrent pas d'appliquer cette maxime *divide ut imperes*, et, le 3 août, Brienne fit son rapport sur les opérations du Chapitre général. Il fut forcé d'avouer que les religieux avaient décidé qu'il serait fait de très-humbles représentations au roi pour qu'aucun monastère ne fût supprimé :

« Ces représentations, dit-il [2], sont fondées : 1° sur les titres de fondation dont plusieurs ne portent pas à neuf le nombre des religieux nécessaire; 2° sur la destination de quelques maisons à l'éducation et au ministère; 3° sur les besoins des lieux; 4° sur l'espérance d'acquérir des sujets que doit faire naître le rétablissement de la discipline. *Si ces représentations étaient sérieuses*, si elles n'avaient pas été faites par un certain point d'honneur qu'on ne peut blâmer quoique mal entendu; si la congrégation elle-même n'était tellement convaincue de la nécessité des suppressions qu'elle serait très-fâchée qu'on eût égard à ses remontrances; si le Chapitre même, sur la fin de ses séances, n'avait été sur le point de supprimer plus de maisons qu'il ne lui en avait été proposé, il serait facile de répondre à ces représentations. On opposerait aux titres de fondation les concordats faits par la congrégation lorsqu'elle est entrée dans les maisons réformées. Aucun de ces concordats ne met moins de douze religieux et plusieurs en mettent un plus grand nombre. On dirait à la congrégation qu'elle ne possède qu'une cure qui est exceptée, et que les colléges ne pourraient être servis à moins de neuf religieux. On lui dirait que ses religieux ne sont presque d'aucune utilité pour le service des paroisses, et que les besoins temporels de quelques lieux ne peuvent entrer en comparaison avec le rétablissement de la régularité. Enfin on lui demanderait si ses espérances d'acquérir des sujets sont bien réelles; et, quand elles le seraient, en comparant le nombre des maisons et celui des religieux, elle verrait qu'il lui en reste encore assez pour placer ses nouvelles recrues. Mais, comme nous l'avons dit, ces représentations ne sont pas sérieuses. La congrégation serait fâchée qu'on y eût égard, et le général, qui était opposé d'abord aux suppressions, a senti leur nécessité et que le moment était favorable pour les opérer. »

Si le général et le Chapitre ont consenti à dresser une liste de

[1] Bibl. nat., Ms. fr. 13846.
[2] *Ibid.*, 13848, et Arch. nat., O 531.

suppressions, c'est uniquement parce que, comme Brienne l'a dit plus haut, on leur a signifié, de la part du roi, que le *salut de la congrégation* était attaché au *succès* du Chapitre, et que succès voulait dire : destruction d'une trentaine de monastères. L'archevêque annonce en effet que le Chapitre a préparé un état des maisons sacrifiées. Il lui échappe des mouvements d'impatience quand il rend compte des réclamations qu'il a reçues : « Il est temps, dit-il, que ces représentations finissent : il n'est point de maison à supprimer qui n'en occasionne. » Et il passe outre. Si parfois il conseille des tempéraments et des lenteurs, c'est pour éviter un conflit entre la Commission et le corps épiscopal : « La congrégation, dit-il, pourrait demander l'assistance du Clergé dont la cause deviendrait commune avec elle. »

Après la clôture du Chapitre, les supérieurs de la congrégation lui ayant fait de nouvelles observations sur les maisons supprimées, il en rendit compte à ses collègues, le 21 mars 1770 ; il se railla encore de ces remontrances qui invoquaient la volonté des fondateurs et l'intérêt des populations, et il prétendit que les moines n'étaient pas sincères. Il s'irritait des obstacles. Le Chapitre général, tenu à Marmoutier en 1772, arrêta que, vu les difficultés qu'éprouvaient les suppressions déterminées en 1769, soit par le refus des évêques diocésains d'accorder leurs décrets, soit par les oppositions des divers fondateurs ou même des habitants des lieux, tous pouvoirs seraient donnés au régime, à l'effet de poursuivre auprès du roi la permission d'ériger en colléges sans conventualité les monastères qui en seraient jugés susceptibles, et auprès des évêques l'érection en cures de quelques autres maisons [1]. La congrégation retardait le plus possible l'extinction de ses monastères ; mais elle ne pouvait se soustraire à la funeste tutelle de la Commission. Le Chapitre général de 1778 se tint à l'abbaye de Saint-Denis, en présence de l'évêque de Rodez, délégué du roi : c'était le pusillanime Champion de Cicé, le futur garde des sceaux de Louis XVI, qui fit sur cette assemblée un rapport très-malveillant. Les abus, graves ou légers, sont exagérés, les faits particuliers généralisés, et la destruction des monastères présentée comme inévitable. Sa peinture

[1] Arch. nat., O 530.

de la congrégation fût-elle exacte, on serait en droit de dire à la Commission : Les maux que vous signalez sont presque tous votre œuvre ; car c'est vous qui, depuis douze ans, la gouvernez avec un pouvoir absolu. Vous l'avez isolée de son général, des évêques, du Saint-Siége : vous dictez ses lois, vous nommez ses chefs. Vous vous êtes chargés de la réformer, montrez un seul abus que vous n'ayez pas fait naître ou aggravé ! Mais heureusement il y a plus d'une raison de tenir pour suspectes les accusations de M. de Cicé, et les premières paroles de son rapport nous apprennent combien il mérite peu de confiance : « Lorsque j'ai été chargé, dit-il, d'assister, en qualité de commissaire du roi, au Chapitre de la congrégation de Saint-Maur à Saint-Denis, *je n'avais que des notions très-vagues sur le corps et sur les personnes qui le composent.* Instruit par l'expérience d'un Chapitre entier, je vais rendre compte, etc. [1]. »

Comment a-t-il pu, en quelques jours, acquérir les connaissances nécessaires pour trancher sans hésiter toutes les questions intéressant le spirituel, le temporel et le personnel de l'ordre ? Son rapport se termine ainsi :

« ... En général, cette congrégation et surtout ceux qui la conduisent depuis quelques années, sont remplis de défiance pour la Commission et d'indocilité à son impulsion. C'est avec une peine extrême que les insinuations des commissaires sont accueillies, et les têtes sont toujours prêtes à se monter de manière à n'écouter que des ordres formels, et même à y résister autant qu'il serait possible..... Elle est divisée en six provinces qui forment, pour ainsi dire, six corporations toutes indépendantes les unes des autres et animées d'un esprit particulier. Les sujets passent rarement d'une province à une autre, et le zèle pour la province est aussi grand que celui pour le corps a éprouvé de refroidissement. Il semble que l'ordre a tous les inconvénients d'une congrégation sans en avoir les avantages. Les Chapitres généraux ne sont plus que le théâtre du combat que se livrent les diverses provinces qui toutes se disputent le Généralat et partagent les autres places du

[1] Arch. nat., O 530 à 532. — Les critiques amères de M. de Cicé s'accordent peu avec le langage tenu quelques années auparavant par M. de la Roche-Aymon, dans son rapport de 1774 au jeune Louis XVI, lorsque, pour dissiper les préventions du nouveau roi contre la Commission, il lui disait des religieux de Saint-Maur : « La Commission a la consolation de voir cette congrégation célèbre redevenir, comme autrefois, le modèle des autres corps. » Bibl. nat., Ms. fr. 13856.

régime. Il vaudrait mieux sans doute que la congrégation fût dissoute et partagée en six corporations séparées... »

La Commission des Réguliers devenue, en 1780, la *Commission pour l'examen des demandes en suppression et union ou translation de titres de bénéfices et biens ecclésiastiques,* maintint l'usage d'envoyer des délégués du roi aux diètes et aux Chapitres. Louis XVI, trompé, sollicita et obtint un bref daté du 24 juillet 1787 et approuvant ce qui avait été fait dans les Chapitres antérieurs ; mais un rapport des commissaires députés à la diète de Normandie en 1788 nous apprend que la décomposition du corps monastique faisait des progrès rapides, et que ceux qui l'avaient tant hâtée étaient eux-mêmes effrayés de leur succès[1] :

« ... Toutes les précautions, dit-on, prises par la sagesse du Conseil n'ont pas empêché plusieurs religieux de quitter leur cloître, les uns sous le prétexte de travailler à ramener le calme dans la congrégation ; d'autres pour suivre leurs appels comme d'abus ; d'autres pour se soustraire aux tracasseries qu'ils éprouvaient de la part de leurs supérieurs ; d'autres pour des raisons de santé; d'autres pour vivre dans l'indépendance ; d'autres pour se soustraire à des supérieurs qu'ils regardaient comme des usurpateurs sans autorité légitime et canonique; d'autres enfin pour exécuter les ordres de S. M...... Il y a sans doute beaucoup d'abus à réformer et peut-être des changements à faire, soit dans le régime, soit dans les constitutions, soit dans les élections, soit dans la dispensation ou la durée des places, soit enfin dans les moyens de régénérer la congrégation, d'y ranimer le goût de l'étude et l'amour des lettres, en un mot de la rendre plus utile à l'Église et à l'État, en faisant servir ses richesses et ses talents à l'éducation et aux sciences. Mais ce n'est pas dans un moment où l'esprit de parti n'est pas entièrement éteint, où les individus sont encore dans l'agitation, la défiance et l'inquiétude sur l'état de la congrégation en général, et sur leur propre sort en particulier ; ce n'est pas dans un moment où ils sont encore dans le découragement, où ils touchent à peine au terme des divisions intestines, qu'ils seraient en état de proposer des vues sages et d'entrer avec succès dans celles qui pourraient leur être indiquées. La seule chose peut-être qu'il serait urgent de leur recommander, serait de multiplier les élèves dans les maisons où ils prennent des sujets avant l'âge pour en former ensuite des novices, parce que, si l'on veut faire des établissements utiles au gouvernement et à la congrégation, il faut moins attendre des religieux qui la composent que de ceux

[1] Arch. nat., O 530.

qui la composeront dans la suite; c'est avec beaucoup de jeunes gens destinés de bonne heure à l'enseignement que l'on peut former de bons collèges, etc... »

C'est une odieuse dérision. Les commissaires savent bien que l'édit de 1768 a défendu l'émission des vœux jusqu'à vingt et un ans, puisque cet édit est leur ouvrage. L'avenir échappe donc à la congrégation de Saint-Maur. Aussi l'une des dernières pièces que j'aie rencontrée dans les papiers de la Commission est un mémoire anonyme exposant un *plan de réforme de l'ordre de Saint-Benoît* avec ces mots en marge : « Sept millions de revenu annuel rendus au public. » Le réformateur propose de fixer la conventualité à vingt religieux au moins, de réunir tous les moines dans un petit nombre de maisons, de supprimer toutes les autres et d'affecter leurs biens à des services publics. Les spoliateurs frappent déjà aux portes des couvents : une année plus tard, ils y seront introduits par l'Assemblée constituante !

VI. CONGRÉGATION DE SAINT-VANNE ET DE SAINT-HIDULPHE[1].

Les trois provinces de cette congrégation comprenaient quarante-neuf monastères et six cent dix religieux. Il n'y avait en règle que deux prieurés, Novy et Flavigny, et cinq abbayes, Senones, Moyen-Moutier, Saint-Léopold, Saint-Airi et Favernay. Toutes les autres maisons étaient en commende. Quatre seulement comptaient moins de neuf religieux en 1768, et la translation de quelques moines suffisait pour ôter tout prétexte de suppression. Aussi la Commission ne parvint-elle à détruire aucun des monastères de Saint-Vanne. Mais elle voulut, en vertu de l'édit, reviser les règles et statuts, et quand elle eut imposé à la congrégation un nouveau code, elle prétendit en surveiller l'application. L'effet le plus certain de son immixtion permanente était de décréditer les supérieurs aux yeux des moines, d'entretenir et même de susciter les divisions. Tout religieux mécontent menaçait son prieur de l'autorité du roi. Parmi les plus épris de la perfection de leur état, il y en eut qui, malgré leur défiance instinctive de la Commission, se

[1] Arch. nat., O 533 et 534.

demandèrent si Dieu ne se servirait pas d'elle pour arrêter les progrès de la tiédeur et du relâchement. Un d'eux écrivait à Brienne une lettre qui débute ainsi [1] :

« Monseigneur, je ne puis que gémir ainsi que plusieurs religieux de tous les ordres sur les malheurs qui vont accabler tous les Réguliers du royaume. L'établissement d'une Commission mi-partie de laïques et d'ecclésiastiques, incapables les uns et les autres, faute d'expérience, d'apprécier les pratiques monastiques, est sans contredit un fléau terrible, dont la justice divine a résolu de punir d'une manière éclatante des corps entiers pour les désordres de plusieurs de leurs membres peu jaloux de remplir les engagements de l'état saint qu'ils ont embrassé et de conserver l'honneur du ministère sacré dont ils ont été faits participants par l'imposition des mains; mais écartons, s'il est possible, toutes ces idées noires qui ne présagent que des malheurs; elles ne sont cependant que trop bien liées à l'établissement de la Commission. Quoique donc tous les religieux qui aiment sincèrement le bien et qui ne désirent que leur sanctification et celle de leurs confrères entrevoient déjà la destruction entière de plusieurs monastères, j'oserai espérer, quoique avec tremblement, que d'un si grand mal il sortira quelque bien. »

L'auteur anonyme énumère ensuite tous ses souhaits de perfection : obliger les religieux prêtres à dire plus souvent la messe; abolir l'usage des servantes, non qu'il cite des irrégularités de mœurs, car ces femmes n'entrent pas dans la clôture, mais par crainte du scandale; proscrire le linge; défendre une hospitalité dispendieuse; rétablir sous les peines les plus grièves l'usage absolu du maigre pour ceux qui ne sont pas malades; remettre en vigueur la prohibition de manger en ville; interdire la poursuite d'un bénéfice; bannir la fainéantise.

« Il faut avouer, dit-il sur ce dernier point, que le peu de confiance que les évêques nous témoignent pour la prédication ou les fonctions du tribunal de la pénitence [2] favorisent infiniment cette indolence parmi nous. Les reproches qu'ils nous font sur la doctrine sont-ils fondés ou non? S'ils ne le sont pas, ils doivent faire cesser ces soupçons injurieux. S'ils le sont, on doit nous forcer à suivre l'enseignement de l'Église. Fallût-il donc établir pour

[1] Arch. nat., O 533.
[2] La congrégation de Saint-Vanne, comme celle de Saint-Maur, s'était laissé envahir par le jansénisme.

nous cinquante formulaires [1], plus propres les uns que les autres à manifester nos sentiments, on doit le faire : c'est un devoir de charité et de justice pour les premiers pasteurs : je le réclame. »

L'inconnu demande aussi des conférences spirituelles, une pratique plus exacte de la pauvreté monastique, des supérieurs plus doux et plus réguliers. Mais la fin du mémoire dénote un zèle amer et un esprit de dénigrement qui ôtent tout crédit à ces plaintes. Les supérieurs subissaient d'ailleurs sans embarras les interrogatoires de Brienne, et l'un d'eux, par exemple, lui écrivait la lettre suivante, où il faisait de la congrégation un tableau dont tous les traits sont confirmés par les documents qui ont passé sous nos yeux :

DOM PERROT, L'UN DES PRÉSIDENTS DU RÉGIME, A L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE.

« A Luxeuil, ce 27 septembre 1766.

« ... Votre Excellence me demande mes observations sur les abus qui peuvent s'être introduits dans la congrégation. J'aurai l'honneur de lui dire très-ingénument que ce que j'ai remarqué, c'est qu'aujourd'hui nous ne sommes plus aussi intérieurs, aussi recueillis, aussi silencieux qu'on l'était il y a bien des années. Si l'on m'en demande la cause, je n'en sais guère d'autre que celle du temps qui affaiblit toutes choses, tellement que les ordres les plus austères et les mieux réformés éprouvent cet affaiblissement. Peut-être que l'entrée des séculiers dans nos maisons y donne aussi occasion ; mais nous la souffrons impatiemment, et nous ne pouvons pas l'empêcher totalement ; car pour les fréquentes sorties des religieux, nous les empêchons autant qu'il est possible. Pour ce qui est de la discipline régulière, je la retrouve à peu près dans le même état qu'elle était il y a une cinquantaine d'années, lorsque j'entrai en religion. Si quelque abus semble vouloir s'introduire, les supérieurs locaux, par leur vigilance, et les supérieurs majeurs, par les visites qu'ils font chaque année, leur ferment l'entrée, et les détruisent au moment qu'ils paraissent. Ce n'est pas que des religieux ne s'écartent quelquefois, mais ce sont de ces faiblesses qui sont le triste apanage de l'humanité et inséparables de tous les états ; et d'ailleurs ceux qui gouvernent donnent toute leur attention pour réprimer les abus, et pour ramener le sujet qui s'écarte ; ils tâchent d'abord d'y réussir par les voies de douceur, et, lorsqu'elles ne suffisent pas, ils emploient une prudente sévérité, en

[1] Et quand un évêque prescrivait la signature d'un formulaire, le Parlement intervenait, sous prétexte d'appel comme d'abus, et condamnait au feu les écrits épiscopaux !

tant qu'elle est nécessaire. Il est vrai que dans les petites communautés il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'y observer une régularité aussi exacte que dans les grandes; aussi sommes-nous prêts, *si S.M. l'ordonne*, de mettre le nombre de dix religieux dans nos moindres communautés, comme elle l'a ordonné pour la congrégation de Saint-Maur, par son arrêt du 6 juillet dernier ; et nous avons confiance en ses bontés qu'elle voudra bien *nous permettre* de prendre dans les grandes communautés les sujets nécessaires pour composer tellement la congrégation qu'il n'y ait point de maison au-dessous du nombre de dix religieux. Enfin nous sommes très-résolus de contribuer au maintien de la discipline régulière autant qu'il nous sera possible. J'ai l'honneur, etc[1]. »

S'il y avait des abus parmi les religieux de Saint-Vanne, ils étaient peu graves et n'intéressaient que l'Église, qui seule avait puissance et grâce pour les réformer. Cependant Brienne fit sur cette congrégation, le 18 avril 1768, un de ses rapports les plus envenimés[2] :

« ... Comme la congrégation de Saint-Maur, dit-il, celle de Saint-Vanne a eu peu de beaux jours, beaucoup d'orages et de guerres intestines, et les calmes intermédiaires qui ont succédé ont presque toujours été dus à la nécessité des circonstances plutôt qu'à un véritable amour pour la paix. Si ces contestations ont été moins éclatantes, c'est que la congrégation, moins nombreuse et moins étendue, a eu moins de voix pour les publier, et qu'elles ont été terminées dans un temps où l'esprit de doute et d'indépendance qui agite maintenant tous ces ordres n'avait encore fait que peu de progrès. Nous ne voulons cependant pas dire que l'état actuel de la congrégation de Saint-Vanne soit tel qu'il n'y ait aucun changement à faire dans ses lois... Il convient que nous vous fassions remarquer les vices généraux qui nous ont paru dominer dans le régime de la congrégation. 1° L'usage d'avoir des prélatures titulaires comme des abbayes, ou des prieurés conventuels réguliers, semble une grande facilité pour les dominants qui voudraient s'élever parmi les supérieurs locaux... 2° Le second vice que l'on remarque c'est l'autorité trop arbitraire et trop illimitée des supérieurs... 3° Un troisième abus... est l'instabilité des religieux : il paraît nécessaire de donner une loi sur les résidences qui détruise l'arbitraire des obédiences et fixe l'état des religieux. En général plus de régularité extérieure se fait remarquer à Saint-Vanne qu'à Saint-Maur, quoiqu'on s'y soit permis des adoucissements. Les lois sont aussi moins défectueuses que n'étaient celles de Saint-Maur avant la nouvelle rédaction, et quelques religieux prétendent que les usages y valent mieux que les règles. Les retranchements,

[1] Arch. nat., O 533.
[2] *Ibidem*.

les corrections et les modifications qu'il pourra y avoir à faire dans la nouvelle rédaction tomberont particulièrement sur les déclarations en ce qui concerne le gouvernement des monastères particuliers et l'administration du temporel. »

Brienne se fit nommer commissaire du roi au Chapitre général qui se tint à Montier-en-Der, et, quelques jours plus tard, il lisait à ses collègues un nouveau rapport où il se vantait d'avoir fait passer toutes ses propositions. Six rédacteurs, désignés par les capitulants, avaient dressé de nouvelles constitutions conformes à ses vœux. Il en avait d'abord fait écarter *tout ce qui pouvait être contraire aux coutumes et aux maximes du royaume*. Son projet avait été adopté par le définitoire, puis par le Chapitre, et il se promettait que le Parlement l'enregistrerait bientôt sans difficulté. Du pape, pas un mot. Le Parlement, voilà l'autorité suprême en matière ecclésiastique. Mais cette facile victoire faillit être remise en question par les scrupules de Dom Barrois, abbé de Moyen-Moutier, président de la congrégation, qui lui écrivit le 20 mai :

« Monseigneur, mon coadjuteur [1] m'a fait récit de toutes vos bontés pour lui et pour nos capitulants. J'ai l'honneur d'en remercier très-humblement Votre Grandeur. Par le croquis qu'ils ont fait de nos constitutions, elle n'a que trop reconnu combien les grandes assemblées, et surtout aussi peu choisies que celle d'un Chapitre général de Saint-Vanne, sont impropres pour dresser un corps de lois. Le code qu'on y a broché [2] pèche en tant de manières que je n'ai pu le laisser présenter au roi en cet état; et d'ailleurs *la contrariété de plusieurs articles avec nos statuts primitifs* exigeait, aux termes de l'édit du mois de mars dernier, qu'il fût préalablement approuvé par le Saint-Siége. Je voudrais néanmoins pouvoir éviter ce recours long et difficile. C'est pourquoi j'en suis à trouver un plan qui puisse sans effort se combiner en même temps et avec ces statuts et avec les arrêts du Conseil. Si V. G., qui est très au fait de notre régime et de notre observance, voulait bien m'aider dans cette recherche, je ne désespère point d'y réussir. Je l'en snpplie instamment; elle sauvera un corps qui n'aura plus désormais aucune ressource, si celle-ci lui échappe. J'ai l'honneur, etc [3]... »

[1] Dom Perrot, dont on a lu plus haut la lettre, et qui avait pris part au Chapitre général comme l'un des présidents du régime de Saint-Vanne.

[2] Le mot n'est que trop exact. Le Chapitre, ouvert le 30 avril, avait été clos le 12 mai.

[3] Arch. nat., O 533.

Deux jours auparavant, Dom Barrois avait, en vertu des droits de sa charge, suspendu par décret l'exécution des actes du Chapitre et défendu d'en poursuivre l'enregistrement, « jusqu'à ce qu'à l'instance de ladite congrégation ledit code eût été approuvé par le Saint-Siége, et jusqu'à la levée du présent décret de suspension. » Les nouvelles règles furent l'objet d'autres critiques et protestations : voici une lettre importante adressée au Procureur général près le Parlement de Paris par Dom Blanchard, prieur de Saint-Michel en Tiérache [1] :

« Le 8 juin 1768.

« Monseigneur, dans la persuasion où je suis que V. G. est animée d'un esprit qui ne désire que la justice, et qu'elle est toujours disposée à écouter favorablement ceux qui ont recours à elle pour le bien, je prends la liberté de m'adresser à elle pour lui représenter la peine que je ressens sur ce qui s'est passé en notre Chapitre général de la congrégation de Saint-Vanne... On y a fait un code *qui ne sera communiqué aux maisons particulières qu'après avoir été présenté au Parlement* pour y être autorisé et ensuite nous tenir lieu de loi. Ils prétendent que, le Chapitre représentant le corps, ce qu'il a statué étant autorisé par la cour, on est obligé de s'y soumettre. Monseigneur, un tel procédé est entièrement opposé à la pratique de notre congrégation depuis son origine. Jamais aucun Chapitre ne s'est cru en droit de faire aucun règlement qu'il n'ait été premièrement proposé dans un Chapitre et ensuite, pendant le cours de l'année, proposé à toutes les communautés, et que, sur le rapport des visiteurs au Chapitre suivant, on ne l'ait confirmé ou infirmé... On dit que S. M. demande un code. Son intention n'a jamais été de changer nos obligations et les promesses que nous avons faites au pied des autels. Elle ne veut que rétablir la première ferveur et retrancher les abus. Cela étant, en présentant nos règles qui ne sont opposées ni au droit civil, ni à l'ecclésiastique, ni aux bonnes mœurs, et dont l'observation a toujours été un sujet d'édification, le code était tout dressé. Il s'est glissé des abus dans l'ordre, viennent-ils de nos règles? Nullement, mais de ce qu'on s'en est écarté... Est-il possible qu'en quatre ou cinq jours, trois ou quatre supérieurs aient pu relire nos règles avec attention, y réfléchir avec maturité et faire un code capable de tranquilliser les différents caractères de tant de religieux?... Qui est la personne sage qui se persuadera que ce prétendu code sur lequel on n'a pas fait profession sera mieux observé que les règles auxquelles on s'est astreint par la profession?... Il y a cinquante-trois ans que je suis religieux, je ne me suis jamais repenti de mes engagements, et ne veux

[1] Arch. nat., O 533.

changer en rien. Je supplie V. G. de me permettre de lui déclarer que je m'oppose à ce code. »

Comment la Commission triompha-t-elle de ces obstacles? D'une part, elle rappela au président de Saint-Vanne qu'elle avait la force en main et que le roi voulait être obéi. Elle le menaça de faire casser aussitôt son décret de suspension par un arrêt du Conseil. Dom Barrois, intimidé, se désista, et Brienne en informa ses collègues en ces termes :

« Messieurs, vous vous rappelez l'ordre que le Père Président de la congrégation de Saint-Vanne avait donné au procureur général de cette congrégation de suspendre les poursuites et sollicitations dont le Chapitre général l'avait chargé pour l'obtention des lettres patentes *constitutives des nouvelles constitutions*. Vous avez craint, comme nous, les *suites funestes* que cette démarche irréfléchie pouvait avoir dans l'ordre. La lettre qu'il nous avait écrite, les projets qu'il annonçait [1] dans celle qu'il avait adressée à ce sujet au procureur général, *tout nous avait engagé à proposer au roi un arrêt du Conseil* qui annulât l'ordre irrégulier de ce Président et prévînt les troubles qui pouvaient s'élever à l'ombre de cette innovation. Nous avons aujourd'hui la consolation de vous annoncer que le Père Supérieur s'est rendu à la justice des raisons qui lui ont été données par le procureur général : il a retiré son décret [2]... »

Quant à la protestation si énergique et si éloquente de Dom Blanchard, Brienne se concerta avec les deux chefs du Parlement pour la rendre inutile. Le Premier Président Maupeou, à qui le Procureur général Joly de Fleury avait communiqué la lettre du prieur de Saint-Michel, la transmit sur-le-champ à un membre de la Commission avec le billet suivant, qui portait ces mots : *Pour vous seul :*

« M. le Procureur général, monsieur, ne fait que de me remettre dans l'instant la lettre dont vous trouverez copie ci-jointe : j'ai cru devoir vous la faire passer sur-le-champ : je ne me permettrai aucune réflexion, connaissant votre pénétration. Il serait à désirer que l'on présentât la requête et les lettres patentes plus tôt que plus tard, parce que, si cette opposition ou toute autre était faite en forme entre les mains de M. le Procureur général, on serait obligé de la faire lever à l'audience avant d'enregistrer les lettres patentes [3]. »

[1] De recourir au Pape!
[2] Arch. nat., O 533.
[3] *Ibid.*

Les Commissaires se hâtèrent, comme le Parlement le souhaitait, et l'enregistrement fut prononcé !

Il y avait dans cet ordre, comme dans d'autres, des religieux disposés à faire des concessions aux idées régnantes. C'est de cette faction qu'émanait un mémoire anonyme, conservé par l'archevêque de Toulouse, et dont quelques passages sont à noter. On propose de porter à seize le chiffre de la conventualité, ce qui entraînerait la suppression de vingt-six maisons. On reproche aux supérieurs d'avoir fait divorce avec la littérature, et de ne pas estimer assez les *hommes de lettres*. On cite avec complaisance le fragment suivant des *Annales politiques* de l'abbé de Saint-Pierre : « Je ne sais pourquoi les Bénédictins, riches comme ils sont, ne songent pas à devenir plus considérés dans l'État en devenant plus utiles à la nation, en perfectionnant leurs colléges, et en les multipliant. Je ne sais pourquoi le gouvernement ne les dirige pas de ce côté-là. » Et l'on ajoute :

« Une connaissance suffisante du caractère des supérieurs de la congrégation de Saint-Vanne et de l'esprit du régime nous convainc qu'ils n'entreront pas de leur propre gré dans les arrangements quelconques qu'on pourra leur proposer. Le refus qu'ils feront de se conformer à la sagesse des dispositions adoptées par la congrégation de Saint-Maur prouve la nécessité d'y réduire celle de Saint-Vanne selon ses propres constitutions. *On ne peut donc régler cette société que par autorité : nous implorons celle de S. M.*[1]..... »

Ainsi la Commission avait des intelligences dans la place, et elle put tout oser. Il semblait qu'après avoir imposé de nouvelles constitutions, elle n'eût plus même de prétexte pour se mêler du gouvernement de cet ordre. Cependant Brienne se fit encore déléguer par le roi aux Chapitres triennaux de 1771 et de 1774. Il rédigea lui-même ses instructions, et des lettres de cachet lui donnaient tout pouvoir sur la personne des opposants. Voici comment il s'exprimait dans un rapport fait à ses collègues, le 15 mars 1771, avant le Chapitre de cette année :

« Vous vous rappelez que les constitutions de Saint-Vanne ont été les premières rédigées et autorisées par S. M. Cette rédaction

[1] Arch. nat., O 533.

faite par le vœu presque unanime du Chapitre essuya dans les temps quelques contradictions de la part du supérieur général et de quelques religieux particuliers. Ces contradictions ont été *vaincues*, et l'enregistrement s'est fait dans tous les parlements sans aucune opposition. Mais... il s'est, pendant l'intervalle du Chapitre, élevé plusieurs réclamations dont nous avons été les dépositaires, et qui peuvent se reproduire au prochain Chapitre. Si ces réclamations ne tendent qu'à perfectionner les constitutions, à y faire des changements légers, à y mettre plus de précision et de clarté, elles auront encore l'inconvénient de laisser de l'incertitude et de l'instabilité; car le Chapitre de 1774 pourra en vouloir faire autant que celui de 1771, et ainsi il n'y aura rien de fini, et les Chapitres ne deviendraient plus qu'une occasion de troubles. L'inconvénient serait bien plus grand si l'on voulait toucher à des objets essentiels, tant par rapport au régime que par rapport aux observances. Mais il est aisé d'y parer en suivant le même esprit qui a présidé à la première rédaction. On n'a voulu rien innover, et, en proscrivant de même toute innovation, il sera impossible qu'aucun changement essentiel soit admis... »

En effet, dans le Chapitre ouvert à Montier-en-Der, le 13 avril 1771, Brienne déclara aux religieux que telle était la volonté du roi, et qu'il fallait s'y soumettre. Il ne parla ni du pape, ni de l'Église, ni de saint Benoît, ni des évêques, et on obéit! L'autorité des supérieurs généraux et locaux étant ainsi annulée par l'omnipotence royale, la discipline s'affaiblit dans plusieurs maisons. En avril 1774, une lettre d'un moine de Montier-en-Der parle de l'état *d'effervescence où sont les esprits chez nous*. La même année un religieux de Moutier-la-Celle a le courage de signer un mémoire par lequel il demande que tous les membres de la congrégation soient tenus d'être unis de doctrine avec le corps épiscopal, ce qui est évidemment dirigé contre le jansénisme, et qu'on élimine *les suppôts de l'ordre des Francs-Maçons ou de toute autre société de même trempe, sous différents noms de Cousins, Félicité, etc., de tous grades et dignités de supérieurs, offices de cellerier ou procureur, autant qu'on pourra les connaître sous l'habit religieux : il y en a plusieurs en place dans la congrégation* [1]. »

Aucun commissaire du roi n'ayant assisté au Chapitre triennal de 1780, Brienne et ses collègues prétendirent que les religieux avaient abusé de cette liberté, et firent députer

[1] Arch. nat., O 534.

à celui de 1783 M. de Champorcin, évêque de Toul, qui s'exprima ainsi dans le compte rendu de sa mission : «... Il s'est bien aperçu que la présence d'un commissaire de S. M. au Chapitre a contribué infiniment à y maintenir l'ordre et la décence ; qu'elle a écarté ou plutôt contenu la brigue, l'intrigue et cette ambition pour les places qui fait employer toute sorte de moyens pour parvenir. Le dernier Chapitre de 1780 où il n'assista point de commissaire fut extrêmement tumultueux ; la brigue, la faveur et toutes les passions y furent déployées ouvertement : la décence, la gravité religieuse, la régularité même y furent mal observées. »

Il signale « l'ambition des places..., l'ambition effrénée qui produit nécessairement l'indocilité, l'insubordination, une oisiveté funeste et un éloignement des occupations louables et utiles. » « Il est encore temps, ajoute-t-il, d'apporter du remède à ces maux qui ne sont pas invétérés, et dont la plupart des maisons bien gouvernées se sont préservées jusqu'à présent. *Les bons religieux dont le nombre est considérable* gémissent et craignent le progrès d'un mal que le régime seul ne peut ni arrêter ni détruire.... C'est à la sagesse de S. M., à son amour pour la religion et le bon ordre, à procurer ce bien [1]... »

L'évêque de Toul a sans doute peu de confiance dans le pouvoir de l'Église et du Pape, car il n'en prononce même pas le nom ! Il aurait dû, pour être équitable, rappeler que, depuis 1768, le roi était le chef unique et tout-puissant de la congrégation, et que les abus étaient moins nombreux et moins graves avant son intrusion. Nous avons les relations des commissaires députés aux Chapitres jusqu'en 1786. Ils dénoncent avec aigreur des désordres dont ils ne déterminent même pas le caractère. Le seul fait certain et considérable dont il y soit parlé, nous révèle quels obstacles l'autorité séculière suscitait à l'Église dans son gouvernement intérieur. Dom Philippe, bibliothécaire de l'abbaye de Favernay, est convaincu d'avoir soustrait une grande partie des volumes confiés à sa garde. D'après la législation en vigueur, les tribunaux ecclésiastiques sont compétents pour la répression de ce délit : mais, comme il suffit d'un appel comme d'abus pour que le Parlement attire

[1] Arch. nat. O 534.

à lui toute espèce d'affaire, les supérieurs de Dom Philippe ne lui infligent qu'une peine légère, afin de prévenir un recours illégal qui éternisera le procès, sans assurer une répression plus sévère. Le coupable trompe leur attente et les traîne au Parlement. De là des procédures inextricables, des mémoires, une polémique ardente et toute la province agitée pendant plus de cinq ans. Le Parlement veut bien enfin reconnaître que ce n'est pas un cas royal ; mais il se ressaisit aussitôt de la connaissance des procédures canoniques, sous prétexte de protéger les canons !

Mais cela importe peu aux évêques commissaires. Leur zèle ne s'enflamme qu'en présence d'un crime comme celui-ci : le Chapitre de 1783, dirigé cependant par l'évêque de Toul au nom du roi, avait accordé à vingt-cinq maisons des plus pauvres, à raison de la cherté accidentelle des aliments maigres, la permission de faire un repas en gras quatre jours de la semaine, et pour un temps seulement. Le roi ne peut pas tolérer un pareil adoucissement du vœu de pénitence, et ses commissaires au Chapitre de 1786 annoncent en ces termes le châtiment des criminels :

« Ils n'ont point voulu permettre que, pendant la tenue du chapitre, il fût question d'aucuns mémoires ou requêtes tendant à introduire le moindre changement ou innovation dans les constitutions. Le sieur évêque de Saint-Diez s'en était expliqué d'une manière précise à l'ouverture du Chapitre. Il a seulement accordé, à la prière de quelques particuliers, qui lui ont remis des observations par écrit après la clôture du Chapitre, de mettre sous les yeux du roi ces mêmes observations. Ils se sont fait rendre compte du décret qui a été rendu ensuite du Chapitre tenu en 1783, portant dispense en faveur de vingt-cinq maisons de la congrégation de l'abstinence prescrite par les constitutions et ont fait prendre une délibération par laquelle ce décret abusif a été révoqué. »

Ils informent en outre la Commission qu'en vertu des ordres du roi, ils ont fait exclure de tous emplois les définiteurs de 1783, auteurs du décret. Enfin ils ont trouvé que le Chapitre faisait lui-même trop bonne chère, et ils annoncent pompeusement à Brienne et à ses confrères qu'ils « n'ont pas même voulu permettre pour eux une table particulière ; qu'ils ont cru devoir ramener chacun au devoir par leur exemple en assistant régulièrement au réfectoire avec toute la communauté et se contentant de la portion de simple religieux ! » Ces pharisiens

oublient de dire s'ils ont donné aussi aux moines des leçons d'humilité! La congrégation leur répond par une apologie qui est un signe du temps. Elle justifie très-facilement la dispense temporaire accordée par l'autorité légitime en 1783, mais elle a la faiblesse d'admettre la juridiction royale en pareille matière :

« Éclairée par les lumières du gouvernement, par celles d'un prélat [1] que ses vertus, que sa bienfaisance rendent aussi cher à la congrégation qu'à son diocèse, cette même congrégation reconnaît qu'outre la nécessité, l'utilité de ces dispenses, le pouvoir même du Chapitre général, il y avait des moyens à prendre pour y parvenir, afin qu'elles ne paraissent pas en contradiction avec les lois. L'aveu que l'on en a fait rendra aux religieux de la congrégation de Saint-Vanne (et pourrait-on ne pas vivre dans cette douce espérance sous l'empire aimable de Louis XVI) les bontés de Sa Majesté. »

Hélas! bientôt Louis XVI laissera disperser les communautés religieuses; il sanctionnera même les lois qui les dépouillent et les détruisent, et avec elles périra la royauté [2]!

VII. CONGRÉGATION DES EXEMPTS.

On comprenait sous ce nom un certain nombre de monastères bénédictins demeurés en dehors des grandes congrégations formées aux XVIe et XVIIe siècles, et qui cependant, pour obéir au concile de Trente, s'étaient placés sous l'autorité d'un supérieur général. Peu à peu ces maisons s'étaient agrégées à Saint-Maur, à Saint-Vanne et à Feüillant, et les onze qui restaient en 1765, étaient à peu près indépendantes, isolées, et ne rendaient qu'une obéissance nominale à leur général Dom Pindray, qui résidait à Nanteuil-en-Vallée, diocèse de Poitiers. Ces onze abbayes, ne comptant que soixante-huit religieux, mais toutes pourvues d'un abbé commendataire, offraient une proie facile à la Commission des Réguliers. Un arrêt du Conseil ordonna aux Exempts de tenir un Chapitre à l'abbaye du Mas-d'Azil, diocèse de Rieux, et M. de Cambon, évêque de Mirepoix, y fut envoyé en qualité de commissaire du roi. D'après

[1] L'évêque de Saint-Diez, l'un des deux commissaires.
[2] Arch. nat., O 534.

ses instructions, dressées par Brienne, il devait ordonner aux religieux de rédiger, sous son contrôle, un corps de règles et de statuts, faire désigner par eux-mêmes les maisons à supprimer, comme n'étant pas assez peuplées, sinon, leur défendre de recevoir des novices. Le Chapitre refusa ces conditions, et la suppression ou union des onze abbayes fut prescrite par des lettres patentes que le Parlement enregistra sans délai. Les motifs donnés par Brienne sont que ces monastères ont trop peu de religieux, que les observances régulières n'y sont plus respectées, et qu'ainsi ils ne sont plus utiles. Mais d'où vient cette décadence? Les pièces mêmes produites par Brienne à l'appui de son rapport, nous apprennent qu'elle est la suite de l'appauvrissement causé par la commende.

« Nanteuil en Vallée, dit un mémoire cité par l'archevêque de Toulouse, *n'a aucune espèce de lieux réguliers*, et on n'y a jamais observé la vie commune. On la considère cependant comme le chef-lieu de la congrégation. Le sieur Pindray, général, qui en est prieur claustral, écrivait en 1766 à la Commission, que *le défaut de logement et la modicité des revenus* étaient des obstacles à ce qu'on pût y établir une conventualité plus nombreuse (il y avait six moines). Ce serait une maison entière à construire, ce qui ne pourrait se faire sans des dépenses qui consommeraient une partie notable des fonds du monastère et même de celui qu'on voudrait y établir... L'abbaye de Charroux qui, comme la précédente, n'a *aucune trace de lieux réguliers*, a huit religieux et ne connaît pas plus la vie commune.... Les *bâtiments* de l'abbaye de Terrasson ne *sont pas plus propres à recevoir la communauté*. La maison de Tasque, au diocèse de Tarbes, n'a plus que trois religieux et est fort endettée, etc... [1] »

La justice et l'intérêt de la religion voulaient qu'on réunît aux menses conventuelles une partie au moins des menses abbatiales. Brienne disait dans son rapport du mois de septembre 1769 : « ... Chaque religieux a son logis particulier, son domestique et son office claustral qui ne l'astreint pas toujours à la résidence, ce qui fait que la plupart sont errants dans leurs familles et dans les villes capitales où ils jouissent de leur portion monacale comme d'un bénéfice simple. » Il savait bien qu'on avait le droit de lui dire : Rendez donc aux religieux ce qui leur appartient, et vous verrez s'ils ne

[1] Arch. nat., O 538. — Bibl. nat., Mss. fr. 13848 et 13850.

reconstruisent pas les lieux réguliers, et s'ils n'y rétablissent pas la vie commune que la commende a rendue presque impraticable. Et il répondait d'avance à l'objection : « Il n'est pas vraisemblable qu'ils se soumettent à l'édit sur ce point, et il ne pourrait y avoir tout au plus que des promesses de la part de quelques-uns, sans dessein véritable de se réformer [1]. »

Il est certain que les Exempts ne pratiquaient pas tous la vie religieuse avec la même fidélité; mais, sans les entraves du gallicanisme, il était aisé aux évêques de se concerter avec le Saint-Siége pour rétablir parmi eux la plus exacte discipline. Un mémoire anonyme prétend, il est vrai, que « les maisons de cette congrégation sont la principale ressource des mauvais sujets qui, dégoûtés de leur état, cherchent à se soustraire aux engagements qu'ils ont contractés par la voie d'un bénévole ou d'un bref de translation de cour de Rome. Cette ressource ôtée aux mauvais sujets et aux esprits inquiets et turbulents, ils seront obligés de se contenir et on verrait beaucoup moins de translations. » C'est généraliser injustement et avec passion quelques faits particuliers, et des documents dignes de foi attestent que ces moines transférés ne méritaient pas un pareil jugement. Une note conservée par Brienne donne des renseignements, malheureusement incomplets, sur les Exempts, et résume les observations faites par les évêques, les villes et les supérieurs sur un certain nombre de leurs maisons. Il n'y a que l'abbaye de Nanteuil dont l'évêque dise qu'elle est le refuge des religieux munis de brefs de translation; or la municipalité de Nanteuil réclame sa conservation, et le curé de la paroisse proteste de l'*utilité* de ces moines. — La maison la plus peuplée est le Mas-d'Azil : elle a dix religieux qui ne vivent pas en communauté, les lieux claustraux ayant été détruits par les huguenots; mais l'évêque atteste qu'ils sont *fort réguliers*, et se joint aux officiers municipaux pour demander leur maintien et leur sécularisation sous le titre de collégiale. La Commission a son parti pris : une collégiale rappellerait trop un établissement monastique, et on veut que la mense conventuelle soit irrévocablement dispersée. « Dix religieux, dit un mémoire dont s'est servi Brienne, ont demandé unanimement d'être sécularisés pour

[1] Arch. nat., O 538. — Bibl. nat., Mss. fr. 13848 et 13850.

former une collégiale dans le lieu, ce qui est approuvé et même demandé par l'évêque de Rieux : ils conviennent dans leur mémoire de l'impossibilité du rétablissement des lieux claustraux, sans aliéner le fonds du monastère; mais il n'y a que trop de petites collégiales, et on ne permettra pas l'érection de nouveaux établissements aussi inutiles que ceux qui se détruisent. On pourrait procurer au Mas-d'Azil plus d'avantages par l'établissement de deux, trois ou quatre vicariats, de quelque fondation pour les pauvres, et, s'il y avait du surplus, le donner au séminaire du diocèse, ou fonder des pensions pour les vieux prêtres. » — Le premier mémoire assure qu'on parle de l'*inconduite* des moines de Saint-Ferme, pour ne pas dire le *déréglement de leurs mœurs*, mais sans indiquer un nom, sans préciser un fait. Un autre mémoire du même temps, très-développé et très-malveillant pour les moines en général, ne dit rien de semblable. Je n'ai retrouvé aucune plainte de l'évêque, et la note déjà citée constate que les habitants de Saint-Ferme s'opposent au projet de suppression ou d'union. — L'évêque de Tarbes déclare que le couvent de Tasque est assez régulier, et la conservation de l'abbaye de la Réole-Béarn est réclamée par les curés du voisinage [1].

Quoi qu'il en soit, il y avait certainement autre chose à faire que de supprimer des monastères languissants. Mais la destruction des Exempts était décidée. Le Chapitre ayant résisté aux désirs des commissaires du roi, on défendit de recevoir des novices, on donna des pensions viagères aux moines et on supprima leurs maisons, mais en respectant les titres et les menses des commendataires qui subsistèrent jusqu'à la Révolution [2].

Et la Commission a raconté elle-même son exploit avec une brièveté et une simplicité qui effraye :

« La congrégation des Exempts, dit-elle, ne donnait aucune espérance, et les religieux ont préféré leur destruction [3] ! »

[1] Arch. nat., O 538. — Bibl. nat., Mss. fr. 13848 et 13850.

[2] Moreaux était encore donné, en 1772, à M. de Bruneau, vicaire général d'Angoulême; le Mas-d'Azil, en 1782, à M. de Barral, vicaire général de Sens; le Tasque, en 1777, à M. Barthel Thermes; Terrasson, en 1780, à l'évêque de Sarlat, etc., etc.

[3] Bibl. nat., Ms. fr., 13857. — *Observations* qui accompagnent le tableau des monastères bénédictins présenté à Louis XV.

VIII. GUILLELMITES OU ERMITES DE SAINT GUILLAUME.

Ils étaient au nombre de vingt-un religieux, et occupaient les deux monastères de Walincourt et de Peene, aux diocèses de Cambrai et d'Ypres. Je n'ai rien trouvé sur eux dans les papiers de la Commission, si ce n'est leur condamnation non motivée.

On ne saurait croire avec quel mépris ces évêques-commissaires traitaient les communautés qui n'avaient pas la force de leur résister. Dans son rapport annuel du mois de février 1770, l'archevêque de Toulouse avait dit à ses collègues : « Les ermites de saint Guillaume tendent d'eux-mêmes à leur fin. » Il les comprenait dans la liste des communautés et des ordres qu'il avait voués à la destruction, et sur le compte desquels il s'exprimait ainsi : « Plusieurs ordres ne sont plus que des *carcasses* que je n'ai citées que pour remplir notre commission dans toute son étendue [1]. »

Son rapport du 18 février 1771 annonça que les ermites de saint Guillaume avaient vécu. « Ils méritent à peine d'être nommés, » dit-il, et il n'en parle que pour compléter l'énumération des cent vingt monastères et des huit cents religieux qu'il se vante d'avoir déjà fait disparaître, et dont, suivant lui, « la réputation et la conduite au moins oisives et inutiles ne peuvent guère laisser de regrets [2]. »

IX. BÉNÉDICTINS ANGLAIS.

Cette congrégation se composait de quatre-vingts religieux, partagés entre les trois maisons de Douai, de Paris et de Dieulouard, au diocèse de Toul. Formée d'étrangers, et destinée à préparer des missionnaires pour l'Angleterre, elle s'était maintenue à l'abri des usurpations séculières, et elle vivait dans une parfaite régularité. Brienne lui-même disait, dans son rapport de février 1770, que les Bénédictins Anglais « n'offraient aucune réforme à faire. » Plus heureux que les sujets du roi, ils échappèrent aux poursuites de la Commission.

[1] Bibl. nat., Ms. fr. 13850.
[2] *Ibid.*, 13851.

X. CONGRÉGATION DE FONTEVRAULT.

Cette congrégation, qui avait tant de glorieux souvenirs, comptait encore, en France, soixante-seize religieux placés, avec les religieuses du même ordre, sous le gouvernement de l'abbesse de Fontevrault. Vingt d'entre eux étaient attachés à l'abbaye chef d'ordre, et les autres aux divers couvents de femmes, où ils ne pouvaient former ni maison, ni conventualité [1]. Brienne les nomme quelque part [2] pour signaler leur *constitution bizarre qui n'a pas d'étendue*, et je crois qu'il ne daigna pas s'occuper d'eux.

XI. CAMALDULES.

La congrégation de ce nom n'avait alors en France que seize religieux, répartis entre six couvents dont le principal était celui de Grosbois, près Paris. D'après les rapports de Brienne lui-même, les Camaldules étaient réguliers, édifiants ; ils pratiquaient la plus austère pauvreté ; chacun d'eux fuyait avec une sincère humilité les places de supérieurs. Malheureusement ils comptaient des jansénistes parmi eux, et c'est là sans doute le secret de leur stérilité. Mais, par cela même, leur suppression sera plus facile, et c'est encore un ordre dont le nom aura disparu de la France. Dès que la Commission des Réguliers eut été constituée, elle força le Mayeur, ou supérieur général, à convoquer le Chapitre. Depuis quelque temps la congrégation suppléait à cette assemblée par un échange de procurations et de correspondances qui produisaient le même résultat, et qui épargnaient une dépense très-lourde pour sa pauvreté. La Commission exigea que le Chapitre fût convoqué et lui fit donner six cents livres pour subvenir aux frais. Sortis à regret de leur solitude et faciles à intimider, les capitulants déclarèrent qu'ils ne pouvaient rétablir la conventualité imposée par l'édit, et remirent leur sort entre les mains du roi. Le 18 novembre 1769, le Mayeur présenta une supplique

[1] Bibl. nat., Ms. fr. 13857. — *Observations* qui accompagnent l'état des monastères bénédictins.
[2] Rapport de 1770.

par laquelle il demandait que sa congrégation fût dispensée de l'exécution de l'édit de 1768, et qu'il fût permis à tous ses membres de vivre et de mourir dans leurs maisons. Cette requête n'était nullement spontanée, et les Camaldules ne l'avaient formée que pour éviter des mesures plus rigoureuses. Cependant Brienne, pour s'excuser de cette destruction, osa dire qu'elle avait été sollicitée par les moines eux-mêmes. Ceux qui en doivent porter la responsabilité sont les commissaires qui rédigèrent, et le roi qui signa les lettres patentes du 3 avril 1770, défendant aux Camaldules de recevoir des novices, et permettant aux évêques de disposer de leurs biens. Pour connaître l'art perfide que Brienne mettait au service de sa haine contre les moines, il faut lire son rapport du mois de mars 1770, à la suite duquel furent publiées ces lettres patentes:

« Vous vous rappelez, dit-il, qu'au mois de novembre dernier, nous eûmes l'honneur de vous présenter une requête des religieux Camaldules, par laquelle, cédant à l'impossibilité de se soutenir et pressés par la disette qui se fait sentir dans la maison de Grosbois, ils demandaient à S. M. d'être dispensés de l'exécution de son édit, et la permission de faire tels traités et arrangements que peut exiger leur position et leur subsistance. Nous vous représentâmes en même temps *la conduite régulière qu'avaient toujours tenue ces religieux* et la peine que nous avions de vous proposer de déférer à leur demande, quelque juste qu'elle parût être. Vous entrâtes dans ces vues et vous nous chargeâtes de chercher avec ces religieux tous les moyens possibles de procurer leur conservation [1]. Nous nous en sommes occupé en conséquence ; nous nous sommes transporté à Grosbois ; nous leur avons proposé de conserver au moins cette maison en y réunissant les autres ; nous leur avons proposé de se transporter dans une autre solitude. Nous leur avons demandé de nous indiquer d'autres moyens ; mais tous nos soins ont été sans succès. Personne parmi eux ne veut être supérieur et peut-être n'a le temps de l'être. *Ils s'aiment parce qu'ils ne se voient pas* [2], et craignent d'être réunis au plus grand nombre. Ils ont peu de prêtres, et appréhendent que M. l'archevêque n'en veuille ordonner aucun d'eux [3]. Ils n'ambitionnent pas les ordres,

[1] Il y en avait un fort simple, c'était de laisser les religieux en paix. Il fallait que les tribunaux séculiers ne protégeassent pas les Jansénistes; il fallait ne pas priver la congrégation de la liberté de recevoir les novices que l'austérité de leur vie aurait attirés. Les Camaldules français se seraient relevés de leur affaissement momentané, et auraient pu fleurir encore comme leurs frères d'Italie, qui ont récemment donné à l'Église le grand pape Grégoire XVI.

[2] Dans tout ce que j'ai lu de Brienne, il n'y a peut-être pas de mot qui me paraisse plus odieux que celui-là.

[3] A cause des soupçons de jansénisme.

mais ne peuvent subsister en s'en passant. Ils croient que les réunions troubleraient leur tranquillité, et n'ont pas de biens pour vivre sans réunion. Ils ne voient personne et sont agités des troubles de l'Église. Ils vivent en paix, mais la diversité des sentiments perce au milieu du silence même, et toutes ces raisons leur font rejeter tout espoir, tout désir même de se conserver. Nous leur avons résisté constamment ; nous leur avons dit que *la Commission ne voulait que les conserver*, et nous les avons ainsi laissés à leurs réflexions. Le temps n'a pas plus fait que nos instances ; le supérieur est venu nous trouver, et pour toute réponse nous a dit qu'ils persistaient dans leur requête. Non content de cette première démarche, il nous l'a écrit de nouveau, et sa lettre signée de tous ses confrères nous oblige de vous exposer de nouveau leur requête et de vous proposer d'y déférer. *Quoi qu'il nous en coûte* pour consentir à la suppression de religieux édifiants, elle devient *de justice et de charité :* ce sont les religieux eux-mêmes qui la demandent ; le désir de leur salut, leur extrême pauvreté les y contraignent ; et, en tardant à fixer leur sort, vous les exposeriez à une indigence totale sous laquelle, sans un secours extraordinaire, la maison de Grosbois aurait succombé l'année dernière... »

Brienne aplanit les difficultés qui auraient pu retarder leur complète destruction. Ainsi, les biens du monastère de Grosbois ayant été cédés aux ermites de la forêt de Sénart, l'abbé Bertin, conseiller d'État d'église, protecteur des Ermites, voulait obtenir des conditions moins favorables aux Camaldules ; mais ces derniers furent défendus par Brienne lui-même, et voici une note qu'il écrivit de sa main, en marge d'une lettre de Bertin, du 29 octobre 1777 :

« Il est impossible de ne pas bien traiter *ceux qui s'en vont*. En vendant leurs biens, les Camaldules auraient 80,000 livres et 8,000 livres de pension. Je ne puis me désister de cette légère augmentation qui ne paraît extraordinaire à M. l'abbé Bertin que parce qu'il n'est occupé que de ses Ermites. Nous devons pourvoir à tout, et surtout à *ceux qui sont dépossédés et sans espoir* [1]. »

XII. CÉLESTINS.

Les Célestins de France, au nombre de cent soixante-cinq, avaient dix-sept monastères qui furent tous supprimés par la Commission des Réguliers. Il paraît certain qu'ils n'avaient pas conservé leur ancienne ferveur, et que leurs

[1] Arch. nat., O 525, et Bibl. nat., Mss. fr., 13850.

observances étaient depuis longtemps mitigées; mais, sauf un petit nombre de religieux contre lesquels des accusations graves étaient portées et dont il était facile de se délivrer par les moyens de droit commun, ils vivaient régulièrement sans exciter les plaintes ni des populations, ni du clergé séculier, et rien ne justifie les mots de *scandale* et de *désordre* prodigués par Brienne lorsqu'il parle des adoucissements apportés aux austérités des premiers siècles. Cependant des voix éloquentes avaient déjà flétri ces suppressions comme un crime, et montré que le seul remède efficace et permis était une réforme opérée par l'autorité légitime. « Le mal est grand, on l'avoue, disait-on, mais il n'est pas au-dessus des remèdes. La corruption des mœurs et l'altération des principes, devenues presque générales dans toutes les classes de la société, mettent de plus grands obstacles que jamais à la réforme des ordres religieux; mais cette heureuse révolution n'est pas impossible. Plus d'une fois ils se sont vus inondés d'abus et sur le penchant de leur ruine : des hommes injustes et violents se répandaient en invectives contre eux : ils demandaient avec audace leur suppression et leur anéantissement : des esprits même modérés et religieux, mais trop frappés des relâchements qui avaient infecté les monastères, regardaient cette plaie comme incurable... Le cardinal de Vaudemont, légat du pape dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun, avait entrepris de réformer les abbayes et les monastères dans toute l'étendue de sa légation. Le succès n'ayant pas répondu à ses efforts..., il proposa au pape Clément VIII de supprimer tout à fait l'ordre de Saint-Benoît... Ce projet absurde et barbare eût privé l'Église des biens infinis que lui ont procurés les réformes postérieures : car à des états de relâchement et de décadence succédèrent la régularité et la ferveur. Heureusement les princes et les papes rejetèrent avec horreur ces plans de destruction. Clément VIII répondit à son légat qu'il l'avait envoyé pour guérir des malades et non pour les étouffer, pour relever des édifices qui menaçaient ruine, et non pour achever de les détruire : « L'ordre de Saint-Benoît, ajouta-t-il, a rendu à l'Église des services si importants, que la seule pensée de l'abolir est criminelle[1]. » « L'événement, dit un autre écrivain

[1] *Apologie de l'état religieux*, paragr. 20e.

du même temps, justifia la résistance qu'opposa Clément aux sollicitations de son imprudent légat. De ces mêmes monastères de Lorraine sortit la réforme qui se répandit si rapidement dans toutes les provinces de France [1]. »

Le 14 octobre 1769, un arrêt du Conseil ordonna que le Chapitre général des Célestins fût différé jusqu'au 2 octobre 1770, et qu'il se tînt à Limay-lez-Mantes. Les commissaires du roi, dont le principal était le complaisan tévêque de Rodez, M. de Cicé, avaient ordre de déclarer que, quelles que fussent les dispositions des capitulants, S. M. voulait que les maisons ne reçussent plus de novices. Si les Célestins ne revenaient pas à la règle primitive, cette défense était absolue; elle était au moins provisoire dans le cas contraire, et jusqu'à ce que la réforme fût établie. Une partie des religieux renonçaient aux mitigations, mais l'opinion opposée réunit un plus grand nombre de suffrages. Aussi l'œuvre de la Commission marcha rapidement. Enhardie par les concessions antérieures de Clément XIV, elle fit demander à Rome, par le ministre du roi, la suppression des Célestins. Le pape consulta les évêques français, et, s'ils avaient voulu se concerter ensemble et avec le Saint-Siége, l'ordre était sauvé. Clément XIV les chargea de visiter les maisons de leurs diocèses, et d'employer tous les moyens en leur pouvoir pour y établir une réforme salutaire et durable : si cette réforme était impossible, ils devaient donner leur avis sur ce qu'il conviendrait de faire des religieux et de leurs biens. Le pape résista longtemps avant d'accorder ce bref; Brienne le fit presser par le cardinal de Bernis, en lui laissant entendre qu'on se passerait de lui :

« Si le bref est encore différé, disait-il, que le Saint-Père ne trouve pas mauvais les arrangements préliminaires que pourraient faire les évêques pour contenir l'inquiétude des religieux et prévenir la dissipation des biens. L'assurance qu'en donnera le pape au ministre du roi sera suffisante, *parce que les évêques ne feront qu'user d'un droit qui leur appartient, et dont la déférence seule suspend l'exercice* [2]. »

Les évêques montrèrent une telle faiblesse, que la Commission triompha sans peine des Célestins, et, en quelques années,

[1] *De l'état religieux*, chap. VII[e].
[2] Arch. nat., O 538. — Bibl. nat., Mss. fr. 13852.

la destruction fut consommée. On ne tarda pas à sentir le vide que ces moines, tout amollis qu'ils fussent, laissaient parmi les populations. S'ils n'observaient plus toutes les mortifications prescrites par leur fondateur, ils pratiquèrent du moins jusqu'au dernier jour la plus large et la plus touchante charité. Leurs bienfaits, qui auraient dû les sauver de la proscription, protégeront éternellement leur mémoire. Tous leurs monastères méritaient l'hommage que la lettre suivante rend à celui de Paris. Elle émane du curé sur la paroisse duquel, quatre siècles auparavant, avaient été construites la maison des Célestins de cette ville et leur magnifique église :

L'ABBÉ BOSSIER, CURÉ DE SAINT-PAUL, AUX RÉGISSEURS DES BIENS DES CÉLESTINS ET A LA COMMISSION DES RÉGULIERS.

« 13 et 14 décembre 1778.

« Monsieur, j'espère que vous voudrez bien m'être favorable dans une demande que j'ai l'honneur de faire au tribunal de la Commission en faveur des pauvres de ma paroisse. Les Célestins distribuaient chaque semaine une quantité considérable de pain aux indigents dont la Providence m'a confié le soin. La suppression de ces religieux me charge de tous les malheureux dont ils étaient les bienfaiteurs. Pour continuer cette bonne œuvre, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'accorder sur leurs biens une somme annuelle pour continuer les distributions qu'ils faisaient chaque semaine. Douze mille pauvres à l'entrée de l'hiver demandent un secours prompt et abondant. Je l'attends de votre justice et de votre charité [1]. »

Il est donc vrai que « partout, jusqu'au fond de leur décadence, cette vertu suprême de la charité a spécialement distingué les moines. Dans les siècles récents, l'esprit du monde les a envahis de partout, mais n'a jamais pu extirper de leurs cœurs la prodigalité pieuse de leurs ancêtres. Jamais il n'a réussi à fermer cette porte par où s'écoulait sur la population qui les environnait le courant intarissable de leurs bienfaits, si bien symbolisé par ce guichet de Clairvaux, qui du temps des moines s'appelait *la Donne* et que l'on voit encore debout, mais muré par les profanateurs modernes du monastère de saint Bernard [2]. »

CHARLES GÉRIN.

[1] Arch. nat., O 539.
[2] Montalembert, *Moines d'Occident*, introduction, chap. IV.

LA
LICENCE D'ENSEIGNER

ET LE ROLE DE L'ÉCOLATRE AU MOYEN AGE

La plupart des auteurs qui ont étudié l'histoire de l'enseignement et des écoles en France au moyen âge, ont reconnu et démontré l'action de l'Église. Cette action, quelles qu'en aient été les causes, est attestée par des documents si nombreux, qu'il est impossible de la méconnaître; que l'Église ait eu pendant plusieurs siècles et surtout avant la création des Universités, la direction de la grande majorité des écoles, c'est un point sur lequel se sont rencontrés d'un accord unanime les historiens de tous les temps et de tous les partis. Mais si l'on se demande comment elle mit à profit cette puissance de l'enseignement concentrée presque uniquement dans ses mains, par quels moyens elle conserva la direction matérielle et morale des écoles qu'elle avait créées ou restaurées, l'on est obligé de reconnaître qu'à ces questions intéressantes l'histoire n'a encore répondu que d'une façon trop générale ou trop vague. Une étude attentive des documents contemporains peut faire jaillir cependant sur ces points obscurs une lumière abondante, et montrer sous leur véritable jour les institutions spéciales par lesquelles l'Église, devenue maîtresse de l'enseignement, put imprimer à celui-ci une direction conforme à ses vues et éviter que l'esprit laïque et les usurpations des seigneurs ne lui enlevassent à un moment donné le monopole qu'elle possédait.

Nous avons pensé qu'il serait intéressant de réunir les empreintes éparses dans les documents originaux, de les grouper dans un ensemble capable de faire apprécier, au moins sur un point, le caractère de ces institutions. Le résultat de nos recherches peut se résumer dans cette proposition, que les pages suivantes auront pour but de développer : *Il y a eu, au moyen âge, dans chaque diocèse, un personnage chargé spécialement par l'Église d'exercer en son nom un contrôle sur les établissements d'instruction, spécialement en ce qui concerne le choix des maîtres, d'accorder ou de refuser à ceux-ci une licence d'enseigner devenue nécessaire à partir du douzième siècle, et d'imprimer par ce moyen à l'enseignement une direction conforme à l'esprit et aux vues de l'Église.* Nous donnons à ce personnage le nom d'*écolâtre*, parce que, dans la plupart des textes, il porte en effet cette dénomination, traduction française du mot *scholasticus* par lequel il est généralement désigné dans les documents latins. Il importe toutefois d'observer dès maintenant que, si une unité remarquable existe quant à son rôle et à ses fonctions, les noms qu'il porte varient souvent de diocèse à diocèse. Il suffira de prévenir le lecteur que par ce terme « Écolâtre » nous désignons ici le personnage qui délivre aux maîtres la *Licence d'enseigner*.

Des observations qui précèdent, il résulte que notre intention n'est pas d'écrire une histoire de l'instruction et des écoles ; notre but, beaucoup plus modeste, est uniquement celui-ci : suivre à travers les siècles du moyen âge l'institution de la Licence d'enseigner, et, en tant qu'elle s'y rattache, l'histoire de l'écolâtre, de son rôle et de ses fonctions. Cette étude, étroitement liée aux questions, beaucoup plus générales de l'histoire de l'instruction en France, qui préoccupent aujourd'hui les esprits, n'a été l'objet d'aucun travail spécial : c'est une mine inexplorée que nous n'avons pu aborder qu'à l'aide des documents originaux. Quelques travaux nous ont cependant fourni des données soit sur l'état des écoles, soit même sur la condition générale de l'écolâtre, et nous devons au lecteur de les lui faire connaître, en les appréciant impartialement au point de vue qui nous occupe.

Le *Traité de la discipline ecclésiastique du P. Thomassin :* il faut reconnaître que dans cette œuvre capitale où la précision des faits s'allie presque toujours à une grande connais-

sance des textes, l'histoire des Écoles est traitée d'une façon fort incomplète; — l'*Histoire littéraire des Bénédictins*, et sa continuation par les membres de l'Institut [1] : les discours sur l'État des Lettres placés en tête de chaque siècle s'étendent assez longuement sur les Écoles ; mais, s'ils font mention des Écolâtres, ce n'est que pour indiquer leurs noms et le siége de leurs fonctions. — Du Boulay, dans les dissertations qui précèdent son *Histoire de l'Université de Paris* [2], est un peu plus complet ; ses appréciations sont généralement exactes.—Citons encore l'Étude de M. Léon Maître sur les *Écoles épiscopales*, depuis Charlemagne jusqu'à Philippe-Auguste [3]. Un chapitre est consacré à la « Condition des Écolâtres, » mais ce chapitre, fort court, s'arrête au XII[e] siècle, c'est-à-dire à l'époque où le rôle de l'écolâtre devient plus considérable et offre par suite un plus grand intérêt.

Quelques travaux faits à un point de vue moins général que les précédents, ont pu apporter à notre étude une confirmation ou quelques preuves nouvelles. Nous en épargnons la liste au lecteur, parce que les documents qu'ils nous ont fournis n'ont isolément qu'une valeur secondaire. Qu'on nous permette de citer seulement l'*Histoire de l'Université d'Angers*, de Pierre Rangeard [4], qui nous a donné sur l'Écolâtre de cette ville devenu chancelier de l'Université des renseignements précieux, et les *Recherches sur l'instruction publique en Normandie* de M. de Beaurepaire [5].

Quant aux documents originaux qui composent le fond de cette étude, ils sont empruntés pour la plupart à ces grandes collections de textes, telles que Labbe, Martène, d'Achery, Le Mire, Mabillon, le *Gallia Christiana*, répertoires précieux qui, compulsés avec soin, pourraient faire jaillir sur presque toutes les questions d'histoire d'abondantes lumières. Nous n'avons

[1] Paris, Osmond et autres, puis Firmin-Didot, 1733-1869, tomes I à XXV, in-4°.

[2] *Historia Universitatis Parisiensis.* Authore Cæsare Egassio Bulœo. Parisiis, 1665, 5 vol. in-folio.

[3] *Les Écoles épiscopales et monastiques de l'Occident.* Paris, Dumoulin, 1866, in-8°.

[4] *Histoire de l'Université d'Angers*, par Pierre Rangeard, publiée pour la première fois par Albert Lemarchand. Angers, E. Barassé, 1872, t. I.

[5] *Recherches sur l'Instruction publique dans le diocèse de Rouen*, par M. Charles de Beaurepaire. Évreux, 1872, 3 vol. in-8.

pas la prétention d'avoir épuisé les sources originales, surtout celles qui sont encore inédites : mais on nous permettra de faire remarquer que la plupart des pièces d'un intérêt vraiment général sont aujourd'hui publiées ; et pour les autres, celles qui ont trait aux détails d'organisation de l'enseignement dans chaque paroisse, elles pourraient apporter une démonstration plus complète aux points que nous allons chercher à établir, mais non pas, croyons-nous, contredire nos affirmations, appuyées toujours sur les documents originaux.

I

Au nombre des pouvoirs que l'Église chrétienne avait reçus de son fondateur figurait le pouvoir d'enseigner reposant sur ces paroles du Christ : *Ite et docete gentes.* En vertu de ce pouvoir, l'Église naissante s'adressait à tous les hommes : elle devait leur enseigner les vérités dogmatiques et leur transmettre les règles de la morale évangélique. Et en effet, tant que les institutions romaines furent vivantes en Gaule, l'enseignement de la doctrine fut le seul auquel prétendit l'Église ; les éléments des sciences profanes étaient enseignés dans les écoles romaines. Il n'était alors nul besoin pour l'Église d'institutions spéciales : les évêques et les prêtres étaient les dispensateurs naturels de l'instruction religieuse.

Cette situation se modifia bientôt, et le pouvoir d'enseignement dont l'Église était la dépositaire prit par la force des choses une extension considérable. Au commencement du ve siècle, les institutions romaines n'existaient plus que de nom : les invasions barbares avaient porté les derniers coups à la civilisation languissante sous les derniers empereurs. Les guerres sans nombre qui remplirent le ve siècle tout entier accélérèrent la ruine, et les écoles romaines disparurent entraînées dans le courant destructeur qui emportait les débris du vieux monde. Au milieu de ces désastres l'Église seule restait debout ; pendant que tout s'effondrait sous le choc des Barbares, elle recevait de leur contact une force et une puissance nouvelles. Les chefs barbares recherchaient dans leur intérêt même l'alliance des évêques, et Clovis

cimenta par son baptême l'union des Francs et de l'Eglise. C'est alors que l'on constate des relations étroites et amicales, quoique non toujours sans nuages, entre le pouvoir religieux et le pouvoir civil. Mais celui-ci, occupé à peu près exclusivement de politique, n'ayant guère d'autre but que d'étendre ses conquêtes et d'affermir son autorité souvent méconnue, ne pouvait s'occuper de restaurer l'instruction ; pareille entreprise convenait peu du reste aux Barbares germains, peuple guerrier par excellence, et n'aspirant à d'autre gloire qu'à celle des armes. Quelque grande qu'ait été la barbarie aux VI[e] et VII[e] siècles, on peut affirmer qu'elle eût été plus grande encore, si l'Église, obligée de maintenir l'instruction à un certain niveau pour conserver intact le dépôt des vérités religieuses, n'eût recueilli les quelques épaves échappées au naufrage. Ce furent là les germes qui, longtemps conservés à l'état latent dans le sein de l'Église, se réveillèrent un jour et produisirent en définitive les Universités.

Comment l'Église, devenue ainsi librement et sans violence aucune la dispensatrice de l'enseignement, s'acquitta-t-elle de ce nouveau devoir ? Nous allons voir que longtemps elle donna l'instruction directement par ses ministres : alors cette instruction lui profitait presque uniquement à elle-même, l'homme qui s'instruisait se destinant toujours à la cléricature. Puis, lorsque l'Église eut lieu de craindre que l'esprit profane et hétérodoxe envahît ses écoles, lorsque les maîtres, n'étant plus autant sous sa main, ne lui inspirèrent plus la même confiance et ne lui présentèrent plus les mêmes garanties, nous la verrons prendre des mesures spéciales pour maintenir dans l'enseignement son influence morale. La nécessité pour les maîtres d'obtenir une *Licence d'enseigner* et l'institution d'un personnage spécial pour délivrer cette licence, tels furent les principaux moyens de surveillance et de contrôle que l'Église dut employer alors.

Ces mesures, dont la trace est restée profondément marquée dans l'histoire, devinrent générales à une époque que nous aurons soin d'établir : mais dans les premiers siècles du moyen âge rien n'en atteste l'existence. C'est qu'en effet, dans cette période de barbarie intellectuelle qui embrasse les règnes des Mérovingiens, elles eussent été complétement inutiles. Pour mettre ce point hors de doute, il nous suffira de

recherche aussi exactement que possible dans quelles mains était concentrée l'instruction à cette époque de décadence où Grégoire de Tours écrivait : *Malheur à nos jours, parce que l'étude des lettres est morte parmi nous* [1]. Sous les Mérovingiens, les documents ne font plus mention que des écoles ecclésiastiques : l'école de l'évêque, celle de l'archidiacre, les écoles des prêtres des paroisses et les écoles monastiques.

L'évêque avait dans son diocèse le double devoir de veiller à l'instruction religieuse de tous ses diocésains, et de former les clercs appelés à devenir eux-mêmes les ministres de l'Église. Aussi l'enseignement donné dans l'école épiscopale dut-il être essentiellement subordonné à la religion. L'évêque dirigeait par lui-même l'école épiscopale [2], ou bien en confiait le soin à un maître instruit : c'est ainsi qu'au témoignage de Grégoire de Tours, l'évêque de Lisieux Aetherius racheta un maître lettré de l'esclavage pour le mettre à la tête de l'école de la cité [3].

L'archidiacre paraît avoir été souvent à cette époque le suppléant de l'évêque dans la direction des écoles du diocèse [4] : mais l'évêque en était toujours le directeur naturel, et l'archidiacre semble n'avoir eu sur ce point, comme sur tout autre (au moins en théorie), qu'un pouvoir de délégation [5].

Les simples prêtres placés à la tête des paroisses exerçaient aussi dans une certaine mesure ce droit, ou plutôt ce devoir d'enseignement : ils instruisaient les jeunes gens qu'ils préparaient aux fonctions ecclésiastiques.

Après la fondation des ordres religieux, chaque monastère reçut une école que dirigea l'abbé ou encore un moine instruit délégué par l'abbé. Dès lors apparaît dans l'histoire cette grande division des écoles en épiscopales et monastiques qui, pendant plus de sept siècles, embrassa dans ses deux termes tous les établissements d'instruction restaurés ou créés par l'Église [6].

[1] « Væ diebus nostris, quia periit studium litterarum a nobis. » (Greg. Tur., *Hist. Franc.*, Préface.)

[2] Comme saint Césaire à Arles. (Mab. *Act. B.*, t. I, p. 667, n° 30.)

[3] Greg. Tur., lib. VI, cap. XXXVI.

[4] Greg. Tur. *Mirac. B. Mart.*, t. I, c. LXXVIII.

[5] *Epist. quarta sancti Remigii*, t. I *Conc. eccles. Gall.*

[6] V. l'*Hist. littéraire des Bénédictins*, t. III; *Discours sur l'État des lettres*, p. 33.

Telle était, dans son ensemble, l'organisation de l'enseignement à l'époque mérovingienne en ce qui concerne la direction des écoles [1] : l'instruction de la jeunesse était considérée comme un attribut des fonctions ecclésiastiques ; les dignitaires des églises, les évêques et les abbés étaient aussi les directeurs des écoles les plus importantes, fait qui s'explique de lui-même à une époque où l'instruction n'existait pas en dehors du clergé. Il suit de là que l'écolâtre, *scholasticus*, dans le sens où nous le rencontrerons un peu plus tard, n'existe pas encore ; il n'y a pas de personne chargée spécialement par l'évêque de surveiller les élèves et les maîtres et d'accorder à ceux-ci une licence d'enseigner. L'évêque dans le diocèse, l'abbé dans le monastère possèdent seuls ce droit de direction, qu'ils exercent presque toujours par eux-mêmes. Le mot *scholasticus* n'a pas non plus à cette époque l'acception qu'il doit prendre bientôt ; il ne signifie pas maître d'école, écolâtre ; mais, dans un sens beaucoup plus général, il désigne tout homme remarquable par son éloquence ou son savoir [2].

Cependant, dès le VII[e] siècle, des mesures d'une application générale furent prises par l'Église pour assurer la surveillance des élèves. Nous en avons une preuve dans le canon du IV[e] concile de Tolède (633), qui prescrivit que partout où seraient réunis des enfants ou des jeunes gens, un maître devrait être chargé de veiller à leurs mœurs en même temps que de les instruire [3]. On ne peut toutefois reconnaître à cette époque aucune organisation fixe, aucun système de contrôle reposant sur une institution *ad hoc*. Le VIII[e] siècle fut aussi, et plus encore peut-être, un temps d'arrêt pendant lequel aucune disposition nouvelle ne paraît avoir été prise. A cette époque tourmentée, les invasions des Sarrasins dans le midi de la France, et la spoliation des biens des églises par Charles Martel furent deux causes fécondes du dépérissement des

[1] Comme nous n'avons à constater qu'un résultat négatif (l'absence de la licence d'enseigner), nous n'insistons pas sur ces propositions, dont on trouve le développement dans l'*Histoire Littéraire*, dans la *Civilisation en France* de Guizot, et dans la thèse présentée à l'École des chartes par M. René de Saint-Mauris.

[2] V. *Patrologie* de Migne, t. LXXVII, col. 446, note A, où plusieurs textes sont cités.

[3] Conc. IV de Tolède, ann. 633, can. XXIV, ap. Labbe.

études dans les écoles épiscopales et monastiques. C'est seulement depuis Charlemagne que les textes deviennent nombreux et que se manifeste d'une façon continue la sollicitude de l'Église.

Les écoles épiscopales et monastiques prirent sous Charlemagne une importance qu'elles n'avaient jamais eue jusque-là. Les *Capitulaircs* et surtout la lettre adressée en 787 à Baugulfe, abbé de Fuld, attestent les généreux efforts du prince carolingien pour faire renaître l'amour de l'étude. Ces tentatives ne furent pas stériles, et l'Église, qui avait laissé prendre l'initiative au pouvoir civil, répondit à l'appel de l'empereur. Par la voix de ses conciles elle s'efforça de favoriser la renaissance littéraire en adoptant de sages mesures et des règlements utiles. Les conciles se préoccupèrent beaucoup moins des écoles monastiques que des écoles épiscopales. Les premières, en effet, placées sous la haute direction de l'abbé du monastère, participaient à la vie active que possédaient alors les institutions sorties de la règle de saint Benoît. L'organisation en était du reste fort simple : à la tête des écoles du monastère était placé un moine, remarquable par son instruction, choisi par l'abbé, et portant le titre de *scholasticus*[1]. C'est en effet depuis la renaissance des études sous Charlemagne que ce titre de *scholasticus* est appliqué d'une façon générale et constante aux maîtres ayant la direction des écoles monastiques. L'abbé appelait parfois un moine d'un autre monastère pour exercer dans le sien cette fonction importante de *scholasticus*[2] ; souvent aussi, comme autrefois à l'époque mérovingienne, l'abbé ne dédaignait pas de remplir les devoirs d'écolâtre et d'enseigner lui-même aux moines[3].

Ces coutumes, en usage dès le IXe siècle, se conservèrent à peu de chose près les mêmes tant que durèrent les écoles monastiques. Les fonctions d'écolâtres des monastères eurent sous la seconde race et jusqu'au XIIe siècle une importance considérable. Les écoles monastiques brillèrent en effet pen-

[1] « Inter monasteria autem hunc morem studiorum habentia hoc tempore præcipua fuerunt : monasterium Fuldense Sancti-Galli, etc.... in quibus omnibus erant monachi et multi et valdè studiosi, e quorum collegio in singulis cœnobiis unus ceteris in scientia scripturarum excellentior *Scholasticus* ponebatur. » (Tritemius, *Chron. Hirsaugiense*, cité par Launoi, *de Scholis*, p. 68.)

[2] Trithemius, *Chron. Hirsaugiense*, anno 840.

[3] *Ibidem*, annis 1000, 1011, 1020.

dant cette période d'un éclat auquel ne s'élevèront que plus tard les écoles épiscopales. L'importance des bâtiments scolaires sur le plan de l'abbaye de Saint-Gall (IXe siècle), montre suffisamment quelle part était faite dans la construction d'un grand monastère aux classes et au logement du *scholasticus* [1]. L'écolâtre avait sous sa direction un personnel nombreux de maîtres et d'élèves ; les textes témoignent que l'instruction n'était pas donnée seulement aux moines du monastère, mais encore à ceux des monastères voisins, qui venaient puiser près de maîtres plus célèbres des connaissances plus étendues [2]. Il semble même certain que les écoles monastiques étaient ouvertes à tous ceux qui avaient le désir de s'instruire ; nous en avons, entre autres, une preuve irrécusable dans un texte tiré de la vie de saint Guillaume, abbé de Saint-Benigne, par le chroniqueur contemporain Raoul Glaber ; celui-ci nous apprend que l'abbé Guillaume avait fondé en Normandie plusieurs écoles ouvertes gratuitement à tous, serfs ou libres, riches ou pauvres [3].

Cette organisation des écoles monastiques paraît avoir persisté jusqu'à leur déclin : l'écolâtre y fut toujours choisi par l'abbé et il n'y eut pas en ce qui le concerne de règlements généraux analogues à ceux que nous constaterons dans les écoles épiscopales. Le sens du mot *scholasticus* resta ainsi toujours le même, et cette expression continua à désigner le maître préposé par l'abbé à la direction de l'école ou des écoles du monastère. — On sait quel fut le sort de ces écoles : leur époque brillante fut le XIe et le XIIe siècle ; à la fin du XIIe siècle elles furent éclipsées par les écoles épiscopales, et bientôt par les universités naissantes ; dès lors elles ne méritent plus de prendre part dans l'histoire de l'instruction.

Les exhortations de Charlemagne n'avaient pas seulement donné une vive impulsion aux écoles monastiques. De tous côtés l'exemple de l'empereur, qui venait de fonder l'académie et l'école du Palais, fut suivi avec empressement. Les écoles établies près des cathédrales se relevèrent et reçurent une

[1] V. la reproduction de ce plan dans Albert Lenoir : *Architecture monastique*. (Collection des documents inédits.)

[2] Trithemius, *Chronicon Hirsaug.*, ann. 1000.

[3] *Vita sancti Guillelmi, abbatis sancti Benigni Divion.*, auctore Glabro Radulpho. — *Bollandistes*, janvier, t. I, p. 60.

organisation nouvelle. Charlemagne, dont le génie était assez vaste pour s'occuper des plus petites choses sans négliger les grandes, semble avoir attaché une importance spéciale aux écoles de chant. Les maîtres préposés à ces écoles sont appelés dans les textes *magistri scholæ* [1] : ils semblent avoir cumulé souvent la charge d'écolâtre comprenant l'enseignement des arts libéraux et celle de maître de chant. Aussi Thomassin fait-il justement la remarque que les offices de chantre, de sous-chantre, de précenteur et de scholastique (ou écolâtre) « avaient bien du rapport et de la liaison entre eux. » Ce n'est pas sans motif que nous insistons sur cette remarque qui peut sembler minutieuse ; elle nous donne la raison d'un fait que nous constaterons dans les siècles suivants, savoir que, dans un certain nombre de diocèses le chantre resta en possession de la régence des écoles et fut chargé d'accorder ou de refuser aux maîtres la *Licentia docendi*.

Le fonctionnement régulier des écoles épiscopales fut bientôt assuré par une série de mesures dont l'honneur revient à l'Église. Les conciles du IXe siècle s'attachèrent à régler la surveillance de ces écoles devenues plus florissantes et plus fréquentées. Le concile d'Aix-la-Chapelle (816) renouvela les recommandations du concile de Tolède cité précédemment [2] ; des mesures spéciales furent prescrites pour la surveillance des écoles de chant : des chanoines d'un âge mûr et d'une vie honorable doivent tour à tour assister aux cours de chant pour y maintenir l'ordre et la bonne tenue [3]. Entrant plus directement encore dans les intentions de Charlemagne, l'Église s'attacha à stimuler l'amour de l'étude : les exhortations de Charlemagne et de son fils Louis le Débonnaire avaient produit un enthousiasme d'assez courte durée : les textes constatent que, dès le temps de Louis le Débonnaire, le niveau des études avait baissé ; les évêques négligeaient de pourvoir leurs écoles d'écolâtres instruits. Ce fut pour remédier à ces abus que le concile de Paris (829) prescrivit aux évêques d'amener leurs écolâtres au concile provincial, afin que là on pût juger de la diligence des évêques et du mérite des maîtres par eux préposés à l'école épiscopale [4].

[1] *Annales Laurissenses*. — Pertz : *Monumenta Germaniæ*, t. I, p. 171.
[2] Conc. Aquisgranense, anno 816, l. CXXXV. — Labbe, VI, 1401.
[3] *Ibidem*.
[4] Conc. Paris, VI. — I, 30 (Labbe, anno 829).

Il importe de remarquer que ces diverses mesures sont inspirées par deux ordres d'idées qui toujours préoccupèrent l'Église ; d'une part, le désir de former des clercs instruits, autant que les circonstances de temps et de lieu le permettaient ; d'autre part, la préoccupation constante de sauvegarder par une active surveillance les mœurs et la religion des élèves reçus dans les écoles épiscopales. Cette sollicitude de l'Église, que nous venons de constater au IXe siècle, ne se démentit pas pendant tout le moyen âge, et si, à de certaines époques, les résultats obtenus furent peu satisfaisants, on ne peut s'en prendre à l'absence d'exhortations et de conseils.

Si, après avoir indiqué quelles furent les mesures générales destinées à assurer le fonctionnement régulier des écoles ecclésiastiques, après avoir constaté qu'au nombre de ces mesures ne figure pas l'obligation pour les maîtres d'obtenir une licence conférée par un personnage désigné *ad hoc*, nous comparons la condition des maîtres et du personnel enseignant à l'époque carolingienne et celle que nous avons reconnue sous les rois mérovingiens, cette revue pourra donner lieu aux remarques suivantes :

L'évêque a toujours dans son diocèse la haute direction des écoles ; il enseigne encore parfois lui-même, mais en général il confie la direction de l'école de la cathédrale à un maitre choisi dans le sein du Chapitre, quelquefois pris en dehors [1]. Les textes ne parlent plus de l'école de l'archidiacre.

Le maître ainsi choisi par l'évêque pour enseigner dans la principale école du diocèse, porte les noms de *magister*, *magister scholarum*, *caput schole* [2]. Toutefois l'expression la plus fréquemment employée est celle de *scholasticus* [3]. Souvent l'écolâtre ajoute à son titre le nom de la ville épiscopale où il exerce ses fonctions [4].

L'évêque, outre la surveillance de l'école de la cathédrale,

[1] Flodoard, lib. IV *Hist. Remensis*, cap. IX.

[2] *Cartul. de la Cathéd. de Grenoble*, p. 18. (Donation de l'an 902 : « Aufboldus caput schole. »)

[3] Le *scholasticus* est mentionné dans les chartes de l'église d'Autun dès l'année 954. (Charmasse, *Cartul. de l'église d'Autun*, première partie, c. XXXVIII.)

[4] « Ordinante Ingmaro (845-882) archiepiscopo (Remensi) venerunt ejus missi in curte acutiori, Sigloardus scilicet presbyter vel caput scholæ sanctæ Remensis ecclesiæ. »

avait la direction d'une ou plusieurs écoles rurales [1]. Les maîtres, *magistri, magistri scholæ*, placés par l'évêque à la tête de ces écoles inférieures, ne figurent guère dans les textes que comme témoins. Les dénominations *magister scholarum*, *scholasticus* semblent réservées à l'écolâtre de la cathédrale, et c'est à lui seulement que nous appliquerons désormais le terme d'Écolâtre [2].

De ce que nous venons de dire, il résulte que, sous les Carolingiens, les écolâtres directeurs de l'école épiscopale ne sont encore que de simples maîtres, enseignant par eux-mêmes, n'ayant aucune juridiction, aucune influence directe sur les écoles inférieures du diocèse, choisis et nommés par l'évêque qui possède ainsi d'une façon générale — en dehors des écoles monastiques — la direction de l'enseignement dans son diocèse. Nous verrons bientôt cette situation encore modeste se modifier profondément, et l'écolâtre acquérir rapidement des droits beaucoup plus étendus.

On sait quel enthousiasme religieux s'empara de la France après l'an 1000. Le contemporain Raoul Glaber, dans un des rares passages empreints d'une véritable poésie que nous ait laissés le moyen âge, retrace le tableau de l'ardeur avec laquelle on se mit de toutes parts à reconstruire les églises. C'était une résurrection véritable après les horreurs des invasions normandes et l'état de crainte et d'apathie qui les avait suivies. A ce mouvement religieux correspondit un développement nouveau des écoles épiscopales : Orléans, Chartres, Reims, Laon, Metz, Toul, Cambrai, Tournai, Tours, Angers, etc., eurent au XI[e] siècle des écoles florissantes, qui purent rivaliser avec les écoles monastiques sans atteindre toutefois la célébrité que valut à l'école de l'abbaye du Bec l'enseignement d'Anselme et de Lanfranc [3]. Les fléaux qui ravageaient alors la France et dont Raoul Glaber nous a tracé le désolant tableau

[1] Flodoard, lib. IV *Hist. Remensis*, cap. IX.

[2] Les écolâtres monastiques continuèrent à porter le titre de *scholasticus*. Mais, comme nous l'avons déjà fait remarquer, placés sous la dépendance de l'abbé du monastère, ils échappèrent au mouvement progressif qui modifia la condition des écolâtres séculiers, et restèrent toujours de simples maîtres. Il serait superflu, au point de vue où nous sommes placés, de nous en occuper davantage.

[3] Léon Maître : *Les Écoles épiscopales et monastiques*, chap. VII (*Revue des Écoles au XI[e] siècle*), p. 96.

ne purent arrêter le zèle des évêques [1]. A ceux-ci incombe toujours, en effet, le soin de choisir les maîtres et de veiller à la direction des écoles [2]. Nul ne peut tenir école dans l'étendue du diocèse sans l'autorisation de l'évêque, qui possède ainsi le droit de choisir les maîtres et de désigner les lieux où les écoles seront établies [3]. Parfois encore l'évêque enseigne lui-même dans l'école de la cathédrale : pendant tout le moyen âge, en effet, mais surtout aux XIe et XIIe siècles, les écolâtres formèrent un corps d'élite comprenant les hommes les plus distingués par leur savoir : parmi eux se recrutait ordinairement l'épiscopat. Les écolâtres devenus évêques sont innombrables, et ce fait nous explique comment, quittant l'école pour le trône épiscopal, ils aimaient à se rappeler leurs anciennes fonctions en enseignant eux-mêmes dans la principale école du diocèse [4]. L'écolâtre proprement dit, désigné par les noms de *scholasticus*, *magister scholarvm*, *caput scholæ*, *capiscolus*, *cabiscolis* dans le Midi [5] resta, pendant le cours du XIe siècle ce qu'il était aux siècles précédents. Néanmoins certains indices font déjà prévoir que sa condition doit changer bientôt. Dès le commencement du XIe siècle, les textes constatent la supériorité de l'écolâtre sur les maîtres enseignant dans la même ville [6]. A la même époque nous trouvons des écolâtres non plus seulement dans les églises cathédrales, mais encore dans les collégiales [7]. Ce fait peut être facilement expliqué. Dans les églises cathédrales l'écolâtre était presque toujours un membre du Chapitre ; lorsque des chapitres collégiaux se furent constitués sur le modèle des chapitres des cathédrales, ils voulurent aussi avoir leur

[1] Raoul Glaber, lib. III, chap. IX.

[2] Martenne : *Ampliss. collectio*, t. IV, col. 960 ; Baldericus, *Chronicon Cameracense*, t. III, ch. LXI.

[3] *Arch. historiques de la Gironde*, t. IV, n° 1. (Extrait d'un rôle de Saint-Florent de Saumur, 1081.)

[4] Trithemius, in *libro de scriptoribus ecclesiasticis* : « Fulbertus, episcopus « Carnotensis (1028) multis annis scholæ publicæ presidens plurimos doctissimos auditores enutrivit. » (De Launoi, *de Scholis celebrioribus*, p. 136.)

[5] Concile de Bourges, 1031. « Ut archidiaconi, abbates, prepositi, capischoli... etc. » — Charte de 1067, *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, t. I, p. 189. « Costabilis *cabiscolis* firmavit. »

[6] *Vie de saint Léon IX*, lib. I, ch. III.

[7] Affranchissement par les chanoines de Saint-Hilaire de Poitiers d'un collibert nommé Aimoin (3 oct. 1077). « S. Tetbaldi *scholarum magistri*. » (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, année 1847, p. 96.)

écolâtre à l'imitation de ces derniers. Dans certains cas les évêques accordèrent même aux chapitres le droit d'avoir une écolâtrerie [1]. Les écolâtres des chapitres collégiaux n'eurent pas dans la suite l'importance des écolâtres des cathédrales. Lorsque la collégiale possédait une école, ils en avaient la direction ; mais ils restèrent presque toujours de simples maîtres, ou même le titre qu'ils portaient devint purement honorifique. Dans des cas moins fréquents, quoique non sans exemples, ils acquirent une importance assez grande pour entrer en lutte ouverte avec l'écolâtre de la cathédrale : des transactions intervenaient alors pour régler leurs droits respectifs. Nous en verrons un exemple remarquable relatif aux écoles de Laon.

Dans les églises cathédrales, l'écolâtre n'était pas le seul personnage chargé d'enseigner aux clercs de l'Église ; son école était juxtaposée dans le chapitre à l'école de chant dirigée par le chantre : il dut se produire et il se produisit en effet une rivalité facile à constater dès le siècle qui nous occupe [2]. Pierre Rangeard, dans son *Histoire de l'Université d'Angers*, nous a conservé un exemple de ces querelles intestines dans lesquelles l'évêque était obligé d'intervenir.

Si, arrivés à l'époque où les fonctions d'écolâtre vont prendre un nouveau caractère, nous essayons de résumer les mesures par lesquelles l'Église a, du vi[e] au xii[e] siècle, exercé la direction de l'enseignement, nous établirons les propositions suivantes :

1. La surveillance des écoles du clergé séculier, ainsi que le choix des maîtres appartiennent dans le diocèse à l'évêque. — L'évêque confie la direction de l'école épiscopale à un écolâtre enseignant par lui-même et n'ayant d'autre autorité que celle qu'il tient de l'évêque.

2. Le clergé régulier a ses écoles comme le clergé séculier : l'abbé a en matière d'enseignement les mêmes pouvoirs dans le monastère que l'évêque dans le diocèse. — L'école du monastère est dirigée par un écolâtre choisi par l'abbé, de

[1] *Gall. Christ.*, t. I (*Instrum. eccles. Albensis*, n° IX, p. 5).
[2] On sait que dans les anciens chapitres l'office de chantre était un des plus importants. Le chantre avait de nombreux priviléges et des revenus parfois considérables.

même que l'école principale du diocèse l'est par un écolâtre choisi par l'évêque.

Ce système fort simple qui assurait l'autorité absolue de l'Église dans l'enseignement, tousles maîtres étant tirés de son sein, persista à peu près intact jusqu'au XIIe siècle. Il y eut sans doute des diversités de détail suivant les diocèses et au gré des évêques, mais les règles que nous constatons n'en sont pas moins générales : un grand nombre de textes les établissent, et aucun ne les contredit.

II

L'organisation des écoles ecclésiastiques reposant sur les bases que, nous venons d'indiquer put fonctionner régulièrement et sans danger tant que l'Église n'eut aucune lutte à soutenir pour maintenir l'enseignement conforme à ses vues. Mais lorsque, au XIIe siècle, l'amour croissant de l'étude et les progrès de la dialectique eurent suscité un plus grand nombre d'élèves et de maîtres, et rendu plus difficile la surveillance de l'évêque, de nouvelles mesures durent être prises. La plus importante sans contredit fut l'obligation imposée à tout maître ayant le désir d'enseigner, d'obtenir une licence délivrée non plus par l'évêque, mais par l'écolâtre. Ainsi voyons-nous, dans le cours du XIIe siècle, les évêques se démettre en faveur de l'écolâtre de leur cathédrale des fonctions que nous leur avons reconnues, à savoir le choix et la nomination des maîtres. Avant d'examiner quel fut le but et quels furent les effets de cette attribution nouvelle, il importe d'établir comment et à quelle époque elle se produisit.

Dès 1138 les écolâtres exerçaient, paraît-il, ce droit de mettre à la tête des écoles des hommes de leur choix : un canon du concile de Londres le leur reconnaît expressément, et leur interdit d'exiger aucune rétribution pour prix du brevet par eux conféré [1]. Nous retrouverons bientôt ces prescriptions répétées par les conciles et les évêques de France. Aussi, à

[1] « Magistri scholarum, si aliis scholas regendas commiserint, prohibemus ne propter hoc quicquam ab eis exigant; quod si fecerint, ecclesiasticæ vindictæ subjaceant. » (Conc. de Londres, 1138, can. 16. Du Boulay, II, 155.)

partir de la fin du XII[e] siècle, la fonction principale de l'écolâtre, celle qui lui donne dans le diocèse une importance réelle, c'est d'accorder ou de refuser aux maîtres la Licence d'enseigner, nul ne pouvant dans une circonscription déterminée tenir école sans son autorisation. L'écolâtre, investi désormais d'une mission de surveillance et de contrôle, cessa d'être un simple maître; il enseigna encore parfois lui-même [1], mais plus souvent il confia à un subalterne la direction de l'école épiscopale [2].

Cette licence d'enseigner dont l'usage devint général au XII[e] siècle, devait être conférée gratuitement par l'écolâtre : sur ce point l'Église montre une sévérité et une sollicitude remarquables ; dès que la nécessité d'un contrôle plus spécial que celui de l'évêque s'était fait sentir, l'Église l'avait établi dans l'intérêt des élèves et dans celui des études; la *Licence*, nous en acquerrons bientôt la certitude, n'était en effet autre chose qu'un certificat de capacité et de moralité. Des abus comme il s'en attache toujours même aux meilleures choses, lorsqu'elles sont nouvelles, ne tardèrent pas à se produire : certains écolâtres, plus soucieux de leur intérêt que de celui de l'Église, exigeaient une somme d'argent en payement du privilége qu'ils accordaient, et leurs faveurs étaient concédées beaucoup plus en considération de ces « épices » que du talent et du savoir. La papauté ne tarda pas à manifester son indignation contre une semblable conduite, et Alexandre III, dans une lettre aux évêques de France, signala ces abus pour les flétrir énergiquement :

« Plus est grand l'éclat que jettent sur l'Église de France la science et l'honnêteté de ses hommes illustres, plus grands sont ses efforts pour éviter tout ce qui paraîtrait rabaisser la probité ecclésiastique, et plus il doit paraître étonnant que ceux qui dans vos églises assument le nom et la dignité de la maîtrise des écoles refusent d'accorder sans un certain prix aux ecclésiastiques la licence d'enseigner aux autres..... Pour nous qui, bien qu'indignes, avons reçu de la clémence du Créateur le pouvoir suprême, désirant ne pas laisser impuni un pareil vice de cupidité et de rapacité, nous vous mandons par nos lettres apostoliques que vous preniez soin d'empêcher, sous la sanction de l'anathème, que ceux qui jouis-

[1] Écolâtre de Senlis (*Gall. Christ.*, t. X, p. 213).

[2] A Tournai, l'écolâtre partageait avec ce subalterne les soins de l'enseignement. (Miræus Aubertus, *Opera diplomatica*, t. II, p. 981.)

sent de cette dignité (si toutefois on peut l'appeler ainsi), osent exiger ou extorquer désormais de qui que ce soit un prix quelconque pour concéder la licence d'enseigner aux autres; et que vous leur ordonniez, lorsque des hommes aptes et lettrés voudront diriger l'étude des lettres, de leur permettre, sans pression et sans exaction aucune, de tenir école, afin que la science qui doit être dispensée à tous gratuitement ne semble pas à l'avenir taxée à prix d'argent. S'ils transgressent votre prohibition ou vos ordres, dépouillez-les, en vertu de votre autorité et de la nôtre, des offices et des dignités susdites. Si vous négligez de corriger ces abus d'après notre ordre, nous tiendrons pour désagréable et désobligeante votre négligence, et nous serons obligé d'étendre notre main pour réformer ces choses : de telle sorte que s'ils veulent persister dans leurs projets de rapacité, leurs efforts seront vains[1]. »

Cette lettre, dont nous donnons la traduction presque entière, n'est pas le seul document du XII[e] siècle que nous ayons à citer ; mais elle est d'une importance plus grande et d'une portée plus générale, puisqu'elle est adressée aux évêques de France. Elle nous apprend ainsi avec certitude que dans chaque diocèse l'écolâtre était chargé d'accorder ou de refuser aux maîtres la licence d'enseigner ; que malgré l'importance de cette fonction nouvelle, l'écolâtre était encore placé sous l'autorité directe de l'évêque, puisque celui-ci pouvait le destituer en cas d'abus de pouvoir. Enfin elle affirme le principe toujours recommandé par l'Église au moyen âge, la gratuité de l'enseignement. Les termes vifs dans lesquels elle est conçue indiquent que les abus étaient nombreux, mais ils attestent aussi quelle importance la papauté attachait à ce que les fonctions d'écolâtre fussent honorablement remplies.

La sollicitude d'Alexandre III se manifeste encore dans une lettre adressée au Chapitre de Châlons dont l'écolâtre était tombé sans doute dans les mêmes abus[2]. A l'époque dont nous parlons, le concile de Latran (1179) se préoccupa des mêmes faits : il défendit aux écolâtres de rien exiger pour la « Licence d'enseigner, » et, afin de les mettre à l'abri du besoin, il ordonna de constituer en leur faveur dans chaque église une prébende suffisante[3]. Cette sage mesure fut partout exécutée.

[1] Litteræ Alexandri III, ap. Martenne : *Ampliss. collectio*, t. II, col. 853.
[2] Martenne, *Ampliss. collectio*, t. II. col. 730.
[3] *Conc. Lateranense III*, 1179, capit. XVII.

A Senlis, l'évêque Thibaud attacha à la dignité d'écolâtre une rente de quarante sous, que les chanoines augmentèrent encore : en outre l'écolâtre avait droit à des rétributions de la part de ses élèves [1]. En 1197, Étienne, évêque de Tournai, déclara les prébendes des pauvres de l'hôpital et celle de l'écolâtre placées en dehors du régime commun des autres prébendes de son chapitre [2]. En 1192, Guillaume, archevêque de Reims, instituant Garnier écolâtre de son diocèse, saisit cette occasion d'augmenter la prébende attachée à l'écolâtrerie [3].

Ainsi, à la fin du XII[e] siècle, l'écolâtre eut en règle générale la jouissance d'une prébende canoniale ; dès lors il fut, dans un assez grand nombre de diocèses, nommé par le chapitre et non plus par l'évêque. Il en était ainsi à Tournai et à Reims ; dans cette dernière ville l'évêque conserva seulement un droit de présentation [4].

Il semble difficile de déterminer d'une facon précise dans quelle circonscription l'écolâtre exerçait en fait son droit d'accorder ou de refuser aux maîtres la Licence d'enseigner. Il y a sur ce point diversité d'usages au XII[e] siècle ; la lettre d'Alexandre III au Chapitre de Châlons semble reconnaître à celui-ci le droit d'instituer les maîtres dans tout le diocèse. A Senlis il paraît que, dans la ville seulement, les maîtres étaient soumis à l'obligation d'obtenir autorisation de l'écolâtre [5]. Enfin à Sens, les droits du préchantre (qui remplissait les fonctions de *scholasticus*) s'étendaient sur la ville, sur les faubourgs, le bourg de Saint-Pierre-le-Vif et sur une partie du diocèse dont les limites sont indiquées [6]. Mais si les usages variaient suivant les diocèses, il est incontestable que ce fut dans la ville épiscopale que s'appliqua toujours le plus strictement l'obligation d'obtenir une licence de l'écolâtre. Là, en effet, étaient les principales écoles, et là aussi se présentait le plus grand nombre de maîtres. Du reste, dans les villes de moindre importance et plus encore dans les campagnes, les écoles avaient été souvent usurpées par les seigneurs qui se réser-

[1] *Gallia Christ.*, t. X, *Instrum.*, p. 213, D.
[2] Miræus Aubertus, *Opera diplomatica*, t. II, p. 981.
[3] *Gallia Christ.*, t. X, *Instrumenta*, p. 51, C.
[4] *Ibidem.*
[5] *Ibidem*, t. X, *Instrumenta*, p. 213, D.
[6] *Ibid.*, t. XII, *Instrumenta*, p. 53, B. C.

vaient le droit de nommer les maîtres [1]. Lorsque, par exemple, une école était attachée à une église de patronage, le seigneur patron s'affranchissait aisément du contrôle du délégué de l'évêque. Les seigneurs purent ainsi, dans un assez grand nombre de cas, ou nommer directement les maîtres, ou avoir un écolâtre sur le modèle de celui du diocèse, mais exerçant ses droits dans une petite circonscription ; ainsi en était-il en 1176 pour la châtellenie de Provins relevant du comté de Troyes [2]. A Montpellier qui au XII[e] siècle n'était pas siége épiscopal (l'évêque résidant à Maguelonne) et où florissait l'enseignement de la médecine, Guillaume, seigneur du lieu, par une charte de 1180, accorda à quiconque serait en état de l'entreprendre la permission d'enseigner publiquement cette science dans toute l'étendue de la ville [3]. Cette immixtion des seigneurs dans la direction des écoles devait être, si l'on en juge par ces exemples, déjà fréquente au XII[e] siècle, ce fut une raison pour l'Église de maintenir dans toute leur intégrité les droits des écolâtres, au moins dans la ville épiscopale et dans les environs.

Quant aux motifs de l'obligation imposée aux maîtres d'obtenir de l'écolâtre une « licence d'enseigner », on peut les apprécier d'après les documents contemporains : ceux que nous avons cités permettent de juger quel fut le but de cette mesure adoptée rapidement dans la France entière. Ce n'était pas d'apporter une entrave à l'enseignement, mais de le soumettre à certaines conditions qui devaient profiter à l'enseignement lui-même. Les grades universitaires n'existaient pas au XII[e] siècle ; l'information faite par l'écolâtre était destinée à y suppléer. Du reste, aucun maître ne devait être écarté, s'il présentait des garanties suffisantes de savoir et d'honorabilité : tous les textes s'accordent sur ce point. On a vu ces principes rappelés dans les lettres d'Alexandre III ; d'autres documents contemporains prouvent encore que si toute liberté était laissée à l'écolâtre pour donner aux maîtres la *Licentia*

[1] « Significabit nobis abbas Sancti-Remigii quod nobilis vir comes Registerensis scholam ejusdem castri quam pater suus post decessum Gal. qui eam enebat, monachis suis reliquit... » (Epist. Alex. III Henrico Remensi archiep. — Martenne, *Ampliss. coll.*, t. II, col. 999.)

[2] *Gallia Christiana*, t. XII, *Instrumenta*, p. 54.

[3] *Gallia Christiana*, t. VI, col. 755. — *Hist. littéraire des Bénédictins*, t. IX, p. 87.

docendi, celui-ci ne pouvait abuser à son gré de cette liberté : c'est dans ces termes qu'Étienne de Tournai écrivait à Foulques, écolâtre d'Orléans, qui refusait à un certain G... la Licence d'enseigner; il le sommait d'accorder au postulant la Licence, ou, sinon, de comparaître à Paris à jour fixe pour prouver l'incapacité de celui-ci [1].

A ces fonctions principales s'ajoutaient certaines obligations que l'écolâtre, en raison de sa charge, était également tenu de remplir. Dans l'église cathédrale dont l'école était placée plus spécialement sous sa direction, il avait la mission de veiller tout particulièrement à ce que nous pourrions appeler l' « Éducation » des jeunes clercs. Non-seulement il était chargé d'enseigner aux clercs de chœur les éléments des lettres, mais en dehors même de l'école, il devait continuer à veiller sur leur conduite et leur tenue : généralement il partageait ce soin avec le chantre. Écoutons comment un écolâtre du XIIe siècle, Guy d'Étampes, maître-école du Mans, s'acquittait de ces fonctions :

« Il avait appris aux enfants et aux jeunes gens chargés du service de chœur, à chanter chaque semaine les répons suivant les règles canoniques tant aux nocturnes qu'à la messe, à servir les prêtres à l'autel, à assister aux heures canoniques toujours en silence, le visage humblement baissé, les vêtements en ordre; en effet, il leur apprit avec un soin tout spécial les divins cantiques et les autres offices ecclésiastiques; il exhortait les rebelles et les négligents, tantôt par des corrections, tantôt par la clémence à appliquer leur esprit à la science; ces fonctions étaient de son ressort: car les préchantres et les écolâtres sont établis dans l'Église pour que par leurs soins l'office canonial soit célébré comme il convient, et pour que les enfants et les adolescents, soumis par eux à une ferme discipline, ne puissent par leur incurie ou leur légèreté faire pulluler dans l'église le mépris et le scandale [2]. »

Ces détails peuvent paraître minutieux ; mais, comme l'indique le commentaire qui termine le texte que nous venons de citer, toutes ces règles de discipline avaient un but élevé, celui de donner à la célébration des offices religieux le caractère de gravité et de dignité qui leur convient. Elles rentraient du reste parfaitement dans l'objet de la mission que, pour

[1] Migne, *Patrologie*, t. CCXI, p. 404, epist. cxv.
[2] *Gesta episc. Cenomanensium.* (Mabillon, *Vetera Analecta*, t. II, p. 330-331.)

répondre aux vues de l'Église, l'écolâtre devait s'efforcer de remplir, mission qui consistait non-seulement à dispenser à ses élèves les éléments des sciences, mais encore, et nous pouvons dire surtout, à façonner leur esprit à la discipline et leur cœur aux vertus chrétiennes.

En raison de l'importance croissante de ses fonctions, l'écolâtre, au XII[e] siècle, était tenu à résidence ; à Tournai, s'il s'absentait plus de vingt jours sans l'autorisation du Chapitre, il était privé de son benéfice et l'on procédait à son remplacement [1]. Il devait en outre, aussitôt après sa nomination et avant d'entrer dans l'exercice de ses droits, prêter serment de remplir ses devoirs avec loyauté.

Il ne faudrait pas croire que le terme d'écolâtre, que nous employons de préférence pour désigner d'une façon générale le personnage chargé de diriger l'école épiscopale et d'accorder la *Licentia docendi*, soit le seul qui se rencontre dans les textes sous la forme latine correspondante *scholasticus*. Les dénominations sont, au contraire, nombreuses et variées. L'écolâtre est appelé *Magister scholarum* à Châlons, à Orléans, à Reims, à Rouen, à Saintes, à Bourges, etc. [2] ; *Scholasticus* à Angers, à Tournai [3] ; *Cabischolus*, *Cabiscol*, à Grenoble, à Toulouse [4]. — Tous ces noms, qui du reste n'ont rien d'absolu, et dont l'emploi varie parfois dans le même diocèse, expriment des idées et des fonctions identiques [5]. En outre, il est bon de remarquer que, lorsque dans un diocèse les documents ne font pas mention du *scholasticus* ou du *magister scholarum*, il ne s'ensuit nullement qu'il n'y ait pas d'écolâtre. Nous avons eu déjà l'occasion de constater la rivalité qui existait dans le Chapitre entre le chantre et l'écolâtre : cette rivalité avait amené des conflits qui se traduisirent au XII[e] siècle par des règlements divers, et les fonctions d'écolâtre furent

[1] Miræus Aubertus, *Opera diplomatica*, t. II, p. 981.

[2] Du Boulay, *Hist. univ. Paris.*, t. II, p. 675. — Migne, *Patrologie*, t. CCXI, p. 404. — *Gall. Christ.*, t. X, *Instr.*, p. 51. — Ch. de Beaurepaire, *Instruction publique dans le diocèse de Rouen*, t. I, p. 86.

[3] Pierre Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Angers*. Preuves, *passim* ; — Miraeus Aubertus, *Opera diplom.*, t. II, p. 981.

[4] *Cartulaire de la Cathédrale de Grenoble*, p. 225. — *Gallia Christ.*, t. XIII, *Inst.*, p. 27-28.

[5] Voir Du Cange, *Glossarium*, aux mots SCHOLASTICUS, — MAGISTER, — CAPUT SCHOLÆ, — CAPISCHOLUS, — CABISCHOLUS.

remplies dans un certain nombre de diocèses par le chantre, soit seul, comme à Sens [1], soit concurremment avec un écolâtre proprement dit, comme à Senlis [2]. Quelles que fussent d'ailleurs les personnes chargées d'accorder la Licence d'enseigner, c'étaient toujours les plus distinguées par leur savoir ; on les appelait dans les conciles de préférence aux autres clercs pour éclairer ces assemblées de leurs lumières [3].

III

Le XIIIe siècle, qui fut la période brillante du moyen âge, a vu se fixer d'une façon définitive la condition des écolâtres : c'est à cette époque, en effet, que l'institution de la « Licence d'enseigner » se généralisa et revêtit les formes diverses qu'elle devait conserver jusqu'à la Révolution. On sait que, dès l'avénement du XIIIe siècle, les écoles monastiques avaient perdu leur éclat et leur importance : les écoles épiscopales subsistaient seules, bientôt dépassées elles-mêmes par les universités sorties de leur sein [4]. Après cette transformation, qui eut pour résultat de donner aux universités le monopole à peu près complet de l'enseignement du second degré, les pouvoirs de l'écolâtre se perpétuèrent sous une forme nouvelle, et restèrent plus vivants et plus effectifs que jamais dans les mains des chanceliers des universités. C'est là le fait dominant qu'il importe de constater au XIIIe siècle, fait important entre tous, parce qu'il permet de suivre pendant le reste du moyen âge l'action de l'écolâtre se continuant au profit de l'Église et de l'enseignement ecclésiastique, malgré la chute des écoles monastiques et la décadence des écoles épiscopales.

L'analogie que nous allons chercher à établir entre les écolâtres des diocèses et les chanceliers des universités a été

[1] L'évêque Guillaume confirma, en 1176, le préchantre de Sens dans le droit de donner la Licence aux maîtres pour quelque école que ce fût, grammaire, chant, psautier, etc. (*Gall. Christ.*, t. XII, *Instr.*, p. 53.)

[2] *Gall. Christ.*, t. X., *Instrumenta*, p. 213.

[3] *Epist. Beati Bernardi ad Innocentium II decima, de Concilio in causâ Abælardi coacto.* (De Launoi, p. 176.)

[4] « Des cinq anciennes Universités de France, savoir de Paris, de Toulouse, d'Orléans, d'Angers et de Montpellier, cette dernière est l'unique qui se soit formée hors d'une ville épiscopale. » (Pierre Rangeard, *Hist. de l'Université d'Angers*, t. I, p. 293.)

aperçue clairement par Du Boulay dans les préliminaires de son *Histoire de l'Université de Paris*. « Dans les villes, nous dit-il, où furent érigées des universités, ces prévôts ou écolâtres et maîtres des écoles prirent presque tous le nom et exercèrent les fonctions de chanceliers [1]. » Qu'ainsi les chanceliers des universités aient été les successeurs immédiats des écolâtres, c'est un fait que l'analogie des fonctions suffirait à expliquer, mais que les considérations historiques viennent confirmer encore. Lorsque l'écolâtre, de simple maître de l'école épiscopale devint, au XII[e] siècle, chargé de conférer la Licence d'enseigner, et qu'il ne fut plus aussi strictement obligé de donner l'instruction par lui-même, nous avons reconnu que cette fonction de haute surveillance des maîtres et de l'enseignement resta généralement remplie par un chanoine appelé toujours *scholasticus* ou *magister scholarum*. Dans un certain nombre de villes, le chancelier, personnage instruit, puisque en sa qualité de secrétaire du chapitre il avait la mission de faire rédiger les actes intéressant le corps des chanoines, et d'y apposer le sceau dont il avait la garde, parut propre à remplir les mêmes fonctions [2]. Il en était ainsi à Paris dès les premières années du XIII[e] siècle, et probablement dès le XII[e] [3]. A dater de cette époque, une série nombreuse d'actes réglemente les droits du chancelier de l'Université [4]. Bientôt enfin, lorsque des universités furent créées sur le modèle de celle de Paris dans les autres villes du royaume, le chancelier du Chapitre devint de même et par analogie chancelier d'Université. Il en fut ainsi à Toulouse (1233), à Orléans (1305), à Cahors (1332), où les anciens écolâtres furent remplacés par des chanceliers [5]. Montpellier, bien que n'étant pas siége épiscopal, reçut une organisation analogue [6].

[1] Du Boulay, t. I, p. 272. — Discursus V, *de Cancellario Universitatis*.

[2] *Histoire littéraire des Bénédictins*, t. IX, Discours préliminaire, p. 45.

[3] *Litteræ Innocentii III*. « Ad episcopum, decanum et archidiaconum Trecenses, ut cancellarium Parisiensem censura ecclesiastica compescant, nisi ad meliorem mentem voluntatemque erga scholares is redierit. » (Jourdain, *Index chron. chartarum pertinent. ad hist. Univers. Paris.*, n° XIII, ann. 1210.)

[4] V. l'*Index chronologicus* de M. Jourdain, où sont réunis chronologiquement tous les textes concernant le chancelier. (Table : mot CANCELLARIUS.)

[5] Du Boulay, t. IV, p. 101. — *Ibid.*, t. III, p. 149. — *Statuta Academiæ Caturcensis*, Toulouse, in-4°, p. 4.

[6] Du Boulay, t. III, p. 488. — *Hist. de la ville de Montpellier*, par Charles Dègrefeuille, 2[e] partie, p. 346.

Au XIIIe siècle, on peut établir en règle générale que les fonctions d'écolâtres sont remplies dans les villes d'université par les chanceliers, dans les autres villes épiscopales par l'écolâtre (*scholasticus, magister scholarum*), ou par le chantre. Cette règle, justifiée par de nombreux exemples, souffre quelques exceptions qui s'expliquent d'elles-mêmes : ainsi le chancelier du Chapitre exerçait les fonctions d'écolâtre dans un certain nombre de villes où il n'y avait pas d'université; à Chartres, le chancelier était directeur des « Écoles hautes et basses, » et nul ne pouvait exercer la profession d'instituteur dans la ville et banlieue sans son consentement [1]; à Rouen, dès le commencement du XIIIe siècle, le titre de « maître des écoles » cesse d'être en usage, et c'est le chancelier qui reste en possession du droit d'instituer les maîtres [2]. Par contre, l'Université d'Angers n'eut pas de chancelier, ou, pour parler plus exactement, son chancelier ne porte pas ce nom dans les actes : l'ancien *scholasticus* conserva longtemps dans cette ville son nom avec ses pouvoirs [3]. La diversité continue donc à se manifester au XIIIe siècle, comme au XIIe, dans les noms et dans les titres : cette diversité n'est qu'apparente ; car, chantre, chancelier ou *scholasticus*, l'écolâtre a au fond partout et toujours les mêmes droits qui se résument dans le plus important de tous : délivrer aux maîtres une « licence » constatant leur aptitude à enseigner. L'institution que nous avons suivie depuis son point de départ et dont nous avons indiqué les modifications, n'en reste pas moins une dans son but et dans ses moyens. Pour rendre cette conclusion évidente, il importe d'examiner ce que sont devenues les fonctions de l'écolâtre au XIIIe siècle.

Les chanceliers des universités devant être considérés comme les successeurs des écolâtres, il rentrerait peut-être dans le cadre de cette étude de parler de leur rôle et de leur influence. Mais sur ce point spécial, il existe des documents complets dans l'*Histoire de l'Université de Paris* de Du Boulay, et, comme sources, dans l'*Index chronologicus*

[1] *Cartulaire de N.-D. de Chartres*, par MM. de Lépinois et Morlet. Introduction, p. LXXIII.
[2] M. de Beaurepaire, t. I, p. 88.
[3] Pierre Rangeard, *Hist. de l'Université d'Angers*, preuves, *passim*. — Bibl. nat. : manuscrit latin, n° 12873 (*Statuts de l'Université d'Angers*).

publié par M. Jourdain. Nous rappellerons seulement, pour les comparer à celles de l'écolâtre dans les villes dépourvues d'université, les principales fonctions du chancelier de Paris au XIII[e] siècle.

Le chancelier confère la Licence [1] aux étudiants de l'Université. Il ne doit exiger d'eux pour prix de ce privilége ni argent ni service quelconque. Des restrictions importantes étaient du reste apportées à ce droit, qui eût pu devenir abusif : le chancelier, par exemple, ne peut refuser la Licence à celui que la majorité des maîtres reconnaît *idoine* [2]. Il avait un droit de juridiction sur les étudiants : mais, en principe, il ne pouvait infliger d'amende pécuniaire ni emprisonner les clercs [3]. Le chancelier se permit parfois, au XIII[e] siècle, de prononcer l'excommunication contre les écoliers et même contre les maîtres, et s'attira par ces mesures excessives la désapprobation et le désaveu de la papauté [5]. Quant à son droit de conférer la Licence, il fut, dans le cours du XIII[e] siècle, réglementé, mais toujours reconnu par Grégoire IX, Innocent IV et Alexandre IV [4].

Telles étaient, dans leur ensemble, les fonctions et les prérogatives du chancelier de Paris, et telles furent aussi celles des chanceliers des autres Universités de France. A Paris cependant le chancelier de Sainte-Geneviève partageait avec celui de la cathédrale le droit de conférer la Licence aux maîtres : l'importance des écoles de la montagne Sainte-Geneviève avait motivé, dès le XII[e] siècle, cette division des pouvoirs qui se perpétua au siècle suivant [6]. Le chancelier, devenu un des personnages les plus considérés de l'Université, continua à

[1] La *Licence* était ainsi appelée dans l'ancienne Université, parce que ce grade donnait à celui qui en était pourvu le droit d'enseigner publiquement; elle ne différait donc pas dans son essence de l'ancienne *Licentia docendi* conférée par l'écolâtre.

[2] Jourdain, *Index chron.*, n° XV. (Acte de nov. 1213.)

[3] *Ibidem.*

[4] *Ibid.*, n° XX.

[5] *Ibid.*, n°s XXXIV, LXXXIV, CCLXXVI. — *Cartulaire de N.-D. de Paris*, pastoral B., 369.

[6] Du Breuil, *Antiquités de Paris*, 1639, p. 211. — Aux termes d'une décrétale de Grégoire IX, de 1227, le chancelier de N.-D. ne peut empêcher d'enseigner dans la paroisse Sainte-Geneviève les docteurs en théologie et en droit canon reconnus *idoines* par l'abbé de Sainte-Geneviève. (Jourdain, *Ind. chron.*, n° XXV.) — Alexandre IV reconnut aussi en 1255 et en 1259 les droits du chancelier de Sainte-Geneviève. (*Ibid.*, n°s CXXIII, CLXXII.)

s'acquitter des fonctions plus modestes d'un simple écolâtre : c'était lui qui, à Paris, nommait le maître chargé de diriger l'école du cloître Notre-Dame, destinée à l'instruction des clercs mineurs de l'Église. Il devait aussi veiller à l'entretien et à la garde de la bibliothèque du Chapitre [1].

Cette identité de fonctions rend évidente l'assimilation que nous avons cherché à établir du chancelier des universités à l'écolâtre des diocèses, avec cette différence que le premier acquit une importance et jouit d'une considération que n'eurent jamais les écolâtres des villes dépourvues d'universités. La création de ces dernières avait porté aux écoles épiscopales une atteinte qui compromit leur existence même : Paris, Angers, Toulouse, Montpellier virent bientôt accourir la foule des étudiants avides de puiser la science à ses sources principales. Il suit de là que les écoles épiscopales qui, au XIIe siècle, avaient été, avec les écoles monastiques également tombées, les seuls foyers d'enseignement, périclitèrent rapidement, et ne restèrent dans la plupart des villes que les écoles de la cathédrale dispensant l'instruction aux seuls clercs de l'église : encore ceux-ci allaient-ils souvent compléter leurs études dans les universités. A partir du moment où l'on constate la décadence des écoles épiscopales, on remarque également que l'écolâtre n'y enseigne plus lui-même ; il nomme un maître pour diriger l'école et il donne à ce maître comme à tous les autres, la « Licence d'enseigner. » Cette transformation, commencée, on se le rappelle, au XIIe siècle, fut complète au XIIIe; à cette époque elle s'étendit aux églises collégiales qui avaient un chapitre et un écolâtre [2]. Une conséquence remarquable de ce nouvel état de choses, c'est que l'école épiscopale, si brillante autrefois, se trouva placée dans les mêmes conditions, ou à peu près, que les autres écoles du diocèse. Les écolâtres

[1] « Compositio inter capitulum Parisiense et cancellarium super sigillo. » (*Cartul. de N.-D.*, t. I, p. 356.)

[2] Chapitre Saint-Thomas de Strasbourg : « Un des chanoines était chargé de diriger l'école ; en 1182, ce fonctionnaire portait encore le nom de Maître des écoliers (*Magister scholarum*) ; bientôt après il figure sous celui de *Scholasticus*, et la *Scholastria* devint une des principales dignités capitulaires. Dès le XIIIe siècle, l'écolâtre n'enseignait plus lui-même... l'écolâtre se déchargea de ses fonctions sur un maître ou recteur qu'il nommait à son gré ; il ne conserva que la direction supérieure de l'enseignement. » (Schmidt, *Histoire du Chapitre Saint-Thomas de Strasbourg*, p. 185.)

remarquables, relativement nombreux aux XIe et XIIe siècles, avaient fait par leur enseignement distingué la prospérité de leurs écoles : il n'en est plus ainsi au XIIIe siècle, où les universités absorbent à la fois tous les maîtres d'un réel savoir, tous les élèves désireux de s'élever par l'étendue de leurs connaissances au-dessus du vulgaire.

Au milieu de ces transformations qui ne laissaient plus à l'écolâtre que le droit de conférer la « Licence » aux maîtres placés sous sa dépendance, des mesures importantes n'avaient pas cessé d'être prises par l'Église pour assurer la régularité de ce contrôle. Les conciles du XIIe siècle s'étaient préoccupés surtout de l'abus scandaleux par lequel certains écolâtres trafiquaient à prix d'argent de la Licence qu'eux seuls pouvaient conférer. La vénalité de l'enseignement était trop opposée à l'esprit de l'Église, pour que les papes et les conciles du XIIIe siècle ne continuassent pas, en pareille matière, les poursuites qui, bien qu'ayant attaqué l'abus dès sa naissance, n'avaient pu l'expliquer complétement. En 1214, le concile de Rouen menaça de la privation de son bénéfice et de l'excommunication tout écolâtre qui exigerait une rémunération quelconque [1] ; une année plus tard, le concile de Latran renouvela les prescriptions du concile de 1179 et prit des mesures nouvelles pour assurer la gratuité de l'enseignement, non-seulement dans l'école de la cathédrale, mais encore dans les autres églises [2]. Ce fut surtout Grégoire IX qui, dans ses *Decrétales*, prit soin de rappeler les règles constamment recommandées par l'Église : « Celui qui vend la Licence d'enseigner ou qui la refuse à un maître *idoine* doit être privé de son bénéfice. — Chaque église cathédrale doit pourvoir d'un bénéfice le maître chargé d'enseigner gratuitement les clercs de l'Église et les autres étudiants pauvres [3]. » — Ainsi solennellement promulguées, ces règles entrèrent de plus en plus dans la pratique de l'Église : quelques exemples, appartenant tous au XIIIe siècle, vont nous en montrer l'application.

En 1218, Evrard, évêque d'Amiens, institue dans son diocèse un préchantre, un maître des écoles et un pénitencier. Il

[1] *Conc. Rothom., prov.* t. I, 114 b.
[2] *Conc. Lateran. IV*, capit. XI, apud Labbe, t. XI, p. 164.
[3] Grég. IX, *Decretal.* lib. V, t. V, capit. I, III, IV. (Édition d'Anvers, in-fol., 1573.)

assigne à l'écolâtre un revenu de vingt livres et règle de la façon suivante la surveillance des écoles : le chantre et le préchantre donneront d'un commun accord la régence des écoles de chant ; l'écolâtre conférera annuellement, *de anno in annum*, la régence des écoles de grammaire [1]. Il importe de noter, à propos de cette fondation, un fait qui prouve jusqu'à l'évidence combien cette institution de la « Licence d'enseigner » fut vivante au moyen âge ; à la fin du XVII[e] siècle, en 1680, dans un procès fort curieux soutenu par l'écolâtre d'Amiens contre les curés de la ville, pour la revendication de ses droits, cette charte de 1218 fut citée et commentée par les avocats de l'écolâtre, qui surent en tirer toute une argumentation en sa faveur [2]. — En 1245, Juhel de Mathefelon, archevêque de Reims, donnant un règlement nouveau au collége des Bons-Enfants, charge l'écolâtre de Reims du choix et de la surveillance des élèves et des maîtres. Le règlement qui termine cette constitution contient notamment les deux articles suivants : « Qu'aucun élève ne soit reçu sans la permission de l'écolâtre de Reims (art. XVIII). — Que les élèves obéissent à l'écolâtre de Reims et à leur maître (art. XXII) [3]. » — En 1245, Guy, évêque d'Auxerre, donne à la charge d'écolâtre une importance et un éclat nouveaux ; il statue qu'à l'avenir l'écolâtre sera son chapelain et son vicaire, qu'en son absence il remplira les fonctions épiscopales ; il ajoute à ses revenus une rente annuelle de dix livres tournois. L'écolâtre d'Auxerre était tenu à la résidence pendant neuf mois de l'année ; il devait jurer de donner « gratis et de bonne foi » la régence des écoles appartenant à sa collation, à des personnes « capables de faire avancer ses auditeurs dans la science [4]. » Ainsi l'Église ne cessait, par la voix de ses conciles, de ses papes, de ses évêques, de veiller à la bonne direction de l'enseignement, d'en assurer la gratuité et d'en empêcher le trafic. L'uniformité de ces dispositions nous semble remarquable, mais elle ne doit pas surprendre. L'Église, dont la hiérarchie était puissamment organisée et qui avait à Rome son centre d'action, pouvait donner à ses institutions un caractère de suite et d'unité que l'état social

[1] D'Achery, *Spicilegium*. Vetus editio, t. XII, p. 165.
[2] *Recueil des actes du Clergé*, I, 1013.
[3] Varin, *Archives administratives de Reims*, t. I, p. 662.
[4] *Gallia Christ.*, t. XII, *Instrum.*, p. 167.

de la France ne permettait pas encore au pouvoir civil d'assurer constamment aux siennes.

L'écolâtre vit au XIIIe siècle sa condition s'améliorer sous plus d'un rapport : sa charge fut érigée dans la plupart des diocèses en dignité capitulaire : ce qui n'était qu'un usage encore peu répandu au XIIe siècle, devint une mesure générale qui s'étendit au midi de la France comme au nord et au centre : en 1252, le pape Clément IV statue que désormais l'écolâtrerie de Cahors sera dignité capitulaire, et il reconnaît à l'écolâtre le droit de pourvoir à la régence des écoles de la ville [1] ; il en fut de même au Puy en 1267 [2].

Il ne faudrait pas croire qu'après cette transformation qui avait eu pour résultat d'attribuer aux écolâtres le droit de conférer la Licence d'enseigner, les évêques aient cessé de s'occuper de l'enseignement et des écoles. Sans doute, et nous venons de le constater, dans la grande majorité des diocèses, ils se contentèrent de confier ou de confirmer aux écolâtres la nomination des maîtres. Mais, on se le rappelle aussi, les *scholastici* n'avaient été à l'origine que les délégués de l'évêque : c'était de lui qu'ils tenaient leurs pouvoirs, et dans un assez grand nombre de diocèses ils continuèrent à recevoir de ses mains la collation de leur office [3]. En outre, les évêques, qui se considéraient, et à bon droit, comme les directeurs naturels des écoles de leurs diocèses, ne s'abstinrent pas toujours d'une intervention plus immédiate, et même, au XIIIe siècle, se réservèrent ou s'attribuèrent parfois le droit de nommer les maîtres de leur ville épiscopale. « Nous vous faisons savoir, écrit en 1299 l'évêque de Senlis, que nous avons accordé la direction des écoles de Senlis à discrète personne Odard de Montmély, clerc licencié ès arts, et comme ledit Odard n'a pas encore obtenu le titre de maître ès arts nécessaire pour tenir la maîtrise desdites écoles, nous l'en dispensons avec l'assentiment du Chapitre de l'église de Senlis [4]. » Cette intervention directe de l'évêque est facile à constater également dans les

[1] Texte cité par Du Cange, au mot SCHOLASTICUS : « Statuimus ut de cætero et..... »

[2] Martène, *Thesaurus anecdot.*, t. II, col. 483.

[3] A Auxerre, au XIIIe siècle, l'évêque avait le droit de nommer l'écolâtre qui était son homme lige en raison de sa dignité. (*Gall. Christ.*, t. XII, *Instrum.*, p. 480.)

[4] *Gallia Christ.*, t. X, *Instrum.*, p. 480.

Universités : « Il est certain, remarque du Boulay, que les évêques pouvaient donner eux-mêmes la *Licentia docendi*, et en réalité, dans beaucoup d'universités les évêques remplissent les fonctions de chancelier [1]. » On peut donc établir en règle qu'en matière d'enseignement, et spécialement en ce qui concerne les autorisations à accorder aux maîtres, l'évêque a dans son diocèse la suprême autorité ; l'écolâtre et le chancelier, représentants de l'Église, ne sont que les fondés de pouvoir de l'évêque. Telle est la doctrine soutenue par la papauté. « Le chancelier, écrit Clément IV, est le chef des étudiants après l'évêque, dans quelque faculté qu'il lise ou qu'il enseigne, et il est établi par l'évêque : c'est pourquoi l'évêque est le chef suprême de l'étude [2]. »

Au XIIIe siècle cependant, l'évêque et son représentant l'écolâtre ne pouvaient plus exercer complétement ce droit de nomination des maîtres dans toute l'étendue du diocèse : déjà, au siècle précédent, les seigneurs, les chapitres des églises collégiales, les abbayes s'étaient attribué la nomination dans leurs écoles respectives, et la juridiction de l'écolâtre s'était trouvée diminuée d'autant. Ces empiétements s'accrurent de plus en plus et les écoles des campagnes furent ainsi, dans la plupart des diocèses, entièrement soustraites au contrôle de l'écolâtre : le seigneur laïque et les abbayes voisines se disputaient la nomination des maîtres [3]. Le même fait ne tarda pas à se produire dans la ville épiscopale. Certains chapitres collégiaux avaient, au XIIIe siècle, des établissements d'instruction aussi importants que l'ancienne école de la cathédrale, diminuée d'éclat après la création des universités : ces chapitres voulurent s'attribuer la nomination des maîtres, au moins dans une certaine portion de la ville, et de là naquirent souvent des discussions et des procès entre le chapitre de la cathédrale soutenant les droits de son écolâtre, et le chapitre collégial. Un document inédit va nous fournir un exemple de la façon dont ces contestations furent réglées.

Il s'agit des écoles de Laon : le Chapitre de Saint-Jean prétendait avoir le droit de conférer la régence des petites écoles

[1] Du Boulay, t. I, p. 272.
[2] Epist. Clem. IV, apud Martène, *Thesaurus novus Anecd.*, t. II, col. 604.
[3] M. de Beaurepaire, *Instruct. publique dans le diocèse de Rouen*, t. I, pp. 26, 36.

en dehors même de sa paroisse : le chapitre de la cathédrale repoussait énergiquement ces prétentions. Une sentence par compromis fut rendue, et l'on décida que tous les profits et émoluments perçus à l'occasion desdites écoles existant dans la cité, le bourg et le faubourg de Laon, seraient mis en commun et partagés également entre l'écolâtre de Notre-Dame et celui de l'église Saint-Jean. Les dispositions de cette sentence, qui date de 1276, prouvent qu'à la fin du XIII[e] siècle les droits des écolâtres ne devaient plus être aussi étendus qu'autrefois : néanmoins la prééminence de l'écolâtre de Notre-Dame de Laon est reconnue par cette clause de la sentence : « Ledit maître-école de Saint-Jean au bourg de Laon, par respect pour l'église de Laon et pour les personnes et les chanoines de cette église qui, comme on sait, tient le rang de cathédrale, payera chaque année à l'écolâtre de Notre-Dame de Laon douze livres parisis sur la moitié à lui afférente [1]. »

En résumé, au XIII[e] siècle, les écolâtres avaient perdu une partie de leurs attributions, mais on peut dire qu'ils avaient gagné en honneur ce qu'ils avaient perdu en autorité. Au XI[e] siècle et encore au XII[e], ils ne pouvaient se faire remarquer que par leurs mérites personnels, par l'éclat de leur enseignement : au XIII[e], l'écolâtrerie est devenue presque partout une des principales dignités des chapitres. Les écolâtres continuent à être des personnages fort considérés, ayant dans l'église cathédrale près de laquelle ils sont établis une notable influence : c'est pour cette raison sans doute que les papes les prennent de préférence pour leurs délégués dans les causes qui leur sont soumises : les actes dans lesquels les écolâtres figurent ainsi, comme juges délégués par les papes ou comme

[1] Archives nationales : *Évêché de Laon*, L, 733, 11[e] liasse. — Les profits et émoluments dont il est parlé dans cette sentence arbitrale, étaient non pas un prix perçu sur les maîtres pour la *Licentia dicendi*, pareilles exactions ayant toujours été interdites par l'Église, mais les redevances payées par les bacheliers et les élèves. En effet, il eût été injuste et contraire, on le sait, aux recommandations constantes des papes et des évêques, d'exiger un prix des élèves pauvres ; mais les élèves aisés payaient à leur maître une certaine somme pour prix de ses soins et de son enseignement. Les redevances de cette nature sont appelées dans notre texte « tailles et salaires. »

« Talliis aut salariis puerorum bacalariorum tam scolarium beate Marie Laudunensi quàm etiam omnium aliarum parvarum scolarum..... divisis per medium. »

chargés par eux de missions spéciales, nous sont parvenus en grand nombre [1].

IV

Si l'on a suivi avec attention l'histoire de la Licence d'enseigner depuis son institution, on a dû remarquer que le nombre des personnes ayant droit de la conférer a toujours été en augmentant : aux écolâtres proprement dits sont venus s'ajouter les chantres, les chanceliers, et dans une certaine mesure les évêques, les chapitres et les seigneurs. La cause la plus féconde de cette diversité avait été la création des universités : une fois l'unité de direction dans l'enseignement détruite en partie par la constitution de ces corps privilégiés, la décadence du *scholasticus* suivit une progression croissante. Cette décadence s'accentue nettement au XIV[e] siècle ; les écolâtres ne disparaissent pourtant pas d'une façon complète, mais leurs attributions ont changé de caractère ; ils ne peuvent plus autant étendre leur surveillance et leur contrôle sur l'enseignement de second degré dont les universités ont le monopole presque exclusif, mais ils conservent la nomination des maîtres des nombreuses écoles de grammaire établies dans la ville épiscopale et dans les campagnes environnantes [2]. Ces attributions sont encore intéressantes à étudier, d'autant que pour l'époque qui va nous occuper les documents sont plus nombreux.

Il serait difficile de déterminer d'une façon précise et applicable à tous les cas par quelles personnes est accordée la Licence d'enseigner. Les causes de variété sont en effet plus nombreuses encore au XIV[e] siècle qu'aux siècles précédents. Néanmoins, un examen attentif des textes permet de constater un ensemble d'usages qui, s'ils ne constituent pas une règle absolue, s'appliquent au moins à la grande majorité des diocèses. Au XIV[e] siècle, les écoles peuvent se diviser en

[1] V. Potthast, *Regesta Pont. roman.*, *passim*. Nous citerons, seulement pour une partie du pontificat de Grégoire IX, les numéros 819, 1870, 1875, 2908, 2947, 4499, 9619, 10064, 10736, etc.

[2] *Hist. littéraire de la France*, XIV[e] siècle. — *Discours sur l'état des Lettres*, par M. Victor Leclerc, pp. 43-44.

grandes écoles, magnæ scholæ, comprenant les écoles d'enseignement secondaire établies dans les villes épiscopales, et aussi les universités — et en *petites écoles, parvæ scholæ,* ou écoles de grammaire établies dans les paroisses et dans les campagues. A cette division correspond une distinction bien marquée dans le personnel chargé d'accorder la Licence. Nous la formulerons dans les propositions suivanles :

Grandes écoles : Si elles sont érigées en universités, c'est le chancelier qui accorde la « Licence. » — Si elles ne sont pas érigées en universités, c'est généralement l'évêque qui se réserve de conférer aux maîtres la *Licentia docendi.*

Petites écoles. Un membre du chapitre reste chargé, comme au siècle précédent, de conférer la « Licence, » aux maîtres. Ce membre, c'est ou l'écolâtre proprement dit (*magister scholarum*, *scholasticus*), ou le chantre, ou le chancelier.

I. — En ce qui concerne les universités, les chanceliers étaient toujours spécialement chargés de conférer la Licence. — L'histoire de l'Université de Paris, celle de ses chanceliers sont trop connues, pour que nous les rappelions ici. Nous nous permettrons seulement de mettre sous les yeux du lecteur ce qui se passait dans l'Université d'Angers, qui brillait alors du plus grand éclat. Le chancelier y était tout-puissant, et nous ne croyons pas qu'en aucune autre ville, il ait eu des droits aussi étendus. A Angers, il avait conservé son nom de *scholasticus*, en français « maître-escole. » C'est pour nous une raison de plus d'insister particulièrement sur son rôle et sur ses fonctions. C'est le maître-école qui, en 1373, entreprit de modifier les statuts de l'Université d'Angers : il s'appelait Pierre Bertrandi. Le procès-verbal de la rédaction de ces statuts nous a été conservé [1]. Pierre Bertrandi assembla les professeurs de l'Université dans le Chapitre de Saint-Maurille : ceux-ci jouèrent un rôle passif et n'eurent qu'à approuver les modifications du maître-école [2]. Pierre Bertrandi eut soin de se réserver la plus belle part : aux termes des nouveaux statuts il doit présider à tous les examens et diriger complétement les études : « Tous les docteurs, licenciés et bacheliers doivent, suivant ce qui a été observé anciennement, obéir

[1] Il en existe une copie certifiée dans le Ms. latin de la Bibl. nat., nº 12873.
[2] Ms. 12873, fol. 14, vº.

aux recommandations et aux ordres de l'écolâtre d'Angers et de ses successeurs, ordres qu'il leur notifiera par les bédeaux[1]. » On voit ce qu'était devenue à Angers l'ancienne charge d'écolâtre : le pouvoir dont jouissait ce dernier était trop absolu pour ne pas exciter des plaintes, et il dut subir à la fin du XIV[e] siècle certaines restrictions, tout en restant considérable encore. Dans les autres universités, la concession de la Licence était restée également dans les mains des chanceliers, bien que ceux-ci n'eussent pas sous d'autres rapports un pouvoir comparable à celui du maître-école d'Angers[2].

II. — En dehors des universités, certaines villes épiscopales avaient conservé des écoles encore assez importantes pour porter le nom de « grandes écoles ; » mais nous ne voyons pas que, là où il en existait, l'écolâtre, ait conservé le droit de nommer les maîtres : des textes prouvent au contraire que l'évêque exerçait en pareil cas par lui-même le droit de nomination. Il en était ainsi à Senlis où l'évêque s'était réservé la disposition des « grandes écoles, » et ce qui montre bien la décadence de ces écoles épiscopales autrefois si florissantes, c'est que le recteur choisi par l'évêque n'était pas gradué : en 1334, le Chapitre refusa en effet de le recevoir au chœur, parce qu'il n'était pas maître ès arts, et l'année suivante il fallut une injonction formelle de l'évêque Vedast pour que le clerc nommé récemment à la direction de l'école fût introduit au sein du Chapitre. Au dire de l'évêque, ce clerc, qui n'était pas même licencié ès arts, possédait le degré suffisant de science, *attenta litteraturæ sufficientia*[3]. En présence de ces faits, n'est-il pas permis de se demander si la collation des grandes écoles n'eût pas été mieux placée dans les mains de l'écolâtre que dans celles de l'évêque ? Quoi qu'il en soit, les écolâtres perdaient ainsi au XIV[e] siècle leur prestige : Senlis n'est pas la seule ville où leurs anciens priviléges aient été entamés ou abolis ; à Auxerre, l'écolâtrerie disparut ; en vain l'évêque Pierre avait-il, en 1507, augmenté ses revenus. L'institution n'était plus vivante, et l'écolâtrerie fut unie à la pénitencerie : depuis Jacques Clément (1356), les écolâtres portent le titre de

[1] Ms. 12873, fol. 23, v°.
[2] V. Pierre Rangeard, *Hist. de l'Université d'Angers*, t. I, p. 255.
[3] *Gallia Christiana*, t. X, *Instrumenta*, p. 486, G. — *Ibid.*, p. 489, E.

pénitenciers et cela jusqu'à la révolution [1]. A Poitiers, la transformation fut plus complète encore : la charge d'écolâtre était tombée dans un complet discrédit ; ce n'était plus qu'un titre presque sans fonctions. Aussi, en 1356, le Chapitre la supprima purement et simplement, et en réunit les revenus à la mense capitulaire [2].

III. — Dans les « petites écoles » ou écoles de grammaire, les anciens usages se conservèrent beaucoup mieux, et la régence de ces établissements inférieurs resta, à partir du xiv[e] siècle, la fonction principale des anciens écolâtres, chantres ou chanceliers. Il en fut ainsi même dans les villes d'universités ; du moment, en effet, où l'écolâtre était devenu chancelier d'université, il ne pouvait que difficilement continuer à s'occuper des petites écoles, de plus en plus nombreuses. Aussi la nomination des maîtres fut-elle concédée soit au Chapitre de la cathédrale et dans une certaine mesure aux Chapitres collégiaux, soit à un membre du Chapitre désigné à cet effet et ayant pouvoir de nommer les régents des petites écoles de la ville. C'est à Paris que nous trouvons cette organisation à son complet développement : dans l'Université, la Licence est conférée par le chancelier ; en dehors de l'Université, c'est le chantre du Chapitre de Notre-Dame qui nomme les maîtres des petites écoles de la ville et de la banlieue, Aucun texte antérieur au xiv[e] siècle n'atteste ces pouvoirs du chantre : on ne peut donc affirmer, bien que cela paraisse probable, qu'ils existaient auparavant. L'ancien livre du chantre de Paris contenait, à l'année 1357, cette mention : « La collation des écoles de grammaire de la ville et de la banlieue de Paris, les droits d'institution et de destitution et celui de visite, ainsi que la proposition entière de ces écoles appartiennent au chantre de Paris seul et d'une façon complète [3]. » Les anciens statuts des petites écoles de Paris, dont la première rédaction remonte à la même année, reconnaissent à chaque article les droits du chantre ; l'article 12 affirme particulièrement la nécessité d'une Licence pour tous les maîtres :

[1] L'abbé Lebeuf, *Mém. sur Auxerre*, preuves, p. 82, n° 164.

[2] *Histoire de la Cathédrale de Poitiers.* (*Mém. de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1848-1849.)

[3] *Anciens Statuts des Écoles de grammaire de la ville de Paris.* Paris, 1672, in-12, 1[er] feuillet verso.

« *Item* nul ne tiendra école en cette ville, faubourg et banlieue d'icelle sans avoir lettres de mondit sieur le chantre, à peine de l'amende portée par les arrêts [1]. » Les droits du chantre s'étendaient sur la ville et la banlieue, mais ils ne comprenaient pas *toutes* les petites écoles ; quelques exceptions existaient à Paris comme partout ailleurs. Ainsi le Chapitre conservait la nomination des maîtres de l'école du cloître Notre-Dame. En outre, le chancelier de l'Université avait la collation d'un certain nombre d'écoles dans les paroisses de Saint-Séverin, Saint-Eustache, Saint-Gervais, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Nicolas-des-Champs et Saint-Paul [2]. Les droits du chantre, toujours reconnus et confirmés par le parlement, furent exercés jusqu'à la Révolution [3].

Ainsi, au XIVe siècle, le droit d'enseigner est encore soumis à des conditions restrictives : il faut toujours obtenir une licence ou une autorisation équivalente de l'autorité ecclésiastique soit pour enseigner dans une université, soit pour enseigner dans une école secondaire ou primaire d'un diocèse. En ce qui concerne les écoles primaires, c'était le plus souvent un membre du Chapitre qui, comme autrefois, accordait la licence : nous venons d'en voir un exemple à Paris ; il en était de même à Rouen à la fin du XIVe siècle : le chancelier avait la nomination du maître ès arts chargé de diriger les cours de l'école de grammaire, et là encore ses droits s'étendaient sur la ville, les faubourgs et la banlieue de Rouen. Les pouvoirs du chancelier furent reconnus en 1390 contre deux clercs qui s'étaient permis d'enseigner le chant et la grammaire à quelques enfants

[1] *Anciens Statuts des Écoles de grammaire de la ville de Paris*, p. 6.

[2] *Écritures pour messire Claude Joly* (Exemplaire à la Bibliothèque de la Sorbonne), p. 27.

[3] Il serait intéressant de réunir les documents nombreux depuis le XIVe siècle sur l'histoire des petites écoles de Paris. Le travail de Claude Joly est un plaidoyer plutôt qu'une étude historique. Mais en réunissant les renseignements qu'il renferme à ceux qui existent ailleurs, on aurait un ensemble assez complet contenant un abrégé de l'histoire de l'instruction primaire à Paris, avant la Révolution.

Le chantre eut à soutenir, surtout aux XVIe et XVIIe siècles, des procès sans nombre contre les curés de Paris, les Frères des Écoles chrétiennes, les Jésuites, l'Université. Claude Joly paraît notamment avoir défendu avec acharnement ses droits sur les écoles. Au dire de Claude Joly lui-même, les maîtres et maîtresses enseignant dans les petites écoles de Paris et de la banlieue étaient de son temps au nombre de *quatre à cinq cents*. (*Écritures pour Mess. Claude Joly*, p. 105.)

dans la paroisse Saint-Ouen, et qui durent faire leur soumission et payer amende au chancelier [1]. A Senlis, la collation des petites écoles appartint au sous-chantre jusqu'en 1352. A cette époque l'évêque, d'accord avec le Chapitre, entreprit de modifier les anciens usages : il fut décidé que l'évêque aurait le droit d'institution et de destitution des maîtres dans toutes les écoles de garçons, le sous-chantre devant conserver ses prérogatives dans toutes les écoles de filles. L'évêque conservait la direction des grandes écoles; mais le maître nommé par l'évêque devait payer chaque année aux sous-chantres quarante sous parisis et deux poules : c'était une compensation pour les écoles dont celui-ci perdait la collation [2].

Si, dans un résumé rapide, nous cherchons à apprécier les changements survenus dans la condition des écolâtres et dans l'institution de la licence d'enseigner au XIVe siècle, nous établirons comme remarques générales les propositions déjà signalées au commencement de ce chapitre. La direction et la surveillance de l'enseignement, et plus spécialement la nomination des maîtres, sont confiées à des personnes beaucoup plus nombreuses qu'aux siècles précédents : tandis que, jusques et y compris le XIIIe siècle, les écolâtres concentraient à peu près exclusivement en leurs mains le droit de conférer aux maîtres la *Licentia docendi*, nous voyons au XIVe siècle cette mission se scinder en plusieurs branches. Les Chapitres collégiaux et les seigneurs laïques ont étendu leurs droits ou leurs usurpations; les évêques se réservent dans leurs villes épiscopales la collation des grandes écoles, ou, retirant aux écolâtres une partie des pouvoirs que leurs prédécesseurs avaient accordés au XIIe siècle, reprennent dans la surveillance des écoles une part active et immédiate. Dans les villes d'universités, les chanceliers confèrent les grades équivalents à la *Licentia docendi* aux étudiants dont un examen a constaté l'aptitude. On ne peut plus guère accorder le nom d'écolâtres qu'à ces membres du Chapitre cathédral qui continuent à donner la Licence aux maîtres des écoles de grammaire; c'est par eux seulement que se conservent les anciennes traditions. Toutefois ces diversités nombreuses laissent apercevoir encore

[1] M. de Beaurepaire, t. I, pp. 94 et suiv.
[2] *Gallia Christiana*, t. X, *Instrum.*, p. 494, D.

l'idée première, celle d'une surveillance active exercée sur l'enseignement au nom de l'Église : mais l'Institution s'est modifiée avec les conditions de l'enseignement : l'écolâtre proprement dit, ce personnage si considéré aux XII[e] et XIII[e] siècles, a vu diminuer l'étendue de ses droits, et parfois sa suppression pure et simple a été la conséquence de l'inaction forcée où le plaçait le nouvel état de choses inauguré par la création des universités.

V

Cette décadence de l'écolâtre, une fois commencée, ne s'arrêta plus, et le XV[e] siècle, comme le XIV[e], nous offre à cet égard des textes positifs. A la fin du moyen âge, l'écolâtre existe encore dans un assez grand nombre de diocèses : mais on ne le choisit plus parmi les hommes distingués par leur science; un clerc ordinaire suffit à conférer la Licence aux quelques maîtres dont l'institution lui appartient encore. A Paris seulement, le chantre semble avoir conservé ses droits dans toute leur intégrité. Partout ailleurs des indices nombreux attestent que l'écolâtre est déchu de son ancienne grandeur; son droit de conférer la licence est tellement restreint dans certaines villes qu'on ne le considère plus comme une occupation suffisante. A Reims, les textes rappellent surtout que l'écolâtre doit marquer les leçons qui doivent être lues au chœur, instruire les lecteurs, dresser l'inventaire et prendre soin de la bibliothèque du Chapitre, enfin lire les lettres adressées à celui-ci et y répondre au nom des chanoines. C'est en raison de ces fonctions, autrefois considérées comme accessoires, qu'il est tenu à résidence [1]. Le service de chœur ainsi dévolu à l'écolâtre devenant prépondérant, il s'ensuivit qu'on exigea du titulaire la connaissance de la musique beaucoup plus que celle des lettres [2].

[1] *Notitia dignitatum eccles. Remensis* (1410). — *Arch. législ. de Reims*, par Varin, 2[e] partie, Statuts, 1[er] vol., p. 30.

[2] Écolâtre de Saint-Brieuc : « Scholasticus Briocencis... tenetur incipere Antiphonam. » (*Statuts de 1472*. Bibl. nat., Ms. n° 1589, fol. 51, v°.) — « Ut magister scholarum in sacerdotio constitutus sit et musica excellentior eruditus omnino expedit. » (*Statuta eccl. Parm.* 1417. — Pars secunda, cap. v, p. 59.)

Rien ne montre mieux cette décadence que l'histoire des écoles de Rouen au XVe siècle. Le chancelier qui y remplissait depuis longtemps les fonctions d'écolâtre, n'était plus à la hauteur de sa mission; il fut obligé de se démettre de ses droits entre les mains de l'archevêque [1]. Ainsi la direction des écoles, surtout celle des écoles du second degré, rentrait peu à peu dans les mains des évêques d'où elle était sortie au XII[e] siècle. En dehors des exemples que nous avons cités au XIV[e] siècle, et celui plus moderne relatif aux écoles de Rouen, nous en avons pour Amiens une preuve nouvelle : bien qu'il y eût dans cette ville un écolâtre dont le droit de collation des petites écoles persista jusqu'à la Révolution, l'évêque Jean Avantage reprit la direction des écoles supérieures et défendit à tout maître d'enseigner « au dessus du Donet sans avoir obtenu sa licence spéciale [2]. » La conséquence de ce démembrement fut de multiplier de plus en plus le nombre des collateurs des écoles. Cette multiplicité, que les faits précédemment cités suffisent à établir, s'accusa aussi dans le langage. Lorsque, aux XII[e] et XIII[e] siècles, les conciles recommandaient aux écolâtres de choisir des maîtres vertueux et instruits, ils ne s'adressaient qu'à eux seuls, aux *magistri scholarum*, parce que, sauf des exceptions peu nombreuses, eux seuls donnaient la licence. Au XV[e] siècle, les conciles se préoccupent encore de surveiller le personnel enseignant, de veiller à ce qu'il soit moral et instruit, mais ils ne s'adressent plus aux seuls écolâtres; ils emploient un terme plus général et font part de leurs recommandations aux *collateurs* des écoles [3].

Ainsi, au déclin du moyen âge, la plupart des maîtres ne sont plus astreints à demander leur licence à l'écolâtre. S'ensuit-il qu'ils puissent enseigner librement et sans contrôle? Nullement : car pour diriger une école, il faut qu'ils en obtiennent la maîtrise soit de l'évêque, soit du Chapitre, soit du seigneur ecclésiastique ou laïque qui, par droit, privilége ou usage, en a la collation. Quant à fonder des écoles nouvelles, ils ne le peuvent sans l'autorisation de l'évêque ou de son représentant. Il serait donc peu exact de dire que les

[1] M. de Beaurepaire, *Instruction publique dans le diocèse de Rouen*, t. I, p. 100.
[2] *Statut. synod. eccl. Ambianensis*, VII, 13. (Martène, *Ampl. coll.*, t. VII.)
[3] *Conc. Rothomag.*, anno 1445, c. XIII. — Labbe, t. XIII, p. 1305.

droits des écolâtres se sont éteints : la vérité, c'est qu'ils ont passé en d'autres mains. Le principe qui avait donné naissance à la Licence d'enseigner existe toujours, mais l'unité de moyens n'existe plus dans son application. Le choix des maîtres appartient désormais à des personnes trop nombreuses pour que ce choix soit soumis à un contrôle aussi efficace et aussi réel. L'institution dont nous avons essayé d'esquisser l'histoire s'appuie cependant sur les mêmes bases : à l'extrême limite du moyen âge, les conciles et les évêques insistent sur les mêmes points qui avaient été l'objet des préoccupations des évêques et des conciles du XIIe et du XIIIe siècle. Le canon du concile de Rouen cité plus haut est une preuve de ce que nous avançons : il reconnaît les droits des collateurs et recommande la gratuité absolue de la Licence. La gratuité de l'enseignement, surtout de l'enseignement élémentaire, que l'Église approuva toujours, fut aussi dans le même concile l'objet de dispositions spéciales. Cette preuve n'est pas la seule : « Nous défendons, écrit, en 1459, Jean, évêque de Tréguier, aux curés des églises paroissiales et à toutes autres personnes soumises à notre juridiction auxquelles il appartient par droit, privilége ou usage d'accorder la licence d'enseigner et de tenir école; nous leur défendons, sous peine d'anathème et de privation de leurs offices et bénéfices, d'exiger sous prétexte d'une coutume condamnable quelque chose pour prix de la licence d'enseigner; qu'ils permettent sans exaction ni vexation aucune aux hommes instruits qui leur en paraîtront dignes, de tenir école et d'enseigner aux ignorants [1]. »

Ces recommandations d'un évêque du XVe siècle, par leur analogie frappante avec celles que nous avons signalées trois siècles auparavant, témoignent combien l'Église eut à cœur de conserver son influence dans les écoles et dans l'enseignement en général, en veillant tout particulièrement au choix des maîtres. Les principes appliqués par elle furent constamment les mêmes : la papauté, les conciles et les évêques ne cessèrent, pendant quatre siècles, d'insister sur la nécessité pour les maîtres d'obtenir de l'évêque ou de son représentant

[1] *Statuta synodalia Johannis episcopi Trecorensis*, anno MCCCCLIX edita. (Martène, *Thes. Anecd.*, t. IV, col. 1165.)

une licence d'enseigner, et sur l'obligation pour les collateurs d'accorder gratuitement cette licence.

Au point où nous en sommes arrivés, nous croyons pouvoir interrompre cette étude; il eût été intéressant peut-être de continuer jusqu'à la Révolution l'histoire de l'écolâtre et de la Licence d'enseigner. Nous aurions pu constater que les mêmes institutions produisirent des conséquences dont l'action se fit sentir bien au delà du moyen âge, que l'écolâtre, ou un personnage équivalent, subsista dans un assez grand nombre de diocèses; qu'enfin la Licence d'enseigner fut toujours exigée sous des formes diverses. Toutefois, l'étendue du moyen âge est un cadre qui embrasse assez complétement l'histoire de l'écolâtre et de la Licence d'enseigner pour que le xve siècle soit à cette histoire une limite rationnelle. D'une part, en effet, si l'on veut apprécier la *Licentia docendi* à sa juste valeur, en bien saisir le but et l'utilité, il faut l'étudier dans la période comprise entre le milieu du xiie siècle et le milieu du xiiie : à cette époque l'Église possède sans partage la régence des écoles, et le certificat d'aptitude délivré aux maîtres par un personnage compétent, représentant de l'évêque, peut être considéré comme le prélude de ces moyens de contrôle, plus efficaces sans doute, mais aussi plus tardivement employés, qui s'appelèrent les grades universitaires. D'autre part, cette institution, que le xiie siècle avait vu naître, a perdu complétement, au milieu du xve, sa force et surtout son unité primitive : le principe subsiste toujours, mais ses applications sont considérablement diminuées. La « Licence d'enseigner » participe à l'affaiblissement de beaucoup d'autres institutions ecclésiastiques : ainsi en allait-il de cette influence de l'Église, si grande autrefois, mais que l'intervention de plus en plus active du pouvoir civil contribuait déjà à amoindrir et que l'invasion du protestantisme et de l'esprit réformateur qui produisit la Renaissance devait bientôt paralyser davantage encore.

GEORGES BOURBON.

MÉLANGES

I

UN

NOUVEAU CHAPITRE DE LA GENÈSE CHALDÉENNE

LA CRÉATION

Le savant et infatigable assyriologue du Musée britannique, M. George Smith, qui s'est rendu célèbre, il y a trois ans, par la découverte du récit cunéiforme du déluge [1], vient de publier un volume [2] qui contient une nouvelle page très-importante de la *Genèse* chaldéenne, le récit de la création [3]. Cette page est le principal résultat de deux voyages d'exploration faits par l'auteur en Assyrie, le premier, en 1873, aux frais des propriétaires du journal anglais *The Daily Telegraph;* le

[1] Communiqué à la Société d'Archéologie biblique de Londres le 3 décembre 1872. — Voir *Revue des questions historiques*, 1873, t. XIII, p. 399-416.

[2] *The Chaldean Account of Genesis, containing the description of the creation, the fall of man, the deluge, the tower of Babel, the times of the patriarchs, and Nimrod; babylonian fables, and legends of the Gods; from the cuneiform Inscriptions.* By George Smith, of the departement of Oriental Antiquities, British Museum. With Illustrations. London, Sampson Low and C°, 1876, in-8 de 318 p. Toutes les questions bibliques excitent en Angleterre le plus vif intérêt. La première édition de ce livre a été épuisée en quelques jours et une seconde a paru dès la fin de janvier.

[3] Le mot *création* est employé ici pour plus de commodité, mais, appliqué au récit chaldéen, il ne doit pas être pris dans le sens rigoureux de production *ex nihilo*, comme on le verra plus loin.

second, en 1874, pour le compte du British Museum [1], et elle comptera parmi les plus remarquables trouvailles de notre siècle, déjà si riche en bonnes fortunes de ce genre.

La Chaldée et l'Assyrie possédaient des bibliothèques nombreuses et bien fournies : il y en avait à Senkereh, Babylone, Borsippa, Cutha, Accad, Ur, Erech, Larsa, Nippur, Assur (*Kalah Chergat*), Nimrud (*Calah*), Ninive. La plupart des livres cunéiformes qui font aujourd'hui une des principales richesses du Musée de Londres, proviennent de Ninive, du palais de Sennachérib (palais du sud-ouest) et surtout du palais d'Assurbanipal (palais du nord). Ces livres, en caractères assyriens, consistaient en feuillets ou tablettes de terre cuite, écrits au recto et au verso. Ils étaient de formats divers. Quelques-uns se composaient de plus de cent tablettes. La bibliothèque, placée dans la partie supérieure du palais, était divisée et classée par ordre de matières : théologie et astronomie ou astrologie, histoire politique, histoire naturelle, grammaire et lexicographie, géographie ou listes rudimentaires de pays, villes, rivières, montagnes et peuples. Elle était confiée à des bibliothécaires qui en dressaient des catalogues. On a retrouvé, outre les catalogues, des briques ovales portant des titres, qui jouaient sans doute un rôle analogue à celui des titres placés sur le dos de nos livres. La Bibliothèque royale de Ninive devait avoir, à en juger par les fragments découverts, environ dix mille tablettes cunéiformes, c'est-à-dire, le trésor à peu près complet de la littérature de cette époque.

Chaque série de tablettes avait un titre qui n'était autre que les premiers mots de la première tablette. Les habitants des bords de l'Euphrate et du Tigre désignaient donc leurs livres comme l'ont fait les Juifs pour les cinq parties du Pentateuque, *Bereschit*, *Elle schemoth*, etc. ; comme nous le faisons nous-mêmes pour les Bulles pontificales, *Unam Sanctam*, *Unigenitus*, etc., ainsi nommées des mots par lesquels ces documents commencent. Pour avoir un point de repère, on écrivait à la fin de chaque feuillet les premiers mots du feuillet suivant : nos anciens imprimeurs avaient un usage semblable. Chaque tablette portait de plus un numéro d'ordre.

Par malheur pour les assyriologues modernes, la plupart des briques cunéiformes, découvertes en Assyrie, sont mutilées. Ces livres d'argile, lors de la ruine de Ninive, furent brisés sous les décombres, ou bien, devenus la proie des flammes, éclatèrent en pièces sous l'action du feu qui dévora les palais des Sennachérib et des Sardanapale. Depuis ce

[1] M. George Smith a raconté, l'an dernier, ses deux voyages dans un livre très-important pour les études assyriennes : *Assyrian Discoveries; An Account of Explorations and Discoveries on the site of Nineveh, during 1873 and 1874*. With Illustrations. London, Sampson Low and C°, 1875. Cet ouvrage est déjà à sa cinquième édition.

temps, l'intempérie des saisons, le suintement des pluies, la rapacité des Arabes qui ont plus d'une fois bouleversé ces ruines pour y chercher des trésors, tout a contribué à augmenter l'œuvre de dégradation commencée par la guerre et par l'incendie. Il n'est donc pas étonnant que M. George Smith n'ait trouvé que quelques rares fragments du livre assyrien qui contenait l'origine des choses. Il est vrai que, comme il en existait plusieurs exemplaires, on peut espérer de le compléter un jour par de nouvelles fouilles. Puisse ce jour luire bientôt, car il nous donnera sans doute la solution d'un grand nombre de problèmes jusqu'ici insolubles et fixera peut-être, d'une manière définitive, le sens de quelques détails historiques du premier livre de Moïse. L'entreprise a de quoi tenter les explorateurs et les savants. M. Smith assure qu'il existe encore au moins vingt mille fragments de tablettes, ensevelis sous les décombres des palais de Koyoundjik, et combien ne doit-il pas s'en trouver dans les ruines des villes de la Chaldée, qui possédèrent de riches bibliothèques, comme nous l'apprennent les textes cunéiformes, et dont aucune n'a été fouillée jusqu'ici [1]!

L'histoire chaldéenne de la création devait se composer, d'après M. Smith, de douze tablettes au moins, écrites sur les deux faces, et renfermant probablement chacune plus de cent lignes de texte. Elle était donc incomparablement plus développée que celle de notre Genèse, comme nous le verrons d'ailleurs tout à l'heure. L'édition dont nous possédons des fragments est de l'époque d'Assurbanipal, 670 avant J.-C. Ce n'est pas un original, mais la copie d'un texte plus ancien, venant de Chaldée : les scribes eux-mêmes nous l'apprennent; malheureusement ils ne nous font pas connaître à quelle date remonte le document qu'ils reproduisent. Le savant assyriologue anglais prétend qu'une partie de la littérature cunéiforme et, en particulier, le grand ouvrage sur l'astrologie composé dans le pays d'Accad et renfermant plus de soixante-dix tablettes, est antérieur aux temps du roi Urkham, qui aurait vécu 2000 ans avant J.-C. Le poëme d'Izdubar, œuvre d'un poëte du sud de la Chaldée, dans lequel est racontée sous forme d'épisode l'histoire du déluge, remonterait au moins, d'après lui, à l'an 2000. L'histoire de la création et de la chute, originaire du pays d'Accad, est moins ancienne : il la place entre 2000 et 1550, c'est-à-dire, dans la période qui s'écoule d'Abraham à Moïse. On ne peut accepter ces

[1] M. G. Smith vient d'entreprendre un nouveau voyage d'exploration en Assyrie. Les tracasseries du gouvernement ottoman, ainsi qu'il le raconte dans ses *Assyrian Discoveries*, l'ont empêché de recueillir de son second voyage tous les fruits qu'il avait le droit d'en attendre; un voyage préliminaire qu'il a fait au mois de janvier 1876 à Constantinople pour aplanir toutes les difficultés, donne lieu d'espérer que rien ne viendra plus l'entraver dans ses fouilles, et que la science récoltera par ses mains habiles une abondante moisson dans les vieilles bibliothèques ninivites.

données que sous bénéfice d'inventaire : toutes ces questions de chronologie sont très-épineuses, et nous manquons de bases sûres pour les résoudre avec certitude.

Des douze tablettes sur l'origine des choses, M. Smith n'en a retrouvé aucune en entier. Il classe approximativement, de la manière suivante, les morceaux qu'il a découverts, mais sans considérer tous les détails de ce classement, non plus que la traduction qu'il propose du texte, comme définitifs.

1° Partie de la première tablette : le chaos et la génération des dieux; 2° Autre tablette, peut-être la seconde : fondation de l'abîme; 3° Fragment dont la place est très-incertaine et se rapportant peut-être à la création de la terre; 4° Fragment de la cinquième tablette : création des corps célestes; 5° Fragment de la septième (?) : création des animaux terrestres; 6° Fragments de trois tablettes sur la création de l'homme; 7° Fragments divers concernant la guerre entre les dieux et les esprits mauvais.

La plupart de ces fragments sont tellement mutilés et incomplets, que nous ne pourrons en reproduire que quelques-uns. Le premier contient la description du chaos et une partie de la génération des dieux; il est assez bien conservé et nous donne une idée suffisante du caractère général du poëme assyrien sur la genèse du monde.

1. Lorsque en haut le ciel n'avait pas encore un nom;
2. lorsque en bas la terre n'avait pas encore un nom,
3. et que l'abîme n'avait pas encore ouvert ses bras,
4. le chaos des eaux (*Tihamat*) donna naissance à chacun d'eux,
5. et les eaux furent réunies en un seul lieu. Alors
6. aucun arbre n'avait encore poussé, aucune fleur ne s'était encore épanouie,
7. aucun des dieux n'était encore né,
8. aucun d'eux n'était appelé par son nom, il n'y avait aucun ordre parmi eux.
9. Alors furent faits les grands dieux,
10. alors Lakmu et Lakamu naquirent,
11. et ils grandirent...
12. Les dieux Assur et Kissur naquirent ensuite...
13. Un grand nombre de jours et un long temps s'écoula.
14. Le dieu Anu...
15. Les dieux Assur et... [1].

(*La suite est perdue.*)

Ce début ne manque pas d'une certaine grandeur et il est intéressant de le comparer avec celui de la Genèse mosaïque. De prime abord, le

[1] La traduction qui est donnée ici n'est pas faite seulement d'après M. G. Smith, mais aussi d'après MM. Fox Talbo et Sayce.

poëme chaldéen apparaît comme une paraphrase, une amplification, corrompue et gâtée par la mythologie, du second verset de la Bible, si court mais si expressif : « Et la terre était sans forme et vide, et les ténèbres étaient sur la face de l'abîme. Et l'esprit de Dieu se mouvait sur la face des eaux. » Il est digne de remarque que rien ne correspond au premier verset de Moïse : « Au commencement Dieu créa le ciel et la terre. » Ces cinq mots, base de toute la théologie judaïque et chrétienne, exprimant deux de nos principaux dogmes, l'unité de Dieu et la création, nous n'en découvrons point de traces dans le vieil écrivain de la Chaldée. En découvrira-t-on un jour ailleurs, dans d'autres poëmes sur la création? Il serait prématuré de l'affirmer ou de le nier; mais, quoi que l'avenir nous réserve, il vaut la peine d'observer que le verset si important de la Genèse n'a pas d'équivalent dans la narration cunéiforme : elle suppose la terre et l'eau déjà existantes et l'idée de la création, de la production *ex nihilo* des éléments du monde y semble ignorée ; la matière y apparaît comme éternelle. On ne saurait d'ailleurs prétendre que le début du poëme est peut-être perdu, car, comme nous l'avons noté plus haut, les livres assyriens se désignent par les mots initiaux, et celui-ci a pour nom précisément les premiers mots que nous venons de traduire : « lorsque en haut, » ce qui nous prouve que le fragment cité est bien réellement le commencement du récit. On lit en effet, sur le verso, le passage suivant, qui montre de plus l'importance que les Assyriens attachaient à cette œuvre antique :

1. Première tablette de *Lorsque en haut.*
2. Palais d'Assurbanipal, roi des nations, roi d'Assyrie,
3. à qui Nebo et Tasmit ont donné des oreilles attentives.
4. Il a recherché avec des yeux diligents la sagesse des tablettes écrites
5. qui appartenaient aux rois qui avaient été avant moi.
6. Aucun n'avait recherché ces écrits.
7. La sagesse de Nebo, les impressions (?) du dieu mon maître (?) toutes bonnes,
8. sur des tablettes je les ai écrites, je les ai étudiées, je les ai observées et
9. pour l'instruction de mon peuple je les ai placées dans mon palais.

La doctrine de l'unité de Dieu ne se trouve pas non plus dans les briques de Sardanapale. Certainement la croyance à un seul Dieu a été la foi primitive des habitants de la Chaldée, et l'assyriologie en fournit plus d'une preuve, mais la pure doctrine ne tarda pas à s'altérer. Le livre de Josué nous apprend que les ancêtres d'Abraham étaient tombés dans l'idolâtrie [1]; les plus anciens monuments épigraphiques du bassin de l'Euphrate et du Tigre nous présentent aussi le polythéisme déjà établi

[1] Josue, xxiv, 2.

en Chaldée; ils nous offrent une mythologie touffue de dieux et de déesses; bien plus, ils nous racontent leurs aventures, qui ne sont pas sans analogie avec celles que chantent les poëtes grecs. Ici, les grands dieux eux-mêmes nous apparaissent comme nés dans le temps, après le chaos, après le ciel et la terre, et la théologie chaldéenne a une couleur panthéiste et naturaliste très-accusée.

Il y a donc entre le récit sacré et le récit chaldéen des différences essentielles. Mais il y a aussi des ressemblances frappantes qui ramènent à une source commune. Tous les deux nous représentent le monde primitif comme une masse informe : c'est le chaos, c'est l'abîme, c'est l'eau, matière primordiale d'où sort le monde organisé. La correspondance n'existe pas ici seulement dans les pensées, elle s'étend aux mots eux-mêmes, car le *Tihamat* assyrien se retrouve dans l'hébreu *tehom*.

Nous lisons à la ligne 13 qu'un grand nombre de jours et un long temps s'écoulèrent entre la naissance des différents dieux. Si une phrase analogue, ce qui est assez vraisembblable, se rencontre dans les autres parties du récit pour marquer l'intervalle qui s'écoule entre la production des diverses séries d'êtres créés, nous aurons là une confirmation que le mot *yom* de la Genèse, sur lequel on a tant discuté, désigne, non pas un jour de vingt-quatre heures, mais une période indéterminée.

Dans la séance de la Société d'archéologie biblique, tenue à Londres le 1er février 1876, M. Fox Talbot a communiqué un morceau important que ne fait pas connaître M. G. Smith. Il a pour objet une révolte des dieux dans le ciel et présente des analogies curieuses avec les traditions chrétiennes sur les anges rebelles.

Les quatre premières lignes manquent. Elles se rapportent sans doute à une fête d'actions de grâces, célébrée dans le ciel quand éclate la révolte.

5. Dieu dit trois fois le commencement d'un psaume.
6. Le dieu des chants sacrés, le seigneur de la religion et du culte
7. fit asseoir mille chanteurs et musiciens, et il établit un chœur
8. qui devait répondre en masse à son hymne
9. Avec un grand cri de mépris, ils interrompirent son chant sacré
10. troublant, mêlant, confondant son hymne de louange.
11. Le dieu de la brillante couronne résolut de dompter la révolte.
12. Il fit retentir une trompette qui aurait réveillé les morts,
13. qui, à ces anges rebelles, empêcha le retour
14. Il fit cesser leur service et les envoya aux dieux qui étaient ses ennemis.
15. En leur place il créa le genre humain.
16. Le premier qui reçut la vie demeura avec lui.
17. Puisse-t-il leur donner la force, ne négliger jamais sa parole,
18. en suivant la voix du serpent que ses mains ont fait.

19. Et puisse le dieu du langage divin chasser de ces cinq mille ces mille méchants
20. qui au milieu de son chant céleste ont proféré d'impies blasphèmes.

Les trois tablettes suivantes du récit de la création n'ont pas été retrouvées. Elles contenaient vraisemblablement l'histoire de la création de la lumière, de l'atmosphère ou firmament, de la terre ferme et des plantes. Un court fragment paraît se rapporter au desséchement de la terre :

1. Quand (tu établis) les fondements de la terre,
2. le fondement de la terre tu l'appelas..
3. tu embellis le ciel...

La cinquième tablette correspond au quatrième jour de la Genèse. Elle nous fait connaître la création des astres, de la lune et du soleil, destinés à servir de signes et à distinguer les saisons, les jours et les années. Comme dans toute la mythologie assyrienne, la lune ou le dieu Uru (Sin), a ici le pas sur le soleil ou le dieu Schamas. La Genèse place le soleil avant la lune. Mais l'ordre des événements et des périodes paraît être le même dans le poëme assyrien que dans le récit biblique, et ainsi se trouve renversée, presque au moment où elle vient d'être publiée, l'opinion de M. G. d'Eichthal, qui prétend changer de place l'œuvre du quatrième jour, dans son *Mémoire sur le texte primitif du premier récit de la création* [1].

Cette cinquième tablette commence par ces mots : « C'était satisfaisant, tout ce qui avait été fixé par les grands dieux, » mots qui rappellent naturellement la phrase répétée dans la Genèse après chaque acte créateur : « Et Dieu vit que c'était bon. » Elle continue ainsi :

2. Les étoiles, leur forme (en forme) d'animaux il arrangea,
3. Pour fixer l'année par l'observation de leurs constellations,
4. douze mois d'étoiles en trois séries il arrangea
5. du jour où l'année commence jusqu'à sa fin.
6. Il marqua les positions des astres errants pour briller dans leur cours,
7. afin qu'ils ne fassent point de mal et ne troublent personne;
8. les positions des Dieux Bel et Hea il fixa.
9. Et il ouvrit les grandes portes dans les ténèbres.
10. Il fit de forts portails à droite et à gauche.

[1] C'est ce qu'observe avec raison M. Sayce, *Academy*, 1er janv. 1876, p. 3. La publication du récit chaldéen renverse de fond en comble tout l'échafaudage laborieusement dressé par M. G. d'Eichthal pour bouleverser le premier chapitre de la Genèse. Comment pourra-t-il continuer à prétendre maintenant que la rédaction du premier chapitre de la Genèse est postérieure au temps du second Isaïe, comme il l'appelle, ou au moins contemporaine de ce prophète, c'est-à-dire de l'époque de la domination persane?

11. Dans sa masse (le chaos inférieur), il produisit une ébullition,
12. le dieu Uru (la lune) il en fit sortir, pour gouverner la nuit,
13. pour en faire ainsi la lumière de la nuit, jusqu'au lever du jour,
14. afin que le mois ne fût pas interrompu et qu'il fut régulier dans son total [1].
15. Au commencement du mois, à l'entrée de la nuit,
16. ses cornes apparaissent et brillent dans le ciel.
17. Au septième jour, il commence à grossir (et à devenir) un cercle,
18. et dure jusqu'à l'aurore.
19. Quand le dieu Schamas (le soleil) à l'horizon du ciel, à l'orient,
20. ... formé avec beauté ...
21. ... en orbite Schamas fut achevé [2] ...

Un fragment de la septième tablette répond au sixième jour de la création :

1. Quand les dieux dans leurs assemblées eurent créé...
2. étaient satisfaisants les grands monstres...
3. ils en firent des créatures vivantes....
4. animaux des champs, bêtes des champs, et animaux rampants des champs, ...,
5. ils en firent des créatures vivantes...

Cette division des animaux en trois classes est aussi dans la Genèse [3].

Les fragments qui semblent se rapporter à la création de l'homme sont trop mutilés et le sens en est trop incertain, pour que nous en donnions ici la traduction. M. Smith croit y reconnaître un discours de Dieu au premier homme et à la première femme, sur leurs devoirs : il leur recommande l'innocence et la pureté. L'homme est appelé *Admi* ou *Adami*, forme assyrienne de l'hébreu *Adam*, ce qui, d'après sir H. Rawlinson, désigne la « race brune, » par opposition à *Sarku*, « la race claire ou blanche. »

M. Sayce pense que celui que M. Georges Smith appelle « le dieu *Zi* » est le premier homme, l'équivalent assyrien de *Zi* étant *Nisu*, l'hébreu

[1] Cf. Gen. I, 15-18.

[2] M. Fox Talbot, dans la traduction qu'il a proposée à la Société d'archéologie biblique de Londres, le 4 janvier 1876, traduit les lignes 14, 17 et 18 de la manière suivante : « 14. De chaque mois, sans faute, il fit des jours d'assemblée sainte — 17. Il désigna le septième jour pour être un jour saint, — 18, et il commanda de s'abstenir de toute affaire. » Si ce sens était prouvé, nous aurions là l'origine des néoménies chez les Chaldéens, de la semaine et du sabbat. Nous savons d'ailleurs sûrement par un calendrier découvert par M. G. Smith en 1869 que les Assyriens observaient le sabbat et que ce jour là il ne leur était point permis de travailler. Voir *Assyrian Discoveries*, p. 12.

[3] Gen. I, 25 : « Et Dieu fit les bêtes de la terre selon leur espèce, les animaux domestiques selon leur espèce et les reptiles de la terre selon leur espèce. »

Enosch, « homme. » Suivant le même assyriologue, la première femme se serait appelée *Ahhat*, « sœur, » mais tout cela est fort douteux.

La partie du poëme qui racontait la scène de la tentation n'a pas encore été retrouvée, mais nous sommes certain qu'au moins dans une des formes du récit, le tentateur était représenté sous la forme d'un serpent, car M. Smith reproduit un antique cylindre babylonien où sont représentés deux personnages assis de chaque côté de l'arbre sacré : derrière l'un des deux se dresse le serpent. La séduction des premiers humains est souvent attribuée au dragon Tihamat.

L'explorateur anglais a découvert dans les ruines de Koyoundjik la malédiction prononcée contre les prévaricateurs. En voici la partie principale :

12. Le Seigneur de la terre appela son nom, le père Ilu
13. dans les rangs des anges prononça la malédiction.
14. Le dieu Hea entendit et son foie devint colère,
15. parce que son homme avait corrompu sa pureté.
16. Ainsi Hea comme moi puisse-t-il le punir,....
18. détruire toute ma race.
19. Dans le langage des cinquante grands dieux,
20. par leurs cinquante noms il les appela, et il se détourna de lui en colère :
21. Puisse-t-il être conquis et détruit tout d'un coup.
22. que la sagesse et la science lui soient hostiles et lui nuisent.
23. Qu'il y ait inimitié entre le père et le fils, qu'il y ait pillage;
24. qu'au roi, au chef, au gouverneur, ils tendent l'oreille;
25. qu'ils irritent aussi le seigneur des dieux, Mérodach;
26. que sa terre produise mais qu'il n'y touche pas;
27. que son désir soit frustré, sa volonté inexécutée;
28. qu'aucun dieu ne prenne garde quand il ouvre la bouche;
29. que son dos soit brisé et ne soit pas guéri;
30. qu'aucun dieu ne le reçoive dans sa pressante angoisse;
31. que son cœur soit arraché et son esprit troublé;
32. qu'au péché et au mal aille sa face.

Ce long développement, malgré son accumulation de malheurs et de disgrâces, et quoiqu'il rappelle la Genèse, est bien loin d'en avoir la force et l'énergie. Le récit mosaïque est ainsi constamment supérieur au récit chaldéen par la pureté de la doctrine comme par la sobriété de l'expression. L'inspiration de la Bible tire donc comme un nouvel éclat des découvertes cunéiformes, car comment expliquer humainement l'exactitude doctrinale de Moïse, lorsque les poëtes contemporains ou même antérieurs, de la race d'Abraham, sont déjà tombés dans les plus grossières erreurs du polythéisme!

M. Smith a aussi découvert et publié quelques lambeaux de l'histoire de la tour de Babel. Ils sont si incomplets qu'ils ne peuvent four-

nir matière qu'à des conjectures, et il est par conséquent inutile de s'y arrêter. Espérons qu'on ne tardera pas longtemps à retrouver le récit entier, ainsi que celui de la création : ce sera tout bénéfice pour nos livres saints.

F. VIGOUROUX.

II

L'ORIGINE DE JEAN XXII

Entre tous les papes qui ont occupé la chaire de saint Pierre, pendant le cours du moyen âge, il en est peu qui aient été l'objet d'autant d'attaques que Jean XXII [1]. Grégoire VII, Alexandre III, Innocent III, Boniface VIII ont rencontré des censeurs, mais ils ont trouvé aussi des apologistes qui les ont vengés des sarcasmes de l'incrédulité, et, quelquefois même, la justification leur est venue des écrivains desquels on pouvait le moins l'espérer. Jean XXII attend encore un défenseur. Il a bien, sans doute, trouvé des historiens qui ont reconnu ses mérites, son esprit organisateur, ses qualités administratives, son habileté dans les affaires ecclésiastiques ou profanes, son caractère tour à tour souple, ferme et élevé, son ardeur infatigable, son activité dévorante qui le rendait capable de suffire à tout, activité dont il nous a laissé un impérissable témoignage dans sa volumineuse correspondance ; mais, quoiqu'on ait en partie rendu justice à sa mémoire, il reste beaucoup à faire, et ce pontife est loin encore d'occuper le rang qui lui est dû dans l'histoire de la papauté.

Chose étrange ! il plane même sur son nom, son origine et sa personne un mystère qui étonne, quand on songe qu'il a occupé, pendant près de vingt ans, une place si considérable dans les affaires de l'Europe. Son vrai nom est demeuré longtemps inconnu, et sa véritable origine a été longtemps ignorée. On l'a appelé d'Euse, d'Huese,

[1] Voir, comme exemple, le *Dictionnaire historique de la France*, de M. Le Bas, dans l'*Univers pittoresque*.

d'Usia, d'Éïssa, d'Ossa, d'Osa, d'Oza, Dueza, etc., et on en a fait, tour à tour, le fils d'un savetier, d'un tailleur, d'un cabaretier, d'un chevalier. Il y a là, on le voit, ample matière à recherches pour les érudits contemporains; et nous voyons, en effet, avec plaisir, que l'origine de Jean XXII a été plusieurs fois, de notre temps, l'objet d'enquêtes sérieuses. Nous signalerons, en particulier, la monographie que M. Bertrandy[1] lui a consacrée il y a plus de vingt ans. Tout n'a pas été dit cependant. Il reste encore plus d'une pièce à faire valoir, et, nous-même, en reprenant la question en sous-œuvre, nous n'avons pas la prétention d'épuiser le sujet. On pourra peut-être découvrir de nouvelles pièces, mais nous croyons que ces pièces confirmeront notre opinion sur l'origine de Jean XXII et nous sommes sûr qu'en tout cas elles ne l'ébranleront pas.

I

Jusques au commencement du XVIIIe siècle, l'opinion presque unanime des historiens était que Jean XXII était le fils d'un savetier de la ville de Cahors, et cette opinion a même persisté longtemps après; elle dure encore. Nous dirions presque qu'elle est vulgaire de nos jours, quoiqu'elle ait été sérieusement combattue et victorieusement réfutée, à notre avis, par Baluze[2] et par M. Bertrandy[3].—Fleury[4], Noël Alexandre[5], Du Chesne[6], Henri Suarez[7] parmi les Français; Muratori[8], Reynaldi[9], Ciaconius[10], Ughelli[11], parmi les Italiens, l'ont soutenue et accréditée parmi les savants. Il n'y a pas jusques aux auteurs du *Gallia Christiana* qui ne lui aient prêté l'appui de leur autorité, en plusieurs endroits de leur remarquable ouvrage[12].

Il faut l'avouer sans détour: il y a dans ce concert quelque chose qui semble impliquer une évidence historique dans le fait dont nous

[1] *Recherches historiques sur l'origine, l'élection et le couronnement du pape Jean XXII*, Paris, 1854, in-8.

[2] Baluze, *Vitæ paparum Avenionensium*, t. I, p. 689-691.

[3] Bertrandy, *Recherches historiques*, etc.

[4] Fleury, *Histoire ecclésiastique*, livre quatre-vingt-douzième, n° 12.

[5] Noël Alexandre, *Historiæ ecclesiasticæ seculum*, XIII et XIV, cap. II, articulus III, édition de Mansi, in-f°, t. VIII, p. 41.

[6] Du Chesne, *Histoire des cardinaux français*, t. I, p. 401; t. II, pp. 284-292.

[7] Papiers d'Henri Suarez, à la bibliothèque nationale, Ms. 8974, f° 53.

[8] Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*.

[9] Raynaldi, *Annales*, ad annum 1316, n° 2.

[10] Ciacconius, *Vitæ et res gestæ Romanorum pontificum*, édition d'Oldoïni, in-f°, t. II, pp. 384, 389.

[11] Ughelli, *Italia sacra*, aux évêques de Porto, t. I.

[12] *Gallia Christiana*, t. I, pp. 80, 280.

parlons et qui devrait empêcher toute recherche ultérieure. Et cependant, quand on examine de plus près la question, on reprend courage. Voici, en effet, ce qu'on découvre à l'origine de cette unanimité.

De tous les historiens du XIVe et du XVe siècle, connus aujourd'hui, il n'y en a guère plus de quatre qui attribuent à Jean XXII une basse extraction, à savoir saint Antonin de Florence [1], le continuateur anonyme de la Chronique des chanoines de Saint-Radbert de Salzbourg [2], Ferret de Vicence [3] et Jean Villani. Tous les autres, c'est-à-dire les six auteurs qui ont écrit les vies de Jean XXII publiées par Baluze, Gailhard de La Motte, évêque de Bazas [4] et le compilateur du *Chronicon Astense* [5], tous les autres auteurs ne disent rien de ce fait. Est-ce qu'ils ne le connaissaient pas, ou bien est-ce qu'ils n'ont pas cru devoir le signaler? — Nous ne pensons pas qu'il soit possible de soutenir l'une ou l'autre de ces hypothèses; il n'est pas si ordinaire de voir des hommes partis de si bas monter si haut, pour qu'on eût passé sous silence une circonstance comme celle dont nous parlons, si Jean XXII eût été réellement le fils d'un savetier; et, s'il est vrai que l'un ou l'autre des auteurs contemporains ne l'ait point su, à coup sûr, Bernard Guido, évêque de Lodève, et Gailhard de La Motte, évêque de Bazas, n'ont pas pu l'ignorer. En outre, à supposer que Bernard Guido eût gardé le silence, par amitié pour Jean XXII dont il fréquentait la famille [6], Gailhard de La Motte n'était pas retenu par les mêmes considérations. Il suffit de parcourir sa chronique pour voir qu'il est hostile au grand pape d'Avignon [7].

A côté enfin de ces auteurs qui se taisent sur l'origine de Jean XXII et des autres qui le traitent de fils de savetier, il en est un dernier qui lui attribue une origine noble et qui le fait descendre d'une *race de chevaliers, de militari progenie*. « Le pape Jean XXII, dit Albert de Strasbourg, *descendait d'une race de chevaliers*. Il mourut, l'an 1333, la dix-neuvième année de son règne, laissant, malgré les trésors qu'il *avait prodigués aux enfants de son frère et de ses sœurs*, une somme

[1] Dans ses *Histoires*, t. III, f° 98.
[2] Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, t. IX, p. 822.
[3] Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, IX, 1167.
[4] Dans Du Chesne, *Histoire des cardinaux français*, II, 280-290.
[5] L'auteur du *Chronicon Astense* (Muratori, *Rerum Italicarum*, t. XI, p. 135) était contemporain de Jean XXII, puisque, en 1310, il avait soixante ans. Or, en nommant *Jean* (XXII) *De Ossa*, p. 252, chap. XCIII, il ne parle pas plus que les autres auteurs de la basse extraction du pontife.
[6] Voir la *Vie de saint Thomas d'Aquin*, par cet écrivain. *Acta Sanctorum*, t. I, de mars, p. 721.
[7] Voir des fragments de cette chronique dans Du Chesne, *Histoire des cardinaux français*, t. II, pp. 289-290.

« de dix-sept cent mille florins [1]. » Moroni [2] mentionne encore un second écrivain qui dit la même chose qu'Albert de Strasbourg, mais nous n'avons pas pu le retrouver et nous ne savons pas exactement la manière dont il s'exprime.

Nous voilà donc en présence de témoignages contradictoires sur un seul et même fait : d'un côté, quatre auteurs qui attribuent à Jean XXII une origine roturière ou plébéienne, et de l'autre un auteur qui le proclame de race noble, pendant que plusieurs se taisent.

Discutons d'abord le témoignage des quatre premiers.

Il est clair, avant tout, que le témoignage de saint Antonin de Florence [3] n'a aucune valeur; car, outre que ce saint ne s'est jamais fait remarquer par beaucoup de critique, il écrit plus d'un siècle déjà après Jean XXII, et il est manifeste que son récit est calqué sur celui de Jean Villani. Baluze [4] va même plus loin : il veut que saint Antonin répète, à propos de Jean XXII, ce qu'il a dit ailleurs d'Urbain IV.

De l'auteur anonyme qui a continué la chronique des chanoines de Saint-Radbert de Salzbourg, nous ne savons rien, ni ce qu'il était, ni à quelle époque il vécut; il mentionne simplement le fait en disant que Jean XXII était *de progenie cerdonum* [5], d'une race de cordonniers. Son autorité n'est grande à aucun point de vue.

Reste donc Ferret de Vicence et Jean Villani.

Pour ce qui est de Ferret [6] de Vicence, son récit ne manque pas

[1] Christianus Urstitius, *Germaniæ historicorum qui post Henrici III imperatoris ætatem, trecentis annis scripserunt, pars altera*, Francfort, 1585, p. 120.

[2] *Ibid.*, p. 125. Moroni (*Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, t. XXXI, p. 60, col. 2).

[3] *Histoires*, t. III, f° 98.

[4] *Vitæ paparum Avenionensium*, t. I, pp. 1416. *Videtur autem ille* (saint Antonin) *ita scripsisse per errorem memoriæ et ad Joannem transtulisse historiam quam antea de Urbano IV perscripserat.* (Voir Ms., fonds Saint-Germain, 13730.) M. Bertrandy a remarqué avec raison que Baluze s'est trompé quand il a dit que Villani faisait de Jean XXII le fils d'un *cabaretier* et non pas d'un *savetier*, à moins qu'il n'ait été induit en erreur par la ressemblance des deux mots *ciabattiere* et *cabaretier*.

[5] « Anno 1316, 7 kal. augusti, hoc est in die sancte Afre, fuit electus dominus *Jacobus in papam*, portuensis, quondam Avenionensis episcopus, *natione de civitate Caturcensi*, provincialis, pusillus corpore, magnus in scientia et ætate, *de progenie cerdonum.* » (Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, t. IX, p. 822, continuatio canonicorum S. Rudberti Salisburgensis. — Ces chroniques s'arrêtent à l'an 1327.)

[6] « Iste quidem, veluti accepimus, ex cadurca gente, patreque plebeio ortum trahens, dum pubes effectus in adolescentiam laberetur, avunculo duce, qui tenui mercimonio lucris intentus aliena spe fora tentabat, Neapolim proficiscitur, ubi Caroli theatrum, locupletissimamque viris urbem et omnium rerum copia luxuriantem aspiciens, patriæ suæ lares, inopiamque detestatur. Et jam grammaticalibus, dialecticisve, priusquam adolesceret, documentis imbutus, superioribus doceri scientiarum dogmatibus peroptabat. Percunctaturus itaque, quo pauper scholaris loco resideat, ad quemdam Minorum

d'un certain art; mais, pris dans son ensemble, il nous paraît plutôt tenir du roman que de l'histoire, et nous ne comprenons pas que M. l'abbé Christophe [1] et M. Bertrandy [2] aient eu tant d'estime pour son livre; cet auteur ne fait pas de Jean XXII un fils de savetier, il en fait simplement un homme de basse extraction qui, courant la fortune à la suite d'un de ses oncles, finit par la trouver à la cour de Naples. Rien n'est moins historique que cette page de Ferret de Vicence, et, d'ailleurs, il faut bien remarquer qu'elle diffère complétement, dans l'ensemble comme dans les détails, de l'exposé du chroniqueur florentin.

Ce dernier est la seule autorité sur laquelle puissent s'appuyer ceux qui veulent faire naître Jean XXII en bas lieux. C'est lui qui a égaré tous les écrivains modernes, même les écrivains du Quercy; la preuve, c'est que tous les auteurs, sans en excepter un seul, ont répété ce qu'il a dit de bien et de mal sur Jean XXII, et cela presque dans les mêmes termes. Villani a été connu de bonne heure comme historien, et il a joui autrefois d'un grand crédit. C'est donc lui qui est le véritable auteur de l'opinion qui fait du pape Jean le fils d'un savetier [3].

Pour infirmer son témoignage, on peut constater, tout d'abord, qu'il était ennemi des papes d'Avignon en général, et de Jean XXII en particulier; mais la vérité exige aussi qu'on dise qu'il était contemporain de ce pontife, et que, s'il ne le connut pas personnellement, il put le connaître, au moins, par un de ses frères, employé à la cour pontificale [4].

Toutefois, le meilleur moyen de détruire ce témoignage, c'est de l'examiner de près. Le récit de Villani est, en effet, entaché de grosses erreurs; c'est à peine s'il contient une ligne de vraie. Ainsi c'est Villani qui nous apprend que Jean XXII s'est nommé lui-même pape [5]; c'est encore Villani qui veut que Jean XXII, étant évêque de Fréjus et chancelier du roi Robert de Sicile, ait abusé de la confiance de ce prince pour se faire nommer évêque d'Avignon par Clément V [6]. Nous ne réfu-

ordinis sacerdotem aspectu prelaturaque venerabilem forte se contulit, cui patriam suam, votique propositum secreto detegens, quid agat potius supplex (quam) consultor opem exposcit. » (Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, t. IX, p. 1167. *Ferreti Vicentini historia*.)

[1] Christophe, *Histoire de la papauté pendant le XIVe siècle*, t. I, p. 280 et suiv.

[2] *Recherches historiques sur l'origine*, etc.

[3] *La prima parte delle historie i universali de suo tempi, di Giovanni Villani, cittadino Fiorentino*, Venezia, 1559, p. 369. — Voir Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, t. VIII.

[4] *Ibid.*, liv. XI, chap. xx.

[5] Ceci est formellement contredit par Jean XXII, et rejeté aujourd'hui par tous les historiens sérieux.

[6] La fausseté de cette affirmation ressort de l'histoire même du temps. Il est d'abord très-probable que Jean XXII n'a jamais été chancelier de Robert de Sicile, ou que, s'il l'a été, il l'est demeuré peu de temps, puisque dans la lettre où il rappelle au roi de France, qui, lui aussi, a été autrefois chancelier,

terons pas ces deux calomnies, et nous ne relèverons même pas les autres erreurs; nous irons droit au fait.

Le point capital du récit de Villani, celui autour duquel on a groupé tout un cycle de légendes, est ce qu'il dit de Pierre de Ferrières [1]. D'après Villani, fidèlement copié, du reste, par tous les historiens postérieurs, même par les plus graves, comme Raynaldi et les auteurs du *Gallia Christiana* [2], ce serait Pierre de Ferrières qui

il ne fait mention que de Charles II, et nullement de Robert (Raynaldi, *Annales, ad annum 1331*, n° 32). De plus, Jacques d'Ossa devint archevêque d'Avignon en 1310, et fut chargé par Clément V de graves affaires qui durent absorber tout son temps. En outre, supposé que le récit de Villani soit vrai, quelle confiance Clément V aurait-il pu avoir en Jacques d'Ossa, et comment Jacques d'Ossa, une fois devenu pape, aurait-il osé écrire au roi Robert la lettre dont voici un fragment?

« Plus nous aimons votre personne, disait le pape au roi Robert, et plus nous sommes affligés d'apprendre..... que vous marchez dans la même voie que Roboam, en éloignant de vous les conseillers vénérables par leur âge. Ce n'est pas là ce que vous dictent les exemples de vos aïeux, d'illustre mémoire, *eux qui appelaient de loin, auprès de leur personne, non pas des hommes mous et délicats, mais des hommes vertueux et timorés*, des hommes énergiques dans l'action et remarquables par leur science; des hommes ayant acquis l'expérience des grandes choses, qu'ils admettaient dans leur intimité et introduisaient dans leurs conseils... *et parmi lesquels plusieurs ont été promus aux honneurs à cause de leurs talents bien connus.* »

Ne pourrait-on pas voir, dans les passages que nous avons soulignés, une allusion discrète à ce qui était arrivé à Jean XXII lui-même, et ces paroles ne nous fournissent-elles pas un moyen d'entrevoir comment Jacques Duèse arriva à la cour de Naples? — Voilà certes un langage bien digne d'un pape, mais un langage que Robert de Sicile aurait eu quelques motifs de trouver étrange, si Jacques Duèse s'était conduit comme l'affirme Villani. (Raynaldi, *Annales, ad ann. 1317*, n° 25. Cf. 1316, 7.)

[1] Voici le récit de Villani : « Jean XXII avait été un pauvre clerc, ayant pour père un savetier. Avec l'appui de l'évêque d'Arles, chancelier du roi Charles, et grâce à la bonté et à la sollicitude de ce prélat, il conquit la faveur de Sa Majesté, qui le fit étudier à ses dépens, et plus tard parvint à le faire nommer évêque de Fréjus. L'archevêque d'Arles, Pierre de Ferrières, son maître, chancelier du roi, étant mort, le roi Robert le nomma chancelier à sa place. Ensuite, par sa finesse et sa ruse, et au moyen de lettres qu'il envoya au pape Clément, au nom du roi Robert, lettres de recommandation dont le roi ne savait rien, ledit évêque de Fréjus obtint son changement, devint évêque d'Avignon et même cardinal, à cause de sa sagesse et de sa science. Mais cela lui valut l'inimitié du roi Robert, tant qu'il ne fut pas cardinal; le roi lui retira même les sceaux, parce qu'il s'était permis de sceller les lettres susdites, sans son autorisation. Ledit pape Jean fut couronné à Avignon, le jour de sainte Marie, le 8 septembre 1316. Ensuite il devint grand ami du roi Robert, et Robert le devint également de lui. Ce fut avec son aide qu'il fit de grandes choses, comme nous le dirons plus tard. »

[2] Tome I, p. 80, 81, 820. « Jacobus vulgo de Ossa dictus, sed verius de Eusa Cadurcus, de cujus genere inquisivimus in Forojuliensibus episcopis, *cum in adolescentia egregiam suam indolem Petro Ferrerio, Archiepiscopo Arelatensi, Caroli Siciliæ regis et provinciæ comitis cancellario probasset*, ejusque cura

aurait fait la fortune du futur pape d'Avignon. Il l'aurait, en quelque sorte, ramassé dans la rue, à un âge déjà avancé, l'aurait pris, d'abord, à son service, l'aurait ensuite fait étudier, et, finalement, de degré en degré, il lui aurait légué sa succession dans le poste de chancelier.

N'y a-t-il pas quelque chose de vrai dans ce récit ? — C'est ce que nous pouvons soupçonner, mais sans pouvoir dire quoi. Ce qui est évident, c'est qu'il y a beaucoup de faux [1]. Voici, en effet, des dates précises. Pierre de Ferrières n'est devenu chancelier de Charles II qu'en 1294, au plus tôt, et a cessé de l'être en 1304, au plus tard. En 1299, il n'était encore que doyen de l'église du Puy ; en 1301, il fut nommé à l'évêché de Lectoure; en 1302, transféré à celui de Noyon; en 1303, promu à l'archevêché d'Arles [2] ; et enfin, en 1304, il se démit de la chancellerie de Sicile, où il eut pour successeur, non pas Jacques d'Ossa, comme tous les historiens l'ont dit après Villani, mais Guillaume Ebroydi [3]. Voilà des dates et des faits certains pour ce qui concerne la vie de Pierre de Ferrières, et en voici d'autres pour ce qui concerne la vie de Jean XXII.

et ope sublevatus, præstantem operam doctrinæ studiis navasset, creatus fuit episcopus Forojuliensis; et, *mortuo Ferrerio, factus est, ejus loco, à Roberti Caroli regis filio, cancellarius.* » (*Gall. Christ.*, t. I, p. 820.)

[1] Les auteurs du Quercy, Lacoste, l'abbé de Fouillac, Dom Malvezin, font Pierre de Ferrières originaire de Ferrières, petite commune du canton de Puy-l'Évêque. Le manuscrit Lacoste dit de Pierre de Ferrières et de Jean XXII : *Ils furent l'ornement des écoles de Cahors, et la gloire du Quercy. Ils étaient à peu près du même âge.*

[2] Pour établir tous ces faits et toutes ces dates, on peut consulter Raynaldi, *Annales, ad ann. 1294*, n° 16. — Summonte, *Historia della citta e regno di Napoli*, in-4°, Napoli, 1601, parte seconda, pp. 332, 366, 327. — *Gall. Christ.*, t. II, p. 743, *Doyens du Puy*, t. IX, p. 10-12. — *Acta Sanctorum*, t. III, d'août, col. 778, C. Au 19 août 1297, on mentionne *Petrum de Ferreriis, decanum Aniciensem, regni Siciliæ cancellarium.* — Collection Doat, CXXX, f[os] 249-251. — Les auteurs du *Gallia Christiana* ont mal établi toutes ces dates.

[3] M. Bertrandy a eu parfaitement raison de critiquer les auteurs du *Gallia Christiana*, qui admettent, à la même époque, deux Pierre de Ferrières, tous les deux chanceliers de Charles II, mais l'un évêque de Lectoure, et l'autre évêque de Noyon (t. I, p. 1079, Cf. 573; t. IX, p. 1012; t. II, p. 743). D'après un acte conservé dans la collection Doat (t. CXXX, pp. 249-251). Pierre de Ferrières était évêque de Lectoure, au 24 décembre 1301, mais vraisemblablement depuis peu de temps, puisqu'il n'avait pas encore visité son église. Peut-être même ne la visita-t-il jamais, ayant été promu l'année suivante, au plus tard, au siége de Noyon, et l'année d'après à l'archevêché d'Arles. — Une fois devenu archevêque, Pierre de Ferrières résigna ses fonctions de chancelier, car il est certain qu'au *5 juin 1304*, il ne l'était plus. C'est Ughelli qui nous apprend ce détail, et il le fait d'une manière si précise qu'on ne peut pas révoquer en doute son témoignage : *Andreas Pandonus, Adenulphi filius, nepos Bartholomæi de Capua, nobilis genere sed virtutibus... nobilior... ad patriæ sedem translatus est, nonis junii 1304, à Benedicto XI; rejectis Bartholomæo decano Capuano et Guillelmo Ebroydi regis Siciliæ cancellario in contentione electis, post Johannis obitum, ut narrant epistolæ ejusdem Benedicti in reg. Vaticano num. 275, anno I* (Ughelli, *Italia sacra*, t. II, p. 342).

En 1294, Jean XXII avait cinquante ans ; en 1299, il était récompensé des soins qu'il avait donnés aux enfants de Charles II, en particulier à saint Louis de Toulouse, dont il avait été le précepteur, par l'évêché de Fréjus, qu'il occupa onze ans [1]. En 1308, au plus tard, il était devenu chancelier de Sicile, en succédant, non pas à Pierre de Ferrières qui était mort le 8 novembre 1307, mais très-probablement à Guillaume Ebroydi ; il était encore chancelier le 1er février 1309 ; car Charles II, en reconnaissance de ses services, lui donna, à cette dernière époque, plusieurs châteaux de Provence [2]. Fut-il chancelier de Robert après la mort de Charles, qui arriva vers la Pentecôte de la même année 1309? Les historiens l'ont communément affirmé après Villani. Albert de Strasbourg le dit aussi ; cependant nous inclinons à penser que non, et cela en nous appuyant sur le témoignage de Jean XXII lui-même [3].

Allons plus loin : voici encore des dates et des faits certains. Jean XXII, nous l'avons dit, devint précepteur des enfants de Charles II, après avoir professé le droit civil avec éclat [4]. Or saint Louis de Toulouse, né en 1275, mourait le 19 août 1297, à Brignoles, pendant qu'il se rendait de Toulouse en Italie. Ce jeune prince dut donc avoir un précepteur vers 1285, et c'est probablement de 1285 à 1288 que Jacques d'Ossa remplit cette charge délicate ; car, en 1288, son élève fut emmené comme otage en Espagne et passa sept ans dans ce pays. Jacques d'Ossa l'y accompagna-t-il ? Nous n'en savons rien ; il n'est point mentionné parmi les maîtres que le jeune Louis eut à son service, durant sa captivité [5].

Il suffit de rapprocher toutes ces dates pour voir que le récit de Villani ne soutient pas même l'ombre d'un examen. Si Pierre de Ferrières rendit à Jacques d'Ossa quelques services, ce ne furent pas des services de protecteur, mais des services d'ami ; car Jacques d'Ossa était probablement aussi âgé que lui, et, en tous cas, il ceignit la mitre plus tôt que le chancelier, puisqu'il était déjà évêque de Fréjus, alors que son prétendu protecteur n'était encore que doyen du Puy.

Tout le récit de Villani, on le voit, croule par la base.

Si nous avions à choisir entre tous les témoignages cités plus haut, en tenant compte de leur valeur critique, nous n'hésiterions pas à adopter le récit d'Albert de Strasbourg, qui visita Avignon peu de temps

[1] Bernard Guido et la *Chronique martinienne* l'affirment, Ms. lat., 13705, f° 114.

[2] Voir l'acte de cette donation dans Du Chesne, *Histoire des Cardinaux français*, t. II, p. 284, et *Gallia Christ.*, t. I, *Instrumenta 85*.

[3] Dans une lettre au roi de France. Summonte ne le mentionne pas, non plus, parmi les chanceliers de Sicile.

[4] *Acta Sanctorum*, t. III d'août, pp. 809, 822, 788, A.

[5] *Ibid.*

après la mort de Jean XXII. Cet auteur n'est pas exact en tous points, mais on comprend aisément qu'il se soit trompé là où il nous semble l'avoir fait [1], de même qu'on voit qu'il était bien renseigné sur certaines questions qui touchaient au pape Jean. Il était ouvertement hostile à ce pontife ; il admirait son successeur, le cardinal Blanc, vantait sa simplicité, sa modestie, son humilité, tandis qu'il critiquait, de la façon la plus acerbe, la magnificence de la cour pontificale sous Jean XXII. Il allait jusqu'à comparer la curie romaine, à cette époque, à une écurie. « Jean XXII, dit-il, ne songeait qu'à élever et à enrichir ses proches, à favoriser les nobles et à écouter leurs demandes ; il vêtait, chaque année, plus de soixante-dix comtes et chevaliers [2]. » Quelle belle occasion n'aurait pas eue cet écrivain de nous apprendre pourquoi Jean XXII avait ces goûts princiers, si ce pontife eût été réellement le fils d'un savetier! — L'aurait-il laissé passer? — Évidemment non. — S'il fait donc de ce pape le *fils d'un chevalier*, c'est qu'il avait pris soin de s'en informer et qu'il savait qu'il en était ainsi en réalité.

C'est pourquoi, si on ne tenait compte que des témoignages des auteurs contemporains, on pourrait hésiter tout au plus entre celui de Villani et d'Albert de Strasbourg ; mais, en tout cas, à supposer qu'on reconnût quelque parcelle de vérité dans ce que dit Villani, on se tiendrait en garde contre son récit, à cause des faussetés manifestes qu'il contient.

Voyons maintenant quel est, des deux témoignages, de celui de Villani ou de celui d'Albert de Strasbourg, celui qui s'accorde le mieux avec ce que nous savons de la famille de Jean XXII.

[1] Par exemple, quand il dit que Jacques d'Ossa avait été chancelier de Robert.

[2] Christianus Urstitius, *Germaniæ historicorum*, etc., p. 120. — Au parallèle que Albert de Strasbourg trace des deux pontifes, il faudrait opposer, comme contre-partie, celui que nous a laissé le dominicain Galvaneus de la Flamma, dont M. Bertrandy a publié un passage. On comprendrait alors ce que devient l'histoire, quand elle est écrite avec passion et esprit de parti. Si Albert de Strasbourg critique les goûts de magnificence de Jean XXII, Galvaneus critique bien davantage la rusticité de Benoît XII. Il le traite de paresseux, de glouton, et termine par ce trait de Parthe : *nunquam aliquid egit rectius quam mori*. (Voir Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, t. XII, col. 1009, C. D. et non pas t. XIII, col. 1006, comme dit M. Bertrandy. — Les indications bibliographiques de cet auteur sont rarement exactes.)

II

Jean XXII s'appelait *Dueza* [1] par son père et très-probablement d'*Ossa* par sa mère. Alors, en effet, il n'était pas rare qu'un personnage changeât de nom ou en eût plusieurs ; et le chartreux Dom Malvezin, qui a écrit une histoire de Jean XXII, en donne un exemple tiré de la famille même de ce pape [2].

Le père de Jacques *Dueza* ou *Duesa* s'appelait Arnaud. Tous les auteurs étrangers au Quercy et tous les documents du pays s'accordent sur ce point. Nous ne savons pas quelle était sa profession. Il n'y a que Villani qui nous apprend qu'il était *ciabattiere*, savetier. Cependant il ne figure pas sur le livre des métiers de la ville de Cahors et

[1] Registre de la ville de Cahors, dit *Te igitur*, et autres documents du Quercy. La *Société des Études du Lot* publie, dans son Bulletin trimestriel, cet ancien registre. Son prochain numéro contiendra les deux textes suivants, dont nous devons la communication à la complaisance de M. l'abbé Abbessard, prosecrétaire de l'évêché de Cahors.

Papa Johannes fot creat (*fut créé* dans la langue du pays).

« Anno Domini millesimo CCC° sexto decimo, die sabbati, ante festum sancti Laurentii, que fuit septima die, intrante mense Augusti, Dominus *Jacobus Dueza*, oriundus civitatis Caturci, vocatus papa Johannes, fuit Lugduni electus per Dei gratiam in summum pontificem et universalis spiritualis Dominus orbis factus (F° xv°, v°).

« Anno Domini Millesimo CCC° XXXIIII°, quarta die mensis decembris, apud Avinionem diem vite sue clausit extremum, et quinta die dicti mensis fuit traditus ecclesiastice sepulture et vixit laudabiliter. »

[2] Dom Bruno Malvezin a fait de longues recherches sur le vrai nom de Jean XXII. Voyant la manière diverse dont il est épelé par les chroniqueurs anciens, il s'est demandé si Jean XXII n'aurait pas porté deux noms, celui de son père et de sa mère. Les exemples de ce cas, dit-il, ne sont pas rares, et pour ne pas sortir de la famille même du pontife, il cite Robert, quatrième évêque de Lavaur, qui est appelé tantôt *De la Vie* et tantôt *Duèse*.

De plus, Malvezin établit que la mère de Jean XXII était originaire de *Penne* dans l'Agenais et il trouve précisément dans des actes de 1260, 1326, 1368 des *d'Ossa* à Cahors. En 1260, un Guillaume d'Ossa, originaire de *Penne*, fut reçu citoyen de Cahors ; en 1326, un Bertrand d'Ossa avait sa maison près de celle du père de Jean XXII. Ces d'Ossa occupaient un rang distingué à Cahors. La mère de Jean XXII ne serait-elle pas une *d'Ossa* et n'est-ce pas là ce qui aurait fourni l'occasion d'appeler le pape, tantôt *Duèse*, tantôt *d'Ossa*. Enfin, on pourrait aller plus loin et soupçonner que ce nom de *d'Ossa* vient de la paroisse *Dausse*, qui est près de *Penne* dans l'Agenais, à 10 kilomètres environ de Ferrières d'où le fameux Pierre, archevêque d'Arles, aurait tiré son origine. — C'est M. l'abbé Abbessard qui nous suggère ces rapprochements. Nous croyons qu'ils valent la peine d'être signalés. Le nom de *De Ossa* figure, en effet, dans de très-vieux documents, en particulier dans l'épitaphe de Jean XXII. — On conserve le manuscrit de Malvezin à la Bibliothèque de Cahors. Il y en a aussi une copie à Toulouse.

nulle part, dans les registres de la cité, qui existent encore, on ne mentionne sa profession. On sait seulement que c'était un des plus riches habitants ; car, dans un acte entre autres, il est nommé parmi les plus fort imposés [1]. Il vient même au troisième rang, après le chapitre de la cathédrale, les chevaliers du Temple, et avant une dizaine de seigneurs. Il semble donc qu'Arnaud *Dueza* n'était nullement que ce Villani et tous les historiens, après lui, ont voulu voir dans le père de Jean XXII. Dans son *obit*, qui nous a été conservé par l'obituaire des Dominicains de Cahors, il lègue au couvent *vingt sols* de rente annuelle pour son anniversaire, somme considérable pour l'époque [2], et que ne donnaient même pas toujours les plus grands seigneurs du pays, les Gordon, les Sessac, les Cardaillac, etc. L'obituaire dont nous venons de parler en fournit la preuve, en maints endroits [3].

Arnaud Duèse eut quatre fils ou filles, peut-être même cinq : Jacques, Pierre, Marie et Marguerite.

Jacques Duèse étudia à Cahors, et ensuite à l'Université de Paris [4] ; il quitta son pays natal à un âge avancé [5], devint professeur de droit civil [6], précepteur des enfants de Charles II, et arriva enfin, à l'âge de cinquante ans, à l'évêché de Fréjus qu'il tint onze ans ; de là il parvint

[1] Voir l'abbé de Fouillac, cité dans Bertrandy. Malvezin relève le même fait ainsi que les auteurs du *Gallia Christiana*. t. I, *Instrumenta*, 49.

[2] Le *Gallia Christiana*, qui a publié cet *obit*, fait les réflexions suivantes :

« Ex his certum colligi potest *Arnaldum non fuisse sutorem* sed saltem civem satis opulentum, cum legaverit XX solidos annuatim. Sane, si Joannes papa XXII sit è familia de Dueza, reperio in regestis domus publicæ Cadurci, *Arnaldum Dueza anno 1271 tertium civem Cadurci taxatum fuisse post duos ipso ditiores.* Præterea in dicto necrologio Dominicanorum, de aliis burgensibus refertur, si fuerint mercatores, sartores, etc., quod non dicitur de Arnaldo. » (*Gallia Christiana*, t. I, *Instrumenta*, 49.)

[3] Marie de Villemur, femme de Béraud, comte d'Auvergne, petite fille d'Arnaud Duèse, morte en 1383, ne donne pour son *obit* que *six sétiers de froment et quarante sols de rente*, c'est-à-dire, peut-être relativement un peu moins que son grand-père. (Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. I, p. 191 ; t. II, pp. 340-341.)

[4] Raynaldi, *Annales*, 1318, n° 26.

[5] « Dum Jugi memoria ad mentem nostram reducimus natale solum civitatis nostræ, cujus est nobis commemoratio placida et meditatio, ex plenitudine quam ad illam gerimus dilectionis accepta, utpote in *illa geniti*, *maternis lactati uberibus*, *et usque ad provectioris ætatis tempora educati.* » (Collection Doat, CXIX, f° 43, et Lacroix, *Series episcoporum Cadurcensium*, p. 210.)

[6] « Adhibebat (saint Louis de Toulouse) in consilium familiariter *Jacobum ab Osa*, *juris civilis clarissimum professorem*, qui, postquam adlectus est in numerum episcoporum, ac deinceps in primum ordinem purpuratorum patrum S. R. E. cardinalium, *nunc gerit sanctissimum et summum pontificatum*, *dictus Johannes XXII.* » (*Acta Sanctorum*, t. III d'août, col. 809.)

à l'archevêché d'Avignon, passa cardinal de Porto, puis enfin fut élu pape, à l'âge de soixante et douze ans [1].

Nous supposons qu'il était l'aîné de la famille, puisque c'est l'opinion la plus favorable à Villani et à ceux qui ont pensé comme lui.

Pierre Duèse, frère du précédent, est nommé plusieurs fois parmi les principaux habitants de Cahors. En 1305, il était un des premiers consuls et, par suite, très-probablement noble. Nous sommes autorisés, du moins, à le conclure, par ce que nous savons des coutumes de la ville de Cahors à cette époque [2]. Pierre Duèse donna le jour à Arnaud Duèse, lequel acheta la vicomté de Caraman, fut père du cardinal de ce nom, et devint, par la suite, la souche d'une des familles qui ont possédé le comté de Foix [3].

Marie Duèse épousa le chevalier Pierre de la Vie, et donna le jour aux cardinaux Jacques et Arnaud de la Vie, ainsi qu'au chevalier Pierre de la Vie, conseiller du roi, seigneur de Longjumeau et plus tard baron de Villemur, au comté de Toulouse [4]. Ce dernier Pierre de la Vie eut deux filles : Ysabeau de la Vie qui, épousant Hugues de Cardaillac, quatrième du nom, fut la mère de plusieurs illustres prélats [5] ; et Marie de la Vie ou de Villemur, laquelle épousa Béraud, comte d'Auvergne [6], et allia ainsi la famille des Duèse aux plus grandes maisons de France, même à la maison de Bourbon. Le même Pierre de la Vie eut aussi plusieurs fils, au moins trois ; Pierre de la Vie, qui mourut archevêque d'Albi, la même année que son père, en 1337, Robert de la Vie, évêque de Lavaur, et Jacques de la Vie, par lequel la

[1] Malvezin dit que Jean XXII aurait été, d'après M. Tarde, archiprêtre de Saint-André à Cahors, abbé de Sarlat, de Saint-Flour et de la Maillezais. Le volume III de la *Collection de Périgord* contient des mémoires de M. Tarde, mais nous n'y lisons rien de pareil.

[2] Dans une constitution réglant tout ce qui concerne les consuls de Cahors, et conservée dans la collection Doat, volume CXIX, f° 4, *a*, nous lisons ce qui suit : « *Universitas prædicti Caturci habebit et habere poterit XII consules, de quibus XII, IV erunt burgenses et III mercatores*, operatoria seu statices Caturci regentes, qui consules omnes, in festo beati Gregorii, debebunt sibi novos consules eligere successores per sortem. » Cette constitution est de l'an 1307.

[3] Voir Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, in-f°, p. 723.

[4] Un acte du registre des chartes 59, analysé dans le volume 83 de la collection du Languedoc, f° 108, nous apprend que Pierre de Via était conseiller du roi et possédait « le château et la ville de Longjumeau, prévoté de Paris. » Pierre de Via échangea cette terre contre la baronnie de Villemur, sise en la sénéchaussée de Toulouse, et le roi ratifia cet échange en 1319.

Ce titre de conseiller du roi nous explique comment Philippe le Long s'intéressait si particulièrement à la famille et aux cardinaux de la Vie.

[5] Voir le *Dossier des Cardaillac* à la Bibliothèque nationale, Baluze, *Vitæ PP.*, t. I, p. 719.

[6] Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, t. I et II, pp. 340-341, donne son contrat de mariage.

famille de Villemur se continua et fournit encore à l'Église plusieurs évêques, peut-être même un cardinal.

La seconde fille d'Arnaud Duèse, Marguerite, épousa un membre de la famille de Jean de Cahors. Elle fut probablement belle-sœur ou nièce de ce Philippe de Jean, évêque d'Évreux, que saint Louis nomma son exécuteur testamentaire, en partant pour la croisade, en 1269. Elle devint mère du cardinal Gaucelin de Jean, belle-mère d'Arnaud de Trian, vicomte de Talhard, seigneur de Montmirail, maréchal du pape Jean XXII, et grand'mère des deux frères de Jean, qui occupèrent successivement le siége épiscopal de Carcassonne de 1330 à 1354 [1].

On croit enfin, et cela avec suffisamment de raison, que Arnaud Duèse avait encore une troisième fille, laquelle ayant épousé un cadet de la famille de Lapeyrade [2], serait devenue propriétaire de la terre du Poyet ou du Pouget, et aurait donné le jour à ce fameux cardinal Bertrand, dans lequel Villani et Pétrarque ont voulu voir un fils naturel de Jean XXII, mais dans lequel la plupart des historiens ne reconnaissent qu'un neveu de ce grand pontife. Dom Malvezin nous apprend que les armes de la famille du Poyet étaient écartelées de celles des Duèse, et qu'on les voyait encore, de son temps, sur la porte d'un de leurs châteaux [3].

Voilà pour la descendance directe d'Arnaud Duèse ! Si cet Arnaud fut savetier, il faut avouer qu'il a eu une étrange fortune, et que les contes des *Mille et une nuits* ne nous présentent rien de plus merveilleux que son histoire.

Que savons-nous encore de la famille des Duèse ? Quelles sont ses autres alliances ?

D'après la plupart des historiens, les deux cardinaux Raymond Le Roux et Imbert du Puis étaient également des *neveux*, ou, tout au moins, des parents de Jean XXII [4]. Guillaume de La Broa, évêque de Cahors de 1318 à 1323, était aussi parent de ce pontife [5]. La famille des

[1] Voir Baluze, *Vitæ paparum Avenionensium*, à tous ces noms propres ; — *Gallia Christiana* ; — *Obituaire du couvent des Dominicains de Cahors*, dans la collection Doat.

[2] Dom Malvezin dans son histoire de la famille Duèse. Nous devons une analyse de son travail à la complaisance de M. l'abbé Abbessard, prosecrétaire de l'évêché de Cahors.

[3] Il existe aux Archives nationales un énorme dossier relatif aux Clarisses du *Pouget*, près de Castelnau-Montrattier. Malheureusement les pièces originales n'y sont pas citées en entier. On n'y trouve aucune allusion à la parenté de Jean XXII et du cardinal du Pouget.

[4] Voir Baluze, t. I, p. 725-727, 750. Du Chesne, *Histoire des card. Fr.* et Ciacconius.

[5] *De semine dicti pontificis*, dit l'obituaire des Dominicains, cité par le *Gallia Christiana*, t. I, p. 140, et par Lacroix, *Series episcoporum Cadurcensium*, p. 196.

Béraldi, seigneurs de Sessac, une des familles les plus opulentes du pays, au XIII[e] et au XIV[e] siècle [1], était également alliée avec celle du pape. Cette parenté est affirmée par Benoît XII, successeur de Jean XXII, dans la collation qu'il fait d'un bénéfice à Pierre Béraldi, évêque d'Adge de 1334 à 1354, et ce renseignement est tout à fait en harmonie avec ce que nous trouvons dans l'obituaire des Dominicains de Cahors. Ce document nous apprend, en effet, qu'un Béraldi, chanoine de Cahors, institua Jacques d'Ossa son héritier, du temps que celui-ci était encore simple évêque de Fréjus [2].

Il y a là une masse de dates et de faits certains, qui battent en brèche l'opinion communément adoptée par les historiens, et qui prouvent que la famille des Duèse était, au XIII[e] et au XIV[e] siècle, une des plus considérables de Cahors. Si Arnaud Duèse n'eût été qu'un *vil savetier*, comme le veulent certains chroniqueurs, comment ses fils et ses filles se seraient-ils établis princièrement et comment un de ses enfants, arrivé par hasard au suprême pontificat, n'aurait-il eu qu'à ouvrir les mains pour laisser tomber ses faveurs sur des proches, et sur des proches capables d'occuper dignement les plus hauts emplois ? Cinq ou six cardinaux, une dizaine d'évêques, des comtes et des barons, voilà ce que Jean XXII trouve autour de lui, parmi ses neveux ou ses petits-neveux, ses parents ou ses alliés.

Dira-t-on que c'est lui qui a fait la fortune de tous ces parents? — Nous ne voulons pas nier qu'il n'ait contribué à leur avancement dans le monde, mais il n'a pas tout fait, il n'a fait que couronner ce qui était déjà bien commencé.

Ce n'est pas lui, s'il n'eût été qu'un fils de pauvre savetier, qui aurait marié ses sœurs aux de Jean et aux de la Vie, vu surtout qu'il demeura longtemps dans son pays et qu'il occupa, jusqu'à l'âge de soixante ans, des positions subalternes. Quand il reçut la mitre, en 1299, il y avait longtemps que ses sœurs Marie et Marguerite avaient épousé les de Jean et les de la Vie ; car ses neveux, les trois cardinaux Gaucelin de Jean [3], Jacques et Arnaud de la Vie, étaient assez âgés en 1316 pour entrer dans le sacré-collége et assez distingués pour avoir attiré déjà sur eux les regards du roi de France et du pape Clément V. Gaucelin de Jean était chancelier de l'Église romaine et Jacques de la Vie, archevêque élu d'Avignon [4].

[1] Les seigneurs de Sessac avaient contribué beaucoup, par leurs dons, à la fondation du couvent des Dominicains. Ils sont qualifiés de *principalis patronus*.

[2] L'*Obituaire* du couvent des Dominicains va être publié par l'*Annuaire* du département du Lot. Voir l'année 1875. Le *Gallia Christiana*, t. I, *Instrumenta*, 49, cite cet *obit*.

[3] Gaucelin de Jean mourut en 1349 et fut enseveli dans le couvent des Dominicains de Cahors.

[4] En supposant que ces trois cardinaux eussent trente-six ans seulement, en 1316, cela reporte leur naissance à l'an 1280. Marie et Marguerite Duèse

Jean XXII n'a donc pas tout fait dans sa famille ; il a trouvé autour de lui des hommes qui lui avaient préparé les voies à lui-même, et si plus tard il a jeté tant de lustre sur sa race, il n'a fait, suivant le langage d'un auteur du temps, que rendre à sa famille ce qu'il en avait reçu. L'évêque de Cahors Barthélemy Le Roux (1250-1273), l'évêque d'Évreux, Philippe de Jean (1269-1281), le chanoine Béraldi, furent probablement les instruments dont la Providence se servit pour diriger la vocation de celui qui, un jour, devait porter la tiare avec tant d'éclat. Ce fut probablement Philippe de Jean qui le désigna au choix de Charles II comme précepteur de ses enfants, et tout porte à croire que ce prince emmena avec lui Jacques Duèse, lorsqu'il revint de France en 1282 [1]. A cette époque Jacques Duèse ou d'Ossa avait trente-huit ans ; il était dans toute la force de l'âge et dans tout l'éclat de son talent. On le voit donc, alors même que ses qualités personnelles n'auraient pas attiré sur lui l'attention des princes d'Anjou, le futur pape trouvait autour de lui assez de parents ou d'amis pour le mettre en lumière, sans qu'on soit obligé, pour expliquer sa fortune, de recourir à toutes les fables qu'on a fait circuler sur son compte.

Ni Villani, ni Ferret de Vicence ne sont, dès lors, dans le vrai, quand ils nous peignent l'immortel pontife, l'un comme fils d'un malheureux savetier, l'autre comme un coureur d'aventures. Tout ce que nous savons de la vie de ce pape est en contradiction formelle avec l'origine qu'on lui a si gratuitement attribuée.

III

Mais alors, dira-t-on, comment une pareille fable a-t-elle pu trouver crédit auprès des historiens les plus graves, même auprès des historiens du Quercy [2] ?

Nous n'essayerons pas de nier qu'il n'y ait là quelque chose d'étrange. Cependant, quand on examine sérieusement les faits, on découvre une explication qui ne manque pas de vraisemblance.

étaient donc établies bien avant que Jacques d'Ossa fût quelque chose dans le monde. La famille de Jean était une des premières de Cahors, au XIII[e] et au XIV[e] siècle. Quelqu'un de ses membres figure toujours parmi les consuls. Voir les titres dans la *collection Doat*.

[1] Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. I, p. 108. D'Achery, *Spicilegium*, t. XI, p. 572. Voir ce que dit le pape lui-même, dans sa lettre à Robert de Sicile citée plus haut.

[2] « Genuit ergo Cadurcum nostra, A. C. millesimo ducentesimo quadragesimo quarto, sedente apud nos Geraldo IV, *Jacobum Ossa* (sic quippe tum appellabatur) vili ignobilique familia, *Arnaldo patre, cui et Deissa cognomen, sutore veteramentario.* » (Lacroix, *Series episcoporum Cadurcensium*, p. 207.) Voir également dans Du Chesne, *Histoire des cardinaux français*, t. II, pp. 284-285, plusieurs témoignages venus de Cahors.

C'est avec raison, pensons-nous, que M. Bertrandy a cherché dans le nom même de Duèse la première origine de cette opinion erronée. De tout temps, en effet, on a aimé à jouer sur les noms des personnages historiques, et les anciens chroniqueurs se sont évertués, en général, à vouloir trouver dans les noms de leur héros, ou un indice de leur origine, ou une explication de leurs destinées. Pour ne citer qu'un exemple contemporain de Jean XXII, sait-on ce qu'Albert de Strasbourg fait de Benoît XII? — Il en fait le fils d'un *pâtissier* ou d'un *boulanger*. Mais il n'apporte pas d'autre preuve de ce fait que le nom même de ce pape, qui s'appelait *Fournier*, par son nom de famille.

N'est-il pas possible qu'on ait traité également le nom du pape Jean XXII comme un nom commun, et qu'on ait cherché, dans le mot *Usia*, *Housia*, *Huesa* [1], l'indication de la profession qu'exerçait son père ou qu'avaient exercée ses aïeux? Il nous semble que cette conjecture n'est pas trop hasardée, et ce qui nous le prouve, c'est que les anciens chroniqueurs, quand ils disent qu'Arnaud Duèse était savetier, ajoutent souvent qu'il tirait son nom de *Usia*, de *Issa*, ou *Vissa* [2]. En outre, nous savons que les ennemis de Jean XXII, dans le Quercy, faisaient circuler sur son compte, une chanson où on l'appelait *le seigneur de la pantoufle* [3]; mais ce n'était là qu'une mauvaise plaisanterie, une plaisanterie qui eût été démentie aussitôt si on eût osé l'affirmer comme un fait; et voilà pourquoi jamais aucun des ennemis de Jean XXII n'a osé la proférer. Ni Louis V de Bavière, ni Marsile de Padoue, ni Jean de Jandun, ni Guillaume Ockam, ni Michel de Césène, ni les Fratricelles, n'ont jamais appelé Jean XXII *Jacques le cordonnier*, alors cependant qu'ils l'ont qualifié souvent de *Jacques de Cahors*. Louis V, Michel de Césène et l'antipape Pierre de Corbière savaient bien, ou pouvaient, en tout cas, savoir quel était le père de Jean XXII; s'ils avaient pu lui jeter à la face cette épithète déshonorante de *Jacques le cordonnier*, il n'y a pas de doute qu'ils l'auraient fait avec délices.

Tout prouve donc que Villani, en traitant Arnaud Duèse de *Ciabattiere*, n'a fait que recueillir un mauvais jeu de mots, une plaisanterie populaire. De ses *Histoires*, cette plaisanterie est passée dans les écrivains étrangers, dans saint Antonin de Florence et autres, et, de là, elle est revenue plus tard s'implanter dans le Quercy lui-même.

[1] Ces mots signifiant *soulier*, *brodequin*, *savate*, *housse*, nous expliquent comment quelques auteurs ont voulu voir dans Arnaud, qui un *savetier*, qui un *tailleur*. Voir Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ Latinitatis*, au mot *Housia*. — Bertrandy, *Recherches historiques sur l'origine*, etc., p. 31.

[2] Manuscrit 8974, f° 53. *Johannes iste natus Cadurci in Aquitania, ex adverso Olti vulgo Loth amnis in Garumnam influentis, parente Arnaldo de Ossa à Densa vissa, sutore vilissimo veteramentario, anno 1244.* Voir également Ciacconius à l'endroit cité.

[3] Malvezin. — Cathala Cothure, *Histoire du Quercy*, t. I, p. 249.

Une fois, en effet, que les parents de Jean XXII ont eu quitté le pays, les documents originaux se sont perdus ou on ne les a pas consultés, et l'autorité de Villani a été acceptée comme un gage suffisant de vérité [1]. Pour montrer dans quelles erreurs on peut tomber, une fois que l'esprit est prévenu, citons un fait. Lacroix, l'auteur érudit et même consciencieux de la *Series episcoporum Cadurcensium*, a parcouru certainement beaucoup de pièces originales, puisqu'il en cite un grand nombre. Eh bien ! il ignore cependant le vrai nom de Jean XXII ; il l'appelle toujours *d'Ossa*, et il fait du cardinal Gaucelin de Jean, un fils *du frère du pape*. S'il est cependant un fait clairement établi par tous les documents du pays, c'est que Gaucelin de Jean était fils d'une sœur de Jean XXII. Lacroix aurait pu le voir, même dans l'obituaire du couvent des Dominicains qu'il cite plusieurs fois.

Il n'est donc pas impossible d'expliquer, d'une manière fort naturelle, l'étrange opinion qui s'est répandue sur la basse extraction de Jean XXII. C'est le nom de ce pape qui lui a donné naissance et ce sont les histoires de Villani qui, après l'avoir propagée en Europe, l'ont fait accepter des historiens les plus consciencieux.

IV

Étranges vicissitudes que celles que nous présente l'histoire ! On a beau remuer le monde, on a beau étonner les hommes par l'éclat du génie, l'on ne peut pas se promettre toujours de vivre devant la postérité, même par un nom ! Voilà un pape qui, pendant dix-huit ans, a gouverné l'Europe, dirigé le monde, tenu dans sa main les fils de toutes les affaires. Les rois ont brigué ses faveurs ; les têtes couronnées se sont découvertes devant lui ; et aujourd'hui, à la distance seulement de cinq siècles, on discute son vrai nom ; son origine est un problème !

Jean XXII était-il fils d'un savetier ? Nous croyons avoir prouvé surabondamment que non.

Jean XXII était-il de famille noble ?

Baluze l'a soutenu, après Albert de Strasbourg, et nous sommes du même avis, ainsi qu'on a pu le voir par ce qui précède [2].

M. Bertrandy a cependant contesté cette origine noble et il en a apporté une preuve qui, de prime abord, semble convaincante, ce sont

[1] Il faut ajouter aussi que les guerres des Anglais et les guerres de religion ont fait disparaître beaucoup de monuments relatifs à la famille de Jean XXII.

[2] *Vitæ paparum Avenionensium*, t. I, pp. 689-691. Quelques-uns de ses arguments ne prouvent rien. M. Bertrandy a eu raison de faire observer que le cardinal Bertrand de Montfavez n'avait pas pu être le précepteur de Jean XXII, sans quoi il serait mort âgé de cent dix ans environ, en 1343.

les lettres d'anoblissement de Pierre Duèse, le frère du pape. Ces lettres sont de septembre 1316, et datées de Lyon [1].

Toutefois, quand on examine ces lettres de près, on remarque des choses qui n'excluent pas une opinion mitoyenne entre la roture et la grande noblesse.

Philippe le Long, qui les accorde, distingue deux espèces de naissance, une naissance illustre, *clara natalicia*, et une naissance très-illustre, *clariora natalicia*. Or il nous semble reconnaître là-dedans comme un germe de ces distinctions qui ont fait classer hiérarchiquement les divers ordres de personnes nobles. C'est pourquoi le roi ajoute qu'il veut que désormais Pierre soit traité, lui et ses descendants, *ac si te et ipsos clarior parentum genuisset progenies*, comme s'il avait reçu le jour de parents *très-illustres*; de telle sorte, dit-il, qu'il ne soit pas tant honoré de la ceinture du chevalier que de tous les priviléges appartenant aux ordres *les plus illustres* de la noblesse. En d'autres termes, Philippe le Long n'anoblit pas Pierre Duèse, mais il l'élève d'un degré de plus dans la noblesse. D'un simple chevalier, il en fait un baron, un comte, un marquis, etc. [2]; et c'est pourquoi le mot d'Albert de Strasbourg demeure toujours vrai : *de militari progenie*; Jean XXII descendait d'une race de chevaliers.

P. Martin,
Chapelain de Sainte-Geneviève.

III

LETTRES INÉDITES DE SAINT VINCENT DE PAUL

Les *Études religieuses* publiaient, il y a quelques mois [3], deux lettres du saint fondateur des prêtres de la Mission, conservées à Nancy. La

[1] Bertrandy, *Recherches historiques sur l'origine*, etc., p. 71.

[2] ... « Cum itaque tu, etsi à majoribus tuis *clara* natalicia, quanquam non *clariora*, contraxeris, ac laudabiliter ipsa per dotes virtutum exsuperes, eodemque tuo genere præstantior habearis, nos volentes ut, exigentibus probitatis tuæ meritis, et ex gracia nostra inter nobilitatis *clarioris* genere præditos, ex nunc in antea computeris, te tuosque posteros ex te legitime descendentes, ac si te et ipsos *clarior* parentum genuisset progenies, et series propagasset, nobilitatis titulo insignimus, *ut non tam ad militaris honoris cingulum provehi sed et quibusvis aliis nobilitatis muneribus quibus clariores genere potiuntur..... potiri.* »

[3] Livr. d'août 1875, p. 284-288 (V^e série, t. VIII).

première était adressée à la supérieure fondatrice des Filles de la Charité, Mlle Le Gras [1]; la seconde, plus importante, mais écrite par un secrétaire, à l'exception des dernières lignes, à M. Lambert-aux-Couteaux, un des principaux fondateurs de la mission de Pologne.

Presque au même moment où l'on faisait cette trouvaille, trois autres lettres inédites du grand apôtre de la charité tombaient entre nos mains. De celles-ci, une est encore à l'adresse de Mlle Le Gras; et quelle ne fut pas notre surprise et notre joie, lorsque, sur la même feuille, nous trouvâmes réunies les écritures des deux cofondateurs de tant d'œuvres admirables!

I

Le ton et la forme des deux premières pièces qu'on va lire, en font plutôt des billets que des lettres, surtout celle de M. Vincent. C'est, sous un même pli, petit format, la demande et la réponse. Mlle Le Gras écrit sur la première page et sur la troisième; et son saint supérieur profite de l'espace laissé au verso de la première pour lui faire tenir, par l'exprès qui est là, la réponse demandée. Pas de date ni de part ni d'autre. Vincent de Paul ne met ni vedette, ni sa chère phrase : *La paix de Notre-Seigneur soit*..., pas plus que les humbles qualifications qu'il a l'habitude de joindre à sa signature qui, au reste, est tout entière, ici, dans une seule initiale. Il écrit à la hâte, sur le coin de sa table pour ainsi dire, et replie cette missive où on lit la suscription apposée par sœur Louise de Marillac : *à Monsieur, Monsieur Vincens*. L'original de cette précieuse lettre est conservé par les Filles de la Charité de l'hospice de Montauban.

A MONSIEUR VINCENS.

Paris, ce mercredi..... (1646).

Monsieur,

Je supplie tres humblement votre charité se souvenir que les plases sur le Mans [2] sont retenues pour vendredy prochain et du besoin que nous avons

[1] Fondatrice des Filles de la Charité, connue plus généralement sous le nom de Mademoiselle Le Gras. Cette vénérable religieuse était fille de Louis de Marillac, frère du garde des sceaux et du maréchal de France de ce nom. Elle avait épousé, en 1613, Antoine Le Gras, secrétaire des commandements de Marie de Médicis, qui la laissa veuve en 1625. A partir de ce moment, confiée à Vincent de Paul, par son directeur et parent Pierre Camus, évêque de Belley, elle s'associa jusqu'à sa mort (1662) aux œuvres du saint dont elle fut le principal instrument.

[2] Il s'agit sans doute ici d'un départ de Filles de la Charité allant fonder une maison dans cette ville. Leur institut ne datait à cette époque que de quatre ans à peine. Les prêtres de la Mission avaient été établis au Mans en 1645, à l'instance de Mgr Émeric de la Ferté; on sait que l'établissement de ces missionnaires préparait immédiatement celui des religieuses.

pour cela de la conferanse que vous nous avez fait le bien nous promettre pour demain jeudy. Je vous supplie tres humblement prendre la peine nous mander le subiect a ce que nous fassions avertir touttes nos sœurs.

Jay supute tout ce que les sœurs des paroisses ont aporté à la Maison [1] en lannée 645 [2], le tout se monte a 1129 l 12 s et sur cela il y a eu 43 filles a entretenir d'habits et de linge. Je croy quil y a bien pres de 400 l de reste pour la Maison, osté la depanse sans y conprendre les fasons de linge et d'habits quy se font par les sœurs du logis.

Je panse, Monsieur, que si vre charité en dict quelque chause qu'il sera bon que nos srs entendent que ce qu'elles aportent est presque la juste valeur de la depanse et que les unes aportant plus quil ne leur faut, cela supplee a ce que les autres n'aportent pas suffisamant, car je ne scay cy toutte cette Compagnie seroit capable d'entendre que leur espargne servit de beaucoup a la Maison a cause du peu de retenue de quelques unes et de la plus part quy disent trop librement tout ce quelles scavent. Je supplie la bonte de Dieu Vous faire bien cognoistre nos besoins et nos feiblesses et de moy particulierement quy suis par lordre de la conduitte de la sainte providanse.

Monsieur,

Vre tres obeissante
fille et tres obligée servante,

Ce mercredy. Ls. Marillac.

Réponse de S. Vincent de Paul.

Paris, ce mercredi..... (1646).

Oui dà, Madlle, je men ressouviens bien de lassemblée de demain chez vous pour les filles qui vont au Mans, et c'est pour cela que jay envoié prier Mr le Curé de Saint-Jacques Du Hautpas [3], auquel comme aux dames officières javois [4] fait espérer que vous les iriez voir demain pour disposer le destail de leur charité, et jay mandé a ce soir en ceste veüe à M. le Curé que vous ny pourrez aler demain, mais bien peut estre Vendredy.

Jay fait aussi attention a ce que vous me dites de ce que les filles raportent et ay veu l'inconvenien de ce que vous me marquez. Bon soir, Madlle, je suis V. S. V. [5].

[1] La première maison des Filles de la Charité, établie d'abord chez Mlle Le Gras, sur la paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet, dans le voisinage du collége des Bons-Enfants, fut transportée par saint Vincent au village de La Chapelle, à une demi-lieue de Paris. En 1642, ces servantes de Dieu et des pauvres furent réinstallées à Paris, et prirent possession de leur maison au faubourg Saint-Lazare. C'est de là qu'écrivait la vénérable fondatrice.

[2] Pour 1645, d'après un usage assez ordinaire. Cette date met évidemment sur la voie de celle que nous assignons à ce billet.

[3] Presque dans chaque paroisse de la ville et des faubourgs de Paris, était établie depuis 1631 la Confrérie de la Charité, premier essai de l'admirable institution des Filles de la Charité. Les recteurs de chacune de ces paroisses étaient invités aux assemblées des zélatrices, ou dames officières, afin de s'entendre sur les secours à porter dans leurs troupeaux respectifs.

[4] Le saint a effacé ici le temps présent *j'ay* pour employer le passé.

[5] Sans doute il faut lire : *Votre serviteur Vincent.*

II

La troisième lettre a été trouvée dans les mêmes archives que les précédentes. Elle est pour ainsi dire inédite, bien qu'elle ait été publiée, il y a deux mois à peine, par un de nos confrères, dans une petite notice sur un lieu de pèlerinage du diocèse de Montauban [1]. L'auteur de cette monographie a cru devoir faire des retouches au texte du manuscrit, pour en rendre sans doute la lecture plus facile aux pèlerins à qui il a destiné son livre. Certains pèlerins pourront lui en savoir gré ; mais qui se flatterait d'avoir lu la lettre de saint Vincent? Outre les cent cinquante-neuf corrections faites dans ces trois pages, et onze mots omis ou modifiés, on nous la donne comme adressée à M. Barry. La première phrase du troisième paragraphe prouve évidemment qu'elle avait un autre destinataire. Ce destinataire est clairement désigné, par deux fois, dans cette pièce: d'abord à la suscription, écrite de la même main que la lettre, puis dans le renvoi de vedette consigné au pied de la première page. Enfin, chose plus regrettable encore, dans la publication de cette lettre, c'est l'oubli de la seule phrase écrite de la main de saint Vincent. Elle est cependant très-lisible, sur deux lignes, dans toute la longueur de la marge extérieure de la première page. Ne peut-on pas dire que la pièce est encore inédite?

Cette lettre, écrite sur grand format, est de la plume du secrétaire; la signature du saint est disposée transversalement dans la marge intérieure de la troisième page. La lecture des deux premiers paragraphes prouve abondamment que le scribe écrit sous la dictée de M. Vincent. Un secrétaire ne saurait parler dans les termes qu'on va lire.

A Monsieur Monsieur Bajoue [2], Supérieur des Prêtres de la Mission de Notre-Dame de Lorm [3], a Lorm,

De Paris, ce 3 May 1653.

Monsieur,

La grace de Notre Seigneur soit avecq. vous pour Jamais. Je vous ecriuis

[1] *Notre-Dame de Lorm, paroisse de Castelferrus, diocèse de Montauban*, par l'abbé Perducet, curé de Beaumont-de-Lomagne, in-18 de XII-182 pp. Toulouse, Hebrail-Durand et Delpuech.

[2] Émerand Bajoue, né en 1609, à Ceaux, diocèse de Poitiers, arrondissement de Loudun, entra dans la Congrégation le 1er décembre 1641. Il fut très-probablement le premier supérieur de la mission de l'Orme qui avait été confiée aux enfants de saint Vincent. dans le courant de l'année 1651, ainsi que nous l'exposons dans la note suivante. Avant d'arriver à ce poste, il dut exercer l'apostolat dans ce diocèse que Mgr Anne de Murviel leur avait ouvert dès 1630, pour opposer une barrière au protestantisme qui y faisait tant de ravages.

[3] *Lorm* est le vocable d'un sanctuaire dédié à la sainte Vierge, il y a bientôt quatre siècles, à la suite de l'invention d'une madone miraculeuse. La dénomi-

dernierement par la voye de Caors [1] pour ne mestre ressouuenu de votre adresse de Montauban [2]. Si Mr Cuissot [3] a receu mon paquet et vous a fait tenir ma lettre, vous y aurez appris deux choses, dont l'une est l'Incomparable perte que la Compagnie a fait en feus Mr Lambert, Mr Gurlet et

nation de *Lorm* que d'anciens documents, et notamment plusieurs lettres de saint Vincent écrivent aussi *Lormes*, n'a d'autre signification que l'*Orme*, dont par corruption on a fait *Lorm*, et elle sert à consacrer le souvenir qui s'attache à la merveilleuse découverte de la *pieta*. C'était vers l'an 1510. A mil deux cents mètres environ de Saint-Aignan et sur le territoire actuel de la commune et paroisse de Castelferrus, canton de Saint-Nicolas-de-la-Grave (Tarn-et-Garonne), un pâtre remarqua qu'une vache de son troupeau amenée au pied d'un certain ormeau, laissait là les paturages et se tenait constamment tournée du côté de cet arbre qu'elle frappait régulièrement de petits coups de cornes. Cette singularité, reproduite nombre de fois, ne passa pas inaperçue. Bientôt elle donna lieu à diverses conjectures, et devint encore plus frappante lorsqu'on entendit dire par des personnes dignes de foi que, durant la nuit, une lumière céleste rayonnait autour de l'ormeau comme sur un autel. On songea à pénétrer dans la cavité du tronc, et bientôt on découvrit une statue de la Vierge, haute de trente centimètres, en bois qu'on crut être du cèdre, toute noire, mais jadis peinte, et représentant la divine Mère tenant entre ses bras, Jésus descendu de la croix. Transportée religieusement à l'église paroissiale de Saint-Aignan, la madone disparut et fut retrouvée dans l'arbre où elle avait été découverte. Trois fois on la rapporte à l'église, trois fois, après bien des précautions prises pour éviter toute supercherie, la statue est trouvée dans l'ormeau. Évidemment, la sainte Vierge manifestait la volonté d'être spécialement honorée dans ce lieu. Une chapelle fut érigée le plus près possible de l'arbre, théâtre du prodige. Le pèlerinage fut dès lors fondé, et une des cloches qu'on possède encore, atteste par son millésime de 1583 au-dessus duquel est gravée l'image de la *pieta*, que le sanctuaire attirait les pèlerins. Par les soins de Mgr Anne de Murviel, ou plutôt par ceux de son coadjuteur Pierre III de Berthier, les Lazaristes furent appelés pour le service de cette chapelle et de l'église paroissiale dont elle dépendait alors. Ils durent y venir en 1651, puisque le 20 septembre de l'année suivante, M. Vincent écrivait à M. d'Horgny, à Rome, pour l'engager à accepter quelque fondation qu'on lui proposait : « Si nous n'avions accepté Notre-Dame de Lorme qui est dans la campagne, peut-être que l'occasion ne se fût jamais présentée de nous établir dans le diocèse de Montauban. » (Cf. cette lettre communiquée à M. l'abbé Perducet, par le secrétaire général de Saint-Lazare, *Notice* ci dessus, p. 164.) Les prêtres de la Mission possédèrent ce sanctuaire et la cure jusqu'au jour où ils furent établis à Montauban ; nous allons le voir dans une note subséquente.

[1] Les Lazaristes étaient établis dans cette ville depuis l'année 1643, par les soins du bienheureux évêque Alain de Solminhac. C'est par leur intermédiaire que Vincent fit parvenir cette lettre à M. Bajoue.

[2] A cette heure les prêtres de la Mission n'avaient pas de maison dans cette ville; seulement ils y étaient arrivés à la suite des missions qu'ils y donnaient depuis vingt-trois ans. M. Bajoue avait dù se retirer à Montauban lors des difficultés qui le portaient à résigner N.-D. de Lorm, et la cure de Saint-Aignan, ainsi que le prouve la suite de cette lettre.

[3] M. Gilbert Cuissot, originaire de Moulins, né le 5 novembre 1607, entra dans la Congrégation le 14 mai 1637. (Note fournie par M. Pémartin, secrétaire général de Saint-Lazare.)

Mr Guerin [1], sans parler de nre frère Nicolas Perrin [2] qui est mort dépuis. Je recommande toutes ces bonnes ames a vos prieres ; et la seconde que jay les memes sentimens d'estime et de tendresse pour vous que jay eu par le passé, et comme vous m'avez donné sujet de les concevoir, vous m'en donnez aussy de les conserver et de les acroistre, a quoy je n'ay point de peine, parce que mon inclination s'y porte d'elle-même, dans la cognoissance que jay de vôtre bonté, des graces que Dieu a mises en vous et de l'affection que vous avez pour la Compagnie particulierement pour moy. C'est ce me semble ce que je vous temoignois par ma derniere lettre, et je vous en asseure par celle-cy d'autant que par la vôtre du 12 avril, comme par les precedantes, il paroit que vous ne donnez pas assez de creance a cette verité, quoy que je ne sçache pas avoir fait, dit ou pensé volontairement aucune chose de contraire. Je vous prie Monsieur, de me mander ce qui a donné lieu a vôtre peine, car s'il y a de ma faute, c'est contre mon Intention, mais voicy a mon avis ce que c'est. Les personnes qui aiment beaucoup s'ombragent de peu de chose, et sans doute que l'exces de l'affection que vous avez pour moy, vous a donné quelque deffiance de la mienne, mais ce n'est rien; j'espere que vous reviendrez bientost de cette petite esmulation et demeurerez persuadé que la sincere amitié que Notre Seigneur ma donné pour vous est audessus de toute alteration.

Je vous prie de suspendre la resignation que vous voulez faire de Nre Dame de Lorm et de la cure de St-Aignan [3], et de me mander quelle raison

[1] Le plus connu de ces trois missionnaires est M. Lambert, auquel saint Vincent avait confié les Missions de Pologne en 1651. Il succomba aux suites de ses fatigues apostoliques, le 31 janvier 1653. Les deux autres appartenaient à la maison d'Annecy. Dans la lettre de faire part que saint Vincent adressa à toutes ses maisons, il les dit : « deux des meilleurs sujets de la Compagnie. » M. Guérin était supérieur d'Annecy, et grandement aimé de l'évêque de Genève qui en écrivit à Vincent de Paul « les larmes aux yeux et la douleur inexprimable au cœur. » Il mourut le 9 mars de cette même année, précédé seulement de quelques jours par son confrère M. Gurlet. (Cf. *Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres et son influence*, par l'abbé Maynard, t. III, p. 52, 92, 93 et *passim*).

[2] Ce membre de la Mission était, croyons-nous, frère ou du moins très-proche parent de Perrin de Grandpré, chanoine de la collégiale de Saint-Étienne-du-Tescou. Dans son *Histoire manuscrite de Montauban*, ce dernier nous apprend qu'il avait d'autres frères, dont un périt dans le terrible massacre que firent les protestants au petit village de Lapeyrière, près Verdun-sur-Garonne, en 1628, le jour de la fête de la Sainte-Croix, 14 septembre. Cette famille était originaire de Moissac.

[3] Paroisse du diocèse de Montauban, dans l'arrondissement de Castelsarrasin et au canton de Saint-Nicolas-de-la-Grave. Avant l'érection du diocèse par le pape Jean XXII, en 1317, Saint-Aignan dépendait du diocèse de Toulouse. Elle est ainsi désignée dans la bulle d'érection *Cum illius:* « Monasteria quoque seu prioratus de Bellapertica... *monialium Sancti-Aniani.* » Jusqu'au XIIIe siècle, cette localité fut connue sous le nom de *Bragayrac*, nom qu'elle tirait d'un célèbre monastère affilié déjà deux siècles auparavant, à l'abbaye de Moissac. Au XIIe siècle, Robert d'Arbrissel vint relever ce monastère. Un des prieurs, Aimery, le donna, en 1122, à Pétronille de Chemillé, abbesse de Fontevrault, et le soumit à cette abbaye. Alors l'ancienne dénomination fit place à l'appellation actuelle. Les filles de l'ordre de Fontevrault y vécurent en paix jusqu'au XVIIe siècle, époque où elles en furent dépossédées pour de

vous avez pour me presser de cela, afin d'auiser a la personne que nous vous nommerons ; car Mr Admiraut [1] n'est aucunement propre, estant fort infirme, en sorte que nous ne le pouvons employer a quoy que ce soit, qu'a la procure du college des Enfans [2], parce qu'au moindre effort qu'jl fait, il crache du sang, et nous ne pourrions l'envoyer de delà qu'auec grand peril de la vie ; puis mémes que demeurant dans le repos où il est, nous craignons qu'yl ne la fera pas longue.

Je vous prie aussy de me mander a quoy vous voudriez employer Mr Barry [3],

longues années ; mais enfin elles revinrent et s'y maintinrent jusqu'en 1790. Le seul reste des constructions monastiques est la présente église paroissiale, gracieux monument de la fin du XVe siècle. Les Lazaristes remplirent cette cure, et furent supérieurs de la petite communauté chargée du pèlerinage de l'Orme, durant dix ans environ.

[1] Malgré ses infirmités, Claude Admiraut fut mis à la tête du grand séminaire de Montauban, qu'il régit durant vingt ans (1665-1675). (Extrait des Registres de Saint-Lazare).

[2] Ce collége, situé près la porte Saint-Victor, remonte à l'année 1248. Le chancelier de l'église de Paris en était supérieur et procureur. La principalité en étant devenue vacante en 1624, par la démission de Louis de Tuyard, Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, la passa à Vincent, qui en prit possession par procureur, le 6 du mois de mars. Toutefois, comme le saint ne pouvait encore quitter la maison du marquis de Gondi, il se substitua dans cette charge son premier disciple, Antoine Portail. L'année d'après, au 17 avril, grâce à la munificence du général des galères et de sa pieuse épouse, Françoise-Marguerite de Silly, le zélé serviteur de Dieu pouvait réunir dans cet asile quelques confrères qui devinrent les premiers fondements de la Congrégation de la Mission. Il vint lui-même au milieu d'eux, dès que la mort de sa bienfaitrice lui fournit l'occasion de sortir de la maison de Gondi, à laquelle il s'était dévoué. La vie commune s'y établit ; le roi et le Souverain Pontife confirmèrent successivement (1627-1632) l'union du collége à la compagnie de la Mission. Ce fut là que la petite communauté vécut jusqu'au jour où, après les nombreuses et pressantes instances des chanoines de Saint-Lazare, Vincent la transporta dans cette antique léproserie (1636). L'année d'avant, le saint fondateur avait appelé aux Bons-Enfants un certain nombre de jeunes clercs de douze à quatorze ans, à qui les prêtres de sa Congrégation étaient chargés d'enseigner, d'après le plan du concile de Trente, outre les lettres humaines, le chant, les cérémonies ecclésiastiques et la pratique des vertus sacerdotales. Ce fut le premier essai des séminaires séculiers ; tandis que Saint-Lazare devenait bientôt après (1637) le séminaire interne pour le recrutement des vocations aux Missions. Quelques années plus tard (1642), Vincent, reconnaissant que le mélange des études littéraires et théologiques était nuisible et n'allait pas aussi immédiatement au but qu'il s'était proposé, sépara les élèves du grand et du petit séminaire. L'établissement des Bons-Enfants fut conservé aux grands séminaristes. Ce fut pour les douze premiers qui y furent réunis qu'il traça le règlement suivi encore actuellement dans tous les grands séminaires de France. La procure de ce séminaire naissant était quasi une sinécure; aussi M. Vincent parlait-il d'y mettre un de ses prêtres infirmes.

[3] Ce passage est une des preuves que cette lettre n'était pas adressée à M. Barry, comme nous l'avons dit plus haut. Ce zélé missionnaire fut un des huit que saint Vincent envoya fonder la mission d'Irlande en 1646. Destiné au diocèse de Limerick, il fut exposé à la terrible persécution qu'y exerça le

car il n'est pas propre a tout, il est pareillement infirme dune incommodité qu'yl a depuis 3 ou 4 ans; Il est vray qu'on lui pourroit donner tel employ qu'yl s'en pourroit fort bien aquiter, et pour cela je vous demande pour quelle application vous le desirez. Nous vous avons déja destiné Mr Liebbe [1] pour enseigner le seminaire de Monteichs [2], et voicy la seconde fois qu'yl est party

vainqueur Ireton, durant les mois de juin à octobre 1651, et il ne parvint à se sauver que par la fuite et sous des habits empruntés. Vincent de Paul, dans l'anxiété au sujet des intrépides missionnaires de ces contrées, écrivait au chef de la mission polonaise, qu'il avait « grand sujet de craindre que MM. Brin et Barry estoient » du nombre des ecclésiastiques qu'on disait perdus avec l'évêque. (Lettre inédite à M. Lambert, publiée par les *Études religieuses*, loc. cit., p. 287.) Quelques mois plus tard, le 22 mars 1652, et non 1651, comme le dit M. l'abbé Maynard (t. III, p. 42, et de la dernière édition, p. 56), Vincent de Paul annonçait le retour de M. Barry. Par une lettre du 4 juillet 1657, encore inédite, le saint fondateur le nomma supérieur de la mission de Notre-Dame de l'Orme, à la place de M. Liebbe. Il exerça le supériorat dans ce sanctuaire et régit la cure dont il dépendait jusqu'en 1664. Dix ans après, il devenait supérieur du grand séminaire, transporté à Montauban, où il resta jusqu'à sa mort, survenue en 1680. M. Edme Barry était né le 24 juin 1613, dans le diocèse de Cluons, en Hibernie, et fut admis à la Mission le 21 juillet 1641. Dans le contrat de vente pour l'emplacement du séminaire, dont nous parlons dans la lettre suivante, ce supérieur est désigné sous le prénom d'*Edmond*.

[1] De professeur du séminaire de Montech, M. François-Ignace Liebbe devint supérieur de N.-D. de l'Orme, jusqu'au jour où il fut remplacé par son confrère Edme Barry. Né à Arras le 16 avril 1623, il était entré à la Mission le 12 mai 1641.

[2] Le manuscrit porte *Monteichs* pour *Montech*. Ce fut dans cette paroisse, aujourd'hui un des cantons importants du diocèse de Montauban, que durant la tourmente huguenote, les évêques, suivis soit du chapitre cathédral de Saint-Martin, soit de la collégiale de Saint-Étienne du Tescou, vinrent souvent demander asile. M. l'abbé Perducet prétend que le séminaire diocésain fut fondé dans cette ville en 1652, époque, dit-il, où les chanoines avaient été obligés de s'y retirer à la suite de leur prélat. Il y a là trois erreurs. Le grand séminaire fut fondé à Montauban par acte du 5 septembre 1652. Le logement des élèves n'étant pas encore disposé; ceux-ci vivaient à l'ombre du chapitre cathédral de Saint-Martin, qui durant toute cette année resta dans cette ville, célébrant les offices dans l'église Saint-Jacques, devenue pour lors cathédrale. Le chapitre, traqué de nouveau par les protestants, fiers du relèvement de leurs murailles, dut partir dans le courant du mois d'avril 1653; ce fut alors que les séminaristes furent conduits à Montech, où ils résidèrent, non pas jusqu'en 1656, comme le veut M. Perducet, mais seulement jusqu'en 1654, époque où ils furent établis à N.-D. de l'Orme, pour de là rentrer à Montauban, quatre ans après. Montech, jadis au diocèse de Toulouse, passa à celui de Montauban, lors de l'érection de ce siége, en 1317. Cette église est désignée par la bulle *Cum illius*, sous ce nom : *Ecclesia de Montogio* (Cf. *Gall. Christ*, t. XIII, 2a *pars*., col. 204).

Les étymologistes le font descendre indifféremment de *Mons Aelii*, disant qu'en 438 le général romain Aétius, arrivé à *Escatalens* (*ecclesia de Catalenchis*) où plusieurs voient les *champs Catalauniques*, plaça une partie de son armée sur la petite élévation où s'élève actuellement Montech, et à laquelle il voulut donner son nom. D'autres font dériver cette appellation de *Mons tectus* (mont

de Richelieu [1] pour sy en aler; la premiere fois il s'en retourna de Poitiers pour y avoir appris que les passages étaient fermés de gens de guerre [2], et depuis il a tiré sur Xaintes [3], dou il m'a escrit qu'yl attendoit locasion de partir pour Bourdeaux et ensuite pour Montauban, de sorte que jespere que vous le verrez bientost, s'il na trouvé de grands empechements. Je loue Dieu des auances qui se font pour mettre ce seminaire sur pied [4], et de la grace qu'yl vous a fait trouver en l'esprit de Mr d'Agan [5], qui a tant d'ardeur pour ce bon œuure et tant de bonne volonté pour la Compagnie, Je me donne la confiance de l'en remercier par une lettre qui accompagne la présente. Mr Cuissot ne manquera pas de vous donner copie de l'établissement de Caors, si vous luy demandez, sinon je la vous donnoiray d'ycy; mais il me semble qu'yl y a plus de sureté a suivre celle de Xaintes a cause que toutes les formalités ont esté gardées en l'union de la cure.

caché), à cause de la grande forêt qui environnait la ville et qui est encore aujourd'hui la plus vaste du département. Enfin quelques-uns, interrogeant les armes de cette ville, qui porte une branche d'ajonc épineuse, appelée en patois *tucho* ou *tuch*, en font *Mont de la tucho*, d'où *Montuch* et *Montech*. Cette plante est très-abondante, du reste, dans les environs de cette localité.

[1] Les prêtres de la Mission avaient une maison dans cette ville depuis 1638. Après les trois fondations de Paris, savoir le collége des Bons-Enfants, Saint-Lazare et Saint-Charles, celle de Richelieu fut la seconde dont saint Vincent dota la France, à la demande du cardinal de ce nom qui, par son testament, fit des legs importants en faveur de cet établissement.

[2] Armées soulevées à l'occasion des troubles de la Fronde.

[3] M. Liebbe avait pu trouver un asile dans cette ville, que le comte d'Harcourt avait prise sur les frondeurs. Il trouvait là une de leurs maisons fondée en 1644, par les soins de l'évêque Jacques Raoul, avec la contribution du clergé de ce diocèse, pour les missions et l'œuvre capitale des séminaires.

[4] Ce séminaire ne tarda pas en effet à être « mis sur pied. » Une vingtaine de jours avant sa mort, saint Vincent passait avec l'évêque Pierre de Berthier un contrat de fondation portant cet établissement à Montauban (3 sept. 1660). Le chapitre concéda le terrain moyennant 18 livres 15 sols de rente et 1 sol d'hommage.. (Cf. le procès-verbal, Arch. de Montanban, 2e série, *Livre Cœur*, fo 46.) Voici ce qu'on lit à ce sujet dans un livre de comptes, conservé aux archives de Saint-Lazare, écrit en 1720 : « *Établissement de Montauban*.— Notre demeure fut d'abord à Notre-Dame de Lorm. Mais comme l'éloignement de la ville de Montauban nous était incommode, nous achetâmes une place où Mgr de Berthier fit bâtir le Séminaire; en sorte que la maison est à nous, aussi bien que le fond, que nous avons remboursé au Chapitre. On ne peut rien dire ici de ce qui s'est passé de considérable dans cette maison, sinon que la Congrégation a toujours été en grand estime dans cette ville et qu'elle a beaucoup travaillé à la réforme du clergé de ce diocèse, aussi bien que aux Missions, tant que cette maison a pu les soutenir. » (Cf. *Notre-Dame de Lorm*, pièces justificatives, pp. 172, 173.) Cet établissement s'élevait sur l'emplacement occupé présentement par la maison des Missionnaires du diocèse, presque en face de la vieille cathédrale de Saint-Théodard, brûlée par les protestants en 1561-1563.

[5] Jean d'Agan, chanoine de la collégiale Saint-Étienne de Tescou, devint second archidiacre de la cathédrale de Montauban, et le 3 mai 1658, fut nommé doyen de la collégiale, pour concilier les deux chapitres. Il remplissait déjà sous Anne de Murviel la charge de grand vicaire, qu'il posséda jusqu'en 1678, époque de sa mort.

Le reste de vôtre lettre ne requiert autre reponce que des remercimens a Dieu de vos bonnes conduites. Je le prie qu'yl en soit luymême son remerciment et qu'yl vous continue ses benedictions et par vous a votre famille et aux peuples.

Nous ncus en alons 10 ou 12 commencer 4 ou 5 missions a la fois a l'occasion du Jubilé qui est en ce diocèse, vous voiez comme je me compte du nombre; ne faut-yl pas que je fasse quelque chose [1]; tout va assez bien de deça graces a Dieu. J'espere apres ce Jubilé de vous escrire plus souvent, faites en le meme et me croyez en lamour de N. S.

Monsieur,

Votre tres humble serviteur,

VINCENT DEPAUL,
Indigne p^tre de la Mission.

Jembrasse Mr Baioüe avecq. toute l'estime et l'affection que je puis avoir pour un vray serviteur de N^re Seigneur, et le salüe prosterné en esprit a ses piedz et ceux de sa famille [2].

III

C'est à l'obligeance des RR. PP. Jésuites du grand séminaire de Montauban que nous devons la communication de la quatrième lettre [3]. Elle fait suite immédiate à la précédente. La première, en effet, datée du 3 mai, était écrite au moment où le saint apôtre partait pour les prédications du Jubilé qui, à n'en pas douter, durèrent trois semaines ou un mois. Durant ce temps arriva la réponse de M. Bajoue, et Vincent de Paul, aussitôt rentré à Paris, fit prendre la plume pour régler la situation assez embrouillée dans laquelle ce supérieur s'était jeté, en compromettant les intérêts de la communauté.

Comme celle du mois de mai, cette lettre est écrite par le secrétaire, mais sous la dictée de Vincent qui a soin de le faire noter. Vu les dispositions de ce fils spirituel, le saint apôtre tient à ajouter de sa main quelques mots dans lesquels il parle réellement le « langage du cœur, » il le fait en douze petites lignes placées au bas de l'angle gauche de la quatrième page.

De Paris, ce 21 juin 1653.

Monsieur,

La grace de N^re Seign^r soit avec vous pour jamais. J'ay receu votre lettre avec nouveaux sentimens de joye et de tendresse pour ce que c'est votre

[1] Le saint avait à cette époque soixante-seize ans.
[2] Cette dernière phrase est écrite en entier de la main de saint Vincent.
[3] Jusqu'à ces derniers jours, propriété de M. l'abbé Vaissière, chanoine honoraire, curé de Saint-Jacques de Montauban, ses héritiers l'ont donnée aux supérieurs du grand séminaire pour que cette précieuse relique fût conservée par leurs soins.

lettre, mais avec douleur du mescontentement que vous avez receu des personnes dont vous me parlez sans les nommer. Je sçay pourtant que cela n'est pas arrivé par manquement d'estime et d'affection pour vous; mais en la maniere que me dit un jour le B. Eveque de Geneue [1], que les crocheteurs se choquent, car en passant cela leur arrive par mégarde, sans toutefois qu'ils s'arrestent pour le choc, ains passent outre comme si rien n'estoit. Je vous prie, Monsieur, de me mander les sujets qu'yls vous ont donné de vous plaindre, afin que je tâche de leur faire recognoître leur faute, et d'esuiter qu'a l'avenir il n'en arrive de pareilles, vous asseurant que ce sera ensorte qu'aucun ne sçaura d'ou m'est venu cêt auis.

Pour Mr Brin [2], il ne vous demandera plus les 200 l que vous avez emporté de la Rose [3]. Il y a environ un mois que je lui ay mandé de n'y pas penser, parce que cêt argent a été employé pour la Compagnie, c'est ce que je luy repeteray encore.

Vous me demandez a resigner notre Dame de Lorm a Mr Fournier [4] et moi je vous prie de ne le pa fe [5], ains de nous laisser le choix de la personne aussi bien que du tems pour faire cette resignation. A cause que tous ne sont pas propres ny en état de cela, Mr Fournier est un bon missionnaire, mais il n'a pas assez de force [6] pour etre curé, non plus que d'aage [7] pour conduire une famille. Puisque vous êtes sur le lieu, et que graces a Dieu vous avez ces qualitez avec beaucoup d'autres, je vous prie d'avoir patience. Veu mêmes que vous n'estes pas ny trop vieil [8] ny trop infirme pour craindre de mourir si tost [9].

Je ne m'estonne pas que vous aiez été assigné, touchant le Benefice de Brial [10], mais bien de ce que vous dites qu'on ne la peu conferer a un homme

[1] Personne n'ignore la grande estime que ces deux saints avaient l'un pour l'autre.

[2] Nous avons parlé de ce missionnaire dans une note de la lettre précédente.

[3] Maison de Lazaristes établie à Notre-Dame de la Rose, diocèse d'Agen, près la petite ville de Sainte-Livrade ou Liberate. Cette fondation (1642) était due à la générosité de noble dame Marie de Vignerod, duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu.

[4] Jeune alors, ce missionnaire fut le principal rédacteur de la première *Vie* de saint Vincent, dont les matériaux furent recueillis par l'ordre d'Alméras, et qui parut sous le nom de l'auteur adoptif, Abelly, évêque de Rodez.

[5] Faire.

[6] Après ce mot, le secrétaire avait mis *ny de vigilance*, mais Vincent de Paul la raturé; on reconnait en effet la même plume et la même encre qui a ajouté certains mots que nous avons à signaler.

[7] Ici encore la plume de saint Vincent a effacé une expression qui lui paraissait trop forte; le secrétaire avait mis *que d'aage et de fermeté.*

[8] Le secrétaire avait écrit *vieux;* il l'a corrigé en faisant un *l* de l'*u* et biffant l'*x*.

[9] M. Perducet, dans sa notice déjà citée, reproduit ce paragraphe qu'il donne pour être d'une lettre écrite à M. Gentil. Le secrétaire général de la Mission, qui lui avait communiqué cet extrait, nous écrivait, à la date du 24 novembre dernier, que c'était par erreur qu'on avait assigné cette adresse. Au reste, nous publions d'après l'original que nous avons sous les yeux.

[10] Actuellement paroisse de trois cent vingt-sept âmes, au canton de Montech et de la commune de Bressols. Distraite du diocèse de Toulouse par

absent quoyque Monseigneur [1] l'Eueque [2] le cognoisse, car cela se fait tous les jours. Personne ne va a Rome, et toutesfois on y donne des cures a des prestres qui en sont très esloignez, et maintenant que je dicte cecy. — J'ay en main la nomination d'une cure pour la fe tenir à la personne nommee qui est a 150 lieües d'icy. Et ce qui augmente mon estonnement est le pretexte qu'on a pris de l'absence de Mr Portail [3], pour changer tout. car s'il y eut eu du danger on leut esuité par une desmission qu'il eut fait purement et simplement entre les mains de Monseigneur l'Eueque du même Benefice pour être uny au seminaire [4]; pour le moins était il raisonnable de nous donner auis de ce changement auparavant de le faire; il est vray que ce bon Seigneur en a peu user de la sorte, puisqu'il est le Maitre, mais que Mr Bajoue aie accepté le titre de cette cure en aiant déja une autre [5], non seulement sans m'en parler, mais sçachant que c'étoit contre nôtre intention. O c'est cela, Monsieur, qui me remplit d'estonnement, pour ce que jusques là, il ne s'est rien trouvé a redire a vos conduites par la grace de Dieu ; je veux croire qu'en cela même vous avez pensé bien faire et que desormais Dieu aidant vous ferez plus d'attention

la bulle de Jean XXII, pour être incorporée à celui de Montauban, cette église est désignée parmi les quatre-vingt-trois dont fut composé l'ancien diocèse, *ac ecclesiæ... de Brial*. Comme le prouve la suite de ce paragraphe, la cause de l'assignation de M. Bajoue était d'avoir accepté ce titre alors qu'il possédait déjà celui de Saint-Aignan et de L'Orme, et cela sous le prétexte d'absence du titulaire.

[1] Le titre de *Monseigneur* a été ajouté par la main de Vincent, dans l'interligne.

[2] De Berthier, un des plus illustres prélats qui ait occupé la chaire épiscopale de Montauban. Il avait été donné comme coadjuteur à Anne de Murviel, en 1636, et il lui succéda en 1652, pour administrer le diocèse jusqu'à sa mort, arrivée le 28 juin 1674.

[3] Né à Beaucaire, en 1590, cet ecclésiastique était attaché aux œuvres partielles de mission et de charité de saint Vincent, depuis quinze ans environ, lorsque, en 1626, il fut le premier des trois prêtres qui demandèrent au saint de vouloir bien le prendre pour travailler sous sa conduite. Dans la suite, il devint secrétaire et premier assistant de la Congrégation, et fut celui des missionnaires que Vincent honora de toute sa confiance, et chez lequel il trouva le plus de zèle pour partager la direction de l'Institut. Sa mort, survenue en 1660, vint rompre une amitié de plus de cinquante ans. Le cœur de Vincent ressentit une vive peine à cette séparation, qui, du reste, ne fut pas longue. Vincent de Paul mourait quelques mois après.

[4] Ce désir de Vincent de Paul se réalisa seize ans plus tard. Les registres de Saint-Lazare, dans la partie concernant l'établissement de Montauban, portent cette mention : « En 1669, Mgr Pierre de Berthier unit audit séminaire les cures de Brial et de Courbarieu. Le supérieur du Séminaire doit y aller prêcher ou y envoyer un prêtre de la maison aux fêtes de Noël, Pâque et du Patron, tour-à-tour. » Nous avons déjà dit ce qu'était Brial ; quant à Courbarieu, aujourd'hui Corbarieu (*currus rivus*), c'est une des plus petites paroisses du diocèse de Montauban, à huit kilomètres de cette ville, et où se sont cantonnés les protestants qui forment encore la moitié de la population. Au temps des guerres de religion, les huguenots y avaient pris de fortes positions, et ce fut eux qui occasionnèrent du retard pour la paix de Montauban.

[5] Il occupait Saint-Aignan.

aux obligations que nous avons de faire tout avec concert, et rien de nôtre teste. Il y a benediction d'entrer dans cette pratique, et asseurez vous que les affaires de quelque consequence reussiront toujours mieux, étant ainsi concertées avec nous, que si vous en usiez autrement. — Et pourquoy? c'est que cela est de l'ordre, et l'ordre est en Dieu.

Vous avez fort bien fait de refuser la cure de Glatens [1] de quelque valeur quelle puisse être tant pour ce que c'eut été un scandal horrible de vous charger de deux ou trois cures a la fois qu'acause que ce n'est pas notre fait que des cures; nous en avons fort peu comme vous sçavez, et celles que nous avons nous ont été données malgré nous ou par nos fondateurs ou par Nosseigneurs les Eueques, a qui nous n'avons pas peu refuser, amoins de rompre avec eux, et peut etre que celle de Brial [2] est la derniere que nous accepterons jamais, car plus nous alons avant et plus nous nous trouvons embarrassez de telles affaires.

Je rends graces a Dieu, Monsieur, de toutes celles qu'il vous fait, particulierement des dispositions qu'il vous donne touchant votre Vocation, je n'ay jamais pensé que vous en eussiez d'autres, et le croyrois plutost de tout autre que de vous, a qui je suis du cœur que Dieu seul cognoit en son amour.

Monsieur,

Si ma response ne respond pas au sens de vostre lettre et a vos intentions, vous me le manderez s'il vous plait, peut-estre ne comprends-je pas bien ce que vous me dites; si la chose vous convient [3] je la vous exprime [4], au nom de Dieu, M^r, agreez que je vous parle le langage du cœur qui vous cherit plus que soy.

Votre tres humble et affectionné serviteur,

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

La formule de salutation ainsi que le « Monsieur » qui précède les petites lignes autographes de saint Vincent sont de la main du secrétaire. Le saint a si bien profité de l'espace laissé vide entre ces deux points, qu'on croit voir une lettre dans une lettre, chacune avec sa vedette et sa signature.

C. DAUX.

[1] Paroisse et commune du canton de Beaumont-ès-Lomagne, ne comptant aujourd'hui que cent dix-sept habitants. Elle fut distraite du Toulousain lors de l'érection du diocèse de Montauban, et est ainsi désignée dans la bulle de mars 1318 : *et de Glatens ecclesiæ*. Suivant le désir du saint fondateur, Glatens ne fut jamais dirigé par ses missionnaires.

[2] La cure de Brial fut bien « la dernière » qu'il accepta dans le diocèse. Ses prêtres ne négligèrent pas cependant d'évangéliser la plus grande partie de nos paroisses; ce qui était plus « leur fait », selon la parole de saint Vincent. Ainsi, dans l'espace de quarante ans (1671-1712), ces missionnaires donnèrent dans ce diocèse cent quatre missions. La liste des paroisses évangélisées est dressée dans un registre de Saint-Lazare, écrit en 1720.

[3] Nous ne garantissons pas ces deux mots; ils sont indéchiffrables.

[4] Ce mot est dévoré par les vers, ont ne voit que le sommet des lettres qui nous ont paru répondre à celles de *exprime*.

IV

NAPOLÉON Ier ET LE ROI LOUIS[1]

Lorsque le gouvernement impérial fit paraître la *Correspondance de Napoléon Ier*, on remarqua avec étonnement que, dans cette volumineuse collection de lettres, n'en figuraient que très-peu adressées au roi de Hollande. Quelle pouvait être la raison de cette lacune ? Les lettres absentes avaient-elles été perdues ? Ou quelque intérêt dynastique les avait-il fait laisser dans l'ombre? Telle était la double question que le public se posait.

Des deux motifs supposés, le second était le vrai. La correspondance de Louis n'était pas plus perdue que celle de Joseph et de Jérôme : elle existait aux Archives nationales, et c'est là que l'a compulsée M. Félix Rocquain, qui la publie aujourd'hui.

On sait comment prit fin la République batave. Napoléon, qui ne pouvait souffrir dans son voisinage de magistrature élective, déclara un beau jour au grand pensionnaire Schimmelpenninck qu'il était utile que la république se transformât en monarchie. Après quelque résistance, Schimmelpenninck céda devant la volonté impérieuse du maître et ainsi fut conclu le traité du 24 mai 1806, qui donna la couronne de Hollande à Louis Bonaparte.

« Prince, dit Napoléon à son frère, lorsque, le 5 juin, l'amiral Verhuell fut venu lui annoncer la résolution des Hautes Puissances bataves [2], prince, régnez sur ces peuples. Que la Hollande vous doive des rois qui protégent ses libertés, ses lois, sa religion; mais *ne cessez jamais d'être Français.* »

« Soyez persuadés, dit à son tour Louis à une députation des Hautes Puissances venue pour le complimenter à son entrée à La Haye, le 23 juin, soyez persuadés que, du moment où j'ai mis le pied sur le sol du royaume, *je suis devenu Hollandais.* »

Cette différence de langage chez les deux frères, accusait, dès le début, une divergence d'idées qui devait s'accentuer chaque jour davantage.

Napoléon, en donnant le trône de Hollande à son frère, avait entendu

[1] *Napoléon Ier et le roi Louis, d'après les documents conservés aux Archives nationales*, par Félix Rocquain. Paris, Didot, 1875, gr. in-8° de CXXVIII-338 p.

[2] C'était le nom que portait le Corps législatif de la République batave.

y placer un lieutenant, instrument docile de toutes ses volontés ; Louis, comprenant mieux ses devoirs de roi, tout en restant dévoué à sa patrie d'origine, embrassait pleinement les intérêts de sa patrie d'adoption et ne voulait nullement les sacrifier aux caprices ambitieux de l'insatiable empereur.

Ce devait être la source d'un conflit presque permanent.

La situation de la Hollande, lorsque Louis Bonaparte en accepta la couronne, était loin d'être prospère. Entraînée dans l'orbite de la République française d'abord, puis de l'Empire, la petite République batave avait eu toutes les charges de cette alliance, sans en retirer grand profit. Ses finances étaient épuisées par des entreprises militaires hors de proportion avec ses ressources ; le budget se soldait par 78 millions de florins de dépenses et 35 de recettes ; ce dernier chiffre — 35 millions — répondait à peine aux exigences de la marine et de l'armée. « De cette insuffisance de ressources, dit M. Rocquain, il résultait que les traitements des fonctionnaires étaient suspendus, les travaux publics interrompus, les arsenaux vides. Avec cela des impôts excessifs. Les villes, les villages payaient, indépendamment des contributions générales de l'État, des impositions municipales de douze sols par livre. Découragés, nombre d'habitants avaient quitté le pays, et ces émigrations, en augmentant les charges du reste de la population, ajoutaient à l'infortune publique [1]. »

Louis était navré de cette situation si critique. « Loyal et consciencieux, scrupuleux même, épris d'un amour sincère pour la justice, il était avec cela doux et humain, et plus sensible au plaisir de se faire aimer qu'à celui de se faire craindre [2]. »

N'ayant pas trouvé dans son mariage avec Hortense de Beauharnais le bonheur qu'il était en droit d'attendre, il reportait sur la Hollande toutes les affections d'un cœur qui avait besoin de s'attacher. Les souffrances de ses sujets l'affligeaient profondément. Dès le 24 juin, il écrivait à Napoléon :

« Je commence à prendre connaissance de mes affaires. Elles sont dans un état tel, que si V. M. ne fait pas indemniser ce pays à la paix, je doute qu'il soit possible de le tirer d'affaire..... Outre les 35 millions d'intérêt de la dette constituée, il y a 30 millions de florins de déficit dans les dépenses. Les arsenaux et magasins de la marine sont vides.....

« Il est impossible que ce pays aille plus longtemps de cette manière. Je viens demander à V. M. de permettre que l'on s'occupe d'un traité de commerce avec la France, que l'on rende à ce pays ce qui a été avancé dans les Indes aux agents de V. M. et d'ordonner, en considé-

[1] *Napoléon Ier et le roi Louis*, p. XVIII, XIX.
[2] *Ibid.*, p. XV.

ration de la malheureuse situation des finances dans ce royaume, que l'armée française soit payée sur le trésor impérial [1]. »

La réponse de l'Empereur fut courte et nette :

« Les prétentions que votre ministre fait sur mon trésor sont surannées [2]. »

Et un peu plus tard :

« Vous m'écrivez tous les jours pour me chanter misère. Je ne suis pas chargé de payer les dettes de la Hollande [3]. »

Non-seulement Napoléon ne voulait aider en rien la détresse de son frère ; mais il lui imposait sans cesse de nouvelles charges : il le sommait d'augmenter le chiffre de ses troupes ; il avait besoin, disait-il, de trente mille hommes :

« Vous êtes aimé en Hollande, écrivait-il ; mais ce n'est pas tout ; il faut que la nation joue un rôle au moins aussi considérable que la Bavière, et puisse enfin aider soit à la conquête de la paix maritime, soit à la prospérité de l'Empire [4]. »

Aider à la prospérité de l'Empire ! Dans l'état d'épuisement et de délabrement où se trouvait la pauvre Hollande, quelle sanglante ironie !

Ce fut bien pis encore, lorsque, le 21 novembre 1806, Napoléon eut signé à Berlin le décret qui établissait le blocus continental. Nation essentiellement maritime et commerçante, la Hollande avait déjà beaucoup souffert de l'interdiction du commerce avec l'Angleterre, imposée par le terrible empereur. A plusieurs reprises elle avait demandé à rester neutre dans cette querelle ; elle n'avait jamais pu l'obtenir. Mais maintenant ce n'était plus d'une simple prohibition de commerce qu'il s'agissait. Aucune communication avec l'Angleterre n'était tolérée ; les marchandises d'origine anglaise devaient être saisies, les propriétés appartenant à des Anglais, confisquées ; les lettres venant d'Angleterre interceptées ; les bâtiments suspects d'avoir abordé à un port anglais, et les Anglais arrêtés en France ou dans un pays allié, étaient déclarés prisonniers de guerre. Bouleversé par cette nouvelle, Louis s'empressa de réclamer : « Je ne puis, écrivait-il, cacher à V. M. que cette grande mesure, qui aura des résultats heureux et décisifs pour la paix, ruine en ce moment un nombre considérable d'individus [5]. »

Napoléon répondit le 15 décembre, en niant la misère des gens sur le sort desquels son frère « s'apitoyait, » en lui reprochant le peu d'intérêt qu'il prenait à la « cause commune, » et, comme moyen financier, en l'engageant à la banqueroute :

[1] 24 juin 1806. — *Napoléon Ier et le roi Louis*, p. 3 et 4.
[2] 30 juin 1806. — *Ibid.*, p. 5.
[3] 21 juillet 1806. — *Ibid.*, p. 12.
[4] 13 août 1806. — *Ibid.*, p. 22.
[5] 7 décembre 1806. — *Ibid.*, p. 82.

« Ne payez pas plutôt les dettes, disait-il ; les femmes seules pleurent et se lamentent ; les hommes prennent un parti..... Vous ne pensez qu'à vous..... Le but de toutes vos actions est de chercher les applaudissements des boutiquiers, et vous négligez ce qui importe par-dessus tout..... Ce que je vous demande par-dessus tout, c'est de ne pas parler de misère..... De l'énergie ! de l'énergie !..... On ne fait le bien des peuples qu'en bravant l'opinion du peuple et des ignorants [1]. »

Vainement Louis, pour plaire à son frère, cherchait-il à faire observer dans ses états le blocus continental. L'hostilité mal déguisée des habitants contre une mesure qui les ruinait, l'impossibilité de garder des côtes si découpées et si étendues, rendait d'une extrême difficulté la stricte exécution du décret de Berlin. En France même, dans les ports directement soumis à l'autorité impériale, la contrebande se faisait. Comment aurait-on pu l'empêcher absolument en Hollande, dans des conditions infiniment plus défavorables pour la surveillance ? Mais ces considérations si justes ne désarmaient point le mécontentement de Napoléon. Au surplus, il semblait qu'il y eût chez lui un parti pris de blâmer toutes les mesures adoptées par son frère.

Louis créait-il deux ordres de chevalerie, celui de l'Union et celui du Mérite ? « Vous faites des choses ridicules [2], » lui écrivait aussitôt Napoléon.

Permettait-il à la noblesse hollandaise de reprendre ses anciens titres ? Napoléon le traitait d' « ingrat » et de « parjure, » et le menaçait de ne voir en lui qu'un ennemi « invétéré [3]. »

Ouvrait-il une souscription pour venir au secours de la ville de Leyde, à moitié détruite par l'explosion d'un bateau de poudre ? — « Vous gouvernez cette nation en capucin, écrivait Napoléon. La bonté d'un roi doit toujours être majestueuse et ne doit pas être celle d'un moine..... Un roi ordonne et ne demande rien à personne..... Quand on dit d'un roi que c'est un *bon homme*, c'est un règne manqué [4]. »

Il n'était pas jusqu'aux querelles de ménage de Louis, dans lesquelles Napoléon ne s'ingérât. Dans cette même lettre du 4 avril 1807, nous trouvons l'étrange passage suivant :

« Vous avez la meilleure femme et la plus vertueuse, et vous la rendez malheureuse. Laissez-la danser tant qu'elle veut, c'est de son âge. J'ai une femme qui a quarante ans ; du champ de bataille, je lui écris d'aller au bal, et vous voulez qu'une femme de vingt ans, qui voit

[1] 15 décembre 1806. — *Napoléon Ier et le roi Louis*, p. 87, 88.
[2] 7 janvier 1807. — *Ibid.*, p. 91.
[3] 12 avril 1807. — *Ibid.*, p. 107.
[4] 4 avril 1807. — *Ibid.*, p. 101, 102.

passer sa vie, qui en a toutes les illusions, vive dans un cloître, soit comme une nourrice toujours à laver son enfant..... *Malheureusement, vous avez une femme trop vertueuse;* si vous aviez une coquette, elle vous mènerait par le bout du nez..... Il vous aurait fallu une femme comme j'en connais à Paris. Elle vous aurait joué sous jambe, et vous aurait tenu à ses genoux. *Ce n'est pas ma faute ; je l'ai souvent dit à votre femme* [1]. »

Le blocus continental redoublait de rigueur. L'attention de Napoléon, un instant détournée par les nécessités de la guerre et les négociations du traité de Tilsitt, se reportait plus que jamais, après la signature de la paix, sur l'inexécutable et impolitique mesure qu'il avait décrétée l'année précédente. Le 15 septembre 1807, des gendarmes français pénétraient à Breda et à Berg op Zoom et enlevaient un certain nombre d'habitants. soupçonnés de contrebande. Vainement Louis protesta-t-il énergiquement ; il ne put obtenir qu'on relâchât ces malheureux. Non content de cette inqualifiable violation de territoire, l'Empereur se répandit contre son frère en récriminations et en menaces : « Si les marchandises anglaises ne sont pas arrêtées, j'enverrai des colonnes mobiles pour les confisquer et arrêter les propriétaires..... On n'est point roi quand on ne sait pas se faire obéir chez soi [2]. » Vivement ému, Louis s'empressa d'envoyer une longue lettre justificative, où, après s'être efforcé de réfuter des accusations imméritées, il ajoutait :

« Je dois penser que je suis peut-être dans ce pays un obstacle à vos desseins, au bien et à la politique de la France. Je m'en persuade chaque jour davantage, par les tracasseries et les querelles que l'on fait à ce pays sous les prétextes les plus frivoles, et surtout alors que V. M., dont je suis l'ouvrage, n'ordonne pas que l'on respecte les droits les plus sacrés du peuple soumis à son frère..... Je suis sans stabilité, sans crédit réel dans la nation et sans utilité pour elle et pour vous. Ces considérations, qui prennent aujourd'hui un caractère irrécusable, me forcent à supplier V. M., si mon établissement en Hollande et celui de mes enfants n'entrent pas dans ses projets, de me sortir de ce pays. Je n'ai jamais eu la prétention et l'espoir de pouvoir m'y soutenir sans votre appui et votre protection tutélaire, et si V. M. ne peut m'accorder sa confiance et son estime, je dois quitter un pays de la ruine duquel je serais bientôt l'instrument [3]. »

En même temps, soucieux de soulager son pays, Louis réduisait à trente mille hommes l'effectif de ses troupes, qui, pendant la guerre, s'était élevé à cinquante mille.

[1] 4 avril 1807. — *Napoléon Ier et le roi Louis*, p. 103.
[2] 29 septembre 1807. — *Ibid.*, p. 128.
[3] 9 octobre 1807. — *Ibid.*, p. 131.

Napoléon ne répondit pas à la lettre ; mais la réduction de l'effectif le fit bondir :

« Tenez votre armée sur un bon pied, écrivait-il le 14 octobre, et n'allez pas économiser des miettes..... Des finances, des troupes et de la sévérité à faire exécuter les lois, voilà les devoirs des rois. *Laissez crier les marchands* [1]. »

Louis ne pouvait s'habituer à laisser crier les marchands. Le 31 octobre, il revint à la charge :

« Dix-huit cent mille habitants, disait-il, ont payé cette année plus de 180 millions tournois en contributions ordinaires ou extraordinaires. Ils ont fait un dernier effort; mais plus il était grand, plus il était extrême, et plus la chute est terrible..... Aujourd'hui, loin d'éprouver du soulagement, ils sont plus malheureux, plus souffrants ; ils s'aperçoivent que le système est de ruiner et détruire ce pays. Aujourd'hui, ils ne peuvent même pas obtenir la permission d'exporter du blé des départements réunis ; tandis qu'ils paient le pain à un prix énorme, le blé est pour rien à Bruxelles..... V. M. exige la fermeture des ports. Si la mesure n'est pas de longue durée, il n'en résultera que de grands malheurs particuliers ; mais si elle se prolonge, le pays est perdu. »

Et il ajoutait ces lignes, qui honorent son caractère :

« Je suis venu ici malgré moi. Ce que j'aime le mieux au monde, ce que j'ai toujours aimé, c'est d'être simple particulier. Si le pays était heureux, je le quitterais sans peine ; malheureux, je dois périr avec lui [2]. »

Le décret de Milan (17 décembre 1807), qui aggravait encore les rigueurs du décret de Berlin, fut la seule réponse de l'Empereur aux doléances de son frère. En même temps, dans une audience accordée à l'ambassadeur Verhuell, il adressait de nouveau de sanglants reproches au roi de Hollande. Louis en fut profondément blessé. Assombri et aigri déjà par ses chagrins domestiques et par les souffrances d'une mauvaise santé, il écrivit ces lignes mélancoliques :

« Quoique j'aie été attaché à la vie, parce que j'ai des désirs modérés et que j'aurais pu avoir quelques jours tranquilles, je pense que, si *les mourants sont à plaindre, les morts sont heureux*.....

« Qu'ordonnez-vous que je fasse ? reprenait-il. Fermer les portes ? Je les fermerai ; mais est-il juste d'accabler ce malheureux pays ? Faut-il m'en aller ? J'y consens volontiers, pourvu que je ne laisse pas après moi le reproche d'avoir trahi, et qu'il soit, après moi, moins malheureux. Il n'y a qu'une chose que je ne puis faire, que je ne ferai jamais, c'est la banqueroute [3]. »

[1] 14 octobre 1807. — *Napoléon Ier et le roi Louis*, p. 132.
[2] 31 octobre 1807. — *Ibid.*, p. 140, 141.
[3] 21 janvier 1808. — *Napoléon Ier et le roi Louis*, p. 151.

Ces discussions, une fois commencées, ne s'arrêtèrent plus. Les exigences de Napoléon devenaient chaque jour plus impérieuses ; la résistance de Louis demeurait plus ferme. Un moment l'Empereur offrit à son frère la couronne d'Espagne en échange de celle de Hollande ; Louis, qui entrevit derrière cette proposition l'annexion de la Hollande, annexion dont le pays ne voulait pas, refusa l'offre. Le mécontentement de Napoléon s'en augmenta, et il ne garda plus guère de ménagements. Il imposa à son frère l'adoption du Code français, sans consentir à aucune des modifications que réclamaient les mœurs et les traditions locales ; il se fit céder le port et la ville de Flessingue ; il envoya, comme ambassadeur à La Haye, un homme entièrement antipathique à Louis. Le 16 septembre 1808, un décret prohiba l'importation en France de toute denrée coloniale venant de Hollande ; il semblait vraiment qu'on n'eût d'autre but que de pousser ce malheureux peuple au désespoir et le roi à l'abdication. Vainement Louis réclamait-il sans cesse; Napoléon ne répondait que par de nouvelles exigences, tantôt pour le blocus, tantôt pour l'armée, tantôt pour la marine, tantôt pour les impôts. Tracasseries politiques, mortifications personnelles, rien n'était épargné au pauvre souverain. Découragé et menacé d'une nouvelle mesure, plus blessante encore que les autres, l'envoi de colonnes mobiles françaises, chargées de saisir, à Amsterdam même, les marchandises anglaises, il parla pour la première fois de se retirer : « Je suis monté sur le trône malgré moi, disait-il ; j'y suis resté sans jamais oublier que je n'y étais pas né ; j'en descendrais de même [1]. »

Trois semaines après cette lettre, Louis, désireux d'avoir enfin une explication avec son frère, partit pour Paris. Il n'osa pas même descendre à l'hôtel de la légation de Hollande ; il prit domicile chez sa mère, dans l'espérance de trouver près d'elle un appui. Les discussions furent vives entre les deux frères. Napoléon exprima sa résolution d'annexer la Hollande à l'Empire ; Louis refusa d'abdiquer, non pas qu'il tînt à la couronne — ses lettres le prouvent — mais parce qu'il lui répugnait de paraître disposer de son peuple, loin de ce peuple et sans lui. Napoléon parut céder un moment, mais en ajoutant que, dans son opinion, l'annexion de la Hollande n'était que différée. En attendant, et comme préambule, il exigeait la cession de plusieurs provinces, et faisait, dès le mois de janvier, entrer ses troupes dans les forts de Berg op Zoom et de Breda ; en même temps, il interdisait à son frère de quitter Paris. Il faut lire dans M. Rocquain le récit de ces pénibles négociations, les angoisses de Louis gardé à vue, la dureté et la fausseté de Napoléon. Enfin, le 16 mars, après deux mois de luttes sans espoir, le roi de Hollande dut signer un traité par lequel il cédait à son frère

[1] 4 novembre 1809. — *Ibid.*, p. 221.

toute la rive gauche du Rhin ; s'engageant en outre à redoubler de sévérité pour le blocus et acceptant que la surveillance des côtes fût confiée à des douaniers français et à un corps de troupes françaises, soldé par la Hollande.

Le 7 avril, Louis, rendu à la liberté, put repartir pour Amsterdam. Ce démembrement de ses États n'était qu'un premier pas vers une réunion complète ; il ne se faisait aucune illusion sur ce point. A peine rentré dans son royaume, il convoqua, sous le nom de *grande commission provisoire*, une assemblée composée des ministres, de quelques membres du Conseil d'État et du Corps législatif, et il adressa à cette Commission un long mémoire où, en lui exposant noblement sa conduite, il demandait très-loyalement conseil sur ce qui lui restait à faire. On l'engagea à garder la couronne. Mais le pouvait-il? Napoléon semblait peu disposé à le lui permettre ; au moins se montrait-il peu rigoureux observateur du traité, déjà si dur, qu'il avait imposé à son frère. Au lieu d'envoyer, comme cela était convenu, un corps d'armée de six mille hommes, il en envoyait vingt mille ; au lieu de se borner à la surveillance des côtes, il occupait La Haye, Leyde, Utrecht. « L'expérience a prouvé, écrivait-il au duc de Reggio, commandant du corps d'armée, qu'on ne peut rien faire par de bons procédés avec le gouvernement hollandais, et que ce n'est qu'avec des menaces qu'on peut le faire marcher. »

Et, de fait, on se souciait assez peu d'employer de bons procédés. Louis protestait, sans obtenir autre chose que des reproches et de nouveaux empiétements. Après Utrecht, c'était Rotterdam qu'on occupait, et l'on annonçait tout haut l'intention de mettre garnison dans Amsterdam même. Déjà les troupes s'étaient avancées jusqu'à Harlem. Louis en refusa l'entrée ; mais, découragé, abandonné de tous, méfiant de lui-même, sans moyens financiers, sans forces militaires, il signa son abdication, et dans la nuit du 1er au 2 juillet, craignant d'être arrêté, il quitta furtivement Harlem pour se réfugier en Bohême.

Le lendemain, les troupes françaises entraient à Amsterdam ; le royaume de Hollande avait vécu. Quelques jours après, un décret du 9 juillet, inséré le 10 au *Moniteur*, en prononçait la réunion à l'Empire.

Tel est le récit, fort abrégé, de cet épisode, jusqu'ici mal connu, du règne de Napoléon. Les apologistes de l'épopée impériale l'avaient obstinément passé sous silence ou systématiquement dénaturé. Le livre de M. Rocquain, en donnant dans leur intégrité les pièces officielles, en traçant, dans une substantielle et consciencieuse introduction, les portraits des deux frères, si inégaux par le génie, mais si différents aussi par la droiture du caractère, a rétabli les faits dans leur vrai jour.

L. DU BOUCHET.

V

L'HISTOIRE DE FRANCE DE M. GUIZOT[1]

La mort a surpris M. Guizot avant qu'il ait pu achever ce qu'il croyait être la dernière expression de ses vues sur l'histoire de son pays ; mais il avait eu le temps de tracer d'une main sûre tout le plan de son cinquième et dernier volume, comprenant le règne de Louis XV et celui de Louis XVI, jusqu'à la dernière réunion des états généraux, transformée par la révolte en assemblée dite nationale. Le cadre même des chapitres était fait ; la parole a manqué au docte conteur pour le remplir avec les récits que ses petits-enfants écoutaient avec charme. Heureusement, Mme de Witt, sa fille, avait pris des notes et les avait rédigées avec quelques développements. Grâce à ce reflet de la pensée d'un père chéri, elle a pu, s'inspirant de sa filiale affection, achever l'œuvre du maître, et voici le cinquième volume, où respire tout à fait, avec ses qualités et ses défauts, son génie propre de philosophe et d'historien. Comme les précédents, ce tome est illustré de nombreuses gravures (pas toujours décentes), et se présente dans une toilette typographique des plus attrayantes. Comme ses aînés encore, il est magistral dans sa forme, élégant et correct, très-habile dans l'art des transitions, mettant assez bien en scène les personnages, et à l'occasion dramatisant les faits. Il semble même que Mme de Witt ait adouci par les souplesses du style la rigidité un peu hautaine de son respectable père.

Quant au fond, nous retrouvons au vif, et plus accentuées encore, les tendances que le protestantisme de M. Guizot et son esprit révolutionnaire, mêlé de grandes vues sociales, avait mises en relief dans tous ses récits.

Deux parts sont ici à faire : l'une aux événements de la guerre ou de la diplomatie qui intéressent l'honneur ou la grandeur de la France ; l'autre à ce mouvement d'idées antireligieuses et profondément subversives, qui est la *caractéristique* du XVIIIe siècle, et d'où est née la Révolution.

[1] *Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789*, racontée à mes petits-enfants, par M. GUIZOT. Tome V. Paris, Hachette, 1876, grand in-8° de 600 p.

Au premier point de vue, nous n'avons qu'à louer, en exceptant toutefois de nos éloges les imprudences de la guerre d'Amérique, qui creusèrent plus profond le déficit de nos finances et encouragèrent des aspirations républicaines qu'il eût fallu, au contraire, sévèrement contenir. Le chapitre ayant pour titre : la *France dans les colonies* est un petit chef-d'œuvre, sauf peut-être un peu de partialité pour La Bourdonnaye. Mais, à l'intérieur, en dehors du ministère de Fleury, sur lequel pourtant les appréciations incomplètes ou légèrement erronées ne sont pas rares, le calvinisme, plus ou moins complice de l'esprit de mort qui soufflait alors sur la France, dicte des jugements absolument récusables. Il y a là, peinte avec éclat, cette lutte des deux hommes qui étaient aux prises dans M. Guizot : l'un, conservateur par tempérament et par caractère, détestant les démolisseurs et leur opposant quelques lambeaux du christianisme arrachés aux ruines de la prétendue réforme ; l'autre, s'inclinant vers les ravageurs du XVIII[e] siècle et leur faisant une auréole, si bien que, du duel constant des deux personnages qui vivaient en lui, M. Guizot ne rapportait qu'un assemblage de vues contradictoires, confuses, qu'une sorte de pandémonium où la lumière jouait sans cesse avec les ombres. Tout ce qui est dit du ministère de Choiseul, des philosophes, du ministère de Turgot et de celui du Génevois Necker, est empreint du dualisme où les meilleures intentions sont vaincues par la logique, même boiteuse, du sectaire. Il y aurait dans cet ordre d'antithèses de curieux *vis-à-vis* à montrer : ils seraient une intéressante page d'une nouvelle *Histoire des Variations*. Détachons de ce tableau quelques traits saillants. Frédéric II est noté comme un très-vil égoïste, sans foi ni loi; et néanmoins, il est toujours le *grand Frédéric*, comme s'il pouvait y avoir quelque part une grandeur sans moralité. Laissons de côté les tendresses du volume pour les jansénistes et les libertés gallicanes, l'enthousiasme pour le grand félon Coligny, et pour les *martyrs* de la Réforme, les accusations gratuitement prodiguées à l'Église, qui « se séparait chaque jour plus profondément du peuple [1]; » à l'illustre Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, « esprit étroit [2]; » nous pouvons faire ailleurs une ample moisson d'antinomies à la manière allemande. Sur les Parlements [3]; sur les Jésuites [4]; sur les philosophes [5]; sur Voltaire [6]; sur Rousseau, très-superficiellement jugé [7]; sur Diderot [8]; sur le XVIII[e] siècle [9]; sur

[1] Page 168.
[2] Page 174.
[3] Pages 208, 209 *et passim*.
[4] Pages 196, 199, 200.
[5] Pages 222, 256, 275 et spécialement le chapitre LV.
[6] Pages 263, 264, 266.
[7] Page 296 *et passim*.
[8] Pages 268, 269, 275 *et passim*.
[9] Pages 275, 284 *et passim*.

Turgot[1], sur la Révolution[2], les affirmations se heurtent dans des conflits qu'adoucit à peine la sérénité de la phrase.

C'est là surtout que se révèle, en toute sa force, le combat des deux hommes signalé plus haut : d'une part, le XVIIIe siècle et ses tristes porte-voix sont condamnés avec courage, comme mettant la sape aux fondements de la société ; d'autre part, ils sont flattés, encensés, comme portant dans leur âme et dans leurs écrits les prémices d'une rénovation généreuse. Ainsi Malesherbes, l'ami de Rousseau, dont il propageait officieusement les livres, est « favorable à la liberté, sans en avoir jamais abusé dans sa pensée ni dans sa vie[3]. » Ainsi Voltaire est tour à tour un démolisseur et un régénérateur. La flamme du XVIIIe siècle est successivement une lumière et une torche; le siècle est grave et ne songe qu'à s'amuser.

Même discordance de pensées sur la Révolution.

A la page 81, nous lisons cette phrase étrange : « La Révolution française n'a pas détruit le passé et ses usages; elle n'a pas rompu avec la tradition aussi complétement que le *demandaient*, en 1789, les *cahiers des trois ordres*, ceux de la noblesse et du clergé, comme ceux du tiers état. » En vérité ! les cahiers des trois ordres ont été révolutionnaires, et la Révolution a été conservatrice ! On croit rêver.

Voici pourtant les principes du vrai 89, tels qu'ils étaient écrits dans les cahiers :

Article 1er. — Le gouvernement français est un gouvernement monarchique.

Article 2. — La personne du roi est inviolable et sacrée.

Article 3. — La couronne est héréditaire de mâle en mâle.

Article 4. — Le roi est dépositaire du pouvoir exécutif.

Article 5. — Les agents de l'autorité sont responsables.

Article 6. — La sanction royale est nécessaire pour la promulgation des lois.

Article 7. — La nation fait la loi avec la sanction royale.

Article 8. — Le consentement national est nécessaire à l'emprunt et à l'impôt.

Article 9. — L'impôt ne peut être accordé que d'un terme des états généraux à l'autre.

Article 10. — La propriété sera sacrée.

Article 11. — La liberté individuelle sera respectée.

Voilà ce que demandait, en 1789, la nation française, régulièrement convoquée. Quelle réponse la Révolution a-t-elle faite? Elle a foulé

[1] Pages 307, 319 et tout le chapitre LVI.
[2] Pages 260, 481.
[3] Page 269.

aux pieds les mandats, confisqué toutes les libertés et tous les droits, en s'affranchissant de tous les devoirs. Et la Révolution vit encore, armée de ses violences et de ses hypocrisies. Qui nous l'apprend ? Mme de Witt, dans ce noble langage : « Voltaire croyait... assister à la comédie ; l'heure de la tragédie approchait. Lui et ses amis ébranlaient chaque jour les fondements de l'édifice. Depuis quatre-vingts ans, les plus grands esprits et les plus nobles âmes travaillent à le relever sur des bases *nouvelles* et fortes (lesquelles? il n'en est pas d'autres que le catholicisme et la monarchie traditionnelle). L'œuvre n'est pas achevée ; la révolution agite encore (est-ce à cause des cahiers de 89 ?) les profondeurs de notre société ; elle n'a pas retrouvé les seules assises sur lesquelles puissent se fonder la grandeur et l'ordre chez un peuple libre [1]. »

La page 492, sur laquelle se clôt, avec le volume, toute cette histoire de France, présente sous une autre face le travail persistant d'un siècle.

« Depuis plus de quatre-vingts ans, la France moderne poursuit laborieusement et au grand jour l'œuvre qui s'était lentement élaborée dans les flancs obscurs de la France ancienne. Entre les mains toutes-puissantes du Dieu éternel, l'histoire d'un peuple ne s'interrompt et ne recommence jamais. » — Dans cette peinture aux couleurs changeantes, le travail régénérateur se poursuit, à la page 260, malgré la Révolution, et à la page dernière, par la Révolution qui, sous les livrées de la France nouvelle, continue par un progrès incessant l'*œuvre* de la vieille France. Nous avons ici le *quoique* et le *parce que*, deux mots célèbres sous le régime de la quasi-monarchie loyalement soutenue par M. Guizot.

Nous devons toutefois cette justice à Mme de Witt, qu'elle a bien traité, malgré les nuances contraires dont ses récits attachants se colorent, le *travail* de bouleversement que poursuivaient sans relâche, comme serviteurs et agents de la secte philosophique, des ministres vaniteux et utopistes, sacrifiant à la recherche d'une fausse popularité les intérêts sociaux et monarchiques. Entre temps, Louis XVI, victime de leurs expériences, souvent folles, était trahi plutôt que servi par les novateurs qui régnaient plus que lui et gouvernaient seuls, laissant le désordre s'emparer des esprits, et livrant tout, à la veille des états généraux et à leur début, aux discussions passionnées et aux orages des factions. A travers les défaillances semi-révolutionnaires du volume, cette idée resplendit ; elle est comme un flambeau qui conduit le lecteur, s'il est intelligent et attentif, dans le dédale des hommes et des choses.

« Le gouvernement, dit encore l'auteur, impuissant et désarmé, timide devant l'émeute comme devant les partis, arrivait... devant les

[1] Page 260.

états généraux, poussé par les vents contraires des passions excitées, sans guide et sans résolutions fixes, sans noyau formé et compacte dans une assemblée nouvelle et inconnue, sans confiance dans les troupes, dont on regardait cependant l'appui comme un précieux et dernier recours [1]. »

On ne saurait mieux dire, ni même, cette fois, mieux penser. Mais ces *vents contraires*, qui les avait déchaînés? Ces passions furieuses, qui les avait excitées? Et d'où venait l'argent dont les poches des brigands et des assassins étaient pleines? De quelles régions soufflait la tempête qui brisait déjà les liens de la discipline militaire, dernière ressource de l'ordre matériel, quand l'ordre moral croulait sous la hache des philosophes?

Voltaire, a dit Condorcet, n'a pas vu tout ce que nous faisons, mais il a fait tout ce que nous voyons.

« L'incessante activité de Voltaire, dit-on ici, a porté beaucoup de fruits qui lui ont survécu. Il a puissamment contribué au triomphe des notions d'*humanité*, de *justice* et de *liberté* supérieures à sa propre pensée, qui ont fait l'*honneur* du XVIIIe siècle [2]. »

Lequel a mieux vu, le *révolutionnaire* Condorcet, ou le *conservateur* M. Guizot, rivé malgré lui, par la libre pensée protestante, aux théories de destruction?

GEORGES GANDY.

VI

L'ANCIEN RÉGIME ET M. TAINE [3]

Nous venons déjà tard pour entretenir nos lecteurs d'un livre dont les divers organes de la presse ont rendu compte et qui, sous plus d'un rapport, a dû provoquer chez eux une légitime curiosité. On sait généralement, à l'heure présente, que ce livre, où se trahit une certaine bienveillance pour l'ancien ordre de choses, manifeste une sorte d'évolution dans la pensée de l'auteur; mais on éprouve le besoin d'être

[1] Page 484.
[2] Page 266.
[3] *Les Origines de la France contemporaine*, par M. TAINE. Tome I. *L'ancien régime*. 2e édition. Paris, Hachette, 1876, in-8 de VIII-554 pages.

fixé sur sa valeur, sur sa portée exacte. Les personnes mêmes qui l'ont parcouru, ne sont peut-être pas sans éprouver quelque hésitation, à cause de l'extrême variété d'impressions que sa lecture amène tour à tour.

Mais, avant d'entrer en matière, n'est-il pas à propos de jeter un coup d'œil sur les devanciers de M. Taine dans la voie où il vient d'entrer, et de rappeler la situation de la question historique, telle qu'elle se dessinait en dernier lieu, afin de mieux faire la part qui devra revenir au nouvel ouvrage ?

Ne mentionnons que pour mémoire le récit de M. Thiers, aussi bien que l'aperçu condensé de M. Mignet. Alimentées seulement à l'aide du *Moniteur* et des éclaircissements fournis par les survivants, ces narrations répondaient au premier besoin des esprits, celui d'avoir un tableau d'ensemble présentant les faits dans leur ordre de succession et d'importance. Mais, sachant une fois comment était tombé l'ancien ordre de choses, on voulut savoir ce qu'il était. Deux séries parallèles de publications ont répondu à ces nouvelles exigences : d'une part, de purs ouvrages d'érudition, notamment les travaux si remarqués de MM. Depping, Grün, Raudot; de l'autre, des livres d'appréciation, où le récit, quand il s'y rencontrait, n'avait qu'un rôle effacé, et ne servait qu'à justifier la thèse mise au jour.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'importance extrême de ce dernier genre de publication. C'est le propre, en effet, de ce qui a trait à la Révolution, de n'avoir pas seulement l'intérêt qui s'attache à tout grand événement, un intérêt spéculatif ou purement historique. La question demeure empreinte d'une véritable actualité, puisque, en somme, la Révolution continue, et que toute la lutte de nos jours porte sur ce qu'il faut retenir ou repousser dans le programme des prétendus novateurs.

Nous n'avons rien à dire de l'*Histoire des Girondins* de M. de Lamartine. Personne n'ignore l'influence déplorable de cet ouvrage. Le livre de M. de Tocqueville, *l'Ancien Régime et la Révolution*, livre de méditation, plus calme, plus réfléchi, a fait sur les esprits une impression moins vive, moins instantanée, mais bien autrement durable et, à tous égards, infiniment plus grave.

Des regrets honorables, nécessaires sous une telle plume, pour tant de choses précieuses abîmées dans le naufrage commun, ensuite, et surtout, d'amères constatations, une énumération compendieuse d'une foule d'abus présentés, sinon comme intolérables, tout au moins comme excessifs, l'auteur n'était pas allé au delà. A défaut d'expression positive, sa pensée intime se révélait, toutefois, d'une façon suffisante. Théoriquement, moralement, au même titre que toute révolution, notre révolution constituait un fait historique regrettable; mais, sans aller jusqu'à dire résolûment qu'elle fût légitime, on laissait assez entendre

qu'elle était excusable et, jusqu'à un certain point, inévitable. Toutefois, pour intelligibles qu'elles fussent à un lecteur attentif, ces conclusions demeuraient voilées : l'ouvrage n'était pas une thèse ; il ne tendait pas à formuler une doctrine.

Il ne faut point chercher plus de conclusions dans l'ouvrage de M. Taine ; et, néanmoins, nous avons tout lieu de craindre qu'il n'aggrave considérablement le dommage. Modelé, dans ses parties les plus importantes, sur le cadre tracé de la main de M. de Tocqueville, procédant en maints endroits de la même inspiration, l'ouvrage présente sur les charges féodales, sur celles de l'impôt, sur l'état social, les mêmes tableaux, mais agrandis, développés dans des proportions nouvelles. L'effet en est plus saisissant, d'abord à cause de la mise en scène plus animée, plus dramatique ; ensuite, et surtout, par suite des citations de toute nature et des chiffres que l'auteur ne se fait pas faute de prodiguer et qui donnent à l'impression une fausse sécurité. Mais ce qui nous paraît le plus grave, c'est que cette sécurité s'accroît sensiblement du ton de bienveillance que l'auteur sait garder dans ses allégations les plus sévères ; toute la prudence du lecteur se trouve ainsi désarmée.

Nous venons de parler des citations nombreuses renfermées dans l'ouvrage ; elles lui donnent, au point de vue de la composition, un caractère mixte assez singulier, et qui, dans une certaine mesure, permettrait de le rattacher à la fois aux deux genres historiques que nous avons signalés. Le moment est venu d'en aborder directement l'analyse.

Exposant dans la préface la pensée mère de son livre, M. Taine nous fait part de l'étonnement que lui ont causé, dès longtemps, les constructeurs de constitutions *à priori* qui ont présidé à notre grande Révolution, comme à celles qui ont suivi. Tous ont le même dogmatisme, le même mépris voulu ou inconscient de toute tradition, de toutes forces instituées et légalisées par une longue et paisible possession.

Sous l'empire de cette pensée, l'auteur s'est promis de ne se former aucune opinion politique quelconque, avant d'étudier notre nation dans ses annales, afin de déduire du tempérament qu'elle y révèle, le caractère des lois qui doivent la régir. *Indè opus.*

Si M. Taine était demeuré attaché à l'idée première sous laquelle le projet de son œuvre lui avait apparu, il se serait engagé dans une histoire complète de la France, conçue au point de vue purement politique. Il aurait étudié, à chaque époque, après chaque transformation, les aspirations, les aptitudes que révélaient les différentes classes de la nation, les qualités et les défauts des divers rouages administratifs dont l'essai avait été successivement tenté. Il aurait cherché à démêler dans cet ensemble le caractère propre des institutions qui avaient paru le mieux cadrer avec le génie national.

Il n'a point procédé de cette façon. La Révolution est devenue, de

prime abord, le point central de ses recherches et de ses méditations, et lorsque, dans son dernier ouvrage, il trace le portrait de l'ancien régime, on aperçoit sans peine qu'il cherche uniquement à pénétrer comment ce régime s'est laissé entamer, quels germes de destruction il portait, plus particulièrement enfin quels reproches fondés il méritait.

La Révolution, il l'a bien compris, emprunte son véritable caractère plutôt à son œuvre de destruction qu'à la valeur de ses projets d'édification.

L'effort de l'historien est donc, avant tout, appelé à l'examen des griefs publics, à la discussion de leur réalité, de leur intensité. Parmi ces griefs, le premier, celui qui semble absorber tous les autres, c'est celui qui porte sur l'existence des priviléges. L'abolition des priviléges n'est pas seulement le mot de ralliement, le cri de guerre, c'est le nerf de toute la lutte. Otez à l'histoire de la Révolution la nuit du 4 août, au fond qu'en reste-t-il?

Aussi est-ce sur ce point capital que M. Taine a cherché à répandre le plus de lumière.

Le livre s'ouvre par le tableau, à grands traits, de l'origine des priviléges. On y trouve rappelés les bienfaits éclatants qui valurent au clergé, à la noblesse, à la royauté leur situation prépondérante. Cette base une fois posée, l'auteur aborde immédiatement le XVIII[e] siècle, pour y étudier l'aspect nouveau sous lequel le privilége apparaît. Les détails abondent. Nombre des privilégiés, énumération de leurs immunités, supputation de leurs biens en capital et en revenu. Aucune des données du sujet n'est omise. Mais nous avons été étonnés de trouver les droits féodaux groupés sous la même rubrique. Ces droits, on le sait, avaient leur source dans la constitution des fiefs, fait contemporain mais parfaitement distinct de la consolidation héréditaire des fonctions jusque-là déléguées. Au temps primitif, le seigneur féodal avait vu associés dans ses mains les droits de souveraineté et les droits utiles dépendant de la tenure du fief. La politique royale, en le dépouillant des premiers, les seuls qui lui fissent ombrage, avait dû respecter les seconds.

Il n'y avait donc pas lieu de surcharger la liste des avantages dont les privilégiés étaient demeurés en possession, en y ajoutant des droits qui, dans leur essence, relevaient bien plus du droit privé que du droit public. Les privilégiés, d'ailleurs, n'étaient pas seuls à en jouir : on sait que, moyennant le droit de franc-fief, toute terre noble pouvait être tenue par des roturiers, et l'on verra, dans la suite de cette analyse, que dans les derniers temps, la majeure partie des grandes terres titrées avait cessé d'appartenir aux anciens possesseurs.

C'est le lieu de remarquer que toute une étude serait à faire sur les droits purement féodaux considérés en eux-mêmes, au point de vue social et plus particulièrement au point de vue agricole. On pourrait, au moins, regretter que M. Taine n'ait point assez dégagé la part qui leur est spécialement applicable dans les plaintes de l'opinion.

Quoi qu'il en soit, M. Taine, suivant ici la pensée de M. de Tocqueville, s'applique à faire ressortir combien tant d'avantages demeurés aux mains des privilégiés devaient sembler exorbitants. Les privilégiés, en effet, n'avaient-ils point cessé de rendre les services dont ces avantages formaient la rémunération légitime ? M. Taine propose naturellement, en regard, l'exemple de l'Allemagne, de l'Angleterre où, grâce au maintien des vieilles institutions, les privilégiés avaient conservé, avec leur situation politique, le moyen d'exercer un noble et bienfaisant patronage. Mais à qui a-t-il tenu qu'il n'en fût pas de même chez nous? Pouvait-on véritablement en vouloir à la noblesse de l'impuissance à laquelle elle se trouvait condamnée? L'opinion, si favorable qu'elle fût à la concentration du pouvoir, allait-elle à demander qu'après avoir ôté aux seigneurs leurs principales prérogatives, on les dépouillât encore des priviléges, considérables sans doute, qui leur étaient laissés, mais qui pouvaient paraître consacrés par le souvenir de la haute position dont ils étaient déchus ?

Au surplus, à défaut des services publics que la noblesse n'est plus en situation de pouvoir rendre, partout où elle a continué de résider elle a gardé le bon esprit féodal; elle trouve encore plus d'un moyen de soulager le sort de ses tenanciers, elle sait se conserver et leur respect et leur attachement. Mais l'absentéisme produit, chez nous comme en Irlande, les effets les plus déplorables. Tout d'abord, ce sont les grandes fortunes qui cessent de résider ; la cour exerce sur elles une attraction de plus en plus irrésistible. De là, diminution croissante de toute vie morale en province, désaffection des paysans, négligence des terres.

L'éloignement produit un autre effet plus grave : les redevances sont perçues, les dettes exigées avec plus de rigueur. Ces conséquences sont encore exagérées lorsque les seigneurs, prenant modèle sur la mise en ferme des impôts, donnent aussi à bail tout l'ensemble des droits ressortissant à leurs domaines. On aperçoit de quelle rigueur usera le fermier.

Le tableau est complété par la revue de nombre de renseignements, puisés à des sources contemporaines, sur l'extrême exiguïté de fortune de la grande majorité des nobles de province.

On admet volontiers, avec l'auteur, qu'en bien des cas cette situation précaire amènera plus d'exigence dans la perception des redevances, mais l'on a peine à suivre son sentiment, lorsque, d'une manière générale, il tend à y voir un élément puissant de la désaffection des campagnes. Il est à noter, d'ailleurs, que M. Taine semble exprimer en cela une vue toute personnelle : les témoignages si abondants qu'il produit sur les autres points, font ici complétement défaut.

Quant aux moyens de sortir de cette pauvreté, M. Taine semble peu disposé à chicaner bien sérieusement les gentilshommes sur les préjugés ou les préventions qui leur fermaient l'accès des carrières lucratives.

Des services que les privilégiés sont appelés à rendre autour d'eux, le livre passe aux services généraux, à la part qui devrait leur revenir dans l'administration, dans le gouvernement. De ce côté, nous voyons le clergé seul, au moyen de ses assemblées, en situation de participer officiellement à la chose publique. Selon M. Taine, il n'use de son influence que pour deux buts : l'atténuation de sa part dans l'impôt, en obtenant de le transformer en don gratuit; l'application et l'aggravation des lois contre les protestants.

Isolé comme il l'était, le clergé, remarque l'auteur, se trouvait en quelque sorte condamné à n'agir que dans son propre intérêt. N'y a-t-il point lieu de compléter cette remarque, en faisant ressortir que les assemblées périodiques dont il s'agit n'avaient aucune compétence pour sortir du cadre des choses purement ecclésiastiques, et que le gouvernement n'aurait assurément toléré aucune ingérence au delà? Nous n'avons pas, d'ailleurs, à examiner ici l'attitude du clergé dans la question des religionnaires; quant à l'impôt, du moment que les assemblées étaient admises à en discuter les conditions de gré à gré, quoi d'étonnant que, simples mandataires, elles se soient appliquées à obtenir les conditions les plus favorables? Les immunités, enfin, étaient un héritage séculaire que les assemblées ne pouvaient que défendre avec vigilance.

La situation du clergé est complétée par un aperçu détaillé des revenus des évêchés, abbayes et maisons religieuses. Les chiffres sont contrôlés à l'aide des documents fournis à l'Assemblée constituante. La position médiocre des curés de campagne est étudiée en regard ; l'auteur, rapprochant ici et l'usage presque constant qui réserve les siéges épiscopaux aux fils de la noblesse, et la grande existence que mènent certains des titulaires trop souvent absents de leurs résidences, croit reconnaître, dès cette époque, le germe des passions violentes auxquelles certains prêtres de la Révolution devront leur triste célébrité. M. Taine, qui fait souvent mention du jansénisme, ne paraît pas avoir songé à se renseigner sur le trouble que la secte apportait dans la hiérarchie ecclésiastique. C'est de ce côté que l'on désirerait trouver recueillies des indications directes, de la nature de celles dont l'ouvrage est constamment enrichi.

Pour épuiser le chapitre des privilégiés, après les avoir dépeints dans leurs terres, on les suit à la cour. C'est là que se manifestent, dans leur ensemble, les effets de la politique qui a fixé à Versailles les chefs des plus grandes maisons. On leur y donne en pensions, en emplois, en sinécures, la monnaie du pouvoir politique que leurs semblables exercent si heureusement en Angleterre.

Bien que le cri de guerre contre les privilégiés, tel du moins qu'il était proféré au début de la Révolution, ne visât point le roi, la royauté, M. Taine, cependant, par une pensée juste au fond, bien qu'assez origi-

nale, considérant en la personne du roi le principal de tous les privilégiés, termine cette partie de son travail en nous montrant comment, par l'effet de la politique la plus persévérante, ce pouvoir royal a fini par absorber en soi tous les autres; il insiste sur le poids énorme d'une tâche si étendue, la difficulté extrême qu'un seul homme y puisse suffire. Nous trouvons ici, comme exemple des écarts auxquels pareille omnipotence peut être entraînée, nombre d'extraits, empruntés soit au Livre rouge, soit aux mémoires du temps, touchant les libéralités que la royauté, même sous Louis XVI, répand autour d'elle. Extraits semblables nous sont offerts sur l'arbitraire qui préside à la distribution des emplois, dans l'armée, la finance, la judicature. Puis vient un coup d'œil final sur les mécontentements qu'amène le jeu d'une fonction trop surchargée pour être bien exercée.

Arrivé à la fin de cette revue, où condensant et agrandissant en même temps, par ses propres recherches, tant de publications consacrées au même sujet, M. Taine s'était proposé de nous faire toucher les choses du doigt, de nous faire vivre en quelque sorte au sein même de l'ancien régime, nous pensons qu'il devait conclure.

A quoi sert de mentionner, en termes honorables, le bon vouloir, l'expérience que l'essai des assemblées provinciales de 1787 révéla chez les privilégiés, si l'on ne nous dit pas dans quelle mesure la prolongation de cet essai pouvait amener l'amendement de la situation générale ?

M. Taine devait aussi s'exprimer d'un façon catégorique sur les justes proportions qu'il convient d'assigner au sentiment public qui s'est déchaîné contre les privilégiés. Il nous a montré les bons rapports que les seigneurs résidants ont conservés avec leur entourage; il nous a fait lire les pétitions éloquentes adressées à l'Assemblée constituante en faveur du maintien des maisons religieuses. L'accord n'était donc point général; il fallait donc s'appliquer à résumer l'état de la question et à faire connaître la conviction à laquelle on était arrivé.

La même question reviendra, sans explication plus nette, quand M. Taine arrivera au tiers état.

Mais, avant d'aborder le Tiers, et fidèle en cela à son point de vue initial, M. Taine entreprend de nous exposer l'origine, le développement, les transformations des idées nouvelles qui, après avoir trouvé leur premier accueil chez les privilégiés, ont fini par animer leurs adversaires les plus résolus.

Par une disposition fort judicieuse, l'auteur met d'abord en scène la vie de cour et la vie de salon, telles qu'elles s'étaient constituées au long cours du règne de Louis XIV. Il y a là deux chapitres charmants et qui échappent à l'analyse. Qu'il nous suffise de dire qu'on ne peut mieux faire comprendre combien le théâtre social était bien préparé pour l'apparition de Voltaire.

Mais Voltaire n'est pas seul : un livre entier, intitulé *L'esprit et la doctrine*, renferme l'histoire complète du mouvement philosophique. Auteurs, doctrines multiples, tout y est passé en revue, analysé d'une manière réellement entraînante. Plein d'éloges pour le point de départ de l'idée nouvelle, exclusivement fondée sur l'observation, sur les bases expérimentales, M. Taine cesse de la suivre quand, après avoir fait table rase de tout ce qui ne repose que sur la tradition, elle essaye de reconstituer l'édifice. Mais pourquoi cette erreur après un si bon début? M. Taine attribue la déviation à l'influence classique, qui domine en souveraine sur tout le XVIIIe siècle, et se reconnaît encore chez les héros du grand bouleversement dans lequel il s'abîme. Le défaut d'érudition, l'absence de sens historique étaient les principaux obstacles qui empêchaient la raison classique de comprendre, d'accueillir la tradition. Nous ne saurions évidemment entrer dans une exposition suivie de cette théorie. Il y a évidemment, dans toute cette partie, un développement qui cesse d'être en rapport avec la portée politique de l'ouvrage.

Rousseau nous y ramène. M. Taine aperçoit, mais ne distingue pas assez nettement, les deux parts qui apparaissent dans son œuvre. La société élégante, fatiguée de ses élégances mêmes, réclame une diversion ; voici la première part. Rousseau dilate le cœur que tant d'esprit avait desséché, oppose les charmes de la vie simple au faste qui s'étale de toutes parts. Mais il y a une autre société : cette société à laquelle Rousseau même appartient, société non classée, sans base fixe, intermédiaire entre l'artisan et le tiers état, composée d'existences mal définies. Cette société a existé de tout temps ; de tout temps c'est dans son sein que les mécontentements ont pris naissance. Par le fait, mécontente d'elle-même, elle ne peut qu'être mécontente de toutes choses. Le *contrat social* trouvait là son véritable lecteur, et c'est bien là aussi cette seconde part de Rousseau, dont l'étude a été également entrevue par M. Taine, sans prendre dans son livre la part considérable qui devait lui revenir. Si M. Taine pense avec Mallet-Dupan qu'au fond c'est le lecteur de Rousseau qui a été le grand acteur dans la Révolution, la monographie de ce lecteur, des rangs précis parmi lesquels il se recrutait, devait faire l'objet des recherches les plus actives. Nous ne voyons pas de sujet en rapport plus direct, plus intime avec le but qu'il s'agissait d'atteindre.

Après avoir étudié la doctrine nouvelle, M. Taine s'occupe de sa propagation, parcourt le public qui l'accueille, et d'abord l'aristocratie, dont une nouvelle peinture revient ainsi sous nos yeux. On nous fait très-bien comprendre comment d'autres aristocraties ont trouvé dans e maniement des affaires publiques le principe de la réserve et bientôt de la défiance que les mêmes idées leur ont inspirées ; comment le désœuvrement de notre aristocratie l'a, au contraire, amenée à se faire comme un jouet de ces systèmes qui avaient pour elle tout l'agré-

ment de la nouveauté. M. Taine ne quitte pas le sujet sans rappeler comment un esprit de libertinage, répandu dans tous les écrits, aidait à leur propagation, à une époque où les mœurs s'étaient tant affaiblies.

Le tiers état n'apparaît dans l'ouvrage qu'à l'occasion précisément des doctrines nouvelles et de la manière dont, à son tour, il les envisage. Là encore se manifeste une lacune analogue à celle que nous relevions plus haut. Après nous avoir fait connaître les sentiments si conservateurs de l'ancien tiers état, ce n'est pas nous initier suffisamment au changement qu'il a pu subir que de nous exposer le progrès de ses richesses, son rapprochement gradué des classes prévilégiées, et le besoin de nivellement qui en naît. On sent que, pour l'étude approfondie de cette question, il faudrait distinguer dans le tiers état. Si l'on conçoit assez bien le succès de Rousseau auprès de pauvres notaires de campagne sans occupation, on se le figure infiniment moins auprès des négociants, des banquiers de la haute bourgeoisie, qui confinaient à la noblesse, contractaient des alliances avec elle, voyaient venir le jour ou à leur tour ils seraient également blasonnés.

Dans quelles limites la saine partie du tiers état a-t-elle pris sa part du mouvement révolutionnaire ? Quelles étaient les limites de ses véritables griefs ? Quels étaient exactement ses vœux? Autant de questions sur lesquelles on trouve des lumières dans l'ouvrage de M. Taine, mais qui n'y sont pas abordées de front, ni résolues avec la plénitude d'information que l'on désirerait.

Lorsqu'on arrive enfin au paysan, si l'on est satisfait, sans aucun doute, de trouver un complément d'indications que l'ouvrage de M. de Tocqueville, si sévère dans ses appréciations, rendait en quelque sorte nécessaire, là encore on se demande le moyen de concilier la misère qui nous est dépeinte, avec la persistance dans le morcellement de la propriété.

L'étude de l'impôt fait l'objet d'un travail approfondi, qui met en saillie combien, en présence de l'énormité des charges, les exemptions et priviléges devaient, aux dernières années, soulever d'opposition. Mais l'attitude des privilégiés dans les assemblées provinciales prouvait que la solution de cette grosse question ne dépendrait pas de leur bon vouloir.

Les derniers chapitres appartiennent déjà à l'histoire de la Révolution ; ils en sont le prélude. L'auteur, dans un langage ému, fait apparaître les brigands, les braconniers, les contrebandiers, l'homme exalté du petit peuple, les mendiants, tous les dangers enfin qu'une administration trop faible a laissé croître autour d'elle. Il a rapproché de ce tableau une étude sur l'armée, sur les éléments de dissolution qui s'y révélaient, sur l'absence de tout centre de ralliement, sur l'apathie de la province, et termine en expliquant par ce concours de tant d'éléments combinés, ce qu'il nomme le suicide de l'ancien régime. Peut-être toute la pénsée de M. Taine est-elle bien rendue dans ce seul

mot. Oui, l'ancien régime était encore viable; les anciennes affections n'avaient pas disparu, comme on s'est trop empressé de l'affirmer. L'essai des assemblées provinciales était un premier jalon : il n'y avait qu'à continuer dans cette voie.

Si l'on cherche à se rendre compte des injustices d'appréciation auxquelles ont doit reprocher à M. Taine de s'être laissé entraîner, on en trouvera peut-être le motif le plus puissant dans ce besoin qu'il semble constamment éprouver de trouver le bouc émissaire, en d'autres termes, de reconnaître les agents responsables du grand bouleversement final.

Nous n'avons pas à montrer combien semblable préoccupation, contraire à la raison autant qu'à l'équité, en maintenant l'esprit de l'historien dans un état d'irritation continuelle, est propre moins encore à fausser son jugement qu'à dénaturer l'expression de sa pensée. Lorsque M. Taine, complétant son ouvrage, traitera de la Révolution, il n'est point douteux pour nous qu'il ne démêle et ne fasse ressortir tant de malentendus, tant de circonstances qui ne naissaient pas forcément de la situation générale et qui ont donné au mouvement une intensité et une violence que les têtes les plus sages étaient loin de prévoir. Est-il juste, si frappé que l'on soit des éclats de la tempête, de contraindre l'histoire à en montrer des signes avant-coureurs ?

Qu'est-il résulté de cette tendance inconsciente à prouver en quelque sorte que la position n'était plus tenable ? On a mis en pleine lumière, dans la peinture de la royauté et des ordres privilégiés, les traits qui caractérisent le mieux une situation qui est déjà si loin de nos regards, qui présente des contradictions si grandes, si nombreuses, avec celle qu'une suite non interrompue de révolutions nous ont faite à nous-même. Ainsi tracées, de telles peintures sont comme en l'air ; pour réaliser le but historique de l'œuvre, il fallait constamment les maintenir dans leur cadre. Autrement elles ne peuvent qu'offusquer nos regards, placés que nous sommes dans un milieu si différent. Bien des passages, assurément, semés au cours du récit, répondent dans quelque mesure à cette nécessité impérieuse de toute exposition historique de la nature de celle qui nous occupe. Mais l'insuffisance reste considérable. L'étude du tiers état, celle du peuple et des paysans ne vient qu'après et trop tard. L'effet d'ensemble qu'il fallait produire n'est pas atteint. En résumé, la scène ne se jouait pas pour nous : elle se jouait dans une langue et un appareil que le public du temps comprenait et que nous ne pouvons plus comprendre. A la distance où nous sommes, public et acteurs doivent apparaître de concert sous nos yeux : ils s'expliquent pour nous l'un par l'autre.

L'auteur aussi, pensons-nous, a subi les inconvénients de cette manière de procéder. Placé devant ce spectacle de la monarchie au XVIII[e] siècle, devenu si étrange pour nos yeux, son imagination l'a

emporté au delà des limites que son sens intime percevait. Il oublie ou perd de vue les correctifs, qu'il a lui-même reconnus, et force la couleur comme à plaisir. Le littérateur trahit l'historien.

Il y a plus : contre l'intention de M. Taine, sans aucun doute, les arguments favorables, produits, de fois à autre, mais sans amener à des conclusions, sans être suivis de leurs conséquences naturelles, concourent, en rassurant le lecteur sur l'impartialité du livre, à aggraver l'effet des résumés acérés qui terminent les divisions importantes, et dont une ironie tempérée vient souvent augmenter la portée.

L'influence de cet ouvrage, nous avons tout lieu de le craindre, sera d'augmenter, dans de graves proportions, les préventions, les animosités, les haines dont l'ancien régime est demeuré l'objet. Il offrira à ses ennemis, dont l'attirail de guerre était usé ou émoussé en plus d'un endroit, tout un choix d'armes nouvelles, armes élégantes, précieusement damasquinées, mais effilées et perçantes.

Lamartine est tombé en oubli. Un ton de roideur dogmatique nuisait à la propagation du livre de Tocqueville. La violence du sentiment ôtait d'avance aux écrits de Michelet une bonne partie de leur efficacité : comment s'étayer d'un auteur si emporté ? Mais le nouvel auteur est un homme jeune encore, dans toute la maturité du talent, en pleine jouissance d'une célébrité acceptée, sans parti pris en politique, adonné jusqu'ici aux choses de l'art et de la littérature, porté dès lors à la sensibilité, et soustrait autant qu'il paraît à ces influences chagrines qui engendrent et expliquent les pamphlets. De plus, le livre est gros, compact, copieusement alimenté d'extraits tirés des archives, de chiffres, de données statistiques. Il participe du bénédictin et de l'économiste. C'est un livre que l'on pourra citer hautement, résolûment. Ce sera, *ore rotundo*, une autorité.

Cependant, pour dire toute notre pensée, là n'est pas le plus grand péril. Quand nous disions tout à l'heure que l'arsenal des écrivains révolutionnaires semblait avoir besoin de se renouveler, d'acquérir quelque engin nouveau, nous avions vraiment une préoccupation par trop débonnaire. Quand donc les a-t-on vus dans l'embarras : leur énergie sans cesse renaissante, leur audace, ne leur a-t-elle point en tout temps fourni sur l'heure l'arme appropriée ?

Non, c'est auprès des esprits indécis que l'effet du livre sera le plus nuisible. De tels esprits, on le sait, cherchent instinctivement tout ce qui est de nature à les maintenir dans un état dont ils craignent de sortir. A ce titre déjà, l'ouvrage de M. Taine sera pour eux un bienvenu. L'agrément littéraire, le développement gracieux donné aux peintures de la vie élégante, de nombreux passages empreints de regrets, voire même de quelque teinte de mélancolie, tous ces dehors flatteurs serviront à désarmer les craintes que les opinions philosophiques de l'auteur feraient concevoir.

On admettra donc, sous ce couvert, les graves affirmations : on subira l'effet de ces tableaux où l'accusation n'est pas ménagée. Bref, on finira, comme finissent tant de bonnes âmes, par se persuader qu'il n'y a point lieu, après tout, de tant se démener pour défendre un régime qui méritait peu de l'être.

Au point de vue purement scientifique, il nous paraît difficile d'attribuer au livre de M. Taine une valeur sérieusement appréciable. Si considérables qu'aient été ses recherches, disséminées sur trop de parties à la fois, elles n'ont amené en aucune, à notre avis du moins, une lumière plus grande que celle que l'on possédait déjà dans l'état actuel des études historiques relatives à la fin du XVIII[e] siècle. Lorsque l'on a une fois dégagé tout ce qui a trait à la philosophie, à l'histoire littéraire, à la description de la vie des salons, chapitres à ajouter soit à Sainte-Beuve, soit aux livres du genre qu'a laissés Rœderer, il ne reste, au point de vue de l'érudition proprement dite, qu'une étude sur l'impôt, et des extraits groupés et commentés avec talent au sujet des divisions qui partageaient les classes et des causes multiples qui se combinaient dans les derniers jours pour désarmer la résistance et précipiter une catastrophe. Mais nous chercherions vainement un coin du sujet qui soit élucidé à ce degré nécessaire pour constituer un élément neuf de la science historique. Même à titre de tableau rapide et sommaire de l'époque, nous avons montré plus haut les lacunes importantes qu'il y avait lieu d'y signaler.

Il ne reste donc qu'une œuvre brillante, d'un grand charme de lecture, où l'on retrouve quantité de sujets attrayants traités avec un art plein de souplesse et de nouveauté, mais où l'histoire proprement dite reste absolument au même point, et malheureusement sous le même aspect où nous l'ont laissée les devanciers de notre auteur.

J. Salmon.

VII

L'ANCIEN RÉGIME AU CANADA [1]

M. Parkman est bien connu déjà de nos lecteurs français par les ouvrages qu'il a écrits sur les *Origines de la Nouvelle France*, nom qui,

[1] *The Old Regime in Canada*, By Francis Parkman, Boston, Little and Brown, 1874, in-8.

jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, signifiait la moitié septentrionale du continent américain, à la réserve des possessions anglaises et de la vice-royauté espagnole du Mexique. Des traductions élégantes et fidèles ont fait passer dans notre langue les travaux de M. Parkman sur les *Pionniers de la France dans le nouveau monde*, sur les *Jésuites dans le nord de l'Amérique*, et sur la *Découverte du Grand-Occident* (*Great Weff*). Le volume qu'aujourd'hui nous annonçons (un peu tardivement, à notre regret) complète une série de publications essentielles pour la science historique, fruits de recherches patientes et judicieuses, et empreintes de ce caractère de bonne foi qui impose l'impartialité à l'auteur, la confiance à ceux qui recueillent le profit de ses fatigues.

L'Ancien régime dans le Canada présente le tableau des vicissitudes par lesquelles cette colonie française, destinée à un magnifique développement, mais sous un autre drapeau que celui de la contrée maternelle, eut à passer, depuis l'année 1653 (à laquelle s'arrêtait la publication antérieure de l'écrivain) jusqu'à la paix de Versailles qui en fit, en 1763, la cession définitive à la couronne d'Angleterre. Un tableau complet de la société canadienne au moment de la lutte décisive (qui commença en 1754) forme la partie la plus originale, tout à la fois, la plus nouvelle et la plus instructive de ce travail, terminé par un Index copieux et par un Appendice de quarante pages dans lequel des documents jusqu'alors inédits, puisés à des sources authentiques, donnent, dans le style du temps, la couleur et la vie aux annales de la colonie.

La France et l'Angleterre étaient en paix à l'époque où M. Parkman commence son nouveau récit. Cromwell gouvernait la république de la Grande-Bretagne, soucieux de maintenir dans l'allégeance de la mère patrie les établissements formés par celle-ci sur le rivage opposé de l'Atlantique, beaucoup plus que de défendre leurs limites vers le nord et le nord-ouest. Pour la France, entre le gouvernement du cardinal de Richelieu qui, depuis dix ans, avait cessé de vivre, et l'administration laborieuse de Colbert, laquelle ne commença qu'après 1661, aucun homme d'Etat ne pensa sérieusement au développement des colonies; mais tout en les négligeant, le souverain prétendait les enchaîner par des règlements minutieux et généralement si mal entendus, qu'on pouvait les qualifier de tyranniques. *Inde mali labes.* Cette opposition funeste aux créations françaises, entre la nouvelle Angleterre, d'une part, l'Acadie et le Canada, de l'autre, ne devait prendre fin que par l'acte de 1774, au profit du cabinet de Saint-James, lequel, instruit par l'expérience, fit ce que Louis XIV et Louis XV avaient malheureusement négligé de prescrire.

Le Canada fut une *mission* avant d'être une *colonie* véritable, et jusqu'au règne de Louis XV, le gouvernement de cette immense

possession se ressentit de l'esprit qui avait présidé à son occupation première. Les rapports entre l'autorité spirituelle et les pouvoirs des commandants militaires, comme aussi des intendants civils, ne furent jamais délimités de façon à prévenir des récriminations mutuelles, et des collisions dont l'effet pour la prospérité du pays fut souvent déplorable.

En outre, le monopole du commerce entre la mère patrie et la Nouvelle-France fut, conformément aux funestes doctrines de ces temps, concédé et maintenu à des Compagnies qui ruinèrent chez les colons toute industrie, sauf celle du trafic des pelleteries avec les Indiens, et paralysèrent absolument toute initiative dans une population vive et spirituelle, forcée d'acheter à des prix arbitrairement fixés les objets indispensables à sa consommation journalière. Le trafic même sur qui la Compagnie concessionnaire basait l'espoir de tous ses profits fut perverti par la mauvaise foi de ses agents et par la cupidité des garnisons établies aux avant-postes. Contrairement aux volontés de la couronne, l'eau-de-vie, distribuée en quantités énormes aux Indiens, devint l'objet principal des échanges, et la diffusion de ce poison conduisit plusieurs tribus au bord de la destruction absolue, tandis que pour se procurer cette fatale liqueur, les chasseurs poursuivirent jusqu'à l'extermination les bêtes dont la fourrure avait le plus de prix.

Malgré les encouragements systématiques donnés par le Ministère à l'accroissement de la population, le Canada, en 1755, comptait à peine soixante mille résidents d'origine et de langue française. Sous un régime de liberté et sans que la couronne eût pourvu au développement de ses colonies autrement que par la protection de leur littoral, les provinces anglaises, « plantées » au même temps que le Canada, et, celles du Nord, dans des terres moins favorisées par la nature, renfermaient, au moment où éclata la lutte suprême, une population vingt fois plus considérable.

Le régime restrictif auquel des ordonnances et des règlements qui se succédaient d'année en année, assujettissaient les colons français, et qui dans leur vie publique et privée ne laissait aucun jeu à leurs facultés, produisit au Canada deux effets opposés, quoique résultant d'un même système, et dont il est instructif d'étudier les effets.

Ceux des « habitants » qui se soumirent sans résistance aux prescriptions du gouvernement et de l'évêque de Québec, continuèrent le goût naturel à leur nation pour la sociabilité et un attachement passionné à la terre qu'ils mettaient en culture. Ils se massèrent sur les « côtes, » le long du Saint-Laurent et de ses principaux affluents, le Saguenay, le Richelieu, le Sorel, l'Outaouais [1], depuis Tadousac jus-

[1] Ottawa Rivar.

qu'à Montréal. Ils y vécurent en bons laboureurs, prêts à donner, comme soldats de la milice, leur sang pour la défense des fleurs de lis, menant une existence dure mais exempte de misère, lents d'esprit, au moins en apparence, ne cherchant jamais à secouer la juridiction patrimoniale des « seigneurs » qui, du reste, leur ressemblaient dans la simplicité de leurs sentiments et la pauvreté de leurs demeures.

Les autres, à qui le joug des juges de district et des chefs des missions semblait insupportable, prenaient résolûment possession du désert. Ils s'éparpillaient sur cette immense surface, allant, à des distances prodigieuses, tenter la fortune en trafiquant avec les Indiens, ou simplement jouissant des plaisirs sauvages d'une indépendance au milieu des hasards. Du côté de l'Acadie, les sujets anglais arrêtèrent sur la rivière Kennebec les courses des pionniers canadiens. Vers la nouvelle Angleterre, les bords du lac du Saint-Sacrement [1] leur furent disputés par les colons du Connecticut, et la terre de Vermont devint le sujet de longues et quelquefois sanglantes querelles. Vers les sources du fleuve Hudson, la double hostilité des tribus iroquoises et des planteurs hollandais servit de frein aux « coureurs de bois » canadiens [2]. Mais vers le Nord, l'Ouest et le Sud-Ouest, leur infatigable courage annexa, du moins de nom et, comme on le pensait alors, de droit, à la couronne de Louis XIV des régions sans limites connues, par delà le lac Supérieur et jusqu'aux montagnes Rocheuses, jusqu'à la baie de Hudson et la riche vallée de la Belle-Rivière [3]. Ce ne fut, pour d'autres pionniers, hommes de guerre, d'église et de commerce, que des points de départ pour explorer la vallée du Mississipi, et, descendant le fleuve jusqu'au golfe du Mexique, faire flotter aux yeux étonnés et irrités des Castillans le drapeau français entre les Présides de la nouvelle Espagne et le havre de Pensacola, cette clef des Florides. Les sources, au moins, de l'Orégon furent explorées par ces aventuriers épris de la nouveauté et du danger lui-même plus encore que du gain. Ils donnèrent à ce grand cours d'eau, dont ils ne purent que soupçonner l'embouchure dans la mer Pacifique, le nom de Fleuve-Bourbon. Un instinct admirable fit reconnaître aux pionniers français les sites les mieux appropriés aux besoins de la défense et aux facilités du commerce : le Saut de Sainte-Marie, le Détroit, Niagara, Fort-Frontenac [4], Sorel [5], Gaspé, Fort-Duquesne [6]. Leurs successeurs, mieux

[1] Aujourd'hui Lake George, au sud du lac Champlain.

[2] Les avant-postes hollandais, passés après 1664 au pouvoir de la Grande-Bretagne, s'arrêtaient à Fort-Orange, actuellement Albany.

[3] Aujourd'hui l'Ohio.

[4] Aujourd'hui Kingston, sur le lac Ontario, dont Niagara est la clef, de même que Détroit l'est du lac Michigan, et Michillimakinak du lac Huron.

[5] Sur la rivière Richelieu.

[6] Aujourd'hui Pittsburgh, sur l'Ohio, à l'entrée du bassin du Mississipi.

appuyés par leurs compatriotes, recueillent à loisir ce que les coureurs de bois crurent avoir acquis à la Nouvelle-France par le sacrifice de leurs vies : car, dans ces solitudes où la guerre semblait l'état normal de populations rivales, la science n'eut guère moins de martyrs que la foi.

Les relations que les colons français, tant dans les postes éloignés que dans les cantons comparativement peuplés des « côtes, » entretinrent avec les Indiens, depuis le voyage de Champlain jusqu'à la mort de Montcalm (1624 à 1760), furent généralement empreintes non-seulement de bonne volonté, mais encore d'une sorte de partialité amicale, qui contraste avec les inclinations tout opposées des Anglais sur le même continent. Il faut néanmoins noter que, dès le premier établissement des sujets de Louis XIII aux bords du Saint-Laurent, la Confédération *iroquoise* [1] leur déclara une guerre sans merci, et que cette Ligue qui, seule parmi les tribus aborigènes, réussit à devenir une puissance, persévéra obstinément dans son hostilité jusqu'à la chute de Québec et la capitulation de Montréal (1759, 1760). Sans cette exception, il est vrai considérable, et celle des *Chikasaws*, dans la vallée inférieure du Mississipi [2], les Indiens et les colons français se sentirent attirés les uns vers les autres et disposés à mettre leurs intérêts en commun. Les missionnaires jésuites et récollets firent de nombreux prosélytes au Canada, en Acadie et dans la Louisiane. Mais l'alliance française fut en définitive, au moins autant que l'hostilité anglaise, la cause la plus efficace de la ruine presque entière de ces nations. Leurs guerriers périrent dans les guerres du roi de France (leur Père au delà des Grandes-Eaux) ; l'eau-de-vie et les maladies contagieuses introduites par les Européens décimèrent, d'année en année, les villages que la hache et la torche avaient épargnés. Néanmoins, de faibles restes échappèrent, et le souvenir affectueux de la France subsiste intact chez ces aborigènes, que l'autorité vraiment paternelle du souverain de la Grande-Bretagne cherche à protéger dans leurs vies et leurs biens.

Les gouverneurs du Canada fournissent à M. Parkman les sujets d'intéressantes biographies. L'importance de ce poste alla croissant jusqu'à la catastrophe dans laquelle le plus illustre des représentants du roi de France fut glorieusement enseveli. Mais, dès l'enfance de la colonie, la Cour cherchait, pour présider à ses destinées, des hommes

[1] La ligue des *Wyandots du Sud*, appelés par les premiers voyageurs *Iroquois* et *Mingots*, comprit d'abord trois, puis cinq, enfin six peuplades, dont les *Mohawics* étaient la plus forte, et dont les villes étaient concentrées au sud du lac Ontario.

[2] Les *Chicassas* des relations françaises, nation de la famille Mobilienne, dans l'État actuel de Mississipi. — En 1729, le soulèvement des *Natchez* fut causé par la brutalité d'un officier subalterne qui commandait le fort du même nom.

d'expérience dans la guerre, de naissance, et surtout de piété; mais ceux-là mêmes qui possédaient davantage ces qualifications ne réussissaient pas mieux qu'en Europe à échapper aux conflits aigres et persévérants avec les chefs du clergé et les « intendants de police et de finance, » attributions que des caractères entreprenants et des prétentions vaniteuses étendaient facilement à tout l'exercice de l'autorité souveraine. Le pouvoir des seigneurs, seul contre-poids que la constitution de la société aurait pu fournir, s'effaçait dans toute occasion sérieuse, devant les mandataires du Souverain Pontife et ceux du ministre. Colbert, fatigué par ces difficultés, n'osait pourtant en trancher aucune; ses décisions n'aboutirent qu'à des compromis, et rien n'indique qu'il y ait eu jamais d'hésitation dans son esprit sur la direction à donner aux affaires d'outre-mer; l'exemple des colonies anglaises, s'il en prit connaissance, n'ébranla pas chez lui la conviction systématique que les établissements de la Nouvelle-France devaient être régis d'après les mêmes règles qu'une manufacture, un comptoir, une caserne et un couvent.

Entre ces figures si françaises, animées par une énergie qui rarement trouvait à s'exercer d'une manière profitable, celle du comte de Frontenac frappe particulièrement l'imagination. Ce seigneur de la cour la plus brillante de l'Europe, ayant à se faire pardonner les illusions de la Fronde et l'amitié de la « Grande Mademoiselle » pour sa femme, l'une des « Divines » de la coterie vieillie de l'Arsenal, passait avec la plus parfaite aisance du cercle de Saint-Germain et des fêtes du Louvre au château ruineux de Québec, aux expéditions dans le désert, aux colloques avec les Sachems indiens dont il transmettait fidèlement les paroles au public fort curieux de Paris. Il semblait, dans chacune de ses phases, si prodigieusement différentes, n'avoir jamais appartenu à l'autre, et s'acquittait avec le même rôle des tâches les plus périlleuses et des devoirs de courtisan, quand l'espoir d'obtenir des grâces pour le trésor, toujours à sec, de la colonie, ou des envois de jeunes filles de toutes conditions pour attacher à leurs demeures les pionniers venus sans familles, le rappelaient à la source des bienfaits. Il réussit même à pacifier pour un temps les terribles sauvages de la ligue iroquoise, dont il aurait voulu prendre les enfants pour leur donner une éducation chrétienne. Mais ces avantages furent de courte durée, et quand le traité de Breda eut transféré au duc d'York la souveraineté de la vallée du fleuve Hudson, l'ascendant des Anglais devint plus complet que jamais sur tous les membres de la ligue ; il persévéra jusqu'à la fin, sans que les caresses et les menaces, les largesses et les sévérités d'*Onondio* pussent désormais l'ébranler [1].

[1] Les Indiens nommaient ainsi le gouverneur général du Canada, quel qu'il fût ; ils appelaient *Corlaer* celui de la province de New-York, la nouvelle Néerlande de la première époque de cette colonie.

L'âge héroïque de la colonie finit avec la vice-royauté du comte de Frontenac, prolongée jusque vers la fin du XVII[e] siècle. La guerre pour la succession de la couronne d'Espagne porta le premier coup, moins à la prospérité, laquelle ne vint jamais, qu'aux grandes espérances de la Nouvelle-France, qui perdit l'Acadie par le traité d'Utrecht. Dès lors, la forteresse de Halifax tient en respect Québec, et la construction de Louisbourg, quoiqu'en elle-même bien entendue, ne peut réparer cette première mutilation. Mais l'attachement à la terre de leurs ancêtres ne faiblit pas un seul jour dans l'âme des « habitants. » Très-souvent négligés et toujours étroitement surveillés par un pouvoir lointain, ils n'envisagèrent jamais autrement que comme le plus insupportable des malheurs celui de transporter leur allégeance à des maîtres différents. Le dernier de leurs gouverneurs, Montcalm, était digne de recueillir les fruits de cet héroïsme naïf, auquel répondait avec un dévouement absolu la noblesse de son caractère. Pendant plusieurs campagnes, il fit face à tous les désavantages par les seules ressources de son génie, et les Canadiens lui consacrèrent sans regret leur dernier morceau de pain, prêts à verser encore, s'il la leur eût demandée, leur dernière goutte de sang. Mais quand ce chef, « bien décidé, » comme il l'écrivait, « à ne pas survivre à la colonie, » fut couché dans la même tombe ensanglantée que son vainqueur [1], les efforts des milices françaises ne purent aboutir qu'à obtenir pour Québec et Montréal des capitulations honorables. Quatorze ans plus tard, le cabinet de Saint-James offrit de lui-même à sa conquête, encore languissante et frémissante sous le joug, les libertés et les garanties dont une fausse politique l'avait engagée à vouloir dépouiller les provinces anglaises, prêtes, dès lors, à opposer une résistance victorieuse à ce qu'elles regardaient comme une usurpation [2]. Il arriva, pour lors, par un jeu en apparence étrange de la fortune, mais en réalité par une juste rétribution du sort, qu'en perdant les établissements qu'elle-même avait formés en Amérique, l'Angleterre conserva ceux que sa rivale avait créés sur le continent, et qui sont pour l'Empire britannique une compensation précieuse aux sacrifices que la paix de 1783 lui avait imposés.

« Jamais, écrit en achevant son ouvrage l'auteur de l'*Ancien régime au Canada*, jamais calamité plus heureuse n'advint à un peuple que la conquête du Canada par les armes britanniques. » La généreuse population de ce pays s'était, jusqu'à la dernière extrémité, refusé à envisager de cette manière le changement que lui réservait une des-

[1] Le général Wolfe.

[2] La devise d'Algernon Sidney : *Ense petit placidum sub libertate quietem*, fut adoptée, au moins de fait, par les treize colonies, lesquelles se soulevèrent, d'un commun accord, en 1775.

tinée irrévocable. Maintenant encore, elle garde avec une tendresse respectueuse et presque religieuse le souvenir de ses héros, indissolublement lié avec celui de sa patrie d'origine. Mais elle apprécie la grande valeur de la protection qu'étend sur elle la couronne britannique, protection à qui elle doit de pouvoir demeurer *elle-même*, française de langage et d'habitudes, en partie même de législation, au lieu d'être noyée dans la masse, prépondérante par le nombre, des populations teutoniques qui donnent le ton dans les États-Unis, et dont la tendance inflexible est de s'assimiler tout ce qui entre dans leur domaine.

A. de Circourt.

VIII

LES SOURCES DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE [1]

Parmi les ouvrages dont le garde des archives du Royaume-Uni a autorisé la publication aux frais de l'État, il n'en est pas un qui égale en importance celui de sir Thomas Duffus Hardy; on peut dire que c'est le guide indispensable de tous ceux qui s'occupent de l'histoire d'Angleterre au moyen âge; et pour tirer un parti utile des chroniques, mémoires et autres documents imprimés dans cette magnifique collection, il faudra commencer par étudier les quatre volumes de sir Thomas.

Dans la longue et intéressante préface du tome premier, l'auteur expose d'abord le plan qu'il a suivi, le but qu'il a eu constamment devant lui. Le catalogue comprend exclusivement la description des sources manuscrites sur l'histoire de l'Angleterre; quand l'ouvrage est une chronique ou une histoire générale, il est enregistré sous la date de la dernière année dont il est question; lorsqu'il s'agit d'une biographie, elle est inscrite à la date qui représente la mort de l'auteur. Dans la plupart des cas, sir Thomas nous donne un résumé du livre, distinguant

[1] *Descriptive catalogue of materials relative to the History of Great Britain and Ireland, to the reign of Henry VII.* By sir Thomas Duffus Hardy, deputy Keeper of the public records. 3 vol. in-8°. Tome Ier (en deux parties) de cxxxiv-918 pages; tome II de civ-601 pages; tome III de cxxxiv-482 pages, et 20 planches de *fac-simile*. London, Longmans and C°, 1874-1876.

avec soin ce qui est original de la partie empruntée à d'autres traités, et indiquant toujours où les emprunts ont été faits. Lorsque le manuscrit est porté sur un catalogue quelconque, le titre est transcrit d'après ce catalogue, de telle sorte que les recherches n'offrent pas la moindre difficulté ; la première phrase et la conclusion du texte ajoutent encore aux moyens de contrôle; enfin une notice biographique de chaque annaliste ou chroniqueur est donnée toutes les fois que cela a été possible.

Après avoir bien défini ce que l'on peut appeler l'économie de son travail, sir Thomas entre dans les détails les plus curieux et les plus exacts sur la nature même des documents qu'il s'est proposé d'analyser ; il nous montre d'après quel système les anciens annalistes rédigeaient leurs chroniques, comment les interpolations se succédaient sans relâche ; en voyageant de ville en ville, de monastère en monastère, la compilation originale s'enrichissait de suppléments et d'appendices, de manière qu'au bout d'un certain temps, au lieu d'un ouvrage tout d'une seule pièce, on n'avait plus qu'un recueil de morceaux disparates où la part de chaque collaborateur devenait difficile, sinon impossible à reconnaître. Il en résulte, pour ne citer qu'un seul exemple emprunté à l'histoire d'Angleterre, que les chroniqueurs de l'abbaye de Saint-Alban, Roger Wendover, Matthieu Paris, Rishanger, Trokelowe, Blandford, Walsingham, etc., ont été, d'une part, accusés de plagiarismes qu'ils n'avaient jamais commis, et, de l'autre, loués pour des travaux qui ne leur appartiennent pas. Si l'on veut juger honnêtement et d'une manière impartiale les anciens chroniqueurs, il faut de toute nécessité se rendre compte du procédé d'après lequel ils se mirent à leur tâche; leur appliquer la même règle de critique dont nous faisons usage en estimant Gibbon ou Augustin Thierry, Anquetil ou Lingard, serait à la fois absurde et injuste.

Sir Thomas Duffus Hardy passe ensuite aux légendes hagiologiques, aux vies des saints qui contribuent pour une part si importante à grossir les pages de son catalogue. Rien n'est plus raisonnable, plus juste que ce qu'il nous en dit. La question d'authenticité vient d'abord. Comment faire un choix, et où s'arrêter si l'on essaye un système d'épuration ? D'ailleurs tels *acta sanctorum* qui peuvent sembler oiseux à un Anglais, ont pour un Écossais ou un Irlandais la valeur d'un document national, d'une œuvre patriotique. L'habitant du pays de Galles attache à la biographie de saint Cadoc autant de prix que le fait un Anglais à l'histoire de saint Dunstan ou de saint Anselme. Sir Thomas a donc admis indistinctement dans son catalogue tous les saints des calendriers de l'Angleterre, de l'Irlande, de l'Écosse et du pays de Galles, pour lesquels il existait des manuscrits dans les bibliothèques ou les archives publiques; si cette partie de son travail présente des lacunes, c'est simplement par inadvertance.

Quant aux secours que les historiens peuvent tirer de compositions de ce genre, ils sont immenses, et notre auteur n'a pas de peine à le faire sentir. N'y vît-on qu'une illustration des efforts des hommes du moyen âge pour expliquer l'union du monde visible avec le monde invisible, les biographies des saints offriraient encore un digne sujet d'étude. De nos jours on crie volontiers à la superstition ! Le mot est facile à dire ; mais de ce que certain milieu social était superstitieux, il ne s'ensuit aucunement qu'il mentît de propos délibéré ; et il est également ridicule et faux de dire que les légendes pieuses furent inventées à dessein pour tromper la crédulité des populations ignorantes. Nous essayons d'expliquer par des causes naturelles les phénomènes divers qui tombent sous nos sens, quelque merveilleux qu'ils soient ; au moyen âge, on se plaçait au point de vue du surnaturel pour se rendre compte des faits même les plus simples, et l'on eût regardé comme un acte d'impiété de procéder autrement. Voilà en deux mots la différence.

Pour l'histoire de la littérature et des arts, de l'agriculture, du paupérisme, de l'économie politique et de la législation, les *Acta sanctorum* sont une mine abondante de détails, et comme le dit sir Thomas, on y trouve des trésors que les catholiques eux-mêmes ont trop souvent négligés. Tandis que les protestants condamnaient en bloc la littérature hagiologique, leurs adversaires, au siècle dernier, dans leur désir de faire des concessions à la libre pensée, cherchèrent malheureusement parfois à éliminer ce qu'ils regardaient comme le côté faible de leurs monuments historiques et religieux.

Sir Thomas Duffus Hardy termine sa préface par un tableau fort intéressant des travaux sur le moyen âge anglais faits depuis le XV[e] siècle. Éditeurs et annotateurs de chroniques, biographies, compilateurs de toute espèce, personne n'est oublié ; et cette liste curieuse qui commence avec Jean Boston, moine de Bury-Saint-Edmonds, dans le comté de Suffolk, se termine à l'époque récente où le gouvernement de la reine Victoria décida en principe la publication des *Calendars of state papers*, et des *Chronicles and memorials*.

Le premier volume du grand ouvrage dont je m'occupe ici aboutit en 1066, à l'invasion normande ; le second se termine avec le XII[e] siècle ; il est, comme le précédent, enrichi d'une préface où l'auteur nous donne une idée générale des matériaux qu'il a étudiés et décrits. Une comparaison des deux civilisations anglo-saxonne et anglo-normande forme le début de ce morceau historique, et sir Thomas, citant le témoignage de Guillaume de Malmesbury, essaye de prouver que les monuments de la littérature anglo-saxonne détruits par le temps ou par la main des hommes n'avaient aucune importance véritable. Le contraste que nous présentent les deux races au point de vue intellectuel est frappant ; citons quelques réflexions de notre auteur. De même que

dans la période anglo-saxonne il serait impossible de trouver un ecclésiastique dont les ouvrages soient comparables à ceux de saint Anselme, ainsi, antérieurement à la conquête, il n'y a pas de biographie, pas d'histoire locale qui puisse être placée sur la même ligne que les tableaux animés et *réalistes* de Malmesbury, d'Eadmer, ou des biographies de Thomas Becket. Malgré toute son admiration pour Alfred ou Edouard le Confesseur, pour Alphege ou les autres saints ses compatriotes, l'écrivain anglo-saxon n'a jamais réussi à retracer les faits, les propos mémorables, le portrait des grands fondateurs et des rois célèbres de sa race avec l'entrain, le détail et le talent pittoresque si caractéristiques des chroniqueurs normands qui nous parlent de Henri I[er] ou même de Guillaume le Roux. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que, si nous savons quoi que ce soit du clergé anglo-saxon dans l'époque antérieure à la conquête, nous sommes redevables de ces particularités non pas à des écrivains anglo-saxons, mais à cet esprit d'investigation, à cette curiosité savante qui distinguait les Normands.

Sir Thomas Duffus Hardy passe en revue les principaux historiens de l'époque dont il traite dans son second volume, et il nous fait suivre pas à pas les transformations diverses qui eurent lieu dans le style et la manière de comprendre la tâche de l'annaliste. Avec Giraldus Canbrensis, avec Jean de Salisbury surtout, le bavardage amusant tend à prendre la place des récits purs et simples; le *Polycraticus*, ou traité *de nugis curialium*, est analysé avec soin, et, par une comparaison qui me semble fort heureuse, notre auteur met Jean de Salisbury sur le même rang que Montaigne. Gautier Mapes, l'archidiacre d'Oxford, vient ensuite, avec ses poésies satiriques, sa hardiesse vraiment incroyable, et son culte trop avoué pour la « dive bouteille. »

Après avoir ainsi tracé, dans un tableau général, les grands traits de la civilisation normande, sir Thomas passe à l'énumération raisonnée des principales sources de l'histoire des XI[e] et XII[e] siècles; cette analyse comprend : 1° les chroniques proprement dites (chronique anglo-saxonne *Lestoire des Angles*, par Guillaume de Jumiéges, Orderic Vital, Benoît de Sainte-Maure, etc.); 2° les histoires locales (chroniques de l'abbaye de la Bataille, histoire de l'Église de Glastonbury, par Guillaume de Malmesbury, etc.) ; 3° les biographies; 4° les collections de lettres. Le volume est terminé par un index alphabétique très-complet

Nous arrivons maintenant à la troisième partie de l'ouvrage de sir Thomas Duffus Hardy; l'introduction, de près de quatre-vingt-dix pages, qui en forme pour ainsi dire l'explication et le commentaire, est destinée à des éclaircissements sur Roger de Wendover, Matthieu Paris et Matthieu de Westminster, auteurs qui ont souvent été pris l'un pour l'autre, et dont les chroniques occupent une place si importante dans la littérature historique du moyen âge. Afin de bien établir, par exemple, quels sont véritablement les ouvrages de Matthieu Paris, et de prononcer

en connaissance de cause sur les écrits qui lui ont été attribués, notre auteur a pris la peine d'étudier en détail les procédés d'après lesquels les scribes attachés aux différents monastères compilaient leurs chroniques et vaquaient aux travaux littéraires de la communauté. Le *Scriptorium* est décrit d'un bout à l'autre ; les devoirs de l'*Armarius* sont énumérés ; les *librarii*, les *notarii*, les illuminateurs et les miniaturistes passent sous nos yeux ; enfin nous pouvons suivre la fabrication du manuscrit depuis la lettre initiale jusqu'à l'*explicit*. Quand on parle des monastères anglais, c'est surtout la fameuse abbaye de Saint-Albans qui revient à la mémoire, et sir Thomas Duffus Hardy est amené d'autant plus naturellement à étudier le *Scriptorium* de cet établissement que Roger de Wendover et les deux autres annalistes mentionnés ci-dessus y travaillèrent successivement. La fondation en remonte au XIe siècle, quoique l'abbaye elle-même date du VIIIe ; c'est Paul, le quatorzième abbé, qui l'organisa, avec le concours de l'archevêque Lanfranc, son parent. Le *Scriptorium* une fois établi, l'abbé Paul y plaça une collection d'ouvrages, et chaque supérieur désormais se regarda comme obligé en conscience d'ajouter un tribut aux richesses de la bibliothèque. Richard, quinzième abbé, fit présent de plusieurs ouvrages, *quarum unum est missale, in quo canitur missa matutinalis. Unde in principio missæ pingitur ejus imago ad pedes majestatis, quæ aureis litteris, et penna scriptis intitulatur.* Je ne suivrai pas sir Thomas dans les particularités qu'il nous donne sur le *Scriptorium* de Saint-Albans ; le temps me manque aussi pour reproduire ses savantes remarques critiques à propos des ouvrages de Matthieu Paris ; je me bornerai à dire qu'une étude profonde de la paléographie a pu seule rendre possible une discussion aussi intéressante, et si le corps de l'ouvrage que je viens d'examiner place sir Thomas Duffus Hardy à côté du père Lelong, la préface de son troisième volume le met au rang de Mabillon et de M. Natalis de Wailly. Vingt planches de *fac-simile* sont le supplément nécessaire de cette introduction ; le dépouillement des manuscrits ne va pas plus loin que l'année 1327, et le total général des pièces examinées et cataloguées dans l'ouvrage entier s'élève au chiffre de deux mille six cent quatre-vingt-deux. J'ai à peine besoin d'ajouter ici que l'exactitude la plus scrupuleuse est la moindre des qualités de sir Thomas Duffus Hardy ; les notices biographiques dont il a enrichi son travail méritent aussi d'être signalées à l'attention du lecteur, et l'analyse du *Roman de Rou*, pour ne citer que celle-là, ne laisse absolument rien à désirer. Espérons que la suite de ce chef-d'œuvre d'érudition ne se fera pas longtemps attendre.

GUSTAVE MASSON.

COURRIER ALLEMAND

Commençons cette fois par les nouvelles publications de sources historiques, et citons d'abord les *Chroniques des villes allemandes du XIVe au XVIe siècle* [1], éditées par la Commission historique de l'Académie royale des sciences de Bavière. Les précédents volumes contenaient les *Chroniques* d'Augsbourg, de Brunswick, de Magdebourg, de Nüremberg et de Strasbourg. Avec le douzième volume viennent les villes du Rhin inférieur : c'est le premier des trois consacrés aux *Chroniques* de Cologne, la ville la plus importante de cette région. Le professeur Karl Hegel d'Erlangen, chargé de diriger ces éditions critiques, donne dans le présent volume un excellent exposé de l'histoire et de la constitution de Cologne, et M. le docteur Cardauns de Bonn, qui a pris le côté historique des *Chroniques* de Cologne, fait la bibliographie historique de cette ville. Pour la préparation philologique du texte, le concours du docteur H. Schröder a été obtenu. Dans ce premier volume, il est une pièce inédite : c'est le *Mémorial du XVe siècle*, comprenant sept relations écrites par des contemporains; les détails en sont d'un intérêt général. Ces *Chroniques*, on le conçoit, forment une source précieuse pour l'histoire de la civilisation.

— Le troisième volume des *Sources historiques de la province de Saxe* porte un titre spécial : *Cartulaire de l'ancienne ville libre impériale de Mühlhausen en Thuringe* [2]; il est édité par Carl Herquet, et renferme, distribués dans l'ordre chronologique, mille cinquante-huit

[1] *Die Chroniken der deutschen Städte vom XIV bis ins XVI Jahrhundert*, herausgegeben von der historischen Commission der Königlich Bayerischen Academie der Wissenschaften. XIIer Band : Die Chroniken der niederrheinischen Staedte. Coeln. Band I. Leipzig, S. Hirzel, 1875, in-8° de xciv et 414 p.

[2] *Urkundenbuch der ehemaligen freien Reichstadt Mühlhausen in Thüringen*, bearbeitet von Carl Herquet, herausgegeben vom Magistrat der Stadt Mühlhausen. Mit 10 Siegeltafeln. Halle, Buchhandlung des Waisenhauses, 1874, in-8° de viii-639 p.

Regesta ou autres documents. On y trouve sept cents chartes, presque toutes inédites, dont quatre-vingt-quatorze émanent des rois et des empereurs d'Allemagne, et sont pour l'histoire de l'Empire de la plus haute importance. Par cette publication, les magistrats de Mühlhausen ont préparé les matériaux de son histoire jusqu'en 1380. La grandeur passée de cette ville, qu'on devine à l'aspect de ses murailles et de ses églises gothiques, revit dans ces pages ; une table, véritable modèle, facilite les recherches. La pièce la plus importante pour l'histoire intérieure de la ville, est la première, contenant l'ancien droit municipal de Mühlhausen, fixée de 1230 à 1250, et rédigée vers la fin du XIIIe siècle.

— Le huitième volume de la série des *Fontes rerum Austriacarum*, consacrée aux *Scriptores*, contient une excellente édition des sources historiques de Kōnigsaal [1], avec les appendices et la continuation du chanoine Franz von Prag. Le *Chronicon Aulæ regiæ*, abbaye de Cisterciens fondée en 1292, est la source la plus importante pour l'histoire de Bohême au XIVe siècle. Depuis l'édition de 1784, faite par Dobner sur le manuscrit d'Iglau, de nouveaux manuscrits, et même, pour le second livre, le manuscrit original, ont été découverts à Rome. Il ne fallait pas seulement améliorer le texte, mais aussi le compléter. C'est ce qu'a fait le docteur Johann Loserth; il y a joint, dans le volume dont nous parlons, des éclaircissements historiques. L'éditeur s'est livré en outre à de solides recherches sur la formation, les auteurs, le contenu et la valeur des sources historiques de Kōnigsaal. Les résultats, résumés dans l'introduction, sont exposés avec détail dans *l'Archiv für Œsterreichische Geschichte* [2]. Avant ce travail, le même savant avait déployé les qualités de son judicieux esprit dans une recherche critique sur les écrits historiques composés de 1304 à 1321 par Sigmar, grand sommelier de Kremsmunster : il en donne le résultat dans un petit écrit intitulé : *Les sources historiques de Kremsmunster au XIVe siècle*.

— A la même époque appartient la *Chronique* [3] du savant abbé Johann de Viktring, la source la plus importante et le travail le plus achevé pour l'histoire d'Autriche dans cette période. Un professeur d'histoire de Vienne, le docteur August Fournier, reprenant l'étude des manuscrits,

[1] *Fontes rerum Austriacarum. Œsterreichische Geschichtsquellen*, herausgegeben von der historischen Commission der Kaiserlichen Academie der Wissenschaften in Wien. Erste Abtheilung : *Scriptores*, VIII Band : *Die Koenigsaaler Geschichtsquellen mit den Zusätzen und der Fortsetzung des Domherrn Franz von Prag*, herausgegeben von D. Johann LOSERTH. Wien, in Commission bei Karl Gerold's Sohn, 1875, in-8° de 626 p. Mit 6 Tafeln.

[2] Voir la *Revue* du 1er juillet 1875, p. 283.

[3] *Abt Johann von Viktring und sein Liber certarum historiarum*. Ein Beitrag zur Quellenkunde deutscher Geschichte, von Dr August FOURNIER. Berlin, Verlag von Franz Vahlen, 1875, in-8° de XII-154 p.

a pu donner de nouveaux aperçus sur les sources et l'autorité de cette chronique, sur les vues et les relations personnelles de son auteur qui fut, de 1314 à 1347, *abbas monasterii Victoriensis in Carinthia*. Dans un manuscrit de Munich, il a reconnu l'original, ce qui lui a permis de distinguer, dans le *Liber certarum historiarum*, la première ébauche de l'œuvre, son développement et ses améliorations successives. Les sorties de l'éditeur contre la superstition du moyen âge et particulièrement contre les empiétements des papes, trahissent l'élève du docteur Ottokar Lorenz. Ce dernier, dans son ouvrage sur l'*Empire et l'élection des Papes*, dont il eût mieux fait d'épargner l'existence au public, se pose en partisan de l'Église d'État, en champion de la prédominance de l'État sur l'Église.

— Un autre professeur d'histoire à l'Université de Vienne, le docteur Adalbert Horawitz, a pris pour objet de ses études l'histoire de la Renaissance ; le fruit de ses travaux est consigné dans le livre intitulé *Caspar Bruschius, documents relatifs à l'histoire des Humanités et de la Réforme* [1]. Sa préférence pour ce sujet, qui est l'objet de son cours, rend naturelles ses exagérations sur la Renaissance et la Réforme. Toutefois, il ne surfait pas à l'excès son héros Caspar Bruschius : il l'appelle un habile journaliste qui a habillé des articles de mode dans la langue de Virgile et d'Ovide. Malgré ses efforts pour paraître poëte et historien, Caspar Bruschius n'a eu ni grande importance ni grand crédit : on en peut dire autant de son panégyriste. Le service que celui-ci a rendu, c'est d'avoir recherché avec soin les nombreux opuscules de Bruschius, qui sont fort rares et qui ne manquent pas de prix pour l'histoire de la civilisation.

— Joseph-Alexandre de Helfert s'est consacré à l'histoire contemporaine. Ce n'est pas son dernier ouvrage, paru dans le courant de l'année : *Examen du rapprochement de la Hongrie au point de vue de l'histoire et du droit public*, qui peut nous occuper, mais son opuscule : *Trajet de Napoléon Ier de Fontainebleau à l'île d'Elbe en avril et mai 1814* [2]. Ce *Trajet* mémorable, jusqu'ici raconté en partie seulement par le commissaire prussien comte Friedrich-Lüdwig de Waldbourg-Truchsess, par le commissaire anglais sir Neil Campbell, et plus tard dans le trente-unième volume de la *Correspondance de Napoléon Ier*, fait ici l'objet d'une relation plus détaillée, grâce à des

[1] *Caspar Bruschius*, ein Beitrag zur Geschichte des Humanismus und der Reformation von Adalbert Horawitz. Harausgegeben vom Vereine für Geschichte der Deutschen in Boehmen. Prag und Wien, Selbstverlag des Vereines, 1874, in-8° de VIII-272 p.

[2] *Napoleon I Fahrt von Fontainebleau nach Elba*, April-Mai 1814. Mit Benützung der amtlichen Reiseberichte des Kaiserlich œsterreichischen Commissärs General Koller von Jos. Alex. Freiherr von Helfert. Wien 1874, Wilh. Braumüller, in-8° de VIII-85 p.

écrits non encore consultés. En première ligne se placent les relations officielles du général autrichien Koller. L'expression de Napoléon : *Le général Koller était le plus actif et le meilleur*, lui donne une situation à part entre les plénipotentiaires des puissances alliées ; il adressait ses relations au chancelier prince de Metternich, alors à Paris. Il faut y joindre quelques écrits et notices, également de Koller, concernant ce voyage, et communiqués par son fils à l'auteur ; enfin quelques actes conservés aux archives de Vienne avec la relation de Koller. Ces écrits éclairent un des épisodes les plus importants du XIX[e] siècle ; ils montrent Napoléon sous le jour le plus triste.

— C'est avec joie que nous annonçons deux nouveaux volumes de l'*Histoire de Marie-Thérèse*[1], par le chevalier Alfred d'Arneth : ces volumes embrassent la guerre de Sept ans (1756-1763). Le quatrième volume, paru en 1870, contient les négociations qui ont précédé la guerre et l'ouverture des hostilités par l'entrée de Frédéric en Saxe, le 29 août 1756. Les volumes V et VI exposent les événements depuis le moment où la nouvelle de l'attaque de Frédéric surprit Marie-Thérèse dans son château de Holitsch, en Hongrie, jusqu'au 1[er] mars 1763, où furent échangées les ratifications de la paix d'Hübertsbourg. L'ouvrage du chevalier d'Arneth complète tout ce qui a été écrit jusqu'ici sur la guerre de Sept ans, sans excepter le livre d'Arnold Schaefer, dont M. d'Arneth reconnaît d'ailleurs les services. Outre les sources déjà connues et les travaux dont elles ont été l'objet, l'auteur a pu, le premier, mettre à contribution les archives d'Autriche. Nous pénétrons dans les conseils du gouvernement autrichien sur la conduite de la guerre, les négociations avec les puissances alliées, la France et la Russie, nous sont révélées, ainsi que les dispositions et les jugements de l'impératrice Marie-Thérèse, bien propres à nous faire admirer la finesse de ses vues politiques : et ce sont les acteurs eux-mêmes que nous entendons parler. Les pièces originales démentent les fables nombreuses que Carlyle a répétées récemment dans son livre sur Frédéric, par exemple cette allégation que Laudon aurait été puni pour avoir conquis Schweidnitz sans l'approbation préalable du conseil de guerre de la Cour, tandis qu'alors ce conseil ne s'occupait en aucune façon des opérations militaires. Jugements impartiaux sur les personnages et les événements; mesure égale pour les deux partis; mérites de Frédéric reconnus aussi bien que ses fautes : telles sont les précieuses qualités du livre ; on conçoit qu'il contredise la légende prussienne. Très-curieuse est la réponse à cette question : *Pourquoi le nom de Frédéric a-t-il tant d'éclat, et celui de Marie-*

[1] *Geschichte Maria Theresia's*, von Alfred Ritter von ARNETH. V Band : *1756-1758*, in-8° de XII-341 p. ; VI Band : *1759-1763*, in-8° de XII-514 p. Wien, Wilhelm Braumüller, 1875.

Thérèse une obscurité si imméritée? Il faut relever les procédés barbares de Frédéric à la guerre; doublement remarquables sont les paroles de M. d'Arneth au sujet de la cruelle invasion de la Saxe pendant le cours des négociations pour la paix : « A quel degré atteignit l'incroyable cruauté de Frédéric, c'est ce qu'il est possible de comprendre au soin que prend même aujourd'hui la Prusse à ne pas lever le voile qui couvre en partie encore les actions et les décisions du roi. » Voilà ce qui se passe chez le peuple de l'*objectivité historique!*

— La *Revue* [1] a fait connaître déjà les solides recherches du docteur Carl de Kalckstein sur *l'abbé Hugo, de la maison de Welf, comte des Marches de Neustrie,* et son système sur la question de parenté entre Hugo et Robert le Fort. Dans un travail sur *Robert* [2], le même auteur s'occupe encore de sa généalogie et de sa parenté. Il y montre, sources en main, que Robert était fils d'un Saxon nommé Witichin, émigré d'Allemagne. Son histoire est racontée en trois chapitres. Son rôle important dans la France occidentale comme souverain de tout le pays entre la Seine et la Loire est mis en lumière. La grande activité qu'il déploya en Neustrie depuis 861 lui permit, quoique simple chevalier, de préparer le trône à ses descendants.

— Au mouvement qui dirige les recherches historiques vers l'étude des sources répond l'écrit de Michard Brendel sur la *bataille de Weissenberg* [3]. L'auteur a réuni toutes les sources et les a rangées en trois catégories : relations de Bohême, palatines, impériales ; il en a pesé la valeur, et a pu ainsi reviser les récits de cette importante bataille et les réformer sur certains points. Ainsi, ce fait que, pendant la bataille, le roi Frédéric serait resté attablé dans la plus profonde insouciance, lui paraît peu croyable.

— M. Richard Roepell, dans ces derniers temps, a déjà rendu de grands services relativement à l'histoire de Pologne. La période qu'il traite jusqu'ici, moins importante que celle des partages et de la ruine de ce royaume, a cependant préparé et amené ces derniers événements : *La Pologne au milieu du XVIII[e] siècle* [4], tel est le titre de l'ouvrage, où il raconte surtout les troubles qui accompagnent les réformes sous la domination saxonne. Pour connaître la situation du pays, le mieux est de consulter la *Lettre d'un gentilhomme polonais à un de ses amis*

[1] La livraison de juillet 1875, p. 280.

[2] *Robert der Tapfere, Markgraf von Anjou, der Stammvater des Kapetingischenllauses.* Von Dr Phil. Karl von KACKSTEIN. Berlin, Otto Lœvenstein, 1871, in-8° de x-165 p.

[3] *Die Schlacht am weissen Berge bei Prag den 10 Nov. 1620.* Eine Quellenuntesuchung von Richard BRENDEL. Halle, Hermann Gesenius, 1875, in-8° de v-58 p.

[4] *Polen um die mitte des XVIII Jahrhunderts,* von Richard RŒPELL. Gotha, Friedrich-Andreas Perthes, 1876, in-8° de VII-237 p.

d'un autre palatinat. Elle est au commencement de l'ouvrage. Écrite par l'aîné des Poniatowski, qui voulait seconder le dessein du roi Auguste III relativement à l'augmentation de l'armée, elle est tout entière en français ; elle fut découverte par Droysen dans les archives secrètes de Berlin. Un fait qui décida la ruine de la Pologne, et sur lequel l'ouvrage en question nous donne de précieux renseignements, c'est la politique de Frédéric contre ce malheureux pays. On le devine au langage de ses diplomates, c'est Frédéric qui fixa l'attention de l'impératrice Catherine sur les dangers que leur ferait courir à tous deux la résurrection d'un pays rajeuni et fortifié par des réformes ; c'est lui qui la détermina à s'y opposer.

— On ne peut comprendre l'histoire actuelle sans connaître une force occulte qui a tant d'influence sur les événements, la Franc-Maçonnerie. On a beaucoup écrit sur son origine ; ce qui est sûr, c'est que la Franc-Maçonnerie a commencé à exister, comme association, à Londres, en 1717, lorsque les quatre loges de l'ancienne corporation des tailleurs de pierre ou *francs-maçons* renouvelèrent leur constitution en y introduisant un autre esprit : le catholicisme fit place au déisme, et le but de l'institution changea. Ce but, désigné par les expressions de *Construction du temple intellectuel de l'humanité*, ne peut être déterminé avec certitude : la plupart des maçons l'ignorent et ceux qui le savent se sont engagés par serment au silence. Le P. Georg Pachtler, préparé par de longues études sur la matière, a entrepris de découvrir ce mystère et y a réussi : *l'Idole de l'humanité ou la Doctrine positive de la Franc-Maçonnerie* [1] nous fait connaître, d'après les écrits des francs-maçons eux-mêmes, le but véritable de la Franc-Maçonnerie, ce qu'elle veut dans l'Église et dans l'État, le nombre de ses membres, leur organisation, les journaux qui servent leurs vues, les efforts qui, dans les siècles précédents et sous d'autres formes, manifestaient le même esprit. L'auteur connaît toutes les sources ; maître de son sujet, il l'expose avec intérêt.

— Parmi les écrits historiques, populaires, destinés à un public moins restreint, signalons quatre nouveaux petits volumes, les tomes II à V de la troisième série des *Historische Bildnisse* [2], édités par la

[1] *Der Götze der Humanität, oder das Positive der Freimaurerei nach Documenten*, von P. G. Pachtler, S. J. Freiburg i. Br., Herder'sche Verlagshandlung, 1875, in-8° de VIII-754 p.

[2] *Sammlung historischer Bildnisse*, III Serie : 2tes Bändchen : *Der hl. Otto Bischof von Bamberg und Apostel der Pommern*, in-12 de VII-216 p. — 3tes Bändchen : *Fürstabt Martin Gerbert von St Blasien*. Ein Lebensbild aus dem vorigen Jahrhunderte, von Dr J. Bader, XVI-168 p. — 4tes Bändchen : *Maximilian Erzherzog von Œsterreich-Este, Hoch und Deutschmeister*. Nach dem grösseren Werke von J. N. Stœger, bearbeitet von S. Klein, VIII-167 p. — 5tes Bändchen : *Der Cardinal de Cheverus Erzbischof von Bordeaux zuvor*

librairie Herder de Fribourg. On y raconte, d'après les sources les plus autorisées, la vie de quatre hommes éminents, leurs actes, et aussi les traits de leur caractère : car cette collection a pour objet, non-seulement d'étendre les connaissances historiques, mais d'exercer une influence morale et d'inspirer l'amour du droit et de la vertu. Ces qnatre hommes sont : le saint évêque Otto de Bamberg, mort en 1138, auquel sa féconde mission chez les Poméraniens mérita le nom d'*Apôtre de la Poméranie ;* le prince abbé Martin Gerbert, qui fut au siècle dernier l'ornement du monastère bénédictin de Saint-Blaise dans le Schwarzwald, et y fit fleurir les siences : son histoire est racontée par le docteur Joseph Bader, qui connaît si bien toute l'histoire de Saint-Blaise ; Maximilien, archiduc d'Autriche-Este, par S. Klein, d'après le grand ouvrage de Stoeger ; enfin, le cardinal de Cheverus, archevêque de Bordeaux, d'après sa biographie française.

— Citons encore un petit ouvrage d'un auteur auquel nous n'avons jamais marchandé les éloges : *Cervantes* [1], par Reinhold Baumstark. Avec la simplicité et le calme propre aux œuvres de Cervantes, le spirituel auteur fait revivre le *principem scriptorum Hispaniæ*, comme l'appelle l'épitaphe de sa tombe à Madrid ; il raconte les grands événements auxquels l'Espagne prit part pendant le XVIe siècle, et dont le contre-coup se fit sentir dans la vie de Miquel de Cervantes Saavedra.

BONIFAZ MAIER.

Tübingen, mars 1876.

erster Bischof von Boston und Bischof von Montauban. Aus dem Französischen von F. X. Karker, VIII-216 p.

[1] *Cervantes*. Ein Spanisches Lebensbild, von Reinhold BAUMSTARK. Freiburg i. Br. Herder'sche Verlagshandlung, 1875, in-12 de 126 p.

COURRIER ANGLAIS

Les lecteurs de la *Revue* connaissent déjà de longue date les travaux de M. Stubbs ; j'ai parlé à plusieurs reprises de son édition des *Conciles de la Grande-Bretagne*, et j'aurai encore à revenir sur cet important ouvrage; aujourd'hui je voudrais dire deux mots de l'*Histoire constitutionnelle* dont le second volume vient de paraître, et qui forme partie des livres d'éducation publiés par la *Clarendon Press*, à Oxford[1]. Depuis le grand travail de M. Hallam, les recherches des savants ont fait connaître une masse de documents d'après lesquels il faudra bien modifier plus d'une théorie historique jadis acceptée, et M. Stubbs, sur certains points, corrige son illustre prédécesseur. La critique pourra lui reprocher de ne pas toujours formuler son opinion d'une manière précise; mais ce défaut, si c'en est un, tient à ce que le docte professeur d'Oxford ne veut rien alléguer qu'il ne puisse prouver pièces en main, et je crois en définitive que c'est le moyen le plus sûr. Le volume dont il est question commence avec la signature de la grande charte, et s'arrête à la déposition de Richard II; on y trouvera discuté à fond l'état de la société anglaise pendant les XIV[e] et XV[e] siècles, et le développement graduel de la puissance du tiers état. M. Hallam, dans son ouvrage classique, avait cherché à établir comme un axiome, que la Chambre des Communes, à partir du règne d'Édouard II, s'était avancée de progrès en progrès, et cette théorie, démentie par les faits, venait d'une notion préconçue, que M. Stubbs réduit à sa juste valeur. Il faut, dit-il, mesurer les conquêtes obtenues par la bourgeoisie, non pas d'après les droits qu'elle arracha à l'autorité royale, mais d'après ceux qu'elle se sentit assez forte pour revendiquer.

— Le duc de Cumberland, fils de Georges II, roi d'Angleterre, avait laissé une réputation de cruauté et d'immoralité que l'on trouve reproduite dans la plupart des pamphlets jacobites du siècle dernier. On sait qu'il commandait les troupes anglaises à la bataille de Culloden;

[1] *The constitutionnal History of England*, in its origin and developpement. By William Stubbs. London, Macmillan, 1875-1876, 2 vol. in-8° de 600 et 626 p.

fallait-il le croire coupable d'avoir fait massacrer sans distinction tous les partisans du chevalier de Saint-Georges qui étaient tombés entre les mains de ses soldats? Le nouveau volume de M. Campbell Maclachlan [1], comprenant les ordres du jour du duc pendant les campagnes de 1745-47, nous met à même de juger ce qu'il y a de vrai dans cette accusation. On peut affirmer hardiment que les soldats de l'armée du chevalier prit les armes à la main, furent seuls mis à mort ; et encore cette mesure cruelle se trouva jusqu'à un certain point justifiée par l'ordre que lord George Murray donna, au nom du prince, de ne faire quartier sous aucun prétexte aux troupes de l'électeur de Hanovre. Le duc de Cumberland combattit à Dettingen, à Hastenbeck et à Fontenoy ; il paraît avoir réuni aux qualités d'un excellent général celles d'un administrateur ferme et sévère, mais très-juste, et les documents mis au jour pour la première fois par M. Campbell Maclachlan ayant un caractère srictemens officiel, seront désormais les pièces justificatives indispensables d'une biographie du troisième fils de Georges II.

— Plusieurs ouvrages relatifs aux Indes ont été récemment publiés, et nous devons en dire ici quelques mots, à cause de leur importance. Le premier est la *Vie de lord Mayo* [2], le gouverneur général qui périt, il y a quelques années, sous les coups d'un assassin. Pendant ce temps d'une administration beaucoup trop courte, peu de personnages politiques ont fait preuve de plus de talent, de tact et d'énergie ; avant lui les finances des Indes, mal gérées et gaspillées de la manière la plus déplorable, étaient dans une situation qui devait nécessairement amener la banqueroute ; à force de travail et de résolution, lord Mayo introduisit une réforme complète là où le scandale régnait sans conteste, et les abus disparurent bientôt. N'oublions pas non plus que lord Mayo adopta, pour principe de ses relations avec les Rajahs, une stricte courtoisie, une franche cordialité qui lui valurent le respect de tous les feudataires de la péninsule, et qui contribua singulièrement à affermir l'autorité du gouvernement anglais. Il ne perdit jamais l'occasion de leur dire d'un côté que la reine Victoria entendait leur assurer la jouissance de tous leurs droits, mais de l'autre que le moindre acte d'oppression ou de malversation serait immédiatement puni. La biographie de lord Mayo, rédigée par M. Hunter, dont les ouvrages sur l'Inde sont bien connus, est un travail fort distingué et qui se lit avec plaisir.

— Voici maintenant le troisième volume de l'*Histoire de la guerre*

[1] *William Augustus, Duke of Cumberland; being a Sketch of his Military Life and Character, chiefly as Exhibited in the General Orders of H. R. H.*, 1745-1747. By Archibald Neil Campbell Maclachlan, M. A. — London, Henry King, 1876, in-8° de xii-362 p.

[2] *A Life of the Earl of Mayo, Fourth Viceroy of India*. By W. W. Hunter, London, Smith, Elder and C°, 1876, 2 vol. in-8°.

des Cipayes, par sir John Kaye [1]; il traite de l'époque la plus formidable de l'insurrection; la prise de Delhi en marque l'épisode principal, et l'auteur nous raconte les différents détails d'une lutte qui, en définitive, prouva aux révoltés la futilité de leurs efforts et la supériorité incontestable de la tactique et des ressources européennes. Deux mois suffisent pour défrayer cet in-octavo, et l'auteur a admirablement réussi à mettre en œuvre les nombreux documents dont il pouvait disposer; son récit est pittoresque, attachant, animé, et il fallait beaucoup de talent critique pour saisir les points importants au milieu d'un véritable déluge de lettres, mémoires, journaux, dépêches et rapports de toute espèce. Sir John Kaye se pose peut-être trop en défenseur de lord Canning, qui certainement fit preuve d'une indulgence coupable au commencement de la révolte; de quelque point de vue que l'on apprécie les mesures de sévérité prises par les officiers anglais lorsque les Cipayes furent réduits à l'obéissance, il est certain que le gouverneur général ne comprenait pas, à l'origine, la gravité de la situation, et qu'il pécha par insouciance.

— Le livre de M. Talboys Wheeler [2] nous reporte à des temps bien éloignés de nous; il s'agit encore de l'Hindoustan, mais de l'Hindoustan sous le régime du mahométisme, c'est-à-dire depuis le commencement du XIe jusqu'au milieu du XVIIe siècle. J'ai déjà fait connaître les précédents volumes de l'ouvrage de M. Talboys Wheeler; celui-ci est composé avec le même soin, et offre un intérêt égal; pour la partie qui traite des Mongols, l'auteur a consulté principalement les mémoires du Vénitien Manouchi qui servirent de base à l'histoire publiée en 1708 par le Père Catrou, à La Haye. Quelques écrivains regardent la période mongole comme appartenant de la domination mahométane; c'est une erreur contre laquelle on ne saurait trop protester, et que notre auteur prend soin de relever dans sa préface. Le volume dont il est question ici s'arrête à la mort de Schah-Djéhan; ce n'est, à proprement parler, que l'introduction d'un ouvrage auquel manque encore le récit du règne d'Aureng-Zeyb et du développement de la puissance des empereurs musulmans.

— M. Brewer, qui s'était chargé de dépouiller et de mettre au jour les *Lettres et autres documents relatifs au règne de Henri VIII*, vient de publier le quatrième volume de son important ouvrage, et ce volume nous conduit jusqu'à la fin de l'administration du cardinal Wolsey [3].

[1] *A History of the Sepoy War in India*. 1857-1858. By John William KAYE. Vol. III. London, Allen and C°, 1876, in-8° de 694 p.

[2] *The History of India, from the Earliest Period*. By J. TALBOYS WHEELER. Vol. IV. Part I. — *India under Mussulman Rule*. London, Trübner, 1876, in-8° de 312 p.

[3] *Letters and Papers, Foreign and Domestic, of the Reign of Henry the Eighth, preserved in the Public Record Office, the British Museum, and*

Malheureusement l'*odium theologicum* s'est glissé même au milieu des vieilles paperasses du XVI[e] siècle, et on a reproché à M. Brewer d'avoir fait précéder son *Calendar* d'une introduction où il se serait expliqué sur l'Église Anglicane. Il faut, disons-le d'abord, être bien querelleur ou bien soupçonneux pour intenter à notre *scholar* un procès de tendance sur deux phrases absolument vagues ; et en second lieu, c'est d'après l'autorisation spéciale et formelle du garde des Archives que M. Brewer a développé la préface de son quatrième volume hors des proportions ordinaires. Enfin, pour ne blesser aucune susceptibilité, les préfaces en question sont imprimées séparément ; de telle sorte que les lecteurs jaloux de conserver intacte la réputation de l'Église Anglicane, peuvent acheter l'*index* des documents sans l'interprétation qui en est donnée par un des historiens les plus impartiaux de notre époque. Du reste, la suite des préfaces dont je m'occupe en ce moment doit être considérée comme une excellente histoire du règne de Henri VIII, écrite d'après des matériaux que le public ignorait, ou peu s'en faut ; et pour mon compte je remercie M. Brewer du service qu'il nous a rendu en répandant la lumière sur cet amas de pièces de toute nature et de toute provenance. Le portrait du roi est dessiné d'une main ferme, et on peut dire que Wolsey paraît ici dans un jour entièrement nouveau ; on savait le rôle important qu'il joua comme diplomate, mais on ne se rendait pas un compte exact de ce qu'il fit pour l'instruction publique en Angleterre.

— La nouvelle édition des *Mémoires de Pepys* [1] est, à peu d'exceptions près, une simple réimpression des précédentes ; quelques erreurs sont corrigées çà et là, les fautes d'impression ont disparu, et une suite de portraits authentiques a été ajoutée. Lord Braybrooke, qui publia en 1828, pour la première fois, les souvenirs du vieux bavard de la cour de Charles II, disait dans sa préface que certains passages avaient dû être supprimés comme trop libres, tandis que d'autres étaient omis à cause de leur peu d'intérêt. Ces deux motifs d'exclusion ont aujourd'hui la même valeur qu'il y a quarante ans, et je crois que la fidélité d'un éditeur ne devrait jamais aller jusqu'à reproduire des gravelures, surtout lorsque l'intérêt de la vérité historique n'y est pas engagé.

elsewhere in England. Arranged and catalogued by J. S. BREWER, M. A., under the direction of the Master of the Rolls, and with the sanction of Her Majesty's Secretaries of State. Vol. IV. Introduction and Appendix. London, Longmans, grand in-8° de LXX-800 p.

[1] *Diary and Correspondence of Samuel Pepys, Esq , F. R. S.* From his MS. Cypher in the Pepysian Library. With a Life and Notes, by Richard Lord BRAYBROOKE. Deciphered with Additional Notes, by the Rev. MYNORS BRIGHT. Vol. I. London, Bickers and Son, 1876, in-8° de 506 p.

— M. Wyon [1] a évidemment l'intention de faire oublier le livre de feu Lord Stanhope, mais je ne pense pas qu'il y réussisse ; l'histoire de la reine Anne par sa seigneurie n'est pas sans doute une lecture amusante, bien au contraire, et comme écrivain Lord Stanhope ne nous fera pas oublier Macaulay ; sa grammaire, du moins, est irréprochable, et c'est ce que l'on ne peut dire du livre de M. Wyon. Il est fâcheux d'avoir à s'exprimer ainsi sur un ouvrage qui, du reste, est consciencieusement fait, et auquel on ne saurait reprocher l'esprit de coterie. M. Wyon ne nous révèle rien de nouveau, mais il tire un excellent parti des documents déjà consultés par Lord Stanhope, et son tableau des intrigues de la cour de Saint-James, des démêlés de la reine Anne avec la duchesse de Marlborough, et des différentes combinaisons ministérielles, ne laisse rien à désirer. Si l'on publie jamais une seconde édition de l'histoire en question, il faudrait ajouter une préface, des renvois aux principales autorités, des notes et un index ; à ces conditions le livre serait passable.

— M. Evelyn Ashley reprend la vie de Lord Palmerston où Lord Dalling l'avait laissée, et nous mène jusqu'à la fin d'une carrière singulièrement agitée [2]. Il est peut-être inexact d'attribuer à ces deux volumes la valeur d'une biographie, car on n'y trouve guère que des extraits de correspondances, de discours prononcés à la Chambre des communes, et autres pièces officielles ; le moment d'écrire en détail la vie de Lord Palmerston n'est pas encore arrivé, et c'est là une tâche pour laquelle il faut attendre quelques années encore ; cependant, pour l'histoire des événements à partir de 1848, les in-octavo de M. Ashley sont très-utiles, et le diplomate y suivra avec intérêt le rôle adopté par l'Angleterre dans la politique européenne. Tandis que Lord Palmerston penchait un peu trop dans le sens des idées révolutionnaires, Lord Normandy, comme on le sait, était essentiellement conservateur, et c'est grâce à son influence que l'administration de M. de Lamartine put se consolider en face des idées subversives des autres membres du gouvernement provisoire. On peut dire que Lord Palmerston jouit, après 1848, en Angleterre, d'une popularité qu'aucun premier ministre n'avait obtenue ; c'est alors qu'il donna au coup d'État de 1851 une sanction qui lui a souvent été reprochée : on en trouvera des traces dans le livre de M. Evelyn Ashley.

— Parmi les personnages politiques qui jouèrent un certain rôle dans l'histoire d'Angleterre au XVII[e] siècle, il faut compter Lord Middleton.

[1] *The History of Great Britain during the Reign of Queen Anne.* By Frederick William Wyon. London, Chapman and Hall., 1876, 2 vol. in-8° ens. de 1090 p.

[2] *Life of Henry John Temple, Viscount Palmerston, from 1846 to 1865.* With Selections from his Speeches and Correspondence. By Hon. Evelyn Ashley, M. P. — London, Bentley, 1875, 2 vol. in-8° ens. de 720 p.

Il avait fait son possible pour soutenir la cause royale en Ecosse, mais il lui fallut céder à la puissance supérieure des troupes de Cromwell, et plier devant l'orage. Le meurtre de Charles Ier le révolta contre le parti populaire, et son ancien royalisme reparut plus décidé que jamais. Sous le règne de Charles II, Lord Middleton fut envoyé d'abord en Ecosse, puis à Tanger comme gouverneur au nom du roi d'Angleterre; dans ces deux postes il déploya une énergie incontestable; malheureusement, comme la grande majorité des *cavaliers*, il buvait sec, et dans ses moments d'ivresse il lui arrivait de donner les ordres les plus ridicules. La biographie d'individus tels que Lord Middleton[1] n'a peut-être rien de fort intéressant à nous dire sur l'histoire générale, mais elle est infiniment curieuse comme étude de mœurs, et mérite dans notre *courrier* une place aussi distinguée que celle réservée à des ouvrages plus sérieux et plus importants en apparence.

— M. George Smith a réuni en un volume très-remarquable tous les résultats obtenus par la science assyriologique et la lecture des textes cunéiformes; le déluge, la chute, l'histoire de la tour de Babel, la vie de Nemrod, et une foule d'autres épisodes familiers à ceux qui ont étudié l'Ancien Testament, sont décrits ici d'après les monuments de l'antiquité profane, et servent à contrôler les récits de l'histoire sainte. Plus d'un savant a déjà prouvé que la narration biblique est confirmée sur tous les points par la littérature des annales de Ninive et de Babylone; c'est ce qui résulte surabondamment du beau livre de M. George Smith. Nous ne nous y arrêterons pas davantage, car il est, dans la présente livraison, l'objet d'une mention spéciale[2]; disons seulement qu'on y trouve un catalogue raisonné des matières traitées par les écrivains dont les livres étaient des briques. Il donne une liste des auteurs classiques, grecs ou autres, qui nous ont laissé sur la Babylonie et l'Assyrie des détails plus ou moins étendus. M. Cory, un des membres les plus distingués de l'Université de Cambridge, s'était déjà, il y a près d'un demi-siècle, occupé de recherches de ce genre; mais le travail de M. Smith a une importance bien plus considérable.

— Le premier volume de la vie de Lord Shelburne a paru l'année dernière; le second, comprenant les dix années qui s'écoulèrent depuis 1766 jusqu'en 1776[3], il n'est peut-être pas aussi intéressant que l'autre, mais il mérite qu'on s'y arrête, car il s'agit d'une époque capitale dans l'histoire moderne, et on peut y suivre les premières manifestations de l'esprit philosophique et soi-disant libéral qui remua l'Europe. Lord Shel-

[1] *The Earls of Middleton, Lords of Clermont and of Fettercairn; and the Middleton Family.* By A. C. Biscoe. H. S. London, King, 1876, in-8° de 340 p.

[2] Voir plus haut, p. 555.

[3] *William, earl of Shelburne*, afterward First marquess of Lansdowne. With Extracts from his Papers and Correspondence. By Lord Edmond Fitzmaurice. Vol. II, 1766-1776. London, Macmillan, 1876, in-8° de 370 p.

burne paraît avoir donné beaucoup de souci à Choiseul, et il fit preuve d'une capacité incontestable dans ses relations avec les puissances étrangères, surtout à propos de la Corse contre les Génois; cependant il lui fallut se retirer des affaires; et des caricatures, des satires et des pamphlets parurent où il était traité de jésuite et accusé de se donner les airs d'un petit Catilina. Rendu à la vie privée, Lord Shelburne voyagea en France et visita Paris, où la société libre penseuse lui fit le plus aimable accueil : les Anglais étaient à la mode alors (1791), et l'abbé Morellet passait pour anglomane : Lord Shelburne se prit pour lui d'un véritable engouement; il disait à qui voulait l'entendre que l'abbé Morellet lui avait donné des idées libérales.

—Tandis que les notabilités politiques du Royaume-Uni venaient ainsi apprendre au faubourg Saint-Germain, chez M[me] du Deffand ou chez M[me] Geoffrin les manières du grand monde, et ce qu'on appelait la philosophie, des officiers faisaient le même voyage pour étudier le système de discipline de l'armée française, et cette organisation dont on a dit tant de mal ; c'est ce qui arriva au général Burgoyne, le glorieux vaincu de Saratoga, et sans contredit un des représentants les plus distingués de l'Angleterre au siècle dernier. M. de Fonblanque a publié sur lui un volume très-intéressant[1], mais un peu trop écourté. Burgoyne n'était pas seulement un militaire plein de talents; il brilla comme diplomate, et trouva le temps d'écrire une des meilleures comédies de son temps. La biographie d'un homme tel que lui, lancé dans la haute société, fréquentant les clubs à la mode, ayant ses entrées à la fois au palais de Saint-James et dans les coulisses des théâtres, aurait dû amener naturellement une foule d'anecdotes; on regrette qu'il n'en soit pas ainsi : M. de Fonblanque s'est borné à envisager son héros au point de vue militaire; ajoutons que, réduit à ces proportions, le volume est complet, écrit avec soin, et d'une lecture attrayante.

— J'ai déjà dit quelques mots de l'*Histoire de l'Angleterre* publiée par M. Bright, de l'Université d'Oxford ; le premier volume avait paru l'année dernière; le second est maintenant en vente [2], et traite de ce que l'auteur désigne comme l'époque de la monarchie personnelle, c'est-à-dire le régime où l'autorité royale s'exerçait presque sans contrôle. Henri VII ouvre cette galerie de portraits ; Jacques II la termine; depuis 1485 jusqu'en 1688, les événements se pressent, et M. Bright a réussi à éviter la sécheresse, malgré la petite dimension du cadre, et la difficulté qu'il y avait à grouper dans huit cents pages in-12 les

[1] *Political and military episodes in the latter half of the eighteenth Century derived*, from the life and Correspondence of the Right Hon. John Burgoyne. By Edward BARRINGTON DE FONBLANQUE. London, Macmillan, 1876, in-8° de 500 pages.

[2] *English History for use of public Schools.* By J. F. BRIGHT. Vol. II. London, Rivington, 1876, in-12 de 460 p.

traits caractéristiques de deux siècles aussi riches en épisodes émouvants que le furent le XVIe et le XVIIe. Quatre cartes géographiques, des plans intercalés dans le texte, un tableau chronologique, les principaux synchronismes, et un excellent index complètent le volume. Il ne reste plus à publier maintenant que la troisième partie, qui reprendra le fil de la narration à l'avénement de Guillaume III pour la conduire jusqu'en 1857. M. Bright, comme M. Green, son rival, est un libéral décidé; il mérite d'être recommandé pour son exactitude; mais il ne faut pas lui demander le coloris et le talent descriptif qui ont assuré tant de lecteurs à la *Short history of the English people*.

— Parmi les nombreux ouvrages dernièrement publiés à l'usage des écoles, citons encore l'*Histoire de la Grèce ancienne* de M. Cox [1] et l'*Histoire de l'Hindoustan* dont nous sommes redevables à M. Marshman [2]. Le premier de ces deux résumés est un véritable chef-d'œuvre, qui ajoutera beaucoup à la réputation de son auteur; les vues neuves y abondent; les appréciations heureuses, concises, se fixent aisément dans l'esprit des élèves, et les portraits des héros de Lacédémone et d'Athènes ont tout le relief de médailles soigneusement frappées. Il est toujours difficile d'écrire un résumé qui ne soit pas, ou désespérément sec ou fort incomplet; M. Cox a montré que le problème n'est pas insoluble, et son volume, comme celui de M. Green, a tout l'attrait d'un roman. M. Marshman ne saurait prétendre à la même popularité; mais il a réussi à réduire aux proportions d'un abrégé substantiel une volumineuse histoire, et pour ceux qui voudraient se faire une idée suffisante du développement de la civilisation hindoue, il n'y a pas de guide plus digne de confiance.

— En fait d'archéologie classique, il n'y a rien de saillant à mentionner, excepté pourtant le nouveau volume de M. Parker sur Rome . Les découvertes que chaque saison amène sont si nombreuses et si importantes, que bien souvent ce qui était vrai il y a vingt ans, ou ce qui passait pour tel, se trouve démenti par les explications récentes, et voilà pourquoi une partie considérable du livre dont je parle a pour objet de rectifier certaines assertions précédemment hasardées par notre savant archéologue sur ce qu'il regardait comme des preuves irréfutables. Le volume est, d'ailleurs, plein de détails du plus grand intérêt.

GUSTAVE MASSON.

[1] *General History of Greece, from the earliest period to the Death of Alexander the Great.* By the Rev. George W. Cox. London, Longmans, 1876, in-8° de 740 p.

[2] *History of India, from the earliest period to the close of the East India government.* By J. C. MARSHMAN. London, Blackwood, 1876, in-8° de XXIV-544 p.

[3] *The Archæology of Rome: a Supplement to the First Three Parts of the Volume.* By J. H. PARKER. London, Murray, 1876, in-8° de 320 p.

COURRIER ITALIEN

Dans un de mes précédents *courriers* [1] j'ai dit quelques mots de la *Cronistoria* de César Cantù [2], arrivée dès lors à la première partie de son second volume ; depuis ce second volume a paru ; il prend les événements à la mort de Murat, et les mène jusqu'à la restauration des différents gouvernements italiens en 1849. Suivre même de loin le récit du célèbre auteur de l'*Histoire universelle* est chose extrêmement difficile à un chroniqueur tenu d'être court. Si je le pouvais, je voudrais analyser dans tous ses détails le sujet qui remplit ce volume, c'est-à-dire la domination autrichienne depuis 1815, comme le précédent avait été consacré au tableau de la domination française, et signaler comme les conséquences plus ou moins directes de l'influence autrichienne en Italie, les sociétés secrètes et la révolution de 1821 ; à leur suite les supplices, les bannissements, et cette littérature révolutionnaire, ces frémissements tantôt étouffés, tantôt publics, produits par ces mesures ; enfin l'explosion de 1831. Cantù estime que l'influence autrichienne sur les affaires de la Péninsule a été exagérée ; il a été de mode, en dépit de la vérité, de tout lui attribuer : tout un long chapitre est consacré à l'étude de ce préjugé ; l'historien en confirme les résultats par un second chapitre sur les *autres gouvernements italiens*, Parme, Lucques, la Toscane, le Piémont, la Sicile ; à leur sujet, il nous fait, dans deux beaux chapitres, l'histoire des lettres, des sciences, des arts, de la civilisation déjà écrite pour le reste de l'Italie, et réfute les injustes calomnies qui voient dans l'âge précédent un âge de mort, pour faire à celui qui lui a succédé les honneurs d'une résurrection. La seconde partie du volume est consacrée aux faits qui préparent la révolution de 1848, à cette révolution elle-même, et à la restauration. Les titres de certains chapitres sont caractéristiques : *Pie IX, les Réformes, les Applaudissements, Idylle, les Constitutions; Epigramme; les Insurrections; Dithyrambe; Armes, diplomatie et hâbleries;*

[1] Livraison du 1er janvier 1874, p. 263.

[2] *Della Indipendenza d'Italia, cronistoria* di CESARE CANTU. *Divisa in tre periodi : francese, tedesco, nazionale.* Tipografia editor. Torinese, 1875, in-8° gr. di pag. 1274.

l'Italia farà dà se; *Roman; Epopée; les Italiens soulevés et en armes comme s'il se fût agi d'aller à la croisade; Tragédie; la Restauration en Toscane et dans les Deux-Siciles, la Catastrophe romaine, et la chute de Venise*. Cantù jette alors un rapide coup d'œil en arrière sur le chemin parcouru, et sous une forme parfaitement nette et claire, il dégage les *Leçons des événements*. Ce laps de trente-quatre ans, si plein de faits, passe devant les yeux du lecteur en l'étonnant sans le confondre, en l'instruisant sans l'accabler, en l'attristant sans le décourager. L'art de distribuer les parties d'une œuvre, de grouper les faits, de les mettre en lumière, l'esprit synthétique, en un mot, est éminent chez Cantù ; mais il éclate dans cette dernière œuvre d'une façon toute particulière. Tous connaissent le courage de l'historien milanais ; mais le courage dont il vient de faire preuve dans ce livre est presque de l'audace, à prendre ce mot dans son sens honorable; la gravité d'événements qu'il est le premier à faire connaître et qu'il juge sans réticence et d'après sa seule conscience, semble lui donner une nouvelle force ; aussi, après le récit des désastres de 1849, peut-il, sans craindre la contradiction et les démentis, s'écrier librement : « Trop heureux ceux qui, au sortir d'un gouvernement aussi difficile, purent reparaître parmi nous et rentrer dans nos rangs, en citoyens honnêtes et respectés ! Trop heureux ceux qui n'eurent qu'à manifester plus librement des sentiments qu'ils avaient comprimés, non reniés sous l'oppression ; quoique le spectacle de la réalité ne répondît pas à la beauté de leurs rêves, ils surent se préserver de l'exaltation et de la peur et affronter l'avenir avec la résignation qui comprend les événements, et la foi qui les attend ! » Il y a dans cette œuvre des chapitres dont on pourrait faire des monographies ; je signale à ce titre : les *Nouveaux maîtres de l'Italie*, et le *Gouvernement autrichien*, études où l'Autriche et l'Italie sont appréciées avec un soin d'érudition et cette franchise sévère qui distinguent les jugements portés par l'auteur sur d'autres gouvernements. A ce point de vue, l'auteur, en ne laissant dans l'ombre aucune erreur, court le risque de mécontenter tout le monde. Tout ce qu'il dit est appuyé de documents, publiés déjà ou encore inédits, et quand le texte ne comporte pas de notes, l'auteur revient sur ce qu'il a dit dans des chapitres complémentaires, généralement peu flatteurs pour les hommes et pour les choses.

— Il y aurait beaucoup à dire sur les lettres de Gioberti à Pallavicino [1] pour en parler convenablement. Il y en a en tout cent onze ; cinquante-sept de Gioberti, alors à Paris ; cinquante-quatre de Pallavicino, de passage à Turin. L'illustre philosophe, qui avait été assez astucieusement envoyé à Paris sous prétexte d'y remplir une mission du

[1] *Il Piemonte nel 1850-51-52. Lettere* di V. Gioberti e G. Pallavicine per cura di B. E. Maineri. Milano, Fratelli Rechiedei, 1875, in-16 di p. 336.

gouvernement subalpin, et qui ensuite y était resté exilé, demandait des nouvelles des *municipali* (parti dominant alors en Piémont dans les ministères, les cercles et les sociétés), de la cour, etc., et l'ex-prisonnier du Spielberg, l'ancien compagnon de Silvio Pellico, lui en donnait périodiquement, non sans faire des réserves, qui étaient puisées à des sources sûres. Gioberti faisait là-dessus ses observations ; il n'espérait rien des hommes qui s'agitaient à Turin, ni des libéraux ; pour Pinelli, Dabormnida, Rattazzi, d'Azeglio, Gualterro, il a des paroles peu flatteuses ; Pallavicino juge et condamne ; ses sentences trouvent presque toujours leur confirmation chez l'ami de Paris, à la plume duquel les douleurs de l'exil dérobent souvent des paroles sévères et des jugements peu exacts sur les hommes et sur les choses ; en même temps très-lié avec Mme Hortense Cornu, il est à même de communiquer à son ami non-seulement les événements publics de la journée, mais parfois aussi des faits que bien peu ont pu apprendre avant lui : aussi certaines lettres offrent-elles la prévision de faits postérieurs. Cet ouvrage de M. Maineri, avec les notes et les documents dont Pallavicino et lui l'ont enrichi, a donc de l'importance non-seulement pour l'histoire contemporaine de l'Italie, mais aussi pour celle de la France.

— Cette année encore, le vieux député au Parlement italien, Mauro Macchi a publié l'*Annuaire historique* [1] fondé par lui. Qui connaît les précédents travaux de leur auteur, peut aisément se faire une idée du caractère et des opinions de celui-ci. Toujours mêmes mépris pour tout ce qui n'est pas le peuple, et pour celui-ci partout quelque parole d'excuse, d'encouragement, de louange. Cet exclusivisme s'étale dans un livre où l'on voudrait voir, au contraire, les choses examinées de sang-froid et sans passion. L'auteur y parle de tout ce qui est arrivé pendant l'année en Italie et qui touche à la politique, à l'enseignement, à l'administration, à la marine, aux sciences et aux arts, et conclut par une allusion très-imparfaite au mouvement intellectuel de l'Italie et par un nécrologe. Le passage suivant [2] vaut la peine d'être cité : « En moins de sept mois, la Chambre des députés a tenu cent trente-huit séances publiques, et cinquante-huit fois les députés ont été invités à se réunir dans les bureaux ; les ministres ont présenté cent vingt-deux projets de loi ; sur ce nombre, cinquante-sept lois de finances relatives en général à la création de nouveaux impôts, et douze à des travaux publics qui exigent tous plus ou moins de nouvelles dépenses. De ces cent vingt-deux lois présentées par les ministres, la Chambre en a approuvé soixante-treize. »

[1] *Annuario Istorico Italiano in continuazione dell'Almanacco Istorico di Italia* di Mauro Macchi. An. IX, 1876. Milano, natale Battezzali edit., 1875, in-16 di pag. 528.

[2] Page 357.

— Quittons ces ouvrages d'histoire contemporaine, qui ont déjà donné lieu à de nombreuses polémiques, pour rentrer dans l'atmosphère plus sereine du passé. Le professeur Pasquale Villari vient de publier trois gros volumes de documents historiques ; ce sont les dépêches d'Antonio Giustiniani, ambassadeur vénitien à Rome, au commencement du XVI[e] siècle [1]. Outre les historiens vénitiens, Guichardin et Gregorovius, dans son *Histoire de Rome*, ont parlé de cet éminent homme d'État. Né entre 1461 et 1466, et entré dans le Grand Conseil avant l'âge de dix-huit ans, il enseigna, jeune encore, la théologie et la philosophie; en 1502 il fut envoyé ambassadeur à Rome, d'où il rapporta, au bout de trois ans, la réputation d'un très-habile homme d'État; dans la suite, il reçut de la République les plus importantes missions, on le trouve podestat à Bergame, provéditeur à Crémone, vice-lieutenant en Frioul, ambassadeur en France, en Espagne, en Angleterre, provéditeur à Brescia; il mourut en 1522. Ses *Dépêches* de Rome sont au nombre de 1223; il en écrivait au moins une et quelquefois deux ou trois par jour, au Sénat, pour le renseigner. Leur importance historique est supérieure encore aux *Relations;* celles-ci étaient en effet des rapports faits de vive voix ou par écrit au Sénat, par les ambassadeurs, après l'accomplissement de leur mission; ce sont des jugements rétrospectifs, des réminiscences, des considérations générales; un mélange d'impressions personnelles et d'opinions reçues, de récits *de visu* et *d'ouï-dire;* les *Dépêches* rapportent des faits vus et transcrivent des discours faits ou entendus peu d'heures auparavant; elles sont pleines de noms de personnes, de jugements nés de la première impression. Elles forment donc une source historique plus pure et plus originale, parce qu'elles sont plus voisines des faits qu'elles racontent. Elles n'ont certes pas une mince valeur, ces lettres qui nous retracent un tableau sincère, détaillé et plein de dignité, de la Rome politique des premières années du XVI[e] siècle. Toutes ces dépêches ont une grande importance historique, mais toutes celles qui touchent à Alexandre Borgia et au duc de Valentinois sont de beaucoup les plus curieuses. Giustiniani s'occupe exclusivement de politique, notant et recueillant avec soin tous les faits dont la connaissance pouvait être de quelque utilité à la République. Il s'arrête le moins qu'il peut sur les faits personnels et scandaleux, bien différent en cela des ambassadeurs florentins; il considère les anecdotes comme au-dessous de la dignité d'un ambassadeur de Venise, et ne se croit pas permis de faire trop d'inductions ni de formuler des jugements généraux. Quand il a des instructions précises, il parle longuement et recherche avec une admirable sagacité

[1] *Dispacci di* ANTONIO GIUSTINIAN, *ambasciatore veneto in Roma del 1502 al 1505, per la anima volta publirati da* PASQUALE VILLARI Firenze, successori Lemonnier, 1876. Vol. I, pag. XLVIII-516; v. II, 487; v. III, 594.

tous les renseignements dont la République peut avoir besoin ; il note les paroles, les gestes et les expressions des personnages. Quand il n'a pas des instructions expresses, il ne se laisse pas entraîner par le désir de parler et de paraître bien informé, et ne dit rien qui puisse faire deviner son opinion. A mesure que l'on s'éloigne de la mort d'Alexandre VI, l'intérêt diminue un peu; toutefois, on ne saurait nier que le pontificat et le caractère de Jules II n'aient une importance politique majeure. Dans la seconde moitié de ces *Dépêches*, nous voyons se manifester lentement, mais pourtant d'une manière de plus en plus claire, le caractère du nouveau pape. L'auteur nous fait assister aux origines de la ligue de Cambray; la politique des États italiens et des principales puissances de l'Europe est soumise à l'analyse la plus subtile, éclairée par une foule de documents authentiques et toujours très-exacts. M. Villari a souvent pu constater, à l'aide de documents originaux, combien Giustiniani est fidèle narrateur des faits dont il a été témoin, et aussi quel interprète fidèle il est des choses qu'il entend : il est rare de le trouver en défaut. Ces dépêches ont été tirées de l'*Archivio dei Frari*, et d'un manuscrit que l'Autriche avait jalousement gardé, puis transporté à Vienne et finalement restitué en 1866 à l'Italie. Il suffit de jeter les yeux sur cette publication pour en comprendre l'importance; elle s'accroît encore de tous les rapprochements que M. Villari en a faits avec les Relations des ambassadeurs vénitiens, et que confirment les renseignements de Giustiniani, des documents qui terminent le troisième volume et enfin de la table si riche des noms et des matières.

— On sait qu'à l'injuste sentence prononcée à Naples contre Conradin de Souabe et Frédéric de Bade, dernier représentant de la maison de Bamberg, s'en joignit une autre contre D. Henri, infant de Castille, qui, après avoir assisté au supplice des deux premiers, fut condamné à la prison d'où il ne sortit qu'après vingt-quatre ans. D. Henri, en qualité de capitaine-général, avait pris une grande part aux aventures de Conradin, et, comme sénateur, il avait été avec lui l'objet d'acclamations enthousiastes à Rome ; acclamations auxquelles un mois après devait succéder le crucifiement. Cette histoire a été écrite dernièrement par M. del Giudice, de Naples, dans une monographie qui fait suite au *Codice diplomatico di Carlo I° e II° d'Angio* [1]. Il en a trouvé les matériaux dans les riches archives de Naples ; et vingt-deux documents sont intercalés dans le récit, pris tout entier dans les historiens contemporains. Un mérite de l'infant, suivant M. del Giudice, est d'avoir tenté de mettre l'Italie sous la protection du gibelin Conradin. Charles d'Anjou en eut un autre, « celui d'avoir empêché la création d'un

[1] *Don Arrigo di Castiglia. Narrazione storica* di GIUSEPPE DEL GIUDICE, *con note e documenti*. Napoli, 1875, in-4° di p. 173.

empire gibelin, et sauvé l'indépendance de l'Église, d'avoir voulu commander à l'Italie tout entière en qualité de sénateur de Rome et de protecteur du parti guelfe en Italie, en réunissant au royaume italo-guelfe l'empire de Constantinople, et en revendiquant pour la race latine la domination en Orient. »

— La presse périodique italienne a fait l'éloge d'une œuvre de M. Malfatti sur les Empereurs et les Papes au temps de la domination des Francs en Italie[1]. Le premier volume, le seul paru jusqu'ici, comprend dix chapitres : les *Trois premiers siècles; Constantin et Théodose ; Justinien ; Grégoire le Grand ; la Controverse monothélite ; l'Iconoclasme ; les Papes et les Francs ; la Souveraineté temporelle des Papes*. Le tableau est vaste, et l'auteur le présente avec une largeur de vues où il entre peut-être bien quelques préjugés. Dans le volume suivant, il doit parler de Charlemagne roi et du pape Adrien Ier. Ici il recherche dans les commencements mêmes de l'Église, non-seulement l'origine de la papauté, mais encore les résistances qu'elle rencontra de la part de l'empire romain. Dans le récit des relations de l'Église avec le pouvoir royal en Italie, sous les Goths, les Grecs et les Lombards, les faits du IXe siècle semblent, aux yeux du critique, se dessiner plus nettement que dans les historiens antérieurs, qui les ont isolés et n'ont pas su les rattacher à ceux des siècles précédents dont ils sont la continuation. L'auteur met en relief certains événements qui donnent à son œuvre son caractère et en indiquent le but. Ce sont les actes impériaux relatifs aux usages des clercs et les premiers efforts de l'Église pour se soustraire à l'autorité impériale : c'est là une préface toute naturelle de cette histoire des relations de l'Église et de l'État, relations qui, depuis Charlemagne jusqu'à nous, ont donné naissance à tant d'événements si graves dans toute l'Europe.

— Puisque la nature de l'ouvrage de M. Malfatti m'a amené à parler de l'Église et de l'État, je ne puis passer sous silence un ouvrage important sur le même sujet qui vient de paraître à Milan[2]. C'est la plus volumineuse *Histoire de l'Église* qui ait paru, depuis quelque temps, dans cette partie de l'Italie. Elle est due à un vieil ecclésiastique milanais assez mêlé jusqu'à ce jour aux événements politiques et littéraires de la Lombardie, Luigi Anelli, continuateur de l'*Histoire d'Italie* de Carlo Botta : « Nous avons entrepris ce travail, dit-il, pour mettre au service de la religion les talents que Dieu nous a donnés, » et il se loue d'avoir, en l'entreprenant avec une foi inébranlable, fécondé par d'austères méditations les matériaux recueillis avec une parfaite droi-

[1] *Imperatori e papi di tempi della signoria dei Franchi in Italia*, di BARTOLOMEO MALFATTI. T. I. Milano, Hoepli, in-8° di p. 410.

[2] *Storia della chiesa*, per LUIGI ANELLI, Vol. I. Milano, Fratelli Treves, 1875, in-8° gr. di pag. XII-1109.

ture d'intention et un travail scrupuleux. » Il déclare avoir cherché la vérité et être prêt à la dire malgré tout, sans égard pour les personnes, les sectes et les opinions, et au risque de s'attirer la désapprobation de tout ce qui croit et de tout ce qui nie. Dans cette intention de rester véridique toujours et partout, il a dû se livrer à de longues recherches et à de plus longues méditations. Il a distribué en deux gros volumes tous les résultats de ses travaux ; et il nous donne maintenant le premier ; il va du Ier siècle de notre ère jusqu'au XIVe et au transfert de la chaire de saint Pierre à Avignon, dans quatorze longs chapitres que remplissent les destinées tour à tour tristes et heureuses du christianisme. Le premier chapitre est consacré à l'examen des circonstances favorables ou contraires au christianisme naissant ; la situation du monde quand apparut le premier rayon de la nouvelle religion, est décrite dans un tableau d'un effet saisissant ; au IIe siècle, des germes de moralité commencent à se dégager du sein de la corruption universelle, et le christianisme à prendre sa place dans le courant général des idées ; cependant les sages croient devoir le combattre à l'aide de la philosophie ; le IIIe siècle lui est déjà moins contraire ; le pape Callixte essaye de déterminer avec quelque précision les dogmes catholiques ; l'empire touche à la décadence, et l'Église, très-docile sous Constantin, s'achemine vers sa noble destinée ; forte de sa hiérarchie, elle a encore toute son autorité morale; sous Théodose, qui se propose de ramener à l'unité les croyances chrétiennes, le paganisme achève de s'effacer (IVe siècle). Le siècle suivant est mémorable par la séparation de l'Occident et de l'Orient; par les querelles religieuses, de l'Orient surtout ; par l'influence du clergé qui, arbitre de la foi et des consciences, dirige toute la société ; surtout parce que dans ce monde devenu presque tout entier chrétien, le paganisme jette encore un dernier souffle. Au VIe, la fortune sourit plus à l'Orient qu'à l'Occident ; le roi Théodoric, ce Barbare qui fut en même temps un politique, pacifie l'Italie, ranime l'agriculture, et se concilie l'amitié de l'Église ; au VIIe, l'Église commence à exercer une influence directe sur la société civile, qui jusqu'alors ne l'avait subie qu'indirectement ; le VIIIe siècle est encore pénible et dur ; le IXe siècle pousse un double cri de guerre, d'un côté contre l'islamisme menaçant, de l'autre contre les préjugés et l'orgueil, ces vieux restes du monde romain qu'il ramène et qui suscitent dans l'Église même des dissensions formidables. La résurrection de l'empire d'Occident, l'accroissement continu du pouvoir ecclésiastique, les commencements du schisme qui enleva tant de peuples à l'Église, tout en conservant une partie de la substance du christianisme, tels sont les faits qui forment la trame de l'histoire du IXe siècle ; au Xe siècle, la féodalité apparaît comme un germe de régénération au milieu de la décadence du clergé, et Othon Ier surtout oppose une digue au torrent ; l'Église, néanmoins, obéissant au mouve-

ment de la civilisation, l'épiscopat assoit sa propre puissance, le peuple revendique le droit d'élection ; le XI[e] siècle se signale surtout par le triomphe du christianisme sur l'idolâtrie, en Suède, en Norvége, en Italie, où il arrête les conquêtes des Normands ; en Espagne où le califat de Cordoue s'éteint et où l'islamisme s'affaiblit ; mais en même temps les systèmes se multiplient, les controverses éclatent dans les monastères de l'Occident, la puissance de l'Église et les progrès de la civilisation font sentir, au XII[e] siècle, la nécessité d'appeler les laïques au maniement des affaires publiques ; mais au XIII[e] siècle, l'ignorance presque universelle dans les masses fait du clergé le dépositaire exclusif des sciences et des lettres, et l'Église se souvenant qu'elle n'a jamais reculé devant aucun danger, tâche de soutenir à elle seule le poids du gouvernement social et politique. Au XIV[e] siècle enfin, siècle de tumulte et de trouble dans les âmes, dans les institutions, dans les États, dans l'Église, commence, avec la transformation des mœurs, la décomposition du corps social tel que l'avait constitué le moyen âge ; une nouvelle vie commence pour l'Église, mais la papauté opprimée se retire à Avignon pour se soustraire au danger. Telle est, en résumé, l'œuvre de M. Anelli ; elle se développe avec calme et sans passion. Ce n'est pas à dire que tous en doivent être contents ; certains la trouveront trop libre dans ses jugements ; pour d'autres, elle semblera trop indulgente. Je n'en ferai pas d'autre appréciation ; je dirai seulement qu'elle a toute la gravité d'un traité scientifique, toute la dignité de style d'une œuvre historique, et cette élégance de forme qui devient de jour en jour plus rare en Italie.

— On croirait nouvelle l'*Histoire de la peinture en Italie*, par MM. Cavalcaselle et Crowe [1], et c'est pourtant une œuvre de 1864, qui parut alors à Londres en anglais. Pourtant l'édition italienne que nous en donnent les successeurs de Lemonnier est enrichie de notices et de descriptions qui lui assurent l'avantage sur la précédente. Les auteurs le disent dans le très-bref avertissement qu'ils mettent en tête, et j'ai pu le vérifier moi-même en comparant le livre italien avec l'ouvrage anglais. On n'y trouve pas cette vie anecdotique des artistes si vraie, si attrayante, si curieuse dans Vasari ; nous n'avons pas là non plus la narration concise de Lanzi. Les auteurs, l'un Italien, mais ayant longtemps habité l'Angleterre, l'autre Anglais, écrivent à la manière anglaise ; la forme primitive de leur pensée ne s'est pas modifiée en changeant de vêtement. Ainsi les voit-on se hâter vers leur but, comme s'il leur en coûtait d'en dire plus long sur l'artiste que sur son œuvre. Il y est vrai qu'il n'y a pas beaucoup de place dans leur livre pour la

[1] *Storia della pittura in Italia dal sec. II al sec. XVI*, per G. B. CAVALCASELLE e A. CROWE. Vol I. *Dai primi tempi cristiani fino alla morte di Giotto, con 25 incisioni*. Firenze, successori Le Monnier, 1876, in-8° gr. di p. x-606.

partie biographique, puisqu'il ne va que jusqu'à Giotto : mais, même à propos de celui-ci, on découvre la tendance des deux auteurs. Ce premier volume, qui va du IIe siècle au IVe et à Giotto, a quinze chapitres; ils traitent de l'art chrétien jusqu'à la fin du VIe siècle; de la peinture du VIIe au XIIIe siècle, des Cosmati et de Pietro Cavallini, de Nicola et de Giovanni Pisano; de la peinture dans l'Italie centrale, des commencements de l'art à Florence, de la basilique de Saint-François d'Assise, de Giotto à Rome, à Florence, à Padoue, à Vérone, à Ferrare, à Ravenne, et de nouveau à Florence ; de Giotto et de son école napolitaine, des dernières années de la vie de Giotto. Ainsi, sans suivre l'art classique qui était sur son déclin, les auteurs suivent l'art chrétien depuis sa naissance dans les catacombes de Rome et de Naples; ils l'accompagnent dans ses phases diverses de décadence, jusqu'à ce qu'ils le voient, après bien des tâtonnements, prendre sa forme propre et indépendante qui se perfectionnera avec Giotto, avec Ghirlandaio, et touchera au sommet avec Raphaël. Un caractère distinctif de ce livre est la connaissance des ouvrages du temps, même hors de l'Italie, connaissance qui facilite aux auteurs les rapprochements avec la peinture des autres pays. Ils semblent avoir puisé à de bonnes sources, aussi manquent-ils rarement d'exactitude. Toutefois, leurs jugements sont quelquefois superficiels; la découverte de documents récents a contribué à améliorer ce travail, où le lecteur peut comparer les siècles et les écoles les uns avec les autres.

— A propos d'histoire de l'art, il n'est pas inutile de faire mention d'une monographie qui étudie les *Vicissitude édiliciennes du château de Milan*[1]. Le docteur Carlo Casati, qui en est l'auteur, en fouillant dans les archives et dans les bibliothèques, est parvenu à réunir de nombreux renseignements sur l'histoire architecturale de ce monument qui fut le château des Visconti, la riche habitation des Sforza, et devint, sous la domination espagnole, le plus important château de la Lombardie.

— Un gros volume de M. Nicomède Bianchi, l'historien de la *Diplomatie piémontaise*, dont j'ai eu à parler autrefois dans la *Revue*, apporte de précieuses indications sur les *Documents politiques relatifs aux affaires étrangères* contenus dans les archives d'État du Piémont[2]. L'utilité en est assez évidente, si l'on considère l'importance de l'*Archivio de' Reali di Savoya*, et des vicissitudes de cette maison pendant huit siècles où elle eut une part

[1] *Vicende edilizie del castello di Milano, ricercate* dal Dr Carlo Casati. Milano, Brigola, 1875, in-4° di p. XII-116.

[2] *Le materie politiche relative all'Estero degli archivi di stato piemontesi indicate da* Nicomede Bianchi, *sovra-intendente ai Medesimi*. Bologna, e Modena presso Nicola Zanichelli in DCCCLXXVI, in-8° gr. di pag. XXIV-750.

plus ou moins grande dans les affaires de l'Italie et souvent dans celles de l'Europe. Lord Chesterfield recommandait à son fils de prendre pour modèles les diplomates piémontais ; et il écrivait : « Ce qui est certain, c'est que dans toutes les cours, dans tous les congrès où se trouvent plusieurs ministres, ceux du roi de Sardaigne sont en général les plus habiles, les plus cultivés et les plus fins. » Cette réputation se continua de 1814 à 1848, et de là jusqu'au comte de Cavour. La conservation jalouse et soigneuse de ce précieux arsenal diplomatique est due surtout aux moyens particuliers par lesquels, pendant le cours des siècles, la puissance des princes de Savoie s'est développée. M. Bianchi nous donne à ce sujet de curieux détails. Les princes de Savoie (le fait est curieux) n'avaient, par système, ni amis, ni ennemis ; ne pouvant compter sur des alliances permanentes, ils devaient veiller à changer d'alliés, d'amis, d'ennemis, suivant les forces, les projets, les traités de princes plus puissants. De là sans cesse de nouveaux projets, de nouvelles délibérations, des changements de front dans la politique, un calcul continuel des avantages et des désavantages des succès et des revers possibles ou probables. Un pareil travail demandait la connaissance des faits, et cette connaissance supposait l'emploi de moyens secrets. Les princes correspondaient souvent eux-mêmes entre eux ; leurs envoyés ignoraient souvent les affaires les plus importantes qu'eût leur prince avec celui auprès duquel ils étaient accrédités. Aussi s'explique-t-on comment, jusqu'à 1351, il était défendu à qui que ce fût d'entrer sans une permission du prince dans ce sanctuaire de la politique des princes de Savoie; ils veillèrent toujours avec le plus grand soin à ce que rien ne se perdît des papiers destinés à en faire partie. *Négociations*, *traités*, *questions de frontières*, *lettres*, *ambassadeurs*, *cours étrangères*, *matières de politique générale*, tels sont les éléments de cette grande série de documents historiques ; ils ne la composent pourtant pas tout entière : ils ne forment guère que la moitié de ces matériaux ; et beaucoup de pièces importantes, relatives à des négociations, à des questions internationales, à des correspondances diplomatiques, sont à chercher dans des milliers de pièces de toute nature ; il suffit de dire que les fondements de l'histoire de la maison de Savoie et de la monarchie piémontaise presque jusqu'au règne d'Emmanuel-Philibert, sont dans les registres des secrétaires ducaux, dans les *protocoles*. Les indications de toutes ces pièces se trouvent, chez M. Bianchi, données par ordre chronologique et par prince, à partir de 1149, sous Humbert III, jusqu'à 1831 et à Charles-Félix ; ensuite vient la correspondance de 1500 à 1861 ; toutes ces pièces sont cataloguées avec l'habileté bien connue de l'auteur. Ce livre fournit aux travailleurs une source à peine connue et des documents historiques encore non examinés ; entre autres mérites incontestables, il a celui de l'exactitude, qui ne sera certainement pas le

moins apprécié. Grâces soient rendues à M. Bianchi pour ce nouveau secours apporté aux études historiques ; il y joint une introduction renfermant quelques *Aperçus historiques* sur les archives d'État de Turin et sur la part que les princes de Savoie prirent à l'histoire politique de l'Europe.

— Parmi les histoires municipales, récemment parues, j'en citerai deux seulement, celle de *Porto-Maurizio* de Donneaud [1], et celle de *San-Severo* par De Ambrosio [2]. L'histoire de Donneaud va des origines jusqu'au XIVe siècle. Vers l'an 1000, la commune de Porto-Maurizio fit partie de la Marca Arduinica. Plus tard, elle forma une petite république à laquelle s'associèrent plusieurs villages voisins; en 1161, elle obtint à prix d'argent son indépendance. En 1162, Gênes, en vertu d'une concession de Frédéric Barberousse, devint maîtresse absolue de Porto-Maurizio. En outre, le patient historien étudie à Porto-Maurizio le commerce, la navigation, les mœurs, la vie populaire. L'histoire de San-Severo par De Ambrosio accuse de l'érudition et de l'expérience, sans cette sécheresse qui accompagne d'ordinaire l'érudition, et sans ses bizarreries. Après l'histoire de San-Severo au moyen âge, qui se termine à l'arrivée de Scanderbeg et de ses Albanais en 1492, vient son histoire moderne. On y trouve racontée à grands traits l'histoire de la république de 1797 et de la réaction pendant laquelle on jeta dans la fosse, d'où l'on avait arraché l'arbre de la liberté, un grand nombre de républicains. Le massacre de trois cent vingt habitants de San-Severo dans un combat avec les Français, et de beaucoup d'autres victimes fusillées après un jugement sommaire vengèrent cette horrible exécution.

—Je signale enfin, parmi les publications historiques qui ont de l'importance à des titres divers, les *Tables synchroniques et généalogiques d'histoire italienne depuis 300 jusqu'à 1870*, par Carlo Belviglieri (Florence, Barbera, 1875) ; *l'Histoire ancienne et moderne* de Mugello di Lino Chini (Florence, vol. II, 1875); la seconde édition des *Histoires d'Assise*, par Antonio Cristofani (Assise, 2 vol., 1875) ; *l'Histoire de Pérouse depuis les origines jusqu'à 1860*, par Luigi Bonazzi (Pérouse, Santucci, 1875, vol. I); les *Arts du dessin en Italie*, *histoire et critique*, par Pietro Salvatico (Milan, Vallardi, 1875-76, 1re partie); *Art antique*, *Copernic et les vicissitudes de son système en Italie dans la seconde moitié du XVIe siècle et dans la première moitié du XVIIe*, par Domenico Berti (Rome, typ. Paravia, 1876).

GIUSEPPE PITRÈ.

Palerme, le 19 février 1876.

[1] *Storia dell'antica comunita di Porto Maurizio corredata di documenti*, per l'avr. G. DONNEAUD. *Parte I, dalle origini della communitá al l'an 1405*. Oneglia, tip Ghilini, 1876, in-8° di pag. 149-CCXXX.

[2] *La città di Sansevero, Memorie storiche* di FRANCESIO DE AMBROSIO. Napoli, 1875, in-8° di p. 218.

COURRIER ESPAGNOL

L'année 1875, que allons passer en revue dans ce *Courrier*, ne s'est pas distinguée dans notre Espagne par des travaux historiques de longue haleine; mais elle peut offrir un certain nombre d'œuvres très-estimables qui indiquent un mouvement de jour en jour plus décidé vers les études sérieuses. On voit se succéder plus fréquemment que par le passé les monographies, les collections de documents, et, ce qui est remarquable, c'est qu'on paraît prendre souci de n'écrire l'histoire que sur des données réelles et positives, tirées des sources contemporaines des événements, et non à l'aide de traditions affaiblies et inexactes. Si la paix se rétablit enfin dans notre patrie, de nombreux écrivains s'empresseront de secouer la poussière de nos Archives, pour en faire sortir des trésors, inconnus jusqu'ici, d'une valeur immense pour l'histoire et la littérature.

A cette classe d'études appartient l'ouvrage intitulé : *Mémoires pour l'histoire de l'assaut et du sac de Rome, en 1527, par l'armée impépériale*[1], publiés par M. Antoine Rodriguez Villa, membre du corps des archivistes-bibliothécaires. Il est peu d'événements de notre histoire qui méritent autant d'être traités que cette prise de Rome, qui amena la captivité du Souverain Pontife, retenu prisonnier pendant six mois par l'armée de la sacrée majesté de Charles-Quint, à la fois empereur et roi catholique. Pour exposer ce fait avec toute la vérité que peuvent produire les documents de l'époque, M. Rodriguez Villa a consulté la collection de Salazar, qui se trouve dans la bibliothèque de l'Académie d'histoire, et celle qui appartient au savant M. Pascal de Gayangos; collections composées de lettres originales adressées à l'empereur Charles-Quint par Juan Perez, D. Hugues de Moncade, Alonso Sanchez, ambassadeur à Venise, Lope de Soria, ambassadeur à Gênes, et de récits de témoins oculaires ou mêlés plus ou moins directement

[1] *Memorias para la historia del asalto y saqueo de Roma en 1527 por el ejercito imperial.* Madrid, Medine y Navarro, in-8°, 462 p.

aux événements dont Rome fut alors le théâtre. Beaucoup de ces documents sont écrits en chiffres; le collectionneur s'est donc vu dans la nécessité de les interpréter : travail difficile, dont ceux-là seulement se peuvent faire une idée, qui l'ont entrepris et mené à terme. Les archives de Samancas lui ont également fourni des matériaux importants. L'ensemble du livre, vaste champ ouvert aux commentaires et à des observations qui demanderaient beaucoup d'espace et une savante critique historique, l'ensemble du livre présente une suite de documents ou, si l'on veut, une galerie de tableaux des événements et de portraits de personnages, peinte avec passion quelquefois, mais toujours avec cette vigueur que l'on ne retrouve que dans les narrations écrites en présence des faits qu'elles racontent. Bien des pages du livre de M. Rodriguez Villa sont remarquables par la grâce du style particulière au XVI[e] siècle, par la franchise et le coloris de l'expression, et par l'exactitude d'un langage qui traduit fidèlement les pensées et les sentiments des vaillants capitaines et des habiles diplomates de l'époque.

— C'est un ouvrage du même genre que le livre qui a pour titre : *Rubens diplomate espagnol ; ses voyages en Espagne*[1]*; ses tableaux.* L'auteur est M. Grégoire Cruzada Villaamil, aussi compétent en matière d'histoire qu'en critique d'art. Le livre, outre de nombreux et curieux détails sur les œuvres que le peintre d'Anvers fit en Espagne et pour l'Espagne, a pour objet principal l'étude approfondie du rôle rempli par Rubens en qualité d'agent diplomatique, pour négocier la paix qui fut conclue, en 1630, entre Charles I[er] d'Angleterre et Philippe IV d'Espagne ; mission qui obligea le grand artiste à résider longtemps à Londres dans le courant de l'année 1629. Pour bien connaître tous les détails de cette mission diplomatique, il a fallu parcourir les liasses poudreuses du dépôt de Simancas, afin d'y retrouver les lettres et dépêches envoyées par Rubens ou adressées à Rubens pendant la durée des négociations. C'est un travail devant lequel M. Cruzada Villaamil n'a pas reculé, et qui a donné pour résultat un livre remarquable, écrit avec élégance, où Rubens se montre à la fois comme diplomate et comme peintre.

— Sous le titre de *Notice sur les voies, les populations et les ruines antiques*[2], *surtout de l'époque romaine, dans la province d'Alava*, l'illustre géographe D. Francisco Coello y Quesada a publié un travail de peu d'étendue, mais très-riche en renseignements sur le sujet, clairement indiqué par le titre. C'est avec raison que M. Coello y Quesada a été appelé à faire partie de l'Académie d'histoire. Il en était bien digne,

[1] *Rubens diplomatico español, sus viajes à España y noticias de sus cuadros.* Madrid, Medine y Navarro, in-8°, 383 p.

[2] *Noticias sobre las vias, poblaciones y ruinas antiguas especialmente de la epoca romana en la provincia de Alava.* Madrid, in-folleto.

non-seulement à cause de ses travaux géographiques, d'une valeur reconnue et appréciée, mais encore à cause de ses connaissances historiques. Cet ouvrage, dans sa brièveté, en est une preuve remarquable; il est du reste le commencement d'un travail de plus grande dimension, que l'auteur se prépare à mettre au jour.

— Dom Antonio-Maria Fabié, dans son discours de réception à l'Académie royale d'histoire, traça une biographie complète de Alfonso Hernandez de Palencia, et en même temps un tableau fidèle de l'époque littéraire du règne de Henri IV et du règne suivant, des vicissitudes qu'eut à subir le royaume de Castille avant qu'Isabelle la Catholique s'assît sur le trône, et lorsque cette illustre princesse eut épousé Ferdinand d'Aragon. La période où vécut Alfonso de Palencia mérite d'être étudiée par les érudits; car elle offre le remarquable contraste de la monarchie s'éteignant entre les mains de Henri IV, et de la science et des lettres pleines de vie au milieu du désastre général, avant que le règne des rois catholiques se levât comme un astre puissant et lumineux sur l'Espagne, décrite par un voyageur de l'époque sous de si sombres couleurs. Ce tableau est présenté par M. Fabié dans son discours, où il fait la biographie d'Alfonso de Palencia, où il énumère les œuvres de cet écrivain qu'il apprécie avec une critique élevée et impartiale, où il expose les efforts de l'auteur du *Vocabulaire universel* et des *Trois décades* [1], pour parvenir à effectuer l'union de Ferdinand et d'Isabelle, événement qui fonda l'unité de la nation espagnole. Dans le long cours d'une vie pleine de hasards, Palencia écrivit un grand nombre d'ouvrages, qui expliquent la qualification d'*admirable* que M. Fabié donne à sa fécondité, en même temps qu'il le montre comme « le digne représentant du règne de Ferdinand et d'Isabelle, comme le précurseur illustre de ces brillants génies qui sont l'honneur du siècle d'or de la littérature espagnole, et le premier aussi de tant de noms glorieux dans la politique et l'art militaire. » Des notes nombreuses et détaillées servent à éclaircir le texte de ce remarquable discours.

— En parlant de ce travail de M. Fabié, il est juste de dire quelques mots d'un autre ouvrage bibliographique et historique publié par le même auteur avant 1875, mais que nous n'avions pas eu l'occasion d'examiner à loisir. Nous voulons parler des *Événements arrivés à Séville de 1572 à 1604* [2], par Francisco Ariño, avec introduction et notes de Dom Antonio-Maria Fabié. Les pages de ce livre offrent le tableau d'une vérité frappante de ce qu'était Séville à l'époque où Ariño écrivait sa chronique ; sous des récits d'événements frivoles en

[1] *Vocabulario universal y de las res decadas.*
[2] *Los sucesos de Sevilla de 1572 a 1604.* Sevilla, sociedad de Biblioplas andaluces, in-4°, LI-572 p.

apparence, on découvre, comme à travers un voile diaphane, l'esprit qui animait la société d'alors.

Il y a autre chose qu'un amusant récit dans la description de ce combat de taureaux et de ce carrousel auxquels on met fin par un interdit, parce qu'ils avaient lieu en plein Jubilé ; dans la peinture de cette procession du Saint Sacrement avec les détails des fêtes qui se rattachèrent à cette solennité religieuse ; dans la narration des faits qui amenèrent les ordonnances de l'assistant ou maire, le comte de Puñonrostro, sur les mendiants et les revendeurs. On pourrait prendre ces dernières pages pour des feuillets extraits des romans facétieux de notre littérature. Très-intéressants sont aussi les détails sur les somptueux honneurs funèbres rendus à la mémoire de Philippe II, et des cérémonies qui accompagnèrent la levée de l'étendard royal, lors de la proclamation de Philippe III. Toutes ces narrations d'Ariño sont complétées par les notes et les appendices que M. Fabié a ajoutés au manuscrit qu'il a publié. L'édition a été faite aux frais de la Société des Bibliophiles andaloux, l'une de celles qui existent en Espagne, et dont, si je ne me trompe, je n'avais pas encore parlé aux lecteurs de la *Revue*. Une simple annonce des ouvrages édités jusqu'à ce jour par cette société suffira à faire connaître la valeur et l'importance de ses publications, sources précieuses de matériaux pour servir à écrire avec exactitude une histoire, tant politique que littéraire, de l'Espagne. Ces ouvrages, outre celui de M. Fabié, sont les suivants ;

Histoire des Rois catholiques [1], par André Bernaldez, curé de *los Palacios*, tome Ier;

Observations du licencié Prete Jacopin [2], sur les notes ajoutées par Ferdinand de Herrera aux œuvres de Garcilaso;

Ferdinand Colomb historien de son père [3], par l'auteur de la *Bibliotheca americana vetustissima*, Pierre de Alcocer ;

Relation des communautés de Castille [4], illustrée par M. Antoine-Martin Gamero;

Additions aux poésies de Rioja, de l'édition de Madrid, 1867 [5], par Cajetan de la Barrera y Leirado ;

Œuvres dramatiques inédites, de Sebastien Horozco [6];

Louis de Miranda, la Prodigue [7], comédie ;

Miguel de Cervantès (?), *Notre-Dame de Guadeloupe* [8], comédie;

[1] *Historia de los reyes catolicos.*
[2] *Observaciones del licenciado Prete Jacopin.*
[3] *Don Fernando Colon historiador de su padre.*
[4] Pedro de Alcocer, *relacion de las comunidades de Castilla.*
[5] *Adiciones a las poesias de Rioja en su edicion de Madrid 1867.*
[6] Sebastian de Horozco, *obras dramaticas ineditas.*
[7] Luis de Miranda, *comedia prodiga.*
[8] Miguel de Cervantes, *comedia de la soberana Virgen de Guadalupe*

François-Jérome Collado : *Description du catafalque, et relation des obsèques célébrées à Séville à la mort de Philippe II*[1];

Félix-Joseph Reinoso : *Poésies*[2], avec une notice bibliographique par M. Antoine-Martin Villa ;

Jean de Salinas[3] : *Poésies*, deux volumes, et *Sermons du fou Amaro*.

— *De la Littérature catalane*[4] est le titre d'un discours lu par le poëte catalan M. Victor Balaguer, dans la solennité de sa réception à l'Académie royale d'histoire. On sait que depuis quelques années s'est réveillé en Catalogne l'amour de la littérature maternelle, par une sorte de renaissance qui a produit d'excellents fruits, principalement dans le champ de la poésie. M. Balaguer, qui y a obtenu des triomphes signalés, a voulu payer un juste tribut d'éloges à sa langue maternelle, en traitant de l'histoire de sa littérature dans un petit nombre de pages, pleines de sentiments élevés et animées du souffle de l'éloquence. Il a montré dans son discours l'origine de l'idiôme, question sur laquelle nous pourrions lui faire quelques observations, si c'était ici l'occasion favorable, et si le temps et la place nous le permettaient ; il a ensuite caractérisé les trois époques qu'il distingue dans l'histoire de la littérature catalane, savoir : la provençale, la catalane et la valencienne. La lecture de ce discours est on ne peut plus agréable, non-seulement pour les qualités que nous avons déjà signalées, mais encore parce qu'il est une sorte de résumé de tout ce qui a été dit par ceux qui ont traité le même sujet, résumé enrichi d'images brillantes où se révèle le génie du poëte, et de jugements présentés dans un style vif sur les auteurs qui ont fleuri dans les trois époques, sur les rois les plus remarquables qui les ont illustrées, et sur les faits politiques qui influèrent sur le progrès ou la décadence des lettres. La réponse à ce discours a été prononcée par M. J. Amador de los Rios ; elle est digne de l'auteur de l'*Histoire critique de la littérature espagnole*, ce livre qu'on ne louera jamais assez. Les deux discours ont d'ailleurs une signification politique favorable à la conservation de l'unité espagnole, dont l'expression est parfaitement résumée dans les phrases suivantes de M. Amador de los Rios : « La poésie et la langue catalanes sont appelées de nos jours à renaître d'une manière inespérée ; quelle que soit la vitalité des germes qu'elles enserrent dans leur sein, quel que soit l'avenir que leur réserve la Providence, outre qu'elles émanent de la même source que la poésie, la langue et la grande littérature espagnole, elles ne sont qu'une forme de la riche et puissante unité qui rehausse à la fois la gloire du roi

[1] Francisco Geronimo Collado, *descripcion del tumulo y relacion de las exequias que hizò la ciudad de Sevilla en la muerte de Felipo II.*

[2] Don Felix José Reinoso, *Poesias.*

[3] Juan de Salinas, *Poesias.*

[4] *De la literatura catalana.* Madrid, in-folleto.

sage et du roi conquérant, de Sancho IV et de Pedro III, du prince D. Manuel et de Raymond Lulle, de Ramon Muntaner et de Pedro Lopez de Ayala, de Juan de Mena et de Ausias March, de Moncada et de Cervantès. »

— D. Enrique de Leguina a donné pour titre *Les Enfants illustres de la province de Santander* [1], à une suite d'études biographiques sur les personnages les plus remarquables de cette contrée. Nous avons parcouru ce joli volume, qui renferme les biographies de D. Luis Vicente de Velasco, marin célèbre qui se distingua dans la défense de la Havane contre les Anglais; de D. Angel de Pereda y Villa, illustre par ses exploits dans la guerre de Portugal sous le règne de Philippe IV et en particulier comme capitaine-général du Chili; de Juan Gonzalez de Bervede, qui prit part au siége et à la prise de Grenade et reçut des rois catholiques des distinctions honorables pour son dévouement à leur service. Les détails de ces biographies, exposés dans un gracieux langage castillan, contribueront à faire connaître les nombreux personnages qui ont illustré notre patrie à l'époque de sa splendeur.

— D. Fermin Caballero continue à faire paraître les *Illustrations de Cuença* [2]; le tome IV de son ouvrage renferme les *notices biographiques et littéraires sur Alonso et Juan de Valdès* [3]. Dans l'article du premier de ces deux frères, dont l'histoire se détache sur un fond assez obscur, il examine ses idées religieuses, ses relations intimes avec Erasme, Mélanchton et d'autres coryphées du mouvement réformiste, et le justifie du reproche d'hérésie qu'on a voulu lui infliger, en citant des passages de ses livres où se montre son attachement aux articles de foi et aux canons de l'Église catholique. Toutefois Alonso de Valdès sera difficilement absous d'une tendance manifeste à faire de l'opposition à Rome, tendance qui l'emportait peut-être trop loin dans l'occasion, surtout lorsqu'il cédait à l'ardeur de son caractère. La partie du livre relative à Juan de Valdès n'offre pas un moindre intérêt. M. Caballero raconte sa vie avec une certaine étendue, et analyse ses œuvres avec une critique pleine de finesse. On sait que le *Dialogue des langues* de cet illustre enfant de Cuença est admis par l'Académie espagnole comme une autorité en matière de langage. Après avoir raconté sa mort, le biographe parle de sa foi religieuse, et tout en rendant justice à ses brillantes qualités, il ne peut se dispenser d'avouer qu'il est tombé dans l'hérésie en quelques-uns des sujets qu'il a traités. On ne doit pas toutefois le considérer comme affilié à aucune des sectes, séparées de l'Église romaine, qui existaient de son temps. Ce livre

[1] *Hijos illustres de la provincia de Santander*. Madrid, Murillo, in-8°, 218 p.
[2] *Concuenses illustres.*
[3] *Noticias biograficas y literarias de Alonso y Juan de Valdes*. Madrid, establ. tipograf. del Hospicio, in-4°.

renferme une reproduction, par la photographie, de l'édition gothique de la *Relation des événements d'Italie* (bataille de Pavie) publiée par Alonso de Valdès en 1525.

— Un des travaux les plus importants qui aient vu le jour en 1875, c'est sans contredit celui qui porte le titre de *Grenade et ses monuments arabes* [1], par MM. Joseph et Manuel Oliver, membres de l'Académie royale d'histoire. Les auteurs de cet ouvrage étaient déjà bien connus par leurs remarquables travaux d'érudition, et surtout par leurs recherches sur Munda qui leur avaient mérité un rang distingué parmi les historiens et les archéologues. Le livre qu'ils viennent d'achever suit le mouvement imprimé aux études arabes et élevé à une si grande hauteur par Gayangos, Lafuente, Alcantara, Simonet, Fernandez y Gonzalez, et autres orientalistes distingués de notre pays. L'œuvre de MM. Oliver a pour principal caractère une exquise probité littéraire, si l'on peut s'exprimer ainsi, c'est-à-dire qu'il ne s'y trouve aucun fait qui ne soit appuyé sur un texte, un document, une preuve enfin qui le justifie. La conséquence pourra bien être tirée plus ou moins exactement, mais sans doute aucun, il y a vérité et vérité complète dans les antécédents qui servent à déduire la conclusion. L'ouvrage, modèle d'érudition historique, se divise en deux parties. La première offre un résumé de l'histoire musulmane de Grenade, et la seconde se rapporte à la topographie de cette cité. L'idée dominante du livre est de faire connaître la capitale des Nazarias dans les jours de sa fastueuse grandeur, et de suivre la fortune diverse de ses monuments. Pour leur résumé, les auteurs ont mis à profit les détails que leur ont fournis les travaux des Arabes, sans négliger ceux des chrétiens. A la suite de Aben-Jaldun et de Aben-Aljatib, ils racontent la succession des gouverneurs Almoravides, l'influence des Almohades, leur civilisation, leur agrandissement et leur décadence, en déterminant en même temps quels édifices ils construisirent à Grenade. La seconde partie, intitulée *Topographie*, est particulièrement soignée par les auteurs, et la plus importante de l'ouvrage. Ils fixent d'abord l'emplacement de l'antique Garnatha et des localités qui ont abouti successivement à former la nouvelle ville. Ils établissent la distinction entre Iliberis et Grenade, plaçant la première aux ruines qui se voient encore à l'Atarfe, au pied de la Sierra-Elvira, et assignant à la seconde le versant de la colline dont le sommet est défendu par les Tours-Vermeilles ; ils énumèrent les différents quartiers que les diverses nations établies à Grenade formèrent dans son enceinte, et dont l'agglomération ressemble aux grains que renferme le fruit du grenadier, enceinte de palais et de villas qui inspira à son poëte Muslins la belle image où il la compare

[1] *Granada y sus monumentos arabes*. Malaga, imprente de M. Olivier y Navarro, 4° mag. xxxviii-618 p. y planos.

à une coupe d'argent remplie de pierres précieuses. Ils passent enfin à l'Alhambra, qu'ils divisent en trois portions : Alhisan, placé par MM. Oliver à la forteresse de ce palais ; Medin et Alhamra, village antique qui existait dans l'enceinte actuelle des murs ; et l'Alcazar Alhamra, ou le palais proprement dit. Ce dernier fut, d'après eux, construit par Abril Walid Ismaël, Abril Hachaeli et Mohammed V, comme le prouvent les inscriptions qui s'y trouvent encore. La description que les auteurs font des édifices du palais est très-détaillée ; ils s'arrêtent un peu plus aux curieuses peintures qui existent dans plusieurs salles ou salons de la Cour-des-Lions, et qui ont été l'objet de tant de dissertations et de commentaires. L'opinion des auteurs de *Grenade et ses monuments arabes* est, selon nous, celle qui se rapproche le plus, sinon de la vérité, au moins de la vraisemblance. Nous avions nous-même éprouvé une impression à peu de chose près pareille en contemplant sur les lieux les fameuses peintures des cabinets latéraux de la salle des rois. MM. Oliver pensent que l'auteur de ces peintures a appartenu à l'école des imitateurs du Giotto, et, pour appuyer leur sentiment, ils établissent un parallèle ingénieux entre les costumes, les armes, l'architecture des peintures de l'Alhambra et ceux des autres pays, et en particulier de Florence, Venise, Sienne et autres villes italiennes. Ils sont d'avis que peut-être il est permis de les attribuer au grotesque Gerardo Starnina, qui se trouvait à la cour de Jean Ier. Le remarquable travail dont nous venons de rendre compte se termine par quelques dissertations, une entre autres pour fixer la situation d'Iliberis, que MM. Oliver placent, comme nous l'avons dit, près de l'Atarfé. Une longue controverse a divisé les savants sur ce point ; et, comme en beaucoup d'autres, on arrivera à reconnaître qu'il est peut-être impossible de la vider faute de données complétement certaines.

Un travail où abondent également les détails intéressants, et dont la lecture est attrayante, c'est le livre de M. Rodriguez Villa, l'auteur de l'*Assaut et le Sac de Rome*. Ce livre a pour titre *l'Étiquette de la Maison d'Autriche* [1]. Plusieurs chapitres sont consacrés à décrire minutieusement, et avec une grande abondance de preuves, le cérémonial qui s'observait au repas des rois, à la sortie de la chapelle ordinaire, à l'offrande des calices le jour de l'Epiphanie, à la fête de la Chandeleur, au dimanche des Rameaux, à la procession de la Fête-Dieu. On y trouve aussi des détails sur les emplois des principaux officiers du palais, comme le grand Majordome, et sur diverses cérémonies intéressantes, comme la réception de la rose d'or, la remise du bonnet cardinalice aux Infants, le baise-main des Conseils, la sortie pour rendre grâces à Dieu des événements heureux, la réception d'un prince étranger et d'un envoyé du Saint-Siége, les représentations

[1] *Etiquetas de la Casa de Austria*. Madrid, Medine y Naverro, in-4°, 456 p.

théâtrales, etc. Par cet énoncé, on comprendra aisément que le travail de M. Rodriguez Villa offre dans son ensemble, un tableau animé, et très-fidèle de la cour d'Espagne pendant la période des rois de la maison d'Autriche.

— Un savant jésuite, le R. P. Fidel Fita, en publiant à Barcelone un sermon qu'il a prononcé dans l'église cathédrale le jour de la Conception de la sainte Vierge, y a joint un *Mémoire et collection diplomatique sur le titre III du livre Ier des Constitutions de Catalogne* [1].

Une Constitution du roi Alphonse, de 1456, ordonne que « personne, dans la principauté de Catalogne, soit ecclésiastique ou laïque, religieux mendiant, de quelque classe, religion, profession ou condition que ce soit, n'ait la hardiesse de prêcher ou enseigner en public ou en particulier, ni d'affirmer ou disputer publiquement que la très-sainte Vierge ait été souillée du péché originel dans sa Conception, et n'ose dire, soutenir, prêcher ou affirmer que l'opinion qui déclare la très-sainte Vierge libre de ladite souillure originelle, est fausse, non prouvée et contraire à la dévotion.» Dans la même Constitution sont citées diverses règles pragmatiques touchant cette pieuse dévotion. C'est cette collection de diplômes que le P. A. Fita a compilée. Les documents dont elle se compose sont pour la plupart inédits ; ils sont tirés des Archives de la Confrérie royale de l'Immaculée Conception, des Archives de la Cathédrale de Barcelone, de la ville, et de la Couronne d'Aragon.

— Deux travaux recommandables ont également vu le jour à Barcelone dans le cours de 1875. Nous ne parlons pas de ceux qui ont paru dans les Revues; il en a été publié une intéressante notice dans le numéro précédent de la *Revue des questions historiques*. Le premier est une brochure qui a pour titre : *Histoire de la Tachygraphie des Grecs et des Romains* [2]; c'est un recueil, bien composé, de passages sur ce sujet, enrichi des remarques particulières de l'auteur, M. J. Balari. professeur de tachygraphie à l'Institut de cette ville, et bien connu pour ses goûts studieux. Il poursuit avec ardeur la tâche qu'il a entreprise de faire connaître l'histoire de l'art tachygraphique, et nous savons qu'il a recueilli des matériaux importants qu'il publiera prochainement.

L'autre travail, fort curieux, est une *Histoire de l'Astrologie, du xe siècle jusqu'à nos jours, en Catalogne* [3], publiée en catalan, par M. J. Fiter e Inglès. Ce livre révèle dans son auteur un patient esprit de recherches.

— Une œuvre importante, et dont le titre seul annonce la valeur, c'est

[1] *Memoria y coleccion diplomatica sobre el titulo II, libro I de las constituciones de Cataluañ*. Barcelone, in-folleto.
[2] *Historia de la Taquigrafia de los Griegos y Romanos*. Barcelone, in folleto.
[3] *Historia de la astrologia desde el siglo X*. Barcelone, in folleto.

le *Glossaire et dictionnaire géographique de mots extraits des documents du monastère de Sahagun* [1], par M. V. Vignau, professeur à l'École de diplomatique de Madrid. Cet ouvrage, fruit d'un travail minutieux et d'une critique solide, fait partie, comme appendice, de l'*Index des documents du monastère de Sahagun*, publié par les Archives nationales d'histoire.

Nous terminerons ce *Courrier* par l'annonce de l'impression d'un travail qui sera accueilli avec empressement de tous ceux qui désirent bien connaître l'histoire de Catalogne. Je veux parler de l'*Histoire critique de Catalogne*, à laquelle travaille, depuis bien des années, M. A. de Bofaruel, attaché aux Archives royales de la Couronne d'Aragon, savant justement renommé pour ses travaux de recherches et de critique historique. L'ouvrage que nous annonçons ne s'appuie que sur des documents certains ; par là même ses allégations pourront être acceptées avec une complète sécurité par tous ceux qui désirent connaître l'histoire réelle et véridique des peuples. Il ne faut plus de ces histoires forgées à plaisir par des écrivains peu scrupuleux à admettre les faits ou à les présenter sous un jour qui ne leur appartient pas.

F. Miquel y Badia.

[1] *Glosario y diccionario geografico de voces sacadas de los documentos del monasterio de Sahagun.*

COURRIER RUSSE

La Russie a perdu récemment plusieurs historiens éminents ; il est juste que leurs noms figurent en tête de l'aperçu qui va suivre. Ces pertes se sont succédé à de courts intervalles. Après la mort d'Alexandre Gorski, recteur de l'Académie ecclésiastique de Moscou, et auteur de la docte *Description des Manuscrits slavons de la bibliothèque synodale,* est venue celle de Michel Pogodine, le doyen des historiens russes, et dont le nom a été si souvent cité ici même. Quelques semaines après, on apprenait la mort du comte Modeste Korff, auteur de la *Vie de Spéranski*, de *l'Avénement au trône de l'empereur Nicolas*, et d'une histoire complète de ce souverain, encore inédite. Deux autres vétérans du travail nous ont été enlevés : l'octogénaire Paul Stroiev, membre de l'Académie et archéologue de grand mérite, et Pierre Khavski, chronologiste, qn'on dit avoir atteint l'âge de cent six ans (1770-1876). Il faut joindre à ces noms celui de Béliaiev, professeur à l'Université de Moscou, qui les avait précédés dans la tombe, et qui a laissé plusieurs écrits fort estimés. Le nombre des historiens n'étant pas très-considérable, ces pertes ne laissent pas que d'être sensibles, surtout celle de Pogodine, car il s'écoulera beaucoup de temps avant que la Russie fournisse un athlète qui l'égale en ardeur et qui ait, comme lui, le courage de ses opinions.

Le tribut d'hommages que réclamaient les absents une fois payé, occupons-nous maintenant de ceux qui répondent encore à l'appel. Nous signalerons d'abord les recueils de matériaux, puis les travaux consacrés à l'histoire générale du pays, et enfin les histoires particulières, les monographies, les mémoires, etc. Nous suivrons, autant que possible, pour chacun de ces groupes, l'ordre chronologique.

I. Matériaux. — Parmi les travaux appartenant à la première catégorie, la place d'honneur appartient aux *Monuments historiques des Slaves méridionaux et des peuples voisins*, extraits des archives et

des bibliothèques d'Italie, par Vincent Makouchev [1], professeur à l'Université de Varsovie. L'auteur de cette importante collection, qui sera volumineuse, est, depuis longtemps, connu dans le monde slave par ses *Recherches sur les documents historiques et les chroniqueurs de Raguse* [2], ainsi que par ses autres écrits sur les peuples slaves. Les documents qu'il publie maintenant ont été recueillis pendant son séjour triennal en Italie (1868-1871), où il avait exploré les archives et les bibliothèques des principales villes, excepté Rome. Le premier volume contient les résultats du dépouillement fait à Ancône, à Bologne et à Florence. Les archives de Gênes, Mantoue, Milan, Palerme, Pise et Turin, fourniront la matière des autres volumes de la première partie. Tous ces documents étant complétement inconnus, l'auteur a commencé par eux, en réservant à la seconde partie les monuments conservés aux grandes archives de Naples et de Venise. Ceux de Venise paraîtront en recueils séparés, sous le titre de *Monumenta Albanensia*, *Monumenta Raguzina* et *Miscellanea Slavica*. Les pièces sont disposées par groupes se rapportant au même sujet ou à la même localité; mais, à la fin du volume, onen trouve une table chronologique. Ces pièces, au nombre de trois cent douze, vont de 1188 à 1688 et sont écrites pour la plupart en latin ou en italien. De savants commentaires leur servent de préliminaires et en font apprécier la valeur. Nous appelons l'attention des lecteurs sur la relation de Singudino, ambassadeur de Venise auprès de Mahomet II, dans laquelle il est parlé de la prise de Constantinople et de l'état de la Turquie. Le portrait que le diplomate vénitien trace de Mahomet II est frappant de nouveauté et d'impartialité. Aussi M. Makouchev y insiste-t-il longuement [3]. Parmi les autres documents curieux, il signale les *Annuæ litteræ P. Ant. Possevini de sua in Moscovia mansione A. R. P. Generali ejusdem Societatis ex Livonia scriptæ*, et les croit non-seulement inédites, mais inconnues aux savants [4]. L'estimable éditeur parle aussi de la relation d'Archetti, légat apostolique à la cour de Catherine II, et il en donne une analyse [5], sans savoir qu'elle a été publiée en entier par le P. Gagarin, avec une traduction française en regard [6]. De même, lorsqu'il dit dans la préface que les documents qu'il produit au grand

[1] *Monumenta historica Slavorum meridionalium vicinorumque populorum e tabulariis et bibliothecis Italicis deprompta, collecta atque illustrata Vincentio Makuscev*, t. Ier, vol. I. Varsoviæ, 1874, in-8° de 559 et xxxi p.

[2] Dans le t. XI des *Mémoires de l'Académie*, cinquième appendice, p. 1-445.

[3] Pages 225 249.

[4] Page 277.

[5] Pages 261 et suiv.

[6] *Un nonce du Pape à la cour de Catherine II. Mémoires d'Archetti*. Paris, 1872, in-12.

jour sont demeurés jusque-là inconnus aux savants eux-mêmes, il fait involontairement penser au recueil du comte Michel Bourtourline, imprimé au commencement de 1871 ; ce recueil contient cent vingt-quatre pièces concernant la Russie, et qui sont toutes extraites des archives centrales de Florence [1].

— La commission archéographique, dont la féconde activité est un des moindres mérites, vient d'enrichir sa *Bibliothèque historique russe* d'un nouveau volume [2]. Les actes qu'il contient sont au nombre de deux cent soixante-neuf, et embrassent l'intervalle d'un siècle entier à partir de 1560, c'est-à-dire une des périodes les plus critiques de l'histoire russe, celle qui a été témoin de l'Union restaurée au Concile de Brzesc, de l'apparition des Faux Démétrius et de l'avénement des Romanov. Inutile de dire combien ces documents sont importants à l'étude de l'époque dont il s'agit et combien la Commission a été heureuse dans le choix de ceux à qui elle a confié la rédaction du volume (MM. Kostomarov et Timoféev).

— C'est encore à M. Kostomarov que nous devons la rédaction du dernier volume, le XVIe du Recueil, que publie la Société historique russe [3]. Les pièces sur les affaires de Pologne, durant les trois dernières années de Catherine II, la correspondance et les papiers du prince Repnine, qui remplissait alors la charge de gouverneur général de Lithuanie, donnent à ce volume une importance toute particulière.

— La collection des traités conclus entre la Russie et les autres puissances est également arrivée à son second volume. Le besoin d'un pareil recueil se faisait sentir depuis longtemps ; aujourd'hui, que toutes les Archives officielles livrent leurs secrets au public avide de savoir le passé de son pays, le ministère des Affaires étrangères ne pouvait pas faire exception. Aussi se prêta-t-il volontiers à patronner M. Martens, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg, chargé de la rédaction du recueil, en lui assurant le concours de M. Hamburger et de M. le baron Jomini, celui qui a présidé le Congrès de Bruxelles. La paix de Westphalie (1648) a été prise pour point de départ, et il fut décidé que les grandes puissances viendraient en premier lieu. Les deux premiers volumes sont consacrés à l'Autriche. Le premier, imprimé en 1874, contenait une trentaine de traités ou conventions conclues depuis 1648 jusqu'à l'avénement de Catherine II (1672). Le second volume embrasse le règne de Catherine, celui de Paul Ier et les

[1] *Documenti che si conservano nel R. Archivio di stato in Firenze, sezione Medicea, riguardanti l'antica Moscovia* (Russia). Testo italiano e latino copiato da i documenti originali, colla traduzione in russo. Moscou, 1871, in-8° de IV et 360, VI et 447 et XVI p.

[2] *Rousskaia istoritcheskaïa biblioteka*, t. II, in-4° de XX et 614 p.

[3] In-8° de 581 p.

huit premières années du règne d'Alexandre Ier. On jugera de l'importance des actes qu'il donne, en se rappelant par exemple le partage de la Pologne ou les guerres contre la Turquie, et en apprenant que sur trente documents qui y sont entrés, la *Collection complète des lois* n'en produit que quatre. Chaque traité est accompagné des articles secrets, qui sont demeurés jusqu'ici tout à fait inconnus, et il est précédé des considérations dans lesquelles l'auteur fait connaître le caractère de la diplomatie russe et dont les précieux éléments lui ont été libéralement communiqués par le ministère des Affaires étrangères. Le texte original est toujours placé en regard de la traduction.

— A son tour, M. Baranov nous a donné le second volume de son *Inventaire des ukazes conservés aux archives du Sénat* [1]. Le volume précédent, dont il a été question dans mon dernier *Courrier* [2], s'arrêtait à 1725, année de la mort de Pierre Ier; celui-ci continue jusqu'à 1740. Le nombre des ukazes qu'il enregistre est de six mille quatre cent onze, dont cinq mille cent quinze manquent à la *Collection complète des lois*. Si l'on pense que sur trente mille décrets conservés au Sénat, cette *collection* prétendue *complète* n'en a admis dans ses colonnes que dix-sept mille cinq cents, un peu plus que la moitié, on se fera une idée des lacunes qu'elle offre et des inconvénients qui en auront résulté. Il ne faut pas oublier que le recueil de M. Baranov n'indique que les ukazes émanés de l'autorité souveraine, et que ce n'est qu'une partie minime des documents accumulés aux archives du Sénat, puisque le chiffre total en dépasse trois millions et demi. Ce qui rend l'inventaire de M. Baranov précieux, ce sont les tables des matières très-détaillées et fort bien faites; elles occupent deux cent quatre-vingts pages.

— Les *Actes relatifs à l'histoire de la Russie sud-ouest* que publie la Commission archéographique sont arrivés déjà à leur huitième volume, qui comprend les années 1668-1669 et 1648-1657. Ainsi que l'indiquent ces deux séries de chiffres, le nouveau volume se compose de deux parties dont l'une fait suite aux actes du tome précédent, lequel s'arrête à l'année 1668; l'autre partie, comprise entre les années 1648 et 1657, se rapporte à l'histoire de la petite Russie, à la révolte de Bogdan Khmelnitski contre la Pologne, aux relations que les hetmans des cosaques ont eues, soit avec les chefs du clergé « orthodoxe » de Kiev, soit avec le gouvernement de Moscou. Le point que les actes mettent le plus en relief, c'est le rôle que ce clergé a joué dans les affaires politiques et la part active qu'il a prise dans l'annexion de la petite Russie à l'empire des Tsars.

— Les quatre ouvrages qui suivent méritent d'être mentionnés, bien qu'ils ne s'occupent pas directement d'histoire. C'est d'abord l'*Étude*

[1] In-4° de xiv et 1002 p.
[2] Octobre, p. 611.

historique sur les éditions et les recueils périodiques de la presse russe depuis 1703 jusqu'à 1802 [1], œuvre de longues années et de patientes recherches, qui a valu à son auteur, M. Alexandre Néoustroïev, le prix Ouvarov. L'historien y puisera une foule de données qu'il chercherait vainement ailleurs, et quant aux littérateurs, ces *Recherches* sur le premier siècle de la presse périodique leur seront désormais indispensables. — *La liste alphabétique de portraits russes*, par A. Wassiltschikoff [2], contient plus de renseignements historiques que ne le promet le titre. Fruit de plus de dix années de recherches, c'est le premier ouvrage qui paraisse en français sur cette matière. S'il ne l'embrasse pas dans toute son étendue, comme celui de M. Rovinski, qui est, en revanche, bien moins étendu, du moins il réunit tout ce qu'on peut désirer sur le XVIIIe siècle, époque qu'il s'est borné à étudier. L'intérêt historique consiste dans les notices biographiques ajoutées à chaque portrait. — Une publication du même genre, mais qui est bien plus importante pour l'historien, a pour objet l'illustre famille des Radzivill [3]. C'est une splendide réimpression de l'ancienne édition faite par les PP. Jésuites de Neswiz à la fin du siècle dernier. Le texte qui accompagne les portraits, ainsi que la préface, sont écrits en latin.— Les portraits, au nombre de cent soixante-cinq, ont une valeur historique incontestable, outre qu'ils se distinguent par la finesse du travail. Ils représentent les membres les plus célèbres de cette maison, jadis si puissante et qui a joué un si grand rôle dans les annales de la Lithuanie et de la Pologne.

— Le quatrième ouvrage est dû à M. Ovsiannikov, professeur d'histoire au premier gymnase militaire [4]. Ce manuel, fait à l'usage des élèves et des maîtres, a causé trop de bruit dans la presse russe pour qu'il soit permis de le passer sous silence. Jugé d'abord favorablement dans le *Journal du ministère de l'Instruction publique*, par un homme fort compétent d'ailleurs, il fut ensuite critiqué avec une juste sévérité et condamné au pilori. Le même Journal du comte Tolstoï déclare, par la bouche d'un autre juge qui a examiné le livre de plus près, « qu'il est au-dessous de toute critique, que les traductions dont il se compose en grande partie, sont faites en dépit du bon sens, et qu'en fin de compte il présente dans son ensemble quelque chose de monstrueux et de repoussant [5]. » Il n'y a qu'un volume de publié : il contient un cours d'histoire moderne. Il faut espérer que les sanglantes critiques dont il

[1] Saint-Pétersbourg, 1875, in-8° de LXXII et 878 p. à deux colonnes.

[2] *Ibid.*, 1875, 2 vol. in-8° de VIII-540 et 500 p.

[3] *Icones familiæ Radzivilianæ ex originalibus picturis desumptæ.* Petropoli, 1875.

[4] *Istoritcheskaïa Chrestomatiïa.* Saint-Pétersbourg, 1875.

[5] Décembre 1875, art. de M. Vassilievski, p. 381.

a été l'objet, profiteront et à l'auteur de la chrestomathie et à ceux qui voudraient en faire usage.

II. Histoire générale. — Le grand ouvrage de M. Serge Soloviev avance d'un pas sûr et réglé. Chaque année il s'accroît d'un nouveau volume et chaque fois le public fait un accueil bienveillant à cet historien. Le voilà déjà arrivé au règne de Catherine II, dont les deux premières années font, avec le règne de Pierre III, le sujet du vingt-cinquième volume de son histoire, le dernier qui ait paru [1]. Le portrait qu'il trace de l'infortuné Pierre III est en général assez ressemblant, bien que certains traits eussent pû être accentués davantage et que des couleurs un peu plus chaudes n'eussent point nui à la ressemblance. En parlant de la mort de cet empereur, l'auteur se contente de dire qu'elle a été violente. — De même, en racontant le sort de l'infortuné Arsène, évêque de Rostov, il rend justice à son courage ; mais l'arrêt qui condamnait ce courageux défenseur des biens et des droits de l'Église à être dégradé et enfermé dans les casemates de Revel sous le sobriquet insultant d'André le Radoteur (*vral*), n'arrache à l'historien aucune observation ; il se tait également sur l'usage qu'on a fait des biens enlevés aux couvents. D'autres que moi ont fait la même remarque, tout en tenant compte des circonstances indépendantes de la volonté de l'écrivain et sans atténuer les mérites du nouveau volume dont la lecture est en effet très-attachante. Les premières cent vingt-cinq pages sont consacrées à Pierre III, qui n'a régné que six mois [2].

— Si la volumineuse histoire de M. Soloviev prime toutes les autres publications traitant le même sujet, l'*Histoire militaire générale* du prince Nicolas Galitzine occupera une place à part non-seulement dans la littérature russe, mais encore à l'étranger, pourvu toutefois que l'ouvrage soit terminé. Ce sera le premier travail dans son genre ; et c'est au prince Galitzine qu'appartiendra l'honneur d'avoir comblé une lacune que notre siècle doit particulièrement regretter. D'après le plan adopté par le vénérable auteur, l'ouvrage entier se composera de vingt volumes, et devra être achevé en 1879. Il embrassera l'histoire générale militaire depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'année 1815 inclusivement. Les neuf premiers volumes sont déjà imprimés. Le dixième, qui est sous presse, abordera l'histoire militaire des anciens Slaves. Elle sera continuée dans le dixième volume et suivie de l'histoire militaire de la Russie, laquelle occupera aussi les huit tomes suivants. Le vingtième et dernier volume donnera les résultats prinpaux de l'histoire générale militaire. L'entreprise est grandiose ; elle fait honneur à la science russe et chacun doit former des vœux pour

[1] *Istorïa Rossii*, t. XXV. Moscou, 1875, in-8° de 379 p.
[2] De 25 décembre 1761 au 28 juin 1762.

que Dieu accorde à l'intrépide vieillard [1] assez de vie et d'énergie pour qu'il puisse mener son œuvre à bonne fin et voir le couronnement mérité de ses longs et infatigables labeurs.

III. MONOGRAPHIES. — Les deux récents ouvrages de M. Kotlarevski sur les anciens Slaves revendiquent ici la première place. Les *Légendes de S. Othon de Bamberg dans leur rapport avec l'histoire et l'antiquité slaves* [2], par lesquelles l'auteur a inauguré son *Livre d'antiquité et d'histoire des Slaves pomoriens au XIIe siècle*, auraient pu être placées parmi les matériaux historiques; mais comme les commentaires y occupent plus de place que le texte, nous avons préféré les mettre à côté de son *Ancien droit des Slaves baltiques* [3]. C'est une thèse qu'il a soutenue à l'Université de Saint-Pétersbourg, et qui lui a valu son bonnet de docteur. Le premier de ces ouvrages montre ce que les anciennes Vies latines de saints recèlent de trésors pour quiconque veut y étudier l'histoire des peuples slaves; M. Kotlarevski ouvre une veine encore à peine explorée. Dans le second, il étudie les éléments constitutifs de l'ancien droit des Slaves poméraniens, leurs lois, leurs us et coutumes, leur vie de famille, leur droit de propriété et les contrats. Parmi les thèses qu'il soutient, il y en a une qu'il aura de la peine à établir, c'est celle où il prétend que les Slaves baltiques occupèrent le pays situé entre l'Elbe et la Vistule jusqu'au XIIe siècle et antérieurement aux peuples germaniques.

— M. Nakko a publié à Odessa une *Histoire de Bessarabie depuis les temps les plus reculés* [4]. A juger d'après la première partie, la seule qui ait paru, l'ouvrage doit être fort considérable, puisque l'auteur consacre plusieurs centaines de pages à la période *scythique*, à celle où le nom même de Bessarabie était complétement ignoré. Le luxe d'érudition qu'il y a étalé témoigne en faveur du zèle avec lequel on étudie le passé historique des contrées avoisinant la mer Noire et faisant aujourd'hui partie de l'empire des tzars.

— Un travail tout différent, et fait d'après des documents positifs, traite des *Anciens écrits polémiques contre les Latins* [5] (depuis XIe au XVe siècle). L'auteur de cette *Revue historique et littéraire*, déjà très-avantageusement connu par ses travaux antécédents [6], s'est proposé, ni plus ni moins, d'écrire l'histoire de la littérature polé-

[1] Le 26 décembre dernier, le prince Galitzine a célébré son jubilé de cinquante ans de service.

[2] *Skazania ob Ottoné Bambergskom*. Prag, 1874, in-8° de 160 p.

[3] *Drevnosti prava Baltiiskikh Slavian*, 1re partie. Prag, 1874, in-8° de 168 p.

[4] Odessa, 1875, in-8° de IV-901 p.

[5] *Istoriko-literatourngi obzor*, etc... Moscou, 1875, in-8° de VII et 417 p.

[6] Son *Étude sur les Chronographes russes et sa Description des manuscrits de Kloudov*.

mique, dont le présent volume est un commencement. Il va jusqu'au concile de Florence inclusivement. Le second contiendra les écrits polémiques contre les protestants, le troisième et dernier traitera de ceux dirigés contre les Grecs-unis. Pour que le cadre fût rempli, on devrait y ajouter, dans un quatrième volume, la polémique avec le raskol. On aurait ainsi une histoire polémique complète. En attendant que ce beau plan se réalise, nous félicitons M. André Popov d'avoir pris l'initiative et montré la manière de traiter un sujet aussi important. Les résultats auquel il est arrivé prouvent que, dans cet ordre d'idées, l'influence byzantine était médiocrement enviable, qu'elle confondait le dogme avec le rite, l'essentiel avec le secondaire, et que les traces en sont visibles encore de nos jours. — Je dois signaler aussi le beau travail de M. Dorn, intitulé *Kaspii, ou les expéditions des anciens Russes dans le Tabaristan*, etc [1]. L'auteur, un des plus savants orientalistes que possède la Russie, expose dans ce travail les résultats de ses longues recherches, et il répand, en effet, de nouvelles lumières sur plusieurs questions importantes de l'ancienne histoire russe.

— La *Description de l'expédition dans le Khiva en 1839-1840* [2], faite par un homme du métier et qui avait pris part à la campagne, se recommande par le caractère éminemment pratique de la plupart des données qu'elle contient en grande quantité. L'auteur de ce livre, le feu général Ivanine, après avoir rappelé les anciennes expéditions contre le Khiva, tracé les routes qui y conduisent et le plan de campagne qu'on avait adopté, raconte la marche des opérations et le retour inopiné des troupes. Dans le huitième et le dernier chapitre, il examine les causes de l'insuccès et justifie la conduite du chef de l'expédition, comte Pérovski, tout en affirmant qu'on aurait pu continuer la campagne, malgré les énormes difficultés qu'offrait la nature du pays et le manque des préparatifs nécessaires.

M. Ivanine a laissé encore un autre travail sur l'*Art militaire et les conquêtes des Mongols Tatars et des autres peuples de l'Asie centrale sous Tchenghis-Khan et Tamerlan* [3]. Faite d'après les travaux des meilleurs orientalistes, cette œuvre posthume intéresse surtout la Russie, qui se souvient encore du joug mongol. L'invasion de Batou, petit-neveu de Tchenghis-Khan, est présentée par l'auteur, spécialiste de profession, tout autrement que ne le font les historiens *civils* ou ecclésiastiques, sans parler de l'utilité pratique qu'un pareil ouvrage

[1] Saint-Pétersbourg, 1875, in-8° de IV-LVI et 718 p., avec deux cartes et huit planches.
[2] Saint-Pétersbourg, 1874, in-8° de 267 et II p., avec une carte et plusieurs planches.
[3] *Ibid.*, 1875, in-8°.

peut avoir, en présence de ce qui se passe dans l'Asie centrale. Cet ouvrage a été publié sous la direction du prince Nicolas Galitzine.

— Dans le dernier *Courrier*, j'ai parlé de l'*Histoire de l'Académie russe* [1] que publie M. Soukhomlinov. Aujourd'hui, je puis appeler l'attention sur la suite de cette importante publication. Dans le premier volume, l'auteur racontait la vie et les travaux de quatorze membres de l'Académie appartenant tous au clergé, si l'on excepte la biographie de la princesse Dachkov, premier *président*. Le second volume ne parle que de trois membres, Roumovski, Lépékhine et Ozéretskovski, russes d'origine et dignes successeurs de Lomonosov. Le premier était mathématicien, les deux autres se sont fait connaître comme naturalistes : car tous les trois appartenaient en même temps à l'Académie des sciences. Cela ne les empêchait point de cultiver la langue russe, qu'ils ont enrichie de plusieurs travaux. Ainsi, Roumovski a traduit Tacite ; Ozéretskovski a laissé une traduction de Salluste, et Lépékhine celle de Buffon. L'auteur a traité son sujet avec une ampleur telle, que ses biographies ressemblent plutôt à une étude littéraire sur l'époque, et on doit reconnaître qu'il a su tirer parti des matériaux conservés aux différentes archives et demeurés jusque-là inconnus. A juger d'après ce volume, l'ouvrage entier doit être assez volumineux ; mais, dès à présent, on peut le considérer comme un digne pendant à l'histoire de l'Académie des sciences par feu Pékarski, et quant à la forme littéraire, il la surpasse assurément.

— Il y a une certaine analogie entre le travail de M. Soukhomlinov et celui de M. Nézélony : *Nicolas Ivanovitch Novikov, éditeur des journaux* (1769-1785 [2]). Cette dernière étude, remarquable à plus d'un titre, donne également plus que ne le promet le titre : car non-seulement l'auteur trace un tableau détaillé de l'activité littéraire de Novikov, comme éditeur, mais il cherche à résoudre plusieurs questions demeurées sans réponse malgré tant d'écrits consacrés à sa mémoire ; il examine si Novikov a été aussi écrivain, si on peut le donner pour un représentant de la franc-maçonnerie contemporaine, et dans quelle mesure il a exercé une influence sur la société et la marche des idées. Peut-être tout le monde ne partagera pas ses conclusions ; mais à coup sûr chacun lira avec le plus vif intérêt les deux premiers chapitres, dont l'un trace un tableau des mœurs russes au temps de l'impératrice Catherine II, et l'autre donne un aperçu historique de la franc-maçonnerie durant la même époque. L'auteur y montre comment le voltairianisme, et l'immoralité qui en est résultée, grâce surtout à la faveur qu'il avait trouvée à la Cour, provoquèrent une réaction, laquelle vint, non pas de l'Église ou du clergé, mais des loges maçon-

[1] *Istoria rousskoï akademii*, 1875, in-8° de 584 p.
[2] Saint-Pétersbourg, 1875, in-8° de IV et 445 p.

niques, avec leur mysticisme parfois extravagant et toujours nébuleux.

— Je terminerai cette revue en rappelant un nom cher à tous les amis de l'histoire russe, celui de Karamzine. On sait que l'illustre historiographe a composé un mémoire *sur la Russie ancienne et moderne sous le rapport politique et social*[1] qui circulait pendant longtemps en manuscrit, et ne fut publié, il y a quelques années, qu'à l'étranger; dernièrement, on en a fait une nouvelle édition, à Moscou même, et avec l'approbation de la censure.

P. S. — Tous ceux qui s'occupent d'histoire russe, connaissent bien l'*Essai de chronographie byzantine*, publié en 1855, par Edouard Muralt, sous les auspices de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Ils seront bien aises d'apprendre que ce travail, qui s'arrêtait à 1057, vient d'être continué jusqu'à l'an 1453. Cette seconde partie a paru à Genève, et, grâce à elle, l'ouvrage est aujourd'hui complet. — Malgré les imperfections inévitables dans les publications de cette nature et les incorrections du style, c'est encore le meilleur ou plutôt l'unique guide que nous ayons pour l'étude comparée des chroniqueurs slavons et byzantins.

J. MARTINOV, S. J.

[1] *O Drevneï i novoï Rossii.* Moscou, 1875.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : L'instruction primaire avant 1789 ; nouveaux témoignages. — Les nouvelles couches sociales et l'enseignement supérieur. — Séances des thèses à l'École des Chartes. — École archéologique de Rome. — Facultés des lettres de province. — Cours et conférences libres. — Société d'archéologie lorraine : une publication interrompue, les *Extraordinaires* de la *Gazette*. — Comité des travaux historiques et des sociétés savantes : documents relatifs aux États généraux ; les chansons populaires. — Société des anciens textes. — Société des antiquaires de France : discussion sur un tableau du temps de Jeanne d'Arc. — Bref de Notre Saint-Père le Pape Pie IX. — Société bibliographique : prix proposés ; la propagande du bien. — Don fait à la Bibliothèque de Troyes. — Publications récentes ou en préparation. — Revue de la presse. — Nécrologie : M. Laurentie.

Les assertions de l'école révolutionnaire et libre penseuse, au suje de l'état de l'enseignement primaire en France avant 1789, continuent à recevoir des démentis authentiques et dont la valeur est d'autant plus grande qu'ils se produisent souvent d'une façon incidente, au cours de recherches d'un autre genre, et apparaissent ainsi avec la force propre aux témoignages spontanés. Si, en effet, les labeurs de l'infatigable M. Fayet sont dirigés spécialement du côté de l'histoire de l'enseignement primaire [1], on n'en saurait dire autant de ceux de MM. de la Borderie et Siméon Luce, qui nous fournissent l'un et l'autre de précieux indices sur cette matière, l'un pour le XVIe siècle, dans la première partie de son étude sur Noël du Fail [2], l'autre pour le XIVe, dans son récent et remarquable ouvrage sur la jeunesse de du Guesclin [3]. Comme les faits et les preuves recueillis par ces deux érudits pourraient échapper à ceux qui font une étude particulière de la question, et qu'ils sont d'ailleurs de nature à intéresser nos lecteurs, nous leur donnerons place dans cette *Chronique*. Nous rappelons, pour qu'on apprécie mieux la valeur de ces nouveaux témoignages, que les travaux de M. Fayet et de ses vaillants émules ont mis hors de doute l'existence

[1] *Les Écoles de la Bourgogne sous l'ancien régime, ou réfutation d'un rapport officiel de 1873.* Langres, Firmin Dangien, 1875, in-8°.

[2] *Bibliothèque de l'École des Chartes.* t. XXXVI, année 1875, troisième et quatrième livraisons réunies, pp. 262-263.

[3] *Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque. La jeunesse de Bertrand* (1320-1364). Paris, Hachette, 1876, in-8°, pp. 15-16.

d'un enseignement primaire en France dans le XVIII[e] et dans le XVII[e] siècle. Que faut-il penser du XVI[e]? Écoutons M. de la Borderie: « On croit d'ordinaire que les campagnes étaient à cette époque dénuées des moyens d'instruction. Pour la Bretagne au moins, c'est une erreur. Il n'était guère de paroisse qui n'eût son maître d'école, *rector scholæ*, personnage plus important alors qu'aujourd'hui... A Noyal-sur-Seiche, paroisse limitrophe de Saint-Erblon, les maîtres d'école figurent si souvent comme parrains qu'on peut, avec le registre baptistaire, en reconstituer la liste pendant une vingtaine d'années [1]. »

Les faits cités par M. de la Borderie sont antérieurs à la prétendue Réforme. Il n'est donc pas possible de croire que l'enseignement primaire soit « le fils du protestantisme, » comme on l'a dit et maintenu sans aucune preuve. A plus forte raison cette théorie doit-elle être abandonnée en présence de faits et de textes remontant au temps de du Guesclin, comme ceux que nous empruntons à M. Siméon Luce: « On a cru longtemps, dit-il, que le moyen âge n'avait connu rien qui ressemblât à ce que nous appelons l'instruction primaire. C'est une grave erreur. Il est fait à chaque instant mention d'écoles rurales, dans les documents où l'on s'attendrait le moins à trouver des renseignements de ce genre [2]; et l'on ne peut guère douter que, pendant les années

[1] « Paganus Couerres, rector scolle de Noyalo, » 17 août 1517 (Reg. baptist. de Noyal-sur-Seiche, f° 55, v°); — « Michel Balue, rector scole, » 18 juillet 1524 (*Ibid.*, f° 79, v°); — « Petrus Doage, scole rector, » 31 janvier 1526 v. s. (*Ibid.*, f° 89, v°); — « Bonabius Galleren, rector scolle, » 8 novembre 1535, 3 juin 1536, 20 janvier 1536. v. s., 18 juillet et 12 septembre 1537 (*Ibid.*, f° 117 r°, 118 v°, 120 r°, 122 r° et v°); — « Petrus Douaye, rector scolle, » 1[er] février 1538. v. s. (*Ibid.*, f° 126 v°). — Il semble que la plupart de ces maîtres d'école étaient laïques; cela est sûr pour Pierre Douaye, qui était marié et qui eut une fille appelée Michelle, baptisée le 31 janvier 1527 (n. s.) Bonabe Galleren, au contraire, finit par se faire prêtre, mais quitta l'école; voir un acte du 6 juin 1546 où il est qualifié « *domnus* Bonabius Galleren, » ce titre de *dom* étant alors exclusivement attribué aux prêtres (*Ibid.*, f° 141 v°.). — *Noël du Fail*, p. 263, note 2. Il n'est pas douteux qu'outre les maîtres laïques signalés par M. de la Borderie, l'instruction primaire était donnée au peuple par le clergé séculier et par les ordres religieux. La source en était donc double et triple.

[2] Des lettres de rémission de mai 1376 font mention de Pierre Chapellain, frère de Jean Dangel, prêtre, *tenant escolles en la ville de Sauqueville* (Seine-Inférieure, arr. Dieppe, c. Offranville). (Archives nationales, JJ 109. n° 9, f° 9 v°.) — En 1377, Tassin de Laitre, maître d'école à Torcy-le-Grand, en la comté de Longueville (Seine-Inférieure, arr. Dieppe, c. Longueville), après avoir bu du vin avec Guillaume Caletout dans la taverne de Thomas d'Aunoy refuse de payer son écot. « Et pourquoi? demande l'hôtesse. — Parce que, répond Tassin, *vous avez un clerc à mon escole dont vous me devez plus de quarante sous.* » (JJ 121, n° 244.) — En 1378, il y avait un maître d'école à Attigny (Ardennes, arr. Vouziers). (JJ 112, n° 266.) — Dans des lettres de rémission de mars 1380, délivrées à Jeannin Renier, de Châteaurenard, il est question « d'un maître d'escole appellé Jehan Painperdu *qui aprenoit les*

même les plus agitées du XIVe siècle, la plupart des villages n'aient eu des maîtres enseignant aux enfants la lecture, l'écriture et un peu de calcul. »

Au reste, cette même existence de l'enseignement primaire dans les campagnes a été constatée pour le XIIe siècle par M. Léopold Delisle, dans sa belle *Etude sur la condition des classes agricoles en Normandie*, et M. de Robillard de Beaurepaire, dans son grand et bel ouvrage sur l'instruction publique dans la même province, dont la *Revue* a rendu compte, est remonté bien plus haut encore. Le fait est que l'enseignement primaire, en France comme partout ailleurs, est contemporain de l'Église chrétienne, que bien loin d'être le fils de la Révolution ou du protestantisme, il est, comme l'enseignement secondaire et comme l'enseignement supérieur, le fils du catholicisme. Écoles, colléges, universités, tout cela est sorti du sein fécond de la même mère, qui au besoin enfanterait encore des créations pareilles, comme elle l'a fait plusieurs fois sur les ruines accumulées par les bouleversements sociaux; qui rallumerait à sa lumière incomparable le flambeau éteint par la folie furieuse des sectaires, ces Barbares de nos jours, devant qui, on le sait assez, quand leur colère se déchaîne, la science pèse aussi peu que la foi, et par qui les bibliothèques, les archives et les musées ne sont pas plus respectés que les églises.

Dieu veuille que nous ne revoyions pas ces jours dont le souvenir semble déjà effacé de trop de mémoires, où les établissements d'enseignement supérieur voyaient les professeurs et leur auditoire, les maîtres et leurs élèves dispersés par la tempête, et où les tribunes des clubs distribuaient un enseignement plus approprié au goût des *nouvelles*

enfans du capitain du chastel de Beauche (Eure-et-Loir, arr. Dreux, c. Brezolles), *avec autres enfans.* » (JJ 116, n° 174.) — D'autres lettres de rémission du mois d'août de la même année mentionnent Roland le François, Breton, *maistre de l'escole* de Boiscommun (Loiret, arr. Pithiviers, c. Beaune-la-Rolande). (JJ 117, n° 190.) — Dans une pièce du 8 septembre 1380, Robin Gervaise de Serval, laboureur de vignes, dit à Robin Morel qu'il prierait pour lui « car *il avait apris à l'escole* et estoit sage. » (JJ 117, n° 243.) — En 1383, il y avait une école à Saint-Amand vers Châlons (Marne, arr. et c. Vitry-le-Français). (JJ 122, n° 166.) — Dans le testament en date du 13 octobre 1399, de Jean de Bourlemont, écuyer, seigneur de Bourlemont et de Domremy, on lit la disposition suivante: « Item, je donne à Oudinot, à Richard et à Gerard, *clercz enfants du maistre de l'escole de Marcey desoubz Brixey*, doubz escus pour prier pour mi et pour dire les sept psaulmes. » (Arch. nat., sect. hist., M 1, n° 28.) — On se préoccupait même de faire apprendre les langues vivantes, comme le prouve l'habitude qu'avaient les Wallons et les Flamands d'échanger leurs enfants : « Comme, d'ancienneté, ait été usé et accoustumé ou dit païs (de Tournai) de baillier enfant pour enfant de la langue d'oyl à celle de Flandres et de celle de Flandres à celle d'oyl, *pour aprendre les langaiges.* » (JJ 121, n° 318.) *Histoire de Bertrand du Guesclin*, p. 15, note 1.

couches sociales et des passions dirigeantes, que celui des chaires de l'État, aussi peu écoutées que celles de l'Église! Le Collége de France a beau dire et beau faire, il ne peut se passer de Notre-Dame. Je me permets de douter que ces *nouvelles couches*, auxquelles on a su inspirer, de haut en bas, avec une habileté acharnée et persévérante, le mépris des offices et du latin d'église, se sentent prises d'une subite ardeur pour les langues hébraïque, chaldaïque et syriaque, pour les hiéroglyphes des Pharaons ou même simplement pour l'ancien français et pour l'ancien provençal. Je crains que M. Paul Meyer, qui vient d'être chargé d'introduire l'enseignement de cette dernière langue dans la chaire des littératures du midi de l'Europe, où l'extravagance de M. Quinet prit autrefois ses ébats, ne recrute peu de disciples parmi les dominateurs possibles, probables, de demain, formés à l'école de ces ennemis des jésuites qui applaudissaient jadis son prédécesseur, et se pressaient à ce club, entretenu aux frais de l'État, que M. Quinet appelait son cours. M. Paul Meyer, de qui tout au moins une interversion de ce genre n'est pas à craindre, continue à suppléer M. Guessard dans la chaire des langues romanes à l'École des Chartes, où il a été remplacé comme secrétaire par M. Jules Roy.

La séance annuelle pour la soutenance des thèses a eu lieu à l'École les 17 et 18 janvier dernier. Nous reproduisons, en la rectifiant et en la complétant, la liste des sujets choisis, déjà donnée par nous dans notre avant-dernière *chronique* : *Simon de Montfort*, *comte de Leicester*, par M. Charles Bémont ; *Étude sur Richard de Cluni*, par M. Elie Berger ; *Aymeri de Narbonne*, *texte critique et commentaire*, par M. Louis Demaison; *Histoire de l'administration du trésor de Notre-Dame de Paris*, par M. Henri de Flamare ; *La Justice royale dans les îles normandes*, par M. Julien Havet ; *De l'état des terres et des personnes dans la paroisse d'Amblainville*, par M. Aymar de Manneville ; *Étude sur la vénerie et la fauconnerie royales en France au moyen âge*, par M. Henry Martin ; *L'Ordre du Temple et la série de ses commandeurs en Roussillon*, par M. Charles de Raymond ; *La Juridiction commerciale à Lyon*, par M. Joseph Vaesen. Les thèses de MM. Havet, Berger, Bémont et Demaison ont été particulièrement remarquées. Les résultats de la soutenance ayant été, selon l'usage, combinés avec ceux des examens de fin d'année, la liste des élèves proposés au ministre pour le diplôme d'archiviste-paléographe a été dressée dans l'ordre suivant : MM. Havet, Berger, Bémont, Demaison, de Manneville, Vaesen, Martin, de Flamare. — Nous ne savons si cette promotion fournira quelque recrue à l'École archéologique de Rome, dont les anciens élèves de l'École des Chartes sont désormais définitivement appelés, comme nous l'avons annoncé, à former en partie le personnel. La promotion précédente avait donné un membre à la nouvelle institution, qui est comme un dédoublement de l'École d'Athènes.

M. Clédat y a marqué sa présence par plusieurs travaux. Il a décrit et classé les manuscrits du poëte provençal Bertrand de Born, a étudié le manuscrit de la chronique latine de Salimbene et rédigé avec ses collègues, MM. Zeller fils et l'abbé Duchesne, un projet de catalogue du fonds de la reine Christine, conservé à la bibliothèque du Vatican. Ces trois érudits ont aussi dressé un projet d'inventaire des documents relatifs à l'histoire de France qui sont conservés en Italie. C'est à ce travail que se rattache sans aucun doute le mémoire publié récemment par M. Clédat, sous ce titre : *Les Archives italiennes à Rome* [1], et où il étudie ces Archives par rapport à l'histoire de France. Dans ses analyses et dans ses extraits, il adopte l'ordre suivant, qui est celui de ses découvertes : 1° Registres de notaires ; 2° Livres de compte des envoyés pontificaux en France ; 3° Documents émanant de l'officialité de Paris ; 4° Registres de *mandata de providendo*. Ces *mandata* sont des actes par lesquels les papes ordonnaient à tel ou tel collateur de bénéfices de réserver le premier bénéfice vacant dans sa circonscription au personnage en faveur duquel le *mandatum* était délivré ; 5° Collection de l'avocat Gorirossi. Cette collection contient des pièces relatives au Comtat Venaissin ; 6° Pièces, dit un peu vaguement M. Clédat, relatives à un attentat contre l'ambassadeur de France. C'est l'affaire du duc de Créquy (1662) ; 7° Correspondance du secrétaire du cardinal de Polignac ; 8° Comptes d'Avignon ; 9° Archives des Jésuites ; 10° *Varia*. Les travaux de M. l'abbé Duchesne ont porté principalement sur la plus ancienne rédaction du *liber pontificalis* et sur les poëmes de Raoul Tortaire, poëte latin du XIe siècle. M. Müntz a étudié les mosaïques chrétiennes antérieures au IXe siècle et les documents relatifs aux artistes français qui ont travaillé en Italie pendant le moyen âge et à la Renaissance. Nous ajouterons à ces indications sur les travaux des membres de l'École de Rome, celle d'un travail de M. Bayet, élève de l'École d'Athènes, qui a réuni environ cent cinquante inscriptions chrétiennes de l'Attique avec *fac-simile* et commentaire. L'École d'Athènes a déjà exercé et l'École de Rome est appelée à exercer aussi une influence réelle sur l'enseignement supérieur en France, notamment dans les Facultés des lettres.

L'enseignement supérieur de l'histoire a été presque uniquement représenté jusqu'à ce jour, en province, par les cours de ces Facultés réparties entre les diverses Académies de l'Université de France. Nous avons pensé qu'il y aurait intérêt pour nos lecteurs à trouver ici groupés quelques renseignements sur les sujets choisis par les professeurs de la plupart des Facultés provinciales. Nous nous proposons de compléter, autant que possible, ces renseignements dans nos prochaines

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXVI, cinquième livraison, pp. 457 et suiv.

chroniques. Nous joignons aux sujets des cours d'histoire proprement dits, ceux des cours de littérature qui nous paraissent avoir un caractère historique, se rapportant au programme de la *Revue.* A Besançon, notre collaborateur M. Pingaud, professeur d'histoire, a choisi pour sujet : 1° L'histoire des établissements français dans l'Amérique du Nord (Canada, Louisiane), et 2° La description et l'histoire de la Franche-Comté ; M. Vivier, professeur de littérature française, étudie le mouvement littéraire en France au XVIe siècle, du règne de Louis XII à celui d'Henri IV. — A Bordeaux, le sujet du cours d'histoire professé par M. Combes est l'histoire de William Pitt et de l'Angleterre pendant la Révolution. — A Caen, M. Tessier, professeur d'histoire, a choisi pour sujet le rôle de la France dans les croisades, et M. Desdevizes du Dézert, professeur de géographie, celui des Européens en Asie ; M. Joly, professeur de littérature française, étudie dix années du règne de Louis XIV (1668-1678), et M. Buchner, professeur de littérature étrangère, Shakspeare et son temps. — A Clermont, M. Chotard traite de l'établissement définitif de la monarchie absolue en France, de 1589 à 1661, et de la géographie physique, politique, historique et économique de l'Asie. — A Dijon, M. Gaffarel, professeur d'histoire, a choisi pour sujets l'histoire et la géographie des colonies françaises et l'histoire ancienne de la Grèce; M. Petit de Julleville, professeur de littérature française, l'histoire du théâtre en France, et M. Hallberg, professeur de littérature étrangère, l'histoire de la poésie populaire en Allemagne depuis ses origines jusqu'à nos jours. — A Douai siége une Faculté dont les professeurs vont aussi faire une série de leçons à Lille. M. Abel Desjardins fait à Douai l'histoire de la Renaissance des lettres et des arts au XVe et au XVIe siècle, et l'histoire ancienne de l'Orient et de la Grèce. Il fait à Lille des études historiques sur le XVIe siècle. Nous mentionnerons à la même Faculté le cours de M. Bossert, professeur de littérature étrangère, qui étudie l'Angleterre au XVe et au XVIe siècle, Shakspeare et ses contemporains. — A Grenoble, M. Antonin Macé a choisi pour sujet l'histoire de l'Europe et surtout celle de la France sous l'empire, à partir du traité de Presbourg ; M. Fialon, professeur de littérature ancienne, l'éloquence des Pères de l'Eglise au IVe siècle, et M. Dujit, professeur de littérature française, l'histoire de la satire en France. — A Lyon, M. Belot, professeur d'histoire, expose l'histoire de la constitution des États-Unis de 1783 à 1819 et les principales époques de la législation française; M. Soupé, professeur de littérature française, étudie la vie et les œuvres de Bossuet depuis son épiscopat jusqu'à sa mort et la vie littéraire au sein des parlements ; M. Heinrich, professeur de littérature étrangère, étudie l'éloquence religieuse et politique en Angleterre au XVIIIe siècle. — A Montpellier, M. Germain expose l'histoire de la formation de l'unité nationale et territoriale de la France, à partir du règne de Louis XIII; M. Revillout étudie les

lettres et la société en France pendant la première moitié du XVIII[e] siècle, et M. C.-J. Jeannel, l'histoire du théâtre allemand. — A Rennes, notre collaborateur M. Robiou, professeur d'histoire, fait deux cours : l'un a pour sujet la féodalité française au temps des croisades et les préludes du gouvernement monarchique en France ; l'autre les origines du régime féodal chez les différents peuples de l'Europe.

Nous félicitons M. Robiou des sujets choisis par lui, et qu'il traite, nos lecteurs le savent, avec compétence ; mais en général on remarquera le peu de place que tiennent les antiquités chrétiennes et les antiquités nationales, l'étude des premiers siècles de l'Église et du moyen âge français, dans les cours des Facultés que nous venons d'énumérer. Loin de nous la pensée d'en faire un sujet de reproche aux honorables professeurs d'histoire ou de littérature des Facultés de l'État ! Les uns sont trop sages pour choisir des sujets auxquels ils se sentent mal préparés ; les autres, qui peuvent l'être mieux, se croient justement obligés de partager leurs leçons entre les diverses périodes comprises dans le programme de leurs chaires et de ne pas s'attacher tous les ans à une même époque, si étendue, si riche, si variée qu'elle soit, et si nécessaire qu'en soit l'étude. Mais, d'autre part, il n'est pas douteux que les antiquités chrétiennes et les antiquités nationales devraient être enseignées d'une façon permanente dans tous les établissements d'enseignement supérieur des lettres. Il y a d'autres vides à remplir. C'est ce qui ne pourra se faire que par une série de mesures dont la routine se laissera difficilement arracher la concession. Aussi faut-il être bien aveugle pour ne pas voir, qu'outre les intérêts sacrés dont on n'a pas le droit d'exiger, dont on n'obtiendra jamais de nous le sacrifice, et qui sont, quoi qu'on en dise, sérieusement menacés dans l'état présent des choses, les lacunes mêmes de l'enseignement officiel démontrent la nécessité de maintenir à côté de lui, de laisser grandir dans le plein exercice d'une émulation féconde, les Universités créées par les efforts généreux de nos évêques. Leur existence, nécessaire à la liberté de nos consciences et de nos études, ne l'est pas moins pour la réforme et le progrès du haut enseignement en France [1]. Les supprimer, les restreindre ou les gêner, ce serait commettre envers la science et la patrie un acte de véritable trahison.

Nous espérons que ce crime, qui serait aussi une sottise, ne sera pas commis, et que nous aurons, au contraire, à constater dorénavant, dans toutes les branches de l'enseignement, officiel ou libre, de nombreuses créations et un mouvement salutaire. Nous mentionnerons

[1] La création toute récente (6 mars) d'une chaire d'archéologie à la Faculté des lettres de Paris est scientifiquement un progrès, qui n'aurait certes pas été fait de longtemps et ne l'aurait peut-être jamais été, sans la récente loi et la concurrence qui en est le résultat.

aujourd'hui un cours libre, ou plutôt une série de leçons sur l'histoire et la littérature celtiques, faites par M. Henri Gaidoz, depuis le 13 janvier dernier, dans le local de l'École des Sciences politiques. Nous annoncerons, en formant les plus vifs souhaits pour le plein succès de cette œuvre, l'ouverture à Paris[1] d'un salon catholique de conférences scientifiques et littéraires, qui a été inauguré par M. Léon Gautier, le lundi 6 mars, devant un auditoire plus étendu que le salon. L'histoire de l'Église et l'histoire de France y auront certainement leur place. Nous souhaitons que les catholiques fassent de même dans toutes les villes de province. Il faut s'instruire et s'instruire encore. Il faut, en face de la libre pensée, tenir plus ferme et plus haut que jamais l'étendard de la science et des lettres chrétiennes. De telles conférences, où l'éloquence ne doit pas être l'objet principal du conférencier ni de l'auditoire, mais servir seulement dans une juste mesure à la diffusion de notions saines et solides sur les diverses parties du domaine intellectuel, de telles conférences seraient d'utiles auxiliaires pour les établissements catholiques d'enseignement supérieur qui, de leur côté, fourniraient en partie le personnel enseignant. C'est ainsi que, notamment pour ce qui concerne les sciences historiques, pourraient plus aisément se répandre les résultats acquis, et la méthode qui sert à les acquérir. On ne peut nier que jusqu'ici l'enseignement oral, sous toutes ses formes, n'ait médiocrement poursuivi et atteint cet objet dans nos provinces, où les sociétés savantes, soit par leurs concours, soit par leurs publications, ont plus efficacement contribué à exciter ou à développer le mouvement intellectuel. Nous avons, dans notre dernière *chronique*, annoncé la création de la Société historique et archéologique du Maine. Nous avons été heureux d'en apprendre le prompt succès. Cette société compte déjà plus de quatre cents membres, ce qui assure l'avenir de la *Revue* qu'elle a fondée, et dont il sera parlé plus loin. Annonçons aussi le projet formé, depuis un certain temps déjà, pour la publication d'un recueil analogue dans une autre province. Le *Polybiblion* du mois de décembre dernier signalait l'apparition prochaine d'une revue mensuelle, publiée à Rouen, sous le titre d'*Annales de la Normandie* et sous la direction de M. Michel Hardy. La fondation de ces revues d'histoire provinciale semble témoigner d'un commencement de renaissance qui serait de bon augure. La *Revue* peut d'autant moins être insensible à ce réveil, qu'elle n'a jamais cessé de le réclamer et que peut-être même elle n'y a pas été inutile.

Il est une province où le réveil n'a jamais été nécessaire parce qu'elle n'a jamais sommeillé, et où pourtant le mouvement intellectuel

[1] Rue Bonaparte, 112. Les conférences ont lieu deux fois par semaine, le lundi et le vendredi.

s'est plutôt ralenti qu'accéléré dans ces dernières années. Mais qui oserait le reprocher à notre infortunée Lorraine ? Parmi les sociétés florissantes entre lesquelles se partagent les travaux des érudits lorrains, la Société d'archéologie siégeant à Nancy occupait à bon droit l'un des premiers rangs. Elle l'occupe encore, il est vrai, mais elle a senti, comme les autres sociétés de la même province, le contre-coup de nos malheurs. C'est ainsi qu'elle a dû interrompre la publication de son *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, quoique les matériaux ne manquassent pas pour le continuer. La *Revue* a naguère rendu compte des deux intéressants volumes publiés en 1866-67 par M. Schmit, alors bibliothécaire, aujourd'hui conservateur adjoint au département des imprimés de la Bibliothèque nationale [1]. Ces volumes comprenaient quatre-vingt-onze pièces sur la guerre de Trente ans en Lorraine depuis 1632 jusqu'à 1645, reproduction exacte d'imprimés contemporains des événements et dont les originaux, devenus, comme on pense, à peu près introuvables, c'est-à-dire ayant acquis la valeur de manuscrits, figurent dans les collections de la Bibliothèque. Le savant éditeur avait préparé, pour faire suite à cette publication, plusieurs recueils dont l'impression n'a pu avoir lieu par suite des événements. C'était d'abord un recueil intitulé : *Les Relations lorraines de la Gazette de France pendant la période suédoise de la guerre de Trente ans* (1633-1647). Qu'étaient-ce que ces *Relations* de la *Gazette ?* Quelle en est la valeur comme l'une des sources de notre histoire au XVII[e] siècle ? C'est ce que nos lecteurs apprendront par ce passage si instructif que M. Schmit veut bien nous autoriser à détacher de son manuscrit : « La feuille de Renaudot, dit le savant éditeur, se publiait en partie triple : 1° La *Gazette* proprement dite réservée d'une manière plus particulière aux faits divers de l'intérieur ; 2° les *Nouvelles ordinaires*, exclusivement consacrées à ceux de l'étranger ; 3° les *Extraordinaires*, véritables morceaux historiques, toujours de longue haleine, parfois même avec un titre à part, et auxquels il ne manque pour former une œuvre distincte que d'être détachés du recueil. Renaudot avait ses correspondants en quelque sorte attitrés au quartier général des armées et jusque dans le cabinet du Prince [2], et il savait très-bien se plaindre lorsque les uns ou les autres y mettaient quelque négli-

[1] *La guerre de Trente ans en Lorraine jusqu'à la destruction de la Mothe* (1632-1645), etc. Nancy, Lucien Wiener, 1866-67, 2 vol. in-8°, tirés à 125 exemplaires pour la Société d'archéologie lorraine, plus 27 de tirage à part. Voyez le compte rendu de M. d'Arbois de Jubainville, dans la *Revue* d'octobre 1869.

[2] Louis XIII ne dédaignait pas d'écrire quelquefois lui-même des articles pour la *Gazette*. M. Marius Topin en a publié quelques-uns, tels qu'ils étaient sortis de la plume royale, dans son récent ouvrage sur *Louis XIII et Richelieu*. Paris, Didier, 1876, in-8°.

gence. On le voit plus d'une fois, aux premiers temps de son journal, en appeler sans vergogne à l'autorité des généraux pour stimuler une plume paresseuse, et il ne craint pas de provoquer l'intervention du Roi lui-même lorsque ses lieutenants se montrent trop tièdes ou trop distraits. Mais en l'absence même de tous témoignages extérieurs, la seule lecture des textes révélerait suffisamment qu'ils sont l'œuvre de gens, nous ne dirons pas qui avaient vu, mais qui voyaient les lieux et assistaient aux événements. Nous avons eu occasion d'en faire l'épreuve sur quelques localités qui nous sont plus particulièrement connues : l'exactitude était saisissante. Une photographie n'eût point été plus minutieusement fidèle et l'on sentait avant tout examen que la plume d'un ingénieur militaire, témoin agissant, avait passé par là. On n'est point si scrupuleusement géographe sans être historien essentiellement fidèle. La couleur est souvent fausse, il est vrai, parce que l'amour-propre national du narrateur déteint sur la narration elle-même : mais il est bien facile de faire abstraction de la couleur. La statistique des morts, blessés et prisonniers y a été plus particulièrement maltraitée, peut-être de seconde main, et dans le trajet du camp au journal, en vertu de certaines habitudes de *prudence* qui ne sont pas aujourd'hui encore tout à fait abandonnées : mais ce genre de détails ne tient que bien indirectement à la substance du récit. En dehors de ces réserves sur des points très-accessoires, nous ne croyons pas nous tromper en attribuant à toutes et à chacune des relations qui vont suivre le caractère et la valeur de documents officiels. » M. Schmit, que nos lecteurs remercieront avec nous de nous avoir laissé lui dérober cette petite étude, si claire et si précise, de critique des sources, en un temps où cette science est justement en faveur, le savant éditeur, dis-je, a préparé d'autres recueils encore : *Les Mazarinades lorraines* (1648-1654), pamphlets du temps complétés au moyen des *Extraordinaires* de la *Gazette*; — *La Prison de Charles IV* (1654-1659); — *La Grande paix* (1660-1670) *et la dernière guerre* (1670-1675); — *Petite Gazette lorraine du règne de Léopold* (1697-1729); — *Petite Gazette lorraine du règne de François-Étienne* (1729-1737); — *Petit courrier de Lunéville sous le règne de Stanislas* (1737-1766). Ces trois derniers recueils ont été principalement composés d'extraits diligemment choisis dans les *faits divers* de la *Gazette*. Enfin M. Schmit a encore formé un recueil de *Pièces originales* (c'est-à-dire d'imprimés contemporains) *sur l'histoire de Lorraine au XVI*e *et dans les premières années du XVII*e *siècle*, avant la période suédoise de la guerre de Trente ans. La publication de ce précieux ensemble de documents, qui, sans nos malheurs, se serait poursuivie avec régularité, est, nous l'espérons, seulement ajournée, soit qu'elle se fasse ou non sous les auspices de l'excellente Société d'archéologie lorraine.

Les sociétés savantes de province communiquent librement avec le

Comité des travaux historiques qui siége au Ministère de l'Instruction publique, et dont la direction officieuse est destinée à communiquer une certaine unité à leurs efforts et parfois à les rassembler pour un objet commun. Ce Comité est lui-même une société savante, une sorte d'Académie chargée de diriger l'importante collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*. L'une des publications les plus importantes projetées dans cette collection, est celle des documents relatifs aux États généraux du XIVe au XVIIe siècle. Ce projet, contemporain de la création même du Comité, n'a toutefois, jusqu'à ce jour, abouti qu'à deux publications partielles : celle du *Journal de Masselin* sur les États de 1484, faite en 1835 par M. A. Bernier, et celle des *Procès-verbaux des États de 1593*, faite en 1842 par M. Aug. Bernard. Depuis lors, les efforts de ce dernier érudit auquel le Comité avait associé M. de Stadler, qui s'était occupé déjà de recherches analogues, ceux aussi de M. Levasseur, qui proposa en 1857 un plan pour la publication des États de 1644, étaient demeurés sans résultat. M. Georges Picot, connu par un récent et remarquable ouvrage sur la matière, a été chargé de reprendre dans son ensemble et de mener à bien la publication projetée. Il a présenté au Comité un rapport, où il propose de prendre pour type le volume dû au patient et méthodique labeur de M. Auguste Bernard, et de comprendre, autant que possible, dans la publication, pour chaque session d'États, les lettres royales de convocation, quelques exemples de procuration ou de procès-verbaux d'élection, les cahiers particuliers, le texte complet des procès-verbaux des séances de chaque ordre avec les harangues, les cahiers généraux des trois ordres accompagnés des réponses royales, que suivrait l'énumération des actes royaux dus à la sollicitation directe des députés ; enfin viendraient, comme un appendice, les relations des principaux personnages. Il a proposé, en outre, de ne commencer la publication qu'après avoir rassemblé la collection complète des manuscrits qui doit lui servir de fondement, et de faire appel pour cet objet aux sociétés savantes, aux correspondants du Comité, aux conservateurs des archives départementales, municipales ou judiciaires. Le Comité ayant adopté les conclusions du rapport de M. Picot, une circulaire ministérielle, en date du 11 janvier, a été adressée aux fonctionnaires et aux savants dont le concours est réclamé. Il est probable que les archives du Comité vont s'enrichir d'un assez grand nombre d'envois, dont il faut espérer que M. Picot saura tirer un meilleur parti, qu'on n'a fait des nombreuses chansons populaires recueillies dans toutes les provinces de France, et adressées au Comité, pour une grande publication projetée par M. Fortoul et qui n'a jamais eu lieu. Le Comité se dispose, croyons-nous, à prendre, au sujet de cette dernière collection, une mesure qui déchargera utilement ses archives, tout en permettant aux travailleurs de profiter des documents qui la composent, et auxquels les érudits qui s'occupent d'histoire littéraire

et d'histoire comparée des traditions, attachent aujourd'hui un grand prix [1]. Il est à peu près décidé que la collection sera transmise au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. On y trouvera peut-être de curieux éléments de comparaison avec les monuments de notre vieille littérature, que la Société des anciens textes s'est donné pour mission de mettre au jour. Aux projets de publication formés par cette société et déjà indiqués par nous, il faut ajouter les suivants : *Guillaume de Palerme*, publié par M. Henri Michelant ; la *Vie de saint Gille*, poëme de Guillaume de Berneville publié d'après le manuscrit de Florence par MM. Bos et G. Paris ; le *Voyage à Jérusalem en 1395* par le comte d'Anglure, texte en langue française publié avec une version contemporaine en dialecte messin par M. F. Bonnardot et accompagné de cartes dressées par M. Auguste Longnon ; *Aymeri de Narbonne*, chanson de gestes publiée par M. L. Demaison, qui en avait fait, comme nous l'avons dit, le sujet de sa thèse à l'École des Chartes. Un autre archiviste-paléographe de la même promotion, M. J. Vaesen, a été désigné par le Conseil de la Société de l'Histoire de France pour la publication des lettres de Louis XI que devait faire le regretté Léopold Pannier.

Parmi les sociétés savantes établies dans la capitale, la Société des antiquaires de France a une valeur particulière, à cause du nombre limité de ses membres qui, joint à leur mérite, fait compter comme une véritable faveur d'obtenir une place parmi eux. On tient grand compte de leurs jugements en matière d'archéologie, soit antique ou du moyen âge, et la Société est presque considérée dans le monde savant comme une seconde Académie des inscriptions et belles-lettres. Aussi n'attendait-on pas sans curiosité la discussion qui devait y avoir lieu au sujet du tableau relatif à Jeanne d'Arc dont nous avons parlé dans notre dernière *Chronique*. Cette discussion s'est prolongée durant deux séances, celles des 12 et 19 janvier. MM. Bordier et Quicherat ont soutenu des avis contraires. M. Bordier croit que ce tableau a été l'objet de retouches destinées à transformer en Jeanne d'Arc une représentation de saint Georges, et que l'inscription actuelle a été obtenue au moyen d'un grattage de l'inscription primitive. Il appuie son opinion sur des remarques intrinsèques et extrinsèques, les unes et les autres contestées par M. Quicherat, partisan persistant de l'authenticité de la représentation, et dont, à un double titre, l'autorité est grande en pareille matière. Celles de ces remarques qui ont trait au caractère de sainteté

[1] A cette occasion, nous nous empressons de déférer au désir exprimé par M. Milà y Fontanals, l'auteur de l'ouvrage si remarquable intitulé : *De la poesia heroïco-popular castelaña*, dont nos lecteurs n'ont pas oublié l'analyse faite par notre savant collaborateur, M. le comte de Puymaigre. M. Milà nous prie d'annoncer que son livre se trouve à Paris, à la librairie Maisonneuve.

attribué à Jeanne de son vivant, caractère que M. Bordier juge inadmissible alors, ne paraissent guère admissibles elles-mêmes, en présence des textes contenus au *Procès*. M. Courajod, après un examen attentif du tableau, a déclaré n'y avoir découvert aucune trace de retouches. MM. L. Delisle, de Montaiglon, Duplessis, Marion, etc., ont aussi pris part à la discussion qui semble, comme il arrive d'ordinaire, avoir laissé chacun ferme dans son opinion. La *Revue* ne croit pas nécessaire d'intervenir aujourd'hui dans ce débat. La gloire de Jeanne assurément ne dépend pas de la solution d'une question de ce genre. Cette gloire, aujourd'hui universelle, a reçu un nouveau rayon des mains augustes de Pie IX, dans le bref adressé par Sa Sainteté à M. Wallon. Ce bref, comme nous l'avons dit, figure en tête du magnifique volume auquel demeurera justement attaché le nom de M. D. Dumoulin et dont la maison Firmin-Didot va mettre en vente une seconde édition, quoique la première eût été tirée à près de huit mille exemplaires. « Personne, dit le Vicaire de Jésus-Christ, ne saurait méconnaître que Dieu, voulant relever la France de ses désastres et lui rendre son Roi légitime, n'ait choisi ce qui était faible pour briser les forces et les efforts des puissants, et qu'il n'ait pour cela donné à une simple fille des champs un courage extraordinaire et une merveilleuse science des choses de la guerre et de la politique. Il est triste de constater que, même en ces circonstances, on retrouve l'ingratitude, ce crime qui accompagne ordinairement les plus grands bienfaits, ainsi que l'attestent à la fois l'histoire ecclésiastique et l'histoire profane. L'envie, la haine, les rivalités de partis suscitent toujours des détracteurs aux mérites éminents; mais la fermeté de ceux qui souffrent persécution pour la justice et l'égalité d'âme avec laquelle ils supportent l'adversité, les élèvent eux-mêmes et abaissent leurs ennemis, à tel point qu'elles répandent un nouveau lustre sur la vertu des opprimés, et vouent les oppresseurs à une éternelle infamie.» Le Saint-Père souhaite au livre de M. Wallon un grand nombre de lecteurs, « non-seulement pour qu'ils y puisent une connaissance plus parfaite de l'histoire de leur pays[1], mais surtout pour qu'ils apprennent par l'obéissance, la résolution et les souffrances de Jeanne, qu'il est toujours utile et glorieux de se soumettre à la volonté de Dieu, et de bien servir sa patrie; et en outre, qu'il faut attendre de Dieu seul, et non des hommes, la récompense du bien accompli. »

On ne s'étonnera pas que la Société bibliographique ait voulu déposer aux pieds de l'héroïque vierge de France l'hommage de l'un des prix qu'elle vient d'instituer, pour encourager les érudits de la France et de l'étranger à faire profiter de leurs labeurs la science qu'elle cultive depuis

[1] Les catholiques français doivent méditer cette invitation qui leur est faite de si haut, de prendre une connaissance plus parfaite de l'histoire de France.

déjà huit années. Elle leur propose en effet le sujet suivant : « Faire le catalogue raisonné de tous les documents relatifs à Jeanne d'Arc, considérée sous tous les aspects. Ce catalogue doit comprendre les imprimés, les manuscrits et les monuments figurés de tous genres : livres, brochures, parties ou passages de livres et brochures, articles de revues et de journaux, anciennes chroniques, actes officiels ou juridiques, extraits, lettres, pièces de théâtre, poésies, etc., peinture, sculpture, sceaux, médailles, etc. ; l'indication de chaque document devra être, autant que possible, accompagnée de quelques lignes qui en préciseront la valeur. Il importerait aussi d'en indiquer exactement la provenance et la généalogie. Le prix est de la valeur de mille francs. » La Société a proposé un autre sujet de la plus grande importance : « Faire le catalogue raisonné des documents (livres ou pièces d'archives) relatifs à l'histoire des corporations et confréries ouvrières depuis leur origine jusqu'en 1789. Par *catalogue raisonné*, la Société bibliographique entend une liste méthodique, où l'indication de chaque document sera accompagnée de quelques lignes qui en préciseront la valeur. Les concurrents sont particulièrement invités à mentionner tous les statuts et règlements des anciennes corporations. Ils devront se restreindre à la France et aux pays de langue française. Ceux d'entre eux qui signaleraient les documents manuscrits auraient dans ce concours un avantage facile à comprendre. Le prix est de la valeur de quinze cents francs. » Pour l'un et l'autre sujet, la Société, sans imposer aux concurrents un plan arrêté d'avance, exprime le désir que leurs travaux soient divisés en deux parties et que le catalogue des documents soit dressé 1° par ordre chronologique ; 2° par ordre logique. Les manuscrits devront être remis au siége de la Société bibliographique, rue de Grenelle, 35, à Paris, avant le 1er avril 1877. Ces manuscrits devront ne porter aucun nom d'auteur et être uniquement munis d'une devise. Cette devise sera reproduite sur une enveloppe, dans laquelle devra être renfermée par chaque concurrent l'indication de son nom et de son adresse. Les prix seront solennellement décernés dans l'assemblée générale annuelle de la Société bibliographique. Les mémoires couronnés seront publiés aux frais de la Société.

En même temps qu'elle maintient et accentue chaque jour davantage son caractère scientifique [1], la Société bibliographique n'oublie pas (et c'est le temps pour elle de s'en souvenir plus que jamais) la mission qu'elle s'est donnée de combattre sous toutes ses formes la propagande du mal par la propagande du bien. Nous avons plusieurs fois signalé à

[1] Et aussi son œuvre de vulgarisation scientifique et particulièrement de vulgarisation historique. Nous aurons à revenir sur tous ces points et à signaler soit l'exécution de divers projets déjà mentionnés par nous, soit des créations nouvelles.

nos lecteurs l'empoisonnement intellectuel et moral si largement pratiqué par diverses publications populaires et notamment par la *Bibliothèque démocratique* à trente centimes. On peut dès maintenant en apprécier le résultat que, par malheur, on appréciera sans doute mieux encore dans un avenir trop prochain. La Société a résolu d'opposer à cette œuvre de démagogie antichrétienne et antisociale une *Bibliothèque à vingt-cinq centimes*. Parmi les volumes de cette *Bibliothèque* qui ont récemment vu le jour, nous signalerons à nos lecteurs deux excellents travaux : les *Libertés populaires au moyen âge*, par M. Edmond Demolins, et le *Massacre des otages en 1871*, par M. Urbain Guérin. Nous signalerons parmi ceux qui doivent prochainement paraître, l'*Instruction primaire avant la Révolution*, par M. l'abbé Allain; la *Saint-Barthélemy*, par M. Georges Gandy; l'*Histoire de la charité* et l'*Histoire des corporations ouvrières*, par M. Léon Gautier; l'*Histoire de la Révolution française*, par M. A. de Saint-Albin, et l'*Histoire des classes agricoles* par M. Gossin. Il y a là de quoi éteindre beaucoup de pétrole. Il en est de même de l'œuvre des *tracts* ou feuilles volantes, qui est activement poursuivie sous les auspices de la Société. Parmi les derniers *tracts* publiés, nous mentionnerons, comme ayant un caractère historique : *le Combat des Trente*, *l'Église et l'enseignement*, *Duguay-Trouin*, *Suffren*, *Vauban*, *la Chanson de Roland*, etc. On voit que la Société bibliographique est destinée à enrichir de toutes manières, et toujours dans le vrai et bon sens du mot, les diverses collections de notre grande Bibliothèque de la rue de Richelieu, où le dépôt légal, avec quelques bonnes choses, en verse, hélas! par le temps qui court, tant de déplorables! — L'administrateur général de cet établissement sans rival encore dans le monde, M. Léopold Delisle, a récemment adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique un rapport détaillé, qui a été publié dans le *Journal officiel*, mais dont M. Delisle doit prochainement donner dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* une édition plus correcte, augmentée de renseignements et de développements nouveaux. Nous nous réservons d'en parler alors à nos lecteurs, et de les mettre au courant de la situation actuelle de la Bibliothèque nationale, où d'importantes réformes sont à l'heure présente en préparation.

Il serait bien utile de voir peu à peu se fonder en France de grandes bibliothèques provinciales par l'accroissement des dépôts déjà existants dans certaines villes et dont plusieurs sont fort riches. Les dons ou legs des particuliers sont, pour ces dépôts, eu égard à la modicité de leurs ressources budgétaires, de singulières bonnes fortunes. La bibliothèque de Troyes s'est récemment enrichie d'une collection d'ouvrages et de pièces concernant cette ville, le département de l'Aube et la Champagne méridionale, et particulièrement intéressante pour l'histoire du jansénisme et de la Révolution dans cette partie de la France.

Cette collection rassemblée durant soixante années par le docteur François Carteron, mort à Troyes le 12 avril 1866, a été donnée à la bibliothèque municipale par sa fille, Mme Léon Pigeotte, et le catalogue, dressé avec beaucoup de soin et de méthode, en a été récemment publié par M. Léon Pigeotte [1], justement estimé dans le monde de l'érudition et des lettres pour sa collaboration au grand ouvrage de notre savant collaborateur, M. d'Arbois de Jubainville : *Les Ducs et les comtes de Champagne*. — On peut aussi considérer comme une bonne fortune pour les biliothèques provinciales les belles réimpressions de la maison Palmé. Nous avons annoncé déjà celle du *De re diplomatica* de Mabillon dont les soixante-dix planches de *fac-simile* seront non pas reproduites, mais refaites par les procédés supérieurs dont dispose l'art moderne enrichi par les découvertes de la science. De bonnes photogravures remplaceront utilement de mauvaises lithographies. Le même éditeur prépare une réimpression du grand ouvrage de Dom Martène, aussi précieux pour l'histoire des mœurs que pour l'histoire de l'Église et pour celle de la liturgie, le *De antiquis ecclesiæ ritibus* complété par le *De antiquis monachorum ritibus*. — Le *Charlemagne* de M. Alphonse Vétault, que la maison Mame mettra en vente au mois d'août prochain, sera accompagné d'éclaircissements par M. Demay sur la sigillographie et le costume, par M. Auguste Longnon sur la géographie, par M. A. de Barthélemy sur les monnaies. On remarquera dans le travail de M. de Barthélemy une monnaie portant le type et le nom à jamais fameux du comte des Marches de Bretagne « Rodland », monnaie contemporaine et dont notre savant collaborateur se propose d'établir le caractère véritable, jusqu'à présent méconnu, au point de vue de ce qu'on pourrait appeler le droit public monétaire. D'autres éclaircissements, dont plusieurs dus à la plume de M. Léon Gautier, porteront sur la paléographie, la diplomatique et l'histoire littéraire. L'illustration sera empruntée principalement aux manuscrits des VIIIe et IXe siècles, mais vingt planches hors texte feront passer sous les yeux du lecteur le type de Charlemagne tel qu'il a été compris par le moyen âge, par la Renaissance et les temps modernes. — Nous signalerons, parmi les publications récentes, le *Polyptique de l'église Saint-Paul de Lyon*, par M. Guigue, et l'*Inventaire analytique du cartulaire du chapitre cathédral de Noyon*, par M. Armand Rendu. — Dans la presse quotidienne, outre l'excellent *Courrier* mensuel *de l'érudition* de M. Léon Gautier que publie le *Monde* [2], et dont nous profitons

[1] *Catalogue d'ouvrages et pièces concernant Troyes*, etc., par M. Léon Pigeotte, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France. Troyes, Bertrand-Hu, imprimeur-libraire. 1875, in-8°.

[2] 7 janvier et 18 février. Nous signalons également dans le *Monde* (25 décembre 1875, 6, 26 et 29 janvier 1876) les articles de M. le baron d'Avril sur les mystères liturgiques et sur Charlemagne, personnage épique.

pour cette *Chronique*, nous relevons avec plaisir la publication régulière dans l'*Univers*[1] de *Lettres historiques* dues à la plume de M. Edmond Demolins. L'*Union*[2] a également, depuis le mois de janvier dernier, une *Revue des sciences historiques* mensuelle, et les choses de l'érudition occuperont désormais une place étendue dans ce journal, qui tient à se maintenir à la hauteur où l'avait élevé, au point de vue littéraire comme au point de vue politique, le directeur vénéré qu'il vient de perdre, et auquel la *Revue* apporte aujourd'hui son respectueux et douloureux hommage.

C'est pour nos études un honneur que nous puissions inscrire sur la liste des historiens de ce siècle le nom de M. Laurentie. Son *Histoire de l'Empire romain* et son *Histoire de France*, écrites dans cette prose forte et savante dont il avait le secret, témoignent de la puissance d'étude et de composition que possédait ce mâle esprit. Parmi les luttes incessantes soutenues pour les grandes causes dont il fut, soixante ans durant, le défenseur toujours sur la brèche, il avait su trouver le temps de lire et de lire encore. Il possédait à fond les lettres latines. Il connaissait et aimait nos vieux chroniqueurs, il avait manié toutes les sources imprimées de notre histoire. Son esprit, naturellement porté aux méditations philosophiques, se sentait à l'aise dans la recherche des causes, et sa fine intelligence pouvait se plier sans peine aux plus subtiles distinctions de la critique. Aussi eut-il jusqu'à son dernier jour l'esprit ouvert aux progrès de l'histoire et de l'érudition dans toutes ses branches, dans celles-là mêmes qui sont de création récente et que les vieillards nient ou ignorent plus volontiers. Mais il voulait que les résultats acquis par la science lui fussent présentés d'une façon claire et brève. Il était Français jusqu'au bout des ongles et ne pouvait supporter qu'on l'ennuyât. Que dire de la grandeur de son caractère de chrétien et de royaliste, qui ne réponde mal à cette grandeur même, devant laquelle tous les fronts se sont inclinés? que dire, après ce concert universel de regrets et d'éloges, après cette mort et ces obsèques qui ont renouvelé le grand spectacle de la mort et des funérailles de Berryer? La France actuelle salue en de tels jours, d'un mouvement spontané, cette vieille France catholique et française qu'elle méconnaît d'ordinaire, et

[1] 18 janvier : *Le mouvement historique au XIXe siècle* ; 2 février : *Ce que l'on peut tirer des vies de saints*; 21 février : *Comment on peut ranimer les études historiques en province;* 6 mars : *De la nécessité d'introduire l'histoire de France dans l'enseignement.*

[2] 2 et 22 février. La première est consacrée à la *Revue des questions historiques*, la seconde à l'enseignement supérieur de l'État en ce qui concerne les sciences historiques et particulièrement les antiquités nationales. Notons encore dans l'*Union* un curieux article de M. le marquis de la Rochethulon sur *le duc d'Enghien* (10 janvier). M. de la Rochethulon y a publié quelques fragments d'une correspondance inédite dont il est possesseur.

dont, hélas! elle déroge. Ces saluts qui lui échappent témoignent de ce qu'il y a encore de bon en elle. Malgré les tristesses de l'heure présente, ne perdons ni le courage ni la confiance; imitons, en ce qui nous regarde, la constance invincible d'un Berryer et d'un Laurentie. Comme chrétiens d'ailleurs, que pourrions-nous craindre? La persécution nous épure et nous fortifie, et elle tue les persécuteurs, ou, mieux encore, les convertit. Le monde est avec eux, mais Dieu est avec nous, et Dieu a vaincu le monde. *Hæc est victoria quæ vicit mundum, fides nostra.*

MARIUS SEPET.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

M. Édouard Reuss a entrepris une traduction nouvelle de la Bible sur les textes originaux. A l'occasion de la publication des Psaumes, M. Albert Réville a donné un article sur le *Psautier juif*[1], dans lequel, selon sa coutume, au milieu de quelques beaux passages, il a mêlé beaucoup d'erreurs. Ainsi, il affirme, sans en donner bien entendu aucune preuve, que les psalmistes hébreux professaient des croyances en contradiction avec les croyances chrétiennes. Il est bien vrai qu'ils n'ont point connu toutes les vérités que devait nous révéler Jésus-Christ, mais on ne rencontre rien dans les chants sacrés qui soit entaché d'erreur et opposé à nos dogmes. M. Réville parle aussi en termes fort vifs des haines vigoureuses des Psaumes à l'égard des ennemis du peuple de Dieu. Il est cependant obligé de reconnaître lui-même qu'il n'était possible de conserver le monothéisme parmi les Hébreux qu'en leur inspirant une aversion profonde pour les polythéistes. Plus loin, le théologien de la *Revue des Deux-Mondes* fait de David un portrait où il exagère les défauts et les fautes du saint pénitent, et passe sous silence ses qualités et ses vertus ; enfin, poussant jusqu'au bout le mépris de toutes les traditions, il dénie au roi-prophète le titre de Psalmiste. Il faut supposer ses lecteurs bien ignorants ou bien crédules, pour oser avancer de telles propositions.

— Notre collaborateur, M. Félix Robiou, publie dans les *Annales de Philosophie chrétienne* un *Examen d'un système de chronologie biblique, proposé par M. l'abbé Chevallier.* Deux articles ont déjà paru[2]. M. l'abbé Chevallier suppose des connaissances scientifiques très-exactes chez les anciens. Nous regrettons qu'il en donne comme preuve, dans la discussion actuelle, les affirmations de M. Piazzi Smith sur la *Grande Pyramide*, affirmations que la plupart des savants s'accordent à regarder comme sans fondement. M. Robiou a prouvé, dans sa *Métrologie égyptienne*, honorée d'une médaille par l'Institut, que les sciences exactes dans l'antiquité étaient très-imparfaites. Mais

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 1er novembre 1875.
[2] Livraisons d'octobre et de novembre 1875.

sans insister sur ce point, il attaque surtout le point de départ de M. l'abbé Chevallier et prétend que ce dernier commet une erreur en fixant à 1440 ans, au lieu de 1460, la durée de la période sothiaque pendant laquelle le 1er thot de l'année vague parcourait les différents jours de l'année julienne; il nie aussi l'exactitude de la date attribuée à l'Exode par le nouveau chronologiste. Celui-ci lui répond pied à pied et maintient son système, mais il est obligé de reconnaître qu'il ne repose cependant en partie que sur des opinions, et non sur des faits incontestables.

— Dans le même recueil, M. Oppert continue [1] ses savantes études chronologiques sur *Salomon et ses successeurs*. Quand cet important travail sera achevé, nous en donnerons le résumé analytique à nos lecteurs.

— La stèle du roi de Moab, Mésa, qui vient d'être placée au Musée judaïque du Louvre, avait déjà donné lieu à un grand nombre de publications, avant qu'elle fût ainsi exposée à l'étude des savants et aux regards des curieux. Le sens général de l'inscription qui y est gravée est parfaitement connu, depuis que M. Clermont-Ganneau l'a découverte et interprétée. Les rationalistes allemands et français, qui sont toujours à l'affût pour chercher à prendre la Bible en défaut et pour essayer de prouver qu'elle n'est qu'un livre purement humain, ont prétendu que le langage du roi moabite était tout à fait semblable à celui d'un Hébreu, qui ne se serait pas exprimé autrement, et aurait écrit seulement Jéhovah au lieu de Chamos. Ce qui revient à dire que la religion de Jéhovah n'est pas plus divine que la religion de Chamos. Dans deux articles remarquables, publiés dans la *Revue du Monde catholique* [2], M. l'abbé A. Deschamps montre d'une manière péremptoire combien ces assertions sont fausses. Jamais une déesse n'a été associée chez les Hébreux au culte de Jéhovah : dans la stèle de Mésa, il n'est pas seulement question de Chamos, mais aussi d'Astor. De plus, Mésa, pour obtenir la victoire sur ses ennemis, offrit son propre fils en sacrifice à son dieu Chamos : le livre des Rois (IV, III, 27) ne rapporte qu'avec horreur cet acte d'épouvantable cruauté.

— *Les soixante-dix semaines de Daniel* ont été l'objet d'un très-grand nombre de recherches. Le P. Petau en a déterminé exactement le point de départ dans son livre *De Doctrina temporum*. Dans un article consacré à cette question [3], le P. Colombier accepte comme acquis les calculs du P. Petau; il admet également comme démontré que la prophétie de Daniel regarde le Messie et que les semaines dont elle parle sont des semaines d'années, c'est-à-dire des périodes de

[1] Livraisons de septembre et de novembre 1875.
[2] Octobre et novembre 1875.
[3] *Études religieuses*, décembre 1875.

sept ans. Sans se préoccuper de la question si difficile de savoir qui était Darius le Mède [1], il arrive immédiatement à l'examen des textes bibliques, qui peuvent aider à résoudre le problème et qu'il rapporte tout au long. L'édit de Cyrus, qui est de l'an 536 av. J.-C., ne peut être le point de départ des soixante-dix semaines : il n'est pas question dans cet édit de la reconstruction des murs de Jérusalem que la prophétie mentionne expressément. Artaxercès, fils de Xerxès, rendit deux édits en faveur des Juifs. Le premier (I Esdr. VII) ne dit rien des murs de la ville; le second (II Esdr. I, non pas II, comme on l'a imprimé par erreur), quoiqu'il ne soit rapporté que sommairement, permet de les rebâtir. C'est donc à partir de l'année où fut donné ce second édit qu'il faut compter les soixante-dix semaines. La discussion sur la date de cet édit, faite par le P. Colombier, paraît décisive ; il la fixe à l'an 455 ou 454 av. J.-C.

— Grâce à la philologie comparée, les *Tables eugubines*, découvertes en 1444 à Gubbio et qui avaient été jusqu'ici une énigme indéchiffrable, ont été enfin expliquées d'une manière satisfaisante. M. Michel Bréal raconte, dans la *Revue des Deux-Mondes* [2], l'histoire de ce déchiffrement laborieux et nous en fait connaître les résultats. Les Tables eugubines sont les actes d'une corporation de prêtres qui avait son siége à Iguvium, aujourd'hui Gubbio. Ces prêtres s'appellent les « frères attidiens» et le nom de « confrérie» est donné au collége. Ils sont au nombre de douze : différents noms de magistrature, tels que le questeur et le *fratreks* sont mentionnés. Ils offraient des sacrifices à toute une série de dieux et de déesses. Ces Tables nous fournissent ainsi de précieux renseignements sur le panthéon d'un peuple italique. Certains noms coïncident exactement avec les noms romains : tels sont Jupiter, Sancus, Mars ; d'autres présentent une ressemblance plus ou moins lointaine, comme Fisus, Grabovius, Cerfius ; quelques-uns étaient entièrement inconnus : Vofonius, Tefer, Trebus, etc. Le texte des Tables se rapporte à différentes cérémonies sacrées dont était chargée la confrérie attidienne : ce sont des prescriptions relatives au rituel ou des résolutions votées en assemblée par le collége ; la manière de prendre les auspices, des prières, dont quelques-unes sont rapportées tout au long, etc. Ces prières présentent la même superfluité de mots, les mêmes répétitions, le même attachement aux formules qne Cicéron relevait chez les jurisconsultes romains; elles ont des traits frappants de ressemblance avec quelques-unes des formules de prières que

[1] Le P. Colombier, au sujet de Darius le Mède et de l'année 538, date de la première année de son règne, renvoie à M. Ménant, *Babylone et la Chaldée*, p. 275. Nous n'y trouvons rien à ce sujet.

[2] Liv. du 1er octobre 1875. M. Bréal vient de publier à la librairie Franck un volume entier sur la matière, résultat de son enseignement à l'École des hautes études.

Caton donne comme modèle à l'agriculteur romain. La Table II donne la liste des peuples participant tous les ans au sacrifice d'une truie et d'un bouc : parmi ces noms, il en est qui sont cités dans Pline au nombre des populations de l'Ombrie. Une autre inscription fait entrevoir l'organisation intérieure de la confrérie. La langue qu'on lit sur ces sept plaques de bronze, écrite sur cinq en caractères étrusques, sur deux en caractères latins, est l'ombrien, idiome proche parent du latin, que l'on peut, dit M. Bréal avec l'autorité qui lui appartient en cette matière, considérer jusqu'à un certain point comme un avant-coureur des langues romanes.

— M. Bonnetty est arrivé, dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, à la fin de son grand travail sur la religion des Romains et sur la connaissance qu'ils ont pu avoir des traditions bibliques, par leurs rapports avec les Juifs. Ces articles réunis formeront trois gros volumes in-8°, dont deux ont déjà paru. C'est dire l'étendue avec laquelle est traité ce supplément à toutes les histoires romaines, qui fournit les faits les moins connus et cependant les plus authentiques. Le savant travail de M. Bonnetty commence à l'an 162 avant Jésus-Christ, par le traité d'alliance de Judas Macchabée avec les Romains ; à partir de l'an 62, date de la prise de Jérusalem par Pompée, M. Bonnetty a donné, année par année, le sommaire des événements politiques et indiqué la nature de la religion romaine, en montrant comment les affaires romaines étaient dirigées par les oracles, les apparitions, les *démons ;* on voit ainsi de quel esclavage et de quelle *démonocratie* le Christ a délivré les hommes, et quel a été le bienfait de la rédemption ; M. Bonnetty a montré ensuite les rapports des Romains avec les Juifs, et l'influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde, enfin il a terminé par le tableau succinct des écrivains romains grecs et juifs. Ce travail, poursuivi jusqu'à la mort de Jésus-Christ, donne le vrai tableau de l'histoire du monde à ces époques. Grâces aux recherches approfondies du savant auteur, on peut connaître quels ont été en réalité les points de vue religieux et philosophiques des dogmes et des préceptes ayant cours dans la société, et quels furent ces grands personnages, empereurs, écrivains, dont on nous donne ordinairement une si haute et si glorieuse idée. Nous pouvons dire que ceux qui n'ont pas lu ce travail, si plein d'érudition et de recherches, ne connaissent pas exactement l'état de la société romaine. M. Bonnetty a tenu à faire ressortir la grande lacune, lacune déplorable qui existe dans nos écoles : le Verbe divin est exclu de nos études ; or, c'est lui qui, en réalité, a tout enseigné, tout réglé, en fait de dogme et de morale, et, selon que sa lumière a été plus ou moins acceptée, le monde a été dans des ténèbres plus ou moins épaisses. Nous aimons, en signalant la fin de ce long et beau travail, à remercier M. Bonnetty de nous avoir ainsi ouvert les trésors de son érudition : nul ne pourra

désormais toucher à ces questions, sans recourir aux savantes recherches que nous signalons, et où tant de témoignages si peu connus, tant de textes sont réunis et confrontés.

— Le R. P. Haté continue dans les *Études religieuses* à examiner les *Résultats des Recherches préhistoriques*. Il établit, dans les livraisons d'octobre, de décembre et de janvier, que les âges de la pierre sont renfermés dans les limites des temps historiques. Selon lui, la pierre polie est contemporaine de l'époque romaine; la pierre taillée avait précédé, sans solution aucune de continuité, la pierre polie; les diverses formes de la pierre taillée ont toutes paru en même temps. Les âges de la pierre ne sont donc pas absolument, mais seulement relativement préhistoriques. Qu'on accorde mille ans pour le règne de la pierre polie, mille ans pour le passage de la pierre taillée à la pierre polie, enfin deux mille ans à la période de la pierre taillée, on n'a encore qu'une somme de quatre mille ans pour le total des âges de la pierre. On reprochera sans doute au P. Haté de n'avoir pas fait de concessions assez larges, mais on lui reprochera surtout d'avoir donné trop de développement à ses preuves.

— Mentionnons aussi, dans les mêmes *Études religieuses*, un épisode intéressant de l'histoire du jansénisme en Anjou, *le Bonhomme Gallard et les Gallardins*[1], par le P. Le Lasseur, si versé dans tout ce qui a rapport à l'hérésie de Port-Royal et de ses adeptes; *Saint Louis et les Papes au XIIIe siècle*[2], et le *Césarisme entre la Papauté et la Monarchie chrétienne, ou Étude sur Grégoire IX et Frédéric II*, par le P. Verdière[3].

— Pendant ces dernières années, il a paru plusieurs ouvrages sur Coligny. M. G. Baguenault de Puchesse en a pris l'occasion pour écrire une étude[4], où sont résumés les récents travaux de MM. Jules Tessier, le prince de Caraman-Chimay et Abel Desjardins. M. Baguenault de Puchesse se demande si l'amiral de Coligny a été jugé équitablement par l'histoire et s'il est nécessaire aujourd'hui de reviser l'arrêt rendu par la postérité? Grâces aux lettres nombreuses, jusqu'ici inédites, publiées par M. Tessier, grâces aux notes extraites par M. de la Ferrière des archives anglaises, Coligny se montre par-dessus tout sectaire et chef de secte, encore plus que chef politique des Huguenots, rôle réservé au prince de Condé. C'est le fervent protestant qui écrit à la reine Élisabeth tous les incidents de la guerre, et lui fait rechercher avidement son alliance aux dépens de la France; c'est le sectaire qui ne détourne pas Poltrot de Méré d'assassiner le duc de Guise; c'est le

[1] Octobre 1875.
[2] Novembre et décembre 1875.
[3] Février 1876.
[4] *Correspondant* du 10 février 1876.

sectaire qui, las enfin de la guerre, veut se réconcilier avec le roi, en le séparant des chefs catholiques. Mais, à la cour, il y a contre Coligny d'implacables ressentiments, et l'amiral est frappé le 22 août. Deux jours après éclate la Saint-Barthélemy. Coligny est-il, comme on l'a dit, « le glorieux martyr de la tolérance religieuse et de la grandeur nationale ? » M. Baguenault de Puchesse estime avec raison que ces expressions dépassent la mesure : Coligny eût pu être, selon lui, un des grands caractères de notre histoire, mais il fallait pour cela ne point commencer par être un héros de guerres civiles.

— Un article de M. l'abbé Blampignon sur la jeunesse de Massillon [1], complète ou rectifie sur plusieurs points les travaux de M. l'abbé Bayle et de Mme de Marcey. Des documents fournis par les anciennes archives de l'Oratoire, des lettres inédites extraites de cabinets particuliers, des livres rares, fournissent des détails précieux à connaître. Massillon, dont le père était notaire à Hyères, appartenait par conséquent à la bourgeoisie de Provence. Une lettre inédite de Boileau prouve que c'est bien Massillon, et non Mascaron, comme on l'a dit, qui était si sévère contre les poëmes dramatiques, même celui d'*Athalie* ; la retraite de Massillon à l'abbaye de Septfonds, dont la réalité a été mise en doute, est prouvée ici par différents textes ; son professorat à Juilly est mis au compte du père Gaspard Massillon ; ses sentiments catholiques sont hautement proclamés, car il chassa d'auprès de lui son neveu, parce qu'il était entaché de jansénisme : c'est à ce neveu, converti un moment par le P. Bridaine, mais revenu à ses erreurs, que l'on doit cependant la première édition complète des œuvres de Massillon : malheureusement il y a introduit quelques corrections jansénistes. M. l'abbé Blampignon est habitué à fouiller les sujets qu'il traite, et il sait toujours intéresser.

— Nous avons à signaler l'apparition d'un recueil spécialement consacré à l'étude de l'histoire ; ce recueil est conçu sur le même plan que le nôtre et paraît également par fascicules trimestriels. Nous voulons parler de la *Revue historique*, dirigée par MM. G. Monod et G. Fagniez, dont la première livraison a paru au commencement de janvier. Elle s'ouvre par un *avant-propos*, où l'on précise le caractère du recueil, « destiné à favoriser la publication de travaux originaux sur les diverses parties de l'histoire et à fournir des renseignements exacts et complets sur le mouvement des études historiques dans les pays étrangers aussi bien qu'en France. » — « Nous voudrions, disent les directeurs, offrir un champ commun de travail à tous ceux qui, quelles que soient leurs tendances particulières, aiment l'histoire pour elle-même et n'en font pas une arme de combat pour la défense de leurs idées religieuses ou politiques. Aussi, tout en laissant à nos collaborateurs la liberté et la

[1] *Correspondant* du 25 février 1876.

responsabilité de leurs opinions personnelles, leur demanderons-nous d'éviter les controverses contemporaines, de traiter les sujets dont ils s'occuperont avec la rigueur de méthode et l'absence de parti pris qu'exige la science, et de n'y point chercher des arguments pour ou contre des doctrines qui ne seraient qu'indirectement en jeu. Nous ne ferons donc ni une œuvre de polémique ni une œuvre de vulgarisation, sans que pourtant notre revue soit un recueil de pure érudition... »

Dans une *introduction* où M. Monod jette, avec une érudition et une hauteur de vues qui méritent d'être louées, un rapide coup d'œil sur le chemin parcouru, durant les derniers siècles, par les sciences historiques, — le silence gardé ici sur M. Henri Martin et sur son œuvre a été fort remarqué, — il revient sur le caractère et sur l'esprit de la nouvelle entreprise; il rend même à la *Revue des questions historiques* un hommage qu'il nous sera bien permis d'enregistrer, puisque nous le trouvons consigné dans un recueil qui, évidemment, a été fondé avec la prétention de faire autrement et de faire mieux que nous. Nous ne discuterons pas avec M. Monod; nous nous bornerons à le citer :

« Il y a neuf ans, dit-il, une revue a été fondée avec des intentions analogues aux nôtres, c'est la *Revue des questions historiques*. Le succès qui l'a accueillie, les heureux résultats qu'elle a produits, le profit que nous avons nous-mêmes retiré de sa lecture ont été un encouragement pour nous à l'imiter. Mais en même temps elle s'écarte assez sensiblement de l'idéal que nous nous proposons, pour que son existence ne nous ait pas paru rendre la nôtre inutile. Elle n'a pas été fondée simplement en vue de la recherche désintéressée et scientifique, mais pour la défense de certaines idées politiques et religieuses. Le sens dans lequel les recherches historiques doivent être dirigées est indiqué d'avance par certaines idées générales qui, exprimées ou sous-entendues, paraissent acceptées d'avance par tous les collaborateurs. »

La *Revue historique*, poursuit M. Monod, est fondée sur un principe tout opposé : « Nous prétendons rester indépendants de toute opinion politique et religieuse... Notre *Revue* sera un recueil de science positive et de libre discussion, mais elle se renfermera dans le domaine des faits et restera fermée aux théories politiques ou philosophiques. Nous ne prendrons aucun drapeau : nous ne professerons aucun *credo* dogmatique; nous ne nous enrôlerons sous les ordres d'aucun parti.... Le point de vue strictement scientifique auquel nous nous plaçons suffira à donner à notre recueil l'unité de ton et de caractère. »

Après le morceau fort instructif de M. Monod sur le *Progrès des sciences historiques*, viennent : 1° un travail de M. Victor Duruy, ancien ministre et sénateur, actuellement membre de l'Académie des inscriptions, sur le *Régime municipal dans l'Empire romain*, qui est extrait du cinquième volume de l'*Histoire des Romains*; — 2° une étude sur

l'ouvrage anonyme intitulé *Gesta Francorum et aliorum Hierosolomytanorum*, que M. Thurot a détaché de la préface qu'il prépare pour le tome IV des *Historiens occidentaux des Croisades ;* — 3° un mémoire original sur *Granvelle et le petit empereur de Besançon*, où M. Castan, archiviste du Doubs, étudie le rôle de Granvelle à Besançon et nous initie au « jeu de passions et d'appétits qui, sous l'influence des idées nouvelles, tint en suspens les destinées de Besançon pendant une vingtaine d'années de la première moitié du XVIe siècle ; » à ce mémoire sont jointes des pièces justificatives ; — 4° une courte étude de M. Chéruel sur les *Relations de Saint-Simon et de l'abbé Dubois*, de 1718 à 1722, où l'auteur des *Mémoires* est mis, au moyen de sa correspondance, en contradiction avec lui-même ; — 5° un remarquable travail de M. Albert Sorel intitulé : *la Mission de Custine à Brunswick*, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure ; — 6° deux articles réunis sous la rubrique *Variétés* : l'un, intitulé *les onze Régions d'Auguste*, qui avait été lu par M. Ern. Desjardins à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 6 novembre 1874; l'autre, *la Destruction de Magdebourg et Tilly*, par M. Rod. Rœuss, auquel nous devons une mention spéciale ; — 7° deux articles sous la rubrique *Mélanges : Mémoire inédit de Richelieu*, extrait du *Record Office*, publié par M. S. R. Gardiner, et *une Conversation de Napoléon Ier et de Sismondi*, publiée par M. P Villari, qui en a trouvé le texte complet à Pescia, dans les papiers de Sismondi ; — 8° un *Bulletin historique*, dont une partie est consacrée à la France, l'autre à l'Allemagne et la troisième à l'Angleterre ; — 9° une mention des *Recueils périodiques* qui, pour cette fois, se borne à la publication de quelques sommaires ; — 10° des *Comptes rendus critiques*, au nombre de six.

— Revenons un instant sur les deux morceaux les plus importants de la livraison. Dans son étude sur *la Mission de Custine à Brunswick en 1792*, M. Albert Sorel, s'entourant des lumières que lui fournissaient les documents rassemblés aux Archives des Affaires étrangères et aux Archives nationales, a écrit une page d'histoire aussi neuve qu'intéressante. Nous voyons se dessiner la figure jusqu'ici assez effacée de François de Custine, chargé à vingt-deux ans d'une mission des plus importantes et des plus délicates : « il appartenait, nous dit l'auteur, à cette fraction de la noblesse qui avait adopté les idées nouvelles, mais qui se sentait trop profondément française pour rompre avec la vieille France et ne séparait pas l'amour du pays du respect de la royauté. » Custine fut chargé par le ministre de la Guerre, M. de Narbonne, d'aller proposer au duc de Brunswick de venir en France prendre le commandement de l'armée, non pas, comme tant d'historiens l'ont prétendu, dans l'arrière-pensée de détrôner Louis XVI, mais pour le charger, de concert avec l'Assemblée, de la réorganisation des forces militaires, et pour assurer par là le salut de la France. Comment le

jeune diplomate remplit sa mission, comment cette mission échoua et aboutit à un dénouement bien différent de celui qu'on avait espéré, c'est ce qu'il faut lire dans les pages de M. Sorel, où les plus curieux détails abondent.

— Le mémoire de M. Rœuss sur la *Destruction de Magdebourg* n'est ni moins curieux ni moins instructif. S'appuyant sur les travaux récents de M. Wittich (*Magdeburg, Gustav-Adolf und Tilly ;* voir la *Revue*, t. XVII, p. 622), il indique d'abord quelles sont les sources existantes où l'on peut puiser les éléments d'information et sur lesquelles discutent les historiens depuis deux cents ans ; puis il précise l'état de la question et fait ressortir les incertitudes dans lesquelles on restait plongé en présence d'affirmations contradictoires ; arrivant ensuite à l'examen et à l'analyse des documents trouvés par M. Wittich aux Archives de la Haye, aux Archives de Dresde, à la Bibliothèque royale de Munich, il fait jaillir peu à peu la lumière, et l'on arrive à des conclusions précises qui déchargent entièrement Tilly et rejettent la responsabilité sur le commandant suédois de Magdebourg, le colonel de Falckenberg. M. Rœuss explique en terminant comment la vérité a été étouffée aussitôt, et comment la version mensongère s'est imposée à l'histoire. — Pourquoi attribue-t-il quelque part à Rostopchine l'incendie de Moscou? Il devrait savoir que c'est là une question très-controversée et qu'il est prématuré de trancher incidemment comme il le fait.

— *Noël du Fail : recherches sur sa famille, sa vie et ses œuvres,* tel est le titre d'une savante étude de M. A. de la Borderie [1]. Noël du Fail, seigneur de la Hérissaye, est un conteur breton qui vivait au XVIe siècle. Après de minutieuses recherches sur les dates probables de la naissance et de la mort de du Fail, et aussi sur sa vie et sa famille, M. de la Borderie est entré dans l'examen de ses ouvrages, principalement des *Propos rustiques*, des *Baliverneries*, et des *Contes et discours d'Eutrapel.* C'est à tort que Pasquier, qui n'avait pas lu les ouvrages de du Fail, l'a appelé *le singe de Rabelais.* Si l'on trouve dans le conteur breton autant de naïveté et de comique que dans ce dernier, on n'y rencontre nulle part l'obscénité révoltante de l'auteur de *Gargantua. Les Propos rustiques et les Baliverneries* sont « une description animée, libre et plaisante, mais prise sur le vif et copiée sur le réel des mœurs d'un village breton. » *Les contes d'Eutrapel* sont « une causerie entre amis où une réflexion sérieuse est toujours accompagnée d'un bon conte ou d'un joli tableau de mœurs. »

— M. Siméon Luce, bien connu du monde savant par ses travaux sur le XIVe siècle, vient d'éclaircir un point d'histoire qui n'est pas sans intérêt : *Louis duc d'Anjou s'est-il approprié, après la mort de*

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes,* 3e-4e et 6e livraisons de 1875.

Charles V, une partie du trésor laissé par le roi son frère [1]? Telle est la question à laquelle il répond par l'affirmative. M. Luce publie un mandement de Charles VI, daté de Paris le 6 mars 1393, qui ne laisse aucun doute à cet égard, et même spécifie que le trésor ravi par Louis d'Anjou montait à la somme de 30,000 fr. C'est ainsi que « ce prince a couronné par le vol une vie commencée par des exactions. » — M. Lecoy de la Marche, mis en cause dans le travail de M. Luce, a répondu que, dans son livre sur *René d'Anjou*, il n'avait entendu disculper Louis que du vol des joyaux de la couronne.

— Un autre fait important vient d'être mis en lumière par M. H. Lot, dans son mémoire intitulé : *Essai d'intervention de Charles le Bel en faveur des chrétiens d'Orient, tenté avec le concours du pape Jean XXII* [2]. Il y a quinze ans déjà, M. Lot avait conclu, de deux documents extraits des registres civils du Parlement de Paris, la preuve que Charles IV avait noué avec le soudan d'Égypte des relations ayant pour but le soulagement des chrétiens de la Terre sainte. Mais son opinion s'était fortement ébranlée devant les réclamations de quelques savants. Aujourd'hui il publie un document nouveau qui montre d'une façon incontestable que Charles le Bel tenta d'intervenir en faveur des chrétiens d'Orient, et la négociation politique entreprise par ce prince dans l'intérêt de la foi paraît un fait désormais acquis à l'histoire.

— M. de Chantelauze a terminé sa longue étude sur *Marie Stuart* [3]; trois nouveaux articles nous conduisent au tragique dénouement, raconté avec une précision et une richesse de détails qui font apparaître dans toute sa grandeur l'immortelle figure de cette reine, morte, comme elle le disait, pour la religion catholique et martyre de sa fidélité à l'Église romaine. Nous aurons à revenir sur le beau travail de M. de Chantelauze, qui ne peut manquer de voir prochainement le jour, et qui tiendra dignement sa place à côté de l'*Histoire de Marie Stuart* de M. Jules Gauthier et de l'excellent ouvrage de M. Petit, dont nous parlions il y a trois mois, et qui vient d'être publié dans notre langue.

— Dans un travail intitulé : *Mémoire sur le projet de Dime royale et la mort de Vauban*, communiqué à l'Académie des sciences morales et politiques [4], M. A. de Boislisle examine ce qu'il y a de vrai dans le récit de Saint Simon, relatif au *Projet de Dime royale* de Vauban et à la mort de ce grand homme. « Les documents dont je vais faire connaître la substance à l'Académie, écrit-il, sont loin de faire la lumière

[1] *Bibliothèque de l'École des Charles*, livraison 3-4 de 1875.
[2] *Ibid.*, 6e livraison de 1875.
[3] *Marie Stuart, son procès et son exécution, d'après le journal inédit de Bourgoing, son médecin, la correspondance d'Amyas Paulet, son geôlier, et autres documents nouveaux. Correspondant* des 10 et 25 octobre 1875.
[4] *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, août-septembre, et octobre-novembre 1875.

complète, et nous pouvons encore espérer de nouvelles découvertes ; cependant celle-ci suffira, si je ne me trompe, pour justifier en plus d'un point le récit de Saint Simon et montrer une relation directe entre la mort du maréchal et les rigueurs provoquées par les ministres de Louis XIV contre un livre qui les gênait. » Ces documents, qui se trouvent reproduits à la suite du *mémoire*, sont la correspondance du commissaire Delamarre avec le lieutenant général de police; les interrogatoires de la veuve du relieur Fétil et du valet de chambre Colas, et le procès-verbal de perquisition chez l'abbé de Beaumont ; ils proviennent du manuscrit français 21746 de la Bibliothèque nationale.

— Nous devons signaler un article intitulé : *Quelques documents sur l'enseignement de la philosophie au XVIIIe siècle* [1]. On y trouve en particulier un article du P. Sourciat, carme et docteur de la Sorbonne, où sont examinés et critiqués les cours de philosophie alors en usage. L'auteur y fait voir quelle barbarie de termes on employait — barbarie telle, que, pour les comprendre, il fallait des dictionnaires spéciaux, — et quel engouement pour Aristote régnait dans les écoles. Le P. Sourciat avait de la verve, et on déplore avec lui le temps perdu à toutes les inutilités difficiles auxquelles on consacrait jusqu'à trois années, alors que Voltaire saisissait d'autres armes contre lesquelles on était sans défense. Quelques esprits s'élevaient contre ce langage monstrueux, qu'une philosophie et une théologie disputeuses avaient inventé, mais le torrent était plus fort, et ces jeux de l'école ne servirent de rien pour le combat.

—M. Henri Doniol a fait à l'Académie des sciences morales et politiques une communication sur un *Épisode de la jeunesse de La Fayette*, qui est inséré dans le recueil de l'Académie [2]. L'auteur, à l'aide d'une correspondance conservée aux « archives administratives du département du Puy-de-Dôme, » nous transporte, au commencement de 1773, en Auvergne, où la famine sévissait depuis l'automne précédent. Nous sommes à Chavaniac, terre du marquis de La Fayette, et les censitaires du lieu envoient à Paris une requête pour obtenir, par l'entremise de leur seigneur, des grains propres aux semailles du printemps. Mme de La Fayette, en l'absence de son mari, alors en Espagne, écrit elle-même pour appuyer la requête [3]. Le subdélégué de l'élection de Brioude est mis en demeure de faire parvenir des renseignements et de donner son avis. Sur ces entrefaites, La Fayette lui-même arrive en Auvergne. M. Doniol raconte les phases de cette affaire, et la solu-

[1] *Annales de philosophie chrétienne*, septembre et novembre 1875.

[2] *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, livraisons de juillet et août-septembre 1875.

[3] La lettre, par une transposition de chiffre, est datée de « Versailles, ce 26 février 1873. » Pourquoi l'auteur écrit-il LAFAYETTE au lieu de LA FAYETTE qui est la vraie orthographe, et celle de la lettre de Mme de La Fayette?

tion qui lui fut donnée, à savoir un don de cent setiers de seigle, fait par le jeune marquis. — Il nous semble que la mise en œuvre laisse à désirer, et que l'auteur aurait pu faire un meilleur usage des documents qu'il avait à sa disposition.

— « Il semble qu'à parler de Bailly, dit M. Nourrisson [1], il n'y ait place que pour un douloureux hommage, et que ce soit en quelque sorte manquer à la mémoire d'un des hommes les plus justes, d'un des acteurs les mieux intentionnés, d'une des victimes les plus pures de la Révolution, que de noter et que de rappeler, tout en applaudissant à ses vertus, les défaillances de sa conduite, ses fautes ou ses erreurs. » — « Mais, à ce compte, poursuit-il, il faut se résigner à l'ignorance, se confiner dans la légende ou se réfugier dans le roman. »

Il est impossible, en effet, quand on regarde de près le *vertueux Bailly*, de ne pas être révolté de ce mélange d'honnêteté et de faiblesse coupable, d'intentions droites et d'actes criminels, d'optimisme aveugle et de sotte infatuation qui caractérise Bailly. « Il devait provoquer, encourager, sans penser à mal, toutes les usurpations qui, peu à peu, compromettaient toute autorité. » Président ou simple député, membre du comité de constitution ou simple spectateur des événements qu'il avait si puissamment contribué à amener, il se montre toujours « d'une vanité puérile et d'une générosité imprévoyante, se rendant compte des bonnes raisons et se laissant séduire par des sophismes, d'un vouloir patriotique et d'une conduite subversive. » Maire de Paris, si Bailly se signale par des mesures utiles et par de louables intentions, « on reste profondément attristé de son imprévoyance et de son incapacité persistante; de son imprévoyance qui le porte à la fois à tous les actes qui devaient, en amoindrissant l'autorité royale jusqu'à l'abolir, amoindrir toute autorité ; de son incapacité, mélange surprenant d'infatuation, de naïveté et de faiblesse, qui bientôt le réduisit à n'être maire que de nom ... On peut affirmer que ce qu'un vin capiteux est pour des cerveaux faibles, la popularité le fut pour Bailly. » — Mais cette popularité ne dura guère : la Révolution brise promptement ses idoles. Bailly vécut assez, avant que le couteau vînt trancher sa tête, non pour perdre ses illusions — elles l'accompagnèrent jusqu'à la fin — mais pour connaître le néant des gloires humaines et la fragilité des réputations usurpées. « D'un seul mot, dit M. Nourrisson avec justesse, Bailly fut excellemment un révolutionnaire, on dirait bien *le révolutionnaire sans le savoir*. »

— M. Ch. d'Héricault a raconté dans le *Correspondant*, avec ce pinceau tout à la fois vigoureux et fin qu'on lui connaît, les

[1] *Bailly*, par M. Nourrisson, de l'Institut. *Revue de France* du 31 décembre 1875.

moindres détails de la journée du 9 thermidor [1]. Ce récit est fait avec soin, et l'auteur a compulsé tous les documents; mais on y voudrait parfois plus de précision et l'on y regrette l'absence d'indications bibliographiques complètes. La critique est devenue exigeante : il ne suffit pas de citer vaguement : *Testament d'un électeur; Mémoires de Barrère II:* Barras, *Mémoires*, etc. M. d'Héricault n'a donc jamais visité les Archives? Il y aurait vu la table sur laquelle on étendit Robespierre, et aurait pu préciser avec plus d'exactitude le détail qu'il donne à la page 697.

— Dans *Un club de Jacobins en province* [2], M. Charles Constant a voulu, à côté des Jacobins de Paris, dont les exploits ne sont que trop connus, nous révéler ce que faisaient ceux de province. Qui connaît l'histoire d'une de ces sociétés révolutionnaires dans une ville de province, connaît l'histoire de toutes les autres. Il a choisi pour type la Société populaire de Fontainebleau, dont il a pu retrouver les Archives, et il nous fait assister aux réunions de cette société, à son fonctionnement, à ses travaux, à ses insanités de langage, à ses fêtes patriotiques, à ses saturnales infâmes où les enfants étaient conviés : « Amenez vos enfants, citoyennes, à cette école sublime, » disait le président Bataille le 6 décembre 1793, « afin que là, et de bonne heure, ils reçoivent les premiers principes de la morale républicaine. » Du reste, les mères n'avaient pas besoin d'être exhortées, et elles prêchaient d'exemple : comme le dit l'auteur, les pétroleuses de 1871 ne faisaient que l'application du catéchisme républicain de leurs devancières [3].

— M. Du Chatellier, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, a emprunté à une correspondance inédite des généraux Travot et Watrin des détails intéressants sur la pacification de la Vendée et sur le plan adopté par les lieutenants de Hoche [4]. « J'ai eu l'occasion, écrit l'auteur, d'étudier longuement, tant en Bretagne que sur les bords de la Loire, les phases nombreuses de cette terrible lutte, et presque toujours mes recherches comme mes appréciations ont porté sur les pièces originales... Mais nulle part je n'ai rencontré une série de documents plus instructifs que la correspondance de Watrin et pouvant fournir, avec le détail intime de la lutte de chaque jour, l'expression courante des sentiments qui animaient, d'une part

[1] *Une Journée révolutionnaire*, livraisons des 10 octobre et 10 novembre.

[2] *Correspondant* du 10 mars 1876. — Cet article a été publié à part, avec quelques compléments, sous ce titre : *Histoire d'un club Jacobin en Province. Fontainebleau pendant la Révolution*. Paris, Champion, in-16 de VIII-100 p.

[3] Nous relèverons en passant un exemple de l'abus des mots étrangers qu'on fait de nos jours. Nous lisions dernièrement cette citation : *Times is money;* ici on nous parle de *babys*, sans se douter que *baby* fait au pluriel *babies*.

[4] *Séances et travaux*, etc., livraison d'août-septembre 1875.

comme de l'autre, les hommes intéressés au résultat définitif de ces rencontres. »

— M. R. Quarré de Verneuil, capitaine d'état-major, a publié dans le *Journal des Sciences militaires* [1] un long travail intitulé : *Les couleurs de la France, ses enseignes et ses drapeaux, étude historique*, que nous nous bornerons à signaler ici, car il a été depuis imprimé séparément, et il en sera question dans notre *Bulletin bibliographique*. Relevons seulement, en passant, deux inexactitudes que l'auteur aura sans doute fait disparaître de son livre [2].

— Parmi les documents publiés dans divers recueils, nous signalerons un document sur le siége de Mouzon en 1521 [3]; une curieuse lettre sur la bataille d'Hastembeck (1757) donnée par le *Cabinet historique* [4] d'après un recueil de lettres assez curieux provenant de la collection Monteil; la fin du *Récit contemporain* intitulé : *La Ville de Saint-Denis pendant la révolution* [5]; des pièces intéressantes sur la *Réunion de l'Alsace à la France* [6]; des documents sur Cazotte [7]; la relation officielle de la Bataille de Fleurus, gagnée par le maréchal de Luxembourg sur le prince de Waldeck, le 1er juillet 1690 [8]; la relation, faite par Catinat, de la bataille remportée par lui à Staffarde, le 18 août 1690, sur le duc de Savoie [9].

— Le *Bulletin monumental* a publié, dans le courant de l'année 1875, d'intéressants travaux pour l'archéologie; nous n'en signalerons que deux. Le premier est un mémoire de M. Huart : *Inscriptions inédites du Musée d'Arles* [10]. Le second est une remarquable étude de M. Grandmaison, intitulée : *Tours archéologique. Histoire et monuments* [11].

— Nous n'avons pas encore signalé à nos lecteurs la *Revue des documents historiques*, suite de pièces curieuses et inédites publiées avec des documents et des commentaires, sous la direction de M. Etienne Charavay, archiviste-paléographe. Elle paraît tous les mois; son premier numéro est du mois d'avril 1873. Comme l'indique

[1] Livraisons d'octobre, novembre et décembre 1875.

[2] « En 1419 Charles V (!) fit acheter..., » etc. « Extraits des comptes royaux rapportés par Henri Baude... » — Charles V était mort en 1380, et c'est M. Vallet de Viriville, et non Baude, qui « rapporte » les extraits des comptes royaux.

[3] *Cabinet historique*, octobre-décembre 1875.

[4] *Ibid.*, avril-juin 1875.

[5] *Ibid.*, janvier-juin.

[6] *Ibid.*, janvier-mars.

[7] *Ibid.*, juillet-décembre.

[8] *Revue militaire française*, juillet et août 1875.

[9] *Ibid.*, septembre 1875.

[10] XLIe vol. de la coll. nos 1, 2, 7 de 1875.

[11] XLIe vol. no 2, 1875, et précédemment XLe vol. 1874.

le titre, et comme le dit M. Charavay dans sa préface, c'est « un recueil spécialement destiné à la reproduction des documents de toute nature intéressant spécialement les races latines et dignes d'être conservés pour les historiens futurs. » C'est ainsi que cette Revue reproduit en *fac-simile* des lettres de saint Vincent de Paul, de Henri IV, de Voltaire, etc., des chartes et des documents du moyen âge. La plupart de ces pièces sont intéressantes. Citons au hasard celle intitulée : *Pacification de la Vendée : Bonaparte et Bourmont* [1]. C'est une conversation inédite qui a bien le caractère de la fable de La Fontaine : *le Loup et l'Agneau*, mais où en même temps se retrouve l'empreinte du génie du César moderne. Notons encore : *Dernière maladie de Louis XV;* bulletin de la santé de Louis XV ; relation de la cérémonie du Viatique par le duc de Penthièvre; lettre de convocation au service solennel du feu roi [2]. Ici nous signalerons à M. Charavay un écueil à éviter. Quand, reproduisant les paroles du roi, sur le point de recevoir le Viatique, qu'on a publiées d'après un manuscrit inédit, il se hâte de dire : « Ces paroles, pour la forme du moins, ne nous paraissent ni dans le caractère de Louis XV ni dans la situation d'un homme accablé par la maladie , » nous pensons que c'est là une appréciation peu fondée et que contredit un texte authentique. Il faut que M. Charavay ferme son recueil à toute opinion personnelle qui ne serait pas suffisamment fondée, et qui enlèverait à sa Revue le caractère exclusif de *collection de documents* qu'elle doit conserver,

— Les Revues provinciales contiennent souvent des mémoires du plus haut intérêt pour l'histoire, et nous nous faisons un devoir de les signaler. Nous avons remarqué les articles suivants dans les *Tablettes historiques du Velay : Pouillé du diocèse du Puy*, publié par M. Ch. Roger [3]; — *Un compte consulaire au XVIII*e *siècle*, par M. A. Lascombe [4]; — *Un contrat de mariage de lépreux* (XVIe siècle) [5]; — *L'ancien cérémonial de l'église angélique du Puy* [6].

— Dans la même Revue nous trouvons un nouveau témoignage de l'ardeur infatigable avec laquelle nos bénédictins se vouaient à l'étude de notre histoire nationale. Dom Vaissete avait voulu compléter sa grande *Histoire du Languedoc* par un autre travail où chaque province serait étudiée plus en détail, où chaque village aurait son histoire propre, puisée aux sources originales. L'illustre savant mourut sans pouvoir exécuter son dessein ; mais les bénédictins voulurent continuer son œuvre, et en 1759, ils adressaient à tous les curés du Velay un ques-

[1] T. Ier, p. 97.
[2] T. Ier, p. 152.
[3] Voir les derniers nos de 1874 et tous ceux de 1875.
[4] Janvier et mars 1875.
[5] Juillet 1875.
[6] Juillet, septembre et novembre 1875.

tionnaire très-détaillé sur l'état de leur paroisse et son histoire. C'est ce questionnaire, avec la réponse d'un grand nombre de curés, que publient les *Tablettes ;* et si ce travail n'est guère intéressant que pour le Velay, nous le signalons néanmoins comme un nouvel hommage rendu à la vaste érudition des bénédictins.

— Une étude qui a non-seulement une importance locale, mais qui intéresse aussi l'histoire de l'établissement du christianisme dans les Gaules, c'est celle de M. Jules Richard dans *la Revue d'Aquitaine : Missions apostoliques dans l'Aquitaine* [1]. L'auteur nous fait l'histoire de la mission de saint Martial et de ses disciples, celle de Strémonius en Auvergne, de saint Ursin à Bourges, etc.

— C'est un travail du même genre que nous avons remarqué dans la *Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou.* Il a pour titre *Annales ecclésiastiques d'Anjou,* par M. l'abbé Pletteau [2]. C'est l'histoire des évêques d'Angers au moyen âge, faite principalement avec les documents originaux. Notons encore les notices archéologiques de M. d'Espinay : *Le château de Saumur* [3]*; Le monastère de Saint-Florent* [4] ; *Les églises de Saumur* [5]. M. L. de Lens a publié dans la même Revue l'*Histoire de l'Université d'Angers avant la Révolution* [6].

— Dans la *Revue de Gascogne,* M. La Plagne-Barris a donné une *Étude sur la charte de Romieu* [7]. Cette charte de Romieu, publiée dans différents recueils, est de la fin du XIe siècle. M. La Plagne-Barris en étudie les parties qui peuvent faire connaître l'état de la société en Gascogne à cette époque.

— M. Édouard de Barthélemy a publié, dans les *Chroniques du Languedoc*, un *Mémoire et journal de ce qui s'est passé touchant les Camisards*, depuis le 11 mai 1703 jusqu'au 1er juin 1703, écrit par Madame de Mérez de l'Incarnation, assistante au couvent des Ursulines de Nîmes. Cette publication est faite d'après le manuscrit inédit de la Bibliothèque nationale.

— M. Léon Missol a donné, dans la *Revue du Lyonnais*, la *Charte des libertés et franchises de Chessy* [8], concédée aux habitants en 1272 par l'abbé de Savigny. C'est une des rares chartes d'affranchissement que l'on ait découvertes jusqu'à présent pour le Lyonnais. — M. Bonnassieux a fait dans la même Revue une étude historique sur *la Réunion de Lyon*

[1] Nos 4-13, 1875, et à suivre.
[2] De juillet 1874 à 1876.
[3] Février et mars 1875.
[4] Mai, juin 1875.
[5] Septembre et octobre 1875.
[6] Juin, juillet, août, septembre, octobre, etc.
[7] 5e livraison, 1875.
[8] Février 1875.

à la France[1]. — *Notre-Dame de Lyon* vient également d'être l'objet d'un savant travail de M. Guigue [2].

— Dans la *Revue de la Société littéraire, historique et archéologique de l'Ain*, indiquons en passant des *Mémoires historiques* extraits des registres consulaires de la ville de Bourg, de 1460 à 1536, par M. Jules Baux [3].

— Dom François Plaine a donné, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, un *Essai historique sur les origines et les vicissitudes de l'imprimerie en Bretagne* [4].

— Nous souhaitons la bienvenue à la *Revue historique et archéologique du Maine*, dont le premier numéro a paru au mois de janvier dernier. C'est toujours avec le plus vif plaisir que nous voyons se multiplier ces publications qui contribuent à répandre dans les provinces l'amour de nos antiquités nationales. La *Revue du Maine* débute par une étude historique et archéologique fort intéressante sur *l'église et la paroisse de Souvigné-sur-Même*, par M. Robert Charles.

FR. DE FONTAINE.

[1] Janvier, mai, juin 1875.
[2] Novembre 1875 et janvier 1876.
[3] Novembre, décembre 1874, janvier et février 1875.
[4] Octobre et novembre 1875.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Babylone et la Chaldée, par M. Joachim Ménant. Paris, Maisonneuve, 1875, grand in-8° de vii-303 pages.

Les *Annales des rois d'Assyrie*, publiées en 1874, par M. J. Ménant et dont nous avons rendu compte dans la *Revue* du 1er juillet 1874, appelaient comme complément naturel la publication des documents cunéiformes concernant le bas Euphrate. Les Sémites qui dominaient à Ninive avaient emprunté leur civilisation aux Sémites qui habitaient au sud de leur empire et leur histoire s'était souvent mêlée et confondue. Les inscriptions historiques, si nombreuses pour l'Assyrie, sont rares, il est vrai, pour Babylone et la Chaldée, mais les découvertes qui ont déjà été faites sont néanmoins assez considérables pour remplir un volume, leur importance est incontestable, et elles jettent un jour presque égal sur l'histoire de l'Assyrie, de la Babylonie et des villes voisines. L'éminent assyriologue a réuni dans ce volume, comme il l'avait fait pour l'Assyrie dans son précédent ouvrage, une foule de documents épars çà et là dans les publications les plus diverses et qu'il était très-difficile aux savants eux-mêmes de rassembler. Il les a ainsi mis à la portée de tous.

Cette histoire est divisée en six périodes. La première comprend les temps qui précèdent et suivent immédiatement le déluge. L'auteur y reproduit les fragments de Bérose qui nous ont été conservés, la légende assyro-chaldéenne du déluge, etc. La deuxième période fait connaître le peu que l'on sait des Sumir et des Akkad et de la domination élamite en Chaldée. La troisième étudie les premiers empires de Chaldée, les rois qui ont régné à Abu-Sharein, Zerghul, Erech (Warka), Ur (Mughéïr), Senkereh, Nipur, Nisin, Sippara, Babylone, Akarkouf. Les briques ne nous ont guère conservé, pour la plupart, que les noms de quelques-uns des princes qui régnèrent sur ces contrées pendant cette époque reculée. La quatrième période embrasse la domination assyrienne en Chaldée. Nous rencontrons là plusieurs des noms les plus célèbres des grands rois d'Assyrie, et leurs annales, retrouvées dans leur ancien empire, nous fournissent des renseignements plus abondants et plus détaillés que ceux des périodes précédentes. La cinquième période s'occupe du grand empire de Chaldée. Malheureusement les inscriptions de cette époque que l'on a découvertes sont beaucoup plus architectoniques qu'historiques, soit que les rois de Babylone n'aient pas suivi l'usage traditionnel des rois de

Ninive de faire graver le récit de leurs exploits, sur de grands bas-reliefs, soit que, comme le conjecture M. J. Ménant, la pierre faisant complétement défaut dans la région du bas Euphrate, les précieux matériaux sur lesquels étaient racontés au long les exploits de Nabuchodonosor et de ses successeurs, aient attiré les premiers la convoitise des démolisseurs de leurs palais. La sixième période commence à la prise de Babylone par les Perses, comprend l'occupation macédonienne et se termine avec la disparition de la grande ville de l'histoire du monde. Un appendice nous donne la liste des rois de Chaldée d'après Bérose, le canon de Ptolémée, un extrait des Archives de Tyr conservé par Josèphe, la chronologie des rois de Juda depuis la chute de Samarie jusqu'à la ruine de Jérusalem, — cette chronologie est d'accord avec celle qui est généralement donnée par les exégètes, — la liste des rois d'Égypte qui se sont trouvés en rapport avec l'Assyrie et la Chaldée, depuis Sargon jusqu'à Cambyse et celle des anciens rois de Chaldée qui se trouve dans le second volume des *Western asiatic Inscriptions* publiées par sir Henry Rawlinson. Mentionnons enfin huit cartes ou plans de la Chaldée, des ruines d'Abu-Sharein, de Warka, de Mughéir, de Babylone, de la cité royale de Babylone, de Borsippa et des environs de Babylone.

On ne pourra plus désormais s'occuper de l'histoire ancienne de la haute Asie sans recourir aux livres de M. Ménant, qu'on peut considérer comme un recueil de documents originaux. On fera de nouvelles découvertes qui les rendront incomplets, — ils le sont même déjà, puisqu'il y manque une partie de la légende chaldéenne du déluge et quelques autres fragments dernièrement retrouvés, — mais c'est là un mal inévitable. Il est impossible, en attendant, de trouver dans aucun autre ouvrage une pareille collection. Malgré ce que les traductions du savant assyriologue ont inévitablement de défectueux, malgré les lacunes que n'ont pu combler jusqu'ici les explorations entreprises en Chaldée, après avoir lu M. Ménant, on se fait des empires qui ont fleuri sur les bords de l'Euphrate et du Tigre une toute autre idée que celle que nous donnaient les relations de seconde main des écrivains grecs, remplies d'erreurs et de faussetés. M. Ménant, avec une réserve louable, ne veut pas formuler sur ces époques reculées un jugement qui pourrait être précipité, mais, après avoir déjà rendu tant de services à la science assyriologique, il pourra se rendre le témoignage d'avoir notablement contribué par ces deux dernières publications à préparer le jugement définitif que l'histoire bien instruite portera un jour sur Ninive et sur Babylone. F. G.

Innocent III, par le comte Ag. de Gasparin, 4e édition. Paris, Michel Lévy, 1875, gr. in-18 de 421 p.

Le volume dont nous parlons et qui fait partie de la *Collection Michel Lévy* à 1 fr. 25, comprend le texte de sept conférences données en 1858 par M. le comte Agénor de Gasparin. Il est intitulé *Innocent III*, mais ce n'est qu'à la moitié du volume, à la cinquième conférence, qu'il est parlé de ce pape; et en réalité nous avons ici l'exposé des théories de M. de Gasparin sur l'histoire ecclésiastique depuis N. S. Jésus-Christ, ou, comme il est dit ici, depuis Christ : l'auteur le reconnaît, et c'est ce qu'il appelle « étudier, dans ses traits essentiels, l'histoire du Christianisme (p. 197). » Mais quelle étude et quelles théories!

On sait le thème ordinairement adopté par les protestants : c'est que Luther a ramené à la simplicité des premiers siècles la religion corrompue pendant le temps du moyen âge. Or M. de Gasparin renchérit beaucoup sur cette donnée. Ce n'est pas au moyen âge seulement, ce n'est pas aux invasions, ce n'est pas à Constantin, ni au IIIe, ni au IIe siècle que la doctrine s'est pervertie, c'est au Ier siècle, c'est même dans la première moitié du Ier siècle. Il faut remonter aux Apôtres et ne pas dépasser les Apôtres si on veut trouver la pure doctrine. Nous pouvons du moins constater ici un des résultats de la polémique catholique engagée depuis trois siècles : lorsque les protestants ont invoqué les Pères de l'Église du Ve siècle, comme leurs ancêtres dans la foi, on leur a montré que ces Pères croyaient et prêchaient les dogmes catholiques ; lorsque, vaincus sur ce point, les protestants en reculant se sont dits les héritiers des croyances des trois premiers siècles, on a cité des textes de ces temps et on a exhumé des catacombes les témoignages irrécusables de la foi catholique. Acculés dans leurs derniers retranchements et voyant le terrain se dérober sous leurs pieds, les uns ont alors pris le parti de se jeter dans le vague de la libre pensée, tandis que les autres se sont résignés bravement à chercher leurs ancêtres chez les chrétiens qui ont vécu pendant un espace de quelques années à peine.

Cette modification de la théorie protestante en histoire est curieuse, assurément. « Nous ne sommes, dit M. de Gasparin, les disciples ni de Luther, ni de Calvin, ni des hommes du XVIe siècle. Nous sommes les disciples du Ier siècle de l'Église, ou plutôt (car l'auteur se reproche déjà d'en avoir trop dit), ou plutôt de la partie de ce siècle sur laquelle les Apôtres eux-mêmes ont exercé leur direction (p. 4). » Ainsi, ne parlez même pas à M. de Gasparin des Pères apostoliques, car il vous répondra : « Ils ont gâté la foi ; ils ont commencé tout le mal qui depuis des siècles s'oppose à l'Évangile (p. 43). » Si vous nommez Clément, il vous dira qu' « il n'a pas conservé la vraie doctrine. » Si vous invoquez Ignace, sachez qu' « il a contribué plus que personne aux progrès de l'ennemi (p. 58), » et que Polycarpe aussi « participe dans une certaine mesure aux erreurs qui déjà tendent à prévaloir (63 p.). » Ainsi, dès le premier jour, l'erreur s'introduit pour vicier le principe chrétien ; « le principe chrétien, dit l'auteur, a produit le sacerdoce universel, la vraie morale, l'Église de libre adhésion, » et « ce qui a produit le clergé, la casuistique, les couvents, le catholicisme, l'abaissement du lien conjugal, l'esclavage des âmes, c'est le principe païen (p. 37). » Ce principe païen se montre dès le début, et en « s'éloignant toujours plus du modèle apostolique, il doit aboutir au catholicisme romain (p. 39), » car « le catholicisme romain est un chef-d'œuvre, le chef-d'œuvre du principe païen. » L'auteur « comprend qu'on peut à ce titre le détester, mais il ne parvient pas à comprendre qu'il excite le mépris (nuance délicate !) Vous pouvez le haïr, dit-il, il n'y a pas lieu à le mépriser (p. 39). » Toutefois, quel sentiment peut-on avoir si « le catholicisme présente, comme le veut M. de Gasparin, un tissu de contradictions ?.. s'il ne saurait soutenir un quart d'heure d'examen ? et si « cette religion si absurde, si illogique... qui ne semble ne pouvoir subsister qu'en supprimant la Bible, l'histoire et le bon sens, repose, comme l'affirme l'auteur, sur l'idolâtrie naturelle, sur l'indestructible paganisme de nos cœurs,

(p. 39)? » « Quel oreiller de paresse pour les consciences (p. 40) ! Le catholicisme, « c'est la restauration de l'édifice païen dont il forme le couronnement (p. 41); » « c'est une révolte contre l'Écriture (p. 115). » Nous avions pensé jusqu'ici que le catholicisme gênait les passions et était pour elles un frein importun : c'est une erreur, nous répond M. de Gasparin : « l'Église romaine n'a cessé d'offrir elle-même à chacun les moyens de satisfaire librement ses passions brutales (p. 368). » Nous avions cru que, depuis Jésus-Christ, les esprits s'étaient élevés, que les âmes avaient pris une liberté inconnue jusque-là et qu'en face des Césars, comme en présence des musulmans, elles avaient témoigné quelque indépendance et attesté quelque fierté; nous nous trompions, au dire de M. de Gasparin, car «jamais plus effrayant mécanisme n'a été appliqué à la compression des âmes (p. 396). » Les consciences ont été enchaînées (p. 376, et le catholicisme nous est présenté comme « la grande dispense pour ne pas devenir chrétien; c'est le salut mécanique, c'est la direction, c'est l'homme soulagé de la responsabilité de son âme. Notre lâcheté ne saurait demander mieux (p. 170). »

Voilà comment M. de Gasparin comprend le catholicisme, et cette religion qui apparaissait jusqu'à présent trop héroïque pour nos faibles cœurs et comme la mère de toutes les vertus, est au contraire ce qui convient le mieux à notre lâcheté ! « L'homme, en l'embrassant, a donné sa démission morale : » telle est l'appréciation de l'auteur du livre que nous examinons, et voilà précisément qu'il découvre en cela « le grand côté du catholicisme, » car, selon lui, « être catholique, c'est moins accepter de cœur certaines doctrines, qu'appartenir de fait à une certaine organisation, qu'être compris dans certaines circonscriptions ecclésiastiques (p. 62). » Dès la fin du III[e] siècle, il en est ainsi, et « le principe chrétien a presque disparu (p. 86). » Alors « les théologiens sont devenus des fabricateurs de dogmes, les conciles et les écoles ont rédigé leurs formules, un christianisme nouveau a été construit de main d'homme. C'est pour cela que l'histoire des dogmes est une si hideuse histoire. » « Hideuse, je maintiens le mot, » s'écrie M. de Gasparin (p. 101). Ici, en effet, continue-t-il « on joignit, bien entendu, l'enjolivement obligé de plusieurs miracles (p. 113). » Dès Constantin commence l'époque où se multiplièrent à l'envi les miracles niais, les patrons localisés, les reliques, les pèlerinages, les exorcismes, les récitations machinales (p. 165). » Ainsi « a été faussée la conscience du genre humain (p. 205). » Une fois la conscience faussée, un fait monstrueux s'est produit, l'intolérance, l'emploi du glaive, et, à ce point de vue, M. de Gasparin déclare que « les Grégoire VII ne sont pas de son goût, pas plus que ces chrétiens d'élite (selon lui) qu'on nomme Knox et Calvin; » il ajoute qu'il faut d'abord demander la liberté de l'erreur et celle de la vérité ensuite (quel moraliste !).

Mais quelques âmes choisies sont restées çà et là : au milieu «de landes arides et désolées, on trouve enfin des oasis, ces âmes simples et courageuses, ces bien-aimés frères vaudois que la main du Seigneur protégeait un moment contre les fureurs de Rome, la prétendue Église (p. 418), » et déjà apparaît « le temps où les premières lueurs de la Réforme vont blanchir l'horizon : Nous étouffons, il nous faut l'air respirable (p. 419). » M. de Gasparin n'admet pas les objections, sans doute, et d'avance il

s'en est débarrassé en niant ou en inventant les faits, selon le besoin de la théorie qu'il expose. Ainsi, pour lui, la venue de saint Pierre à Rome est une fable; Clément n'est pas le successeur de Pierre (p. 56); Ignace est l'homme important à étudier, mais « on a fortement altéré ses épîtres (p. 58); on a remanié les épîtres de Clément (p. 59), etc. Pour justifier ses affirmations si étranges, si paradoxales, M. de Gasparin supprime donc l'histoire ou l'arrange à son gré; et il s'en glorifie, car « notre œuvre principale, s'écrie-t-il, — œuvre sérieuse — consiste précisément à démolir les histoires traditionnelles, histoires convenues, négation de la véritable histoire, qui sont un des obstacles les plus considérables peut-être qui se soient placés entre les âmes et l'Évangile (p. 78). » Aussi, quelle est la conclusion présentée par M. de Gasparin? Quelle est à ses yeux l'œuvre capitale de notre temps? On le devine. « Ce que le XVIe siècle a accompli au nom du dogme, que le XIXe siècle l'accomplisse au nom de l'Église! Il faut achever la réformation (p. 192). » Car, selon lui, « un de nos étonnements au ciel, ce sera d'avoir pu conserver quelques ménagements pour l'institution détestable qui, usurpant le nom d'Église, a versé par torrents le sang des saints, a proscrit la Bible, forgé de pièces et de morceaux un christianisme que dément le christianisme des Apôtres (p. 417). »

Mais il faut enfin s'arrêter, car c'est assez s'occuper d'un tel pamphlet; néanmoins il était nécessaire de signaler cette œuvre lamentable; il convenait de montrer dans quelles aberrations on peut être entraîné et quels paradoxes on peut présenter à titre de vérités. Nous avons cité quelques passages, pris entre cent autres analogues; tout le volume contient des assertions semblables. M. de Gasparin, en les écrivant, était de bonne foi, sans aucun doute; mais si un homme intelligent, d'un esprit élevé, d'un cœur généreux, a pu adopter de telles erreurs et se nourrir de telles haines, comment s'étonner que la foule les reçoive, et, convaincue de sa mission, se hâte vers ces catastrophes où la société périrait si elle ne devait être sauvée par cette religion même que l'on maudit, qui proclame la vérité et répand l'amour, la religion de Notre Seigneur Jésus-Christ?

HENRI DE L'ÉPINOIS.

Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France du temps du P. Coton, 1564-1626, par le P. J.-M. PRAT, de la même Compagnie. Lyon, Briday, 1876, 2 vol. gr. in-8° de XI-725 et 694 p.

Trois confrères du P. Coton avaient déjà raconté sa vie : le P. Joseph de Jouvancy, dans l'Histoire générale de la Compagnie de Jésus (*Historiæ societatis Jesu pars quinta*, etc.; Rome, 1710, in-f°.; le P. Pierre Royer et le P. d'Orléans dans deux ouvrages spéciaux (*De vita patris Petri Cotoni*; Lyon, 1660, in-8° posthume; — *La Vie du P. Pierre Coton.* Paris, 1688, in-4°). Les deux premières publications ne sont guère accessibles à la plupart des lecteurs, et la dernière, que le P. Prat vante beaucoup, ne renferme pas assez de détails sur un personnage que le président du parlement de Toulouse, Gabriel de Barthellemi, sieur de Gramond, a proclamé (*Historiarum Galliæ libri XVIII*, in-f°, p. 678) « l'orateur le plus éloquent, le religieux le plus désintéressé, le plus vertueux de son siècle, » ajoutant que « sa science ne le cédait qu'à sa sainteté. » Il était donc bien désirable que le confesseur et l'ami de Henri IV trouvât un nouvel historien dont les récits fussent à la

fois plus abordables que ceux du P. Jouvancy et du P. Royer, et moins insuffisants que ceux du P. d'Orléans.

Je me hâte de déclarer que le livre du P. Prat réunit à souhait les deux conditions que je viens d'indiquer, et que, quand l'ouvrage tout entier aura paru, la biographie définitive du P. Coton ne sera plus à écrire.

« Nous avons, dit l'auteur (p. VI), étudié avec autant de soin que de patience les temps des XVI[e] et XVII[e] siècles qui correspondent à la durée de l'existence du P. Coton, et nous avons pu apprécier la place qu'il tint dans la société de son temps. Des recherches poursuivies pendant plus de vingt ans, en France et à l'étranger, ont amené sous notre main des documents aussi nombreux qu'importants, qui, en nous permettant de donner à ce sujet toutes les dimensions dont il est susceptible, nous ont assuré l'avantage, plus précieux encore, de conserver l'exactitude jusque dans les moindres détails de notre récit. Des dépêches diplomatiques, des renseignements officiels, des correspondances privées, des relations locales ou personnelles, des lettres familières, des communications intimes, mille autres documents de toute sorte, laissés par des témoins oculaires, ou par des contemporains, ne nous ont pas seulement appris des faits nouveaux, des circonstances ignorées; ils nous ont de plus révélé les causes secrètes de certains faits, ou publics ou particuliers, sur lesquels des historiens influents ont quelquefois égaré l'opinion. »

Qu'il me soit permis d'invoquer, au sujet de toutes les recherches du P. Prat, un souvenir personnel! Quand j'appris qu'il s'occupait d'une complète histoire de la vie du P. Coton, je lui fis demander par un commun ami s'il avait eu connaissance de tels et tels documents relatifs à son héros qu'il m'avait été donné de rencontrer dans les portefeuilles de la collection Godefroy, à la Bibliothèque de l'Institut, et dans les volumes de la collection Du Puy, à la Bibliothèque nationale. Il me fut répondu que ces deux collections avaient été minutieusement explorées déjà, et que je pourrais m'en assurer quand le livre en préparation serait entre mes mains. Tout ce que j'avais vu, en effet, le P. Prat l'avait vu de son côté et l'avait admirablement utilisé, et je crois que tous ceux qui auraient eu, comme moi, la pensée de signaler quelque pièce nouvelle à l'intrépide chercheur, n'auraient eu droit de sa part qu'à la reconnaissance due à toute bonne intention. Le P. Prat parle avec une singulière modestie des documents si abondants et si curieux qu'il est le premier à mettre en circulation (p. VI) : « Nous ne voulons pas nous faire un mérite de les avoir cherchés si longtemps et dans des dépôts si divers : *un auteur ne fait que son devoir quand il apporte à son sujet toute la sollicitude et tout le temps qu'il exige.* »

A la suite de cette profession de foi, qui devrait être celle de quiconque aspire à l'honneur d'être classé parmi les bons travailleurs, le P. Prat s'excuse (p. VII) d'avoir traité avec d'aussi grands développements le sujet qu'il a choisi : d'abord, il serait injuste, lui semble-t-il, de ne pas considérer le P. Coton comme un des personnages qui, sous les règnes de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII, illustrèrent le plus l'église de France par leurs vertus et par leurs labeurs, et il y en eut peu, ajoute-t-il, dont l'existence fut mêlée à plus de mémorables événements, soumise à plus d'épreuves et de vicissitudes, plus constamment utile à la religion et au bien public. Ceux des confrères du

P. Coton qui furent ses compagnons et ses auxiliaires, quand il prodigua son zèle apostolique soit comme missionnaire, soit comme controversiste, ne pouvaient être oubliés par son biographe : associés à ses nobles fatigues, ils devaient être associés à sa sainte gloire. On ne sépare pas les uns des autres, à l'heure de la récompense, des athlètes qui ont ensemble lutté pour la bonne cause avec une si généreuse ardeur. D'ailleurs, ainsi que le fait observer judicieusement le P. Prat (p. VII), « la controverse forme un des côtés les plus saillants de l'histoire religieuse de cette époque; nous devions donc lui donner, dans notre récit, une place d'autant plus large, que le P. Coton et son Ordre y prirent une plus grande part, et qu'elle a moins attiré jusqu'à ce jour l'attention des historiens de l'Église. » Il faut considérer encore que l'histoire du P. Coton est intimement liée à celle de son Ordre même, et que dès lors le plan du biographe s'agrandit dans d'immenses proportions. Loin de blâmer le savant religieux d'avoir consacré plusieurs volumes à un sujet aussi riche et aussi varié, on devra le remercier à jamais de n'avoir pas reculé devant l'exécution d'un programme non moins vaste que difficile.

Pour donner une idée de la prodigieuse abondance de renseignements de tout genre groupés dans les deux premiers volumes des *Recherches historiques et critiques*, j'énumérerai d'abord les personnages que le P. Prat nous présente successivement : Guichard Coton, seigneur de Chenevoux, père du Jésuite; Philiberte de Champrand, sa mère; Cujas, qui fut son professeur à Bourges; le P. Maldonat et le P. Vela, qu'il vit tous deux dans cette même ville et dont la parole eut sur l'âme du jeune étudiant la plus salutaire influence; Jérôme Blondi, qui fut son camarade et son ami à l'Université de Turin; saint Charles Borromée, qui venait souvent visiter le noviciat d'Arona où Pierre Coton se formait à la vie religieuse; les PP. Claude Aquaviva, Emond Auger, Robert Bellarmin, Louis Richeôme; les papes Sixte-Quint, Clément VIII et Paul V; les rois Henri III et Henri IV; saint Louis de Gonzague; les ministres Jacques Chambrun et Jean de Serres; Théodore de Bèze; l'archevêque de Lyon, Pierre d'Épinac; le duc de Mayenne; Philippe de Mornay, seigneur du Plessis; le P. Clément Dupuy, oncle des doctes Pierre et Jacques Dupuy; les avocats Antoine Arnauld et Louis Dollé; le premier président du Parlement de Paris, Achille de Harlay; l'avocat général Louis Servin; Jean Passerat, le poëte-professeur; Étienne Pasquier; Jean Châtel; le P. Guignard; le P. Guéret; l'archevêque d'Aix, Gilbert Genebrard; Daniel Chamier, pasteur de Montélimar; François de Bonne, duc de Lesdiguières; les ministres de Grenoble Caille et Cresson; le cardinal d'Ossat; le P. Ignace Armand; le P. Annibal Codret; le P. Jacques Gaultier; le cardinal Duperron; Louis Gaufridi; Étienne Pasquier; Sully; Villeroy; le P. Jean Gontery; le P. Martin del Rio; le P. Gaspar de Séguiran; Madame Acarie (la bienheureuse Marie de l'Incarnation); le cardinal de Bérulle; le comte de Beaumont, ambassadeur du roi Henri IV en Angleterre; le P. Charles Scribani, auteur (sous le pseudonyme : Clarus Bonarscius) de l'*Amphitheatrum honoris*; Frà Paolo Sarpi; Frà Fulgentio, le biographe de l'historien du Concile de Trente; l'avocat Leschassier; le nonce Ubaldini; Jean Gigord, ministre de Montpellier; Pierre du Moulin, ministre de Charenton, etc.

Parmi les écrivains qui sont criti-

qués et réfutés par le P. Prat, je citerai (tome I) : le P. Touron (p. 47); l'historien de Lyon, Poullin de Lumina (p. 153); le « savant Ménard, » auteur de l'*Histoire de Nimes* (p. 944); le pasteur Arnaud, auteur d'une *Notice historique et bibliographique sur les controverses religieuses en Dauphiné*, (p. 619); et (tome II) : Palma Cayet (p. 60); Jean de Serres (p. 228); le P. Royer, le P. d'Orléans et l'abbé Oroux (p. 269); M. Berger de Xivrey, considéré soit comme auteur des : *Essais d'appréciations historiques*, soit comme éditeur des *Lettres missives de Henri IV* (pp. 323, 422, etc.); M. Aimé Champollion, éditeur et annotateur du *journal* de Pierre de L'Estoile (p. 439); Jacques Auguste de Thou (pp. 344, 417, 418, etc.); le P. d'Avrigny (p. 476); le P. Arcère, auteur de l'*Histoire de la ville de La Rochelle* (p. 578); l'éditeur du *Journal* de Daniel Chamier (p. 594), etc.

Les rectifications du P. Prat, qui sont parfois très-piquantes, sont toujours précises et sûres, et je recommande particulièrement aux érudits la discussion à laquelle se livre le savant auteur pour rétablir la vérité en ce qui regarde l'affaire de la pyramide dressée, par l'ordre du parlement, sur les ruines de la maison paternelle de l'assassin Jean Châtel et abattue, en mai 1605, par l'ordre du roi (tome II, pp. 344-355), et en ce qui regarde les prétendues questions qui auraient été adressées par le P. Coton à une jeune fille exorcisée, Adrienne du Fresne (*ibid.* p. 411-422). Le P. Prat démontre encore très-bien (*ibid.* p. 141) que jamais Henri IV, sollicité par Sully de ne pas autoriser la compagnie de Jésus à revenir en France, ne lui a répondu : *Assurez-moy donc de ma vie*. Et, à ce propos, je dois insister sur tout ce que le beau travail du P. Prat apporte de nouvelles lumières à l'histoire du règne de Henri IV. Il sera désormais impossible, quand on voudra s'occuper sérieusement du meilleur de nos rois, de séparer du livre de M. Poirson le livre du P. Prat, qui le redresse et le complète en tant d'endroits. Les chercheurs gagneront aussi beaucoup à rapprocher du recueil de M. Berger de Xivrey les deux premiers volumes de la biographie du P. Coton : ils trouveront dans ces deux volumes bon nombre de lettres importantes de Henri IV qui manquent aux huit volumes in-8° de la *Collection des Documents inédits*, et ce supplément donné à la correspondance publiée par le Ministère de l'Instruction publique, n'est pas un des moindres services que devra l'histoire de France au vénérable auteur des *Recherches sur la Compagnie de Jésus du temps du P. Coton*.

T. DE L.

Deux lettres inédites de l'empereur Michel Ducas Parapinace à Robert Guiscard, rédigées par Michel Psellus et publiées par Constantin SATHAS. Paris, 1875, in-8° de 31 p.

Les deux lettres, publiées d'abord dans l'*Annuaire de l'Association* pour l'encouragement des études grecques en France (1874), puis séparément, font aujourd'hui partie du cinquième volume de la *Bibliotheca græca medii ævi* qui vient de paraître et qui contient la correspondance de Michel Psellus. — Le savant éditeur en fait précéder le texte de quelques observations empruntées au quatrième volume de sa *Bibliothèque grecque*. Il y résume les faits principaux de la vie de Psellus, et il expose ensuite les motifs qui l'ont engagé à voir dans le destinataire des lettres en question le fameux Robert Guiscard à qui elles auraient été adressées vers 1072-1073. D'après lui, deux filles de Robert Guiscard épousèrent deux membres de la famille impériale des Ducas. La

première, dont on ignore le nom, fiancée avant l'avénement de Michel VII Ducas Parapinace à un des fils de l'empereur Romain IV Diogène, épousa, après la déchéance de ce dernier, le frère de Michel VII, Constantin Ducas Porphyrogénète. C'est à ce mariage que se rapporteraient les deux lettres dont il s'agit. La seconde, Hélène, a été fiancée au fils même de l'empereur qui s'appelait aussi Constantin.

Les preuves apportées à l'appui de cette opinion sont extrinsèques et intrinsèques. La principale de celles-là consiste dans le témoignage d'Orderic Vital, le plus sérieux des chroniqueurs normands, disant formellement que Nicéphore Botoniate, ayant chassé du trône Michel, fit mettre en prison les *deux filles* de Guiscard dont une avait été fiancée au jeune prince héritier. Les motifs qui engagèrent Michel à rechercher cette union, « c'était la crainte du pape et des Turcs dont il se croyait également menacé.» Pour conjurer le danger, il lui fallait à tout prix devenir l'allié du puissant chef des Normands qui remplissaient le monde du bruit de leurs exploits et commandaient à toute l'Italie méridionale. Il craignait aussi que la famille de Romain Diogène dont un membre était fiancé à une fille de Guiscard, n'essayât de le renverser avec l'aide de ce prince. Pour toutes ces raisons, M. Sathas n'hésita pas à inscrire en tête des deux lettres le nom de Robert Guiscard.

Tout le monde, cependant, n'est pas de son avis. Un savant russe trouva ses preuves insuffisantes et sa conjecture inadmissible; après un mûr examen, il se crut en devoir de remplacer le nom du prince normand par celui d'un prince russe, Vsévolod Iaroslavitch. — Les motifs qui l'ont déterminé à rejeter la thèse de M. Sathas sont longuement exposés dans une étude ayant pour titre : *Fragments russo-byzantins*, et insérée au *Journal du Ministère de l'Instruction publique* (St-Pétersb., déc. 1875). L'autorité dont M. Vasilievski, professeur à l'Université de Pétersbourg et auteur de cette étude, jouit parmi les byzantinistes, l'abondance des arguments qu'il apporte à l'appui de sa thèse, l'importance des sources nouvelles qu'il produit et qui, grâce à la langue russe, sont demeurées inaccessibles à M. Sathas, le sérieux et le calme avec lesquels il traite la question controversée, tout cela ne laisse que de rendre le débat grandement intéressant et servira beaucoup la cause de la vérité.

Sans entrer ici dans les détails et sans rien décider, nous nous bornons à signaler l'incident, en laissant au docte éditeur de Psellus le soin de répondre à son digne contradicteur. Cette tâche lui revient de droit, et personne ne saurait s'en acquitter mieux que lui. J. MARTINOV, S. J.

Chronique de Hainaut, rédigée par Gilbert, chancelier du comte de Hainaut Bauduin V (1040-1195), traduite en français avec annotations, variantes, glossaire et index par le marquis de GODEFROY MÉNILGLAISE. Tournai, impr. Malo, 1874, 2 vol. in-8° de XXIII-427 et XI-439 p.

La *Chronique de Hainaut*, extraite du tome XIV des *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, a paru depuis quelques jours seulement, quoiqu'elle porte la date de 1874, et la *Revue*, loin d'être en retard avec cette importante publication, est sans doute le premier de nos recueils périodiques où l'on aura souhaité la bienvenue au nouveau travail de M. de Godefroy Ménilglaise.

Disons d'abord un mot de l'auteur de la *Chronique de Hainaut*, en nous servant de l'excellente introduction de l'éditeur. Gilbert, dit de Mons, était

clerc. Élevé dans la maison du comte de Hainaut, Bauduin V, il mérita sa confiance, devint successivement son chapelain, son secrétaire, son chancelier, et remplit diverses missions diplomatiques. Récompensé de ses services par la prévôté de Saint-Germain de Mons, la trésorerie et un canonicat à Sainte-Waudru, quatre ou cinq autres canonicats et trois autres trésoreries, etc., il semble avoir vécu jusqu'en 1221. Témoin instruit et véridique des règnes de Bauduin IV et de Bauduin V, il est moins exact quand il raconte l'histoire des temps antérieurs. Sa *chronique*, qui s'arrête à l'an 1195, se rapporte spécialement à la seconde moitié du XIIe siècle. Placé sur la scène des événements, mêlé aux grandes affaires, député tour à tour vers l'Empereur, les rois de France et d'Angleterre, les grands vassaux, etc., il est le mieux informé des chroniqueurs en ce qui regarde la période remplie par le règne de son protecteur, prince digne de louange assurément, mais que, dans l'excès de sa reconnaissance, il célèbre avec un enthousiasme qui n'est point sans partialité.

M. de Godefroy Ménilglaise, après avoir signalé (p. VIII et IX) ce que la *Chronique de Hainaut* présente de plus intéressant, retrace l'histoire de cet ouvrage qui, deux cents ans après la mort de Gilbert, fut transcrit en grande partie par Jacques de Guyse dans ses *Annales de Hainaut* et qui devait encore être tant mis à profit par Gilles d'Orval, par Jacques Meyer et par bien d'autres compilateurs. On n'en connaît qu'un manuscrit, lequel appartenait aux dames chanoinesses de Sainte-Waudru, à Mons. Il est en papier, in-8°, d'une bonne écriture du XVe siècle (voir, à la suite de l'*Introduction*, le *fac-simile* du fol. 1). Transporté à la Bibliothèque nationale de Paris pendant la Révolution, on l'a longtemps cru perdu. Il y repose parmi les manuscrits latins (n° 11105). C'est ce texte unique que publia le marquis de Chasteler en 1784 (Bruxelles, in-4°). On avait annoncé un second volume qui devait contenir des notes et qui n'a point paru, sans qu'on sache si ces notes existent quelque part. Les bénédictins ont inséré la majeure portion de la chronique dans leur *Recueil des historiens de France* (t. XVIII, pp. 542-80; t. XVIII, pp. 363-430). Enfin M. Guillaume Arndt, un des collaborateurs de M. Pertz pour la collection des *Monumenta Germaniæ*, a reproduit à la fois dans cette collection et séparément (Hanovre, 1869) l'œuvre de Gilbert.

M. de Godefroy Ménilglaise a voulu non-seulement donner un texte plus correct que celui des précédentes éditions, mais encore accompagner ce texte d'une traduction française, nette et coulante, qui popularisât la *Chronique de Hainaut* parmi ceux qu'effarouche le latin du XIIe siècle. Texte et traduction se recommandent par leur minutieuse exactitude, mais ce qu'il faut encore plus apprécier, c'est l'immense travail d'éclaircissements et d'annotations qui occupe les pages 173 à 255 du second volume (imprimées en moindre caractère). Dans ce commentaire, qui ne laisse aucune difficulté sans solution, M. de Godefroy Ménilglaise prouve qu'il connaît aussi bien les recherches des érudits étrangers, et notamment des érudits belges, que celles des érudits de notre nation : il complète sur un grand nombre de points les indications des uns et des autres et les rectifie quelquefois, par exemple à la page 185 où il constate que le baron de Reiffenberg a confondu l'oncle avec le neveu, Godefroy le Bossu avec Godefroy de Bouillon, et à la page 227 où il constate que M. Arndt a oublié que la ville de Ratisbonne n'a jamais

eu de titre archiépiscopal. Plusieurs observations du savant éditeur sont à recueillir pour le *Gallia Christiana*, pour *l'Art de vérifier les dates*, pour le *Glossaire de la basse latinité*, pour le *Recueil des historiens des Croisades*, etc. Les sommaires très-détaillés mis en tête de chaque volume, l'index philologique, l'index topographique et l'index alphabétique mis à la fin du second volume (p. 267-436), faciliteront beaucoup l'étude de la *Chronique de Hainaut*, et l'on peut dire qu'à tous égards l'édition que vient d'en publier M. de Godefroy Ménilglaise n'est pas moins soignée que cette édition de la *Chronique* de Lambert d'Ardre qui lui a valu les éloges et la reconnaissance de tous les médiévistes. T. de L.

—

Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque, par Siméon Luce, auxiliaire et lauréat de l'Institut, docteur ès lettres, etc. *La Jeunesse de Bertrand*. Paris, Hachette, 1876, in-8° de 625 pages.

L'important travail de M. Siméon Luce mérite plus et mieux qu'une simple notice bibliographique. Aussi la *Revue* y reviendra-t-elle, quand le livre sera complet, pour en donner à nos lecteurs une idée plus nette et pour en présenter plus amplement les résultats. Mais nous ne voulons pas différer un seul instant l'annonce d'un des écrits historiques les plus importants et les mieux faits qui aient paru de nos jours, et nous sommes heureux de constater la faveur avec laquelle il a été accueilli, non-seulement du monde savant — l'habile éditeur de Froissart ne pourrait rencontrer de ce côté qu'un favorable accueil — mais du grand public, d'ordinaire trop indifférent pour les travaux d'érudition.

C'est que, il faut le faire remarquer, M. Siméon Luce a su mettre ses immenses recherches à la portée de tous ; il a su faire un emploi judicieux de tous les matériaux si patiemment recueillis ; il ne s'est point contenté de grouper sèchement, sans soin et sans méthode — comme le font trop d'érudits — les résultats de ses longues investigations ; il a fait un livre vivant, animé d'un souffle religieux et patriotique, un livre qui inspire l'amour de la vieille France, et qui est rempli des enseignements les plus précieux. L'art n'est point absent de ces pages — il y est même parfois un peu trop visible — mais ce qui domine, c'est l'amour du vrai, c'est la sagacité qui fait jaillir la lumière à travers la nuit obscure ou les récits erronés des chroniques contemporaines, c'est la critique qui sait tracer sa voie parmi des témoignages peu autorisés ou contradictoires, c'est tout cet ensemble de qualités éminentes qui constitue le véritable historien, et que M. Luce possède à un si haut degré.

L'ouvrage que nous annonçons, dont le premier volume, consacré à *la Jeunesse de Bertrand*, a seul paru, est ainsi divisé. — I. *L'enfance de du Guesclin*. Les notions historiques sur les premières années du futur connétable sont rares ; il est fort difficile de démêler ici les faits réels et les faits légendaires. L'auteur donne en passant de curieux détails sur l'état de l'instruction primaire au XIVe siècle.— II. *Guerre de la succession de Bretagne*. Nous entrons ici dans l'histoire générale, et nous assistons aux premières armes de du Guesclin, qui figure parmi les défenseurs de Rennes ; mais l'auteur constate qu'on ne possède aucun document authentique sur le rôle de son héros pendant les treize premières années de la guerre de succession (1341-1354). — III. *La Vie privée au XIVe siècle*. Chapitre des plus intéressants, nourri de faits puisés

aux meilleures sources et nous révélant tout un côté de l'histoire que l'on a à peine entrevu jusqu'ici. — IV. *Du Guesclin chef de partisans.* Encore une période peu connue — et c'est la plus curieuse peut-être — de la vie de Bertrand, dont l'auteur débrouille la chronologie et s'efforce de dégager les données vraiment historiques. — V. *Du Guesclin fait chevalier à Montmuran.* Nous commençons à sortir de la légende, ou plutôt de ce qui ne repose que sur la tradition; bientôt l'auteur va avoir les mains pleines de faits qui lui permettront de renouveler l'histoire. — VI. *La Bataille de Poitiers.* Et d'abord, voici un chapitre entièrement neuf, où M. Luce nous initie à la véritable cause des désastres des armés françaises, cause qu'aucun historien n'avait su démêler jusqu'ici. Il établit qu'une révolution complète avait été faite par Edouard III dans l'art de la guerre : service militaire obligatoire; substitution à la cavalerie de l'infanterie, qui forme désormais les quatre cinquièmes de l'effectif de l'armée; soins particuliers donnés à l'instruction et à l'armement des soldats; création d'un corps spécial d'éclaireurs nommés *hobbiliers,* voilà les avantages incomparables qui assurèrent le succès des Anglais au XIVe siècle — comme des Prussiens de nos jours, car on ne peut se défendre du rapprochement, qui est saisissant. Ajoutez à cela la mollesse et la corruption des mœurs amenées par un luxe effréné et par un prodigieux développement de la fortune publique; une façon de traiter la guerre comme un tournoi, comme une passe d'armes brillante, qui, à elle seule, fut cause de déplorables revers; une désorganisation complète de l'armée et une ignorance totale des mouvements de l'ennemi, et vous comprendrez qu'après Crécy soit venu Saintes; après Saintes, Mauron; après Mauron, Poitiers; après Poitiers, Brignais. Mais au moins le courage et l'honneur furent saufs : c'était bien quelque chose! — VII. *Du Guesclin au siége de Rennes.* Encore un des plus brillants épisodes de la Jeunesse de Bertrand, auquel se mêlent ses duels fameux avec Canterbury et Bramborc. Les prouesses de du Guesclin étendent sa réputation au delà des frontières de la Bretagne : la célébrité commence pour lui. — VIII. *Du Guesclin capitaine de Pontorson.* Voilà du Guesclin investi par le Dauphin Charles d'un commandement militaire qui prend bientôt une grande importance, et où il ne tarde pas à faire briller à la fois ses incomparables qualités militaires et cette humanité qui le faisait chérir tout ensemble de ses soldats et des populations. Ici encore, bien des obscurités, bien des lacunes que, malgré son zèle infatigable et sa rare sagacité, l'historien n'est point parvenu à dissiper ou à combler entièrement. — IX. *Du Guesclin au siége de Melun.* Le cadre s'agrandit. Du Guesclin combat sous les yeux du régent, et l'on sait par quels exploits il se signale; les dates sont ici précisées et les événements politiques et militaires placés dans une lumière nouvelle. — X. *Les Compagnies.* Tableau, riche en couleurs, de la situation de la France, tracé d'après des sources inexplorées, et principalement les lettres de rémission. — XI. *Du Guesclin et les Compagnies.* Récit des guerres incessantes que leur fait du Guesclin dans le comté d'Alençon, le Perche, le Maine, l'Anjou et la Normandie, de 1360 à 1362; nombreux renseignements nouveaux puisés à des sources inédites. — XII. *Du Guesclin otage pour Charles de Blois;* — XIII. *Prise de Mantes et de Meulan.* Ces deux chapitres nous conduisent à la mort du roi Jean et à l'avénement de Charles V, qui donne à du Gues-

clin le titre de chambellan. — XIV. *La bataille de Cocherel.* Voici un des morceaux les plus neufs et les plus émouvants du livre. Nous le signalons tout spécialement, car l'historien y renverse la version de Froissart et assigne son véritable caractère à la victoire par laquelle le futur comte de Longueville inaugura le nouveau règne.

Le volume se termine par un tableau des lieux forts occupés en France par les compagnies anglo-navarraises, et par d'amples pièces justificatives.

Nous regrettons de ne pouvoir donner qu'une faible idée du beau travail de M. Luce. De telles œuvres défient la critique : nous ne chercherons donc pas chicane à l'auteur sur tel passage qui pourra paraître d'un goût douteux (voir p. 372), sur telle digression qu'il aurait pu éviter (voir p. 33, note). Bornons-nous à lui dire que le prénom qu'il cite page 190 est bien Bonabbes et non *Bonabbé* : ce prénom est encore usité de nos jours dans la famille de Rougé. Ajoutons que quelques attributions de lieux forts demanderaient des rectifications : ainsi *Bienfaite* (Saint-Martin de Bienfaite) est dans le Calvados et non dans l'Eure; par contre, *Chambrais* (aujourd'hui Broglie) est dans l'Eure et non dans le Calvados. Je suis surpris de ne pas rencontrer *Auvillars* (Calvados), qui joua un rôle important dans les guerres du XVe siècle : n'aurait-il pas été confondu, dans certains textes, avec Auvilliers (Seine-Inférieure)? C'était, du reste, un travail colossal et d'une sérieuse difficulté que celui auquel s'est livré M. Luce, sans calculer, ici plus qu'ailleurs, le temps et la peine.

G. DE B.

—

Louis XIII et Richelieu, *étude historique* accompagnée de lettres inédites du roi au cardinal de Richelieu, par Marius TOPIN. Paris, Didier, 1876, in-8° de 449 pages.

Les traditions, les opinions reçues ne sont jamais ni complétement fausses ni absolument vraies. Les méthodes nouvelles ont transformé sous nos yeux l'histoire : elles ne l'ont pas bouleversée de fond en comble. On connaît mieux certaines personnalités ou certaines époques ; on s'est plu à approfondir les détails; mais les vues d'ensemble sont restées à peu de chose près les mêmes.

Qu'on n'aille pas croire pourtant que nous voulions diminuer le mérite de nos modernes travailleurs : il est très-grand et très-appréciable ; nous en recueillons chaque jour de nouveaux profits et il y aurait ingratitude à en médire. Qui mieux que M. Topin, par exemple, a porté la lumière dans les négociations embrouillées du règne de Louis XIV ou dans le difficile problème de l'homme au masque de fer?

Par une rare bonne fortune, le même écrivain a pu mettre la main sur une précieuse collection de lettres conservées aux archives des Affaires étrangères, à l'aide desquelles il vient d'éclairer d'un jour singulièrement éclatant la figure un peu terne jusqu'ici du roi Louis XIII. « Le fils d'Henri IV, le père de Louis XIV n'a été indigne ni de son glorieux devancier, ni de son immortel successeur, et loin de subir, en l'exécrant, le joug de Richelieu, il a participé aux grands actes de son ministre dont il aimait la personne autant qu'il admirait le génie...» Telle est la thèse que M. Marius Topin s'est trouvé à même de défendre, entreprenant, comme il le dit dès sa première page, « la réhabilitation d'un prince... » Est-il besoin d'ajouter immédiatement qu'il a accompli sa tâche avec l'art consommé qu'il

sait déployer dans ses écrits? Personne en effet ne possède mieux le talent d'exposer clairement une situation, de faire revivre sous nos yeux les principaux personnages d'une époque, d'enchâsser les documents dans le récit, de porter l'intérêt et la vie dans un sujet.

Le présent ouvrage est divisé en trois parties : la première et la troisième sont consacrées à l'étude du caractère de Louis XIII depuis son enfance, aux actes principaux de sa vie, aux derniers mois de son règne après la mort du cardinal. C'est un récit d'événements connus, examinés par l'auteur au point de vue particulier qui l'occupe. La seconde partie se compose de lettres inédites, encadrées dans des résumés historiques, reliées l'une à l'autre et acquérant ainsi « leur signification réelle et toute leur valeur. » On a évité de cette façon la sécheresse inséparable d'ordinaire d'une semblable suite de documents. Et les notes, que le vulgaire ne lit pas toujours, sont heureusement remplacées par une revue générale des hommes et des choses du temps. Cette méthode est, il faut le dire, d'autant plus avantageuse, que le mérite intrinsèque des lettres de Louis XIII est en somme assez médiocre. Cette correspondance manque absolument d'élévation, de style, de trait et de saveur. Un sens droit et de la sagesse, une certaine connaissance des choses militaires, telles sont les seules qualités qu'on y puisse rencontrer. Quel contraste avec les lettres de Henri IV si alertes, si vives, si spirituelles, si vraiment françaises de langage au milieu de leurs incorrections mêmes! M. Topin, d'ailleurs, ne les donne pas comme des modèles; mais il en tire la preuve que le roi s'occupait par le détail des affaires publiques, qu'il savait commander aussi bien qu'obéir, qu'il ne se gênait pas de dire son avis à Richelieu, qu'il restait le maître après tout, et que bien souvent le cardinal n'agissait que d'après ses ordres. Sur ce point, les documents donnent raison pleinement à leur savant éditeur, et ils ne contredisent pas complétement du reste la tradition historique. Mais peut-on inférer de leur examen attentif, que Louis XIII non-seulement estimait Richelieu et appréciait les services rendus par lui à l'État, mais qu'il l'aimait véritablement et lui était attaché de cœur? Ici commence pour nous la partie un peu plus douteuse de la thèse, et nous pouvons donner en quelques mots les motifs de notre hésitation.

Tout d'abord Louis XIII n'avait pas l'âme tendre. Égoïste et froid, il a vingt fois abandonné ses amis, après avoir fait mine de les soutenir. Qu'il s'intéresse à la santé de son ministre et qu'il termine un grand nombre de ses lettres en lui disant : « Assurez-vous de mon affection qui sera toujours telle que vous la pouvez désirer, » il n'y a pas là la preuve d'une amitié bien particulière. Ennuyé et blasé, sans enthousiasme pour les choses comme pour les personnes, n'aimant passionnément que la chasse. il est probable que Louis XIII hésita par moments entre Richelieu et les ennemis du grand ministre. S'il le soutint jusqu'au bout, c'est que son bon sens et son patriotisme lui firent constamment découvrir l'intérêt de l'État comme singulièrement attaché à la politique du cardinal. Et puis, ne connaissait-il pas la valeur des intrigants et des ambitieux qui ne voulaient renverser Richelieu que pour dominer à leur tour? A cela se réduit le mérite de Louis XIII, et nous reconnaissons volontiers que ce n'est pas peu de chose. Mais il se laissa plutôt guider par la froide raison que par son ami-

tié pour un ministre qui, sous bien des rapports, ne lui était pas sympathique. La pensée du roi ne se traduit-elle pas tout entière par ce mot qu'il laissa échapper quelques heures après la mort du cardinal, et que nous trouvons fort à propos rappelé par M. Topin : « Les ennemis de la « France, dit-il, n'en tireront aucun « avantage ; tout ce qui est commencé « se continuera. » Tant il est vrai que c'est la politique que Louis XIII appréciait plus encore que l'homme, ou plutôt il ne voulut jamais séparer l'une de l'autre; et l'on est heureux de le constater à son honneur.

Sur ce point, la démonstration de M. Topin est aussi concluante que possible « Louis XIII sort de son livre justement grandi ; et on acquiert la preuve que ses défauts ont été presque aussi utiles à la France que ses qualités. Ajoutons que Richelieu n'est nullement amoindri. Comme le dit fort justement l'auteur, « son génie n'est pas moins merveilleux pour avoir été compris de Louis XIII; son action n'est pas moins personnelle parce qu'il a eu le roi pour auxiliaire. » Et c'est ainsi que, rentrant dans les données générales de l'histoire, la remarquable étude de M. Marius Topin se borne à éclairer d'un jour nouveau deux grandes figures de ce XVII[e] siècle dont la première moitié a été plus brillante encore qu'on ne le croit d'ordinaire. Le talent avec lequel cette œuvre a été accomplie, nous l'avons dit déjà en l'analysant brièvement. Il faut la lire attentivement pour en apprécier mieux les détails; c'est un travail fort peu pénible, que personne ne se repentira d'avoir entrepris.

GUSTAVE BAGUENAULT DE PUCHESSE.

—

A. C. Thibaudeau. — Biographie. Mémoires. — 1765-1792. Paris, Champion; Niort, Clouzot, 1875, in-8° de 146 pages.

Ce volume contient deux œuvres inédites de Thibaudeau, une notice sur lui, écrite par lui-même, sous ce titre : *Ma biographie;* un fragment inédit de ses Mémoires, intitulé : *Mémoires avant ma nomination à la Convention.* Ces deux œuvres n'apportent pas à l'histoire de détails bien nouveaux et n'ajouteront rien à la réputation de leur auteur. Elles montrent chez lui une antipathie profonde contre la monarchie, un préjugé haineux qui se refuse presque toujours à croire même aux bonnes intentions de Louis XVI, et qui explique le vote de Thibaudeau dans le procès du malheureux roi. On sait que dans ce procès, « il vota, sur toutes les questions, avec la majorité, » comme il le dit lui-même dans sa biographie. Nous aimerions mieux pour lui qu'on n'eût pas réveillé ces souvenirs, et qu'on en fût resté à la renommée de modération et de courage qu'avait laissée sa conduite ultérieure dans la réaction contre la Terreur et plus tard sous le Directoire, conduite qui lui valut un instant l'honneur d'être proscrit au 18 fructidor.

Les *Mémoires* offrent plus d'intérêt que la *Biographie.* On y trouve des renseignements assez curieux sur la vie de la bourgeoisie de province avant 1789 et sur les débuts de la révolution à Paris et à Versailles où Thibaudeau avait accompagné son père, élu député aux États généraux. Malheureusement, cette partie est également imprégnée des préjugés violents qui régnaient alors dans la jeunesse patriote contre la famille royale, et dont Thibaudeau, croyons-nous, ne s'affranchit jamais. Il y a même là une phrase qui révèle chez cette jeunesse d'étranges emportements. Après avoir rapporté le récit,

fait par ses amis, du meurtre de de Launay et de Flesselles, l'auteur ajoute, en parlant de ces mêmes amis: « Jeunes gens honnêtes et bien élevés, peut-être n'avaient-ils pas pris part aux exécutions, mais *ils les trouvaient toutes naturelles.* » Nous relèverons aussi ce passage, qui prouve ou bien peu de sens politique ou bien de la passion chez l'ancien conventionnel : « Le peuple *donna la preuve d'un grand sens*, en s'égayant à son tour sur ce grave sujet (*le Veto*) : il appela la Reiné madame *Veto* et la chansonna sous ce nom. » Comment Thibaudeau n'a-t-il pas vu que ces chansons infâmes n'ont été que le prélude de cette Terreur qui plus tard le menaça lui-même et contre laquelle il réagit après thermidor? Enfin nous signalerons une erreur grave au préjudice de Lally-Tollendal : « Quel fut mon étonnement, dit l'auteur, lorsque j'entendis Lally-Tollendal excuser ces violences ! » (les massacres qui suivirent la prise de la Bastille.) Ce fut au contraire Lally-Tollendal qui, le premier, dès le 20 et le 23 juillet, proposa à l'Assemblée des mesures vigoureuses « contre les meurtriers et les incendiaires, » et l'on sait quelle fut l'énergie de sa protestation contre les journées d'octobre. Il avait compris dès lors ce que Thibaudeau ne comprit que quatre ans plus tard : que la violence appelle la violence, et que ce qui sort de pareils excès, ce n'est pas la liberté, mais le despotisme.

M. DE LA R.

Cahiers de la Marche et assemblée du département de Guéret 1788-1789, par Louis DUVAL, archiviste du département de la Creuse. Paris, Dumoulin; Guéret, Betoulle; Limoges, Ducourtieux, 1873, in-8° de 187 et 147 pages.

Nous sommes bien en retard avec M. Duval. Heureusement son livre n'est pas de ceux dont l'actualité fait le seul mérite; il n'attirera pas moins de lecteurs en 1876 qu'en 1873. M. Duval est un archiviste, c'est-à-dire un de ces hommes dont le labeur persévérant rend à la science historique un service qn'elle ne reconnaîtra jamais assez ; il procède sérieusement et n'arrive aux cahiers de la Marche qu'après avoir dressé, dans une introduction de près de 200 pages, le tableau des institutions de l'ancien régime dans la France en général, dans sa province en particulier. Divisions territoriales, organisation judiciaire et financière, clergé, noblesse, tiers état, armée, droits féodaux, agriculture, industrie, assemblées provinciales, états généraux, il passe tout en revue, nous donnant en route de nombreux et intéressants détails géographiques, historiques et statistiques, et résumant en quelques pages une longue somme d'études et de lectures. Cette introduction demeure la partie essentielle du volume.

Discuter une à une les appréciations de M. Duval, ce serait trop long ; nous nous contenterons de faire observer que, des deux écoles historiques actuelles, l'une, reconnaissant que l'ancien régime, malgré ses défauts, avait des qualités ; l'autre ne voulant voir le bien que dans la Révolution, M. Duval appartient à la seconde. M. de Lavergne, dans son livre sur les Assemblées provinciales, lui paraît absolument paradoxal ; ses idées sur ce point diffèrent complétement des nôtres ; M. Duval ne parviendra pas à nous convaincre que la Révolution est le génie bienfaisant de la France ; mais nous n'avons aucune peine à reconnaître que son livre renferme bon nombre de documents exposés avec une grande netteté, et nous ajouterons que toutes les fois que des adversaires se rencontreront sur notre

route, nous serons heureux de les trouver aussi intelligents et aussi sérieux que lui. L. de P.

Les députés des communes du Bugey en 1789 et en 1876, par M. Etienne Récamier, docteur en droit, etc. Paris, Chaix, 1876, gr. in-8° de 69 p.

Le but de cette brochure, comme on peut le deviner à son titre, n'est pas exclusivement scientifique : c'est un enseignement que son auteur a entendu demander à nos pères de 1789; et il leur laisse à peu près constamment la parole. Leurs cahiers, au moins dans cette petite province du Bugey, nous offrent un véritable manuel de morale électorale; candidats et électeurs n'ont qu'à gagner à les consulter : les uns verront ce qu'ils doivent demander, les autres ce qu'ils peuvent promettre. Les cahiers du Bugey sont l'œuvre d'hommes de principes, mais en même temps rompus aux affaires. Les trois ordres sont d'accord pour soutenir la monarchie héréditaire et la religion catholique; unanimes sur ces deux grandes questions, ils s'accordent en général aussi sur les points de détail, mais l'attention de chacun d'eux porte naturellement davantage sur les objets qui le touchent de plus près. Les cahiers du clergé et du tiers état renferment peu de théories générales et se bornent à émettre des vœux de réformes; ceux de la noblesse, empreints du même esprit pratique, accusent chez ceux qui les ont rédigés l'étude des problèmes politiques que souleva le xviiie siècle ; ils ont lu et médité Montesquieu, et le citent; ces hommes évidemment ne sont pas allés mendier des pensions et des charges de cour dans les antichambres de Versailles : ils sont restés dans leurs terres, partageant leur temps entre l'étude et les affaires, se mettant en rapport avec les hommes du tiers état : de là cette parfaite connaissance des besoins du pays, cette égalité presque complète dans les rapports d'un ordre avec l'autre ; la communauté de sentiments résulte naturellement de la communauté d'existence ; nous ne trouvons de dissidence sérieuse que sur un point : le tiers état demande le vote par tête, la noblesse le vote par ordre ; encore s'en remet-elle là-dessus à la décision des représentants de toute la noblesse aux états généraux. En revanche, elle entend bien que, « dans ses prérogatives, ne soient point comprises les exemptions pécuniaires, » et le procès-verbal de l'assemblée des trois ordres tenue dans la cathédrale de Belley le 17 mars 1789 (p. 37), nous montre la noblesse et le clergé devançant la nuit du 4 août et renonçant à leurs privilèges.

Certaines questions abordées dans les cahiers ont un intérêt encore tout actuel : pensions de retraite pour les ecclésiastiques pauvres et âgés (Cah. du clergé, p. 18), unité de la liturgie (*id.*), création de caisses de secours, de dépôts de mendicité (*id.* p. 21-22), examens spéciaux pour la magistrature (Cah. de la noblesse, p. 31), diminution de l'armée active et création d'une réserve sérieuse (*id.* p. 33), réduction du chiffre des grades au strict nécessaire (*id.*). La lecture de ces cahiers rendrait modestes bien des réformateurs qui croient avoir trouvé des remèdes nouveaux à des maux déjà bien anciens. Mais le plus grand enseignement qui ressorte de ces pages, c'est un enseignement d'union et de concorde. Il est difficile d'aborder l'étude de temps si troublés et si voisins de nous, sans leur demander des exemples et des règles de conduite pour le nôtre : il faut féliciter ceux qui ne leur en demandent que de pareils. J. V.

La Chouannerie dans le Maine, par M. l'abbé Paulouin. Le Mans. Éd. Monnoyer, 1875, 3 vol. gr. in-18.

Le principal mérite d'un livre, ce qui doit être sa plus sérieuse recommandation, c'est l'esprit qui l'a inspiré. Nous n'hésitons pas à dire qu'à cet égard l'ouvrage de M. l'abbé Paulouin a droit à tous nos suffrages. Sans en faire une œuvre de parti, sans s'élever jusqu'à l'apologie, l'auteur a cependant affirmé très-nettement la vérité, et défendu avec fermeté la cause servie par les héros dont il s'est fait le biographe. On connaît l'histoire de la Vendée, celle de la Chouannerie est encore presque ignorée. Exercée dans un territoire restreint, limitée aux luttes de buissons et d'embuscades, la Chouannerie, il est vrai, n'a produit qu'un petit nombre de personnages remarquables et d'actions d'éclat.

Pour entreprendre fructueusement ces récits, il fallait appartenir au pays qui en a été le théâtre, avoir reçu, dès l'enfance, les impressions de ces événements, en avoir soi-même recueilli les souvenirs de la bouche des derniers survivants. C'est dans ces conditions que M. l'abbé Paulouin a rédigé son livre. Depuis longtemps, il n'a cessé de rassembler des notes puisées aux meilleures sources, et l'on peut dire que, sur ce sujet, encore presque neuf, il apporte des révélations d'un réel intérêt. Le style, qui se soutient presque toujours, est animé d'une certaine chaleur où l'on sent aisément le souffle de la conviction. Dans une première partie, M. Paulouin suit l'ordre chronologique des faits, depuis l'origine de la Chouannerie jusqu'aux prises d'armes de 1815 et 1832. Cette dernière période, malgré la brièveté trop sommaire, intéressera tout particulièrement le lecteur. Une seconde partie est consacrée aux biographies particulières des chefs et officiers, disposées par ordre alphabétique. Certains critiques reprocheront peut-être à M. l'abbé Paulouin cette disposition qui, parfois, lui impose plusieurs redites. Quoi qu'il en soit, il y aurait là une bien légère imperfection, et elle ne saurait ni affaiblir l'intérêt du livre, ni diminuer le mérite de l'auteur.

G. Esnault.

—

Polyptique de l'église collégiale de Saint-Paul de Lyon, *dénombrement de ses tenanciers, possessions, cens et rentes, en Lyonnais, Forez, Beaujolais, Mâconnais, Bresse, Dombes, Bugey et Dauphiné, au XIIIe siècle,* publié d'après le manuscrit original avec des documents inédits, par C. Guigue, ancien élève de l'École des Chartes. Lyon, Aug. Brun, 1875, gr. in-4° de xxvi-283 pages.

Cette nouvelle publication de M. Guigue ouvre la série des anciens monuments historiques que Lyon possède, et qui gisent encore inédits dans ses archives ou dans ses bibliothèques. Le Polyptique de Saint-Paul était digne, sinon par son antiquité propre, du moins par celle de l'église à laquelle il se rapporte, de venir en première ligne. Cette église fut fondée, si l'on se rapporte, à défaut de témoignages contemporains, à une tradition constante, par saint Sacerdoce, neveu de saint Nizier et archevêque de Lyon vers le milieu du VIe siècle. Depuis ce moment jusqu'à l'année 1285 à laquelle remonte la rédaction du Polyptique, l'église Saint-Paul fut enrichie par de nombreux bienfaiteurs, comme l'atteste cet état de ses revenus. « A chacune des dignités et à chacun des canonicats étaient attribués des revenus en argent et en nature, dont les titulaires avaient la libre disposition à la condition, cependant, de subvenir aux besoins généraux du Chapitre et d'acquitter les charges afférentes à leur prébende.

« L'ensemble des revenus et des charges budgétaires était divisé, pour en faciliter l'administration et la répartition, en sections distinguées les unes des autres, par un nom qui en rappelait soit l'affectation première, soit l'origine, soit la situation géographique. Sous les titres de *chamarerie*, *chantrerie* et *sacristie* étaient groupés les bénéfices appartenant à ces trois dignités; sous ceux d'*obédiences* et de *conquerrements* étaient rangés les bénéfices départis aux simples chanoines. Les rentes des obédiences provenaient de sources diverses; celles des conquerrements de l'emploi des fonds communs économisés ou d'un capital donné pour une fondation déterminée. »

L'énumération de ces rentes des terres qui les doivent et de leurs propriétaires ou plutôt de leurs possesseurs a un intérêt unique : elle fournit les éléments de l'histoire généalogique et de la géographie des temps et des lieux auxquels se rapporte le Polyptique. Pour rendre cette utilité aussi grande que possible, M. Guigue a accompagné son travail d'une table des noms de lieux et de personnes énoncés dans le texte. L'appendice de cinquante chartes, actes de donations, testaments, etc., qui fait suite au Polyptique, a le même but; et il importe d'y mentionner un « Inventaire du Trésor de l'église de Saint-Paul, 12 mars 1376 » qui, comme les documents de la même nature, fournit de précieux renseignements sur l'orfèvrerie sacrée et les vêtements liturgiques au XIVe siècle.

Il est à regretter que l'exiguïté des ressources de la Société littéraire n'ait pas permis à M. Guigue de donner à sa préface plus de développements. Ses longues études sur l'histoire des pays auxquels se rapporte le Polyptique promettaient à ses lecteurs d'amples et curieuses informations sur l'état des personnes et des terres dans cette partie de la France au XIVe siècle; dans les limites où il a dû se renfermer, il a su pourtant éclairer certains côtés de l'histoire religieuse de Lyon jusqu'ici restés dans l'ombre; notamment les origines et la destinée de l'obédience de la Chana. Appuyé sur les titres, il en démontre l'existence dès le Xe siècle, en 984; mais à cette époque la question de savoir si cette maison était desservie par des hommes ou des femmes reste douteuse; les textes du XIIIe siècle nous y montrent des religieuses soumises à la règle de saint Augustin; au XIVe la règle change, et celle de saint Benoît remplace la précédente; les religieuses appartiennent souvent aux meilleures familles; ce qui n'empêcha pas l'immoralité de s'introduire dans la communauté et d'en amener la suppression par l'archevêque Charles de Bourbon, le 10 septembre 1482.

Le livre de M. Guigue, comme on le voit, ne peut que confirmer la réputation déjà faite de son auteur; il serait à souhaiter que la ville de Lyon, qui a été assez heureuse pour trouver un archiviste aussi distingué, se montrât également généreuse pour suppléer à l'insuffisance des ressources de la Société littéraire et fournir au savant éditeur des monuments de son histoire les ressources qui lui sont nécessaires pour continuer son œuvre.

J. V.

—

Recherches sur Notre-Dame de Lyon, *hôpital fondé au VIe siècle par le roi Childebert et la reine Ultrogothe; origine du pont de la Guillotière et du grand Hôtel-Dieu*, par M. GUIGUE, ancien élève de l'École des Chartes. Lyon, Scheuring, 1876, in-8° de 202 pages avec 3 plans.

M. Guigue a voulu sans doute, après avoir publié le *Polyptique de Saint-*

Paul, fournir la preuve évidente de l'utilité de semblables travaux : l'ouvrage indiqué ci-dessus a, en effet, son point de départ dans le Polyptique. comme le dit lui-même l'auteur. Parmi les obédiences de Saint-Paul s'en trouvait une, dite *Notre-Dame de Lyon*, de la *Saunerie* ou de *Saint-Éloi*, située tout près de la collégiale, sur la rive droite de la Saône. M. Guigue, pour en trouver l'origine, a dû remonter fort haut; le style de l'église, d'après le dessin du XVIe siècle joint à son livre, la tradition populaire à défaut de renseignements écrits, se réunissaient pour lui assigner une haute antiquité; elle jouissait de privilèges liturgiques fort étendus, avait pour dépendances un hôpital, un cimetière, et possédait le droit d'asile; au XIIe et au XIIIe siècle de nombreux bienfaiteurs l'enrichirent. Voisine de Saint-Paul, elle excita par sa richesse et son influence la jalousie de la collégiale; de là des conflits sans cesse renaissants, malgré la décision arbitrale de Hugues de Châteauneuf, évêque de Grenoble, qui, rendue en 1010, dut être confirmée à nouveau en 1135, 1150, 1170 et 1193, pour assurer le maintien de la paix. Finalement Notre-Dame de Lyon succomba dans la lutte; en 1197. l'archevêque de Lyon, Renaud de Forez, fit donation de l'église et de l'hôpital au Chapitre de Saint-Paul; la donation fut confirmée par deux bulles d'Honorius III et de Grégoire IX, la première en date du 12 décembre 1217, la seconde du 30 mars 1229; elle entraînait naturellement avec elle l'acceptation des charges qui en dépendaient et entre autres le respect du caractère hospitalier dont Notre-Dame de Lyon était revêtue. Le Chapitre de Saint-Paul continua bien à ce titre, à recevoir les nombreuses offrandes des fidèles, mais se souciant peu de leur donner leur destination primitive, il laissa déchoir peu à peu l'hôpital, si bien que le consulat, en 1499, dut indiquer par un écriteau le caractère de cet établissement. Il alla plus loin, et le 27 août 1499, il vendit l'hôpital pour en affecter le prix à la fondation d'un autre plus vaste et mieux situé; un procès éclata à cette occasion entre les chanoines et le consulat, mais une transaction intervint, la vente fut ratifiée et l'hôpital disparut.

Eh bien! cet hôpital, situé sur la rive droite de la Saône, sournoisement détruit au commencement du Xe siècle, parce qu'il avait porté ombrage au Chapitre de Saint-Paul et que sa vue entretenait d'importants souvenirs, cet hôpital, M. Guigue le prétend et le prouve, c'est celui dont les actes du concile d'Orléans, en 549, attribuent la fondation au roi Childebert et à sa femme Ultrogothe. Comment donc a-t-on pu les regarder comme les fondateurs du grand Hôtel-Dieu actuellement existant sur la rive droite du Rhône ? Les actes du concile que nous venons de citer portent simplement que ces deux augustes personnages fondèrent un hôpital *in urbe Lugdunensi*, mais ne disent rien de sa position sur la rive droite de la Saône ou sur la rive droite du Rhône La principale cause de l'erreur où sont tombés jusqu'à ce jour tous les historiens de Lyon est celle-ci : ils ont cru que, dès le temps des Romains, il y avait un pont sur le Rhône, et la situation du seul hôpital dédié à Notre-Dame qui existât de leur temps près de ce pont, leur a fait admettre son identité avec celui de Childebert et d'Ultrogothe. Mais cette opinion ne repose elle-même que sur une tradition : celle qui fait mourir l'empereur Gratien assassiné sur le pont du Rhône.

Or tous les textes réunis par M. Guigue, qui mentionnent cette

mort, s'accordent pour l'attribuer à un assassinat; ce fait se passa le 25 août 383; Zozime est le seul historien qui le place à Lyon; plusieurs ajoutent que ce fut près d'un fleuve qu'il se préparait à franchir que Gratien fut assassiné; aucun ne dit si c'était le Rhône et la Saône, aucun surtout que, sur ce cours d'eau, quel qu'il fût, il y eût un pont; l'invention en remonte au P. Ménétrier. Mais c'est là, de sa part, une pure hypothèse contre laquelle M. Guigue apporte les arguments les plus forts. On avait considéré comme des débris de ce pont des enrochements existant encore dans le Rhône à peu près à la place qu'il aurait occupée; M. Guigue prouve, textes en main, que ce sont là les restes de deux îles appartenant aux moines d'Ainay et que la violence du courant a rongées; il nous fait assister ensuite à la construction du pont actuel, commencé en 1180, sous les auspices des confrères du Saint-Esprit de Lyon, par les frères Pontifes; à l'Aumônerie du Pont du Rhône, dont on avait fait un hospice, il restitue son véritable caractère; c'était un simple dépôt, une maison où l'on recueillait les aumônes destinées à l'œuvre du pont. Quant à l'hôpital, car il y en avait un, mais bien distinct de cette aumônerie, c'était à l'origine une annexe bien humble et bien modeste de l'œuvre du Pont; il servait simplement à loger les pèlerins et les voyageurs; on y soignait ceux qui tombaient malades en route; un cimetière recevait la dépouille mortelle des défunts. M. Guigue nous donne, sur le personnel primitif de cet hôpital, des détails qui éclairent d'un jour curieux la situation morale de Lyon à la fin du xve et au commencement du xvie siècle. Cet hospice d'origine toute municipale grandit par la générosité du Consulat, et devint enfin le magnifique établissement dont les Lyonnais sont aujourd'hui si fiers.

Mais, pour les esprits de l'ancien régime sur lesquels le pouvoir monarchique exerçait encore tout son prestige, ce mot de fondation royale suffisait à lui seul pour expliquer la prospérité de l'établissement. Les chanoines de Saint-Paul auraient pu, s'ils l'avaient voulu, rendre à la vérité l'hommage qui lui était dû, mais la vérité n'eût profité ni à leur réputation, ni à leurs intérêts; ils la tinrent jalousement cachée. Bullioud, si abondant en renseignements quand il a pu consulter les archives, se plaint quelque part de n'avoir jamais pu pénétrer dans les leurs. Ainsi s'explique l'erreur si heureusement corrigée par M. Guigue; il a rendu à l'un des plus beaux et des plus utiles monuments de la cité lyonnaise le caractère profondément municipal qui marque toutes ses institutions, que d'autres écrivains (et moi-même si je puis me citer) s'accordent pour leur reconnaître. Il n'a donc pas porté atteinte, comme il en exprime la crainte dans sa Préface même, à l'amour du clocher; son livre lui donne, comme à l'amour du vrai, pleine satisfaction.

M. Guigue soulève, au cours de son étude, une question des plus intéressantes et dont la solution lui fera non moins honneur, nous osons l'espérer. Dans la première période de sa construction, le pont s'élevait, nous l'avons dit, sous les auspices des confrères du Saint-Esprit; ces confrères avaient une chapelle; leur crédit auprès du pape était assez grand pour qu'ils obtinssent du pape des indulgences en faveur de leur œuvre, le droit de quêter à son intention. Et pourtant ce caractère religieux, M. Guigue dit avoir de fortes raisons de le croire, recouvrait une société ayant un but politique, le renversement du pouvoir

temporel de l'archevêque de Lyon. Des symboles divers, des signes de reconnaissance que l'on trouve sur les pierres entrant dans la construction des édifices qu'ils élevèrent, et qui ne sont pas sans présenter quelque rapport avec ceux encore en usage aujourd'hui dans les sectes maçonniques; des bulles pontificales dont il n'existe malheureusement plus que l'analyse dans un inventaire manuscrit des archives du département; la décision de l'archevêque de Lyon Pierre de Savoie qui, en 1308, les remplaça dans l'œuvre du Pont par les moines de Haute-Combe, tels sont les principaux faits qui jusque-là paraissent favoriser l'hypothèse de M. Guigue. Faut-il voir dans ces confrères du Saint-Esprit une de ces sociétés secrètes du moyen âge telles que semblent avoir été les Templiers sur leur déclin, un des produits de cet esprit lyonnais à la fois mystique et révolutionnaire qui donna naissance, entre autres, à la secte vaudoise et favorise aujourd'hui dans Lyon les entreprises révolutionnaires? La question vaut la peine d'être étudiée, et nul plus que M. Guigue n'est propre à la résoudre; il nous le fait espérer lui-même dans une note (p. 158). Nous prenons acte de cette promesse, sûr, s'il la tient, d'avoir à lui adresser pour son nouvel ouvrage de nouvelles félicitations. J. V.

—

Chronique et Coutumes de Bazas. Bordeaux, 1875, in-4° de 159 p.

La *Chronique* et les *Coutumes* de Bazas sont extraites du tome XV des *Archives historiques du département de la Gironde.* Le premier de ces documents, qui a été transcrit et annoté par M. E. Piganeau, est conservé, à l'état de copie malheureusement assez défectueuse, parmi les papiers de la mairie de Bazas. C'est l'œuvre (avec continuation par une main inconnue) de Jérôme Géraud-Dupuy, né à Langon, chanoine et official de Bazas sous l'épiscopat du savant Arnaud de Pontac (1572-1605). Cette chronique, qui va de la page 1 à la page 64, est en langue latine : elle contient l'histoire de Bazas et de son diocèse depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1747. On y trouve d'importants renseignements, et le document sera surtout fructueusement consulté au point de vue ecclésiastique. Il est, à cet égard, complété par une pièce (pp. 64-67) intitulée : *Fragment de la succession épiscopale de 1110 à 1488.* Les *Coutumes de Bazas* (pp. 67-151) ont été tirées par M. Octave Beylot du volume n° 5361 du fonds français de la Bibliothèque nationale : elles sont rédigées en langue gasconne, portent la date du 27 octobre 1495, et étaient entièrement inédites. Le texte est précédé (pp. 67-84) de bien utiles éclaircissements qui consistent surtout en un résumé des dispositions principales de la coutume et en une analyse succincte des cent quatre-vingt-onze articles dont elle se compose. Quelques documents de dates diverses ont été réunis à la suite des *Coutumes.* Une note de la page 157 indique l'existence, à la Bibliothèque nationale, dans la collection dite des Armoires de Baluze, volume 211, d'une notice sur la ville de Bazas, accompagnée de pièces justificatives. On a oublié d'ajouter que cette notice a été publiée par le signataire de ces lignes dans la *Revue d'Aquitaine* de 1867 (pp. 365-373 et 432-428) sous le titre de *Notes pour servir à l'histoire de la ville de Bazas recueillies par Baluze*, et que c'est en quelque sorte un simple abrégé des « mémoires manuscrits du sieur Dupuy, archidiacre. » T. de L.

—

Les seigneurs de Laval, par M. l'abbé Foucault, aumônier des prisons de Laval. Laval. Jamassin, 1875, in-8 de XIII-416 pages.
Le château de Laval, par le même. *Id.*, 1874, in-8 de 208 p.

Les origines des seigneurs de Laval sont très-obscures. On ne peut regarder comme absolument authentique, avant le XIe siècle, que les noms de Belaillée et de Geoffroy-Guy ; encore le premier a-t-il été écarté par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, mais à tort, selon nous. A partir de Geoffroy-Guy, cité dans une charte de 1002, la généalogie de ces seigneurs est plus facile à établir ; les femmes succèdent à défaut d'hoirs mâles d'un degré plus rapproché, et leurs maris, devenus seigneurs, prennent, comme sires de Laval, le nom de Guy qui se transmet ainsi jusqu'à François de Coligny (Guy XX), tué en 1605 dans un combat contre les Turcs. La terre de Laval passe alors dans la famille de la Trémoille, et le dernier seigneur, Antoine de Talmont, duc de La Trémoille, fait prisonnier pendant les guerres de Vendée, est guillotiné à Laval, à la porte de son château, sur l'ordre du représentant Esnue-Lavallée. il mourut en digne héritier de cette longue suite de seigneurs qui avaient fourni à la France tant et de si braves défenseurs.

Les La Trémoïlle ayant peu résidé à Laval, c'est surtout à la première lignée, aux *Guy*, que M. l'abbé Foucault a consacré ses patientes recherches ; il raconte leur histoire en un livre où à l'érudition des textes, il mêle — sans confusion — le témoignage de la tradition. C'est là un service réel rendu à la science historique ; de nos jours les souvenirs s'effacent, les traditions disparaissent, c'est faire œuvre utile que de les recueillir.

L'*Histoire du château de Laval* commence par la description de ce château qui, fièrement campé sur une hauteur dont les pieds plongent dans la Mayenne, a mérité depuis longtemps l'attention des archéologues ; ses parties principales remontent, le donjon et la chapelle aux XIe et XIIe siècles, la cour d'honneur au XVIe siècle. M. l'abbé Foucault a ajouté à cette étude l'histoire proprement dite, le récit des siéges et des événements dont cet antique manoir fut le témoin ; transformé en prison dès le commencement de la Révolution, il abrita les angoisses et souvent l'agonie de nombreux Vendéens et Chouans et d'une foule de suspects que la Terreur y entassa. L'érudit aumônier a pu là encore rassembler de curieux épisodes, qu'il était urgent de consigner dans un livre, car ils sont le patrimoine de la vérité, et ils éclairent d'une lumière certaine l'histoire encore obscure de cette époque. Il a accompli cette tâche en critique consommé, donnant toujours ses preuves à l'appui des faits qu'il avance, et avec une modération qui ajoute encore à l'autorité de ses jugements.

J.-M. Richard.

—

Études sur la Lorraine dite Allemande, le pays Messin et l'ancienne province d'Alsace, par D. A. Godron, docteur en médecine et docteur en sciences, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Nancy, etc., 2e édition, revue et augmentée. Nancy, Crépin-Leblond, 1875, in-8° de 133 pages.

L'étude de la nationalité et des institutions primitives des populations de nos anciens départements du Nord-Est, a été depuis plusieurs années mise à l'ordre du jour par des événements à jamais douloureux. Après M. Michiels, M. Lepage et plusieurs autres, M. Godron vient, avec l'autorité d'un savoir éprouvé, appor-

ter de nouvelles lumières sur une question qu'on a obscurcie dans un but trop facile à comprendre. Il a déployé au service de la vérité de profondes connaissances en histoire, en archéologie, en physiologie et en linguistique, et mis en œuvre avec une remarquable sagacité les indications provenant des plus anciennes formes de noms que lui ont fournis les *Dictionnaires topographiques* de quatre des anciens départements de l'Alsace et de la Lorraine. Disons en passant combien il est regrettable que la sollicitude des érudits des Vosges et du Bas-Rhin ne se soit pas éveillée à temps pour rendre complet, avant une cruelle séparation, le faisceau des documents topographiques relatifs à ces deux chères provinces, de manière à les maintenir entières, au moins, à titre de monument scientifique, dans une œuvre qui honore la France.

Il nous paraît nécessaire de nous arrêter sur le premier article du titre de la notice dont nous parlons, afin de faire éviter une confusion fâcheuse. Le nom de *Lorraine Allemande*, vieille dénomination restée en usage jusqu'à nos jours, s'applique à une contrée très-différente de celle qui, sous le nom de Lorraine, forme aujourd'hui une province de l'Empire germanique. Celle-ci, en effet, comprend des territoires autrefois désignés sous les noms de : évêché de Metz, pays messin, terre de Gorze, Luxembourg Français, Lorraine et Barrois. Ce que l'on appelait au contraire Lorraine Allemande, et dont le titre officiel était Bailliage d'Allemagne (une des trois grandes subdivisions du duché), avait reçu ce nom uniquement parce que la langue allemande ou des idiomes dérivant de cette langue y étaient d'un usage plus ou moins général. Mais il faudrait bien se garder d'y voir la déclaration d'un droit féodal de l'Empire sur cette partie, pas plus que sur tout le reste du duché. Cette vérité, qui n'a pu être mise en doute que par des publicistes plus passionnés que sincères, apparaît claire comme le jour dans le texte du traité de Nuremberg, en 1542, confirmé par Charles-Quint à Spire en 1561, par l'empereur Rodolphe à Prague en 1603 et complétement entré dans le droit public européen. Il y a donc une révoltante mauvaise foi à écrire, comme nous l'avons lu, que le duché de Lorraine était un fief d'Empire arraché à l'Allemagne en 1735.

Quant à l'origine de la domination française sur les trois Évêchés, le Luxembourg français et l'Alsace, la question est trop connue pour que nous ayons besoin de nous y arrêter.

La linguistique a été le principal instrument dont s'est servi M. Godron dans ses recherches ethnographiques. Au moyen des indications qu'elle lui a fournies, il éclaircit sur beaucoup de points les origines des divers groupes de population juxtaposés ou confondus dans cette province, si souvent dévastée par le torrent des invasions, et restée couverte de ses alluvions. Il eût été malaisé de faire plus que de retracer, comme il l'a fait, les lignes principales du tableau, et périlleux d'entrer dans des détails que la fusion de tant de diverses races recouvre d'une obscurité impénétrable. Un érudit messin, M. Abel, l'a essayé dans une étude sur les *Invasions des barbares*; mais dans une œuvre semblable, il y a toujours un écueil à redouter, c'est de donner trop d'importance à une indication toute locale, et de se laisser aller à une généralisation téméraire.

M. Godron, en se tenant dans une sage largeur de vues, a su éviter ce danger. Toutes ses opinions sur les origines et le sens des formes des noms de lieux, et les conséquences

qu'il en déduit, sont marquées au coin de la plus sagace critique.

Mais n'est-ce pas bien de la bonté de sa part que d'avoir déployé toute son érudition pour réfuter les assertions étranges d'un auteur allemand qui compte comme de langue germanique des localités où ne s'est jamais parlé que le français le plus pur, Metz, Nancy et Lunéville en tête? Il suffisait de quelques mots pour confondre d'aussi inqualifiables prétentions.

M. Bonnardot, dans son remarquable rapport au ministre de l'Instruction publique, n'a-t-il pas déclaré que les chartes messines en français, remontant par une suite non interrompue jusqu'en 1210, « sont les plus anciens monuments authentiques de la langue française ? » D'ailleurs, la question de langue est peu importante au point de vue des principes, alors que les faits proclament que, sur les sept cent trente-sept communes qui, à l'heure présente, constituent la province allemande de Lorraine, il y en a trois cent quatre-vingt-cinq où le français est la seule langue en usage ! Il est à regretter que M. Godron, mettant à profit ses vastes connaissances, n'ait pas jugé à propos d'entreprendre l'étude de la frontière séparative des deux langues, très-différente de toutes les frontières politiques et rendue plus intéressante par la variété des idiomes qui y sont parlés. Il y aurait, sans nul doute, trouvé quelques faits nouveaux à mettre en lumière. Le flot germain qui se répandit sur le sol de l'ancienne *civitas* des Médiomatriks est venu certainement de sources très-diverses et successives. Après les Franks, les Ripuaires et les Alamans, plus tard les Saxons expatriés sont venus y prendre place, refoulant les populations belgo-romaines, les absorbant, ou se laissant absorber par elles, d'autres fois se plaçant pacifiquement à leurs côtés. Il reste encore sur ce point, même après le mémoire si sérieusement étudié de M. le docteur Godron, une source intéressante de recherches que je me permets de recommander à son zèle éclairé pour la science. DE B-R.

L'Italie, *études historiques* par M. Alphonse DANTIER. Paris, Didier, 1874, 2e édition. 2 volumes in-12.

Nous sommes bien en retard pour parler d'un livre digne à coup sûr de recevoir un accueil en apparence plus empressé. Heureusement qu'il est de ceux que la circonstance n'a pas fait naître et qui n'emprunte aux événements du temps aucun surcroît d'intérêt. M. Dantier nous présente ici vingt et une études sur l'histoire de l'Italie depuis les invasions jusqu'au XVIe siècle, poussées jusqu'au XIXe siècle pour l'histoire de Venise. Mais, sous ces études qui semblent détachées les unes des autres, on reconnaît la trame qui relie tous les récits, tantôt mettant en pleine lumière certaines figures et certains faits, tantôt pour certains autres restés dans la pénombre, en les indiquant suffisamment pour qu'on les aperçoive, comme des personnages vus sur un premier ou un second plan saisissent plus ou moins le regard, sans se nuire et plutôt en se faisant valoir. M. Dantier est maître de son sujet; il est érudit, il connaît l'Italie, non-seulement ses chroniques, mais ses monuments, il aime ses horizons et la beauté de son ciel et l'éclat de sa lumière. C'est là un des charmes de ce livre : on y reconnaît une intelligence cultivée, on y découvre un artiste, et puis on y sent le cœur qui « s'émeut devant la chute de ce qui fut grand, de ce qui fut glorieux dans l'histoire. » Ces études où cer-

taines parties sont extrêmement fouillées, principalement au xve siècle, et qui toutes sont écrites avec entrain, ont donc ce grand attrait de plaire à l'esprit en même temps que d'instruire. En général les jugements sont justes, motivés, et si l'auteur est parfois obligé d'être sévère envers ceux qui occupent un rang élevé, il ne confond pas les hommes avec les institutions et ne rend pas celles-ci responsables des abus et des excès qu'on doit imputer exclusivement à la faillibilité humaine et au sens perverti de l'époque. Nous ne pouvons entrer dans les particularités, mais nous croyons avoir indiqué en ces quelques lignes les qualités, l'intérêt et le charme d'un livre qui, sous tous les rapports, est digne de l'auteur des *Monastères bénédictins de l'Italie.* H. DE L'E.

—

Storia della republica di Firenze di GINO CAPPONI. Florence, G. Barbera, 1875, 2 vol. gr. in-8° de VII-667 et de 632 p.

« Si jamais divisions furent grandes dans une république, ce fut dans celle de Florence; elles y furent plus considérables que partout ailleurs, parce que la majeure partie des républiques sur lesquelles on a quelque notion ne furent agitées que par une seule faction qui tantôt servait à leur accroissement et tantôt contribuait à leur perte. A Rome, chacun le sait, après l'expulsion des rois, la désunion naquit entre la noblesse et le peuple et dura jusqu'à la fin de la république. Il en fut de même à Athènes et dans toutes les autres républiques qui fleurirent alors. A Florence, les nobles se divisèrent d'abord entre eux; ensuite il y eut désaccord entre l'aristocratie et le peuple; puis enfin entre le peuple et la plèbe. Bien des fois il arriva qu'un de ces partis, ayant la supériorité, se sépara lui-même en deux sections. De pareilles divisions produisirent tant de morts, d'exils, d'extinction de famille, qu'aucune autre cité dont on a gardé la mémoire n'en vit en aussi grand nombre. » (*Istorie Fiorentine*, proemio). Ainsi s'est exprimé Machiavel. C'est cette histoire si tourmentée, à laquelle M. Thiers a déclaré trouver un intérêt tout particulier, parce que le monde lui semble marcher rapidement vers la démocratie et que nulle part, à aucune époque, une forme de gouvernement ne fut plus complétement démocratique qu'à Florence. Il faut avouer que l'esquisse si nettement tracée par Machiavel n'est pas trop faite pour nous engager à suivre une voie au bout de laquelle s'accumulent tant de calamités. Il serait même à craindre que ces calamités fussent dans d'autres pays bien plus grandes qu'elles ne l'ont été sur les bords de l'Arno. Là, comme le remarque encore Machiavel, elles ont, par une espèce de prodige, comme servi à montrer la vitalité de la république florentine. Ces troubles incessants, qui partout ailleurs eussent amené la ruine d'un État, n'empêchèrent pas Florence d'augmenter ses richesses et son importance; ces séditions populaires, si contraires d'ordinaire aux manifestations intellectuelles, aux œuvres des artistes, ne firent là, on le croirait, que développer l'activité de l'esprit. C'est vraiment un curieux spectacle de voir cette république perpétuellement en révolution, produire dans toutes les carrières tant d'hommes vraiment illustres.

Une histoire aussi animée, aussi pleine d'étonnants contrastes a tenté plus d'un écrivain. Elle a fourni de nos jours à l'une de nos compatriotes, Mme Hortense Allart, le sujet d'un résumé plus connu peut-être en Italie qu'en France. Si nous rappelons cet ouvrage, c'est qu'il a servi

de point de départ à M. le marquis Capponi : « M. A. Carraresi, dit le noble historien, fit une traduction de ce livre, mais pour nous Italiens; il y a là des détails superflus et aussi des endroits incomplets. Je me mis à y ajouter quelques notes, à refaire certains passages, à en élaguer d'autres, et ainsi peu à peu je m'enfonçai dans l'histoire de Florence. »

Il appartenait bien au descendant de ces Capponi dont le rôle fut si grand en Toscane, d'écrire l'histoire de la République florentine. Il s'est acquitté de cette laborieuse tâche avec un succès qui a été unanimement reconnu, avec une érudition que l'on admire plus encore, quand on sait que le noble écrivain est depuis bien des années privé de la vue.

Les commencements de Florence, son accroissement rapide, ses constitutions si nombreuses et de si courte durée, ces événements tragiques qui, comme le montre De Buondelmonte, arment les citoyens les uns contre les autres, ces factions qui se forment sans cesse et qui se divisent en nouveaux partis, ces luttes de guelfes et de gibelins, de blancs et de noirs, ces excès de liberté poussant la république dans les bras d'étrangers comme Charles d'Anjou et Charles de Valois, aboutissant au despotisme comme sous Gautier de Brienne, ces guerres avec les États voisins, l'extension et le déclin du gouvernement populaire, l'asservissement aux Médicis, toutes ces péripéties, toutes ces institutions, toutes ces crises ont été profondément étudiées et redites par M. Capponi, dans un style simple, net, sans cette emphase qu'on a trop souvent à reprocher aux écrivains méridionaux. Le nouvel historien ne cherche pas, comme un de ses plus illustres devanciers, Machiavel, à faire ressortir de grands enseignements politiques de ce qu'il raconte, il ne cherche pas non plus à faire de l'histoire *pittoresque*.

Peut-être voudrait-on quelquefois — sans demander au marquis Capponi de recourir à des procédés qui sont le partage des romanciers — un peu plus de mouvement dans ses récits. Peut-être voudrait-on aussi plus de détails sur certains grands personnages qui se trouvent mêlés à l'histoire de sa patrie, sur Jean de Luxembourg, par exemple, sur cet aventureux roi de Bohême, l'un des hommes les plus singuliers du XIV[e] siècle. En général, les portraits que M. Capponi trace au trait plutôt qu'il ne les peint, sont d'ailleurs bien réussis. En trois lignes il fait connaître Gautier de Brienne, « d'un grand lignage, homme de beaucoup d'entreprise, mais besoigneux ; petit, laid et barbu, cauteleux et déloyal, élevé en Grèce plutôt qu'en France. » Dans un autre genre et de dimension beaucoup plus grande, on remarquera les portraits de Léon X, de Savonarole et de bien d'autres personnages. Le portrait de Savonarole me semble parfait. C'est bien là cet austère dominicain dans lequel les protestants ont voulu, à tort, voir un des leurs et qui ne cessa d'être « un catholique, un moine, une grande âme et un grand esprit. »

Je n'ai pu, même très-rapidement esquisser l'histoire de la république de Florence, mais ce que j'ai dit de ses nombreuses vicissitudes suffira pour faire comprendre combien elle offre d'intérêt. A cet intérêt purement historique, né des événements mêmes, s'en joint un autre d'une espèce différente. Les arts, les sciences, la poésie, la littérature eurent une large place dans l'existence de la ville qui produisit Michel-Ange et dont la langue devint l'idiome classique de toute l'Italie. M. Capponi ne pouvait négliger cette partie essentielle de son

vaste sujet. Dans le chapitre VIII de son second livre, il s'arrête attentivement devant Dante, les écrivains et les artistes contemporains du grand poëte. Dans le livre suivant, il consacre de nouveau de nombreuses pages à la langue et aux lettres; il y a là d'excellentes appréciations, notamment sur Boccace que, par un faux patriotisme, M. Capponi ne représente pas plus beau que nature, auquel il reconnait beaucoup d'esprit, mais dont toutes les œuvres lui semblent révéler un manque de cœur et de tact. Dans une autre partie de son livre (t. II, p. 368), l'historien n'est pas moins franc à l'égard de Machiavel, objet de récentes et si nombreuses études; M. Capponi me parait avoir parfaitement compris et analysé le caractère de cet homme tant discuté. Les grands artistes n'ont pas non plus été oubliés, et ont fourni à l'auteur le sujet d'observations d'une remarquable justesse. Je recommanderai particulièrement les pages sur Michel-Ange.

Le noble écrivain s'était donné pour tâche d'écrire l'histoire de la République de Florence. Il a cru avec raison qu'il ne devait pas terminer brusquement son livre à la chute du gouvernement populaire, et a jeté un coup d'œil sur les diverses phases de l'histoire de sa patrie depuis l'avénement des Médicis jusqu'à nos jours. Dans ses dernières pages, M. Capponi rend justice aux princes de la maison d'Autriche, et rappelle qu'en 1814 « leur retour fut une fête de famille et causa une joie sans contradicteurs. » J'ai pu, il y a bien des années, voir par moi-même combien était doux et paternel le gouvernement de Léopold II. Le marquis Capponi ne dissimule pas les *benemerenze* des derniers grands-ducs, la sagesse, la mansuétude de leur administration, mais il aime sans doute trop sa ville natale pour lui adresser un reproche d'ingratitude : la Toscane lui semble avoir accompli un devoir patriotique en unissant ses efforts à ceux de toute l'Italie.

L'auteur a joint à son livre de nombreuses pièces justificatives. On y remarquera une note sur Dino-Compagni et une autre note sur Malespini dont les chroniques ont depuis quelque temps donné lieu à bien des doutes. Les appendices intéressants qui terminent chacun des deux volumes, achèvent de montrer avec quelle conscience, avec quel soin a été écrite cette œuvre, sur laquelle le marquis Capponi a tracé un nom qui figure tant de fois dans l'histoire de la République de Florence et à qui cette histoire donnera un nouvel éclat.

TH. DE PUYMAIGRE.

La Russie épique. *Étude sur les chansons héroïques de la Russie*, traduites ou analysées pour la première fois, par Alfred RAMBAUD, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, membre de plusieurs sociétés savantes de Russie. Paris, 1875, in-8° de xv-504 p.

Lorsque les belles épopées françaises firent pour la première fois leur apparition, il y a trente ans environ, elles causèrent une grande surprise dans le monde littéraire, étonné de se voir en possession de pareils trésors de poésie nationale. Le livre de M. Rambaud produira une surprise analogue à celle-là dans le public français, qu'il introduit dans un monde demeuré inconnu jusque-là et dont on ne soupçonnait même pas l'existence. En lui ouvrant des horizons nouveaux, il fournit le moyen d'établir d'utiles parallèles entre ces traditions encore vivantes au sein du peuple russe et celles de son propre pays, depuis longtemps éteintes.

La Russie elle-même ne possède

pas encore d'ouvrage qui réunisse, comme celui-ci, dans une habile synthèse, les résultats de nombreux travaux sur la poésie nationale dont la littérature russe s'est enrichie surtout depuis une quinzaine d'années. Sous ce rapport, l'avantage se trouve donc du côté de la France: et bien que M. Rambaud n'ait pu pénétrer dans le monde enchanteur de ces légendes héroïques que sur les pas des écrivains russes, malgré cela il a su garder presque toujours dans ses appréciations une noble indépendance, jeter la matière empruntée dans un moule de sa façon et donner à son travail un tour original.

La poésie populaire russe se divise en deux grands courants. Au premier appartiennent les chants lyriques, au second les chants épiques, les seuls dont s'occupe l'ouvrage dont il s'agit. L'auteur partage son livre en quatre sections suivant les quatre branches distinctes des chants épiques : ce sont les épopées légendaire, historique, adventice et petite-russienne. Par épopées, il faut entendre ici non pas des poëmes entiers, mais des fragments détachés, des rapsodies connues sous le nom de *bylinas* (chez les grands Russes) et de *doumas* (chez les Ukrainiens).

Le cycle des héros primitifs nous transporte dans la région des mythes, communs à tous les peuples de la race aryenne : les *bohatyrs* russes sont frères des titans grecs : la fantaisie populaire les a doués des facultés surhumaines, d'une taille gigantesque, d'une force aveugle, démesurée. L'histoire n'a absolument rien à y voir. Dans le cycle de Vladimir, grand prince de Kiev, le fond historique, sans être considérable, est cependant réel, quoique dominé par l'élément mythique. On doit en dire autant du cycle novgorodien avec son héros patricien Vassili Bouslaévitch et son Sadko, le riche marchand. La différence caractéristique qui existe entre les types de ces deux cycles conduit l'auteur à établir l'origine *kiévienne* des bylines relatives à Vladimir, et à réfuter la théorie qui leur assigne une origine asiatique ou tartare (ch. IV et V). Cette théorie ressemble fort à celle de M. William Cox qui ne croit à l'existence réelle ni d'Ilion, ni d'Achille, ni d'Ulysse, et d'après qui « le combat autour d'Ilion aurait été combattu dans maint autre pays aryen. » — M. Rambaud rejette, non sans raison, cette opinion. « Les langues aryennes, dit-il, pour être nées d'une souche commune, n'en sont pas moins devenues des idiomes distincts, ayant leur caractère propre et leur originalité. Les épopées aryennes ont accompli la même évolution et sont arrivées à la même indépendance (p. 117). »

La seconde partie, la plus considérable de l'ouvrage, traite de l'épopée historique. Elle s'ouvre par la *chanson d'Igor*, cette perle de l'ancienne littérature russe et l'unique spécimen d'une épopée nationale qui se soit conservée par la voie du manuscrit. A une analyse succincte, entremêlée d'extraits, M. Rambaud ajoute quelques considérations sur l'auteur anonyme de ce poëme, qu'il dit avoir connu les écrits d'Homère et d'Euripide, sur le mystérieux Boïane, plus d'une fois mentionné dans la chanson et que certains voudraient identifier avec Homère. Après ce beau chapitre, on devrait passer immédiatement à celui sur *Hélène la Belle* (p. 407), qui lui sert d'indispensable complément. Dans ses intéressantes *Remarques sur la chanson d'Igor*, M. le prince Paul Viazemki s'est attaché à prouver que ce poëme porte les traces visibles du cycle troyen: il croit reconnaître dans *Obida* du poëte russe, la femme d'Agamemnon, et dans Boïane le chantre

immortel de l'Iliade, etc. M. Rambaud ne trouve rien de forcé dans ces rapprochements qui ne laissent que d'être spécieux, mais que l'opinion généralement reçue en Russie persiste à désapprouver. L'expédition d'Igor (1185) est un fait historique.

Le reste de la seconde partie contient les fastes poétiques de la nation russe, depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours ; c'est à la lettre l'histoire du peuple faite par lui-même. Après la courte période *princière*, vient le cycle de Moscou qui embrasse plusieurs siècles. Durant ce long intervalle de temps, deux figures surtout, deux types jumeaux, résumant en eux la Russie ancienne et nouvelle, dominent le monde de l'épopée. Ce sont Ivan le Terrible et Pierre le Terrible, ainsi que l'appelle l'auteur lui-même (p. 294). Le XVIIe siècle qui sépare ces deux despotes, les impératrices du XVIIIe et enfin *notre siècle*, où *le roi Napoléon I*^{er} et *l'invasion française* figurent en premier lieu, ce sont autant de chapitres distincts, où l'auteur déroule, l'un après l'autre, les événements les plus saillants qu'a chantés le peuple. Il est à remarquer que Catherine *la Grande* joue dans les bylines un rôle effacé ; c'est qu'elles avaient des rivales dans les cantates officielles.

L'épopée *adventice*, qui forme la troisième partie, traite des emprunts faits aux légendes d'origine égyptienne et assyrienne, persane et française, byzantine et néo-grecque. Ainsi, *Ivan, le fils du sacristain*, reproduit tout un développement qui se retrouve dans le roman égyptien des *Deux frères ; Akir le sage* fait penser à la *Vie d'Esope* racontée par Planude ; le *Sinographe* ou Sinagripe russe est évidemment le nom corrompu du roi Sennachérib, maître d'Akir. Dans la légende de *Salomon le sage*, si répandue parmi les Orientaux, on le voit lutter contre Kitovras (Kentavros ou Centaure) qui offre une ressemblance frappante avec Merlin des légendes occidentales. — Alexandre de Macédoine ne pouvait pas être oublié dans l'épopée russe ; il est chanté dans les *Alexandréides*, digne pendant de *Li romans d'Alixandre*. J'ai déjà parlé du cycle troyen et des souvenirs qu'en aurait eus le poëte du *Slovo* ; j'ajouterai que celui-ci aurait pu, à plus forte raison, connaître *Digénis d'Akritas*, le héros d'un poëme byzantin du Xe siècle qui vient d'être publié par MM. Sathas et Legrand, puisque une rédaction russe en était répandue en Russie avant le XIVe siècle. En général, l'élément byzantin, et par conséquent chrétien, occupait dans l'épopée russe une place plus grande que ne lui accordent la plupart de ceux qui ont écrit sur ce sujet. Quant à M. Rambaud, le cadre de son ouvrage ne lui permettait pas d'y insister davantage. Enfin, l'épopée persane a fourni le conte russe de Rouslan Lazarévitch, comme Bova Korolévitch (fils du roi) est une réédition russe de Beuve de Hanstone des Français. On le voit, la nation russe prenait ses héros de tous côtés, sauf à leur faire des transformations conformes à ses goûts et inévitables dans les emprunts de cette nature.

La quatrième partie consacrée à l'épopée petite-russienne, qui est passablement démocratique, peut se résumer en deux mots : lutte contre le Turc et contre le seigneur polonais.

Telle est la trame du beau travail dont l'auteur de *l'Empire grec au X*^{e} *siècle* vient de nouveau (soit dit sans rhétorique) enrichir la littérature française. Il faut lire dans le livre même les développements qu'il donne à chacun des points énumérés plus haut et dont il a grand soin d'indiquer constamment les sources. Si le mythologue, l'ethnographe et le litté-

rateur y trouvent de quoi satisfaire leur curiosité, l'historien pourra, à son tour, y étudier les annales du peuple russe sous une face nouvelle et attrayante : il apprendra à le connaître sous son vrai jour, avec ses sympathies et ses aversions, ses qualités et ses vices, sa grandeur et ses faiblesses.

Il y aurait quelques réserves à faire sur la manière un peu trop « orthodoxe » dont l'auteur parle des catholiques de la Pologne (p. 474 et 475). Il y aurait aussi quelques légères inexactitudes à signaler dans la traduction de certains mots russes ; par exemple, le mot *tsar-grad* (*citéreine*) est traduit par *ville des tsars* ; ailleurs Ivan IV est appelé *prézritel* (perspicace) au lieu de dire : *prozritel*.

Mais de pareilles taches, fort rares d'ailleurs, ne sauraient rien ôter au mérite de l'ouvrage, qui se recommande à tant de titres. Il y a si peu de livres français traitant de la Russie où la richesse du fond s'allie à l'élégance de la forme, autant que dans celui de M. Rambaud !

A la page 427, on lit que chaque passant jetait sur la tombe d'Anica *une pierre*; l'original dit : *verge* (proute).

En consacrant son livre à la Société des amis de la littérature russe instituée à Moscou et dont il est membre, l'auteur dit n'avoir eu d'autre prétention que de leur donner des lecteurs en Occident. Ce but sera, nous n'en doutons pas, pleinement atteint. Reste à désirer qu'après avoir donné à la France la *Russie épique*, il fasse connaître aussi la *Russie lyrique*.

J. Martinov, S. J.

—

Les États-Unis contemporains, ou les mœurs, les institutions et les idées depuis la guerre de la sécession, par Claudio Jannet, ouvrage précédé d'une lettre de M. Le Play. Paris, E. Plon, 1876, gr. in-18 de xxiv-514 p.

M. de Tocqueville nous a montré les États-Unis en progrès; M. Claudio Jannet nous les montre en décadence. Cette divergence d'appréciations provient à la fois de la différence des temps et de la différence des points de vue. D'ailleurs, à l'époque où écrivit M. de Tocqueville, et au milieu des préjugés de notre temps, il était peut-être facile de se faire illusion sur les tendances de la société américaine ; les barrières morales élevées par les fondateurs de l'indépendance, quoique ébranlées, n'étaient point encore abattues, et il était permis de croire qu'elles pourraient résister aux passions antisociales. Aujourd'hui la question est résolue, les barrières sont renversées, les mœurs, les idées, les institutions anciennes s'en vont à la fois. Cette société a vécu en un siècle une vie de peuple ; elle a passé sans transition et coup sur coup de l'enfance à la jeunesse, de la jeunesse à l'âge mûr, de l'âge mûr à la vieillesse, dans laquelle elle se meurt aujourd'hui en attendant la dissolution.

Ce peuple était sans passé, il a été sans avenir; s'il eût vécu, il eût été le seul exemple d'une nation créée de toute pièce, d'après une constitution *à priori* et en dehors de la coutume. Cet exemple unique a avorté, et M. Claudio Jannet nous initie aux causes profondes qui, peu à peu, ont amené cette situation fatale et peut-être sans remède.

Tel est l'intérêt de ce livre, auquel le public a fait l'accueil qu'il méritait, en enlevant en deux mois la première édition. Une seconde est sous presse, et nous ne doutons pas qu'elle

ne soit bientôt suivie de plusieurs autres. Le moment est venu de nous instruire à l'exemple d'autrui; nous avons fait sur nous-même assez d'expériences malheureuses; apprenons des autres peuples les causes de la grandeur et de la décadence afin d'éviter les unes et de rechercher les autres; tel est le grand enseignement du livre de M. C. Jannet.

E. DEMOLINS.

Étude sur la condition des lépreux au moyen âge, notamment d'après la coutume de Normandie, par M. L. GUILLOUARD, professeur agrégé à la Faculté de droit de Caen. Paris, Ernest Thorin; Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1875, in-12 de 63 p.

L'affreuse maladie, la lèpre, qui ravageait au moyen âge la population de l'Europe, heureusement délivrée aujourd'hui, créait aux malheureux qu'elle atteignait une position cruelle. En proie à de pénibles souffrances, objets d'horreur pour tous et en quelque sorte pour eux-mêmes, ils devaient se séquestrer du reste des humains pour ne pas les infester de la contagion. Les coutumes, notamment celle du Hainant et de Lille, et les rituels donnent des renseignements précis et intéressants sur les mesures prises à leur égard. L'Église seule pouvait inspirer la charité nécessaire pour soulager de telles infortunes, et la résignation pour les supporter. Séparés du reste des humains, les lépreux n'en conservaient pas moins la jouissance de tous leurs droits civils. La Coutume de Normandie paraît seule en France avoir aggravé leur douloureuse situation en leur enlevant le droit de succéder et le droit de disposer de leurs biens dont ils ne sont qu'usufruitiers. M. Guillouard l'établit par des textes nombreux et formels. C'est la partie essentielle de son travail, dont la primeur a été pour la Société des Antiquaires de Normandie. Pareille rigueur se trouve aussi chez les Lombards : cette communauté, jointe à l'origine scandinave des Normands et des Lombards, induit M. Guillouard à attribuer cette disposition légale aux Coutumes des peuples du Nord. R. DE ST-M.

L'instruction primaire dans les campagnes avant 1789, d'après les documents tirés des Archives communales et départementales de l'Aube, par M. ALBERT BABEAU. Troyes, imp. Dufour-Bouquot, 1875, in-8 de 86 p.

« L'étude de l'histoire apprend à être juste envers le passé. Chaque siècle a eu sa part dans les efforts que l'homme a tentés pour améliorer sa condition matérielle et développer son intelligence; les progrès les plus légitimes dont notre époque s'enorgueillit ont été préparés de longue main, et pour la plupart d'entre eux nous n'avons fait que compléter l'œuvre de nos pères. Ainsi, l'instruction primaire ne date pas, comme on le croit trop souvent, des décrets de la Convention ou de la loi de 1833; elle existait dans nos campagnes de temps immémorial, et l'on peut affirmer qu'en 1789 toutes les paroisses du diocèse de Troyes étaient pourvues d'écoles. Toutes ces écoles ne s'étaient pas créées dans les derniers temps de la monarchie; quelques-unes d'entre elles remontaient aux époques les plus reculées. »

Nous aimons à citer ces lignes, placées par M. Babeau en tête de son travail, tant pour adhérer au principe qu'il énonce que pour faire connaître l'esprit qui l'a inspiré et les conclusions générales auxquelles il est arrivé. Il s'appuie sur deux sortes de documents: les archives départementales et les réponses faites par les instituteurs du département à un question-

naire rédigé et adressé par l'inspecteur d'académie, réponses dont les éléments sont puisés dans les archives communales. Nous pouvons dire que c'est une des études les plus intéressantes que nous ayons lues sur cette question. M. Babeau a réuni un nombre considérable de faits, qu'il a bien groupés et bien exposés et qu'il a relevés par des traits piquants.

Il rappelle d'abord les statuts synodaux, les vœux des États, les déclarations, les remontrances témoignant du souci de nos pères pour l'instruction du peuple, tandis que les philosophes, ces amis des lumières, ces bienfaiteurs de l'humanité, disaient par la bouche de Voltaire : « Je « vous remercie de proscrire l'étude « chez les laboureurs», et par celles de Rousseau : « N'intruisez pas l'enfant « du laboureur ; il ne lui convient pas « d'être instruit.» Il montre la participation de la communauté dans la nomination de l'instituteur, l'intervention de l'autorité épiscopale; il publie des AVIS tirés des journaux du temps annonçant des places vacantes. Il représente le *Magister* sacristain, chantre, secrétaire du curé et de la commune, réglant l'horloge, sonnant l'*Angelus*, recevant quelquefois des gages payés par les habitants et toujours une rétribution acquittée par les parents. En 1719, les enfants payaient trois sous par mois pour apprendre à lire, cinq sous pour « lire au latin et au français, » sept sous pour écrire et calculer. Les maisons d'école n'étaient pas plus brillantes que les habitations des paysans, mais plus de la moitié des villages en avaient. La position sociale des maîtres variait beaucoup, ainsi que leur savoir qui n'était jamais excessif : la sonorité de la voix avait souvent plus d'influence sur le choix que l'instruction. Plus loin, M. Babeau nous introduit dans l'école, nous met en présence du maître, des élèves, épelant chacun à leur tour, mis en punition sur le *genouiller* ; il nous fait connaître les livres placés entre leurs mains. Il parle aussi des donations faites pour l'instruction gratuite, des écoles de filles moins nombreuses, des collèges compléments des écoles primaires, et finit par quelques données statistiques basées sur des relevés de signatures. Parmi les pièces justificatives, citons une liste des écoles existant avant 1789 qui remonte jusqu'au XIIIe siècle, une liste des maisons d'école avant 1789 et des tableaux statistiques. R. de St-M.

Jacques Crétineau-Joly, *sa vie politique, religieuse et littéraire*, d'après ses mémoires, sa correspondance et autres documents inédits, par M. l'abbé U. MAYNARD, chanoine de Poitiers. Paris, Firmin-Didot, Plon et Retaux, 1875, in-8° de XV-541 pages, avec portrait et *fac-simile*.

M. l'abbé Maynard, qu'une longue et étroite amitié unissait à M. Crétineau-Joly, a eu à sa disposition, pour écrire le livre que nous annonçons, tous les papiers du défunt. Il a donc pu tout connaître, sinon tout dire : car Crétineau-Joly a eu la singulière fortune d'être mêlé à tant d'hommes et à tant de choses, d'avoir excité des amitiés si vives et des animosités si ardentes, que son biographe est obligé de toucher à une foule de points délicats, et qu'en faisant la lumière, il a plus d'un ménagement à garder. « Sachant tout, dirai-je tout ? » se demande M. l'abbé Maynard — « Oui, répond-il, tout ce qui tient personnellement à Crétineau-Joly, le mal comme le bien... Mais je l'annonce : tout en évitant le panégyrique, je ferai de temps en temps le plaidoyer. Crétineau est un des hommes contre lesquels se sont le plus exercées l'in-

gratitude et la calomnie. Or... cet homme, qui paraissait si plein de lui-même, si égoïste et même si vantard, n'a presque jamais opposé à la calomnie que le mépris et le silence.» Aussi, malgré ses relations intimes avec lui, M. l'abbé Maynard n'avait pu, de son vivant, éclaircir certains points sur lesquels planaient encore quelques doutes, que l'examen seul des pièces a dissipés aujourd'hui. « Sur lui, je puis donc tout dire, » conclut le biographe dans son *avant-propos;* et il se demande : « Dirai-je tout sur les autres ? » — « Non! répond-il. D'abord il est tel ou tel papier sur lequel Crétineau a mis un *veto* suspensif qu'il ne m'est pas permis encore de lever. Ensuite, je dois suivre l'exemple de ce grand batailleur, de ce grand indiscret, qui a été pourtant si sobre dans sa défense et si réservé dans ses révélations... je dirai tout ce que je puis dire sans faire tort à des tiers, sans blesser le respect dû à des personnes ou à des choses sacrées, sans compromettre une seule des grandes et saintes causes que Crétineau a servies et que je veux servir avec lui. Après tout, qu'y perdra le public? Je dirai beaucoup, et je crois bien qu'on devinera le reste.»

On voit tout ce que contient de curieux détails, de révélations, et en même temps de sous-entendus, le livre de M. l'abbé Maynard. Nous ne saurions avoir la prétention d'en présenter ici une analyse. Signalons seulement à nos lecteurs les parties relatives à l'affaire Didier et aux lettres du duc Decazes; à l'*Histoire de la Vendée militaire*, qui contient la correspondance échangée par l'auteur avec M. le vicomte de Monti; à l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*, la plus développée et non la moins intéressante du livre; à l'*Histoire des Sociétés secrètes* qui, on le sait, n'a pas vu le jour, mais a été utilisée en partie dans l'*Église romaine et la Révolution*, — l'auteur, a dû s'imposer ici plus d'une réticence, — à ce dernier livre, appelé justement « l'Apocalypse de la révolution; » enfin aux *Mémoires du cardinal Consalvi*. Il n'est pas, d'ailleurs, une page de l'ouvrage qui ne mérite d'être lue et qui ne soit riche en révélations ou en enseignements. — Un dernier chapitre est consacré aux derniers moments de Crétineau-Joly; en appendice, nous trouvons divers morceaux : *M. le Simple, la Place sans nom, Louis-Napoléon Bonaparte écrivain politique, Note secrète pour les rois de l'Europe;* enfin une bibliographie des ouvrages de Crétineau-Joly.

M. l'abbé Maynard avait pris la plume avec la pensée de faire un article de journal ou de revue, tout au plus une brochure; il a fait un gros livre : personne ne s'en plaindra, car il a su fournir à l'histoire littéraire un chapitre des plus intéressants, à l'histoire contemporaine de curieux éléments d'informations. « Je ne songeais, dit-il, qu'à répandre sur certains points la lumière discrète d'une allusion, et voilà toute une révélation! » Ajoutons qu'il a fait non-seulement une œuvre digne de sa plume habile et exercée, mais une bonne action, en cherchant sincèrement la vérité et en la disant sans ambages dans la limite qu'il s'était tracée, et avec la réserve qui lui était commandée.

G. DE B.

VICTOR PALMÉ.

TABLE DES MATIÈRES

DU

DIX-NEUVIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1876

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1876

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Le Mans. — Typographie Ed. Monnoyer, place des Jacobins.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07333 5955

